



HAL
open science

Action publique concertée et gestion des sports de nature : une ethnographie participative au Conseil général du Bas-Rhin

Élodie Wipf

► **To cite this version:**

Élodie Wipf. Action publique concertée et gestion des sports de nature : une ethnographie participative au Conseil général du Bas-Rhin. Education. Université de Strasbourg, 2012. Français. NNT : 2012STRAG009 . tel-00762508

HAL Id: tel-00762508

<https://theses.hal.science/tel-00762508>

Submitted on 7 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Equipe d'Accueil en Sciences du Sport (EA1342)

THÈSE

présentée par :

Elodie WIPF

soutenue le : 7 juin 2012

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sciences du sport

**Action publique concertée et gestion
des sports de nature.**

**Une ethnographie participative au Conseil
général du Bas-Rhin**

TOME I

THÈSE dirigée par :

TRIBOU Gary
OHL Fabien

Professeur, Université de Strasbourg
Professeur, Université de Lausanne

RAPPORTEURS :

NOBRE Thierry
CHAPPELET Jean-Lou
HASCHAR NOE Nadine

Professeur, Université de Strasbourg
Professeur, Université de Lausanne
Maître de Conférences HDR, Université Paul Sabatier, Toulouse

AUTRES MEMBRES DU JURY :

FILLIEULE Olivier

Professeur, Université de Lausanne

« Impose ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque.
A te regarder, *ils* s'habitueront ».

René Char,
Les Matinaux, Paris, Gallimard, 1950, p. 75.

Remerciements

Arrivée au bout de cette épreuve, j'aimerais exprimer ma gratitude tout d'abord à mes directeurs de thèse qui ont accepté de diriger ce travail. Je tenais ainsi à remercier Fabien Ohl pour la pertinence de ses remarques et conseils, son indéfectible confiance, son calme, sa patience, et son enthousiasme inaltérable. Durant ces six années, il a su me guider, m'encourager, m'orienter, tout en me laissant la liberté et l'autonomie dont j'avais besoin pour avancer. Mes remerciements vont bien sûr également à Gary Tribou qui a plusieurs reprises, a su m'éviter le naufrage et me redonner le cap lorsque j'en déviais. Merci pour ses conseils pragmatiques et efficaces, pour sa bienveillance et la gentillesse qu'il a manifestées à mon égard durant toute cette thèse.

Que soit aussi sincèrement remercié Olivier Aubel, qui a participé aux débuts de ce travail et au montage du projet de thèse en convention CIFRE. Il a toujours su distiller des conseils avisés.

Je remercie évidemment Nadine Haschar Noé, Olivier Fillieule, Jean-Loup Chappelet, et Thierry Nobre pour avoir accepté de juger ce travail et m'avoir fait l'honneur de participer à mon jury de soutenance de thèse.

Mes remerciements s'adressent également aux membres de l'Équipe d'Accueil en Sciences du sport de Strasbourg. Je pense particulièrement à Lilian Pichot, dont la relecture minutieuse de beaucoup de pages de ce manuscrit a été précieuse.

Je souhaite aussi remercier l'ensemble du service des sports du Conseil général du Bas-Rhin qui a largement facilité mon travail de terrain, ainsi que tous les acteurs bas-rhinois que j'ai pu côtoyer durant les trois années passées en tant que chargée de mission. Sans leur participation, leur disponibilité, la liberté de parole qu'ils se sont autorisés avec moi, ce travail n'aurait pas pu prendre la forme qu'il a aujourd'hui.

J'aimerais dire aussi ma reconnaissance et mon affection à mes ami-es, qui ont suivi mes périples et subi mes états d'âmes, à toutes les personnes qui m'ont offert de l'air, le gîte et le couvert, et ce, à chacune des mes fuites en avant. J'adresse ainsi un franc et massif « merci » à ceux qui m'ont « supportée » et « su me porter ». Je pense particulièrement à Clotilde, Laeti, Lucie, Amélie, Charlotte, Delphine, Valérie, Mélanie, Maeve, Jo', Julien, Greg, Guillaume, Nico D., Vanessa, Pierre « Kyou » et Lisa, Virginie, Marie et Gauthier, Arnaud, Olivier M., Olivier O., Patrice, et pardon à ceux que j'oublie en cours de route...

Je souhaite aussi exprimer mes remerciements aux membres du Laboratoire Santésih de l'Université Montpellier I. Ils m'ont permis de me sentir intégrée dès mon arrivée en tant qu'ATER. Je pense entre autres à Anne Marcellini, Sylvain Ferez, Olivier Thomas, mais aussi à Robin Recours, Michael Segon et Gaël Villoing. Il y a eu de bien belles personnes que l'expérience sudiste m'a offerte de rencontrer. Je souhaite à ce titre à exprimer tout particulièrement ma gratitude à Nathalie Le Roux, pour sa disponibilité, son écoute et sa confiance. Je tiens aussi spécialement à remercier Julie Thomas, pour son soutien et sa présence durant la dernière ligne droite qui s'est finalement avérée bien plus sinueuse que prévu.

Enfin, j'adresse mes profonds remerciements à ma mère, à ma grand-mère, ainsi qu'à Jean-Marie. Ils n'ont pas toujours compris ce qu'il y avait « dans » et « avec » cette thèse, mais ont continué à m'apporter leur soutien, chacun à leur façon.

TOME I

SOMMAIRE

<i>Liste des abréviations</i>	13
<i>Liste des tableaux</i>	15
<i>Liste des figures</i>	17
INTRODUCTION GÉNÉRALE	19
I. SPORTS « DE NATURE » : IDENTIFICATION	20
II. ACTION PUBLIQUE CONCERTÉE ET SPORTS DE NATURE :	
UN OBJET DE RECHERCHE À « LA CROISÉE DES CHEMINS »	36
III. L'OBJET DU PROBLÈME ET LES PROBLÈMES DE L'OBJET	44
PARTIE I. PENSER LES TRANSFORMATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE PAR LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION SUR LES SPORTS DE NATURE	63
Introduction de la partie I	64
CHAPITRE 1. LA FORMATION DES SPORTS DE NATURE COMME OBJET D'ACTION PUBLIQUE LÉGITIME	65
Introduction du chapitre 1	66
1.1. LES SPORTS DE NATURE DANS LE DOUBLE MOUVEMENT DE DÉCENTRALISATION ET DE TERRITORIALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE	67
1.1.1. Le Schéma de Services Collectifs du Sport (SSCS) comme palliatif à l'absence du sport dans les lois de décentralisation.....	68
1.1.2. Du SSCS à la loi sur le sport modifiée en 2000 : « Favoriser un développement maîtrisé des sports de nature ».....	70
1.1.3. CDESI et PDESI, de nouveaux outils de concertation territoriale	71
1.2. LES INSTRUMENTS D'ACTION PUBLIQUE « SPORTS DE NATURE » : L'INSPIRATION DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	74
1.2.1. La contractualisation et la planification.....	75
1.2.2. Émergence et installation des régulations et négociations de l'action publique.....	77
Conclusion du chapitre 1	84
CHAPITRE 2. SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE ET SPORTS DE NATURE :	
DYNAMIQUES DE RECHERCHE ET PRODUCTION DES CONNAISSANCES	85
Introduction du chapitre 2	86
2.1. LA SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE AU CARREFOUR DE DIFFÉRENTS PARADIGMES DES SCIENCES SOCIALES	88
2.1.1. L'analyse de la mise en œuvre de l'action publique.....	88
2.1.2. Une approche de la régulation de l'action publique : la gouvernance	103

2.2. LES SPORTS DE NATURE, OBJETS D'UNE DIVERSITE D'APPROCHES DISCIPLINAIRES	106
2.2.1. Les approches culturelles des pratiques et des pratiquants de sports de nature	107
2.2.2. Les travaux sur les dynamiques territoriales des sports de nature	109
2.2.3. Tenants et aboutissants de la gestion publique des sports de nature.....	111
2.2.4. Synoptique des travaux relatifs aux sports de nature.....	119
Conclusion du chapitre 2.....	121

CHAPITRE 3. UNE SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE ANCRÉE DANS LE TERRAIN :

POSTURE, THÉORIES, MÉTHODES.....	123
Introduction du chapitre 3	124
3.1. « <i>ÊTRE UN CIFRE</i> » EN SCIENCES SOCIALES : DE QUELQUES REMARQUES LIMINAIRES.....	126
3.1.1. « Participant-comme-observateur » dans une administration départementale.....	127
3.1.2. Bilan critique d'une ethnographie d'un CIFRE en sciences sociales	128
3.2. OUTILS THÉORIQUES ET CONCEPTUELS POUR ANALYSER L'ACTION PUBLIQUE « SE FAISANT »	133
3.2.1. La Grounded Theory comme posture épistémologique adaptée à la recherche.....	133
3.2.2. Convoquer différents modèles théoriques pour analyser l'action publique et ses effets	140
3.3. LA MÉTHODOLOGIE CONSTRUITE EN RÉPONSE À LA DOUBLE EXIGENCE « COMMANDE POLITIQUE – QUESTION DE RECHERCHE »	161
3.3.1. Les techniques d'enquête : des méthodes qualitatives et participatives.....	163
3.3.2. Les méthodes d'analyse des données : les allers-retours avec la collecte.....	184
3.3.3. Les limites des dispositifs méthodologiques mis en œuvre	190
Conclusion du chapitre 3.....	192
Conclusion de la partie I.....	193

PARTIE II. APPRÉHENDER LES EFFETS DE LA CONCERTATION PAR UNE ANALYSE DES INTERACTIONS ET DES ENGAGEMENTS.....

Introduction de la partie II.....

CHAPITRE 4. PRATIQUES ET MANAGEMENT PUBLIC DES SPORTS DE NATURE DANS LE BAS-RHIN : CONFIGURATION DES ACTEURS MOBILISÉS

199	
Introduction du chapitre 4	200
4.1. PRATIQUANTS DE LOISIRS, SPORTIFS, ET ACTEURS ADMINISTRATIFS : DIFFÉRENTS USAGES ET PRATIQUES DE LA NATURE	201
4.1.1. La nature comme espace de calme et de détente : des citoyens en mal d'air pur et la « promenade du dimanche »	201
4.1.2. Pratiques et pratiquants de sports de nature : les milieux naturels comme ressources sportives	203
4.1.3. Les acteurs institutionnels de l'organisation des sports de nature	235
4.2. LA NATURE, UN PATRIMOINE « À PRÉSERVER » OU « À RÉSERVER »?.....	244

4.2.1. L'environnement « sous contrat » : outils et acteurs institutionnels de la préservation de l'environnement	244
4.2.2. Pratiques piscicole et cynégétique : les milieux naturels, entre « filets et civets ».....	247
4.2.3. Les acteurs associatifs de la protection de la nature dans le Bas-Rhin : nature ordinaire et milieux « naturels » en raréfaction	249
4.3. LES ACTEURS D'UN FAÇONNEMENT DES MILIEUX NATURELS À DES FINS ÉCONOMIQUES.....	253
4.3.1. Sylviculteurs, propriétaires et gestionnaires forestiers : les milieux naturels comme ressources patrimoniales	253
4.3.2. La valeur de l'otium, la plus value du tourisme : les milieux naturels vus comme un potentiel touristique.....	256
Conclusion du chapitre 4	261

CHAPITRE 5. L'OFFRE POLITIQUE DE CONCERTATION PRÉALABLE À LA CDESI 67 :

ENTRE OPPORTUNITÉS ET INTENTIONS.....	263
Introduction du chapitre 5	264
5.1. UN CONTEXTE POLITICO-ADMINISTRATIF FAVORABLE AU RECOURS A LA CONCERTATION	265
5.1.1. L'Alsace et le Bas-Rhin, historiquement au centre... et au vert.....	265
5.1.2. Un attachement à l'environnement et à la concertation ancrés dans la pratique politique bas-rhinoise	268
5.2. COMMANDE POLITIQUE ET INTENTIONS SOUS-JACENTES A L'OFFRE DE CONCERTATION	278
5.2.1. Volonté politique réelle ou effet d'opportunité ?	278
5.2.2. L'intention de garder le contrôle sur le dispositif de concertation	289
5.2.3. Concerter en vertu d'une légitimité légale rationnelle.....	297
5.3. DE QUELLE PARTICIPATION PARLE-T-ON ?	303
5.3.1. Représentativité et légitimité des acteurs qui participent	303
5.3.2. Degré de prise en compte des contributions de la participation sur la décision	313
5.3.3. Une prise toute relative des acteurs sur les décisions	321
Conclusion du chapitre 5	327

CHAPITRE 6. LES INTERACTIONS DE LA CONCERTATION EN SITUATION :

DE LA MISE EN SCÈNE À L'ÉPREUVE LÉGITIME	329
Introduction du chapitre 6.....	330
6.1. LES SCÈNES DE LA CONCERTATION : DES SITUATIONS PLURIELLES D'INTERACTION.....	333
6.1.1. Les cadres des interactions de la concertation	333
6.1.2. Caractéristiques des interactants et techniques dramaturgiques	335
6.1.3. Les lieux et moments de la concertation : l'ordonnement de discours contrôlés	343
6.1.4. S'engager dans l'interaction en prenant position « par rapport à »	355
6.2. MOBILISATION D'ARGUMENTATIONS EN SITUATION D'INTERACTION: DE L'AFFRONTMENT PERFORMATIF À L'ÉPREUVE LÉGITIME	368
6.2.1. Une hétérogénéité des argumentations écologiques	370

6.2.2. Les contestations relatives à la qualification d'un cours d'eau et aux impacts environnementaux des pratiques.....	376
6.2.3. Des dénonciations sous la contrainte argumentative	382
Conclusion du chapitre 6.....	391

CHAPITRE 7. DES RAISONS ET DES MANIÈRES DE S'ENGAGER

DANS LA CONCERTATION SUR LA GESTION PUBLIQUE DES SPORTS DE NATURE395

Introduction du chapitre 7.....396

7.1. LES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES DES MOBILISATIONS DES ORGANISATIONS :

ENGAGER UNE ORGANISATION EN FAISANT VALOIR SON EXPERTISE.....399

7.1.1. Alsace Nature : s'engager par habitude de la négociation401

7.1.2. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et propriétaires forestiers privés : la défense d'intérêts économiques et patrimoniaux404

7.1.3. L'Office National des Forêts (ONF) : la mise en jeu d'une expertise institutionnelle406

7.1.4. La fédération départementale des chasseurs : s'engager en dépit de la crainte d'une inflation bureaucratique.....407

7.1.5. Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) : s'engager en tant que partenaire institutionnel410

7.2. LES RESSORTS DES ENGAGEMENTS INDIVIDUELS DANS LA CONCERTATION :

ENTRE PROFESSION(S), POSITION(S) ET CONVICTION(S).....416

7.2.1. Le transfert de compétences militantes forgées dans des expériences professionnelles de la nature418

7.2.2. Une intensité de l'engagement liée à l'adhésion à la concertation comme processus créateur de consensus430

7.2.3. Le recours à un écologisme de circonstance.....440

7.2.4. Compétences civiques et critiques : la concertation remise en question.....443

Conclusion du chapitre 7.....447

Conclusion de la partie II449

CONCLUSION GÉNÉRALE :

LA CONCERTATION SUR LES SPORTS DE NATURE, DES FAITS ET DES EFFETS451

Bibliographie477

Table des matières507

LISTE DES ABREVIATIONS

AAPPMA	Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
ADT	Agence de Développement Touristique
ANRT	Association Nationale de la Recherche et de la Technologie
APB	Arrêté de Protection de Biotope
APPN	Activités Physiques de Pleine Nature
ARIENA	Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace
BAPE	Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement
BEES	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
BPJEPS	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
CAF	Club Alpin Français
CDCK	Comité Départemental de Canoë Kayak
CDCT	Comité Départemental de Cyclotourisme
CDESI	Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
CDFME	Comité Départemental de la FFMME
CDFFRP	Comité Départemental de la FFRP
CDFVL	Comité Départemental de Vol Libre
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CDSki	Comité Départemental de Ski
CDTE	Comité Départemental de Tourisme Equestre
CDV	Comité Départemental de Voile
CES	Conseil Economique et Social
CG67	Conseil Général du Bas-Rhin
CIFRE	Convention Industrielle de Formation par la Recherche
CINE	Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement
CIO	Comité Olympique et Sportif
CNDP	Commission Nationale du Débat Public
CNOSF	Conseil National Olympique et Sportif
CNSN	Conseil National des Sports de nature
CNT	Comité National du Tourisme
CODEVER	Collectif de Défense des Loisirs Motorisés
CPER	Contrat de plan Etat - Région
CRACK	Comité Régional d'Alsace de Canoë Kayak
CRES	Chambre Régionale de l'Économie Sociale d'Alsace
CROSA	Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSA	Conservatoire des Sites Alsaciens
CUS	Communauté Urbaine de Strasbourg
CV	Club Vosgien
DATAR	Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDAF	Direction Départementale de l'agriculture et de la forêt
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDJS	Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGA	Directeur Général Adjoint
DIACT	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des

	Territoires
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DOCOB	Documents d'Objectifs
DRDJS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DRJSCS	Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FDC67	Fédération Départementale des chasseurs du Bas-Rhin
FFME	Fédération Française de la Montagne de et de l'Escalade
FFRP	Fédération Française de Randonnée Pédestre
FFVL	Fédération Française de Vol Libre
FNC	Fédération Nationale de la Chasse
FNE	France Nature Environnement
FUAJ	Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
LOADDT	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
LOADT	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement des Territoires
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MCG	Maison du Conseil Général
ODONAT	Office des Données Naturalistes d'Alsace
ONCFS	Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
ORGFH	Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats
PAP	Pôle Aide à la Personne
PAT	Pôle Aménagement des Territoires
PDESI	Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PDIRM	Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisée
PDT	Pôle Développement des Territoires
PEP	Pôle Epanouissement de la Personne
PF	Pôle Fonctionnel
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PRNSN	Pôle Ressources National des Sports de Nature
PRNVN	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
RES	Recensement des Equipements Sportifs
RGPP	Réforme Générale des Politiques Publiques
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDN	Sports de Nature
SSCS	Schéma des Services Collectifs du Sport
SYCOPARC	Syndicat de Coopération pour le Parc
TDENS	Taxe Départementale sur les Espaces Sensibles
UFCV	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1. Répartition des activités « sports de nature » par milieu de pratique</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 2. Entrée de la participation dans la loi dans les années 1990 et 2000.....</i>	<i>80</i>
<i>Tableau 3. Nombre d'adhérents et de clubs pour le Club Vosgien et la FFRP.....</i>	<i>215</i>
<i> dans le Bas-Rhin en 2007</i>	<i>215</i>
<i>Tableau 4. Evolution des licences de tourisme équestre en Alsace</i>	<i>216</i>
<i> et dans le Bas-Rhin entre 2001 et 2008</i>	<i>216</i>
<i>Tableau 5. Évolution du nombre de licences et de clubs de ski.....</i>	<i>218</i>
<i> entre 2001 et 2007 (Alsace et Bas-Rhin)</i>	<i>218</i>
<i>Tableau 6. Évolution du nombre de licences et de clubs d'escalade.....</i>	<i>220</i>
<i> dans le Bas-Rhin entre 2005 et 2008</i>	<i>220</i>
<i>Tableau 7. Évolution du nombre de licences et de clubs de canoë kayak.....</i>	<i>222</i>
<i> dans le Bas-Rhin entre 2005 et 2008</i>	<i>222</i>
<i>Tableau 8. Évolution du nombre de licences et de clubs de cyclotourisme</i>	<i>224</i>
<i> dans le Bas-Rhin entre 2005 et 2008</i>	<i>224</i>
<i>Tableau 9. Évolution de la répartition des licences de vol libre par type.....</i>	<i>226</i>
<i> dans le Bas-Rhin de 2004 à 2008</i>	<i>226</i>
<i>Tableau 10. Évolution du nombre de licences et de clubs de vol libre</i>	<i>226</i>
<i> dans le Bas-Rhin entre 2005 et 2008</i>	<i>226</i>
<i>Tableau 11. Mode de pratique, niveau et fréquence de pratique des répondants.....</i>	<i>229</i>
<i>Tableau 12. Évolution de l'approche de la question de l'environnement dans la pratique.....</i>	<i>232</i>
<i>Tableau 13. Plan de communication 2007 – 2009 pour le projet.....</i>	<i>293</i>
<i>Tableau 14. Thématiques identifiées par la synthèse thématique.....</i>	<i>318</i>
<i>Tableau 15. Enjeux pour le PDESI identifiés par le diagnostic du bureau d'étude</i>	<i>319</i>

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Le dispositif CIFRE et ses co-contractants	38
Figure 2. Chronologie « CDESI – PDESI » et « thèse CIFRE »	39
Figure 3. Logique de déroulement	59
Figure 4. Synoptique des travaux français relatifs aux sports de nature	119
Figure 5. Articulation théorique	160
Figure 6. Un parcours méthodologique à double entrée	164
Figure 7. Chronologie de la technique de l'entretien	167
Figure 8. Ensemble des entretiens menés « avant » et « après »	172
Figure 9. Lignes directrices du règlement intérieur des groupes de travail	177
Figure 10. Carte des périmètres des Maisons du Conseil général du Bas-Rhin	179
Figure 11. Récapitulatif de l'ensemble du dispositif méthodologique	183
Figure 12. Processus d'analyse et d'interprétation des contenus des entretiens	185
Figure 13. Méthodes d'analyse des contenus des groupes de travail	188
Figure 14. Sept étapes d'analyse des données	189
Figure 15. Répartition des licences sportives dans le dans le Bas-Rhin en 2007	208
Figure 16. Répartition des licences de sports de nature dans le Bas-Rhin en 2007	208
Figure 17. Évolution comparée des licences sports de nature (SDN) par rapport aux autres disciplines entre 2000 et 2007 dans le Bas-Rhin	209
Figure 18. Le territoire du Bas-Rhin	211
Figure 19. Répartition des répondants par sport de nature principalement pratiqué	228
Figure 20. Avantages de la pratique licenciée selon les pratiquants interrogés	230
Figure 21. Carte de situation du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	240
Figure 22. Les communautés de communes du PNR des Vosges du Nord en 2009	241
Figure 23. Système des acteurs institutionnels intervenant dans l'organisation des sports de nature en Alsace et dans le Bas-Rhin	243
Figure 24. Les sites Natura 2000 en dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin	246
Figure 25. Système des acteurs institutionnels de l'environnement concernés par les sports de nature en Alsace et dans le Bas-Rhin	252
Figure 26. Système des acteurs économiques liés aux sports de nature en Alsace et dans le Bas-Rhin	259
Figure 27. Organigramme simplifié et plans associés aux pôles du Conseil général du Bas-Rhin	285
Figure 28. Calendrier général du projet de création de la CDESI et du PDESI bas-rhinois	312
Figure 29. Thématiques principales issues des contributions des débats territoriaux	318
Figure 30. Echelle de participation citoyenne	322
Figure 31. Configuration type des salles de réunions des débats de territoire	342
Figure 32. Les effets des processus de la concertation sur les sports de nature	454

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. Sports « de nature » : identification

L'objet central de cette thèse ne relève certes pas de la compréhension globale des sports de nature. Néanmoins, nous avons décidé lors de ce premier point de l'introduction générale, de procéder à une démarche d'identification de ce que sont les « sports de nature ». Car, en effet, nous postulons que la connaissance du contexte historique dont ces pratiques sont issues ainsi que les différentes conceptions de la nature dont elles peuvent faire l'objet pour les acteurs qui les pratiquent constituent de réels apports pour l'interprétation de nos observations quant à l'analyse des engagements des acteurs dans les processus de l'action publique concertée sur la gestion des sports de nature.

Environnement, urbanisme, habitat, santé, les domaines d'intervention de l'État et partant, de l'action publique, n'ont cessé de se multiplier au cours du vingtième et du vingt-et-unième siècles. Rares sont en effet les sujets sur lesquels la puissance publique n'est pas interpellée. Ainsi en va-t-il des sports de nature, objet aux contours flous et dont une définition acceptable ne saurait être donnée *a priori*¹. Héritières des conceptions naturalistes et romantiques de la nature du XIXe et d'un mouvement sociétal plus large de « sportification »² de la société, les pratiques sportives et de loisirs de nature sont aussi un objet historique qui dépasse le cadre de l'étude des pratiques et des pratiquants lorsqu'il est étudié du point de vue de la sociologie de l'action publique.

Les sports de nature deviennent un objet d'action publique au début des années 2000. Ils sont alors investis par des acteurs institutionnels, politiques, associatifs, qui s'engagent dans les politiques publiques et dont les rapports historiques sont eux-mêmes enchâssés. L'étude des histoires conjointes des pratiques elles-mêmes, de leurs pratiquants, mais aussi celle des engagements des différents acteurs dans les politiques publiques relatives à ces pratiques sportives sont autant de motifs nécessitant, même *a minima*, une approche historique.

¹ Les difficultés que peut soulever l'usage de la terminologie « sports de nature », nous ont conduit, au moins pour le titre de ce chapitre, à adopter des guillemets pour le signifiant « de nature ».

² Elias, N., Dunning, E., (1994), *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard. (Avant-propos de Chartier, R., pp.7-24.)

Il reste alors à définir cet objet et à cerner quelles en sont les différentes significations pour les acteurs qui s'en emparent, et à en saisir son historicité (*Geschichtlichkeit*) – en tant que réalité d'un processus historique et de sa conceptualisation³ – en s'assignant, tel l'historien, « à la double tâche d'interroger à la fois la construction du sens et d'enquêter sur le sujet qui le porte »⁴. Dès lors, enquêter sur les sports de nature revient à interroger la construction de leurs définitions. D'un point de vue législatif, les sports de nature semblent se définir en fonction des lieux dans lesquels ils sont pratiqués : « Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux »⁵. Cependant, l'usage d'une telle définition restreint les pratiques sportives et de loisirs de nature aux uniques lieux et espaces au sein desquels ils s'exercent. Cette définition renvoie à une conception a-historique de ces pratiques, négligeant par là toute la dimension diachronique qui est nécessaire à la compréhension des héritages historiques qui ont façonné les formes que peuvent prendre aujourd'hui les sports dits « de nature ».

Or, penser la relation à la nature dans la gestion publique des sites et espaces de pratiques de sports de nature demande d'adopter un point de vue permettant d'englober la palette de leurs variations culturelles et de leur historicité⁶. Aussi, à l'instar des loisirs⁷, l'étude des sports de nature ne peut éluder le temps long⁸, même si le loisir ou la pratique d'un sport de nature peut être appréhendé dans le « temps court ».

Aussi, pour comprendre les processus de l'action publique, de la concertation et des engagements des acteurs dans la construction des dispositifs d'action publique dédiés à la gestion publique des sports de nature, il nous semble impossible de faire l'impasse sur le contexte historique qui a produit ces pratiques, et par voie de conséquence, a généré un besoin de gestion par la puissance publique.

³ Koselleck, R., (1997), *L'expérience de l'histoire*, Paris, Seuil.

⁴ Riot-Sarcey, M., « Temps et histoire en débat. », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 25 | 2002, [En ligne], mis en ligne le 25 mai 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index414.html>. Consulté le 20 juin 2010.

⁵ Article L311-1 du code du sport.

⁶ Griffet, J., « Comment parler des pratiques sportives de nature? », in Corneloup, J., (dir.), (2007), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, L'Argentièrre la Bessée, Editions du Fournel, pp.16-20.

⁷ Bonneau, M., (2009), *Les loisirs du temps dégagé au temps géré*, Paris, Ellipses, Transversale Débats.

⁸ Braudel, F., « Histoire et Sciences sociales : La longue durée », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 1958)13e année, n°. 4, pp. 725-753.

A l'instar d'un sport, qui ne pourrait se définir que « nécessairement par les relations qu'il entretient avec d'autres sports »⁹, les sports de nature et l'analyse des politiques qui les gèrent sont à envisager dans une perspective relationnelle considérant à la fois le contexte historique qui a produit ces pratiques sportives, les acteurs qui les pratiquent, et les conceptions de la nature de ces acteurs. Ces conceptions pouvant se retrouver dans les modalités selon lesquelles ceux-ci s'engagent dans la mise en œuvre de dispositifs d'action publique de gestion des sports de nature. En effet, les imaginaires de la nature¹⁰ et les « différents modes d'existence de la nature »¹¹ qui se construisent, se façonnent, et se dévoilent pour l'ensemble des acteurs mobilisés par l'inscription de ces pratiques dans la nature se retrouvent dans les engagements et les justifications que les acteurs apportent à leurs engagements dans les processus de l'action publique relative à la gestion de ces pratiques sportives sur un territoire donné. En cela, que nous postulons que la prise en compte du contexte historique des sports de nature a son importance dans l'analyse des processus de l'action publique et des engagements des acteurs dans ces processus.

A. Genèse et développement des usages ludiques et « sportifs » de la nature

Sans avoir l'ambition de faire une synthèse historique de l'avènement des pratiques de loisirs et des sports de nature, ce point s'attache à livrer les repères chronologiques et structurels de l'évolution des représentations du sport et de la nature dans la société, du XVIIIe au XXe siècles, en s'appuyant sur le corpus des travaux historiques et sociologiques déjà existants sur la thématique¹². Il s'agira ainsi de mettre

⁹ Pociello, C., « Loisirs sportifs, nature et santé », *Nature de la santé, Santé de la nature*, 1992, n° hors série, R.G.A., I.G.A., Grenoble, pp. 91-104.

¹⁰ Durand, G., (1992), *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Dunod ; Froehlicher, R., Wintz, M., « Les constructions imaginaires de la nature en Alsace », *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, 1993, n°20, pp.148-155.

¹¹ *Ibid.*, p.22

¹² Vigarello, G., « D'une nature... à l'autre. Les paradoxes du nouveau retour », in Pociello, C., (dir.), (1981), *Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques*, Paris, Vigot, Sport+Enseignement, pp. 239-247 ; Pociello, C., (1995), *Les cultures sportives*, Paris, Presses Universitaires de France, Pratiques corporelles; Corbin, A., (1995), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Flammarion, Champs; Rauch, A., (1996), *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Paris, Hachette, « La vie quotidienne » ; Corneloup, J., Bourdeau, P., (2004), « Les sports de nature. Entre pratiques libres, territoires, marchés et logiques institutionnelles », *Cahier Espaces*, n°81, mai 2004, pp. 117-124 ; Aubel, O., (2005), *L'escalade libre en France, sociologie d'une prophétie sportive*, Paris, L'Harmattan.; Morales, Y., (2007), *Une histoire*

en relation les différents facteurs qui ont fait émerger et se développer des usages ludiques et sportifs de la nature (esthétique de la nature, conceptions naturistes et hygiénistes) pour devenir au XXe siècle des « activités de plein air », des « activités physiques de plein air » puis, des « sports de nature »¹³.

1) L'influence du développement d'une esthétique de la nature et des conceptions naturistes (fin du XVIIIe – début XIXe siècles)

a) Une esthétique de la nature

Les origines historiques des pratiques de nature – ou de plein air – sont plus généralement établies dans la seconde moitié du XIXe siècle¹⁴. Néanmoins, les recherches historiques menées sur l'histoire de l'alpinisme¹⁵ invitent à faire remonter l'avènement des formes de pratiques de plein air à la fin du XVIIIe siècle, période à laquelle le regard sur la nature « s'affine avec acuité sous les effets conjugués de la curiosité des savants pour l'altitude et le développement d'une esthétique de la nature et de ses sites grandioses »¹⁶. Hoibian situe le développement de cette esthétique de la nature au siècle des Lumières où s'affirme « le personnage du découvreur », « figure essentielle de ce siècle », et le met en relation avec un attrait consubstantiel « des élites européennes pour les hautes montagnes » à cette même époque. On retrouve ces influences communes et structurantes, si bien pour la randonnée et « l'invention de la

culturelle des sports d'hiver. Le Jura des origines aux années 1930, Paris, L'Harmattan; Delaplace, J.-M., Villaret, S., Chameyrat, W., (dir.), (2004), , *Sport et nature dans l'histoire*, Sankt Augustin, Académia, Verlag.

¹³ « Les termes d'activités physiques de pleine nature (APPN), de sports de nature, de sports outdoor sont des désignations génériques pour des pratiques s'organisant en espace naturel où se mêlent la découverte du milieu, la recherche de sensations, l'effort, la convivialité » (Augustin, 2002, p.428). Plusieurs classements ont été proposés en fonction du milieu de pratique (activités d'eau : voile, plongée, surf, rafting, canoë-kayak, canyoning ; activités d'air : parapente, parachutisme, deltaplane, activités terrestres : randonnée pédestre, équestres, cyclistes, alpinisme, escalade, ski, snowboard, raquettes) ou en fonction de familles d'activités (proposition du Schéma de services collectifs des sports) envisage six familles d'activités : les randonnées non motorisées, les sports nautiques et d'eaux vives, les sports de montagne, les sports de neige, les sports aériens, les activités multi-supports ou périphériques.(Augustin, 2002, p.428)

¹⁴ Bessy O., Mouton M., « Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux », *Les Cahiers Espaces*, 2004, n°81, Sports de nature. Evolutions de l'offre et de la demande, pp. 52-78.

¹⁵ Hoibian, O., (2000), *Les Alpinistes en France 1870-1950. Une histoire culturelle*, Paris, l'Harmattan, Espace et Temps du sport.

¹⁶ *Ibid.*, p.8.

montagne »¹⁷ que pour l'avènement de l'escalade libre¹⁸ (Aubel, 2005). Ainsi, avant que ce premier champ d'activité des pratiques de plein air en montagne ne se développe au début du XIXe siècle, « il a fallu une transformation des perceptions de la montagne à partir du XVIe siècle sous le double effet de la curiosité des savants et du développement d'une esthétique de la nature ».

Pratiques encore réservées à cette époque à une élite sociale et sportive, ce n'est pas un hasard si l'alpinisme des années 1810, le ski implanté en France dans les années 1880-1900 et l'aviron entre autres, sont les premières activités sportives se déroulant en milieu naturel à se doter de structures administratives (Club Alpin Français 1874, société d'émulation nautique, 1859, Fédération Française des sociétés d'aviron 1890), et donc, à s'institutionnaliser.

b) Les conceptions naturalistes et hygiénistes

C'est davantage dans la seconde moitié du XIXe siècle que le développement de cette esthétique de la nature, accompagné d'une montée de la thématique de l'air envisagée en relation avec la nature - « prendre l'air », a encouragé l'émergence des activités de plein air¹⁹. Les pratiques de plein air privilégient une représentation utilitaire de la nature susceptible de contribuer à la santé de la personne et identitaire en relation avec la poursuite d'un idéal de vie. Elles possèdent ainsi une spécificité propre en conformité avec les modèles dominants de l'époque. Ces conceptions naturalistes se concrétisent au début du XXe siècle avec la méthode naturelle de G. Hébert²⁰, qui depuis 1905, a progressivement construit « un système cohérent dans lequel les pratiques ou « exercices naturels » sont justifiés par une philosophie de vie, une éthique naturiste : l'hébertisme. »²¹. Un des avantages de la méthode naturelle a été de proposer la pratique d'un exercice physique dans un milieu naturel, alors que tout le pays s'industrialisait et s'urbanisait. Dans le contexte hygiéniste de cette période, les méthodes pédagogiques inspirées de l'hébertisme rencontrèrent un franc succès en raison d'un culte du grand air et de la nature qui se construit pendant l'entre-deux

¹⁷ Rauch, A., (1996), *op. cit.*

¹⁸ Aubel, O., (2005), *op. cit.*

¹⁹ Bessy, O., Mouton, M., (2004), *op.cit.*

²⁰ Villaret, S., Delaplace, J.-M., (2004), « La Méthode Naturelle de Georges Hébert ou « l'école naturiste » en éducation physique (1900-1939) », *Staps* 1/2004 (n° 63), p. 29-44.

²¹ *Ibid.*

guerres²². Cette mouvance socioculturelle a un véritable retentissement sur le milieu pédagogique où la conception hygiéniste et l'idée de nature dans l'éducation physique française participent à son évolution culturelle, devenant alors une manière de préparer la défense du pays face à la crise géopolitique à venir²³. Parallèlement à l'évolution des modèles pédagogiques s'inspirant de l'hébertisme, l'action volontariste des mouvements de jeunesse et celle des mouvements laïques ou confessionnels (scoutisme, FUAJ, UFCV) de l'entre-deux guerres favorisent de nouvelles formes de relations avec la nature. De la même façon, le recours à la nature et à l'exercice physique trouvent une place centrale dans le scoutisme²⁴. Les organisations de jeunesse sont des collectivités qui deviennent alors des « œuvres de préservation au travers desquelles une idéologie éducative, articulée autour de la nature, se réalise »²⁵.

Politiquement, les pratiques de plein air se sont inscrites pendant l'entre-deux guerres, dans un projet moralisateur et ensuite démocratique. Pour assister à un démarrage de leur démocratisation, il faut attendre 1936 et l'avènement du Front Populaire où les relations entre les loisirs et la nature ont notamment été favorisées par l'avènement des congés payés, le progrès technique dans le domaine des transports, et un changement de valeurs plus global à l'égard de l'environnement qui permet d'observer un réel développement des activités de plein air.

2) La diffusion des activités de plein air (fin du XIXe siècle – XXe siècle)

En France, la diminution de la durée du temps de travail et la croissance ininterrompue des heures libres sont moins issues d'un mouvement unique et continu que d'une tendance profonde génératrice de différents processus qui se sont enchevêtrés

²² Rauch, A., (2001), *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Paris, Hachette, Pluriel.

²³ Saint-Martin, J.-P., Terret, T., (2001), *Le sport français dans l'entre-deux-guerres, Regards croisés sur les influences étrangères*, Paris, L'Harmattan, Espaces et temps du sport.

²⁴ Fuchs, J., « Les organisations de jeunesse en Alsace concordataire, 1918-1939. Pour une histoire des sociabilités », *Staps*, 2003, n° 60, pp. 27-42.

²⁵ *Ibid.*

depuis la première réglementation française sur la durée de travail²⁶ pour progressivement intégrer les temps de loisirs aux rythmes quotidiens²⁷ (Bonneau, 2009). Le 4 juin 1936 la constitution d'un gouvernement de Front Populaire est annoncée par Léon Blum. Les grèves et le mouvement social initiés dès le mois de mai conduisent le Front Populaire à proposer un ensemble de lois sociales, dont la Loi des quarante heures de travail hebdomadaires, promulguée le 21 juin 1936²⁸, et celle sur les congés payés. Bien que relativement peu novatrice²⁹, cette loi garde une portée éminemment symbolique. Le Front Populaire et les réformes qu'il a instaurées demeurent ainsi les symboles de l'avènement du temps libre et des temps de loisirs de la fin des années 1930 aux années 1960.

Alors que le milieu scolaire et pédagogique était déjà sensible aux idéologies naturalistes, les actions conjuguées de Jean Zay ministre de l'Éducation Nationale et des Beaux Arts de 1936 à 1939, et de Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux Sports et aux Loisirs, parachevèrent d'inscrire les activités physiques, le plein air et la relation à la nature dans le projet éducatif national. Ainsi, Jean Zay instaura en 1937 une demi-journée de « plein-air », laquelle sera institutionnalisée par les instructions officielles de 1945. De même, se développèrent des classes transplantées en milieu naturel avec les classes de neige en 1953, les classes vertes en 1962, et les classes de mer en 1964.

Produits et héritage de l'agrégation des conceptions naturalistes, du développement du goût pour l'aventure et la montagne, du thermalisme et des cures balnéaires, et de l'avènement d'une civilisation des loisirs³⁰ les activités sportives et de loisirs de nature ont connu une diffusion sociale plus large et se sont inscrites dans les comportements en tant que pratiques sociales et sportives et culturelles jusqu'aux années 1970. Ce n'est qu'après que ces activités font réellement l'objet d'une revendication de valeurs spécifiques à ceux qui les pratiquent. Ces revendications conduisent à requalifier les activités de plein air en « sports de nature » dans les années 2000.

²⁶ Loi du 22 mars 1841 sur l'emploi des enfants qui donnera suite à la loi du 9 septembre 1848 sur les douze heures de travail pour tous. Cette dernière, bien qu'abolie en 1851, constitue la deuxième réglementation de la durée de travail.

²⁷ Bonneau, M., (2009), *op.cit.*

²⁸ Cette loi fut d'ailleurs très mal votée par le Parlement.

²⁹ Les congés payés existaient déjà depuis 1900 sectoriellement ; les fonctionnaires en bénéficiaient depuis le Second Empire.

³⁰ Dumazedier, J., (1962), *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Seuil.

3) Des activités de plein air aux Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) : un changement de valeurs (XXe – XXIe siècles)

Jusqu'aux années 1970, les activités de plein air se sont développées dans une relative opposition à la société industrielle. Elles semblaient en effet devoir compenser un mode de vie qui s'est sédentarisé et un environnement de vie qui a perdu de sa qualité antérieure. Bessy et Mouton (2004) relèvent que « le plein air ne peut se détacher d'une conception écologiste et pacifique. C'est une philosophie remettant largement en cause l'idéologie du progrès et les valeurs matérialistes et dont se réclame toute une génération de pratiquants s'opposant à la compétition ». La revendication de cette originalité identitaire des pratiques de plein air se retrouve chez les pratiquants qui se rallient à une conception utilitaire de la pratique dans un milieu naturel, c'est-à-dire à une conception qui peut répondre à un idéal de vie entretenant un rapport étroit avec la nature. Les activités de plein air connaissent un essor particulier dans les années 1980-1990, à la faveur d'une évolution des valeurs privilégiant un nouveau rapport à soi, aux autres et à la nature³¹. Ce changement de valeurs s'illustre par la naissance du terme « Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) ».

La définition donnée aux APPN est révélatrice de cette transformation sociale et de l'investissement pluriel des pratiquants au sein des espaces naturels. En effet, « elles sont définies à l'époque comme l'ensemble des activités se déroulant en milieu naturel dans un but de progression, avec ou sans engin. »³². Parallèlement à la multiplication des modalités de pratiques se développent deux conceptions distinctes de la nature. Celle de la nature sauvage, qui n'est pas ou que très peu aménagée, et celle de la nature domestiquée, qui est aménagée dans le but d'en faciliter l'accès à des publics plus nombreux. Aussi, « le développement des APPN symbolise donc le passage d'une nature passive, qui agit sur la personne, à une nature vivante que le pratiquant cherche à domestiquer et à explorer en tous sens. Elle est assimilée prioritairement à un terrain de jeu et d'aventure que chacun modèle à sa convenance »³³. Ainsi, s'il est vrai que les APPN favorisent la connaissance de l'environnement, celui-ci ne reste souvent

³¹ Vigarello, G., (1982), *op. cit.*

³² Bessy, O., Mouton, M., (2004), *op. cit.*

³³ Pociello, M., (1981), *op. cit.*

considéré que comme un cadre de pratique répondant à des finalités relativement autocentrées que sont l'hédonisme et le ludisme.

Les termes de « plein-air » ou de « pleine nature » ne s'utilisent encore qu'en raison de leur antériorité historique et de leur facilité à recouvrir la diversité des activités physiques et sportives pratiquées dans un milieu naturel³⁴. Dans les écrits comme dans les discours, le terme de « sports de nature » est plus fréquemment usité au détriment des termes de « plein-air » ou « de pleine nature ». Mais l'usage de ce terme ne s'explique pas uniquement par une mode rhétorique. Ce changement terminologique recouvre une évolution historique et sociale, qui elle-même implique de nouvelles pratiques et mentalités. En corollaire de ces évolutions émergent les questions de l'utilisation et des usages de la nature, de son aménagement et des incidences environnementales de ces pratiques.

Le Législateur se saisit de ces questions en modifiant la loi sur le sport de 1984 en 2000, et marque ainsi un nouveau changement de statut de ces pratiques en entérinant l'appellation « sports de nature ».

4) Une évolution des pratiques de sports de nature liée aux transformations de la société

L'apparition relativement récente du terme « sports de nature » semble traduire les transformations des pratiques sportives de nature dont les termes « plein-air » ou « pleine nature » ne permettaient pas de rendre compte. Si globalement le phénomène majeur qui peut caractériser les sports de nature est une croissance du nombre de pratiquants, les sports de nature ont fait l'objet d'autres transformations ayant trait aux modalités de leur pratique, aux caractéristiques de leurs pratiquants et aux finalités assignées à la pratique de ces sports. L'évolution des manières de pratiquer les sports de nature suit des tendances communes à celles de la pratique sportive en général. L'auto-organisation³⁵, l'engagement multiple dans les pratiques sportives³⁶, l'omnivorité³⁷ et la

³⁴ Bessy, O., Mouton, M., (2004), *op. cit.*

³⁵ L'auto-organisation de la pratique sportive se caractérise par un détachement des pratiquants de l'égide des fédérations sportives. Pour les pratiques instrumentalisées, cette tendance est renforcée par les innovations technologiques entraînant une baisse du coût du matériel et une diminution du degré d'expertise qu'elles demandent.

non-affiliation (ou pratique libre) sont des phénomènes qui sont également identifiés pour les sports de nature. Les sports de nature favorisent le développement de projets sportifs et de modalités de pratique variées en privilégiant les formes auto-organisées, de plus en plus prisées par les pratiquants, mais souvent mal adaptées à un environnement de pratique fragile. La désaffiliation des licenciés déplorée par les fédérations sportives témoigne du déclin d'un modèle fédéral qui n'a pas encore trouvé l'offre sportive permettant de s'adapter à la demande de ce nouveau public qui a évolué tant dans sa composition sociologique (en raison de modifications démographiques notamment), que dans ses exigences. En effet, la demande actuelle pour les sports de nature se caractérise par une attente d'activités diversifiées, une forte sensibilité à l'environnement, la volonté d'un retour à la pratique d'une activité sportive et de réels besoins en termes d'hébergement, de service et d'accès à l'offre. Les attentes exprimées par les pratiquants portent essentiellement sur la qualité, la sécurité, la possibilité de disposer de plusieurs sites de pratique à proximité des lieux de séjour et de résidence, ainsi qu'une moindre fréquentation des sites dont certains sont perçus comme saturés³⁸. Les marchés du sport³⁹ en l'occurrence « des » sports de nature, profitent de cet engouement ; ainsi le marché de l'outdoor⁴⁰, qui se caractérise par son dynamisme et connaît une croissance annuelle moyenne proche de 7% sur la période 2002-2004 (étude Eurostaf publiée en décembre 2005). Le marché mondial de l'outdoor représente d'ailleurs 30 milliards de dollars en 2004 (prix de gros H.T.), soit environ 27 % du marché des articles de sport (Eurostaf - 2005). Les médias et la publicité se sont également emparés des sports de nature, en en faisant souvent un support de communication ou un produit d'appel symbolisant les valeurs de la jeunesse, du fun et de la glisse, voire de l'éthique environnementale pour des marques comme Patagonia ou

³⁶ F. Dubet rappelle que la multi-pratique est souvent trop rapidement associée à une forme de « zapping sportif » alors que différents travaux montrent que les pratiquants ne seraient pas vraiment dans une logique de renouvellement permanent mais conjuguent en fait plusieurs activités gravitant autour d'une pratique favorite, laquelle soutient leur construction identitaire et facilite alors l'engagement dans d'autres sports. Cet éclectisme s'identifiant encore davantage auprès des catégories sociales aisées.

³⁷ Lefevre B., Ohl F., « Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : omnivorité, univorité et dissonances », *Science et Motricité*, 2006, n°62(3), pp.81-90.

³⁸ Source : enquête AFIT – SEATM 2002

³⁹ Ohl, F., Tribou G. (2004), *Les marchés du sport : les consommateurs et la distribution*, Paris, Armand Colin.

⁴⁰ Les activités d'outdoor sont des activités pratiquées en plein air, dans un site ou un environnement naturel. Les principaux sports outdoor : ski et ensemble de la glisse sur neige, randonnée (percée dans la moyenne montagne), escalade (y compris sur glace), raquettes, trek, marche, alpinisme, parapente, deltaplane, vélo, VTT, golf, équitation, skate, roller, patinage, descente en eaux vives, canyoning, rafting, "accro-branche", quad.

Picture Organic Clothing qui mettent au centre de leur politique marketing l'utilisation de produits biologiques et écologiquement neutres pour la fabrication de leurs textiles et autres produits. Cette multiplication des prestataires de biens et services dédiés aux sports de nature témoigne de la diversité des modalités de pratiques et de représentations de ce que sont les sports « de nature », à travers leur pratique et les symboles qu'ils véhiculent. Cela signifie que : « les sports de nature sont devenus autant d'offres aux consommations ostensibles, sont devenus aussi enjeux de concurrence et d'affirmation symboliques »⁴¹. Objets de perpétuels « recodages symboliques »⁴², les sports de nature restent des sports distinctifs qui symbolisent une « mise en forme aventureuse »⁴³ où les espaces et les lieux de pratique sont « implicitement revendiqués comme marques d'appartenance et de distinction »⁴⁴.

Le contexte relativement alarmiste de crise écologique à venir du début du XXI^e siècle favorise alors une popularité, un développement, ou un redéveloppement, de pratiques sportives qui mettent le retour à la nature⁴⁵ « en mouvement ». Si peu de référence était faite à une vue écologique critique de la pratique des sports de pleine nature au début des années 1990, l'engouement pour ces sports et leur accroissement ont conduit à la mise en évidence d'effets négatifs sur l'environnement et les milieux de pratique. Souvent polémiques et portés à la controverse, ces impacts potentiels sur l'environnement ont générés de nombreux conflits locaux entre les participants sportifs et les protecteurs de l'environnement. De tels conflits se sont répandus partout où se trouve un patrimoine naturel attractif et font partie des contraintes liées aux milieux de pratique qui, de leur vocation naturaliste à leur exploitation économique ou sportive, impliquent des décisions d'usages et d'aménagements véritablement concertés.

L'apparition du terme « sports de nature » remonte à une période relativement récente, et force est de constater que les références législatives se présentent comme insuffisantes pour apporter une réelle définition à ces pratiques. Par l'instruction n°04-131 Jeunesse et Sport du 12 août 2004, le Ministère en charge des sports définit les sports de nature comme « les activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier – terrestre, aquatique ou aérien, aménagé ou

⁴¹ Vigarello, G., (1991), *op. cit.*

⁴² Hoibian, O., (2000), *op. cit.*

⁴³ Pociello, M., (1986), *op. cit.*

⁴⁴ Vigarello, G., (1991), *op. cit.*

⁴⁵ Hervieu-Léger, D., Léger, B., (2005), *Le retour à la nature : au fond de la forêt...l'Etat*, Paris, L'Aube, poche essais.

non ». Il s'agit d'une définition de lieux sportifs « par destination », telle que la propose F. Vigneau⁴⁶. Mise à part cette détermination « par destination », aucune définition consensuelle permettant de fixer ce qu'est réellement un sport de nature n'a été juridiquement posée. Le Pôle de Ressources National Sports de Nature (PRNSN) du Ministère des sports recense néanmoins trente deux disciplines (correspondant à vingt huit fédérations) reconnues comme des sports de nature.

Ces activités peuvent être réparties selon une typologie⁴⁷ par milieu (terrestre, nautique et aérien) de la façon suivante :

Tableau 1. Répartition des activités « sports de nature » par milieu de pratique

Activités terrestres	Alpinisme	Randonnée pédestre
	Canyoning	Raquettes à neige
	Course d'orientation	Ski
	Randonnée équestre	Spéléologie
	Escalade	Tir à l'arc
	Golf	Triathlon
	Motocyclisme	VTT
Activités nautiques	Aviron	Pêche au coup
	Canoë-Kayak, raft	Ski nautique
	Char à voile	Sports sous-marins
	Motonautisme	Surf
	Nage en eau libre / vive	Voile
Activités aériennes	Aéromodélisme	Planeur ultra léger
	Aérostation	Vol à voile
	Giraviation	Vol libre
	Parachutisme	Aéronautisme

Source : Pôle de Ressource National Sports de Nature – PRNSN

⁴⁶ Vigneau, F., (1998), *Les espaces du sport*, Paris, PUF, Que sais-je.

⁴⁷La classification « sports de nature » est utilisée en référence à l'article 50-2 de la Loi sur le sport de 2000. Il est à noter que pour le Bas-Rhin, les sports de nature de cette classification ne sont pas tous pris en compte; et ce, pour deux raisons. La première tient à l'absence des pratiques sur le territoire pour des raisons géographiques notamment (le surf par exemple); la deuxième raison tient au choix fait par le Conseil général du Bas-Rhin de ne pas intégrer certaines pratiques à l'étude, et à sa politique « sports de nature » dans une plus large mesure. Ces sports sont principalement ceux dont la pratique suscite des controverses que le Conseil Général a décidé de traiter indépendamment de la démarche de gestion maîtrisée des sports de nature. Il en va ainsi du motocyclisme, de l'aéronautisme et du golf. Une autre interprétation peut consister à voir dans cet évincement une manière délibérée d'écarter les sujets sensibles du débat sur les sports de nature.

Mais les sports de nature s'inscrivent dans des lieux et espaces aux contours flous et en évolution perpétuelle⁴⁸ dont les caractéristiques dites « naturelles » font elles-mêmes objet de débat. Parler de sports « de » nature reviendrait à considérer les pratiques sportives qui s'exercent au sein de milieux « naturels », mais la naturalité de ces milieux n'en a toujours pas été définie pour autant.

B. « Les-sens » de la nature : les difficultés à qualifier une activité sportive par la nature

L'usage argumentatif de la sensibilité naturaliste est devenu une pratique répandue dans les discours politiques, médiatiques, voire scientifiques. Ces références « implicites ou formellement exprimées, (...) alimentent une conscience écologiste qui semble se déployer dans notre société »⁴⁹ et cette sensibilité naturaliste ont également irradié le champ sportif. Les significations de ce « retour à la nature » dans les activités sportives et de loisirs ont été pertinemment analysées par des chercheurs en sciences du sport dans une perspective d'ethnologie⁵⁰ Aussi, sur le plan de la signification et des représentations, il nous semble qu'un détour par les travaux d'anthropologie de la nature et d'ethnologie peut être utile pour comprendre en quoi la référence à la nature est utilisée pour identifier, définir, voire légitimer des activités sportives, en ce sens que le détour « permet de rendre étrange cette notion trop évidente de la nature. Dénaturalisée et déréifiée, cette dernière peut dès lors constituer une propriété substantive des pratiques sportives »⁵¹.

1) La non universalité de la conception de nature (Descola, 2001⁵²)

Penser l'idée de nature et le naturel peut se faire par des voies toutes différentes. Celles empruntées par la philosophie sont aussi distinctes qu'opposées. Elles invitent

⁴⁸ Augustin, J.-P., « La diversification territoriale des activités sportives », *L'année sociologique*, 2002, n°52 (2), pp. 417-435.

⁴⁹ Raymond, R., « De quelle nature parle-t-on ? », *Strates* [En ligne], 11 | 2004, mis en ligne le 14 janvier 2005. URL : <http://strates.revues.org/398>

⁵⁰ Voir notamment à ce sujet les thèses de doctorat d'E. Boutroy (2004) et de F. Guyon (2004).

⁵¹ Boutroy, E., « Les leçons du terrain. Observation ethnologique et pratiques sportives de nature », *Revue Européenne de Management du Sport*, 2004, n°10, PUS, pp. 159-180.

⁵² Descola, P., « Anthropologie de la nature, Leçon inaugurale au Collège de France », Paris, le 29 mars 2001.

tantôt à envisager le naturel comme ce qui différencie l'état « sauvage » de l'état « domestiqué » par la culture, tantôt comme le propre de l'animalité et de l'instinct de l'homme, ou encore plus pleinement, à penser la nature comme le cosmos, entendu comme la totalité que forment les êtres vivants. A l'opposé de la nature créatrice d'Aristote, la nature peut être envisagée selon une interprétation mécaniste, comme chez Descartes et Pascal, où les mécanismes naturels doivent être connus pour pouvoir reproduire les phénomènes naturels et les maîtriser. Ces différentes conceptions de la nature sont symptomatiques du quiproquo quasi constant à l'égard de l'idée de nature et de ses représentations⁵³.

La nature « ordinaire », lorsqu'elle est rurale, est constituée de prairies, de vignobles, de vergers ou de champs cultivés structurés par de multiples éléments paysagers. Et lorsqu'elle se fait urbaine, elle est alors un parc, un jardin, un alignement d'arbres et de haies. La nature « ordinaire » serait donc avant tout à comprendre comme le fruit des activités humaines dont elle suit aussi l'évolution. Mais dans ce cas, la nature, pour être « nature », doit-elle être « extraordinaire », serait-elle alors la nature « sanctuarisée » ? Rien n'est moins sûr. En fait, qu'elle soit qualifiée de nature « ordinaire », de nature « sanctuarisée », de nature « à protéger », ou encore de nature « mise sous cloche », l'idée de nature navigue entre singularité et pluralité, ne faisant l'objet d'aucune conception universelle. En référence à l'opposition épistémologique entre relativisme et universalisme, Descola rappelle qu'« opposer l'universalité des lois de la nature et la relativité des phénomènes culturels, c'est s'enfermer dans une impasse : si on veut avancer des propositions qui soient valides partout, l'on doit se donner comme objet des systèmes de relations, d'où « l'universalisme relatif »⁵⁴. En mettant en exergue la non universalité de la conception de nature, il nous invite à identifier la nature non pas uniquement dans sa dimension abstraite, mais également dans ses dimensions relationnelles, c'est-à-dire, à considérer une cosmologie partagée autour de la nature, laquelle se décline par rapport à ce qui peut être désigné et par rapport à quoi se situe l'action. Ce qui revient à envisager une nature plurielle, définie relationnellement avec des activités sportives, économiques, touristiques, et des groupes d'acteurs politiques, sportifs, économiques, qui les mettent en œuvre.

⁵³ Besse, J.-M., « Les sens de la nature dans les discours philosophiques », in Besse, J.-M., Roussel, I., (dir.), (1997), *Environnement : représentation et concept de la nature*. Paris, L'Harmattan.

⁵⁴ Descola, P., (2001), *op. cit.*

Ainsi nous semble-t-il aller des sports « de nature », activités sociales désignant la nature pour milieu d'action et dont l'observation et la définition ne peuvent être enracinées que dans « un ordre « objectif » dans « la » structure du monde »⁵⁵ et qui gagneraient à être saisis dans une perspective phénoménologique, permettant par la même occasion d'élucider la structure générale du sens que les acteurs donnent à leur pratique « se faisant ».

2) Des sensibilités naturalistes forgées dans les expériences du monde

Comment, dès lors, sortir de la qualification des sports par le signifiant « de nature » pour désigner des pratiques sportives, pourtant bien en relation avec la nature, sans tomber dans les écueils de la taxinomie ? Une des pistes pourrait consister à se référer aux propriétés de ces activités sans mobiliser la notion de nature et de parler ainsi de « sports à risques »⁵⁶, de pratiques fédérales, de pratiques réglementées et non-réglementées, de pratiques libres.

« Chasser le naturel » et voilà qu'il revient au galop. Éluder la notion de nature pour contourner les obstacles sémantiques n'empêche pas moins de tomber dans les travers de la catégorisation et du fixisme. Aussi, définir, comprendre et analyser les sports « de nature », mériterait de reconsidérer une perspective permettant, pour reprendre Descola, d'apprécier les « stylisations de l'expérience du monde » et partant, les expériences subjectives et les constructions sociales « des réalités »⁵⁷ de la nature des pratiquants de ces activités sportives.

G. Vigarello⁵⁸ s'attache à dégager le rapport inédit à la nature qu'introduisent les pratiques sportives de nature par rapport aux contenus et sens du « retour à la nature » des débuts du XXe siècle, et aux significations des thèmes écologiques actuels. Dans cette perspective, les sports de nature se donneraient « comme découverte de rythmes mieux maîtrisés, de sensations gagnant en densité, ou de motricités sereines », où la nature appartiendrait « à ceux qui dénoncent un péril jugé vital » et où les expériences

⁵⁵ Boutroy, E., « Insaisissable nature des APPN. Quelques réflexions d'un ethnologue » in Corneloup, J. (dir.), (2007), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, Editions du Fournel, pp. 65-76.

⁵⁶ Soulé, B., Corneloup, J., (2007), *Sociologie de l'engagement corporel. Risque sportif et pratiques de l'extrême dans les sociétés contemporaines*, Paris, Armand Colin, « Coursus Sociologie ».

⁵⁷ Berger, P., Luckmann, T., (1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck.

⁵⁸ Vigarello, G., (1991), *op. cit.*

renverraient ainsi d'abord à « d'imaginaires réappropriations harmoniques »⁵⁹. C'est là une conception de la nature qui est corrélée à une « certaine » expérience du monde ; un monde du début des années 1990, un monde dont des individus font l'expérience au travers de pratiques sportives qui en incarnent le rapport. Mais réduire les sports de nature à l'expression sportive d'une argumentation écologique et à une critique du progrès conduit à négliger la « géographicité » de l'être, au sens de Dardel (1952), et au déploiement de l'être dans l'écoumène⁶⁰, dans une existence qui met l'être en relation avec l'espace dans lequel il n'a pas une existence uniquement corporelle⁶¹.

Guyon⁶², en étudiant les chasseurs, les pêcheurs et les cueilleurs, a démontré l'existence de rapports pluriels à la nature, et ce, à la même époque. Les activités ne sont pas intrinsèquement « sportives » mais n'en sont pas moins des activités sociales. En cela, elles renvoient à une définition écouménale sous-tendant la relation que l'acteur entretient avec la nature et l'expérience qu'il en fait au cours de son activité. En identifiant la nature à des espaces spécifiques ou à des activités sociales (sportives, par exemple), les acteurs sociaux « canalisent l'attention liée à son respect et à sa protection. Ce faisant, ils désignent un domaine où les références à la nature apparaissent légitimes pour évaluer leurs pratiques »⁶³.

De là, si les sports « de nature » inventent leur nature en réaction à des évolutions qui bercent l'ensemble de la société, pouvoir penser chacun des systèmes d'objectivation du monde dans leurs relations implique donc aussi d'analyser la naturalité d'un sport dans des termes relationnels⁶⁴ où l'identification de la nature devient ainsi relative.

Ce point I a d'abord été l'occasion, en coupant à travers champs, de se prêter à l'exercice d'un retour aux origines des usages sportifs et ludiques de la nature. Puis, en

⁵⁹ *Ibid.*, p. 239

⁶⁰ « L'écoumène possède une réalité plus vaste que le simple ensemble des terres habitées, le terme comprend aussi la relation de l'homme à l'espace habité, une sorte d'*englobant* à la Karl Jaspers qui s'attaquerait à la géographie. La notion d'écoumène ne peut se détacher d'une réflexion ontologique, si l'être humain se crée avec sa temporalité comme Bergson l'a montré, il se crée aussi avec sa spatialité, sa vision personnelle de l'espace qu'il s'approprie. Ainsi l'écoumène se détache de la simple géographie pour entrer de plain-pied dans la philosophie de l'être » (Berque, A., (2000), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, collection Mappemonde).

⁶¹ Ce déploiement constitue une réalité objective qu'Augustin Berque a proposé d'intituler « médiance », terme qui traduit un couplage entre notre être et l'écoumène. (Chouquer, G., *Nature, environnement et paysage au carrefour des théories, Etudes rurales*, 2001/1-2 (n° 157-158).

⁶² Guyon, F., (2004), « *Analyse des rapports pluriels à l'espace « naturel », chasseurs, pêcheurs, cueilleurs* », Thèse de sociologie et de STAPS, Strasbourg.

⁶³ Raymond, R., (2004), *op. cit.*

⁶⁴ Boutroy, E., (2007), *op. cit.*

considérant l'historicité des pratiques sportives de nature et la diversité de leurs significations, nous avons insisté sur les difficultés à les qualifier par leur naturalité. Nous avons ainsi mis en exergue en quoi la non universalité et la diversité des sens de la nature sont déterminantes dans les expériences que chaque acteur peut être amené à faire de la nature au cours de sa trajectoire. Le rôle de ces expériences et les significations qu'elles ont produit se retrouvent dans les prises de position, les justifications et les discours des acteurs dès lors que ceux-ci sont réunis dans la même arène. En ce sens, la mise à l'épreuve de la diversité des conceptions et des expériences de la nature appelle d'abord une confrontation et à l'expression de désaccords auxquels la puissance publique doit pouvoir faire face. Elle le fait notamment en recourant à un mode d'action publique qualifié de « concertée », en offrant aux acteurs des lieux de prise de parole tels que des débats publics ou réunions de concertation.

II. Action publique concertée et sports de nature : un objet de recherche à « la croisée des chemins »

Ce point II se donne pour objectif de retracer la genèse de la recherche, passant à la fois par une objectivation des raisons pour lesquelles nous sommes portés sur cet objet de recherche, et de la manière de l'étudier (A). Nous nous attacherons ensuite à indiquer les enjeux et limites d'une recherche portant sur les processus de la concertation à travers une politique de gestion des sports de nature (B).

A. Une approche ethnographique de la concertation sur les sports de nature : le carrefour d'une histoire personnelle et d'un parcours académique

S'interroger sur la concertation relative à la gestion publique des sports de nature n'est pas sans signification sociale. Retracer « l'histoire de la thèse », c'est aussi revisiter quelques étapes d'une histoire académique et personnelle qui permettent de comprendre le choix d'un tel objet d'étude et la trajectoire du chercheur en devenir⁶⁵.

⁶⁵ Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C., Passeron, J.-C., (1968), *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton.

1) Un engagement sportif et académique tourné vers les sports de nature

L'histoire de l'errance, ou de l'itinérance, commence peut-être simplement par un engagement sportif précoce dans les activités récréatives de nature. Le ski alpin, le snowboard la randonnée pédestre, la course à pieds en forêt, le VTT, la voile, sont autant de sports que j'ai pu pratiquer de façon compétitive ou en tant que pratiquante occasionnelle. C'est donc en premier lieu dans mon expérience sensible – mon vécu de pratiquante – que vient s'inscrire le choix d'étudier les sports de nature. Ce goût pour les sports de nature doit sans doute aussi son origine à un environnement familial et amical stimulant ainsi qu'à des expériences biographiques antérieures qui furent structurantes et porteuses de valeurs pendant de longues années.

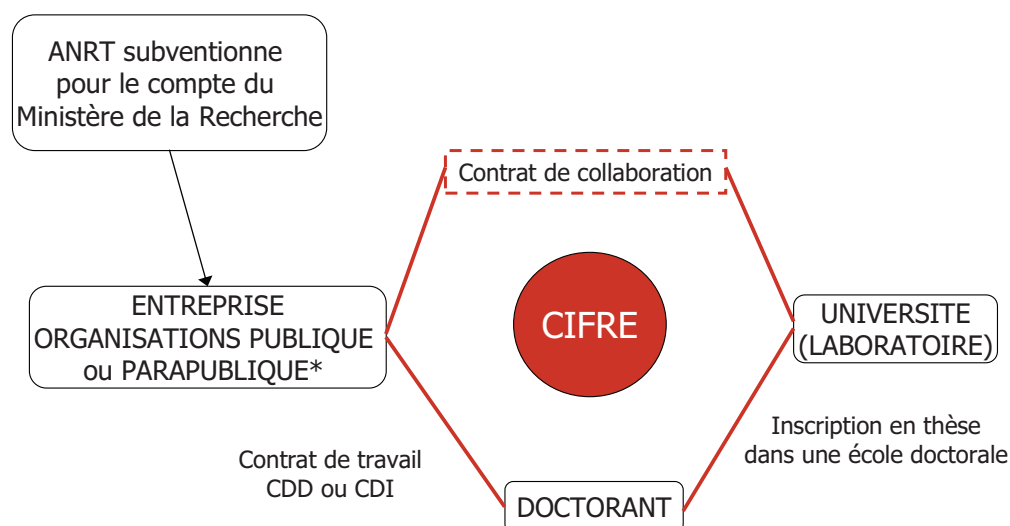
Les comportements sportifs vis-à-vis de la nature sont guidés par une vision du monde et une vision de soi inscrites dans ce monde, liant par là l'identification de la nature au contexte social et matériel, et les significations de la nature prennent sens dans les expériences que chaque acteur fait ou peut faire du monde. Et, en tant que pratiquante, j'ai moi aussi une conception de la nature et des sports de nature qui m'inclinent davantage à une pratique « libre », auto-organisée et guidée davantage par la découverte des milieux naturels et la contemplation que par la performance sportive. Tout au long de ce travail, j'ai tenté de maintenir un rapport réflexif avec mes propres conceptions de la nature et des sports de nature, de façon à ce que celles-ci viennent le moins possible s'imposer ou interférer dans ma manière d'appréhender les faits sociaux et dans mes analyses.

Mais « l'histoire de la thèse » se retrace également au regard du parcours universitaire que j'ai pu suivre. Les différentes bifurcations que j'ai pu prendre pendant celui-ci m'ont respectivement conduite à l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg, à l'UFR S.T.A.P.S. de Strasbourg et parallèlement, à la Faculté d'Aménagement et d'urbanisme de Strasbourg.

Si l'expérience politiste ne dura qu'une année, c'est d'abord par manque d'ajustement à la situation, mais aussi parce que conjointement, se réveillait à nouveau une envie jusqu'alors remise en sommeil : évoluer professionnellement dans le secteur du management du tourisme sportif de nature. Mon parcours en S.T.A.P.S. donna ainsi lieu à un mémoire de Master, puis à un projet de thèse exprimant mes affinités antérieures avec la science politique.

C'est donc au croisement de ces deux thèmes qui suscitent mon intérêt et animent ma curiosité qu'est né le projet de cette recherche conduite dans le cadre d'une convention CIFRE. Ayant pris connaissance de l'attribution d'une compétence réglementaire dans la gestion des sports de nature au niveau départemental, une proposition d'étude avait été faite au Conseil général du Bas – Rhin par l'Équipe d'Accueil en Sciences du Sport de Strasbourg. Le corollaire de cette proposition fut d'informer l'administration du Département du Bas-Rhin de l'existence des conventions CIFRE, de leur expérimentation dans les organismes publics et parapublics, et de l'opportunité que lui offrait ce dispositif dans le recrutement d'un doctorant entreprenant une recherche universitaire en correspondance avec ses attentes opérationnelles.

Figure 1. Le dispositif CIFRE et ses co-contractants

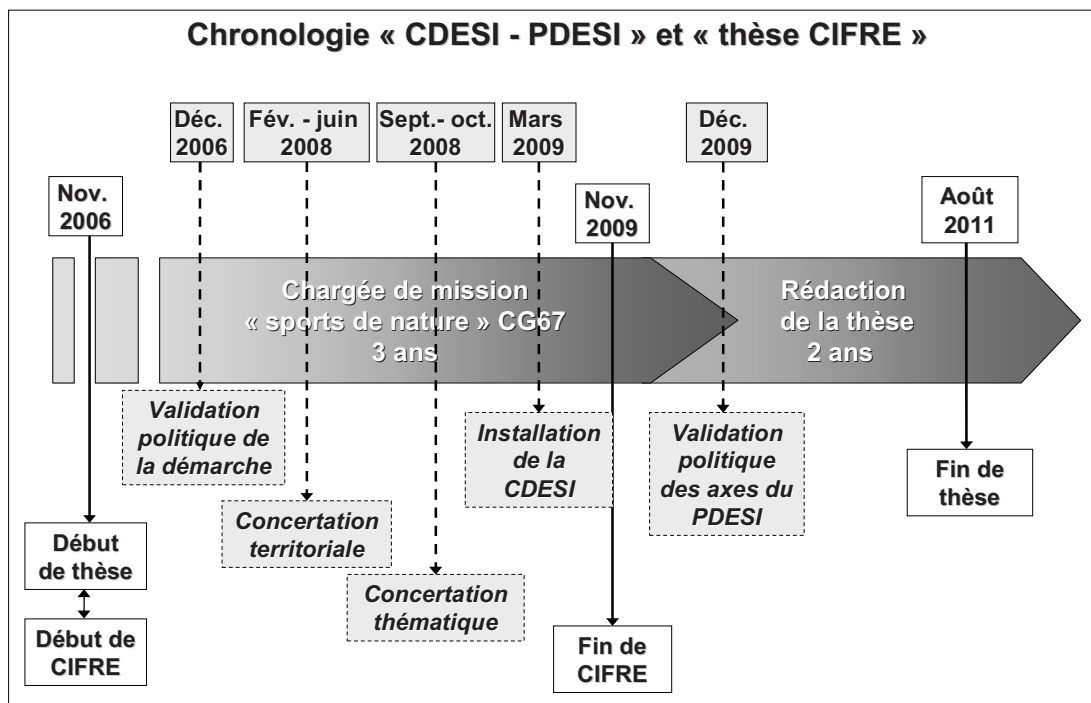


*Depuis décembre 2005, le Ministère de la Recherche a décidé à titre expérimental d'ouvrir la procédure CIFRE à des structures non industrielles: Collectivités Territoriales, Parapublic, Associations à vocation sociale, ONG, Conseils d'Architecture et d'Urbanisme et Environnement, Etablissements consulaires, etc.

L'issue positive des débats et des diverses démarches administratives donna lieu à la signature de la dite convention entre le Conseil général du Bas-Rhin et l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives de l'Université de Strasbourg pour une durée de trois ans, impliquant un Contrat à Durée Déterminée sur un poste de chargée de mission « espaces, sites, itinéraires de sports de nature » (ou « sports de nature ») et partant, les balbutiements de la présente recherche.

La chronologie de cette double expérience peut être formalisée de la manière suivante :

Figure 2. Chronologie « CDESI – PDESI » et « thèse CIFRE »



Cette chronologie laisse apparaître un décalage entre la fin de la convention CIFRE qui devait initialement correspondre à l'adoption du PDESI et la validation de la première version de celui-ci qui a effectivement eu lieu en décembre 2009. Il convient d'ajouter que cette première version ne contenait en fait que la structure du Plan où sont déclinés uniquement les axes stratégiques. Aucun site n'a d'ailleurs fait l'objet d'une inscription au PDESI dans sa version de décembre 2009. Cette précision sur la différence de temporalité entre « temps de la CIFRE » et « temps du projet CDESI-PDESI » permettra par la suite, de comprendre pourquoi la phase d'évaluation que nous avons envisagée comme une partie importante de ce travail n'a finalement pas pu être réalisée. Un autre point d'explication à l'inexistence de cette évaluation de la politique publique « sports de nature » dans le présent travail réside dans le manque de précision de la base d'indicateurs d'évaluation pour le PDESI. En effet, le Conseil général du Bas-Rhin n'a décidé de s'engager dans une démarche plus globale d'évaluation de ses actions qu'en octobre 2008, en faisant le choix d'évaluer prioritairement les politiques départementales et sectorielles afférentes aux domaines qu'il a estimés comme étant

stratégiques; la démarche de « gestion maîtrisée des sports de nature » n'en faisant partie, en décembre 2009, que par l'intermédiaire de son inscription à l'Agenda 21 départemental⁶⁶. La mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental fait néanmoins l'objet d'une évaluation qui a été intégrée à la première programmation. Cette évaluation concerne l'évaluation de chaque politique au fur et à mesure du déploiement du programme départemental d'évaluation qui s'attache à vérifier la contribution de la politique évaluée aux finalités du développement durable et au respect des principes d'actions et à leur mise en œuvre.

Aussi, concernant la « démarche de gestion maîtrisée des sports de nature » bas-rhinoise, l'évaluation conduite par la Direction de l'Évaluation des Politiques, de la Prospective, du Conseil et de l'Organisation (DEPRO) ne consistait (sur la période où nous y étions) qu'à évaluer le degré d'avancement des différentes actions définies pour l'objectif « Assurer un développement maîtrisé de sports de nature » :

Objectif : Assurer un développement maîtrisé des sports de nature			
Actions	Réaliser un état des lieux concerté des lieux de pratique, des acteurs et des enjeux	Avancement	EN COURS - une étude diagnostic et un inventaire en collaboration avec Alsace Nature sont en cours
	Elaborer le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Pleine Nature (PDESI) pour protéger les espaces naturels et réglementer les conflits d'usage		EN COURS - La CDESI sera constituée et installée en décembre 2008, suite à deux phases de concertation (groupes thématiques et débats territoriaux) menées de janvier à octobre 2008. Une journée de présentation publique de la démarche a été organisée le 11 janvier 2008
	Elaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisée		A L'ETUDE - Comité de pilotage national PDIRM : en stand by - la thématique des motorisés est traitée dans le cadre des groupes de travail thématiques PDESI/ CDESI

Source : Extrait de l'édition 2009 de l'Agenda 21 du Bas-Rhin (*Enjeu* : Assurer et promouvoir une gestion durable des espaces et des ressources; *Orientation* : protéger et valoriser les espaces ruraux et naturels; *Objectif* « Assurer un développement maîtrisée des sports de nature ». (Agenda 21 départemental du Bas-Rhin, pp. 15-16).

2) Étudier la concertation sur les pratiques sportives de nature en interrogeant son propre engagement

Parce qu'il était bien conscient, le lien entre mes expériences biographiques passées dans les sports de nature et l'intérêt en termes d'objet de recherche qui en a résulté a pu être objectivé relativement tôt. Néanmoins, la question des raisons du choix de la concertation comme autre composante de l'objet n'avait au départ pas de réponse

⁶⁶ Enjeu : Assurer et promouvoir une gestion durable des espaces et des ressources; Orientation : protéger et valoriser les espaces ruraux et naturels; Objectif « Assurer un développement maîtrisée des sports de nature ». (Agenda 21 départemental du Bas-Rhin).

précise. Cette prise de conscience s'est opérée à la faveur d'une remise de question de mon enracinement de pratiquante face au « métier » que j'ai pu exercé durant les trois années passées au service des sports du Conseil général du Bas-Rhin. Donner les preuves de sa neutralité en renonçant aux partis pris pour les sportifs était non seulement une condition indispensable à la bonne conduite du projet, mais également à ma crédibilité à en être en charge. En procédant à cette distanciation par rapport à mon propre rôle, je découvrais en même temps que la concertation sur la cohabitation des différents usages des espaces naturels me renvoyait finalement à une sensibilité pour le compromis et le consensus, au sens du juste et à l'équité.

Cette deuxième rupture s'est opérée à la faveur d'une nouvelle distanciation offrant une vision un peu moins enchantée de la concertation et de ses processus, et permettant ainsi d'ouvrir le questionnement sur les motifs et les formes des engagements des différents acteurs dans les processus de l'action publique concertée.

Et finalement, en interrogeant les engagements des individus dans les processus de la concertation, c'est aussi mon propre engagement et l'investissement de mon expérience réflexive dans l'objet qu'il a fallu interroger⁶⁷. Qui de la chargée de mission ou de l'apprentie sociologue était en train de parler à tel ou tel moment ? Quand les rôles risquaient-ils de se mélanger ? A partir de quel moment « je », pris dans les jeux des autres « je » qu'il observe et analyse devant toute une partie d'un « nous », avec « ils » et « elles », engageait-il plus que « je » dans ce « jeu » là ? Car effectivement, décrire, analyser, comprendre les engagements des individus dans la concertation n'est pas un acte qui n'a engagé que moi-même. En faisant parler les acteurs, j'engage aussi ceux avec qui j'ai passé du temps, j'engage leur propos, leurs points de vue, leurs histoires, leurs trajectoires. Toutefois « je » m'impliquais, « je » m'engageais. Et pourtant, il a bien souvent fallu rester « hors jeu » pour établir une distance permettant de ne pas se laisser trop déborder par les affects et ne pas entrer dans ce « double blind » qu'Elias nomme en référence à G. Bateson.

⁶⁷ Un regard critique sur la position en tant que chercheur et agent du Conseil général du Bas-Rhin fait l'objet du point 3.1.1. du chapitre 3.

B. Enjeux d'une étude de l'action publique et de ses processus dans la gestion publique des sports de nature

1) Une double pluridisciplinarité

Le moment d'arrêter ce sur quoi nous allions travailler et de circonscrire ce qui allait constituer l'objet de cette recherche ne s'est présenté qu'après avoir fait état d'un double constat. D'un côté, le terme générique de « sports de nature » recouvre une pluralité d'objets sociologiques abordés non exclusivement par les disciplines relevant des S.T.A.P.S. (géographie, aménagement, économie). D'un autre côté, si elle constitue un domaine de recherche à part entière, la sociologie de l'action publique s'inscrit dans la réflexion générale des sciences sociales sur le fonctionnement des sociétés, bien qu'elle conserve pourtant encore un statut de sous-discipline de la science politique.

Aussi, en nous positionnant au carrefour de deux objets pluridisciplinaires – *les sports de nature* et *l'action publique concertée* –, il a nous semblé qu'étudier les processus de la concertation sur la gestion publique des sports de nature dans une perspective de sociologie de l'action publique revenait à nous inscrire dans une approche pluridisciplinaire double : celle des S.T.A.P.S. d'une part, et d'autre part, celle de la sociologie de l'action publique.

Et en conséquence, de bien considérer les sports de nature comme *un objet parmi d'autres* de l'action publique⁶⁸, conçue comme « *l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports sociaux* »⁶⁹.

2) Tenir compte de la dimension territoriale de l'action publique

Si, comme nous l'exposerons dans le *chapitre 2*, les travaux sur la mise en œuvre de l'action publique ont été conséquents, celle de l'action publique territoriale n'a pourtant pas encore bénéficié d'un éclairage scientifique équivalent. De fait, notre

⁶⁸ En référence, à P. Duran (1999), nous préférons l'usage du terme « action publique » à celui de « politique publique » qui évoque davantage un caractère « balistique » de l'action. (Duran, P., (1999), *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, Droit et Société, Maison des sciences de l'Homme.)

⁶⁹ Dubois, V., « L'action publique », in Cohen, A., Lacroix, B., Riutort, P., (dir.), (2009), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, pp. 311-330.

situation de recherche nous positionnait à l'échelon territorial (le Conseil général du Bas-Rhin) auquel le Législateur a attribué une compétence de gestion du développement des sports de nature par l'article 50-2⁷⁰ de la loi sur le sport modifiée en 2000⁷¹. C'est ainsi que la dimension territoriale de l'action publique est venue compléter les constats précédents, nous invitant par là à centrer l'intérêt sur la mise en œuvre d'une politique territoriale dédiée à la gestion des sports de nature, afin de saisir les transformations de l'action publique territoriale au prisme de ses processus de régulation, et en particulier à travers les interactions ayant cours pendant les processus de la concertation relative aux différents usages (sportifs et non-sportifs) des espaces naturels. De par son objet, cette recherche contient également des enjeux relevant de la dimension préconisatrice en termes de management public. L'établissement et la formulation de préconisations à l'attention des collectivités territoriales pour « penser la concertation » dans le domaine des activités sportives et récréatives se déroulant dans des espaces, sites et itinéraires de sports de nature s'est également présenté comme un des objectifs poursuivis par ce travail.

3) Pour une sociologie des engagements dans les processus de l'action publique

Les enjeux de cette recherche relèvent donc de plusieurs dimensions qui ont participé à la démarche que nous avons pu adopter. Les enjeux inhérents aux dimensions sociologique et théorique consistent à postuler d'une part que les interactions au quotidien créent un ordre social négocié sur la question du partage des territoires et des usages de la nature ; et d'autre part, à analyser le changement dans les processus de l'action publique mise en œuvre de façon concertée, c'est-à-dire en associant les citoyens ordinaires à la décision publique. Ces changements sont étudiés à l'aune de la perspective interactionniste de façon à évaluer si les interactions de la concertation, leurs contenus, leurs formes, et les mécanismes qui ont lieu pendant celles-ci ont des effets sur l'action publique elle-même, sur ses processus, et sur les acteurs qui s'engagent dans ces processus. Mais au-delà des situations interactionnelles de la concertation, nous avons également souhaité interroger les formes et les modes

⁷⁰ Article 50-2 créé par Loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 - art. 52 JORF 8 juillet 2000.

⁷¹ Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

d'engagements profanes des citoyens ordinaires⁷² dans les processus de l'action publique. En fonction de quelles logiques institutionnelles et de quels types de légitimité des organisations s'engagent-elles dans l'action publique concertée ? Pourquoi certains individus s'engagent-ils intensivement et volontairement dans les dispositifs participatifs tels que celui proposé dans le Bas-Rhin ? Quels sont les enjeux sous-jacents à ces engagements et quels en sont les ressorts ? Peut-on pour autant parler d'« engagements militants » dès lors que ceux-ci se produisent dans un cadre aussi institutionnalisé que celui d'une collectivité territoriale ?

III. L'objet du problème et les problèmes de l'objet

Apporter des réponses à la question de l'analyse des processus de régulation publique territoriale des conflits d'usages des espaces naturels nécessite de considérer les enjeux qui lui sont sous-jacents. Ce point III va expliquer ces enjeux (A, B, C) pour ensuite énoncer et la problématique élaborée (D), et enfin annoncer la logique de déroulement des chapitres selon lesquels est structuré ce travail (E).

Le premier est celui des politiques territoriales, caractéristiques de l'action publique actuelle qui « inaugure bien plutôt un retour des territoires, à la fois comme acteurs et instrument et comme double cadre d'action et cognitif »⁷³. Les politiques publiques ont connu une évolution qui leur est propre, passant de politiques au contenu strictement défini « à des politiques procédurales, où seuls sont présentés les cadres contraignants qui permettent d'approcher territorialement un contenu »⁷⁴. Et il semble que ce soit *a fortiori* le cas des politiques départementales de gestion des espaces naturels et sportifs, dans lesquelles sont engagés une variété d'acteurs dont les registres d'action se fondent et se justifient sur des valeurs souvent différentes. Il en va ainsi de « l'intérêt général [qui,] de valeur préconstituée et référée à la communauté nationale, devient contingent au territoire, se négocie et se transforme au sein d'arènes, de tournois, de stabilisation

⁷² Berger, M., « Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopraxique des engagements profanes », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [en ligne], 15 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2010. URL : <http://traces.revues.org/index773.html>

⁷³ Joye, D., Leresche, J.P., (1997), « Gouvernance et nouveaux territoires d'action publique », in Saez, G., *et alii.*, (1997), *op. cit.*, pp. 283-285.

⁷⁴ Négrier, E., « Changement d'échelle et gouvernabilité des territoires », in Négrier, E., (2005), *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Presses Universitaires de Grenoble.

d'un système d'échange »⁷⁵. Aussi, l'analyse territorialisée de l'action publique suppose la prise en compte de ces confrontations de valeurs et mécanismes d'échanges au cours desquels se stabilisent des accords sur des valeurs communes.

D'où, le deuxième enjeu que nous situons au centre de la réflexion, est celui des formes de participation du public aux décisions politiques. Alors que se multiplient les appels à la participation des habitants, des usagers, ou de tous les citoyens aux décisions publiques, nous pouvons nous rallier au constat selon lequel « la question de la citoyenneté reste encore largement à approfondir »⁷⁶. Cette question peut renvoyer à un débat plus fondamental sur la place donnée aux individus dans la démocratie représentative telle qu'elle est pratiquée en France et celle qu'ils pourraient prendre dans les formes participatives d'une démocratie plus contemporaine.

Si certains voient dans l'apparition de termes tels que « gouvernance », « forums », le signe annonciateur de la nouvelle place accordée aux individus dans ce « renouveau de la démocratie », il nous a semblé nécessaire de mettre cette intuition à l'épreuve des faits (la politique de gestion maîtrisée des sports de nature du Conseil général du Bas-Rhin) et de l'analyser en mobilisant les outils théoriques de la sociologie de l'action, entre autres. Nous proposons ainsi de mettre en perspective les trois préoccupations qui nous ont conduits à poser finalement le problème et à envisager les différentes hypothèses permettant d'y apporter des réponses.

La première préoccupation est relative à l'appréhension du changement au prisme des politiques territoriales, étant entendu que l'évolution de l'action publique et les processus de territorialisation sont eux-mêmes porteurs de facteurs explicatifs des évolutions endogènes de l'action publique. Les évolutions de l'action publique pourraient alors s'appréhender à l'aune des processus de mise en œuvre des politiques territoriales ; en l'occurrence, au travers la politique de gestion des sports de nature mise en œuvre par le Conseil général du Bas-Rhin.

La seconde préoccupation consiste à comprendre comment les acteurs, qu'ils soient des agents de la collectivité territoriale, des partenaires institutionnels, ou des acteurs associatifs, par leurs modalités d'implication et d'engagement à l'élaboration de la politique de gestion des sports de nature bas-rhinoise, peuvent faire l'objet d'une

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Gaudin, J.-P., (2004), *L'action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz.

analyse sociologique permettant de saisir les transformations de l'action publique territoriale.

La troisième préoccupation relève des jeux de ces acteurs. Engagés dans l'élaboration d'une politique publique de gestion des sports de nature, les différents acteurs se trouvent au cœur de processus de régulation de l'action publique qui nous sont apparus comme fondamentaux à analyser pour rendre compte des moyens et des compétences mobilisés par les acteurs lorsqu'ils aboutissent à des consensus permettant de résoudre des conflits d'usages des espaces naturels.

A. Appréhender le changement sous l'angle des politiques territoriales

Du *Paris et le désert français* (1947) de J.F. Gravier au « Il est temps de décider »⁷⁷, la question territoriale n'a jamais cessé d'être paradoxalement aussi centrale tout en connaissant de profondes mutations de ses représentations et de son articulation avec les manières de gouverner. Dans ces évolutions, l'analyse des politiques publiques croise en permanence des idées territoriales en action qui sont soumises à d'importantes recompositions au cours de leur mise en œuvre. Ces « formes de politisation-dépolitisation des enjeux territoriaux »⁷⁸ recomposent ainsi les politiques publiques pendant leur mise en œuvre et en cela, constituent une des clés de lecture de l'évolution de la manière de faire les politiques. Le niveau de lecture des politiques publiques est ainsi déplacé à l'échelle des configurations territoriales, c'est-à-dire, « là où elles se construisent au concret »⁷⁹.

Dans le cadre de cette recherche, étudier l'action publique reviendra d'abord à mettre l'accent sur l'action publique plutôt que sur la compétition politique. Cette approche constitue un angle d'attaque différent de l'approche politologique classique, parce que l'activité politique y est d'abord analysée dans ses modalités d'application plutôt que dans ses processus de création. Ceci implique de bien établir la distinction existante entre action politique et action publique. L'action politique est en lien avec une volonté politique dont la finalité est bien souvent l'adhésion d'un électorat à cette action. L'action publique résulte davantage d'une identification des relations existantes entre

⁷⁷ Comité pour la réforme des collectivités locales - « Il est temps de décider » - Rapport au Président de la République, mars 2009, 174p. Paris, La documentation française.

⁷⁸ Négrier, E. (2005), *op. cit.*

⁷⁹ *Ibid.*

différents acteurs, projets, administrations, et de l'identification des logiques en œuvre dans ces relations. Elle n'existe qu'après une analyse de ces jeux d'acteurs et se concrétise par l'élaboration d'une politique publique apte à pallier les problèmes rencontrés.

Les modalités d'application de l'action publique se matérialisent donc par les politiques publiques considérées à la fois comme un construit social et un construit de recherche. En tant que construit social, elle pose des problèmes d'identification et d'interprétation dans la mesure où la délimitation des frontières d'une politique publique ne sont pas données a priori. Elles sont au contraire en constante évolution, et toujours susceptibles d'être remises en question. En tant que construit de recherche, une politique publique peut être abordée en interrogeant les mécanismes de construction de l'action publique dans des secteurs particuliers.

A priori, le changement semblerait donc pouvoir être saisi en synchronie, autorisant par là, à mettre le contenu de la politique publique en adéquation avec l'état de la société à l'instant T. Néanmoins, à l'instar des politiques publiques de gestion des sports de nature, force est de constater l'existence d'un décalage entre les contenus de la politique au moment où ils ont été arrêtés, et l'état de la société lorsqu'ils sont appliqués, *a minima* quelques mois plus tard et *a maxima*, quelques années.

Le fonctionnement de la société sur laquelle porte l'action publique nécessite d'être identifié au travers des différents phénomènes normatifs qui ont initié une politique publique, mais également en fonction des croyances et représentations du fonctionnement de la société. L'identification de ces phénomènes devenus enjeux de l'action publique, est rendue possible en isolant les hypothèses émises sur les objectifs poursuivis par la politique publique considérée, les destinataires de la politique publique et les metteurs en œuvre auxquels est confiée l'application des mesures gouvernementales. Ces metteurs en œuvre de la politique publique, tout comme ses destinataires, sont des acteurs qui dans un contexte donné, participent à la mise en œuvre de l'action publique.

B. Saisir les transformations de l'action publique territoriale à partir des acteurs

Les acteurs, qu'ils soient « publics » ou « privés » retrouvent actuellement une place de premier plan dans l'élaboration des politiques publiques relatives au territoire après une période « d'oubli »⁸⁰. Une évidence semble être redécouverte ; l'action publique vise un public; encore faut-il savoir lequel, ou lesquels. Ce n'est donc plus en étudiant l'action publique depuis le sommet de la chaîne décisionnelle – l'État – que l'on saisit l'action publique, mais dans une logique « par le bas »; c'est-à-dire, en partant des différents publics qui participent à l'élaboration et à l'application des politiques publiques. Cependant, recenser l'ensemble des acteurs participant à l'élaboration et à l'application des politiques publiques s'avérant une tâche bien trop ambitieuse et relativement superflue dans le cadre de notre sujet, nous nous centrerons sur l'identification des acteurs impliqués dans la politique de gestion des espaces sportifs de nature bas-rhinois.

Plus que de catégoriser les acteurs les uns après les autres et de repérer leurs ressources et leurs stratégies individuelles, il s'agit de voir avant tout, quels sont les types de relations qui les unissent. Ce programme renvoie à une des dimensions fondamentales du savoir sociologique dont l'aspect relationnel de l'action publique peut être mis en évidence par une approche en termes de configurations au sens d'Elias, soulignant ainsi l'aspect interactionniste de l'action publique : les acteurs engagés dans une politique publique sont interdépendants.

La question de l'implication des acteurs locaux dans les politiques territoriales de gestion des espaces naturels à vocation sportive engage une réflexion *ad hoc* sur la territorialité⁸¹. Dans le cas étudié, l'ensemble des acteurs concernés sont pris dans le contexte local composé de caractéristiques géographiques, sociales, et historiques, et de pratiques sportives spécifiques. La puissance publique va d'abord intervenir en proposant une concertation préparatoire qui pose les jalons de la future mise en œuvre de la politique en tant que telle, visant à modifier, gérer, organiser, réorganiser, ces pratiques sportives et de loisirs à l'aide d'instruments d'action publique que sont la

⁸⁰ Roux, F., Sontag, K., (2002) « Guide juridique du canyonisme et des sports de nature », Edition Edisud et Fédération Française de Spéléologie ; Roux, F., « La difficile conciliation entre la propriété privée et les sports de nature », *Revue Européenne de Management du Sport*, 2004, n°12, p.73 à 105.

⁸¹ Raffestin, C., Bresso, M., (1979), *Espace, Travail, Pouvoir*, Lausanne, L'Age d'homme.

Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (la CDESI) et son plan éponyme (le PDESI). Mais l'adéquation de ces outils de gestion des conflits d'usages aux problèmes repérés dépend de l'implication des membres de la société civile – usagers, habitants, ayants droit, socioprofessionnels – dans les processus de mise en commun d'objectifs partagés. Cette forme de participation du public à l'élaboration de la politique de gestion maîtrisée des sports de nature du Conseil général du Bas-Rhin s'inscrit plus largement dans une perspective de concertation territoriale, résultant de l'engagement des réflexions des acteurs dans une coordination⁸².

En ce sens, l'objectif assigné à notre recherche s'attache à la compréhension des logiques à l'œuvre dans les différentes formes d'intervention de l'État sur la société, et à l'identification des modes de relation existants entre acteurs publics et privés.

Mais l'enjeu de l'analyse va bien au-delà de la compréhension des ressorts décisionnels de l'État. Il s'agit, *in fine*, de s'interroger sur le fonctionnement de la démocratie et des collectivités territoriales dont les compétences se multiplient depuis la décentralisation, complexifiant l'action publique et posant par là le problème de la réintégration du citoyen dans les processus de régulation de l'action publique et, plus largement, dans la « boucle de la décision »⁸³.

C. Analyser les processus de régulation de l'action publique territoriale dans le management public des espaces et des activités « de nature »

Le recours à la notion de régulation renvoie à une transformation de l'idée d'un État omniscient à une conception plus nuancée et plus complexe de l'action publique mettant l'accent sur les limites du rôle de l'État, sur la pluralité des acteurs et des lieux de décision, et sur la diversité des modalités d'intervention. Par processus de régulation de l'action publique, il faut donc comprendre « les procédures qui formalisent des

⁸² Bertacchini, Y., « Concertation territoriale et politique territoriale concertée », *Information, Savoirs, Décisions et Médiation*, 2002, n°5, Université du Sud-Toulon-Var.

⁸³ Meny, Y., Müller, P., (1998), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien.

démarches de négociation explicite et d'ajustements entre acteurs impliqués dans la production contemporaine de l'action publique »⁸⁴.

Les changements de l'action publique et les processus de changement des politiques publiques peuvent s'expliquer par une approche combinée des acteurs, de leurs interactions, et du contexte au sein duquel ont lieu ces interactions⁸⁵. En cela, une perspective d'analyse permettant d'appréhender le changement et de saisir les transformations de l'action publique territoriale partir des acteurs consiste à focaliser le point de vue sur les interactions d'acteurs participant à la démarche de concertation précédant la mise en œuvre de la politique départementale de gestion des sports de nature du Bas-Rhin. L'analyse des interactions ayant cours durant cette régulation de l'action publique qu'est la concertation, permet d'accéder à une analyse des pratiques délibératives « d'acteurs autonomes agissant en vertu de perspectives distinctes, dans des cadres hétérogènes et qui produisent du sens plus ou moins commun »⁸⁶.

1) La concertation comme échange de différents regard sur la nature

La concertation traduit l'idée et le caractère concret d'un « agir de concert » qui contient *ipso facto* l'idée d'un « agir ensemble » et d'un « faire ensemble ». Mais les différentes acceptions de la concertation qui peuvent être trouvées dans la littérature peinent à rendre compte d'une définition communément acceptée de cette notion.

Pour certains auteurs, la concertation vise à rechercher un accord entre les participants en vue d'une prise de décision ultérieure, et non pas seulement d'échanger des informations ou des arguments; ce qui distinguerait la concertation du débat. La concertation est alors « un processus de dialogue dont le but est de parvenir à des propositions acceptées par toutes les parties impliquées, des orientations ou des projets »⁸⁷ et s'inscrit ici principalement dans le processus décisionnel. M. Blanc⁸⁸ nous rappelle qu'il convient de « distinguer deux formes essentielles qui peuvent se

⁸⁴ Gaudin, J-P., (2002), *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Sciences Po, La bibliothèque du citoyen.

⁸⁵ Muller, P., (2005), « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, février 2005, pp. 155-187.

⁸⁶ Lascoumes, Le Galès, (2004), *op. cit.*

⁸⁷ Guiheneuf, P.-Y., Cauchoix, F., Barret, P., Cayre, P., (2006), *La formation au dialogue territorial*. Dijon, Educagri.

⁸⁸ Blanc, M., « Participation des habitants et politique de la ville », in *La démocratie locale : représentation, participation et espace public*, CURAPP/CRAPS, Paris PUF, 1999, pp. 177-196.

combiner : la participation à l'action et la participation à la décision ». Deuxième degré de participation des citoyens à la décision publique après la consultation et avant la co-décision, la concertation « suppose une certaine redistribution du pouvoir (...) » au bénéfice des citoyens qui sont alors en mesure de négocier les propositions initiales émanant du pouvoir politique.

D'autres auteurs considèrent que la décision n'est pas l'objectif premier de la concertation. Pour Mermet⁸⁹, la concertation consiste à adapter les décisions aux besoins des acteurs en tentant d'ajuster les intérêts de chacun, la décision restant finalement au maître d'ouvrage ou à l'administration. En ce sens, il n'y a alors pas obligatoirement partage du pouvoir de décision entre les participants, et l'intérêt de la concertation, réside avant tout dans l'intérêt de construire ensemble des projets et se définit comme un dialogue horizontal entre les participants, dont l'objectif est la construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider de concert.

En rendant le questionnement plus précis sur les activités de nature, nous entendons la concertation à la fois comme *une pratique concrète de management public* et comme *un des processus de régulation de l'action publique* pendant lequel s'échangent et se confrontent différents mondes, différents regards, et différents discours sur la nature. La rencontre de cette diversité d'expériences de la nature et du sens vécu de celle-ci pour les acteurs qui en produisent des discours nous semble être à la source de la production de justifications et de régimes d'action convergents vers un monde commun, érigeant la défense d'une nature davantage partagée comme bien supérieur, et comme bien commun à l'ensemble des acteurs engagés dans la concertation.

Simmel et Jankélévitch ont montré il y a longtemps la structure ambivalente des sentiments qui qualifient la nature. De même Griffet⁹⁰ écrivait-il qu'« aujourd'hui, il semble que l'on assiste à une intensification du rapport sensible à la nature, marqué à la fois par le caractère cénesthésique des expériences partagées et par l'immédiateté des jouissances procurées par les pratiques »⁹¹. Les pratiquants de sports de nature sont animés par des motifs qui constituent le sens de leur activité mais qui sont parfois

⁸⁹ Mermet, L., « Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement », in Faure, G.-O., et alii., (1998), *La négociation, situation et problématiques*, Paris, Nathan.

⁹⁰ Griffet, J., « Religions de la mer. Récits d'aventure et religiosité au XXe siècle », *Religiologiques*, n° 8, automne 1993, pp. 163-182.

⁹¹ *Ibid.*

difficiles à exprimer par le langage. En exposant, durant la concertation, leurs expériences de la nature, ils tentent de faire accéder les autres participants à la compréhension du sens de leur action et par là, à justifier leur sensibilité à la nature et à sa protection. Face à des protecteurs de la nature, parfois militants, et faisant valoir le trait de vulnérabilité du milieu naturel face à l'intrusion de publics jugés parfois irrespectueux de leur environnement de pratique, les échanges peuvent aisément se transformer en confrontations. Mais de ces confrontations d'ordres de valeurs, de discours, de regards, et d'expériences de la nature vont émerger *mutatis mutandis* des agencements d'ordres de valeur et l'élaboration d'un langage commun aux acteurs qui, tout au long de la concertation, vont construire un *modus vivendi interactionnel*⁹² leur permettant de s'accorder sur des valeurs constitutives d'un monde commun où la nature est considérée comme un bien supérieur.

2) Les processus interactionnels, lieux d'engagement et de production collective de cadres de motifs

L'étude des engagements des acteurs dans la production de la politique de gestion des sports de nature bas-rhinoise implique d'adopter une perspective d'analyse permettant à la fois de saisir l'agencement processuel des justifications invoquées entre les différents protagonistes, de prendre en compte les compétences culturelles, les dispositions des acteurs à s'engager, et de considérer la spécificité du contexte et de la situation en tant que facteurs déterminants du mode d'engagement.

Recomposer les petits bricolages d'accommodements réciproques, les différents arrangements et confrontations d'ordres de valeurs ayant cours pendant les interactions nous apparaît comme quelque chose de central pour comprendre d'une part, la diversité des engagements et en expliquer les motifs; et d'autre part, la dynamique de production collective de « cadres de perception »⁹³ et de « cadres de motifs »⁹⁴.

⁹² Goffman, E., (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne.1. La présentation de soi*, Paris, Minit.

⁹³ Cefăi, D., « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 1996, volume 14 n°75. pp. 43-66..

⁹⁴ Trom, D., « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 1999, 49e n°1, 1999. pp. 31-50.

Comprises en tant que lieux d'opposition et de problématisation d'enjeux, les interactions sont à observer au moment où elles ont lieu. Ces observations et l'analyse qui en découle permettent d'établir comment, en situation interactionnelle, les engagements reposent sur un répertoire de dispositions nécessaires à l'acquisition ou à la consolidation d'une légitimité – prétendue ou réelle – à être au cœur du processus institutionnel de la politique « en train de se faire ». Cette quête de légitimité n'est pas le simple fait des acteurs extérieurs à l'institution ; des logiques similaires qui tendent à infléchir le processus de construction d'une politique dite « concertée » sont identifiables chez les fonctionnaires (agents territoriaux) engagés dans le même processus. Un axe de travail proposé consiste à se demander qui, des acteurs de la société civile ou des acteurs administratifs et politiques, aura davantage pu infléchir les contenus de la politique pendant sa construction, et dès lors, d'établir si ces infléchissements peuvent résulter des mécanismes de légitimation des positions ayant cours pendant le jeu de ces acteurs.

D. Poser les problèmes

Les premières intuitions et constats qui ont motivé l'intérêt de cette recherche portant sur l'élaboration d'une politique publique départementale relative à la gestion des sports de nature relèvent au moins de deux aspects majeurs. Le premier est celui du constat d'un certain retour de la démocratie dans les modes de décision et d'action publique. Le mécontentement des citoyens face au manque d'efficacité de la démocratie face à la hauteur des défis de la société affiche une visibilité croissante. Ces revendications et aspirations citoyennes se résument à deux idées majeures : « être informés » et « participer aux décisions ». En d'autres termes, c'est un recours à une plus fréquente pratique de la maïeutique sociale, forme d'« éthique de la discussion » formulée par Habermas.

Fortement corrélé aux mouvements de décentralisation des années 1980 et 2000 qui ont accru les domaines de compétence des collectivités territoriales, le développement d'instances de délibération et de participation s'est également répandu dans le champ des activités sportives, et plus particulièrement pour les activités

sportives nécessitant des terrains de jeu « naturels ». Celles-ci constituent le deuxième aspect auquel s'attache cette recherche.

Les pratiques sportives de nature, dont la gestion incombe depuis 2000 aux départements, se situent au carrefour de problématiques transversales, fédérant une multiplicité d'acteurs, les opposant aussi. Entre prise de conscience de la finitude des ressources naturelles et juridicisation d'une société de plus en plus procédurière, les sports de nature ont fait l'objet d'une attention particulière des collectivités confrontées à des conflits d'usage des espaces naturels⁹⁵, mais aussi à des pratiquants de moins en moins fédérés qui apparaissent souvent incontrôlables aux yeux du mouvement sportif et du pouvoir politique local.

D'où, la création d'une compétence de gestion des sports de nature pour les collectivités territoriales, en l'occurrence, les départements, par la Loi sur le Sport de 2000, compétence rendue effective en 2004. Cette compétence comprend la création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI), instance consultative et d'échanges entre les acteurs concernés par les sports de nature sur le territoire. Cette commission est chargée de la rédaction d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), outil d'orientation, de planification, dont la construction incombe à la puissance publique qui y associe les acteurs de la société civile. Dans l'élaboration de la commission, le Législateur n'a pas contraint les départements. Ceux-ci restent relativement libres dans la manière de composer la représentation au sein de la commission. Aussi, la concertation peut aussi bien être mise au centre de la construction du dispositif, comme elle peut être quasiment inexistante. Dans le cas étudié, la puissance publique (ici le Conseil général du Bas-Rhin) a décidé de s'acquitter de sa compétence sous une forme concertée. Tout semble donc apparaître comme un idéal de démocratie, tout se passerait donc comme si les acteurs locaux sollicités étaient tous parties prenantes de l'élaboration d'une politique publique. Mais en faisant le pari de comprendre comment les acteurs participent ou croient participer à la concertation comprise comme un espace de négociation entre une multitude d'acteurs, nous avons décidé d'adopter une vision un peu moins « ronronnante » de la concertation. En

⁹⁵ Plusieurs intérêts généraux sont aujourd'hui conflictuels entre eux. S'opère ici le parallèle avec les problématiques d'occupation de l'espace rencontrées en urbanisme : le syndrome « Nimby » : *Not in my backyard*, et « Banana » : *Build absolutely nothing anywhere near anything*, se repèrent également dans la problématique de la gestion des espaces, sites et itinéraires de sports de nature.

opérant à un décentrement analytique de la participation, il s'agira ainsi, de nous demander si la concertation, présentée en tant que dispositif d'action publique et outil de démocratie participative, n'offre pas dans une certaine mesure, une vision tronquée de la réalité.

Dès lors, la première question posée est celle de *l'intention politique* : *Est-ce une intention véritable du pouvoir politique que de vouloir organiser une concertation, de vouloir faire participer les acteurs locaux ? Le politique ne souhaite-t-il pas juste donner l'illusion de la participation ? De manière plus triviale, a-t-on affaire à un simulacre de démocratie participative ?*

Une série de remarques et de questions sont corrélées à cette question : *l'intention politique de départ est-elle identifiable ? Si oui, comment s'exprime-t-elle et quelle forme prend-elle (discours, délibérations, actes administratifs, actes de communication, etc.) ? Les productions administratives à disposition⁹⁶ et les discours permettront de cerner cette intention de départ.*

La deuxième interrogation, résultante en partie de la première, relève des *effets de la concertation* : *le mécanisme de concertation va-t-il produire des effets imprévus par le politique, en dépit par exemple de son intention de départ qui aurait été de ne pas tenir compte de ce qui pouvait sortir de la concertation ? Et si la concertation produit des effets, quels sont-ils ? Pourquoi et comment la concertation, qu'elle ait été souhaitée comme un simulacre de participation ou construite comme un réel dispositif participatif, a-t-elle créé ces effets ?*

En effet, si la concertation s'apparente davantage à un processus interactif et de « ponctuation de la séquence des faits »⁹⁷ au sens des travaux sur la communication⁹⁸, elle peut aussi être un processus dissymétrique. La préexistence de réseaux d'acteurs, l'antériorité des engagements associatifs et militants par exemple, ne sont pas le fait du processus de concertation *stricto sensu*, mais interviennent dans l'équilibre des « forces en présence » et dans leur répartition du pouvoir et de la légitimité des acteurs et groupes d'acteurs.

⁹⁶ Même si certains de ces textes ont été le fait de notre propre production, ils n'en demeurent pas moins des textes validés politiquement, donc révélateurs de l'intention du politique dans le projet.

⁹⁷ Whorf, B.L., (1969), *Linguistique et anthropologie*, Paris, Denoël.

⁹⁸ Watzlawick, P, Helmick, J., (1979), *Une logique de la communication*, Paris, Le livre de poche.

A ce niveau du questionnement, nous faisons face à une alternative :

- *Soit, il n'y pas d'effet.* Et auquel cas, il s'agira d'identifier le transfert de l'intention politique de départ dans la politique produite au final, en l'occurrence le PDESI, qui se présentera comme la traduction fidèle d'une solide intention politique de départ. L'hypothèse qui sous-tend cette traduction fidèle est que le pouvoir politique était assez fort pour maintenir ses intentions de départ et tenir sa position « idéologique » sur les contenus du PDESI. Finalement, ce serait une faible formalisation de l'intention de départ qui laisserait l'opportunité d'organiser une concertation.

- *Soit, il y a des effets.* Et si la concertation produit des effets, *comment s'observent-ils ? Comment se caractérisent-ils et comment se traduisent-ils ?* Ceci implique de mettre en place des indicateurs permettant d'établir dans quelles proportions (modifications à la marge, modifications structurelles) l'intention politique de départ concernant le PDESI a été infléchi par le processus de concertation.

Enfin, la troisième question, consubstantielle aux deux précédentes, relève de la compréhension *des effets interactionnels de la concertation*. En se focalisant sur la concertation telle qu'elle se déroule *in vivo*, il ne s'agira pas seulement d'étudier quels sont les processus en œuvre au cours de la concertation – justifications, recours à un régime d'action spécifique⁹⁹ – mais surtout de voir les mécanismes en jeu dans ces processus interactionnels et les effets qu'ils peuvent avoir sur les positionnements réciproques des acteurs.

Par suite, une quatrième question consiste à se demander si les *produits de la concertation* ne relèvent que d'un pur effet interactionnel ou si l'effet des positions institutionnelles ne viendrait pas redoubler les effets interactionnels. Il s'agit alors de se demander si ce n'est pas l'espace des positions des acteurs où chacun fait valoir ses positions institutionnelles dans les débats qui produirait des effets. Ceci implique d'interroger la dynamique propre de ces espaces. De même, il pourrait s'agir d'effets individuels ou, en d'autres termes, d'effet de personne. L'hypothèse étant que certaines personnes seraient alors plus à même de jouer un rôle dans la concertation. Auquel cas,

⁹⁹ Thévenot, L., (2006), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.

il conviendra d'établir pourquoi. *Quels sont les acteurs qui se distinguent individuellement et collectivement ? Selon quelles caractéristiques personnelles (dispositions et formes de capitaux spécifiques, par exemple) ? Quelles conditions et positions permettent à certains acteurs d'acquérir plus de poids dans la co-construction ?*

Par rapport aux autres travaux s'étant intéressés aux questions relatives au débat public et à la concertation, à ses entrants (*inputs*) et à ses sortants (*outputs*), la présente recherche se donne la **concertation elle-même pour objet**, en essayant de voir comment ce qui se produit à l'intérieur de cette « boîte noire » qu'est la mise en œuvre de l'action publique, peut ou ne peut pas avoir d'effet sur une politique et sur la configuration des jeux d'acteurs sur un territoire.

Ainsi, en envisageant *la concertation à la fois comme un processus de régulation d'action publique et une activité sociale*, l'enjeu de cette recherche est *d'établir dans quelle mesure la concertation est capable de générer des effets sur les configurations des jeux d'acteurs bas-rhinois, sur leurs positionnements réciproques et leurs engagements au cours de la mise en œuvre de la politique publique de gestion des sports de nature du Conseil général du Bas-Rhin ?*

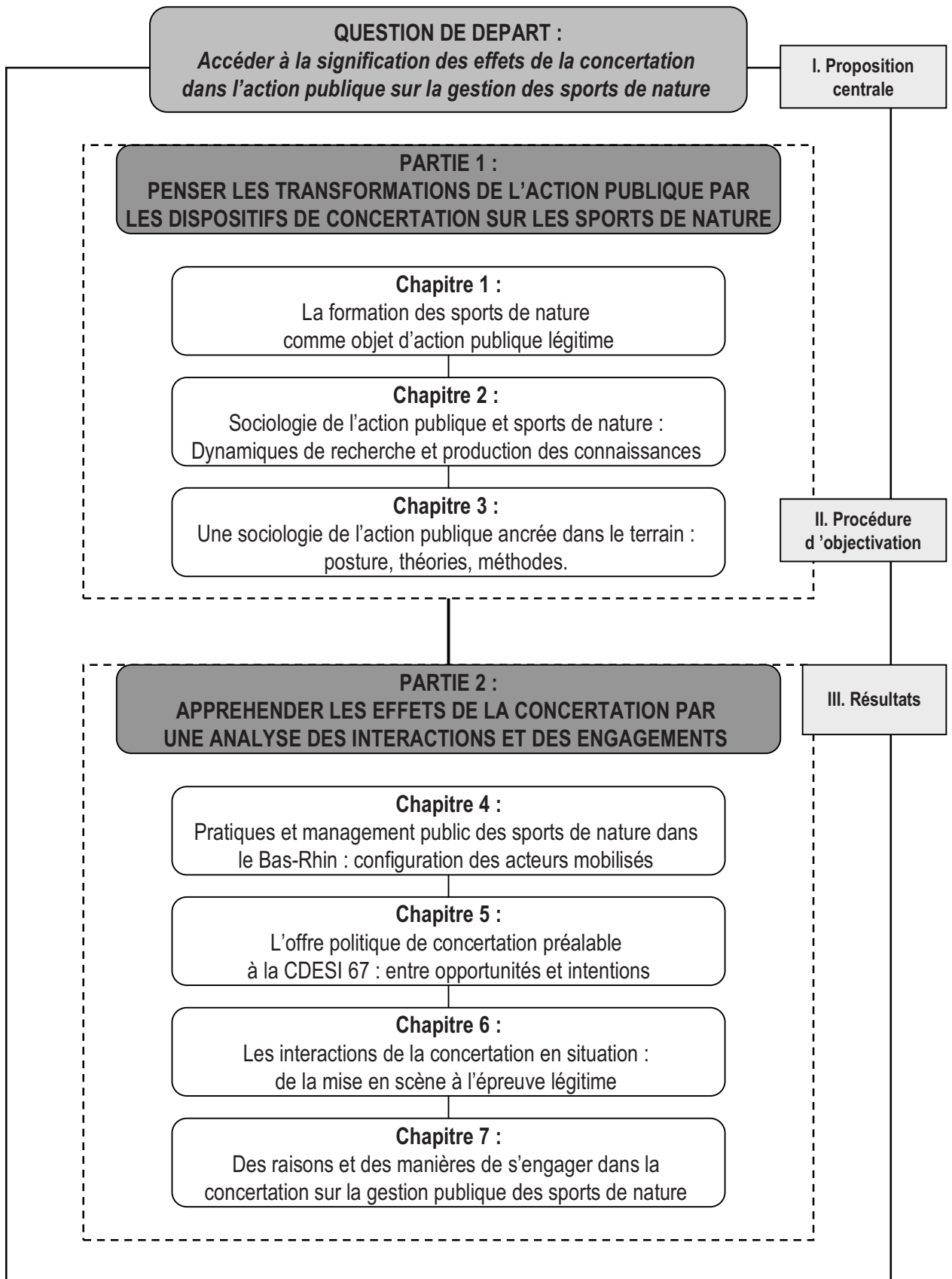
Le développement des trois préoccupations – appréhender le changement social sous l'angle des politiques territoriales, saisir les transformations de l'action publique et analyser les processus de régulation de l'action publique territoriale dans la gestion des espaces et des activités dites de « nature » – qui nous ont amené à prendre la concertation elle-même pour objet et à formuler la problématique assignée à ce travail. Les questions et hypothèses de travail qui ont progressivement émergé pendant la construction du problème et la délimitation de l'objet, ont ainsi permis de poser le problème de l'analyse et de l'identification des effets du processus de concertation sur les acteurs engagés dans la construction d'une politique publique relative à la gestion des sports de nature sur le territoire du département du Bas-Rhin.

Il s'agit donc, à l'aune de ces questions et hypothèses de travail, non seulement d'interroger la mise en œuvre de la concertation, mais également de poser la question des effets que ce processus de régulation peut produire sur les acteurs engagés dans ce

processus, du point de vue microsociologique des interactions, des échanges interpersonnels et des engagements dans l'action, mais aussi du point de vue davantage macrosociologique de l'espace des positions et des configurations des jeux d'acteurs.

E. Logique de déroulement

Figure 3. Logique de déroulement



S'inscrivant dans la tradition épistémologique bachelardienne subordonnant le constat à la construction¹⁰⁰, nous avons choisi de présenter dans l'introduction générale la proposition centrale de notre recherche et de repositionner les différentes préoccupations qui ont animé cette recherche. En envisageant la concertation à la fois comme un processus de régulation d'action publique et une activité sociale, nous avons cherché à établir ***dans quelle mesure la concertation est capable de générer des effets sur les configurations des jeux d'acteurs bas-rhinois, sur leurs positionnements réciproques et leurs engagements au cours de la mise en œuvre de la politique publique de gestion des sports de nature du Conseil général du Bas-Rhin.***

Nous proposons dans une première partie (**Partie 1 – Penser les transformations de l'action publique par les dispositifs de concertation sur les sports de nature**), de faire état de l'ensemble des évolutions de l'action publique et du contexte institutionnel des sports de nature qui ont donné naissance à des outils d'action publique dédiés à la gestion publique des sports de nature (*Chapitre 1. La formation des sports de nature comme objet d'action publique légitime*). Le second chapitre (*Chapitre 2. Sociologie de l'action publique et sports de nature : Dynamiques de recherche et production des connaissances*) présente l'ensemble des angles d'analyse des sports de nature et de l'action publique, alors que le chapitre 3 (*Chapitre 3. Une sociologie de l'action publique ancrée dans le terrain : posture, théories, méthodes*) consiste en une procédure d'objectivation de la posture d'observation liée aux conditions d'une recherche en CIFRE. Le dispositif méthodologique construit pour répondre à la fois aux contraintes dictées par la mission professionnelle et aux exigences de la recherche est également présenté dans ce chapitre 3, de même que le sont les modèles théoriques mobilisés selon les différents angles sous lesquels la question centrale que nous posons sera envisagée tout au long de la deuxième partie de ce travail.

Cette deuxième partie (**Partie 2 – Appréhender les effets de la concertation par une analyse des interactions et des engagements**) est essentiellement issue de l'observation de l'analyse des données du terrain et de la présentation des résultats.

Après un chapitre dressant le paysage des pratiques sportives, économiques et récréatives de nature et des acteurs bas-rhinois concernés par la gestion publique des sports de nature (*Chapitre 4. Pratiques et gestion publique des sports de nature dans le Bas-Rhin : la mobilisation d'acteurs multiples*), le chapitre suivant (*Chapitre 5. L'offre*

¹⁰⁰ Bachelard, G., (1934), *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF.

politique de concertation préalable à la CDESI 67 : entre opportunités et intentions) s'attachera, en rappelant au préalable quelles sont les caractéristiques du contexte politique régional et départemental qui ont pu favoriser le recours à la concertation comme modalité d'action publique territoriale pour le Département du Bas-Rhin, nous interrogerons le caractère opportuniste ou intentionnel de cette offre politique de concertation. Nous plongerons ensuite dans le quotidien des situations interactionnelles issues du processus de concertation (*Chapitre 6. Les interactions de la concertation en situation : de la mise en scène à l'épreuve légitime*) voyant d'abord comment ces interactions peuvent être analysées comme des « scènes de la concertation » où les interactants, au cours d'affrontements performatifs où ils mobilisent diverses argumentations et recourent à différents registres de justification, font l'épreuve légitime de la concertation. Entendue à la fois comme processus d'action publique et activité sociale à part entière, la concertation « en train de se faire » ne peut s'analyser indissociablement des interactions qui la composent. En cela, la concertation est à concevoir à la fois comme une activité sociale donnant lieu à des interactions dans lesquelles les acteurs peuvent s'engager, et comme un processus d'action publique auquel les acteurs – qu'ils soient collectifs ou individuels – prennent part en s'engageant en fonction de différents enjeux, motifs et ressorts. Le dernier chapitre (*Chapitre 7. Des raisons et des manières de s'engager dans la concertation sur la gestion publique des sports de nature*) s'attache ainsi à construire les bases d'une sociologie des engagements dans la concertation sur la gestion publique des sports nature.

**PARTIE I. PENSER LES TRANSFORMATIONS DE L'ACTION
PUBLIQUE PAR LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION SUR LES
SPORTS DE NATURE**

INTRODUCTION DE LA PARTIE I

Cette première partie a été conçue à la faveur d'une meilleure lisibilité de la méthodologie que nous avons construite et utilisée, en amont de la présentation des résultats qui viendra dans la deuxième partie. En exposant les modèles qui ont été mobilisés et les concepts auxquels nous avons pu avoir recours pour la théorisation, nous souhaitons également présenter, bien que s'étant construit au fur et à mesure de la recherche, quel a été le cadre théorique dans lequel s'est inscrit ce travail.

L'économie générale de la partie se compose ainsi de trois chapitres; le *chapitre 1* s'attache à démontrer quels sont les changements structurels de l'action publique qui ont participé à faire des sports de nature un objet d'action publique légitime ; le *chapitre 2* resitue les dynamiques de recherches et de production des connaissances relatives aux sports de nature et à la sociologie de l'action publique.

Enfin, le *chapitre 3*, dans un premier temps, rappelle les conditions particulières dans lesquelles a été conduite cette recherche (convention CIFRE), en mettant en exergue les avantages et les inconvénients de ce dispositif. Il expose également la posture épistémologique choisie pour répondre aux contraintes de la CIFRE tout en tentant de conserver une neutralité axiologique. Dans un deuxième temps, il fixe le cadre conceptuel au sein duquel nous nous inscrivons et les modèles théoriques que nous convoquons pour une analyse sociologique de l'action publique dans le domaine des sports de nature. Enfin, dans un troisième temps, ce *chapitre 3* s'attache à l'explicitation du dispositif méthodologique construit et mobilisé pour répondre à la double exigence de cette recherche menée en CIFRE (commande politique et impératifs de recherche) et offre un regard critique sur les apports et limites de cette méthodologie.

CHAPITRE 1.

LA FORMATION DES SPORTS DE NATURE COMME OBJET D'ACTION PUBLIQUE LÉGITIME

INTRODUCTION DU CHAPITRE 1

Ce premier chapitre propose d'abord de mettre en exergue l'importance des deux actes de la décentralisation dans les changements de l'action publique et les évolutions du mode d'organisation institutionnel et politique propre à la France, pays à forte tradition centralisatrice. Nous verrons également comment, de la création des Schémas de Services Collectifs du Sport à la loi sur le sport modifiée en 2000, l'émergence d'une gestion publique des sports de nature au sein de ce double mouvement de décentralisation et de territorialisation, s'est accompagnée de la création d'instruments d'action publique dédiés¹⁰¹ – largement inspirés des politiques d'aménagement et de l'environnement déjà existantes – ayant participé à la formation des sports de nature comme objet d'action publique légitime. Enfin, sera interrogée la portée de ces instruments issus en partie d'un contexte d'engouement participatif et de renouvellement de l'idée d'une démocratie participative, peut-être un peu trop « idéale ».

¹⁰¹ Les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) et les plans éponymes (PDESI)

1.1. Les sports de nature dans le double mouvement de décentralisation et de territorialisation de l'action publique

« La centralisation administrative n'est propre qu'à énerver les peuples qui s'y soumettent, parce qu'elle tend sans cesse à diminuer parmi eux l'esprit de cité ». Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 1835.

Engagée en France par les lois Deferre de 1982-1983, la décentralisation est un processus consistant pour l'État à transférer certaines compétences et les ressources correspondantes au profit des collectivités territoriales. Les objectifs de la décentralisation étaient de donner des compétences propres aux collectivités locales, distinctes de celles de l'État, de faire élire leurs autorités par la population afin d'assurer un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire. La complexité des niveaux de décisions, l'enchevêtrement des compétences et l'absence de responsabilités clairement établies sont autant de zones d'ombres qui rendaient le fonctionnement des institutions incompréhensible pour les citoyens. Outre la complexité et l'opacité de ce système, la décentralisation avait pour objectif d'assurer une meilleure adéquation entre la décision et l'échelon territorial qui la mettait en œuvre. La réforme de l'État de 1982 a été impulsée par une exigence double; celle de répondre à un impératif démocratique, et celle de l'accroissement de l'efficacité économique.

Le législateur reste relativement silencieux sur les compétences des collectivités locales en matière de sport. En effet, le sport n'apparaît dans aucune des compétences transférées aux collectivités dans les premières lois de décentralisation de 1982, et les lois suivantes conforteront cette situation. Seule la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 comportait une section relative à l'environnement et à l'action culturelle, faisant état des promenades et des randonnées. La définition stable d'un cadre juridique et législatif pour le sport, et plus particulièrement pour les sports de nature, n'apparaît pas encore être un impératif pour le législateur. Il faudra attendre la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire¹⁰² pour une

¹⁰² Dite loi Voynet ou LOADDT.

prise en compte de l'organisation territoriale du sport par le législateur. Le sport, au même titre que les loisirs et la culture, a ainsi été le « grand oublié » de la décentralisation.

Les enjeux que représentent les sports de nature s'inscrivent dans la même lignée. Le dynamisme économique pour les collectivités locales souhaité par la décentralisation fait écho aux retombées économique directes et indirectes susceptibles d'être générées par les sports de nature. Et parallèlement, les outils de concertation relatifs à l'organisation de ces pratiques que le législateur mettra en vigueur dans les années 2000 vont faire des sports de nature un enjeu de démocratie locale.

1.1.1. Le Schéma de Services Collectifs du Sport (SSCS) comme palliatif à l'absence du sport dans les lois de décentralisation

Le Code Général des Collectivités Locales (CGCT) laisse les communes, les départements ou les régions libres d'agir ou non en faveur du sport. Ce flou juridique a généré une situation complexe et ambiguë puisque les interventions des différents niveaux territoriaux se superposent souvent, s'enchevêtrent, pour composer des ensembles hétérogènes dont les périmètres varient selon les régions et départements. Sous couvert de la clause générale de compétence¹⁰³, chacun des niveaux territoriaux a impulsé des politiques sportives plus ou moins affirmées et plus ou moins structurantes : réalisation et mise à disposition d'équipements sportifs, financement du fonctionnement d'associations, prêt de matériel et mise à disposition de personnels, promotion de la vie associative par l'organisation de manifestations sportives etc. Mais ces interventions volontaristes n'ont été que rarement précédées d'une réflexion en amont et ont peu souvent donné lieu à une coordination entre les différents niveaux territoriaux. Le principe de la libre administration des collectivités¹⁰⁴ - qui consacre leur indépendance les unes par rapport aux autres a favorisé l'émergence de politiques plutôt cloisonnées et parfois concurrentes. L'absence du sport des lois de décentralisation, le principe de libre administration des collectivités, et l'intervention volontariste et empirique des

¹⁰³ Clause générale de compétence : chaque collectivité est compétente pour les affaires relevant de son territoire.

¹⁰⁴ Principe de libre administration : confère aux collectivités la personnalité juridique et l'autonomie administrative.

différentes collectivités sont trois des facteurs qui ont eu pour conséquence une difficulté structurelle à identifier les domaines d'intervention spécifiques de chaque collectivité territoriale, ainsi qu'une absence de cohérence et de lisibilité de l'action publique en matière sportive. C'est en partie ce qui a conduit le pouvoir politique à instaurer un Schéma de Services Collectifs du Sport (SSCS)¹⁰⁵. Initiés par la loi du 25 juin 1999, les Schémas de Services Collectifs ont pour objet de susciter et de fédérer le dynamisme des territoires et la coopération entre ces derniers. En répondant aux deux principaux critères¹⁰⁶ d'un SSC, le sport s'est doté d'un instrument général de cadrage propre, symbole à la fois de la reconnaissance de la participation du sport à l'aménagement du territoire, et expression d'une volonté politique d'organisation du sport. La LOADDT préconise la prise en compte des sports et des loisirs dans les principes du développement durable et recommande l'élaboration de schémas régionaux de développement et d'aménagement en matière de sport.

Le SSCS « définit les objectifs de l'État pour développer l'accès aux services, aux équipements, aux espaces, sites et itinéraires relatifs aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire national, en cohérence avec le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, et favoriser l'intégration sociale des citoyens ». L'État a pris conscience des gisements importants d'activités économiques en termes d'emplois et de biens et services que représentent les sports de nature, tout en confortant l'aménagement du territoire conformément aux dispositions de la LOADDT. C'est pourquoi l'accessibilité aux espaces, sites et itinéraires relatifs aux pratiques sportives est un objectif qu'il se fixe dès 1999.

¹⁰⁵ Parmi les objectifs du SSCS (art. 24 - Loi Voynet) : « Développer l'accès aux services, aux équipements et aux espaces permettant l'exercice d'activités sportives sur l'ensemble du territoire, et favoriser l'intégration sociale des citoyens ; Identifier les territoires d'intervention prioritaires, et évaluer les moyens nécessaires pour répondre aux besoins ; Favoriser la coordination des différents services publics impliqués dans les politiques sportives ; Contribuer au renforcement et à la coordination des actions menées par l'Etat et les collectivités locales dans la région ».

¹⁰⁶ Etre structurant pour l'organisation du territoire national et exprimer le besoin d'articulation et de hiérarchisation des différentes interventions publiques.

1.1.2. Du SSCS à la loi sur le sport modifiée en 2000 : « Favoriser un développement maîtrisé des sports de nature »

La LOADDT a ouvert un champ d'innovation qui impose la poursuite d'objectifs spécifiques au sport, la priorité assignée au SSCS étant la création d'une capacité collective, capable d'anticiper les évolutions sur le long terme.

Les objectifs qu'il s'est fixé en matière de renforcement de l'action collective identifient « le développement de la pratique du sport de pleine nature » comme une priorité.

Celle-ci consiste en quatre actions centrales :

- Réaliser un recensement des pratiques et des espaces, sites et itinéraires voués à ces pratiques et proposer des modalités de conventionnement adaptées ;
- Insérer la pratique sportive en milieu naturel comme un enjeu de valorisation du territoire, de protection des milieux naturels et de développement local ;
- Préciser les réglementations pour assurer la sécurité des pratiquants tout en préservant les intérêts des populations locales ;
- Articuler le schéma de services collectifs du sport avec le schéma de services collectif des espaces naturels et ruraux.

De par sa proximité temporelle avec l'acte II de la décentralisation, la loi sur le sport du 6 juillet 2000¹⁰⁷ représentait une réelle occasion pour clarifier des responsabilités des acteurs locaux dans le domaine sportif. Cependant, malgré l'existence de plusieurs dispositions concernant directement les collectivités territoriales, seules quelques mesures en précisent les obligations. Parmi ces modifications, l'insertion du titre III intitulé « Les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature »¹⁰⁸ confie au département une nouvelle responsabilité dans le domaine des sports de nature, en précisant à l'article 50-2 que : « Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature »¹⁰⁹. Le titre III de la loi sur le sport modifiée en 2000 s'interprète comme le prolongement opérationnel des objectifs affirmés dans le SSCS et inscrit cette

¹⁰⁷ Loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

¹⁰⁸ Faisant suite à l'article 50 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984.

¹⁰⁹ Article abrogé et codifié à l'article L311-2.

loi dans les orientations de la LOADDT en termes de développement durable et de territorialisation des politiques sportives.

1.1.3. CDESI et PDESI, de nouveaux outils de concertation territoriale

Considérant les départements comme l'échelle administrative pertinente pour organiser le dialogue et la recherche de solutions concertées, le législateur leur a confié cette compétence en matière de « développement maîtrisé des sports de nature »¹¹⁰. Afin d'en assurer sa mise en œuvre, le législateur a prévu, à l'article 50-2 de la loi sur le sport modifiée en 2000, que le département « élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature » et que soit « instituée une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, placée sous l'autorité du président du conseil général ». La loi de simplification du droit de 2004 a permis la modification des articles 50-1, 50-2 et 50-3 du titre III de la loi sur le sport de 2000. L'ensemble de ces dispositions législatives ont été codifiées en code du sport aux articles L.311-1 à L.311-6 pour la partie législative, et R.311-1 à R.311-3 pour la partie réglementaire, marquant par là leur passage au statut de loi ordinaire et offrant un cadre de mise en œuvre effective des CDESI dans les départements.

1.1.3.1. La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)

Le département est ainsi chargé de la création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI). Conformément à l'article R.311-1, c'est au président du conseil général qu'incombe la composition de la CDESI. La composition et les modalités de fonctionnement de celle-ci sont fixées par délibération de l'assemblée départementale, tels que précisés à l'article R.311-3¹¹¹.

¹¹⁰ Loi relative à la simplification du droit de 2004.

¹¹¹ Celui-ci précise que la CDESI comprend notamment un représentant du comité départemental olympique et sportif, des représentants des fédérations sportives agréées qui organisent des sports de nature, des représentants des groupements professionnels concernés, des représentants des associations agréées de protection de l'environnement, des élus locaux et des représentants de l'État.

La commission a pour mission¹¹² de proposer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), de concourir à son élaboration et de proposer les conventions relatives à celui-ci. En outre, elle est consultée sur toute modification du plan ainsi que sur tout projet d'aménagement ou mesure de protection des espaces naturels susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits à ce plan¹¹³. La CDESI apparaît ainsi comme une instance légitime visant à gérer de manière raisonnée les activités de pleine nature sur le territoire du département.

1.1.3.2. Le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI)

Les compétences du département en matière de sports de nature ne s'arrêtent pas à l'installation et à la présidence de la CDESI. Elles sont renforcées dans la mesure où, si la CDESI propose le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et concourt à son élaboration, c'est bien le département qui est en charge de la mise en œuvre de ce plan visant à garantir la pratique des sports de nature dans le respect du milieu naturel et de ses autres usagers. L'article L.311-6 prévoit qu'en cas de travaux susceptibles « de porter atteinte, en raison de leur localisation ou de leur nature, aux espaces, sites et itinéraires inscrits au plan (...) ainsi qu'à l'exercice des sports de nature qui sont susceptibles de s'y pratiquer, l'autorité administrative compétente pour l'autorisation des travaux prescrit, s'il y a lieu, les mesures d'accompagnement, compensatoires ou correctrices, nécessaires. Ces dispositions doivent faire l'objet d'un décret en Conseil d'État.

En matière de financement, depuis la loi sur les responsabilités locales d'août 2004, les départements peuvent utiliser le produit de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) pour acquérir, aménager et gérer les espaces, sites et itinéraires figurant au PDESI¹¹⁴.

Enfin, il convient de mentionner que la création d'une CDESI et l'élaboration d'un PDESI s'articulent avec d'autres politiques départementales existantes. Ainsi, en

¹¹² Art. R.311-2.

¹¹³ Art. R.311-2.

¹¹⁴ Art. L.142-2.

référence à l'article L. 311-3, l'élaboration du PDESI doit inclure le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre (PDIPR).

1.1.3.3. Le PDIPR du Bas-Rhin : une histoire ancienne remise à l'ordre du jour

La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, par ses articles 56 et 57, transfère la compétence de l'Etat en matière d'itinéraires de promenades et de randonnée aux départements. Prévu à l'article L. 361-1 du Code de l'environnement, ce plan est mis en œuvre dans les conditions prévues à l'article L. 130-5 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil général du Bas-Rhin a approuvé par délibération du 7 juin 1993, le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre du Bas-Rhin (PDIPR), et donné délégation à la Commission Permanente pour tout ajout ou modification susceptible d'intervenir dans le tracé des itinéraires. Ce plan, qui se traduit par un inventaire cartographié de territoires ouverts et affectés à la pratique de la randonnée pédestre dans le Bas-Rhin, a été élaboré en collaboration avec l'Office départemental du Tourisme du Bas-Rhin (aujourd'hui Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin) et l'Association départementale des Clubs Vosgiens. Il recense l'ensemble des chemins de grande randonnée (GR) et des sentiers de pays, balisés et entretenus à cette date par le Club Vosgien. Ce PDIPR n'a fait l'objet d'aucune mise à jour depuis 1993.

S'agissant des tracés répertoriés, les 175 communes concernées ont donné leur accord à leur inscription au Plan en prenant l'engagement, en cas d'interruption de l'itinéraire, d'assurer la mise en place d'un itinéraire de substitution.

En novembre 1993, s'agissant plus particulièrement des sentiers traversant la forêt privée, et selon la réglementation en vigueur, 32 projets de conventions ont été adressés par le conseil général du Bas-Rhin aux propriétaires fonciers privés concernés. 9 conventions ont été retournées signées. Depuis le 6 juin 1993, date de son adoption, le PDIPR est resté en l'état et recense uniquement les sentiers entretenus et balisés par le Club Vosgien. Ceci implique que ne sont pas recensés les sentiers créés et entretenus par des communes ou groupements de communes, ou par les clubs de la fédération de randonnée pédestre.

Le PDIPR est un outil qui est directement concerné par les problématiques traitées dans le cadre de l'exercice de la compétence départementale relative aux sports de nature et de ses outils (CDESI – PDESI), c'est pourquoi le département du Bas-Rhin a décidé d'effectuer une remise à jour du PDIPR dans le cadre plus large de l'élaboration du PDESI.

Les outils de planification et d'aide à la décision que sont le PDESI et le PDIPR trouvent en fait leurs origines dans les outils de politique publique conçus pour répondre à des problématiques rencontrées par l'aménagement du territoire. De même, des outils de consultation, de concertation et de négociation existaient antérieurement à la CDESI dans le domaine de l'environnement. Moins inventés qu'imités, CDESI et PDESI s'apparentent en fait fortement aux dispositifs d'action publique propres aux politiques d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement.

1.2. Les instruments d'action publique « sports de nature » : l'inspiration des politiques d'aménagement et de l'environnement

L'affirmation politique de la question de l'environnement et sa construction en tant que problème public transversal sont issues d'un lent processus d'institutionnalisation administrative de l'environnement (Gaudin, 2004). Circulant à partir des années 1960, le terme d'« environnement » a pris une dimension politique en France dans le contexte d'après 1968 et de la candidature de René Dumont à l'élection présidentielle de 1974. Le thème environnemental a également émergé sur la scène politique de cette époque sous l'influence de l'évolution politique de l'Allemagne des années 1970. L'opinion publique, particulièrement sensible à l'idée de protection de la nature, accueille très favorablement les thèmes de défense de l'environnement, permettant aux Verts allemands de réaliser de bons résultats électoraux, et une vingtaine d'années plus tard, de participer au gouvernement fédéral. Encouragé par ces trois facteurs, le thème de l'environnement entre ainsi peu à peu dans des orientations de politique publique françaises dans les années 1970 avec la création en 1971, d'un ministère de l'Environnement. Mais le domaine d'action très transversal de ce dernier

ainsi que des périmètres de compétences relativement restreints cantonnent cette administration alors dépourvue de services déconcentrés, à un statut d'administration de mission. Vingt ans après sa création, le ministère est doté de services régionaux (DIREN et DRIRE) qui, afin de s'affirmer, mettent alors progressivement en place différentes formes de coopérations interservices, contractualisations avec les collectivités territoriales et partenariats avec le monde associatif.

Partageant des problématiques communes avec l'aménagement du territoire et les politiques de l'environnement, la gestion publique des sports de nature recouvre une transversalité de thématiques et d'enjeux à la fois sportifs, économiques, sociaux, politiques et environnementaux. Permettant différents degrés d'association des acteurs à la décision publique en matière de sports de nature, les outils créés et mis à disposition des collectivités pour gérer les sports de nature puisent leur origine institutionnelle dans des dispositifs mis en œuvre antérieurement par les politiques d'aménagement du territoire et de l'environnement.

1.2.1. La contractualisation et la planification

Les vingt cinq premières années d'aménagement du territoire en France (1950-1974) se résument principalement à des interventions portant tant sur les acteurs que sur les infrastructures. Les orientations économiques et la décentralisation des années 1980 font s'estomper le concept d'aménagement du territoire au profit des notions de planification régionale et de développement local. Ces orientations mobilisent d'abord les acteurs locaux responsables des efforts à porter sur les infrastructures et des actions concertées à mener avec les activités. Ils deviennent des « développeurs » en charge de concevoir, d'animer et de contrôler la réalisation de projets régionaux.

Le premier mouvement de décentralisation marque le début de la planification. En 1984, le premier Contrat de Plan État-Région (CPER) fait de la région un chef de file pour l'aménagement du territoire au niveau régional; il marque le passage à un véritable plan dédié au niveau local et pose les premiers jalons de l'intercommunalité et les principes de subsidiarité et de solidarité. La LOADT de 1995 marque la maturité de l'idée d'intercommunalité et opère un double changement; un changement d'échelle territoriale d'une part, et un changement de logique d'intervention publique d'autre part.

Jusque là, la logique de guichet prévalait, réduisant le rôle des collectivités à celui de « bailleur de fonds ». Avec l'intercommunalité, cette logique est abandonnée au profit de la logique de projet (« faire ensemble, réfléchir ensemble ») de type *bottom-up* (« que fait-on remonter du territoire ? ») qui place le territoire et les acteurs locaux au centre de la réflexion. Le projet est alors vécu et proposé par les acteurs locaux.

Avec la LOADDT de juin 1999, les deux notions de développement durable et de gouvernance viennent s'ajouter aux notions de planification, de contractualisation et de projet¹¹⁵. De fait, la loi avait posé l'idée que la collectivité devait, en étant responsable des politiques territoriales, donner un leadership territorial sur le développement des territoires. Mais les dernières expériences de décentralisation n'ont pas nécessairement renforcé la tendance. Le territoire est plus qu'hétérogène, ce qui justifie des politiques spécifiques. C'est probablement l'une des grandes nouveautés des politiques d'aménagement et de développement du territoire que de refuser un traitement homogène pour tenir compte des difficultés et des particularités propres à chaque espace.

Les espaces naturels à vocation sportives en sont, dans cette perspective, des exemples privilégiés au sens où pour les sports de nature, l'aménagement du territoire ne se limite pas à la planification d'équipements sportifs. La concurrence entre les territoires et la superposition des échelles territoriales décisionnelles, la complexification des modèles d'aménagement et la multiplication quantitative du nombre d'équipements souvent consommateurs d'espace, font l'objet de différentes tensions dès lors que sont mis en relation développement local et sports de nature. Ces tensions sont à la fois d'ordre spatial (spécialisation des espaces et gestion de leurs flux de fréquentation), d'ordre économique (saisonnalité des pratiques, pérennité des entreprises et des emplois), d'ordre politique (superposition des échelles territoriales) et d'ordre social (complexité des dispositifs de relations entre les acteurs). Aussi, aborder l'aménagement des espaces naturels utilisés à des fins sportives nécessite ainsi non seulement de saisir le fonctionnement des logiques de contractualisation au niveau des collectivités territoriales, mais aussi d'identifier les logiques internes des sports, les enjeux symboliques que leurs lieux de pratique représentent, tout en considérant l'interaction de l'ensemble des acteurs concernés par les sports de nature. La prise en compte de ces

¹¹⁵ La gouvernance, est ici comprise au sens de la LOADDT : « la définition d'un processus et l'organisation d'un projet associant tous les acteurs de ce projet ».

acteurs a été favorisée par la mise en œuvre d'outils de concertation (CDESI) et de planification (PDESI, PDIPR) dont le fonctionnement et les origines institutionnelles sont à rechercher dans les politiques de l'environnement.

1.2.2. Émergence et installation des régulations et négociations de l'action publique

1.2.2.1. Partenariats, coordinations et négociations multi-acteurs

En matière d'environnement en France, il n'existe pas à proprement parler d'organismes syndicaux qui représentent les intérêts des différentes associations de défense de l'environnement vis-à-vis des pouvoirs publics¹¹⁶. Ce faible degré de structuration par rapport aux autres domaines (santé, agriculture, industrie) est principalement lié à la diversité des associations de défense de l'environnement et à la multiplicité des enjeux de contestation et des sites de mobilisation. Un autre facteur qui vient ajouter un niveau de complexité à la coordination des acteurs des politiques environnementales est la concurrence des initiatives entre collectivités (région, villes, départements) et l'action surplombante de l'Europe par des directives européennes (programme Natura 2000).

Aussi, en l'absence de cadre concret, la mise en œuvre des actions d'environnement se réalise moins hiérarchiquement qu'horizontalement, par le biais de coordinations qui revêtent plusieurs modalités : partenariats, forums de débat, procédures contractuelles (accords sectoriels), instances de régulation.

Dans le cas du Bas-Rhin, des partenariats se sont ainsi développés majoritairement avec le réseau associatif local. Ainsi, le Conseil général du Bas-Rhin contribue à la préservation des espaces naturels sensibles en achetant des zones sensibles ou remarquables dont la gestion est ensuite confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens. Dans le cadre de la Convention Qualité Environnement, il participe également aux travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques.

¹¹⁶ France Nature Environnement (FNE) remplit néanmoins ce rôle. Créée en 1968, reconnue d'utilité publique depuis 1976, FNE est une association sans but lucratif, indépendante de toute entreprise, collectivité, organisation politique ou religieuse, qui se fait le porte-parole des revendications des près de 3000 associations qu'elle rassemble.

Le département soutient également les opérations de redynamisation des écosystèmes rhénans ainsi que les opérations initiées par l'association Saumon-Rhin pour la réintroduction du saumon.

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement, le département soutient les programmes d'éducation de l'ARIENA (fédération d'associations à vocation environnementale) ainsi que les Centres d'Initiation à la Nature. Par voie de subventionnement, il participe également aux jardins scolaires, aux sentiers botaniques, aux mares didactiques, et aux vergers-écoles ; il édite également des documents pédagogiques.

Les choix environnementaux concernent une large palette d'acteurs : acteurs économiques, administrations, élus, associations d'habitants ou de riverains, pêcheurs, sportifs et usagers des lieux de loisirs, groupes d'écologistes et de naturalistes. Il s'agit alors d'organiser une négociation multilatérale et locale en rassemblant ces diverses catégories d'acteurs par la constitution de forums locaux, espaces de libre parole et de débat public visant à relativiser le rapport administration – société civile, dont la qualité est souvent jugée sévèrement par les citoyens « ordinaires ». Les comités de pilotage ou comité de biotope Natura 2000 en sont des exemples. La démarche peut même aller plus loin, comme pour les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), où c'est tout le document de planification qui est porté à la consultation des conseils généraux et régionaux et des grandes agglomérations.

Les habitudes de coordination multilatérale et de consultation de la société civile pendant la mise en œuvre des politiques publiques s'identifient ainsi d'abord dans le domaine de l'environnement. Le Québec en est un exemple avec la création, en 1978, du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE). En France, la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) a été créée en 1995 sur le modèle du BAPE. Suite à de nombreux conflits autour des grands projets nationaux d'infrastructures de transport, les années 1990 sont marquées par une réflexion autour du principe de participation du public, jusqu'au début des années 2000 où des dispositions législatives inscrivent le principe de participation dans le système juridique français.

1.2.2.2. L'inscription de la démocratie participative dans la loi française (1995, 2002)

Face à un affaiblissement des structures traditionnelles de la démocratie représentative, les demandes sociales de nouvelles formes de participation citoyenne à la prise de décision politique et par suite, l'intérêt porté aux procédures d'information et de débat, n'ont cessé de prendre de l'ampleur dans les trente dernières années. Ne se résumant pas seulement à un terme répondant à une mode rhétorique, le débat est venu s'installer durablement dans le vocabulaire politique, inscrivant la concertation et la participation dans un processus d'institutionnalisation des dispositifs relevant de « la démocratie participative ».

Si le contexte qui a favorisé l'essor de l'idée de participation et de démocratisation de la sphère publique locale relève à la fois du politique et du législatif, c'est le volet législatif, par le renouvellement considérable dont il a fait l'objet en deux décennies, qui est le plus à même d'illustrer la multiplication des dispositifs de concertation qui se mettent en place au niveau local¹¹⁷. En réponse à des problématiques relevant surtout de la politique de la ville, la première période législative du début des années quatre-vingt-dix donne lieu à un corpus de lois¹¹⁸ situant les principes de la consultation, de l'information et de la concertation des populations locales. La deuxième vague législative de la fin des années 1990 et du début des années 2000 introduit, par trois lois¹¹⁹, des mesures peu contraignantes dans le droit positif (voir tableau suivant).

¹¹⁷ Blondiaux, L., « *Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique* », Conférence du 11 novembre 2004 (à paraître dans *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris, La découverte, 2004) *Conférences de la Chaire MCD*. En ligne. <<http://www.chaire-cd.ca>>.

¹¹⁸ La Loi d'Orientation sur la Ville du 13 juillet 1991, Loi sur l'administration territoriale du 6 février 1992 et Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement du 2 février 1995 dite Loi Barnier.

¹¹⁹ LOADDT du 25 juin 1999, Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite Loi SRU) du 13 décembre 2000, Loi relative à la démocratie de proximité (dite Loi Vaillant) du 27 février 2002.

Tableau 2. Entrée de la participation dans la loi dans les années 1990 et 2000

Début des années 1990	Principes de la participation - Orientation politique de la ville	<i>Loi d'Orientation sur la Ville du 13 juillet 1991</i>	- pose en principe la nécessité d'une concertation préalable pour toute action ou opération de politique de la ville modifiant substantiellement les conditions de vie des habitants du quartier.
		<i>Loi sur l'administration territoriale du 6 février 1992</i>	- reconnaît le droit des habitants de la commune à être informés et consultés.
		<i>Loi Barnier du 2 février 1995</i>	- oblige à la concertation pour tout grand projet ayant des incidences sur l'environnement
Fin des années 1990 – début des années 2000	Introduction de mesures plus contraignantes dans le droit positif	<i>Loi Voynet du 25 juin 1999</i>	- introduit les conseils de développement dans le cadre de la mise en place des pays et auprès des agglomérations.
		<i>Loi SRU du 13 décembre 2000</i>	- prévoit une concertation obligatoire dans le cadre de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme
		<i>Loi Vaillant du 27 février 2002</i>	- traite des conseils de quartier et du débat public. - oblige à la création de conseils de quartiers dans les villes de plus de 80 000 habitants - donne à la Commission nationale du débat public le statut d'autorité administrative indépendante

Source : inspirée de la périodisation législative établie par Blondiaux L., (2004).

La loi Barnier charge la Commission nationale du débat public (CNDP) d'animer les débats sur les grandes opérations publiques d'aménagement d'intérêt national de l'État, des collectivités locales, des établissements publics et des sociétés d'économie mixte, présentant un fort enjeu socio-économique ou ayant un impact significatif sur l'environnement¹²⁰. Si ces principes sont posés, elle n'a en réalité que peu de prérogatives. Il faut attendre la Loi Vaillant du 27 février 2002 pour que la

¹²⁰ Article 2 de la loi Barnier du 2 février 1995.

CNDP soit doté du statut d'autorité administrative indépendante¹²¹ et que ses prérogatives soient étendues.

Pour ce qui relève a minima du débat public, la loi Vaillant vient apporter des contenus réels aux principes du droit à la participation énoncés par la première vague législative des années quatre vingt dix. Ainsi, l'article L121-1 du code de l'environnement indique que « la participation du public peut prendre la forme d'un débat public. Celui-ci porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet », et précise un peu plus loin que « la participation du public est assurée pendant toute la phase d'élaboration d'un projet depuis l'engagement des études préliminaires jusqu'à la clôture de l'enquête publique (...) ». Par rapport à la Loi Barnier, la Loi Vaillant apporte des précisions quant aux missions de la CNDP. Ainsi, la commission « conseille à leur demande les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage sur toute question relative à la concertation avec le public tout au long de l'élaboration d'un projet » et a également pour mission « d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la concertation avec le public ». Le reste de ses missions et des modalités de sa saisine et de son fonctionnement font l'objet des articles 121-3 et suivants.

Parmi les nombreux dispositifs de régulation et de négociation de l'action publique qui ont émergés au début du XXe siècle, la CNDP, en devenant une institution d'origine étatique indépendante, légitime et garante du droit à la participation, représente une rupture avec la tradition politico-administrative française de concentration des pouvoirs d'expertise et de décision. A ce titre, elle fait figure d'innovation institutionnelle¹²² dans le droit français et incarne le débat public « à la française ». Mais il reste encore à établir si cette tendance à la participation s'est étendue à d'autres domaines que l'urbanisme et l'environnement. Au regard des enjeux des sports de nature cités précédemment, de leur positionnement au carrefour des problématiques des politiques d'aménagement du territoire et d'environnement et donc,

¹²¹ Art L121-1 du code l'environnement : « La Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées, relevant de catégories d'opérations dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ».

¹²² Revel, M., Blatrix, C., Blondiaux, L., Fourniau, J.-M., Hériard Dubrueil, B., Lefebvre, R., (2007), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, Recherche.

de la nécessité de participation des différents acteurs concernés aux décisions publiques relatives à la gestion de ces pratiques, il nous paraissait pertinent de tenter d'esquisser un parallèle entre la traduction de l'idée de participation offerte par la CNDP et la vocation consultative assignée aux CDESI par la loi sur le sport de 2000.

1.2.2.3. Les CDESI, émanations de la Commission Nationale du Débat Public ?

En raison notamment de l'emprise des sports de nature sur les milieux naturels, des logiques d'aménagement et de protection de l'environnement sont à l'œuvre dans les modes de gestion publique de ces pratiques. Ce qui signifie de manière générale, que l'on retrouve au sujet de la gestion des sports de nature, toutes les thématiques des conflits d'usages et de l'aménagement d'un espace, d'un territoire, ainsi que la question des incidences environnementales des projets d'aménagements. A l'instar de la CNDP dont la création avait été justifiée par ces mêmes problématiques, les CDESI ont été prévues à l'initiative du pouvoir central, comme réponse à des problèmes locaux.

En considérant les enjeux communs et notamment les questions de l'accessibilité aux espaces et les conditions juridiques de la pratique des sports de nature, cette apparente filiation invite à poser la question des effets de l'institutionnalisation du débat public local dans la gestion des sports de nature en France. Au sens où elle s'apparente à un effet de l'institutionnalisation du débat public, l'instance « CDESI » telle qu'elle a été créée par le Législateur devrait ses fondements institutionnels à ceux de la CNDP. La CDESI serait ainsi le fruit d'un mimétisme institutionnel¹²³; ce qui revient à parler de transfert institutionnel¹²⁴ d'un outil de débat public national à un outil de gestion publique du développement des territoires sportifs et des sports de nature.

Mais, bien que les CDESI aient été pensées comme des outils de concertation de la multiplicité des acteurs concernés par les sports de nature sur un département, ils ne peuvent à eux seuls être assimilés à des émanations de la CNDP pour au moins deux motifs. Le premier réside dans le fait qu'à l'inverse de la CNDP, les CDESI, en tant que commissions placées sous l'autorité du président du Conseil général, ne bénéficient pas

¹²³ Meny, Y., (dir.), (1993), *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques ».

¹²⁴ Dolowitz, D., Marsh, D., (1996), "Who learns what from whom : a review of the policy transfer literature", *Political Studies*, n°44, pp. 343-57 ; Dolowitz, D., Marsh, D., (2000), "Learning from abroad : the role of policy transfer in contemporary policy-making", *Governance*, n°13 (1), pp. 5-24.

d'une indépendance à l'égard des pouvoirs publics territoriaux. Le second motif a trait à la variabilité de l'intégration des acteurs dans les processus de construction des politiques « sports de nature » des départements. Le législateur n'a en effet donné que peu d'orientations sur les modalités de mise en œuvre du développement maîtrisé des sports de nature et les a laissées à l'appréciation des conseils généraux. Ce relatif flou juridique a généré des démarches radicalement différentes, comprenant des compositions de CDESI hétérogènes et des PDESI dont le degré de formalisation correspond souvent à la représentation que se fait la collectivité de l'utilité concrète de ce plan.

Ainsi, si certains départements ont opté pour une démarche privilégiant une longue phase de consultation des acteurs préalablement à la création de la CDESI, d'autres se sont contentés d'installer cette commission en décrétant sa composition sans nécessairement consulter l'ensemble des acteurs concernés. De même, s'agissant de l'élaboration du PDESI, des départements ont opté pour une version a minima de cet outil alors que d'autres se sont engagés dans un processus de co-construction de l'action publique en utilisant le PDESI comme support des discussions entre membres de la société civile, élus, et techniciens, faisant de ce plan un véritable outil de démocratie participative.

In fine, ce n'est que saisies à l'intérieur du processus d'action publique qui les produits que les CDESI peuvent être qualifiées ou non d'outil de débat public. Si elles ne sont pas les cousines lointaines de la CNDP, les CDESI n'en restent pas moins des outils de participation issus du développement de l'idée de participation citoyenne qui fait florès depuis les années 1990.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Les deux actes de la décentralisation et la répartition des compétences – nouvelles et déjà existantes – entre les collectivités territoriales qu’ils ont générée ont été l’objet du premier point de ce chapitre. Ce cadrage a notamment permis de souligner la place singulière donnée aux sports de nature par le Législateur, malgré la relative absence du sport dans les lois de décentralisation. Vus par le prisme de l’aménagement du territoire dans un premier temps, les sports de nature ont été intégrés dans les schémas de services collectifs du sport. Relevant désormais de la compétence des départements, les sports de nature bénéficient aujourd’hui d’un cadre légal qui a prescrit la mise en place d’une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI), ainsi que l’élaboration d’un plan éponyme (PDESI). Largement inspirés des politiques publiques relatives à l’urbanisme, l’aménagement et l’environnement, ces deux outils d’action publique que sont la CDESI et le PDESI marquent l’émergence et l’installation de pratiques de régulation et de négociation de l’action publique dans les politiques sportives. Cette « procéduralisation »¹²⁵ de l’action publique visant à produire des décisions par des « ajustements d’intérêts contradictoires »¹²⁶, invite à s’intéresser au débat public en le considérant comme un objet déterminant pour la compréhension des transformations de l’action publique¹²⁷. Aussi, l’étude des dispositifs de régulation et de négociation de l’action publique « se faisant » et l’intérêt porté aux transformations de celle-ci ont d’abord guidé cette recherche vers une revue de la littérature et des travaux ayant déjà abordé les sports de nature, l’action publique et les dispositifs de régulation de celle-ci, isolément, simultanément, ou indirectement. Cette revue de la littérature fait l’objet du chapitre suivant.

¹²⁵ Lascoumes, P., Le Bourhis, J.-P., « Le bien commun comme construit territorial. Identités d’action et procédures », *Politix*, 1998, n°42, pp. 37-66.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Revel, M., *et alii.*, (2007), *op. cit.*

CHAPITRE 2.

SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE ET SPORTS DE NATURE : DYNAMIQUES DE RECHERCHE ET PRODUCTION DES CONNAISSANCES

INTRODUCTION DU CHAPITRE 2

D'un côté, un renversement du regard sur l'État par les sociologues s'est opéré dans années 1970, avec le développement d'approches empiriques de la mise en œuvre des décisions publiques¹²⁸. Ces approches ne s'intéressent pas seulement à la façon dont un programme public a été conçu et structuré, mais également à la façon dont il est approprié par les acteurs. Mettant volontairement en retrait la question de la nature et de la légitimité de l'État, les sociologues de l'action publique se sont attachés à comprendre les formes et les effets de ses actions. Depuis les années 1990, les développements théoriques et méthodologiques de l'analyse des politiques publiques qui remettent en cause les approches structuralistes ont aussi globalement conduit à privilégier des analyses mettant en exergue le rôle et l'importance des acteurs dans l'action publique¹²⁹. Ce changement de perspective s'illustre par l'affaiblissement de l'usage du terme de politique publique à la faveur de la notion d'action publique, permettant de prendre en compte l'ensemble des interactions sur des sujets complexes et traités à des niveaux multiples. Néanmoins et qu'importe la terminologie choisie, « (...) les politiques publiques sont une action collective qui participe à la création d'un ordre social et politique, à la direction de la société, à la régulation des tensions, à l'intégration des groupes et à la résolution des conflits »¹³⁰. Aussi, l'analyse de l'action publique – ou des politiques publiques – contribue à accéder aux sens des changements des sociétés contemporaines et de leur régulation. En ce sens, elle s'inscrit dans les grands paradigmes des sciences sociales.

D'un autre côté, les années 1990 sont marquées par un mouvement d'ouverture des recherches sur le sport qui donnera suite à un développement des études spécifiques sur les sports de nature ces dernières années. D'origine sociologique, ethnologique, géographique, économique, ou historique, l'ensemble des travaux effectués depuis le début des années 1990 présentent un foisonnement d'approches disciplinaires et une diversité d'appartenance institutionnelle de leurs producteurs.

¹²⁸ Lascoumes, P., Le Galès, P., (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.

¹²⁹ Gaudin, J.-P., (2004), *L'action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz.

¹³⁰ *Ibid.*

Les délicates questions de la délimitation de l'objet et celle de la logique de classement et de la catégorisation se sont posées pour le présent chapitre dédié à la réalisation d'un état de la littérature consacrée à la gestion publique des sports de nature. Aussi, ce *chapitre 2* s'attache à montrer comment, du fait de son interdisciplinarité et de sa transversalité, la thématique des sports de nature pensée en termes d'analyse de l'action publique, a exigé un état de l'art à double entrée : celle de *l'analyse de l'action publique et de ses régulations* d'une part, et celle *des sports de nature* d'autre part. Et ceci, dans l'intention de faire émerger l'objet qui nous intéresse – les effets de la concertation dans la construction d'une action publique relative aux sports de nature – et sur lequel, à notre connaissance, les travaux sont encore peu nombreux.

2.1. La sociologie de l'action publique au carrefour de différents paradigmes des sciences sociales

« Le brouillage des repères provient pour une bonne part du décalage entre les représentations qui structurent encore largement notre interprétation du politique et le vécu d'une action publique qui rentre de plus en plus mal dans ces cadres de pensées. » Patrice Duran, *Penser l'action publique*, 1999.

Si les fondements de l'analyse des politiques publiques relèvent de l'économie, de l'histoire et du droit, elle est « principalement fille de la sociologie des organisations et de la science politique »¹³¹. Considérée comme branche la plus récente de la science politique « l'analyse des politiques publiques se situe au carrefour de savoirs déjà établis auxquels elle emprunte ses principaux concepts »¹³² et en cela, elle apparaît comme nécessairement pluridisciplinaire. Les travaux de sociologie des organisations, de sociohistoire, la sociologie des mouvements sociaux et l'action collective sont également régulièrement mobilisés. Les approches dans le champ de l'analyse des politiques publiques se sont ainsi multipliées, reflétant la complexité d'un objet où, pour reprendre le mot de P. Sabatier¹³³, l'analyste cherche à trouver son chemin.

2.1.1. L'analyse de la mise en œuvre de l'action publique

Une tension entre deux perspectives traverse l'analyse des politiques publiques depuis l'origine¹³⁴ et demeure encore structurante pour la recherche, en ce sens qu'elle réifie l'opposition de deux points de vue qui influencent les problématiques¹³⁵. Ces deux

¹³¹ Muller, P., Leca, J., Majone, G., Thoenig J.-C., Duran, P., « Enjeux, controverses et tendances de l'analyse des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 46e année, n°1, 1996. pp. 96-133 ; Leca, J., Muller, P., « Y a-t-il une approche française des politiques publiques? Retour sur les conditions de l'introduction des politiques publiques en France », in Giraud, O., Warin, P., (2008), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte/PACTE, Recherches, pp. 35-72.

¹³² Muller, P., (1990), *Les politiques publiques*, Paris, PUF.

¹³³ Kübler, D., Maillard, J., (2009), *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

¹³⁴ Musselin, C., « Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? », *Revue française de science politique*, 2005, n° 55, pp. 51-71.

¹³⁵ Lascoumes, P., Le Galès, P., (2004), *op. cit.*.

types d'approche de la mise en œuvre de l'analyse des politiques publiques se distinguent ainsi avec d'une part, celles qui partent des sommets de l'Etat, des centres de pouvoir et de décision, qui veulent comprendre la portée des actions politiques et évaluent les effets de cette chaîne descendante – raisonnement *top down* (par le haut) – et d'autre part, celles qui partent de la base – raisonnement *bottom up* (par le bas) – et qui privilégient une analyse donnant la faveur « aux interactions entre les acteurs multiples au sein desquelles se noie la politique »¹³⁶.

2.1.1.1. La perspective descendante : les approches « top-down »

La sociologie de l'action publique est souvent une sociologie politique qui s'intéresse à l'articulation des régulations sociales et politiques, aux conflits, aux ressources, aux activités politiques et aux questions de légitimité des acteurs¹³⁷. Mais elle fut, en premier lieu, une sociologie de l'Etat, des gouvernements et des gouvernants qui interroge le fonctionnement et les dysfonctionnements de l'administration. Les premiers travaux qui interrogent la mise en œuvre de l'action publique remontent aux années 1940. Les travaux pionniers de Merton portent sur le fonctionnement concret des administrations. Ce sont ensuite les travaux de Crozier qui se sont attachés à rendre compte du fonctionnement des administrations au concret et à souligner l'importance des dysfonctionnements bureaucratiques. Loin d'être les seuls travaux à s'être intéressés à la mise en œuvre de l'action publique, ils sont caractéristiques de l'ensemble des travaux qui forment ce qu'il convient de nommer « la critique sociologique de l'idéal wébérien de l'administration bureaucratique et forme (...) un préalable indispensable à la compréhension de l'action publique au concret »¹³⁸. C'est la question de la mise en œuvre qui, au début des années 1970, opère une connexion entre l'analyse des politiques publiques et la sociologie de l'administration, avec la publication de l'ouvrage *Implementation* de Pressman et Wildavsky en 1971.

Ce travail se donne pour objet de rendre compte des facteurs qui permettent de comprendre les processus décisionnels (accomplissement ou non accomplissement de ceux-ci) et les dynamiques qui s'y créent. Pressman et Wildavsky condamnent les

¹³⁶ Lascoumes, P., Le Galès, P., (2004), *op. cit.*

¹³⁷ Gaudin, J.-P., (2004), *op. cit.*

¹³⁸ Hassenteufel, P., (2008), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.

approches purement intellectualistes de l'action qui peuvent apparaître dans les formes centralisées de programmation et de planification¹³⁹. En cela, ce travail est aujourd'hui considéré comme pionnier d'une sociologie compréhensive de la mise en œuvre de l'action publique

Parmi les paradigmes sociologiques, outre les sociologies durkheimienne et wébérienne qui représentent des apports majeurs, d'autres paradigmes sont mobilisés. Ainsi, la théorie du choix rationnel est mobilisée pour mettre en évidence les stratégies de maximisation des intérêts des fonctionnaires¹⁴⁰. Mais l'idée d'une action publique articulée à des rapports de domination est très présente dans les approches françaises¹⁴¹ pendant la période 1970 - 1990. Ainsi, le paradigme marxiste est utilisé pour expliquer l'évolution des politiques sociales, alors que les travaux de P. Bourdieu autour des concepts de *champ* et d'*habitus* s'attachent à décrire et à comprendre les conditions sociales de la compétence politique, les phénomènes de contrôle social et de domination politique¹⁴².

M. Foucault, en introduisant les concepts de *biopouvoir* en 1976¹⁴³ et de *gouvernementalité* en 1978, apporte une contribution majeure à la science politique et en particulier à l'analyse de l'action publique, en opérant un déplacement de la théorisation de l'Etat¹⁴⁴. En saisissant l'Etat non plus sous l'angle du pouvoir mais sous l'angle de ses pratiques, Foucault étudie les institutions comme « des rapports de pouvoir, qui naissent nécessairement, comme effets et conditions, d'autres processus »¹⁴⁵. Cette perspective des pratiques étatiques conduit à l'énonciation d'un

¹³⁹ Duran, P., (1999), *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, Droit et Société, Maison des sciences de l'Homme.

¹⁴⁰ Lasswell, H., D., (1956), *The decision process : seven categories of functional analysis*, Bureau of Governmental Research, College of Business and Public Administration, University of Maryland .

¹⁴¹ Leca, J., Muller, P., (2008), *op. cit.*

¹⁴² Bourdieu, P., « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 16, septembre 1977. Questions de politique. pp. 55-89. ; Bourdieu, P., « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 36-37, février/mars 1981. La représentation politique-1. pp. 3-24 ; Bourdieu, P., « Esprits d'État, Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, mars 1993, p. 49-62 ; Bourdieu, P., « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81-82, mars 1990, p. 86-96.

¹⁴³ Foucault, M., (1997), *Il faut défendre la société, Cours au Collège de France (1975-1976)*, Paris, Gallimard, Seuil.

¹⁴⁴ Laborier, P., Lascoumes, P., « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'Etat », in Meyet, S., Naves, M.-C., Ribemont, T., (dir.), (2005), *Travailler avec Michel Foucault. Retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, pp. 37-62.

¹⁴⁵ Foucault, M., « Précisions sur le pouvoir. Réponses à certaines critiques », in Foucault, M., (1994), *Dits et écrits. 1954-1988*, III, Paris, Gallimard, p. 625-635.

programme de recherche que Foucault introduit en 1978 sous le nom de *La gouvernementalité*. La gouvernementalité est, au sens large, un mode de pouvoir responsable de l'entretien et du contrôle des personnes et de leur corps, de la production et de la régulation des personnes et des populations, et de la circulation des biens dans la mesure où ils entretiennent et restreignent la vie de la population¹⁴⁶. Foucault définit ainsi la gouvernementalité comme « un ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme spécifique, bien que complexe de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure le savoir, l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité »¹⁴⁷. En cela, parler de gouvernementalité, c'est souligner un changement radical dans les formes d'exercice du pouvoir par une autorité centralisée, qui résulte d'un processus de rationalisation et de technicisation. Si elle a d'abord eut un impact considérable dans le monde anglo-saxon, la perspective de la gouvernementalité a aussi ouvert de nouvelles perspectives en France dans l'étude de l'action publique¹⁴⁸.

Plus récemment, dans la lignée de C. Hood, le paradigme socio-technique¹⁴⁹ s'inscrit dans les sillages de la bureaucratie wébérienne et des sciences camérales foucaaldiennes, en analysant les « technologies de gouvernement » et les instruments d'action publique¹⁵⁰. Dans cette perspective, « l'instrumentation de l'action publique est donc un moyen d'orienter les relations entre la société politique (*via* l'exécutif administratif) et la société civile (*via* ses sujets administrés) par des intermédiaires, des dispositifs mêlant des composantes techniques (mesure, calculs, règle de droit, procédure) et sociales (représentations, symboles) »¹⁵¹

A la fin des années 1990, les théories structuralistes se voient objecter une certaine forme de fixisme ainsi qu'une sous-évaluation des acteurs, tant dans leurs rôles

¹⁴⁶ Donzelot, M., « Foucault et l'intelligence du libéralisme », *Revue Esprit*, n°11, Des sociétés ingouvernables, novembre 2005, pp.60-81.

¹⁴⁷ Foucault, M., (1997), *op. cit.*, p.655

¹⁴⁸ Laborier, P., Lascoumes, P., (2005), *op. cit.*

¹⁴⁹ Notamment la théorie de l'acteur-réseau de B. Latour : Latour, B., (1991), *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte ; et les travaux sur la démocratie technique de M. Callon, Y. Barthe et P. Lascoumes : Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

¹⁵⁰ Le Galès, P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 1995, 45e année, n°1, pp. 57-95 ; Lascoumes, P., Le Galès, P., (2004), *op. cit.*

¹⁵¹ *Ibid.*, p.21.

que dans les marges de manœuvre et de liberté qui peuvent être les leurs¹⁵². A la même période et à l'instar des constats dressés par Pressmann et Wildavsky (1971), l'analyse des échecs ou des limites de certains programmes publics vont progressivement mettre en évidence les fragilités du modèle *top down*. Un intérêt croissant est alors porté aux agents administratifs auteurs de la mise en œuvre et aux destinataires des programmes publics. Cet intérêt a conduit au développement de travaux adoptant une autre perspective d'analyse de la mise en œuvre de l'action publique. En effet, « avec l'apparition des problèmes d'environnement, d'insécurité et de développement local, l'analyse s'est progressivement orientée sur une logique bottom up vers la mise en évidence des réseaux ou des systèmes d'actions concrets »¹⁵³.

2.1.1.2. Les approches « bottom-up » et l'analyse des régulations de l'action publique

Un élément central de la critique adressée par des chercheurs dans les années 1980 à l'approche par le haut est la focalisation sur les acteurs centraux de la décision, au détriment de l'intérêt porté aux acteurs de la mise en œuvre de l'action publique et à ses destinataires (ou bénéficiaires). Hassenteufel nous rappelle d'ailleurs que déjà en 1977, « Bardach parle de "jeu de mise en œuvre" (implementation game) signifiant par là que la mise en œuvre doit être analysée comme un jeu d'acteurs cherchant à contrôler la mise en œuvre afin d'être en mesure de poursuivre leurs propres buts et objectifs »¹⁵⁴.

Le rétablissement du rôle, de la liberté d'action des acteurs et de leurs systèmes de relations s'accomplit parallèlement à la préoccupation de l'analyse des politiques publiques de « se constituer autrement qu'en « science servante » de l'action ou en savoir intuitif (...) face à une sociologie plus ou moins spontanée que les décideurs ou leurs conseillers esquissent à propos de leur propre action »¹⁵⁵.

Les dernières décennies du XXe siècle font ainsi place à des analyses de l'action publique ne considérant non plus les individus comme « abstraits et fictifs définis par l'existence d'un tout dont ils tirent leur statut, mais d'individus socialement situés qui

¹⁵² Lahire, B., (dir.), (1999), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte.

¹⁵³ Duran, P., (1999), *op. cit.*

¹⁵⁴ Hassenteufel, P., (2008), *op. cit.*, p.100

¹⁵⁵ Gaudin, J.-P., (2004), *op. cit.*

forment par contrecoup une société plurielle marquée par la diversité des intérêts et des références culturelles dont la compatibilité détermine la capacité à vivre ensemble »¹⁵⁶. En tant que renouvellement de l'approche du gouvernement, cette nouvelle perspective va faire appel aux problématiques sociologiques de la négociation et réinterpréter les analyses de la décision dans le cadre des approches de la régulation. C'est ainsi qu'émerge, presque comme une suite logique, le concept de régulation dont le succès est, pour reprendre les termes de P. Duran, « consubstantiel à la perception d'un monde socialement et politiquement différencié au sein duquel évoluent des acteurs autonomes qui ne partagent le plus souvent ni les mêmes valeurs, ni les mêmes principes d'action, ni les mêmes intérêts ». Employée en science politique dans un sens différent de celui des économistes et des juristes, la régulation décrit le recours croissant à des « procédures qui formalisent des démarches de débat, de négociation explicites et d'ajustements entre acteurs impliqués dans les processus de production de l'action publique »¹⁵⁷, ce qui revient, en d'autres termes, à aborder l'action publique comme une construction collective d'acteurs en interaction détenteurs d'une « raison pratique procédurale »¹⁵⁸.

Aussi, l'inscription de l'étude des pratiques de gestion publique – et plus largement de l'action publique – dans le cadre de référence de la sociologie de l'action et de la sociologie de l'action collective constitue une innovation qui permet d'interroger les « maux » contemporains de l'action publique, et de construire des bases théoriques permettant de comprendre comment « s'articulent les modes de distribution de l'autorité et les capacités des acteurs publics à agir »¹⁵⁹

a) L'approche cognitive des politiques publiques et la notion de « référentiels »

L'approche cognitive des politiques publiques¹⁶⁰ repose sur l'idée qu'une politique publique opère comme un vaste processus d'interprétation du monde, au cours duquel va progressivement s'imposer une vision du monde qui sera acceptée puis reconnue comme « vraie » par la majorité des acteurs du secteur, parce qu'elle leur

¹⁵⁶ Duran, P., (1999), *op. cit.*

¹⁵⁷ Gaudin, J.-P., (2004), *op. cit.*

¹⁵⁸ Habermas, J., (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.

¹⁵⁹ Duran, P., (1999), *op. cit.*

¹⁶⁰ Muller, P., (1990), *op. cit.*

permet de comprendre les transformations de leur environnement, parce qu'elle leur offre les moyens de décoder les événements auxquels ils sont confrontés. Une telle approche cherche à établir l'importance des dynamiques de construction sociale de la réalité dans la détermination des cadres et des pratiques socialement légitimes à un instant précis. L'analyse cognitive des politiques publiques a donné naissance à la notion de « référentiels »¹⁶¹ de l'action publique et aux analyses des référentiels consistant à étudier les milieux d'action et de leurs pratiques. Selon Muller, le référentiel d'une politique est « constitué d'un ensemble de prescriptions qui donnent du sens à un programme politique en définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs ». Inspirée en particulier des approches néo-institutionnalistes, néo-corporatistes et néo-instrumentalistes, l'approche en termes de référentiels s'efforce de saisir les politiques publiques comme des matrices cognitives et normatives constituant des systèmes d'interprétation du réel où un mécanisme de codage et de recodage du réel permet aux différents acteurs d'inscrire leur action¹⁶²

Les limites de l'utilisation de la notion de « référentiels d'action publique » pour comprendre la construction du sens dans les politiques publiques ont fait l'objet de réactions et de débats féconds¹⁶³, mais cette approche n'en demeure pas moins un outil analytique de la sociologie politique de l'action publique.

b) Formes de négociation de l'action publique : débat public et concertation

Les années 2000 sont marquées par une réflexion autour d'une redéfinition des modes de gestion publique et du principe de participation du public, en réponse à un contexte global de déclin des institutions et de perte de confiance du citoyen à l'égard de celles-ci. Ces réflexions conduisent au développement de pratiques de concertation davantage en amont de la décision, et à la multiplication de formes de participation dans un contexte de préparation d'un projet ou d'une décision collective à prendre, aussi bien dans l'accompagnement de la réalisation d'un équipement ou d'une infrastructure, que dans l'articulation de la discussion autour d'une politique publique en cours

¹⁶¹ Jobert, B., Muller, P., (1987), *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF.

¹⁶² Muller, P. (1990), *op. cit.*

¹⁶³ Une synthèse de ces réflexions est proposée dans : Faure, A., Polliet, G., Warin, P., (1995), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques.

d'élaboration¹⁶⁴. Cette perspective insiste sur la participation croissante des usagers aux décisions et à l'élaboration des politiques publiques où serait supposée, dans le sillage de la philosophie d'Hannah Arendt et de celle de John Dewey, la formation d'un public « actif » en mesure de déployer une capacité d' « enquête » et de rechercher lui-même une solution adaptée à ses problèmes¹⁶⁵. Néanmoins, les nombreux travaux sur la délibération et la démocratie participative¹⁶⁶ ont démontré que les instruments de participation recelaient des dynamiques du débat et des dimensions multiples qui ne permettaient pas *ipso facto* de parler d'un « renouveau de la démocratie participative »¹⁶⁷. En effet, en matière de sociologie de la participation, quatre niveaux d'implication des citoyens¹⁶⁸ sont fréquemment distingués – l'information, la consultation, la concertation et la codécision¹⁶⁹ – et même si elle a été affinée depuis, cette typologie « ne reflète cependant pas l'infinie variété des procédures et des échelles au travers desquelles il est possible aujourd'hui de pratiquer la concertation » dans la mesure où la notion de démocratie participative tient sa force d'une part « de la diversité des usages possibles dont elle peut être l'objet et à sa capacité d'ancrage dans des registres d'action et des systèmes de référence très disparates », et d'autre part, « des discours qui accompagnent la diffusion des instruments de participation et auxquels se réfèrent ceux qui les emploient »¹⁷⁰.

Aussi, pour saisir la réelle portée des dispositifs participatifs et les processus qui y sont à l'œuvre, il s'agit de porter une attention toute particulière « à ce qui se joue dans les échanges, à ce qui génère des gains de capacité réflexive et aux "débordements" du débat »¹⁷¹. En d'autres termes, il revient à « la recherche en sciences

¹⁶⁴ Revel, M., *et alii.*, (2007), *op. cit.*

¹⁶⁵ Dewey, J., (2003), *Le public et ses problèmes*, Pau, Farrago/Université de Pau.

¹⁶⁶ Sintomer, Y., (2001), *Délibérer, Participer, représenter. Vers une sociologie de la justification politique*, Mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches en Sociologie, Université de Paris V; Blondiaux, L., Sintomer, Y., « L'impératif délibératif », *Politix*, 2002, n°15: 57, pp. 17-35 ; Blondiaux, L., (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil, La Fabrique des Idées.

¹⁶⁷ Blondiaux, L., (2008), *op. cit.*

¹⁶⁸ L'action publique renvoie à diverses définitions et conception du citoyen, considéré alternativement comme usager, un usager-citoyen ou un citoyen-usager des services publics. Nous serons amenés à questionner ces catégories plus loin dans ce travail.

¹⁶⁹ Arnstein, S., « A ladder of citizens participation », *The Journal of the American Institute of Planners*, n°35, juillet 1969 cité par Vallemont, S. (dir), (2001), *Le débat public : une réforme dans l'Etat*, Paris, L.G.D.J. (p. 17) ; Rapport du Comité d'évaluation et de suivi, « Une échelle de participation citoyenne », Mars 2006.

¹⁷⁰ Blondiaux, L., (2008), *op. cit.*

¹⁷¹ Revel, M., *et alii.*, (2007), *op. cit.*

sociales de porter l'intérêt à l'ensemble des effets produits par le débat public, sans en exclure aucun et en ne se focalisant pas sur les seuls effets attendus par l'institution, et de considérer les processus délibératifs non pas uniquement du point de vue de l'impact du débat sur la décision »¹⁷².

La montée, ces dernières décennies, des contestations et de la puissance de la parole citoyenne dans l'espace public ont eu pour corollaire un développement des procédures d'information, de consultation et de concertation qui ont produit autant de « scènes du conflit ordinaire »¹⁷³, d'« arènes publiques »¹⁷⁴, où les citoyens s'engagent, résistent et se mobilisent dans les processus d'action publique pour défendre leurs valeurs et motivations.

c) Les mobilisations dans les processus d'action publique

Dans son ouvrage paru en 2007¹⁷⁵, Cefaï propose d'examiner les différentes manières d'aborder la question des mobilisations et des actions collectives en sciences sociales en dressant un panorama complet et détaillé de la littérature sur le sujet depuis près d'un siècle de part et d'autre de l'Atlantique. Outre la présentation détaillée qui est réalisée des outils d'analyse des travaux « classiques » sur l'action collective, l'originalité de l'ouvrage réside dans le nouveau regard qui est porté à l'apport de certains auteurs dont les travaux¹⁷⁶ ont souvent été sous-exploités.

Pour Cefaï, l'action collective est « une action concertée » qui « implique une intention consciente de la part des acteurs qui y participent » ; elle existe dans un contexte temporel et spatial, elle est ordonnée en forme organisationnelle et présente des visées multiples au sein desquelles le droit joue un rôle fondamental. Cette définition de l'action collective renvoie à une mobilisation des acteurs sociaux qui ne peut se

¹⁷² Revel, M., *et alii.*, (2007), *op. cit.*

¹⁷³ Blondiaux, L., (2008), *op. cit.*

¹⁷⁴ Cefaï, D., « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 1996, volume 14 n°75. pp. 43-66 ; Cefaï, D., Trom, D., (dir.), (2001), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS ; Cefaï, D., « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatiste » in Cefaï, D., Joseph, I., (dir.), (2002), *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

¹⁷⁵ Cefaï, D., (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*, Paris, La découverte, Recherches.

¹⁷⁶ Notamment la théorie du *collective behavior* élaborée par l'École de Chicago ou de la *frame analysis* de Goffman.

comprendre que par une contextualisation précise et une analyse des multiples niveaux d'enjeux locaux (d'une organisation, d'un territoire, d'un réseau). Donner un sens à une situation considérée comme problématique et sélectionner les dimensions pertinentes d'un enjeu constitue selon Cefaï, le ressort principal de la dynamique collective. Ces procédés de catégorisation – de cadrage – permettent aux acteurs de proposer des « schémas interprétatifs et motivationnels au moyen desquels rationaliser et justifier l'engagement dans une action collective »¹⁷⁷. Le lien social est lui-même « procéduralisé » sous forme d'accords et d'interprétations des situations et des manières d'agir, construits au moyen d'échanges de paroles dans lesquels sont produits et critiqués des arguments. En d'autres termes, le groupe définit ainsi lui-même son identité interne et son rapport au monde ; l'attitude interprétative à l'égard d'un monde perçu comme « donné » cède le pas à une attitude critique et réflexive. En cela, cette approche de la mobilisation prend ses distances à l'égard des théories du choix rationnel.

L'essentiel se situe ainsi dans l'interprétation et l'explication des « attributions de causalité, les imputations de responsabilité, les identifications d'acteurs, les configurations d'action, les évaluations de préjudice, les propositions de solutions »¹⁷⁸ qui sont autant d'opérations « régies par une grammaire qu'il s'agit d'élucider »¹⁷⁹.

i. Les travaux sur l'engagement

Entre les années 1970 et 1990, les formes de l'engagement et du militantisme ont connu des évolutions qui coïncident avec les transformations issues de la société post-industrielle (avènement de nouveaux schémas culturels, styles de vie et logiques et référents identitaires). Apparus à partir de la fin des années 1960, les nouveaux mouvements sociaux (NMS) ont marqué la transition entre le monde d'avant 68 dominé par les luttes ouvrières, et les mobilisations culturelles des sociétés contemporaines. Considérée aujourd'hui comme une notion transitoire dont la paternité est attribuée à

¹⁷⁷ Cefaï, D., Trom, D., (2001), *op. cit.*

¹⁷⁸ Cefaï, D., (1996), *op. cit.*

¹⁷⁹ Cefaï, D., Trom, D., (2001), *op. cit.*

Alain Touraine¹⁸⁰, la notion de NMS a donné naissance à un paradigme dont l'idée centrale consiste à attribuer à ces mouvements une capacité de développer, grâce à un type d'action collective passant par des canaux non-officiels, une « politique alternative » en marge de la compétition et des processus politiques en cours dans les institutions étatiques¹⁸¹.

Avec l'importation de la sociologie des mobilisations en France au début des années 1990 s'opère un renouvellement partiel de la sociologie de l'engagement qui induit une distinction entre les questions posées par les sociologues des mobilisations et ceux de l'engagement. Si les premiers s'intéressent aux phénomènes de mobilisation saisis en synchronie, les deuxièmes s'attachent davantage à l'étude des exigences auxquelles répond la réussite d'une mobilisation en étudiant la question de la perpétuation et du maintien de la prise de rôle militante, ou en d'autres termes, en étudiant l'engagement des acteurs dans la mobilisation¹⁸².

L'engagement peut s'expliquer par de multiples déterminations sociales¹⁸³ et formes de capital données, incorporées ou constituées¹⁸⁴; il peut également découler de l'intériorisation de modes de comportements intériorisés et réactivés en situation¹⁸⁵. Si ces approches de l'engagement amènent à comprendre pourquoi l'engagement dans certaines pratiques militantes permet d'en tirer des profits symboliques et des gratifications, elles ne semblent pas renseigner sur les effets que l'engagement pourrait produire dans le temps. Entendu comme « une forme de participation durable à une action collective visant la défense ou la promotion d'une cause », l'engagement militant a fait l'objet d'un profond renouvellement de ses questionnements donnant lieu à des

¹⁸⁰ Voir le programme de recherche développé par le CEMS puis le CADIS autour de la pensée d'Alain Touraine : Touraine A., Dubet, F., Wieviorka, M., Hegedus, Z., (1978), *Lutte étudiante*, Paris, Le Seuil ; Touraine, A., (1980), *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Le Seuil; Touraine, A., (1981), *Le Pays contre l'État*, Paris, Le Seuil ; Touraine A., Dubet, F., Wieviorka, M., Strzelecki, J., (1982), *Solidarité*, Paris, Fayard ; Touraine A., (1978), *La Voix et le Regard*, Paris, Seuil; Touraine, A., (1984), *Le Retour de l'acteur*, Paris, Fayard.

¹⁸¹ Cefaï, D., (2007), *op. cit.*

¹⁸² Fillieule, O., Agrikoliansky, E., Sommier I., (dir.), (2010), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, « Recherches ».

¹⁸³ Genre, âge, génération, ethnie, catégorie socioprofessionnelle, notamment. Voir les travaux de : Ion, J., (dir.), (2001), *L'engagement au pluriel*. Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne et de Havard-Duclos B., Nicourd S., (2005), *Pourquoi s'engager ?*, Paris, Payot.

¹⁸⁴ Bourdieu, P., « La représentation politique », in Bourdieu, P., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, pp. 213-258.

¹⁸⁵ Bourdieu, P., (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil ; Lahire, B., (1998), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.

travaux foisonnants au cours de ces vingt dernières années¹⁸⁶. Relativement récemment, les travaux issus des nouvelles approches du militantisme inspirées de l'analyse des carrières de l'école de Chicago sur l'engagement syndical, partisan, humanitaire et les travaux sur les carrières militantes politiques ou associatives¹⁸⁷, offrent des explications critiques¹⁸⁸ et ouvrent des nouveaux champs de recherche.

En raison notamment du caractère sélectif du choix des terrains de recherche, l'ensemble des militantismes n'a pas été touché uniformément par ce regain d'intérêt, créant par là des clivages dans les analyses de l'engagement, lesquels contribuent à entretenir l'idée du déclin de certaines formes de militantisme dites « traditionnelles ». Dans le sillage d'A.O. Hirschman, l'engagement dans une mobilisation peut être envisagé comme une réponse parmi d'autres (exit-voice-loyalty) à des situations de tensions et génératrices d'insatisfactions, dans lesquelles l'action peut devenir elle-même un engagement. Mais ces situations ne relèvent pas nécessairement de causes collectives et publiques ; la défense de causes, d'acquis ou de biens d'ordre privé relève d'autres formes d'engagements souvent subsumées à tort sous l'unique approche en termes de choix rationnel¹⁸⁹.

Dans son ouvrage de 1983¹⁹⁰, A.O. Hirschman entendait faire une phénoménologie des engagements et des déceptions, en vue d'expliquer les basculements entre préoccupations privées et action publique, et inversement. Les travaux d'O. Fillieule montrent que ce ne sont pas les rétributions escomptées qui sont décisives pour l'engagement puisque celles-ci sont issues du processus de décision façonné par les différentes contraintes structurelles. Les rétributions sont ainsi variables selon les contextes et les expériences individuelles et peuvent donc être découvertes au cours de

¹⁸⁶ Sawicki, F., Siméant, J., « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du Travail*, Janvier – Mars 2009, Vol.51, n°1, pp. 77-97.

¹⁸⁷ Juhem, P., « La production notabiliaire du militantisme au Parti socialiste », *Revue française de science politique*, décembre 2006, vol 56, n° 6, p. 909-941.; Fillieule, O., Blanchard, P., Agrikoliansky, E., Bandler, M., Passy, F., Sommier, I., « L'altermondialisation en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : les participants du contre-sommet du G8 d'Evian », *Politix*, 2004, Volume 17, Numéro 68, pp. 13-48 ; Fillieule O., Mayer N., « Devenirs militants. Introduction », *Revue Française de Science Politique*, 2001/1, vol. 51, pp. 19-25.

¹⁸⁸ Un des nombreux intérêts des travaux d'O. Fillieule, est notamment de montrer que l'« on a trop vite inféré du déclin du militantisme syndical et partisan l'idée que ces organisations ne jouaient plus leur rôle d'entrepreneur de mouvement social » ; Fillieule, O., (1997), *Stratégies de la rue*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 202, cité par L. Mathieu.

¹⁸⁹ Olson, M., (1978), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF.

¹⁹⁰ Hirschman, A.O., (1983), *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, L'espace du politique.

l'action, forgées à travers l'expérience militante¹⁹¹. Les transformations de la société post-industrielle ont également eu pour conséquence un amoindrissement de l'engagement pour des causes globales (telle que la politique, en perte de valorisation sociale), et ont laissé émerger des formes d'engagement plus diversifiées en faveur de causes souvent plus « petites », mais nettement plus valorisées socialement (les sans-logis, les homosexuels, la lutte contre le VIH, etc.) et de fait, plus attractives.

Après le travail de Becker¹⁹² et depuis les travaux pionniers de Salisbury sur les « entrepreneurs de cause », la sociologie pragmatique de l'engagement fonde une définition extensive de l'action publique, entendue non plus seulement comme l'ensemble des politiques publiques, mais comme capable de « réunir dans un même cadre des activités directement liées à l'exercice de la puissance publique et celles qui ressortissent d'activités ordinaires de citoyens lorsqu'ils manifestent des prétentions relatives à la vie du collectif »¹⁹³.

ii. Controverses et problèmes publics dans les arènes

En s'appuyant sur l'héritage pragmatique de John Dewey, les travaux américains de certains chercheurs de l'école de Chicago¹⁹⁴ ont mis en évidence les problèmes publics en donnant au langage et aux formes rhétoriques un rôle central dans la construction des problèmes publics¹⁹⁵. L'existence des problèmes publics est conditionnée par un processus de construction dans lequel ils sont d'abord nommés pour être définis et qualifiés, pour devenir ensuite des enjeux « de maîtrise de situations problématiques, et donc des enjeux de controverses et d'affrontements entre acteurs collectifs dans des arènes publiques »¹⁹⁶. Aussi, un problème ne devient public que « lorsqu'il devient un sujet d'attention, voire de controverses et que des positions se confrontent pour en caractériser les composantes, l'ampleur et les causes »¹⁹⁷. Ce n'est

¹⁹¹ Filleule, O., *et alii*, (2004), *op. cit.*

¹⁹² Becker, H.S., (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

¹⁹³ Trom, D., Laborier, P., (2003), « Introduction : historicités de l'action publique », *in* Trom D., Laborier, P., (dir.), (2003), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, p. 5-22. (p.11)

¹⁹⁴ Gusfield, J., (1981), *The Culture of Public Problems : Drinking-Driving and the Symbolic Order*, Chicago, University of Chicago Press; Burke, K., Gusfield, J., (1989), *On Symbols and Society*, Chicago, University of Chicago Press.

¹⁹⁵ Stone, D.A., (1988), *Policy, Paradox and Political Reason*, New York, HarperCollins; Rochefort, D.A., Cobb, R.W., (1994) *The Politics of Problem Definition*, Lawrence, KS, University Press of Kansas.

¹⁹⁶ Cefaï, D., (1996), *op. cit.*

¹⁹⁷ Lascoumes, P., Le Galès, P., (2004), *op. cit.*

ainsi que lorsque les acteurs mobilisés parviennent à l'inscrire dans un espace public concurrentiel que le problème devient public. Cette montée en publicité implique deux conditions¹⁹⁸ : celle d'un public qui se « publicise » à travers la « publicisation » d'un problème social ou d'une mesure politique, en « publicisant » par là des points de vue et attitudes (indignation, désaveu, confiance, justification, dénonciation), et celle de l'existence d'une arène publique. Inspirée notamment des travaux de Cobb et Elder¹⁹⁹, la notion « d'arène » renvoie ainsi à l'idée selon laquelle les processus de construction et de publicisation des problèmes et politiques s'accomplissent dans un espace concurrentiel. Les arènes peuvent alors être des lieux de conflits sociaux, de débats parlementaires ou d'affrontements judiciaires, mais elles peuvent également consister en lieux de concertation, de participation et de disputes philosophiques et de controverses scientifiques²⁰⁰.

Telle qu'elle est utilisée par B. Jobert (1992)²⁰¹ pour analyser les controverses dans les politiques publiques, la notion d'arène publique peut aussi être définie comme l'espace de confrontation de l'ensemble des positions divergentes qui s'expriment sur un enjeu dans la controverse passant par « une recomposition en profondeur des secteurs, des participants et des acteurs concernés ». Dans cette perspective cognitiviste, les acteurs, pris dans des processus d'apprentissage intellectuels, paraissent s'affronter pour l'imposition d'un cadre cognitif préconstitué. En tentant de surmonter les difficultés inhérentes au clivage conceptuel « objectivisme – subjectivisme » au travers de la confrontation du concept de « structure des opportunités politiques » et des « cadres de l'expérience » d'E. Goffman, L. Mathieu a proposé une analyse pragmatique de la contestation dans l'analyse des mouvements sociaux²⁰².

Les travaux de Boltanski et Thévenot (1991) ont explicité des « grammaires politiques » déployées dans les disputes et mis en évidence « les modes d'équivalence,

¹⁹⁸ Cefaï, D., Pasquier, D., (2003), « Publics politiques, publics médiatiques », in Cefaï, D., Pasquier, D., (dir.), (2003), *Les sens du public*, Paris, PUF, p. 8-57.

¹⁹⁹ Cobb, R.W., Elder, C.D., (1972), *Participation in American Politics: The Dynamics of Agenda Building*, Boston, Allyn and Bacon.

²⁰⁰ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

²⁰¹ Jobert, B., « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 1992, 42e année, n°2, 1992. pp. 219-234.

²⁰² Mathieu, L., « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 1, pp. 75-100.

de qualification, d'ajustement et de justification par lesquels les acteurs (...) créent des ordres de justices »²⁰³. Ce faisant, ils ont offert un cadre d'analyse marquant la naissance d'un véritable courant théorique qui systématise la dimension discursive et argumentative du politique et de la démocratie.

Dans la perspective pragmatique et dans le sillage de la sociologie interactionniste, D. Cefaï définit l'arène publique comme le lieu de définition du cadre de perception (en référence au cadre de l'expérience de Goffman), ce cadre se définissant dans la mobilisation et s'ajustant en fonction de ses aléas²⁰⁴. Les chercheurs qui se sont intéressés aux conflits d'aménagement urbain et paysager ont mobilisé la notion de cadre selon des approches similaires.

Alors que A. Jobert (1998) interroge l'opposition « intérêt général - intérêts particuliers » à travers les controverses en matière d'aménagement urbain et le phénomène « *not in my backyard* » (Nimby), D. Trom²⁰⁵ s'intéresse également à ce phénomène, mais sous l'angle de la pratique militante et de l'activité revendicative. En étudiant la redéfinition de la nature spatialisée, il dégage l'existence de « cadres de motifs » formé par « la panoplie des arguments invocables » pour les acteurs et dont l'activation est « contrainte par la situation telle qu'elle se définit processuellement dans le déroulement du conflit »²⁰⁶.

J. Lolive²⁰⁷, en consacrant sa thèse aux contestations du TGV Méditerranée offre une analyse des politiques d'aménagement du territoire et des controverses qu'elles suscitent. L'étude des contestations associatives autour du tracé du TGV-Méditerranée le conduit à questionner les processus de mobilisations citoyennes et leur impact sur les politiques publiques et sur l'analyse des politiques publiques.

La rénovation urbaine a offert tout autant de cas d'études de mobilisations citoyennes et de contestation. Ainsi, C. Lafaye et D. Cefaï²⁰⁸ se sont intéressés à un conflit d'aménagement urbain où une association de quartier est à l'initiative d'une

²⁰³ Nachi, M., (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin.

²⁰⁴ Pour D. Cefaï, le concept d'arène « a la double connotation d'un *lieu de combats* et d'une *scène de performances* devant un public. » (Cefaï, 2002).

²⁰⁵ Trom, D., « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 1999, 49e n°1, 1999. pp. 31-50.

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ Lolive, J., (1999), *Les contestations du TGV-Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques.

²⁰⁸ Cefaï, D., Lafaye, C., « Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier » in Cefaï, D., Trom, D., (2001), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS, Raisons pratiques.

mobilisation collective. Ils ont cherché à comprendre comment des « opérations de cadrage dans des situations de co-présence » permettent la réalisation d'une dynamique de mobilisation, et explorent comment, en s'enracinant dans des « épreuves perceptives, affectives et morales » des acteurs, les expressions « d'indignation, de dégoût ou de révolte »²⁰⁹ se plient à des grammaires de la vie publique.

L'ensemble de ces approches d'inspiration pragmatique et interactionniste mettent l'accent sur les activités de définition, de sélection, et de perception des dimensions pertinentes d'un enjeu. C'est pourquoi la notion de cadre y est considérée comme déterminante dans la compréhension des mobilisations, de leur positionnement et de leur évolution.

2.1.2. Une approche de la régulation de l'action publique : la gouvernance

« Si la gouvernance était aujourd'hui une mode vestimentaire, elle serait probablement décontractée et chatoyante. » Jean-Pierre Gaudin, *Pourquoi la gouvernance ?*, 2002.

La gouvernance est un de ces nouveaux mots de l'action publique qui mettent en évidence l'interdépendance des acteurs en insistant sur le caractère « co-construit »²¹⁰ de l'action publique. Notion problématique qui fait actuellement l'objet d'utilisations tantôt normatives, tantôt diffuses, du fait de sa plasticité et de l'adaptation qui peut en être faite dans les discours, la gouvernance a suscité un large engouement et une littérature abondante dont il convient de retracer brièvement l'histoire et les évolutions terminologiques.

Très longtemps synonyme de gouvernement ou de gouverne, la gouvernance est un terme dont l'utilisation remonte en France au dix-huitième siècle. Aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, la gouvernance est un des éléments du débat relatif à l'équilibre des pouvoirs royaux et parlementaires, à une époque où la souveraineté du roi

²⁰⁹ Cefai, D., Lafaye, C., (2001), *op. cit.*

²¹⁰ Gaudin, J.-P., (1999), *Gouverner par contrats*, Paris, Presses de Sciences Po.

commence à devoir compter avec des idées dont émergeront le droit des personnes et la notion de société civile. De nouveaux usages de ce terme sont apparus au vingtième siècle dans deux domaines particuliers : l'économie des firmes²¹¹ et l'analyse des décisions publiques dans des États fédéraux ou décentralisés²¹². Des auteurs comme G. Strocker, J. Kooiman ou P. Le Galès ont également réhabilité la notion de gouvernance dans le domaine de l'action publique et de la science politique. Ils abordent la gouvernance sous un angle totalement différent de celui des économistes et analysent l'action publique en termes de réseaux de politique publique. Si la notion de réseau est communément utilisée en sociologie, elle a pris dans le domaine de l'action publique une importance croissante au cours des années 1990, jusqu'à représenter l'un des domaines les plus dynamiques de la discipline. Cette approche s'intègre aujourd'hui dans une réflexion plus large sur la notion de gouvernance. On pourra également citer les travaux de J.-P. Gaudin qui offrent une synthèse et une explication de ce qu'est la gouvernance. La gouvernance a été abordée dans l'étude des conflits et de la négociation, notamment dans le cadre des controverses environnementales, par des auteurs tels que C. Lafaye, J.G. Padioleau, C. Dupuy, I. Leroux et F. Wallet. Dans le domaine la sociologie de la négociation, les écrits d'U. Beck puis de B. Latour, de M. Callon et P. Lascoumes abordent la gouvernance dans une approche de la « démocratie technique », impliquant des acteurs de plus en plus informés et ne subissant plus seulement les décisions politiques, mais y participant. Enfin, on dénombre également des écrits associant gouvernance et développement durable, alliance considérée comme particulièrement bénéfique puisque la gouvernance serait le mode de gouvernement susceptible d'appliquer les principes du développement durable, notamment dans les modes de concertation²¹³.

La gouvernance apparaît donc comme un mode de gouvernement dans lequel la mise en cohérence de l'action publique ne passe plus par l'action d'une élite politico-administrative centralisée, mais par la mise en place de dispositifs de concertation incluant plusieurs niveaux de décision, où le résultat de la concertation dépendrait de la capacité des différents acteurs à définir un espace de sens commun.

²¹¹ Coase, R., "The nature of the firm", *Economica*, 1937, vol. 4, n°16, pp. 386-405.

²¹² Saez, G., Leresche, J.-P., Bassand, M., (dir.), (1997), *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques.

²¹³ Froger, G., (2001), *Gouvernance I : Gouvernance et développement durable*, Bâle, Helburg & Lichtenhalm, Economie Ecologique.

La gouvernance est souvent utilisée comme terme générique pour résumer l'évolution des formes d'action publique, dont le développement des réseaux d'action publique est la manifestation la plus visible. Pour P. Le Galès, « poser la question de la gouvernance suggère de comprendre l'articulation des différents types de régulation sur un territoire, à la fois en termes d'intégration politique et sociale et en termes de capacité d'action [...]. Poser cette question revient à réexaminer les interrelations entre société civile, État, marché et les recompositions entre ces différentes sphères dont les frontières se brouillent. ». Poser la question de la gouvernance dans le cadre de l'organisation des sports de nature sur un territoire rejoint les mêmes préoccupations : mettre au point « un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts propres et définis collectivement dans des environnements fragmentés, incertains »²¹⁴.

Le processus d'institutionnalisation universitaire de l'action publique a été « multiforme et concurrentiel »²¹⁵ car les études et les recherches ont été développées simultanément sur plusieurs domaines disciplinaires à la fois. Les années 1960 coïncident avec la mise en évidence, par le biais de monographies, des phénomènes de mise en œuvre, à la fois source de biais bureaucratiques de décisions en apparence rationnelles et lieux de scène de dynamiques politiques. Aujourd'hui associée à la science politique, l'analyse des politiques publiques s'affirme dans le champ académique en tant que sociologie politique de l'action publique attentive aux transformations des conditions d'exercice du pouvoir politique et de sa légitimation. Si les termes de « politique publique » et « d'action publique » permettent de résumer l'opposition entre raisonnements *top down* et *bottom up*, il n'en demeure pas moins qu'au final, le discours qui consisterait à déterminer une fois pour toute l'usage d'une terminologie (analyse des politiques publiques ou analyse de l'action publique) et la prééminence d'une filiation disciplinaire (la sociologie, la science politique, ou la sociologie politique) ne pourrait se justifier qu'au regard des concepts et des méthodes utilisés, lesquels dépendent largement de la façon dont le chercheur analyse l'action

²¹⁴ Le Galès, P., « Les politiques locales et la recomposition de l'action publique », in Balme, R., Faure, A., Mabileau, A., (dir.), (1998), *Politiques locales et transformations de l'action publique en Europe*, Grenoble, CERAT/CERIEP/AFSP, pp. 101-114.

²¹⁵ Gaudin, J.-P., (2004), *op. cit.*, p.141

publique. C'est pourquoi, nous avons délibérément choisi de parler alternativement d' « analyse des politiques publiques » et d' « analyse de l'action publique » au cours de ce chapitre. Nous apporterons tout au long de ce travail, les nuances qui nous conduisent finalement à privilégier l'usage du terme de « sociologie de l'action publique ».

Afin de circonscrire encore l'objet de cette recherche, nous avons choisi d'établir une revue des travaux relatifs aux sports de nature, laquelle fait l'objet de la seconde section de ce chapitre 2.

2.2. Les sports de nature, objets d'une diversité d'approches disciplinaires

Un premier constat à dresser est celui de la variété des disciplines dont sont issues les productions scientifiques autour de la thématique des sports de nature : sociologie, économie, droit, ethnologie, anthropologie, sont autant d'angles d'approche et de niveaux d'analyse de l'objet « sports de nature »²¹⁶. La grille de lecture adoptée pour rendre compte de cette diversité, tout en la centrant sur notre objet, se propose d'aborder les travaux relatifs aux sports de nature en fonction de leur pertinence par rapport à notre propre travail. Ainsi, nous verrons d'abord quels sont les travaux de portée générale et les approches auxquels nous pourrions plus directement nous référer dans la suite de ce travail (approches culturelles des sports de nature, travaux sur les dynamiques territoriales et économiques des sports de nature). Puis, nous recenserons les travaux plus spécifiquement en lien avec notre objet (travaux sur la gestion publique des sports de nature).

²¹⁶ Pour un état des lieux de la recherche française sur les cultures sportives de montagne, voir : Bourdeau, P., Corneloup, J., Mao, P., Boutroy, E., « Les interactions entre cultures sportives de montagne et territoires : un état des lieux de la recherche française depuis 1990 », *Cahiers de géographie du Québec*, 2004, Volume 48, numéro 133, pp. 33-46, <http://id.erudit.org/iderudit/009761ar>.

2.2.1. Les approches culturelles des pratiques et des pratiquants de sports de nature

2.2.1.1. Les travaux de portée générale

Le développement de la sociologie du sport dans les années 1990 a permis de donner aux sports de nature et aux loisirs sportifs le statut de véritables objets de recherche en sociologie. Malgré la multiplication des domaines, les recherches en la matière s'articulent autour de grandes thématiques qui sont aujourd'hui définies.

Les travaux de référence sur l'évolution des pratiques sportives émanent d'auteurs pionniers dans le champ sous-disciplinaire que sont les Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) tels que Jacques Defrance, considéré comme l'un des spécialistes en la matière et membre du Centre de Sociologie Européenne (EHESS-CNRS) fondé par Pierre Bourdieu. Considéré comme un sociologue et un historien du sport, ses travaux sur les difficultés de l'institutionnalisation des sports²¹⁷ à la fin des années 1980 ont largement participé à la constitution de l'objet sport en tant qu'objet de recherche légitime. Parallèlement, et ceci revêtra une importance pour la suite de cet état de la littérature, J. Defrance a également balisé l'itinéraire de nombreux programmes de recherches sur le débat public avec un travail pionnier en 1988²¹⁸.

Dans le sillage de P. Bourdieu également, C. Pociello participe aux fondements des travaux en sociologie du sport avec les ouvrages *Sport et société*²¹⁹, *Sports et pouvoirs au XXe siècle*²²⁰ et *Les cultures sportives*²²¹ notamment.

Dans les années 1990, A. Loret propose d'identifier les « nouveaux pratiquants » des sports de nature issus des « années fun » et dotés d'une culture de la sensation qu'il oppose à une culture de la performance dans l'ouvrage *Génération glisse, dans l'eau, l'air, la neige...La révolution du sport des « années fun »* (1996). Cet ouvrage suscite

²¹⁷ Defrance, J., « Un schisme sportif », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1989, Vol. 79, Numéro 79, pp. 76-91.

²¹⁸ Defrance, J., « "Donner" la parole », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1988, Vol. 73, juin 1988. Penser la politique-2. pp. 52-66.

²¹⁹ Pociello, C., (1981), *op. cit.*

²²⁰ Clément, J.-P., Defrance, J., Pociello, C., (1994), *Sport et pouvoirs au XXe siècle, enjeux culturels sociaux et politiques des éducations physiques des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (années 20-années 90)*, Grenoble, Pug.

²²¹ Pociello, C., (1995), *op. cit.*

encore aujourd'hui de vifs débats quant à cette opposition entre « sports digitaux » et « sports analogiques ».

2.2.1.2. Les monographies de sports de nature

Les approches culturelles des sports de nature se caractérisent par de nombreux travaux qui peuvent être labellisés sous le terme de *monographies de pratiques sportives de nature*. Celles-ci s'attachent à l'analyse sociohistorique et sociologique des pratiques et des pratiquants de sports de nature. En 1981 déjà, A. Lapierre avait réalisé une analyse du canoë-kayak et l'escalade²²². Parmi les travaux plus récents, il convient de citer les travaux menés sur les sports de nature à caractère nautiques tels que la voile ou le surf. Ainsi, les travaux sur la voile de D. Jallat apportent une dimension sociohistorique à la compréhension des logiques de développement des sports de nature²²³, alors qu'A. Marsac²²⁴ (2008) s'attache pour sa part à réaliser une sociologie des pratiques de canoë kayak.

J.P. Augustin, géographe du sport, a pu aborder la question du surf et de ses territorialités²²⁵. Ces perspectives géographiques ont été également poursuivies par les travaux d'A. Haumont analysant les variations géographiques du sport à travers l'exemple du surf²²⁶.

Les sports de nature à caractère terrestre ont aussi fait l'objet de travaux importants réalisés sur l'alpinisme par P. Bourdeau²²⁷ dès 1988, O. Hoibian²²⁸, et plus

²²² Lapierre, A., (1981), *Sports en pleine nature et pratiques sociales. Analyse du canoë-kayak et de l'escalade*, Mémoire pour le Diplôme de l'INSEP, Ministère Jeunesse et Sports.

²²³ Jallat, D., (2001), *L'espace de pratique de la voile légère en France - histoire, styles et représentations*, Doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

²²⁴ Marsac, A., (2008), *Canoë-kayak, des torrents au Stade d'eau vive, sociologie des pratiques et ethnographie des apprentissages*. Doctorat en STAPS.

²²⁵ Augustin, J.-P., (dir.), (1994), *Surf Atlantique. Les territoires de l'éphémère*, Bordeaux, Publications de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

²²⁶ Haumont, A., « Les variations géographiques du sport », in *Sport, relations sociales et action collective*, (1995), Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence.

²²⁷ Bourdeau, P., (1988), *Une mémoire alpine dauphinoise : alpinistes et guides de 1875 à 1925*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

²²⁸ Hoibian, O., (1997), *Au delà de la verticale... L'alpinisme sport des élites ou sport pour tous ? Les enjeux de la définition légitime d'une pratique. Contribution à la sociogenèse du champ des activités physique et des sports*. Doctorat STAPS

récemment B. Lefèvre²²⁹. Sur l'escalade, il convient également de souligner l'apport novateur du travail d'O. Aubel²³⁰ qui apporte une contribution originale en matière de sociologie du sport et de compréhension d'une pratique de nature comme l'escalade. P.O. Schut²³¹ propose quant à lui une histoire culturelle de la spéléologie, à l'instar d'Y. Morales²³², qui s'est intéressé à l'histoire du ski.

Enfin, les pratiques à caractère aérien telles que le parachutisme et le parapente ont été initiés par les travaux fondateurs de G. Loirand²³³ et ceux de D. Jorand²³⁴.

2.2.2. Les travaux sur les dynamiques territoriales des sports de nature

Une autre entrée proposée pour dresser un état de la littérature traitant des sports de nature est celle des travaux acceptant d'emblée d'articuler sports de nature et tourisme, et laissant les logiques sportives en retrait. Les espaces sportifs et les sports de nature sont alors d'abord appréhendés en termes de retombées économiques et touristiques. Cette catégorie de travaux est notamment relative aux modèles d'entrepreneuriat et à l'étude des cultures professionnelles dans une perspective managériale.

Parler de modèles d'entrepreneuriat dans le tourisme sportif de nature revient à comprendre les différentes manières dont les acteurs impliqués dans un secteur économique mettent en forme des espaces naturels avec des stratégies de développement touristiques qui leur sont spécifiques. Une telle approche a été menée dans un article central de J. Corneloup, M. Bouhaouala, C. Vachée et B. Soulé B. du

²²⁹ Lefèvre, B., (2002), « *Par monts et par vaux* » - Contribution à l'analyse sociologique de l'alpinisme à travers la théorie de « l'espace des sports »: l'exemple des usagers de la haute montagne dans le massif du Mont Blanc, Doctorat STAPS, Paris – Orsay.

²³⁰ Aubel, O., (2005), *op.cit.*

²³¹ Schut, P.-O., (2007), *L'exploration souterraine. Une histoire culturelle de la spéléologie*, Paris, L'Harmattan.

²³² Morales, Y., (2007), *op. cit.*

²³³ Loirand, G., « De la chute au vol. Genèse et transformations du parachutisme sportif », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1989, Vol.79, Numéro 79, pp. 37-49.

²³⁴ Jorand, D., (2000), *Histoire et sociologie du vol libre français. Structure, oppositions, enjeux*. Doctorat en STAPS.²³⁵ Corneloup, J., Bouhaouala, M., Vachée, C., Soulé, B., « Modèles de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature ». *Revue Loisir et Société*, 2001, Volume 24, n° 1, pp.21-46.

point de vue des formes de développement des espaces touristiques et de nature²³⁵. S'appuyant sur la théorie de la justification de Boltanski et Thévenot, ils resituent le passage d'espace naturel à un espace touristique en insistant sur les conceptions différenciées de la nature, de la clientèle et des relations avec celle-ci que peuvent avoir les différents acteurs : prestataires de loisirs sportifs, directeurs de station par exemple. Ils établissent une typologie des processus d'action des formes de développement des espaces touristiques en différenciant un « processus écologique », un « processus économique » et un « processus politique ». L'interaction de ces trois processus produit des formes de développement différenciées des espaces touristiques. Cette « typologie multicritère des formes de développement » différencie la forme « républicaine », la forme « technocratique », la forme « éducative et législative », la forme « marketing », la forme « entrepreneuriale », la forme « traditionaliste », la forme « développement local » et la forme « écologique ». Chacune de ces formes de développement se base sur la prise en compte de six principes que sont la vision de la nature, la relation au lieu, l'éthique sportive, la rationalité, le principe supérieur et le modèle de prise de décision. La multiplicité des formes de développement témoigne de la difficulté à observer les espaces touristiques et à les qualifier, en raison de la complexité des valeurs et des interactions entre les agents qui les composent. La gestion de ces espaces en est d'autant plus délicate ; aussi, les auteurs soulignent que l'utilisation d'une telle typologie des formes de développement des espaces touristiques permettrait l'élaboration de programmes plus pertinents en matière de développement durable.

Les retombées des pratiques de nature en termes de professionnalisation des services et de l'encadrement des sports de nature ont fait l'objet de travaux comme ceux de M. Bouhaouala et Chifflet²³⁶, accompagnés d'autres chercheurs du champ de la professionnalisation et des sports de nature concernant notamment les équipiers de falaises²³⁷ ou encore L. Pichot et P. Bauger²³⁸, ces deux derniers ayant davantage focalisé l'attention sur les stratégies de développement des prestataires de services relatifs aux sports de nature.

²³⁶ Bouhaouala, M., Chifflet, P., « Logiques d'action des moniteurs des sports de pleine nature : entre passion et profession », *STAPS*, 2001/3, n° 56, pp.61-74.

²³⁷ Lefèvre, B., (2004), *op. cit.* ; Aubel, O., (2005), *op. cit.*

²³⁸ Pichot, L., Bauger, P., « Les stratégies de développement des entreprises prestataires de services sportifs : l'exploitation des activités de pleine nature dans le cadre du tourisme actif en Alsace », *Revue Européenne de Management du Sport*, 2003, n°9, 2003, pp.147-177.

2.2.3. Tenants et aboutissants de la gestion publique des sports de nature

2.2.3.1. La question des impacts économiques et environnementaux

Les enjeux relatifs aux retombées économiques et ceux relevant des impacts environnementaux des sports de nature ont très souvent faits l'objet d'âpres débats entre les acteurs durant les échanges qui ont eu lieu durant la concertation. L'intérêt économique a souvent été mobilisé pour s'opposer à des logiques argumentatives en faveur la protection de l'environnement, plaçant la question des impacts environnementaux (réels ou supposés) des sports de nature au cœur du débat. En conséquence, il nous a semblé important d'identifier ces deux types d'impacts et de souligner les difficultés rencontrées quant à leur objectivation, de façon à bien saisir comment les acteurs mobilisent ces arguments lorsqu'ils sont mis à l'épreuve de la concertation.

a) Évaluer les retombées économiques des sports de nature

Parce que les sports de nature représentent un marché en pleine expansion et parce qu'ils s'avèrent une solution à la reconversion économique de certains territoires, l'impact économique de ceux-ci est devenu un axe de recherche privilégié et soutenu par les institutions. Un travail de doctorat de géographie en cours sur les retombées économiques des sports de nature mené par M. Langenbach au CERMOSEM, a d'ailleurs été soutenu par le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Antérieurement, des travaux anglo-saxons tels que ceux d'A. Cooke avaient déjà ouvert la voix à cette question avec des publications telles que *The economics of leisure and sport*²³⁹. En France, les travaux sur l'économie des sports de nature est encore peu développée, à l'exception d'un article pionnier de G. Rotillon et P. Bourdeau et du

²³⁹ Cooke, A., (1994), *The economics of leisure and sport*, London, Routledge.

travail de G. Rotillon²⁴⁰ sur l'économie de l'alpinisme et de l'escalade qui « ouvre la voie » à l'économie des sports de nature comme domaine de recherche²⁴¹.

Il convient également de signaler l'existence d'un rapport du Crédoc²⁴² réalisé en 2008 pour le compte des Parcs Nationaux de France. Ce rapport établit un inventaire des expériences de mesures et d'évaluation des retombées économiques et sociales des parcs et espaces protégés. En apportant des références méthodologiques, il précise les retombées économiques, sociales, et culturelles des actions des parcs nationaux en matière de protection et de valorisation des espaces naturels.

La problématique de la mise en marché des sports de nature a pu être abordée par P. Bourdeau et J. Corneloup qui se sont intéressés à la relative mise en marché de la filière des sports de nature considérant les sites naturels de pratique exempts du paiement d'un droit d'accès²⁴³, mais également par F. Ohl et O. Aubel du point de vue des logiques de dénégarion de l'économie chez les grimpeurs²⁴⁴. Les études concernant le traitement médiatique des sports de nature se présentent aussi comme un reflet des difficultés relatives à la mise en marché de ces pratiques de nature. Ce dernier axe est investi par les chercheurs en sociologie du sport et des médias.

b) La question des impacts environnementaux des sports de nature

Face aux enjeux politiques et aux controverses sur les incidences potentielles des pratiques sportives sur les milieux naturels, les travaux sur les impacts écologiques et environnementaux des pratiques sportives de nature ont pris de l'importance d'abord dans la littérature anglophone du début des années 1990. Vanreusel (1990), Allison (1995), Standeven et De Knop (1998), Houlihan (2003) ont étudié ces impacts à travers les relations entre le sport et le tourisme. Lauterwasser (1989), Words & alli (1994), Holloway (1994) ou encore Vandelanotte (1990) s'intéressent aux effets négatifs de

²⁴⁰ Qui se revendique comme un économiste de l'environnement.

²⁴¹ Bourdeau, P., Rotillon, G., « L'impact de l'escalade. Une analyse coûts-bénéfices », *Revue Juridique et Economique du Sport*, (1998), n° 51, pp.7-27.

²⁴² Maresca, B., Dujin, A., Poquet, G., Mordret, X., Picard, R., Fournel, E., (2008), Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégé, Rapport du Crédoc, Département « Evaluation des politiques publiques », *Etude réalisée pour les Parcs Nationaux de France et suivie par Gilles Landrieu*, novembre 2008.

²⁴³ Corneloup, J., Bourdeau, P., (2004), *op. cit.*

²⁴⁴ Aubel, O., Ohl, F., (2004), "The Denegation of Economy. The example of Climbing in France", *International Review for the Sociology of Sport*, Juin 2004; vol. 39, n°2, pp. 123-137.

l'industrie du ski sur l'environnement. Roberts défend l'idée que la sévérité des conséquences des transports mécanisés sur l'environnement dépend de l'efficacité du véhicule utilisé identifie cinq états de considération majeurs qui sont, selon son estimation, critiques pour la compréhension des types d'impacts des loisirs sur l'environnement. Chernushenko²⁴⁵ a décrit comment la grande majorité des sports se développait maintenant dans des sites naturels modifiés ou dans des installations sportives créés dans ce but, plutôt que dans un environnement totalement naturel, alors que les travaux d'Oittinen et Tiezzi plaident en faveur d'un sport durable sur trois niveaux simultanés (global, institutionnel, individuel).

En France, l'évaluation des impacts environnementaux des sports de nature a été abordée par J.-P. Mounet, J.-P. Nicollet et M. Rocheblave²⁴⁶ et également envisagés dans une perspective de sociologie de la traduction²⁴⁷, dans une perspective géographique²⁴⁸ ou biologique²⁴⁹. Quelles que soient les perspectives adoptées, l'ensemble des écrits scientifiques mettent en exergue les difficultés – voire l'impossibilité – à prendre en compte la complexité des facteurs à l'œuvre pour réellement évaluer l'impact des sports de nature. Ils concluent pour la plupart²⁵⁰ à la non reproductibilité des méthodes liée à l'unicité des situations dans lesquelles interagissent un milieu naturel particulier, une espèce spécifique, une pratique sportive et un lieu dotés tous deux de caractéristiques qui leur sont propres. Un autre phénomène mis en avant est la difficulté d'appropriation de ces études et l'instrumentalisation de celles-ci par les acteurs, qui s'en servent davantage comme motif servant à alimenter la controverse que comme outil de résolution des conflits d'usages²⁵¹. Aussi, les conclusions de ces travaux préconisent-elles de délaier les études d'impacts

²⁴⁵ Chernushenko, D., (1994), *Greening Our Games: Running Sports Events and Facilities that Won't Cost the Earth*, Ottawa, Centurion.

²⁴⁶ Mounet, J.-P., Nicollet, J.-P., Rocheblave, M., « L'impact des activités sportives de nature sur l'environnement naturel ». *Montagnes Méditerranéennes*, 2000, n°11, Tourisme sportif et territoires.

²⁴⁷ Rech, Y., Mounet, J.-P., « Les loisirs sportifs de nature au prisme de la théorie de l'acteur-réseau: enjeux et perspectives », *Citius Altius Fortius / Journal of Physical Education and Sport*, (2009), vol. 25 n°4.

²⁴⁸ Landreau, C., (2004), *Impact des activités physiques de pleine nature. Outils d'évaluation – Gestion environnementale*. Rapport de synthèse réalisé pour le Conseil général de la Drôme. Mémoire de maîtrise en géographie.

²⁴⁹ Franchini, S., (2004), *L'impact environnemental des sports de nature*, Doctorat de Biologie.

²⁵⁰ Mounet, J.P., (2007), « La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation ». *Développement Durable et Territoires*.

<http://developpementdurable.revues.org/document3817.html>

²⁵¹ *Ibid.*

environnementaux des sports de nature au profit de la mise en œuvre de processus de concertation associant toutes les parties prenantes dans un conflit d'usages des espaces naturels²⁵².

2.2.3.2. Logiques d'action des acteurs engagés dans les sports de nature

Les travaux de J. Corneloup & alii sur les formes de développement et ceux de J.-P. Mounet sur les controverses mentionnés infra peuvent s'inscrire dans la théorie des logiques d'action développée par Amblard, Bernous, Herreros et Livian. Ces approches sociologiques, à l'instar du modèle théorique auquel elles peuvent se rattacher, mobilisent différentes théories pour rendre compte des fondements des choix des acteurs en fonction de la situation dans laquelle ils sont engagés. Ainsi, en rendant compte du fonctionnement des organisations en charge de la gestion de la sécurité dans les stations de ski dans le cadre de son doctorat, B. Soulé réalise une étude organisationnelle des dispositifs de sécurité et identifie cinq principes d'action (réactif, juridico-normatif, commercial, socio-économique et passionnel) qui président à l'action et aux décisions des intervenants²⁵³. E. Paget et J.P. Mounet, en mobilisant le cadre théorique de Friedberg pour réaliser une analyse organisationnelle de la gestion de la pratique de la raquette à neige dans la Réserve naturelle de la Haute-chaîne du Jura. C. Perrin²⁵⁴, pour appréhender et comprendre le fonctionnement et l'organisation de l'offre de canyoning dans deux parcs naturels régionaux, réalise une analyse de l'action organisée en utilisant les cadres théoriques de Friedberg, Amblard & alii, et Boltanski et Thévenot.

2.2.3.3. L'analyse des politiques publiques dans le domaine du sport

Nous avons choisi de différencier l'analyse des politiques publiques françaises dans le domaine du sport en deux points. Le premier, relatif aux politiques sportives, est

²⁵² Paget, E, Mounet, J.-P., « La pratique de la raquette à neige dans la Réserve naturelle de la Haute-chaîne du Jura : une gestion problématique ». *Science et Motricité*. 2009/2, 67, 79-87.

²⁵³ Soulé, B., Corneloup, J., « La gestion des risques en station de sports d'hiver : le cas de la station-village du Mont-Dore », *Revue Européenne de Management du Sport*, 2001, n°5, 10, pp. 69-118.

²⁵⁴ Perrin, C., Mounet, J.-P., « L'insertion de l'offre de canyoning dans l'industrie touristique : une étude comparative entre le massif des Bauges et le Vercors », *Loisirs et société*, 2004, vol. 27, n° 1, pp. 143-172.

celui qui regroupe les grands thèmes qui sont venus s'imposer dans la philosophie des politiques sportives ces deux dernières décennies : décentralisation, internationalisation, financement du sport, démocratisation de la pratique sportive et vertus (réelles ou supposées) du sport. Le deuxième point se focalise sur les travaux d'analyse des politiques sportives spécifiques aux sports de nature, apparues depuis le début du XXI^e siècle et l'avènement des Commissions et Plans départementaux des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI et PDESI).

a) Saisir le fait sportif au prisme des politiques publiques

Les travaux pionniers sur les politiques sportives se sont intéressés à la compréhension générale des politiques sportives dans le contexte institutionnel français²⁵⁵. La place et le rôle du sport dans les politiques publiques ont fait l'objet de travaux qui s'axent traditionnellement autour de questions relatives au clivage sport de masse / sport de haut-niveau²⁵⁶ à l'organisation du sport de haut niveau et à la production de la performance²⁵⁷, aux événements sportifs nationaux et internationaux²⁵⁸ (Jeux Olympiques, Coupes du monde), à l'intégration par le sport²⁵⁹, et à l'emploi sportif²⁶⁰ notamment. Une autre série de travaux sur les politiques sportives s'articulent autour des questions de santé publique (obésité, qualité de vie, sport pour tous, sport et handicap) dont nous ne ferons pas le détail ici.

A côté de ces deux pôles de préoccupations majeures qui structurent les réflexions et principalement en écho à la décentralisation, un nombre important de travaux relatifs aux politiques sportives territoriales se sont multipliés. Ceux-ci abordent

²⁵⁵ Pour un état des connaissances et des recherches sur les politiques sportives locales très complet, voir : Haschar-Noé, N., « Les politiques sportives locales et leur management en France : état des connaissances et des recherches » in Bouchet, P., Pigeassou, C., (dir.), (2006), *Management du sport : actualités, développements et orientations de la recherche*, Montpellier, Afraps, , pp.227-273.

²⁵⁶ Waser, A.-M., « La genèse d'une politique sportive », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars 1992, n°91-92, pp.38-48.

²⁵⁷ Honta, M., (2002), *Les territoires de l'excellence sportive*, Paris, Presses Universitaires de Bordeaux.

²⁵⁸ Dans des perspectives historiques ou géopolitiques

²⁵⁹ Voir Falcoz, M., Koebel, M., (2005), *Intégration par le sport, Représentations et réalité*. Paris, L'Harmattan ; et plus récemment, Veille-Marchiset, G., Gasparini, W., (2008), *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, Puf.

²⁶⁰ Le Roux, N., « Evolution des connaissances et perspectives de recherche sur l'emploi et la professionnalisation dans le secteur du sport » in Bouchet, P., Pigeassou, C., (dir.), (2006), *Management du sport, actualités, développement et orientations de la recherche*, Montpellier, AFRAPS, pp. 113-141.

le sport et les collectivités territoriales au travers de dimensions financières, stratégiques, organisationnelles²⁶¹ et spatiales²⁶².

La majorité de ces travaux s'intéressent aux origines historiques et aux effets de ces politiques, qu'elles soient exclusivement sportives, ou qu'elles intègrent le sport pour partie. Peu de travaux encore se sont attachés à saisir les processus en œuvre dans l'élaboration de ces politiques et à identifier la place qu'occupent d'une part, les acteurs destinataires de ces politiques dans leur construction, et d'autre part, les intérêts rencontrés par les acteurs publics et les usagers²⁶³.

b) Un intérêt récent pour les politiques publiques spécifiques aux sports de nature

En termes de politiques publiques relatives aux sports de nature, les entrées par les logiques spatiales et les problématiques d'aménagement du territoire du début des années 2000 ont permis de développer des approches d'aménagement sportif et touristique. Les géographes²⁶⁴ et les sociologues de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ont ainsi investi le champ sous-disciplinaire que sont les sports de nature. Ainsi, F. Gerbaux²⁶⁵ qui étudie les politiques territoriales dans les stations de montagne, et E. Marcelpoil qui interroge avec F. Gerbaux et V. Boudières, l'utilité de la notion de

²⁶¹ Collomb, P., (1998), «Collectivités locales et administrations d'Etat-Rapport de synthèse», in Les politiques municipales des sports, Cahiers du CNFPT, n° 24 ; Chazaud, P., (1989), *Le sport dans la commune, le département et la région*, Paris, Berger Levrault, Administration locale ; Monneret, J., (1998), *Les politiques sportives des collectivités territoriales*, Paris, Vigot ; Chazaud, P., (1989), *op. cit.* ; Honta, M., « Etat, action publique et territoires, quels enjeux pour la territorialisation de la politique du sport de haut niveau? », *Droit et société*, 2005, n°59, pp. 165-185 ; Haschar-Noé, N., « Les politiques sportives locales et leur management en France : état des connaissances et des recherches », in Bouchet, P., Pigeassou, C., (dir.), (2006), *op. cit.* pp. 227-273.

²⁶² Haschar-Noé, « Sport et « identité locale » : l'exemple de deux projets d'aménagements sportifs et touristiques intercommunaux », in Bouchet, P., Sobry, C., (dir.), (2005), *Management et Marketing du sport : du local au global*, Presses Universitaires du Septentrion, Lille, pp. 199-215.

²⁶³ Haschar-Noé, N., Morales, Y., «Conflits d'usages, espace public et « nouvelles » pratiques sportives : l'exemple du Canal du Midi et de ses berges à Toulouse », in Bourneau, C., Lung, Y., (dir.), (2006), *Les logiques spatiales de l'innovation, espaces de conflits*, Bordeaux, MSHA, pp.139-164.

²⁶⁴ J.-P. Augustin par exemple, auteur de l'ouvrage *Sport et aménagement*, est un géographe. Nous verrons par la suite quels sont les pôles scientifiques qui se sont saisis de cette question.

²⁶⁵ Gerbaux, F., « Les politiques territoriales en faveur des stations de montagne dans la région Rhône-Alpes », in Stations de montagne, vers quelle gouvernance ?, *FACIM*, pp.87-91

gouvernance dans l'analyse de la gestion publique (politiques touristiques) des stations de montagne²⁶⁶.

Les analyses de politiques publiques spécifiques aux sports de nature se sont parallèlement développées au début des années 2000, les modifications apportées à la loi sur le sport de 2000 et leurs conséquences pour les collectivités territoriales n'y étant pas étrangères.

Avec son antenne ardéchoise (le CERMOSSEM) à proximité du PNRSN de Vallon Pont d'Arc, et l'Equipe « Loisirs sportifs et développement durable : formes d'organisation et logiques d'action des acteurs des loisirs sportifs (LSDD) », l'UMR PACTE de Grenoble est sans doute le pôle de recherche qui a fourni le plus de travaux sur les politiques publiques spécifiques aux sports de nature. Les nombreux travaux menés par P. Mao et N. Dupuy²⁶⁷ dans le cadre de la mise en place de la démarche CDESI-PDESI du Conseil général de l'Ardèche ont pu donner lieu à des partages d'expériences pour les autres départements français et à des généralisations à l'ensemble des démarches d'action publique en matière de gestion des sports de nature.

Situé dans l'arc alpin suisse, les chercheurs de l'IUKB (Sion, Suisse) ont également abordé ces questions, sous l'angle notamment de la science politique et de la théorie de la régulation²⁶⁸.

C. Guibert étudie les usages politiques du sport à l'échelle des collectivités locales²⁶⁹. Dans son étude sur le surf en Aquitaine, il met en évidence les logiques de

²⁶⁶ Boudières, V., Gerbaux, F., Marcelpoil, E., « De l'utilité de la notion de gouvernance pour analyser les modes de management touristique locaux : l'exemple de la station des Arcs », *Ingénierie*, n°37, Mars 2004, pp75-85.

²⁶⁷ Mao, P., (coord.), (2000), « Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature », *Revue Montagnes Méditerranéennes*, TEO-CERMOSSEM, UJF, Le Pradel – Mirabel. ; Mao P., Dupuy N., (2002) (dir.), *Diagnostic départemental des sports de nature en Ardèche, Travail préparatoire à la mise en œuvre de la commission départementale des sites, itinéraires et espaces de pratiques sportives de nature*, TEO-CERMOSSEM, Université Joseph Fourier, Le Pradel, Mirabel. ; Mao, P., Dupuy, N., (dir.), (2002), *L'observation des pratiques sportives de nature en Région Rhône-Alpes : les pratiques sportives estivales de montagne*, Région Rhône-Alpes, Coordination des C.R.O.S. Rhône-Alpes, TEO-CERMOSSEM, Le Pradel – Mirabel. ; Mao, P., Dupuy, N. (2004), « Éléments de réflexion préalable à l'observation géographique des espaces sportifs de nature : nouveaux contextes et enjeux, proposition d'outils, méthodes et approche prospective », *Revue Européenne de Management du Sport*, n°11, Voiron, PUS. Juin 2004, pp.185-210.

²⁶⁸ Nahrath, S., « Propriété privative et régulation du paysage en Suisse ». *Etudes Rurales*, (2008), (181), pp.163-180; Gerber, J.-D., Nahrath, S., Reynard, E., Thomi, L., "The role of common pool resource institutions in the implementation of Swiss natural resource management policy", *International Journal of the Commons*, 2008, 2, pp. 222-247. URL: <http://www.thecommonsjournal.org/index.php/ijc>; Varone, F., Nahrath, S. Gerber, J.-D., « Régimes institutionnels de ressources et théorie de la régulation », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 2008, . URL: <http://regulation.revues.org/>

perception et de représentations des acteurs politiques locaux envers le surf et les surfeurs et la manière dont ils les catégorisent. Il identifie ainsi des formes d'action politique répondant à quatre « idéaux-types ».

Les travaux de N. Haschar-Noé sur les politiques d'aménagement des espaces publics urbains et péri-urbains permettent de comprendre les rapports qu'entretiennent les différents acteurs (acteurs politiques et usagers) avec ces espaces sportifs de proximité. En prenant le cas de la politique sportive intercommunale du Sicoval (Communauté d'agglomération du Sud-Est toulousain) et de celui de l'aménagement des berges du canal du Midi²⁷⁰, elle interroge l'aménagement et l'animation des chemins de randonnée en tant qu'instrument d'action publique qui favoriserait « l'identification et le positionnement du Sicoval et de ses promoteurs dans l'espace politique "local" »²⁷¹.

Enfin, il convient de citer les travaux issus du champ disciplinaire du droit, où le travail de F. Roux apporte un éclairage particulièrement pertinent sur les conditions juridiques de la pratique des sports de nature²⁷². Issue des sciences de l'environnement, C. Michel a travaillé sur l'accès public aux espaces naturels et l'exercice du droit de propriété ; elle aborde les modes de résolution des conflits d'usages de ces espaces.

La publication d'un classeur juridique des sports de nature²⁷³ par F. Roux et K. Sontag a permis d'apporter des outils et des connaissances juridiques accessibles à des acteurs territoriaux non spécialistes du droit des sports de nature.

²⁶⁹ Guibert, C., « Les vagues de la côte aquitaine : une ressource privilégiée pour les collectivités locales », 2004, *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, pp. 143-148 ; Guibert, C., « Politiques de communication et identifications territoriales différenciées. Les usages politiques des vagues et de l'univers du surf par les municipalités de la côte Aquitaine », *Revue Téoros*, 2006, vol. 25-2, pp. 62-71 ; Guibert, C., « Les usages politiques du snowboard dans les stations de montagne françaises : entre intérêt économique et dédain culturel », *Revue Européenne de Management du Sport*, 2006, n°15, Voiron, PUS, pp.31-44.

²⁷⁰ Haschar-Noé, N., « L'aménagement des chemins de randonnée : un instrument d'identification et de « gouvernance » territoriales », *Espaces et sociétés*, 2009/3, n° 138, pp.115-133.

²⁷¹ *Ibid.*

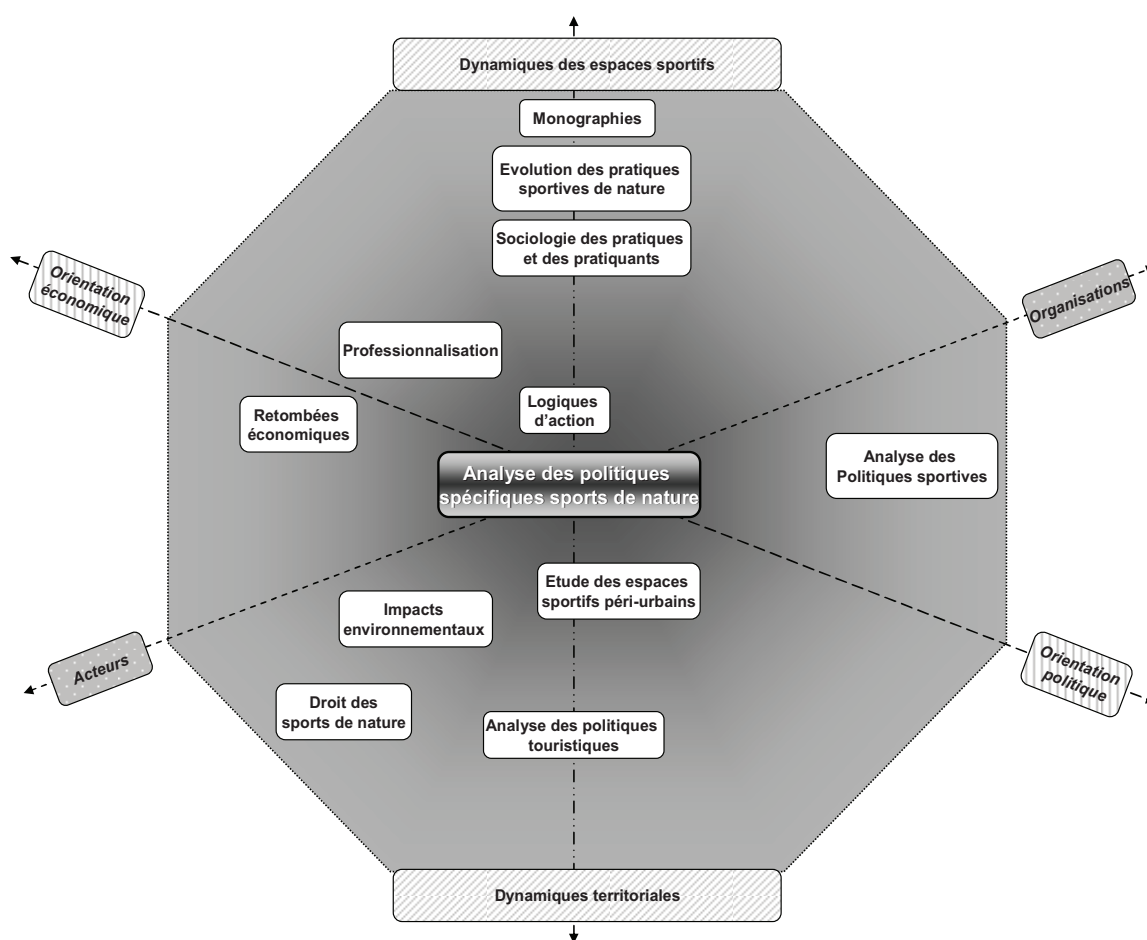
²⁷² Roux, F., (2001), *Les activités de pleine nature à l'épreuve du droit : l'exemple du canyoning*. Doctorat de Droit.

²⁷³ Roux, F., Sontag, K., (2007-2010), *Droit des sports de nature*, Presses Universitaires du Sport, juin 2000.

2.2.4. Synoptique des travaux relatifs aux sports de nature

Le schéma qui suit propose une vision synthétique des différents travaux émanant de la pluralité de producteurs auxquels nous nous sommes référés au cours de ce point (1.2). Les travaux concernant l'évolution des pratiques sportives de nature et la dynamique des espaces sportifs sont à considérer comme acquis. De même, les travaux sur les politiques sportives et les politique spécifiques aux sports de nature constituent un des points de départ de notre réflexion. Il s'agira ainsi, non pas de nous y opposer, mais au contraire, d'y apporter de nouveaux éléments venant enrichir les connaissances scientifiques déjà existantes sur ce sujet transversal et pluridisciplinaire.

Figure 4. Synoptique des travaux français relatifs aux sports de nature



Les différents axes ne sont en aucun cas segmentant; ils figurent sur ce schéma à titre d'indication de lecture en donnant une orientation des travaux et un niveau d'analyse. L'axe « dynamiques des espaces sportifs / dynamiques territoriales » permet de différencier l'objet principal sur lequel portent les travaux. L'axe « orientation économique / orientation politique » indique les perspectives vers lesquelles s'orientent les travaux, et l'axe « acteurs / organisations » renseigne sur le niveau d'analyse adopté par les travaux. Bien entendu, cette représentation synoptique réduit considérablement la réalité des interconnexions et des thématiques communes recouvertes par l'ensemble des travaux. Néanmoins, elle présente l'avantage d'offrir une première vue générale des différents types de travaux relatifs aux sports de nature.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

Cet état des travaux a permis de mettre en lumière la pluralité des approches disciplinaires traitant des sports de nature. Si les politiques sportives spécifiques à cet objet ont déjà été étudiées dans leurs contenus ou leurs résultats, il apparaît que les travaux s'intéressant aux processus de la mise en œuvre de l'action publique dans ce domaine demeurent encore peu nombreux. Or, nous l'avons montré, les travaux de sociologie de l'action publique qui s'attachent à l'étude des processus de régulation de l'action publique sont pourtant plus qu'émergents dans d'autres domaines des politiques publiques (aménagement, urbanisme, environnement). Aussi, au lieu d'observer les politiques en matière de sports de nature uniquement en amont, par les lois ou les décisions politiques, ou de ne s'intéresser qu'à l'aval en observant les résultats, nous souhaitons contribuer à la compréhension des processus par lesquels les acteurs sociaux participent aux décisions en étudiant la mise en œuvre de l'action publique.

CHAPITRE 3.

UNE SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE ANCRÉE DANS LE TERRAIN : POSTURE, THÉORIES, MÉTHODES.

« N'ayant pas d'« ici » à l'intérieur du monde social, le chercheur n'organise pas ce monde en niveaux organisés autour de lui pris comme centre. Il ne peut jamais entrer comme consocié dans un modèle d'interaction avec l'un des acteurs de la scène sociale sans abandonner, au moins temporairement, son attitude scientifique » Alfred Schütz, *Le chercheur et le quotidien*, (1987).

INTRODUCTION DU CHAPITRE 3

Les différents niveaux d'analyse sociologique à partir desquels il est nécessaire de se situer pour répondre à ces interrogations impliquent d'occuper une posture d'observation et de recourir à des méthodes d'enquête spécifiques. De même, chaque niveau d'analyse requiert la mobilisation de concepts et outils théoriques dépendant du point de vue adopté. Aussi, ce *chapitre 3* fera l'état des contraintes et bénéfices de la position que nous avons occupée en tant que doctorante en CIFRE, des méthodes d'enquête et d'analyse des données récoltées, et des concepts mobilisés pour tenter d'apporter des réponses au problème que nous avons posé.

Un doctorant en Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)²⁷⁴ est censé consacrer la moitié de son temps à son projet de recherche, et l'autre, à la mission professionnelle pour laquelle il a été engagé. Si en théorie, cela peut apparaître comme une réelle opportunité pour bénéficier de conditions avantageuses et sécurisantes pour mener une recherche et forger simultanément une expérience professionnelle, il en va parfois bien différemment dans la pratique.

La position occupée pour effectuer cette recherche sur la concertation et les processus d'action publique dans la gestion des sports de nature est celle de doctorante en CIFRE au sein d'une collectivité territoriale (le Conseil général du Bas-Rhin), engagée sur un poste de chargée de mission « gestion maîtrisée des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature ». Étant au cœur de la mise en œuvre de l'action publique et du dispositif de concertation (chef de projet), nous avons eu l'opportunité de pouvoir

²⁷⁴ Le Ministère chargé de la recherche a confié à l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) la mise en œuvre du dispositif CIFRE. Son objectif est de favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée et de placer les doctorants dans des conditions d'emploi. Il repose sur l'association de quatre acteurs : la structure qui recrute en CDI ou CDD un diplômé de niveau Master à qui elle confie une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique (les travaux constitueront l'objet de la thèse du salarié-doctorant); le laboratoire de recherche académique qui encadre les travaux du salarié-doctorant, à ce titre ce dernier est inscrit dans l'école doctorale de rattachement du laboratoire; le doctorant qui consacre 100% de son temps (qui peut être partagé entre l'entreprise et le laboratoire académique) à ses travaux de recherche; l'ANRT qui contracte avec l'entreprise une Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) sur la base de laquelle une subvention est versée à l'entreprise.

L'entreprise et le laboratoire établissent un contrat de collaboration de recherche qui stipule les conditions de déroulement du partenariat et notamment la méthodologie de recherche, les lieux d'exercice du doctorant, les questions de confidentialité, propriété intellectuelle, etc. (*source* : http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/mode_emploi.jsp#01)

observer au plus près la gestation et la mise en œuvre d'une politique de gestion des sports de nature. Il s'agissait ainsi pour nous de donner du sens à ce que nous étions en train de faire, tout en l'observant. Néanmoins, parvenir à percevoir ce qui change, évolue, se transforme, alors même que l'on « en est » s'avère dans les faits, un réel défi épistémologique pour l'apprenti chercheur en sciences humaines et sociales.

Ce *chapitre 3* dresse dans un premier temps le bilan de cette expérience ethnographique. Dans un deuxième temps, il s'attachera à expliquer en quoi la « théorie ancrée » (*Grounded Theory*) nous est apparue comme une posture épistémologique adaptée à cette recherche et pourquoi nous avons souhaité nous inscrire dans cette perspective. Mais une recherche menée à la façon des *grounded theorists* ne fait pas pour autant l'économie du recours à des modèles théoriques existants et opérants. Aussi, dans le même mouvement, ce chapitre expose le cadre théorique et conceptuel adopté. Et enfin, dans un troisième temps, il procède d'une présentation critique l'ensemble des dispositifs méthodologiques construits et mobilisés pour la récolte et l'analyse des données.

3.1. « Être un CIFRE » en sciences sociales : de quelques remarques liminaires

« (...) l'objectivation n'est pas une arme critique dont on doit principalement se servir contre ses adversaires ou ses ennemis. Et l'on pourrait dire ainsi qu'objectivation bien ordonnée commence toujours par soi-même, car elle doit s'appliquer d'abord à soi afin de contrôler les effets de sa propre position dans le rapport que l'on entretient à l'objet. » Bernard Lahire, (2002)²⁷⁵.

En exposant les effets des conditions sociales de nos observations et expliquant quelle a été la posture épistémologique adoptée afin de réduire au maximum une subjectivité dont une partie reste de fait incompressible, nous souhaitons faire part de l'expérience vécue en tant que « CIFRE en sciences humaines et sociales » et rendre compte des différents actes d'objectivation de notre rapport subjectif à l'objet.

L'« engagement et distanciation » d'Elias est revenu plus d'une fois en écho; en étant à la fois acteur – *être dans l'action* –, et observateur – *analyste de l'action* –, il s'agissait d'essayer de préserver un regard distancié, tout en maintenant un niveau d'engagement suffisant. L'occupation de cette double position d'analyste et de « metteur en œuvre » n'est pas allée sans ses contradictions, ses tensions, immanentes non seulement au fonctionnement de l'institution, mais aussi à nos propres traits de personnalité et à notre capacité à maintenir la bonne « distance au rôle »²⁷⁶. Occuper cette position s'accompagne de la gestion d'un déséquilibre se situant toujours entre l'action et les processus tels qu'ils sont, et l'analyse de plus que ce que l'action et les dispositifs ne donnent à voir.

²⁷⁵ Lahire, B., « Objectivation sociologique, critique sociale et disqualification », *Mouvements*, 2002/5 n°24, pp.46-52. (p.51)

²⁷⁶ Goffman, E., "Role Distance" in Goffman, E., (1961), *Encounters : Two Studies in the Sociology of Interaction*, Indianapolis, The Bobbs-Merrill Company, pp.85-132.

3.1.1. « Participant-comme-observateur » dans une administration départementale

En allant puiser dans le vocabulaire goffmannien et celui de la pragmatique²⁷⁷ pour forger le néologisme « être-actant-situé »²⁷⁸, nous avons souhaité à la fois caractériser la situation d'observation et la position que nous occupons. Celle-ci était bien double, avec d'une part, l'élaboration d'une politique publique qui consiste en la partie la plus « participante », et d'autre part, l'enquête ethnographique au sein du Conseil général, où il s'agissait de se donner les moyens de suivre le fil de ce qui se déroulait sans toujours avoir le temps de l'analyse immédiate. En ce sens, et malgré les débats terminologiques qui gravitent autour de ce substantif²⁷⁹, il s'agira de qualifier notre démarche de « participation observante »²⁸⁰.

Lancé en 1951 par E.C. Hughes, le *Field Training Project* coordonné par Buford Junker, en collaboration avec Ray L. Gold et Dorothy Kittel aboutit en 1952 à la publication du volumineux document *Cases on Fieldwork*²⁸¹ considéré comme le « moment clé de la renaissance du terrain comme méthode d'investigation légitime en sociologie »²⁸². C'est également à cette période que R.L. Gold publie le texte *Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique*²⁸³, qui est à saisir dans le cadre institutionnel de l'Université de Chicago des années 1950 et 1960. R.L. Gold y est membre de l'équipe de recherches de B. Junker et a pris part à la réflexion et à la conceptualisation des jeux de rôles en situation d'enquête. Il a souhaité

²⁷⁷ Sur l'action située, voir le « système d'activité situé » défini comme « un circuit d'actions interdépendantes, relativement fermé, contrôlant de lui-même son équilibre et sa clôture » par E. Goffman.

²⁷⁸ Le terme d'« actant » est emprunté à Greimas (1986) et Latour (2001 ; 2006).

²⁷⁹ Soulé, B., « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, 2007, Vol. 27(1), pp. 127-140.

²⁸⁰ Fortin, cite par Deslauriers, 1987.

²⁸¹ Hughes, E.C., Junker, B.H., Gold, R.L., Kittel, D., (1952), *Cases on Field Work : A Pilot Study of Fields Observation and recording, Based Upon the Reported Activities and Experiences of Persons in the Social Science Concerned with Learning at First-Hand from living People in Contemporary Situations about Themselves and Their Society, without Intentionally, Directly or Immediately Changing Them or Their Several Situations*, University of Chicago.

²⁸² Cefaï, D., (2003), *op. cit.*

²⁸³ Gold, R.L., (1958), " Roles in Sociological Field Observations", *Social Forces*, vol. 36, n° 3, 1958, pp. 217-233; Gold, R.L., (2003), « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », in Cefaï D., (2003), *L'enquête de terrain*. Paris, La découverte, pp.340 -349.

élargir le point de vue de B. Junker en consacrant sa thèse de doctorat²⁸⁴, dirigée par E.C. Hughes, au travail de l'enquêteur de terrain dans une perspective de sociologie des professions. R.L. Gold y relève trois constantes qui caractérisent le rôle du « participant-comme-observateur ».

La première est une tendance à investir plus de temps et d'énergie dans la participation que dans l'observation. La deuxième relève de l'observation elle-même ; elle peut se réaliser selon un mode très formel (par des entretiens directifs) ou, à d'autres moments, sur un mode entièrement informel. Outre ces constantes, le rôle de participant-comme-observateur diffère également du pur participant par le degré de conscience mutuelle de la relation de terrain existant entre l'enquêteur et l'informateur, conscience mutuelle qui tend à diminuer les problèmes de jeux de rôles de l'enquêteur. En abondant avec les tendances repérées par R.L. Gold, dans notre cas, la part d'investissement temporel et énergétique dans la participation a effectivement été plus souvent supérieure à celle consacrée à l'observation formelle. Aussi, en référence aux rôles de l'enquêteur tels que les définis R.L. Gold, nous nous caractérisons donc de « participant-comme-observateur ».

3.1.2. Bilan critique d'une ethnographie d'un CIFRE en sciences sociales

La « participation observante » (PO) nous conduit à réactiver une autre « OP », celle d'objectivation participante, telle qu'exposée dans un discours prononcé par P. Bourdieu²⁸⁵ : « par objectivation participante, j'entends l'objectivation du sujet de l'objectivation, du sujet analysant, bref du chercheur lui-même (...) », et de nous dire plus loin que « l'objectivation participante se donne pour objet d'explorer, non « l'expérience vécue » du sujet connaissant, mais les conditions sociales de possibilité (donc les effets et les limites) de cette expérience, et plus précisément, de l'acte

²⁸⁴ L'enjeu de cette thèse est d'opérer au recensement du « type de problèmes de rôle et de soi que rencontrent enquêteur et informateur en interaction ». (Gold, 1958) à la suite de B. Junker (date) qui avait déjà élaboré et défini quatre types de rôles possibles pour le sociologue enquêtant sur le terrain. Ceux-ci vont de l'extrême du « pur participant » (*complete participant*) à celui de « pur observateur » (*complete observer*), avec entre ces deux pôles, la posture du « participant-comme-observateur » (*participant as observer*) et celle de « l'observateur-comme-participant » (*observer as participant*).

²⁸⁵ Discours prononcé par P. Bourdieu le 6 décembre 2000 lors de la remise de la Huxley Memorial Medal for 2000 au royal Anthropological Institute de Londres, reproduit dans : Bourdieu, P., L'objectivation participante, *Actes de la recherche en sciences sociales* 5/2003 (n° 150), p. 43-58.

d'objectivation. Elle vise à une objectivation du rapport subjectif à l'objet qui, loin d'aboutir à un subjectivisme relativiste et plus ou moins antiscientifique, est une des conditions de l'objectivité scientifique ».

La question de l'objectivation participante renvoie tout autant à la position occupée par le sociologue qu'à l'intégrité et l'honnêteté avec lesquelles il rend compte de ses données et résultats, qu'à la manière dont les conditions sociales de l'observation ont pu, à un moment ou à un autre, influencer le regard du chercheur.

La position de « participant-comme-observateur » que nous avons occupée pendant trois années au sein du service des sports du Conseil général du Bas-Rhin s'est accompagnée d'une série d'avantages et de contraintes, imprévisibles en amont de la recherche, et qui ne sont apparues qu'au fur et à mesure du temps passé entre recherche et action.

3.1.2.1. Des bénéfices de la CIFRE...

S'agissant des bénéfices liés à la CIFRE et des avantages liés à la position occupée, ils relèvent au moins de deux registres que sont l'accessibilité aux données et les conditions matérielles de la recherche.

Les conditions d'enquête de terrain, de récolte et d'acquisition des données furent particulièrement confortables²⁸⁶. En effet, nous avons pu profiter de notre « double casquette » pour avoir accès à des informations internes à l'institution, pour solliciter des échanges informels et assister à des discussions à bâtons rompus, et partant, de saisir une grande part d'informel. Outre les données internes, l'accès aux acteurs de terrain sous la casquette chef de projet et donc, doté de la légitimité institutionnelle²⁸⁷, a permis de faciliter les prises de contact et les échanges. Nombre des acteurs interrogés se sentaient valorisés car leur avis était pris en compte par l'institution dans toute sa dimension symbolique comprenant tout le pouvoir qu'elle incarne dans sa dimension symbolique.

²⁸⁶ En outre, la question de la propriété intellectuelle des données ayant été négociée en amont dans le contrat de collaboration, l'ensemble des données récoltées ont pu être exploitées et pour certaines, donner lieu à des publications. Cette question de la propriété intellectuelle ne va pas nécessairement de soi dans toutes les thèses menées en convention CIFRE, tout particulièrement lorsque le dépôt d'un brevet sur le travail de recherche est en jeu.

²⁸⁷ Weber, M., (1971), *Economie et société*, Paris, Plon.

Si le rôle de chef de projet a été intéressant pour certaines prises de contacts, la réticence de certains acteurs pour qui ce rôle suscitait un frein à la discussion nous a fréquemment invité à changer de rôle pour reprendre celui de la doctorante, dénigrant parfois presque l'administration qui l'employait et assurant l'anonymat des propos et la consignation de ceux-ci exclusivement pour les besoins de la recherche. L'étiquette de doctorante a également facilité la récolte d'informations en interne, informations qui ne sont théoriquement pas accessibles à tous les agents de l'administration. Toujours en écho à R.L. Gold, nous avons fait l'apprentissage de la prise de rôle et du jeu de rôle au cours du travail de terrain, en tentant autant que possible de faire preuve d'empathie à l'égard des informateurs interrogés, en essayant de saisir et d'intégrer des registres de discours, d'attitudes et de conduites auxquels nous n'avions pas été initié auparavant.

La position occupée s'accompagne aussi d'avantages conséquents en termes de modalités de récolte des données. En effet, les conditions de réalisation d'une thèse CIFRE ouvrent *de facto* l'accès à des lieux d'observation difficilement accessibles. En l'occurrence, l'accès à l'intérieur de la sphère administrative d'un Conseil général, instance de pouvoir et de décision locales. S'offrent alors autant d'occasions d'interroger les logiques de fonctionnement interne d'une collectivité, les enjeux liés à la réalisation d'un tel projet et d'identifier les lieux et luttes de pouvoir.

En outre, cette position a permis de partager le quotidien et la vie d'un service des sports, d'être en contact permanent avec une grande diversité d'acteurs qu'ils soient politiques, administratifs, ou associatifs, d'y avoir accès facilement car bénéficiant d'une crédibilité et d'une légitimité institutionnelle.

Pour ce qui relève des conditions matérielles, l'outillage d'enquête (enregistreur numérique, ordinateur portable, vidéoprojecteur, salles de réunion, bureau, véhicule de service) nécessaire à la conduite des entretiens individuels, collectifs et à l'observation sur sites a été mis à disposition par le Conseil général du Bas-Rhin dans le cadre de la mission professionnelle confiée²⁸⁸.

Enfin, il convient de soulever la dimension opérationnelle et formatrice, et la finalité professionnelle d'une thèse en CIFRE qui, n'en déplaise à certains détracteurs considérant les thèses CIFRE comme des « thèses au rabais », permet tout de même

²⁸⁸ A cela s'ajoute la dimension financière et le relatif confort assuré par un salaire mensuel pour mener une recherche durant trois années.

d'agrémenter son *curriculum vitae* de trois ans d'expérience professionnelle tout en se formant au métier de sociologue²⁸⁹.

3.1.2.2. ...Au poids des contraintes

a) L'ubiquité « doctorante – chef de projet »

Si les attributions du poste devaient officiellement tenir compte des contraintes inhérentes à la conduite d'une recherche, la prise de rôle de « chef de projet », à maintes reprises, s'avéra bien plus fréquente que celle de « doctorante ». Dès l'entrée en fonction, le premier « rôle pris » a été celui de doctorante, mais près de six mois plus tard, le « rôle attribué » n'était plus que celui de chef de projet, malgré les nombreux rappels relatifs au statut de doctorante.

De fait, la gestion de cette ubiquité « doctorante - chef de projet » et de ses différents jeux et prises de rôles ont généré des tensions qui font écho à l'injonction adressée par Gold lorsqu'il mettait en exergue les difficultés rencontrées par l'enquêteur sur le terrain à trouver une forme d'équilibre entre « les contraintes du rôle et les épreuves du soi »²⁹⁰. D'autant que c'est précisément lors des moments d'immersion dans le terrain qui semblent *a priori* les plus favorables au recueil de données, que l'enquêteur se met « à penser, à agir, à sentir et juger comme un indigène et n'est plus capable de prendre du recul pour décrire et analyser »²⁹¹.

Dans notre cas, il s'agissait de parvenir à faire coexister la nécessaire avancée du projet, tout en mettant à distance le rôle de « chef de projet » au profit de celui de « doctorante ». Cette distance était difficilement tenable de manière permanente, plus encore lors des périodes où l'engagement et l'investissement professionnel prenaient l'ascendant sur la neutralité et l'objectivité d'un regard distancié. Un des problèmes majeurs de cet enchâssement au terrain devenu trop important est qu'il affaiblit la sensibilité aux événements, aux indices, aux opportunités de saisir de l'information et d'être à l'écoute des données. A l'instar du pur participant, il revient au participant-

²⁸⁹ Gaglio, G., « En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat », *Socio-logos*, 2008, Numéro 3, [En ligne], mis en ligne le : 24 décembre 2008. URL : <http://socio-logos.revues.org/document2093.html>. Consulté le 21 juin 2009.

²⁹⁰ Gold, R.L., (2003), *op. cit.*, p.341.

²⁹¹ *Ibid.*, p.345.

comme-observateur de savoir quitter temporairement le terrain pour « remettre au clair ses conceptions de soi et ses relations de rôle »²⁹².

C'est ce qui justifie à notre sens, pour une thèse en CIFRE, la nécessité de formaliser une répartition horaire adaptée ménageant des moments de reculs – des temps nécessairement longs – ainsi que des périodes de retrait temporaire du terrain. Ces périodes d'objectivation²⁹³ (ou comme les nomme Gold, des périodes de relâche – *cooling-off*) peuvent alors permettre d'envisager les événements et les données à l'aune d'un point de vue renouvelé et plus détaché de l'objet, et laisser émerger de nouvelles hypothèses à l'aune de la relecture des notes de terrain et de l'analyse des données récoltées.

b) La gestion des déséquilibres entre « temps de la recherche » et « temps de l'action »

Outre la position parfois déroutante et « déséquilibrante », une contrainte de taille est apparue au cours de la recherche; cette contrainte relève des différences de temporalités existantes entre « temps de la recherche » et « temps de l'action ». Les cadres et dirigeants administratifs n'étaient pas toujours en mesure d'avoir accès à cette perception du temps de la recherche²⁹⁴, dans la mesure où aucun d'entre eux n'avait suivi de formation doctorale. Le temps de la recherche et le temps de la mission professionnelle se sont avérés radicalement différents et quasiment incompatibles.

Cette « incompatibilité temporelle » a donné lieu à une série de réajustements et de négociations relatives à la répartition du temps de travail alloué à la recherche et à celui passé au sein des bureaux de l'administration. Nombre de contraintes exogènes ont eu à être prises en compte; ainsi, par exemple, l'évolution des agendas politiques et les échéances électorales ont régulièrement conduit à l'adaptation du calendrier du projet pendant sa mise en œuvre.

²⁹² *Ibid.*, p.346

²⁹³ C'est d'ailleurs la solution qui a été trouvée lors des derniers six mois de la convention. De façon alternative, trois semaines continues étaient dédiées à la recherche, et trois semaines à la mission professionnelle.

²⁹⁴ Le souvenir de plus d'une anecdote pourrait d'ailleurs venir illustrer cette distorsion de la représentation temporelle entre administratifs et chercheurs, notamment celui d'un épisode où le Directeur Général Adjoint demandait poliment : « Alors, où en est votre thèse ? ça avance ? ». Question pour le moins ironique dans la mesure où je n'avais pas touché à mes congés depuis plus de quatre mois, et que la répartition de temps « moitié thèse-moitié CG » n'était plus à l'ordre du jour vu la charge de travail incombant à la mission professionnelle.

3.2. Outils théoriques et conceptuels pour analyser l'action publique « se faisant »

La posture de participant-comme-observateur dont nous venons de dresser un bilan critique implique également des partis pris théoriques et conceptuels qui ne se sont construits qu'au fur et à mesure des éléments se donnant à voir et à analyser. C'est pourquoi, plutôt que de partir d'un modèle hypothético-déductif classique, nous sommes allés puiser dans une tradition sociologique plus proche de l'induction analytique et nous sommes inspirés entre autres de la *Grounded Theory (G.T.)*, permettant d'échafauder progressivement l'appareil théorique que nous avons mobilisé pour comprendre ce que les engagements et les interactions observées pouvaient nous apprendre sur les effets des processus qui ont cours pendant l'effectuation de l'action publique.

3.2.1. La *Grounded Theory* comme posture épistémologique adaptée à la recherche

3.2.1.1. La *G.T.*, un outil pour appréhender les effets de la concertation

B. Glaser et A. Strauss ont proposé la *GT* comme une approche méthodologique dans une dynamique de «découverte», et de développement de nouvelles manières de comprendre les phénomènes sociaux. La découverte ne s'entend pas ici dans le sens positiviste d'une observation objective de ce qui se donne à voir dans la réalité, mais s'attache plutôt «à distinguer celle-ci d'une réflexion philosophique, ou d'une introspection, qui se déroulerait en amont d'une démarche empirique»²⁹⁵ Les deux principes fondamentaux autour desquels s'articule la *G.T.* sont le changement et la révocation simultanée du déterminisme et du non-déterminisme²⁹⁶. Les phénomènes sociaux sont conçus comme des processus de transformation continue, transformation

²⁹⁵ Dodier, N., Baszanger, I., « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, 1997, vol. 38, n°1, pp. 37-66.

²⁹⁶ Strauss, A.L., Corbin, J., « L'analyse des données selon la grounded theory. Procédures de codage et critères d'évaluation », in Cefaï, D., (2003), *op. cit.*, pp.361-363.

elle-même en perpétuelle évolution en fonction des conditions d'apparition de ces phénomènes. Globalement, la forme de la *G.T.* est restée la même depuis l'introduction de ses principes par B. Glaser et A. Strauss.

Parce qu'elle permet de développer méthodiquement une théorie ancrée dans des données analysées de façon systématique, la *G.T.* est une approche de type inductive. Cette proposition d'un processus d'analyse inductive fait figure de référence paradigmatique pour presque toutes les autres approches en recherche qualitative. A l'instar des points de vue de l'interactionnisme et du pragmatisme, la *G.T.* prend donc en considération la capacité des acteurs à faire des choix « en accord avec leurs perceptions, souvent précises, des options qui se présentent à eux »²⁹⁷.

Un des enjeux de cette recherche consiste à analyser le changement au prisme d'une politique publique territoriale. Un autre enjeu s'attache à identifier les effets des interactions dans le cadre des dispositifs de concertation de cette politique publique. Cette double perspective, inscrite en diachronie, de l'analyse du changement et de celle des interactions, nécessitait d'opter pour une posture épistémologique appropriée à notre recherche. Et en cela, la *G.T.* nous est apparue comme un cadre conceptuel qui propose des outils offrant la possibilité d'étudier les processus interactionnels, et d'interroger les changements de l'action publique dont ces processus témoignent et participent. Et du point de vue de l'analyse de l'action publique et des politiques publiques, le recours à la *G.T.* trouve sa pertinence dans la mesure où le fonctionnement de la société sur laquelle porte l'action publique nécessite d'être identifié pour établir le contenu de la politique publique visant cette société. Il convient alors d'identifier différents phénomènes ; les phénomènes normatifs qui ont initié une politique publique, mais aussi et surtout les croyances et représentations des acteurs sur le fonctionnement de l'action publique, et de façon plus générale, sur la société.

Cette théorie implicite du changement social peut se formuler comme une modélisation de la société et de ses problèmes. Notre compréhension de la construction de l'action publique et l'étude que nous en faisons consiste à rompre avec l'idée que toute politique publique résulterait d'une intention stratégique débouchant sur des objectifs eux-mêmes stratégiques déclinés en objectifs purement opérationnels. Il s'agit au contraire, d'opérer une modélisation de l'actualité d'un monde social en perpétuel changement et d'un

²⁹⁷ Strauss, A.L., Corbin, J., (2003), *op. cit.*

ordre social incessamment négocié et renégocié²⁹⁸. A. Strauss fut le premier à avoir montré comment l'ordre social peut être négocié entre des acteurs d'une même organisation (ou d'un même espace). En cherchant à comprendre comment l'ordre social peut exister et se perpétuer dans le temps, il a dévoilé comment des règles formelles ne sont pas appliquées de façon mécanique à l'organisation de la vie quotidienne, mais que ces règles résultent d'« un immense espace de contingence [qui] dépasse celui couvert par les règles »²⁹⁹. En cela, la perspective de Strauss est résolument diachronique ; il se situe dans une acception d'un ordre social imbriqué dans un processus continu, non figé dans le temps, et construit dans une dynamique interactionnelle engageant les individus qui participent au fonctionnement de la structure (ou de l'organisation). L'ordre social est ainsi davantage le fait de conflits, de négociations, de divergences d'intérêts, et de tensions que la conséquence de l'application de règles strictes et fonctionnelles par les acteurs auxquelles elles sont censées s'appliquer. Et au travers de l'étude des situations interactionnelles, Strauss montre également que dans toute organisation, il existe un objectif commun conçu comme un socle sur lequel le fonctionnement de l'organisation se maintient et sert corrélativement de base à toute forme de justification de l'action et des discours.

Cette approche de la négociation de l'ordre social au prisme de l'étude des interactions nous a semblé fertile pour étudier les formes de négociation de l'ordre social entre des acteurs issus de différents mondes sociaux (sportif, environnemental, économique, politique), mais pour autant engagés ensemble dans un espace commun ; celui de l'organisation et du mode de gestion des sports de nature sur un territoire départemental, ou en d'autres termes, l'espace des sports de nature bas-rhinois.

Néanmoins, les apports heuristiques la *G.T* ne permettent pas pour autant au chercheur qui s'engage dans une recherche menée selon les principes de la théorie ancrée, de faire l'économie de l'objectivation des précautions à prendre dès lors qu'il se réclame de cette posture épistémologique. C'est pourquoi, dans le point suivant, nous soulignons trois considérations à prendre en compte pour éviter de tomber dans certains écueils qui annihileraient toute portée scientifique de la *G.T*.

²⁹⁸ Les *grounded theorists* montrent que l'ordre social n'est pas le simple résultat d'une détermination structurelle, mais d'une multitude de processus complexes, où chaque acteur participe à la représentation de la situation dans laquelle il est engagé et où le déroulement de l'interaction n'est jamais figé, mais sans cesse réinvesti, négocié, renégocié.

²⁹⁹ Strauss A. L., (1992), *op. cit.* p 98.

3.2.1.2. De quelques « précautions d'usage » de la *G.T.*

Mener une recherche dans la perspective de la *G.T.* nécessite que l'objet de recherche s'y prête, tant du point de vue de la nature de ce qui est étudié, que de la posture adoptée pour réaliser cette recherche. En ce sens, l'intérêt porté aux processus et aux effets de la concertation dans l'action publique « en train de se faire » ainsi que la position occupée se présentent comme des conditions adéquates pour mobiliser la *G.T.* Néanmoins, le recours à cette perspective s'accompagne d'une série de limites qu'il convient d'identifier et de garder à l'esprit tout au long de la recherche.

a) Les limites d'une prétendue abstraction intellectuelle

Pour l'analyse des données, Glaser et Strauss préconisent une mise à distance des « préférences » théoriques du chercheur pour s'ouvrir à l'évidence empirique. Cette suspension du recours à des cadres théoriques existants est un effort d'abstraction intellectuelle qui consiste à refuser d'imposer d'emblée un cadre explicatif aux données. Cependant, il faut souligner que cette mise en retrait des théories existantes ne conserve qu'un caractère provisoire. En effet, pour les concepteurs de la *G.T.*, cette nécessaire suspension ne signifie pas que le chercheur fasse table rase de toutes les connaissances qu'il a de son objet de recherche ou qu'il puisse procéder de manière « a-théorique »³⁰⁰. Bien au contraire, comme dans une recherche scientifique de type hypothético-déductive, opérer une recension rigoureuse des travaux et des connaissances déjà acquises dans le même domaine pour y confronter ses propres analyses demeure une nécessité pour le chercheur. Car, à vouloir faire abstraction des théories existantes et dès lors que l'abstraction intellectuelle est poussée à un trop grand extrême, la recherche pourrait laisser l'impression d'une forme d'« héroïsme intellectuel » où, le chercheur court le risque de faire passer pour nouveaux des résultats déjà mis en évidence par d'autres recherches sur le sujet. En effet, Strauss et Corbin rappellent que le chercheur doit appréhender les phénomènes avec son intuition (*insight*), sa sensibilité théorique, et son jugement analytique, sous peine de manquer « de créativité par rapport à d'autres

³⁰⁰ *Ibid.*, p.9

études disponibles » et de ne pas encourager « le développement de nouvelles enquêtes »³⁰¹.

Or, le chercheur ne démarre pas de rien ; outre les écrits déjà réalisés, le chercheur a lui-même accumulés des connaissances et un bagage sociologique. La sensibilité théorique n'est donc pas innée, elle s'est aussi constituée au fur et mesure de l'acquisition des connaissances et expériences antérieures du chercheur. En cela, l'abstraction n'est jamais totale, et la sensibilité théorique reste nécessairement liée au chercheur lui-même et à son histoire.

b) Le risque de glissement vers « l'hypothético-déductif »

La *G.T.* est essentiellement présentée comme une approche qui « tout en étant fondée sur les données, a pour première finalité de produire de la théorie et ne se satisfait pas de la fascination pour la simple description »³⁰². Par une méthode d'enquête de processus de découverte et d'enracinement de la théorie dans la réalité, la *G.T.* propose une approche en spirale, selon l'expression de Glaser, dont le principe central est le retour constant à la comparaison entre les produits de l'analyse et les données empiriques. A ce titre, elle est souvent définie par opposition aux approches hypothético-déductives dans lesquelles les chercheurs partent de postulats *a priori* pour déduire des explications des phénomènes. Si dans une recherche menée en appliquant l'interaction circulaire entre données et terrain, il s'agit plutôt d'identifier les paramètres du phénomène ou des situations sociales à étudier que de préciser dès le départ une problématique et de circonscrire des hypothèses, les pionniers de la *G.T.* avaient déjà formulé une mise en garde quant à l'éventuel glissement qui pouvait s'opérer vers une logique essentiellement déductive³⁰³.

Ce glissement consiste alors pour le chercheur à tenter de faire entrer les données de terrain dans des catégories qui correspondent davantage à sa sensibilité qu'à ce qui émerge du terrain. C'est pourquoi la validation de l'analyse par la confrontation aux données empiriques, le maintien de la réflexivité du chercheur et d'une certaine

³⁰¹ Strauss, A.L., Corbin, J., (2003), *op. cit.* p.377.

³⁰² *Ibid.*, p.378.

³⁰³ Charmaz, K., "The Grounded Theory Method: An Explication and Interpretation", in Emerson, R.M., (1983), *Contemporary Field Research*, Boston, Little-Brown, pp.109-126.

méfiance envers sa propre sensibilité théorique sont au moins deux remarques de prudence qui s'imposent tout au long de la démarche pour prévenir à la fois un retour mal à propos de la logique déductive par là où l'on souhaitait justement l'évacuer, et un glissement vers ce que l'on était supposé éviter, à savoir la vérification de théories existantes.

c) Entre les deux, on n'est jamais vraiment au milieu

Le recours à la *G.T.* pour étudier les processus de l'action publique en train de se faire et les interactions recouvre un enjeu épistémologique fort face au constat de l'insuffisance des modes de production de la connaissance disponibles. En effet, ni la logique hypothético-déductive, ni la logique inductive ne nous semblent totalement satisfaisantes.

D'un côté, si l'on cherchait à observer les interactions dans une logique purement hypothético-déductive, on prendrait premièrement le risque de réaliser une observation-sélection visant à valider un modèle et à écarter les faits qui l'enrichiraient ou le contrediraient. Et deuxièmement, dans la pratique d'enquête, une telle observation-sélection s'avère impossible à réaliser dans la mesure où les interactions ne permettent pas de formuler des hypothèses et de les tester sur le terrain, justement parce que les contenus interactionnels sont, par définition, imprévisibles.

D'un autre côté, il est tout autant impossible de se réclamer exclusivement de la logique inductive, puisque comme nous l'avons rappelé, les dispositions du chercheur l'équipent déjà d'un cadre conceptuel et d'un bagage théorique et sociologique dont il ne peut se défaire. En ce sens, on ne peut donc pas non plus prétendre être complètement dans l'induction.

Ceci étant, l'exigence d'honnêteté intellectuelle et de rigueur scientifique nous invitent à interroger la relation entre les intuitions³⁰⁴ du chercheur, faites de savoirs antérieurs et de références à des théories existantes, et les concepts qui émergent des données de terrain. Si fondamentalement, l'analyse peut être inductive – ou intuitive pour reprendre les termes de Glaser et Strauss –, il n'en demeure pas moins que le développement de la théorie exige la formulation d'intuitions qui sont à mettre à l'épreuve du terrain. C'est

³⁰⁴ En raison de la posture épistémologique d'opposition aux démarches hypothético-déductives de la *G.T.*, on parlera davantage d'intuitions que d'hypothèses.

donc partiellement la même logique de déduction qui est à l'œuvre, la déduction étant ici au service de l'induction.

Aussi, il serait dangereux pour le chercheur de ne pas vouloir reconnaître l'aspect déductif, même partiellement, de la démarche et de croire que tous les résultats ne seraient que le fruit de l'émergence des données du terrain, procédé par lequel la théorie se donnerait alors d'elle-même au chercheur.

Au final, il nous semble impossible de procéder exclusivement par hypothético-déduction, ou exclusivement par induction. Puisque l'émergence n'est jamais pure, nous dirions même qu'entre les deux logiques, il n'y a pas à trancher dans la perspective de la *G.T.* Lorsque les personnes agissent en situation de recherche, pendant les explorations, les interprétations, elles sont régulièrement amenées à changer de niveau d'analyse, de point de vue, à adopter une perspective pour ensuite la rejeter, à appliquer des modèles pour après les critiquer. Et en somme, une façon de se prendre au sérieux en tant que sociologue reviendrait aussi à admettre que si l'on pense souvent être entre les deux logiques, on ne l'est jamais vraiment.

En expliquant en quoi, dans une posture de participant-comme-observateur, la *G.T.* était un outil adapté à l'analyse des interactions et des effets de la concertation dans une politique publique, nous avons aussi rappelé quelles étaient les limites de cet outil.

Les enjeux assignés à ce travail sur la concertation dans une politique publique relative aux sports de nature étaient, on l'a dit, multiples. C'est pourquoi le recours à un modèle théorique unique nous est très rapidement paru insuffisant, tant pour y confronter les données du terrain et leur donner du sens, que pour développer une théorie sur les phénomènes observés. Aussi, en mettant en relation les principes de la *G.T.* et les critiques qui peuvent lui être adressées, nous avons également souhaité insister sur le fait que se réclamer de cette perspective de la théorie ancrée n'impliquait pas pour autant de se débarrasser de son vécu sociologique, ni des connaissances accumulées, ni encore des cadres théoriques existants et comme une conséquence, du périlleux exercice de l'articulation des modèles théoriques.

Ainsi, si les choix méthodologiques³⁰⁵ se sont d'abord imposés en fonction de la situation de recherche (CIFRE) et de l'objet à étudier – les processus (interactionnels certes, mais plus largement des processus de l'action publique) –, les choix théoriques, de par leur inscription dans la perspective de la *G.T.*, n'ont été faits qu'en fonction de ce que les données ont fait émerger du terrain. Aussi, les allers-retours entre théories et terrain ont permis, au fur et à mesure de la recherche et de l'analyse des données, de laisser émerger les modèles théoriques à partir desquels a pu progressivement se construire l'interprétation des données et la formalisation des résultats.

D'où le point suivant, qui s'attache à expliciter comment les différents schèmes analytiques³⁰⁶ ont été engendrés à travers le processus d'émergence depuis les données, en fonction des choix théoriques que nous avons pu faire, et partant, des modèles et concepts qui nous ont semblé les plus féconds en termes de portée explicative de la diversité des phénomènes observés³⁰⁷.

3.2.2. Convoquer différents modèles théoriques pour analyser l'action publique et ses effets

D'un point de vue sociologique, analyser l'action publique dans le domaine de la gestion publique des sports de nature et en comprendre ses effets, si bien sur une politique publique que sur les acteurs qui participent à sa mise œuvre, implique de prendre en considération le « caractère profondément pluridisciplinaire de l'analyse des politiques publiques »³⁰⁸. En outre, en matière d'analyse de l'action publique, nous dit P. Muller, il n'existe pas plus de cadre méthodologique « standard », que de concepts relevant d'une épistémologie spécifique. La diversité des approches et le foisonnement des travaux³⁰⁹ ne nous inclinaient pas, *a priori*, à privilégier davantage d'un modèle théorique au détriment d'un autre. Certes, le choix d'interroger les effets de la mise en œuvre de l'action publique en centrant la focale sur les acteurs qui y participent a permis de faire un premier tri parmi la multiplicité des approches théoriques

³⁰⁵ Ces choix sont développés dans le point 3.3.

³⁰⁶ Strauss, Corbin, (2003), *op. cit.*, p.377.

³⁰⁷ Participation aux débats publics, dynamiques interactionnelles et situationnelles, justifications, engagements.

³⁰⁸ Hassenteufel, P., (2008), *op. cit.*

³⁰⁹ Auxquels nous nous sommes notamment référés au cours du chapitre 1.

disponibles. Mais outre l'objet de recherche, il est évident que la posture ethnographique et notre inscription dans les perspectives de la *G.T.* comprenaient implicitement des postulats qui nous ont très certainement conduit à donner le primat à certains modèles.

3.2.2.1. La concertation à l'épreuve : paradigme délibératif et sociologie pragmatique

Le paradigme de la délibération trouve ses origines dans la philosophie morale et politique de J. Habermas et de J. Rawls et développe l'idée que le processus politique prend sa légitimité démocratique dans le recours à l'argumentation et à la discussion de la part des citoyens. Dans un premier temps, les perspectives ouvertes par le paradigme délibératif et plus particulièrement en sociologie politique, les critiques adressées à « l'impératif délibératif » par L. Blondiaux et Y. Sintomer, nous ont semblé à même de répondre aux questions que nous posions à la concertation comme processus d'action publique dès lors qu'il s'est agi d'étudier les « épreuves de justification »³¹⁰ par lesquelles passaient les acteurs au cours de la concertation.

a) Un point de vue critique sur les pratiques délibératives et participatives dans la construction de l'action publique

Depuis le début des années 1980 et au cours de ce qui est communément appelé le « tournant délibératif », les conceptions délibératives de la démocratie ont proposé de faire de la discussion publique le pivot de l'articulation entre bien commun, justification et légitimité politique. Mais parallèlement, des critiques mettant en cause le cadre même de la démocratie délibérative, en abordant la question des spatialités et des temporalités de la délibération, ont développé une réflexion sur les frontières entre délibération et conversation ordinaire. Dans cette optique, les travaux de sociologie politique de L. Blondiaux et Y. Sintomer ont mis en évidence la dimension normative de la délibération dans le cadre du développement général d'un « impératif délibératif ». Ils démontrent, en soumettant l'impératif délibératif à l'épreuve du terrain et en interrogeant « cet

³¹⁰ Boltanski, L., Thévenot, L., (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, nrf.

ensemble de normes dont la place va croissant dans le registre des justifications de l'action publique dans les sociétés contemporaines »³¹¹, que les pratiques de délibération incitant la participation des acteurs ne sont parfois pas pour autant réellement efficaces. D'un point de vue pratique, la délibération rencontre des problèmes à sa mise en œuvre (répartition équitable du temps de parole, sélection et représentativité des participants). De même, la rigidité de la norme délibérative et le primat accordé à l'argumentation peuvent être perçus comme des vecteurs potentiels d'exclusion. Et, constat plus regrettable encore d'un point de vue théorique, si l'idéal délibératif suppose l'application systématique par les représentants politiques des décisions issues des dispositifs délibératifs, il n'en est pas toujours le cas dans la réalité. Ce faisant, l'impératif délibératif semble par moments pouvoir passer à côté de la prise de décision selon un consensus, autrement dit, de l'objectif propre aux pratiques délibératives.

En cela, étudier le dispositif de concertation sur les usages de la nature proposé par le Conseil général du Bas-Rhin dans le cadre de la construction de sa politique de « gestion maîtrisée des sports de nature » s'est présenté comme une réelle opportunité pour soumettre la délibération à l'épreuve du terrain, sans toutefois penser « a priori que les mises à l'épreuve correspondent nécessairement aux discours proclamés »³¹².

b) « Prendre au sérieux les acteurs » : épreuves, accords communs, ordres de grandeur et registres de justifications

Depuis une vingtaine d'années, le courant souvent désigné sous le terme de « sociologie pragmatique » ou de « sociologie des épreuves » a connu des développements qui ont conduit certains de ses représentants à le qualifier de nouveau « style sociologique »³¹³, dont les représentants, pour la sociologie pragmatique française sont notamment L. Boltanski et L. Thévenot, mais aussi M. Callon et B. Latour, N. Dodier, ou P. Pharo. « Prendre au sérieux » les acteurs renvoie à plusieurs postulats chers à la pragmatique; en suivant les acteurs dans leurs propres contextes, il s'agit d'observer comment dans leur travail de définition des situations qu'ils

³¹¹ Blondiaux, Sintomer, (2002), *op. cit.*

³¹² *Ibid.*

³¹³ Nachi, M., (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand colin.

rencontrent et dans lesquelles ils sont pris, ils prennent eux-mêmes le monde dans lequel ils vivent.

La sociologie des registres de justification et le « programme des cités » ouvert par Luc Boltanski et Laurent Thévenot avec *De la justification* en 1991 propose pour « étudier la façon dont les acteurs s'orientent vers le jugement dans un cours d'action », d'adopter une entrée dans l'action par le « retour interprétatif » à la justification, c'est-à-dire, de partir d'« un point de vue sur l'action qui privilégie le moment réflexif de retour sur ce qui s'est passé, ou d'interprétation de ce qui est en cours »³¹⁴. Pour analyser les « formes de légitimité sur lesquelles peuvent s'appuyer les personnes pour justifier leurs actions, jugements et accords »³¹⁵, la position de méthode adoptée par Boltanski et Thévenot, « consiste (...) à suivre au plus près les mouvements des acteurs sans se donner les facilités d'une approche surplombante et, par conséquent, sans en rajouter sur les opérations auxquelles ils se livrent »³¹⁶.

A travers « une démarche pragmatique permettant d'élucider *les cadres sociaux du jugement en situation* »³¹⁷, ils centrent le travail sociologique sur les disputes entre les acteurs, et montrent comment celles-ci peuvent mener à des « épreuves de grandeur » qui se déroulent sur un même « monde » et répondent aux principes d'une même « cité ». Ces principes, ou registres de justification, obéissent à des contraintes communes (les axiomes) qui établissent leur *légitimité* (...) comme un horizon général de sens servant de repères aux acteurs dans le cours de leurs actions (...) dans l'espace public de notre société »³¹⁸. Chacune des six³¹⁹ cités trouve ses origines dans une philosophie politique particulière³²⁰ qui fonde les principes correspondant à chaque registre de justification.

- La justification industrielle est basée sur l'efficacité et la compétence;

³¹⁴ Boltanski, L., Thévenot, L., (1991), *op. cit.*, p.427.

³¹⁵ Nachi, M., (2006), *op. cit.*, p.79.

³¹⁶ Boltanski, L., Thévenot, L., (1991), *op. cit.*

³¹⁷ Nachi, M., (2006), *op. cit.*, p. 97.

³¹⁸ Corcuff, P., (1995), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan Université.

³¹⁹ *Le nouvel esprit du capitalisme* (Boltanski, Chiapello, 1999) vient introduire la « cité par projet » ainsi qu'une tentative d'introduire une « justification écologique » ou une « grandeur verte » (Lafaye, Thévenot, 1993) aux six cités de *De la justification*.

³²⁰ Ainsi, *La Cité de Dieu* de Saint Augustin est au fondement de la « cité inspirée », la *Politique tirée des propres paroles de l'écriture sainte* de Bossuet est à celui de la « cité domestique », le *Leviathan* de Hobbes à celui de la « cité de l'opinion publique », le *Contrat social* de Rousseau est au fondement de la « cité civique », les *Œuvres* de Saint-Simon à celui de la « cité marchande » et la *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* d'Adam Smith se trouve au fondement de la « cité industrielle ».

- La justification domestique est basée sur les relations de confiance;
- La justification civique est basée sur les relations de confiance personnalisées liant, à travers un ensemble de chaînes de relations, les membres d'une collectivité ;
- La justification par l'opinion est basée sur la reconnaissance par les autres ;
- La justification marchande est basée sur le marché ;
- La justification inspirée établit un lien immédiat entre la personne et une totalité.

En déployant un cadre d'analyse original qui privilégie l'étude des opérations de la critique en termes de justifications et de régimes d'action, d'épreuves permettant d'arriver au compromis ou à l'arrangement, Boltanski et Thévenot ont construit les outils et concepts d'un « style » sociologique ouvrant de nouvelles perspectives.

La concertation relative à la mise en œuvre de la politique de « gestion maîtrisée des sports de nature » bas-rhinoise, à la fois en tant que processus d'action publique, et en tant que lieu et moment d'engagement dans des échanges sociaux, possède une dynamique dans laquelle s'inscrivent des interactions dont l'enjeu commun était, tout du moins en façade, d'aboutir à une cohabitation des différents usagers de la nature sur le territoire bas-rhinois. Analyser l'action publique à l'œil de la pragmatique permet de procéder à des analyses de situations (*situational analyses*) et de montrer comment des formes d'expérience, d'opinions et d'action publique ne cessent de s'instituer. Aussi, lorsque la focale est portée sur la chose publique « en train de se faire » – et tel a été notre choix – la sociologie pragmatique offre les moyens analytiques de saisir les opérations par lesquelles les acteurs participant à un processus de concertation confrontent leurs visions du monde, donnent du sens à leurs paroles et à leurs actions, les justifient et les critiquent. En portant l'intérêt aux interactions pendant la concertation (avec tout ce que ce processus comporte comme inventions d'outils, de règles, de conventions entre ces différents acteurs), l'analyse pragmatiste permet notamment de mettre en évidence les grammaires argumentatives déployées par les acteurs lors d'« épreuves de la concertation », et ainsi parvenir à la construction de consensus et de compromis sur les différentes manières de fréquenter et d'utiliser les espaces naturels sur le département du Bas-Rhin.

Mais, si l'entrée par la sociologie pragmatique ne semble *a priori* pas opérer de rupture radicale avec la sociologie interactionniste dans la mesure où situations, actions

et interactions verbales occupent une place centrale dans la théorie, certaines sociologies de la « nébuleuse pragmatique » reconnaissent davantage leur filiation à la pragmatique linguistique plutôt qu'à la pragmatique américaine où l'on retrouve, d'une manière ou d'une autre, des fondements de l'approche d'E. Goffman. En outre, il nous a semblé que décrire les opérations des acteurs en situation sans en dévoiler le sens caché (intérêts, motifs) ne revenait pas pour autant à réellement comprendre ce qui se déroulait pendant les interactions.

Aussi, nous rejoignons ce que Matthieu Berger met singulièrement en exergue dans son travail de doctorat³²¹ lorsqu'il dit qu'« aussi longtemps qu'on s'intéresse aux sites de l'action publique concertée, ces lieux ne peuvent être réduits à des arènes de controverse où s'entrechoqueraient constamment toutes sortes d'arguments, et où, pour les participants, l'« action qui convient »³²² se limiterait à pouvoir « monter en généralité » devant un public³²³.

Dans cette optique, le modèle de la justification développé par L. Boltanski et L. Thévenot pris isolément ne nous semblait pas suffisant ; le recours à l'outillage conceptuel de l'interactionnisme symbolique, et plus particulièrement à l'usage qu'en font certaines théories de la sociologie de l'action collective nous ont ainsi ouvert d'autres perspectives d'analyse du processus de concertation, tout esquissant les conditions d'une possible articulation entre la sociologie des épreuves et l'interactionnisme symbolique.

3.2.2.2. Interroger les interactions de la concertation : analyse des cadres de l'action collective (Cefaï, Trom, 2001) et arène publique

a) L'analyse de cadres

L'analyse de l'action publique et des processus participatifs « constitue une épreuve de réalisme exemplaire dans la mesure où comme sociologie de l'action, elle part des acteurs, de leurs conduites et de leurs échanges pour en mieux saisir les

³²¹ Berger, M., (2009), *Répondre en citoyen ordinaire. Enquête sur les « engagements profanes » dans un dispositif d'urbanisme participatif à Bruxelles*. Thèse de doctorat en sciences sociales, Faculté des sciences sociales et politiques, Université Libre de Bruxelles.

³²² Thévenot, L., (1990), *op. cit.*

³²³ Boltanski, L., (1990), *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.

conséquences »³²⁴. Cette perspective qui part des acteurs qui participent à la mise en œuvre de l'action publique revient, en référence à E. Goffman, à considérer que ceux-ci sont pris dans le monde social entendu comme « une scène de performances, non pas au sens où il serait peuplé d'acteurs qui se cacheraient derrière des masques, mais au sens où il se présente comme des enchaînements spatio-temporels de situations qui ont un caractère scénique »³²⁵.

Comme l'écrivait E. Goffman, « un cadre ne se contente pas d'organiser le sens des activités, il organise également les engagements »³²⁶, c'est en ce sens que les situations dans lesquelles se sont engagés les acteurs durant le processus de concertation sur la politique de gestion des sports de nature bas-rhinoise ont été analysées comme des lieux et moments³²⁷ d'activités sociales, où les acteurs s'engagent individuellement et collectivement dans des interactions qui participent au processus de construction de l'action publique. Pour parvenir à évaluer si les contenus des interactions qui ont cours pendant la concertation peuvent avoir des effets sur les contenus finaux et la forme de la politique publique étudiée (le P.D.E.S.I.), il convient de se doter des outils analytiques permettant de comprendre les enjeux que recouvrent les contenus interactionnels et les dynamiques de ces échanges. Cette compréhension est notamment rendue possible par l'analyse des différentes opérations de cadrage³²⁸ que les acteurs déploient pendant les situations d'interaction, et selon lesquelles sont configurés des champs d'action et suscités des engagements.

Aussi, en suivant les apports et limites que propose D. Cefaï dans *Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes*³²⁹ à l'analyse de cadres (*frame analysis*), s'est présentée comme un outil théorique pour analyser l'action publique et les effets de la concertation, lesquels peuvent parfois conduire à des actions collectives dont l'analyse est, selon Cefaï, indissociable de celle des situations où elles sont mises en œuvre. A ce titre, le « cadre de motifs » forgé par D. Trom est, entre autres, un des

³²⁴ Duran, P., (1999), *op. cit.*, p.197.

³²⁵ Cefaï, D., (2007), *op. cit.*, p.552

³²⁶ Goffman, E., (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minit. (p.338)

³²⁷ Winkin, Y., « Erving Goffman : portrait du sociologue en jeune homme », in E. Goffman, (1988), *Les moments et leurs hommes*, Paris, Minit, pp. 13-92.

³²⁸ Au sens d'E. Goffman, le travail de cadrage d'une activité visant à répondre à la question que chacun se pose face à une situation ordinaire : « que se passe-t-il ? ». Les cadres permettent de définir les situations et de les construire selon des principes d'organisation qui correspondent à la façon dont l'activité est structurée.

³²⁹ Chapitre de l'ouvrage dirigé avec D. Trom, *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, (2001), Paris, EHESS, Raisons pratiques.

outils d'analyse que nous avons mobilisés pour comprendre et formaliser comment les protagonistes d'une situation conflictuelle sur les usages d'un cours d'eau bas-rhinois sont parvenus à trouver un consensus.

b) Les arènes publiques

Concept réactualisé par D. Cefaï, *l'arène publique* s'inscrit dans le lignage de la pragmatique américaine et à la suite des travaux de Gusfield sur le traitement des problèmes publics par l'action publique³³⁰. En empruntant à la sociologie phénoménologique, au constructivisme, à l'interactionnisme symbolique et à l'analyse des cadres de Goffmann, D. Cefaï propose une approche alternative de l'espace public pour tenter de rompre avec le débat objectivisme/subjectivisme des conditions des situations « dont les revendications des acteurs seraient un reflet ou un effet »³³¹. Il insiste ainsi sur la démarcation de l'arène publique du « concept d'espace public, qui tend à être trop statique, n'a pas toujours cette connotation dramaturgique et reste marqué en France par la lecture de J. Habermas »³³². Il révoque également une similitude entre le concept d'arène publique et une approche en termes de champ qui, selon lui, insiste « bien sur la dimension du conflit entre parties autour de la définition de la réalité et de l'imposition d'une légitimité, et montrent le rapport entre temporalisation des interactions stratégiques et "construction" des problèmes sociaux [mais tend à] les enserrer dans une analyse structurale »³³³.

Dans l'optique de la sociologie pragmatique, c'est « l'activité collective [qui] rend publics des thèmes et les fait exister dans *une arène publique* » qui, dans le langage pragmatiste, a ainsi « la double connotation d'un *lieu de combats* et d'une *scène de performances* devant un public »³³⁴. L'armature matérielle de l'arène publique est

³³⁰ Gusfield, J., (2009), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Économica, « Études sociologiques ».

³³¹ Cefaï, D., (1996), *op. cit.*

³³² *Ibid.*

³³³ *Ibid.*

³³⁴ Cefaï, D., (2002), « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelles pistes pour une approche pragmatiste ? », in Cefaï D., Isaac J., (dir.), *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2002, pp. 51-82. (p.47)

constituée des cadres de pertinence – ou trames de pertinence³³⁵ - d'une activité collective où le problème public prend sens, et existe au travers d'une « dynamique de production et de réception de récits descriptifs et interprétatifs ainsi que de propositions de solutions »³³⁶. Ces cadres sont ainsi « le contexte de description et d'interprétation, d'explication et de jugement d'un problème qui le fait advenir »³³⁷, et où il est construit, stabilisé, thématiqué et interprété par les acteurs pendant des interactions au cours desquelles « ils engagent des connaissances de *sens commun*, préjugés et stéréotypes entre autres (...) »³³⁸. Le procès de publicisation se joue dans « les attributions de causalité et les imputations de responsabilité, les identifications des acteurs et les configurations d'actions, les évaluations des préjugés et les propositions de solutions (...) » qui sont autant de cadrages et de recadrages³³⁹ successifs d'une situation vécue comme problématique différemment par chacun des acteurs engagés dans cette situation.

En interrogeant les situations auxquelles la concertation sur les usages de la nature dans le département du Bas-Rhin a pu donner lieu au prisme du concept d'arène publique, nous avons tenté de questionner la capacité de la concertation à générer des nouvelles formes d'actions collectives et de citoyenneté qui s'exprimeraient au cours des disputes et revendications portant sur le « droit » à fréquenter les espaces naturels ; ces disputes pour le « *bien public* » (préserver la nature) et contre « *le mal public* » (la dégradation des espaces naturels par les sports de nature) étant à interpréter, entre autres, comme l'expression d'une nouvelle forme de participation démocratique.

Parce que les perspectives qu'elle offrait semblaient prometteuses pour l'exploitation des premières données issues du terrain, nous nous étions initialement orientés vers l'analyse des cadres de l'action collective telle que développée par D. Cefaï et D. Trom. Cependant, à mesure que l'enquête avançait, de nouvelles données nous ont invités à chercher ailleurs ce que l'analyse de cadres ne semblait pas permettre de mettre à jour et d'expliquer.

³³⁵ Schütz, A., (1987), *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*, Paris, Méridiens – Klincksieck.

³³⁶ Cefaï, D., (1996), *op. cit.*

³³⁷ *Ibid.*

³³⁸ *Ibid.*

³³⁹ Benford, R., Snow, D., "Framing processus and social movement : an overview and assessment" *Annual Review of Sociology*, 2000, n°26; Benford, R., Hunt, S., « Cadrages en conflits. Mouvements sociaux et problèmes sociaux », in Cefaï, D., Trom D., (2001), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*. Paris, EHESS, pp. 163-194.

3.2.2.3. Ce que recouvrent les engagements dans la concertation : actualisation de l'héritage bourdieusien

S'inscrivant dans la perspective de l'interactionnisme symbolique, l'analyse de la construction sociale des problèmes publics constitue un apport majeur de la compréhension critique des politiques. Néanmoins, cette orientation demeure peu soucieuse d'une objectivation systématique des systèmes de positions des acteurs³⁴⁰, des configurations des jeux d'acteurs, et des milieux sociaux dans lesquels sont produits des dispositifs d'action publique tels qu'une démarche de concertation. Aussi une analyse en termes de champ peut être mobilisée afin de formuler une analyse sociologique de l'action publique, en reconstituant l'espace de production d'une politique et en construisant ainsi cette politique comme objet sociologique³⁴¹. La sociologie bourdieusienne permet, dans le cadre d'une sociologie de l'action publique, de considérer celle-ci comme « le produit des pratiques et des représentations des agents qui y sont engagés, ces pratiques et représentations étant déterminées par les caractéristiques sociales, les intérêts, la position objective de ces agents, et donc, par la structure des relations qui les unissent »³⁴². Mais parler d'engagements dans la concertation consiste à abandonner les « agents » au profit d'« acteurs » pris dans des situations desquelles ils identifient des trames de pertinence, interprètent, justifient et critiquent les différentes prises de position d'autrui en faisant preuve de réflexivité. Aussi, en repérant les opérations de cadrage auxquelles ils procèdent pour donner du sens à leurs actions et discours pendant les interactions de la concertation et l'action publique « en train de se faire », l'analyse des cadres permet de discerner les différentes grammaires de la vie publique mobilisées par les acteurs et de comprendre « comment » l'action publique se produit. Lorsqu'il s'agit de comprendre « pourquoi » des acteurs issus de différents milieux sociaux s'engagent dans les interactions de la concertation et en fonction de quels motifs ils le font, il nous a semblé qu'à l'instar des travaux sur l'engagement militant, il était nécessaire d'interroger les formes d'engagement dans les

³⁴⁰ Dubois, V., (2010), « Les champs de l'action publique ». (version électronique du document disponible à l'adresse : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00498020/fr/>)

³⁴¹ *Ibid.*

³⁴² *Ibid.*

processus d'action publique au prisme des concepts issus de la sociologie bourdieusienne et de ses prolongements.

Comprendre les effets de la concertation revient ainsi à comprendre les pratiques et représentations des acteurs qui sont engagées les processus de fabrication de l'action publique. Or, ces pratiques et représentations sont elles-mêmes orientées par les positions, trajectoires et caractéristiques sociales de ces acteurs. En ce sens, comprendre l'action publique et l'analyser d'un point de vue sociologique, implique donc aussi de faire une sociologie de ceux qui la fabriquent, qu'ils soient des élus, des techniciens, ou des citoyens dits « ordinaires »; et c'est sans doute ce qui rend « *l'analyse positionnelle* (...) indispensable à la sociologie de l'action publique » et renvoie aux objets de la sociologie des positions et des groupes et aux processus sur lesquels se concentre l'analyse de l'action publique ³⁴³.

a) Illusio et motifs des engagements

La motivation est un terme appartenant davantage au vocabulaire de la psychologie et qui renvoie à une approche considérant les aspirations des acteurs comme le produit d'une volonté personnelle. Or, comme le rappelle S. Nicourd, « ce qui permet à un engagement de se concrétiser et de se maintenir, relève certes d'une « *motivation* », entendue comme choix de participation d'une personne, qui se noue à partir d'une trajectoire biographique singulière (socialisation politique ou/et religieuse par exemple), mais il relève tout autant des contextes (historiques, sociaux, politiques) dans lesquels cette « *envie de faire* » trouve à s'accomplir » ³⁴⁴.

Par rapport à l'action, la philosophie établit une distinction entre le motif (dérivé du bas latin *motivus* – mobile – et du latin classique – *movere* – mouvoir) qui est « ce qui explique, justifie les termes d'un jugement, d'une décision, d'une action, d'une conduite », la cause de l'action (sur laquelle l'individu n'a pas de prise) et la raison (qui est ce qui pousse à agir et relève davantage de la justification, de la réflexivité, ou dans certains cas, du calcul rationnel).

³⁴³ Dubois, V., (2009), « L'action publique », in Cohen, A., Lacroix, B., Riutort P., (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, pp. 311-325.

³⁴⁴ Nicourd, S., (dir.), (2009), *Le travail militant*. Rennes, PUR, « Res publica ».

Mais on pourrait aussi poser la question de l'action par rapport aux contextes sociaux et propriétés qui en expliquent la genèse. Ainsi, l'adhésion à un projet, l'intérêt porté à celui-ci, l'engagement dans la mise en œuvre de ce projet, peuvent aussi être interrogés et s'expliquer au regard des discontinuités dans le processus d'engagement et des positions occupées par les acteurs qui s'engagent. Cette question rejoint alors celle de l'intérêt au sens de l'*illusio*, terme que P. Bourdieu a proposé de substituer à celui d'intérêt³⁴⁵.

« J'ai introduit la notion d'intérêt en m'appuyant sur Weber qui utilisait le modèle économique pour découvrir les intérêts spécifiques des grands protagonistes du jeu religieux, prêtres, prophètes et sorciers. Je préfère utiliser aujourd'hui utiliser le terme *illusio* puisque je parle toujours d'intérêts spécifiques qui sont à la fois présumés et produits par le fonctionnement de champs historiquement délimités. (...) Pour comprendre la notion d'intérêt, il faut voir qu'elle est opposée non seulement à celle de désintéressement ou de gratuité, mais également à celle d'indifférence. (...) L'*illusio* est l'opposé de l'ataraxie : c'est le fait d'être investi, pris dans le jeu et par le jeu. Etre intéressé, c'est accorder à un jeu social déterminé que ce qui y survient a un sens, que ses enjeux sont importants et dignes d'être poursuivis ». (Bourdieu, 1992, Réponses, pp.91-92).

P. Bourdieu réhabilite l'*illusio* dans ses derniers travaux (*Réponses, Raisons pratiques et Méditations pascaliennes*) où il entend souligner qu'il n'est pas d'intérêt qui ne soit une croyance autre que celle de croire qu'un enjeu social spécifique a une importance telle, qu'il mérite d'être poursuivi : « l'*illusio*, c'est le fait d'être pris au jeu, d'être pris par le jeu, de croire que le jeu en vaut la chandelle, ou, pour dire les choses simplement, que ça vaut la peine de jouer »³⁴⁶. Compris de la sorte, l'*illusio* – ou *libido* – renvoie ainsi au processus générateur des intérêts « socialement constitués » et spécifiques au champ considéré.

« *Libido* serait aussi tout à fait pertinent pour dire ce que j'ai appelé *illusio*, ou investissement. (...) Il y a autant d'espèces de *libido* qu'il y a de champs : le travail de socialisation de la *libido* étant précisément ce qui transforme les pulsions en intérêts spécifiques, intérêts socialement constitués qui n'existent qu'en relation avec un espace social au sein duquel certaines choses sont importantes et d'autres indifférentes (...) ». (Bourdieu, 1994, Raisons pratiques, p.153)

Mais on ne décèle derrière l'*illusio*, rien d'autre qu'une traduction des règles du champ auxquelles correspond finalement à l'intérêt que Bourdieu avait remplacé pour déjouer les critiques utilitaristes (et anti-utilitaristes) qui lui étaient adressées. Et si entendue

³⁴⁵ Caillé, A., (2005), *Don, intérêt et désintéressement*, Paris, La Découverte/Mauss, p.276.

³⁴⁶ Bourdieu, P., (1994), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, p.153.

comme motivation ou engagement, la *libido* lui tient lieu d'équivalent, elle est tout comme l'*illusio*, au principe d'un engagement intense, invariable, souvent aveugle dans le jeu³⁴⁷ qui méconnaît en partie la capacité réflexive des acteurs qui se sont engagés dans ce jeu.

Si M.Weber donne au *motif* la définition suivante : « un ensemble significatif qui semble constituer aux yeux de l'agent ou de l'observateur la « raison » significative d'un comportement »³⁴⁸, A.Schütz, distingue deux opérations que le terme de motif recouvre pour re-situer la compréhension motivationnelle du sens subjectif de l'action dans son contexte de signification : les motifs *à cause de* (*Weil-Motiv*) qui regroupent les motifs dans le passé de l'acteur qui l'ont conduit à accomplir aujourd'hui son action, et les motifs *en vue de* (*Umzu-Motiv*) qui réfèrent à des intentionnalités prospectives en vertu desquelles l'acteur poursuit la réalisation de son action. Le sens de l'action – de l'acte – se jouerait donc à la rencontre d'un projet articulé par les motifs *en vue de* et de la genèse des motifs *à cause de*. Mais selon Schütz, l'analyse de ces motifs ne peut être possible qu'après coup, par une réflexion *a posteriori* de l'action réalisée³⁴⁹. Mais D. Cefaï soulève un dilemme que la distinction entre motifs *en vue de* et motifs *à cause de* ne semble pas résoudre : « *Les motifs revendiqués par l'acteur après coup ne sont-ils pas des cadres de perception ou de justification sous lequel il inscrit son action?* ». En étant invoqué dans la justification ou la critique de l'action en situation, le motif ne tirerait donc pas sa valeur de lui-même, mais de ce à quoi il se réfère.

Ainsi conçus, les motifs permettent d'identifier les justifications sous lesquelles les acteurs ordonnent leurs actions selon « un agencement spécifique de motifs « satisfaisants » au sens wébérien, acceptables pour les acteurs en tant qu'il fournit le fondement adéquat de leur conduite. Les motifs forment un cadre pour la panoplie des arguments invocables par les acteurs engagés »³⁵⁰. Nous pouvons donc retenir qu' « un type de motif est associé à un type de situation, et le motif fonctionne comme un dispositif d'accrochage et de justification pour les activités normatives dans cette

³⁴⁷ Costey, P., « L'*illusio* chez Pierre Bourdieu. Les (més)usages d'une notion et son application au cas des universitaires », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 8, printemps 2005, pp.13-27.

³⁴⁸ Weber, M., (1971), *op.cit.*, p.38.

³⁴⁹ Cefaï, D., (1998), *Phénoménologie et sciences sociales. Alfred Schütz, Naissance d'une anthropologie philosophique*, DROZ, Genève.

³⁵⁰ Trom, D., (1999), *op. cit.*

situation »³⁵¹ et, à la suite de Mills³⁵², dire que les acteurs engagés dans la concertation ont justifié leur engagement en mobilisant différents registres de « vocabulaires de motifs ».

Néanmoins, il convient de rappeler qu'en tant que fait social et fait de langage indissolubles, le motif est dépendent d'une culture donnée et « s'inscrit dans un vocabulaire disponible pour les acteurs sociaux et leur permet d'interpréter une conduite. Un motif est d'abord une manière de répondre à une question portant sur ce que l'action a d'inattendu ou sur ses alternatives en présentant une excuse ou une justification »³⁵³. Nous rangerons provisoirement sous la catégorie générique des « motifs de l'engagement » l'ensemble des justifications et arguments invoqués par les acteurs à leurs engagements dans la concertation.

b) Multiplicité des positions dans les champs

P. Bourdieu envisage l'espace social organisé comme une imbrication de champs qui « se présentent à l'appréhension synchronique comme des espaces structurés de positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysés indépendamment des caractéristiques de leurs occupants (en partie déterminées par elles) »³⁵⁴. Chaque champ répond à une logique propre et se définit en fonction des enjeux et des atouts que les individus peuvent y faire valoir. Les interactions dans le champ se structurent donc en fonction des atouts et des ressources que chacun des agents mobilise, c'est-à-dire, pour reprendre les catégories construites par Bourdieu, de son capital, qu'il soit économique, culturel, social, symbolique, ou sportif³⁵⁵.

³⁵¹ Trom, D., « Le paysage comme représentation et comme volonté. Autour d'un problème public », in Favre, P., Jobard, F., Fillieule, O. (dir.), (2007), *L'atelier du politiste. Théories, action, représentation*, Paris, La Découverte, p. 331-346.

³⁵² Mills, C. W., "Situating Actions and Vocabularies of Motive", *American Sociological Review*, 5, 1940, pp. 904-913.

³⁵³ Joseph, I., (1998), *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, Philosophies, p.28-29.

³⁵⁴ Bourdieu, P., (1980), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, p.113.

³⁵⁵ Faure, J.-M., Suaud, C., (1999), *Le football professionnel à la française*, Paris, PUF.

Mobiliser la notion de champ ne va pas sans rappeler la récurrence avec laquelle cette notion fait encore aujourd'hui l'objet de réflexions³⁵⁶. Certaines des limites qui lui ont été objectées³⁵⁷ ont tant porté sur la tendance à la totalisation et à la normativité du champ présente chez Bourdieu³⁵⁸ que sur le fixisme de la notion de champ. C'est donc avec une certaine précaution que l'approche en termes de champs a été ici mobilisée. Ce choix s'est imposé face à un constat lors de l'analyse des données de terrain : « Quelle notion pouvait permettre à la fois de rendre compte de l'état des relations de pouvoir, des positions, des forces, des intérêts et des enjeux dont la question de la gestion des sports de nature faisait l'objet, à la fois au sein de la collectivité territoriale, et entre les acteurs qui lui sont extérieurs ? ».

Comme le développe V. Dubois, la sociologie des champs reste très peu mobilisée dans le domaine de la sociologie de l'action publique. Pourtant, un approche en termes de champs « peut s'avérer utile pour objectiver l'espace de production des politiques, reconstituer les relations entre cet espace et ceux auxquels les politiques sont destinées, ou, plus largement ceux qui prennent part aux échanges qui les constituent. »³⁵⁹.

Aussi, quand il s'est agi d'interroger les motifs, les *illuio* en fonction desquels certains agents de différents services du Conseil général du Bas-Rhin s'étaient investis dans la préparation de la démarche, sur le dossier « sports de nature » mais aussi dans la concertation, c'est vers la notion de champ que nous nous sommes tournés, notamment pour ce qui relève du champ territorial, et plus largement du champ administratif³⁶⁰. De même, d'un point de vue plus collectif, quand il a été nécessaire de comprendre comment et en fonction de quels enjeux (de pouvoirs locaux notamment) certaines associations s'étaient engagées davantage que d'autres, la notion de champ s'est avérée d'une grande pertinence.

Un autre constat est venu s'imposer quant à l'existence, parmi les acteurs que nous avons observés, de « multi-casquettes » et d'un phénomène d'« ubiquité sociale » de ces acteurs au sein de plusieurs champs. Ce constat n'a pas été sans faire écho à la

³⁵⁶ Lemieux, C., « Le crépuscule des champs. Limites d'un concept ou disparition d'une réalité historique? », in De Fornel, M., Ogien, A., (dir.), (2011), *Bourdieu. Théoricien de la pratique*, Paris, EHESS, Raisons pratiques, pp.75- 100.

³⁵⁷ Lahire, B., « Champ, hors-champs, contrechamp », in Lahire, B., (dir.), (1999), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, p.23-57.

³⁵⁸ Lemieux, C., (2011), *op. cit.*, p.76.

³⁵⁹ Dubois, V., (2010), *op. cit.*

³⁶⁰ Bourdieu, P., Christin, R., « La construction du marché : le champ administratif et la production de la politique du logement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990, pp.81-82.

notion de multipositionnalité telle que L. Boltanski la développe dans un article³⁶¹ paru en 1973 dans la *Revue française de sociologie*, et que l'on retrouve peu ou prou dans *Les Cadres* (1982). L. Boltanski souligne la capacité de l'analyse positionnelle à « prendre la mesure de la surface sociale dont disposent les individus parviennent à c'est-à-dire pour évaluer l'étendue et la nature du capital social et, au moins dans une certaine mesure, l'étendue et la nature du pouvoir qu'ils détiennent (...) »³⁶². Certains travaux sur les réseaux et le capital social réactualisent (sans pour autant la nommer) la multipositionnalité envisagée par Boltanski comme une aptitude à occuper « *successivement* (bien qu'à un rythme souvent très rapide) les différentes positions sociales qu'il serait en droit d'occuper *simultanément* » dans un ou plusieurs champs. La « *surface sociale* » ou portion de l'espace social d'un individu étant ainsi autant dépendante de la dispersion des positions de celui-ci dans les champs, que du nombre de champs occupés. Mais, il souligne qu'il y a une distinction à opérer entre positions et individus concrets, laquelle réside dans l'aptitude des ces derniers à « circuler entre les champs et à exister sous une multiplicité de rapports différents; autrement dit, les individus possèdent l'aptitude à se produire (aux deux sens du terme) sous une pluralité d'aspects différents de sorte qu'ils sont en mesure de générer alternativement, en des lieux et en des temps différents, une pluralité de personnalités sociales différentes, dont les caractéristiques tiennent à la position sociale dans laquelle leur « porteur » se trouve momentanément placé »³⁶³.

Par une analyse positionnelle et relationnelle des acteurs qui se sont engagés dans le processus de concertation mis en œuvre par le Conseil général du Bas-Rhin, l'approche en termes de champs (en particulier pour ce qui relève des champs politique, administratif et territorial) ainsi que la multipositionnalité peuvent permettre d'apporter un éclairage différent sur les différents enjeux que recouvrent les engagements – parfois multiples – des acteurs dans la concertation, ou au contraire, ce que recouvrent l'absence d'engagement ou le désengagement.

³⁶¹ Boltanski, L., « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, 1973, 14-1. pp. 3-26.

³⁶² *Ibid.*, p.9

³⁶³ *Ibid.*, p.15

c) *Compétences propices à l'engagement*

En revenant aux acteurs et en questionnant non seulement les motifs de leur engagement dans la concertation (pourquoi s'engage-t-on ?), mais aussi les modalités de ces engagements (comment s'engage-t-on ?), nous avons pu observer que les intérêts à « aller jouer le jeu de la concertation » – les *illusio* de la concertation – n'étaient pas nécessairement homogènes et évidents pour tous les participants lorsqu'ils revenaient sur les raisons de leur engagement dans ce processus d'action publique. Le constat de cette hétérogénéité des raisons, des modalités et des degrés de l'engagement dans la concertation invite à dépasser la stricte analyse situationnelle des interactions et des justifications des engagements et à se (re)tourner vers la sociologie dispositionnaliste en prenant acte, avec elle, de la non-exclusivité des propriétés du contexte d'action (ici, celui de la concertation) comme explication du présent de l'action (s'engager), et des interactions liées aux situations.

Le programme sociologique de la théorie dispositionnaliste considère que « l'action est toujours le point de rencontre des expériences passées individuelles qui ont été incorporées sous forme de schèmes d'action (schèmes sensori-moteurs, schèmes de perception, d'évaluation, d'appréciation, etc.), d'habitudes, de manières (de voir, de sentir, de dire et de faire) et d'une situation sociale présente »³⁶⁴ et en cela, s'inscrit dans le prolongement de l'épistémè bourdieusienne. Partant de l'hypothèse d'une possible complexité dispositionnelle³⁶⁵ de l'acteur, cette théorie de l'action est fondée sur une sociologie de la pluralité dispositionnelle et contextuelle, où les pratiques sociales sont envisagées comme les produits de dispositions plus ou moins cohérentes, produites par une multiplicité d'expériences de socialisation et de contextes sociaux variés dont dépendent l'inhibition ou l'activation de certaines dispositions des acteurs. Ce postulat implique de supposer d'une part, que chaque acteur est porteur d'une pluralité de dispositions et qu'il traverse une pluralité de contextes sociaux, et d'autre part, que les acteurs ne mettent pas en œuvre invariablement le même système de dispositions dans la pluralité des contextes qu'ils peuvent traverser.

La concertation génère des situations interactionnelles inédites au sein desquelles les acteurs qui s'engagent pour « faire entendre leur voix » et défendre les

³⁶⁴ Lahire, B., (1998), *op. cit.*, p.82

³⁶⁵ *Ibid.*

intérêts propres au groupe qu'ils représentent ne disposent pas des mêmes ressources et n'occupent pas des positions structurellement homogènes. Cette disparité des ressources héritée de socialisations différenciées n'empêche pas le déroulement du processus de concertation. Toutefois, elle entraîne plusieurs conséquences, si bien sur la forme discursive et conversationnelle que peuvent prendre les interactions, que sur les produits de la concertation (nature du compromis qui a émergé, décisions arrêtées collectivement, etc.) ou encore, sur les effets du processus de concertation lui-même (effets d'apprentissage, effets de réseau, etc.)

Mettre en évidence la dispersion des positions des acteurs, les différences de leurs socialisations et l'hétérogénéité de leurs ressources consiste pour nous, non pas à tomber dans du structuralisme primaire et dogmatique, mais bien à considérer les modalités des engagements des acteurs dans la démarche de concertation sur la gestion des sports de nature proposée par le Conseil général du Bas-Rhin comme le produit de la rencontre de « penchants », « inclinations », « propensions », voire les appétences, de tel ou tel acteur (pour les sports de nature, la protection de l'environnement, le militantisme associatif, ou encore la participation à des dispositifs de démocratie participative, etc.) avec un contexte permettant à ces dispositions de s'actualiser. A l'inverse, des décalages entre dispositions personnelles et dispositions requises par une situation spécifique peuvent se manifester par des actions et propos³⁶⁶ en partie révélateurs d'habitus « déchirés »³⁶⁷ ou « clivés »³⁶⁸. C'est-à-dire, ce sur quoi Bourdieu revenait dans ses derniers travaux lorsqu'il actait le caractère dual d'un « *habitus clivé*, générateur de toutes sortes de contradictions et de tensions »³⁶⁹ qui est le « produit d'une « conciliation des opposés »³⁷⁰

³⁶⁶ Je pense ici notamment à des moments comme les réunions des groupes de travail, où certains acteurs, face à un sujet qu'ils ne maîtrisaient pas, soit se terraient dans un mutisme et faisaient montre de leur inconfort face à une situation, soit à l'inverse, prenaient la parole et se mettaient à protester pour faire dévier le sujet et revenir sur une problématique qu'ils maîtrisaient davantage.

³⁶⁷ « On observe ainsi qu'à des positions contradictoires, propres à exercer sur leurs occupants des "doubles contraintes" structurales, correspondent souvent des habitus déchirés, livrés à la contradiction et à la division contre soi-même, génératrice de souffrances » (Bourdieu, P., (2003), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, essais, p. 230).

³⁶⁸ Bennett, T., "Habitus clivé: aesthetics and politics in the work of Pierre Bourdieu", *New Literary History*, Volume 38, Number 1, Winter 2007, pp. 201-228.

³⁶⁹ Bourdieu, P., (2001), *Science de la science et réflexivité. Cours au Collège de France 2000 – 2001*, Paris, Raisons d'agir, Cours et travaux, p.214.

³⁷⁰ Bourdieu, P., (2004), *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir, Cours et travaux, p.130.

En ce sens, considérer la pluralité des dispositions et des contextes au sein desquels celles-ci s'actualisent (ou non) revient à récuser l'unidimensionnalité et la permanence de la structure de l'habitus³⁷¹ et à lui conférer une dimension évolutive, en mutation permanente, où les dispositions sans cesse révisées. « Les habitus changent sans cesse en fonction des nouvelles expériences. Les dispositions sont soumises à une sorte de révision permanente, mais qui n'est jamais radicale, du fait qu'elle s'opère à partir des prémisses instituées dans l'état antérieur »³⁷². On comprend alors que cette révision peut renforcer ou affaiblir les dispositions acquises antérieurement et que, du fait de son caractère évolutif, on ne peut saisir l'habitus qu'à un moment donné de l'histoire d'un individu, en la recomposant jusqu'à ce moment³⁷³.

Si une approche sociologique en termes de dispositions et d'« habitus clivé », s'avère féconde pour interroger et comprendre les raisons des engagements des acteurs, elle l'est également pour saisir comment s'y articulent les justifications qu'ils apportent à ces engagements. Les formes de justification apportées à l'engagement et peuvent alors prendre le relais pour pallier des dispositions et positions qui ne sont pas ajustées à la situation. Dès lors, l'ajustement se réalise par l'effort réflexif que fournissent certains acteurs qui, s'aguerrissent aux modes de prise de parole et registres de vocabulaire à mobiliser, incorporent les codes sociaux qui leur faisaient défaut initialement et *mutatis mutandis*, s'engagent dans la concertation et le débat public pendant qu'ils sont *en train de se faire*. En revêtant ainsi de nouveaux enjeux pour les individus qui s'y engagent, la concertation devient alors une activité sociale spécifique, avec ses propres règles dramaturgiques et grammaires de la vie publique, et dont les enjeux dépassent ceux de l'unique participation aux processus de l'action publique. Pour ne pas courir le risque de produire des catégories de description et d'analyse trop abstraites, il s'agit donc de saisir non pas le débat pour lui-même, mais bien les différentes formes de débat, de controverses ou de conflits « par référence à des séries d'épreuves qui les précèdent, les prolongent, les débordent ou les dépassent »³⁷⁴.

³⁷¹ Lahire, B., « De la théorie de l'habitus à une sociologie psychologique », in Lahire B. (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 1999, pp. 121-152.

³⁷² Bourdieu, P., (2003), *op. cit.*, p. 231.

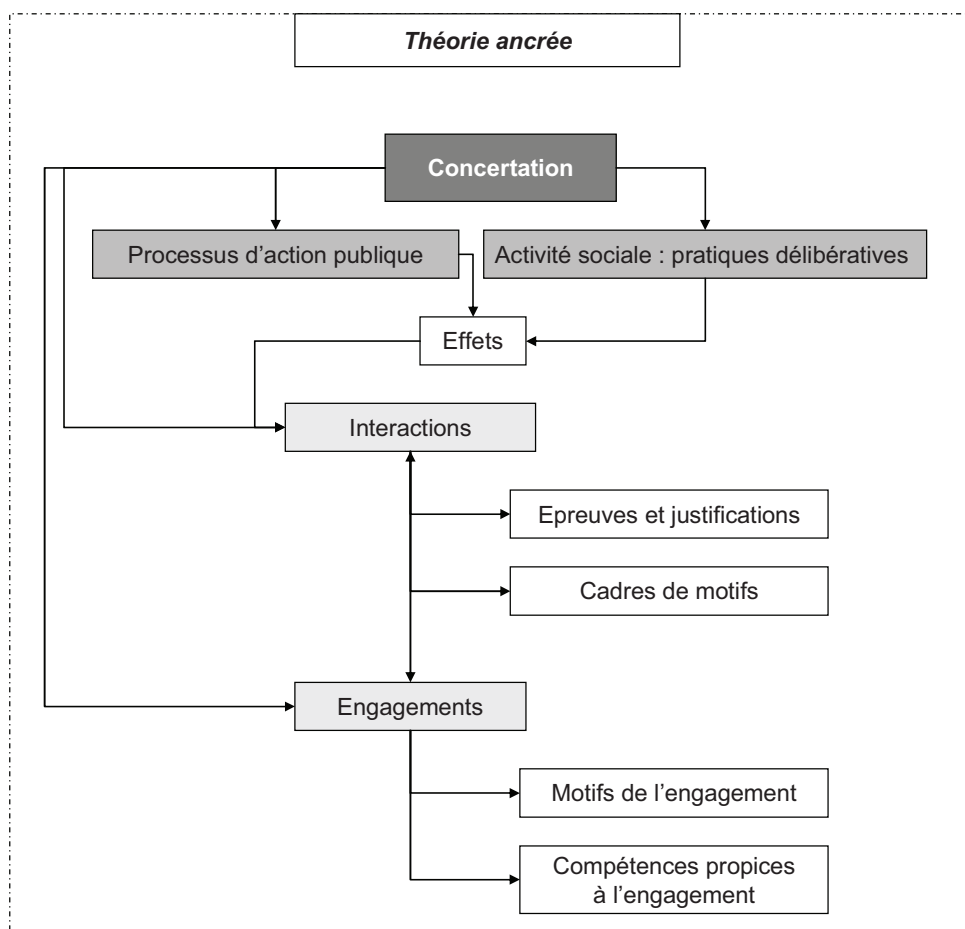
³⁷³ Hilgers, M., « Liberté et habitus chez Pierre Bourdieu. », *EspacesTemps.net*, Textuel, 25.07.2006 <http://espacestems.net/document2064.html>

³⁷⁴ Chateauraynaud, F., « La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression politiques », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-136 | 2007, mis en ligne le 01 février 2010. URL : <http://ress.revues.org/93>, p.131.

L'articulation théorique que nous mobilisons devrait permettre de traiter des différentes dimensions sociologiques nécessaires pour appréhender la concertation et ses effets. Et c'est bien à cause de cette multidimensionnalité que nous avons choisi de nous inscrire dans une posture de théorie ancrée et de recourir à plusieurs modèles sociologiques en fonction des données issues du terrain³⁷⁵. Le schéma suivant résume les usages que nous avons pu faire des différents modèles théoriques mobilisés. Néanmoins, l'exercice de la formalisation ne doit pas non plus faire oublier la différenciation des angles d'analyse de la concertation à laquelle nous avons dû procéder.

³⁷⁵ Un autre avantage certain du recours à différents modèles et de la posture d'écoute à l'émergence est d'éviter de tomber dans une forme de dogmatisme trop souvent reprochée à certains usages qui ont été faits de la sociologie bourdieusienne.

Figure 5. Articulation théorique



Ainsi, que l'on se place du point de vue de l'analyse des interactions ou de celui des engagements, les recours à l'analyse de cadres, à la sociologie des épreuves et à la sociologie bourdieusienne peuvent se montrer pertinents. Les effets de la concertation comme processus d'action publique et comme activité sociale sont liés aux interactions. Les interactions, en tant qu'éléments constitutifs de la dynamique du champ³⁷⁶, sont elles-mêmes liées aux champs. Simultanément, les arènes publiques participent à la transformation des épreuves dans la délibération et permettent de voir se déployer des grammaires argumentatives chez des acteurs qui en fonction des différentes espèces de capitaux dont ils sont détenteurs, justifient non seulement leurs points de vue sur les bons usages de la nature et de l'espace, mais défendent également la hiérarchie des positions qu'ils occupent dans l'espace social.

³⁷⁶ Bourdieu, P., « Une interprétation de la théorie de la religion de Max Weber », *Archives Européennes de Sociologie*, 1971, vol. XII, pp.3-26.

En soulignant au cours de ce *point 4.2.* les limites rencontrées par chaque modèle pour étudier la concertation vue à la fois comme activité sociale et comme processus d'action publique, nous avons mis en évidence l'incapacité d'un point de vue théorique unique et isolé à répondre aux questions que les données du terrain nous ont amenés à nous poser. Dans le même mouvement, nous avons donc posé le cadre théorique dans lequel s'inscrit ce travail, en expliquant de quelle manière nous proposons d'articuler les concepts que nous avons respectivement mobilisés pour étudier les effets de la concertation, tant du point de vue des interactions et des registres de justification invoqués par les acteurs, que des formes que peuvent prendre les engagements des acteurs, mais aussi des motifs et dispositions qui sous-tendent ces engagements dans un processus d'action publique. Le point suivant – *point 4.3.* – procèdera à la présentation critique des outils méthodologiques de recueil et d'analyse des données du terrain que nous avons construits et mis en œuvre, tenant compte à la fois des exigences liées à la thèse et de celles inhérentes à la CIFRE.

3.3. La méthodologie construite en réponse à la double exigence « commande politique – question de recherche »

Un des enjeux de la *G.T.* consiste à mettre au point des outils permettant de saisir le changement social, c'est-à-dire, de saisir des phénomènes conçus comme « des processus en transformation continue, en perpétuelle évolution », alors qu'un second enjeu de cette théorie réside dans la révocation du déterminisme et du non-déterminisme. Bien que réfléchi en amont car en interdépendance de deux tempos (celui de la thèse, et celui de l'élaboration de la politique publique de gestion des sports de nature bas-rhinoise), le dispositif méthodologique s'est construit, modifié à la marge, redéfini et ajusté en fonction de sa pertinence et de sa capacité à récolter des données exploitables. La différence ne réside pas, nous dit Bourdieu, « entre la science qui opère une construction et celle qui ne le fait pas, mais entre celle qui le fait sans le savoir et celle qui, le sachant, s'efforce de connaître et de maîtriser aussi complètement que possible ses actes inévitables, de construction et les effets qu'ils produisent tout aussi

inévitablement »)³⁷⁷. Il nous a ainsi fallu composer avec les exigences de la thèse et celles de la CIFRE, et c'est précisément des ces dissonances de tempo entre « temps du politique » et « temps du chercheur » que sont nés les ajustements méthodologiques. Nous avons eu recours aux méthodes de la sociologie qualitative afin de saisir les logiques de mobilisations et d'engagement des acteurs dans l'élaboration de la politique « sports de nature » du Conseil général du Bas-Rhin.

Concernant l'analyse des données issues des entretiens et des groupes de travail, nous avons composé avec les données dont nous disposions à l'issue des trois années passées au Conseil général³⁷⁸. Et c'est bien là que réside tout le problème de l'induction telle que nous l'avons pratiquée. Les allers et retours entre données et terrain empêchaient l'usage systématique d'un unique et même guide d'entretien formalisé, qui aurait été trop directif. Certes, un guide d'entretien avait été formalisé pour chaque catégorie d'entretien, mais au fur et à mesure de la recherche, de nouvelles questions ont émergé ; notamment vers la fin, tout le pan de questionnements relatifs aux engagements des acteurs dans la concertation. Cette question des engagements, nous avons essayé de la traiter avec les données dont nous disposions, tout en sachant qu'il aurait valu la peine d'aller réinterroger les acteurs. Mais, nous avons manqué de temps. Nous avons également perdu le contact avec des acteurs qu'il nous était bien plus difficile d'aller interroger alors que nous n'étions plus en poste au Conseil général. En effet, l'accès aux personnes ressources s'est avéré plus fastidieux, d'autant qu'ils étaient moins enclins à s'exprimer sur leur engagement dans la démarche de concertation du Conseil général du Bas-Rhin une fois que nous ne représentions plus l'administration, c'est-à-dire, une fois la CIFRE arrivée à échéance. Enfin, il y a d'autres personnes aussi, dont nous avons tout simplement perdu la trace.

Nous l'avons dit précédemment, nous avons occupé un poste au Conseil général durant trois années dans le cadre de la CIFRE. Une part non négligeable de nos analyses se base ainsi sur des observations de type ethnographiques, dont il est parfois impossible de rendre compte « mot pour mot », n'ayant pas pu continuellement consigner ces observations par écrit.

³⁷⁷ Bourdieu, P., (dir.), (1993), *La misère du monde*, Paris, Seuil.

³⁷⁸ Et quelques problèmes informatiques personnels auxquels certaines bandes audionumériques d'entretiens et leurs retranscriptions n'ont malheureusement pas su résister...

Aussi, tout au long de ce point nous renverrons aux annexes de ce travail, où nous présentons les tableaux d'analyse sur lesquels nous nous sommes appuyés pour produire nos résultats et identifier les différentes propriétés repérées chez ces acteurs. Nous y fournissons également une grille qui resitue ces acteurs dans leurs espaces sociaux et restituons les indicateurs sur la base desquels s'est construite l'analyse des interactions.

3.3.1. Les techniques d'enquête : des méthodes qualitatives et participatives

Une étude des effets de la concertation nécessite de se doter d'une panoplie d'outils méthodologiques répondant aux contraintes pratiques de la compréhension des processus ayant cours pendant les interactions. Basée sur une vision diachronique des événements concourant à la création des configurations des jeux d'acteurs, la méthodologie a été élaborée d'une part, en tenant compte des impératifs liés à la conduite de projet, et d'autre part, en fonction du mode d'appréhension des positions des acteurs et de leurs jeux.

Cette vision diachronique se traduit par un dispositif méthodologique en trois temps. Le premier temps correspondait à la mise en place de la C.D.E.S.I. et a visé à identifier les positions occupées par les acteurs dans leurs domaines respectifs; ce premier temps a été appelé « l'avant ». Le deuxième temps a permis de resituer ces positions et légitimités lors de la concertation, et d'observer comment se déroulaient physiquement les interactions – « le pendant ». Enfin, le troisième temps était destiné à évaluer l'incidence de la concertation sur les configurations d'acteurs et l'éventuelle modification des points de vue de ceux-ci sur la gestion des sports de nature – « l'après ».

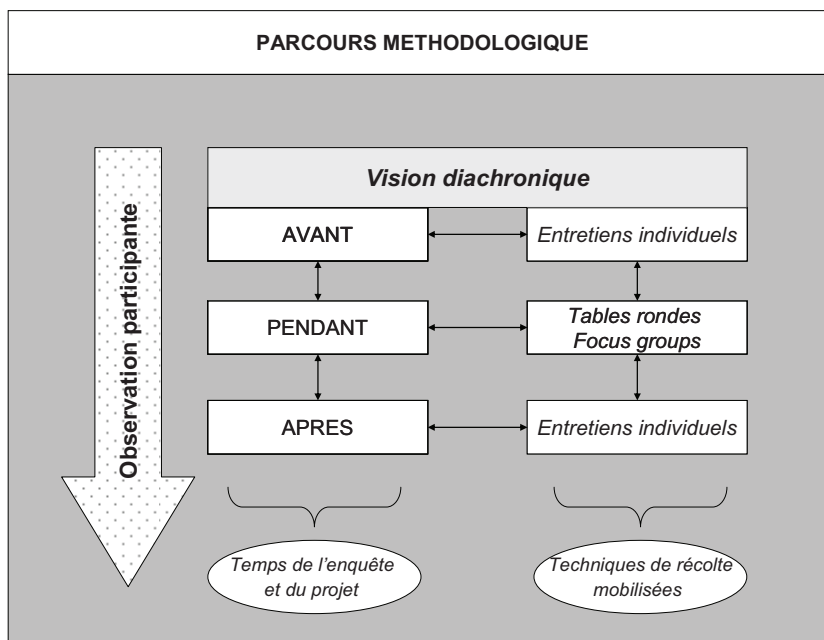
Il convient à ce niveau d'annoncer d'emblée que malgré les entretiens réalisés auprès de fonctionnaires du Conseil général du Bas-Rhin au terme de la démarche de concertation, nous n'avons pas pu élargir autant que nous le souhaitions l'investigation auprès d'un nombre important d'acteurs extérieurs, n'ayant plus véritablement accès à ceux-ci. De même, nous avons imaginé plusieurs outils d'évaluation de la politique publique départementale de gestion maîtrisée des sports de nature, mais la durée de la mission qui nous avait été confiée est arrivée à échéance avant que nous ayons pu les expérimenter,

car, comme nous l'expliquions dans l'introduction et dans le point sur les contraintes liées à la CIFRE, les deux tempos (CIFRE et temps du projet CDESI) n'ont pas été synchrones.

Par voie de conséquence, la perspective diachronique donnée à ce travail s'en trouve modifiée. Si l'ambition initiale était bien de suivre le processus tout au long de sa mise en œuvre jusqu'à la fin, nous n'avons pas pu nous montrer à la hauteur de cette ambition, faute de temps et d'accès aux acteurs à l'issue du processus.

Les principales procédures de collecte utilisées relèvent de trois types que sont les relevés ethnographiques, les entretiens individuels semi-directifs et les entretiens collectifs (tables rondes ou focus groups).

Figure 6. Un parcours méthodologique à double entrée



3.3.1.1. Les relevés ethnographiques : collecte et traitement des données primaires

L'ethnographie combinatoire telle que la définissent Dodier & Baszanger, consiste en une circulation simultanée sur différents terrains, permettant la réunion « d'une jurisprudence de cas propre à identifier les différentes formes d'action dans lesquelles les personnes peuvent s'engager, ainsi que la combinaison de leurs formes

possibles »³⁷⁹. Méthodologiquement, parvenir à cette forme de totalisation requiert de combiner des « opérations externes » telles que la prise de notes de terrain, la confection de séries d'observations, des codages, ainsi que des « opérations internes », lesquelles reviennent à objectiver la manière dont le vécu intérieur du monde de l'observateur a pu être transformé³⁸⁰.

a) Grille d'observation, prise de notes in situ et a posteriori

L'enquête empirique a été réalisée par une observation directe des interactions. Notre participation en tant qu'ethnographe aux activités quotidiennes du service des sports du Conseil général du Bas-Rhin et à des groupes de travail sur les activités sportives et récréatives de nature nous a permis de collecter des faits et d'avoir accès au sens des situations pour les acteurs étudiés. Les observations, les descriptions, la collecte et le classement de ces données ont été réalisés en utilisant des relevés d'observation ethnographique.

Initialement, une grille d'observation thématique avait été élaborée, mais face à la diversité des situations rencontrées et vécues, et à l'impossible généralisation de cette grille, nous avons opté pour un outil de relevé ethnographique dont la conception a émergé au cours de l'enquête de terrain et de l'occupation du rôle de « chef de projet ». Ainsi, l'utilisation de la grille d'observation initiale s'est rapidement transformée en un usage systématique des comptes-rendus officiels³⁸¹ suite à chaque réunion, groupe de travail, comité de pilotage ou toute autre instance de délibération et de discussion, qui ont été amendés de remarques personnelles³⁸². Par la prise de notes systématique et l'enregistrement audio de ces réunions, ces documents ont fait l'objet d'une utilisation double : un usage « administratif », en tant que résumé officiel, anonymé et dépersonnalisé, des échanges s'étant déroulés pendant les réunions, et un usage « sociologique » au titre de l'observation, en tant que relevés ethnographiques assortis

³⁷⁹ Dodier, N., Baszanger, I., (1997), *op. cit.*

³⁸⁰ Berger, P., Luckmann, T., (1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens –Klincksiek, pp.248-249.

³⁸¹ Au regard du nombre de comptes-rendus réalisés pendant les trois années d'observation, la totalité de ceux-ci n'a pas été intégrés dans les annexes. Seuls quelques exemplaires y figurent, de manière à illustrer la méthode employée et d'attester de l'existence et de la véracité de ces observations.

³⁸² Notes personnelles, remarques verbales non consignées dans les comptes-rendus, ressentis, échanges informels, etc.

d'une systématisation de prises de notes sur le terrain, de leur retranscription et consignation sous forme de journal de bord.

Cette forme de « double-écriture » a permis de réordonner les prises de notes brutes issues des observations relatives au déroulement des interactions de manière plus distanciée (rédaction du compte-rendu officiel) tout en y réintroduisant un sens critique.

b) Archivage et annotations de documents formels et informels

D'autres ressources ont été exploitées pour la collecte de données d'observation ethnographique. Nous avons puisé dans le registre des sources administratives officielles³⁸³, dans celui des sources journalistiques et de communication³⁸⁴, ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication³⁸⁵.

Outre l'observation ethnographique, une autre catégorie de méthodes de la sociologie qualitative a été sollicitée. Ont en effet été mobilisées les techniques d'enquête sur les rapports individuels³⁸⁶ ainsi que les techniques d'enquête qualitative collective et participative. Le recours à ces techniques suit la temporalité méthodologique annoncée précédemment, comprenant les entretiens de « *l'avant* », les groupes de travail (proches des focus groups) du « *pendant* », et les entretiens de « *l'après* ».

3.3.1.2. Les méthodes qualitatives individuelles : les entretiens individuels semi – directifs de « *l'avant* » et de « *l'après* »

Techniquement, l'entretien est défini comme « un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé. »³⁸⁷. Mais l'entretien est avant tout, une situation interactionnelle entre l'enquêteur et l'enquêté, situation qui met en cause un

³⁸³ Documents stratégiques, discours politiques, notes de service, rapports, courriers, etc.

³⁸⁴ Articles de la presse quotidienne régionale, revues de communication interne (*Equipage*, parution mensuelle interne du Conseil général) et externe (*Tout le Bas-Rhin*, parution mensuelle à diffusion départementale du Conseil général).

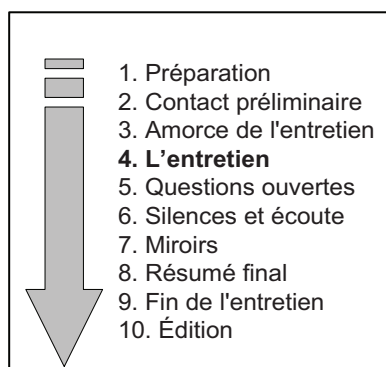
³⁸⁵ Étude des contenus des sites internet internes et externes du Conseil général du Bas-Rhin, consignation et archivage de certains échanges de courriers électroniques permettant par exemple, de garder une trace écrite témoignant des tensions sur un dossier.

³⁸⁶ Grawitz, M., (2001), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.

³⁸⁷ *Ibid.*

ensemble de mécanismes de communication dont il convient de tenir compte, tant au moment même de la réalisation de l'entretien, que de l'analyse du contenu de celui-ci. Nous avons successivement utilisé divers types d'entretiens, de façon combinatoire, et en suivant un guide d'entretien comprenant des questions ouvertes. Plusieurs temps étaient également consacrés aux échanges libres et à bâtons rompus, une fois la relation de confiance instaurée. Cette posture empathique et le style conversationnel³⁸⁸ adopté, tant pour les entretiens individuels de « l'avant » que pour ceux de « l'après », sont caractéristiques de la démarche de l'entretien compréhensif tel que le définit J.-C. Kaufmann en tant que posture de recherche où la démarche consiste pour le chercheur à « renverser le mode de construction de l'objet » et être ainsi capable de fournir des explications et interprétations en rompant de manière relative et progressive avec le sens commun.

Figure 7. Chronologie de la technique de l'entretien



Le recours à la technique de l'entretien semi-directif se justifie autant par la démarche adoptée que par les matériaux et le rendement qui en étaient escomptés quant aux aspects « recherche » et « action » (entendue comme réalisation de la mission confiée). De ces deux objectifs résultent deux catégories d'entretiens menés durant le temps de « l'avant » ; ceux menés auprès d'acteurs qualifiés d' « internes » et ceux auprès des acteurs « externes ». Ce distinguo est appliqué de la même manière pour les entretiens de « l'après ».

³⁸⁸ « Au-delà de la classique empathie, le chercheur s'engage dans l'interaction en réagissant aux propos tenus, émettant des opinions, faisant des commentaires, et manifeste son intérêt pour le savoir de l'interviewé » Demazière, D., « Kaufmann, J.-C., « L'entretien compréhensif. Note critique », *Revue française de sociologie*, Année 1997, Volume 38, Numéro 38-2, pp. 398-399.

a) Les entretiens de « l'avant »

i. Acteurs internes

Cette série d'entretiens (n=10) a répondu à deux formes d'objectifs. D'une part, il s'agissait d'identifier les agents des différents services et directions qui pouvaient être associés au projet de gestion maîtrisée des espaces, sites et itinéraires et donc, de composer « l'équipe projet » et le comité de pilotage. L'identification de ces acteurs a en outre permis d'identifier les acteurs internes qui s'intéressaient à la thématique des sports de nature et à la gestion des conflits d'usages, et partant, qui étaient susceptibles de s'investir dans la démarche. Les objectifs scientifiques assignés à cette série d'entretiens consistaient à interroger le niveau et le degré de connaissance des acteurs administratifs et politiques des processus participatifs et des projets menés en concertation.

La méthode d'échantillonnage utilisée peut être qualifiée d'échantillonnage « boule de neige »³⁸⁹. En effet, suite à une étude des différents aspects du dossier, des hypothèses quant aux différents pôles, directions et services *a priori* concernés ont ensuite été élaborées. Puis, des rendez-vous ont été fixés avec les chefs de service ou directeurs, qui ont relayé aux subordonnés qu'ils jugeaient pertinent de consulter, en tant que spécialistes de la question des sports de nature, de l'environnement ou de tout autre aspect relatif au projet.

Certains de ces entretiens se sont avérés peu féconds en raison du peu de proximité qui existait entre les enjeux du dossier et le cœur de métier de certains services sollicités³⁹⁰. Pour pallier ces manques et enrichir l'échantillonnage, une deuxième vague d'entretiens a été engagée auprès d'acteurs internes qui n'avaient pas été identifiés initialement, mais dont la pertinence s'est progressivement révélée.

Les entretiens ont été réalisés en face-à-face, à l'aide d'un guide d'entretien³⁹¹. La possibilité de laisser l'échange s'ouvrir selon l'interlocuteur était toujours offerte, ce qui

³⁸⁹ Cette méthode consistait à demander à chaque interlocuteur quel autre acteur (en interne ou en externe) il estimait pertinent d'aller consulter.

³⁹⁰ Cette inadéquation était en partie liée à notre méconnaissance de la structure et de son fonctionnement à notre arrivée.

³⁹¹ Proposé dans les annexes

représentait autant d'opportunités d'aborder des questions ne figurant pas dans le guide d'entretien.

Le style conversationnel restait relativement libre, malgré le fait de s'adresser à des cadres et agents administratifs. Ces entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone ou ont fait l'objet d'une prise de notes fidèle aux propos lorsque l'interlocuteur refusait l'enregistrement. Leur durée variait de soixante à cent vingt minutes.

ii. Acteurs externes

Cette série d'entretiens visait à identifier les différentes positions des acteurs dans l'espace des sports de nature bas-rhinois et ce qui conditionnait ou non la représentativité de l'acteur ou du groupe d'acteurs dans le monde des sports de nature, avant la mise en œuvre du projet de gestion des Espaces Sites et Itinéraires de sports de nature et donc, de la concertation. Outre l'identification des positions réciproques des acteurs, ces entretiens consistaient également à identifier les réseaux de relations existants entre ces acteurs et groupes d'acteurs, réseau de relations qui leur reconnaît cette représentativité.

Un recensement de tous les acteurs départementaux concernés par les problématiques relatives à la pratique des sports de nature a été réalisé. Ce recensement a permis de retenir un premier échantillon composé des présidents, directeurs ou gérants des différentes organisations recensées sur le territoire bas-rhinois³⁹². Une fois ces personnes interrogées, l'échantillonnage par effet « boule de neige » a permis d'identifier des têtes de réseaux et des acteurs représentatifs aux yeux des personnes initialement interrogées. L'échantillonnage final des acteurs externes au Conseil général (n= 35) s'est ainsi construit progressivement en fonction du recensement et des propositions des individus interrogés.

Parallèlement, ces entretiens ont permis de faire émerger des acteurs « multi-casquettes », jouant alternativement un rôle différent et faisant valoir leur pertinence en fonction des interlocuteurs ou des contextes de prise de parole.

³⁹² Les associations sportives, de protection de l'environnement, comités sportifs départementaux, association foncières, conservatoire de sites, services de l'État et autres collectivités territoriales, etc.

De manière similaire aux entretiens réalisés auprès des acteurs internes, les entretiens auprès des acteurs externes duraient de une à deux heures, ont été enregistrés et réalisés en face-à-face, dans les locaux du conseil général ou dans un cadre extérieur. Un guide d'entretien³⁹³ a aussi été élaboré et suivi pendant l'entretien. Le style conversationnel était libre et les échanges ouverts.

b) Les entretiens de « l'après »

i. Acteurs internes

Comprenant entre autres la question du sens attribué, construit, en fonction de certaines dispositions, c'est une dimension socio-anthropologique qui a été abordée dans cette phase de « l'après ». Aussi, les entretiens de « l'après » consistaient à interroger le sens que les personnes de l'administration départementale (élus, directeurs, cadres et autres agents) impliquées dans le projet donnaient à la concertation comme processus d'action publique. L'un des fils conducteurs de ces entretiens était de tenter de cerner quelle pouvait être la réception de l'action publique auprès des acteurs (agents de la fonction publique territoriale) participant à sa mise en œuvre.

En outre, les entretiens de « l'après » nous ont également permis d'interroger les engagements de ces acteurs du Conseil général dans le processus de concertation et l'ensemble de la démarche de mise en œuvre de la politique de gestion maîtrisée de sports de nature bas-rhinoise.

L'échantillonnage était ciblé ; ont ainsi été interrogés des acteurs identifiés comme personnes ressources tout au long du projet (n=10). Ainsi, certains membres de « l'équipe projet » (n=4), les directeurs généraux adjoints les plus impliqués dans la démarche (n=2), des directeurs et chefs de service (n=3), l'élu responsable de la démarche au niveau politique (n=1).

De manière similaire aux entretiens de « l'avant », les entretiens de « l'après » ont été réalisés en face-à-face à l'aide d'un guide d'entretien thématique³⁹⁴. Le mode d'administration, le mode d'enregistrement, de prise de notes et le style conversationnel libres adoptés dans notre démarche sont restés inchangés.

³⁹³ Proposé dans les annexes

³⁹⁴ Proposé dans les annexes

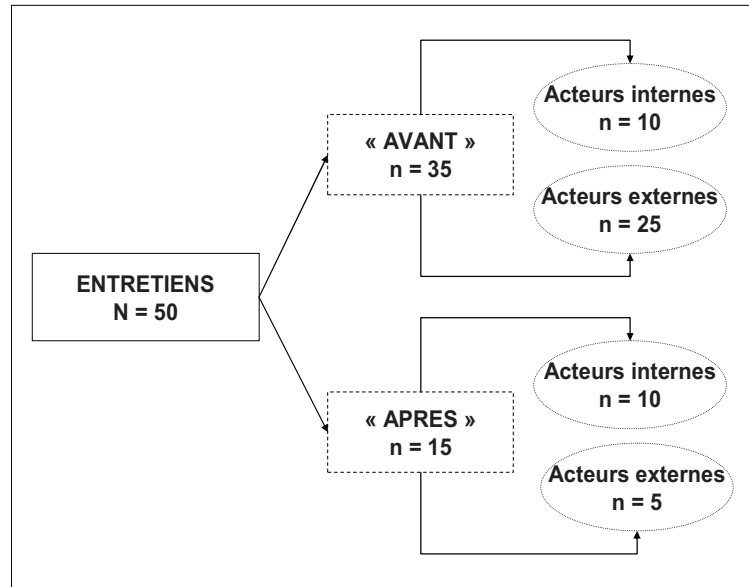
ii. Acteurs externes

Ces entretiens ont été administrés en vue de confronter les positions des acteurs et groupes d'acteurs identifiées au cours de « *l'avant* » à celles de « *l'après* » concertation. Il s'agissait d'évaluer si la participation au processus de concertation et donc, aux interactions, avait pu avoir des effets sur les points de vue des acteurs, sur leurs positions réciproques, et sur le regard qu'ils portaient sur eux-mêmes et sur autrui. Cette série d'entretiens avait également pour objectif d'interroger l'existence d'une relation entre les effets de la concertation et les dispositions des acteurs à s'engager dans une démarche concertée.

L'échantillonnage a été basé sur celui effectué pour les entretiens de « *l'avant* », en le restreignant³⁹⁵ aux personnes qui se sont démarquées par un engagement plus important – ou au contraire, un désengagement – dans la concertation et l'ensemble de la démarche au cours de sa mise en œuvre. Le mode d'administration adopté reste le même que pour l'ensemble des entretiens réalisés : des entretiens en face-à-face, enregistrés, semi-directifs guidés par une grille d'entretien thématique composé principalement de questions ouvertes.

³⁹⁵ En raison du nombre d'entretiens qui avaient déjà été effectués et des observations réalisées, nous avons souvent privilégié, pour cette catégorie d'entretiens de « *l'après* » auprès d'acteurs extérieurs, des échanges plus informels. Il est également à noter que ces entretiens ont été réalisés une fois que nous n'occupions plus de fonction au sein du Conseil général, ce qui parfois rendit l'accès plus difficile aux acteurs que nous avons souhaité réinterroger.

Figure 8. Ensemble des entretiens menés « avant » et « après »



3.3.1.3. De la complémentarité des méthodes qualitatives participatives

C'est en réponse à la question « où et avec quels outils méthodologiques peut-on observer les interactions et les effets potentiels de la concertation ? » qu'ont été convoquées les techniques qualitatives participatives pour interroger les processus du débat public et les effets de la concertation. Par la prise en compte du caractère relationnel du social, la méthode d'analyse sociologique de l'action publique que nous proposons considère d'emblée les acteurs dans les rapports sociaux qui sont constitutifs de leurs interrelations.

Le dispositif utilisé est composé de deux types de techniques participatives : des groupes de travail thématiques et des débats publics territoriaux.

a) Les groupes de travail thématiques : un dispositif méthodologique intermédiaire donné par le contexte de la recherche

Un tel dispositif se présente que comme *une réponse parmi d'autres* à la nécessité de disposer d'une méthode d'analyse en phase les mutations des processus décisionnels et l'émergence de dispositifs caractérisés par des modalités de travail en partenariat et « de concert ». Mais son intérêt, pour une approche sociologique de

l'action publique, réside dans son « adéquation à la prise en compte des enjeux et des transformations que connaît la scène de l'action publique »³⁹⁶.

Sont présentés ci-après les besoins auxquels la création des groupes de travail et leur mode de fonctionnement ont répondu tant du point de vue de la recherche, que de celui des finalités assignées à la mission professionnelle dans le cadre donné par la CIFRE.

i. Une technique répondant aux besoins de la recherche et du projet de création de la CDESI

Quatre groupes de travail réunissant entre dix et quinze participants par groupe ont été mis en place. Un thème précis d'échanges était assigné à chacun de ces groupes ; c'est à ce titre qu'ils ont été qualifiés de « groupes de travail thématiques ».

Du point de vue de la recherche, les groupes ont répondu au besoin de disposer de lieux et de moments d'interactions entre les différents acteurs des sports de nature sur le département. En ce sens, l'animation et la participation à ces groupes se sont rapidement présentées comme des opportunités tant pour identifier des ajustements réciproques entre acteurs, des séquences et processus interactionnels, que pour identifier le degré d'engagement des acteurs dans la construction collective de l'action publique.

Ainsi, les interactions qui ont eu lieu pendant les groupes ont été non seulement observées et consignées, mais également vécues, dans la mesure où il s'agissait également d'être l'animateur des groupes.

Parallèlement, la création de groupes de travail répondait aux exigences méthodologiques et aux objectifs officiels³⁹⁷ du projet de « gestion maîtrisée des sports de nature » du Conseil général du Bas-Rhin. En effet, les groupes de travail thématiques avaient aussi pour objet de confronter les représentations des divers acteurs et de faire émerger des zones de préoccupation communes permettant corrélativement de dégager

³⁹⁶ Van Campenhoudt, L., Chaumont, J.-M., Franssen, A., (2005), *La méthode d'analyse en groupe, Applications aux phénomènes sociaux*, Paris, Dunod, coll psycho sup.

³⁹⁷ Tels qu'ils étaient présentés dans le cadre du projet, les groupes de travail thématiques poursuivent officiellement trois objectifs majeurs qu'étaient : « Confronter les représentations des différents acteurs aux problèmes réellement identifiés sur les territoires avec une analyse collective des cohabitations d'usage des espaces naturels à vocation sportive et récréative » ; « Favoriser l'auto-désignation collective des représentants et des futurs membres de la CDESI » ; « Susciter l'émergence des critères d'inscription des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature à retravailler par la CDESI pour leur future inscription au PDESI ».

les futurs axes de travail de la CDESI, et de faire émerger les critères d'inscription des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature au futur PDESI.

ii. Mise en œuvre des groupes de travail thématiques : méthodologie

▪ ***Taille des groupes***

Si la taille optimale et gageure de la qualité du travail de tels groupes se situe entre sept à dix personnes, il a fallu tenir compte des diverses demandes de participation à la démarche émises par de nombreux acteurs auprès du Conseil général. C'est pourquoi, de manière à ne pas fermer la participation et ne donner à personne le sentiment d'être exclu, les groupes de travail thématiques étaient composés de dix à quinze participants.

▪ ***Recrutement et composition des groupes***

Les thématiques des groupes de travail ont été définies en fonction de la géographie du département comprenant différents types de milieux naturels, et de l'identification des pratiques de sport de nature dans ces milieux. Les quatre thématiques attribuées aux groupes de travail ont été « Itinérance terrestre », « Activités de rochers³⁹⁸ », « Cours d'eau et espaces nautiques », « Montagne ».

Le choix d'une proximité sociale entre les participants n'était pas un postulat de départ, néanmoins, au regard des fiches d'identification remplies³⁹⁹, la plupart des participants partageaient des caractéristiques sociales communes.

La sélection des participants a été réalisée sur la base des entretiens de « l'avant », et suite à l'analyse des contributions écrites⁴⁰⁰ envoyées suite à la demi-journée de présentation publique de la démarche.

Les acteurs sollicités pour la participation aux groupes de travail thématiques font partie des catégories élaborées pour les besoins de la recherche et du projet : pratiquants fédérés, représentants institutionnels, professionnels du tourisme et des loisirs de nature, associations de protection de la nature et de l'environnement, acteurs illustratifs des

³⁹⁸ Spécificité de ce groupe : escalade et nécessité de tenir compte de l'antériorité des démarches de concertation et de l'historique de la charte de l'escalade sur les Vosges du Nord.

³⁹⁹ Il était demandé à chaque réunion d'un groupe, que tous les participants remplissent une fiche / questionnaire « identité sociale du membre du groupe ».

⁴⁰⁰ Courriels, fax ou manuscrites.

pratiquants non fédérés, représentants des autres usagers (chasseurs, pêcheurs, propriétaires et gestionnaires fonciers).

▪ ***Durée et contraintes matérielles***

Les réunions des groupes étaient prévues sur un plage de deux à deux heures et demie. La possibilité était offerte aux participants de solliciter une deuxième réunion du groupe s'ils en jugeaient de la nécessité. Les invitations aux réunions des groupes étaient envoyées trois semaines avant la tenue du groupe de travail. Les réunions des groupes de travail thématiques ont suivi le calendrier suivant :

5 mars 2008	Première réunion du groupe « itinérance terrestre »
9 avril 2008	Deuxième réunion du groupe « itinérance terrestre »
23 avril 2008	Réunion du groupe « cours d'eau et espaces nautiques »
21 mai 2008	Réunion du groupe « rochers »
30 mai 2008	Réunion du groupe « montagne »

Les réunions des groupes se tenaient dans une salle de réunion à l'Hôtel du Département⁴⁰¹. Le matériel utilisé comprenait un ordinateur portable, un vidéoprojecteur et un dictaphone⁴⁰². L'usage de l'enregistrement vidéo a été expérimenté mais abandonné en raison de la nécessité de solliciter une tierce personne pour filmer les réunions, mais également parce que l'usage de la caméra vidéo ne favorisait pas l'instauration d'un climat de confiance entre les participants et les mettaient mal à l'aise.

▪ ***Animation des groupes***

La désignation de l'animateur doit pouvoir se justifier aux yeux des participants; en tant que « chef de projet », l'animation des groupes de travail nous a été confiée. Les leçons que nous avons pu tirer de cette expérience mettent en évidence certaines fonctions de

⁴⁰¹ Siège du Conseil général du Bas-Rhin situé au centre-ville de Strasbourg.

⁴⁰² Des formulaires d'autorisation d'enregistrement audio et d'utilisation des contenus des discussions ont été remis aux participants, qui ont tous donné leur accord.

l'animateur. Il revient en effet à celui-ci d'instaurer une dynamique de débat, dans la neutralité et la réciprocité des échanges. Il est également important que l'animateur soit conscient de sa mission, de sa place et des rôles qu'il peut être amené à jouer. Ainsi, il ne doit se présenter ni comme un juge, ni comme une partie prenante des débats. Son rôle consiste avant tout à créer les conditions favorables d'un espace de discussion et à instaurer un climat de confiance où chacun puisse se sentir légitime à prendre la parole.

▪ ***Déroulement des réunions des groupes de travail***

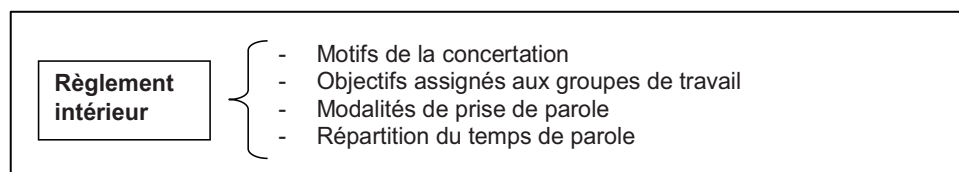
D'une durée approximative de cinq minutes, l'introduction consistait à établir un climat de confiance entre les participants en garantissant la confidentialité de la discussion et en procédant à un tour de table permettant à chacun de se présenter. Suite au tour de table, le cadre général⁴⁰³ dans lequel s'inscrivait la tenue des groupes était délivré. Les « motifs de la concertation » étaient ensuite présentés en insistant sur le fait que chaque participant ne pourrait pas obtenir de siège au sein de la CDESI pour des raisons de fonctionnalité du dispositif. Il était également rappelé que tous les acteurs étaient pour autant associés à la composition de cette commission et à ses travaux ultérieurs, les groupes de travail thématiques se présentant ainsi comme autant d'occasions de pouvoir s'exprimer et faire émerger des porte-parole qui eux, siègeraient dans la CDESI.

L'introduction aux groupes de travail a également consisté en une explication des modalités de prise de parole⁴⁰⁴ et de répartition du temps de parole au cours des débats. Il était en effet important que les participants n'aient pas l'impression que les « règles du jeu » s'élaboraient au cours des débats. Les modalités de prise de parole définies visaient à assurer la répartition équitable du temps de parole à chacun. L'ensemble de ces modalités ont été formalisées, à la demande du Conseil général, par un « règlement intérieur de la concertation », document auquel référence pouvait être faite en cas de litige ou de désaccord sur le déroulement des débats.

⁴⁰³ Historique, contexte, objectifs, enjeux, finalités et calendrier de la démarche.

⁴⁰⁴ Ces modalités se résumaient à trois grands principes : *Pas d'interruption* (les participants prenaient des notes pendant l'intervention d'autrui et demandaient la parole à l'animateur. La parole était donnée en fonction de l'ordre de demande de prise de parole) ; *Pas de discussion bilatérale* (les participants devaient solliciter l'animateur pour répondre ou intervenir) ; *Pas de réponse directe sans reformulation* (pour assurer d'une bonne compréhension mutuelle, il était demandé à aux participants, quand ils répondaient à un argument donné par une tierce personne, de reformuler ces arguments avec leurs propres termes).

Figure 9. Lignes directrices du règlement intérieur des groupes de travail



Néanmoins, pour les besoins de la recherche et afin de récolter des données non biaisées concernant les interactions, nous veillions à préserver une liberté dans les échanges et à laisser les acteurs s'exprimer même s'ils ne respectaient pas rigoureusement les modalités définies. Ainsi, l'animateur était dans une posture non-directive, la parole restait libre et ouverte.

La demi-journée de présentation publique de la démarche⁴⁰⁵ a donné lieu à une synthèse des contributions des participants. De cette synthèse ont émergé des sujets à traiter prioritairement en groupes de travail.

Ce sont ces cinq thèmes⁴⁰⁶ qui ont été mis en discussion, de manière identique pour chacun des groupes, lors des différentes réunions des groupes. Pour chaque thème, des questions de relance avaient été prévues en amont.

A l'issue des deux heures à deux heures et demie d'échanges et de discussions, la conclusion de la réunion permettait de réaliser une synthèse des débats et de reformuler les pistes d'action proposées, ainsi que d'inviter les participants à renvoyer une fiche d'impressions (fiches feed-back), de façon à saisir les impressions et appréciations de chaque acteur quant au déroulement et contenus des réunions.

L'autre méthode d'invitation des acteurs à un travail de production collective a consisté à leur envoyer systématiquement le projet de compte-rendu de réunion pour avis, corrections, et vérification de la conformité de la restitution de leur propos. Du point de

⁴⁰⁵ Le 11 janvier 2008 à Niderbronn-les-bains (Bas-Rhin, France).

⁴⁰⁶ **Recensement et inventaire des ESI** (perspectives potentielles : continuité des itinéraires, SIG, pérennité des ESI, conventionnement, accessibilité) ; **Identification des publics** (perspectives potentielles : pratiquants affiliés, non-affiliés, jeunes, personnes à mobilité réduite, sensibilisation des publics, responsabilisation.. etc.) ; **Coexistence des acteurs** (perspectives potentielles : concertation, conflits d'usage, expériences pilotes, « bonnes » pratiques, échecs de résolution des conflits d'usage) ; **Développement des territoires** (perspectives potentielles : aspects environnementaux, touristiques, « les sports de nature, levier de développement ? », territorialisation) ; **Interdire, réglementer, éduquer, informer, etc. ?**

vue de l'étude de l'engagement des acteurs dans la démarche, ce fut aussi une façon d'en identifier les divers degrés.

b) Organisation et déroulement des débats de territoire « sports de nature »

i. Objectifs et format des débats de territoire

▪ ***Objectifs des débats de territoire « sports de nature »***

La tenue de débats publics s'est justifiée par la définition de plusieurs types d'attentes et d'objectifs qui peuvent être synthétisés sous la forme des cinq points suivants :

- Identifier les pratiques de sports de nature présentes sur les différents territoires du département ;
- Identifier les conflits d'usages ou au contraire, attester de leur absence.
- Faire se rencontrer les acteurs de manière à faire émerger des controverses ;
- Recenser les expériences réussies de conciliation d'usages ;
- Recueillir l'avis et les propositions d'actions de la population.
-

▪ ***Découpage des territoires de débat***

Sur la base des territoires du Bas-Rhin définis dans le cadre de la démarche « Hommes et Territoires » devenue « Agenda 21 départemental », l'échelle choisie a été celle des périmètres déterminants les territoires reliés aux « Maisons du Conseil Général » (MCG). Six périmètres étaient ainsi concernés :

- Le territoire afférent à la Maison du Conseil général de Sélestat
- Le territoire afférent à la Maison du Conseil général de Saverne
- Le territoire afférent à la Maison du Conseil général de Molsheim
- Le territoire afférent à la Maison du Conseil général d'Haguenau
- Le territoire afférent à la Maison du Conseil général de Wissembourg
- Le territoire afférent aux Maisons du Conseil général de la Communauté Urbaine de Strasbourg Nord et Sud (CUS). Un seul débat de territoire regroupant les MCG CUS Nord et CUS Sud.

Figure 10. Carte des périmètres des Maisons du Conseil général du Bas-Rhin



ii. Recrutement et participation aux débats de territoire « sports de nature »

Les débats de territoire « sports de nature » s'adressaient à l'ensemble de la population des bas-rhinois, et plus particulièrement aux partenaires associatifs sportifs, environnementaux, aux structures communales et intercommunales, ainsi qu'à l'ensemble des élus locaux. L'invitation s'est effectuée sous deux formes.

▪ *Une invitation ciblée*

Les participants aux débats ont été invités, personnellement ou, le cas échéant, au nom de la structure qu'ils représentaient. Au sein des périmètres des Maisons du Conseil Général ont été invités les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en charge de la réalisation et de la mise à jour de tout document d'urbanisme ou de planification dont il conviendra de tenir compte (SCOT, PLU, Charte de Parc, etc.) lors de la rédaction du PDESI. Au total, plus de trois mille courriers d'invitations comprenant le document de synthèse des travaux des groupes thématiques ont été expédiés par voie postale et électronique. De façon non exhaustive, les destinataires de ces invitations qui peuvent être cités à titre illustratif ont été :

- Des représentants fédérés et non-fédérés des pratiques sportives présentes sur les différents territoires ;
- Des représentants des associations locales de protection de la nature et de l'environnement ;
- Des représentants des propriétaires et gestionnaires fonciers (syndicats forestiers, groupement de propriétaires...etc.) ;
- Des représentants du tourisme (Offices de tourisme, Comités départementaux du tourisme) ;
- Des représentants des professionnels encadrant les activités sportives et touristiques liées à la nature et à l'environnement ;
- Des représentants des activités motorisées ;
- Des élus et administratifs du Conseil Général du Bas-Rhin (Vice-présidents, conseillers généraux, directeurs et cadres territoriaux);
- Les maires, présidents de communauté de communes du périmètre;
- Des représentants des Conseils Généraux et Régionaux limitrophes;
- Des représentants des pays limitrophes : Allemagne;

- Des représentants des services de l'État (sport, environnement, agriculture, forêts, voies navigables de France... etc.);
- Des membres de la société civile.

▪ *Une invitation ouverte*

En complément des invitations nominatives, et de manière à ouvrir le débat à l'ensemble de la population en veillant à n'omettre personne, une invitation ouverte à participer aux débats a été diffusée par voie de presse. Deux communiqués dans la presse quotidienne régionale mentionnant les lieux et dates des débats invitaient les bas-rhinois à participer au débat pour lequel ils se sentaient concernés. Parallèlement, sur la page d'accueil du site internet du Conseil général figurait une rubrique dans les actualités, laquelle faisait également office d'invitation ouverte. Enfin, le bouche-à-oreille a également permis de faire circuler l'information et de faire venir des personnes qui auraient éventuellement pu être omises dans la liste d'invitations. Cette méthode d'invitation croisée a permis une participation importante aux débats. En moyenne, entre quatre vingt et cent dix personnes étaient présentes à chaque débat, soit près de six cent personnes au total.

iii. Durée et contraintes matérielles

Les débats se sont déroulés durant le mois d'octobre 2008, en soirée, et duraient deux heures. Ils débutaient à dix sept heures trente pour se terminer à vingt heures. Les dates des débats ont été prioritairement fixées en fonction de l'agenda politique et événementiel du département du Bas-Rhin, des disponibilités de l'élu référent sur le dossier, et en fonction d'autres contraintes temporelles telles que les disponibilités des lieux de réunion. Le choix des locaux accueillant les débats a été confié aux directeurs respectifs des six Maisons du conseil général. Les débats n'ont pas nécessairement eu lieu sur la commune d'implantation de la Maison du Conseil Général ; toutes les communes appartenant aux différents périmètres pouvaient être susceptibles d'accueillir un débat. Néanmoins, la connaissance des territoires qu'avaient les directeurs des

Maisons du Conseil général a permis de choisir des lieux stratégiques⁴⁰⁷. Les débats de territoire « sports de nature » se sont donc respectivement déroulés aux dates et lieux suivants :

- **7 octobre 2008** : débat « sports de nature » de la MCG de Haguenau à l'amphithéâtre de l'IUT d'Haguenau;
- **9 octobre 2008** : débat « sports de nature » de la MCG de Molsheim à la Salle de la Monnaie de Molsheim;
- **13 octobre 2008** : débat « sports de nature » de la MCG de Wissembourg à la Salle des fêtes de Gunstett;
- **14 octobre 2008** : débat « sports de nature » de la MCG de Savern, à la Salle de la communauté de communes de Bouxwiller;
- **16 octobre 2008** : débat « sports de nature » de la MCG CUS Nord et Sud, à la Salle des fêtes de Blaesheim;
- **20 octobre 2008** : débat « sports de nature » de la MCG de Sélestat, à la Salle des fêtes de Gerstheim.

iv. Encadrement des groupes : le politique en tant qu'animateur et modérateur des débats

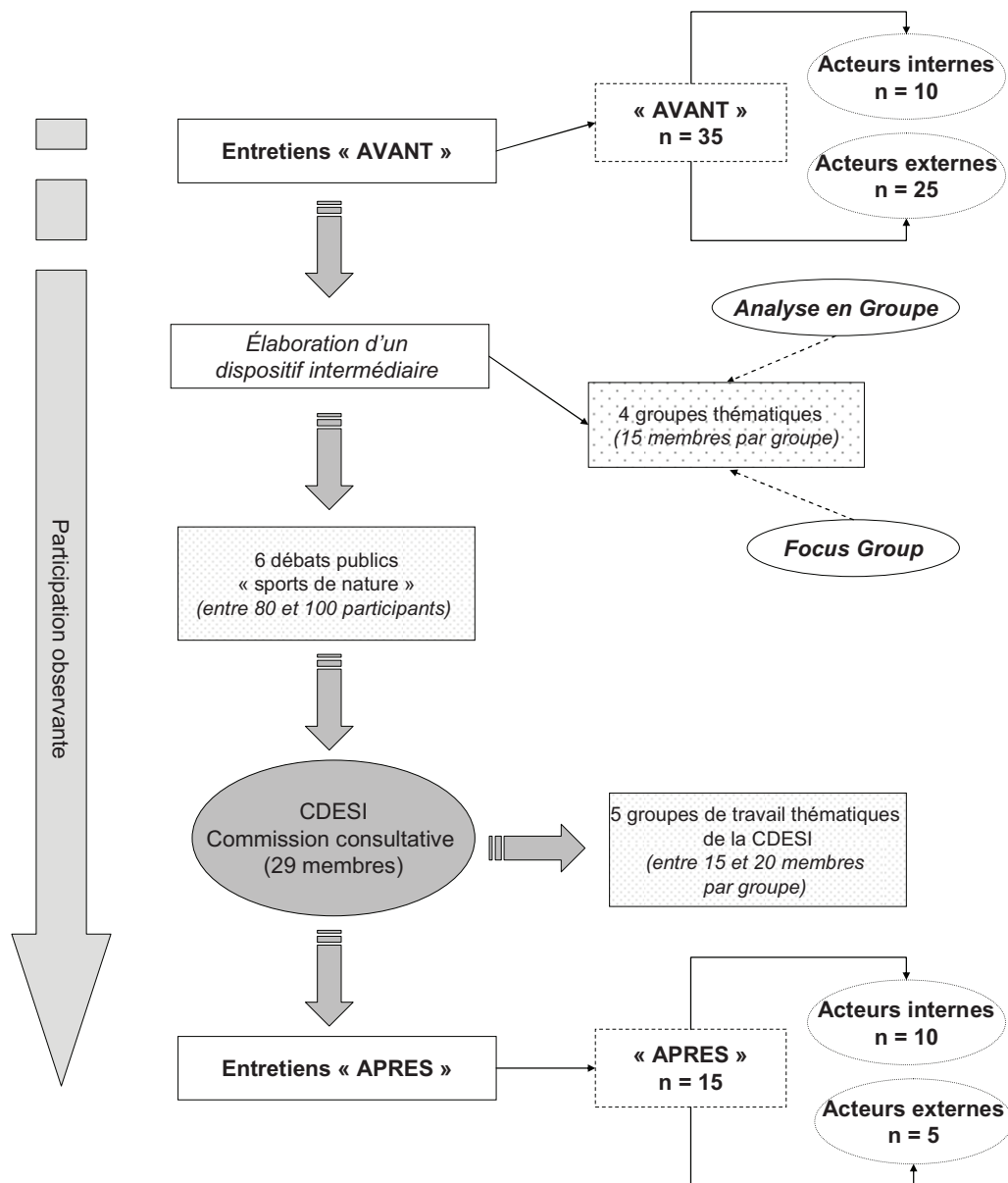
L'animateur des débats de territoire était le Vice-président du Conseil général du Bas-Rhin en charge du développement durable, lequel était aussi le responsable politique du projet de « gestion maîtrisée des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature ». Pour veiller à ce que les échanges ne débordent pas du cadre fixé⁴⁰⁸, le ton donné aux débats par l'animateur était celui du consensus, de l'échange d'idées et de positions des différents acteurs, ce qui a assurément eu des effets sur la forme qu'ont pu prendre certains échanges⁴⁰⁹.

⁴⁰⁷ Les salles qui accueillait les débats de territoire ont été choisies en fonction notamment de leur accessibilité, capacité d'accueil, et possibilité d'agencement.

⁴⁰⁸ Cahier des charges complet proposé dans les annexes.

⁴⁰⁹ Nous verrons dans la troisième partie en quoi le rôle et l'engagement de l'élu dans l'animation des débats ont pu avoir un effet sur les contenus des débats.

Figure 11. Récapitulatif de l'ensemble du dispositif méthodologique



3.3.2. Les méthodes d'analyse des données : les allers-retours avec la collecte

Tous les entretiens enregistrés ont fait l'objet d'une retranscription intégrale et d'une analyse de contenu thématique à l'aide d'un tableau d'indicateurs⁴¹⁰ spécifique à chaque type d'entretien et construit en fonction du guide utilisé pour l'entretien. Pour les entretiens qui n'ont pas pu être enregistrés, nous avons eu recours à la prise de notes assortie d'annotations personnelles. Nous exposons ci-après comment l'ensemble de ces données ont été analysées.

3.3.2.1. L'exploitation des entretiens individuels : de l'analyse de contenu « catégorielle » à la lecture « syntagmatique » et « paradigmatique »

Dans un premier temps, nous avons procédé à une analyse catégorielle « horizontale » ou « transversale »⁴¹¹ qui a permis de dégager les récurrences thématiques et les objets de préoccupation communs aux différents acteurs.

Cette première lecture a permis d'une part, de repérer les positionnements particuliers et réciproques des acteurs et groupes d'acteurs, et d'autre part, d'identifier les réseaux de relations entre ces acteurs et de faire émerger certaines têtes de réseau. De manière complémentaire, le recueil des contacts réalisé auprès de ces acteurs, a permis d'affiner les réseaux de relations que nous avons pu identifiés au cours de l'analyse des entretiens.

A l'issue de cette première analyse, seuls les aspects thématiques avaient été traités. La richesse de l'information contenue dans les entretiens n'avait pas été exploitée. Les « significations produites par les personnes, laissant échapper le latent, l'original, le structurel, le contextuel »⁴¹² n'avaient encore été intégrées à l'analyse du contenu des entretiens. Aussi dans un deuxième temps, de façon à pousser l'analyse des entretiens dans une dimension permettant de considérer les productions de significations des acteurs dans les discours qu'ils émettent, le corpus d'entretiens a simultanément fait

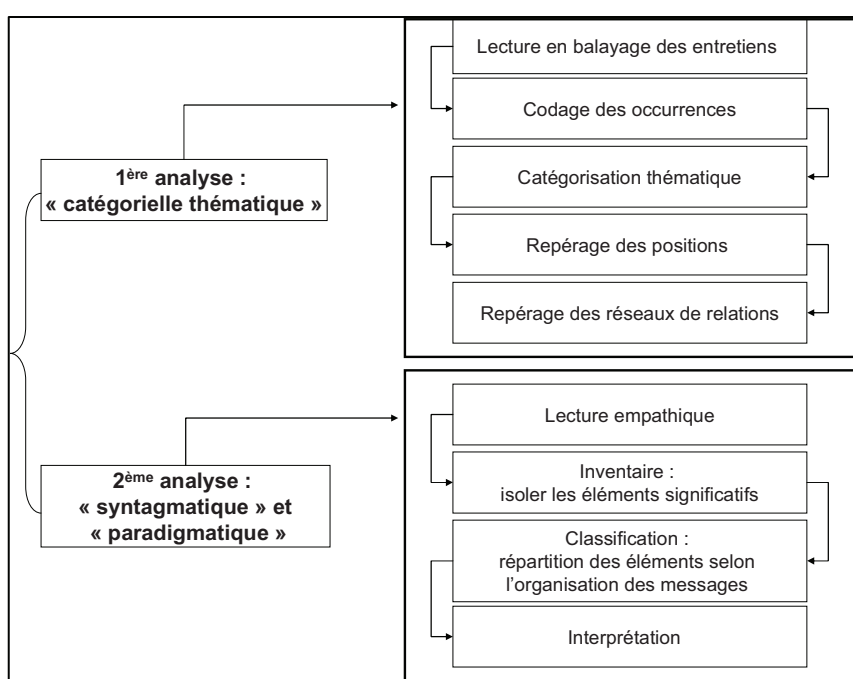
⁴¹⁰ Les tableaux d'indicateurs sont présentés dans les annexes.

⁴¹¹ Bardin, L., (2007), *L'analyse de contenu*, Paris, PUF.

⁴¹² *Ibid.*

l'objet d'une lecture « syntagmatique »⁴¹³ et « paradigmatique »⁴¹⁴. Cette lecture empathique, en intégrant la part de non-dit dans l'entretien et en suivant le fil de la pensée de l'interlocuteur, a participé à l'identification des raisons – ou tout du moins, d'y émettre des hypothèses – qui pouvaient expliquer certaines prises de positions, justifications, défenses d'ordres de grandeur et de valeurs propres aux différents acteurs et groupes d'acteurs. Enfin, en complément de cette lecture sont venus s'ajouter les « non-dits du terrain »⁴¹⁵.

Figure 12. Processus d'analyse et d'interprétation des contenus des entretiens



⁴¹³ « (...) suivre le cheminement, unique et réalisé dans l'entretien, d'une pensée qui se manifeste par une succession de mots, de phrases, de séquences... », *Ibid.*, p.99.

⁴¹⁴ « (...) avoir à l'esprit l'univers des possibles : cela n'est pas dit là, mais cela pourrait l'être, ou l'est effectivement dans un autre entretien », *Ibid.*

⁴¹⁵ Par exemple, l'on apprend qu'untel connaît untel, mais qu'il ne le dit pas, qu'un autre fait mine de connaître untel mais ne le connaît pas, qu'untel dit cela, mais nous savons qu'il ne dit pas toute la vérité car nous avons eu une autre version des faits auprès d'une autre personne...etc.

3.3.2.2. L'analyse des contenus des groupes : deux niveaux d'analyse pour répondre aux besoins professionnels et de recherche

A l'instar de la méthode d'analyse employée pour les entretiens, les groupes de travail ont également fait l'objet d'une analyse de contenu en deux temps. Ces deux niveaux d'analyse suivent des phases successives mais également imbriquées. Une première analyse de contenu thématique a été réalisée de façon à produire une synthèse des thèmes principaux des discussions. Puis, les contenus des groupes ont été analysés de manière séquentielle, de façon à isoler les séquences interactionnelles, à identifier les processus de cadrage qui s'y jouent, et à qualifier les formes de ces interactions. Nous l'avons déjà évoqué, toutes les réunions des groupes de travail ont été enregistrées de façon à pouvoir ultérieurement procéder à la transcription intégrale⁴¹⁶ des échanges et à en isoler les séquences interactionnelles. Aux enregistrements ont été associées des prises de notes personnelles et administratives, lesquelles étaient nécessaires à la rédaction des comptes-rendus officiels et des relevés ethnographiques.

a) L'analyse de contenu thématique en réponse aux besoins de la mission professionnelle

Les contenus des groupes de travail ont été soumis à une première analyse transversale et thématique. La commande politique demandait de dégager les points d'accords et de désaccords des acteurs du terrain de façon à dessiner les contours des axes du futur plan départemental. Nous avons ainsi eu recours à la technique de l'analyse de contenu « catégorielle transversale » pour aboutir à la rédaction d'un document de synthèse des échanges et interactions issues des groupes de travail. Ce document de restitution des échanges a pris la forme d'une synthèse dite « thématique » à double entrée (thèmes de discussion et propositions d'actions des participants), suivant le degré de profondeur et de précision des thèmes développés.

Bien qu'elle soit un outil pertinent pour cerner les thèmes récurrents et identifier les constantes et les régularités dans la fréquence des thèmes abordés, la technique de l'analyse thématique nécessite d'être complétée par une autre technique de

⁴¹⁶ Sauf en cas de supports audio inexploitable

déchiffrement permettant, comme pour les entretiens individuels, de recomposer le vécu des acteurs durant les réunions des groupes de travail. Interroger le déroulement des interactions, les formes qu'elles peuvent prendre, les processus qui s'y jouent, ce sont les opportunités que nous a offert le recours à l'analyse « séquentielle » des interactions.

b) L'analyse « séquentielle » en réponse aux besoins de la recherche

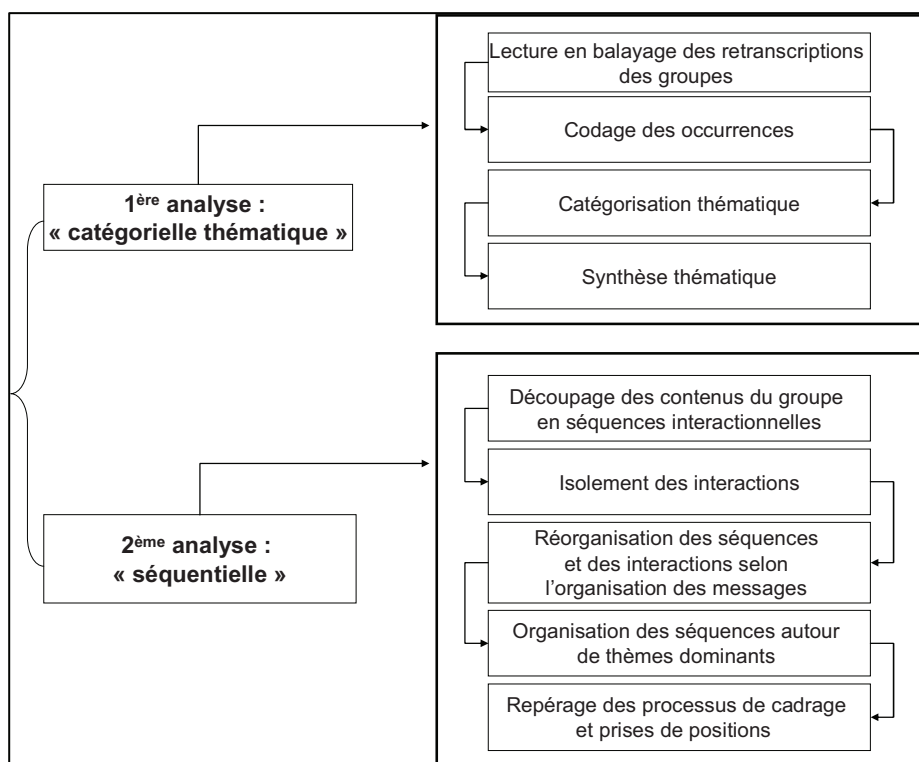
Souhaitant déchiffrer le contenu des productions verbales dans une perspective d'analyse interactionniste, nous nous sommes inspirés de l'analyse séquentielle telle que présentée dans les ouvrages de méthodologie d'analyse de discours⁴¹⁷. Appliquée à chaque transcription intégrale de groupe, une grille d'analyse séquentielle⁴¹⁸ a permis dans un premier temps d'isoler des séquences interactionnelles, puis de les remettre en ordre en tenant compte des interruptions et réponses décalées, souvent liées à la présence d'un animateur des discussions. Dans un troisième temps, la comparaison des séquences interactionnelles a servi à identifier les processus de cadrage en œuvre pendant les interactions et à révéler les prises de positions réciproques des différents acteurs ainsi que les motifs de justifications mobilisés.

La méthode d'analyse « séquentielle » des interactions qui a été utilisée ne suit pas des phases strictement distinctes mais s'apparente davantage à un processus d'analyse des données.

⁴¹⁷ Charaudeau, P., Maingueneau D., (dir.), (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil ; Bardin, L., (2007), *op. cit.* ; Paillé, P., Muchelli, A., (2008), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Nathan.

⁴¹⁸ Proposée dans les annexes.

Figure 13. Méthodes d'analyse des contenus des groupes de travail



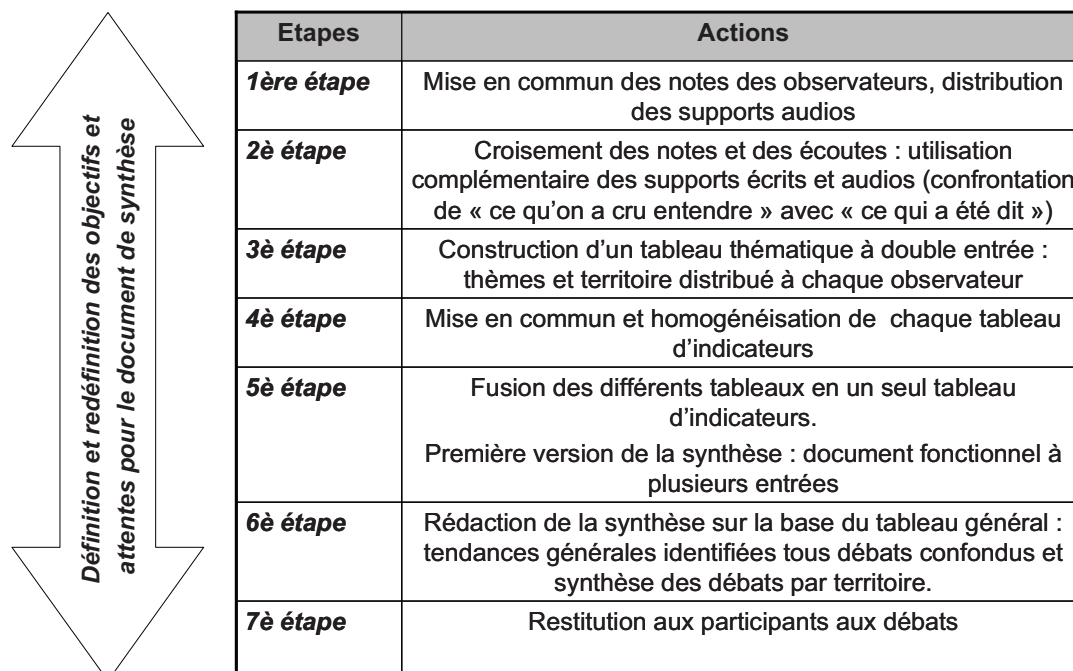
3.3.2.3. Les débats de territoire : une analyse croisée des observations, interventions, et contributions

Les débats de territoire ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone branché sur le système de sonorisation des salles où ils avaient lieu. Seuls deux des supports audio n'ont pas été totalement exploitables. Les discours introductifs étant toujours les mêmes, seules les questions, interventions du public et les réponses apportées et les contributions écrites ont fait l'objet d'une analyse. Si pour les groupes, les interactions pouvaient trouver une place quand l'animateur n'intervenait pas, les débats quant à eux, étaient conduits de façon très rigoureuse par un modérateur très attentif justement, à ce que « les débats ne débordent pas ». Ensuite, dans le cadre des débats de territoire, il s'agissait moins d'analyser le contenu des interactions, que de porter un regard plus global sur les effets du processus de concertation tel qu'il a été mené par le Conseil général.

Dans la mesure où réaliser une synthèse des débats s'inscrivait dans nos missions, il s'agissait de mettre à profit la réalisation de ce document pour faire émerger des données exploitables dans le cadre de la recherche. Aussi, la méthode d'analyse des débats utilisée a consisté en une analyse thématique et territoriale des contenus des débats. L'analyse des débats ainsi que la rédaction de la synthèse ont été réalisées collectivement en associant trois membres de l'équipe projet. Par une confrontation des prises de notes respectives de chaque observateur, par les échanges des ressentis de chacun, et par une construction collective des objectifs assignés à la synthèse, ce travail collectif et collaboratif a favorisé la distanciation par rapport aux contenus des débats tels qu'ils ont été observés et vécus individuellement.

En outre, ne pouvant se limiter aux temps et lieux du débat, l'analyse des débats de territoire a également été couplée aux différents relevés d'observation et à l'analyse des contributions écrites des participants aux débats.

Figure 14. Sept étapes d'analyse des données



Bien que construits au fur et à mesure de la recherche et en tenant perpétuellement compte des adaptations nécessaires aux imprévus du terrain, dans une certains éléments constitutifs de la méthodologie employée ont néanmoins révélé leurs limites si bien au cours de la récolte que du traitement et de l'interprétation des données.

3.3.3. Les limites des dispositifs méthodologiques mis en œuvre

Nous avons souvent évoqué les limites repérées dans la méthodologie mobilisée de façon anecdotique au long de qui précède. Ces limites font ici l'objet d'une synthèse permettant d'ouvrir la discussion sur les écueils de cette méthodologique.

3.3.3.1. Les entretiens

Concernant les entretiens, le lieu de déroulement de l'entretien semble avoir eu deux sortes de conséquences. Les entretiens se sont majoritairement déroulés dans les bureaux du Conseil général. En fonction des acteurs, ce choix de lieu a engendré deux types de conséquences que nous avons pu repérer. Soit il pouvait apparaître comme un facteur favorable à la discussion en raison de la reconnaissance institutionnelle que ressentait la personne interrogée. Soit il apparaissait comme un facteur limitant la discussion en raison du cadre administratif qui n'encourageait pas une discussion ouverte. Dans ces cas là, il s'agissait d'insister sur le fait que l'entretien restait confidentiel, ne ferait l'objet d'aucune diffusion, et n'aurait aucun autre usage que celui de la récolte de données nécessaire à la réalisation de notre recherche.

3.3.3.2. Les groupes

Les groupes de travail se sont également déroulés dans les locaux du Conseil général. Les participants interagissaient sous « l'œil de l'institution », ce qui a très certainement lissé certains conflits, et adouci des propos qui, dans un autre cadre, auraient peut-être pu s'avérer bien plus véhéments.

L'animation des groupes a également joué un rôle dans l'atténuation des échanges. En effet, dans la mesure où les consignes données prônaient la modération, il ne restait que peu d'occasions pour laisser éclater des conflits et observer des oppositions directes

dans les interactions. D'autant que la durée accordée aux échanges (deux heures) ne permettait pas de laisser déborder une discussion, sous peine de ne pas accorder un temps de parole équivalent à chaque participant.

3.3.3.3. Les débats de territoire

Comme pour les groupes de travail, l'animation des débats de territoire a indéniablement eu une incidence sur le contenu même des débats qui, s'ils en portaient le nom, s'apparentaient davantage à des lieux de consultation du public et de « porter à connaissance » qu'à des concertations à proprement parler. Mais là aussi, la façon dont le modérateur a joué son rôle n'y était pas étrangère.

De même, le format relativement long des débats a sans doute pu « assommer » les participants. Et bien que de longs moments aient laissé place à la discussion, jamais une réponse directe d'un acteur à un autre n'a pu être faite sans passer par l'animateur des débats.

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Ce chapitre 4 a été l'occasion de revenir sur les apports et limites du dispositif CIFRE, dont nous avons brièvement tenté de dresser les contours d'une certaine ambiguïté⁴¹⁹. L'ensemble des contraintes qui ont pu être identifiées relève d'une question épistémologique esquissant les contours d'un débat sur les apports et limites de la recherche en sciences humaines et sociales dès lors que l'« on est un CIFRE ». Quels intérêts scientifiques d'une recherche en CIFRE ? Quelles finalités ? Quelles difficultés ? Un ensemble de questions qui pourraient bien alimenter un débat plus large encore sur le *distinguo* recherche intéressée – désintéressée et les enjeux scientifiques qui leur sont afférents. Néanmoins, c'est d'abord la CIFRE qui nous a orientés vers le choix de la *GT* comme posture épistémologique, et une approche ethnographique de la concertation largement inspirée des « développements donnés à la théorie de l'action, que ce soit les prolongements récents de la tradition interactionniste, les études rapprochées de l'activité scientifique, ou les travaux menés dans le cadre d'une sociologie pragmatique centrée sur l'élucidation des différents régimes d'action »⁴²⁰. Finalement, grâce à la CIFRE, nous avons eu l'opportunité de mener une enquête ethnographique nous permettant de ne pas considérer la concertation comme allant de soi, mais au contraire, d'interroger les motifs de participation des acteurs et les raisons pour lesquelles ils consacrent du temps et de l'énergie à ces nouvelles arènes publiques. Et c'est en partie ce qui fait l'originalité de notre travail, car malgré l'engouement récent pour la démocratie participative, les sciences sociales semblent rester relativement silencieuses sur cette question.

⁴¹⁹ Ballarini, L., « La convention CIFRE en SIC, une aide précieuse mais ambiguë », in Laville, C., Leveneur, L. ; Rouger, A. (dir.), (2008), *Construire son parcours de thèse. Manuel réflexif et pratique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Communication et civilisation », pp. 181-186.

⁴²⁰ Dodier, N., Baszanger, I., (1997), *op. cit.*

CONCLUSION DE LA PARTIE I

Cette première partie s'est focalisée sur la délimitation de l'objet, de son contexte, du cadre théorique et des méthodes. Le *chapitre 1*, en retraçant comment les sports de nature sont devenus un objet d'action publique légitime, a permis de dresser les contours de l'objet « action publique-sports de nature » ; le *chapitre 2* a offert un aperçu des travaux dédiés à l'action publique, à la concertation, aux sports de nature et à ceux, relativement rares, s'intéressant aux à l'action publique et à la concertation dans le domaine des sports de nature, tandis que le *chapitre 3* a procédé à la présentation critique des outils théoriques et méthodologiques avec lesquels nous traitons le problème posé et ouvrons de nouvelles pistes de réflexion.

PARTIE II.

APPREHENDER LES EFFETS DE LA CONCERTATION PAR UNE ANALYSE DES INTERACTIONS ET DES ENGAGEMENTS

« A prendre le terme dans la rigueur de l'acceptation, il n'a jamais existé de véritable démocratie et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné. On ne peut pas imaginer que le peuple reste incessamment assemblé pour vaquer aux affaires publiques, et l'on voit aisément qu'il ne saurait établir pour cela des commissions sans que la forme de l'administration change. » Jean Jacques Rousseau, *Du contrat social*, (1762).

INTRODUCTION DE LA PARTIE II

La deuxième partie de ce travail s'attache à la présentation et à l'analyse critique des résultats issus de l'enquête ethnographique que nous avons menée. Dans le *chapitre 5*, nous dressons un panorama des différents acteurs qui interviennent dans l'organisation de la pratique des sports de nature dans le département du Bas-Rhin. A maints égards, qu'ils les organisent, les gèrent administrativement ou les pratiquent, les individus et les organisations publiques ou privées en relation avec les sports de nature interagissent de multiples façons en poursuivant des intérêts et des enjeux qui leur sont propres. En effet, eu égard notamment à la configuration géographique du département du Bas-Rhin, les pratiques sportives et de loisirs de nature, qu'elles soient auto-organisées ou fédérales, touchent un public varié allant des promeneurs aux sportifs compétiteurs. Aussi, il s'agit de proposer dans ce chapitre une vision d'ensemble concise de la diversité des interrelations entre ces pratiques et acteurs gravitant autour de la dénomination « sports de nature ». Car de manière concomitante, ce sont bien ces interrelations qui conduisent à l'apparition de conflits d'usages des espaces naturels auxquels le Conseil général du Bas-Rhin a décidé de remédier en initiant sa politique de gestion maîtrisée des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature. Le point de départ de la mise en œuvre de cette politique étant la proposition d'une démarche de concertation préalable. Le *chapitre 6* s'attache à questionner cette offre politique de concertation, voyant d'une part comment le contexte politique et administratif spécifique au département du Bas-Rhin a pu s'avérer favorable au recours à la concertation en tant que mode d'action publique et d'autre part, comment ce recours à la concertation a pu bénéficier d'un effet d'opportunités. Enfin, ce chapitre montre comment derrière l'affichage d'une volonté de concertation, des intentions relevant de logiques classiquement politiciennes ont été sous-jacentes à cette offre de participation citoyenne aux modes de gestion des sports de nature.

Les *chapitres 7 et 8* sont très certainement ceux qui rendent compte au plus proche de l'action « en train de se faire » ; le *chapitre 7* s'attache à montrer comment, à travers les situations plurielles d'interactions issues de la concertation (les scènes de la concertation) les interactants justifient leurs prises de position et s'engagent dans

l'épreuve légitime de la concertation, conçue à la fois comme une activité sociale et un processus d'action publique. Le *chapitre 8*, enfin, dévoile quelles sont les formes d'engagements, les motifs et les ressorts de ceux-ci, voyant d'une part quelles sont les logiques institutionnelles des mobilisations des organisations et d'autre part, comment les engagements individuels peuvent relever de différentes formes de militantismes.

CHAPITRE 4.

PRATIQUES ET MANAGEMENT PUBLIC DES SPORTS DE NATURE DANS LE BAS-RHIN : CONFIGURATION DES ACTEURS MOBILISÉS

INTRODUCTION DU CHAPITRE 4

D'un point de vue heuristique, réaliser un « inventaire à la Prévert » des différents acteurs intervenant directement ou indirectement dans l'organisation des sports de nature sur le département du Bas-Rhin ne serait d'aucun intérêt. D'autant moins qu'un tel inventaire a été réalisé dans le cadre des études préalables à la mise en œuvre de la politique bas-rhinoise. Toutefois, dans le cadre d'un travail de sociologie « des acteurs », il nous a semblé nécessaire de cerner les acteurs en présence. Reste alors à adopter la manière la plus adéquate de présenter ces protagonistes en évitant de verser dans l'exhaustivité superflue d'une part, et d'autre part, de glisser vers une catégorisation que seule l'analyse des résultats permet de rendre pertinente. Aussi, nous avons pris le parti, dans ce chapitre, de dresser un panorama des acteurs mobilisés par l'inscription des sports de nature sur le territoire bas-rhinois en poursuivant le fil rouge de la perspective relationnelle adoptée jusqu'ici. Ce chapitre s'attache ainsi à dessiner les contours du « paysage » de la réflexion, comprenant des acteurs qui, en partant de ce « point de vue », se situent en « premier plan ». L'agencement de cette présentation des acteurs s'ordonne ainsi en fonction d'espaces et de secteurs, mais également à partir d'une forme de connaissance spontanée issue du sens commun.

Les acteurs sont ainsi présentés en fonction des finalités poursuivies par l'inscription de leurs activités dans les milieux naturels. Au regard de la diversité des usages de la nature et de la variabilité de l'implication des acteurs dans ces activités, ce choix pourrait se voir objecter une forme de fonctionnalisme qui réduirait la nature à des usages, masquant tant la question des significations que ces usages prennent pour les acteurs, que celle des enjeux symboliques que revêtent ces activités. De même, l'on pourrait croire que le panorama des acteurs relève davantage du contexte de la recherche que de la présentation des résultats. Or, il nous paraît important de souligner la nécessité d'identifier les acteurs en présence, de décrire leurs activités, leur organisation et leur fonctionnement, de façon à mieux comprendre la configuration initiale du jeu d'acteurs et avant même que la CDESI ne soit installée, pour saisir ensuite quels sont *les jeux* de ces acteurs, et ce qui est *en jeu* dans les interactions et les épreuves de justifications auxquelles a donné lieu la concertation.

4.1. Pratiquants de loisirs, sportifs, et acteurs administratifs : différents usages et pratiques de la nature

Qu'ils la fréquentent pour se détendre ou qu'ils l'organisent par des voies institutionnelles pour y faire du sport ou la préserver, les acteurs concernés par l'inscription des activités sportives et de loisirs en lien avec la nature relèvent de secteurs socioprofessionnels hétéroclites et appartiennent à des mondes sociaux parfois très distincts, où les conceptions du « bon usage » de la nature peuvent s'avérer divergentes, voire radicalement opposées. Ainsi en va-t-il des différents acteurs mobilisés par l'inscription des sports de nature sur le département du Bas-Rhin.

4.1.1. La nature comme espace de calme et de détente : des citoyens en mal d'air pur et la « promenade du dimanche »

Les techniciens et professionnels de l'aménagement urbain s'intéressent depuis plusieurs années à la demande sociale de lieux de nature en ville. Les résultats d'une étude menée en 2002⁴²¹ témoignent, entre autres, d'une corrélation entre les citoyens plébiscitant les parcs urbains et ceux fréquentant les espaces naturels et ruraux. Cette homologie est à relier avec les besoins de « calme, paix et détente » exprimés par les citoyens interrogés, comme premiers motifs de fréquentation des parcs urbains et de la pleine nature. La question des motifs apparaît donc évidente, de même que celle de la fonction, où 86% des personnes interrogées déclarent fréquenter un parc urbain le week end pour marcher ou flâner.

S'ils sont des lieux de détente et d'exercices pour les citoyens, les parcs urbains ne semblent pas pour autant remplacer la « pleine nature », puisque 60% des personnes interrogées déclarent aller régulièrement à la campagne en raison d'un « besoin de calme et de verdure » ou pour « être en famille ou entre amis ». La campagne et la pleine nature sont donc davantage plébiscitées par les uns pour une « sortie au vert », où il est possible de faire « *le plein de calme* » et « *le vide en eux* ». Et pour les autres,

⁴²¹Boutefeu, E., (2005), *La demande sociale de nature en ville, enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, Éditions Puca-Certu.

comme une occasion de « *se promener dans la nature* »⁴²². Rien de très étonnant jusqu'ici. Ce qui est intéressant en revanche, c'est de constater que les résultats de cette étude concernant la pratique de sports et de loisirs de nature offrent une vision très nuancée de l'ampleur et de la dimension qui leur sont traditionnellement prêtées. La recherche d'une proximité avec la nature favorisée par la pratique de sports de nature, la balade en forêt, la cueillette ou l'observation contemplative de la nature n'apparaît ainsi pas comme une motivation première des citadins partant à la campagne ; seuls 15% d'entre eux déclarent d'ailleurs pratiquer un sport de pleine nature à la campagne (équitation, canoë kayak, ski de fond, vélo tout terrain).

Apparemment, le besoin de sortir de l'agitation urbaine apparaîtrait comme un motif suffisant, reléguant les activités qui peuvent être pratiquées dans la nature au rang de motivations secondaires. Tout se passe comme si le simple fait de pouvoir s'extirper de la ville était déjà en soi un motif suffisant pour apprécier la campagne et la nature, sans autre besoin supplémentaire de pratiquer une activité qui permettrait un contact plus proche de la nature. Mais, nous ne sommes pas en mesure de fournir des données tangibles susceptibles de creuser cette hypothèse, d'autant moins qu'une telle réflexion nous éloignerait sensiblement de la problématique assignée au présent travail.

Néanmoins, les quelques données issues de l'enquête citée semblent permettre d'esquisser grossièrement le profil d'un public, que les travaux relatifs aux sports de nature ont peut-être eu trop tendance à classer comme une sous-catégorie. Les citadins, considérés en tant que « public non sportif » fréquentant les espaces naturels, semblent entretenir un rapport à la nature qui diffère de ceux traditionnellement repérés chez les pratiquants sportifs, les touristes et autres usagers réguliers de la nature (chasseurs, pêcheurs, cueilleurs, contemplatifs, naturalistes). Conséquence probable d'un mode de vie très urbain, les citadins semblent rechercher davantage une sorte de « poumon vert » en se rendant dans la nature, pour ne finalement « que » s'y promener. Le contact et la sensibilisation aux milieux naturels apparaîtraient ainsi comme des motivations secondaires, ce qui n'est pas sans conséquence sur la fréquentation des espaces naturels et l'impact de celle-ci sur leur qualité.

⁴²² Boutefeu, E., « Mais qu'est-ce qu'ils veulent ? Ces citadins qui usent de la nature », *Revue Espaces Naturels*, 2008, n°21, revue des professionnels des espaces naturels, janvier 2008, dossier « espaces verts dans la ville : une passerelle vers la nature », pp. 13-14.

Nous ne pouvons qu'accorder le statut d'intuitions à cette série d'hypothèses. Cependant, il en découle quelques remarques plus générales qui ont une importance, dès lors qu'est abordée la question de la gestion publique des sports de nature et des espaces où ils se pratiquent. Les citoyens attribuent un rôle de « poumon vert » à la nature, et peuvent potentiellement fréquenter les mêmes espaces et sites que les sportifs de nature pour s'y promener. De ce rapport relativement distant (par opposition aux naturalistes par exemple, qui y sont immergés) qu'entretiennent les citoyens vis-à-vis de la nature, il serait assez simple de déduire un faible degré de pénétration des espaces naturels, et donc, de moindres risques d'impacts et d'accidents. Mais, du fait d'une culture à dominante urbaine et fréquemment peu complétée par une culture « nature », la sensibilisation à l'environnement et aux milieux naturels en général serait moins présente chez les citoyens, dont les comportements dans la nature pourraient donc engendrer davantage de risques d'impacts.

Même si le mécanisme et l'enchaînement de ces assertions restent le fruit d'une réflexion qui s'appuie sur une étude pas assez approfondie pour en tirer des généralités, il n'empêche qu'elle invite à envisager les citoyens comme un public à prendre en compte pour ce qui a trait à la gestion publique des sports de nature, en termes de fréquentation et d'impacts sur les milieux naturels, de conciliation des usages, et de sensibilisation à l'environnement.

4.1.2. Pratiques et pratiquants de sports de nature : les milieux naturels comme ressources sportives

Une étude BVA de 2001 annonçait que les Français seraient « 36 millions à pratiquer au moins une activité de pleine nature ». Dans la mesure où « un Français sur trois, entre 15 et 75 ans déclare s'y adonner »⁴²³ (soit plus de 14 millions de pratiquants), la confrontation de ces deux assertions invite à questionner la place qui est réellement occupée par les sports de nature parmi les pratiques sportives des

⁴²³ Enquête INSEP - MSJVA 2000

français. Malgré des données⁴²⁴ qui restent diffuses et souvent discutables du point de vue de la représentativité des panels utilisés, de leur taille ou des techniques d'enquête privilégiées⁴²⁵, un faisceau d'indicateurs confirme une audience croissante pour les pratiques sportives de nature. Les études statistiques telles que celle menée par l'INSEP pour le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative en 2000 apportent des indications sur le nombre partiel de licences répertoriées pour les sports de nature. Ainsi, 1 053 000 licences sur les 13 800 000 comptabilisées se concentrent sur neuf disciplines : montagne et escalade, ski, randonnée pédestre, cyclotourisme, course d'orientation, canoë-kayak, aviron, voile, études et sports sous-marins. Ces statistiques sont révélatrices de la croissance de la pratique sportive en général depuis une quinzaine d'années, et en particulier de la pratique sportive de pleine nature (35 fédérations sportives sont actuellement concernées). L'étude menée par l'INSEP et le Ministère des Sports en 2000⁴²⁶ (Les pratiques sportives en France – 2000) montre que les pratiquants de sports de nature sont globalement plus souvent des citoyens, disposant de revenus compris entre 2000 et 2900 €, d'un niveau d'étude plus élevé que la moyenne des sportifs et d'une moyenne d'âge de 39 ans.

Une des caractéristiques principales de sports de nature réside dans la difficulté à saisir quantitativement la masse de pratiquants qu'ils représentent réellement. En effet, nombre de licenciés catégorisés « sports de nature » au sens du Ministère des Sports ne reflètent pas la réalité de la pratique, dans la mesure où ne sont pas comptabilisées toutes les personnes qui s'adonnent à ces activités sans dépendre d'une association sportive fédérale. Parfois même, il s'agit d'une affiliation à une association de loisirs qui offre un panel d'activités de type « sports de nature ». De même, les fédérations multisports comme le Club Alpin Français (CAF) proposent plusieurs pratiques sportives de nature que bien souvent, les adhérents pratiquent alternativement (pratique dans la saison hivernale du ski de randonnée, de la randonnée raquette, de la cascade de glace, et de l'escalade, de la randonnée pendant la saison estivale). A cela s'ajoute la

⁴²⁴ L'ensemble des chiffres qui suivent sont à interpréter et à manipuler avec précaution, puisque basés sur du déclaratif. Ils ne permettent pas de rendre compte de la réalité quantitative de la pratique des sports de nature, et de la diversité des modalités de pratique de ces sports.

⁴²⁵ Pour les limites de l'enquête IPSOS de 2007, voir Aubeil O., Lefevre B., Tribou G., (2008), *Sports et sportifs en France*, points de repères issus de l'Observatoire du sport FPS/IPSOS 2007, Paris, Editions FPS (p.11)

⁴²⁶ Les pratiques sportives en France – Résultats de l'enquête menée en 2000 par le Ministère des sports et l'INSEP, (2002), Paris, Éditions du Ministère des sports et de l'INSEP.

comptabilisation de licences « dirigeants », lesquels ne sont pas nécessairement des sportifs « actifs ».

Les enquêtes nationales ont montré que si 60 % des 15-75 ans pratiquaient une APS au moins une fois par semaine, seulement 23 % pratiquent en club ou association. Considérant les effectifs, cela voudrait dire que sur 100 personnes âgées de 15-75 ans, 60 pratiquent régulièrement, parmi lesquelles 23 pratiqueraient en club. Se pose alors la question du mode de pratique pour les 37 « autres ». De même, 13 millions de français déclaraient pratiquer un sport de nature en 2003 et le nombre de licences « sports de nature » était évalué à 2 512 651 (licences dirigeants comprises) en 2006. En procédant à une extrapolation grossière⁴²⁷, le taux de pratiquants sports de nature non-licenciés avoisinerait alors les 80%, soit près de 10 487 349 pratiquants de sports de nature non-licenciés en France; nombre qui peut susciter une certaine perplexité.

La confrontation de ces données illustre bien les difficultés méthodologiques rencontrées à chiffrer la pratique libre de sports de nature, pratique complexe, car par définition « non-recensée », et qui ne se rend finalement accessible que par l'observation in situ des lieux et espaces où elle s'exerce.

4.1.2.1. Caractéristiques de la pratique de sports de nature bas-rhinoise

Quand un des lieux communs sur la pratique sportive fédérale consiste à faire état d'une désaffiliation des pratiquants d'activité sportive vis-à-vis des clubs et associations, le retour aux données chiffrées démontre que si le nombre de sportifs compétiteurs semble effectivement décroître, le niveau d'institutionnalisation des pratiques demeure relativement stable, avec une pratique en club ou en association sportive qui concerne pratiquement un sportif sur deux au niveau national⁴²⁸. Le Bas-Rhin, et l'Alsace de surcroît, cultivent une tradition associative et un rapport à la nature hérités pour grande partie de leur histoire⁴²⁹. A l'instar d'autres domaines tels que

⁴²⁷ Nous avons bien conscience de la non comparabilité des chiffres de 2003 et de 2006 qui, de plus sont issus de deux enquêtes différentes. Ce qui confère bien à l'exercice une vocation purement illustrative et en aucun cas une fiabilité statistique.

⁴²⁸ Aubel, O., Lefèvre, B., Tribou, G., (2008), *op. cit.*

⁴²⁹ Fuchs, J., (2003), *op. cit.*; Stumpp, S., (2007), *op. cit.*

l'engagement en faveur de l'environnement⁴³⁰, cette spécificité se retrouve dans le domaine des pratiques sportives de nature, où malgré une baisse globale du nombre de licences sportives (-8% de 2000 à 2007) sur le département, les pratiques catégorisées « sports de nature » au sens du Ministère des sports ont connu un accroissement de 18% du nombre de licenciés bas-rhinois. Le dynamisme de certains comités départementaux et l'engouement que suscitent ces activités à connotation « nature » n'y sont pas étrangers.

L'exposé des caractéristiques de l'offre sportive de nature fédérale permettra d'abord de mettre en relief les disciplines les plus représentées en termes de licenciés. Mais à la pratique licenciée s'ajoute également l'ensemble des sportifs pratiquant des activités sportives de nature de manière autonome; nous évoquerons certaines tendances typiques de la pratique auto-organisée qui semblent se retrouver dans le Bas-Rhin. Enfin, les profils des pratiquants seront sommairement esquissés sur la base des données recueillies par le bureau d'étude en charge du diagnostic⁴³¹.

a) Caractéristiques quantitatives de la pratique de sports de nature licenciée

Les données chiffrées qui ont été établies par l'étude réalisée pour le Conseil général du Bas-Rhin s'accompagnent d'un premier préalable avant leur présentation. En termes de sports de nature, il semble important de noter d'emblée que si les chiffres produits peuvent être significatifs de la situation et de l'évolution de la pratique licenciée sur le département, ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme le reflet fidèle de la réalité de la pratique de ces sports sur le Bas-Rhin. Une des raisons principales réside dans le fait que nombre de pratiquants de sports de nature le sont sans cadre formel, de façon individuelle et auto-organisée, et qui plus est sans affiliation fédérale et donc, sans licence sportive. Ces pratiquants peuvent aussi être rattachés à des

⁴³⁰ Waldvogel, C., « Le faux débat intérêt privé/public autour des associations environnementales revendicatives », *Revue des Sciences Sociales*, 2005, n°33, « privé-public : quelles frontières », pp. 80-87.

⁴³¹ A la question « Quel(s) intérêt(s) y a-t-il à procéder à la restitution de données émanant d'un état des lieux réalisé par un bureau d'études? », nous évoquerons simplement la nécessité pour nous de mettre à disposition des éléments de présentation du contexte sportif dans lequel s'inscrit notre recherche. Celle-ci ne faisant d'ailleurs pas l'objet d'une analyse de la pratique sportive de nature bas-rhinoise. Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué durant la partie introductive, nous étions à l'initiative de la rédaction du cahier des charges de l'étude et en charge du pilotage et du suivi de celle-ci. Aussi, si nous n'avons pas pu contrôler le processus de recueil des données, tout au moins avons-nous pu intervenir dans l'analyse de celles-ci.

structures associatives mais qui ne relèvent pas des fédérations sportives agréées par le Ministère des sports.

Ceci étant, si les données présentées dans l'état des lieux n'offrent qu'un aperçu de la pratique sportive de nature sur le département, elles permettent au moins d'obtenir une image synchronique de la pratique licenciée dans le Bas-Rhin et de sa répartition entre les comités départementaux des différentes fédérations « sports de nature ».

L'état des lieux de la pratique sportive licenciée de sports de nature⁴³² réalisé a pris en compte toutes les personnes titulaires d'une licence sportive au sein des fédérations agréées, appartenant à la catégorie « sports de nature » (données portant strictement sur les licences sportives hors « autres titres de participation »⁴³³).

Sur la base des vingt quatre disciplines fédérales recensées sur le département, le Bas-Rhin totalise (en 2007) 31 363 licences⁴³⁴ « sports de nature »⁴³⁵ délivrées par 393 clubs. Les pratiquants de sports de nature représentaient ainsi 16% du total de la pratique sportive licenciée⁴³⁶ bas-rhinoise.

⁴³² Les sources d'informations : pour réaliser cet état des lieux nous nous sommes appuyée sur les données chiffrées du Ministère chargé des Sports. Ces données ont été recensées auprès des fédérations sportives agréées olympiques, non olympiques et multisports. Elles nous ont permis d'observer l'évolution du nombre de licences de sports de nature et de tous les sports confondus de 2000 à 2007, ainsi que l'évolution du nombre de clubs sportifs de 2001 à 2006. L'ensemble des chiffres cités ci-dessous relève de cette base de données.

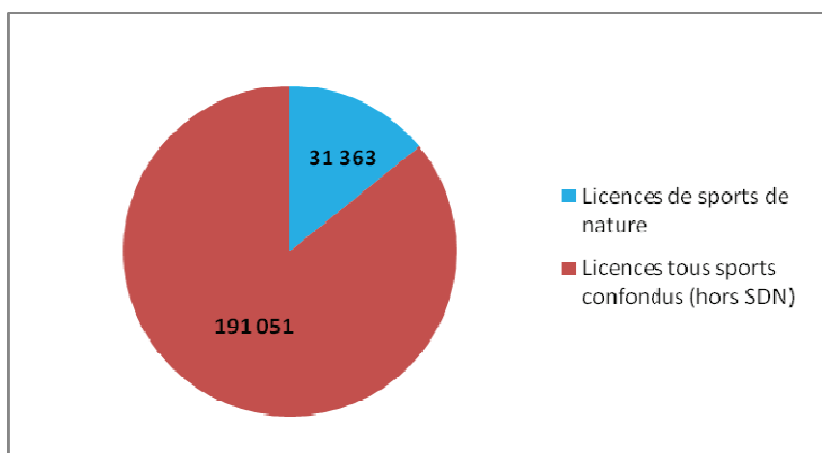
⁴³³ Autres titres de participation (ATP) : Adhésions ponctuelles de type baptême, initiation, ticket course, pass découverte, etc.

⁴³⁴ L'acceptation du terme « licence sportive » restant variable selon les catégories de licenciés (dirigeant, compétiteur, loisirs, etc.), la fiabilité des chiffres sur la pratique licenciée est à considérer de manière toute relative puisqu'aucune distinction entre ces catégories n'a été établie par l'étude.

⁴³⁵ Si le golf n'a pas été pris en compte dans la démarche CDESI-PDESI du département du Bas-Rhin, il n'en reste pas moins une discipline catégorisée « sport de nature » par le Ministère des sports, ce qui explique son intégration dans les chiffres de l'état des lieux. Le nombre de 31 363 licences « sports de nature » bas-rhinoises doit donc être relativisé et davantage considéré après soustraction des licences de golf (5445), soit 25918 licences.

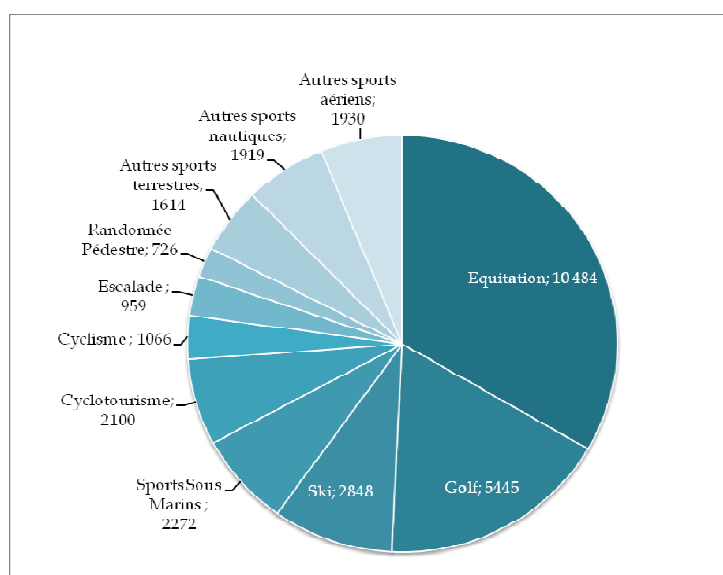
⁴³⁶ Il convient de noter qu'en 2007, aucune licence concernant le char à voile, le motonautisme, le surf, la giraviation et le vol à voile n'ont été délivrées dans le Bas-Rhin. Cette absence est directement due aux caractéristiques géographiques du territoire qui ne se prête pas à la pratique de ces disciplines.

Figure 15. Répartition des licences sportives dans le dans le Bas-Rhin en 2007



Source : Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

Figure 16. Répartition des licences de sports de nature dans le Bas-Rhin en 2007



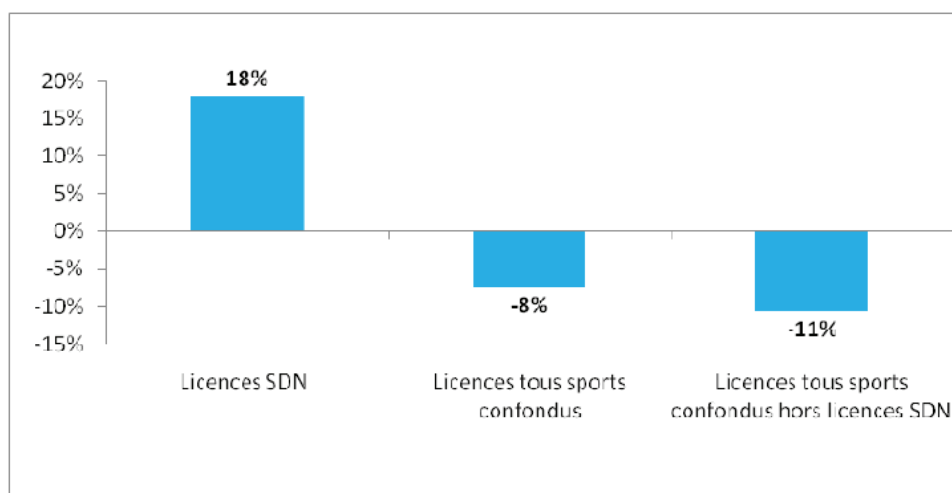
Source : Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

Les licences sports de nature se concentrent nettement autour des trois disciplines que sont l'équitation avec 10 484 licences (soit 33% des licences de sports de nature), le golf et le ski. La part restante des licences « sports de nature » (27,5%) se concentre sur les activités dites « terrestres » (cyclisme, cyclotourisme, escalade, randonnée pédestres), suivies des activités nautiques et aériennes.

En moyenne, en France, le nombre de licences « sports de nature » a connu un accroissement de 25% sur la période 2000 – 2007. S’il reste en deçà des taux nationaux en proportion de sa population, le Département du Bas-Rhin suit toutefois cette tendance nationale avec une progression de 18 % du nombre de licences de sports de nature délivrées entre 2000 et 2007.

L’augmentation du nombre de pratiquants de sports de nature affiliés confirme les enjeux globaux de gestion maîtrisée des espaces, sites et itinéraires et de la fréquentation de ceux-ci, même si cette augmentation des licences accrédite l’hypothèse d’un meilleur encadrement global des pratiques. Le taux de croissance annuel moyen du nombre de licences « sports de nature » entre 2000 et 2007 est de 2,4% ; cette évolution positive témoigne de la vitalité de ces activités. Néanmoins, la baisse du nombre de licences sportives dans le département pour le canoë-kayak et le cyclotourisme, deux activités pourtant importantes sur le territoire, pose la question de l’évolution de ces activités d’une part, mais aussi de leur attractivité en tant que pratique avec une affiliation fédérale.

Figure 17. Évolution comparée des licences sports de nature (SDN) par rapport aux autres disciplines entre 2000 et 2007 dans le Bas-Rhin



Source : Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

b) Caractéristiques qualitatives de l'offre « fédérale » de sports de nature

▪ ***Un fonctionnement basé sur le mode associatif et le bénévolat***

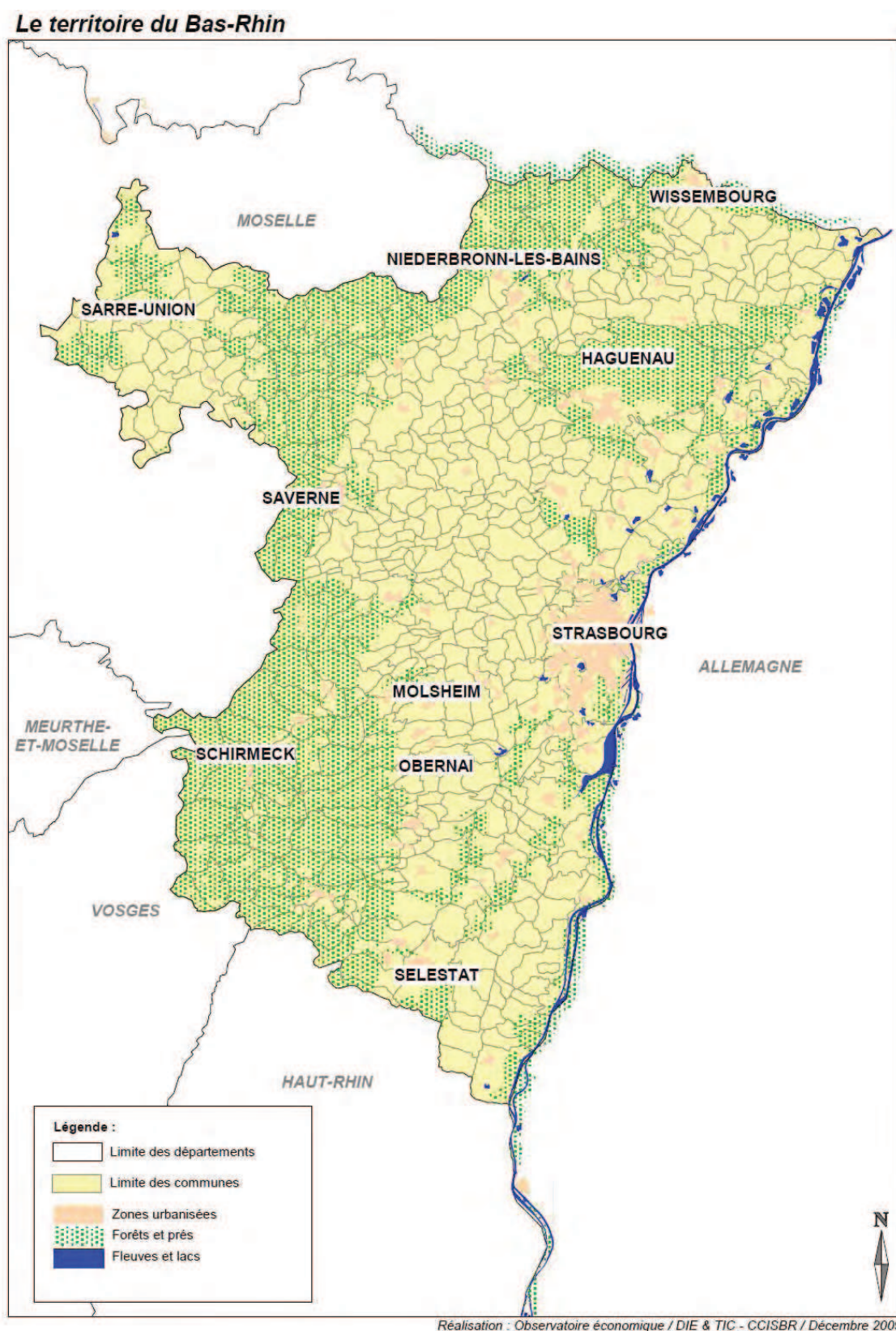
A l'instar d'autres départements et *a fortiori* en Alsace où la tradition associative est forte, les clubs sportifs bas-rhinois fonctionnent pour beaucoup grâce à l'engagement bénévole tant pour les fonctions administratives que pour celles relatives à l'encadrement. Même si l'engagement bénévole tend à diminuer, le fonctionnement sur le mode associatif et bénévole reste le plus répandu pour les disciplines considérées, d'autant que l'encadrement bénévole reste une pratique socialement valorisée pour les responsables départementaux interrogés. Ces derniers jugeant d'ailleurs la qualité de l'enseignement bénévole excellente dans le département pour plusieurs disciplines.

▪ ***Une offre qui s'adapte aux réalités du territoire***

Un autre paramètre entrant en compte dans les caractéristiques de l'offre sportive de nature bas-rhinoise est la réalité géographique du territoire à laquelle les clubs tentent de s'adapter. En effet, pour plusieurs disciplines, à partir d'un certain niveau de pratique, les responsables doivent pouvoir proposer des sites de pratique diversifiés, permettant une activité d'un niveau d'expertise plus élevé⁴³⁷. Ces clubs tendent alors de plus en plus à proposer dès que possible des sorties dans d'autres départements, voire d'autres pays. Pour certains, comme le ski, les clubs locaux se cantonnent souvent à des pratiques de découverte et de premier apprentissage de la discipline. Inversement pour certains sports, la géographie du département et la localisation des sites nécessitent d'être un pratiquant déjà très expérimenté en raison de l'exigence technique des sites de pratique. Il en va ainsi pour l'escalade et le parapente notamment, qui souffrent d'un manque de « sites écoles » permettant l'apprentissage et l'évolution progressive dans la pratique.

⁴³⁷ C'est le cas par exemple du ski, du vol libre, de la voile et du canoë-kayak

Figure 18. Le territoire du Bas-Rhin



▪ *Une faible exploitation de la vocation touristique des sports de nature*

Les établissements commerciaux qui proposent l'organisation de prestations uniques ou répétées (séjours sportifs) ou la mise à disposition et l'encadrement de parcours aménagés (parcours acrobatiques en hauteur) sont au nombre de onze dans le département. Si ce nombre peut paraître faible, leur activité n'en est pas négligeable pour autant. En effet, des structures de type T.P.E comme *Trace Verte* ou *Instant Nature* proposent à une clientèle diversifiée (groupe de particuliers, centres socioculturels et surtout d'entreprises) un nombre important d'activités de plein air allant du VTT au « géocaching » par GPS en passant par la randonnée et la marche nordique. Il est à noter que ces établissements proposent également de la location de matériel, un service qui s'ajoute aux seize loueurs de matériel aquatique, cycliste ou de ski déjà implantés sur le département. Il en est de même pour les parcours acrobatiques en hauteur. Avec quatre établissements de ce type, le Bas-Rhin se situe dans la moyenne des départements français⁴³⁸ en termes d'équipements de ce type.

Face à cette concurrence et vraisemblablement par manque de temps et de personnel disponible pour prendre en charge l'organisation et l'encadrement de services touristiques sportifs, les structures fédérales (clubs et comités sportifs) ne s'investissent pas dans le secteur des activités touristiques comme sources de revenus complémentaires, laissant souvent cet aspect aux structures privées marchandes. Seules quelques disciplines (canoë, parapente, tourisme équestre) proposent des services touristiques liés à leur activité sportive, et ceux-ci ne génèrent un bénéfice pour la structure que lorsqu'ils présentent certaines spécificités. Ainsi, les quelques exemples d'activités de vol en biplace pour le parapente (activité réalisée uniquement au bénéfice des clubs en raison des obligations de qualification pour le faire à titre lucratif individuel, et relativement marginale en raison des faibles capacités de réponse aux demandes), l'activité d'hébergement pour le tourisme équestre (quasiment toujours une activité secondaire pour les responsables de gîtes).

Outre le manque de personnel d'encadrement, un autre frein au développement de l'offre de services touristiques émanant des structures fédérales peut être envisagé en posant l'hypothèse d'une barrière culturelle des associations à proposer des services qu'ils assimileraient à une activité commerciale et par là, allant à l'encontre de leurs

⁴³⁸ Source : infoparks.com

statuts associatifs. On retrouve d'ailleurs la même barrière pour ce qui relève de la professionnalisation des emplois⁴³⁹ dans les associations et clubs de sports de nature où le statut de professionnel est la plupart du temps opposé à celui de bénévole⁴⁴⁰.

Les politiques publiques menées aussi bien par le Conseil régional d'Alsace que par le Conseil général du Bas-Rhin n'ont que peu d'impact sur les composantes de l'offre de sports de nature. Les collectivités ne peuvent qu'orienter certaines actions en décidant d'offrir un soutien financier aux associations⁴⁴¹ ou au contraire, décider de ne pas le faire. Ainsi, hormis les subventions qu'elles versent aux comités sportifs, elles ne disposent que de peu de leviers pour favoriser un aspect⁴⁴² du développement de la pratique sportive de nature, le mouvement sportif restant le seul à même de faire varier l'offre sportive de manière singulière.

c) Les disciplines constitutives d'une identité « sports de nature » secondaire

Si l'Alsace est présentée et vendue comme une destination touristique offrant de multiples opportunités d'activités de découverte et de loisirs, la dimension sportive de nature peine à être mise en avant malgré les efforts de communication déployés par les agences de développement touristiques départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ; et *a fortiori* pour le département du Bas-Rhin dont Strasbourg, ville centrale, connote l'ensemble du département d'une image « trois C » (« Colombages, Choucroute, Cathédrale »).

Contrairement à l'Ardèche, à la Drôme ou à l'Aude par exemple, le Bas-Rhin n'est pas identifié comme un territoire de sports de nature. Le Bas-Rhin est identifié de l'extérieur comme un territoire ayant avant tout une image de tourisme gastronomique, les pratiques sportives de nature venant se greffer aux aspects touristiques comme une offre complémentaire d'activités à pratiquer dans la région. C'est de cette façon également que le département est identifié par ceux qui le vendent (offices de tourisme, Agence de

⁴³⁹ Source : Rapport de stage de Master en marketing et gestion du sport, « Étude Diagnostique relative au poids économique des sports de nature sur le département du Bas-Rhin » Septembre 2008, Tanguy Doré, Romain Joly.

⁴⁴⁰ Marsault C, Pichot, L., (dir.), (2005), *Le métier d'animateur et de gestionnaire spécialiste des APS. Activités, emploi-types et compétences dans les clubs alsaciens*. Rapport d'enquête. ORMESA.

⁴⁴¹ et indirectement peut-être aux prestataires de services privés par des contrats de location de bureaux à moindre coût favorisant le développement des activités sportives sur le territoire.

⁴⁴² En l'occurrence, l'aspect touristique.

développement touristique). Si le département du Bas-Rhin ne se définit pas prioritairement par les pratiques sportives de nature, celles-ci sont constitutives d'identifications secondaires qui peuvent également fonctionner comme marqueurs identitaires du territoire.

L'image sportive de nature du Bas-Rhin tend ainsi à se dessiner selon des contours constitués par quelques disciplines « phares » qui semblent être constitutives d'une forme d'identité départementale en matière de sports de nature.

▪ *La randonnée pédestre, une spécificité locale*

Nous l'avons déjà dit précédemment, l'Alsace – et donc le Bas-Rhin – comportent certaines particularités locales étroitement liées à l'histoire tumultueuse de cette région. Le cas de la randonnée pédestre ne déroge pas à ce particularisme et l'illustre à bien des égards.

Un premier constat à établir est celui de l'importance de la pratique de la randonnée pédestre dans le département. Fort de plus de 3500 km de sentiers balisés, le département ne restreint pas cette pratique aux milieux de moyenne montagne. Qu'il s'agisse de la plaine, des collines sous-vosgiennes, du piémont des Vosges ou des zones urbaines et périurbaines, l'ensemble du territoire du département offre des itinéraires de promenade et de randonnée balisés.

Cette surabondance de sentiers balisés suscite d'ailleurs de nombreux débats quant à leur maillage, jugé souvent bien trop dense par les associations de protections de l'environnement et les chasseurs notamment. Mais cette configuration du réseau de sentiers de promenades et de randonnées doit moins son existence à une gestion fortuite et maladroite⁴⁴³ du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qu'à l'existence ancestrale du Club Vosgien, structure associative reconnue d'utilité publique depuis 1879, indépendante du ministère des sports et fédérant plus de 34000 membres⁴⁴⁴ sur tout l'Est de la France et dont les activités de balisage et d'entretien des sentiers ont été intenses durant des années. Si elle ne constitue pas une fédération agréée au sens du ministère, cette organisation est une fédération de référence

⁴⁴³ Existence depuis la loi du 22 juillet 1983 de la compétence des conseils généraux sur le PDIPR. Le PDIPR bas-rhinois est en cours de révision ; sa nouvelle version devrait intégrer le PDESI.

⁴⁴⁴ En 2007, le comité départemental Bas-Rhin du Club Vosgien estime à 14400 le nombre de licences toutes disciplines confondues (hormis la randonnée pédestre, Le Club Vosgien propose d'autres activités telles que le ski, la raquette à neige, la marche d'orientation, ou encore des sorties VTT).

en matière de randonnée pédestre dans les sept départements de l'Est de la France⁴⁴⁵. Utilisant une charte de balisage qui lui est propre, le Club Vosgien est en charge de l'aménagement, de la signalisation et de l'entretien des itinéraires pédestres. Ce balisage local constitue d'ailleurs une originalité toute alsacienne puisque la majeure partie des sentiers et itinéraires du reste de la France sont des sentiers balisés selon les normes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), fédération délégataire du Ministère en la matière, qui assure l'aménagement et le balisage des sentiers. Au regard de la densité du maillage des sentiers balisés dans le département, plusieurs acteurs soulèvent la nécessité de limiter la création de nouveaux sentiers et de réfléchir à une « labellisation » permettant aux professionnels du tourisme de présenter une offre resserrée répondant à des critères plus homogènes et cohérents et présentant davantage de lisibilité, notamment pour les touristes.

Bien que représentée en Alsace et dans le Bas-Rhin, la FFRP peine à exister et rassemble peu d'adhérents comparativement au Club Vosgien.

Tableau 3. Nombre d'adhérents et de clubs pour le Club Vosgien et la FFRP dans le Bas-Rhin en 2007

Nb adhérents Club Vosgien	15000	Nb licences FFRP	726
Nb associations Club Vosgien	112	Nb clubs FFRP	13

Source : Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

Malgré ce déséquilibre quantitatif, la concurrence entre ces deux structures n'a de cesse de susciter des oppositions et luttes de pouvoir, la FFRP faisant valoir son titre délégataire mais se heurtant bien souvent au monopole du Club Vosgien et aux relations qui ont été tissées pendant des années entre membres dirigeants du Club Vosgien et le pouvoir politique local⁴⁴⁶.

⁴⁴⁵ Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle, Meurthe et Moselle, Vosges, Haute-Saône, Territoire de Belfort.

⁴⁴⁶ Il n'est pas rare qu'un président d'association locale du Club Vosgien soit également un élu communal. Cette imbrication entre pouvoirs locaux et organisation de la pratique de la randonnée a des effets sur l'action publique dans le domaine (révision du PDIPR notamment) ; des analyses plus approfondies de ces jeux d'acteurs sont présentées dans la deuxième partie de ce travail.

▪ ***Le tourisme équestre, une très forte pratique***

De par la qualité et la variété des paysages, les différents niveaux de difficulté qu'il propose et ses quelques quarante itinéraires sur plus de 500 kilomètres, le département du Bas-Rhin est très attractif pour la pratique du tourisme équestre. Le taux de pénétration de la population de cette pratique en Alsace, (2,2 licences tourisme équestre sur 1000 habitants) la positionne au troisième rang en France et fait du Bas-Rhin le premier département en France en termes de licences de tourisme équestre. L'évolution du nombre de licences de tourisme équestre dans le département entre 2001 et 2008 (de 1300 à 2500) témoigne de cette forte pratique et de sa progression.

Tableau 4. Evolution des licences de tourisme équestre en Alsace et dans le Bas-Rhin entre 2001 et 2008

	<i>Alsace</i>		<i>Bas-Rhin</i>	
	2001	2008	2001	2008
Total licences FFE	12 600	16 500	8 500	11 000
Dont Tourisme Équestre (TE)	NC	3 800	1 300	2 500
Potentiel de licences/estimation pratiquants informels	NC	5000 à 6 000		3 000
Clubs FFE	NC	NC	85	75
Dont clubs TE	NC	NC	NC	20
Associations de cavaliers	NC	NC	NC	30
Dont associations TE	NC	NC	NC	20

Source : Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

Les chemins de randonnée équestre ne font pas l'objet d'un balisage systématique de façon à en limiter la surfréquentation. En outre, un balisage exhaustif impliquerait des difficultés de gestion (nécessité de passer une convention ou de négocier un droit de passage avec les propriétaires fonciers) et des coûts que le comité départemental n'est pas en mesure d'assumer. Par ailleurs, les sentiers de randonnée pédestre de moins de deux mètres de large ne sont pas balisés « randonnée équestre » ni inscrits sur les topos guides, en vertu du protocole d'accord signé avec l'ONF et le Club Vosgien et de la charte de partage de la nature signée avec les chasseurs (heures de sorties équestres hors des heures de chasse), avec lesquels le comité départemental de

tourisme équestre a également institué des réunions de conciliation en cas de problème ou de conflit rencontré sur un itinéraire.

En augmentation ces dernières années, le nombre de pratiquants non licenciés de tourisme équestre est estimé entre 4000 et 5000, pour moitié non-régionaux⁴⁴⁷. Ces pratiquants sont peu informés des différents accords d'usages de la nature et des règles de bonne conduite établies entre les acteurs locaux, ce qui peut générer des comportements inadéquats et susciter des conflits. Le Comité départemental de tourisme équestre souhaite améliorer la sensibilisation des cavaliers non licenciés⁴⁴⁸ à une pratique respectueuse de l'environnement et des autres usagers de la nature en engageant une campagne d'information relayée par les Haras de Strasbourg, lesquels sont en mesure d'identifier les propriétaires de chevaux.

Parce que c'est une pratique qui entraîne des retombées économiques importantes pour le territoire, l'offre de tourisme équestre proposée nécessite d'être innovante et de répondre à l'évolution des attentes qui s'expriment notamment en termes de randonnées plus courtes (deux à trois jours en étoile), de confort dans l'hébergement et d'une offre de prestations de randonnée sans bagages. De manière à répondre à cette demande de plus en plus exigeante, et malgré la quasi absence de structures professionnelles⁴⁴⁹, le comité départemental de tourisme équestre développe la mise en place de circuits touristiques en impliquant les acteurs locaux et les professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs, notamment) et de l'équitation. Il organise également des séances de formation pour les propriétaires et exploitants de gîtes équestres.

▪ ***Le ski : un site permettant une pratique familiale***

Le site du Champ du Feu est l'unique site sur le département permettant la pratique du ski alpin. Il permet également la pratique du ski de fond avec les sites du Hohwald, du Donon et de Wangenbourg et celles du snowboard et du kitesnow de façon marginale. Malgré des équipements récents d'enneigement artificiel, l'altitude (altitude maximale à 900 mètres) et la topographie du Champ du feu en font un site peu adapté à la pratique

⁴⁴⁷ Frontaliers (allemands) pour environ 15% d'entre eux

⁴⁴⁸ Propriétaires de leur cheval pour environ 90% d'entre eux

⁴⁴⁹ Presque tous les centres équestres sont associatifs.

de compétition du ski alpin⁴⁵⁰. La pratique y est avant tout familiale et axée sur les loisirs. Malgré une fréquentation moindre qu'auparavant en raison d'une réglementation dissuasive⁴⁵¹ et de l'absence de structures d'hébergement adaptées à l'accueil des scolaires⁴⁵², ceux-ci représentent également un public cible de ce site. Durant les périodes de vacances scolaires hivernales, une partie de la clientèle du site se compose également de Luxembourgeois, de Belges et d'Allemands qui pratiquent des activités hivernales en famille, souvent à l'occasion d'un séjour passé en Alsace, mais plus rarement sur le site même.

En termes de pratique sportive licenciée, il n'y pas réellement d'évolution quantitative significative. Le nombre de clubs de ski⁴⁵³ a diminué, pour le Bas-Rhin, de 55 à 42 clubs de ski de 2000 à 2007. La disparition de sept clubs est venue s'inscrire dans une politique de structuration des clubs souhaitée par le comité départemental. En cela, elle n'a pas eu d'incidence sur le nombre de licences qui d'ailleurs, a augmenté de 2000 à 2007 en passant de 2321 à 2848.

Tableau 5. Évolution du nombre de licences et de clubs de ski entre 2001 et 2007 (Alsace et Bas-Rhin)

	2000		2007	
	<i>Alsace</i>	<i>Bas-Rhin</i>	<i>Alsace</i>	<i>Bas-Rhin</i>
Nombre de licences	10 074	2321	7824	2848
Nombre de clubs	132	55	114	42

Source : DRDJS Alsace – CD ski 67 - Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

Les clubs de ski bas-rhinois ont une forte activité d'initiation auprès des jeunes (principalement les mercredis et samedis). Selon les responsables départementaux⁴⁵⁴, le niveau de pratique connaît globalement une progression, favorisée par les évolutions du

⁴⁵⁰ C'est pourquoi les clubs de ski alpin du secteur organisent des stages sur d'autres massifs (Alpes notamment)

⁴⁵¹ Notamment la réglementation relative aux normes de sécurité des refuges et des structures d'accueil du public scolaire et celle relative à l'encadrement.

⁴⁵² Il n'existe pas d'hébergement au Champ du Feu pour les classes de neige.

⁴⁵³ Les clubs de ski nordique sont minoritaires

⁴⁵⁴ L'attention du comité départemental se focalise principalement sur le site du Champ du Feu

matériel et un meilleur entretien des pistes sur le massif. Les bons résultats sportifs en biathlon contrastent avec une pratique du ski alpin de compétition qui reste limitée par les conditions climatiques et géographiques du site.

La forte fréquentation du site en hiver est étroitement liée à l'activité de ski nordique permise par les 90 kilomètres de pistes de ski de fond gratuites et entretenues par le comité départemental et les clubs, ainsi qu'à la pratique de la raquette à neige⁴⁵⁵ pour laquelle les accompagnateurs de moyenne montagne offrent plusieurs formules de pratique encadrée, de façon à canaliser les pratiquants et éviter qu'ils ne sortent des sentiers, une partie du site du Champ du Feu étant classée en zone Natura 2000.

▪ *L'escalade, un niveau expérimenté de pratique requis par les sites*

Trente-trois sites d'escalades offrant de 15 à 150 voies ont été recensés⁴⁵⁶ dans le Bas-Rhin. Les Vosges du Nord⁴⁵⁷ offrent de nombreux sites pour la pratique de l'escalade, mais le niveau moyen de difficulté des voies qui est assez élevé sur ces sites⁴⁵⁸ n'en permet pas l'accès à un public débutant. L'absence de sites identifiés pour l'aménagement de nouvelles voies ainsi qu'un faible potentiel de développement des via ferrata⁴⁵⁹ sur le département ne militent pas en faveur du développement de nouveaux sites d'escalade. Et ce, malgré l'existence d'une demande émanant de pratiquants de niveau débutant ou moyen ayant appris à grimper sur des structures artificielles et désireux d'évoluer en extérieur.

L'escalade est en outre dépendante de contraintes réglementaires et environnementales telles que le classement de certaines falaises (classées d'intérêt régional), la mauvaise accessibilité⁴⁶⁰ de certains sites et la limitation de la pratique lors de certains mois sur de nombreux sites soumis à des interdictions temporaires⁴⁶¹ pour préserver la quiétude des faucons pèlerins pendant leur nidification. La mise en place de ces interdictions est le

⁴⁵⁵ Les sentiers de randonnée raquette sont également entretenus par le comité départemental et des comptages de fréquentation sont réalisés par les services de l'ONF.

⁴⁵⁶ Selon le Recensement des Équipements Sportifs et des Sites de sports de nature (RES) du Ministère des Sports.

⁴⁵⁷ Et plus largement le territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN).

⁴⁵⁸ Beaucoup de voies sont classées 6 et plus.

⁴⁵⁹ Le dénivelé dans le Bas-Rhin n'est pas assez important pour aménager autre chose que des via ferrata d'initiation.

⁴⁶⁰ D'où des problèmes soulevés quant au piétinement et à l'érosion des sols des voies empruntées (souvent hors sentier) pour accéder aux sites de pratique.

⁴⁶¹ Ces interdictions sont, en règle générale, respectées par les pratiquants.

fruit d'une longue démarche de charte⁴⁶² animée par le Parc et associant entre autres les associations de protection du rapace et le comité départemental de la Fédération Française de la Montagne et de l'escalade.

Alors que la part de pratiquants libres (ou auto-organisés) d'escalade est estimée à deux tiers de l'ensemble des pratiquants, le nombre de pratiquants licenciés bas-rhinois a connu une relative croissance sur la période 2005-2009. Le nombre de clubs sur le département reste quant à lui stable. Deux structures privées marchandes⁴⁶³ sont affiliées à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade et emploient des moniteurs brevetés d'Etat; ces deux structures travaillent en partenariat avec le monde associatif et participent régulièrement aux réunions de comité au niveau départemental.

Tableau 6. Évolution du nombre de licences et de clubs d'escalade dans le Bas-Rhin entre 2005 et 2008

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de licences	950	920	959	965	1026
Nombre de clubs	17	16	16	19	17

Source : DRDJS Alsace et CDFME 67 - Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

En termes de professionnalisation, il est à noter que sur les dix-sept clubs existants, les trois clubs qui regroupent plus de cent licences sont ceux qui parviennent à employer des moniteurs brevetés d'Etat. Ce constat fait écho aux difficultés que rencontrent les clubs à employer des salariés pour l'encadrement de l'activité, principalement assuré par des bénévoles. Ceux-ci sont incités par le comité à participer aux formations fédérales d'initiateur et de moniteur, de manière à assurer un encadrement qualifié au sein des clubs.

⁴⁶² Charte pour la pratique de l'escalade sur les rochers du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur cette démarche ultérieurement).

⁴⁶³ Salle d'escalade avec structures artificielles en intérieur situées sur Strasbourg.

▪ *Le canoë kayak, une pratique installée répondant à de nouvelles demandes*

Le Bas-Rhin offre de nombreux itinéraires nautiques pour la pratique du canoë kayak en club et de manière auto-organisée sur le département du Bas-Rhin. Nombre de ces itinéraires sont néanmoins identifiés comme sensibles d'un point de vue environnemental et soumis à des contraintes réglementaires liées à leurs caractéristiques naturelles ou à des problèmes de cohabitation entre usagers. Ces contraintes peuvent générer des ruptures de la continuité⁴⁶⁴ des itinéraires.

Certains manques en termes d'aménagement des parcours sportifs⁴⁶⁵, des zones d'embarquement et de débarquement sont également soulevés par le comité départemental. L'existence de ces zones offrirait davantage de lisibilité aux parcours, permettrait de signaler les points d'embarquement et de débarquement aux pratiquants auto-organisés qui en ont rarement connaissance⁴⁶⁶, et ainsi de protéger les sites de pratiques identifiés comme sensibles.

Afin d'offrir une meilleure connaissance des parcours existants et de canaliser la pratique auto-organisée⁴⁶⁷, le comité régional de canoë kayak (en collaboration avec les deux comités départementaux) s'est appliqué à la réalisation d'un plan régional de randonnées nautiques qui offrira un recensement sur la région Alsace de tous les parcours de canoë reconnus par les instances fédérales. Ce plan régional vient répondre aux nouvelles demandes et attentes de sensibilisation à l'environnement⁴⁶⁸ exprimées par les pratiquants de canoë. Ainsi, pour sensibiliser les pratiquants à la protection de l'environnement et aux caractéristiques des milieux naturels qu'ils traversent, mais également aux conditions de sécurité, la diffusion du plan sera accompagnée d'une publication de supports de communication bilingue⁴⁶⁹ (brochures et panneaux) rappelant

⁴⁶⁴ C'est ainsi le cas au niveau du plan d'eau de Plobsheim (Strasbourg sud) où un Arrêté de Protection de Biotope (APB) empêche la navigation des canoës, et contraint les pratiquants à débarquer pour rembarquer un kilomètre plus loin.

⁴⁶⁵ Le stade de slalom de Sélestat notamment.

⁴⁶⁶ Cette méconnaissance suscite des embarquements et débarquements qui peuvent générer des conflits avec les autres usagers ou les propriétaires des parcelles sur lesquelles les pratiquants se situent lorsqu'ils démarrent le parcours ou le terminent.

⁴⁶⁷ Bien que de nombreux pratiquants auto-organisés aient été formés en club et donc sensibilisés à l'environnement, selon les sites, une pratique de masse peut représenter d'importantes nuisances (sonores, présence de frayères, érosion des berges) pour les équilibres naturels des milieux.

⁴⁶⁸ Des modules consacrés à l'éducation à l'environnement font partie intégrante de la formation au Brevet d'État d'Éducateur Sportif en canoë-kayak.

⁴⁶⁹ Du fait de la proximité frontalière, beaucoup de pratiquants de canoë sont allemands.

les règles de navigation en canoë et les comportements respectueux de l'environnement que les pratiquants sont invités à adopter.

L'élaboration du plan régional de randonnées nautiques s'inscrit dans la continuité du travail partenarial mené par le comité départemental avec les différents acteurs⁴⁷⁰ publics et privés dans le cadre d'un projet pilote⁴⁷¹ de résolution des conflits d'usages sur le cours d'eau du Brunnwasser initié en 2006.

Cette demande relative à la sensibilisation à l'environnement des pratiquants adultes s'exprime également au niveau des jeunes et des scolaires avec lesquels le comité a engagé un travail d'éducation à l'environnement en recourant à des outils éducatifs (création de pagaies de couleur symbolisant les niveaux d'expertise des pratiquants) et des méthodes d'appréhension des milieux naturels de pratique.

Il est à noter également que la demande des écoles et des collèges s'exprime sur les aspects plus traditionnels⁴⁷² de santé publique et d'accès facilité à la pratique sportive.

Malgré une légère baisse entre 2005 et 2008, le nombre de licenciés de canoë kayak et le nombre de clubs implantés sur le département du Bas-Rhin restent stables. La part de pratiquants auto-organisés est estimée entre 20 et 30% du nombre de pratiquants licenciés total, et seuls quatre clubs sur les treize existants parviennent à employer des moniteurs brevetés d'état.

Tableau 7. Évolution du nombre de licences et de clubs de canoë kayak dans le Bas-Rhin entre 2005 et 2008

	2005	2006	2007	2008
Nombre de licences	679	575	566	629
Nombre de clubs	13	13	13	13

Source : DRDJS Alsace - CDCK 67 - Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

Les demandes grandissantes de sport-santé et d'éducation à l'environnement émanant des publics scolaires, adultes et touristiques, invitent l'ensemble des acteurs vivant de

⁴⁷⁰ Services des sports et de l'environnement de l'État et des collectivités territoriales, ONF, loueurs de canoës et organisateurs de randonnées, associations de protection de l'environnement, notamment.

⁴⁷¹ Les impacts de cette expérience sur la démarche départementale de gestion des sports de nature seront abordés lors de la deuxième partie de ce travail.

⁴⁷² Aspects traditionnellement rattachés à l'activité sportive en général, et pas spécifiquement au canoë-kayak.

l'activité canoë (emplois générés par l'activité canoë dans le secteur de la location, de l'encadrement et de la sensibilisation à l'environnement) à renouveler leur offre de pratique tant dans ses modalités que dans sa qualité. Mais ce renouvellement n'est pas facilité par la saisonnalité de la pratique (de mai à septembre) et les difficultés rencontrées par les clubs pour créer de l'emploi salarié et proposer une offre de découverte de l'environnement⁴⁷³.

▪ *Le cyclotourisme, en quête de renouveau*

La région Alsace, et plus spécifiquement le Bas-Rhin dans le cadre de notre recherche, sont très pourvus en pistes cyclables⁴⁷⁴. Si l'offre d'itinéraires est importante pour le vélo de route, le potentiel touristique et sportif du cyclotourisme, pourtant vecteur de retombées économiques directes et indirectes (hébergement, restauration, encadrement, consommation et location de matériel), reste encore sous-exploité. L'offre d'itinéraires cyclables est ainsi insuffisamment intégrée à l'offre touristique départementale et la qualité de certaines pistes pourrait être améliorée, notamment pour ce qui relève de la signalétique qui devrait être homogénéisée sur l'ensemble du département.

Malgré une demande importante, il y n'a que peu d'offre de randonnées en itinérance comprenant des prestations d'hébergement et de transport des bagages. Certains secteurs sont par ailleurs très peu pourvus en matière de location de cycles⁴⁷⁵.

La demande identifiée auprès de la clientèle place au premier rang de ses attentes la découverte et la sécurité. Pour y répondre, le comité départemental s'est fixé comme objectif de participer à la structuration d'une offre avec les hébergeurs, les loueurs et prestataires de services, ainsi que les offices de tourisme. Il a ainsi participé à la mise en place de circuits touristiques⁴⁷⁶ et à l'aménagement de sites⁴⁷⁷ en impliquant les acteurs locaux (politiques, touristiques, économiques).

⁴⁷³ L'idéal étant d'employer un éducateur à la fois titulaire du BE canoë kayak et du BPJEPS éducation à l'environnement; profil qui reste encore rare sur le marché de l'emploi sportif.

⁴⁷⁴ On comptabilise près de 700 kilomètres de pistes cyclables sur le Bas-Rhin.

⁴⁷⁵ La location de cycles reste une prestation que l'on trouve davantage dans les grandes agglomérations; les commerces de cycles situés à l'extérieur de ces agglomérations ne proposent que rarement un service de location.

⁴⁷⁶ Les 236 km de circuits de cyclotourisme et les 23km de circuits VTT balisés de l'Alsace Bossue en sont des exemples.

⁴⁷⁷ Aménagement d'une base VTT sur la commune de La Petite Pierre (avec services de location, entretien et nettoyage du matériel).

La structure de la pratique fédérale de cyclotourisme bas-rhinoise se caractérise par un nombre de clubs et de licences qui reste relativement stable malgré une légère tendance à la baisse du nombre de licenciés.

Tableau 8. Évolution du nombre de licences et de clubs de cyclotourisme dans le Bas-Rhin entre 2005 et 2008

	2005	2006	2007	2008
Nombre de	2146	2070	2129	2108
Nombre de clubs	58	57	55	55

Source : DRDJS Alsace - CDCT 67 - Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

Cette baisse s'accompagne d'une augmentation globale de l'âge moyen des pratiquants malgré un nombre de licences « jeunes » en augmentation, lié principalement aux six clubs écoles⁴⁷⁸ présents sur le Bas-Rhin. Les responsables fédéraux insistent sur les opportunités offertes par le VTT pour faire « rajeunir » la moyenne d'âge de leurs licenciés. En effet, le VTT a connu un fort développement ces vingt dernières années, mais celui-ci n'a pas eu d'effet sur le nombre de licenciés de cyclotourisme puisque les pratiquants de VTT sont très peu fédérés. Majoritairement jeunes, ils sont en demande d'une offre plus développée de sentiers balisés VTT⁴⁷⁹, mais également de terrains de maniabilité aménagés (bike park) pour une pratique davantage tournée vers la descente. Ainsi, un des enjeux du VTT pour le cyclotourisme est de répondre à cette nouvelle demande et ce faisant, de capter une partie de ces pratiquants jeunes et non-licenciés pour les inciter à s'affilier à la fédération de cyclotourisme.

En termes de professionnalisation, des manques sont également identifiés puisque sur les plus de cinquante clubs bas-rhinois, aucun n'emploie de salarié.

Les autres enjeux identifiés par le comité ont trait au développement de la pratique familiale, passant notamment par l'organisation d'événements « cyclo-découverte » (gratuits et à destination des familles), au développement de pratiques douces (sport-

⁴⁷⁸ Soit 178 jeunes de moins de 18 ans auxquels sont proposées des formations à la réglementation (code forestier et code de la route), aux premiers secours, à la mécanique, à la cartographie et à la topographie.

⁴⁷⁹ Dans le Bas-Rhin, à l'instar des sentiers de tourisme équestre, les sentiers balisés VTT doivent faire plus de deux mètres de large; et ceux qui sont inférieurs à cette largeur sont interdits aux vététistes.

santé et recherche de convivialité), à la sensibilisation des pratiquants auto-organisés aux règles de sécurité et à l'encouragement à l'affiliation à un club.

▪ *Le vol libre, une fidélisation des pratiquants plus importante qu'auparavant*

Le Bas-Rhin offre des sites⁴⁸⁰ pour la pratique du vol libre qui sont situés sur de « petits massifs » exigeant ainsi beaucoup de technique. Si cette caractéristique explique en partie les bons résultats en compétition, elle a l'inconvénient, à l'instar des sites d'escalade, d'être très sélective sur le niveau des pratiquants. Les responsables fédéraux estiment que le nombre de sites est insuffisant (notamment pour les sites orientés Ouest) mais sont conscients des conflits que pourraient susciter les opérations de déboisement nécessaires à l'aménagement de nouveaux sites avec les acteurs forestiers et environnementaux. Ceci dit, des aménagements sont tout de même souhaités de façon à améliorer l'accessibilité des sites tels que l'Altenberg et agrandir certaines aires de décollage et d'atterrissage comme à Breitenbach, ces deux sites étant les plus fréquentés.

Si la part de pratiquants auto-organisés représente environ 10 à 15% des pratiquants de vol libre, ceux-ci sont quasiment tous licenciés en raison de l'obligation de souscrire une responsabilité civile aérienne (RCA)⁴⁸¹ pour pouvoir voler.

En termes d'évolution des disciplines rattachées à la fédération de vol libre, le deltaplane a tendance à disparaître dans le département, alors que le kitesurf est en émergence et attire des pratiquants qui commencent progressivement à se fédérer, ce qui permet d'assurer un meilleur respect des règles aéronautiques⁴⁸². La pratique du parapente est quant à elle en stagnation.

⁴⁸⁰ Breitenbach, Altenberg : Rocher du Coucou, Belmont, Schwarzbach, Pelage, Reinhardsmunster, Mundolsheim, Hohbuhl, Epfig, Plobsheim et Brumath pour la pratique du kitesurf.

⁴⁸¹ Pour voler en France il n'est pas nécessaire d'avoir son brevet de pilote mais par contre il est obligatoire de contracter une assurance en responsabilité civile aérienne, laquelle est proposée par la fédération française de vol libre (FFVL) mais peut également être souscrite auprès d'un organisme d'assurance ou du Club Alpin Français.

⁴⁸² Le kitesurf est en effet soumis à autorisation sur certains sites (Plobsheim), mais une pratique dite « sauvage » a néanmoins pu être identifiée.

Tableau 9. Évolution de la répartition des licences de vol libre par type dans le Bas-Rhin de 2004 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Type de licence</i>					
Élève année	33	30	32	53	53
Élève groupe jeune	0	0	5	24	20
Kite surf	0	0	8	22	26
Non pratiquant	1	0	1	1	1
Volant	208	198	217	252	271
Volant jeune	5	5	11	13	11

Source : DRDJS Alsace - CDFFVL 67- Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

Le nombre de licences de vol libre est en hausse depuis 2006, avec une importance particulière des licences « compétition » dans le département par rapport à la moyenne nationale. Malgré des difficultés rencontrées par les petits clubs à maintenir leur activité, le nombre de clubs de vol libre bas-rhinois est resté constant jusqu'en 2006, avec la création de trois nouveaux clubs entre 2006 et 2008. En outre, le Bas-Rhin dispose de deux écoles associatives de vol libre qui sont les plus importantes de France.

Tableau 10. Évolution du nombre de licences et de clubs de vol libre dans le Bas-Rhin entre 2005 et 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de licences	244	229	267	354	379
Nombre de clubs	7	7	7	7	7

Source : DRDJS Alsace - CDFFVL 67- Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

Les enjeux identifiés pour le vol libre par les responsables fédéraux départementaux relèvent principalement de la capacité d'encadrement et de la valorisation de cette pratique comme composante du loisir touristique sportif bas-rhinois et régionale, l'Alsace attirant de nombreux pilotes étrangers.

Ils insistent également sur la nécessité d'inciter de nouveaux pratiquants à se fédérer (émergence de la pratique du kitesurf et accroissement du nombre de pratiquants auto-organisés) et d'être en mesure de répondre tant aux attentes des pratiquants que des touristes. En effet, il n'existe aucune structure commerciale privée proposant des activités de vol libre (baptême en parapente, initiation...), une grande partie de la demande ne peut être satisfaite par les structures associatives qui ne disposent pas des moyens d'encadrement nécessaires. Il en va ainsi du vol libre en biplace, pour lequel la demande ne peut être totalement satisfaite⁴⁸³, faute d'un nombre suffisant de moniteurs brevetés d'Etat. En effet, face à l'attractivité des Alpes en termes d'emplois et d'opportunités professionnelles, il y a une réelle difficulté à maintenir un nombre important de professionnels de l'encadrement et de titulaires de Brevet d'Etat sur le Bas-Rhin, et en Alsace de manière plus générale. Pourtant, les activités de formation drainent un public nombreux, mais celui-ci est majoritairement extérieur à l'Alsace (Belges, Parisiens...). Une solution envisagée par les responsables fédéraux est d'investir dans la formation des jeunes au niveau local et de les inciter à rester sur le département pour pratiquer et encadrer l'activité.

Malgré quelques initiatives isolées⁴⁸⁴, les actions à destination des jeunes et des scolaires restent globalement difficiles à mettre en œuvre, le vol libre pâtissant d'une image d'activité dangereuse aux yeux des parents.

4.1.2.2. Les pratiquants de sports de nature bas-rhinois

a) Les pratiquants licenciés : un public sportif aux activités multiples, en quête de convivialité et sensibilisé à l'environnement

Les éléments proposés ici proviennent d'une enquête par questionnaires⁴⁸⁵ menée par le bureau d'étude Amnyos auprès de pratiquants licenciés (267 répondants)

⁴⁸³ Le parapente biplace n'est *a priori* pas nécessaire aux clubs pour vivre en termes financiers. Cependant, des baptêmes en parapente biplace sont toutefois proposés par certains clubs qui disposent d'un moniteur breveté d'état.

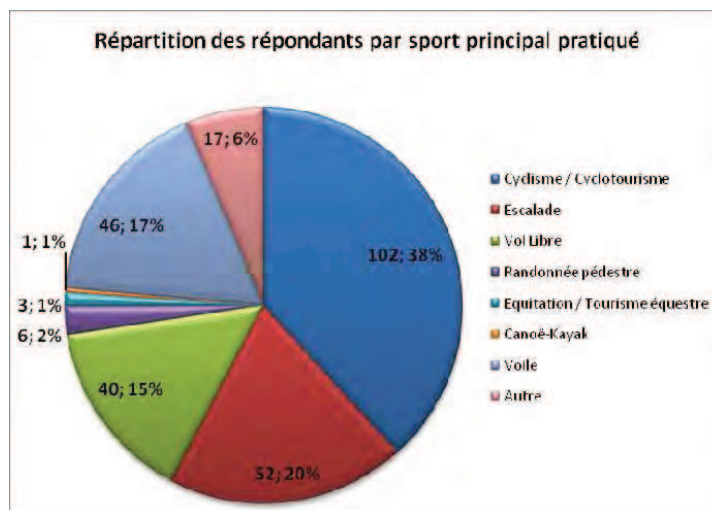
⁴⁸⁴ Actions avec la mairie d'Illkirch qui offre une formation au vol libre aux « jeunes méritants » dans le cadre d'un dispositif de subventionnement municipal.

et non-licenciés (34 répondants) interrogés sur des sites de pratique. Cette enquête a permis de dégager des tendances communes et des caractéristiques distinctives chez les deux types de pratiquants, même s'il convient d'emblée de préciser que ces différences ne peuvent être considérées comme significatives eu égard au nombre de répondants.

Il est également important de noter en introduction que l'enquête auprès des pratiquants licenciés a suscité une très forte réactivité de la plupart des responsables départementaux et de leurs licenciés, en particulier sur le vol libre, le cyclotourisme et la voile, ce qui est révélateur du niveau de sensibilisation et d'investissement des comités départementaux dans la démarche engagée par le Conseil général du Bas-Rhin.

L'échantillon de pratiquants est composé de 80% d'hommes, et de 20% de femmes. La répartition par tranche d'âge montre une place très relative des publics les plus jeunes, puisque les « plus de 31 ans » constituent plus de 80% des pratiquants interrogés. La répartition des répondants par « pratique sportive de nature principale » révèle la prédominance de quelques disciplines parmi les répondants. Ainsi le cyclotourisme, l'escalade, le vol libre et la voile constituent la part très majoritaire des répondants.

Figure 19. Répartition des répondants par sport de nature principalement pratiqué



Source : Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

⁴⁸⁵ Questionnaires administrés via internet, transmis par les comités départementaux et les clubs sportifs à leurs adhérents.

▪ *Des « sportifs en forme et en quête de convivialité »*

Le panel de pratiquants interrogés est dans l'ensemble composé de personnes « sportives » qui se déclarent, pour près de la moitié, d'un niveau « confirmé » et pratiquant « fréquemment » à « très fréquemment » (pour 185 pratiquants sur 299 interrogés). Néanmoins, cette pratique fréquente reste davantage considérée comme un loisir. Plus de la moitié des pratiquants pensent maintenir leur fréquence de pratique à son niveau actuel et 30% d'entre eux envisagent de l'intensifier.

Tableau 11. Mode de pratique, niveau et fréquence de pratique des répondants

	Nb de réponses	%
MODE DE PRATIQUE		
Loisirs	190	72%
Mixte	60	22,7%
Compétition	14	5,3%
NIVEAU DE PRATIQUE		
Débutant	12	4,5%
Moyen	87	32,7%
Confirmé	147	55,3%
Haut niveau	20	7,5%
FREQUENCE DE LA PRATIQUE		
Très fréquemment (plusieurs fois par semaine)	83	31,2%
Fréquemment (une fois par semaine)	88	33,1%
Assez fréquemment (1 à 3 fois par mois)	78	29,3%
Peu (moins d'une fois par mois)	17	6,4%

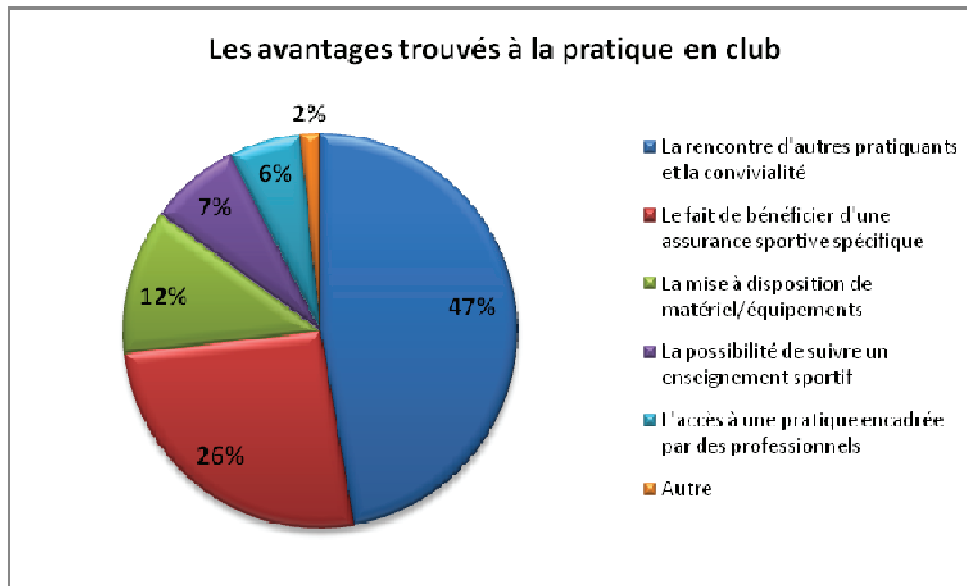
Source : Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009, adapté par Elodie WIPF

Les motivations des pratiquants licenciés interrogés s'inscrivent principalement dans une visée de maintien en bonne santé (pour 163 pratiquants sur 299 interrogés, soit plus de la moitié) et dans une dynamique sociale. En effet, à travers leur pratique en club, les pratiquants licenciés interrogés semblent rechercher avant tout la « rencontre d'autres pratiquants et la convivialité » (47% des répondants).

Une autre motivation à la pratique licenciée évoquée est « le fait de bénéficier d'une assurance sportive spécifique » (26% des répondants). « L'accès à une pratique

encadrée par des professionnels » n'arrive que bien plus loin dans les réponses citées (6% des répondants).

Figure 20. Avantages de la pratique licenciée selon les pratiquants interrogés



Source : Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009, adapté par Elodie WIPF

▪ **Des « sportifs omnivores sensibilisés à l'environnement »**

Les réponses fournies permettent également d'établir que la moitié des pratiquants licenciés dans un club pratiquent parallèlement au moins un autre sport de nature de façon auto-organisée (non-licenciée). Ainsi, près de deux tiers des pratiquants interrogés déclarent pratiquer un autre sport de nature de manière auto-organisée et en dehors d'un rattachement à une structure fédérale. Les pratiquants ne se fixent ainsi plus sur une activité unique et disposent d'une palette d'activités qu'ils peuvent pratiquer en fonction des contraintes qu'ils rencontrent ou de leurs aspirations du moment. Conformément aux travaux ayant déjà mis en évidence la diversité des registres de choix d'activités⁴⁸⁶ et le passage d'une « univorté » à une « omnivorté » sportive⁴⁸⁷, nous sommes face à une logique de variabilité des pratiquants et de diversité de leurs pratiques.

⁴⁸⁶ Di Maggio, P., "Classification in Art", *American Sociological Review*, 1987, n° 52, pp. 440-455.

⁴⁸⁷ Peterson, R.A., Kern, R., « Changing highbrow taste : From snob to omnivore », *American Sociological Review*, 1996, vol. 61, pp. 900-907; Lefèvre, B., Ohl, F., (2006), *op. cit.*

L'enquête a également mis en exergue la forte considération de l'aspect environnemental chez les pratiquants interrogés. De manière générale, les personnes interrogées apparaissent particulièrement sensibilisés à la protection de l'environnement, cette sensibilité se reflète dans les raisons qui ont guidé leurs choix de pratiques. Ainsi, la principale raison évoquée au choix de l'activité pratiquée est, pour 68% des pratiquants interrogés⁴⁸⁸, est la « proximité de la nature » dans leur pratique. Pour 40% de ces pratiquants, la pratique d'un sport de nature est un moyen de découvrir le milieu naturel, la faune et la flore d'un territoire ou d'un site. Près des deux-tiers des pratiquants interrogés (195 sur 299) déclarent l'aspect environnemental comme « principal » dans leur pratique, alors que 100 pratiquants le considèrent comme « secondaire mais très important ». Pour 52% d'entre eux, cette préoccupation environnementale a toujours été « forte », quand 35% d'entre eux disent qu'elle a « progressé »⁴⁸⁹ ces dernières années. Ces constats sont à mettre en relation avec une évolution de la préoccupation environnementale liée à la pratique qui est principalement attribuée à une évolution globale des mentalités et à une considération personnelle sur les sujets relatifs à l'environnement.

⁴⁸⁸ Soit 204 pratiquants sur 299 interrogés.

⁴⁸⁹ La plupart des pratiquants estiment l'information en matière de l'environnement insuffisante sur les sites de pratique. 58 pratiquants souhaiteraient une amélioration de l'encadrement de la pratique pour un meilleur « respect de l'environnement » et une amélioration de « l'encadrement en matière d'information environnementale ».

Tableau 12. Évolution de l'approche de la question de l'environnement dans la pratique

Pour quelle raison votre approche de la question environnementale dans votre pratique a-t-elle évolué ?	%
L'évolution globale des mentalités sur ces sujets	32%
Une impression personnelle de plus grand risque pour le milieu naturel qu'auparavant	28%
Des actions d'information par les responsables des disciplines concernées (associations, fédérations...)	10%
Une recherche d'information personnelle	5%
Des actions d'information par les autorités publiques en général	2%

Source : Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2003.

L'ensemble des caractéristiques que l'analyse des résultats de l'enquête a permis de dégager grossièrement un profil des sportifs de nature licenciés bas-rhinois :

Un profil des sportifs de nature bas-rhinois licenciés :

Un sportif assidu qui pratique une activité d'un fort degré de technicité (type vol libre, escalade, voile), en club pour des raisons combinées d'apprentissage, de sécurité et de convivialité, et qui pratique parallèlement des activités « tous publics » et « familiales », moins technique, de manière auto-organisée (type randonnée, course à pieds, différentes formes de cyclisme) et pour lesquelles il n'appartient pas particulièrement à une structure fédérale.

b) La pratique non-licenciée bas-rhinoise : familiale, de proximité et auto-organisée

Dans le cadre de l'étude commandée par le Conseil général, une partie du cahier des charges portait sur une identification⁴⁹⁰ des caractéristiques majeures⁴⁹¹ des sportifs de nature non-licenciés bas-rhinois. Le bureau d'étude s'est basé sur un échantillon⁴⁹² de pratiquants rencontrés de façon aléatoire sur différents sites⁴⁹³ de pratique bas-rhinois. L'analyse des réponses des pratiquants rencontrés sur les sites de pratique et interrogés par entretiens semi-directifs⁴⁹⁴ ont permis d'identifier des premières tendances et particularités propres à la pratique non-licenciée⁴⁹⁵ sur le département du Bas-Rhin.

Les personnes interrogées par le bureau d'études étaient, pour deux tiers d'entre elles, des résidents du département déclarant se déplacer pour une demi-journée, voire une journée et qui fréquentent des sites de pratique de proximité le plus souvent en groupe, que ce soit en famille (pour 18 d'entre eux), ou entre amis (pour 9 d'entre eux). A l'image des tendances repérées au niveau national⁴⁹⁶, le développement de la sociabilité familiale fait partie des motifs de pratique exprimés par les personnes interrogées, devant la sociabilité amicale, alors que la sociabilité associative n'est jamais mentionnée. Et pour cause, puisque la plupart des pratiquants interrogés n'étaient pas affiliés à une fédération sportive et ne l'avaient jamais été auparavant. Les activités les plus citées par les personnes interrogées étaient *la randonnée pédestre, la marche à pieds et le cyclotourisme*, toutes trois pratiquées de façon auto-organisée. L'accessibilité gratuite aux milieux de pratique et le faible niveau du besoin en équipement spécifique

⁴⁹⁰ Extrait du Cahier des Clauses Particulières du marché (Article 1.1.1.) : « Réaliser un état des lieux des sports de nature présents sur le département : nombre de pratiques, localisation, nombre de pratiquants par discipline, figures illustratives de pratiquants non fédérés pour plus de connaissance de ces publics.

⁴⁹¹ L'objet de la thèse n'étant pas de réaliser une sociologie des pratiquants sports de nature non licenciés sur le département, nous nous contentons dans ce point de restituer les résultats de l'étude, à titre d'indicateurs, et non de résultats en soi.

⁴⁹² L'échantillon de personnes interrogées est composé d'un tiers de femmes (n=11) et de deux tiers d'hommes (n=21). Plus de la moitié d'entre eux ont entre 31 et 50 ans, et moins de 10% ont moins de 18 ans. Les deux-tiers sont des Bas-rhinois, et 4 sont des Allemands.

⁴⁹³ Champ du feu, Mont Sainte Odile, Plobsheim, notamment.

⁴⁹⁴ D'un point de vue méthodologique, seule une approche par focus group ou entretiens semi directifs pouvait permettre de cerner quelques caractéristiques permettant de définir grossièrement des profils de pratiquants, ou au moins des tendances communes chez ces pratiquants.

⁴⁹⁵ Toutefois, seule une étude approfondie et d'ampleur plus importante en termes de durée d'enquête et de taille d'échantillon permettrait de s'assurer de la régularité et de la redondance de ces constats, et par là, d'attester de leur existence d'un point de vue sociologique.

⁴⁹⁶ Aubel, O., Lefèvre, B., Tribou, G., (2008), *op. cit.*

sont deux éléments explicatifs de l'auto-organisation de la pratique sportive, particulièrement pour ces trois activités.

En termes de fréquence et de niveau de pratique, deux groupes de pratiquants se distinguent. Ainsi, ceux qui se déclarent d'un niveau « moyen » avec une fréquence de pratique « assez fréquente » (de une à trois fois par mois), et ceux qui se déclarent d'un niveau « confirmé » et qui pratiquent un sport de nature plusieurs fois par semaine (pratique « très fréquente »).

Par ailleurs, les pratiquants interrogés sont assez mobiles sur le département et la région et sont prêts à se rendre sur des sites plus ou moins éloignés de leur lieu d'habitation. Ainsi, près de deux tiers des pratiquants interrogés affirment pratiquer sur de nombreux sites du département. Ils envisagent « se tourner vers d'autres sites de pratique sur le territoire » pour une moitié d'entre eux, et « se tourner vers d'autres sites de pratique en dehors du territoire » pour l'autre moitié.

Selon les personnes interrogées, le « bouche-à-oreille » est actuellement le vecteur de communication le plus utilisé pour obtenir des informations sur les sites de pratique. L'amélioration de la qualité et de la quantité de l'information est ainsi un élément récurrent dans le discours des personnes interrogées. Ceux-ci souhaiteraient en effet voir s'améliorer l'information diffusée tant sur les sites, que dans des lieux tels que les offices du tourisme et les mairies. Enfin, un tiers des pratiquants interrogés expriment le souhait d'une amélioration de la qualité sportive des équipements dédiés à la pratique des loisirs.

La mise en évidence des caractéristiques des pratiquants de sports de nature bas-rhinois soulève ainsi la question de la prise en compte de la complexité et de la variabilité des modes de pratiques (majoritairement auto-organisée) par la puissance publique départementale. Celle-ci fait en effet face à la délicate tâche de construire une organisation consensuelle d'activités sportives et de loisirs qui puisse permettre de faire cohabiter des pratiques sportives au degré de sportivité et de sensibilisation à l'environnement différent d'une part, mais également d'organiser le partage et les usages des espaces naturels entre les « sportifs » et l'ensemble des autres acteurs des milieux naturels (chasseurs, naturalistes, forestiers, etc.).

4.1.3. Les acteurs institutionnels de l'organisation des sports de nature

Les acteurs institutionnels qui interviennent directement ou indirectement dans l'organisation des sports de nature en France relèvent de plusieurs niveaux et secteurs socio-économiques. Pour la clarté de leur présentation, la grille de lecture adoptée reprend les niveaux d'administration français ainsi que la différenciation secteur public-secteur privé. Si la catégorisation privé-public peut *a priori* paraître neutre, l'interroger se révèle indispensable pour attester de l'implication croissante de réseaux d'acteurs privés dans les politiques publiques. Par rapport au contexte français, cette implication des acteurs privés dans l'action publique prend toute son importance dans la mesure où parler d'acteurs « privés » c'est l'entendre au sens légal, et c'est dire aussi que « privé » ne signifie pas nécessairement « marchand » ou « économique ». Or souvent encore en France, la connotation mercantile du privé demeure fortement présente dans les représentations, en raison notamment de la structuration particulière que ce clivage « privé-public » opérait – voire opère encore – au sein des imaginaires collectifs. La structuration privé-public renvoyait au bien commun, au bien public, au service public, et donc au non-marchand. Et alors même que les services dits publics peuvent s'avérer payants⁴⁹⁷, les imaginaires et les représentations semblent rester profondément empreints de cette conception d'un service public non-marchand.

4.1.3.1. Les acteurs publics nationaux : services de l'État et instances consultatives nationales

- **Le Ministère de la Santé et des Sports : le Secrétariat aux Sports**

Par l'instruction du 12 août 2004, l'État affirme son engagement en faveur des sports de nature par la mise en œuvre « d'une stratégie nationale d'organisation et de promotion de la pratique des sports de nature »⁴⁹⁸ confiée au Ministère de la Santé et des Sports, par l'intermédiaire de son Secrétariat d'État aux Sports. Cette stratégie nationale se traduit notamment par l'action du ministère visant à favoriser « *l'accès des individus*

⁴⁹⁷ Bien qu'ils soient théoriquement financés par les contribuables au travers des impôts et diverses taxes d'habitation (cas de délégation de service public, stationnement payant sur la voirie publique, accès aux équipements sportifs type piscine et patinoire, transports).

⁴⁹⁸ Source : Ministère de la santé et des sports, Secrétariat d'État aux sports.

aux pratiques sportives de nature en sécurité, en améliorant leur compétence aux plans technique et environnemental, et en s'appuyant sur des modes de pratiques diversifiés : associative, du secteur éducatif, du secteur marchand ». En outre, il contribue à l'amélioration de la qualité des activités physiques et sportives qui s'exercent en milieu naturel⁴⁹⁹, objectif qui s'inscrit dans le contexte de la protection du patrimoine naturel et rural, du respect du droit de propriété et des autres usages du milieu naturel. Dans ce cadre, il appuie notamment son intervention sur un partenariat avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le Comité National Olympique et Sportif Français et l'Assemblée des Départements de France.

L'intervention du Ministère se concrétise notamment par différentes actions relatives à :

- la mise en œuvre de conventions partenariales avec les gestionnaires d'espaces naturels pour assurer une meilleure compatibilité entre pratiques des sports de nature et objectifs de préservation environnementale ;
- la mise en place d'un travail sur l'évaluation de l'impact économique des sports de nature et sur la place des équipements artificiels dans l'offre de tourisme et de loisirs sportifs de nature ;
- la production d'outils pratiques destinés aux acteurs territoriaux en charge de l'installation des Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) et des Plans Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

La production de ces outils est confiée au Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), localisé au Centre Régional de l'Éducation Populaire et du Sport (CREPS) de Rhône Alpes (Vallon Pont d'Arc), dont la vocation prioritaire est de diffuser des savoir-faire et de valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes. Le PRNSN est un outil à la disposition des agents du Ministère et de l'ensemble des acteurs locaux du sport.

En outre, le Ministère a engagé une réflexion sur les modalités de médiation territoriale dans le champ des sports de nature par l'intermédiaire de la « mission des sports de nature et du développement durable », chargée de favoriser un « développement maîtrisé des sports de nature » (art. L.311-3) en portant une attention particulière sur le travail de coordination interministérielle.

⁴⁹⁹ *Ibid.*

- **Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer : la DATAR**

La délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)⁵⁰⁰ est une administration de mission dotée d'une compétence à caractère interministériel. Elle est chargée de préparer, d'impulser et de coordonner les décisions relatives à la politique d'aménagement du territoire conduite par l'État. Les outils financiers d'aide et de soutien aux projets prioritaires dont elle dispose lui donnent un rôle de premier plan dans le montage de projets territoriaux.

Elle négocie et coordonne l'attribution des crédits relatifs aux contrats de plan, au fonds national d'aménagement et de développement du territoire, elle négocie et coordonne l'attribution des fonds européens destinés aux territoires prioritaires en matière d'aménagement, où elle positionne régulièrement le tourisme et les loisirs comme un des axes forts de développement des territoires ruraux. Par l'intermédiaire de ses actions en matière de tourisme et d'aménagement du territoire, la DATAR reste un acteur institutionnel impliqué, bien qu'indirectement, dans l'organisation des sports de nature.

- **Les instances consultatives nationales**

- *le Conseil National du Tourisme (CNT)*

Il est un organe consultatif placé auprès du ministre en charge du tourisme qui en assure la présidence. Il peut être consulté dans le domaine de sa compétence sur les projets de textes législatifs ou réglementaires ayant une incidence sur le tourisme. Le CNT a pour vocation de rassembler les acteurs économiques et sociaux de ce secteur. Il a un rôle de réflexion, de conseil, d'échange et de concertation qu'il exerce en apportant son concours à la définition de la politique de l'Etat dans le domaine du tourisme.

Malgré le développement d'approches interministérielles, la prise en compte des sports de nature en termes d'opportunités économiques, de valeur pédagogique, d'intérêt social, et d'impacts sur l'environnement se traduit par une sensibilisation différente des ministères concernés impliquant selon les cas, une posture de facilitateur

⁵⁰⁰ DIACT redevenue DATAR par le Décret n° 2009-1549 du 14 décembre 2009 créant la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

ou la réaffirmation des fonctions régaliennes et régulatrices de l'État. La question de l'inadéquation de l'échelle nationale à la prise en compte des sports de nature a conduit à un accroissement de l'implication des acteurs publics au niveau local.

4.1.3.2. Les acteurs publics territoriaux

- **Les services déconcentrés de l'État : DRJSCS. Alsace et DDCS du Bas-Rhin**

Aux niveaux régional et départemental, la nouvelle organisation territoriale de l'État issue de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) a, depuis le 1^{er} janvier 2010, transformé les Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports (DRJS) en Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), et a fait des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports (DDJS) des services intégrés (service ville-jeunesse-sport) aux Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) de chaque département. Les anciennes DRDJS devaient mettre en place une « cellule sports de nature » veillant à la coordination et au renforcement des liens avec les correspondants départementaux des sports nature, les établissements nationaux et les conseillers techniques et sportifs placés auprès des fédérations sportives de nature. La DRJSCS d'Alsace a installé cette cellule en 2006 qui est animée par le référent régional sports de nature, professeur de sport titulaire au sein de la DRJSCS d'Alsace. Au niveau départemental, un correspondant départemental « sports de nature » est également en poste au sein de la DDCS.

Concernant la démarche CDESI-PDESI bas-rhinoise, il est intéressant de préciser que l'État, par l'intermédiaire de la DDCS, n'a joué un rôle d'accompagnement qu'une fois cette démarche initiée par le Conseil général du Bas-Rhin, en affichant pourtant un rôle moteur de la DDCS. En 2006, le référent régional sports de nature qui prit en charge le dossier était quelqu'un de profondément investi (militant écologiste et proche des élus socialistes locaux) dans ce projet. Dès qu'il fut informé de la prise en charge du dossier CDESI-PDESI par un agent du service des sports du Conseil général, il sollicita d'emblée la tenue de réunions de travail inter-services (État- Département - Région) de façon à ce que les services de l'État ne perdent pas la main sur une démarche qui avait somme toute, été initiée par l'État et qui représente une priorité ministérielle dans le domaine du sport et de son développement « durable ».

La disparition de cette personne en 2007 laissa le poste de «référént sports de nature » sans successeur pendant six mois, le temps pour l'administration de recruter un nouveau référént. La vacance de ce poste eut comme conséquence de créer une zone d'incertitude favorable à l'affirmation du rôle moteur de l'administration départementale et du Conseil général comme interlocuteur privilégié sur le dossier CDESI-PDESI. Ce n'est qu'une fois un nouveau référént « sports de nature » recruté que les services de l'État ont cherché à reprendre leur rôle institutionnel de partenaire auprès du Conseil général, mais surtout à réaffirmer l'antériorité de leur présence dans cette démarche et sa filiation ministérielle, en assurant notamment une présence et une prise de parole systématique lors de la concertation territoriale initiée par le Conseil général. Ces constats nous invitent à souligner l'importance des agents et techniciens qui sont en charge des dossiers dans la conduite et la mise en œuvre de ceux-ci, mais également dans la représentation des services dans lesquels ils exercent.

▪ **Les collectivités territoriales : Région Alsace, Département du Bas-Rhin, intercommunalités et communes bas-rhinoises**

La Région Alsace n'a pas de compétence légale pour intervenir sur la thématique « sports de nature ». Néanmoins, elle peut le faire indirectement au titre des domaines inscrits au contrat de Plan État-Région par le biais de partenariats dans le domaine du tourisme et de l'emploi sportif par exemple.

Les prérogatives des départements en matière de gestion des sports de nature sont issues du dernier mouvement de décentralisation et sont développées dans le point 1.4. du présent chapitre.

Au titre de la maîtrise foncière des lieux de pratiques (hors propriété privée) et du pouvoir de police du maire, les communes sont directement concernées par les sports de nature. Des circuits de randonnée pédestre, de cyclotourisme et de VTT sont développés par des communes bas-rhinoises, soit en partenariat avec l'Établissement de Coopération Intercommunale (EPCI) à laquelle elles appartiennent, soit par l'intermédiaire du partage du projet par l'EPCI lui-même.

▪ Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN)

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) a été créé en 1975, avec pour vocation la protection et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire, en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement. D'une superficie de plus de 1 300 km², son territoire est principalement rural et classé par décret interministériel. Le PNRVN regroupe cent treize communes, réparties sur deux départements (le Bas-Rhin et la Moselle) et deux régions (l'Alsace et la Lorraine). Ses limites se matérialisent par six villes portes (Wissembourg, Bouxwiller, Saverne, Phalsbourg, Sarre-Union et Rohrbach-Lès-Bitche) ainsi que la frontière allemande, de Wissembourg à Volmunster.

Figure 21. Carte de situation du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord



© Copyright SYCOPARC 2010. Tous droits réservés.

Figure 22. Les communautés de communes du PNR des Vosges du Nord en 2009



Créé le 1er octobre 1976, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord (le Syndicat de Coopération pour le Parc - Sycoparc), est chargé d'animer le Parc et de mettre en œuvre sa charte constitutive. Le Sycoparc regroupe les collectivités et organismes en charge du territoire classé en Parc (Régions, Départements, communes et intercommunalités), auxquelles s'ajoutent des collectivités associées (villes porte et villes périphériques, ainsi que des organismes partenaires (chambres consulaires, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Conseil Economique et Social). La principale mission du Sycoparc consiste à aider les acteurs du territoire à agir dans la concertation, et en cohérence avec les objectifs du Parc. L'expérience a montré qu'il est d'abord un conseiller des communes, des intercommunalités, des entreprises et des habitants du Parc, auxquels il apporte son expertise dans le diagnostic, la gestion et le soutien de projets concrétisant la Charte du Parc⁵⁰¹ ainsi que dans la gestion des sports et des loisirs de nature sur son territoire. Il peut aussi être mandaté

⁵⁰¹ Fruit d'un long travail de diagnostic, de réflexions et d'animation entamé en 1968, la première Charte du PNRVN a été élaborée dans le contexte d'émergence des PNR en France. Elle a été approuvée le 30 décembre 1975.

pour porter directement des projets⁵⁰², soit en cas de carence d'acteurs, soit pour positionner ces projets à leur bonne échelle géographique.

4.1.3.3. Les acteurs privés de l'organisation institutionnelle des sports de nature

- **Les comités sportifs départementaux et les ligues régionales**

Les fédérations sportives, par leurs comités départementaux et leurs ligues régionales, bénéficient d'une délégation de service public dont le cadre est fixé par la loi sur le sport modifiée en 2000. Elles proposent leur expertise sur la demande et les modalités de pratique sportives et concourent au développement des activités sportives. Les fédérations sportives sont représentées par le Comité National Olympique et Sportif qui conclut des conventions d'accès à ces sites pour les pratiques sportives de nature avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels (art. L311-5).

Les comités départementaux participent à l'identification, la gestion, l'entretien, la promotion des sites relatifs à leur activité. Ils sont aussi les principaux organisateurs de leurs disciplines sportives : animation, sensibilisation des pratiquants, formation des cadres, compétition, événementiels. Leurs interventions sont généralement planifiées (l'escalade ou le canoë-kayak favorisent, par exemple, la réalisation systématique de plans départementaux d'équipements) et peuvent faire l'objet de contractualisation avec les acteurs territoriaux sous forme de conventions d'objectifs, de contrats de filière ou toute convention relative à l'accès et à l'utilisation des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

- **Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)**

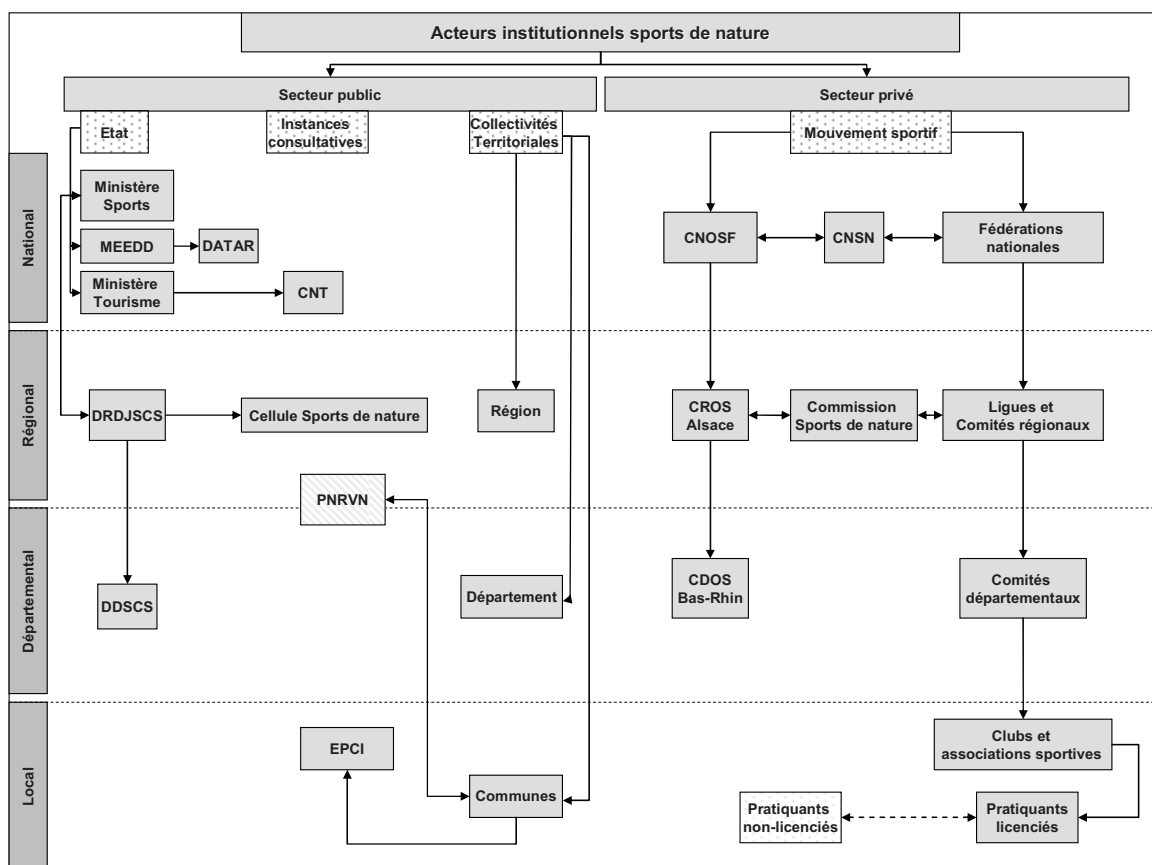
Le CNOSF (titre IV, chapitre 1^{er} du code du sport) est une association reconnue d'utilité publique. Composé de l'ensemble des fédérations sportives (fédérations unisport olympiques, fédérations unisport non olympiques, fédérations multisports), le CNOSF représente le CIO en France, il est donc soumis aux exigences de la Charte Olympique. Il a notamment pour mission de représenter le sport français auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels.

⁵⁰² La « charte de l'escalade sur les rochers des Vosges du Nord » est un de ces projets portés par le Parc.

Le Conseil Interfédéral des sports de nature, dénommé « Conseil national des sports de nature » (CNSN) a été mis en place en 1998. Il facilite la coordination de projets et de dossiers communs aux fédérations qui le constituent et est engagé au nom du CNOSEF pour ce qui relève du domaine particulier des sports de nature.

A l'initiative de certains Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS), des commissions « sports de nature » se mettent en place, regroupant les comités départementaux concernés. En tant qu'instances représentatives du mouvement sportif auprès des institutions, le CNOSEF incite activement à la création de ces commissions « sports de nature »⁵⁰³.

Figure 23. Système des acteurs institutionnels intervenant dans l'organisation des sports de nature en Alsace et dans le Bas-Rhin



⁵⁰³ Source : Lettre du Conseil National des Sports de Nature – Janvier 2005.

4.2. La nature, un patrimoine « à préserver » ou « à réserver »?

4.2.1. L'environnement « sous contrat » : outils et acteurs institutionnels de la préservation de l'environnement

- **Le réseau Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 est une initiative européenne de préservation des espèces et des habitats naturels visant à préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel des territoires. Pour en assurer la cohérence, le maillage des sites écologiques s'étend sur toute l'Europe. Le type de démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires est laissé à l'appréciation des États membres. La démarche Natura 2000 menée en France s'appuie sur l'intégration de la politique de préservation de la biodiversité et de protection des espèces et habitats naturels à tous les échelons de la gestion des territoires. L'objectif majeur défini pour la démarche française est de « maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation ». A cette fin, la démarche française privilégie la concertation, la prise en compte des spécificités locales et des intérêts de l'ensemble des acteurs (habitants et usagers d'un site), l'incitation et l'évaluation. Dans le cadre réglementaire prévu⁵⁰⁴, chaque étape du projet d'un site Natura 2000 (désignation du périmètre, définition des objectifs propres au site, gestion contractuelle et évaluation du projet) donne lieu à des réflexions et fait l'objet d'un suivi par les services de l'État (Préfet de département, DREAL, DDT, notamment). Sauf cas exceptionnels, la désignation des sites ne conduit pas les États à interdire a priori les activités humaines existantes ou à venir, pour autant que celles-ci ne portent pas atteinte aux habitats et aux espèces concernés. Ces espaces sont les supports d'activités économiques (productions agricoles et forestières, tourisme rural, etc.) qui font aussi l'objet d'activités diverses (tourisme, loisirs, sports de nature, chasse, pêche, etc.) contribuant à leur entretien, à la qualité de la vie rurale et générant des emplois. Les activités sportives et de loisirs, en tant qu'activités humaines, ont à être compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et espèces désignés. Par l'intermédiaire

⁵⁰⁴ Textes fondateurs de Natura 2000 : Directive Habitat du 21 mai 1992 et Directive Oiseaux de 1979

des comités de pilotage locaux, les États membres doivent établir un document d'objectifs (DOCOB). Le DOCOB est un document de planification multi-partenarial destiné à organiser la manière dont les acteurs du site devront prendre en compte, avec les moyens décidés, les impératifs de Natura 2000 pour chaque activité s'exerçant sur le site. Ce document s'établit en concertation avec un comité de pilotage local présidé par le Préfet, comprenant les acteurs majeurs du site (socioprofessionnels, administrations, collectivités). Ni la présence de la DRDJSCS ni celle du mouvement sportif ne sont obligatoires. Néanmoins, ils ont la possibilité de solliciter un siège dans le comité de pilotage local, sur demande auprès des services de la DREAL ou de la DDT. Une opération pilote sur 36 sites a permis pendant deux ans de tester la faisabilité des documents d'objectifs. Par exemple, ont participé aux comités de pilotage de sites-tests en ce qui concerne les activités de sports de nature : le Syndicat national des accompagnateurs, la Fédération française de montagne et d'escalade, un Comité départemental de randonnée pédestre, le Club alpin français, des clubs de ski, de VTT, de spéléologie, un Comité départemental de voile, la DDSCS. L'Alsace contribue au réseau Natura 2000 à hauteur de 76 936 ha pour les zones spéciales de conservation (ZSC - habitats) et 109 833 ha pour les zones de protection spéciale (ZPS - oiseaux) soit respectivement 9,23 % et 13,18% du territoire régional et 17% en considérant la superposition des deux zonages. 32 sites Natura 2000 (21 ZSC et 11 ZPS) constituent le réseau Natura 2000 en Alsace. A ce jour, les 11 ZPS ont été désignées officiellement comme sites intégrant le réseau européen Natura 2000 par arrêtés ministériels.

- **Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer : La DREAL**

Dans le cadre de la RGPP, les DREAL ont remplacé les DIREN, les DRE et les DRIRE, dont elles reprennent les missions, hormis le développement industriel et la météorologie. La DREAL Alsace est créée au 1er janvier 2010 et est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables. Elle veille à l'intégration des principes et objectifs de développement durable dans la mise en œuvre des actions conduites par l'Etat et assure le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle intervient également en matière d'habitat et de logement.

Figure 24. Les sites Natura 2000 en dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin



- **Le Ministère de l’agriculture, de la pêche de l’alimentation et des affaires rurales : La DDT**

La Direction Départementale des Territoires (DDT) regroupe la Direction Départementale de l’agriculture et de la forêt (DDAF) et la Direction de l’Équipement (DDE) depuis la RGPP. La DDT est en charge de la mise en œuvre des politiques d’aménagement de développement durables des territoires. Par l’intermédiaire de ses services⁵⁰⁵ elle mobilise les outils d’aménagement, de planification, de contrôle et de protection du ressort de l’État, au service d’un développement durable, notamment dans les espaces fragiles (forestiers, naturels) ou source de conflits d’usages. A ce titre, la DDT peut être mobilisée sur la thématique des sports de nature.

4.2.2. Pratiques piscicole et cynégétique : les milieux naturels, entre « filets et civets »

- **La Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

La Fédération regroupe 129 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ainsi que l’association des pêcheurs amateurs aux engins et filets sur les eaux du domaine public, soit environ 23000 pêcheurs fréquentant un domaine piscicole départemental qui comprend 1040 km de cours d’eau de première catégorie, 1400 km de cours d’eau de deuxième catégorie et 2700 hectares de plan d’eau⁵⁰⁶. De façon statutaire, la fédération collecte les Cotisations Pêche et Milieu Aquatique (C.P.M.A.), mission administrative inscrite dans les statuts, définis par le Code de l’Environnement, et est chargée de plusieurs missions qui constituent sa mission réglementaire. Ainsi, elle est chargée de mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole départemental, elle coordonne les actions des associations agréées de pêche et de pisciculture, elle mène des actions d’information et d’éducation en matière

⁵⁰⁵ Services de la DDT : Agriculture; Environnement et gestion des espaces; Aménagement durable des territoires; Logement, construction durable et rénovation urbaine; Sécurité – Travail – Ingénierie de crise; Appui aux territoires (source : Préfecture de la Région Alsace, Préfecture du Bas-Rhin, Bureau de la communication interministérielle)

⁵⁰⁶ Source : Fédération du Bas-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

de protection des milieux aquatiques et elle participe à l'organisation de la surveillance de la pêche, et à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.

La production de la pisciculture alsacienne gravite principalement autour de trois espèces que sont le saumon, la truite fario et l'ombre commun. La forme de la pisciculture alsacienne du saumon du Rhin doit sa particularité à l'accident de pollution du Rhin causé par l'usine Sandoz en 1986, qui grâce aux indemnités versées par Sandoz (le laboratoire pharmaceutique responsable de l'accident), a permis de lui donner sa forme actuelle depuis 1991. Une partie de ces indemnités fut en effet affectée à un projet de pisciculture, le complément financier fut apporté par les pêcheurs du Bas-Rhin, par l'intermédiaire de leur Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

▪ **La Fédération départementale des Chasseurs du Bas-Rhin**

La spécificité de la chasse alsacienne est dépendante du régime de droit local auquel est soumise l'Alsace, tout comme la Moselle. Le régime de droit local de la chasse fait du gibier un patrimoine géré par les communes, suivant un cahier des charges départemental fixant les modalités techniques et de gestion de la chasse et sous le contrôle d'une police de la chasse. Le droit de la chasse est ainsi administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires, la commune gérant toute la procédure d'adjudication tous les neuf ans. Le droit de chasse est alors réservé à l'adjudicataire qui devra payer à la commune le loyer de la chasse et respecter un plan de chasse. La pratique de la chasse est également régie par des textes cadres que sont les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (ORGFH). Ces textes ont été rédigés par le DIREN Alsace et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). L'un des objectifs de ces orientations est d'inciter les gestionnaires cynégétiques à adopter des pratiques qui contribuent au maintien des équilibres naturels et à la préservation des habitats naturels. Le Bas-Rhin compte 7531 chasseurs sur les 13363 chasseurs alsaciens⁵⁰⁷ répartis dans diverses associations locales que la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin a vocation à fédérer et à représenter auprès des services de l'Etat et dans les différentes instances institutionnelles concernées. La fédération a pour mission d'élaborer un schéma départemental de gestion cynégétique intégrant les différents

⁵⁰⁷ Les chiffres clés de la chasse, Fédération nationale de la Chasse FNC/ONCFS, chiffres 2007-2008

plans de chasse et qui doit être approuvé par le préfet après avis du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ce schéma est réalisé en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés. Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, elle conduit des actions de prévention des dégâts du grand gibier et assure l'indemnisation administrative de ceux-ci. Elle prépare également les candidats à l'examen pour la délivrance du permis de chasser et met à disposition des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage les locaux, des parcours et des équipements nécessaires à la réalisation des épreuves théoriques et pratiques de l'examen.

- **L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)**

L'ONCFS est un Etablissement public national, à caractère administratif, sous la double tutelle des ministres chargés de la chasse et de l'agriculture, l'ONCFS est implanté dans tous les départements métropolitains et d'outre-mer. En apportant son appui technique à l'élaboration des orientations régionales, il contribue à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle des mesures de gestion (en particulier par la chasse) destinées à préserver la faune sauvage et ses habitats et compatibles avec les autres activités humaines. L'ONCFS a pour mission de réaliser des études d'évaluation de l'état de la faune sauvage, des recherches et des expérimentations concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, et de la mise en valeur de celle-ci par la chasse. L'ONCFS participe également à la surveillance de la faune sauvage ainsi qu'au respect de la réglementation relative à la police de la chasse ; il est ainsi chargé de l'organisation matérielle de l'examen du permis de chasser pour le compte de l'Etat.

4.2.3. Les acteurs associatifs de la protection de la nature dans le Bas-Rhin : nature ordinaire et milieux « naturels » en raréfaction

- **Alsace Nature**

Alsace Nature est une fédération régionale des associations de protection de la nature en Alsace fondée en 1965. Reconnue d'utilité publique, agréée pour la protection de l'environnement et affiliée à France Nature Environnement, elle regroupe 3000

membres individuels et 147 associations fédérées. Membre de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale d'Alsace (CRES), les actions d'Alsace Nature s'articulent autour de sept axes relatifs à la coordination des actions pour la sauvegarde des sites et des paysages, l'information et la sensibilisation des publics sur le respect du milieu de vie, les relations avec les administrations et les élus (lobbying), la participation aux diverses instances de concertation, la recherche et l'expertise en matière d'inventaires et d'évaluation des impacts environnementaux, et l'expertise et le recours juridique pour la défense du milieu de vie. En outre, elle s'investit dans l'organisation d'animations scolaires et adultes (sorties nature).

Alsace Nature s'appuie sur une équipe salariée et plus de 300 bénévoles qui se répartissent dans les comités directeurs, les réseaux thématiques (nature, forêt, eau, agriculture, transports, urbanisme, déchets, énergie, risques industriels, santé), les groupes sectoriels⁵⁰⁸ et représentent la fédération auprès des institutions.

- **L'Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (Ariena)**

L'Ariena est une association régionale regroupant des associations, des collectivités et des administrations. Elle a vocation à développer et promouvoir les activités d'éducation à l'environnement sur le territoire alsacien en animant un réseau de professionnels et de bénévoles regroupés dans des structures qui agissent en commun pour le développement d'activités éducatives sur les sujets liés à l'environnement, à la nature, aux patrimoines et à la qualité de la vie (urbanisation, air, transport, déchets, etc.). L'Ariena s'est fixée quatre domaines d'action dans lesquels elle œuvre : l'animation du réseau ; la conception d'outils pédagogiques et de montage de projet pour accompagner les démarches de sensibilisation ; le soutien des projets d'éducation à la nature et à l'environnement auprès des associations du réseau et des partenaires publics et partenaires privés ; la formation (animateurs, techniciens, personnels des collectivités, élus) et l'intervention dans les établissements scolaires, universités, filières d'apprentissage et entreprises.

⁵⁰⁸ Afin d'augmenter son efficacité d'action sur le terrain, Alsace Nature a partagé le territoire alsacien en zones géographiques qu'elle a appelé « groupes sectoriels », forme de cellule de veille écologique composée de membres des associations fédérées à Alsace Nature et de membres habitant sur le territoire concerné; quatorze groupes sectoriels sont en fonction dans le Bas-Rhin (vingt-six en tout en Alsace).

▪ **La Ligue de Protection des Oiseaux Alsace (LPO)**

Reconnue d'utilité publique en 1987, la LPO est une association régie par la loi de 1924, qui a pour objet et missions la protection et la sauvegarde des oiseaux, celles des milieux dont ils dépendent et la sensibilisation du public. Communément appelée « LPO Alsace », la « LPO Délégation – Alsace » a pris sa forme actuelle de délégation de la LPO France en mars 1995, après la fusion avec deux autres associations régionales consacrées à l'étude et à la protection des oiseaux⁵⁰⁹. La LPO Alsace mobilise une dizaine de salariés et regroupe plus de 2000 membres qui se répartissent en groupes thématiques (groupe scientifique, centre de soins, station ornithologique de Kembs) départementaux (groupes Bas-Rhin et Haut-Rhin) ou locaux (groupe Saint-Amarin, groupe des jeunes de Nambenheim). Par ailleurs, la LPO Alsace est membre d'Alsace Nature et adhérente à l'Ariena, ainsi qu'à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (Odonat).

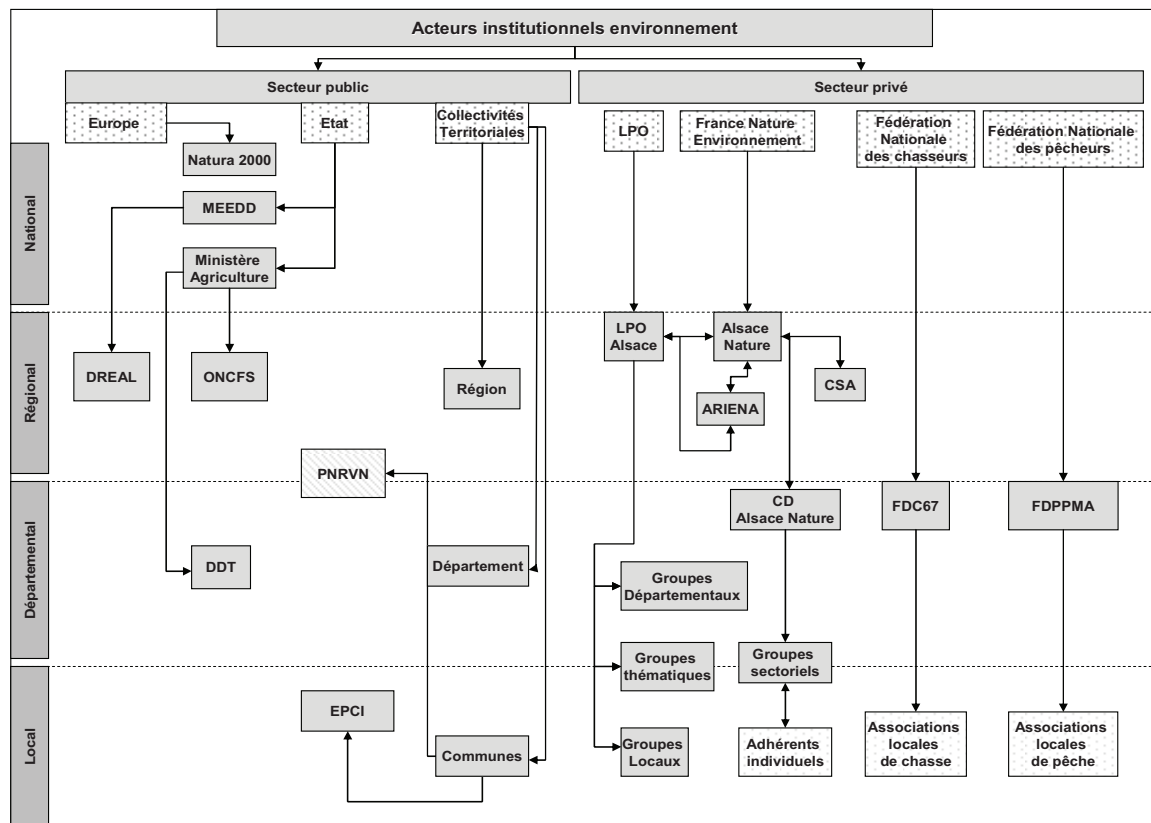
▪ **Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA)**

Le CSA a été créé par Alsace Nature en 1976. Sa vocation première est la préservation des espaces naturels. Il est le premier conservatoire régional d'espaces naturels instauré en France et a été reconnu d'utilité publique en 1993. Il fédère vingt et un conservatoires régionaux et neuf conservatoires départementaux. La méthode qu'il met en œuvre se revendique « consensuelle et efficace », celle-ci passe par la mise en œuvre de la maîtrise foncière et d'usage (acquisition, location, convention de gestion). Ainsi, il fait appel à l'engagement du public par le biais de souscriptions thématiques où chaque preneur de parts d'acquisition devient membre du conservatoire et contribue concrètement à l'acquisition de sites. Le réseau « sites conservatoires » du CSA regroupe plus de 200 sites alsaciens, soit environ 6000 hectares répartis sur différents milieux naturels (tourbières, chaumes, prairies du Ried, milieux alluviaux, marais, roselières, pelouses sèches, éboulis et forêts d'altitude, vergers). Le CSA intervient en collaboration avec les associations nationales et locales de protection de l'environnement et les associations d'éducation à l'environnement. Il agit en partenariat avec le conseil régional d'Alsace, les conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,

⁵⁰⁹ Le Centre d'Etudes Ornithologiques d'Alsace, CEOA, créé en 1972, d'une part, et le Fonds d'Intervention pour les Rapaces - Section Alsace, FIR Alsace, créé en 1977, d'autre part

les communes, le PNRVN, l'agence de l'Eau Rhin Meuse, le Ministère de l'écologie et du développement durable et l'Union Européenne.

Figure 25. Système des acteurs institutionnels de l'environnement concernés par les sports de nature en Alsace et dans le Bas-Rhin



4.3. Les acteurs d'un façonnement des milieux naturels à des fins économiques

Parler de « fins économiques » revient à simplifier quelque peu une réalité bien plus complexe. En effet, tels qu'abordés dans la troisième partie de ce travail, les résultats dévoilent que les acteurs peuvent être a priori classés comme des acteurs dits « économiques », tout en se revendiquant de la protection de la nature et de l'environnement, voire pour certains, être plus radicaux dans certains de leurs positionnements que les associations de protection et de défense de l'environnement elles-mêmes.

4.3.1. Sylviculteurs, propriétaires et gestionnaires forestiers : les milieux naturels comme ressources patrimoniales

- **L'Office National des Forêts : organisme de gestion de la forêt publique**

Créé en 1964, l'Office National des Forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial qui gère plus de dix millions d'hectares de forêts publiques et espaces boisés relevant du régime forestier en métropole et dans les pays d'Outre-mer. L'ONF intervient à ce titre dans le développement des usages énergétiques du bois et dans « la gestion durable des forêts domaniales, propriétés de l'État, et celle des forêts des collectivités en étroite relation avec les collectivités locales propriétaires »⁵¹⁰. Il effectue également des prestations de service (expertises, études, travaux forestiers) dans le domaine de la gestion d'espaces naturels, pour les collectivités et les entreprises. L'exercice de l'ensemble de ces missions contribue au maintien d'activités et d'emplois en zones rurales⁵¹¹. La forêt est omniprésente en Alsace, tant dans les paysages que dans les mentalités. La forte densité de population⁵¹², le lien culturel fort à la forêt et un attachement à l'identité de la région, à sa culture et à ses racines, ainsi que le dynamisme du mouvement associatif et universitaire à caractère

⁵¹⁰ Source : statuts de l'ONF

⁵¹¹ Source : ONF

⁵¹² En particulier urbaine : 209 habitants/km²

environnemental ou de loisirs sont plusieurs facteurs, propres à cette région, qui sont explicatifs du fort attachement des alsaciens à leur patrimoine forestier. Entre Rhin et Vosges, la mosaïque de forêts et de milieux naturels gérés par l'ONF et les communes forestières propriétaires se compose d'espaces forestiers dans les zones de piémont ou de montagne, mais aussi en plaine où la forêt jouxte les abords des grandes villes pour recouvrir 38% du territoire alsacien. Avec 80% de forêts publiques, l'ONF est un acteur majeur de la gestion de la forêt alsacienne. Il rassemble 717 agents en charge de 55 forêts domaniales et indivises, et de 658 forêts publiques, essentiellement communales. Malgré une fonction sociale historique de la forêt pour le tourisme, la chasse et la randonnée pédestre, le rôle économique de la forêt alsacienne est davantage mis en avant, du fait du fort taux de boisement et de sa productivité. À une époque plus récente, tout en maintenant le rôle important de la filière bois, la gestion des forêts alsaciennes a de plus en plus intégré les activités de loisirs, les sports de nature, et pris en compte le cadre de vie et la préservation des milieux naturels. Cette prise en compte récente illustre la multifonctionnalité des forêts et des enjeux associés à leur gestion, tant du point de vue des espaces forestiers que des acteurs qui les gèrent.

▪ **Le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Alsace Lorraine (CRPF)**

La part de la forêt privée en Alsace est de 80 000 ha, soit environ 20 % de la surface forestière alsacienne⁵¹³. La politique forestière a placé l'amélioration des forêts privées au centre de ses enjeux, c'est pourquoi elle en a confié la mise en œuvre à des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF), dotés d'une compétence régionale depuis la loi du 6 août 1963. Présents dans toute la France, les CRPF sont des organismes animés et administrés par les propriétaires forestiers eux-mêmes. Ayant le statut d'établissement public et placées sous la tutelle de l'Etat, ces structures décentralisées ont une mission générale de développement et d'orientation de la gestion et de la production des forêts privées qui concerne tous les propriétaires, quelle que soit la surface de leur forêt. Cette mission s'organise autour de cinq objectifs principaux que sont la représentation des propriétaires privés (rôle de porte-parole), l'apport de conseils techniques, l'incitation au regroupement forestier, la réflexion et la prospective pour tester de nouvelles techniques sylvicoles, et l'agrément des documents de gestion

⁵¹³ Source : CRPF Alsace-Lorraine

durable⁵¹⁴. L'une des missions du C.R.P.F. est également de diffuser les informations utiles aux propriétaires forestiers pour la bonne gestion de leur forêt. Le CRPF travaille avec les différents acteurs qui interviennent dans la gestion et le fonctionnement de la forêt privée (syndicats des forestiers privés d'alsace, experts forestiers, interprofessions, administrations, chambre d'agriculture, Parc Naturel Régional des Vosges du Nord sur le Bas-Rhin et la Moselle). Dans son rôle de porte parole, le CRPF veille au respect de l'intérêt des propriétaires forestiers privés, en mobilisant son expertise et ses ressources juridiques, notamment en cas de risque de « perte de jouissance du bien », situation suscitée par la pénétration des forêts privées par des sports de nature susceptibles d'avoir un impact (activités motorisées, VTT) sur le rendement (en bois) de celles-ci. Un autre aspect, relatif à la sécurisation des pratiques et des sites de sports de nature, peut également justifier la mobilisation de l'appui du CRPF par les propriétaires privés. Nombre de propriétaires tolérant la pratique de sports de nature dans les espaces forestiers leur appartenant sans avoir signé de document juridique adéquat (convention, bail emphytéotique, ou autre selon la pratique et la situation considérées) avec la fédération concernée ou une collectivité (commune, communauté de communes, département) endossent en effet la responsabilité juridique d'un accident qui pourrait advenir sur leur parcelle. Mais la signature de documents de conventionnement ne suffit pas à dégager les propriétaires de leur responsabilité en cas d'accident impliquant un pratiquant qui n'est pas fédéré, qui ne dépend alors d'aucune fédération endossant la responsabilité juridique. C'est pourquoi, sans document juridique les dégageant de cette responsabilité, un nombre croissant de propriétaires interdisent *stricto sensu* l'accès aux espaces forestiers leur appartenant.

▪ **Le syndicat des forestiers privés d'Alsace**

Créé il y a plus de 50 ans, le syndicat des forestiers privés d'Alsace œuvre en partenariat avec le CRPF et en étroite relation avec la Fédération des Forestiers Privés de France. Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts des quelques 77000 propriétaires forestiers privés alsaciens dispersés sur le territoire. Sa vocation, telle qu'énoncée dans ses statuts, est de « sauvegarder et défendre le patrimoine de la forêt privée ; représenter

⁵¹⁴ Plan Simple de Gestion pour les forêts de plus de 25 hectares et Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour les forêts de 4 à 25 hectares.

et défendre les propriétaires forestiers ; informer les adhérents et répondre à leurs préoccupations ; préparer l'avenir des forêts privées »⁵¹⁵. A ce titre, il représente les forestiers privés auprès des administrations régionales et départementales, des organismes interprofessionnels de la filière bois et forêts, et à la commission mixte définissant la convention collective des bûcherons et ouvriers forestiers. En outre, le syndicat défend les intérêts des propriétaires privés lors de l'élaboration des règlements sur la forêt, dans la procédure d'attribution des plans de chasse, et en cas de litige, dans les procédures d'indemnisation des dégâts de gibier. Enfin, il assure un rôle d'information de ses membres au travers du mensuel « Forêts de France » et offre une assurance responsabilité civile.

4.3.2. La valeur de l'*otium*, la plus value du tourisme : les milieux naturels vus comme un potentiel touristique

- **L'Agence de développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67)**

Même si sa dénomination diffère par rapport à d'autres départements, l'ADT du Bas-Rhin est le Comité départemental du tourisme du Bas-Rhin. Elle est une association de droit local qui a été créée en 1951. L'ADT est financée par le Conseil Général du Bas-Rhin, avec lequel elle a signé un contrat d'objectifs ainsi qu'une convention financière. Dans ce cadre, l'ADT apporte sa contribution en faveur de dossiers éligibles au titre des dispositifs d'aides du conseil général sur des projets qui peuvent relever de mesures touristiques, mais également de politiques sectorielles. Dans les instances qui composent l'ADT siègent des représentants du conseil général, des collectivités territoriales, des chambres consulaires, mais aussi les professionnels et usagers du tourisme.

L'ADT du Bas-Rhin, en tant que service opérationnel, élabore et met en œuvre la politique touristique départementale, sous la responsabilité du département, et dans le cadre du Plan de Développement Touristique du Bas-Rhin, schéma construit par l'ADT pour le compte de la collectivité départementale avec l'ensemble des acteurs locaux de l'offre touristique.

⁵¹⁵ Source : syndicat des forestiers privés d'Alsace

▪ **Les acteurs du tourisme rural**

Les différentes prestations offertes par le monde agricole bas-rhinois en matière de tourisme rural sont soutenues par la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin. Celle-ci a créé, en 1988, le réseau « Bienvenue à la Ferme » pour structurer et coordonner les activités d'accueil à la ferme. Ce réseau se positionne comme l'acteur incontournable du tourisme rural local. Le réseau se décline selon les secteurs de la restauration, de l'hébergement et des loisirs et pédagogie. Ainsi, des exploitations agricoles en activité se sont engagées dans l'aménagement de campings fermiers⁵¹⁶ et des prestations des gîtes de France afin de proposer des formules d'hébergement. De même, les fermes équestres peuvent aussi offrir des possibilités d'hébergement et de restauration, bien que leur activité principale se concentre sur l'offre de pratique d'activités équestres (cours d'équitation, randonnées). Le département du Bas-Rhin compte actuellement deux fermes proposant des activités équestres. Les fermes pédagogiques et les fermes de découverte s'orientent quant à elles davantage vers la valorisation de la filière agricole en proposant l'accueil et la prise en charge d'enfants et d'adultes au cours de visites guidées des exploitations agricoles. S'ils se présentent comme des outils au service de la découverte de l'environnement, les sports de nature comme la randonnée pédestre, équestre, le VTT ou le cyclotourisme, en tant que pratiques d'itinérance, représentent également des retombées économiques indirectes potentielles (restauration, hébergement), qui suscitent l'intérêt de la filière touristique rurale.

▪ **Les prestataires commerciaux d'activités sportives et de loisirs de nature**

Dix établissements bas-rhinois proposent des prestations commerciales d'organisation d'activités sportives journalières ou répétées (séjours sportifs) ou la mise à disposition et l'encadrement de parcours aménagés (parcours acrobatiques en hauteur)⁵¹⁷. Si leur nombre peut apparaître comme faible, leur activité n'en est pas négligeable pour autant. Des structures privées proposent en effet des activités sportives de nature variées (VTT, « géocaching », randonnée pédestre, marche nordique, etc.) en direction d'une clientèle diversifiée (groupe de particuliers, centres socioculturels et surtout comités

⁵¹⁶ Activité reconnue par la Fédération Française de Camping et Caravaning

⁵¹⁷ Source : Rapport de stage de Master en marketing et gestion du sport, « Etude Diagnostique relative au poids économique des sports de nature sur le département du Bas-Rhin » Septembre 2008, Tanguy Doré, Romain Joly.

d'entreprises). Il est à noter que ces établissements proposent également de la location de matériel. Il en est de même pour les parcours acrobatiques en hauteur. Avec quatre établissements de ce type, le Bas-Rhin se situe dans la moyenne des départements français en termes d'équipements de ce type⁵¹⁸. Le public attiré par ces pratiques, le personnel employé pour le fonctionnement des parcs, ainsi que le bénéfice qu'ils dégagent en font des acteurs à considérer dans l'évaluation du poids économique des sports de nature dans l'économie touristique bas-rhinoise.

▪ **Les loueurs de matériel de sport de nature**

Le nombre (14) et la répartition des loueurs de matériel de sports de nature selon le type de matériel loué suivent les configurations géographique et hydrographique du département. En effet, les établissements de location de canoë-kayak et de ski sont les plus nombreux (respectivement quatre et six établissements répertoriés), auxquels s'ajoutent également des établissements de location de cycles et de matériel de plongée. Si leur activité économique peut être importante, leur impact en termes d'emplois directs peut s'avérer nettement plus faible au sens où la plupart de ces établissements sont de petite taille⁵¹⁹.

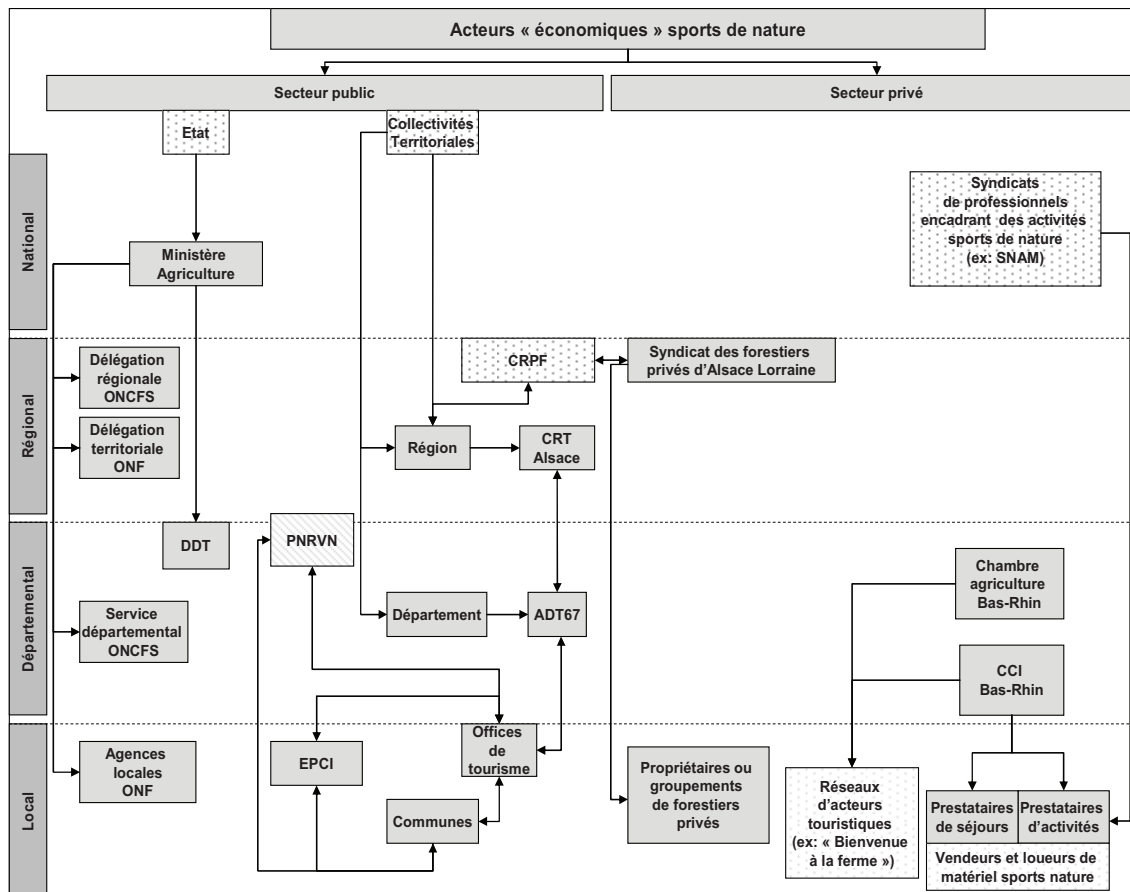
▪ **Les associations de défense des usagers : l'exemple du Codever**

Né au début des années 1990, le Collectif de défense des loisirs verts (Codever) a pour objectif de contribuer au maintien de kilomètres de chemins et de sentiers au motif du risque de leur disparition en raison de la sous-fréquentation de ceux-ci et donc, d'un manque d'entretien. Le Codever s'implique dans la défense des randonneurs véhiculés (vélo, cheval) et motorisés (quads, motos, 4x4) et inventorie les différents conflits d'usages dans lesquels ses adhérents s'opposent fréquemment aux propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels et forestiers.

⁵¹⁸ Source : infoparks.com

⁵¹⁹ *Ibid.*

Figure 26. Système des acteurs économiques liés aux sports de nature en Alsace et dans le Bas-Rhin



CONCLUSION DU CHAPITRE 4

Nous avons exposé comment les milieux naturels pouvaient alternativement passer du statut de ressources sportives, à celui de patrimoine naturel à protéger ou à exploiter. Ce *chapitre 5* s'est également présenté comme le moment opportun pour « faire les présentations » avec les multiples acteurs publics et privés des champs sportifs, administratifs, environnementaux, socio-économiques et touristiques qui sont concernés par les sports de nature et leurs implications.

Si le contexte politique bas-rhinois peut, de prime abord, apparaître comme un terreau fertile à l'idée de participation citoyenne, ce seul contexte ne suffit pas à mettre à jour les enjeux en fonction desquels le Conseil général du Bas-Rhin a pu prendre la décision de s'engager dans la mise en œuvre de sa politique de gestion des sports de nature sous une forme « concertée ». Aussi, le *chapitre 6* tentera de rendre compte à la fois de l'influence du contexte politique bas-rhinois et des enjeux propres au Conseil général du Bas-Rhin, entendu comme institution départementale, qui ont pu peser en faveur de la concertation comme modalité d'action publique adaptée à la politique de gestion des sports de nature sur ce département. Ce *chapitre 6* tentera également de discerner dans quelles mesures ce choix relèverait davantage d'une somme d'opportunités ou au contraire, s'il résulte davantage d'une intention politique affirmée.

CHAPITRE 5.

L'OFFRE POLITIQUE DE CONCERTATION PRÉALABLE À LA CDESI 67 : ENTRE OPPORTUNITÉS ET INTENTIONS

INTRODUCTION DU CHAPITRE 5

Le *chapitre 5* propose d'interroger le recours à la concertation comme mode d'action publique du Conseil général du Bas-Rhin en matière de gestion des sports de nature. Contrairement à d'autres départements (le Haut-Rhin par exemple), le Bas-Rhin a choisi de faire précéder la création et l'installation de sa CDESI d'une démarche qu'il a lui-même définie de « concertée ». Il nous semble qu'il est important d'interroger cette préoccupation de faire participer les acteurs du département à l'élaboration de la politique départementale de gestion des sports de nature, ainsi que la manière dont cette participation a été proposée et mise en œuvre. Et cela, compte tenu de plusieurs facteurs que notre position de « participant-comme-observateur » nous a permis de saisir. Aussi, ce que nous nommons « offre politique de concertation » regroupe à la fois la dimension idéologique donnée à cette démarche par le Conseil général dans le fait d'offrir l'opportunité de s'exprimer aux acteurs, mais aussi la dimension pratique liée à la méthodologie élaborée pour assurer la faisabilité de cette offre. Si le contexte politico-administratif spécifique au Bas-Rhin a pu être prompt à l'émergence d'une telle volonté de concertation, il nous semble néanmoins que des intentions politiques sous-jacentes aient porté l'offre de concertation. Ces intentions que nous proposons d'identifier et d'analyser, ont également eu une incidence sur le façonnement de la méthodologie qui a été proposée, initiée et construite pour répondre à la commande politique. Si nous nous sommes appuyés sur ce dispositif en l'adaptant aux besoins de la recherche pour la récolte de nos données empiriques, il n'en reste pas moins que celui-ci a généré des effets non-souhaités, notamment pour ce qui relève de la sélection des acteurs et de leur représentativité.

Ce *chapitre 5* propose également de montrer comment le dispositif de concertation a pu faire l'objet de phénomènes d'appropriation ou de subversion au sein même de l'institution départementale et entre les acteurs dits « extérieurs » à cette institution.

5.1. Un contexte politico-administratif favorable au recours à la concertation

Il s'agira dans ce point, de montrer comment le département du Bas-Rhin, ses élus et son administration sont marqués par le contexte politique départemental. La tradition centriste et l'ancrage d'une écologie politique liée à la proximité de l'Allemagne ainsi que les représentations des élus sur la manière de *faire la politique* ont eu un effet sur le choix politique de recourir à la concertation comme mode d'action publique.

Ce bref retour sur l'histoire politique bas-rhinoise nous a semblé fécond pour comprendre comment le dossier « sports de nature » a été perçu par le président du Conseil général de l'époque (Philippe Richert) lorsqu'il s'en est saisi en 2006, mais également pour comprendre la manière dont ce dossier a été traité par l'administration départementale. Nous verrons aussi comment le changement de présidence lors des élections cantonales de 2008 s'est accompagné d'une série d'incidences sur le portage politique du dossier et sur le niveau de priorité qui lui avait été attribué.

5.1.1. L'Alsace et le Bas-Rhin, historiquement au centre... et au vert

Un constat apparaît comme une donnée constante de la vie politique alsacienne au regard de l'histoire électorale depuis l'Après-Guerre : l'Alsace serait une « terre éternellement à droite »⁵²⁰. Le socialisme s'efface de la scène politique alsacienne après 1945, les électeurs ayant apporté massivement leurs suffrages aux conservateurs. Cet effacement de la gauche a ouvert l'espace politique aux centristes et aux gaullistes après 1945, et n'a jamais permis à celle-ci d'être majoritaire dans un scrutin régional.

La science politique a distingué quatre mécanismes non exclusifs les uns des autres qui influencent le choix électoral : la géographie, la sociologie, l'identification politique et

⁵²⁰ Titre de la une du journal *Le Monde* du 19 juillet 2004 (au lendemain des élections régionales). Cette citation a une vocation illustrative, insistant volontairement sur l'a priori consistant à résumer le vote alsacien à un vote exclusivement de droite.

la rationalité économique. L'histoire alsacienne⁵²¹, son identité caractérisée par un attachement au conservatisme, à l'ordre et à la famille, et l'importance des campagnes où l'électorat de droite demeure déterminant sont, entre autres⁵²², des facteurs explicatifs du vote alsacien. Un autre élément à prendre en compte est la prospérité de l'Alsace qui reste, malgré la crise économique des années 2000, une des régions les plus riches de France, ce qui favoriserait un vote plus à droite. Mais malgré la disparition de l'UDF et une certaine mise à l'écart⁵²³ du centrisme en tant que courant politique, le caractère très modéré de la droite alsacienne en fait davantage une région traditionnellement centriste⁵²⁴.

Si en 2007, la municipalité strasbourgeoise⁵²⁵ est remportée par la gauche, l'Alsace reste à droite lors des Régionales de 2010, faisant de P. Richert le successeur d'A. Zeller à la présidence de la Région. P. Richert incarne cette conception alsacienne du centrisme qui place le consensus et la pondération au premier rang de ses valeurs. Originaire d'une famille protestante modeste des Vosges du Nord, P. Richert a progressivement construit sa carrière politique⁵²⁶ et devient Président du Conseil général du Bas-Rhin en 1998, puis Président de la Région en 2010. Ce profil et cette progression de carrière plaisent aux électeurs et à de nombreux élus locaux, lesquels avaient déjà précédemment fait le consensus autour d'A. Zeller qui se revendiquait davantage des valeurs de l'humanisme rhénan⁵²⁷.

⁵²¹ L'Alsace, annexée à l'Allemagne de 1870 à 1918 et de 1940 à 1945, s'est forgée un sentiment de solidarité locale, notamment autour de ses élus locaux et de ses curés et pasteurs considérés à cette époque comme une protection face à l'occupant allemand. La pratique religieuse y est ainsi restée vivace.

⁵²² Pour des analyses de sociologie politique explicatives des comportements électoraux, voir notamment : Perrineau, P., (2007), *Atlas électoral 2007. Qui vote quoi, où et comment ?*, Paris, Presses de Sciences Po « Hors collection » ; Perrineau, P., Reynié, D., (dir.), (2001), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF ; Habert, P., Perrineau, P., Ysmal, C., (dir.), (1992), *Le Vote éclaté : les élections régionales et cantonales des 22 et 29 mars 1992*, Paris, Département d'études politiques du Figaro et Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Chroniques électorales.

⁵²³ Une mise à l'écart que le président actuel de la région Alsace, qui dirige pourtant une liste exclusivement étiquetée UMP quand Adrien Zeller menait une liste UMP-UDF en 2004, semble considérer comme une étape : « *Nombre d'anciens du CDS ou de l'UDF ne se retrouvent ni dans l'UMP ni dans le Modem.* » (Philippe Richert, cité dans les échos le 09/03/2010).

⁵²⁴ Courant porté par Adrien Zeller (UMP – UDF), Pierre Pfimlin, Daniel Hoeffel, Marcel Rudloff, et Philippe Richert avant qu'il ne soit président du département du Bas-Rhin, puis de la Région Alsace.

⁵²⁵ Roland Ries, PS, qui succède à Fabienne Keller, UMP.

⁵²⁶ Lors des élections sénatoriales de 1992, il est élu sénateur du département du Bas-Rhin. Il connaît alors une relative ascension au sein du parti centriste en tant que délégué départemental de l'UDF pour le Bas-Rhin de 1993 à 2002, ainsi que secrétaire général adjoint du CDS puis de Force démocrate (FD) de 1994 à 1998.

⁵²⁷ En référence à « l'humanisme rhénan » de la Renaissance, mouvement intellectuel qui proposait des valeurs fondées sur la raison et le libre arbitre.

Les deux départements qui composent l'Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin) sont, en soi, une autre spécificité de cette région. Il est à noter que la fusion des trois collectivités territoriales (conseil régional d'Alsace et les deux conseils généraux) au profit d'une seule (le Conseil d'Alsace) est en projet et devrait se concrétiser en 2014.

Ces deux départements partagent une forte présence des écologistes sur l'échiquier politique. Terreau fertile de l'écologie politique, l'Alsace est parmi les régions françaises, celle où les écologistes font les meilleurs scores quelle que soit le type d'élection. C'est sans doute aussi parce que c'est cette région qui a vu naître le premier parti écologiste en 1973⁵²⁸, lorsque pour la première fois, un candidat écologiste⁵²⁹ s'est présenté à une élection législative. Le parti des Verts y a été créé dix ans après la naissance du Mouvement écologique et la candidature à la présidentielle de René Dumont en 1974. La fondation des Verts en 1984 coïncide avec les grandes manifestations contre l'implantation d'usines ou de centrales nucléaires⁵³⁰ en Alsace. A. Waechter, alors membre du Mouvement d'Ecologie Politique⁵³¹ et ancien directeur de campagne d'Henri Jenn, devient un des porte-parole nationaux des Verts.

De 1973 à 1993, les suffrages en faveur des écologistes aux élections législatives en Alsace passent de 0.2% à 12.7% (Haut-Rhin : de 0.5% à 13.2% ; Bas-Rhin : 5.0% à 10.3%)⁵³². Ce n'est qu'aux dernières élections européennes de 2010 que les écologistes connaissent des succès électoraux significatifs en Alsace, avec 17.1% des suffrages récoltés par la liste Europe Écologie Grand Est conduite par Sandrine Bélier⁵³³. En 2010, réunis sous la bannière d'Europe écologie Alsace, ils ont marqué l'actualité politique par l'importance du taux d'intention de vote en leur faveur lors des élections

⁵²⁸ La création du parti « Ecologie et survie » marque la naissance de l'écologie politique en France.

⁵²⁹ En 1973, Henri Jenn, militant de la ligue de protection des oiseaux (LPO) se présente aux législatives à Mulhouse. Sa suppléante s'appelle Solange Fernex et son directeur de campagne n'est autre qu'Antoine Waechter. Ecologie et survie obtient alors 2,6% des voix.

⁵³⁰ A Marckolsheim, Wyhl, Fessenheim, Gerstheim et Heiteren.

⁵³¹ Un des mouvements dont sont issus les Verts.

⁵³² Vogler, B., (1995), *Histoire politique de l'Alsace*, Strasbourg, éd. La nuée Bleue.

⁵³³ Titulaire d'un DESS en droit de l'environnement et d'un DEA en droit public, Sandrine Bélier est engagée dans diverses associations, et notamment au sein d'Alsace Nature dont elle devient directrice régionale en 2001, trois ans après y être entrée avec le statut d'emploi-jeune. Entre 2002 et 2007, elle était représentante au Conseil international du droit de l'environnement et du Bureau européen de l'environnement au Conseil de l'Europe. En 2008, elle prend les fonctions de directrice fédérale de France Nature Environnement après s'être engagée dans le Grenelle de l'environnement pour mener les travaux sur la « Nouvelle démocratie écologique » pour FNE/LPO/Ligue ROC. (Extraits de l'article « Elue – Sandrine Bélier, un nouveau modèle de l'écologie », paru dans le journal L'Alsace le 27 septembre 2010).

régionales⁵³⁴. Certains élus bas-rhinois, bien qu'appartenant à droite pour des raisons politiques, cultivent souvent eux-mêmes une sensibilité environnementale qui ne les rend pas insensibles aux valeurs de l'écologie.

L'élu nommé pour porter politiquement le dossier « sports de nature » au Conseil général du Bas-Rhin en est à ce titre représentatif : « *Notez qu'on a ça dans notre collectivité, ce n'est pas le président de la commission des sports qui est le chef de projet politique, le président du projet. Sous Richert, il était président de la commission environnement, R.B., il a forcément aussi une certaine sensibilité, même si ce n'est pas un écologiste* »⁵³⁵. L'attachement des élus bas-rhinois et de leur électorat au consensus et à la pondération, couplé à une sensibilité environnementale relativement répandue auprès des responsables politiques et administratifs ont été deux caractéristiques du contexte départemental qui ont été favorables à l'engagement de la collectivité départementale dans une démarche de gestion des sports de nature saisie d'abord par les élus comme une problématique de résolution des conflits liés aux différents usages des espaces naturels. L'usage de la concertation comme mode d'action publique s'est ainsi inscrit dans la continuité des pratiques politiques bas-rhinoises déjà sensibles à la recherche collective de solutions consensuelles et à la consultation des acteurs locaux.

5.1.2. Un attachement à l'environnement et à la concertation ancrés dans la pratique politique bas-rhinoise

Il nous semble qu'au moins deux caractéristiques inhérentes au président lui-même (P. Richert à la date du lancement de la démarche) ont été déterminantes d'une part dans le parti pris pour la concertation, et d'autre part dans la manière dont a été abordée la problématique des sports de nature par l'administration départementale. Néanmoins, nous n'avons pas les moyens de démontrer si cette faveur à la concertation est davantage spécifique au Bas-Rhin par rapport à d'autres départements français. Tout au plus, nous savons que les autres départements n'ont pas tous opté pour une démarche de gestion des sports de nature sous une forme concertée. C'est pourquoi, nous avons

⁵³⁴ Les sondages avant les dernières élections régionales de mars 2010 faisaient état de 21% d'intentions de vote (Ifop) pour les Verts et les donnaient gagnants à 44% au deuxième tour avec un soutien du PS, ce qui aurait fait de l'Alsace la première région à majorité écologique.

⁵³⁵ Directeur général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne, le 28/11/2006.

fait le choix de procéder à une forme de « récit de l'identité du Conseil général du Bas-Rhin ». Ce récit montre ainsi que l'identité politique du Conseil général du Bas-Rhin est fondée sur un travail de mise en correspondance entre son identité externe et son identité interne.

5.1.2.1. Un investissement politique antérieur en faveur de la préservation de l'environnement

Rappelons au préalable que lors du lancement de la démarche de gestion des sports de nature, en 2006, le président du Conseil général de l'époque était P. Richert. Si nous avons déjà brièvement évoqué son parcours politique et son attachement aux valeurs du centrisme, il convient également de mentionner qu'il était un professeur de sciences naturelles très critique à l'égard des émissions de gaz à effet de serre dès les années 1980, avant d'abandonner cette profession au profit de son engagement politique. Particulièrement sensible aux questions environnementales, il a été chargé de ce sujet au Conseil régional d'Alsace de 1985 à 1992, à l'Assemblée des départements de France de 1998 à 2001, puis de 2004 à 2008, ainsi qu'à l'UDF de 2001 à 2002. S'intéressant plus particulièrement aux problèmes de la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique, il a occupé la fonction de « chargé de mission parlementaire » auprès du Ministre de l'Environnement en 1994. Président du Conseil national de l'air depuis 2004, il est une nouvelle fois nommé parlementaire en mission en 2007 auprès du ministre de l'Écologie et du Développement durable. Lors du lancement des trente-trois chantiers de pilotage du Grenelle de l'Environnement en 2007, il est chargé du « Chantier 33 : Air et atmosphère » et formule la proposition⁵³⁶ d'une approche globale « air-climat-énergie » par le biais d'une évolution des plans régionaux de la qualité de l'air (PRQA). Il est également président d'honneur de l'Association régionale d'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (ARIENA) et de celle de surveillance et d'étude de la pollution de l'air en Alsace (ASPA), et membre du conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

⁵³⁶ Cette proposition a été reprise dans le Grenelle II par la transformation des plans régionaux de l'air en « schémas régionaux climat air énergie » prévoyant l'établissement d'un inventaire régional des émissions de polluants et des gaz à effet de serre et d'un bilan énergétique.

Son engagement pour la préservation de l'environnement et sa sensibilité aux sciences demeurent inscrits en filigrane dans nombre de projets qu'il a pu soutenir et porter en tant que président du Conseil général du Bas-Rhin. Il en va ainsi du Vaisseau (cité des sciences) de Strasbourg, mais également de la politique départementale des espaces naturels sensibles où le montant de la Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles (TDENS), qui est presque exclusivement consacrée à l'achat de sites et espaces naturels sensibles dont la gestion est confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA). Aussi, lorsque la collectivité s'est engagée dans la mise en œuvre d'une démarche de gestion maîtrisée des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, elle l'a d'abord fait en fonction des ambitions politiques et des convictions de son président : « *Vous aurez bien compris que les ESI (Espaces, Sites et Itinéraires) représentent un dossier prioritaire. Notre président s'investit énormément dans l'environnement, il brigue le Ministère de l'environnement lors des prochaines présidentielles (2007), (...) Donc Monsieur R.B. qui est le président de la commission environnement au CG, sera nommé président de la CDESI, c'est un souhait du Président (du CG) qui est déjà acté* »⁵³⁷.

5.1.2.2. « Hommes & Territoires » : l'inscription de la concertation dans la pratique de l'action publique départementale

Au printemps 2002, le Conseil général du Bas-Rhin a initié un projet global de conduite du changement intitulé « *Des hommes et des territoires* ». Résultant à la fois de la volonté politique du Président du Conseil général et d'une volonté de modernisation de l'administration émanant du directeur général des services, la démarche « Hommes & Territoires » a été proposée par l'assemblée départementale pour doter la collectivité d'un nouveau projet politique⁵³⁸ et faire en sorte que les différents dispositifs d'intervention du département se rapprochent de leurs destinataires (*les Hommes et les Territoires* du Bas-Rhin). Le volet administratif de la démarche⁵³⁹ visait à moderniser le fonctionnement général de l'administration départementale en la faisant

⁵³⁷ Directeur général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne du Conseil général du Bas-Rhin, le 28/11/2006.

⁵³⁸ Arnold, M., « La modernisation dans une collectivité territoriale : le département du Bas-Rhin », *Revue française d'administration publique*, 2007/1, n° 121-122, p. 175-190.

⁵³⁹ Nous y reviendrons dans le point suivant.

évoluer vers davantage de transversalité et d'interpénétration des services. En termes de méthode, « *Hommes & Territoires* » s'est d'abord appuyée sur une phase de travail interne entre élus et agents de la collectivité, initiée pendant l'été 2002 et au terme de laquelle la session plénière du 15 octobre 2002 marque l'étape fondatrice de la démarche. Cette phase initiale s'est suivie de deux campagnes de concertation thématique et territoriale qui se sont respectivement déroulées en 2003 et 2004.

La concertation est la méthode pour laquelle le Conseil général a opté concernant la suite de la démarche, en vertu des valeurs⁵⁴⁰ et des principes d'actions qu'il a inscrits dans son Agenda 21 départemental⁵⁴¹. Ainsi, une concertation thématique associant 900 partenaires⁵⁴² du Conseil général s'est déroulée sous forme de réunions, lesquelles se tenaient au siège du Département. Près de 2000 participants y ont produit plus de 330 contributions écrites regroupées dans une publication éditée par le Conseil général⁵⁴³.

Puis, de 2003 à 2004, une concertation territoriale a donné lieu à un cycle de trente trois réunions sur les territoires d'action du département⁵⁴⁴ et au second tome du « Livre bleu » rassemblant les priorités exprimées par territoire.

La session plénière des 3 et 4 novembre 2003, a été l'occasion pour le Conseil général de tirer un premier bilan de la concertation dans sa partie thématique, d'adopter une série de délibérations de cadrage pour les politiques à venir, et de charger chaque direction fonctionnelle d'approfondir les priorités d'actions identifiées.

De nouvelles politiques ayant une application territoriale⁵⁴⁵ ont été adoptées une année après⁵⁴⁶, et en juin 2005, de nouvelles délibérations sont venues compléter celles de l'automne 2004.

⁵⁴⁰ « Mettre la personne au centre de ses préoccupations et rapprocher les hommes ; Agir en faveur de l'équilibre et de l'excellence des territoires ; Mais aussi améliorer l'efficacité du service public ». Source : Document d'information relatif à la démarche « Hommes & Territoires ».

⁵⁴¹ Les deux composantes de cet Agenda 21 sont « le développement durable, appuyé sur le social, l'économie et l'environnement » et « la concertation, car aucune politique n'est efficace dans la durée sans l'écoute des partenaires de la collectivité ». (Document d'information relatif à la démarche « Hommes & Territoires »).

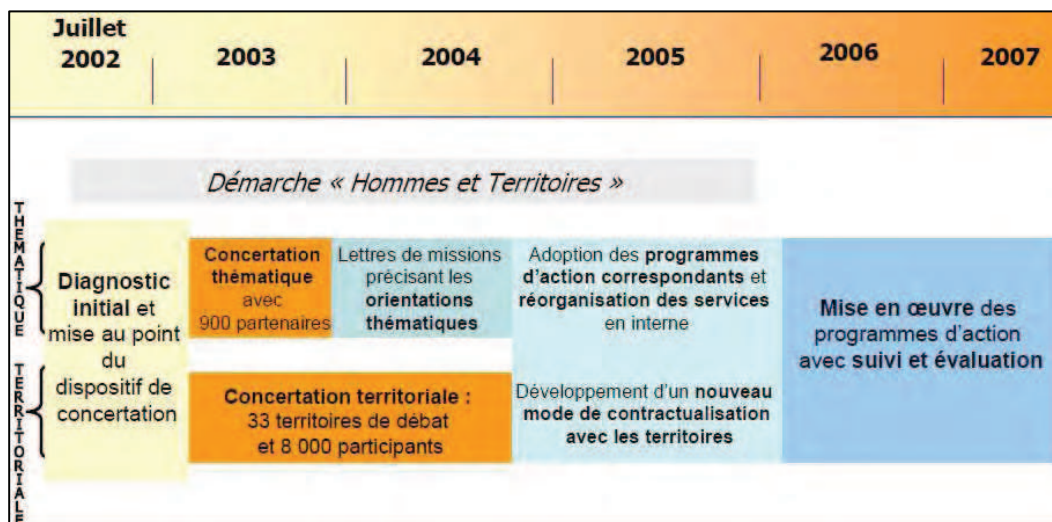
⁵⁴² Région Alsace et CESA, Conseil général du Haut-Rhin, Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg, Association des Maires du Bas-Rhin, services de l'État, organismes de la protection sociale, universités, représentants des cultes reconnus, compagnies consulaires, bailleurs sociaux, associations.

⁵⁴³ Le « Livre Bleu » d'Hommes et Territoires.

⁵⁴⁴ Le Conseil général a défini un périmètre d'écoute et de débat en fonction de l'objectif à moyen terme qu'il poursuit : la création de « contrats de territoire ». Chaque territoire est composé d'une, deux et parfois trois communautés de communes. Les 33 territoires de débat ont été mis en place sur la base des périmètres des chartes de territoire déjà en vigueur.

⁵⁴⁵ Contrats de territoire et Maisons du Conseil Général (MCG).

La mise en place d'un dispositif d'évaluation et le développement de l'Agenda 21 départemental sont venus accompagner la conclusion de cette démarche en novembre 2005.



Au final, l'opération a mobilisé un nombre important d'élus et de cadres administratifs regroupés dans le comité de pilotage qui était chargé de la conduite de la démarche et animé par un conseiller général président de commission. En outre, le président du Conseil général et le directeur général des services, conjointement à l'initiative de la démarche, se sont fortement impliqués dans les différentes phases de concertation, démontrant par là l'attachement de la collectivité à la concertation comme une nouvelle manière de concevoir l'action publique.

Ainsi, lorsque la concertation préalable à la démarche de gestion des sports de nature a été initiée, elle a fait l'objet d'une réunion publique de lancement au cours de laquelle le discours politique a particulièrement insisté sur la paternité de la méthode de concertation d'« Hommes et territoires » et sa filiation avec la démarche de gestion des sports de nature que le Conseil général allait mettre en œuvre.

Une concertation maximale

« En tant que collectivité **particulièrement attachée au dialogue**, nous avons souhaité, dans la même veine méthodologique que celle mise en œuvre pour « Hommes et Territoires », une **concertation maximale** pour cette démarche [de gestion maîtrisée des sports de nature], et nous sommes persuadés qu'elle sera un gage de réussite, d'autant plus que celle-ci **mobilise des jeux d'acteurs**

⁵⁴⁶ Lors de la session plénière des 8 et 9 novembre 2004.

complexes et nombreux ! Ainsi, après un lancement public de la démarche, en janvier dernier à Niederbronn, nous avons mené **des concertations en trois étapes.** »⁵⁴⁷

Dans cette déclaration d'intention est exprimée une sorte d'engagement à rester dans la ligne politique fixée par P. Richert « *Zeller boy* »⁵⁴⁸ qui, un peu tard, ira d'ailleurs poursuivre l'œuvre de son propre mentor lorsqu'il prendra la tête de la Région Alsace en 2010. La déclinaison d'« Hommes et Territoires » dans le domaine des sports de nature se présente aussi comme une forme de ré-allégeance à P. Richert qui a laissé la présidence du Conseil général en 2008 pour se consacrer à son mandat sénatorial⁵⁴⁹ (vice président). Ce fort attachement à la personnalité de l'ancien président n'a d'ailleurs pas été sans poser de problème au nouveau président du Conseil général qui, relativement hermétique aux questions environnementales et davantage porté sur les questions économiques⁵⁵⁰, faisait face à la double difficulté de sortir de l'ombre de son prédécesseur tout en s'attachant à respecter l'héritage philosophique et idéologie d'une sorte de « prophète en son pays ».

5.1.2.3. L'Agenda 21 départemental, support de la démarche de gestion maîtrisée des sports de nature bas-rhinoise

En novembre 2005, l'Assemblée départementale a souhaité la rédaction de l'Agenda 21 départemental qui n'était alors qu'à l'état de projet. Fondé sur la démarche « Hommes et Territoires », l'Agenda 21 rassemble l'ensemble des projets portés par la collectivité qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable⁵⁵¹. Adopté

⁵⁴⁷ Extraits du discours d'introduction politique aux débats de territoire « sports de nature » (Vice Président en charge du développement durable)

⁵⁴⁸ « *Je faisais partie de ce qu'on appelait les Zeller boys. J'ai tout appris de lui, même mes dossiers sont du même modèle que les siens.* ». Extrait d'un article paru sur le site Mediapart le 11 mars 2010. <http://www.mediapart.fr/club/edition/lecole-des-regionales/article/110310/philippe-richert-prophete-en-son-pays>.

⁵⁴⁹ Il assurait jusque là le mandat de président du Conseil général et celui de vice-président du Sénat.

⁵⁵⁰ Questions accentuées par le contexte de crise économique traversé par les collectivités territoriales et les incidences de la RGPP sur les finances du Département.

⁵⁵¹ défini par le président comme « *un concept flou propice à toutes les interprétation (...) mais avant tout une manière différente d'aborder les problèmes ; en tenant compte simultanément de toutes les dimensions d'un dossier avant de prendre une décision, et dans un souci de solidarité avec les générations futures (en termes de préservation des ressources, notamment) comme les plus âgées, et les différentes catégories de population* » (Préambule de l'Agenda 21 départemental signé par le Président P. Richert et validé en plénière de décembre 2005)

en décembre 2005, l'Agenda 21 départemental a constitué la base sur laquelle le projet de gestion maîtrisée des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI et PDESI) a pu s'appuyer et être mis en valeur alors que la pertinence du lancement de la démarche avait été remise en question plusieurs fois auparavant.

En effet, par manque d'intérêt ou par réticence envers le sujet de la part du directeur général des services, les nombreuses tentatives d'initier la démarche par le service des sports étaient restées vaines, se heurtant au motif de l'absence de décret d'application de l'article 52 de la loi sur le sport, excuse maintes fois invoquées pour masquer le peu d'intérêt du directeur général des services pour une démarche dont il ne semblait pas percevoir l'utilité.

Le président, malgré ses convictions affichées pour le développement durable, ne semblait pas y être très sensible. Ce manque de sensibilité peut être imputé à une méconnaissance du sujet et à une certaine méfiance à l'égard d'un dispositif d'action publique complexe qui ne rend pas facilement accessible de prime abord, ni pour les élus, ni même pour les cadres administratifs:

Une appropriation difficile

« Je pense qu'il y a un **vrai problème de compréhension de ce qu'est la démarche**. Je l'illustre en tant que tel personnellement parce que je dois confesser le fait que, (...) c'est **une démarche qu'on ne comprend pas spontanément**. (...) quand on est extérieur à la démarche, et beaucoup de gens sont extérieurs à la démarche, **y compris chez les élus**, (...), il y a aussi les techniciens, il y a une réelle difficulté à comprendre ce que c'est que la démarche. Et le lien entre le sport, l'environnement, la cartographie (...) ne se fait pas aisément, c'est difficile à comprendre, ce lien. (...) **Parce que quels sont les élus capables de dire aujourd'hui qu'est que la CDESI ? Je serais curieux de faire un sondage.** »⁵⁵²

En effet, tels que présentés dans l'article 50-2⁵⁵³ de la loi sur le sport, la CDESI et le PDESI, s'apparentent davantage à des outils de planification techniques et complexes à mettre en œuvre qu'à des opportunités pour engager une démarche de participation. Pour pallier cette impression de complexité, un travail de pédagogie et de sensibilisation des élus à la thématique des sports de nature et à leurs enjeux s'est avéré plus que nécessaire. Mais ce travail de sensibilisation n'a pas été uniquement pédagogique, il s'est également apparenté à un travail de mise en valeur qui consistait à « vendre » la démarche et à proposer des outils pour sa mise en œuvre, en insistant sur

⁵⁵² Directeur de la jeunesse et des sports au Conseil général du Bas-Rhin, le 19/02/2006.

⁵⁵³ Article 50-2 cité dans le chapitre 1.

le caractère novateur et exemplaire qu'elle pouvait représenter pour le Département : « *Par contre, on a suscité l'intérêt politique au fur et à mesure du projet. Alors qu'initialement, ça leur semblait obscur, ils n'y voyaient pas d'intérêt* »⁵⁵⁴

La démarche de « développement maîtrisé des sports de nature » voulue par le Législateur (CDESI-PDESI) a été expérimentée par cinq départements pilotes qui se sont portés volontaires (Ardèche, Drôme, Aude, Nièvre, Haut-Rhin), mais celle-ci est loin d'avoir été systématisée à l'ensemble des départements français, en raison notamment d'un manque de volonté politique ou de l'existence d'autres outils remplissant déjà les mêmes fonctions (en Savoie et Haute-Savoie par exemple). Mais en fait, c'est surtout l'absence à la fois de décret d'application en 2006⁵⁵⁵ et de codification de l'article 52 au code du sport qui n'a pas encouragé, à cette époque, les départements à se lancer dans un tel projet.

Dès lors, l'intérêt à mettre en œuvre la démarche « CDESI-PDESI » dans le Bas-Rhin a pu être suscité en insistant sur l'image du département, et surtout sur le rang qu'il pourrait occuper parmi les autres départements s'étant déjà engagés dans des démarches similaires.

S'inspirer de ce que font les autres...

« Est-ce qu'il n'y a pas eu une influence avec ce qui a pu se faire ailleurs et qui a joué sur les contours qui ont été donnés à ce projet ? (...) On se trouve à la fois en contraste avec ce qui a été fait dans le Haut-Rhin, qui est quand même le relativement plus proche au niveau géographique, au niveau positionnement, et que par contre, **l'exemple qui avait été « utilisé » lors du lancement, c'est l'exemple ardéchois.** J'ai l'impression finalement que, peut-être, au départ d'une idée très basique, on est parti sur « pourquoi pas faire quelque chose qui s'en approche ? » et puis « **pourquoi pas aussi lui donner une plus value avec des problématiques qui existent chez nous et sur lesquelles le CG est bien positionné ?** (...) Pas forcément une forme d'ego, mais une **forme d'inspiration.** »⁵⁵⁶

...Ou de ce qu'ils ne font pas

« Nous avons **une tradition de la concertation ici dans le Bas-Rhin.** Certains départements ne le font pas [sous-entendu le Haut-Rhin], mais nous on le fait »⁵⁵⁷

⁵⁵⁴ Chargée d'affaires touristiques au Conseil général du Bas-Rhin, le 11/02/2010

⁵⁵⁵ Ce dernier a été abrogé au 25 juillet 2007 par l'Ordonnance n°2006-596 du 23 mai 2006 relative à la partie législative du code du sport.

⁵⁵⁶ Référent « sports de nature » à la DRJSCS Alsace, le 11/02/2010.

⁵⁵⁷ Extraits du discours d'introduction aux débats de territoire « sports de nature » (RB, Vice Président en charge du développement durable)

Cette nouvelle bienveillance à l'égard du dossier se manifestait *a fortiori* lorsqu'il était question de la comparaison avec le Haut-Rhin, avec lequel existe historiquement une forme de « concurrence interdépartementale ». Cette concurrence est notamment fondée sur le rapprochement à terme des deux départements au sein d'une assemblée régionale unique⁵⁵⁸, ainsi que sur les réticences que cette fusion suscite auprès du Haut-Rhin, territoire géographiquement et démographiquement moins important.

Se différencier du Haut-Rhin

« (...) puis après il y a ce contraste qui est venu renforcer ça par rapport au Haut-Rhin. De dire, ouais, **le Haut-Rhin a été dans une démarche a priori très directive**, très limitée dans l'élaboration du PDESI. On se rend compte, quand on discute avec les acteurs, **que ça n'a pas donné entière satisfaction, que ça ne règle pas les problèmes rencontrés, et donc de ne pas faire ça quoi**. Donc ça a renforcé l'idée de dire on se rapproche peut-être plus conceptuellement de l'Ardèche. »⁵⁵⁹

De par ses composantes – le développement durable et la concertation –, l'Agenda 21 du Bas-Rhin s'est donc présenté comme un argument aisément mobilisable face au désintérêt et aux réticences du président à s'engager dans la démarche de gestion des sports de nature. C'est en fait en regard de l'Agenda 21 que les aspects « durables » liés à la création d'une CDESI et à la rédaction d'un PDESI prirent davantage de relief. Cette mise en valeur des interrelations entre l'Agenda 21 et les sports de nature fut si bien réalisée que le dossier prît une coloration résolument « verte », puisque porté politiquement par le président de la commission environnement, devenu vice-président en charge du développement durable suite aux cantonales de 2008. Dès lors, le dossier « sports de nature » s'est officiellement dans le sillage de l'Agenda 21 départemental :

Une teinte environnementale

« Les **élus bas-rhinois** ont souhaité donner à leur politique départementale des Espaces sites et itinéraires **une teinte environnementale** et celle-ci sera **en complète cohérence avec l'Agenda 21 départemental auquel le Plan sera intégré**. Rapidement, parce qu'il s'agit maintenant d'une notion connue, l'« Agenda 21 », adopté à l'unanimité par notre assemblée départementale lors de la plénière de décembre 2005, marque **la volonté nette du Conseil Général**

⁵⁵⁸ Cette fusion était un des projets phare de l'ancien président de la Région Alsace A. Zeller. P. Richert, ancien président du Conseil général Bas-Rhin et actuel président de la Région en a fait un de ses chantiers prioritaires, dans la continuité d'A. Zeller

⁵⁵⁹ Référent « sports de nature » à la DRJSCS Alsace, le 11/02/2010.

du Bas-Rhin de voir le développement durable comme fil conducteur de l'ensemble de ses actions. »⁵⁶⁰

Le Conseil général du Bas-Rhin a en effet décidé, sur demande de son président, d'orienter la démarche de gestion des sports de nature non pas vers un « développement des sports de nature » tel que cité dans la loi, mais vers une « gestion maîtrisée » de ces activités sportives dites « de nature ». L'intitulé de cette orientation ne va pas à l'encontre de ce que prescrit la loi, néanmoins elle indique d'emblée l'absence de volonté politique en faveur d'une croissance quantitative des sports et sportifs de nature mais au contraire, affiche la volonté de canaliser si bien les pratiques que les flux de pratiquants⁵⁶¹.

Cette orientation a été suivie par le service des sports, sur prescription du directeur général adjoint en charge du pôle, lequel occupe une position de relais entre pouvoir politique et services administratifs qu'il a sous sa direction :

Essuyer les balles

« Mon rôle, clairement, c'est de protéger le président, d'essuyer les balles avant qu'elles n'atteignent le président. (...) La CDESI aura une coloration très environnementale. Il faudra donc veiller à laisser une place importante à l'environnement, la Direction de la Culture et des Sports est certes pilote en vertu du cadre réglementaire, mais le service de l'Environnement devra être partie prenante dans la démarche. »⁵⁶²

La démarche de gestion des sports de nature du Conseil général du Bas-Rhin, sa CDESI et son PDESI ont ainsi été, dès leurs prémices, à la fois empreints d'un héritage politique centriste et sensible à l'écologie érigeant la concertation comme mode d'action publique efficient, mais également imprégnés d'une orientation très environnementaliste dont l'Agenda 21 départemental représente le symbole.

⁵⁶⁰ Extrait du discours d'introduction politique aux débats de territoire « sports de nature », le 11/01/08. (Vice Président en charge du développement durable)

⁵⁶¹ Cette formulation a suscité parfois de vives réactions (de la part de la DRJSCS notamment) au cours des débats de territoire « sports de nature », réactions qui feront l'objet de nos analyses des interactions de la concertation.

⁵⁶² Directeur général adjoint au pôle épanouissement de la personne du Conseil général du Bas-Rhin, le 28/11/2006.

5.2. Commande politique et intentions sous-jacentes à l'offre de concertation

Eu égard aux réticences du département du Bas-Rhin évoquées précédemment à initier la démarche, et malgré un contexte politique que nous avons pu qualifier de favorable, nous souhaitons d'abord interroger le degré d'existence d'une volonté politique à engager cette démarche. Nous posons ainsi la question de la présence d'autres facteurs (inhérents à la proposition de CIFRE notamment) qui ont pu générer un effet d'opportunité pour le Conseil général à prendre le parti d'une démarche menée sous une forme concertée. Il s'agira également de s'intéresser aux caractéristiques de l'énonciation de la commande politique et aux effets de sa relative imprécision, d'une part sur sa matérialisation concrète, et d'autre part, sur l'organisation et la répartition des tâches entre les services du Conseil général concernés par la problématique des sports de nature. Nous verrons enfin quelles ont été les intentions que l'offre de concertation a pu recouvrir et partant, nous nous attacherons à établir s'il s'agissait effectivement de concertation au sens d'une participation du public à la décision politique.

5.2.1. Volonté politique réelle ou effet d'opportunité ?

Les difficultés à identifier un soutien politique et le peu de moyens alloués au projet invitent à poser la question de l'existence d'une réelle volonté politique à initier la démarche de gestion des sports de nature, et ce, malgré le contexte politique favorable qui a effectivement amené le Président du Conseil général à acter l'engagement du département du Bas-Rhin dans cette démarche⁵⁶³. Une distinction est à opérer entre le niveau déclaratif du pouvoir politique quand il annonce s'engager dans la mise en œuvre d'une politique de gestion maîtrisée des sports de nature, et la traduction concrète de l'expression de cette volonté politique dans l'énonciation d'objectifs et de finalités précises, ainsi que des moyens humains et financiers alloués pour les atteindre. Ceci nous rapproche du modèle des fenêtres d'opportunités (*political windows*) développé

⁵⁶³ Par la délibération du 12 décembre 2006.

par J.W. Kingdon⁵⁶⁴. Si les fenêtres d'opportunité sont rares nous dit Kingdon, « les changements de politique publique majeurs résultent de l'apparition de ces opportunités »⁵⁶⁵. Les décalages révélés par cette distinction entre niveaux politique et stratégique permettent de mettre en exergue des logiques de pouvoir et des effets qui ont pu agir sur la mise sur agenda de la démarche ainsi que sur la manière dont celle-ci a été mise en œuvre.

5.2.1.1. La CIFRE, un effet d'opportunité pour s'acquitter de la compétence

Bien que les départements aient été déclarés compétents pour créer une CDESI et un PDESI par la loi relative à la simplification du droit de 2003 et à la suite du Titre III de la loi sur le sport modifiée en 2000, l'absence de décret d'application de la loi en 2006 ne les obligeait pas dans l'immédiat, à initier une telle démarche. N'y voyant pas d'intérêt ni d'obligation légale à court terme, le Bas-Rhin faisait ainsi partie d'une majorité de départements qui ne s'étaient pas encore engagés dans la création des dispositifs d'action publique dédiés aux sports de nature que sont les CDESI et les PDESI⁵⁶⁶.

Pensés pourtant en tant qu'outils d'aide à la décision par le Législateur, la CDESI et le PDESI n'en restaient pas moins d'énigmatiques acronymes pour la grande majorité des élus et un grand nombre de techniciens de la fonction publique territoriale. De plus, le manque de précision sur les modalités d'application de la loi énoncées par le Législateur ainsi que le contexte budgétaire contraint des collectivités territoriales n'incitaient pas non plus les élus à se prononcer en faveur du lancement d'une politique de gestion des sports de nature. Celle-ci était souvent jugée potentiellement consommatrice de moyens humains et budgétaires, ceux-ci n'étant alors pas objectivables, puisque pas encore en

⁵⁶⁴ Kingdon, J.W., (1984), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little, Brown and Co.

⁵⁶⁵ *Ibid*, p.175.

⁵⁶⁶ La mise à disposition d'équipements sportifs pour la pratique de l'EPS dans les collèges, la mise en œuvre d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), d'un Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisée (PDIRM), et la création de la CDESI et du PDESI sont les seules compétences obligatoires des départements dans le domaine sportif. La compétence relative à la CDESI et au PDESI a été créée lors de la modification de la loi sur le sport de 2000 et leur a été confiée dans le cadre de la loi sur la simplification du droit de 2004. L'ensemble de ces dispositions législatives ont été codifiées en code du sport aux articles L.311-1 à L.311-6 pour la partie législative, et R.311-1 à R.311-3 pour la partie réglementaire, marquant par là leur passage au statut de loi ordinaire et offrant un cadre de mise en œuvre effective des CDESI dans les départements.

mesure d'être évalués par le faible nombre de départements⁵⁶⁷ (6) ayant déjà mis en œuvre la démarche.

Considérée comme une charge de travail supplémentaire pour le service qui en serait le chef de file (en l'occurrence le service des sports), la démarche de gestion des sports de nature impliquait pour l'administration départementale d'ouvrir un poste totalement dédié au dossier. Or, aucune ligne budgétaire ne permettait de créer un poste au sein d'un service des sports qui fonctionnait déjà avec un effectif complet⁵⁶⁸.

Dès lors, ce que nous identifions comme un facteur ayant influé sur la décision du Président d'initier la démarche dans le Bas-Rhin est l'apport de « main d'œuvre compétente et à faible coût »⁵⁶⁹ qu'a pu représenter la convention CIFRE proposée au Conseil général au deuxième semestre 2006.

La CIFRE, un effet d'opportunité

« Après, **c'était plus des opportunités**, et puis il y a eu toi, qui est venue proposer de bosser là-dessus dans le cadre de ta thèse, et puis **convention CIFRE etc, et puis eux, ils savaient que c'était une obligation pour eux**, d'avancer dans cette démarche, donc je pense que c'était plus une question d'opportunité ; j'ai plutôt ce sentiment là »⁵⁷⁰

La CIFRE a joué un effet d'opportunité, non seulement du point de vue des avantages financiers qu'elle représentait pour la collectivité, mais également au regard de ses apports en termes de compétences et d'accessibilité, lesquels souvent ont été reconnus par la hiérarchie : « *Vous faites une thèse, c'est un point positif pour la démarche, vous pourrez plus facilement aborder certaines personnes. Mais vous avez également à respecter les positions du Conseil général*⁵⁷¹ (...) »⁵⁷².

⁵⁶⁷ Six départements en 2006.

⁵⁶⁸ Un chef de service A, cinq cadres A, trois cadres B et un cadre C.

⁵⁶⁹ Formulé de la manière suivante par nos soins dans la lettre de proposition de CIFRE adressée au Président du Conseil général : « *Pour le Conseil Général, l'intérêt de cette proposition est double :*
- *disposer d'un agent dédié durant trois années à ce dossier grâce à une subvention conséquente de l'Agence Nationale de la Recherche Technique (ANRT) ;*
- *S'appuyer sur les ressources humaines et l'expertise de l'équipe de recherche en Sciences du Sport de l'Université Marc Bloch, spécialisée dans l'étude des sports de nature. »*

⁵⁷⁰ Chargée d'affaires touristiques au Conseil général du Bas-Rhin, le 11/02/2010.

⁵⁷¹ Ce respect des « *positions du Conseil général* » symbolise à lui seul une grande partie des contraintes de la recherche exposées dans la première partie.

⁵⁷² Directeur général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne du Conseil général du Bas-Rhin, le 28/11/2006.

5.2.1.2. Sport et environnement, domaines non prioritaires du Département

Néanmoins, accepter la proposition de convention CIFRE signifiait aussi que le Conseil général du Bas-Rhin devait officiellement acter la future installation d'une CDESI et la rédaction d'un PDESI. C'est donc ce qu'il fit le 12 décembre 2006, lorsque l'Assemblée départementale valida le lancement de la démarche et ses modalités de mise en œuvre. Néanmoins, la validation du lancement de la démarche par le Conseil général ne s'est pas accompagnée de l'affectation d'une ligne budgétaire conséquente⁵⁷³ pour le dossier CDESI-PDESI. Le montant affecté à un projet étant généralement considéré comme un indice de l'intérêt politique porté au dossier, la question du caractère non prioritaire du dossier émergea assez rapidement au sein des différents services impliqués sur le dossier.

Pas une priorité départementale

« Mais en fait **pour que les gens s'impliquent dans le projet, il faut aussi qu'il y ait une volonté politique suffisamment forte derrière.** (...) Il y avait la volonté de remplir une compétence départementale via l'élaboration d'un PDESI. Au jour d'aujourd'hui, (...) **ce n'est pas identifié clairement comme une des politiques phares du CG.** Mais j'aimerais juste préciser ma pensée par rapport à la volonté politique. **Je ne dis pas que la volonté politique fait défaut, je dis juste que ce n'est pas identifié comme prioritaire, mais c'est une tâche de fond du département, (...), je ne suis pas en train de dire qu'il y a un désintérêt, contrairement à d'autres politiques.** »⁵⁷⁴

Les propos de ce directeur de la jeunesse et des sports sont assez révélateurs de cette incapacité à reconnaître objectivement le caractère non-prioritaire du dossier pour le Département (tout en mettant en avant l'obligation réglementaire) tout en insistant sur les contours relativement imprécis de la commande et l'existence d'un soutien politique à l'égard du dossier, et partant, à justifier ce caractère non-prioritaire.

D'autres cadres de l'administration se montrent davantage critiques; ainsi, un adjoint au chef de service espaces ruraux et naturels souligne que le peu de priorité attribuée au dossier était aussi liée au caractère facultatif des compétences « sport » et « environnement » des départements.

⁵⁷³ 100 000 € inscrits sur trois ans.

⁵⁷⁴ Directeur de la jeunesse et des sports du Conseil général du Bas-Rhin, le 19/02/2006.

Des domaines dont on n'a pas envie de s'occuper

« C'est rarement dans le domaine du **sport** ou de **l'environnement** que **nos élus** ont des **commandes politiques très fermes**, c'est plus de l'économie, le social, les routes, **des domaines** où il y a réellement des **enjeux pour les conseils généraux**. Là, très clairement ça fait partie de ces domaines (...) qui ont été délégués parce que l'État ne veut plus s'en occuper, à telle collectivité ou à telle autre. Puis du coup les départements en l'occurrence, ont une noria de domaines sur lesquels ils peuvent se pencher s'ils en **ont envie** (...).»⁵⁷⁵

De même, cette chargée d'affaires du service tourisme met en exergue la faiblesse du soutien politique et le manque de précision de la commande, en convenant du fait que la démarche a aussi été initiée à la faveur de l'agrégation des différentes opportunités repérées :

Un soutien politique peu perceptible

« Par rapport au soutien politique, ce qu'il y a aussi, c'est que c'est assez délicat, (...) **est-ce qu'au départ on avait vraiment eu une commande politique** du président à l'époque sur le PDESI et le PDIPR ? (...) franchement, je n'ai pas le souvenir d'avoir eu à un moment donné une commande politique (...) j'ai l'impression que c'était plutôt **une somme d'opportunités** qui a fait qu'on a lancé la démarche. Bon alors c'est vrai qu'il y a eu, avant même que toi tu arrives, M. qui avait travaillé là-dessus, s'était déjà occupé de la question, mais **il n'y avait pas de portage politique fort sur ces questions de plans.** »⁵⁷⁶

Tout au long de la mise en œuvre de la démarche, ce manque de moyens et d'affirmation d'une réelle volonté politique s'est posé comme un frein aux travaux et aux propositions de « l'équipe projet » composée de membres issus des différents services du Conseil général mobilisés sur le projet.

Faites ! Mais sans moyens...

« Et en fait, c'est pour ça que ça pêche, (...) et c'est pour ça que le groupe pédalait dans la semoule, **parce qu'on n'avait pas de commande politique claire. Parce qu'on était en train de faire le « plus », mais on ne savait pas si on allait avoir les moyens financiers (...)** Et en comparaison, (...) **sur le PDESI, sur le PDIPR, il n'y a pas de portage.** Tu mets les DGA ensemble, ils te regardent ils te disent « oui oui, il faut faire, il faut faire, faites » ! **Ouais, mais faire avec quoi ? Il n'y a pas de moyens, ni financiers, ni humains.** (...) Tu vois, je me dis qu'il y a eu un **décalage entre le discours et la volonté**, même de nos DGA, et puis concrètement ce qu'on a pu faire dans la réalité. »⁵⁷⁷

⁵⁷⁵ Adjoint au chef du service des espaces ruraux et naturels du Conseil général du Bas-Rhin, le 26/02/2010.

⁵⁷⁶ Chargée d'affaires touristiques au Conseil général du Bas-Rhin, le 11/02/2010.

⁵⁷⁷ Responsable de la mission informatique et géographique, Pôle fonctionnel du Conseil général du Bas-Rhin, le 18/02/2010.

Les difficultés relatives aux moyens financiers affectés au dossier CDESI-PDESI exprimées par ce membre de l'équipe projet traduisent également un sentiment d'insuffisance de portage politique. Cette faiblesse est expliquée ici par le niveau de priorité que les élus auraient attribué à un dossier qui, comparativement à d'autres sujets sur lesquels le Conseil général est compétent, n'apparaissait pas comme prioritaire.

Des élus clairvoyants

« On me dit faut faire un plan, ben on fait un plan, c'est qu'il y a des enjeux. Et après tu te dis « mais purée tout le monde est super motivé pourquoi les élus ne suivent pas », et il y a tellement d'autres problématiques, il y a tellement d'autres trucs vachement plus prioritaires que ça (...). **Et ouais, effectivement, nos élus sont peut-être beaucoup plus clairvoyants et à voir les priorités, parce qu'ils sont hyper sollicités sur des sujets qui sont toujours plus ou moins chauds, puis pour celui-là, clairement refroidi quoi !** Mais à un moment donné, du coup, faut peut-être quand même que ce soit dit et posé. »⁵⁷⁸

Aussi, pour pallier l'intérêt politique peu affirmé en faveur de la démarche et la faire progresser malgré tout, les cadres administratifs spécialistes des différents aspects du dossier se sont érigés à la fois comme force de proposition et moteurs de la commande politique.

Des techniciens moteurs de la commande politique

« Nous **on a l'habitude de travailler sur de la commande politique que l'on suscite et ensuite de la mettre en œuvre.** Mais la difficulté, c'est que **les élus, cette commande ils l'a valident, mais ils ne sont pas forcément hyper moteurs là derrière non plus(...).** Et du coup, il faut que **nous, on puisse pallier ce manque de motricité, (...) donc techniquement affutés** et pouvoir faire des propositions, mais aussi de **pouvoir vraiment tirer les élus avec nous (...).** Ça sur ce projet là (...), faut **à la fois qu'on créé l'envie, et après, sur une commande politique qu'on s'est un peu auto-décerné** on va dire, qu'on fasse tout pour la **porter techniquement et l'animer politiquement.** »⁵⁷⁹

Le constat d'un faible soutien politique et d'une commande peu explicite nous invite davantage à envisager la décision politique d'initier le projet comme une somme d'opportunités composée d'une part, de l'obligation réglementaire d'engager la démarche CDESI-PDESI à laquelle le Conseil général souhaitait se conformer et d'autre part, des moyens humains et financiers que représentait la convention CIFRE. En outre, ce manque de précision et de portage politique s'est traduit en pratique par des difficultés relatives à l'organisation globale du projet et à la répartition des tâches entre

⁵⁷⁸ *Ibid.*

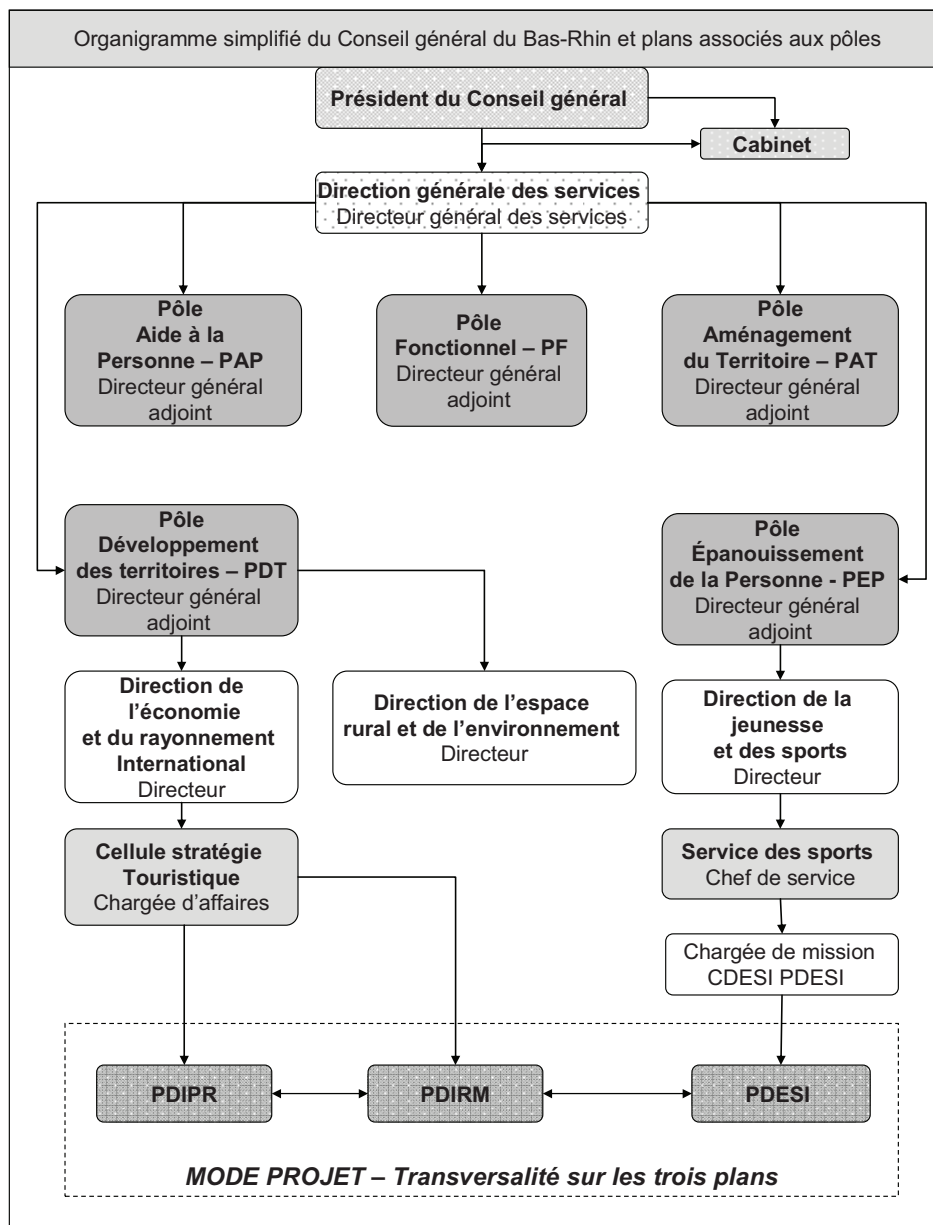
⁵⁷⁹ Adjoint au chef du service des espaces ruraux et naturels du Conseil général du Bas-Rhin, le 26/02/2010

les différents services, aux modes de fonctionnement de l'équipe et aux difficultés qu'elle a rencontrées pour faire avancer la démarche.

5.2.1.3. Une zone d'incertitude propice aux luttes de pouvoirs entre services

Avant même d'initier la démarche, l'imprécision quant aux contours et aux contenus de la commande politique ont suscité des problèmes d'organisation entre les différents services concernés par le sujet transversal des sports de nature et les différentes plans.

Figure 27. Organigramme simplifié et plans associés aux pôles du Conseil général du Bas-Rhin



En effet, les enjeux à la fois sportifs, environnementaux et touristiques ainsi que les conséquences sur d'autres dossiers⁵⁸⁰ menés par d'autres services ont conduit les directeurs généraux adjoints à solliciter une réunion⁵⁸¹ devant permettre d'attribuer les

⁵⁸⁰ La nécessité de réactualiser le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui datait de 1993, dossier mené par le service du développement touristique, et d'expérimenter le PDIRM, dossier mené par le même service, suite à la proposition du Bas-Rhin comme département pilote par le Président du Conseil général du Bas-Rhin.

⁵⁸¹ Le 21 février 2007.

responsabilités de chaque pôle sur chaque plan que le Conseil général avait décidé de mettre en œuvre, d'expérimenter ou de réactualiser : « *Tu te rappelles quand t'es arrivée, cette fameuse réunion, où on nous a dit « voilà, il y a le PDIPR⁵⁸², il y a le PDIRM⁵⁸³, il y a le PDESI, il y a le PDT⁵⁸⁴, il y a le PEP⁵⁸⁵, il y a toi, il y a moi, qui fait quoi? Comment on fait ? Comment ça se passe ? Je me souviens, c'était au début, tu venais d'arriver, t'as tout de suite été mise dans le bain !* »⁵⁸⁶. Cette réunion fut d'ailleurs un moment d'observation privilégié, en ce sens qu'elle a été la scène d'une lutte de pouvoirs entre les directeurs généraux adjoints des différents pôles (PDT, PAT⁵⁸⁷, PEP) dont l'enjeu principal était celui de la conservation des profits symboliques inhérents à chaque dossier tout en préservant le pôle – et donc les agents des services qui lui étaient rattachés – d'une mobilisation de moyens humains et financiers sur l'ensemble des trois dossiers.

Pour le directeur général adjoint au PEP, le service des sports (appartenant à son pôle) devait être situé au centre de la démarche :

La base c'est le sport

« **La base, c'est le sport.** Le noyau c'est le PEP et le sport. **Il faut bien que tout le monde comprenne ça.** Même si on conserve une dimension environnement très forte par la présidence de la CDESI par monsieur B. Ce qui a souhaité être fait, c'est de faire le pendant sport-environnement. C'est ainsi que Mr M. a donné le dossier au sport avec le souci de respecter l'environnement »⁵⁸⁸.

S'agissant du PDIPR, la nécessité de réactualiser ce plan a émergé suite à l'interpellation du Conseil général sur des situations juridiquement non-conformes. En effet, certains sentiers inscrits au PDIPR de 1993 passaient sur des parcelles relevant de la propriété privée et aucune convention n'avait été signée entre le Département et les propriétaires privés pour autoriser ce passage et les dégager de leur responsabilité en cas d'accident sur un de ces sentiers. Par conséquent, la réactualisation du PDIPR a aussi eu un effet d'opportunité pour le PDESI puisque construire le PDESI signifiait aussi y intégrer le PDIPR dans la dernière version de sa mise à jour. D'où, lorsqu'il a été

⁵⁸² Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

⁵⁸³ Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées Motorisées.

⁵⁸⁴ Pôle Développement des Territoires du Conseil général du Bas-Rhin.

⁵⁸⁵ Pôle Épanouissement de la Personne du Conseil général du Bas-Rhin.

⁵⁸⁶ Chargée d'affaires touristiques au Conseil général du Bas-Rhin, le 11/02/2010.

⁵⁸⁷ Pôle Aménagement des territoires du Conseil général du Bas-Rhin.

⁵⁸⁸ Directeur général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne Conseil général du Bas-Rhin, le 21/02/2007.

question de la refonte du PDIPR initialement portée par le PDT, le directeur général adjoint de ce pôle tenta une stratégie qui consistait à faire réactualiser le PDIPR par le PEP dans le cadre de l'élaboration du PDESI, tout en conservant le dossier sous l'égide de son pôle (le PDT), aux motifs que la question de la randonnée était d'abord une question touristique avant d'être une question sportive, et que le service des sports disposait d'un agent à temps plein sur le dossier⁵⁸⁹ alors que la chargée d'affaires touristiques portait déjà tous les dossiers « tourisme » du Département⁵⁹⁰. Les négociations entre les différents DGA au cours de cette réunion donnèrent ainsi lieu à plusieurs compromis organisationnels :

2. Décisions arrêtées⁵⁹¹

Considérant la transversalité de la démarche et l'existence d'objectifs communs aux différents pôles dans la mise en œuvre des trois plans, il a été conclu :

- Que le pilotage de la réactualisation du PDIPR et la réalisation du PDIRM soient réalisés par le PDT qui désignera un chef de projet pour ces deux plans ;
- Que le comité de pilotage constitué pour la démarche CDESI – PDESI et présidé par M. R.B. soit également sollicité pour le pilotage du PDIPR et du PDIRM ;
- Que le chef de projet CDESI – PDESI veille à la cohérence des trois démarches en travaillant en coordination avec le chef de projet PDIPR-PDIRM, ces deux plans étant impliqués dans la démarche globale du PDESI ;
- Que la réactualisation du PDIPR et la réalisation du PDIRM soient intégrées à la fiche projet CDESI-PDESI existante en y apportant les modifications nécessaires ;
- Que soient identifiées les parties d'études communes aux trois plans susceptibles d'être traitées de manière conjointe par les pôles.

Parler de commande politique signifierait que la demande émane du pouvoir politique. Or, nous l'avons brièvement évoqué, si ce sont bien les élus qui décident en dernière instance, ici ce sont davantage les services qui ont suscité la commande. Les directeurs généraux adjoints, en tant qu'échelon hiérarchique le plus élevé de chaque pôle de l'administration départementale, ont porté « politiquement » le dossier sports de nature auprès des élus en les sensibilisant à l'opportunité d'initier le projet de gestion des

⁵⁸⁹ La base horaire de mon contrat était 35 heures par semaine, mais des aménagements avaient été convenus dans le cadre de la convention CIFRE.

⁵⁹⁰ Cet argument a été contredit par le DGA du PEP qui rappela que je n'étais pas là à temps plein, et que de toute façon, le PEP n'avait déjà pas de budget sur le projet PDESI, et que dès lors, il n'en aurait pas davantage pour s'occuper du PDIPR.

⁵⁹¹ Extraits du relevé de décisions de la réunion du 21/02/2007.

sports de nature étant donné son lien avec d'autres dossiers connexes (PDIPR, PDIRM). A l'instar du champ des pouvoirs territoriaux étudié par P. Bourdieu à propos des politiques du logement⁵⁹², les directeurs généraux adjoint du Conseil général du Bas-Rhin, de par la position qu'ils occupent, déploient des stratégies et entrent dans des négociations pour conserver cette position et permettre une adaptation de la situation. La proximité que certains DGA entretiennent avec le pouvoir politique compte tenu de leur position élevée dans la hiérarchie administrative les situent à la marge de deux mondes : celui de l'administratif, du stratégique, et celui du politique. A endosser ainsi alternativement le rôle de politique ou d'administratif selon la situation et les buts visés, quitte à mélanger les rôles : « *On laisse le Président en dehors de tout cela. Moins il est là, mieux c'est pour nous. On se le garde sous la main en tant qu'arbitre des conflits* »⁵⁹³. Et bien souvent, las de ne pas savoir face auquel des deux rôles ils se trouvaient, les agents manifestaient leur inconfort à l'égard d'une attitude qui les déstabilisaient : « *Non mais moi j'en ai assez de ne pas savoir à qui j'ai à faire ... Qui parle là ? Le DGA stratégique ? Le DGA politique ? Comment voulez-vous que je sache quoi répondre quand le lendemain il me dira le contraire ?* »⁵⁹⁴.

En référence aux travaux M. Crozier et E. Friedberg sur la bureaucratie, mais aussi à ceux de P. Bourdieu sur le champ bureaucratique⁵⁹⁵ et la délégation⁵⁹⁶ nous envisageons ces différentes prises de rôle en réponse non seulement à une quête de légitimité et de pouvoir tirés de leur position, mais également en réponse à la norme officielle « qui demande aux agents de sacrifier leurs intérêts privés aux obligations inscrites dans leur fonction (« l'agent se doit tout entier à sa fonction ») ou, de manière plus réaliste, aux effets de l'intérêt au désintéressement et de toutes les formes de « pieuse hypocrisie » que la logique paradoxale du champ bureaucratique peut favoriser »⁵⁹⁷.

In fine, plutôt que de répondre de façon manichéenne à la question de l'existence d'une volonté politique réelle à mettre en œuvre une politique de gestion des

⁵⁹² Bourdieu, P., « Droit et passe-droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 81-82, mars 1990. L'économie de la maison, pp. 86-96.

⁵⁹³ Un directeur général adjoint, le 09/01/2009.

⁵⁹⁴ Remarque d'un chef de service au sujet d'un DGA suite à une réunion.

⁵⁹⁵ Bourdieu, P., « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 96-97, mars 1993. Esprits d'État. pp. 49-62.

⁵⁹⁶ Bourdieu, P., « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 52-53, juin 1984. Le travail politique. pp. 49-55.

⁵⁹⁷ Bourdieu, P., (1990), *op. cit.*

sports de nature sur le département du Bas-Rhin, nous plaiderons davantage en faveur de l'effet conjugué de plusieurs opportunités qui ont conduit à l'activation d'une volonté politique visant d'abord à s'acquitter de la compétence départementale de création d'une CDESI et d'un PDESI, mais ne faisant pas de ce dossier une question prioritaire pour le conseil général. En témoigne le peu de moyens financiers et budgétaires mis à disposition des services en charge de cette mise en œuvre. Nous soulevons également le paradoxe de la faiblesse de ces moyens, en regard de la marge de manœuvre importante laissée à l'équipe projet et au chef de projet pour mettre en œuvre la démarche et en proposer la méthode qui du reste, devait s'inscrire dans le cadre de celle utilisée antérieurement pour Hommes et Territoires. La faiblesse du portage politique ne peut être l'unique explication à cette marge de manœuvre car, inversement, elle peut aussi s'expliquer par la confiance et le crédit accordés par l'élu référent à l'équipe projet et au chef de projet. Ne relevant aucunement d'une délégation de pouvoir, cette confiance confortait les techniciens dans leur rôle de force de proposition et n'interférait pas avec le processus décisionnel sur lequel les élus et la hiérarchie gardaient la maîtrise et l'autorité, le rôle décisionnel des élus étant ainsi respecté. Ceux-ci ont ainsi décidé d'« *installer la pratique de la concertation entre toutes les parties prenantes : institutions, associations, usagers* »⁵⁹⁸.

5.2.2. L'intention de garder le contrôle sur le dispositif de concertation

L'installation de cette pratique de la concertation s'est d'abord concrétisée par le recours à un dispositif de participation dont nous avons déjà détaillé la méthodologie. Si ce dispositif de concertation peut *a priori* sembler très ouvert à la participation, il a néanmoins fait l'objet, pendant sa mise en œuvre, d'un contrôle qui s'est manifesté par trois phénomènes dont nous souhaitons rendre compte. Le phasage de la démarche souhaité par le Conseil général, les précautions qu'il a prises quant à la communication et à la médiatisation de la démarche et sa volonté manifeste de garder la maîtrise sur les interactions lors des groupes de travail et des débats de territoire sont, à notre sens, trois manifestations qui conduisent à conclure à l'existence de la réelle intention du Conseil

⁵⁹⁸ Extrait de la délibération du 12 décembre 2006.

général du Bas-Rhin de conserver le contrôle du dispositif de participation et autant que faire se peut, d'en maîtriser les effets.

5.2.2.1. *Festina lente* : « se hâter lentement »

Initialement estimée à une durée de six mois, la phase d'initiation de la démarche a volontairement été prolongée à un an. Outre les échéances électorales de 2008, cet allongement est à analyser au regard de certaines craintes exprimées quant à la publicisation de conflits et de problèmes publics opposant les parties prenantes à la concertation et auxquels le Conseil général n'avait pas encore de réponse ni de solution à proposer. Les consignes étaient ainsi claires ; la CDESI ne devait pas être installée tant que le Conseil général ne disposait pas d'une connaissance précise des différents enjeux de conflits sur lesquels il risquait d'être interpellé pendant la concertation : « *Et bien, pour la suite, nous allons faire les choses de manière très lente. On peut dire que la CDESI ne sera pas constituée avant un an. On doit vraiment préparer le terrain (...)* »⁵⁹⁹. *A posteriori*⁶⁰⁰, cette lenteur a été justifiée comme un temps de l'écoute incompressible, et nécessaire pour le Conseil général afin d'asseoir sa position de médiateur :

Un temps de l'écoute incompressible

« Sur des sujets **aussi sensibles que le partage de l'espace**, je ne pense pas (...) **qu'on aurait pu faire plus court**. Il y a des étapes qu'il ne faut pas brûler au départ, sauf à rapidement se planter et à tomber dans des impasses. **Et il n'y a personne, du moins au Conseil général, qui se plaint qu'on ait passé trop de temps à faire cette pédagogie et à cette écoute**. (...) Au contraire, tout le monde salue la démarche de concertation. On aurait eu du mal aussi ensuite à s'ériger en **médiateur**, parce qu'il y a un peu de ça aussi dans la démarche, le conseil général doit mettre en place des **systèmes de régulation, de médiation**, (...). Donc tout le travail territorial, thématique, bilatéral, multilatéral qui a été fait, ça c'est un **capital** qui est à **notre crédit** (...) »⁶⁰¹

Ceci dit, cette nécessité de « se hâter lentement » pour initier la démarche et mettre en œuvre le dispositif de concertation a néanmoins été critiquée par des acteurs extérieurs

⁵⁹⁹ Directeur général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne, (Comité de pilotage du 27 septembre 2007)

⁶⁰⁰ Lorsqu'en 2010, nous avons procédé aux entretiens de l'« APRES ».

⁶⁰¹ Directeur général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne Conseil général du Bas-Rhin, le 24/02/2010.

au Conseil général, mettant davantage en exergue les risques et les limites d'une concertation surabondante et qui s'étend sur tellement de temps :

Prendre garde à l'excès de concertation

« Si je suis critique, sur la démarche, globalement, **effectivement c'est une démarche qui a trainé en longueur**, qui a pris du temps entre les différentes phases et l'analyse. Et c'est lié à mon avis au fait que ce soit une démarche qui s'est voulue **hyper participative**, où la volonté était **d'impliquer les gens**, et du coup, **elle l'a peut-être trop été** (...). Le côté participatif est à mon avis hyper important (...) **mais du coup, ça fait qu'on a peut-être pu perdre des gens dans la bataille, au fur et à mesure, y'a peut-être certaines personnes qui ont décroché.** »⁶⁰²

Ce constat trouve d'ailleurs un écho similaire auprès des acteurs qui ont participé à la concertation. Ainsi, le comité de canoë kayak qui, s'il salue l'effort de concertation du Conseil général, déplore aussi que « *par contre, elle (la concertation) a duré longtemps* », conscient malgré tout du fait que « *le problème, c'est que certaines personnes ont besoin de débattre encore et encore* »⁶⁰³.

En outre, de l'aveu même du Conseil général, le fait de prendre beaucoup de temps pour la concertation, même s'il est justifié comme une nécessité, s'est assorti d'une limite qui n'avait pas forcément été anticipée :

L'écoute au prix du temps et de la production concrète

« La critique finalement est un peu l'envers de la satisfaction que j'exprimais toute à l'heure, c'est qu'en ayant consacré **80% à l'écoute, à la pédagogie et à la concertation**, on n'a **pas produit grand chose de concret**. Alors force est de constater qu'aujourd'hui on a le squelette, le squelette doctrinal du futur PDESI, mais le PDESI on ne l'a pas. **La CDESI on l'a, bon ça c'est une commission. Mais le plan en lui-même n'existe pas.** (...)»⁶⁰⁴

Mais l'on peut aussi se demander si cette absence de « production concrète » n'est pas finalement assez symptomatique du fait de vouloir – consciemment ou inconsciemment – maintenir une forme de contrôle non seulement sur le dispositif de concertation, mais également sur la démarche globale. Maintenir le contrôle reviendrait ici à ne pas prendre le risque de proposer un PDESI dont les contenus auraient pu être

⁶⁰² Référent « sports de nature » à la DRJSCS Alsace, le 11/02/2010.

⁶⁰³ Conseillère technique environnement nautique au comité régional de canoë kayak d'alsace, le 14/05/2010.

⁶⁰⁴ Directeur général adjoint au pôle épanouissement de la personne du Conseil général du Bas-Rhin, le 24/02/2010.

sujets à caution et partant, décrédibiliser le Conseil général vis-à-vis des membres de la CDESI. Aussi, il nous semble que faire volontairement durer la démarche de concertation sur un temps long était aussi, pour le Conseil général, une façon de garantir le maintien de sa légitimité institutionnelle et de sa crédibilité sur l'ensemble de la démarche et vis-à-vis des acteurs qui ont participé, et ainsi, de jouer un rôle de « dispositif de confiance » qui crée les conditions d'une relative confiance envers l'institution en réduisant l'incertitude sur les comportements des institutions et de leurs agents, et en dissolvant l'opacité de l'exercice des pouvoirs⁶⁰⁵.

5.2.2.2. Communiquer avec parcimonie

Un autre élément qui milite en faveur d'une forme de contrôle du dispositif de concertation est l'attention toute particulière qui a été portée au mode de gestion de la communication avec l'extérieur tout au long du projet. Avant même le lancement concret de celui-ci et dès la rédaction de la « fiche projet »⁶⁰⁶, un plan de communication avait été prévu pour le projet sur la période 2007-2009.

⁶⁰⁵ Quéré, L., « Les "dispositifs de confiance" dans l'espace public », *Réseau*, 2005/4, n°132, p.185-217. (p.188)

⁶⁰⁶ Fiche de suivi du projet, sorte de cahier des charges interne sur chaque dossier mené en « mode projet » par les services du Conseil général.

Tableau 13. Plan de communication 2007 – 2009 pour le projet

Année	Action de communication	Supports	Cibles	Objectifs
2008	Cérémonie protocolaire de lancement de la démarche	Communiqué de presse	Agents et services du Conseil général du Bas-Rhin, Population locale, élus locaux, grand public	Préparer la démarche de concertation thématique
2008	1 ^{ère} Publication dans « Tout le Bas-Rhin »	Mensuel gratuit	Population locale, élus locaux, grand public	Informé de l'engagement du CG dans la démarche
2008	Communication presse quotidienne régionale	Presse Quotidienne Régionale	Population locale, élus locaux, grand public	Informé de la démarche et inviter à la concertation
2009	Publication dans le journal interne	Journal interne du Conseil général	Agents et services du Conseil général	Valoriser la transversalité de la démarche et de ses objectifs auprès des services
2009	2 ^e Publication dans « Tout le Bas-Rhin »	Mensuel gratuit	Population locale, élus locaux, grand public	Mise en valeur de la concertation
2009	Cérémonie protocolaire d'installation de la CDESI	Presse quotidienne régionale	Population locale, élus locaux, grand public	Informé de l'installation de la CDESI
2009	Création d'une rubrique dédiée sur le site internet du CG	Service communication du Conseil général	Grand public et membres de la CDESI	Assurer la transparence et faciliter la mise à jour des informations
2008 2009	Communication avec les canaux professionnels	Assemblée des Départements de France (ADF)	Informé les autres départements de la démarche entreprise dans le Bas-Rhin	Entretenir la veille territoriale

Source : Conseil général du Bas-Rhin

Le plan ne prévoyait aucune action de communication en 2006 et 2007. Il a fallu attendre janvier 2008 et la « cérémonie protocolaire de lancement de la démarche »⁶⁰⁷ pour que le Conseil général commence à informer le public de son engagement à initier la démarche, alors que cela faisait déjà plus d'une année que ses services travaillaient sur le dossier. Cette absence de communication sur l'année 2007 était tout-à-fait délibérée de la part de l'administration qui souhaitait « *ne pas trop en dire* » avant le lancement politique de la démarche en janvier 2008 et insistait donc sur le « *peu de communication (presse etc.) à ce stade* »⁶⁰⁸. Des actions d'information et de communication n'ont ainsi pu être réalisées qu'une fois la composition de la CDESI

⁶⁰⁷ Demi-journée de lancement officiel de la démarche ayant eu lieu à Niederbronn-les-Bains sous l'autorité du Vice-président en charge du développement durable du Conseil général.

⁶⁰⁸ Extraits de notes prises lors d'une réunion avec les services du Cabinet du président, le 15/07/2008.

établie, ceci afin de ne pas éveiller trop de velléités à se proposer comme membre de la CDESI : « *On ne peut pas mettre tout le monde dans la CDESI* »⁶⁰⁹. Mais l'enjeu n'était pas simplement de limiter les problèmes de composition de la CDESI; il s'agissait également de « *rester silencieux pour le moment* » afin d' « *anticiper les réactions* ». C'est pourquoi, à chaque sollicitation de la presse, les consignes étaient systématiquement les mêmes : « *Toujours mettre en avant le degré d'avancement de la démarche, à savoir qu'elle est en phase de démarrage, de lancement, pour ne pas éveiller de tensions inutiles* »⁶¹⁰.

Ceci dit, lorsque c'était le président lui-même qui exprimait la volonté de communiquer sur la démarche, il convenait de respecter ses choix : « *si lui (le président) veut communiquer, on le fait, s'il ne veut pas, on ne le fait pas.* »⁶¹¹. Dès lors, les dossiers de presse, les communiqués de presse ou tout autre élément à transmettre à des médias étaient élaborés par les services du cabinet du président, lesquels sollicitaient alors le service des sports en charge du dossier pour obtenir les informations qui leur étaient nécessaires. Cette communication volontairement minimisée au départ, est devenue presque surabondante à partir du mois d'octobre 2008, durant les six débats de territoire où la démarche à respectivement fait la une d'un des deux quotidiens régionaux alsaciens⁶¹² et d'un article par débat de territoire⁶¹³.

Aussi, en paraphrasant Boltanski et Thévenot, la montée « en publicité » de la démarche de gestion maîtrisée des sports de nature telle que pensée par l'administration et son entrée dans l'espace public n'ont eu lieu qu'à partir du moment où le Conseil général a estimé qu'il était prêt à se positionner en animateur et médiateur des débats sur les conflits d'usages de la nature.

⁶⁰⁹ *Ibid.*

⁶¹⁰ *Ibid.*

⁶¹¹ *Ibid.*

⁶¹² Les Dernières Nouvelles d'Alsace et le Journal L'Alsace (extraits mis annexes)

⁶¹³ Articles mis en annexes

Suivant en cela Louis Quéré (1992)⁶¹⁴, l'espace public peut être abordé à la fois comme une scène de débat et comme une scène d'apparition :

« La notion d'espace public comporte deux idées essentielles : celle d'une sphère publique de libre expression, de communication et de discussion, cette sphère constituant une instance médiatrice entre la société civile et l'État, entre les citoyens et le pouvoir politico-administratif; celle d'une sphère publique, c'est-à-dire d'une scène d'apparition où accèdent à la visibilité publique aussi bien des acteurs et des actions que des événements et des problèmes sociaux. C'est par les dispositifs de "publicisation" qui soutiennent cette scène que le pouvoir est soumis au regard et au contrôle de tous. Ce qui suppose la présence d'un public doté d'un intérêt pour la chose publique, d'une capacité de perception et de jugement et d'une capacité d'initiative ou de réaction » (Quéré, 1992, p.77).

A l'instar des groupes de travail thématiques, les débats territoriaux ont été des lieux et moments de définition, de perception et de jugement des situations pour des acteurs engagés dans des configurations interactionnelles. Mais certaines de ces interactions restaient néanmoins pilotées et cadrées par le pouvoir politico-administratif incarné par ses élus et ses agents administratifs, soucieux de conserver un degré de maîtrise des interactions suffisant pour éviter l'apparition de situations tendues⁶¹⁵.

5.2.2.3. Garder la maîtrise des débats

Le troisième phénomène qui a conduit à conclure à un effet de contrôle du dispositif de participation est la manière avec laquelle le Conseil général a pris soin de prévenir toute rupture de cadre⁶¹⁶ durant les groupes de travail et les débats de territoire⁶¹⁷. Nous souhaitons insister ici sur la manifestation de ce contrôle pendant les débats de territoire qui représentent, *mutatis mutandis*, une des formes les plus connues des dispositifs participatifs du débat public (réunion publiques⁶¹⁵ autour de projets d'aménagements, jurys citoyens, etc.).

⁶¹⁴ Quéré, L., « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni* n° 18, automne 1992, pp.75-92.

⁶¹⁵ Lafaye C., « Situations tendues et sens ordinaires de la justice au sein d'une administration municipale », *Revue française de sociologie*. 1990, 31-2. pp. 199-223.

⁶¹⁶ Goffman, E., (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.

⁶¹⁷ Nous reviendrons dans le chapitre 7 sur les effets que ce contrôle des interactions a pu générer sur les dynamiques interactionnelles pendant les groupes de travail.

La sélection⁶¹⁸ des participants aux débats est à questionner, au sens où ses modalités nous invitent à postuler l'intention du Conseil général du Bas-Rhin à maîtriser le déroulement des débats, même si c'est l'ouverture et la liberté d'expression au sein de ceux-ci qui est mise en avant par l'administration : « *Alors c'est vrai que **certains acteurs étaient invités sur invitation**, cependant ce qui était intéressant c'est que via l'invitation par la presse, c'était un lieu libre. Ce qui fait que grâce à ce biais là, tout le monde pouvait venir, c'était quand même ouvert (...).* »⁶¹⁹

Certes, les débats avaient fait l'objet d'une invitation publique par voie de presse, mais des listings d'invitation avaient également été construits pour s'assurer d'une base de participants concernés par la question, et couvrir la majorité des associations de chaque territoire objet du débat pour ne pas froisser les sensibilités en « oubliant » quelqu'un, alors que le reste des participants présents avaient eu connaissance des débats par l'invitation faite dans la presse la semaine avant le début des débats.

Différentes étapes du travail préparatoire au cycle des six débats de territoire apparaissent également comme des manifestations de ce que nous caractérisons de contrôle des interactions. En pratique, six réunions de préparation entre les services administratifs et le cabinet du président ont eu lieu au cours des six mois précédant la tenue des débats pour établir les étapes de déroulement et le protocole des débats, définir les salles⁶²⁰ et fixer les dates les plus opportunes auxquelles ils devaient se tenir. Ces réunions de préparation ont donné suite à la production d'un déroulé minuté des débats fixant les différents moments de prise de parole de l'animateur des débats, des techniciens présents et du public. De même, le discours d'introduction politique aux débats a été préparé par les services du Cabinet du président, et les supports des exposés techniques ont dû faire l'objet de la validation des différents niveaux hiérarchiques (chef de service, directeur, directeur général adjoint). Ces réunions de préparation furent aussi l'occasion de mises en gardes, maintes fois répétées, quant à la sécurisation de l' élu qui allait animer les débats – « *il faut sécuriser l' élu* », « *il ne faudra pas que ça dérape* »⁶²¹. Ces précautions prises par rapport à la sécurisation de la situation de l' élu pendant les débats sont d'abord liées au choix fait par le Conseil général pour

⁶¹⁸ Nous reviendrons plus largement sur les limites du mode de sélection des participants à l'ensemble du dispositif de participation.

⁶¹⁹ Chargée d'affaires touristiques au Conseil général du Bas-Rhin, le 11/02/2010.

⁶²⁰ Même le choix des salles s'est fait en fonction de critères définis par le Conseil général (caractéristiques techniques de la salle, capacité d'accueil, sonorisation, situation géographique, etc).

⁶²¹ Notes extraites des réunions de préparation des débats de territoire.

l'animation des débats, qui a été confiée non pas à un cabinet extérieur, mais au Vice-président en charge du développement durable du Département. Le choix de nommer un élu comme animateur des débats impliquait donc une prise de risque, minimisée par un important travail de préparation des débats par l'administration, mais également par une préparation minutieuse de l'élu, qui était lui-même demandeur d'un maximum d'informations avant et pendant le déroulement des débats : « *Bon, qu'est-ce qui risque d'émerger comme sujet délicat ?* », « *Qui est dans la salle qui serait susceptible de jouer les troubles fêtes* », « *Qui est-ce qui vient de prendre la parole ?* »⁶²²

Aussi, en regard de cette intention de garder le contrôle à la fois sur la démarche, la communication externe et les interactions ayant lieu durant les groupes de travail et durant les débats de territoire, se pose la question devenue classique du degré de participation des acteurs. *In fine*, avait-on vraiment affaire à de la concertation ou à de la consultation, voire à de la simple information? La concertation aurait-elle finalement pu n'être qu'un affichage politique ? Un débat sur « le débat » que nous proposons d'alimenter dans le point suivant.

5.2.3. Concerter en vertu d'une légitimité légale rationnelle

Les travaux de L. Blondiaux et Y. Sintomer s'attachent depuis le début des années 2000 à rendre compte de la formation d'un « nouvel esprit de l'action publique » et à en discuter son « éventuelle cohérence normative » dans la sphère de l'action publique. En essayant d'en évaluer les effets sur les pratiques politiques contemporaines, leur paradigme⁶²³ s'articule à partir d'un double constat. Celui d'abord d'une intensification du recours aux technologies – ou instruments d'action publique tels que les qualifient M. Callon et P. Lascoumes – qui visent à impliquer l'ensemble des parties, et deuxièmement, le constat d'une mobilisation de la théorie d'Habermas déclinée sous la rhétorique de la gouvernance pour justifier, selon une « définition procédurale de la légitimité », la légitimité de la délibération et de ces dispositifs

⁶²² L'élu chargé de l'animation des débats (questions posées avant et pendant les débats).

⁶²³ Blondiaux, L., Sintomer, Y., « L'impératif délibératif », *Politix*, 2002, 15, 57 pp.17-35.

comme une nouvelle norme d'action publique, nouvelle « grammaire de l'action publique », qui s'imposerait « comme le seul registre de justification de l'action politique dans les sociétés contemporaines »⁶²⁴ et dont ils invitent à critiquer les fondements et les contradictions.

5.2.3.1. Ré-conforter les légitimités en rentrant dans les normes

Il y a deux normes par rapport auxquelles le Conseil général s'aligne⁶²⁵ en s'engageant dans la concertation sur les sports de nature. Celle d'abord, de la loi sur le sport qui inscrit la réalité des conflits d'usages sportifs et ludiques de la nature dans la réalité juridique, et fait ainsi du principe de concertation la procédure normative de gestion de ces conflits d'usages.

La norme délibérative⁶²⁶ est la seconde norme sur laquelle s'aligne le Conseil général en engageant une démarche de concertation. Intrinsèquement liée à la forme qu'ont pris les contenus de l'article 52 de la loi sur le sport, la norme délibérative regroupe les procédures délibératives (forums, débats publics, jurys citoyens) sous l'égide d'un idéal délibératif qui ancre l'opinion publique dans les discussions ordinaires des citoyens. Elle est aussi ce qui résume l'inclination de l'État et des collectivités territoriales à recourir de plus en plus fréquemment aux dispositifs de participation. La CDESI et le PDESI sont ainsi à comprendre comme des dispositifs traduisant cette norme délibérative dans les modalités de l'action publique territoriale, et en l'occurrence, de celle du Conseil général du Bas-Rhin.

Selon Habermas, la légitimité démocratique repose sur l'accord intersubjectif auquel les citoyens sont susceptibles de parvenir dans leurs discussions dans l'espace public, grâce aux procédures de l'État de droit démocratique. C'est donc aussi cette légitimité démocratique que le Conseil général vient conforter s'engageant dans un mode d'action publique concertée. Mais la charge symbolique portée par cet engagement met encore en jeu d'autres légitimités qui, cinétiquement, s'entretiennent

⁶²⁴ Blondiaux, L., « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », *Ceras – revue Projet*, n°268, Décembre 2001.

⁶²⁵ En référence à la définition de la socialité chez Mead et la tradition pragmatiste, qui demande de « comprendre l'expérience de l'ajustement, simultanément comme acte et acte de présence à soi » (Joseph, I, (1998), *op. cit.* p.24). L'ajustement impliquant à la fois et en même temps une division de soi et une forme de coopération pendant lesquelles « se construit l'objectivité des perspectives, condition d'une coopération ou d'une coordination des activités » (Joseph, I, (1998), *op. cit.* p.24).

⁶²⁶ Blondiaux, L., (2001), *op. cit.*

les unes les autres. En proposant une procédure de concertation, il s'inscrit non seulement dans la norme délibérative, mais vient également réassurer la légitimité de la participation en tant que procédure démocratique de décision publique. C'est ainsi tout autant la légitimité du dispositif CDESI-PDESI qui veut être démontrée par l'engagement de l'institution départementale dans la mise en œuvre de celui-ci. Et lorsqu'il s'engage dans une démarche visant à préserver le bien commun – la nature – et à assurer une certaine paix sociale entre les citoyens, c'est non seulement la légitimité du dispositif qu'il défend, mais plus largement celle des institutions françaises elles-mêmes.

La loi comme gageure de légitimité institutionnelle

« L'avantage de l'intervention de la loi, qui n'est pas prescriptive d'ailleurs, (...) [c'est] qu'il n'y a pas de sanction pour les départements qui ne créent pas de CDESI-PDESI, donc c'est une loi qui reste plus incitative. L'avantage de cette loi c'est que d'une part, elle **donne une légitimité institutionnelle** à cette **strate de collectivité** (...). »⁶²⁷

Une légitimité du dispositif vis-à-vis des pratiquants libres

« L'arbitrage (...) de la CDESI, ça lui donne peut-être **une force supplémentaire** pour dire, voilà vu l'avis pris avec les autres usagers fédérés au sein de la CDESI, on a aboutit conjointement, on a pris la décision, il y a eu un accord entre usagers (...). Donc, ça lui donne une **légitimité supplémentaire** et donc pour laquelle **il y a une vraie plus value** pour que cette **réflexion ait été conduite au niveau local et validée au niveau départemental**, ça lui donne plus de **légitimité** par rapport **aux pratiquants libres**. »⁶²⁸

En offrant la possibilité aux habitants du département de s'exprimer sur la question du partage des espaces naturels et de leurs usages dans des groupes de travail et des débats publics territoriaux, le Conseil général du Bas-Rhin s'aligne sur la norme délibérative. Il en retire ainsi une légitimité démocratique. En s'engageant dans la mise en œuvre du dispositif CDESI-PDESI, il s'aligne sur ce que prescrit la loi (et va même au-delà) et conforte ainsi sa légitimité institutionnelle en faisant la preuve de sa volonté et de sa capacité à prendre en charge la gestion des conflits d'usages des espaces naturels fréquentés par les pratiquants d'activités sportives et de loisirs.

⁶²⁷ Directeur général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne du Conseil général du Bas-Rhin, le 24/02/2010.

⁶²⁸ Directeur de la Jeunesse et des Sports du Conseil général du Bas-Rhin, le 19/02/2006.

Pourquoi est-il si important pour le Conseil général de rendre compte de cette légitimité institutionnelle et de la faire valoir ? Cette forme d'*accountability*⁶²⁹ sur la question des sports de nature prend tout son sens face aux services de l'État, et plus particulièrement ceux de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports⁶³⁰ qui se sont engagés préalablement dans le développement des sports de nature, axe identifié comme prioritaire⁶³¹ par le Ministère de la Santé et des Sports et bien avant que le Conseil général du Bas-Rhin n'initie sa propre démarche. Aussi, le Conseil général du Bas-Rhin s'engage donc au nom d'un « impératif délibératif » et de la nécessité de trouver de nouveaux outils pour répondre à la gestion des conflits d'usages et des impacts environnementaux, il prend également cet engagement en vertu de ce que prescrit la loi, voyant par là un moyen d'accroître sa légitimité institutionnelle, laquelle est mise en concurrence face à d'autres administrations qui pourraient se saisir du sujet.

5.2.3.2. Justifier la pertinence de la concertation par ce sur quoi elle porte

Reposant sur le système de l'élection et caractérisé par les mécanismes de médiation et de délégation, le régime représentatif n'offrirait plus les moyens d'assurer une prise en compte suffisante de l'avis des citoyens à la décision publique. Tout se passerait comme si le peuple ne pouvait « être peuple et exercer son pouvoir qu'à travers la médiation du discours public et des procédures institutionnelles démocratiques – faute de quoi la volonté « populaire » ne serait que le produit de manipulations paternalistes effectuées au nom du peuple ou la simple cristallisation des humeurs changeantes de la foule »⁶³². Au Conseil général du Bas-Rhin comme dans d'autres institutions françaises, le recours à la concertation comme mode d'action publique est invoqué comme une réponse à la relative incapacité du système de gouvernement représentatif à prendre en compte les aspirations citoyennes (« *On s'est rendu compte à la fin des années 60, mai 68 était passé par là, que le système électif n'était pas*

⁶²⁹ Quéré L., « L'argument sociologique », *Réseaux*, 1987, volume 5 n°27. pp. 97-136.

⁶³⁰ Dénomination d'avant la RGPP de 2006.

⁶³¹ L'État réaffirme la priorité de cet axe par la circulaire n° DS/DSB1/2010/148 du 5 mai 2010 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

⁶³² Manin, B., cité par Blondiaux et Sintomer, (2002), *op. cit.*

suffisant, pour assurer, du point de vue du citoyen, une satisfaction quant à la prise en compte de ses souhaits et de ses aspirations »⁶³³).

Mais plus que la prise en compte des attentes, des souhaits et de l'opinion des citoyens, c'est aussi de leur connaissance pratique dont il s'agit, et *a fortiori* pour ce qui relève des sports de nature, au sens où leurs *pratiques* s'exerce sur des espaces aux caractéristiques spécifiques où peuvent s'opposer simultanément des enjeux de préservation de la nature, de défense d'intérêts privés d'ordre économique ou juridique. Aussi, une justification invoquée au recours à la concertation est, de façon assez prévisible, le sujet sur lequel elle porte : « (...) *Disons, qu'il y a des sujets qui s'y prêtent, et d'autres qui ne s'y prêtent pas non plus. Et les sujets qui se prêtent particulièrement à ce type d'exercice [la concertation] sont des sujets qui concernent l'espace.* »⁶³⁴

En tant que pratique sociale, celle des sports de nature est spatialisée, tant au sens de Bourdieu (l'espace social est un espace des positions) qu'au sens du monde vécu, d'espace et de territoires vécus⁶³⁵. En ce sens qu'il traduit une combinaison complexe du social et du spatial, le territoire est un médiateur des rapports socio-spatiaux qui affecte les rapports sociaux comme les représentations, et c'est la « multidimensionnalité du vécu territorial par les membres d'une collectivité, des sociétés en général » que reflète la territorialité⁶³⁶. Saisies à différentes échelles, les territorialités dévoilent les manières dont les territoires s'articulent les uns aux autres, en fonction de représentations et de praxis propres aux individus engagés dans une action commune exigeant un minimum de médiation spatiale⁶³⁷. Prise dans une acception large, cette implication va des formes de territorialisation les plus anodines telles que la délimitation d'une parcelle de terrain aux plus fondamentales comme la création d'un réseau de transport ou la préparation et la réalisation d'une charte de développement. Aussi, parler du territoire – des territoires – revient à considérer qu'il existe toujours un accord implicite entre les acteurs intervenant à un niveau d'échelle particulier de

⁶³³ Directeur général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne du Conseil général du Bas-Rhin, le 24/02/2010.

⁶³⁴ *Ibid.*

⁶³⁵ Di Méo, G., (1991), *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Anthropos.

⁶³⁶ Raffestin, C., (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec.

⁶³⁷ Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R., Roux, E., (2003), *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos.

l'espace sur l'identification commune de lieux – en l'occurrence des lieux de pratique des sports de nature – quelque soit la mobilité des individus, ou la singularité de leur territorialité. Cependant, cet accord implicite sur ce que sont les lieux, ne systématise pas un accord sur les modalités de fréquentation et d'usage de ces lieux, car il existe un ensemble de relations équivoques entre les acteurs qui se partagent ces espaces perçus et vécus différemment. Ces relations peuvent, par exemple, être fondées sur des valeurs symbolisées par ces lieux, en fonction de la qualité de nature qui leur est reconnue. La distinction public-privé et les valeurs auxquelles elle se réfère fondent également ces relations; ainsi la propriété a trait au registre de l'intérêt privé, alors que la pratique des sports de nature s'inscrit dans l'intérêt général⁶³⁸. Les sports de nature, en tant que pratiques sportives liées à des espaces et territoires connotés à la nature et donc, aux enjeux de sa préservation, renvoient ainsi à des dichotomies et agrègent des valeurs et des mondes de références, apparaissant souvent comme contradictoires.

C'est en ce sens que la concertation se trouve, dans une sorte d'ipséité, justifiée par le sujet sur lequel elle porte – espaces, lieux, itinéraires, sites de pratiques de sports de nature – lesquels renvoie nécessairement aux territoires tels qu'ils sont vécus par les participants à la concertation, à leurs représentations et leur *praxis* de ces territoires, qu'elle soit sportive ou non, mais également aux valeurs auxquelles renvoient ces lieux. Mais, si la digression sur le territoire et la territorialité issue des apports de la géographie sociale nous a été utile pour comprendre ce qui est implicite dans la justification de la concertation par le sujet sur lequel elle porte, il nous semble qu'un autre aspect est implicite à la territorialité. Dire que les acteurs sont territorialisés, c'est supposer aussi qu'ils seraient les plus à même de faire remonter les problèmes qu'ils identifient dans les territoires et lieux qu'ils vivent au quotidien (conflits d'usages, pratiques endommageant le patrimoine naturel, etc.). La question qui est posée est alors celle des compétences de ces acteurs subsumées sous la territorialité et de l'émergence d'une nouvelle forme d'articulation entre valeurs publiques et valeurs privées⁶³⁹ dans l'espace public où la mise en relation d'acteurs issus de cultures associatives et

⁶³⁸ Article 1er de la loi du 16 juillet 1984 modifiée en 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives : « Art. 1er. - Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général. »

⁶³⁹ Hirschman, A.O., (1983), *op. cit.*

professionnelles diverses inciterait à la circulation des savoirs, à la publicisation des connaissances scientifiques et à leur « traduction » dans la société civile⁶⁴⁰

5.3. De quelle participation parle-t-on ?

Jusqu'à présent, nous avons abordé la participation en utilisant indifféremment les termes de concertation et de consultation. Nous souhaitons à présent aborder cette distinction en essayant de définir avec plus d'acuité quels ont été les différents degrés d'implication des acteurs aux décisions que le Conseil général a pu prendre pendant l'élaboration de sa politique de « gestion maîtrisée des sports de nature ». Aussi, nous avons décidé de passer l'ensemble des étapes de la démarche du Conseil général au crible des critères traditionnellement utilisés par les sociologues de la participation (décision, pouvoir et rôle des acteurs, représentativité), en insistant plus particulièrement sur un aspect propre au cas étudié. En effet, le Conseil général a d'emblée qualifié sa démarche de « concertée » avant même qu'elle ne soit mise en œuvre. Or, il nous a semblé pertinent de déconstruire ce qui pourrait s'apparenter de prime abord à un effet d'annonce et d'établir si cette façon de qualifier la démarche n'aurait pas simultanément produit des effets sur les processus participatif et décisionnel. Nous verrons ainsi, en fonction de la représentativité et du rôle des acteurs qui participent, de leur légitimité et du pouvoir qu'ils peuvent exercer pendant le processus, lequel des deux termes – consultation ou concertation – semble le plus adapté pour qualifier la démarche du Conseil général du Bas-Rhin.

5.3.1. Représentativité et légitimité des acteurs qui participent

La problématique relative à la représentativité des acteurs qui participent vient faire écho aux critiques de la participation déjà émises par nombre de sociologues que nous avons déjà cités et appelle plusieurs questions. En effet, les acteurs qui participent sont sensés être représentatifs des groupes dont ils sont sensés être les porte-parole. Or, comme le rappelle P. Bourdieu, « la délégation par laquelle une personne donne

⁶⁴⁰ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., (2001), *op. cit.*

pouvoir, comme on dit, à une autre personne, le transfert de pouvoir par lequel le mandant autorise un mandataire à signer à sa place, à agir à sa place, à parler à sa place, lui donne procuration, c'est-à-dire la *plena potentia agendi*, le plein pouvoir d'agir pour lui, est un acte complexe qui mérite d'être réfléchi »⁶⁴¹. Se pose ainsi non seulement la question de la représentativité des acteurs, mais également celle de leur légitimité à porter la parole, *a fortiori* lorsqu'il est question des pratiquants non licenciés, dits « pratiquants libres », qui ne dépendent *a priori* d'aucune organisation ou institution d'où pourrait émerger ou être désigné un porte-parole. Mais la légitimité des représentants peut aussi être questionnée en se plaçant au niveau de l'institution départementale en posant la question des modes de définition et de sélection des acteurs qui, s'ils semblent légitimes aux yeux du Conseil général, ne sont pas pour autant forcément représentatifs des acteurs qu'ils sont censés représenter.

5.3.1.1. Procédures de sélection des participants, légitimité et représentativité dans la concertation

En théorie, le débat public aurait pour objectif « de jouer un rôle de critique sociale, rôle qu'il ne jouerait pas si on lui demandait d'être représentatif de différents points de vue, comme si on pouvait, avant même que le débat n'ait lieu, fixer la totalité des points de vue à représenter »⁶⁴². En cela, « plus le mode de sélection s'ouvre à la société civile, plus il est considéré répondre aux critères de légitimité attendus des dispositifs de participation »⁶⁴³. Mais en dépit de la multiplication de ses procédures, la participation, lorsqu'elle est mise en œuvre par les institutions, reste encore pourtant fortement attachée à l'idée de représentativité des participants au débat, générant ainsi une sélection de ceux-ci. En s'attachant à la question de la représentativité et de la sélection, A. Fung⁶⁴⁴ a fourni un modèle permettant de décrire les modalités de sélection des participants dans les dispositifs participatifs et conclue à « l'idée selon laquelle la légitimité d'un minipublic tient aux procédures de sélection des participants, celles-ci

⁶⁴¹ Bourdieu, P., (1984), *op. cit.*, p. 49.

⁶⁴² Fourniau, J.-M., « Citoyen en tant que riverain » : une subjectivation politique dans le processus de mise en discussion publique des projets d'aménagement, in Revel *et alii*, (dir.), (2007), *op. cit.*, pp. 67-77.

⁶⁴³ *Ibid.*

⁶⁴⁴ Fung, A., « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in Bacqué, M.-H., Rey, H., Sintomer, Y., (dir.), (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative : Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, pp. 49-80.

devant assurer *leur représentativité* »⁶⁴⁵. Or, nos observations et notre participation au dispositif de participation élaboré au Conseil général du Bas-Rhin nous invitent à considérer les effets des quatre procédures de sélection des participants que nous avons identifiées d'une façon un peu différente. Comme le souligne une technicienne du comité régional de canoë kayak, « *le problème à ces réunions, c'est qu'on a que les présidents de structures. Et le discours des élus et le discours des techniciens, c'est complètement différent* »⁶⁴⁶. Ainsi, plutôt que d'assurer une représentativité, les procédures de sélection nous semblent davantage contribuer à une reproduction des inégalités politiques et sociologiques existantes.

Les procédures de sélection des participants identifiées sont les suivantes :

- « *l'autoproclamation* » *contrôlée* : certains acteurs ont envoyé une candidature spontanée par courrier pour obtenir un siège dans la commission. L'autoproclamation ne saurait être utilisée sans une réponse puis un entretien qui permet d'évaluer la légitimité de la demande ;
- *le repérage* : les acteurs ou groupes d'acteurs représentatifs (tête de réseau) ont été sélectionnés en fonction du nombre d'adhérents et de licenciés (comités départementaux sportifs, associations de protection de l'environnement, fédérations départementales des chasseurs, des pêcheurs, syndicats de propriétaires privés, prestataires de services sportifs, etc.) ;
- *la méthode « boule de neige »* : à partir du questionnement d'acteurs qui mentionnent d'autres acteurs qu'il est pertinent d'aller consulter. Il y a un effet « boule de neige » permettant d'identifier les réseaux déjà existants et de contribuer à la constitution ou au renforcement de ceux-ci.
- *les observations de terrain* : la fréquentation des sites sportifs et naturels permet d'aller à la rencontre des acteurs sur le terrain, de réaliser des entretiens informels et d'éviter de privilégier uniquement les réseaux établis et les personnes consacrées par les institutions.

Quel que soit le mode de sélection des pratiquants, la question de la représentativité des acteurs reste posée.

⁶⁴⁵ Fourniau, J-M., (2007), *op. cit.*

⁶⁴⁶ Conseillère technique environnement nautique au comité régional de canoë kayak d'alsace, le 14/05/2010.

Ainsi, en s'appuyant sur l'autoproclamation, les représentants institutionnels, les réseaux et le terrain, il est difficile de d'obtenir une représentativité des acteurs selon l'origine sociale, l'âge et le sexe, puisque ce mode de fonctionnement se base sur les deux conditions que sont le souhait de collaboration des acteurs et la désignation par les groupements de leur représentant légitime.

Dans le cas de l'expression d'une volonté de participer, l'auto-sélection fonctionne aussi comme une exclusion. Certains acteurs sont ainsi absents du débat. Cette auto-exclusion trouve plusieurs explications. Le comité départemental d'aviron, par exemple, ne s'est jamais senti concerné par la démarche CDESI-PDESI, les cours d'eau utilisés étant la plupart du temps en milieu urbain et les conflits d'usages des espaces sur lesquels ils pratiquent leur activité étant quasi-inexistants. Une autre explication s'appuie sur l'idée selon laquelle la participation à la concertation et au débat conduirait à attirer l'attention sur une pratique non autorisée sur certains lieux, et qui y est pourtant pratiquée en vertu d'accords tacites entre acteurs locaux. C'est notamment le cas de la pratique de la plongée sous-marine, où les plongeurs fréquentent des gravières comme lieux d'entraînement.

La désignation de porte-parole reflète quant à elle le fonctionnement dominant des organisations et les biais relativement classiques qui leurs sont propres : peu de jeunes, de femmes et de personnes issues des milieux populaires ; ceci faisant écho aux travaux contemporains sur les pratiques effectives de la délibération⁶⁴⁷ qui attestent que ce sont les individus de statut social plus élevé qui, dans les jurys citoyens par exemple, prennent le plus souvent la parole et entraînent les autres.

Mais cette sélection biaisée ne représente pas toujours les conditions d'accès aux pratiques sportives de nature. Par exemple, 41,3% de femmes sont licenciées dans les sports de nature en France en 2006, et pourtant, les seules femmes ayant participé aux groupes de travail représentaient les propriétaires forestiers et l'ONF. Toutes deux juristes⁶⁴⁸, elles illustrent en fait la faible présence des femmes au sein des organisations sportives, où la division sexuelle des rôles y est encore plus marquée⁶⁴⁹.

⁶⁴⁷ Sanders, L., M., "Against Deliberation", *Political Theory*, vol.25, n°3, 1997, pp 347-377.

⁶⁴⁸ Le statut de juriste leur assurait une légitimité qui venait équilibrer le fait d'être une femme. Les mises en garde concernant l'effet du genre sur les interactions est fréquent dans l'administration. Le fait d'être une femme est présenté comme un désavantage comme le fait de ne pas parler le dialecte local, comme si être une femme relevait de la question des compétences.

Directeur : « *c'est une bonne chose, vous connaissez donc la région. Vous êtes dialectophone ?* »

Agent : « *Pas vraiment...Mais bon, s'il faut s'y mettre, j'y travaillerais* »

Il convient également de noter l'absence de personnes de couleur, ce qui renvoie probablement davantage aux caractéristiques sociologiques des pratiquants des sports de nature, et plus largement à celles des acteurs concernés par les usages de la nature. En effet, contrairement à des sports comme le football, les sports de nature ne sont pas très investis par les minorités. Mais les statistiques et les données nous font ici défaut. Il n'est en effet pas possible de collecter des données sur les origines « raciales » dans les enquêtes françaises, ce qui, à certains égards, est regrettable puisque cela ne permet pas une mesure des processus de discrimination.

Enfin, la désignation des porte-parole légitimes peut être externe pour diverses raisons. Ainsi, on observe des ententes entre structures pour désigner un porte parole commun, c'est le cas du comité de tourisme équestre et du comité d'équitation représentés tous deux par le président du comité de tourisme équestre. Mais cette désignation est également à comprendre comme une délégation de pouvoir, impliquant des enjeux de réseau et de pouvoir entre mandant et mandataire de la délégation.

5.3.1.2. Se légitimer comme interlocuteur

Au moment du choix de la composition de la future CDESI, certains acteurs ont d'emblée été indiqués comme « incontournables » par le Conseil général, alors même qu'ils ne représentaient pas nécessairement un nombre importants de pratiquants, ou représentaient une administration que le Conseil général souhaitait vivement associer à la démarche de façon notamment, à maintenir la qualité de leurs relations institutionnelles⁶⁵⁰. Les réactions des élus et administrateurs en charge du pilotage du projet en sont à ce titre éloquentes : « *Il faudra aussi un siège pour le préfet* », « *je ne vois pas la chambre d'agriculture, il faudra penser à rajouter un siège pour eux*

Directeur : « *Oui, ce serait bien, pour l'échange avec les acteurs locaux, cela peut-être un plus. Parce que, autre point important, vous êtes une femme, et cela peut représenter un désavantage vis-à-vis de certaines personnes* »

⁶⁴⁹ Chimot, C., « État des lieux de la répartition sexuée des dirigeantes dans les organisations sportives françaises », *STAPS*, 2004, 66, pp. 161-177.

⁶⁵⁰ Cette désignation comporte aussi son lot de déconvenues : « *Tiens ça me fait penser, ça aussi ça a bien foiré, de savoir qui était le membre titulaire, le membre suppléant et que des fois t'avais un troisième larron qui débarquait, ouais sur la désignation des membres ça a été bien folklo !* » (TP, Référent « sports de nature » à la DRJSCS Alsace, le 11/02/2010).

également », «*Et on prévoit de toute façon un siège pour l'association des maires, eux, c'est important qu'ils soient là.* »⁶⁵¹

Il convient, dans ce processus de composition de la CDESI et de nomination de ses membres légitimes, d'établir une différenciation entre le Conseil général qui définit les interlocuteurs selon un ordre légitime d'origine administrative, et des interlocuteurs qui tendent à légitimer leur présence en cherchant à imposer un niveau de légitimité essentiellement basé sur les points de vue qu'ils auront à défendre lors des futures interactions de la concertation.

Nous avons notamment pu observer ce processus de mise en équivalence de grandeurs légitimes entre les deux principaux acteurs organisateurs de la randonnée pédestre dans le Bas-Rhin et en Alsace. Déjà brièvement abordée dans cette partie, la randonnée pédestre est un cas pertinent à analyser dans la mesure où cette activité est prise en charge par deux organisations concurrentes, que sont le Club Vosgien (CV) et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

En tant que fédération délégataire, la FFRP se présente comme le représentant légitime de la pratique organisée de la randonnée; or, en termes de licenciés, le Club Vosgien fédère environ 14000 membres sur le département. La légitimité à faire partie de la CDESI est justifiée par l'ancien président du CV non seulement en fonction du nombre de membres que cette structure fédère, mais également au regard du nombre de sentiers que ses membres balisent chaque année :

« Mais, **je sais que la fédération française de randonnée est sur les rangs** aussi. Mais **eux**, ils ont, peut-être cinquante kilomètres de sentiers balisés dans le Bas-Rhin, **alors que nous**, nous avons **sur l'ensemble du département, 6570 km de sentiers balisés...** nous sommes **quand même 14000 membres !** (...) parce que **la FFRP n'est pas représentative**, et ne balise pour le moment pratiquement rien, parce qu'ils (*les sections du Club Vosgien*) verrouillent tout (...) Mais je dis pas qu'on doit les exclure, mais disons que logiquement, **nous serions prioritaires quand même.** »⁶⁵²

L'argument du balisage des sentiers est mobilisé ici en réponse aux subventions⁶⁵³ que le Conseil général attribue à la fédération du Club Vosgien chaque année. Mais, la revendication du grand nombre de sentiers balisés par le Club Vosgien par opposition à la FFRP qui « ne balise (...) pratiquement rien » et à saisir comme une légitimité que le

⁶⁵¹ Notes prises lors du comité de pilotage du 27/09/07 sur la composition de la CDESI.

⁶⁵² Ancien président du Club Vosgien, le 26/06/2007.

⁶⁵³ L'intervention financière du Département en faveur du Club Vosgien se traduit par une subvention annuelle de fonctionnement versée à l'Association départementale du Bas-Rhin et par des aides à l'équipement attribuées aux différentes sections bas-rhinoises du Club Vosgien.

CV revendique en référence à un ordre (Boltanski, Thévenot, 1991) local de soutien et d'action en faveur du développement de la randonnée pédestre, par opposition à un ordre fédéral et sportif par rapport auquel s'aligne la FFRP.

Ainsi, en démontrant sa capacité à faire bon usage des subventions qui lui sont attribuées par Conseil général, le CV réaffirme ainsi son rôle dans la valorisation touristique du département et se positionne ainsi comme un interlocuteur légitime du Conseil général pour ce qui relève de la randonnée pédestre, malgré certaines incertitudes de positionnement émanant du Conseil général : « *C'est lié à des choses qui sont mal posées, à des non-dits, avec le Club Vosgien. On ne s'est pas fait une position très claire avec le Club Vosgien.* »⁶⁵⁴

Le Comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre, quant à elle, déplore ce monopole et le manque de reconnaissance dont elle fait l'objet face à un Club Vosgien qui entretient traditionnellement des relations institutionnelles privilégiées avec le Conseil général : « *On a du mal à se faire reconnaître, parce que bon on a quand même l'omniprésence du Club Vosgien, à juste titre, mais je crois que quelque part, il y a aussi un partage de terrain à se faire à un moment donné puisque nous sommes quand même une fédération nationale, reconnue donc.. (...) On est la fédération délégataire de la randonnée en France, au niveau du Ministère.* »⁶⁵⁵

Au final, le Conseil général n'a pas attribué de siège de membre titulaire de la CDESI à la fédération de randonnée pédestre, et a préféré en faire bénéficier le Club Vosgien. Le comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre a néanmoins été invitée par le Conseil général à participer aux groupes de travail de préfiguration de la CDESI, de façon à éviter de susciter un sentiment de mise à l'écart de cette instance néanmoins délégataire du ministère du pour ce qui relève de l'activité « randonnée pédestre ».

En reprenant l'expression d'A. Schopenhauer, cette forme d'accommodement réciproque⁶⁵⁶ entre le Conseil général et la FFRP a permis au Département de préserver les relations avec les deux acteurs représentant la randonnée pédestre, tout en assurant le Club Vosgien de la conservation de son monopole sur l'organisation de cette activité sportive et de loisir dans le Bas-Rhin, et partant, de sa légitimité comme interlocuteur

⁶⁵⁴ Directeur de la Jeunesse et des Sports du Conseil général du Bas-Rhin, le 19/02/2010.

⁶⁵⁵ Président départemental de la FFRP, le 21/03/07.

⁶⁵⁶ Schopenhauer, A., (1943), *Aphorismes sur la sagesse dans la vie*, Paris, PUF, Quadrige. (p. 101).

du Conseil général sur la question du balisage des sentiers, des tracés des itinéraires et de la gestion de l'activité sur le département.

L'attribution des sièges de la CDESI, on l'a dit, fut un moment privilégié pour voir s'exprimer les relations et les réseaux qui préexistaient. Le cas des acteurs engagés dans la préservation de l'environnement, au même titre que pour la randonnée pédestre, en est révélateur.

Fédération régionale d'associations dont l'objet principal est la préservation des patrimoines naturels et de l'environnement, Alsace Nature définit son rôle de « fédérateur », notamment dans la promotion d'actions citoyennes. Les relations qu'entretient Alsace Nature avec d'autres groupes d'acteurs ou d'acteurs individuels sont largement influencées par son statut de fédération. De fait, c'est un organisme qui dispose d'un large réseau de relations et qui est à l'origine de la création d'autres fédérations telles que l'Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (ARIENA). Néanmoins, la qualité de ces relations est variable d'une structure à l'autre. Ainsi, vis-à-vis des chasseurs (fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin), la connaissance de leurs points de divergence mutuels facilite le dialogue et participe à une relative entente : « *Bon, vous avez dû sentir avec les chasseurs que, on est à peu près sur les mêmes lignes, pour une fois (...)* »⁶⁵⁷. De même, malgré des intérêts pas toujours convergents, la coexistence avec le Club Alpin Français et les pêcheurs est plutôt bonne.

La Fédération Française de Canoë Kayak, qui avait été à l'origine de la demande de modification de l'article 53 de la loi sur le sport instituant les CDESI, a toujours affiché ses préoccupations pour la préservation de l'environnement. Au niveau départemental, cette implication s'exprime de la même façon dans la proximité existante entre Alsace Nature et le comité régional (de même pour le comité départemental) de canoë-kayak, lequel est fédéré au sein d'Alsace Nature. Plus qu'une proximité, il existe une filiation entre ces deux organismes ; filiation incarnée par un personnage emblématique qui fut tout à la fois, pratiquant de canoë kayak, président d'un club (de canoë kayak) et président régional d'Alsace Nature⁶⁵⁸. De par sa position fédératrice, Alsace Nature se positionne en relais : « *Alsace Nature (...)* a déjà assuré un certain nombre de relations

⁶⁵⁷ Président départemental d'Alsace Nature, le 29/03/07

⁶⁵⁸ Il est encore actuellement président d'honneur d'Alsace Nature

entre ces acteurs là ... »⁶⁵⁹ et reste très ouverte au sujet de la composition de la CDESI, le but étant avant tout, selon eux, de disposer d'un collège associatif qui soit fonctionnel et productif : « Et après ouvertement.. (...) on est prêt à discuter de la composition associative (...), de voir s'il vaut mieux mettre un nom Alsace Nature ou un nom d'une autre association (...) »⁶⁶⁰ .

Que ce soit Alsace Nature, la fédération des chasseurs, le Club Alpin ou le Comité de Canoë kayak, la légitimité ne se joue plus sur le même ordre que pour la randonnée pédestre. L'ordre qui est ici légitime est celui de la nature, qui offre la capacité, en l'invoquant comme grandeur supérieure, de passer du particulier au général⁶⁶¹ .

Alsace Nature connaît les relations institutionnelles qui lient le Conseil général du Bas-Rhin au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA). Pour cette raison, elle ne se positionne pas en arbitre des débats sur les impacts environnementaux, mais préfère déléguer cette fonction de négociation au CSA, dont elle a été à l'origine de la création :

Une délégation du rôle d'arbitre légitime au CSA

« Je pense que les conseillers généraux vont décider que **la protection des milieux naturels, version alsacienne, c'est le CSA.** (...) On a été à l'origine de l'instigation **du CSA,** (...) mais c'est d'un commun accord entre nous et les collectivités de dire « **nous faisons confiance de part et d'autre au CSA pour gérer les milieux** ». On n'a pas à être d'accord ou pas. (...) il faut **quelqu'un avec un rôle d'arbitre...**(...) A chaque fois que le Conseil Général, que ce soit le Haut-Rhin ou le Bas-Rhin, veut absolument qu'un milieu soit protégé, il y a une **négociation avec le CSA. On ne peut pas dire qu'on s'occupe de protéger les milieux par rapport aux loisirs en mettant le CSA de côté,** on ne peut pas... ! »⁶⁶²

Néanmoins, malgré cette délégation de pouvoir d'Alsace Nature au CSA, le Conseil général a tenu à ce que le CSA et Alsace Nature soient chacun titulaire d'un siège à la CDESI. Cette attribution s'explique non seulement par la place que le Conseil général a souhaité donner aux acteurs environnementaux en vertu de la coloration environnementale qu'il a souhaité imprégner à la démarche de gestion des sports de

⁶⁵⁹ Président départemental d'Alsace Nature, le 29/03/07.

⁶⁶⁰ *Ibid.*

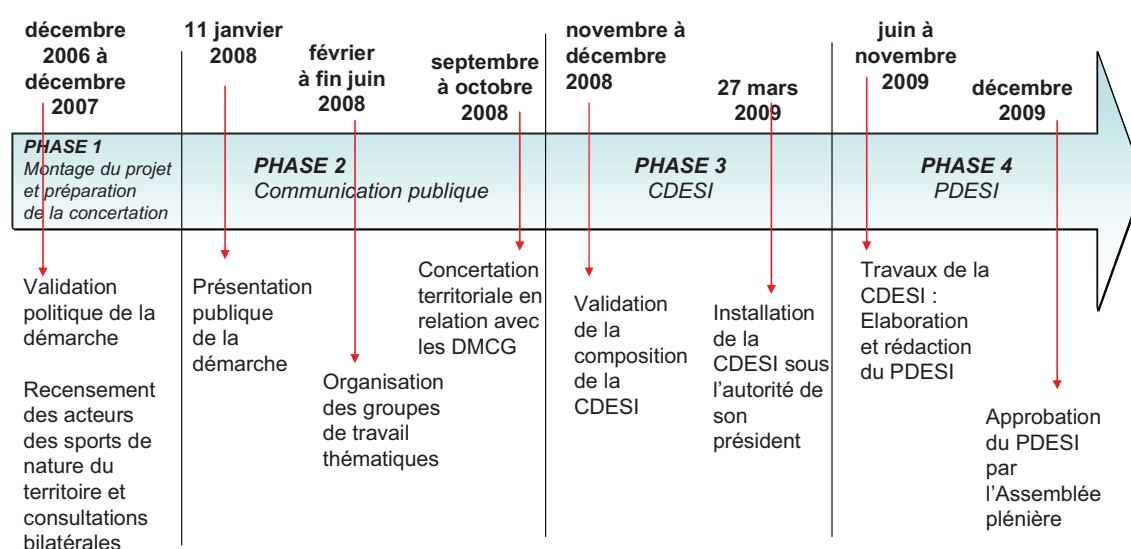
⁶⁶¹ Lafaye, C., Thévenot, L., « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. », *Revue française de sociologie*, 1993, 34-4. pp. 495-524.

⁶⁶² Président départemental d'Alsace Nature, le 29/03/07

nature, mais également par les relations institutionnelles et politiques qu'il entretient avec ces deux organisations en dehors de cette démarche⁶⁶³.

Située en milieu de chaîne du processus de participation, l'attribution de sièges de titulaires et de suppléants à la CDESI n'a été qu'une étape du processus. Elle a suivi la phase de concertation thématique et celle de concertation territoriale durant lesquelles les acteurs ont pu exprimer leurs attentes et leurs points de vue par rapport à la démarche de gestion des sports de nature présentée par le Conseil général.

Figure 28. Calendrier général du projet de création de la CDESI et du PDESI bas-rhinois



Source : E. Wipf pour le Conseil général du Bas-Rhin.

Les travaux de cette commission et des membres qui la composent devaient contribuer à l'élaboration d'une première version du Plan (le PDESI). De là, deux questions nous semblent mériter d'être posées. Dans quelles mesures le Conseil général a-t-il tenu compte des contributions des acteurs dans sa décision politique lorsqu'il a validé le document cadre du PDESI ? Et comment les membres de la CDESI et dans une plus large mesure, les acteurs ayant participé aux deux vagues de concertation, ont-ils véritablement joué un rôle dans la physionomie qu'a pris ce PDESI ?

⁶⁶³ Dans le cadre du développement rural et de la politique départementale de gestion des espaces naturels sensibles notamment.

5.3.2. Degré de prise en compte des contributions de la participation sur la décision

Le Conseil général du Bas-Rhin avait annoncé qu'il souhaitait s'engager dans une « démarche concertée », ne précisant pas jusqu'où il souhaitait associer le public à la prise de décision. Pourtant, à chaque vague de concertation (thématique et territoriale), il a tenu à ce que les contributions des participants fassent l'objet de synthèses, publiées par le service communication et mises à disposition des acteurs ayant participé, sous un format papier ou par l'intermédiaire de son site internet.

Au regard de cette attention portée à la restitution des contributions, nous posons la question de l'intégration de celles-ci au travail d'élaboration du PDESI bas-rhinois, interrogeant par là la réalité de la prise en compte des contributions des acteurs, et le rôle que celles-ci ont pu jouer sur la physionomie du PDESI, document de planification cristallisant les axes de la politique « sport de nature » du Conseil général du Bas-Rhin.

La première limite qui se pose à l'évaluation de la prise en compte de l'avis des acteurs est celle de son objectivation. En effet, par quels moyens est-il possible d'établir si les contributions qu'ils ont émises pendant la participation ont bien été prises en compte, et selon quelles modalités ? Les documents de travail nécessaires pour établir les synthèses sont à ce titre instructifs, au sens où ils laissent une trace écrite de ce qui a été « lissé » et homogénéisé par l'opération de synthèse, tout en offrant une justification aux contenus de ces deux documents. Bien que nous ayons exposé la méthodologie de production de ces synthèses au cours de la partie introductive, il convient de revenir ici sur leurs modes de restitution qui sont significatifs d'une volonté du Conseil général de ne pas faire « de la consultation de façade » et de légitimer son action d'une part, par rapport aux autres collectivités territoriales, et d'autre part, par rapport aux acteurs et partenaires institutionnels qu'il a sollicités pendant la concertation. Les mécanismes de cette légitimation de l'action peuvent s'analyser d'abord en considérant le Conseil général comme un acteur parmi les autres dans le processus de concertation, pour ensuite voir comment se définit sa légitimité, tant par rapport aux autres acteurs que par rapport au contexte et aux croyances sur le rôle étendu de l'Etat et des institutions, croyances encore fortes en France par rapport à des pays dotés d'un modèle fédéral et beaucoup plus décentralisé.

Une première source de légitimité de l'action du Conseil général réside dans la publicisation des débats et des contributions. Concrètement, la synthèse thématique a été restituée publiquement lors des débats de territoire, tandis que la synthèse territoriale a été restituée publiquement lors de l'installation de la CDESI. Concernant les contributions⁶⁶⁴ des participants pendant les débats de territoire, celles-ci ont été consignées dans un dossier et restituées dans la synthèse territoriale.

Cette publicisation des débats et des contributions restitués sous la forme de synthèses souhaitée par le conseil général a fonctionné comme un levier pour légitimer les acteurs, les valoriser, et témoigner de la reconnaissance de ces acteurs par la puissance publique. Néanmoins, il est utile aussi de rappeler que les contributions des acteurs ne semblent pas avoir fait l'objet d'une restitution suffisante pour assurer une réelle lisibilité des contributions des participants aux débats de territoire par rapport à la globalité de la démarche :

Pas assez de retour des contributions

« La concertation territoriale. Premièrement, c'était quand même relativement fréquenté, moi j'en ai fait deux et j'étais surpris par le nombre de personnes qui étaient là. Donc beaucoup de communes mais aussi des pratiquants par secteurs, parce qu'on avait les fédérations mais on n'avait pas forcément les acteurs locaux, donc c'était quand même bien relayé. Par contre effectivement, je ne sais pas quels retours ils ont pu avoir ces gens par rapport à ce boulot là. **Je pense que ça aurait effectivement dû être mieux valorisé, pu être mieux utilisé**, de voir aussi leurs contributions par rapport à la démarche globale, à l'étude. Bon ce n'est pas trop tard, mais si on veut continuer à avancer là-dessus, **il va falloir à un moment donné que les gens qui ont participé à tout ça s'y retrouvent aussi.** »⁶⁶⁵

Aussi, la question qui est posée est bien celle de la prise en compte des contributions dans la décision; ce qui est nettement moins évident à objectiver. En effet, si le Conseil général affirme « prendre réellement en compte » ce que disent les acteurs, il reconnaît également que, *in fine*, c'est de la décision politique et donc des élus, que dépend la prise en compte des contributions dans les contenus finaux.

Prendre en compte et tenir compte

« (...) vu de ma fenêtre, j'ai le sentiment que **ce n'est pas de la consultation de façade**, pour être clair. (...) **On prend réellement en compte ce que nous**

⁶⁶⁴ Elles pouvaient être faites sur place ou envoyées après les débats par mail ou par courrier au Conseil général.

⁶⁶⁵ Ingénieur responsable des itinéraires cyclables au CG67, le 12/02/2010.

disent les acteurs. Quand je dis qu'on prend en compte, on ne suit pas forcément, on ne fait pas forcément qu'une collection, **les décisions du conseil général ne sont pas forcément que l'addition des revendications des uns et des autres** (...). Mais dans tous les cas de figures, ces remarques, ces observations, ces revendications sont prises en compte. Alors ensuite, est-ce qu'on en tient compte ou pas ? **Ça, c'est le choix des politiques.** (...) on peut aussi ne pas être d'accord, ou parce qu'on n'est pas forcément en mesure de répondre aux attentes, financièrement, politiquement, parce que ce n'est pas l'orientation générale donnée par la collectivité. **Mais moi j'ai le sentiment réel que ce n'est pas une empathie de façade qui est de mise.** »⁶⁶⁶

D'une certaine manière, ce directeur administratif semble s'affranchir de la responsabilité de « tenir compte des revendications », comme s'il souhaitait souligner un clivage supposé entre une « administration modèle » de la participation, qui consulterait, ferait de la concertation dans les règles de l'art, et des élus qui décideraient en dernière instance, et qui pourraient tout aussi bien ne pas tenir compte des produits de la participation. Mais, cet extrait permet également de discerner une autre source de légitimité, laquelle réside en fait moins dans les actions concrètes du Conseil général que dans l'expression de la sincérité de ses intentions. Ce qui peut apparaître comme une tentative de restauration d'une confiance devenue déficitaire à l'égard des institutions et de la politique en général est selon nous, à comprendre comme une définition de légitimité auto-référencée, qui est à saisir dans un processus d'itération où le Conseil général définit lui-même sa légitimité en affirmant des intentions sincères et bienveillantes et en affichant la transparence, la sincérité et la volonté de « prendre en compte l'avis des gens ».

Une autre forme de contribution des acteurs est contenue dans le diagnostic mené par le bureau d'études Amnyos pour le compte du Conseil général à laquelle nous sommes déjà référée plus en amont dans ce travail. Une partie de l'étude devait fournir des pistes de réflexion pour l'élaboration de l'architecture stratégique du futur PDESI. Durant sa phase d'enquête, le bureau d'études a mobilisé de nombreux acteurs dans le cadre d'une enquête quantitative en ligne, relayée par les différents comités sportifs départementaux auprès de leurs clubs et licenciés dans le département du Bas-Rhin. Bien qu'ayant fait l'objet d'une restitution auprès des élus lors d'un comité de pilotage en 2009⁶⁶⁷ ainsi qu'aux membres de la CDESI lors de son installation, il n'en

⁶⁶⁶ Directeur général adjoint au pôle épanouissement de la personne du CG67, le 24/02/2010.

⁶⁶⁷ Comité de pilotage du 10 mars 2009.

demeure pas moins que la majorité des acteurs mobilisés durant l'enquête n'en n'ont pas eu une restitution officielle.

Partager le diagnostic

« Alors ce document, (...) comme c'est **une base de discussion objective**, il a vocation à être diffusé. C'est un état des lieux **qu'il faudrait faire partager**. Ils **l'attendent un peu comme la bible** ce truc là, parce que déjà ils veulent voir si ce qu'ils ont dit a été repris, (...) ils veulent avoir une vision d'ensemble du truc [*le diagnostic*]. C'est un peu la base du constat, et si tu ne la fais pas partager, tu vas partir sur des porte-à-faux. »⁶⁶⁸

Le constat du manque de diffusion et de restitution de l'étude est également partagé par les services de l'État associés à la démarche :

Manque de valorisation auprès des partenaires

« Je pense **qu'en interne**, cette étude (..) et le travail qu'ils ont fait, ça a eu un impact qui est hyper important. (...) **Mais je n'ai pas l'impression par contre, que cette étude ait été suffisamment utilisée, valorisée auprès des partenaires**. Ça a été un super outil de travail interne (...) mais par contre, cette étude, voilà, **bien utilisée en interne, mais par rapport aux partenaires, pas assez diffusée**. (...) Le mouvement sportif ne passe pas son temps à penser à la CDESI, au PDESI, et dans ce genre d'étude, ce qu'il veut, c'est s'y retrouver (...) Et donc finalement, cette étude, aurait pu, enfin pourra (...) **être mieux exploitée**. »⁶⁶⁹

Ce manque de retour et d'information vers les « partenaires » est souligné par nombre de membres de l'équipe projet, qui soulèvent leurs propres faiblesses en termes de communication et de diffusion de l'information :

Tu fais et t'oublies d'informer

« C'est un de nos travers. Tu vois pareil, quand les gens ont fait le boulot, et une fois qu'il est fait, t'es soulagé, il se passe une espèce de déclic dans ta tête où tu te dis, le boulot est fait, et tu passes à autre chose. Alors que tu devrais après communiquer sur ce qui a été fait. **Et ça, la case information des gens avec qui t'as bossé, des fois elle passe à la trappe**. (...) On le fait tous, mais très souvent, **une fois que t'as ton document final, t'es content, et puis t'oublies alors que tu devrais penser à en faire une restitution**. »⁶⁷⁰

Ceci dit, le manque de restitution n'est pas nécessairement le signe de l'absence totale de prise en compte des contributions des participants, mais l'on retrouve à nouveau ici la définition d'une légitimité fondée non pas sur des résultats et des actions, mais sur ce

⁶⁶⁸ Adjoint au chef du service des espaces ruraux et naturels du CG67, le 26/02/2010.

⁶⁶⁹ Référent « sports de nature » à la DRJSCS Alsace, le 11/02/2010.

⁶⁷⁰ Responsable de la mission informatique et géographique, Pôle fonctionnel du Conseil général du Bas-Rhin, le 18/02/2010.

qui est visible, accompagnée du souci de montrer, de publiciser, et de mettre en valeur les contributions des citoyens.

Aussi, l'expression de cette préoccupation pour la diffusion et l'exploitation du diagnostic réalisé par le bureau d'études est à interpréter comme une quête de légitimité externe, fondée sur le regard porté sur les actions du Conseil général par l'extérieur (les partenaires, les acteurs consultés). En ne diffusant pas suffisamment vers l'extérieur le diagnostic pour la réalisation duquel nombre d'acteurs extérieurs ont été mobilisés par le bureau d'études, le Conseil général court le risque d'une perte de crédit de ses actions, et donc, de ses intentions. En outre, dans un contexte de rationalisation de l'action publique et des dépenses publiques, le Conseil général est dans une posture de justification du bien-fondé et de l'utilité de l'étude qui a été réalisée, et qui, indirectement, a eu un coût pour les contribuables bas-rhinois.

Après une étude comparative des contenus des trois documents, il apparaît que les grandes préoccupations identifiées par les synthèses thématique et territoriale réalisées par le Conseil général et les enjeux du PDESI identifiés par le bureau d'études partagent des préoccupations exprimées par les acteurs lors des groupes de travail et des débats de territoire. La mise en évidence de ces points communs est un exercice auquel nous nous sommes prêtés, mais sans parvenir à trouver une manière adéquate de la formaliser. C'est pourquoi nous proposons ici, à titre illustratif, les différentes thématiques issues des trois documents qui offrent au moins un aperçu de leurs points de convergence.

Tableau 14. Thématiques identifiées par la synthèse thématique

THEMES STRUCTURANTS	
Recensement des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature	<p>Rôle de la CDESI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un lieu de co-construction et d'innovation : Elaborer ensemble de nouveaux modes de communication et des solutions novatrices. - Un lieu d'échange et de communication : Faire se rencontrer les acteurs et partager des informations pour "faire connaître".
Identification des publics	
Coexistence des acteurs	
Information et communication	
Responsabilité et Conventionnement	<p>Rôle du PDESI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un outil d'information et de communication pour les membres de la CDESI et l'ensemble des usagers concernés. - Un outil d'aide à la décision pour les collectivités
Retombées économiques	
Expériences et sites pilotes	
PROPOSITIONS D' ACTIONS DES GROUPES THEMATIQUES	
Apprendre à se connaître et à communiquer ensemble	Développer un programme d'actions pédagogiques

Figure 29. Thématiques principales issues des contributions des débats territoriaux

- Présence de pratiquants libres aux débats perçue comme quelque chose de positif ;
- Importance de la vision de massif et de la dimension interdépartementale (Moselle, Haut-Rhin et Vosges notamment);
- Des maires en attente d'outils et en manque d'informations;
- Evocation de sites particuliers qui posent problème ;
- L'émergence d'un besoin technique : la création d'un outil technique SIG dédié ;
- Renforcement de la transversalité du projet et des liens avec les autres politiques sectorielles (Jeunesse, Education à l'environnement, Tourisme) ;
- Expression des attentes par rapport à la vocation de la CDESI et du PDESI

Tableau 15. Enjeux pour le PDESI identifiés par le diagnostic du bureau d'étude

Thèmes	Objectifs prioritaires	Exemples de déclinaison opérationnelle
Qualité de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation des structures et de leur activité (associations et entreprises) - Professionnalisation des acteurs - Communication sur une « qualité Bas-Rhin » des sports de nature 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte(s) qualité des activités sportives de pleine nature (site, offre de pratique, événements) - Aide à la formation (organisation, financement) - Réflexion sur l'accompagnement à la définition et la création de groupements d'employeurs
Lisibilité de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la lisibilité globale de l'offre « sports de nature » dans le Bas-Rhin 	<ul style="list-style-type: none"> -Création d'un site Internet « portail » - Développement d'une communication unifiée sur les lieux de pratique (mêmes supports, mêmes types d'informations...)
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'actions généralisées de pédagogie environnementale - Objectivation des impacts de la pratique sur l'environnement sur des sites prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un outil d'information pédagogique à destination des pratiquants - Partenariats avec les acteurs du tourisme et des loisirs marchands sur la diffusion de l'information - Partenariat avec le milieu scolaire - Développement de l'outil d'aide à la décision sur l'investissement dans les études d'impact environnemental des sports de nature
Gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un processus permanent de médiation - Mise à disposition de ressources partagées sur les aspects juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de modèles de convention - Désignation d'un « médiateur départemental » - Création d'un lieu de ressources partagé
Structuration de la pratique dans un cadre fédéral	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure attractivité des structures fédérales pour les pratiquants informels - Une meilleure capacité pour les instances fédérales à repérer les publics informels pour assurer une meilleure information / prévention des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation de l'incitation à la création d'associations de pratiquants, sur le modèle du tourisme équestre
Coopération transfrontalière	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance du public allemand - Développement des actions communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'actions de coopération du type de celles menées par Rhin Vivant - Interrogation de l'opportunité de favoriser l'émergence de ce type d'organisation sur les Vosges du Nord
Innovation et adaptation de l'offre aux caractéristiques du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la préservation à long terme des espaces à préserver ou à mettre à disposition du public pour la pratique des sports/loisirs de nature, en particulier à proximité des agglomérations - Encourager l'innovation dans le domaine de l'offre en matière de sports de nature 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition partenariale d'espaces, notamment périurbains, à conserver ou à ouvrir à la pratique de sports de nature, et leurs conditions de gestion - Réflexion sur une stratégie foncière adaptée - Définir des procédures d'appels à projet pour favoriser l'aménagement innovant d'espaces en matière de sports de nature, en particulier en offre multisports ou combinée sports/culture

Source : Conseil général du Bas-Rhin - Diagnostic sports de nature. AMNYOS Consultants. Juillet 2009.

Les croisements et redondances qui apparaissent dans les contenus des trois documents nous invitent à conclure à une relative prise en compte des contributions et propositions des acteurs dans les grands axes du document politique final⁶⁷¹ validé à l'issue des trois ans, même si celle-ci n'est pas manifeste. Le Conseil général a été à l'origine de l'offre de concertation thématique et territoriale et de la production des synthèses des groupes de travail et des débats de territoire. En tant qu'acteur central de cette offre de participation à la construction de l'action publique et à la décision, il incarne donc cette image d'un « État modeste », ouvert à la participation des citoyens, réceptif à leur bonne volonté et transformant les méthodes de préparation des décisions⁶⁷². Et en cela, il serait donc tenu de prendre en compte les contributions des acteurs. Néanmoins, il nous semble que le fait de produire des documents de synthèse en les soumettant systématiquement à l'avis des acteurs ayant participé aux différentes réunions de concertation est à envisager comme une caractéristique d'un « dispositif de confiance », nous rapprochant ainsi de ce que L. Quéré met en évidence lorsqu'il explique notamment quel est le rôle des « dispositifs de confiance »⁶⁷³.

Mais une autre limite mérite ici d'être soulignée. Nous ne disposons pas, en effet, du recul temporel nécessaire pour établir si les engagements pris par le Conseil général concernant les axes stratégiques du PDESI se concrétisent par des actions concrètes dans la mise en œuvre de celui-ci. Et en cela, nous ne saurions nous avancer davantage sur le degré d'intégration des contributions des acteurs à la décision politique. Ce constat rejoint ainsi les critiques sur la participation mettant en évidence le décalage entre les ambitions affichées et les objectifs atteints.

Nous l'avons dit, « faire participer les acteurs » était une volonté affichée du Conseil général liée à au contexte politique bas-rhinois, relativement favorable aux pratiques de concertation. A l'aune des différents moments de participation qui ont pu être identifiés dans la démarche menée par le Conseil général du Bas-Rhin au sujet de la gestion des sports de nature, nous proposons dans le point suivant, de discuter la porosité de cette

⁶⁷¹ Rapport n° CG/2009/138 validé par l'assemblée délibérante en session plénière du 14 décembre 2009 et du 15 décembre 2009.

⁶⁷² Crozier, M., (1987), *État modeste, État moderne. Stratégies pour un autre changement*, Paris, Seuil, Essais.

⁶⁷³ « Il n'est malheureusement pas en notre pouvoir d'exercer un contrôle direct sur quoi que ce soit au-delà de la sphère immédiate de nos interactions. Nous devons donc nous en remettre à d'autres pour ce faire, plus précisément à ce que l'on peut appeler des « dispositifs de confiance ». Nous leur déléguons la tâche de nous informer, de garantir la fiabilité des informations et de nous assurer de la crédibilité des engagements des institutions, ou de ceux qui exercent les pouvoirs, et donc de nous protéger de leurs manipulations, mensonges et tromperies. », Quéré, L., (2005), *op. cit.*, p. 207)

frontière entre concertation et consultation en regard des différentes échelles de participation citoyenne et des critiques qui leur sont adressées.

5.3.3. Une prise toute relative des acteurs sur les décisions

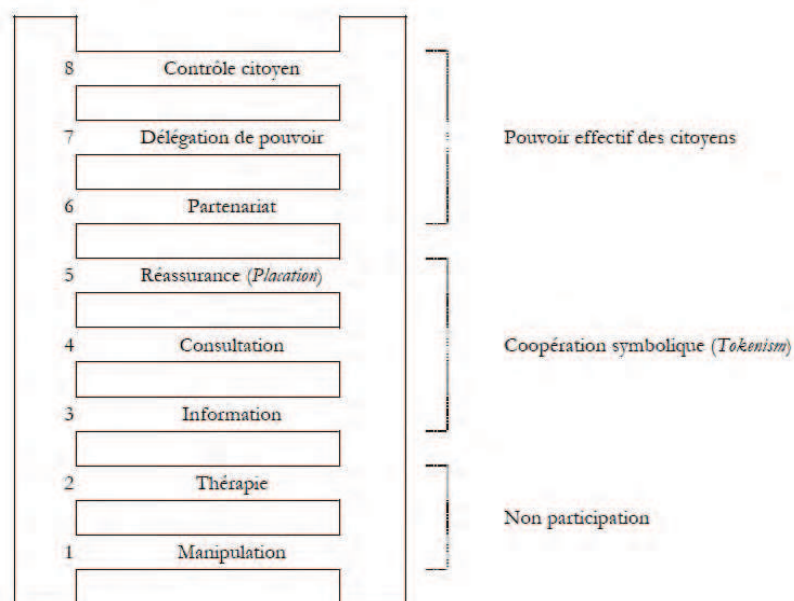
En France, les acteurs de la participation s'appuient souvent sur une typologie issue de la sociologie des organisations anglo-saxonnes des années 1960. L'échelle de participation citoyenne de S. Arnstein propose en effet une typologie comprenant huit niveaux de participation positionnés sur une échelle dont chaque barreau mesure le pouvoir du citoyen et sa propension à déterminer la production finale : l'information, la consultation, la concertation et la codécision⁶⁷⁴.

Depuis, cette analyse du partage du pouvoir réalisé par les dispositifs participatifs a été complétée par d'autres approches évaluatives qui ont souhaité porter attention à ce que produisait le déroulement même de la participation⁶⁷⁵. Ils pointent notamment les limites de l'échelle d'Arnstein qui présente soit une vision idéalisée de la participation (pouvoir effectif des citoyens et contrôle du dispositif de participation par les citoyens) soit une vision manichéenne opposant la non-participation et donc le rejet de l'idée de participation citoyenne (le mal) à l'attraction vers un pouvoir des citoyens qui serait supposé être « le bien ».

⁶⁷⁴ Arnstein, S., (1969), *op. cit.*, pp. 216-224.

⁶⁷⁵ Fourniau, J.M., « La sélection des participants dans les dispositifs de démocratie participative : un citoyen plus amateur qu'ordinaire », Communication présentée à la table ronde n° 4 du colloque « Sélection des acteurs et des instruments de l'action publique » (SAIAP) 26 - 28 juin 2008, Lyon.

Figure 30. Echelle de participation citoyenne



Source : S. Arnstein, 1969.

Et effectivement, si l'on tente d'analyser la démarche de concertation préalable à l'installation de la CDESI bas-rhinoise en se reposant sur cette échelle de participation, l'on réalise rapidement l'inadéquation de cette typologie. D'abord, la démarche de concertation bas-rhinoise a été composée de trois phases mobilisant des dispositifs distincts – entretiens individuels, groupes de travail, débats de territoire. Le degré de participation dépendrait donc étroitement de ceux-ci. Les entretiens se placeraient alors au niveau de la « thérapie » (échelon 2), impliquant la « non participation »; les groupes de travail se situeraient au niveau de la consultation (échelon 4) et les débats de territoire au niveau de la « réassurance » (échelon 5), ces deux derniers supposant donc une « coopération symbolique ». Or, tous les entretiens que nous avons réalisés avec les acteurs et tous les groupes et débats publics auxquels nous avons participé, nous ont démontré que l'établissement des critères de ce qu'est une « bonne concertation » ne passait pas uniquement par l'évaluation du degré de participation des acteurs.

L. Blondiaux le souligne, cette échelle « n'est pas des plus stable conceptuellement. Les catégories en sont floues et ne possèdent aucune valeur juridique ou normative. Cette échelle n'a pas fait non plus l'objet d'un travail de conceptualisation politique véritable, qui permettrait de dégager clairement les critères d'une bonne concertation ou d'une

véritable codécision, par exemple. »)⁶⁷⁶. Et ce flou des catégories est omniprésent dans les différentes représentations et conceptions de ce qu'est la concertation ou la consultation, tant chez les participants interrogés, tant du point de vue des agents de la collectivité territoriale que des acteurs extérieurs au Conseil général. Tout se passe comme si, soumis à l'injonction d'une sorte de « rhétorique participative »⁶⁷⁷ déjà en usage au Conseil général, chacun se sentait obligé de justifier et de qualifier sa propre vision de la concertation.

Ainsi, certains considèrent que ce sont les groupes de travail thématiques qui s'approchent au plus près de la concertation : « *Sur la concertation, je pense que la première année, c'était plus de la consultation. Après, la deuxième année, quand il y a eu les groupes thématiques, là c'était de la concertation* »⁶⁷⁸ ; alors que d'autres voient davantage les débats de territoire comme les lieux privilégiés de la concertation :

Les débats de territoire, lieux de la concertation

« Sinon je pense que la concertation là où elle a vraiment eu lieu, là où elle a pu le mieux s'exprimer, c'était **les débats de territoire**, je reviens toujours à ça. (...). Pour moi le lieu de concertation le plus « libre » ça a quand même été les débats de territoire »⁶⁷⁹.

« Les débats de territoire, je trouve qu'ils étaient bien dans le ton, bien dans le ton qu'ils devaient avoir, c'est-à-dire que c'était hyper ouvert, que chacun venait assister à la présentation de la démarche et pouvait dire ce qu'il avait à dire, donc forcément, t'en tires pas forcément des choses très concrètes, mais ça fait partie de la démarche.»⁶⁸⁰.

D'autres enfin, adoptent une vision très pragmatique – voir technocratique – faisant de l'existence d'une décision à prendre, la caractéristique permettant de distinguer la concertation de la consultation :

Concier seulement en cas de décision à prendre

« De mon point de vue on était **plus dans une démarche de consultation**, puisque, **on fera de la concertation quand il s'agira de décider** si on met tel ou tel site ou itinéraire dans le PDESI ou pas, là on concertera, là on sera dans des **démarches itératives** avec les différents acteurs. Là, à ce stade, **il n'y avait pas de décision majeure à prendre**, (...). Donc **tant qu'il n'y pas de décision**

⁶⁷⁶ Blondiaux, L., « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Bacqué, M.-H. *et alii.*, (2005), *op. cit.*, pp. 119-137.

⁶⁷⁷ Fourniau, J.-M., (2009), *op.cit.*

⁶⁷⁸ Technicienne environnement nautique au comité régional de canoë kayak d'Alsace, le 14/05/2010.

⁶⁷⁹ Chargée d'affaires touristiques au Conseil général du Bas-Rhin, le 11/02/2010.

⁶⁸⁰ Référent « sports de nature » à la DRJSCS Alsace, le 11/02/2010.

à prendre, c'est difficile de faire de la concertation. On a fait preuve de **pédagogie, d'écoute, on a consulté** les différents acteurs de ces espaces naturels sur leurs attentes, leurs préoccupations. (...) On fera de la **concertation quand il s'agira de définir si tel ou tel site donné doit être au PDESI ou pas.** Quand il y a un conflit d'usages donné, quelles solutions on peut mettre en place, quelle **décision** on propose aux autorités chargées de faire respecter l'ordre public, **là ça sera de la concertation.** »⁶⁸¹

A l'instar de la gouvernance, le recours à cette rhétorique de la participation et de la concertation n'est donc pas l'unique apanage des agents du Conseil général – ou plus largement des institutions – et semble symptomatique d'un idéal de participation citoyenne qui s'invite dans de nombreux discours de manière insistante, sinon obsédante⁶⁸². Mais parallèlement, la valorisation des pratiques de participation et la multiplication de ces dispositifs offrent, pour reprendre l'expression de L. Blondiaux, « les raisons d'espérer » une transformation de l'intérieur du modèle démocratique actuel, qui accorderait davantage de place et de crédit à l'opinion des citoyens sur les « affaires de la cité » chères à Platon. Pour autant, il ne s'agirait pas de verser dans une sorte de syncrétisme où les dispositifs participatifs permettraient d'un seul coup, une meilleure représentation politique et un plus grand pouvoir des citoyens sur la décision.

Un forum de communauté de politique publique⁶⁸³ est un « lieu de réutilisation, d'institutionnalisation des idées à travers leur transformation en instruments de politiques publiques »⁶⁸⁴. Dans ce forum composé d'hommes politiques, et de responsables administratifs des services de l'Etat et de services territoriaux, « l'enjeu de la négociation réside dans la construction d'un compromis social entre les principales parties prenantes, permettant de délimiter le champ des alternatives acceptables, de pérenniser et de poursuivre l'échange politique instauré ».⁶⁸⁵

En ce sens, qu'il s'agisse de consultation ou de concertation, des lieux et dispositifs de participation tels que ceux identifiés au Conseil général du Bas-Rhin sont à rapprocher

⁶⁸¹ Directeur général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne du Conseil général du Bas-Rhin, le 24/02/2010.

⁶⁸² Schnapper, D., Bachelier, C., (2000), *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard.

⁶⁸³ Jobert, B., « Le retour du politique », in Jobert, B., (dir.), (1997), *Le Tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 9-20. ; Dubois, J., (1997), *Communautés de politiques publiques et projets urbains*, Paris L'Harmattan, Logiques Politiques.

⁶⁸⁴ Fouilleux, E., « Entre production et institutionnalisation des idées : la réforme de la politique agricole commune », *Revue française de science politique*, numéro spécial, « Les approches cognitives des politiques publiques », 50 (2), avril 2000, p. 277-305. (p. 279)

⁶⁸⁵ *Ibid.*

de cette notion de forum de communauté de politique publique où des citoyens, en tant que premiers utilisateurs de leurs territoires, disposent d'une « expertise d'usage » (en l'occurrence, des espaces naturels) et retirent de cette proximité une connaissance des pratiques (sportives ou non), des acteurs ressources, ou encore des conflits opposant les différents usagers de ces espaces.

Les débats de territoire et les groupes de travail thématiques ont été des lieux de remontée de l'information privilégiés pour le Conseil général du Bas-Rhin. Ils lui ont permis de s'impliquer dans des territoires dont il était encore souvent éloigné malgré sa démarche de territorialisation, et plus particulièrement sur la question du partage des espaces naturels. Ce que nous qualifions dans le chapitre suivant de « scènes » de la participation ont ainsi permis la création d'une communauté de politique de publique où se fabriquent les « recettes »⁶⁸⁶ à partir desquelles se met progressivement en place le programme d'actions concrètes que le PDESI devrait prendre en compte dans sa version opérationnelle⁶⁸⁷.

La question posée par le titre de ce point – *de quelle participation parle-t-on ?* – nous a amené à explorer différentes pistes de réponses possibles. Nous avons d'abord interrogé la représentativité et la légitimité des acteurs qui ont participé à la démarche de concertation entreprise par le Département du Bas-Rhin. Outre les biais dans la représentativité que peuvent induire les modes de sélection des participants, nous avons constaté l'existence de différentes légitimés, mises pour certaines en concurrence ou au contraire, déléguées d'un groupe d'acteurs à l'autre.

Puis, en tentant d'objectiver le degré de prise en compte des contributions de la participation sur la décision, nous avons pu établir qu'en dépit de la volonté affichée du Conseil général à faire participer les acteurs, ceux-ci n'ont pu, à ce stade de la démarche, qu'exercer un pouvoir tout relatif sur la décision politique dans la mesure où finalement, les enjeux relevaient davantage de la définition de la légitimité du Conseil général vis-à-vis de l'extérieur. En resituant les différentes étapes du dispositif de concertation dans la démarche globale menée par le Conseil, nous avons pu établir que

⁶⁸⁶ Jobert, B., (1994), *op. cit.*

⁶⁸⁷ La première version du PDESI a été votée en décembre 2009, mais elle ne comprenait que les saxes stratégiques du Plan. Aucune action concrète n'y était développée, faute de l'existence d'un budget permettant la mise en œuvre de ces actions.

l'ensemble de cette procédure dite de concertation était composée de différents moments, qualifiés tantôt de moments de consultation, tantôt de moments de concertation, en fonction notamment des représentations que se font les acteurs de la participation.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5

Ce sixième chapitre a été l'occasion de revenir sur le contexte politique bas-rhinois dont les sensibilités écologistes et centristes sont constitutives de l'attachement du Conseil général à la préservation de l'environnement et à la pratique de la concertation. La conjugaison de ces sensibilités a permis l'énonciation d'une offre politique de concertation préalable à la démarche départementale de gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, à laquelle étaient liées des intentions sous-jacentes qui invitent à remettre en question un certain idéal de démocratie participative. Il semble en effet qu'en dépit de l'affichage politique d'une volonté d'« installer la pratique de la concertation » et *a minima* de consulter les acteurs bas-rhinois, ceux-ci n'aient pas eu la possibilité d'exercer un pouvoir important sur les décisions prises par le Conseil général en matière de politique « sports de nature », hormis peut-être, sur la structure du PDESI au sujet de laquelle la CDESI a été consultée. Ce constat nous rapprocherait de ce que suggèrent certaines critiques de la participation, qui consisterait davantage en un exercice incantatoire dont les pratiques seraient dominées par la consultation dans un principe de coopération symbolique⁶⁸⁸. Les objectifs seraient certes annoncés, mais la plupart des démarches de participation s'apparenteraient plus à une vaste campagne d'information du public qu'à des moments de démocratie ou de co-construction des projets.

Dans le sillage des travaux de J. Habermas et de J. Rawls, l'idée de « démocratie délibérative » a émergé depuis une dizaine d'années. Cette nouvelle catégorie postule la montée d'un « impératif participatif » qui repose sur un constat (la légitimité d'une décision dépend de la procédure qui a permis de la produire) et trois principes (*inclusion*⁶⁸⁹, *argumentation*⁶⁹⁰, *publicité*⁶⁹¹). Or pour le cas que nous traitons, nos

⁶⁸⁸ Donzelot, M., Epstein, R., « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Revue Esprit*, juillet 2006, « Forces et faiblesses de la participation », n° 326, pp. 5-34.

⁶⁸⁹ Tous ceux qui sont touchés potentiellement par la décision peuvent participer au processus de délibération autour de la décision.

⁶⁹⁰ La discussion légitime, c'est celle qui procède d'un échange d'arguments. C'est la force du meilleur argument, selon l'expression de Habermas qui devrait l'emporter en théorie sur l'argument du plus fort.

analyses issues de l'observation et de la participation aux dispositifs de concertation nous invitent certes à considérer l'existence d'un impératif participatif, mais pas à son aboutissement au Conseil général du Bas-Rhin. En effet, si nous avons pu voir que les principes d'inclusion, d'argumentation et de publicité peuvent bien être à l'œuvre de différentes façons, dans le cas présent, ils ne le sont pas de manière systématique. Les effets de l'organisation, des positions, des jeux, des réseaux, et des relations de pouvoir au sein de l'organisation viennent largement conditionner la forme que peut prendre un dispositif de participation portant sur les usages sportifs de la nature et en générer des effets parfois inattendus.

Etudier la concertation comme processus d'action publique et comme activité sociale implique alors de dépasser « le statisme et l'objectivisme des analyses en termes de structure des opportunités politiques »⁶⁹², en s'intéressant non seulement aux processus de la participation, mais également aux situations dans lesquelles s'engagent les protagonistes de la concertation. Ces situations sont d'abord des situations interactionnelles qui y ont cours lors des groupes de travail et des débats de territoire et dans lesquelles des acteurs s'engagent, selon différentes modalités, en fonction d'enjeux spécifiques, mais en fonction aussi de caractéristiques et trajectoires et sociales particulières. En dépassant le simple cadre de la description et en interrogeant l'action et les acteurs pris en situation, il s'agit alors de remettre ces engagements dans le contexte de la participation et de tenter de comprendre ce qui se joue pendant les situations interactionnelles issues de la concertation. Aussi, le *chapitre 6* s'attachera à poser la question des formes et des contenus interactionnels de la concertation conçue comme une pluralité de situations d'interaction et comme processus d'action publique.

⁶⁹¹ C'est la publicité qui rend la décision légitime. C'est la transparence de ce processus et la capacité de quiconque d'y entrer et d'y assister qui est tout à fait essentiel.

⁶⁹² Mathieu, L., « 2. Contexte politique et opportunités », in Fillieule, O. et alii., (dir.), (2010), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte « Recherches », pp.39-54.

CHAPITRE 6.

LES INTERACTIONS DE LA CONCERTATION EN SITUATION : DE LA MISE EN SCÈNE À L'ÉPREUVE LÉGITIME

« On ne peut refuser d'avoir une situation, car cela équivaut à ne pas avoir d'expérience du tout, pas même une expérience de désaccord. (...) Une situation qualitative et qualificative est présente comme arrière-plan et contrôle de toutes les expériences », J. Dewey, 1993, pp130-131

INTRODUCTION DU CHAPITRE 6

« La situation sociale, on ne peut la traiter comme une cousine de province » (Goffman, 1988)

La définition qu'apporte E. Goffman à la notion de situation sociale est « un environnement fait de possibilités mutuelles de contrôle, au sein duquel un individu se trouvera partout accessible aux perceptions directes de tous ceux qui sont « présents » et qui lui sont similairement accessibles »⁶⁹³. C'est dire que saisir l'action ne peut se faire en dehors des circonstances concrètes (les situations) d'une co-présence, « en prenant pleinement en considération les exigences qui naissent de l'engagement mutuel dans une relation sociale et de l'incertitude inhérente au déroulement séquentiel des échanges »⁶⁹⁴. La situation doit ainsi être saisie comme un ensemble de circonstances pré-ordonnées, c'est-à-dire que le cours de l'action, aussi imprévisible soit-il, s'inscrit toujours « dans un contexte particulier qui se reconnaît à un ensemble d'éléments de signification et d'orientation qui imposent un certain régime d'obligations à ceux qui y pénètrent »⁶⁹⁵. Lorsqu'il met en exergue le paradoxe⁶⁹⁶ résidant dans l'approche interactionniste de Goffman, Ogien souligne la tension qui donne sa force à la position de Goffman. En effet, en s'efforçant de « maintenir le lien entre labilité et dureté de l'interaction », Goffman place l'analyse au centre de « la tension qui habite le projet de ceux qui, de Durkheim à Descombes, tiennent que la contrainte est la condition de possibilité de la liberté et affirment que l'individu agit de façon autonome même si ses conduites sont hétéronomes »⁶⁹⁷. Dans l'ouvrage *Les rites d'interactions*⁶⁹⁸, E. Goffman

⁶⁹³ Goffman, E., (1988), *op. cit.*

⁶⁹⁴ Ogien, A., « Le remède de Goffman ou comment se débarrasser de la notion de self », *Séminaire Cesames, le mental, le vivant, le social*, 20 janvier 2005. Disponible à l'adresse : <http://cesames.org/seminaires.htm>

⁶⁹⁵ *Ibid.*

⁶⁹⁶ « D'une part, elle propose d'appréhender l'interaction comme un phénomène qui obéit à des principes et des règles d'articulation intrinsèques à son déploiement ; et, d'autre part, elle souligne la place considérable qu'occupent les éléments de structure sociale que les acteurs "importent" dans l'interaction et qui leur permettent d'y participer de façon adéquate. Ces éléments ne sont pas envisagés comme extérieurs aux acteurs : ils figurent dans la connaissance préalable que les individus ont des situations dans lesquelles il peut leur arriver de se retrouver et de ce qu'il convient d'y faire ».

⁶⁹⁷ Ogien, A., (2005), *op. cit.*

⁶⁹⁸ Goffman, E., (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.

introduit les notions de *ligne de conduite* « c'est-à-dire un canevas d'actes verbaux et non verbaux qui lui sert à exprimer son point de vue sur la situation, et, par là, l'appréciation qu'il porte sur les participants et en particulier sur lui-même »⁶⁹⁹ et de *face* « comme étant la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier »⁷⁰⁰. La notion de face réfère aux règles du groupe et à la définition de la situation ; elle renvoie donc aux notions de rôle et d'attributs sociaux qui déterminent la position d'où parle un individu. Dès lors, l'interaction sociale est guidée par le souci de « garder la face » en suivant une ligne d'action cohérente avec l'image de soi, appuyée par les jugements des autres participants à la situation, et permettant le maintien de cette position. En reprenant la métaphore dramaturgique et ses principes, nous proposons une lecture des situations interactionnelles issues de la concertation et des débats de territoire « sports de nature ». Cette lecture microsociologique est rendue possible par l'analyse de la façon dont les acteurs réalisent un travail de présentation de soi⁷⁰¹ ou du groupe qu'ils représentent, et de maîtrise des impressions vis-à-vis d'autrui et de l'autorité politique. Ce travail est réalisé pour donner du sens, de la visibilité et du crédit à leurs engagements dans la concertation où « l'usage qui est fait de la parole, constitutive de l'argumentation et vecteur de légitimation, est un élément essentiel de la compréhension des positionnements de chaque acteur (...) dans la mise en scène d'une concertation démocratique et d'une implication du public (...) »⁷⁰².

Si le chapitre précédent nous a amené à mettre en évidence le conditionnement des formes du dispositif participatif par des effets liés à l'organisation, aux jeux des acteurs et aux relations de pouvoir au sein même de l'administration départementale, le présent chapitre s'attachera à développer une analyse à partir d'un niveau différent. En adoptant un point de vue microsociologique, il s'agira de mettre en évidence en quoi une analyse de la concertation « en train de se faire » est indissociable de celle des interactions qui la composent, tant du point de vue de leurs cadres, que des caractéristiques des interactants et des techniques dramaturgiques que ceux-ci mobilisent. Dans le même mouvement, il

⁶⁹⁹ Goffman, E., (1987), *Façons de parler*, Paris, Minuit. (p.9)

⁷⁰⁰ *Ibid.*

⁷⁰¹ Goffman, E., (1973), *op. cit.*

⁷⁰² Rollant, R., « De la légitimation des acteurs à la légitimité du débat public », in Revel, M., et alii., (2007), *op. cit.*, pp.178-188.

s'agira aussi d'établir comment les formats assignés au déroulement de la concertation ont pu peser sur les contenus et les formes des interactions. En prenant appui sur des séquences interactionnelles extraites des groupes de travail thématiques de la concertation, nous nous attacherons à montrer comment, en s'engageant dans l'interaction, les protagonistes peuvent le faire en prenant position par rapport à autrui, mais aussi par rapport à des valeurs de références et une vision du monde qui leur sont propres. Nous verrons ensuite quelles sont les opérations de cadrage et de recadrage de la situation qui ont permis le maintien de l'ordre de l'interaction, ou au contraire, qui ont pu les guider et ont été consubstantielles de ces différentes prises de positions. Enfin, nous tenterons d'identifier quels sont les différents types de justifications et répertoires d'arguments mobilisés par les interactants afin de justifier leurs prises de positions lors des confrontations et conflits auxquels peuvent donner lieu les débats sur les usages des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature dans le département du Bas-Rhin. A titre d'exemples, on peut citer de manière non-exhaustive, les conflits portant sur la vulnérabilité des milieux et la protection des espèces entre pratiquants sportifs et protecteurs de l'environnement, les conflits portant sur le caractère privé ou public des espaces forestiers, les conflits où sont désignés des boucs émissaires, ou encore ceux portant directement sur la notion d'intérêt général.

6.1. Les scènes de la concertation : des situations plurielles d'interaction

La concertation est le produit d'interactions entre personnes déléguées par une association, où la représentation peut être une représentation d'équipe⁷⁰³ imposant de ne pas parler en son nom et de ses propres valeurs, mais de parler au nom d'une communauté et de défendre des valeurs universelles ou au moins partagées. En considérant la communication comme une sorte d'orchestre⁷⁰⁴, il s'agit alors d'adopter un angle d'analyse consistant à repérer ces relations (lorsqu'elles existent) et à extraire les séquences interactionnelles où ces relations apparaissent (en dépit des effets régulateurs liés aux animateurs des débats), et d'analyser⁷⁰⁵ ensuite les types d'échanges auxquels l'on a à faire, tant du point de vue de leur formes que de leurs contenus.

6.1.1. Les cadres des interactions de la concertation

L'hypothèse centrale que l'on retient à la lecture de l'ouvrage *Les cadres de l'expérience* d'E. Goffman est qu'un cadre se décrit par les activités de régulation qui s'y accomplissent. Dans le chapitre sur « les cadres primaires », Goffman affirme que des règles organisent un cadre et qu'elles sont donc préexistantes à l'interaction. Ce qui importe alors, c'est de saisir les règles qui organisent effectivement une interaction et qui sont opérantes dans la conduite des acteurs. Aussi, pour saisir les règles, il s'agit donc bien de partir de ce que font les acteurs dans la situation dans laquelle ils sont engagés.

Le processus de concertation préalable à l'installation de la CDESI mis en œuvre par le Conseil général du Bas-Rhin est une forme du débat public qui « met en relation des acteurs qui ne sont pas, dans le processus habituel de décision, appelés à se rencontrer

⁷⁰³ Goffman, E., (1973), *op. cit.*

⁷⁰⁴ Winkin, Y., (1981), *La nouvelle communication*, Paris, Seuil.

⁷⁰⁵ L'à-propos des questions et des réponses, le respect du cadre de réponse, le respect du temps de parole, le caractère spontané de l'intervention, la référence à l'institution, le positionnement par rapport à un autre interactant, et le type d'arguments mobilisés sont les indicateurs que nous avons utilisés pour analyser les séquences interactionnelles.

ouvertement » et constitue en cela « une situation d'interaction inédite »⁷⁰⁶. Mais, composé de différentes réunions des groupes de travail, de six débats de territoire « sports de nature » et d'autres réunions ouvertes au public, le processus de concertation bas-rhinois sur les sports de nature n'a pas donné lieu qu'à une situation unique d'interaction entre les acteurs qui y ont participé. Au contraire, ce processus a généré une pluralité de situations interactionnelles dans lesquelles se sont engagés les différents protagonistes, dans des lieux et moments spécifiques, qui étaient largement dépendants des formats proposés par la concertation, et donc des cadres des interactions. En référence à Goffman, les cadres sociaux peuvent être considérés comme les références culturelles permettant de comprendre une culture et de savoir « ce qui se passe » dans une situation, sans nécessairement mobiliser un appareil réflexif. Les cadres sont, en ce sens, des sortes de dispositifs cognitifs et pratiques d'organisation de l'expérience sociale qui permettent de comprendre le sens d'une situation et oriente les façons de s'y engager.⁷⁰⁷ Très cadrées, voire parfois suscitées lorsque plus personne n'osait prendre la parole, les interactions se déroulaient « sous l'œil de l'institution » (nous y reviendrons en détail dans le 6.1.3.), où les prises de paroles avaient lieu à des moments qui, la plupart du temps, avaient été définis en amont par le Conseil général. Il en a été ainsi des groupes de travail, où un animateur du groupe répartissait la parole, et des débats de territoire « sports de nature », où les « temps de discussion avec la salle » étaient explicitement annoncés dans les programmes. En cela, les cadres *constraints* des interactions nécessitaient d'autant plus de mobiliser des arguments justifiables. Non seulement vis-à-vis des autres interactants, mais aussi vis-à-vis de l'institution, sous peine de se voir censurer.

Nous avons donc cherché à adopter une perspective d'analyse qui permette d'identifier à la fois les formes que prennent ces situations interactionnelles et ce qu'elles contiennent d'un point de vue argumentatif et performatif, malgré l'existence de cadres *constraints*. Un angle d'approche qui nous a semblé vertueux pour ce type d'analyse est celui offert par une perspective situationnelle de l'action, dont l'intérêt est de considérer

⁷⁰⁶ Rollant, R., (2007), *op. cit.*

⁷⁰⁷ Au sens de Goffman, le travail de cadrage d'une activité vise à répondre à la question que chacun se pose face à une situation ordinaire : « que se passe-t-il ? ». Lorsque les situations sont habituelles, la question ne se pose pas, l'acteur comprend immédiatement ce qui se passe. En ce sens, les cadres sociaux sont révélateurs des cultures. Ainsi, les « cadres ne sont pas seulement des schèmes mentaux mais correspondent à la façon dont l'activité, spécialement celle qui requiert des agents sociaux, est organisée. » (p.242), (Goffman, E., (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.)

« que les choses et les personnes, les événements et les situations acquièrent leurs déterminations singulières localement et à toutes fins pratiques, dans un processus continu d'orientation de l'activité, d'organisation de perspectives, de structuration de l'environnement et d'ordonnement de cours d'action, un processus qui mobilise différents savoirs ainsi qu'un savoir-faire ou un « savoir s'y prendre », dont relève la connaissance que nous avons des situations et des possibilités qu'elles offrent »⁷⁰⁸.

6.1.2. Caractéristiques des interactants et techniques dramaturgiques

Les groupes de travail thématiques préalables à l'installation de la CDESI et les six débats de territoires « sports de nature » organisés sur le département du Bas-Rhin ont été les lieux et moments où nous avons pu participer et observer des situations d'interactions. Nous présentons dans ce point les principales caractéristiques des interactants ainsi que les techniques dramaturgiques avec lesquelles ceux-ci ont pu composer lorsqu'ils étaient pris dans ces situations.

Nous utiliserons des titres génériques (la Mairie, le Parc, etc.) pour désigner les acteurs même lorsque ceux-ci ne sont pas en représentation d'équipe et ne parlent pas « au nom » de l'organisation ou du groupe d'acteurs qu'ils représentent. Nous ne souhaitons pas traiter des catégories institutionnelles comme des acteurs, mais nous avons néanmoins choisi de recourir à ces désignations pour des raisons de commodité de langage et d'écriture, et afin d'éviter certaines lourdeurs et redondances.

6.1.2.1. Les participants aux groupes de travail : présentation de soi en représentation d'équipe

Le mode de recrutement et de composition des groupes de travail a déjà été développé lors du chapitre précédent. Nous souhaitons néanmoins opérer ici à un rappel, nécessaire pour comprendre les différentes prises de position qui ont eu lieu pendant les interactions.

⁷⁰⁸ Quéré, L., « La situation toujours négligée ? », *Réseaux*, 1997, vol. 15, n°85, pp.163-192.

Pour chacun des quatre groupes⁷⁰⁹ de travail « itinérance terrestre », « cours d'eau et espace nautique », « rochers », et « montagne », les participants étaient issus de différentes sphères sociales telle que celle du mouvement sportif et fédéral des sports de nature (présidents de comités départementaux, conseillers techniques rattachés au comité ou à la ligue sportive en question, représentant du CDOS, par exemple), celle de l'administration publique (représentant du Ministère des sport à travers la DDSCS, représentant du Ministère de l'Environnement à travers la DREAL, représentant du Ministère de l'agriculture à travers la DDT, etc.), celle des professionnels du tourisme et des loisirs de nature (prestataires d'activités de loisirs de nature, hôteliers, gérant de remontées mécaniques, etc.) et enfin celle des gestionnaires et propriétaires d'espaces naturels (l'ONF et le syndicat des propriétaires forestiers pour la forêt). D'autres participants étaient issus de la sphère associative de la préservation et de la défense de l'environnement (Alsace Nature, LPO), ou encore de celle de la chasse et de la pêche. Enfin, certains participants ne se réclamaient d'aucune obédience ni appartenance institutionnelle quelle qu'elle soit; au contraire, ils étaient présents en tant que porte parole des sportifs non fédérés, communément appelés les « pratiquants libres ». Les participants aux groupes réalisent ainsi un travail d'équipe et une performance⁷¹⁰ où ils peuvent parler au nom d'une structure associative (« *Je vais prendre la parole pour le canoë kayak. Nous avons douze clubs, une structure commerciale, un camping. Depuis quelques années, la fédération prend en charge la protection de l'environnement* »⁷¹¹), d'un groupement professionnel et de la légitimité des diplômes (« *Personne n'a abordé les professionnels. Nous sommes des gens qui encadrons des gens. Nous n'avons aucune place dans les pensées des chasseurs. Du fait de nos diplômes nous avons une plus grande légitimité à être sur ces espaces, à être là* »⁷¹² ; « *Bon moi j'interviens, dans le cadre de mon BEATEP (...) et mon premier objectif c'était de résoudre les conflits entre chasseurs et le centre de vacances(...)* »⁷¹³), d'une position institutionnelle (« *En tant que présidente, je suis à l'origine du projet...parce que la base [nautique] est trop exigüe* »⁷¹⁴), ou de sa position sociale et politique⁷¹⁵. La performance consiste à la fois à

⁷⁰⁹ La composition détaillée de chaque groupe est proposée dans les annexes.

⁷¹⁰ Futrell, R., « La gouvernance performative. Maîtrise des impressions, travail d'équipe et contrôle du conflit dans les débats d'une City Commission », 2002, *Politix*, vol. 15, n°57, pp. 147-165.

⁷¹¹ La conseillère technique du comité régional de canoë kayak, groupe de travail du 23/04/2008.

⁷¹² Un accompagnateur en montagne, groupe de travail du 05/03/2008.

⁷¹³ Un représentant de la fédération départementale des chasseurs, groupe de travail du 05/03/2008.

⁷¹⁴ La présidente du comité départemental de voile, groupe de travail du 23/04/2008.

défendre le groupement social utilisateur de l'espace et à légitimer sa prise de parole, la multipositionnalité impliquant de se redéfinir à chaque prise de parole ou en début d'interaction. Mais pour les chasseurs par exemple, la performance est également stratégique dans la mesure où, pour les maires, la chasse est un des symboles de l'enracinement local. Ils peuvent ainsi compter sur le soutien des agriculteurs et des propriétaires forestiers qui voient d'ailleurs d'un bon œil la régulation opérée par les chasseurs.

Le groupe consacré à la thématique des activités terrestres se composait de personnes qui connaissaient certes leur existence réciproque mais ne s'étaient pour la plupart jamais rencontrées avant. Elles ont, pendant et après les réunions du groupe de travail, appris à se connaître, tout en saluant l'initiative du Conseil général consistant à mettre « *les gens enfin autour d'une même table* »⁷¹⁶. Ceci dit, les participants à ce groupe partagent néanmoins un monde commun – celui des activités qui se déroulent de manière itinérante (c'est-à-dire en déplacement) et sur des espaces terrestres (chemins, sentiers, routes, etc.) – qui de fait, a déjà amené certains d'entre eux à se rencontrer avant la démarche de concertation proposée par le Conseil général. Ils avaient déjà plus ou moins tous expérimenté les méthodes de concertation et de conciliation des usages à travers l'élaboration collective de chartes de partage de la nature. Celles-ci associent déjà ces mêmes structures, bien que ce ne soit pas nécessairement les personnes présentes lors de ce groupe de travail. Les chasseurs et les représentants du tourisme équestre, par exemple, se côtoient régulièrement et ont déjà réglé des conflits d'usage en organisant eux-mêmes des réunions de conciliation⁷¹⁷.

L'Office National des Forêts et les propriétaires forestiers privés travaillent de concert depuis des années déjà. Ils partagent une connaissance précise de la législation et des réglementations en vigueur pour ce qui relève des usages et de la fréquentation des milieux forestiers privés et publics. Leur intérêt commun relève des retombées économiques qu'ils retirent de l'usage de la nature. L'ensemble des participants a spontanément sollicité une deuxième réunion du groupe à l'issue de la première

⁷¹⁵ Le président de la fédération départemental de chasse est aussi le maire d'un village de montagne. Il est intervenu en prenant la « casquette du Maire » pour attirer l'attention sur l'importance d'intégrer les maires à la démarche.

⁷¹⁶ Un chasseur, groupe de travail du 05/03/2008.

⁷¹⁷ Ce fut le cas pour un litige relatif aux heures de battues sur le site du Champ du Feu, notamment.

réunion. Cette sollicitation peut s'interpréter non seulement comme une volonté de chercher des solutions « ensemble » aux conflits d'usages des espaces terrestres, mais aussi comme le signe d'une inclination à connaître davantage les personnes qu'ils ont eu l'occasion de rencontrer lors de la première réunion et par là, à créer un nouveau réseau⁷¹⁸ ou à élargir les réseaux existants. A cela s'ajoute sans doute une simplicité à se retrouver entre pairs et sans risquer d'être confronté à un contradicteur embarrassant. On identifie ainsi des processus d'apprentissage et de changement du mode de relation entre des acteurs qui ont appris à se connaître et à réguler leurs interactions en créant une sorte de grammaire commune. En cela, ils semblent se constituer en groupe légitime et partagent donc des intérêts communs.

Le groupe consacré aux activités nautiques a également rassemblé des personnes qui s'étaient déjà rencontrés antérieurement. Cette connaissance mutuelle est à mettre principalement en relation avec les caractéristiques géographiques et territoriales du département du Bas-Rhin, lesquelles ne permettent pas beaucoup de pratiques nautiques autres que la voile (planche à voile et kite surf) et le canoë kayak⁷¹⁹. Les conflits d'usages se cristallisent sur deux sites pour chaque pratique : le plan d'eau de Plobsheim pour les conflits d'usages liés à la voile, et celui du cours d'eau du Brunnwasser pour ce qui a trait aux conflits d'usage liés à la pratique du canoë. Comme pour le groupe dédié aux activités terrestres, certains participants bénéficiaient également d'une expérience de concertation menée à un niveau local, qui les a aguerris à ce type de réunions. Ainsi, les canoéistes, les pêcheurs, la ligue de protection des oiseaux, et les services de la DDJSCA se sont investis collectivement dans l'élaboration d'un code de bonne conduite des canoéistes sur le Brunnwasser.

Le groupe consacré à l'escalade (groupe « rochers ») rassemblait lui aussi des acteurs qui s'étaient déjà côtoyés depuis une dizaine d'années, car investis pour la plupart d'entre eux dans l'élaboration de « la Charte de l'escalade sur les rochers des Vosges du Nord », une démarche portée par le Syndicat de coopération du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (Sycoparc) suite à de violents conflits entre protecteurs

⁷¹⁸ On pense ici à la « cité par projets » développée par Boltanski et Chiapello (1999) dans *Le nouvel esprit du capitalisme*, dont une des caractéristiques est la création continue de réseaux informels et de profits qui peuvent en être tirés, en s'appuyant sur des investissements essentiellement immatériels (temps, capital social, capital humain personnel). Nous essayerons de mettre cette notion à l'épreuve de l'ensemble de nos résultats lors de la montée en généralité.

⁷¹⁹ Il est à noter que les représentants des comités départementaux de plongée sous marine et d'aviron ne sont pas venus aux réunions du groupe « activités nautiques ».

des oiseaux et grimpeurs⁷²⁰ dans les années 1990. Les acteurs de la sphère locale de l'escalade⁷²¹ se sont donc mobilisés dans la démarche de charte pour trouver des solutions permettant de garantir la pérennité de la pratique de l'escalade sur les rochers des Vosges du Nord.

Et de même, pour le groupe dédié aux activités de montagne (principalement le ski et le vol libre), les protagonistes se connaissaient depuis de nombreuses années, du fait principalement de l'implantation de leurs activités respectives sur un des principaux sites de moyenne montagne bas-rhinois (Le Champ du Feu) pour lequel ces acteurs ont créé, le 1^{er} février 2004, une association (L'Association des Commerçants et Acteurs du Champ du Feu) ayant pour objet de représenter et défendre les intérêts des commerçants et d'engager une dynamique de développement et de promotion du site.

En raison de leur investissement dans des démarches ad hoc de conciliation des usages sportifs des espaces naturels et de résolution de conflits d'usages de la nature, les participants aux groupes de travail thématiques organisés par le Conseil général sont donc des acteurs qui pour la plupart, se connaissaient avant la concertation initiée par le Département du Bas-Rhin. Ces participants sont fréquemment sur le registre de la représentation d'équipe, laquelle ne les empêche pas pour autant de se présenter individuellement, au nom de la structure qu'ils représentent ou au nom de valeurs qu'ils défendent, faisant valoir ainsi leur légitimité à prendre la parole. Nous le verrons dans le point suivant, la mobilisation de ces techniques dramaturgiques par les interactants se déclinent également sous la forme de prises de positions les uns par rapport aux autres.

6.1.2.2. Les protagonistes des débats de territoire : les « publics » du débat

Nous l'avons développé à l'occasion du chapitre 4, l'accès aux réunions territoriales de concertation « sports de nature » était libre et ouvert à tous. Annoncés dans la presse quotidienne régionale et sur le site du Conseil général, les débats étaient donc bien « publics ». Néanmoins, et nous l'avons souligné dans la partie méthodologique, des invitations spécifiques ont été adressées à des personnes et

⁷²⁰ Nous avons fait de cette démarche de charte un cas d'étude à part entière, lequel sera traité dans le chapitre 8.

⁷²¹ Issus pour une grande partie d'entre eux de l'Éducation Nationale. Pour une analyse des caractéristiques sociologiques des grimpeurs, voir : Aubel, O., (2005), *op. cit.*

structures bien identifiées (élus locaux et associations locales notamment, qu'elles relèvent des sports de nature, des loisirs, de la protection de l'environnement, de la chasse ou de la pêche). Un autre point que nous avons souligné dans le chapitre 6, est la standardisation du déroulement des six débats ainsi que l'importance du temps de parole des représentants du Conseil général par rapport au public, dans le but notamment de conserver la maîtrise des débats.

a) Un public composé de plusieurs publics

A l'instar de ce que Futrell⁷²² a montré pour les réunions d'une commission de ville du Midwest, deux catégories principales de publics sont visées par les débats de territoire « sports de nature » : les « réguliers investis » et les « auditeurs en quête d'information ».

On identifie ainsi d'abord l'ensemble de ceux qui assistent à la réunion et qui s'engagent dans une interaction en face à face avec les membres de la tribune durant la réunion. Ceux-ci font de « la présence immédiate l'un de l'autre »⁷²³ un facteur décisif de l'interaction, en ce sens qu'ils manifestent la pression qu'ils souhaitent exercer sur le processus de mise en œuvre de la politique initiée par le Conseil général par une présence physique systématique aux réunions. En effet, sortes de gardiens ou de sentinelles qui peuvent être vigilants sur la cohérence des discours entre les séances d'un même groupe, mais aussi entre les groupes, ces acteurs étaient invariablement présents à chaque débat, indépendamment du territoire qui était concerné.

Ce fut le cas d'Alsace Nature, qui s'arrangeait méthodiquement pour qu'un membre de la fédération soit présent et prenne la parole à chacune des réunions. De la même façon, les représentants des activités motorisées étaient présents à chaque débat de façon à perpétuellement s'assurer un droit de réponse à Alsace Nature avec qui les discussions relatives aux nuisances environnementales des activités motorisées restent très véhémentes. Pour la fédération départementale des chasseurs, comme pour le comité régional de canoë kayak, ce fut la même personne qui s'est rendue aux six débats, et qui d'une façon devenue presque routinière, a pris la parole à chacune des six réunions.

⁷²² Futrell, R., (2002), *op. cit.*

⁷²³ Goffman, E., (1988), *op. cit.*, p. 193.

Une deuxième catégorie de public rassemble ceux qui se contentaient d'assister à la réunion pour s'informer du sujet et des effets éventuels de la mise en œuvre de la politique de « gestion maîtrisée des sports de nature » sur leur propre territoire, au niveau local. Composé d'habitants des communes du territoire de débat et d'associations locales sportives, de loisirs, de protection de l'environnement, cette catégorie de public réunissait des acteurs davantage en quête d'information que dans une posture revendicative. Hormis lorsqu'un conflit de niveau local était mis en avant et où, sous couvert de l'intérêt général, c'était bien d'intérêts particuliers dont il était question. C'est le cas, par exemple, quand un habitant d'une commune évoque à quel point le bruit des Ultras Légers Motorisés (ULM) et autres véhicules à moteur aériens perturbent la quiétude de son dimanche après midi.

Enfin, nous identifions également un troisième public, constitué de journalistes dont la présence était considérée à la fois comme gage de l'importance de l'événement, assurant une visibilité des débats bien au-delà des seuls initiés et apportant une légitimation des débats en garantissant une présence dans la presse quotidienne régionale, autant pour les publics que pour les élus et les intervenants de la tribune.

b) Des réunions organisées selon « un format de scène » (Goffman, 1988)

Pour Goffman⁷²⁴, des situations sociales peuvent être organisées selon un format de scène selon « l'arrangement universellement répandu par lequel une activité est présentée devant une audience » (une réunion officielle en est un exemple) et où « l'obligation des observateurs est principalement d'apprécier et non de faire » (p. 203-204). Dans le cadre de la situation sociale spécifique des débats de territoire « sports de nature », les activités s'adressent à des publics spécifiques dans des formes qui sont particulièrement importantes à saisir pour comprendre en quoi la mise en scène des débats façonne les attentes et les impressions de l'audience⁷²⁵.

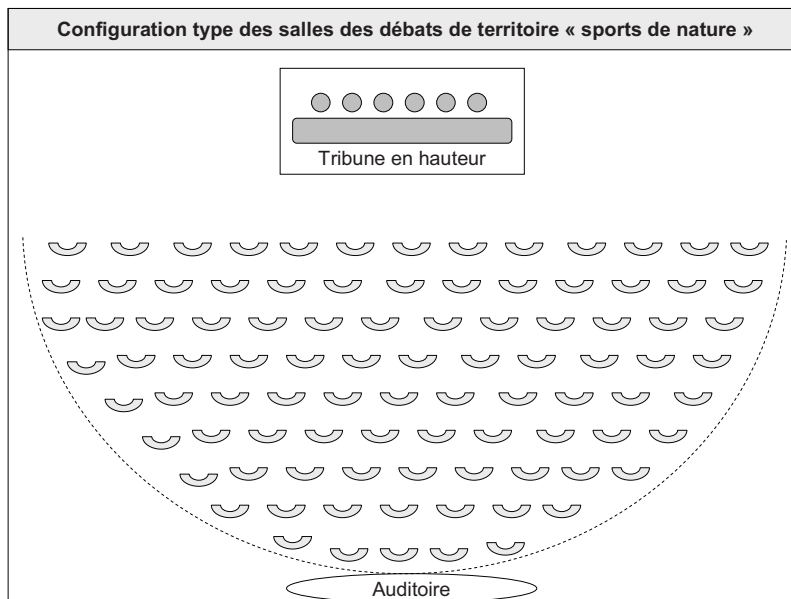
Il nous semble que la dimension scénique des débats se caractérise d'abord par la configuration spatiale des orateurs et des publics. La tribune, où siégeaient les élus et les animateurs des débats, était toujours placée au devant de la salle, faisant face à

⁷²⁴ *Ibid.*

⁷²⁵ Futrell, R., (2002), *op. cit.*

l'auditoire, lequel était assis et généralement un niveau en dessous de la tribune placée en hauteur. Cette configuration de l'espace a pu être impressionnante à plusieurs égards pour des publics souvent peu accoutumés à la prise de parole en public, bien que la mise en scène visait à faire en sorte que les publics se sentent impliqués dans les décisions relatives aux futurs projets de la CDESI.

Figure 31. Configuration type des salles de réunions des débats de territoire



La tribune est donc en situation d'interaction avec les publics présents dans la salle, mais elle a également une importance pour des publics ne pouvant pas y être présents physiquement, et qui peuvent exercer des pressions « à la fois significatives et discrètes sur les participants à la scène et orientent les configurations d'interactions qui émergent »⁷²⁶. C'est-à-dire que les discours ont nécessairement été formatés, standardisés et policés, avec un format des interventions rigoureusement identique pour tous les débats (conservation du même discours d'introduction, des mêmes présentations techniques, et du même ordre des interventions), de façon à ce que ni le Président du Conseil général, ni d'autres administrations, services de l'Etat, ou autres acteurs n'ayant pas pu assister aux débats (et électeurs potentiels) ne soient en mesure *a posteriori* de demander aux animateurs des débats de venir rendre des comptes sur l'une ou l'autre question qui aurait pu susciter des discussions passionnées. De ce fait, ceci

⁷²⁶ Futrell, R., (2002), *op. cit.*, p.150.

explique que, durant ces débats publics, nous n'avons pas réellement pu observer d'échanges emportés ou de rupture de cadre dans les interactions.

Les réunions territoriales se sont ainsi déroulées devant un public sélectionné, lui-même composé de différents publics. Elles ont été organisées selon un « format de scène »⁷²⁷, dont le script⁷²⁸ était établi au préalable. Ce format explique pour grande partie le peu de place laissé aux interactions, tant entre les publics, qu'entre les publics et la tribune. Tout juste avons-nous pu consigner dans nos observations l'émergence de petites altercations, mais qui, pour la plupart du temps, furent très rapidement recadrées par l' élu en charge de l'animation des débats.

6.1.3. Les lieux et moments de la concertation : l'ordonnement de discours contrôlés

Les situations interactionnelles ont été configurées par les lieux et moments où elles avaient cours, et par les procédures visant à éviter le conflit entre interactants. Ces lieux et moments ont donc pesé sur les contenus interactionnels et agi sur les discours qui sont restés « contrôlés ». Les effets liés aux lieux des réunions, l'évitement du conflit assurée par l' élu et l'effet de la présence de médiateurs sont trois procédures de contrôle des discours que nous avons pu identifier si bien lors des interactions des groupes de travail que dans celles des débats de territoire.

6.1.3.1. Des interactions « sous l'œil de l'institution »

Les quatre groupes de travail thématiques se déroulaient systématiquement dans une salle de réunion localisée dans les bâtiments du Conseil général du Bas-Rhin. Le nombre de participants avait été fixé au préalable et ne pouvait dépasser la quinzaine de personne. Il était donc impossible de venir à l'improviste à ce type de réunion, sans y avoir été invité ou inscrit au préalable. L'animation des groupes avait été confiée

⁷²⁷ Goffman, E., (1973), *op. cit.*

⁷²⁸ Benford, R., Hunt, S., « Dramaturgy and Social Movements. The Social Construction and Communication of Power », *Sociological Inquiry*, 1992, 62.

d'abord à deux⁷²⁹ agents du Conseil général, lesquels avaient notamment pour mission de veiller à ce que les discussions ne sortent pas des cadres et thèmes de débat fixés au préalable⁷³⁰. De même, la durée des rencontres avait été prédéfinie et ne pouvait excéder les deux heures⁷³¹. Les participants, animateurs et observateurs de la réunion se présentaient tour à tour et les modalités de prise de parole leur étaient énoncées par l'animateur de la réunion. La parole était donnée par ce même animateur, sous forme de tour de table, et les participants avaient pour consigne de réagir aux sujets proposés en suivant l'ordre dans lequel ils étaient mis au débat, ou sur l'ensemble des thèmes l'un après l'autre. En outre, la consigne avait été claire : « pas de discussion unilatérale » ; ce qui signifie tout simplement qu'officiellement, il était impossible pour un interactant de répondre spontanément à un autre interactant. Ce qui en outre, n'a absolument pas facilité nos observations. Il nous a donc fallu, dans un deuxième temps, recomposer les séquences interactionnelles de façon à pouvoir identifier les différentes opérations de cadrage qui avaient eu lieu, malgré le contrôle des interactions qui s'opérait tant par les animateurs des débats, que par un effet de lieu⁷³². Les lieux et espaces où la concertation a eu cours – et donc, où ont se sont déroulées les interactions – ont significativement pesé sur les contenus interactionnels. En effet, l'Hôtel du Département, appelé aussi « le siège du Conseil général », est également le siège du pouvoir politique. En ce sens, le prestige symbolique conféré au lieu des réunions par les participants peut conduire à une forme de sacralisation favorisant une euphémisation de discours potentiellement revendicatifs à l'égard du pouvoir politique et de ses représentants, mais également entre les participants eux-mêmes qui, de par la considération de la position consacrée qu'ils occupaient dans cet espace social-là, savaient qu'ils avaient à « tenir un rang », « une place et des « conduites à tenir pour la tenir (« tenir son rang »), et s'y tenir (« rester à sa place », etc.) »⁷³³.

La séquence interactionnelle que nous avons choisi de présenter, en tant que support d'interprétation des données empiriques, permet de saisir la forme que peut prendre la connaissance pratique procurée par ce sens de la position, lorsque deux styles

⁷²⁹ Puis seulement à un seul.

⁷³⁰ Tels que décrits dans la méthodologie, cinq thèmes étaient proposés au débat : Recensement et inventaire des Espaces, Sites et Itinéraires; Identification des publics; Coexistence des acteurs; « Interdire, réglementer, éduquer, informer, etc. »; Développement des territoires.

⁷³¹ Certaines réunions se sont tout de même prolongées d'une demi-heure.

⁷³² Bourdieu, P., (1993), *op. cit.*

⁷³³ Bourdieu, P., (1997), *op. cit.*, p.220.

d'élocution contrastent et laissent apparaître quels sont les rangs que tiennent les interactants :

Séquence 1⁷³⁴

Animateur : « Qui se jette à l'eau ? »

Début des débats

Représentant du Club Vosgien : « [balbutiements]... je... »

Entrée dans l'interaction

Représentant des chasseurs : « Je veux bien ! M. X., président de la fédération départementale des chasseurs (...). En tant que chasseurs, nous avons une obligation de gestion, un problème particulier lié aux dégâts de gibier, spécialement les cervidés ruminants qui ont du mal à se nourrir et simplement, pour vous dire, je pense que nous pouvons être un acteur important car la faune fait partie de notre patrimoine. »

Interruption et prise de parole

Niveau de langage et d'élocution soutenus, discours argumenté, peu d'accent alsacien.

Représentant du Club Vosgien : « Et... je m'excuse, je voudrais juste poser une question, pour la numérisation des sentiers, avez-vous prévu de contacter le Club Vosgien, parce qu'avec le Conseil Général du Haut-Rhin, nous avons fait un très gros travail. »

*Intervention hors du propos
Fort accent alsacien, timidité, niveau d'élocution moins soutenu que le représentant des chasseurs.*

Animateur : « Est-ce que vous avez un travail de recensement du nombre d'utilisateurs ? Quelle base de données cartographique utilisez-vous ? »

Recadrage de l'animateur

Représentant du Club Vosgien : « C'est difficile à dire mais il y a quelques statistiques produites par nos associations. La base de données est celle de l'IGN. Mais dans le Haut-Rhin... »

Multiplie les références au travail fait avec une institution similaire : légitimation du statut de partenaire dans la démarche.

Animateur : « ... Oui, et sur la cohabitation entre les différents usagers, alors, qui souhaite prendre la parole ? »

Interaction coupée par l'introduction d'un nouveau thème

L'observation et l'analyse de ces contenus interactionnels viennent faire écho aux formes que peut prendre la « connaissance pratique que procure ce sens de la position »⁷³⁵. On retrouve bien ici l'émotion, exprimée pour le représentant du Club Vosgien par des balbutiements signes d'un « malaise de celui qui se sent déplacé »⁷³⁶ et, pour le représentant des chasseurs, par la spontanéité et d'un engagement volontaire

⁷³⁴ Groupe de travail « itinérance terrestre » du 5/03/2008.

⁷³⁵ Bourdieu, P. (1997), *op. cit.*, p.220.

⁷³⁶ *Ibid.*

dans l'interaction, signe d' « une aisance associée au sentiment d'être à sa place »⁷³⁷. On retrouve également dans les conduites à adopter pour tenir son rang, l'atténuation et la correction de l'accent que la retranscription écrite ne nous permet malheureusement pas de restituer, ainsi que l'usage exclusif du français en présence de personnes de rang supérieur, et non du dialecte local (l'alsacien) jugé inadapté à la situation. En outre, la présence d'animateurs des débats appartenant à l'institution, par les différentes interruptions et recadrages auxquels ils ont pu procéder au cours des différentes réunions, ont également participé de ce contrôle des interactions.

Ainsi, en présentant la démarche de concertation sous la forme d'une offre de participation aux affaires de la « cité sportive » départementale et en donnant la possibilité aux acteurs de venir s'exprimer sur la gestion des sports de nature au sein de ses propres murs, le pouvoir politique semble davantage avoir offert des lieux propices aux affrontements de légitimités, aux luttes de pouvoir et à la mise en place de coopérations permettant d'élargir son réseau, de renforcer sa notoriété, d'asseoir une position, d'acquérir du pouvoir et de se procurer des profits symboliques. Ces constats sont à ramener à l' « effet de lieu » tel que P. Bourdieu l'a formalisé lorsqu'il expliquait que « du fait que l'espace social se trouve inscrit à la fois dans les structures spatiales et dans les structures mentales qui sont pour une part le produit de ces structures, l'espace est un des lieux où le pouvoir s'affirme et s'exerce et sans doute sous la forme la plus subtile, celle de la violence symbolique comme violence inaperçue (...) »⁷³⁸. Aussi, il fait bien préciser qu'un certain nombre d'interactions sont organisées par des dimensions structurelles. Ces dimensions les différencient d'autres interactions, qui elles, conservent davantage d'autonomie et permettent de produire des effets inattendus, à la différence des premières, dont les produits et contenus restent finalement assez prévisibles.

6.1.3.2. La parole de l' élu comme procédure d'évitement du conflit

Si, pour les groupes de travail, la présence et les interventions des animateurs appartenant au Conseil général ont eu un effet de contrôle sur les interactions, les échanges qui ont pu avoir lieu pendant les débats de territoire « sports de nature » ont

⁷³⁷ *Ibid.*

⁷³⁸ Bourdieu, P., (1993), *op. cit.*, p. 250

eux aussi été régulés par un animateur des discussions qui n'était autre que l' élu en charge du projet, lequel veillait en permanence à ce qu' aucun conflit important ne puisse être amorcé. Réunions particulièrement longues et ayant attiré un public nombreux, les débats de territoire débutaient systématiquement par une introduction politique de l' élu : « *Je vous remercie d' être venus nombreux, car il n' est pas toujours facile de se libérer en fin de journée.* »⁷³⁹. Cette annonce d' accueil constitue une première tentative d' orienter l' interaction à venir dans des voies attendues et de ménager la civilité avec les publics présents dans la salle en le préparant à une réunion caractérisée par son aspect cérémonial et un formalisme auxquels ces publics ne sont pas pour tous accoutumés.

Rollant a souligné qu' « être élu ne suffit plus à légitimer en soi la prise de parole » et a ainsi mis en évidence la propension des élus⁷⁴⁰ « à mettre en avant des titres à parler appuyés sur une profession, des loisirs, la capacité à être un "citoyen lambda" ou à parler au nom d' un "territoire" »⁷⁴¹. De façon analogue, nous avons retrouvé dans les interventions de l' élu animateur des débats, un recours similaire à des titres à parler, dans le but de justifier ses prises de parole et de légitimer ses interventions. Il a ainsi régulièrement mis en avant d' autres fonctions que celle de conseiller général, comme lorsqu' il parle au titre de maire d' une commune en s' adressant à d' autres élus locaux (« *Moi j' ai l' exemple à Niederbronn*⁷⁴², où il y a eu la création d' un terrain de motocross, sans demande ni autorisation. Vous savez je suis maire aussi, et dans ma commune, ça m' est déjà arrivé d' être appelé un soir parce que des jeunes faisaient du quad sur un chemin privé.»⁷⁴³) ou lorsqu' il met en avant sa profession et son statut

⁷³⁹ Extraits du discours d' introduction politique aux débats de territoire « sports de nature » (Vice Président en charge du développement durable).

⁷⁴⁰ Et au regard des travaux s' étant penchés sur les conseillers généraux, on peut même faire l' hypothèse que le mandat de conseiller général redouble ce besoin de se légitimer. En effet, Si M. Crozier et J.-C. Thoenig (1975) accordent une place importante aux conseillers généraux, qu' ils considèrent comme un des maillons essentiels de l' administration locale, situés à l' articulation des échelons infra-départementaux et des échelons départementaux des appareils administratifs (Crozier, Thoenig, 1975 ; Dupuy, Thoenig, 1983, 1985), P. Grémion, à l' inverse, ne considère que le mandat de conseiller général est une ressource supplémentaire pour les maires – partenaires privilégiés des fonctionnaires territoriaux – sans que sa détention ne confère une position spécifique dans les réseaux notabiliaires départementaux (Grémion, 1976).

⁷⁴¹ Rollant, R., (2007), *op. cit.*

⁷⁴² L' élu en charge du projet et de l' animation des débats est également conseiller général du canton de Niederbronn-les-Bains.

⁷⁴³ L' élu chargé du projet et de l' animation des débats (Extraits de notes prises pendant les six débats de territoire de 2008).

d'entrepreneur pour s'adresser aux acteurs du tourisme (« *Vous savez en tant que chef d'entreprise, je comprends très bien que ces activités représentent des enjeux pour l'économie de votre secteur* »⁷⁴⁴).

Pendant les débats, l'élu tempérait et canalisait les diverses interventions des membres du public, de manière à répondre aux questions qui lui étaient adressées, tout en prenant garde à ne pas trop s'avancer sur des réponses données au nom du Conseil général, même s'il en était le représentant politique. La séquence interactionnelle suivante engage trois catégories de protagonistes. L'élu, arbitre de la discussion entre d'un côté, des associations militantes pour les pratiques de loisirs motorisés et de l'autre, celles qui y sont opposées.

Séquence 2⁷⁴⁵

Représentant des loisirs motorisés : « Qu'est ce que vous allez faire pour le quad de randonnée? »

Élu : « Nous n'avons évidemment pas de réponse à ce jour. Nous sommes là pour écouter les demandes de tout le monde, mais nous n'avons pas de réponses toutes faites. En tout cas, le quad fait partie de la problématique que nous traitons »

Une personne du public: « Est-ce qu'il y a une sorte de décision commune consistant à dire que les loisirs motorisés n'ont pas leur place? Et comment vous allez effectivement essayer de les raisonner [*les pratiquants d'activités motorisées*] ou de faire un acte de police ? »

Une autre personne du public : « Les quads et les loisirs motorisés ont vocation à circuler sur des chemins ouverts, et non sur des sentiers. Et je vous rappelle qu'il y a des milliers de promeneurs, et que ceux-là créent aussi des impacts environnementaux. Et je ne parle même pas des problèmes des débardages. Il faut arrêter de jeter la pierre aux motorisés ! »

Élu : « Il faut une large information, même si on ne peut pas tout contrôler. Et les contrôles légaux, et bien c'est le rôle des professionnels, ceux qui vendent des articles de sports, les prestataires d'activités, ceux qui vendent aussi les véhicules motorisés. Je le rappelle, le PDESI a vocation à être un plan accepté par l'ensemble des acteurs qui permettra de donner des outils aux maires. La chose reste ouverte, il n'y a pas de solution miracle. »

Interpellation de l'élu représentant l'ensemble du Conseil général

Aucune prise de position : le quad est une activité comme une autre

Ecoute et ouverture du Conseil général

Prise de position contre les loisirs motorisés

Prise de position en faveur des loisirs motorisés

Désignation d'autres coupables

Le contrôle de l'homologation relève de la responsabilité des professionnels et non du Conseil général

Réponse consensuelle visant à désamorcer le conflit

⁷⁴⁴ *Ibid.*

⁷⁴⁵ Débat de territoire « sports de nature » de Haguenau, le 7/10/2008.

Plusieurs techniques sont mobilisées par l' élu pour réprimer un conflit sur le point de survenir entre les tenants et les opposants des activités motorisées. On observe la conservation d'une distance par rapport à la fonction et au rôle de représentant de l'institution régulatrice, lorsqu'il se refuse à prendre position pour ou contre le quad et insiste davantage sur le rôle d'écoute et sur la posture d'ouverture du Conseil général.

Un procédé d'évitement est également identifiable lorsqu'il répond à contretemps à l'interpellation de la première personne du public concernant le contrôle des pratiquants de loisirs motorisés : en déplaçant la question du rôle du Conseil général à assurer le contrôle légal des véhicules motorisés, il reporte cette responsabilité sur les prestataires d'activités et les vendeurs de véhicules. Il procède par là à un travail de dénégation de la dimension politique et sociologique des choix, qui nous invite à envisager un principe de symétrie qui s'appliquent tout autant aux élus. Car, si le Conseil général organise le débat, c'est aussi pour se maintenir en position d'arbitre, dans une posture d'écoute de toutes les parties. La mise en scène favorise ce rôle d'arbitre légitime et distancié en qui les acteurs du débat peuvent avoir confiance. Or, on voit bien que les élus du Conseil général ont aussi des doubles casquettes et occupent plusieurs positions dans différents champs à la fois. En cela, ils sont des acteurs comme les autres ; au final, leurs prises de positions, les justifications qu'ils y apportent et les valeurs auxquelles elles se réfèrent reposent, comme pour les autres acteurs, sur des bases « classiques » ou ordinaires.

Une autre technique dont l' élu a pu faire usage pour gérer l'interaction a également été de recourir à la plaisanterie, au second degré, ou d'appeler les autres intervenants de la tribune, élus et techniciens, ou certains membres du public qu'il connaissait par leurs prénoms. Inattendue dans une réunion protocolaire et cérémoniale, l'irruption de cette familiarité produisait un climat de convivialité et de courtoisie qui annihilait de fait toute tentative d'altercation véhémente entre les membres du public et à l'attention de la tribune. Mais la façon qui a été la sienne de gérer les interactions ne nous semble pas pouvoir être détachée de la personnalité de l' élu et de sa manière d' « être un politique ». Décrit comme consensuel, diplomate, ouvert, impliqué par une administration qui ne tarit pas d'éloge à son égard, il a personnellement agi sur la canalisation des débats même si, ce faisant il a aussi contribué à l'euphémisation de certaines oppositions qui ne sont pas devenues publiques. Si l' élu parvient à occuper ce rôle distancié d'arbitre des débats, c'est aussi grâce à la mise en scène, au recours à un

discours spécifique s'articulant autour de notions clés telles que l'écoute, l'empathie, le respect de chacun, l'intérêt général, mais également de son non-engagement initial.

Un savoir faire dans la gestion politique

« (...) et entre nous, **c'est pas de la flagornerie, mais il a eu ce tact, pour mener ça d'une main de maître**, parce qu'il n'y a pas eu de conflit, (...) **l'élu a eu cette capacité d'écoute**, de ne pas prendre de position, d'être là dans une position d'écoute, de dire, « le temps de la décision, ce qu'on mettra dans le PDESI, ce qu'on n'y mettra pas, ça viendra après, step by step. Il a eu **un savoir faire dans la gestion politique** dans cette première phase de deux ans, de trois ans, qui a été, moi je trouve, vraiment exceptionnelle, zéro faux pas dans la communication. »⁷⁴⁶

Le rôle d'élu en tant qu'animateur des débats pose ainsi la question de son aptitude à être garant d'une neutralité lui assurant une légitimité à parler, face à un public n'étant pas forcément acquis à sa cause, et *a fortiori* pas à celle du Conseil général pour certains participants. La façon dont l'élu introduisait le débat et entamait les discussions consistait invariablement à valoriser les notions d'échange (« *Il faut une large information, même si on ne peut pas tout contrôler.* » ; « *La discussion reste ouverte* ») de consensus (« *Nous avons la volonté de trouver un consensus (...)* »), d'ouverture (« *Nous avons souhaité inviter tout le monde dans la concertation pour dialoguer* ») d'écoute et de tolérance (« *Les maîtres mots sont la concertation et la tolérance !* »⁷⁴⁷). Cette sorte de montée en généralité où ne sont défendus ni les pratiques motorisées, ni les pêcheurs, et qui permet à la fois de normaliser un positionnement se voulant apolitique et de faire valoir la justesse des choix lui a d'ailleurs valu d'être perçu comme quelqu'un qui « *est foncièrement dans cette démarche d'ouverture* »⁷⁴⁸ par nombre de participants aux débats, de la part desquels il est parvenu à attirer la sympathie, alors même que ceux-ci n'était pas nécessairement en accord avec la démarche du Conseil général⁷⁴⁹.

On constate donc qu'au-delà des qualités individuelles nécessaires à la réussite du débat, la mise en scène et les croyances agissent aussi en interne. Le dispositif de concertation fonctionne ainsi comme un processus de normalisation d'une forme de

⁷⁴⁶ Directeur général adjoint au pôle épanouissement de la personne du Conseil général du Bas-Rhin, le 24/02/2010.

⁷⁴⁷ Propos tenus par l'élu chargé de l'animation des débats (Extraits de notes prises pendant les six débats de territoire de 2008).

⁷⁴⁸ Référent « sports de nature » à la DRJSCA, le 11/02/2010.

⁷⁴⁹ C'était notamment le cas des défenseurs des pratiques motorisées ou de certains sportifs qui craignaient de voir interdits certains de leurs sites de pratique.

régulation. Les personnes qui entrent dans le processus intériorisent les normes et déplacent progressivement leur sens critique. Même si certaines d'entre elles étaient sceptiques au début, en participant au processus, elles s'engagent dans un parcours de concertation qui n'a pas seulement un effet législatif ou un effet sur l'organisation des pratiques, mais aussi sur eux-mêmes. La concertation transforme les acteurs qui y participent en modifiant leur adhésion au processus et leur perception de la légitimité de celui-ci.

L'animation des groupes de travail et des débats de territoire « sports de nature » a été confiée à des acteurs qui représentaient l'institution qui, de fait, ont exercé une fonction de régulation et de cadrage des interactions. Ceci dit, les échanges ont également pu faire l'objet de médiations effectuées par des acteurs totalement extérieurs au Conseil général et qui répondaient à des caractéristiques spécifiques leur permettant de pouvoir jouer ce rôle de médiateur et d'être reconnus comme tels. En cela, ils sont institués, dignes de confiance et présumés différents des autres participants. Pour les médiateurs aussi, c'est la mise en scène de la concertation opérée par le Conseil général qui permet justement que cette fiction fonctionne.

6.1.3.3. Des médiateurs qui n'appartiennent pas à l'institution départementale

Parmi l'ensemble des participants présents, certains (les acteurs institutionnels généralement) ont joué un rôle de médiateurs et de régulateurs des interactions. Invariablement, ceux-ci étaient déjà détenteurs d'une position institutionnelle privilégiée ou bénéficiaient d'une légitimité à endosser ce rôle par l'ensemble des participants à la concertation. Lors du groupe de travail dédié aux activités « de rochers », les discussions relevant de la pratique de l'escalade ont davantage été animées par le Syndicat de gestion et d'administration du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (le Sycoparc), représenté par un de ses techniciens, que par l'animateur du Conseil général. Si l'ambiance est détendue, le représentant du Sycoparc se substitue néanmoins à l'animateur du Conseil général pour jouer son rôle de médiateur :

« **Éventuellement pour préciser ce que venait de dire X.** Ce que prévoit la charte, **le Parc doit être informé et nous avons à donner notre avis** sur le patrimoine présent sur le rocher. La charte prévoit que le Parc soit sollicité pour

le conventionnement sur un site avec réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic (faune, flore et archéo) **Après, le Parc donne un avis.** »

« Oui, **mais si nous au niveau du Parc** on n'avait pas eu **la fédé comme interlocuteur** à un moment donné, on n'aurait rien pu faire. Donc on est d'accord pour dire que tous les grimpeurs ne sont pas affiliés, mais du fait que **vous portez une éthique, vous donnez l'exemple.** »⁷⁵⁰

Si ce technicien du Sycoparc s'est saisi du rôle de médiateur et a tenu ce rôle malgré la présence d'autres acteurs plus légitimes (agents de l'administration départementale), c'est notamment en raison de l'antériorité de sa position de médiateur des conflits entre des acteurs qu'il avait déjà réunis fréquemment auparavant, lors des premières discussions relatives à la gestion des conflits liés à l'escalade dans les Vosges du Nord. Comme C. Michel a pu le souligner dans le cas des conflits d'accès aux sentiers de randonnées, la neutralité du médiateur à l'égard des intérêts des différentes parties est toute relative, « Il ne s'agit pas que le médiateur soit absolument neutre à l'égard des intérêts en jeu. Il suffit que son propre intérêt soit également partagé entre ceux des parties engagées pour chacune d'elle soit assurée de son impartialité. »⁷⁵¹. Si le Sycoparc s'est impliqué dans son rôle de conciliateur et de médiateur, c'est en vertu de son antériorité, de sa mémoire, de son expérience, et donc, de sa compétence. Par rapport à de tels acteurs, le Conseil général se met certes en retrait en reconnaissant leurs compétences, mais conserve néanmoins sa position d'arbitre de confiance.

D'autres acteurs qui avaient participé à la démarche de gestion des conflits liés à la pratique de l'escalade dans les Vosges du Nord ont également joué un rôle de médiateur lors des groupes de travail, et pas nécessairement au sein de celui dédié à l'escalade. Ainsi lors des réunions du groupe « itinérance terrestre », l'Office National des Forêts (ONF), le syndicat des propriétaires forestiers privés ou le centre régional de la propriété forestière (CRPF), se sont substitués à l'animateur du Conseil général en multipliant les prises de parole au nom de leur position institutionnelle, mais également au nom de leurs connaissances juridiques en matière de droit de la propriété ainsi que de leur expérience dans la gestion et la résolution des conflits d'usages des espaces naturels. Certaines interventions du représentant du CRPF lors de la deuxième réunion du groupe de travail « itinérance terrestre » sont caractéristiques d'une présentation de soi (et du groupement qu'il représente) qui s'articule principalement autour de la compétence

⁷⁵⁰ Technicien du Sycoparc, groupe de travail « Rochers » du 21/05/2008.

⁷⁵¹ Michel, C., (2003), Thèse de doctorat, L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer, ENGREF, Toulouse.

juridique et de l'expertise de la gestion des espaces. Être médiateur, c'est être un intermédiaire, et c'est ce que permet ici la montée en généralité par rapport à la question de la responsabilité. Pendant cinq minutes, d'une voix claire et audible, sans le moindre accent, et avec un niveau d'élocution élevé, le représentant du CRPF précise l'importance de la notion de responsabilité (« *qui n'apparaît pas dans le compte-rendu de la première réunion* ») des passants qui pénètrent le milieu forestier privé, indiquant que « *les propriétaires forestiers ne sont pas opposés à la pénétration du public dans les forêts* » mais qu' « *il y a un problème juridique à résoudre pour régler les questions de responsabilité et d'assurance* », et insiste fermement sur le fait que « *ce droit de passage est **une tolérance*** »). Il apporte également des remarques complémentaires concernant la surface couverte par la forêt sur le département (« *c'est bien un quart de la forêt privée qui recouvre un tiers du Département* ») et achève son propos en rappelant le problème (« *si quelqu'un pénètre une propriété forestière et qu'il n'y a pas de panneau, c'est la pleine responsabilité civile du propriétaire qui est en jeu* ») et en y proposant une solution (« *ces problèmes peuvent être résolus par la mise en place de conventions, comme avec la convention passée sur le Mont St Odile* »⁷⁵²).

En opérant à une telle remise en ordre, ce n'est pas seulement la position des propriétaires forestiers privés que le représentant du centre régional de la propriété forestière défend et fait valoir pour prendre la parole. Il met également en avant son expertise juridique et son statut d'ingénieur, lui conférant une légitimité à intervenir au même titre que l'animateur du Conseil général, dont l'expertise sur les questions juridiques était d'un niveau moindre. Cette légitimité est d'autant plus forte lorsque les médiateurs s'associent en représentation d'équipe, comme lorsque la représentante de l'ONF s'appuie sur l'intervention du représentant du CRPF : « *Je rejoins les propos de M. X. concernant la prise en compte de la notion de responsabilité* » ; indiquant que « *pour l'ONF aussi, les forêts sont soumises à la responsabilité civile* ». Lorsqu'elle rappelle que le Législateur avait ouvert une voie pour dégager le propriétaire de sa responsabilité civile, elle fait précisément référence à la disposition citée à l'article 13.84 du Code Civil tel qu'il était rédigé dans le cadre de la LOLF de 2001, pour finalement déplorer le fait « *que de nouvelles évolutions législatives ont amendé cette*

⁷⁵² Représentant du CRPF, groupe de travail « itinérance terrestre » du 09/04/2008.

disposition qui se présentait pourtant comme une solution »⁷⁵³. La compétence juridique joue ici un rôle déterminant dans la tenue du rôle de régulateur et la reconnaissance d'une légitimité à prendre la parole pour des acteurs initialement présents uniquement en tant que participants à une discussion animée par le Conseil général. Le cadre juridique et sa légitimité sont ainsi validés comme cadre, ce qui de fait, met en retrait d'autres justifications et formes de légitimités.

Mais outre la compétence juridique, les acteurs qui ont pu prendre le rôle de médiateur et de régulateur se caractérisent également par la détention d'un pouvoir de clôture, voire d'interdiction de l'accès à des sites de pratiques de sports de nature. En effet, le Sycoparc peut décider de fermer l'accès à certains rochers d'escalade, l'ONF (qui dispose d'un pouvoir de police), le CRPF et les propriétaires forestiers privés sont en mesure d'interdire l'accès et la fréquentation du public des sites relevant de la propriété privée. La détention de ce pouvoir sur l'accessibilité aux sites de pratiques sportives de nature, tout en étant assurés de la possibilité d'une décision autoritaire en cas de perte de contrôle de la procédure, permettent à ces acteurs de déplacer d'autant plus facilement les problèmes qu'ils rencontrent sur une scène publique. Une double fonction peut être attribuée à ce déplacement ; tout en agissant comme une menace auprès des pratiquants, il confère aux acteurs de la régulation une légitimité à prendre la parole et à discuter les modalités de gestion des sports de nature. Ceux-ci sont dotés d'une autorité légitime rationnelle légale⁷⁵⁴ que leur confèrent leurs positions institutionnelles respectives. Néanmoins, rappelons que la légitimité institutionnelle n'a pas été l'unique critère, car pour d'autres, et de manière plus spécifique pour les acteurs multi-casquettes, ce sont le réseau et la position consensuelle qui permettent d'acquérir une telle position de médiation. C'est le cas notamment des acteurs dont la multiposition dans plusieurs champs à la fois⁷⁵⁵ leur assurait une légitimité relationnelle⁷⁵⁶ acquise par le pouvoir que leur confèrent leurs réseaux relationnels respectifs.

⁷⁵³ Représentante de l'ONF, groupe de travail « itinérance terrestre » du 09/04/2008.

⁷⁵⁴ Weber, M., (1971), *op. cit.*

⁷⁵⁵ Boltanski, L., (1973), « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*. 1973, 14-1. pp. 3-26.

⁷⁵⁶ Becquart-Leclercq, J., (1979), « Réseau relationnel, pouvoir relationnel », *Revue française de science politique*, 29^e année, n°1, 1979. pp. 102-128.

Cette violence symbolique s'est exercée à la fois par les *lieux* et *places* où se déroulaient la concertation qui, en tant qu' « espace social réifié »⁷⁵⁷, mettaient en coprésence le pouvoir politique (ou tout du moins ses représentants) et des acteurs engagés dans des luttes dont les enjeux de positionnement ne sauraient se résumer qu'aux usages des espaces naturels bas-rhinois. Ces constats relatifs à l'existence d'enjeux de pouvoir et de revendication de légitimité ancrés dans les lieux de la concertation nous inclinent à envisager un *effet de lieu* qui, par l'exercice d'une violence symbolique sur les acteurs pendant le processus de concertation et les effets conjugués du capital culturel et du capital spécifique lié à la connaissance des règles de l'espace, ont pu peser sur les contenus interactionnels.

6.1.4. S'engager dans l'interaction en prenant position « par rapport à »

Du point de vue où nous nous situons pour analyser les interactions, le recours à une analyse horizontale des contenus interactionnels ne suffit pas à repérer les relations qui sont enchâssées entre les protagonistes, et encore moins à en identifier les formes que prennent les interactions, le contenu verbal de celles-ci ainsi que les processus qui y ont cours. En effet, « l'étude des énoncés que l'on peut transcrire et l'étude de la parole sont deux choses différentes. A ce même niveau d'analyse, celle des tours de parole et des choses qui s'y sont dites fait partie de l'étude de l'interaction en face-à-face. Celle-ci a ses propres règles ; elle a des processus propres et une structure propre »⁷⁵⁸. Dans la mesure aussi où « il n'y a guère de variable sociale qui ne se pointe et ne montre son petit effet sur le comportement verbal : l'âge, le sexe, la classe, la caste, le pays d'origine, la génération, la région, la formation, scolaire, les dispositions cognitives de nature culturelle, le bilinguisme, etc. »⁷⁵⁹, l'analyse des situations interactionnelles que nous proposons nécessite de se référer d'abord au niveau d'analyse des positions des interactants et de leurs indicateurs individuels. Le travail interprétatif consiste alors à identifier les positions initiales des interactants et à observer les éventuels repositionnements qu'ils opèrent pendant et après l'interaction. Le deuxième niveau

⁷⁵⁷ Bourdieu, P. (1993), *op. cit.*

⁷⁵⁸ Goffman, E., (1988), *op. cit.*, p.149

⁷⁵⁹ *Ibid.*, p. 143

d'analyse relève de l'identification des *effets interactionnels* (formes des interactions, contenu verbal des interactions, processus en œuvre dans les interactions).

6.1.4.1. Prendre position avec conviction

Pendant les groupes de travail où « l'acte de parole doit toujours être rapporté à l'état de parole soutenu par un certain tour de parole »⁷⁶⁰, les alignements et désalignements de position par rapport aux autres « locuteurs acceptés au titre de co-participants » s'effectuent par rapport aux valeurs inhérentes à la cause qu'ils sont censés défendre. La séquence interactionnelle est une recomposition de l'échange verbal entre un représentant d'Alsace Nature (fédération d'associations de protection de l'environnement) et un représentant des défenseurs des loisirs motorisés.

Séquence 3 ⁷⁶¹		
Repère temporel	Protagonistes	Interprétations
00 :34 :00	Représentant des loisirs motorisés : « Attention, le CODEVER ne regroupe pas que des motos (...). Je vous explique : le CODEVER est une association à but non lucratif. Les gens qui sont dans notre association, ce sont eux qui organisent leur loisir. Ils ont des bonnes relations avec les élus. (...)»	→ Positionnement dans un procès de légitimation.
00 :37 :56	Représentant d'Alsace Nature : « Pour les motorisés, le problème, c'est le bruit qu'ils occasionnent, ce n'est pas le nombre de pratiquants. Nous vivons dans deux mondes différents. (...) Moi j'ai un permis moto, je n'ai rien contre la moto (...). Le bruit est peu apprécié des autres usagers de la nature, et c'est aussi cela qui participe à la mauvaise image attribuée aux motorisés. Je dirais que la solution aura été trouvée quand on aura sorti un moteur silencieux ! »»	Réponse → Prise de position franche contre les motorisés : « deux mondes très différents » ; [ironise sur la question du bruit]

Au cours de cette interaction, le positionnement réciproque de ces deux interactants s'effectue par rapport à la question des nuisances environnementales des pratiques motorisées. Le représentant des loisirs motorisés fait d'abord référence à son expérience personnelle pour légitimer sa parole. Il s'appuie ensuite sur cette expérience pour prendre position contre les gestionnaires des forêts (l'ONF, présent lors du groupe) qu'il désigne comme responsables de nuisances environnementales et ainsi minimiser les

⁷⁶⁰ Goffman, E., (1988), *op. cit.*, p.148.

⁷⁶¹ Groupe de travail « itinérance terrestre » du 09/04/2008.

impacts de la pratique qu'il défend. Le représentant d'Alsace Nature lui répond en usant d'une stratégie consistant à ne pas se positionner explicitement contre les activités motorisées (« *je n'ai rien contre la moto* ») et en recentrant le problème des nuisances sur le bruit occasionné par les loisirs motorisés en milieu naturel. La pointe d'ironie avec laquelle il achève son intervention traduit pourtant un positionnement franc, bien qu'implicite, contre les pratiquants d'activités motorisées et leur représentant. Mais en passant de la situation localisée et considérée comme gênante à un accord de principe de niveau supérieur, il évite une agression ou une offense en préservant la face de l'interlocuteur; le passage d'une situation à l'autre s'opérant sous la forme d'une civilité de l'interaction⁷⁶².

D'autres échanges permettent non seulement d'identifier des prises de position par rapport aux autres participants, mais aussi par rapport aux autres sujets mis en débat, tels que l'éducation à l'environnement, la réglementation des pratiques sportives de nature ou la professionnalisation de l'encadrement de la pratique, voire sur tous les sujets à la fois.

Ce directeur d'un parc d'aventures est intervenu dans un discours structuré et argumenté, en balayant l'ensemble des thèmes proposés à la discussion pendant huit minutes quasiment ininterrompues.

⁷⁶² Goffman, E., (1974), *op. cit.*

Séquence 4⁷⁶³

Repère temporel	Protagonistes	Interprétations
00 :27 :07	<p>Directeur du parc aventures : « Donc, je veux bien continuer en tant que voisin (...). Le type de clientèle c'est tout public, que ce soit sport de groupe, des familles, des groupes des associations des groupes d'entreprise. (...) On fait plusieurs journées portes ouvertes pour un public de personnes handicapées, (...) c'est souvent le matin. Au niveau des responsabilisations, (...) on distingue deux façons de pratiquer l'accrobranche, c'est-à-dire soit en autonomie (...), ou alors avec l'encadrement d'un BE, et alors on verse dans la réglementation Jeunesse et sport (...), comme un établissement habilité à accueillir du public, donc une réglementation très précise en encadrement (...). Juste encore un petit mot, on constate moins de pratiques rebelles, libres (...). En général quand les gens ont la qualité, savent grimper, ils savent s'assurer. A partir de là, le problème est pratiquement réglé (...). »</p>	<p><i>«voisin» sur un site de pratique et dans la salle de réunion</i></p> <p>→ Prise de position pour l'encadrement professionnel des activités</p> <p><i>Demande implicite de ne pas être interrompu</i></p>
00 :26 :17	<p>Représentant de la FFME : « Donc je voudrais revenir sur le premier point... »</p>	<p><i>Tentative d'interruption</i></p>
00 :26 :20	<p>Directeur du parc aventure : « ...Excuse-moi, j'aurais juste voulu terminer par rapport aux conflits d'usages. Il y en a eu très peu dans la mesure où on est très circonscrit dans l'activité, mais quand même avec les chasseurs, M. X peut le dire, au début c'était un peu tendu, mais à force d'échanger, et aujourd'hui, le maire du Hohwald a une double casquette, ce qui fait que les problèmes se sont réglés finalement en se mettant autour d'une table, c'était pas toujours facile, (...) vous vous souvenez, toi aussi, par rapport au parapente (...). Et aujourd'hui, on peut se mettre ensemble et on discute des problèmes qui peuvent être posés. (...) Voilà. Je m'arrête là. »</p>	<p><i>Reprend la parole – tutoiement</i></p> <p><i>Prise à témoin – tutoiement</i></p>
00 :27 :07	<p>(...)</p>	<p>(...)</p>

Cette intervention est emblématique du type de monologue permis par les autres participants parce que la personne qui prend la parole est unanimement reconnue comme légitime à le faire de cette manière. La présence de « partenaires », le tutoiement, le réseau relationnel et l'antériorité d'un degré important de connaissance mutuelle entre les participants viennent faire écho aux conclusions que nous avons déjà pu dresser au sujet des médiateurs. La légitimation de l'action du parc d'aventures, une action responsable dans un cadre institutionnel, sous-tend la prise de position en faveur de l'encadrement professionnel des activités. Pourtant, ici, ce n'est pas tant la légitimité du locuteur qui est en jeu. La prise de position qui est inscrite en filigrane tout au long

⁷⁶³ Groupe de travail « Rochers » du 21/05/2008.

de cette intervention s'effectue davantage en faveur d'une valorisation du consensus et de la discussion. En faisant référence à des expériences passées et en invitant ses partenaires d'équipe à se joindre à ce positionnement, ce directeur de parc d'aventures ne légitime pas tant l'activité qu'il représente, mais parle au nom de l'ensemble des acteurs du site du Champ du feu qui semblent lui avoir implicitement délivré ce mandat de représentant, et ce, en vertu de l'antériorité de son implantation sur ce site et de les actions qu'il a pu mener en faveur de la structuration de l'association des acteurs et des commerçants du Champ du Feu.

La référence à une expérience commune, la prise à témoin et le tutoiement démontrent que grâce un apprentissage d'ordre organisationnel, la concertation permet la production de moments communs, malgré des liens faibles entre les acteurs. Durant ces moments, les réseaux se stabilisent au travers d'un mécanisme d'adhésion à la croyance en la concertation, sorte de nouvelle doxa d'un espace que l'on pourrait considérer comme étant périphérique au champ politique.

6.1.4.2. Perdre la face au cours d'un échange différé

Nous avons également identifié des échanges où un acteur répond à l'interpellation d'un autre acteur de manière différée, soit quatre ou cinq interventions plus tard. Lorsqu'on les recompose et les analyse, on repère des rituels de ratification et des « parades de réassurance »⁷⁶⁴, caractéristiques des interactions verbales en face-à-face et plus particulièrement encore de la représentation d'équipe. Le recours au tutoiement, par exemple, a pour but de signifier la connaissance mutuelle, voir d'instaurer une complicité dans l'équipe, comme lorsque le représentant du comité de canoë kayak, et agent au service de l'eau de la DREAL Alsace, interpelle un agent du Conseil général en le tutoyant : « *Pour répondre à Hervé, il y eu des modifications réglementaires, notamment la loi sur l'eau qui demande par exemple la prise en compte des loisirs nautiques* »⁷⁶⁵. Ces prises de parole sont souvent introduites par des expressions visant à annoncer que les propos font référence à une intervention déjà

⁷⁶⁴ Goffman, E., (1973), *op. cit.*

⁷⁶⁵ Représentant du Comité de canoë kayak et agent de la DREAL, groupe de travail « activités nautiques » du 23/04/2008.

passée (« pour revenir sur » ; « pour répondre à Monsieur » « pour rebondir sur ce que tu as dit »). Mais souvent, comme fut le cas pour l'interaction suivante, l'intervention n'a plus d'à-propos par rapport à ce qui vient d'être dit et peut recouvrir d'autres enjeux de positionnement et d'alliance.

Séquence 5⁷⁶⁶

Repère temporel	Protagonistes
01 :25 :03	Exploitant de la station de ski : « Il y déjà des réunions régulières du comité de gestion Natura 2000, l'ONF participe, Alsace Nature y est, et tout le monde participe. C'est déjà très très réglementé, il y a énormément de textes aujourd'hui, et on n'a pas forcément besoin de règles supplémentaires. Certaines choses fonctionnent, sont mises en place, je dis juste avant de vouloir en rajouter, il faut regarder ce qui est déjà en place, avant d'en remettre une couche supplémentaire... »
01 :25 :43	Représentant Alsace Nature : « Mais ce n'est pas une couche supplémentaire, simplement on propose que l'éducation à l'environnement se fasse sur tous les sites et que les pratiquants, simplement pour donner l'information aux pratiquants,... » Exploitant de la station de ski : « Simplement c'est sur la couche réglementation... » Représentant Alsace Nature : « Non, mais c'est dire aux pratiquants, « attention là, vous êtes à proximité d'une tourbière » etc. La classification proposée, c'est une manière d'informer les pratiquants sur le degré de fragilité des sites qu'ils fréquentent (...). »
01 :26 :54	Représentant du comité de randonnée pédestre : « Pour répondre à monsieur, nous avons une action « un chemin, une école » faite par le comité départemental de randonnée pédestre, où il y a une sensibilisation auprès des jeunes, voilà.»
01 :27 :10	Représentant du Club Vosgien : « Il faut commencer par les petits, en bas, parce que ceux qui sont plus âgés ma foi, ça va être plus dur... [de les sensibiliser]»

Ainsi, quand le représentant du comité de randonnée pédestre « répond à Monsieur », participants et animateurs ignorent à quel « monsieur » il fait référence, d'autant que le sujet qu'il amène n'était pas celui dont il était question dans la discussion précédente. On croit alors à un positionnement hasardeux par rapport au représentant d'Alsace Nature, puisque le sujet qu'il aborde est celui de l'éducation à l'environnement. Un participant qui n'est autre que le représentant du Club Vosgien, structure qui détient le monopole sur l'organisation de l'activité de randonnée pédestre (et donc structure concurrente sur cette activité), vient néanmoins en soutien et insiste sur les thématiques de l'éducation à l'environnement et de l'information. Cette alliance

⁷⁶⁶ Groupe de travail « Montagne » du 30/05/2008.

et la formation d'une équipe s'est faite le temps de l'interaction et du groupe de travail puisqu'après la réunion, le Club Vosgien et le Comité départemental de la randonnée pédestre sont redevenus concurrents.

Même si les catégories ne sont pas exclusives, il convient donc de différencier des oppositions et des conflits de trois types : les conflits structurants qui sont liés à des concurrences entre organisations proches (entre Club Vosgien et Comité Départemental de Randonnée Pédestre), où les enjeux relèvent du pouvoir et du contrôle de la pratique; les conflits structurants qui sont davantage liés à des concurrences entre des personnes éloignées (Alsace Nature et les pratiquants de loisirs motorisés) et où les oppositions sont d'ordre éthique et social; et enfin, les oppositions et coopérations éphémères qui sont liées à des moments et qui contribuent à donner le sentiment d'un vrai débat.

6.1.4.3. Jouer avec les règles pour établir un *modus vivendi* interactionnel : cadrages, contre-cadrages et formes des échanges

Toutes les interactions n'étaient pas régulées par l'animateur. Nous avons pu assister à des échanges où, avec la complicité de l'animateur des débats, les acteurs parvenaient finalement à outrepasser les règles fixées pour la prise de parole, offrant alors des interactions directes à l'observation. C'est principalement pendant ce type d'interactions non guidées par l'animateur que se sont donnés à voir les opérations de cadrage, contre-cadrage, d'alignement, ainsi que le caractère confirmatif de certains rituels, « actes dont le composant symbolique sert à montrer combien la personne agissante est digne de respect ou combien elle estime que les autres en sont dignes »⁷⁶⁷. Le passage de la notion de rituel à celle de cadre s'est opérée, chez Goffman, en prenant appui sur la métaphore théâtrale⁷⁶⁸. Un cadre est un dispositif cognitif et pratique d'attribution de sens, qui « ne se contente pas seulement d'organiser le sens des activités ; il organise également les engagements »⁷⁶⁹. Le sens des activités est ainsi lié au travail de cadrage réalisé par les interactants. Cadrer la situation, c'est, d'une certaine façon, être capable de raconter la situation telle qu'elle a été vécue individuellement et

⁷⁶⁷ Goffman, E., (1974), *op. cit.*, p.21.

⁷⁶⁸ Joseph, I., (1998), *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, Philosophies., (p.65)

⁷⁶⁹ Goffman, E., (1991), *op. cit.*, p.338.

collectivement. Or, pour qu'une expérience collective soit possible, les opérations de cadrage des acteurs doivent s'aligner pour poursuivre l'interaction et maintenir le *modus vivendi* interactionnel.

Nous avons retenu deux séquences interactionnelles issues du groupe de travail « Rochers », où les interactants qui se connaissent pour la plupart depuis de nombreuses années, font œuvre de nombreux rituels interactionnels et opérations de cadrage destinés à établir un *modus vivendi* interactionnel sans l'intervention de l'animateur des débats. En cela, les interactants y jouent pleinement un « rôle participatif », en ce sens que la parole est plurielle et s'inscrit dans une continuité, proposant ainsi « des catégories capables de décrire les états de parole ouverts où les positions d'énonciation ne sont pas assignées de manière rigide par des tours de parole, mais distribués tout au long de l'action »⁷⁷⁰. Cette connaissance mutuelle n'annihile en rien les remises en ordre, actes d'autorité et de déférence entre interactants. On identifie ainsi la réalisation d'actes de déférence⁷⁷¹ entre les interactants, comme lorsque l'avis d'un autre participant est sollicité (« *P., est-ce que tu as plus d'éléments ?* ») ou quand un interactant fait référence aux propos d'un autre interactant, opérant par là une sorte de réaffirmation non seulement des propos tenus, mais aussi de l'autorité de celui qui les a prononcés (« *Comme tu dis* »; « *par rapport à ce que tu disais, L.* »).

⁷⁷⁰ Joseph, I., (1998), *op.cit.*, p.69.

⁷⁷¹ « La déférence est pour Goffman « un composant symbolique de l'activité humaine dont la fonction est d'exprimer dans les règles à un bénéficiaire l'appréciation portée sur lui, ou sur quelque chose dont il est le symbole, l'extension ou l'agent. (...) Tout acte de déférence implique de la part de l'auteur une certaine considération, qui inclut souvent une évolution assez globale du bénéficiaire » (Goffman, (1974), *op. cit.* p.51-52)

Séquence 6 ⁷⁷²		
Repère temporel	Protagonistes	Interprétations
00 : 27 :30	Président comité FFME : « (...) on n'a pas inscrit ça aux objectifs du comité, tout au moins ce n'est pas à l'ordre du jour de la dernière olympiade. P., est-ce que tu as plus d'éléments ? »	<i>Déférence</i>
00 :30 :28	Autre représentant FFME : « Historiquement, l'équipement des falaises se faisait quand un rocher était découvert par un grimpeur en forêt (...). On n'a pas programmé une recherche précise (...) » Pratiquant libre : « Pour rebondir juste là-dessus , chaque année on annonce au sein du milieu, ça y est c'est fini, il n'y a plus rien à équiper, cette fois c'est le dernier, c'est la dernière voie équipée, et puis finalement chaque année on se retrouve avec de nouveaux projets, une nouvelle falaise, de nouvelles carrières »	<i>Alignement</i> <i>Recadrage</i>
00 :33 :41	Président comité FFME : « Oui mais qui sont issues de carrières !! qui sont issues de carrières !!! »	<i>Recadrage</i>
00 :33 :43	Technicien du Sycoparc : « Je peux rebondir sur ce qu'a dit P. avant , parce que c'est vachement important, ce que tu as dit sur les équipeurs et le fait que maintenant, ils sont sensibilisés au maximum, parce que ça c'est la clé de tout, c'est la base. »	<i>Alignement</i> <i>Sycoparc - FFME</i>
00 :36 :02	Pratiquant libre : « Il y a de quoi être optimiste par rapport à ce que tu disais L. , sur le fait que les trois ou quatre équipeurs très actifs de la région, c'est des personnes que tu connais, que tu côtoies régulièrement (...) »	<i>Déférence</i>

Pour les membres de la FFME, la coopération s'explique assez naturellement par leur appartenance commune à cette fédération d'escalade. Le fait de réaffirmer l'inexistence de projets de développement de nouveaux sites d'escalade se fait pour rassurer le Conseil général et se conformer aux orientations de la démarche de gestion « maîtrisée » des sports de nature. La déférence se fait donc ici non seulement par rapport à autrui (entre deux membres d'une même fédération), mais également par rapport à l'institution (le Conseil général). Par contre, lorsque la coopération a lieu entre L. du Sycoparc et P. de la FFME, c'est en vertu de la démarche de charte⁷⁷³ sur la pratique de l'escalade dans les rochers des Vosges du Nord qui a démarré dans les années 1990. En effet, le Sycoparc et la FFME ont déjà coopéré auparavant pour maintenir la pratique de

⁷⁷² Groupe de travail « Rochers » du 21/05/2008.

⁷⁷³ Nous reviendrons plus amplement sur les enjeux de la charte et son effet sur le positionnement du Sycoparc dans le chapitre 8.

l'escalade dans le périmètre du Parc des Vosges du Nord, tout en assurant la protection d'une espèce de rapace protégée. C'est pourquoi L. insiste sur la notion de sensibilisation des équipiers, sensibilisation qu'il attribue implicitement au travail réalisé lors de l'élaboration de la charte par le Sycoparc, la FFME, la Ligue de Protection des oiseaux, les services de Jeunesse et Sport et l'Office National des Forêts notamment. La déférence se fait ainsi ici par rapport à une expérience commune et à des enjeux sportifs et environnementaux partagés par la FFME et le Sycoparc.

Mais quand le pratiquant « libre » d'escalade intervient en « rebondissant » sur les propos précédents, c'est pour apporter un point de vue différent, susceptible d'infléchir la discussion, voire de susciter l'émergence d'un débat relatif à l'ouverture de nouvelles voies d'escalade. Débat que le président de la FFME tient à tout prix à éviter, puisque cela signifierait qu'il existerait des projets de développement de la FFME, contrairement à ce qu'il laissait entendre au début de la séquence (« *On n'a pas inscrit ça aux objectifs du comité* »). C'est d'ailleurs ce qui le conduit à opérer à son tour à un recadrage en insistant sur le fait que les nouvelles voies d'escalade qui ont pu être ouvertes l'ont été dans des carrières⁷⁷⁴ dont l'exploitation a cessé (« *qui sont issues de carrières !!!* »). Cette opposition explicite entre le pratiquant « libre » et le président de la FFME tient à la préservation du statut de partenaire de la FFME, tant auprès du Sycoparc que du Conseil général. Si la FFME laissait entendre que des projets d'équipement de nouvelles voies existaient, elle prendrait le risque de perdre une part de sa crédibilité auprès de l'institution.

Recadrer la situation revient dès lors, à corriger un défaut d'alignement dans la situation, et, en ce sens, « le défaut d'alignement dans des situations problématiques n'est rien d'autre que l'échec d'un cadrage dans le déploiement temporel de la situation, qui appelle des activités de recadrage et engendre éventuellement des activités de contre cadrage »⁷⁷⁵ et des remises en ordre destinées à clarifier sa propre manière de voir ce qui est en train de se passer devant les autres participants, en incluant le fait de comprendre leurs points de vue, c'est-à-dire, à « épurer le cadre »⁷⁷⁶.

⁷⁷⁴ Les enjeux liés à la pratique de l'escalade en carrière sont différents de ceux liés à la pratique sur les falaises

⁷⁷⁵ Cefaï, D., (2007), *op. cit.*, p.572.

⁷⁷⁶ Goffman, E., (1991), *op. cit.* p.330.

Séquence 7 ⁷⁷⁷		
Repère temporel	Protagonistes	Interprétations
00 :40 :00	Technicien du Sycoparc : « Et en plus c'est un site qui est super fréquenté, et ça me permet juste de switcher sur un autre sujet (...) qui vous concerne beaucoup. C'est l'érosion qu'il peut y avoir au pied d'un rocher. Et comme tu dis , l'augmentation de la fréquentation, l'augmentation du nombre de grimpeurs, c'est qu'à un moment donné sur certains sites, ça devient vite problématique.»	<i>Recadrage</i>
00 :40 :28	Pratiquant libre : « Même si on voit qu'au Langenfells, je fréquente assez ce site pour savoir que, à mon avis , l'érosion est principalement due aux randonneurs et aux personnes qui marchent, qui vont visiter le château. »	<i>Contre - cadrage</i>
00 :40 :40	Technicien Sycoparc : « oui, mais ... » Autre représentant FFME : « ... Bon, bref »	<i>Remise en ordre(1)</i>
00 :40 :55	Président comité FFME : « Au Waldeck... si tu veux ... » Technicien du Sycoparc : « ... Bon bref , en tout cas, c'est sur et certain , dès qu'il y a du monde »	<i>Acte d'autorité</i> <i>Remise en ordre(2)</i>
00 :41 :37	Autre représentant FFME : « C'est une problématique que nous , on a prise en compte au niveau national (...). Et ça j'en suis convaincu , (...) l'impact de la fréquentation d'un rocher par les grimpeurs est relativement négligeable (...). Mais il n'y a pas de solution facile. » Technicien du Sycoparc : « Facile, ah ça non. Ça, c'est clair » Président comité FFME : « Il est vrai que sur la problématique du calcaire (...). Alors c'est vrai qu'on a un avantage dans les Vosges du nord, c'est qu'on n'a pas de sites calcaires, sauf dans le sud du Haut Rhin. »	<i>Accord sur l'inexistence de solution facile : confirmatif</i> <i>Alignement : échange confirmatif</i>

S'il « est évident qu'une condition préalable à l'accomplissement de tout rituel confirmatif est que le donneur et le receveur soient en contact, que ce soit en face à face ou médiatement »⁷⁷⁸, il nous semble que le tutoiement lié à la connaissance mutuelle antérieure des interactants est une caractéristique importante de ces échanges confirmatifs, voire affirmatifs⁷⁷⁹. A la différence des échanges confirmatifs qui permettent d'affirmer et de confirmer la nature des relations entre les interactants, les échanges affirmatifs sont « des échanges antérieurs aux échanges confirmatifs. Ils sont affirmatifs en ce qu'ils permettent d'établir le bilan du rapport de force. Ils se clôturent sur l'établissement d'un « *modus vivendi* interactionnel », base à partir de laquelle

⁷⁷⁷ Groupe de travail « Rochers » du 21/05/2008.

⁷⁷⁸ Goffman, E., (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne.(2). Parler en public*, paris, Minuit, (p.80).

⁷⁷⁹ Aubel, O., (2005), *op. cit.*

s'établit la répartition des rôles fondée sur le partage de l'autorité. »⁷⁸⁰. La séquence débute par une intervention du pratiquant libre qui recentre le problème de l'érosion des rochers par les grimpeurs en attribuant plutôt la responsabilité aux randonneurs. Son expérience personnelle de grimpeur et sa connaissance des sites viennent appuyer ses affirmations (« *je fréquente assez ce site* » ; « *à mon avis, l'érosion est principalement due (...)* »). Après deux remises en ordre successives opérées par un représentant la FFME (« *bon bref* ») puis par le technicien du Sycoparc (« *bon bref, en tout cas, c'est sûr et certain* »). Le cadre a été épuré et l'interaction verbale prend la forme d'un échange qui peut être qualifié d'affirmatif. En effet, celui-ci se caractérise par un accord non seulement sur le problème et sur le cadre, mais également sur le partage de l'autorité entre des participants qui, nous l'avons dit, se connaissaient auparavant et avaient notamment déjà travaillé ensemble dans le cadre de l'élaboration de la charte de l'escalade sur les rochers des Vosges du Nord.

La recherche et l'attribution de la faute est également un mécanisme qui est en jeu dans cette séquence où chacun y va de l'accusation, de la disculpation, et du rejet de la faute sur autrui. Lorsqu'il y a une opposition, la montée en généralité se fait alors sur la nature du problème, avec, pour sortir de l'impasse un accord (« *ce n'est pas facile* ») exprimé également par des « *c'est vrai* », « *c'est clair* », qui rapprochent les positions durant la séquence.

Se tenant sur différentes scènes, la concertation préalable à l'installation de la CDESI bas-rhinoise a donné lieu à des situations plurielles d'interaction où se sont engagés des interactants aux caractéristiques spécifiques, qui ont mobilisé un ensemble de procédés dramaturgiques. La présentation de soi, la représentation d'équipe, les opérations de cadrage et de remise en ordre de la situation sont autant d'usages procéduraux et de stratégies interactionnelles mobilisées par les membres des groupes de travail et les publics des débats territoriaux pour parvenir à l'établissement d'un « *modus vivendi* interactionnel ». Toutefois, nous qualifions tout de même ces rassemblements d'« orientés », dans la mesure où les éléments interactionnels ont été sinon déterminés, tout du moins très guidés par des éléments structurels. En effet, les contenus interactionnels étaient régulés par les lieux de la concertation et par la

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p.219.

présence d'élus et de fonctionnaires de l'institution, qui étaient chargés de réguler les débats afin de mener à bien la représentation, de démontrer leur intérêt pour des participants (qui restent aussi des électeurs), et d'instaurer ainsi un climat d'association constructive du public aux processus de prise de décision. D'autres échanges étaient également régulés par la présence de médiateurs extérieurs à l'institution, mais possédant des caractéristiques qui leur permettaient de jouer et de tenir ce rôle. Les différents lieux et moments de la concertation ont aussi fait émerger des situations interactionnelles où les acteurs se sont positionnés non seulement par rapport à autrui, mais également par rapport à des valeurs et des causes à défendre. De ce fait, la concertation n'a pas comme seul effet de diffuser des normes institutionnelles et de faire croire à un processus démocratique de décision. Les déterminations structurelles ne sont pas les seules à être en jeu ; au contraire, des éléments nouveaux, contradictoires ou inattendus ont également émergé des situations d'interaction. Par la rencontre, la création ou le renforcement de réseaux, des apprentissages organisationnels de la concertation et la création de liens sociaux extérieurs au processus de concertation, des changements de point de vue, de perception, et de représentations ont pu se produire. Au-delà des décisions politiques et de la faible influence des interactants, c'est probablement le travail de décentration, de connaissance et de mise en relation des acteurs qui est essentiel dans la façon dont les personnes réalisent des apprentissages organisationnels de la concertation, leur permettant de changer de point de vue, d'intérioriser de nouvelles normes et de modifier leurs représentations.

Rappelons aussi qu'un des objectifs principaux de la politique de gestion maîtrisée des sports de nature bas-rhinoise consiste à prévenir et résoudre les conflits d'usages des espaces naturels entre les différents acteurs qui les fréquentent. Aussi, en réunissant des acteurs sociaux susceptibles de s'affronter sur les terrains naturels (rivières, forêts, etc.), la puissance publique a suscité un processus de régulation qui vise à éviter les confrontations directes, ou, pour le dire dans le langage de la pragmatique, à faire en sorte que des « disputes »⁷⁸¹ et des « épreuves de force »⁷⁸² prennent la forme d'épreuves de justification où sont mobilisées des opérations de critique et d'argumentation apportées aux différentes prises de position. Mais la question qui

⁷⁸¹ Boltanski, L., (1990), *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.

⁷⁸² Boltanski, L., Chiapello, E., (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

demeure est celle relevant de l'existence et de l'identification d'éléments plus structurels qui sont à l'œuvre dans les processus de la concertation, et qui peuvent peser à la fois sur les contenus interactionnels et sur le dispositif lui-même. Ces éléments renvoient au degré d'autonomie du moment, des échanges et des argumentations verbales mobilisées dans les épreuves.

6.2. Mobilisation d'argumentations en situation d'interaction: de l'affrontement performatif à l'épreuve légitime

D. Cefaï insiste sur la capacité de l'interactionnisme stratégique et de l'analyse des cadres d'E. Goffman à permettre de retravailler la conception de l'action communicationnelle, telle qu'elle est formulée par Habermas⁷⁸³ et de l'englober en montrant « comment des locuteurs respectent des « propriétés sociales », adoptent une certaine tenue qui est celle que l'on attend d'eux, s'alignent à des procédures qui ont souvent une force rituelle et n'ont d'autre possibilité que de s'appuyer sur cette dramaturgie publique pour raisonner collectivement »⁷⁸⁴. L'action communicationnelle et les critères qui lui sont liés (justesse normative, véracité subjective et validité objective) renvoient ainsi à « une maîtrise de la grammaire du parler en public »⁷⁸⁵, une dramaturgie publique qui nécessite des participants à la discussion qu'ils « partagent la compétence de se rapporter aux mêmes réserves d'expériences d'expression, qui leur imposent certaines contraintes lexicales et conceptuelles, grammaticales et sémantiques, sans lesquelles il n'est point de construction de réalité et de légitimité qui tienne. »⁷⁸⁶

La concertation organisée par le Conseil général du Bas-Rhin et les réunions auxquelles elle a donné lieu nécessitaient des participants qu'ils aient les dispositions et les compétences communicationnelles pour s'engager dans les situations délibératives et y déployer des répertoires rhétoriques permettant de soutenir et justifier leurs prises de positions, mais aussi de dénoncer et de critiquer les arguments de leurs pairs, tout en maintenant la tenue de leur rôle et en agissant conformément aux attentes des autres participants; soit, en respectant les règles et conventions qui régissent l'interaction (tour

⁷⁸³ Habermas, J., (1987), *op. cit.*

⁷⁸⁴ Cefaï, D., (2009), *op. cit.*, p.592.

⁷⁸⁵ *Ibid.*, p.593

⁷⁸⁶ Cefaï, D., (1999), *op. cit.*

de parole, par exemple). Ainsi, un argument ne peut être « pris au sérieux », compréhensible et publiquement défendable que s'il répond à « certaines exigences générales de validité et de moralité [qui] doivent être satisfaites pour que les performances des acteurs collectifs prennent sens »⁷⁸⁷. Nous considérons les situations d'interactions au fondement de l'action publique sous sa forme concertée. En ce sens, comprendre quels processus sont en œuvre dans la concertation pendant qu'elle est « en train de se faire » ne suppose pas seulement de mettre en relation les intentions politiques avec les choix politiques. Cela implique également d'analyser les situations interactionnelles en portant un intérêt aux moments d'épreuve où les acteurs mobilisent des ressources critiques et à la façon dont ils les mettent en œuvre au cours des interactions de la concertation. S'attacher à la restitution de l'économie des affrontements performatifs⁷⁸⁸ demande alors de « tirer au clair la manière dont s'agencent des *jeux d'acteurs* et des *jeux d'arguments* »⁷⁸⁹, en partant de l'expérience de la concertation que font les personnes pendant les interactions et du rapport qu'elles font de cette expérience, c'est-à-dire, « à leur interprétation des exigences grammaticales qui s'y trouvent déposées »⁷⁹⁰ et de « décrire les séquences de critique et de justification dans des situations où des exigences de justification tendent à s'imposer. »⁷⁹¹.

En s'engageant dans des controverses où ils confrontent leurs représentations de la nature et soumettent leurs pratiques respectives (sportives, ou non) au jugement et à la critique des autres interactants, les acteurs confrontent également les mondes de valeurs respectifs auxquels ils se réfèrent. Ces confrontations donnent alors lieu à des accords et des désaccords normatifs quant aux usages des espaces naturels, à la vocation d'un site et aux impacts des différentes pratiques sur l'environnement.

⁷⁸⁷ *Ibid.*

⁷⁸⁸ Nordmann, C., (2004), *op. cit.*

⁷⁸⁹ Chateauraynaud, F., (2007), *op. cit.*

⁷⁹⁰ Boltanski, L., (2009), *op. cit.*, p.19.

⁷⁹¹ *Ibid.*

6.2.1. Une hétérogénéité des argumentations écologiques

L'organisation, les groupes de travail ou les débats publics pourraient n'être, au moment où on les observe, rien d'autre que le résultat d'un équilibre ponctuel résultant de la coexistence d'individus dont la présence n'est redevable ni des mêmes déterminants individuels, ni des mêmes contextes. Or, comment expliquer alors la revendication commune de « protecteur de l'environnement » de l'ensemble des acteurs engagés dans le processus de construction de la politique, et ce, quelle que soit l'activité qu'ils représentent (sportive, économique, environnementale, touristique) ? Une piste d'explication consiste, à l'instar des travaux émanant de la sociologie pragmatique, à réinsérer « les raisons d'agir et les exigences morales qu'elles se donnent ou voudraient se donner, ne serait-ce qu'à titre d'idéaux »⁷⁹² dans l'étude des interactions de la concertation. En effet, malgré la pluralité et la variabilité des représentations et des perceptions des situations et des enjeux, la situation d'interaction demande de se conformer à une sorte de « régime de communauté » permettant de qualifier le collectif des participants autour de valeurs qui se veulent consensuelles (la défense de la nature, la nécessité d'un encadrement qualifié des pratiques sportives, les vertus de la discussion, etc.). Cette qualification d'un collectif s'effectue alors au cours d'un processus de montée en généralité où, en passant du singulier au collectif et du particulier au général, les acteurs mobilisent des valeurs supérieures telles que l'écologie, la représentativité et la légitimité, les bénéfices des retombées économiques, pour engendrer les conditions d'une « prise au sérieux » de leurs arguments et parvenir à l'établissement d'un accord légitime.

6.2.1.1. Justifier les « bons » usages de la nature...

En s'appuyant sur le modèle des cités et des mondes mis en place dans *De la justification*, ont interrogé les changements qui pouvaient résulter des conflits portant sur la nature⁷⁹³. Ils ont tenté de démontrer que celle-ci pouvait s'intégrer dans des ordres de justification existants et donner lieu à l'émergence d'un nouvel ordre de grandeur

⁷⁹² Breviglieri, M., *et alii.*, (2009), *op. cit.*, p.15.

⁷⁹³ Lafaye, C., Thévenot, L., (1993), *op. cit.*

« écologique » fixant l'armature d'une « nouvelle cité en cours de construction⁷⁹⁴ ». Dans cette « cité verte » serait « grand ce qui est écologique » et serait « écologique, celui qui, par ses actions, prouve son souci de l'environnement et concourt à sa protection »⁷⁹⁵. Si cette « grandeur verte » ne résiste pas à la mise à l'épreuve des justifications ordinaires, il nous semble toutefois que dans les débats relatifs aux usages de la nature à des fins sportives et récréatives, elle permette de dégager des principes de justification autour desquels peut s'articuler une argumentation écologique.

Pendant les interactions de la concertation, la représentation d'équipe ne suffit pas à faire valoir son point de vue et à peser sur le processus de concertation. Les valeurs de l'engagement doivent également être rendues visibles. Nous avons ainsi examiné les répertoires rhétoriques que les acteurs mobilisaient lors des disputes et des controverses qui les opposaient sur les usages normatifs de la nature afin d'identifier quels arguments venaient justifier les « bons » usages de la nature face aux « mauvais » usages de celle-ci. Le groupe de travail « activités nautiques » a été la scène d'une dispute entre les interactants, où les arguments « verts » ont été mobilisés de part et d'autre pour justifier l'engagement dans le processus de concertation, et plus généralement, en faveur du respect des sites et lieux de pratique de leurs activités (pêche, navigation pour le canoë et la voile). L'argumentation écologique est ainsi mobilisée pour se positionner par rapport à des valeurs reconnues, voire universelles afin de ne pas prêter le flanc à la contestation. Les pêcheurs, dont certains autres interactants pourraient penser d'eux qu'ils sont des destructeurs de l'environnement, affichent leur engagement au nom de la nature et de sa protection (« *Nous avons une action dans l'entretien des cours d'eau. Nous ce qu'on aimerait, c'est sensibiliser le grand public à la protection de l'environnement* »⁷⁹⁶) et au nom de l'intérêt général (« *Le pêcheur pourra apporter une pièce à l'édifice* » ; « (...) *des travaux pour améliorer la qualité des cours d'eau, amélioration de la qualité de l'eau* »). Et, si l'engagement se fait aussi au nom de sa pratique (ici la voile) en s'accompagnant de justifications pragmatiques liées aux

⁷⁹⁴ Ils s'accordent néanmoins pour conclure à insuffisance d'une « grandeur verte » à se doter des « instruments de qualification nécessaires à une mise en œuvre décentralisée qui doit satisfaire à deux exigences : l'accessibilité à tout un chacun, de façon à garantir sa capacité critique ; la mise en relation entre des évaluations ou des décisions locales et un impératif général » (Lafaye, Thévenot, (1993), *op. cit.* p.513).

⁷⁹⁵ *Ibid.*, p.512

⁷⁹⁶ Président de la fédération départementale des pêcheurs, groupe de travail « activités nautiques » du 23/04/2008.

conditions de l'action (« *Nous sommes pour la pratique encadrée. De toute façon, notre activité ne peut se pratiquer qu'à partir d'une rampe de lancement, d'une base* »⁷⁹⁷), les contingences de l'activité ne suffisent pas à justifier l'action. Il faut alors dans le même temps faire référence à des grandeurs d'ordre supérieur, la nature se révélant à nouveau être, au sens de Goffman, une « ressource sûre » de l'interaction :

Séquence 8⁷⁹⁸

Voile : « Nous sommes sensibles à l'environnement, notre activité est le support d'une découverte du milieu. »⁷⁹⁹.

Pêcheurs : « Nous on essaye de développer notre sport, mais toujours en symbiose avec le milieu naturel, (...) on a quand même changé de point de vue et on essaye d'apporter une note au niveau de la morphologie directe des rivières (...) pour nous, c'est important de pouvoir restaurer les rivières (...)»⁸⁰⁰

En affichant leur engagement au nom de la préservation de l'environnement, les pêcheurs donnent des gages de leur accord sur des références culturelles communes aux autres interactants, et peuvent ainsi défendre les singularités de leur pratique.

6.2.1.2. ... en prenant appui sur des arguments économiques et pacifiques

Mais l'idée de nature et son caractère *a priori* universel se décline en réalité de multiples façons. La nature peut aussi être vue comme une source de profit économique et un droit d'usage peut alors se justifier en s'appuyant sur la hauteur des retombées économiques liées à l'activité pour l'économie régionale⁸⁰¹. Une autre montée en généralité porte sur l'augmentation des incivilités et du « vandalisme » pour justifier un besoin de travaux d'aménagement et de création de parkings à proximité des sites de pêche (« *Les lieux de pêche sont pratiquement inaccessibles, ce qu'on aimerait, c'est des parkings plus près des lieux de pêche.(...) Et alors là où je voudrais aussi de la part*

⁷⁹⁷ Présidente du comité départemental de voile.

⁷⁹⁸ Extraits du groupe de travail « activités nautiques » du 23/04/2008.

⁷⁹⁹ Présidente du comité départemental de voile.

⁸⁰⁰ Président de la fédération départementale des pêcheurs.

⁸⁰¹ A l'instar de ce que revendiquent les pêcheurs : « pour nous l'impact économique est très important. (...) Sur 28 000 pêcheurs, ce sont plusieurs millions d'euros qui sont en jeu. (...) Mais disons que l'impact économique au niveau du développement de la Région est très important, quand on essaye de faire un petit peu le compte de ce qu'un pêcheur dépense tous les ans pour aller à la pêche, ça représente des sommes importantes », Président de la fédération départementale des pêcheurs, groupe de travail «activités nautiques » du 23/04/2008.

du Conseil général, ce sont des parkings qui permettent aux pêcheurs d'avoir leurs voitures à proximité et de ne pas retrouver leur voiture vandalisée (...) et différencier le domaine privé du public, où l'accès devrait être assuré.»⁸⁰²). Deux mondes de justification sont en fait ici mobilisés; celui de la préservation de l'environnement certes, mais aussi celui du bien commun (lutte contre le vandalisme), pour justifier un besoin à la fois plus personnel qu'universel, et relativement contradictoire avec les valeurs initiales de l'engagement, au sens où la proximité de la voiture et la multiplication de parkings à proximité des cours d'eau s'opposent aux valeurs dites écologiques dont ils se revendiquent.

Dans la séquence interactionnelle suivante, extraite du groupe « itinérance » terrestre, l'effet du « rassemblement orienté » par la perception qu'ont les interactants de la présence de la puissance publique incarnée par l'animateur est très perceptible. La situation d'interaction s'apparente à un « tribunal » où il s'agit, pour les participants, de témoigner de toute leur bonne volonté à trouver des solutions ensemble devant l'institution. En effet, le risque inhérent à la situation est bien de voir émerger une politique publique qui clôturera l'épreuve négativement, c'est-à-dire de manière défavorable à l'une des pratiques sportives ou de loisirs. Il s'agit donc non seulement de convaincre les autres usagers mais également de faire preuve de son attachement au bien public en utilisant une montée en généralité qui repose sur des principes communs.

⁸⁰² Président de la fédération départementale des pêcheurs, groupe de travail «activités nautiques» du 23/04/2008.

Séquence 9⁸⁰³

Protagonistes

Président de la fédération départementale des chasseurs : « Nous sortons d'une situation, des dégâts qui ont été subventionnés par des fonds européens et qui ont un point qui me perturbe. Pourquoi ? Parce qu'on dit : *subvention donnée sous bonne fin*, or une subvention, lorsqu'il arrive quelque chose en cours de route, il faut la restituer »

Représentant du Club Vosgien : « Pour nous, le problème c'est la pénétration du massif vosgien et de la plaine (...). Nous nous efforçons de ne pas créer de nouveaux sentiers, justement pour ne pas déranger la faune, actuellement, nous avons des demandes de communautés de communes de création de sentier dans la plaine. Nous ce que nous cherchons, **c'est de travailler en bonne intelligence avec les chasseurs. Nous ce que nous voulons, c'est cohabiter.**»

Arguments mobilisés

Plainte : moins de forêt, donc moins de faune ; problème de tous, mais seuls les chasseurs sont responsables financièrement.

Justification : Argument des dégâts naturels par rapport aux subventionnements

Montée en généralité : de type justice économique

Positionnement : Alignement par rapport aux chasseurs

Justification : s'efforcent de ne pas créer de nouveaux sentiers malgré des demandes émanant d'intercommunalités

Montée en généralité : de type paix civile

La montée en généralité à laquelle procèdent chasseurs et randonneurs s'appuie sur les registres de la protection de la faune et de la paix civile (cohabitation de tous), arguments qui semblent leur avoir permis de trouver un monde commun s'articulant autour de la volonté de limiter la pénétration des milieux naturels, bien que l'état des relations entre ces deux catégories d'acteurs soit plus complexe que ce que cet échange laisse paraître. En effet, la fédération départementale des chasseurs s'est souvent plainte, « hors cadre », auprès du Conseil général de la surabondance de sentiers créés par le Club Vosgien, disant même que « *C'est impossible de se perdre au Champ du feu !* », sous-entendant par là que les itinéraires de randonnée pédestre qui sillonnent le massif et qui sont balisés par le Club Vosgien sont trop nombreux, et qu'ils représentent une gêne pour la chasse. Soucieux de légitimer leur activité, les chasseurs mobilisent également le registre de la justice morale en dénonçant l'usage de la nature gratuit que font les professionnels de l'accompagnement en montagne, bien que celle-ci soit considérée comme un bien public. Ils soulignent à ce titre qu'ils s'acquittent des droits de chasse et payent pour pratiquer leur activité. L'argument économique se mêle ainsi à des justifications d'ordre moral qui leur permet de trouver ainsi des alliés auprès des propriétaires forestiers :

⁸⁰³ Groupe de travail « itinérance terrestre » du 05/03/2008.

Séquence 10⁸⁰⁴

Représentant de la fédération départementale de la chasse : « Vous devriez payer un droit d'accès à la nature (...) c'est juste un constat, du développement des activités professionnelles. (...) Les impacts culturels sont très importants, c'est sûr. Mais on a à faire à un problème plus général de droit à la nature. Chacun revendique son droit à un bout de nature sécurisé...c'est la problématique de la maîtrise de la nature comme agrès, de la conciliation des usages ».

Représentante du centre régional de la propriété forestière : « Pour la fréquentation, les seuls qui payent, ce sont les chasseurs. Pour nous, c'est très important en termes de régulation. (...). On a besoin des chasseurs pour préserver la forêt. Les autres pratiques génèrent une économie mais le propriétaire n'en tire pas grand-chose, si ce n'est une contrainte ».

Les propriétaires forestiers, représentés par le CRPF, prennent clairement position en faveur des chasseurs en s'appuyant sur le registre économique et en désignant les chasseurs comme les seuls pratiquants d'activité s'acquittant d'un droit d'accès aux espaces forestiers. De même lorsqu'ils associent l'argument écologique au registre économique, c'est en mettant en exergue le rôle des chasseurs dans la régulation la faune dans les milieux forestiers. Les espaces forestiers dont il s'agit ici ne se rapportent plus seulement à la défense de propriétés privées, mais désignent « une sorte de bien commun local, propre à une communauté d'intérêts restreinte »⁸⁰⁵ aux chasseurs, propriétaires et gestionnaires des espaces forestiers. Ce caractère de bien commun local. Et lorsqu'ils appuient la reformulation des intérêts particuliers des chasseurs au rang d'intérêt général sous couvert de la préservation de l'environnement comme valeur supérieure, les représentants des propriétaires forestiers confirment le caractère de bien commun local de la forêt, et, ce faisant, l'érigent à un niveau de généralité capable d'engober l'ensemble des personnes qui fréquentent les forêts pour s'adonner à des pratiques sportives ou de loisir.

L'analyse des procès de généralisation des intérêts entrepris par les participants dans l'action (la concertation) suppose dans une première étape de tenir compte les phénomènes se déroulant dans des temporalités courtes ; ce sont des situations, des scènes, des séquences interactionnelles parfois relativement rapides, qui deviennent, par après les éléments centraux de l'analyse. Rejoignant l'idée selon laquelle « les

⁸⁰⁴ Extraits du groupe de travail « itinérance terrestre » du 05/03/2008.

⁸⁰⁵ Lafaye, C., Thévenot, L., (1993), *op. cit.*

personnes agissent dans plusieurs mondes »⁸⁰⁶), ceux-ci sont identifiables en passant par l'analyse des différents types d'argumentation et de justifications mobilisés par les personnes au cours des différentes situations interactionnelles au sein desquelles ils sont engagés. La reconstruction de ces catégories d'argumentations permet ainsi de rendre intelligible le sens ordinaire de la justice lors de leurs « justifications en situation », et permettent d'identifier les grandeurs auxquelles ils se réfèrent réciproquement, arrivant progressivement à un accord légitime sur l'ordre des grandeurs qui autorisent l'aboutissement à un monde commun. Néanmoins, la montée en généralité suivie d'accords sur les principes n'est qu'un cas de figure. Il est également possible de faire monter en généralité en s'appuyant sur des principes différents. Ainsi, porter l'intérêt sur les désaccords et les contestations⁸⁰⁷ relatives aux qualifications d'un site naturel et aux impacts environnementaux des pratiques sur celui-ci permettent d'identifier d'autres dimensions d'un processus de reformulation de l'intérêt général et de saisir comment ceux-ci permettent d'aboutir à la résolution d'un conflit, voire à la co-construction d'outils de régulation des espaces naturels, à l'initiative des acteurs locaux.

6.2.2. Les contestations relatives à la qualification d'un cours d'eau et aux impacts environnementaux des pratiques

Révélateurs des différences des principes de référence mobilisés, les désaccords et les contestations se fondent sur les valeurs initiales au nom desquelles les acteurs s'engagent. Mais les désaccords et les contestations recèlent plus que cela; les valeurs et les significations qu'elles véhiculent peuvent se transposer sur plusieurs dimensions de l'objet de la contestation. En se transposant sur la dimension de la qualification d'un cours d'eau et celle des nuisances engendrées par les différentes pratiques, les désaccords ont été reconfigurés au cours des échanges entre les acteurs. En s'appuyant sur les observations réalisées lors d'une réunion périphérique⁸⁰⁸ organisée à l'initiative du comité régional de canoë kayak d'Alsace à propos des conflits d'usages d'un cours

⁸⁰⁶ Dodier, N., « Agir dans plusieurs mondes », *Critique*, 1991, 529–30, pp. 428–58.

⁸⁰⁷ Lolive, J., (1997), « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, Vol. 10, N°39, Troisième trimestre 1997, pp. 109-130.

⁸⁰⁸ Réunion du 11/04/2007 portant sur les conflits d'usages du cours d'eau « le Brunnwasser ». Cette réunion est reliée à la démarche de concertation sur les sports de nature du Conseil général du Bas-Rhin notamment au titre de « pratique exemplaire », rang auquel elle sera érigée lors des débats de territoire entre autres.

d'eau, nous avons essayé de comprendre comment s'opère ce passage d'une contestation locale à une reformulation d'un intérêt général et commun à l'ensemble des protagonistes du conflit.

Les protagonistes de ce conflit se rejoignent, en façade, autour de valeurs propres à la défense de l'environnement. La mobilisation d'arguments convergents vers la protection de la nature, que l'on pourrait penser communs à tous ces acteurs, se heurte dans les faits à des définitions et des usages qui s'opposent en de nombreux aspects, ne faisant dès lors pas résister la montée en généralité à l'épreuve « des pratiques ». L'approche consiste alors à reconsidérer les coupures entre action individuelle et collective, entre sphère privée et sphère publique, entre promoteurs légitimes d'une pratique et opposants à celle-ci. La reformulation des désaccords repose sur la manière de qualifier un cours d'eau par rapport à ses usages potentiels et aux nuisances environnementales que ceux-ci peuvent engendrer pour le cours d'eau. Les chasseurs, les pêcheurs, les canoéistes et les associations de protection de l'environnement qui sont autour de la table mobilisent des catégories d'arguments pour qualifier les usages du cours d'eau qui leurs sont spécifiques.

Ainsi, pour les chasseurs et les pêcheurs dont les activités ne généreraient, selon eux, peu ou pas d'incidences environnementales, la critique porte sur l'usage du cours d'eau en tant que support d'une activité comme le canoë, que ce soit dans ses modalités sportives ou touristiques.

Séquence 11⁸⁰⁹

Chasseur [interpelle les canoéistes]: « Vous pensez que c'est une bonne chose de faire circuler 3000 à 4000 canoës sur un cours d'eau dont les eaux sont de catégorie 1⁸¹⁰ ? »

Pêcheur [s'alignant sur la position du chasseur] : « Je vois d'un mauvais œil qu'on patauge là-dedans avec des canoës ! (...) Ces deux pratiques sont incompatibles ! »

Les chasseurs et les pêcheurs identifient la pratique du canoë comme une nuisance en général (en nuancant néanmoins selon les interlocuteurs), et s'opposent à cette pratique en mobilisant l'argument des impacts environnementaux de la fréquentation d'un environnement fragile. La justification porte ici sur la différence de nuisance que génère

⁸⁰⁹ Réunion du 11/04/2007 portant sur les conflits d'usages du cours d'eau « le Brunnwasser ».

⁸¹⁰ Classement par rapport au contenu piscicole de la rivière

le fait d'être posté aux abords du cours d'eau et sur les berges pour chasser ou pêcher, et naviguer sur celui-ci avec une embarcation et des rames; la navigation étant considérée comme ayant une action plus nuisible aux équilibres faunistiques et floristiques de la rivière que la pêche ou la chasse.

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) reprend l'argument de la richesse en biodiversité et les qualités environnementales du cours d'eau pour justifier sa préservation, à la différence qu'elle le fait non pas en s'alignant sur la position des chasseurs, mais en opérant à une disqualification⁸¹¹ explicite de ceux-ci.

Séquence 12⁸¹²

Ligue de Protection des Oiseaux : « Le Brunnwasser est le site le plus riche en biodiversité »
Chasseur [en parlant des oiseaux]: « Vous rigolez ou quoi ?! Il n'y a plus rien ! »
Ligue de Protection des Oiseaux : « Si vous voulez couper la branche sur laquelle vous êtes assis, continuez comme ça ! »

En adoptant un point de vue plus général que la seule défense de ses propres intérêts et en refusant son appui aux chasseurs, la LPO déplace le désaccord relatif à la qualification du site sur la question de la biodiversité et de la préservation de l'environnement, niveau de généralité supérieur à celui des désaccords sur les usages et les pratiques des autres protagonistes.

De leur côté, les canoéristes acceptent la responsabilité de leurs actions tout en refusant l'évaluation péjorative qui en est faite par les chasseurs et les pêcheurs; ce faisant, ils rendent compte de leur action en mobilisant deux principes généraux. Ils s'appuient ainsi d'abord sur un principe de justice (l'eau comme bien public) lorsqu'ils reconnaissent comme valable l'argument relatif à la fragilité des milieux invoqué par les pêcheurs, tout en prônant néanmoins une maîtrise de la fréquentation du cours d'eau. Ils citent ensuite un principe juridique, en recourant à la législation en vigueur (la Loi sur l'eau de 2000) pour soutenir la défense de leur droit à la pratique du canoë.

⁸¹¹ Lascoumes, P., (1994), *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, Ecologie et société.

⁸¹² Réunion du 11/04/2007 portant sur les conflits d'usages du cours d'eau « le Brunnwasser ».

Séquence 13⁸¹³

Représentant du comité de canoë : « Il faut faire la part des choses sur ce genre de cours d'eau qui est, je vous le rappelle une zone Natura 2000... »

Pêcheur [qui l'interrompt] : « ...Quel texte de loi pour le canoë ? »

Représentant du comité de canoë : « La Loi sur l'eau de 1992 ; remise à jour en 2000 et qui ouvre les rivières et les cours d'eau domaniaux à la navigation non motorisée. »⁸¹⁴

Les désaccords entre chasseurs, pêcheurs et canoéistes sur les usages du cours d'eau aboutissent finalement à sa double qualification en tant que « site à forts enjeux environnementaux » et « site de pratiques d'activités sportives et de loisirs ». Mais pour les loueurs de canoë et les prestataires de services commerciaux, la question de la qualification de l'usage qu'ils font du cours d'eau se pose en des termes différents.

En effet, puisqu'il est marchand (encadrement de sorties payantes), l'usage que les loueurs de canoë et prestataires de sorties font du cours d'eau se différencie de ceux des pratiquants associatifs (chasseurs, pêcheurs, pratiquants de canoë fédérés). Le cours d'eau est ainsi qualifié en tant que bien public, en vue d'une exploitation commerciale. La justification apportée à cette qualification marchande de l'usage nécessite alors de mobiliser à la fois des arguments écologiques et des arguments d'ordre économique en soulignant les retombées économiques directes et indirectes que représentent la location de canoë et les sorties encadrées pour l'économie locale. Or, cette question des retombées économiques de l'usage du cours d'eau fait émerger un nouveau motif de désaccord entre les acteurs.

Séquence 14⁸¹⁵

Loueur : « Cela fait 22 ans que je pratique le Brunnwasser, 22 ans que j'entends la même chose ! »

Un chasseur [qui s'énerve] : « Je ne comprends pas ce que cet individu fait ici ! »

Loueur : « Si le canoë était nuisible pour le Brunnwasser, j'arrêteraient tout de suite !(...)»

Chasseurs et pêcheurs : « Il y a bien des interdictions et des règlements pour la pêche et la chasse, alors il faut le faire aussi pour le canoë. En plus, les communes sont tributaires de ces recettes ... [taxes liées à la pêche et à la chasse] »

⁸¹³ *Ibid.*

⁸¹⁴ *Ibid.*

⁸¹⁵ *Ibid.*

Les chasseurs et les pêcheurs payent des taxes aux communes (locations de lots de pêche, permis de chasse, notamment). En cela, ils ne reconnaissent pas aux loueurs et autres prestataires d'activités le droit de fréquenter gratuitement le cours d'eau pour en tirer un profit économique. Alors que de leur côté, les loueurs et prestataires d'activité invoquent l'acquittement d'une taxe professionnelle comme contribution financière, le représentant de la Mairie de la commune sur laquelle se situe le cours d'eau prend position contre ceux-ci en s'alignant sur la position des chasseurs et des pêcheurs (« *Ce sont les riverains qui payent l'entretien des cours d'eau, donc nous trouvons que ce n'est pas juste que certains payent, et que d'autres [les loueurs et prestataires de sorties en canoë] en fassent un commerce. Le mot est un peu fort, mais c'est ça...* »⁸¹⁶).

En s'appuyant sur un principe de justice qui met en équivalence les contributions des riverains à l'entretien des cours d'eau et celles des chasseurs et des pêcheurs, par opposition aux loueurs et aux prestataires d'activités sportives et de loisirs, la Mairie prend donc position sur la question de l'acquittement d'un droit d'usage du cours d'eau. Cependant, son rôle de médiateur lui impose, pour rester dans « la justesse », de proposer des solutions susceptibles de pouvoir résoudre le conflit en faisant avancer la situation et donc, en rétablissant la paix sociale.

Dans le discours de la Mairie émerge alors la question des lieux d'embarquement et de débarquement « sauvages » situés sur la voie communale qui peuvent être sources de nuisances environnementales (piétinement, érosion des berges, etc.) mais surtout, qui sont jugés insuffisamment sécurisés. En cas d'accident sur un des ces lieux d'embarquement ou de débarquement situés sur la voie communale, c'est la responsabilité de la Mairie qui est engagée. C'est pourquoi ces sites deviennent finalement ce qui « fait problème » pour l'ensemble des acteurs. Sous l'impulsion de la Mairie, les désaccords sur les usages du site et les impacts potentiels des différentes activités sur la qualité environnementale du cours d'eau se déplacent ainsi sur le constat commun d'un manque d'infrastructures dédiées à l'embarquement et au débarquement, lesquelles pourraient tout autant être utilisées par les pêcheurs, les riverains, les chasseurs ou les pratiquants de canoë. Une solution proposée par la Mairie consiste donc à aménager et signaler des points fixes d'embarquement et de débarquement, alors que le comité de canoë propose l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques du

⁸¹⁶ Représentant de la Mairie de la commune impliquée dans le conflit, réunion du 11/04/2007.

canoë sur le Brunnwasser. Ce document représente une étape supplémentaire dans la coordination des actions des différents acteurs et concrétise la stabilisation des solutions définies collectivement.

Cependant, il semble bien que la proposition de la Mairie et le document de sensibilisation ne représentent en fait qu'un accord de façade. En effet, si la négociation entre les acteurs a certes pu aboutir parce qu'il existait une base commune, les désaccords sur les usages du cours d'eau demeurent néanmoins. En cela, malgré une façon de s'accorder, c'est davantage d'un désaccord structurel sur les enjeux de la pratique du canoë dont il s'agit. La persistance des désaccords et leur caractère structurel seront d'ailleurs confirmés lorsque les mêmes protagonistes se retrouveront à nouveau autour d'une table pour débattre d'une nouvelle controverse entre chasseurs et pratiquants de canoë, les chasseurs allant même jusqu'à poser des barrières de rondins sur le cours d'eau pour empêcher la navigation en canoë.

L'analyse des interactions de la concertation sur les sports de nature permet d'identifier la mobilisation d'une hétérogénéité des justifications écologiques permettant d'opérer à une montée en généralité susceptible de fonder les bases d'un consensus. Les justifications normatives sur les usages de la nature et la défense de son droit à pratiquer une activité s'appuient sur des registres argumentatifs faisant appel à des principes économiques et pacifiques pour généraliser les enjeux relevant de la préservation de l'environnement. Mais ce recours à des justifications d'ordre environnemental ne permettent pas pour autant de conclure à une cité verte, dans la mesure où dans notre cas, rien ne nous permet d'être assuré de la systématisation de la mise à l'épreuve des actions quotidiennes des acteurs « selon un art de prudence proprement écologique »⁸¹⁷ Au sein des arènes de la concertation, nous avons également pu observer que la critique devant un « tribunal de la raison profane » prenait également la forme de prises de position et des alliances entre les acteurs, mais aussi de désaccords où, pendant la confrontation, pouvaient émerger les bases concrètes d'un accord – même provisoire – au cours de l'action. Cependant, la conclusion d'un accord est loin d'être la règle. Les interactions sont des situations vulnérables dont l'équilibre ne peut pas toujours être garanti. Les opérations de justification peuvent alors prendre la forme

⁸¹⁷ Lafaye, C., Thévenot, L., (1993), *op. cit.*

de dénonciations⁸¹⁸ où la légitimité se joue dans la prise à parti publique des protagonistes de l'interaction auxquels sont assignés différents rôles dans le procès. Dès lors, quand la situation est devenue trop « tendue », ce sont alors des excuses auxquels les acteurs se réfèrent afin d'éviter la rupture du *modus vivendi interactionnel*, en reconnaissant son erreur et sa faute, tout mettant sa responsabilité à distance par exemple, par la désignation d'un bouc émissaire.

6.2.3. Des dénonciations sous la contrainte argumentative

Si la concertation poursuit des objectifs de conciliation et d'apaisement des conflits, elle peut aussi être le théâtre de confrontations au cours desquelles les participants, pour justifier leur légitimité, procèdent à des opérations de dénonciation articulant « des ordres de places : chacun se voit attribuer un statut d'acteur, témoin, expert, victime ou coupable, auditeur, juge, partisan ou ennemi, dans la situation d'interaction »⁸¹⁹. La dénonciation d'un « bon » coupable pendant les interactions doit répondre à l'impératif argumentatif⁸²⁰ pesant sur la concertation, et qui demande aux acteurs d'« en passer par les arguments » pour que cette dénonciation soit jugée pertinente par leurs pairs. Parce que l'on n'a pas été capable de « se couler dans le moule de l'action légitime »⁸²¹, ce sont les circonstances, le contexte, voire un bouc émissaire qui alors sont alors désignés et mobilisés comme *excuses* ou *justifications*.

6.2.3.1. En passer par la désignation de boucs émissaires

Si dans les interactions se jouent des représentations d'équipe, il y a parfois aussi des désolidarisations qui peuvent toutefois apparaître comme un gage de confiance et renforcer la crédibilité des acteurs qui font amende honorable (« *Je le reconnais aussi parmi les pêcheurs, il y a aussi des gens qui ne respectent rien* »; « *Là je le*

⁸¹⁸ Boltanski, L., Darre, Y., Schiltz, M.-A., « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, mars 1984, pp. 3-40.

⁸¹⁹ Cefaï, D., (2002), *op. cit.*

⁸²⁰ « L'impératif argumentatif qui pèse sur la participation aux débats peut (...) être appréhendé comme l'expression de contraintes relativement fortes pesant sur les énoncés, les idées, les propositions, dont le devenir dépend d'une acceptation – ou d'un rejet – de leur portée » (Chateauraynaud, (2007), *op. cit.*, p.133)

⁸²¹ Boltanski, L., (2009), *op. cit.*, p. 34.

reconnais »⁸²²). Mais la plupart du temps, la désolidarisation consiste à désigner, d'un commun accord, un bouc émissaire toujours absent, mais dont l'invocation permet de trouver un compromis de travail en cristallisant les critiques sur ce « bon » coupable privé de droit de réponse. Désignés au sein de catégories d'usagers qui n'étaient pas représentés dans les groupes, les deux grands boucs émissaires de la concertation, tous groupes de travail confondus, ont invariablement été les allochtones et les pratiquants dits « libres » (quand on ne les traite pas de « sauvages »), c'est-à-dire non affiliés à une fédération, et dont la pratique est auto-organisée.

La désignation de pratiques jugées menaçantes pour l'environnement permet, par contraste, de justifier l'existence et la légitimité de sa propre pratique. Ainsi pêcheurs, chasseurs, randonneurs et canoéistes s'accordent pour rendre les pratiquants originaires d'Allemagne ou des pays d'Europe de l'Est responsables de la plus grande part des nuisances environnementales : *« Il y a des pêcheurs qui viennent de l'Europe de l'Est qui nuisent à l'image de marque. Et ça, ça nous cause de très gros torts. »*⁸²³ ; *« Les allemands qui viennent pêcher chez nous ? ...c'est des buveurs de canettes ! »*⁸²⁴ ; *« On le voit bien avec les terrains frontaliers... les allemands posent problème »*⁸²⁵ ; *« Le problème ce sont (...) les quads qui ne sont pas immatriculés et qui circulent en forêt, et l'autre problème, ce sont les allemands, chez eux, ils n'ont pas le droit de circuler »*⁸²⁶. En déplaçant la question des impacts de leurs pratiques respectives sur celle de la fréquentation des espaces naturels bas-rhinois par des pratiquants étrangers, pêcheurs, canoéistes, randonneurs et chasseurs présentent leurs pratiques comme respectueuses des principes communs affichés. Dans le même mouvement, ils trouvent dans ce « monde commun » un accord susceptible de créer, voire de renforcer l'esprit de coopération entre les acteurs qui sont en coprésence.

Mais la responsabilité des nuisances environnementales des pratiques n'est pas attribuée qu'aux seuls allochtones. Tout aussi absents des débats que les pratiquants étrangers, les pratiquants non fédérés au sein d'un club et organisant eux-mêmes leur pratiques ont été

⁸²² Représentant de la fédération départementale des pêcheurs, groupe de travail « activités nautiques » du 23/04/2008.

⁸²³ *Ibid.*

⁸²⁴ Un chasseur, réunion du 11/04/2007 portant sur les conflits d'usages du cours d'eau « le Brunnwasser ».

⁸²⁵ Comité départemental de canoë kayak, réunion du 11/04/2007 portant sur les conflits d'usages du cours d'eau « le Brunnwasser ».

⁸²⁶ Représentant du Club Vosgien, réunion du groupe de travail « itinérance terrestre » du 05/03/2008.

systématiquement acculés lors des groupes de travail et des débats de territoire « sports de nature ».

Pour le comité départemental de cyclotourisme, « *le gros soucis, ce sont les pratiquants non fédérés* »⁸²⁷, qui sont jugés comme « *incontrôlés et incontrôlables* »⁸²⁸ par le Club Vosgien. De même, le comité départemental de voile déplore que sur « *ceux qui pratiquent de manière autonome nous n'avons aucun pouvoir* »⁸²⁹, alors qu'un pêcheur s'indigne en exprimant son refus de « *subir cet espèce de gens non-encadrés* »⁸³⁰.

Parfois même qualifiés de « sauvages » ou d'« ayatollahs du sport performance » faisant de la nature leur terrain de jeu, les sportifs non-affiliés à une fédération sont souvent perçus comme dépourvus de toute connaissance des règles de « bonne conduite » et ignorants des impacts de leurs pratiques sur l'environnement.

Ils feront n'importe quoi

« 95% des gens viennent faire une randonnée raquette avec un guide la première fois, et après ils vont acheter leur matériel, et là c'est trop tard, c'est des gens qui iront pratiquer seuls, et s'ils n'ont pas été sensibilisés aux règles de bonne conduite ils feront n'importe quoi »⁸³¹

Pour le représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux, le positionnement contre les sportifs s'inscrit en cohérence avec la position de l'ensemble des associations de protection de l'environnement ; l'accusation porte, en filigrane, sur les pratiquants non-fédérés d'abord, mais englobe en fait tous les sportifs ayant « une pratique dans la nature ».

Que les sportifs comprennent

« Ce que je voulais dire aussi, c'est que quand on est un sportif, qu'on a une pratique dans la nature, moi je n'ai rien contre ça, si tant est qu'on tient compte des impacts de la pratique, globalement. (...) Après, il faut que les sportifs comprennent que pour la faune, se faire déranger c'est un problème. »⁸³²

⁸²⁷ Président du comité départemental de cyclotourisme, groupe de travail « itinérance terrestre » du 05/03/2008.

⁸²⁸ « ...non, mais le problème, (...) surtout parmi les vététistes, c'est pas tellement avec ceux qui sont affiliés à la fédération, c'est les autres ! C'est les incontrôlés et les incontrôlables, c'est ceux-là le problème ». Représentant du Club Vosgien, groupe de travail « itinérance terrestre » du 05/03/2008.

⁸²⁹ Représentante du comité départemental de voile, groupe de travail « activités nautiques » du 23/04/2008.

⁸³⁰ Représentant de la fédération départementale des pêcheurs, groupe de travail « activités nautiques » du 23/04/2008.

⁸³¹ Représentant du comité départemental de ski, groupe de travail « montagne » du 30/05/2008.

⁸³² Représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux, groupe de travail « montagne » du 30/05/2008.

Le représentant de la FFME répond à la LPO en insistant sur la formation et l'information des pratiquants fédérés au sein de cette fédération; ce faisant, il désigne implicitement ceux qui ne sont pas encadrés comme les responsables des impacts que peut générer la pratique de la raquette à neige pour le milieu naturel.

Les nôtres sont formés et informés

« A propos de la raquette à neige, nos pratiquants sont encadrés, sont formés et informés des dangers et des difficultés que peut représenter l'intrusion dans le milieu naturel. »⁸³³

En désignant collectivement des coupables qui demeurent absents du débat, l'ensemble des acteurs réunis autour de la table mettent leur responsabilité à distance sur la question des potentiels effets de leurs pratiques respectives sur les milieux naturels. Dans ce procès à l'encontre des pratiquants étrangers ou auto-organisés émerge simultanément un consensus sur lequel les protagonistes présents peuvent s'entendre. Par exemple, ce consensus leur permettra d'ailleurs de travailler collectivement sur des projets de création de supports bilingues de communication relatifs à la sensibilisation à l'environnement et aux conduites à adopter en milieu naturel⁸³⁴.

Si les pratiquants auto-organisés et les pratiquants étrangers étaient globalement absents du débat et ne pouvaient donc pas apporter de défense aux accusations dont ils faisaient l'objet, d'autres pratiques contestées étaient représentées et se devaient de mettre en œuvre une défense pour légitimer leur existence et leur droit à pratiquer leur activité.

6.2.3.2. Victimisation et dénonciation comme légitimation

Représentées par le Codever, groupement peinant parfois à se faire entendre des instances publiques et du pouvoir politique, les activités motorisées impliquant la circulation en véhicules tous terrains tels que le quad, le motocross, ou les 4x4 ont été les plus contestées pendant le processus de concertation. Dès lors que le débat s'orientait sur les incidences environnementales des activités sportives et de loisirs, les

⁸³³ Représentant de la FFME, groupe de travail « montagne » du 30/05/2008.

⁸³⁴ Ce fut notamment le cas pour les canoéistes, la LPO, les pêcheurs, et les chasseurs dans le cadre de la démarche initiée par le Comité régional de canoë kayak pour résoudre les conflits d'usages sur le cours d'eau « Le Brunnwasser ».

pratiquants d'activités et de loisirs motorisés étaient ainsi désignés comme les plus grands responsables de nuisances sur l'environnement. Ces contestations sur la capacité des sports motorisés à être considérés au même titre que les autres pratiques sportives de nature ont pesé sur les formes de l'engagement du représentant du Codever dans le processus de concertation et les registres d'arguments qu'il mobilise pour le justifier. Alternant entre revendication, victimisation et dénonciation, le représentant du Codever adopte une attitude défensive se caractérisant notamment par des arguments mobilisés pour minimiser le caractère « motorisé » de ces pratiques.

S'assimiler à d'autres pratiques moins polémiques

« Notre rôle c'est de représenter tous les loisirs de plein air non fédérés, et attention, le Codever ne regroupe pas que des motos, mais aussi des cavaliers, des promeneurs, des vététistes, des promeneurs (...). Cela dédramatise la pratique des motorisés qui est polyvalente, et puis les gens motorisés sont de couches sociales diverses : des gendarmes, des juristes (...).⁸³⁵ »

Et lorsqu'il met l'accent sur la « polyvalence » des activités motorisées, et la diversité des publics⁸³⁶ que le Codever regroupe, son représentant tente d'opérer à une normalisation des pratiquants d'activités motorisées, et plus particulièrement de ceux s'adonnant à la pratique du quad, activité qui cristallise les tensions non seulement avec les associations de protection de l'environnement, mais aussi avec les pratiquants sportifs d'activités qu'ils qualifient eux-mêmes de « douces » (randonnée pédestre, VTT, cyclotourisme, équitation).

La quête de légitimité du Codever se traduit également par la mobilisation du registre de l'expertise et des preuves « scientifiques » attestant de l'impact relatif des activités motorisées sur l'environnement, voire de leur innocuité : « *On a fait une étude très poussée, scientifique, au niveau des dégagements de CO2 par une centaine de marcheurs et des 4x4 (...). Et on met des choses bien sûr qui sont vérifiables. (...) Une étude scientifique qui prouve qu'une centaine de marcheurs sont plus néfastes, dégagent plus de CO2, qu'une vingtaine de quads ou de 4x4 durant une centaine de kilomètres.* »⁸³⁷. Les opérations de dénonciation et de désignation de responsables ne suivent pas exactement la même logique que celle qui a pu être observée au sujet des pratiquants auto-organisés et des étrangers. Les dénonciations répondent ici à une

⁸³⁵ Représentant du Codever, intervention lors du groupe de travail du 5/03/ 2008.

⁸³⁶ Tant du point de vue des pratiquants que du profil sociologique de ceux-ci.

⁸³⁷ Représentant du Codever, intervention lors du groupe de travail du 5/03/2008.

logique consistant à mettre en équivalence les torts et des responsabilités de chaque catégorie d'acteurs qui fréquente les espaces naturels, mais les randonneurs (« (...) nous on les appelle maintenant les piétineurs (...). Le Mont Blanc est en train de virer du blanc au jaune à cause des détritrus, laissés par les promeneurs. Or là haut, il n'y a pas de 4x4, pas de quads et tout ça, donc c'est qui, c'est les promeneurs ! »⁸³⁸) et les gestionnaires de milieux forestiers restent une de ses cibles privilégiées :

Les saignées des bûcherons

« Toute la semaine cette forêt est livrée aux bûcherons, aux débardeurs, où est la protection de la faune ? Les bûcherons font du bruit aussi, les débardeurs, font des saignées que même les 4x4 ne peuvent pas traverser »

En incriminant les gestionnaires forestiers (l'ONF) qu'il qualifie péjorativement de « bûcherons », le représentant du Codever opère en fait à un règlement de compte. En effet, titulaires d'un pouvoir de police, les agents de l'ONF dressent régulièrement des contraventions et procès verbaux à l'encontre de pratiquants motorisés circulant parfois sur des chemins relevant de la propriété privée. Certains de ces actes de police se sont d'ailleurs soldés par des altercations virulentes entre contrevenants et agents de l'ONF. Dans une autre justification s'inscrivant dans la même quête de légitimité, il insiste sur les actions initiées en faveur de la protection d'environnement par les clubs de 4x4 et le Codever et positionne ainsi l'organisme qu'il représente comme un fervent défenseur de la nature, toujours volontaire pour agir en faveur de sa protection, voire parfois même davantage que les organisations traditionnellement et officiellement en charge de la préservation de l'environnement.

Écologiste dans l'âme... en 4x4

« Moi, quand je me balade en 4x4, je prends des photos de la faune, la flore, et j'ai toujours un sac poubelle pour ramasser ce qui traîne (...). Chaque responsable de club cherche des endroits, des chemins qui ne sont pas nettoyés qui sont en mauvais état, où la collectivité n'a rien fait, et en accord avec la mairie, ils nettoient, ils réparent, ils déblayent. Je n'ai jamais vu un club soi-disant écolo venir avec nous le faire. »

En mobilisant le système actanciel de la dénonciation instaurant différents modes de relations entre le dénonciateur, la victime, le persécuteur et le juge, on identifie ici un dénonciateur (le représentant des activités motorisées) qui se range du côté de la

⁸³⁸ Représentant du Codever, entretien du 7/08/2007.

« bonne » cause à défendre – protéger la nature – et tente de discréditer les acteurs de la protection de l’environnement qui sont leurs plus vifs opposants (les persécuteurs). Il désigne ainsi plus spécifiquement la Maison de la Nature de Muttersholtz.

L’environnement, c’est du business

« On n’a jamais vu la Maison de la Nature de Muttersholtz faire quoi que ce soit. Je me suis intéressé à la Maison de la Nature de Muttersholtz, il y a des bonnes choses, mais c’est du business, c’est que du business. Et je suis sûr que si demain on leur dit que c’est du lucratif, ils monteraient sur leurs grands chevaux. Et en plus ils reçoivent des subventions. C’est ça qui est scandaleux. Et nous, on ne reçoit aucune subvention, rien du tout. Et pourtant nous aussi on est des Français, on paye des impôts, nous sommes des contribuables, on a le droit d’exister.»⁸³⁹

Il tente de jeter le soupçon sur le caractère désintéressé des actions de la Maison de la Nature en dénonçant auprès du Conseil général du Bas-Rhin (le juge), l’incapacité de celle-ci à agir conformément à la cause qu’elle est censée défendre, par opposition aux clubs d’activités motorisées (les victimes) qui eux, s’engagent dans des actions concrètes en faveur de la préservation de l’environnement (déblayage, nettoyage, etc.). Le représentant du Codever remet aussi nettement en question le caractère désintéressé des projets portés et mis en œuvre par la Maison de la Nature, sous-entendant que le but de celle-ci ne serait que d’en tirer des profits économiques et politiques⁸⁴⁰, par opposition aux adhérents du Codever et à l’ensemble des pratiquants d’activités motorisées, dont il rappelle d’une part qu’ils sont des bénévoles et des contribuables, et d’autre part qu’ils ne reçoivent pas la moindre subvention. Aussi, lorsqu’il remet en cause le désintéressement de la Maison de la Nature, le représentant du Codever illustre un rapport à l’économie ambivalent, qui, dans un premier mouvement, procède d’une forme de dénégation de l’économie⁸⁴¹ que l’on retrouve régulièrement dans les pratiques sportives liées aux fractions sociales moyennes « cultivées »⁸⁴², lorsqu’il met en avant le caractère volontaire et bénévole des actions des clubs d’activités

⁸³⁹ Représentant du Codever, entretien du 7/08/2007.

⁸⁴⁰ Représentant du Codever : « Prenons le cas de **ces gens-là** qui véhiculent un peu cette direction [*la Maison de la Nature de Muttersholtz*], ce sont des gens qui ont **des intérêts politiques très évidents**. Majoritairement, **ils sont de souche socialiste**, et **pourtant** moi parmi les socialistes, je connais des gens très bien. » (le 7/08/2007.)

⁸⁴¹ Bourdieu, P., (1994), *op. cit.*

⁸⁴² Aubel, O., Ohl, F., (2004), *op. cit.*

motorisées⁸⁴³, alors que dans un second mouvement, il se présente comme un membre actif de l'économie touristique vosgienne et alsacienne.

Les activités motorisées, une manne financière

« Moi je ne comprends pas, ces réactions, même de gens qui travaillent dans le tourisme, parce que les motorisés, ça représente une manne financière pour le milieu touristique. Moi j'y travaille dans le tourisme, donc je vois bien ce que ça peut représenter. En canalisant l'activité, ça ferait une sacrée manne de touristes qui viendraient remplir les restaurants, les hôtels, et tout ce qu'il y a autour. »

Rappelons-le, la dénégation est une forme de distanciation par rapport à l'économie des fractions cultivées, or ici, le discours très libéral et très critique sur la répartition des impôts témoigne davantage d'une ambivalence à l'égard de l'économie, voire, d'un positionnement politique très à droite. Cette ambivalence apparaît encore davantage quand ce représentant se fait le porte-parole des acteurs touristiques régionaux. En adoptant un positionnement par rapport à la gestion des pratiques motorisées qui consiste à plaider en faveur des retombées économiques que ces activités peuvent générer, il défend des intérêts économiques et lucratifs liés à la pratique des loisirs motorisés. En ce sens, ce n'est pas de dénégation de l'économie dont il s'agit, mais bien d'une justification de la pratique motorisée et d'un positionnement par rapport aux autres acteurs qui lui permet de dépasser des contradictions entre des dispositions forgées dans son domaine professionnel et celles demandées par le rôle de représentant du Codever qu'il a à jouer.

Canaliser l'activité mais garder sa liberté

« Parce que je fais aussi partie du conseil d'administration de tous les commerçants qui touchent côté vosgien et alsacien sur l'intérêt commercial, fermes auberges, commerces, tout ça, de la Route des crêtes et qui sont contre cette condamnation et cette fermeture. Ils veulent fermer la Route des crêtes, c'est une aberration ! Parce que si les gens veulent monter là, il faudrait cinquante autocars minimum par heure qui montent et qui descendent, mais ça aussi pollue ! Et où est la liberté des gens ? Il faut canaliser c'est tout, il faut canaliser. »⁸⁴⁴

⁸⁴³ Les pratiquants de sports motorisés sont, pour des raisons évidentes de coûts financiers de la pratique (achat d'un véhicule tout-terrain motorisé : 4x4, quad, moto), majoritairement issus de catégories socioprofessionnelles moyennes supérieures, ou « cultivées ».

⁸⁴⁴ Représentant du Codever, entretien du 7/08/2007.

L'ensemble des arguments mobilisés par ce représentant des activités motorisées recouvre une vision utilitaire où payer des impôts justifie un retour sur investissement au titre d'un profit privé. Cette défense d'intérêts privés – qui se différencie du premier registre que nous avons pu identifier chez les propriétaires forestiers (patrimonial) – est liée à leur propre activité de loisir et s'appuie sur l'argument des retombées économiques que peuvent générer ces activités pour l'économie touristique régionale. Plus que la pratique elle-même, c'est d'abord d'un droit fondamental qu'il s'agit pour eux de défendre. Ils revendiquent une liberté de pratiquer les activités motorisées et d'aller-et-venir sur le territoire bas-rhinois, entendue par extension, comme *la* liberté de circulation. Ces revendications d'un droit à la parole et d'un « droit à exister », sont à saisir en tant que manifestations d'une quête de légitimité et de reconnaissance auprès des élus locaux et départementaux, mais bien plus largement auprès de l'opinion publique.

La revendication d'un droit (revendication du droit à pratiquer son activité librement et gratuitement), la dénonciation d'une injustice (non acquittement d'un droit d'accès payant aux espaces naturels en propriété privée), ou toute autre cause font appel aux compétences civiques et critiques des acteurs, qui sont tenus d'apporter des arguments acceptables par tous pour justifier leurs prises de positions. Ainsi, les différentes dimensions des conflits sont ainsi rendues intelligibles par la mobilisation d'arguments « satisfaisants » (au sens de Max Weber) et acceptables par tous, dont les interactants rendent compte dans un processus de montée en généralité qui transforme l'épreuve de force en épreuve légitime. En déployant des grammaires argumentatives pendant les confrontations, les protagonistes de la concertation mobilisent des compétences critiques pendant des épreuves pendant lesquelles ils confrontent leurs valeurs de référence, leurs visions du monde et ce qu'est – ou devrait être – le bien commun pour les microcosmes des sports de nature bas-rhinois. . En cela, les groupes de travail de la concertation ont été autant d'épreuves de force qui, par la transformation des relations entre les acteurs et la formation d'accords entre eux, sont devenues des épreuves légitimes.

CONCLUSION DU CHAPITRE 6

La démarche de concertation sur la gestion des sports de nature dans le Bas-Rhin s'inscrivait dans un cadre conventionnel (le Conseil général) régi par un dispositif de contrôle (les animateurs des débats) et des contraintes de justification. En suivant I. Joseph pour dire qu'« à partir des notions de cadre participatif, de participant ratifié et de format de production, le sociologue peut comprendre ce que veut dire parler ensemble », l'observation et la participation aux groupes de travail et aux débats de territoire « sports de nature » pendant leur déroulement nous ont d'abord permis d'envisager les différentes « scènes » de la concertation comme autant de situations interactionnelles. Les cadres des interactions, les caractéristiques des interactants et la spécificité des lieux et moments de la concertation sont trois éléments qui ont pesé sur les formes et les contenus des interactions. En effet, alors que les participants aux groupes de travail thématiques étaient en mesure de mettre en œuvre différentes techniques dramaturgiques pour faire valoir leurs positions, les publics des débats de territoire ont, dans une certaine mesure, été cantonnés au rôle de « public », du fait du « format de scène » des débats et de l'omniscience de l' élu en charge de l'animation de ceux-ci. Aussi, s'agissant des interactions des groupes de travail comme des contenus des débats publics, nous avons donc qualifié les discours de « contrôlés » par des médiateurs internes à l'institution, mais aussi par des participants aux groupes dont le rôle de médiateur était alors ratifié par les autres interactants.

Avec l'idée qu' « entrer par les arguments » offre « le plus de chances de saisir ce qui fait la puissance de conviction ou d' enrôlement, d' engagement des personnes dans le débat »⁸⁴⁵, l'analyse de la concertation elle-même nous a également permis d'établir de quelles manières étaient rendues manifestes les compétences critiques des acteurs lorsqu'ils s'engageaient fermement dans les interactions en prenant position. Ces différents positionnements s'effectuent entre les interactants en fonction d'une légitimité revendiquée ou recherchée, mais aussi par rapport à la défense de valeurs et à la revendication d'un droit à pratiquer une activité sportive ou de loisirs. Ainsi, si les

⁸⁴⁵ Chateauraynaud, F., (2007), *op. cit.*

groupes de travail et les interactions auxquelles ils donnent lieu fournissent des espaces de discussion communs à l'ensemble des protagonistes de la concertation, ils sont aussi des arènes au sein desquelles émergent des conflits où s'expriment des oppositions et proximités structurelles, sociales et politiques, qui demandent aux interactants d'opérer à différents cadrages et recadrages de la situation, afin d'en maintenir le *modus vivendi* interactionnel. Incessamment reconfigurés par les opérations de cadrages dont ils ont fait l'objet pendant les interactions, les oppositions et conflits relatifs aux « bons » usages de la nature sont ainsi « construits, stabilisés, thématiques et interprétés dans des cadres de pertinence.

A travers leur participation à la concertation préalable à la mise en œuvre de la politique de gestion des sports de nature du Conseil général du Bas-Rhin, les acteurs réalisent un travail de contrôle et de présentation de soi vis-à-vis des autres interactants et de l'autorité politique pour donner du sens, de la visibilité et du crédit à leurs engagements respectifs. Envisagée comme une pluralité de situations interactionnelles entre des acteurs qui défendent des valeurs et des positions morales qu'ils justifient, dénoncent, critiquent, nous avons montré lors de ce *chapitre 6* que la concertation pouvait être considérée comme une multitude d'épreuves dans lesquelles les acteurs s'engageaient en y déployant des grammaires politiques dans les confrontations relatives aux « bons » usages de la nature. Cependant, s'il s'est bien agi de décrire les logiques et processus qui étaient en œuvre dans les situations interactionnelles (justifications, accords, désaccords sur les valeurs, construction de cadres de motifs), il convient également de ne pas s'arrêter à cette description, et d'élucider ce que recouvrent et signifient ces processus. Par la concertation, le Conseil général du Bas-Rhin, - le « régulateur public » - tente de s'appuyer sur un accord et des principes généraux afin de faire accepter les orientations qu'il souhaite donner à sa politique de gestion maîtrisée des sports de nature. En cela, les réunions sont donc essentielles, mais en même temps délicates. En effet, la vulnérabilité des situations explique qu'elles peuvent aboutir à un accord ou, au contraire, à rendre des désaccords nettement plus saillants. L'interaction peut ainsi mener à la cristallisation de conflits structurels ou, au contraire, à leur apaisement, lorsqu'elle amène des personnes à changer de point de vue et à créer de l'empathie. Mais l'observation de ces réunions nous conduit également à envisager que la vulnérabilité des situations interactionnelles peut tout aussi bien être attribuée à des oppositions plus structurelles et à des désaccords de fond comme par exemple, entre des

militants écologistes et des pratiquants de loisirs motorisés ou entre des pêcheurs et des pratiquants de canoë. Ces désaccords de fond renvoient alors à une stabilité que l'interaction ne semble pas pouvoir bouleverser. Les moments de l'action semblent ainsi déterminés pour partie par des éléments structurels (appartenance institutionnelle, origine sociale, obédience politique). Si parfois, les interactions peuvent conduire au glissement de certaines prises de position, ces changements ne semblent être que circonstanciels, une interaction ne pouvant à elle seule faire évoluer à ce point un positionnement résultant de facteurs structurels.

Ces moments échappent aux acteurs lorsque les interactions sont orientées et guidées par des intermédiaires et des médiateurs et *a fortiori*, lorsqu'il s'agit du pouvoir politique. Si des compromis de travail sont s'établissent entre les acteurs sur la base de consensus forgés au cours des interactions verbales, ils sont aussi le fait d'apprentissages organisationnels (créer du réseau, prendre la parole en public, s'acculturer aux méthodes de l'administration) que font les acteurs pendant la concertation.

Aussi, si les perspectives de la sociologie pragmatique offrent des clés de compréhension des facteurs qui président à la mobilisation d'un discours, d'une grammaire argumentative et d'un type de vocabulaire spécifique, il nous a néanmoins semblé qu'elle ne suffisait pas pour comprendre comment les positions sociales qu'occupent les acteurs, les effets de leurs dispositions, de leurs ressources, de leurs trajectoires, et de leurs compétences étaient susceptibles de jouer sur les formes que pouvaient prendre les engagements. Aussi, nous avons souhaité compléter l'analyse compréhensive des raisons d'agir avancées par les acteurs par l'objectivation des ressorts de leurs engagements dans la concertation dans le *chapitre 7*.

CHAPITRE 7.

DES RAISONS ET DES MANIÈRES DE S'ENGAGER DANS LA CONCERTATION SUR LA GESTION PUBLIQUE DES SPORTS DE NATURE

INTRODUCTION DU CHAPITRE 7

Aussi diachronique l'approche puisse-t-elle se revendiquer, l'engagement ne peut s'envisager uniquement au prisme de ses temporalités. Les différentes formes d'engagement que nous avons pu identifier et les arguments mobilisés par les acteurs pour les justifier permettent de cerner plusieurs registres de justification. De là, il apparaît bien que la question doit aussi être posée en regard des expériences socialisatrices et des trajectoires propres à chaque acteur. Nous proposons dans ce dernier chapitre d'élargir la réflexion pour évaluer si les différentes socialisations militantes des acteurs, la multi-pratique et leur appétence pour les sports de nature ne seraient pas des ressorts de leurs engagements respectifs dans l'action publique concertée. Il s'agira au cours de ce *chapitre 7*, d'opérer à un changement de niveau d'analyse, de façon à dévoiler ce que recouvrent et signifient les différents mobilisations d'arguments et de justifications des acteurs et des organisations qui se sont engagés dans la concertation, et donc de procéder à une objectivation des ressorts de leurs engagements dans les processus de la concertation. Qu'ils soient spontanés ou au contraire, accomplis avec une certaine réticence par crainte d'une inflation du nombre de dispositifs de concertation, ces formes de militantismes institutionnels⁸⁴⁶ se font en fonction d'intérêts à défendre qui sont propres aux organisations qui s'engagent. Pour pouvoir jouer pleinement leur rôle dans la concertation et y défendre leurs intérêts, les organisations et groupes d'acteurs se font représenter par des acteurs individuels qui sont désignés comme porte parole, ou bien s'engagent volontairement après avoir négocié la délégation de parole et le mandat représentatif auprès de leur structure d'appartenance. Ces représentants ne s'engagent pas « par hasard » ; ils disposent de propriétés sociales et des ressources qui sont des ressorts de l'engagement que nous proposons d'identifier et de mettre en résonance avec les formes que prennent les engagements de ces acteurs, tant dans la temporalité et de leurs engagements que de leur intensité. Souvent abordé à l'aune des mobilisations collectives ou dans une perspective

⁸⁴⁶ En référence au titre du numéro 70 de la Revue *Politix* consacré à ce thème (« Militantismes institutionnels », *Politix*, 2005/2 n° 70, p. 3-6.)

militante⁸⁴⁷, l'*engagement* a connu un glissement quant à son questionnement et à son utilisation en tant que catégorie. Dans le cadre de l'objet que nous nous sommes fixés, la spécification des engagements dans un processus d'action publique – la concertation – en référence au militantisme peut conduire à plusieurs écueils, le premier consistant à ranger tous les acteurs engagés dans le processus de concertation sur les sports de nature sous la catégorie de militant. Or, ce n'est pas parce qu'ils participent à un processus de concertation que les acteurs y sont engagés partagent des motifs et *illusio* similaires. Pour autant, certains engagements individuels dans le processus de concertation peuvent relever d'une forme de militantisme qui invite à les qualifier sinon de militant, mais tout du moins d'« engagements de conviction » en ce qu'ils participent à la construction de leur identité individuelle sociale et professionnelle. C'est notamment le cas des acteurs qui s'engagent en faveur de la stricte protection de l'environnement ou de manière plus nuancée, qui défendent le développement « maîtrisé » des sports de nature et le maintien des espaces dédiés à leur pratique.

Il reste à établir si ces acteurs sont conscients de leurs engagements, s'ils détiennent les capacités réflexives qui, au cours de l'action, leur permettent de rendre compte des motifs de leurs engagements. Or, le caractère incertain et imprévisible de l'action exigerait de la part de l'acteur engagé dans une situation qu'il analyse celle-ci pendant le cours même de l'action, mais « lorsqu'il est en train d'agir, il ne dispose pas de son action comme un objet à inspecter réflexivement, dans une posture d'observateur désengagé »⁸⁴⁸. C'est pourquoi, appréhender l'importance des expériences personnelles sur les niveaux et types alternatifs d'engagement⁸⁴⁹ ne semble pouvoir se faire qu'à condition d'articuler une analyse compréhensive des raisons d'agir avancées par les acteurs à l'objectivation des ressorts de leurs engagements. On distingue ainsi ce que l'on peut appeler deux niveaux de l'engagement ; celui de l'engagement dans une situation interactionnelle et celui de l'analyse processuelle des engagements⁸⁵⁰. Aussi, en établissant quelles sont les formes prises par les engagements des acteurs (fonctionnaires du Conseil général et acteurs « extérieurs » au Conseil général) dans la

⁸⁴⁷ Telle que nous l'avons évoquée dans le chapitre 1.

⁸⁴⁸ Ogien, A., Quéré, L., (2005), *Le vocabulaire de la sociologie de l'action*, Paris, Ellipses.

⁸⁴⁹ Goffman, E., (1974), *op. cit.*, p.125.

⁸⁵⁰ Fillieule, O., Mayer, N., (2001), *op. cit.* ; Talpin, J., (2008), « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif : les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institutions de démocratie participative », *Politique et sociétés*, 2008, vol. 27, n°3, pp. 133-164.

concertation et en tentant d'identifier quelles sont les caractéristiques (sociales, culturelles, économiques, politiques, etc.) et les ressources (techniques, procédurales, scientifiques, langagières) dont disposent les acteurs qui s'engagent, le *chapitre 7* s'attachera à construire les bases d'une sociologie des engagements dans la concertation, entendue comme processus d'action publique et activité sociale à part entière.

7.1. Les logiques institutionnelles des mobilisations des organisations : engager une organisation en faisant valoir son expertise

Concept très utilisé en sciences politiques, la mobilisation désigne dans une acception plus générale « la création de nouveaux engagements et de nouvelles identifications (...) ainsi que le rassemblement, sur cette base, d'acteurs ou de groupes d'acteurs dans le cadre d'un mouvement social chargé (...) de promouvoir et parfois de restaurer des fins collectives »⁸⁵¹. Se mobiliser suppose ainsi la réunion de trois éléments constitutifs : l'activation des engagements et des identifications, la formation d'une action collective, la définition de fins collectives. Une mobilisation collective désigne alors la coordination des activités d'un groupe qui souhaite défendre ses intérêts en vue de changer une situation dans un sens favorable au groupe, selon ses valeurs et ses motivations.

Les engagements dans la concertation ne sont pas uniquement le fait d'acteurs individuels venant de « l'extérieur » du Conseil général du Bas-Rhin, ils le sont tout autant de ceux qui travaillent à « l'intérieur » de l'institution départementale. Mais la dichotomie « intérieur – extérieur » n'est pas à elle seule l'explication des variations des engagements dans la concertation. L'objet « organisation » a été réinvesti dans les années 1980 dans le sillage des travaux de Zald & Ash (1966) ou encore de Gamson (1975), ce renouvellement des perspectives en sociologie des mobilisations a montré « qu'il n'y a pas de « fatum organisationnel » (l'organisation bureaucratisée posée comme parangon de la « modernité ») »⁸⁵². Qu'ils soient des agents du Conseil général, des organisations, ou des représentants de ces associations (sportives, environnementales) ou services de l'État (DRDJS, ONF, etc.), les acteurs s'engagent dans la concertation en fonction de caractéristiques qui sont propres au groupe, à ses représentants, ou à l'individu qui s'engage individuellement. Mais l'engagement peut aussi dépendre de circonstances qui l'encouragent ou au contraire, le desservent. Les différentes formes d'engagements dans la concertation peuvent ainsi dépendre du crédit

⁸⁵¹ Chazel, F., (dir.), (1993), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, « Sociologies ».

⁸⁵² Pierru, E., (2010), « 1. Organisations et ressources », pp.19-38, in Fillieule, O., *et alii.*, (dir), (2010), *op. cit.*

et de la confiance accordée au processus de participation et de la volonté initiale de s'engager, mais également de la durée, et du caractère individuel ou collectif de l'engagement, lui-même susceptible d'évoluer pendant la concertation.

Au cours de ce point 8.1., nous souhaitons développer les logiques selon lesquelles les organisations s'engagent dans la concertation et se mobilisent pour s'assurer d'avoir une place dans le débat et d'obtenir un siège dans la CDESI. Nous distinguons pour ces organisations deux postures par rapport à la démarche de concertation. D'un côté, nous distinguons celles qui se sont spontanément portées volontaires pour jouer un rôle dans la concertation. Et de l'autre, celles qui ont exprimé des doutes et des réticences sur l'utilité et l'efficacité du dispositif d'action publique que le Conseil général proposait de mettre en œuvre. Ces deux postures ont pesé sur la forme initiale de leurs mobilisations respectives dans la concertation, sans pour autant l'empêcher d'évoluer dans le temps.

Avant l'officialisation du lancement de la démarche de concertation par le Conseil général, diverses associations avaient manifesté leur volonté d'y participer, en envoyant un courrier sollicitant un siège au sein de la future CDESI. On distingue ainsi, antérieurement au processus de concertation, plusieurs types de sollicitations pour obtenir un siège dans la CDESI émanant de différentes catégories d'acteurs, et relevant de différentes préoccupations.

Sont ainsi identifiés les spécialistes du militantisme associatif, composés d'acteurs héritiers d'une tradition d'investissement dans les mobilisations collectives en faveur de la protection de l'environnement (Alsace Nature), mais également des acteurs plus discrets tels que le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et les propriétaires et gestionnaires de la forêt (privée et publique) et la Fédération Départementale des chasseurs qui s'engagent dans le processus de concertation en faisant notamment valoir leur statut d'expert sur la question de la gestion des cohabitations d'usages des espaces naturels et de médiateurs.

7.1.1. Alsace Nature : s'engager par habitude de la négociation

Les acteurs de la défense et de la protection de l'environnement justifient leurs engagements en faveur de la défense de la nature qu'ils considèrent comme un bien commun à préserver, alors que les acteurs sportifs et touristiques la considèrent davantage comme un bien public, à partager entre tous les pratiquants et usagers des espaces naturels. Pour Alsace Nature, l'engagement se fait certes au nom de la préservation de la nature comme bien commun, mais également pour conforter sa position d'interlocuteur privilégié du Conseil Général sur les questions environnementales, évitant par la même occasion le risque de perdre le leadership.

Aller au contact des élus

« Et donc moi à l'époque, **j'étais venu voir Monsieur B.** On lui avait dit, **nous**, qu'il ne fallait pas se gêner **si on pouvait faire bénéficier de l'expérience d'autres régions mais, plus côté associatif.** On souhaitait pouvoir apporter notre expérience (...). »⁸⁵³

Le rattachement d'Alsace Nature à France Nature Environnement souligne le fort degré d'organisation et l'insertion d'Alsace Nature au sein de ce réseau national, lequel a d'ailleurs activement participé au Grenelle de l'environnement lancé par le Ministère de l'écologie et du développement durable en 2007.

Un réseau national

« Le contexte plus général des relations entre les associations de protection de la nature et de l'environnement et les loisirs motorisés, en fait, **il est traité par nos fédérations nationales**, parce qu'on est fédéré au sein de **France Nature Environnement (...)** qui **a pendant pratiquement deux ans, négocié avec Codever (...)** »⁸⁵⁴

Pour Alsace Nature, l'engagement relève d'un militantisme associatif d'expertise⁸⁵⁵ où les effets de la socialisation militante se doublent d'une acculturation aux mécanismes de la participation (« mobilisations », « attaquer sur le plan juridique ») et de l'affirmation d'une habitude de la négociation préférée à la contestation (« les naturalistes, c'est pas des gens (...) vindicatifs ») caractéristique des associations « non

⁸⁵³ Président départemental d'Alsace Nature, le 29/03/2007.

⁸⁵⁴ *Ibid.*

⁸⁵⁵ Ollitrault, S., « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, février-avril 2001, p. 105-130.

revendicatives » relevant du militantisme écologiste du secteur associatif⁸⁵⁶. S'inscrivant davantage dans le modèle de l'expert militant que dans celui du militant revendicatif, ce représentant d'Alsace Nature fonde le cœur de l'entreprise militante dans le recours à la négociation et à la discussion.

Différentes dimensions de la mobilisation

« (...) on avait surtout eu, au niveau national, France Nature Environnement, la volonté de **ne pas attaquer sur le plan juridique**, on voulait **absolument négocier**, pour voir si on pouvait trouver une utilisation, (...) si on pouvait **trouver des points d'accord et d'usage**, (...) et les **négociations** n'ont pas réussi à aboutir. Alors qu'il y a eu, parallèlement à ça, (...) des **mobilisations importantes** de part et d'autre, **campagnes de pétitions**, etc. Bon, côté associations de protection de l'environnement, **la mobilisation qu'il y a eu, ce n'est pas courant** dans nos associations quoi; **les naturalistes** c'est pas des gens qui sont **vindicatifs** en général. »⁸⁵⁷

Pour que le sérieux rime avec expertise, les militants d'Alsace Nature doivent d'abord donner les preuves de leur capacité à gérer les conflits en recourant d'abord à la discussion et à la négociation pour trouver un accord (« (...) *l'essentiel a été fait, pour le kayak avec nous, il n'y a plus de conflits directs, si on en parle le lundi matin, le soir c'est réglé... on part quand même d'une situation chez nous, qui en relation bilatérale qui est quasiment... réglée* ») plutôt de que d'en passer par le recours juridique (« *au niveau national, on pourrait obtenir un accord avec les Codever et compagnie, et bon, quand on voit que le problème s'est réglé en justice, pour nous c'est un échec, quelque soit le résultat.* »⁸⁵⁸).

Ils mettent également en avant la capacité d'Alsace Nature à œuvrer en faveur de la conciliation des usages des espaces naturels dans l'intérêt général (« *Pour eux, je vois par rapport à une utilisation. Mais nous, on le voit par rapport à l'intérêt général, c'est-à-dire si c'était possible de passer sur de petits chemins forestiers ça ne pose pas de problème, mais sur d'autres, on sait que c'est des catastrophes* »⁸⁵⁹) et apportent les preuves de leur aptitude à fédérer des acteurs issus de secteurs différents, de part les caractéristiques personnelles de certains de leurs représentants (« *L'ancien président d'Alsace Nature était un kayakiste (...) il était kayakiste et il était aussi, secrétaire régional d'Alsace Nature et donc, je crois qu'il avait créé le Caksis à Sélestat, en*

⁸⁵⁶ Waldvogel, C., (2005), Waldvogel, C., Le faux débat intérêt privé/public autour des associations environnementales revendicatives », *Revue des Sciences Sociales*, 2005, n°33, « privé-public : quelles frontières », pp. 80-87.

⁸⁵⁷ Président départemental d'Alsace Nature, le 29/03/2007.

⁸⁵⁸ *Ibid.*

⁸⁵⁹ *Ibid.*

intégrant justement dans le Caksis tout de suite (...) les dimensions environnementales... P., ça c'est l'image des gens parfaits! »⁸⁶⁰.

Si M. Weber a montré dans son modèle de la bureaucratie que des instances de contre-expertise pouvaient se constituer et s'organiser pour s'ériger en contre-pouvoir de l'expertise publique⁸⁶¹, la nécessité pour Alsace Nature de se présenter dans un rôle de facilitateur et l'insistance avec laquelle son représentant en minimise le caractère contestataire et revendicatif cantonne cette fédération d'associations dans un rôle de « co-gestionnaire » d'un système consensuel⁸⁶². Alors que dans d'autres contextes de mobilisations⁸⁶³ Alsace Nature prend régulièrement position et s'érige en porte-parole des revendications citoyennes, dans notre cas, Alsace Nature prend le rôle de « co-gestionnaire » du consensus de sa propre initiative. Cette prise de rôle laisse présager des interventions en tant qu'« experts conseillant les pouvoirs locaux, mais aussi comme des acteurs parapublics, contrôlant, stimulant et parfois même se substituant aux autorités locales pour assurer la mise en œuvre des décisions nationales »⁸⁶⁴.

Cependant, en endossant ce rôle, Alsace Nature prend également le risque de mettre en doute ses compétences critiques aux yeux des autres participants à la concertation. Dès lors, une manière de préserver la cohérence de son image critique et son autonomie vis-à-vis du Conseil général est de se présenter en tant qu'expert sur la question des conflits d'usages de la nature et de leur résolution. Dès lors, on comprend que les raisons qui poussent Alsace Nature à s'engager très tôt dans la temporalité du dispositif de participation relèvent de la défense d'intérêts pluridimensionnels qui ne se limitent pas exclusivement à la protection de l'environnement.

⁸⁶⁰ Président départemental d'Alsace Nature, le 29/03/2007.

⁸⁶¹ Weber, M. (1971), *op. cit.*

⁸⁶² Lascoumes, P. (1994), *op. cit.*

⁸⁶³ Les mobilisations au sujet du tracé du TGV EST et du Grand Contournement Ouest de Strasbourg, notamment.

⁸⁶⁴ Lascoumes, P., (1994), *op. cit.*

7.1.2. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et propriétaires forestiers privés : la défense d'intérêts économiques et patrimoniaux

Soucieux de garder le contrôle et la maîtrise de leurs territoires, les propriétaires d'espaces naturels, se sont positionnés (par l'intermédiaire du Syndicat des propriétaires forestiers) en faveur de la protection d'espaces naturels privés et ont eux aussi manifesté d'emblée leur volonté de faire partie de la démarche et d'être titulaires d'un siège dans la commission.

Les questions de la propriété du sol et du refus de l'installation de certaines infrastructures ont largement été étudiées à l'aune du syndrome *Nimby* dans des cas de conflits d'aménagement du territoire et d'urbanisme, qui ont mis en évidence les contradictions existantes entre la revendication d'un intérêt général et d'un bien commun et la défense d'intérêts privés et particuliers. Ces contradictions traversent de la même façon les questions de la gestion forestière⁸⁶⁵ et des modes d'appropriation d'espaces relevant de la propriété privée. Les enjeux juridiques et patrimoniaux défendus par les propriétaires forestiers privés bas-rhinois représentés par leur syndicat constituent un registre d'intérêts privés qui sont portés en justification à l'engagement dans la concertation. Les espaces naturels (forêts, sentiers) sont considérés comme un patrimoine foncier assurant des rentes à leurs propriétaires grâce à l'exploitation forestière et la sylviculture. Pour la représentante des propriétaires forestiers privés, l'engagement se fait un nom de la défense d'intérêts qui relèvent d'enjeux à la fois patrimoniaux et économiques.

Défendre les intérêts des propriétaires privés

« Je suis **un peu à part par rapport à vous**, je ne représente **pas d'usagers**, (...) je représente **les propriétaires**. (...) Une des inquiétudes des propriétaires, c'est la **responsabilité** du propriétaire, parce que la particularité de la forêt privée, c'est que les usagers n'imaginent pas qu'ils sont sur **une propriété privée** (...).

La fréquentation par le public de ces espaces relevant de la propriété privée peut engager la responsabilité du propriétaire en cas d'accident; ce qui explique l'insistance

⁸⁶⁵ Pour approfondir la question du passage de la propriété privée collective à la forêt publique et des relations entre État et groupements forestiers, voir : Marty, P., « Propriété privée et politique de reboisement. Le cas des groupements forestiers », *Economie rurale*. N°244, 1998. pp. 41-48.

de cette représentante à exprimer le besoin de mettre des règles de fréquentation par écrit et de mettre en place des conventions. Le risque pénal encouru par les propriétaires en cas d'accident conduit le CRPF à prôner la signature de conventions d'usages actant, par écrit, les règles de fréquentation de ces espaces. L'engagement se fait ainsi également au nom d'enjeux juridiques.

La nécessité de règles écrites

« Après, il faudrait **une convention** pour mettre par écrit **les règles de fréquentation, d'entretien des sentiers**. Et là, deux cas de figures sont possibles : il y a ceux qui estiment que la convention n'est pas obligatoire, et ceux qui estiment qu'il faut une convention, que c'est obligatoire, et qu'il faut **une contrepartie financière pour entrave à la jouissance du bien.** »⁸⁶⁶

Les intérêts défendus sont donc bien ceux des propriétaires forestiers privés qui exploitent les forêts et en retirent des bénéfices économiques, et dont la fréquentation par des sportifs ou d'autres usagers est perçue comme une pénétration illégale des propriétés privées. C'est pourquoi la « *contrepartie financière pour entrave à la jouissance du bien* » est évoquée par cette technicienne. Marquant la différence à établir entre ce qui relève de la propriété privée et de l'espace public, cette injonction à établir une contrepartie financière renvoie plus largement aux relations entre puissance publique et groupements forestiers, au centre desquelles se confrontent deux logiques de maîtrise du territoire. D'un côté, les groupements de propriétaires privés se méfient des interventions étatiques dans « leurs » forêts, alors que de l'autre, l'État tente d'intervenir pour la remodeler et l'aménager. Cette confrontation replace la question des usages de la forêt des particuliers dans le contexte plus vaste de la distinction intérêt privé - intérêt général.

⁸⁶⁶ Technicienne du centre régional de la propriété forestière, intervention lors du groupe de travail du 05/03/2008.

7.1.3. L'Office National des Forêts (ONF) : la mise en jeu d'une expertise institutionnelle

En tant que représentant de l'État et gestionnaire de la forêt publique, l'ONF revendique d'abord son engagement dans la concertation sur les usages sportifs des espaces naturels au nom de son expérience à gérer les conflits entre les différents usagers des espaces forestiers.

Un représentant de l'État régulateur

« Bon effectivement, **en tant que gestionnaire de 80% des espaces naturels sur la région**, c'est quand même important qu'on participe à la démarche. Bon on n'est que gestionnaire, les deux tiers des forêts sont communales et un tiers est domaniale. **On représente le « propriétaire État »** seulement pour un tiers des forêts qu'on **gère**, et oui, donc nous, **en matière de données**, on dispose aussi de tout cet **inventaire des sites d'accueil du public**. »

L'engagement de l'ONF est ensuite justifié au titre des données techniques que cette institution peut mettre à la disposition du Conseil général du Bas-Rhin, mettant par là son statut d'expert sur les questions de gestion forestière en avant.

Un rôle de gestionnaire de l'espace

« Nous on est confronté à ça au quotidien. On fait **des recensements et des études des espèces et des milieux**, et on prend aussi en compte les contraintes humaines. Et toute la question justement c'est d'arriver à une **gestion fonctionnelle, de zoner, de faire des compromis entre différents usages de la forêt**. C'est un peu **notre rôle**; on connaît un peu ces problèmes, on doit les **gérer au quotidien**. »⁸⁶⁷

L'argument mis en avant par cet agent de l'ONF pour justifier l'engagement et le rôle que cette administration compte tenir dans la démarche de gestion des sports de nature relève de son expertise en matière de recensement et d'études des espèces et des milieux, mais surtout de son habitude à gérer les conflits d'usages. L'expression de son rôle de gestionnaire ne renvoie ainsi pas à la stricte intendance de la forêt publique; l'ONF s'impose également en tant que gestionnaire des conflits, au sens de médiateur entre les différents usagers. On retrouve ici une forme similaire de militantisme d'expertise à celui évoqué précédemment pour le cas d'Alsace Nature, avec toutefois une nuance à y apporter. En effet, si le représentant de l'ONF met en avant l'expertise que cette administration pourra apporter au débat, il le fait également en raison d'une

⁸⁶⁷ Agent de l'ONF, le 19/03/2007.

légitimité institutionnelle à défendre. En cela, l'engagement de l'ONF peut aussi être vu comme une forme d'un militantisme institutionnel⁸⁶⁸, car en tant que représentant de l'État, cette administration est conduite à jouer sur le double registre de l'expertise et de la légitimité institutionnelle sur lesquelles elle s'appuie (par l'intermédiaire de son représentant) pour justifier son engagement dans la démarche de concertation initiée par une collectivité territoriale (le Conseil général du Bas-Rhin).

D'autres acteurs et groupes d'acteurs ont davantage été désignés plus qu'ils ne se sont montrés volontaires pour prendre part à la démarche de concertation. Néanmoins, la désignation n'a pas empêché l'engagement de ceux-ci, et a même pu déclencher certains comportements se traduisant par un engagement dont l'intensité n'était pas nécessairement escomptée *a priori*.

7.1.4. La fédération départementale des chasseurs : s'engager en dépit de la crainte d'une inflation bureaucratique

Certaines organisations, sans qu'elles ne se soient manifestées auparavant, ont été sollicitées directement par le Conseil général lorsqu'il a initié la démarche de concertation. Si ces acteurs déclarent un intérêt pour la commission et sont même parfois demandeurs d'un tel outil, ils semblent tout de même douter de son efficacité et des moyens qui pourraient lui être affectés. Si les évolutions des formes de l'engagement de ces acteurs sont moins explicites que pour les organisations vues précédemment, elles sont toutefois perceptibles si l'on s'attache à comparer les propos tenus en 2007 à ceux tenus en 2009, lesquels traduisent plusieurs logiques à l'œuvre dans l'engagement.

Relativement nombreux⁸⁶⁹ en Alsace, les chasseurs sont peut-être des acteurs moins contestés qu'on ne pourrait le penser. Les propriétaires forestiers et l'ONF reconnaissent et valorisent le rôle que les chasseurs jouent dans la régulation du milieu faunistique et sylvicole. Même si c'est dans une moindre mesure, une frange modérée des écologistes

⁸⁶⁸ Nonjon, M., « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix* 2005/2, n° 70, p. 89-112.

⁸⁶⁹ Voir chapitre 1 : 7531 chasseurs (Bas-Rhin) sur 1 343 926 (France) en 2008.

reconnaît également l'importance des chasseurs à cet égard. Relativement bien assurés de leur pouvoir et de leurs réseaux (notamment politiques locaux), les chasseurs manifestent une certaine méfiance à l'égard des initiatives émanant de l'Etat ou d'institutions le représentant. Cette méfiance est à mettre en relation avec le contexte issu de la tempête du Lhotar et aux dégâts naturels causée par celle-ci sur les forêts et la population des cervidés et autres gibiers. Estimant ne pas avoir été dédommagés à la hauteur des dégâts et des incidences de la tempête, les chasseurs se sont ainsi sentis financièrement lésés et laissés pour compte par l'Etat et l'Union Européenne.

Par rapport au Conseil général, les longs et nombreux débats relatifs au projet de redynamisation et de réaménagement du site du Champ du Feu les ont rendus méfiants vis-à-vis des initiatives menées par le Département. Cette relative méfiance par rapport aux politiques départementales s'exprime tout autant au sujet du projet de gestion maîtrisée des sports de nature, et *a fortiori* lorsqu'il s'agit de la création d'une commission et d'un plan départemental.

Quel intérêt sans valeur juridique ?

« (...) ça a vocation à régler les conflits ou **juste** à définir exactement ce qui existe dans le département comme matière de sport et de sports de pleine nature? (...) à faire un inventaire pour **le grand public ou pour les professionnels**, ou pour **les politiques** pour qu'ils puissent savoir, définir, (...) une aide au développement (...) ? Parce que moi **j'interviens** (...) **en tant qu'employé de la fédération**, (...) moi **j'interviens** juste pour savoir dans quel cadre nous **on peut intervenir**, et sur quoi **on peut intervenir** et quelle est **la valeur du texte** quoi. **Si après il n'y a aucune valeur juridique...** Moi je pensais que c'était au moins un arrêté préfectoral derrière ou quelque chose.»⁸⁷⁰

Si ce porte-parole de la fédération départementale des chasseurs « intervient » en son nom et en vertu de sa fonction d' « employé de la fédération », il le fait également au nom de l'organisation qu'il représente (« j'interviens » ; « on peut intervenir »). La récurrence de l'emploi du verbe « intervenir » dans ce court extrait nous amène à l'interpréter comme la traduction de l'affirmation d'une légitimité à agir et d'une volonté à le faire, pour autant qu'il y ait une utilité. Or, la portée juridique des outils d'action publique que sont censés être la CDESI et du PDESI ne semble pas, à ce moment là du processus, être assez importante pour que les chasseurs affirment fermement leur volonté de s'engager pleinement dans la démarche de concertation et l'élaboration du futur PDESI. D'autres organisations, également réticentes à voir une

⁸⁷⁰ Technicien de la Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin, le 28/03/2007.

nouvelle commission se créer dans un contexte institutionnel déjà abondant en outils de concertation expriment une crainte vis-à-vis de la bureaucratie à outrance et de la technocratie : « ***On a déjà la commission des sites du Bas-Rhin qui existe maintenant depuis 25 ans, et puis il y a les comités Natura 2000 aussi. Mais le comité Natura 2000 sur le Champ du feu, on le voit bien, il ne fonctionne pas. Il ne s'est jamais réuni*** »⁸⁷¹.

Cependant, si en 2007 l'engagement des chasseurs dans la démarche se limitait à une prise contact et à la récolte d'informations sur ce qu'étaient les CDESI et le PDESI (« ***Oui, je m'y suis un petit peu intéressé parce qu'un administrateur m'avait donné un courrier des Vosges qui parlait justement des CDESI et du PDESI, pour justement un peu voir tout ça parce que nous en tant que chasseurs on est quand même confrontés à l'environnement et à ce qui s'y passe, (...), il m'avait dit que ça [la CDESI], ça pouvait être intéressant pour nous, donc je m'étais un peu renseigné à droite à gauche, notamment dans les Vosges mais on m'avait renvoyé vers le Conseil général mais on m'avait dit que (...) ça se mettait en place doucement*** »⁸⁷²), en 2008, l'engagement devient assumé pleinement, et est revendiqué au nom de la protection de la faune, mais aussi en tant que spécialistes de la gestion des usages de la forêt. Et par suite, en 2009, la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin se voit attribuer un siège à la CDESI lorsque le Conseil général en valida sa composition et son installation. Elle est également présente dans les groupes de travail associés à la CDESI.

Pour les chasseurs, l'engagement a donc évolué de la réticence à l'investissement selon une logique de valorisation et de revendication de leur légitimité à être présents et « avoir leur place » dans la démarche, de façon à préserver des intérêts principalement économiques, justifiés par un souci de préservation des milieux faunistiques. Cette évolution du niveau d'engagement des chasseurs traduit à la fois une prise de conscience de la réalité des enjeux qu'ils ont à défendre dans le processus de concertation, et de la pertinence de ces enjeux à pouvoir peser dans la discussion sur les usages des espaces. Mobilisés à la fois comme revendication et comme justification à avoir sa place dans la concertation, les registres de la protection de l'environnement et du patrimoine naturel offrent aux chasseurs, à l'instar des autres acteurs qui les mobilisent, des motifs justifiables à leur participation.

⁸⁷¹ Président du Conservatoire des Sites Alsaciens, extraits de notes d'entretien du 30/08/2007.

⁸⁷² Technicien à la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin, 28/03/2007.

7.1.5. Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) : s'engager en tant que partenaire institutionnel

Les parcs naturels s'inscrivent dans les processus de développement et l'aménagement des fonctions de l'espace rural⁸⁷³ où ils jouent un rôle dans la structuration des espaces et des rapports sociaux. Rappelons également que les parcs naturels régionaux ne sont pas dotés de prérogatives réglementaires fortes, et que leur organe directeur n'est pourvu que d'un pouvoir de suggestion lui autorisant à demander une action aux autorités compétentes, mais en aucun cas à se substituer à elles. En cela, l'efficacité d'un parc dépend des capacités de sa structure de gestion à coordonner les différentes procédures avec les différents niveaux administratifs (ministères, préfetures, collectivités territoriales). Les PNR ne disposent par ailleurs pas de recettes propres et bénéficient de financements croisés⁸⁷⁴ qui permettent leur fonctionnement. Malgré la faiblesse de leurs prérogatives, les parcs naturels régionaux ont une capacité d'initiative et d'innovation auprès des communes rurales. Ils jouent également un rôle important dans l'expérimentation des démarches concertées⁸⁷⁵.

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la préparation de la Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord en 1965, a permis une prise de conscience des richesses patrimoniales des Vosges du Nord, tout en mettant l'accent sur le statut de « poumon vert » des Vosges du Nord pour les populations des agglomérations locales et frontalières. La Charte de 1994 marque le passage d'une démarche territoriale centrée sur une relation de proximité, à un repositionnement des objectifs du Parc sur des thématiques transversales majeures, ancrées sur la protection du paysage, la valorisation des patrimoines naturels et culturels, le développement économique et l'information des

⁸⁷³ Richez, G., « Réflexions critiques sur les parcs naturels français », *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 51 n°2, 1976, pp. 189-204.

⁸⁷⁴ Le budget de fonctionnement est organisé en deux parties : le budget « statutaire » directement lié à la mise en œuvre de la charte, et un budget « programmes d'actions » qui est essentiellement financé par des subventions sectorielles de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région et des Départements. L'importance du budget statutaire conditionne la capacité du Parc à autofinancer la mise en œuvre de sa charte. (Source : http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/upload/doc_telechargement/La%20Revue%20Parcs%20n%C2%B066.pdf).

Le texte relatif au projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales prévoit l'obligation d'un autofinancement des PNR à hauteur de 20 à 30%. L'adoption de ce texte suscite une grande inquiétude au sein de la fédération des parcs naturels régionaux qui se verraient privés de leurs principales sources de financement. (Source : <http://www.lagazettedescommunes.com/46581/%c2%ab-une-catastrophe-financiere-pour-les-parcs-%c2%bb-interview-de-jean-louis-joseph-president-de-la-federation-des-pnr/>).

⁸⁷⁵ Mounet, J.-P., (2007), *op. cit.*

publics. Ce repositionnement s'est opéré dans un contexte de décentralisation et d'apparition des structures de coopération intercommunale, mais également suite au renforcement de l'action de l'Union européenne en matière d'environnement. La charte⁸⁷⁶ actuelle du Parc a été élaborée à partir de 1997. Elle a été approuvée par le décret du 9 juillet 2001, et renouvelle le classement des Vosges du Nord en Parc Naturel Régional pour une durée de dix ans. Des conventions d'application de la Charte entre le Sycoparc et les partenaires des politiques à mener précisent les actions, les moyens mis en œuvre et les modes de concertation avec les organismes concernés. Des programmes pluriannuels précisent les actions qui sont spécifiquement menées par le Sycoparc en application de la Charte.

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord est déjà un partenaire institutionnel du département du Bas-Rhin sur d'autres thématiques que les sports de nature (tourisme, environnement, culture). Néanmoins, la démarche CDESI-PDESI et plus particulièrement ses aspects techniques qui relèvent des systèmes d'information géographique représentent pour le PRNVN une réelle opportunité de se positionner sur une nouvelle thématique, et d'asseoir son rôle de partenaire du Conseil général du Bas-Rhin. Et ce, malgré des rapports encore parfois problématiques dont l'origine remonte principalement à des histoires conflictuelles entre personnes et des tensions politiques⁸⁷⁷.

Un partenaire sur les données géographiques

« Le rôle du Parc dans la CDESI est **d'apporter sa contribution** à la réalisation du schéma [le PDESI]. Sur l'aspect technique, **le parc dispose d'un service SIG** [Système d'Information Géographique] très performant. (...) On peut avoir **un rôle d'apport d'informations** pour le diagnostic, on peut faire **profiter de nos expériences** (...). A plus long terme, on pourrait tout-à-fait envisager un SIG avec une exploitation sur une borne dans un office de tourisme (...). **On a tout pour le faire au niveau des données du SIG**, on a les itinéraires balisés, les altitudes, les dénivelés, les notices... »⁸⁷⁸

⁸⁷⁶ La Charte du Parc engage les parties prenantes l'ayant approuvée, et constitue le fondement de leurs actions et de l'esprit qui guidera leurs choix ; est le guide permanent qui s'impose au Sycoparc ; permet aux Régions, à la demande des collectivités territoriales, de solliciter le renouvellement du classement des Vosges du Nord en Parc Naturel Régional ; engage l'État au travers du classement en Parc Naturel Régional. Cet engagement est précisé dans la convention d'application de la Charte par l'État, signée dans les trois mois après la parution du décret de classement ; constitue une référence pour guider l'action des acteurs publics ou privés en matière d'aménagement, de développement et de protection.

⁸⁷⁷ « Et bien, non, le parc fait un très grand travail, nous avons de bonnes relations, ce n'est pas aussi catastrophique que vous avez pu l'entendre. (...) Mais le seul problème, c'est un problème de personnes. Le président ne s'entend ni avec le directeur du Sycoparc, ni avec le président du Parc. (...) Donc travailler avec le Parc n'est pas un problème, mais il faut être attentif à ce genre de relations... » (Directeur général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne du CG67, le 28/11/2006.)

⁸⁷⁸ Directeur du Sycoparc, le 28/02/2007.

L'expertise revendiquée par le directeur du PNRVN est ne se limite pas à ses apports en termes d'informations géographiques et d'élaboration d'outils dédiés. Elle l'est tout autant au titre du rôle reconnu aux parcs naturels régionaux par la loi de 1967⁸⁷⁹ et l'article L. 331-9⁸⁸⁰ du code l'environnement, en matière d'expérimentation et d'innovation dans le pilotage et la mise en œuvre de recensements, de diagnostics et d'études qui ont vocation à être partagées et mises à la disposition des collectivités territoriales, qui sont encore, au moment où nous écrivons ces lignes, les principaux financeurs des PNR. (« *Des expérimentations de comptage des pratiquants avaient été faites pour certaines pratiques (...). Le Parc peut être utile pour mener ce genre d'études, avec des mesures, des passerelles avec la Moselle, (...). Mais c'est le rôle d'expérimentation des parcs.* »⁸⁸¹). Le Parc valorise également l'apport d'expériences dont il pourrait faire bénéficier le Conseil général dans le domaine de la conciliation des usages des espaces naturels (« *C'est ce qu'on peut apporter à l'échelle de ce qu'on fait sur le périmètre du Parc comprenant des réserves naturelles et beaucoup de sites naturels remarquables où nous avons déjà rencontré toutes ces problématiques de cohabitation d'usages* »⁸⁸²), et de la résolution des conflits entre pratiquants d'activités sportives de nature et protecteurs de la faune et de la flore.

La résolution des conflits comme philosophie du parc

« C'est en fait la **philosophie du Parc** qui a présidé à la **charte de l'escalade**. Mettre les personnes concernées autour d'une table, y compris les extrémistes, et faire un rappel à la loi. Pour la charte, on est clairement parti **d'une solution de résolution de conflit** (...). Initialement, la **porte d'entrée de la concertation** c'était pratiquants – faucons pèlerins, avec une entrée préhension du rocher et sensibilisation aux écosystèmes rocheux (...) »

⁸⁷⁹ Les parcs naturels régionaux ont été institués par le décret n° 67-158 du 1^{er} mars 1967, modifié par le décret n° 75-983 du 24 octobre 1975 ; leur consécration législative intervient avec l'article 29 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, complété ensuite par l'article 86 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983. L'objectif de protection du patrimoine naturel et culturel leur est assigné pour la première fois par le décret n° 88-443 du 25 avril 1988.

⁸⁸⁰ Art. L. 331-9. (*extraits*) : « Pour l'accomplissement de ses missions, l'établissement public peut participer à des programmes de recherche, de formation, d'accueil et de sensibilisation du public à l'environnement. » ; « Il peut être chargé par l'Etat de la mise en œuvre de toute action en rapport avec ses missions statutaires, y compris en dehors du parc. » ; « Il peut apporter aux collectivités territoriales et à leurs groupements un appui technique en matière de préservation des espaces naturels et pour la réalisation d'aménagements concernant le patrimoine naturel, culturel et paysager, dans les conditions prévues par le code des marchés publics » ; « Il peut engager avec l'organe de gestion d'un espace protégé frontalier des actions communes dans le cadre des politiques nationales et communautaires entrant dans leur champ respectif de compétences et, le cas échéant, créer les outils de gestion concourant à la mise en œuvre de leurs missions communes.

⁸⁸¹ Directeur du Sycoparc, le 28/02/2007.

⁸⁸² *Ibid.*

La démarche d'élaboration de la « charte de l'escalade sur les rochers des Vosges du Nord » a été initiée et pilotée par le PNRVN dans les années 1990 à la suite d'un conflit qui opposait une association de protection du faucon pèlerin à l'ensemble des grimpeurs de la région, ces derniers faisant face au risque d'une interdiction systématique de l'accès aux sites d'escalade où nichait cette espèce. Pour protéger les sites de nidification du faucon tout en évitant une fermeture endémique des sites d'escalade, le PNRVN se positionna en médiateur des conflits et s'engagea dans l'élaboration de la charte de la pratique de l'escalade sur les rochers des Vosges du Nord, comprenant notamment l'édition de documents de sensibilisation aux règles de pratique de l'escalade sur le territoire du Parc et la signature de convention d'usages des rochers entre le comité départemental de la FFME, l'ONF, les propriétaires forestiers. Fort de cet engagement antérieur, le PNRVN se positionne à la fois en expert de la médiation et de résolution des conflits, et place cet objectif comme un des fondements philosophique guidant les actions du PNRVN.

L'engagement du PNRVN dans la concertation sur la gestion des sports de nature répond donc à deux catégories d'enjeux que nous identifions. Des enjeux économiques et financiers expliquent l'importance du maintien de relations partenariales de qualité avec les collectivités territoriales (particulièrement avec le Conseil général du Bas-Rhin) qui restent, malgré la menace de la réforme générale des politiques publiques, leurs principaux financeurs. Par ailleurs, les sports de nature sont susceptibles de générer des retombées économiques indirectes pour l'économie locale de ce territoire principalement rural (nuitées, restauration, location de matériel, etc.). C'est pourquoi il encourage le maintien de ces activités, mais en prônant néanmoins leur pratique dans le respect des équilibres environnementaux. Ce positionnement répond à la deuxième catégorie d'enjeux par rapport auxquels le PNRVN s'est engagé dans la démarche. En effet, historiquement, les parcs naturels régionaux sont des structures qui ont émergé à la fin des années 1960, en étant institués en 1967 avec pour vocation première la protection de la nature et de l'environnement.

La revendication d'expertise est généralement liée à la constitution d'un corps de spécialistes visant à prendre en charge un besoin social identifié en affirmant la détention de compétences ou connaissances spécifiques. Pour le PNRVN, l'expertise est ainsi revendiquée au nom du rôle traditionnel qu'il joue dans la mise en œuvre de

démarche concertées et d'expériences innovantes en matière de gestion des conflits d'usages, mais également au titre de la performance de leur système d'information géographique et de l'exploitation des données qu'il est susceptible de mettre à disposition du Conseil général.

Le PNRVN, à l'instar d'autres organisations comme, l'ONF, le CRPF ou Alsace Nature, ont été soit volontaires, soit directement sollicités directement par le Conseil général du Bas-Rhin. Ces sollicitations prennent la forme d'un acte d'autorité institutionnel qui légitime les personnes et les organisations désignés comme des acteurs incontournables dans le processus de concertation et qui s'auto-désignent comme experts. Les engagements des organisations que nous avons pu observer et étudier se veulent et se disent dépolitisés, mais le sont-ils réellement ? Nous pensons que non. Par delà le discours dépolitisé des organisations quant à leurs engagements, ceux-ci se produisent au nom de la revendication d'une expertise. Ils ne relèvent pas d'intérêts et d'enjeux homogènes et partagés, et ne se réalisent pas non plus au nom de motifs identiques. Les spécialistes du militantisme environnemental s'engagent au nom de l'intérêt général, les propriétaires forestiers privés, et les gestionnaires la forêt publique le font notamment au nom d'intérêts patrimoniaux et économiques et le PNRVN au nom d'une philosophie et d'intérêts économiques et environnementaux. Alsace Nature, fédération d'associations militantes pour la préservation de l'environnement, s'engage en vertu d'une expertise de la négociation qui se double de la revendication d'une expertise environnementale. Les groupes d'acteurs dont l'activité économique prend appui sur les territoires (propriétaires forestiers, ONF, chasseurs) font valoir leur expertise institutionnelle afin de défendre des enjeux à la fois économiques et patrimoniaux, même si pour les chasseurs, des réticences à l'engagement sont exprimées eu égard le risque pour le dispositif CDESI-PDESI de devenir un énième outil d'action publique qui ne trouve pas d'application pratique. Les revendications légitimes de ces organisations dans la concertation s'inscrivent dans un contexte institutionnel qui vient consolider cette forme de militantisme d'expertise où, dans une logique participative, le travail de formulation des motifs de l'engagement et de ses justifications redouble d'importance pour faire sens. L'expertise tend ainsi à fonctionner comme une sorte de label, condition d'accès à la décision collective ainsi qu'à divers

dispositifs d'action concertée⁸⁸³. L'analyse des « cadres » de l'action collective ou « *frame analysis* » s'est intéressée aux processus de transfert, d'innovation, de diffusion de technologies organisationnelles en reconsidérant les organisations davantage comme des canevas « culturels »⁸⁸⁴ où peuvent se transmettre des normes et croyances au travers des engagements qui y sont produits par les « collectifs ». En cela, les organisations peuvent à la fois se définir comme « des arrangements spécifiques de liens sociaux et d'expression concrète de solidarité, et comme des modalités de distinction et de reconnaissance par rapport à tel ou tel autre type d'organisations »⁸⁸⁵. En tant qu'instance de représentation politique des mouvements sociaux, l'organisation permet aux groupes mobilisés d'exister durablement⁸⁸⁶. Or, un groupe sans porte-parole ne peut exister dans les moments de l'action, qu'elle soit revendicative, participative, ou militante et ne peut donc pas attribuer de sens légitimes homogènes à ses actions⁸⁸⁷. L'identification des logiques collectives au sein des organisations qui s'engagent et se mobilisent pour participer au processus de concertation nous conduit à caractériser une forme de militantisme institutionnel s'articulant autour de la mise en valeur d'une l'expertise environnementale et militante, qui légitime les organisations, mais aussi les personnes qui les représentent. Car, si ces organisations institutionnelles s'engagent collectivement, elles délèguent toutefois la représentation⁸⁸⁸ et la prise de parole à des personnes qui s'engagent individuellement et pas exclusivement au nom du groupement qu'elles représentent (en interne comme en externe). Ces personnes s'engagent aussi en fonction de ressources spécifiques qui influent sur la division sociale, sexuée, générationnelle du travail militant et dont l'analyse ne peut pas faire l'économie d'un

⁸⁸³ Granjou, C., Mauz, I., « Un « impératif scientifique » pour l'action publique. Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale. », *Socio-logos*, 2006, n°2 (revue de l'Association Française de Sociologie en ligne). <http://socio-logos.revues.org/document893.html>.

⁸⁸⁴ Les travaux de Clemens sur le mouvement féministe sur la période 1890-1920 mettent au centre de l'analyse le travail de construction de « cadres organisationnels » (« *organizational frame* »). Ceux-ci envisagent les organisations comme des canevas culturels, supportant des identités, montrant là encore l'essor de la « *frame analysis* » en sociologie des mobilisations. (Clemens, E., (1996), "Organizational Form as Frame: Collective Identity and Political Strategy in the American Labor Movement." pp. 205-26 in *Comparative Perspectives on Social Movements: Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, New York: Cambridge University Press, 1996.)

⁸⁸⁵ Pierru, E., (2010), « 1. Organisation et ressources », in Fillieule et alii., (2010), *op. cit.*, pp.19-38.

⁸⁸⁶ Bourdieu, P., (2000), *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

⁸⁸⁷ Pierru, E., (2010), *op. cit.*

⁸⁸⁸ Bourdieu, P., (2001), « La délégation et le fétichisme politique », in Bourdieu, P. (2001), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, pp.249-279.

examen minutieux. Le point suivant permettra d'éclairer en quoi les engagements de ces personnes peuvent être caractérisés ou non de militants.

7.2. Les ressorts des engagements individuels dans la concertation : entre profession(s), position(s) et conviction(s)

Par rapport au point précédent, nous avons souhaité changer de niveau d'analyse en interrogeant non plus les logiques collectives des organisations et de leurs engagements, mais en interrogeant les logiques individuelles des engagements des porte-parole des organisations. Il s'agit donc, en identifiant quels sont les ressorts des engagements individuels de la concertation, de comprendre pourquoi et comment au sein de ces organisations, certains porte-parole et acteurs se sont davantage engagés que d'autres et en vertu de quelles caractéristiques ce sont eux, spécifiquement, qui ont été désignés pour s'engager dans le processus de concertation plutôt que d'autres. Nous préférons recourir à l'usage du terme de ressorts qu'à celui de ressources, dont la définition « se fait toujours par défaut : sont des ressources ce qui est nécessaire à l'action collective » et restent le « concept ventre mou de la théorie »⁸⁸⁹. En effet, Pierru le rappelle avec M. Offerlé, « tout est potentiellement susceptible d'être converti et activé comme une ressource »⁸⁹⁰ ; il souligne également le fait que les ressources peuvent tout autant être existantes avant la mobilisation qu'être produites dans le cours de l'action, et enfin qu'elles « n'existent pas indépendamment des cadres de perception qui les font exister en tant que telles »⁸⁹¹.

Telle que la définit M. Weber, la théorie de la « *rationalité axiologique* » de l'action peut également permettre d'aborder le processus de l'engagement. Aussi, la question des ressorts des engagements des acteurs peut être posée en termes de « rationalité axiologique » ou de « sens moral » moteur de l'engagement, ou encore d'engagements

⁸⁸⁹ Lapeyronnie, D., « Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? », *Revue française de sociologie*, 1988, 29-4. Sociabilité et action collective. pp. 593-619, (p. 604).

⁸⁹⁰ Pierru, E., (2010), *op. cit.*, p.36-37.

⁸⁹¹ *Ibid.*

qui répondraient à des « paris subsidiaires »⁸⁹² ou encore si les engagements peuvent relever d'un militantisme moral reposant sur un « accord parcellaire »⁸⁹³.

Néanmoins, les conceptions de la rationalité instrumentale des acteurs nous semblent insuffisantes pour expliquer quelles sont les logiques et les ressorts des engagements individuels des acteurs dans le processus de concertation sur la gestion des sports de nature. On peut rejoindre P. Bourdieu lorsqu'il fustige les « théories naïvement utilitaristes »⁸⁹⁴ pour expliquer le phénomène militant et essayer d'éclairer l'engagement par les dispositions individuelles. Aussi, nous avons tenu à mobiliser le cadre théorique offert par les travaux sur les carrières militantes⁸⁹⁵, laissant plus en retrait les perspectives de la sociologie pragmatique qui ne nous semblent pas suffisantes, à ce niveau d'analyse, pour comprendre quels sont les ressorts et les logiques des engagements individuels dans la concertation sur les sports de nature. Nous souhaitons ainsi interroger les propriétés sociales des acteurs qui se sont engagés dans la concertation et envisager la possibilité de l'acquisition d'un sens pratique militant dans le cours de la concertation, et identifier une série de compétences socialement pertinentes pour ce processus. Nous avons qualifié de « ressorts de l'engagement » dans le processus de construction de l'action publique concertée ce qui, dans la trajectoire et la socialisation des acteurs, les a dotés de compétences civiques et critiques, d'appétences revendicatives et d'une sensibilité aux enjeux environnementaux qu'ils ont investies dans leur engagement dans la concertation sur les sports de nature. L'attachement et à la sensibilité à la nature, à l'environnement et à sa préservation, forgés dans les expériences de la pratique de sports de nature, une humeur militante issue d'une socialisation associative importante, l'implantation dans des réseaux multiples due à un investissement associatif important, l'influence de la culture professionnelle et de l'acculturation aux rouages administratifs, l'humeur protestataire issue d'un rôle de bouc émissaire, marquent ainsi les trajectoires de bon nombre des

⁸⁹² Becker, H.S., « Notes sur le concept d'engagement », *Revue Tracés*, n° 11 – 2006 / 1, pp. 177-192.

⁸⁹³ Reynaud, E., « Le militantisme moral », in Mendras, H., (dir.), (1980), *La sagesse et le désordre*. Paris, Gallimard, pp. 271-286., p.280.

⁸⁹⁴ Bourdieu, P., (1984), *op. cit.*

⁸⁹⁵ Fillieule O., Mayer N., (2001), *op. cit.*

participants à la concertation. Mais l'engagement connaît des expressions différenciées selon les modes d'entrée et l'existence préalable de compétences militantes⁸⁹⁶.

7.2.1. Le transfert de compétences militantes forgées dans des expériences professionnelles de la nature

Les formes d'un engagement pouvant être qualifié de militant se façonnent dans les socialisations secondaires des acteurs qui s'engagent dans la concertation. Nous avons pu isoler des caractéristiques sociologiques récurrentes chez les acteurs que nous avons pu interroger et qui se sont engagés dans le processus de concertation. Ceux-ci ont, pour certains, été socialisés à l'action collective dans le cadre de leurs mobilisations associatives et de l'exercice de leur profession. Leurs engagements dans la concertation sont susceptibles d'être analysés comme la transposition de compétences acquises auparavant, sur d'autres terrains et dans d'autres cadres sociaux. Celles-ci ont été forgées dans des expériences sportives de la nature (la pratique d'un ou de plusieurs sports de nature, en compétition ou en loisir) et dans des expériences professionnelles en lien avec la préservation de l'environnement, l'aménagement et le développement des territoires. La préexistence de ces compétences joue non seulement un rôle sur les manières de s'engager (en intensité et dans le temps : maintien de l'engagement ou désengagement) mais aussi sur la façon de justifier son engagement.

E.C. Hughes, en faisant une sociologie des occupations appliquée au travail, invite à étudier l'activité professionnelle comme un processus non seulement biographique, mais également identitaire, en ce sens que les occupations (une activité professionnelle étant considérée comme une occupation) sont à considérer à la fois comme ressources identitaires et convoyeuses d'identités. Dans un souci de précision et de robustesse théorique de la notion, plusieurs concepts ont ainsi été convoqués par les interactionnistes pour estomper la distinction entre professions et occupations⁸⁹⁷. Dans cette perspective, les groupes professionnels (*occupational groups*) sont des collectifs à l'intérieur desquels les membres d'une même activité de travail tendent à s'auto-

⁸⁹⁶ Mathieu, L., « Les ressorts sociaux de l'indignation militante », *Sociologie*, 2010, n°3, vol. 1, mis en ligne le 21 octobre 2010, URL : <http://sociologie.revues.org/587>

⁸⁹⁷ Hughes (1996) a ainsi mis au jour des notions pour rendre compte de la délimitation de la division du travail parmi lesquelles notamment celles de « *licence* » (autorisation d'exercer), de « *mandat* » (obligation de mission), de « *dirty work* » (sale boulot).

organiser, à défendre leur autonomie et leur territoire et à se protéger de la concurrence par l'obtention d'un monopole. C. Dubar et P. Tripier⁸⁹⁸ dégagent trois champs sémantiques liés à trois types d'usages du terme de profession dans sa compréhension française. Dans un sens proche du *calling* anglais (vocation) ou du terme allemand *beruf* (métier et vocation), la profession peut d'abord être entendue comme quelque chose relevant du déclaratif, voire de l'engagement. Et si l'on en revient à l'origine religieuse du terme de profession, celle-ci pose alors la question du sens subjectif de l'activité de travail, de la dynamique des cultures et des formes d'individualités. Dans un second sens, la profession peut renvoyer à l'activité rémunérée d'un individu, le travail qu'il fait et qui lui permet d'en vivre. Enfin, le sens du mot profession peut aussi être rapproché de la corporation, au sens d'un « ensemble de personnes exerçant le même métier »⁸⁹⁹. Ces trois significations déterminent les trois axes d'une triple réalité de la profession, entendue à la fois comme affirmation d'une vision du rapport au travail et de son sens, comme activité productrice de revenus, et comme d'appartenance à un groupe défini par un savoir faire commun.

La construction d'une identité professionnelle est basée sur la « socialisation secondaire »⁹⁰⁰ durant laquelle sont incorporés des savoirs spécialisés (savoirs professionnels) comprenant un vocabulaire, des formules, propositions, procédures, un programme et un véritable « univers symbolique » qui véhicule une conception du monde, définie et construite en référence à un champ spécialisé d'activités.

A travers son analyse sur le cas des médecins, E.C. Hughes, montre que les identités ne sont pas uniquement déduites des trajectoires sociales mais aussi induites par les individus, leurs croyances et leurs justifications. Les dimensions biographique et institutionnelle seraient donc toutes les deux à considérer dans le processus identitaire.

C. Dubar⁹⁰¹, en s'inspirant des travaux de Hughes, propose de dépasser le clivage entre l'« approche synchronique des identités au travail » de R. Sainsaulieu et l'« approche diachronique des habitus de classe » de P. Bourdieu en construisant un modèle des identités professionnelles (ou identités au travail) où il associe les processus biographiques de construction d'une « identité pour soi », et les mécanismes structurels

⁸⁹⁸ Dubar, C., Tripier, P., (1998), *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.

⁸⁹⁹ *Ibid.*, p.10-11.

⁹⁰⁰ Berger, P., Luckmann, T., (1986), *op. cit.*

⁹⁰¹ Dubar, C., (2000), *La crise des identités*, Paris, PUF.

de reconnaissances des « identités pour autrui »⁹⁰² Dépendantes des relations avec les autres et de la perception subjective de sa situation, mais aussi des rapports au pouvoir (« capacité de peser sur les décisions qui concernent son travail mais aussi capacité d'influer sur les autres et d'entrer dans des stratégies d'acteurs »), les identités professionnelles sont alors des « conceptions de soi au travail »⁹⁰³ qui mettent en jeu les relations entre identité personnelle et identifications collectives. Dubar propose donc d'articuler le biographique et le structurel en construisant un modèle des différentes formes identitaires qui se situent à l'intersection des constructions biographiques voulues et des processus relationnels de reconnaissance et de négociation dans lesquels l'individu s'engage continuellement avec les autres et avec lui-même. La construction⁹⁰⁴ de l'identité professionnelle (élément des identités personnelles) est « alors le processus par lequel un groupe professionnel parvient ou non à se faire reconnaître par les partenaires de ses activités de travail et par lequel les segments qui le composent (et les sujets qui constituent ces segments) se dotent de discours légitimant leur pratique »⁹⁰⁵.

Identité professionnelle et culture professionnelle possèdent un caractère composite issu de leur processus de construction qui engage à la fois la socialisation primaire, la culture d'appartenance de l'individu qui renvoie à son identité, mais aussi la socialisation secondaire liée à la sphère professionnelle qui participe à son identité au travail. Que ce soit dans les administrations municipales, départementales ou régionales, l'exercice de l'activité professionnelle et la reconnaissance de l'appartenance au corps de la fonction publique territoriale exigent de se revendiquer de la « culture territoriale », qui est à la fois la culture professionnelle de référence et le ciment qui lie les agents entre eux et dans l'institution. Mais qu'ils soient titulaires ou contractuels, les fonctionnaires territoriaux n'arrivent pas dans l'administration départementale sans racines, ni dispositions sociales et culturelles; ils apportent avec eux leur culture d'origine, leurs propres valeurs, affinités personnelles ainsi que leur culture de travail construite au fil de leurs éventuelles expériences professionnelles antérieures. Aussi, en fonction des domaines au sein desquels ils évoluent au cours de leur activité professionnelle (environnement, sport, tourisme) au sein de l'administration bas-rhinoise, ils

⁹⁰² Laing, R.D., (1971), *Soi et les autres*, Paris, Gallimard.

⁹⁰³ Dubar, C., (2000), *op. cit.*

⁹⁰⁴ Dubar distingue la construction de la transmission, indiquant que l'imitation et la répétition de l'héritage social et professionnel est devenu insuffisant pour parvenir à la reconnaissance professionnelle.

⁹⁰⁵ Entretien d'Annette Gonnin-Bolo avec Claude Dubar, *Recherche et formation*, n°41, 2002, pp. 131-138.

incorporent des sous-cultures qui jouent un rôle sur les types de motifs qu'ils apportent à leurs engagements dans la démarche et qui viennent redoubler d'autres composantes identitaires forgées au cours de leurs trajectoires biographiques et professionnelles.

Pour expliquer comment ces différentes logiques de l'engagement s'agrègent et rentrent en résonance (ou parfois en dissonance) chez les fonctionnaires territoriaux du conseil général, nous avons choisi de nous attarder plus particulièrement sur le cas de l'engagement de Stéphane, adjoint au chef service de l'environnement du Conseil général du Bas-Rhin, qui permet de discerner deux types d'éléments qui constituent le soubassement de l'engagement et dont il convient de ressaisir la dynamique d'une réalité intrinsèquement double. Dans un premier mouvement, la reconstruction de certaines dispositions – comprises dans les contextes particuliers du Conseil général et de son service de l'environnement – acquises pendant le vécu personnel et professionnel de Stéphane qui ont pu favoriser son engagement, permet de ressaisir les diverses formes des nécessités de l'engagement. Dans un second mouvement, l'approche par le déclaratif de la profession, saisie comme vocation et conviction, permet de déceler une agrégation de plusieurs motifs qui sous-tendent cet engagement dans la démarche de gestion maîtrisée des sports de nature du Bas-Rhin

7.2.1.1. Stéphane : une appétence pour la nature s'exprimant dans l'identité professionnelle

Entendu comme domaine d'activité professionnelle dans le milieu des collectivités territoriales et en tant que compétence facultative des départements, l'environnement représente un domaine des collectivités où les agents (ingénieurs, techniciens) se positionnent fréquemment dans une posture revendicative de l'importance et de la légitimité de leur domaine professionnel face à d'autres secteurs plus prioritaires pour les départements (compétences obligatoires comme le social par exemple). Ces revendications portent généralement tant sur les budgets d'investissement et de fonctionnement alloués aux politiques départementales environnementales (TDENS, Éducation à l'environnement) que sur la considération portée à ce domaine des politiques publiques départementales. Ce constat est à notre sens à mettre en relation avec l'institutionnalisation et la professionnalisation des

métiers de l'environnement en France, où les administrations et services liés à l'environnement ne sont apparus que relativement tardivement (voir chapitre 3) comparé à d'autres pays (l'Allemagne, notamment). Cette caractéristique de l'environnement comme domaine professionnel participe de la sous-culture professionnelle des agents du conseil général qui occupent des postes dans les services en charge de cette thématique et les incline en partie à tenir une position relativement revendicative et distinctive par rapport aux autres domaines de compétence du Département.

Le choc des cultures

« On a la chance **nous dans notre collectivité, d'avoir des cultures professionnelles différentes**. On a des **sportifs, on a des écolos pur jus, j'en suis un exemple**, François S. en est un autre exemple, avec des gradations, des approches, **des sensibilités un peu différentes** et mine de rien, je pense **qu'on a du mal à l'exploiter**. Dans le sens où dans la culture professionnelle, **on a du mal finalement à accepter le point de vue de l'autre**, parce que c'est une **remise en cause de ton travail**. »⁹⁰⁶

Défendre sa culture professionnelle

« Tu vois dans **la culture on a des trucs à défendre ou pas**. (...) Et du coup tu vois, c'est **vraiment une approche culturelle**, il y en a un qui verra le verre à 95% vide, et l'autre il le verra à 5% plein quoi. Là si tu veux, **j'en parlais à Paul**⁹⁰⁷, **en termes d'analyse du jeu d'acteurs**, je disais voilà, c'est un projet, c'est un recensement des attentes des gens, et elle est sûrement légitime, (...) **mais est-ce qu'elle est légitime au point de construire un aménagement** (...) Il y a une vraie question à poser à l'échelle d'un site avant de se lancer bille en tête. Donc voilà, c'était juste pour illustrer **la différence de culture professionnelle**. »⁹⁰⁸

Une composante collective de la culture professionnelle vient de la culture de corporation. Celle-ci fédère tous les professionnels issus de la même discipline (ici l'environnement), mais qui exercent leur métier dans des lieux et des organisations exogènes à cette discipline d'origine. C'est ici le cas pour Stéphane, qui exerce son métier d'ingénieur en environnement au sein d'une administration départementale, et non dans une organisation totalement dédiée à l'environnement. Cette double appartenance à la culture de la fonction publique territoriale et à celle de l'environnement génère une sorte d'identité professionnelle « à tiroirs » où référence est tantôt faite à la culture territoriale, tantôt à celle de l'environnement, en fonction des

⁹⁰⁶ Stéphane

⁹⁰⁷ Paul, (Architecte de formation), Chef de projet sur le réaménagement du site du plan d'eau de Plobsheim au service des sports du CG67.

⁹⁰⁸ Stéphane

nécessités qu'exige la situation. Ainsi, c'est ici d'abord la référence à la culture territoriale qui apparaît en filigrane, avant celle à l'environnement : « *On est **une collectivité**, c'est une **culture politique**, une culture du non-dit, où on se mouille pas, et c'est nécessaire, parce qu'on travaille quand même avec des élus.* »⁹⁰⁹. Alors qu'un peu plus loin, c'est explicitement la référence à cette forme de sous-culture professionnelle de l'environnement qui vient en premier plan : « *Sur un sujet comme ça (CDESI-PDESI) t'es plus proche de l'aménagement, de la géographie humaine, de l'environnement, que du sport en tant que tel. T'es plus proche des problématiques d'aménagement du territoire, de concertation, du jeu d'acteurs et compagnie, que sur des thématiques sportives pures, au sens acteurs sportifs, pratiques sportives, réglementation.* »⁹¹⁰. La spécificité revendiquée de la sous-culture professionnelle de l'environnement apparaît avec acuité dans les propos de Stéphane distinctement lorsqu'elle est comparée à d'autres sous-cultures professionnelles. Ainsi, le contraste par rapport aux agents du service des sports que Stéphane met en relief en invoquant la « différence de culture professionnelle » entre « sportifs » et « environnementalistes ». De même, tout au long du processus de mise en œuvre de la démarche entre les services du Conseil général, ces petites railleries entre service de l'environnement et service des sports ont souvent mis en exergue des formes d'opposition et de revendication de la légitimité à se saisir du sujet de la gestion des usages sportifs de la nature.

A l'affût des formulations ambiguës

« **Je relève** à nouveau que figure des formulations comme « l'objectivation des impacts négatifs environnementaux ». Certes certains « écolos » ont des approches irrationnelles et voit parfois des impacts de partout. Et ce sera nécessaire sur certains sites d'avoir des études fines pour bien caractériser les impacts, **je relève** que les impacts positifs pour le tourisme, le développement, etc., n'ont eux pas besoin d'être objectivés. **Au delà de la boutade**, si le PDESI se veut être un cadre de travail objectif pour une résolution des conflits il faudra qu'il évite **ce genre de formulation partielle dans un sens ou dans l'autre** »⁹¹¹.

Les logiques de concurrence entre services à propos du dossier « sports de nature » représentent autant de raisons de s'engager. Nous mettons ces logiques en lien avec l'existence de sous-cultures professionnelles, formes d'*ethos* professionnels – sportif, touristique, environnementaliste – qui s'articulent en fonction d'une double

⁹⁰⁹ *Ibid.*

⁹¹⁰ *Ibid.*

⁹¹¹ Extrait d'un courriel de commentaires sur le rendu final du diagnostic sports de nature, le 12/10/2010.

appartenance à la culture territoriale commune aux agents du Conseil général et à la culture de référence de l'activité professionnelle exercée, spécifique au domaine, sportif, environnemental ou encore touristique. Ces logiques de défense et de revendication du domaine professionnel d'appartenance se retrouvent de manière sensiblement similaire auprès des acteurs des services des sports et du tourisme qui se sont engagés.

Reconnu pour sa compétence et son sens critique, mais confessant qu'il a « l'impression d'être toujours le seul à râler »⁹¹², il n'hésitait pas « à mettre les pieds dans le plat » dès qu'une phrase, un mot, une formulation de phrase, ne lui semblaient pas appropriés dans un rapport, une note, un courriel ou un éventuel document de travail relatif au projet de « gestion maîtrisée des sports de nature » piloté par le service des sports. Ce faisant, il défendait non seulement des intérêts liés à la préservation de l'environnement, mais également les intérêts de son service et ceux liés à sa propre position hiérarchique au sein de l'administration départementale:

« Alors la position de l'environnement là-dessus, bon tu as du voir **les annotations que j'avais mises sur le rapport** que JB m'a envoyé... (...) Non, mais il n'y a pas de soucis, c'est juste qu'il y a **des éléments qui ne me plaisaient pas**. Parce que ce qui est important c'est de rester cohérent. En environnement, les politiques relatives aux espaces naturels sensibles ne sont pas beaucoup intégrées dans les politiques globales. Au CG, **on n'a pas beaucoup de politiques d'environnement**, et il y a une raison. C'est la configuration du territoire qui veut ça... (...) L'espace du Département du Bas-Rhin est un **espace contraint**. »

« Au fait, dans la présentation powerpoint et dans le rapport, vous [*le service des sports*] mentionnez 29 pratiques de sports de nature, **mais vous en êtes sûrs ?** »

« Oui, donc pour les ESI, **on** [*le service de l'environnement*] souhaite rester en cohérence avec la politique existante, **avec ce qu'on fait déjà**. »

« Pareil, **il faudra aussi**, ce que **vous devrez faire**, c'est un inventaire complet des ENS et voir quelles contraintes ça peut engendrer au niveau des pratiques sur ces sites, qui sont en fait pas vraiment à problème. (...) Et en plus si c'est un chemin rural, il faut encore voir avec l'exploitant ou le propriétaire, le gestionnaire et lui faire comprendre que cet espace contient **des espèces rares ou protégées**. »

« Mais après, le gros du travail c'est au niveau des politiques d'éducation à l'environnement **qu'on peut le faire avec les CINE** notamment [*Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement*]. Ils **seront à intégrer dans le PDESI**. (...) Et pour les CIP [*Centres d'Interprétation du Patrimoine*], c'est pareil, **vous devrez en tenir compte ; j'ai noté** que vous parliez de patrimoine,

⁹¹² Stéphane.

que ce soit du patrimoine naturel ou du patrimoine architectural, on est dans la même logique de préservation et de découverte... »⁹¹³

Chez Stéphane, l'engagement dans la démarche de gestion des sports de nature s'explique ainsi par l'agrégation de différents motifs à s'engager (la défense d'intérêts propres au métier et à la sous-culture professionnelle, la revendication d'une identité professionnelle) et de compétences qu'il exerce dans le contexte particulier du service de l'environnement du Conseil général du Bas-Rhin.

Les quelques indications biographiques dont nous disposons ne nous permettent pas de dresser un portrait sociologique complet de Stéphane. Il nous a dit être fils d'un agriculteur et se définit lui-même comme un « écolo pur jus ». Lorsqu'il nous parlait de ses origines, il a insisté pour battre en brèche le sens commun consistant à opposer agriculteur et écologiste. Il nous expliquait ainsi qu'au contraire, le fait d'avoir grandi en milieu rural et agricole l'a, dès l'adolescence, sensibilisé aux enjeux de protection et de préservation de l'environnement et au respect du patrimoine naturel.

Si en termes de pratique sportive, il n'est pas un pratiquant de sports de nature (il est d'abord un pratiquant expérimenté de rugby, sport qu'il pratique au Racing Club de Strasbourg depuis plusieurs années), il fréquente régulièrement les espaces naturels bas-rhinois en tant que promeneur particulièrement attentif au respect des espaces naturels qu'il fréquente seul, ou avec sa femme et son jeune enfant.

Stéphane nous a également fait part de son parcours universitaire qu'il présente comme une évidence. Après une formation de premier cycle (anciens Deug et Licence) en écologie et biologie, il a obtenu un diplôme de deuxième cycle (DESS) en environnement. Suite à un an de service civil obligatoire, il a été recruté au Conseil général du Bas-Rhin en janvier 1997 par la voie contractuelle, puis a réussi le concours d'ingénieur territorial. Il occupe aujourd'hui un poste de directeur adjoint au service de l'environnement et des espaces ruraux au sein du Conseil général du Bas-Rhin.

Son engagement dans la démarche de concertation, et plus largement dans le projet CDESI-PDESI s'est d'abord réalisé en faveur de la protection de l'environnement et de la nature à préserver plutôt que sur les aspects sportifs du dossier sur lesquels il a

⁹¹³ *Ibid.*

d'ailleurs pu avoir des réactions et des prises de positions parfois virulentes à l'égard de la pratique des sports de nature. La mise en regard des prises de positions de Stéphane pour la protection de l'environnement tout au long de la mise en œuvre de la démarche de gestion des sports de nature et de ses revendications écologistes nous invite à considérer l'existence de dispositions qui viennent s'actualiser ici dans le contexte professionnel de l'environnement, considéré comme un domaine de conviction⁹¹⁴.

7.2.1.2. La multipositionnalité comme condition sociale de l'engagement

a) *Victor : la cohérence d'un multi-positionnement militant pour la préservation de l'environnement et les sports de nature*

Les militants des associations comme Alsace Nature sont ainsi mobilisés en fonction d'objectifs de préservation écologique des territoires, mais aussi de conservation d'un rôle politique important. Une des stratégies consiste à jouer d'une harmonie avec la position occupée, mais aussi, en nombre de cas, pour produire des comportements dont la disharmonie réglée et le décalage mesuré par rapport aux comportements normalement associés à la position sont revêtues de fonctions sociales déterminées⁹¹⁵. On retrouve ces techniques de mise à distance – ou de négation symbolique des distances – que sont les « changements de registre » chez Victor, représentant d'Alsace Nature à la CDESI, qui occupe des positions à la fois dans les champs éducatif (Éducation Nationale), de l'administration du sport (Ministère Jeunesse et Sports), sportif (fédération française de canoë-kayak) et le secteur marchand (prestataires d'activités sportives de nature).

Rompu au militantisme et aux réseaux, Victor change de registre et utilise des « titres à parler » selon les interactions et les situations pour défendre la cause de chaque groupement auxquels il appartient tout en gardant une cohérence par rapport aux valeurs défendues :

Le rôle de pratiquant et de professionnel du tourisme

« Je suis **pratiquant de base des activités de pleine nature**, depuis longtemps, et je viens du milieu **sportif**, donc pratiquant des activités de pleine nature. (...) j'ai une **démarche de pratiquant, mais aussi professionnelle**, de deux types. La première c'est en ayant monté une première agence de tourisme actif en Alsace. (...). Ensuite, la deuxième approche, ça a été de dire, « ça ne sert peut-

⁹¹⁴ Tissot, S., (2005), *op. cit.*

⁹¹⁵ Boltanski, L., (1973), *op. cit.*, p.16.

être à rien de développer les activités de pleine nature si le milieu n'est pas en capacité à accueillir des gens dans de bonnes conditions. »

Le rôle de prestataire sports de nature

« (...) **On a recréé une structure avec d'anciens élèves pour professionnaliser justement des Brevets d'État** localement, qui s'appelle Trace Verte, (...) maintenant, le marché est plus mûr et il y a possibilité de professionnaliser deux trois personnes sur de l'accompagnement de randonnée, en VTT en raquettes (...). »

Le rôle d'agent du Ministère Jeunesse et Sport

« (...) A l'époque, **j'ai monté un dossier avec le Conseiller Technique Régional de canoë kayak pour la ligue de canoë kayak**, pour mettre en place un plan régional de randonnées nautiques. Et ça a été mon boulot pendant un an (...). Et donc c'était la fédé de canoë là, c'était une des premières à mettre ça en place (...). »

Le rôle d'agent du Ministère de l'Éducation nationale

« (...) il y a une formation de service en espace rural. Un BTS, c'est la seule formation de la France, et entre autres, **on a développé avec une collègue**, un produit développement durable, et notamment tourisme durable. **Et moi j'interviens** sur ce module là (...). »⁹¹⁶

Le rôle de représentant d'Alsace Nature

« Oui, P. est très pris, et **on en a parlé avec M. parce qu'on avait un comité régional, un comité directeur régional** [d'Alsace Nature] (...) et si je n'y suis pas au nom de Trace Verte, j'y serai au titre d'Alsace Nature. »

L'avantage de ce multi-positionnement est d'être à l'interface de plusieurs champs, et ainsi d'être légitime auprès de plusieurs autres acteurs de la concertation et, en conséquence, d'être en situation de pouvoir notamment jouer un rôle de médiateur. La cohérence de ce multi-positionnement est préservée par la mobilisation en faveur de la défense de l'environnement et des sports de nature. En réunion, ces acteurs multiples peuvent choisir un positionnement selon les circonstances et utiliser des « titres à parler » que l'analyse positionnelle, « si l'on admet (...) que la surface sociale d'un individu – définie comme la portion d'espace social qu'il est en mesure de parcourir et de maîtriser en occupant successivement les différentes positions sociales qu'il serait en droit d'occuper simultanément – dépend autant de la dispersion des positions entre les différents champs sociaux que de leur nombre », nous permet de mettre en évidence en prenant « la mesure de la surface sociale dont disposent les individus » et en évaluant

⁹¹⁶ Victor, Représentant d'Alsace Nature (entre autres), le 14/06/2007.

« l'étendue et la nature de leur capital social, et au moins, dans une certaine mesure, l'étendue et la nature du pouvoir qu'ils détiennent »⁹¹⁷.

b) Roland : l'articulation des rôles autour d'une pratique sportive

De même, les représentants des services de l'État peuvent également être positionnés dans plusieurs champs. C'est le cas de Roland, qui dirige un service départemental de gestion de l'eau. Pratiquant de canoë, président d'un club, et père de la technicienne environnement du comité régional de canoë, il participe aux réseaux de relations internes du Conseil Général (« Pour répondre à Hervé [le Chef du service des rivières au Conseil Général]») et est affilié à Alsace Nature par l'intermédiaire de ses fonctions au comité régionale de canoë kayak :

Le rôle d'agent de la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA)⁹¹⁸
« Moi, je travaille à la DDA au service de l'Ill, sur l'aménagement du Rhin tortue. Je suis issu de l'ENGEES et j'ai fait de l'aménagement par la suite.»⁹¹⁹

Le rôle d'agent des services de l'État et de pratiquant de canoë
« Il y eu des modifications réglementaires, notamment **la loi sur l'eau** qui demande par exemple, la prise en compte des **loisirs nautiques**. »⁹²⁰

Le rôle de président de club de canoë-kayak
« Pour **nous** au **niveau du canoë**, sur le secteur du Neuhof, le problème est de savoir si le canoë pourra encore être pratiqué jusqu'à la fin de l'année... (...) Qui doit en faire partie ? Ben c'est dans la loi, il me semble que c'est clair : **nous**, forcément, le kayak, la randonnée, les activités équestres (...). »⁹²¹

Le rôle du père et du pratiquant de canoë
[Venant compléter les propos de sa fille qui vient d'intervenir] : « Ce que l'on peut ajouter, pour comparer avec la voile, il n'est pas nécessaire d'avoir une compétence particulière, sauf sur certains cours d'eau. **L'objectif du Comité Départemental** est de recenser les cours d'eau. Il faut rappeler que la navigation est autorisée, sauf arrêté préfectoral. »⁹²²

Les engagements des acteurs multipositionnels que nous avons pu identifier donnent ainsi lieu à une cohérence des comportements accordés aux positions pendant des interactions, au cours desquelles la multipositionnalité est associée à une « distance

⁹¹⁷ Boltanski, L., (1973), *op. cit.*, p. 9.

⁹¹⁸ Dénomination d'avant la RGPP de 2007.

⁹¹⁹ Roland, Président du club de canoë kayak de Sélestat (entre autres), le 13/02/2007.

⁹²⁰ *Ibid.*

⁹²¹ *Ibid.*

⁹²² Intervention pendant le groupe de travail du 23/04/2008.

au rôle»⁹²³ comme « modalité particulière d'exposition du « rôle » défini comme l'ensemble des signum sociaux et des emblèmes pour lesquels s'expriment publiquement l'occupation légitime d'une position déterminée. »⁹²⁴. Cependant, les incessants repositionnements, changements de registre et de rôles auxquels procèdent ces acteurs les font prendre le risque, si la distance au rôle n'est pas maintenue, de leur faire perdre du crédit vis-à-vis des autres acteurs qui ne parviennent dès lors plus à identifier distinctement à quel rôle ils ont à faire au moment de l'interaction. Si la multiposition est favorable à la constitution de réseaux et à leur étendue, le mélange des rôles qu'elle peut susciter comporte le risque sinon d'une rupture, tout du moins d'une confusion dans l'identité pour autrui⁹²⁵ qui est d'autant plus préjudiciable à la concertation, processus nécessitant la construction d'une confiance mutuelle entre les acteurs qui y participent.

Le cas de Julien, président et représentant du comité départemental de la FFME, est à ce titre révélateur. Contrairement à Victor qui faisait preuve d'une rationalité « en finalité »⁹²⁶ dans ses permutations de rôles et dans les registres mobilisés qui leur étaient associés, Julien agissait davantage en fonction d'une rationalité « affectuelle »⁹²⁷ qui le conduisait à entremêler les rôles⁹²⁸ qu'il jouait, indifféremment des positions qu'il occupait et des situations dans lesquelles il était engagé. Ce multipositionnement « brouillé » l'a desservi en générant une perte de crédit non seulement auprès de ses homologues associatifs, mais aussi auprès des administrations. Et *a fortiori* vis-à-vis du Conseil général du Bas-Rhin, son employeur⁹²⁹, qui voyait souvent d'un mauvais œil son implication en tant que président de la FFME. A plusieurs reprises lors de réunions, nous avons pu relever des réactions attestant de cet agacement : « Avec lui, on ne sait

⁹²³ Comme le souligne Yves Winkin : « Goffman s'intéresse moins au rôle comme un ensemble de droits et d'obligations qu'au rôle comme représentation (performance) locale, au sein de ce qu'il va appeler un « système d'activité situé », défini comme « un circuit d'actions interdépendantes, relativement fermé, contrôlant de lui-même son équilibre et sa clôture » (note 1 p.270). Winkin, Y., Engagement, traduction française du chapitre III du livre *Encounters : Two studies in the sociology of Intercation*, Indianapolis, The Bobbs-Merrill Company, 1961, in Winkin, Y., (dir), (1981), La Nouvelle communication, Paris, éditions du Seuil.

⁹²⁴ Boltanski, L. (1973), *op. cit.*, p.16.

⁹²⁵ Dubar, C., (2000), *op. cit.*, p.237.

⁹²⁶ Weber, M., (1971), *op. cit.*, p.55

⁹²⁷ *Ibid.*

⁹²⁸ Alternativement : représentant ou président de la FFME, grimpeur, agent de la DDE (rattachée au Conseil général)

⁹²⁹ Du fait du transfert de la compétence de l'entretien des routes aux départements.

*jamais à qui on parle, si c'est le grimpeur ou quelqu'un de la maison [le Conseil général]... Enfin pour moi, il reste avant tout un grimpeur »*⁹³⁰.

Mais les acteurs qui se sont impliqués, engagés, dans la concertation, ne bénéficiaient pas tous d'une multipositionnalité leur permettant de jouer avec les rôles. En considérant la multipositionnalité comme une modalité des engagements, pour certains acteurs, elle vient redoubler des caractéristiques personnelles qui font varier l'engagement dans son intensité et dans le temps. Inversement, pour d'autres acteurs, la variabilité de l'engagement peut être dépendante de ces caractéristiques et de leur trajectoire respective, sans pour autant que ceux-ci n'aient été situés au carrefour de plusieurs positions leur permettant d'accumuler des ressources dans de multiples espaces sociaux.

7.2.2. Une intensité de l'engagement liée à l'adhésion à la concertation comme processus créateur de consensus

Sur l'ensemble de la démarche de concertation – et avant même qu'elle ne soit effective – nous avons pu identifier des niveaux différenciés d'engagement qui se caractérisent par une variation de leur durée et de leur intensité qui, on le verra, peut aller de la réticence au « surinvestissement »⁹³¹. Pour certains acteurs, l'engagement s'avère très intensif et constant dans la durée, alors que pour d'autres, l'engagement gagne en intensité pendant le processus, ou au contraire, diminue pour aboutir à la défection et au désengagement.

Nous proposons ici de caractériser ces différents niveaux d'engagement des acteurs dans la concertation et de comprendre les raisons de la variabilité de leur intensité au cours des trois années pendant lesquelles s'est déroulée la concertation.

⁹³⁰ Directeur de la culture et des sports du Conseil Général du Bas-Rhin, Débat de territoire de la MCG de Haguenau du 10/10/2008.

⁹³¹ « Même si nous privilégions un certain niveau d'engagement, nous tolérons souvent des différences considérables dans son intensité, l'éventail des possibilités allant de l'ennui mortel au "surinvestissement " ». (Goffman, 1974, p.126)

7.2.2.1. Judith, Benjamin : un engagement qui va crescendo

Une autre caractéristique, plus spécifique aux acteurs issus des services du Conseil général ou de l'État, qui nous apparaît comme typique des engagements que l'on peut qualifier de « constants », relève des retentissements attribués à la démarche sur d'autres dossiers, dont les administrations – du Département ou de l'État – sont en charge. Ainsi, pour le service du tourisme du Conseil général, les agents ont participé « bénévolement » à la concertation territoriale non seulement par intérêt pour le sujet, mais également pour les bénéfices qu'ils allaient pouvoir en tirer pour leurs propres missions : « (...) *ça a alimenté à la fois la démarche CDESI, et en parallèle ça a alimenté plein d'autres thématiques, plein d'autres politiques. Tu vois, par exemple pour moi ça a alimenté ma politique tourisme. Pour J.-L. M., tu vois ça a du alimenter les politiques de la DDLU⁹³², les agents y allaient bénévolement, c'était le soir, et ils y allaient par intérêt pour le sujet, mais aussi parce qu'ils savaient aussi que ça pouvait leur servir pour leur boulot à eux aussi* »⁹³³. Certains services de l'Etat (Jeunesse et Sports) dressent peu ou prou le même constat : « *Tu vois ça a alimenté beaucoup d'autres politiques, sous un autre angle, et c'est ça qui est intéressant. C'est une autre porte d'entrée, et en tout cas ça a eu son intérêt.* »⁹³⁴

Les engagements des agents du Conseil général peuvent être mis en relation avec l'idée des « paris subsidiaires » tels que les définit Becker⁹³⁵, au sens où « l'individu engagé agit de manière à impliquer directement dans son action certains de ses autres intérêts, au départ étrangers à l'action dans laquelle il s'engage ». Néanmoins, si les engagements de certains agents du Conseil général dans la concertation peuvent être pris de manière consciente en fonction d'attentes que l'engagement pourrait satisfaire, ils peuvent également l'être d'abord en fonction d'un *intérêt pour*⁹³⁶ la démarche de concertation prise pour elle-même, dont l'effectuation devra alors répondre à des attentes qui n'étaient pas forcément conscientes lors de l'engagement initial. Cependant, une question se pose ici : comment la justification de l'engagement pourrait-elle être la

⁹³² Direction du développement local et de l'urbanisme.

⁹³³ Chargée d'affaires touristiques au Conseil général du Bas-Rhin, le 11/02/2010.

⁹³⁴ Benjamin, référent sports de nature à la DRJSCS d'Alsace, le 11/02/2010.

⁹³⁵ Becker, H. S., (2006), *op. cit.*, p.183.

⁹³⁶ Caillé, A., (2005), *op. cit.* p.276.

même pour deux agents du Conseil général du Bas-Rhin ? C'est en reprenant Weber nous dit Ogien⁹³⁷, qu'une première réponse peut être apportée : l'attribution des motifs de l'engagement répond « à des formes d'inférence dont on peut penser qu'elles sont communes à tous les partenaires d'une relation sociale, pour autant qu'ils entendent assurer l'intelligibilité et la rationalité de l'action à laquelle ils participent ». Ainsi, la croyance en la légitimité d'un système des normes en vigueur dans ce groupe est ce qui permet à chacun des membres d'un même groupe social de comprendre les intentions d'autrui. Les motifs des engagements des agents du Conseil général dans la concertation sont donc à saisir en tenant compte de leur typicité qui est à la fois liée au contexte et à une circonstance donnée.

a) *Judith : convaincue des vertus de la concertation*

L'engagement, au sens de la présence et de l'implication, peut s'expliquer par une prise d'assurance et de confiance sur la maîtrise d'autres dossiers liés à différents aspects de la problématique sports de nature. Le cas de la randonnée et du PDIPR, dont Judith était notamment en charge, suscitait des tensions relatives à la signature de conventions entre le Conseil général et le Club Vosgien, avant le lancement de la démarche de gestion des sports de nature. Le fait qu'une partie de ces tensions aient pu être atténuées en intégrant la refonte du PDIPR à la démarche globale CDESI-PDESI a permis à cette chargée d'affaires de dédramatiser la question de la randonnée pédestre, pour finalement « être totalement à l'aise » sur la question du PDIPR et de la randonnée. Elle a dès lors fait preuve d'un engagement et d'un investissement dans la démarche qui sont allés en grandissant, à mesure qu'elle y découvrait des points communs qu'elle parvenait à réintégrer dans les thématiques dont elle était déjà en charge : « *Ouais, c'est allé crescendo. Mais moi, plus ça allait, et plus ça m'intéressait. Et tu vois maintenant, par rapport au PDIPR, c'est un sujet sur lequel je suis totalement à l'aise. Et dès le début, moi il y avait les deux entrées champ du feu et tourisme. Et c'est vrai que moi, dans mon métier, sur toutes les thématiques, la rando, c'est devenu pour moi un truc important, et qui a énormément de potentiel touristique aussi. Et pour le vélo pareil, ça a permis aussi de booster un peu la thématique vélo.* »⁹³⁸ Un exemple de cette prise

⁹³⁷ Ogien, A., (2005), *op. cit.*

⁹³⁸ Judith, chargée d'affaires touristiques au Conseil général du Bas-Rhin, le 11/02/2010.

d'assurance lors de l'assemblée générale du Club Vosgien le 18 avril 2009 à Rosheim est à ce titre très évocateur. En effet, le Club Vosgien avait sollicité le Conseil général pour faire une présentation des démarches PDIPR et PDESI. Le Conseil général a répondu favorablement en y envoyant les agents en charge des deux dossiers, en l'occurrence Judith et moi-même. Je me souviens d'un échange lors du trajet pour s'y rendre où Judith me confiait ce que je tenterais ici de restituer de mémoire : « *Heureusement qu'on y va à deux, parce que pour un samedi, j'ai autre chose à faire que de me prendre des tomates* », traduisant par là la crainte de subir les assauts des membres du Club Vosgien bien loin d'être acquis à la cause du Conseil général qu'elle représentait. Intervenant après la présentation de la démarche globale CDESI-PDESI, et malgré une appréhension certes fondée, elle parvint pourtant à répondre aux militants de la randonnée d'une façon qui les a largement satisfaits. Très reconnaissants de sa venue, ils la remercièrent d'ailleurs à maintes reprises de s'être déplacée un samedi, et même si c'était au nom du Conseil général. Pendant le trajet retour, elle me fit part de sa satisfaction à avoir été à l'aise sur le sujet d'une façon qui l'avait elle-même surprise, et insista à nouveau sur les bénéfices d'avoir présenté les deux démarches « ensemble ».

b) Benjamin : « investi du sujet »

Benjamin, référent « sport de nature » au sein de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports d'Alsace (DRDJSA)⁹³⁹, a été nommé sur ce poste au cours de l'année 2008, soit deux ans après le début de la démarche CDESI-PDESI. Jeune (30 ans), et en charge de dossiers relatifs à la jeunesse et à la formation auparavant, ce sont d'abord son histoire de pratiquant sportif et sa sensibilité à la préservation de l'environnement qui lui ont permis d'avoir une connaissance initiale du dossier et qui ont favorisé son implication dans la démarche de gestion des sports de nature du Conseil général. Ceci dit, même si l'engagement de Benjamin dans la démarche semblait évident, car dépendant de son statut de « référent sports de nature » à Jeunesse et Sports, il s'est transformé au fur et à mesure du degré d'importance qu'il a pu attribuer à la démarche de concertation et au dossier de manière plus générale : « *Ouais, clairement. Au début c'est un dossier comme tous les dossiers, et puis tu te*

⁹³⁹ Ancienne dénomination avant la RGPP de 2006.

rends compte vite que c'est un dossier auquel tu vas donner une importance un peu particulière, puis ça va crescendo. Tu vois c'est pas dans toutes les instances où tu peux aller, où tu vas essayer de suivre complètement la démarche, de faire des compte rendus, de participer au travail qui peut être mis en œuvre entre différents institutions»⁹⁴⁰. L'investissement de Benjamin peut être interprété en regard de plusieurs facteurs qui sont liés autant à ses caractéristiques personnelles qu'à l'institution à laquelle il appartient. Pratiquant de nombreux sports de nature (escalade, randonnée, VTT) et plus particulièrement de course d'orientation à haut niveau, Benjamin est également bénévole dans une association de course d'orientation où il entraîne les plus jeunes et les encadre lors des compétitions. Il reconnaît lui-même que ses compétences sportives, sa connaissance des différents sites de pratique sportive et sa propre multi-pratique viennent lui assurer une légitimité vis-à-vis des divers partenaires avec lesquels il a à travailler :

« (...) sur une autre thématique sport, je m'y retrouverais peut-être moins dans le métier qu'à l'heure actuelle en travaillant sur la thématique sport de nature. Du coup je pense que c'est hyper intéressant dans ce genre d'instance d'avoir des « spécialistes », en tout cas des gens qui ont une accointance, une sensibilité très très fine avec le sujet. Et en plus, je dirais comme corollaire que quand c'est le cas, tu parles un peu le même langage que les gens que tu vas rencontrer. Ils ne vont pas dire, le gars il n'y connaît rien, ça apporte aussi une certaine légitimité. Moi, ils peuvent me rencontrer au Champ du Feu sur des skis, sur des raquettes, en train de courir et de parcourir les montagnes (...). »

Âgé d'une trentaine d'années et tout juste nommé « référent régional sports de nature » sur l'ensemble de l'Alsace à la suite de quelqu'un qui travaillait sur la thématique depuis plus d'une vingtaine d'années, il s'est trouvé dans une position qui exigeait de lui de faire la démonstration de ses capacités à prendre en charge la thématique sports de nature à la DRJSCS d'Alsace, tant auprès de sa propre hiérarchie qu'auprès des autres institutions, et plus particulièrement auprès Conseil général. Ce statut de « jeune agent devant faire ses preuves » a sans doute favorisé un engagement conséquent dans l'ensemble de la concertation. Présent lors des groupes de travail, mais également lors des six débats de territoire, Benjamin a également été désigné comme représentant des services de Jeunesse et Sports au sein de la CDESI⁹⁴¹.

⁹⁴⁰ Benjamin, référent sports de nature à la DRJSCS d'Alsace, le 11/02/2010.

⁹⁴¹ Même si formellement, le siège a été attribué au directeur régional et départemental de la Jeunesse et des Sports.

Hormis sa conscience professionnelle, sa curiosité intellectuelle pour la démarche et sa sensibilité personnelle avec les sports de nature, l'omniprésence et l'engagement croissant de Benjamin s'expliquent ainsi aussi par la nécessité pour la DRJSCS, émanation du ministère des sports⁹⁴², d'asseoir sa légitimité et de se présenter comme un partenaire incontournable du Conseil général sur la thématique des sports de nature. En effet, le ministère des sports avait commencé à travailler sur le sujet⁹⁴³ bien avant que les départements ne se saisissent effectivement de leur compétence de création d'une CDESI et d'un PDESI aux conseils généraux.

C'est souvent après s'être engagés que certains acteurs ont pris la mesure de la progression de leur investissement au fur et à mesure de l'avancée de la démarche de concertation. Cet engagement progressif se décline différemment selon les acteurs, allant de la réticence (évoquée précédemment) à l'investissement voire à la revendication, ou de la discrétion à l'affirmation (de soi, de son rôle).

Évidemment, bien qu'une partie de la récolte des données consistait à pendant le cours de l'action, nous avons eu recours aux entretiens, et à l'analyse de discours qui étaient produits après l'engagement. Mais comme le rappelle Filleule au sujet des méthodes d'enquête relatives à l'engagement militant, « Premièrement, le récit de vie constitue un instrument primordial pour rendre compte du réseau continu d'interprétations subjectives qui guident la conduite des individus, pour autant que les raisons d'agir sont abord analysées en tant elles nous renseignent sur le travail d'ajustement chaque étape de la carrière entre une décision subjective et les contraintes objectives ; deuxièmement que la manière dont les motifs sont formulés dans le cadre et au moment de entretien est aussi le produit des règles du jeu en vigueur dans le contexte où ils s'expriment. Autrement dit toutes les raisons ne sont pas invocables également selon le contexte de leur énonciation »⁹⁴⁴.

⁹⁴² Dans son appellation complète « Ministère de la santé et des sports ».

⁹⁴³ Par l'intermédiaire du Pôle National de Ressources Sports de Nature de Vallon Pont d'Arc dont il est à l'initiative de la création en 2004.

⁹⁴⁴ Filleule O., « Post scriptum : Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, 2001, n°1-2., pp. 199-215.

7.2.2.2. Élise : un engagement sans ménagement

Qu'ils soient des agents de l'administration départementale ou des acteurs et groupes d'acteurs « concernés » par les sports de nature, ceux qui se sont engagés de manière constante et intensive dans la concertation tout au long de la démarche partagent plusieurs caractéristiques en commun.

La première, et à notre sens la plus évidente, relève des attentes vis-à-vis de la démarche dans sa globalité. Une autre caractéristique a trait aux croyances – à l'*illusio* – dont elle faisait l'objet. Celles-ci étaient fondées sur la capacité du Conseil général à prendre totalement en charge la problématique de la gestion des espaces naturels dédiés à différents usages et des conflits inhérents à ces usages, mais également sur la capacité du dispositif CDESI-PDESI à résoudre ces conflits d'usages, en offrant un nouveau lieu de discussion à l'ensemble des usagers des espaces, sites et itinéraires de sports de nature.

Les propos du président du comité départemental de cyclotourisme expriment de manière évidente cette attente concernant la création de la commission et le lancement de la démarche : « *Je suis **tout à fait favorable à la création de la CDESI**, mais j'avais l'impression que cette démarche n'était pas en route encore ou pas encore décidée au niveau départemental. (...) Je pense que cette démarche était **absolument nécessaire** pour une bonne cohabitation des divers utilisateurs des espaces, sites et itinéraires et la préservation de ces derniers* »⁹⁴⁵. A l'instar du comité de cyclotourisme, cette attente est partagée par le comité de canoë kayak.

Mais la conseillère technique environnement du comité régional de canoë kayak ne fait pas qu'exprimer une attente similaire de la part de l'ensemble des pratiquants de canoë vis-à-vis du dispositif CDESI-PDESI, elle va plus loin, en définissant son engagement par rapport à un intérêt personnel – au sens d'une curiosité – pour la démarche :

Un engagement « à fond »

« Mon engagement ? **A fond, du début à la fin**. C'est une démarche qu'**on attendait**. Puis moi, **perso, c'est une démarche qui m'a intéressée** (...). Ah les débats de territoire, **je les ai tous faits** ! Parce que toutes les rivières sont **défendables**, parce que ce sont **nos lieux de pratique**, parce qu'il y a de la pratique, de la **pratique en club** j'entends. »⁹⁴⁶

⁹⁴⁵ Président du comité départemental de cyclotourisme, le 30/03/2007.

⁹⁴⁶ Élise, conseillère technique environnement nautique au comité de canoë kayak d'Alsace, le 14/05/2010.

Roland, père d'Élise, dans son rôle de président d'un club de canoë kayak, met en avant l'opportunité que représente la CDESI pour offrir un lieu de discussion de plus, et insiste sur l'évidence pour les pratiquants de canoë kayak à faire partie de cette commission : « *Ah ben oui, totalement, ça fait deux trois ans qu'on attend cela. C'est une table ronde de plus, c'est très bien. On en a encore besoin, ne serait-ce que pour entériner ce qui a déjà été fait et communiquer là-dessus. (...) c'est une commission de plus, mais c'est pas un mal car c'est en multipliant les occasions de concertation que les questions de gestion des conflits peuvent avancer.* »⁹⁴⁷

Mais si l'on tient compte du parcours personnel et professionnel d'Élise au sein duquel s'inscrit et s'est construit cet intérêt pour la démarche de gestion concertée des sports de nature, celui-ci ne saurait se résumer à de la curiosité. On décèle dans l'engagement d'Élise une logique qui l'a conduite à s'investir bien davantage dans la démarche qu'elle n'aurait eu à le faire. Il convient ainsi d'appréhender l'engagement d'Élise à l'aune de certaines de ses caractéristiques biographiques qui sont susceptibles sinon d'expliquer, mais au moins d'appréhender certaines origines de l'intensité de son engagement dans la démarche de gestion des sports de nature bas-rhinoise.

Élise : canoë et environnement, une histoire de famille

Jeune femme âgée de 23 ans, Élise est une pratiquante de canoë-kayak issue d'une famille de canoéistes. Son père (Rolland), ingénieur en aménagement et en environnement et chef du service de gestion de l'Ill (un cours d'eau) pour l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts, a occupé pendant six ans le poste de président du club de canoë de Sélestat où Élise et ses sœurs, toutes deux plus jeunes, pratiquent encore en compétition (pour l'une d'entre elles) et encadrent de jeunes compétiteurs. Élise a pratiqué cette activité de manière compétitive durant seize années, avant de devoir abandonner la compétition suite à des problèmes de santé. Elle s'est ensuite investie dans l'encadrement bénévole du canoë et l'organisation de sorties de découverte de la nature notamment. Elle s'est ensuite investie dans la gestion de l'activité au niveau régional, d'abord en tant que simple membre du comité régional de canoë, puis en tant que Conseillère Technique en Environnement Nautique au sein du Comité Régional d'Alsace de Canoë Kayak, poste sur lequel elle a été recrutée en septembre 2006 après avoir obtenu un Master de géographie et d'aménagement (elle s'est orientée cette voie après avoir été contrainte d'abandonner la filière universitaire des S.T.A.P.S. en raison du problème évoqué

⁹⁴⁷ *Ibid.*

précédemment). Elle occupe encore aujourd'hui ces fonctions et a obtenu, dans le cadre du droit à la formation professionnelle continue, le D.E.J.E.P.S., mention coordination des sports de nature, formation dans laquelle elle s'est lancée afin d'élargir ses domaines de compétences à l'ensemble des pratiques sportives, et non plus seulement au canoë.

Ce bref portrait vient éclairer sous un autre jour l'engagement d'Élise dans la démarche de gestion maîtrisée des sports de nature du Conseil général du Bas-Rhin. L'influence de la socialisation primaire qui a eu lieu au sein de son environnement familial est ici évidente; le rôle de son père notamment, a eu un effet tant sur le plan sportif que professionnel. L'histoire sportive d'Élise et son fort attachement à la protection de l'environnement, sa carrière⁹⁴⁸ de pratiquante de canoë (y compris les raisons qui lui ont fait stopper la compétition), viennent en partie expliquer l'intensité de ses investissements sportif et associatif, mais alimentent également la compréhension que l'on peut avoir de ses choix de cursus universitaire et d'orientation professionnelle. A l'instar des travaux de S. Fleuriel⁹⁴⁹ au sujet des sportifs de haut niveau et à la suite de S. Tissot à propos des reconversions militantes⁹⁵⁰, la question qui se pose ici est celle du réinvestissement d'une ressource et de la reconversion d'une espèce de capital⁹⁵¹. Le cas d'Élise illustre ce transfert, suite à l'arrêt de la pratique compétitive du canoë kayak, des dispositions et savoir-faire qu'elle y avait acquis dans d'autres espaces du monde social, opérant ainsi à une reconversion d'un capital sportif en dispositions militantes qui s'actualisent dans l'espace professionnel au sein duquel Élise évolue et envisage encore d'évoluer, comme en atteste le dernier diplôme qu'elle a obtenu.

Le caractère progressif de l'engagement est à mettre en relation avec plusieurs phénomènes. Le premier est de l'ordre de l'imprévisibilité de l'*intérêt pour* la concertation dans les formats dans lesquels elle était proposée. En effet, certains acteurs – et notamment des agents du Conseil général – n'avaient pas forcément prévu de « se prendre au jeu » de la concertation et de sentir investis d'un sujet qu'ils ont fini par

⁹⁴⁸ La notion carrière est utilisée au sens que lui attribue Filleule en référence à Hugues et Becker : « Appliquée à l'engagement politique, la notion de carrière permet de comprendre comment, à chaque étape de la biographie, les attitudes et comportements sont déterminés par les attitudes et comportements passés et conditionnent leur tour le champ des possibles à venir, resituant ainsi les périodes engagement dans ensemble du cycle de vie ».

⁹⁴⁹ Fleuriel S., Faure, J.-M., « Investissement sportif et enjeux sociaux. Formation, valeur et conversion du capital sportif », in J.-M. Faure, S. Fleuriel (dir.), (2010), *op.cit.*, pp. 5-16.

⁹⁵⁰ Tissot, S. (2005), *op. cit.*

⁹⁵¹ Bourdieu, P., (1980), *op. cit.*, p.58.

s'approprier. Un deuxième phénomène relève de l'accroissement de la perception qu'ont pu avoir ces acteurs des enjeux à « jouer le jeu ». La reconnaissance d'enjeux spécifiques qui dépassaient le simple cadre de l'énonciation formelle des enjeux stratégiques du projet, et dont l'importance est telle qu'ils considèrent qu'ils valent la peine de s'engager. Ce phénomène a lui-même conduit à un accroissement de l'adhésion à la démarche de concertation, et plus largement à l'ensemble du projet.

Les multipositionnels, forts de leurs ancrages pluriels, s'engagent de manière précoce et investissent la concertation. D'autres, plus réservés au début de la démarche, se découvrent d'une part, des affinités avec un mode d'action publique qui fait écho à leurs propres valeurs, et d'autre part, un attrait pour un sujet dont l'appropriation leur permet d'acquérir davantage de confiance en eux. Pour d'autres acteurs enfin, l'engagement a été intense et s'est maintenu tout au long de la démarche de concertation, et perdure aujourd'hui encore. A l'instar d'Élise et de Roland, les acteurs qui se sont engagés dès le début et qui ont maintenu cet engagement tout au long de la démarche se retrouvent dans les groupes de travail, mais aussi dans les débats de territoire et pour certains, dans la CDESI, ou à défaut, dans des groupes de travail de la commission. Il en va par exemple ainsi pour le cyclotourisme, le tourisme équestre et Alsace Nature notamment. Pour d'autres, l'intensité de l'engagement, peu importante au début, est allée en augmentant au fur et à mesure de l'évolution de la démarche de concertation. Conjointement, nous avons commencé à esquisser la récurrence de caractéristiques liées tant à la trajectoire professionnelle que personnelle qu'aux positions occupées par les acteurs dans le microcosme des sports de nature qui favorisent un engagement particulièrement intensif et poursuivi. La porosité entre les normes militantes et professionnelles ou culturelles de ces acteurs offre une piste d'explication à ces types d'engagements.

Les modalités d'entrée dans la concertation laissent apparaître des variabilités de l'engagement dans la durée pendant laquelle il est maintenu. Mais reste que l'engagement ne peut s'envisager uniquement au prisme de ses temporalités, aussi diachronique l'approche puisse-t-elle se revendiquer. Les engagements des acteurs dans la concertation se situent dans des espaces et des temps spécifiques dans la mesure où ils s'inscrivent dans des espaces sociaux (ou champs, éventuellement) qui impriment

des rythmes, des tempos spécifiques, parce que les règles, les hiérarchies et les interactions qui y ont cours y sont spécifiques. En jouant un rôle dans la construction ou la déconstruction, individuelle et collective d'ajustement des cadres⁹⁵² et de leurs processus⁹⁵³, ou encore dans la construction d'*habitus* spécifique, ces lieux et moments de l'engagement sont alors aussi appréhendables à l'aune des *répertoires d'action protestataire*⁹⁵⁴ ou encore des *ressources*⁹⁵⁵ que les acteurs mobilisent au cours de leurs engagements.

7.2.3. Le recours à un écologisme de circonstance

Au sens de Goffman, l'engagement est un *commitment* – un engagement de sa parole – au cours d'une « activité de circonstance »⁹⁵⁶ reconnue comme appropriée à la situation sociale rencontrée. Les engagements des acteurs dans la concertation sur les sports de nature sont également à comprendre comme des ajustements en fonction de contextes d'action spécifiques. De là, nous nous demandons si les engagements ne peuvent pas prendre la forme d'une sorte d'*écologisme de circonstance* sous lequel se rangeraient les acteurs pour faire valoir leur légitimité à s'engager dans le processus de concertation. Si pour certains, on peut effectivement postuler l'existence d'une forme d'ethos environnemental, pour d'autres, on constate que finalement, la mobilisation de valeurs associées à l'écologie dans les discours et les justifications ne se font qu'au gré des circonstances rencontrées et des situations dans lesquelles ils sont pris. Aussi, il s'agit ici de remettre en question ce qui pourrait se présenter comme un ethos environnemental (voire un capital environnemental)⁹⁵⁷ que les acteurs font valoir pour assurer leur place dans le processus de concertation, dès lors que le débat replace la préservation de l'environnement au centre des discours.

⁹⁵² Goffman, E., (1991), *op. cit.* ; Snow, D., et alii., "Frame alignment processes, micromobilization and movement participation", *American Sociological Review*, 1986 n°4, pp.464-481.

⁹⁵³ Benford, R.D., Snow, D., "Framing processus and social movement : an overview and assessment", *Annual Review of Sociology*, 2000, n°26, pp. 611-639.

⁹⁵⁴ Tilly, C., « Les origines du répertoire de l'action collective en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°4, octobre-décembre 1984, pp.89-108.

⁹⁵⁵ Zlad, M.N., McCarthy, J.-D., "Resource Mobilization and social Movements: A Partial Theory", *The American Journal of Sociology*, 1977, vol. 82, N°6, pp. 1212-1241.

⁹⁵⁶ Goffman, E., (1987), *op. cit.*

⁹⁵⁷ Karol, J., Gale, T., (2005), "Bourdieu's Social Theory and Sustainability: What is 'Environmental Capital'?", AARE 2004 Conference Papers, Monash University.

Si dans certains cas, la mobilisation d'arguments et de valeurs de type écologistes peut relever de la stratégie, du calcul et de l'attente de rétributions symboliques⁹⁵⁸, dans d'autres cas, la référence au registre écologique et la « justification écologique » de l'engagement se réalisent lorsque la concertation offre des situations auxquelles peuvent s'ajuster des dispositions identitaires et professionnelles. Ainsi, pour certains cadres et agents du Conseil général, la concertation sur les sports de nature a offert des occasions de laisser s'exprimer, sans pour autant être militants, une sensibilité environnementale personnelle et une accointance avec des enjeux relevant de l'écologie : « (...) *Évidemment que chacun d'entre nous a une sensibilité, on fait tous des balades dans les Vosges, on est tous usager de l'espace naturel, bon on a tous un passé, on a tous des aspirations personnelles, ça il ne faut pas les gommer, (...). Non mais c'est vrai que c'est un sujet [la cohabitation des sports de nature et la préservation de l'environnement] qui m'intéresse, à titre personnel (...). Regardez la Charte de l'escalade, à la réalisation de laquelle j'avais participé d'ailleurs, en est bien la preuve* »⁹⁵⁹

Il en va de même pour d'autres acteurs extérieurs au Conseil général qui se sont engagés individuellement (au nom de la structure qu'ils représentent) et semblent avoir trouvé dans les situations d'interaction de la concertation sur les sports de nature autant d'occasions d'exprimer leur proximité idéologique et politique avec des valeurs écologiques, voire relevant de l'écologie politique. Sans revenir sur les cas développés précédemment, on peut rappeler le cas du comité de Canoë et de sa représentante (Elise), celui de Victor, représentant d'Alsace Nature, chez qui le capital militant se double d'une multipositionnalité lui assurant un capital social et de dispositions et savoir faire naturalistes forgés au cours de ses diverses expériences professionnelles, sportives et militantes. Le cas de Victor fait écho aux travaux d'Ollitraut⁹⁶⁰ qui montrent que l'analyse de la trajectoire des acteurs permet de mettre en lumière la capacité des acteurs à renégocier et à valoriser leur identité d'expert, sans pour autant opérer une rupture avec l'idéal militant.

⁹⁵⁸ Sainteny, G., « La rétribution du militantisme écologiste », *Revue française de sociologie*, n°36-3, 1995, pp. 473-498.

⁹⁵⁹ Directeur général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne, le 24/02/2010.

⁹⁶⁰ Ollitraut, S., « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, février-avril 2001, pp. 105-130.

A l'inverse, des organisations comme la fédération départementale des chasseurs, celle des pêcheurs, ou le Codever (un groupement de défense des intérêts des pratiquants de loisirs motorisés), les justifications s'articulant de autour du registre argumentatif de la préservation de l'environnement ne peut être pris pour légitime par les autres participants que si celui-ci est suivi de la tenue d'une cohérence entre le discours et l'action. Or, dans bien des cas, le recours aux arguments relevant de la préservation de l'environnement ne s'est fait que parce qu'à un moment précis, la situation le leur permettait.

Le recours à cet écologisme de circonstance nous invite à envisager la question du partage des espaces naturels en termes consuméristes. En effet, alors que les acteurs font du degré de consommation d'espace de leurs pratiques respectives un des termes du débat, ils entrent dans des luttes pour la structuration de l'espace des sports de nature⁹⁶¹ en tentant de faire valoir la légitimité de leur propre pratique à occuper – consommer – de l'espace. A ce titre, il nous semble qu'un rapprochement peut s'opérer entre les engagements des acteurs dans la concertation sur la gestion des sports de nature avec une action militante de type consumériste⁹⁶² au cours de laquelle, au fur et à mesure des différents apprentissages des compétences civiques et critiques issues des processus de la concertation qu'ils peuvent réaliser au cours de l'action, les acteurs passeraient du statut d'acteurs consommateurs à celui d'acteurs politiques, les apprentissages étant toutefois fortement dépendants du degré d'acculturation et de socialisation des individus au débat public⁹⁶³, lequel nous apparaît comme un facteur déterminant dans la manière de s'engager.

⁹⁶¹ Waldvogel, C., « Consommation de l'espace : "L'environnement et les associations : les luttes pour la structuration de l'espace" », *Regards Sociologies*, n°25/26, 2003, n.p.

⁹⁶² Pinto, L., « Le consommateur : agent économique et acteur politique », *Revue française de sociologie*, 1990, 31-2. pp. 179-198.

⁹⁶³ Sadran, P., « Participer au débat pour débattre ? Les difficultés de l'acculturation au débat public », in Revel, M., *et alii*, (dir.), (2007), *op. cit.*, pp.142-147.

7.2.4. Compétences civiques et critiques : la concertation remise en question

L'étude des effets de la concertation – comme de tout dispositif participatif – demande de « se concentrer sur « l'entre-deux », sur l'espace d'interaction où les individus discutent, agissent de concert »⁹⁶⁴, et échangent parfois des opinions individuelles qui résultent en partie de leurs conditions de production. C'est dire aussi que les différentes argumentations avancées par les acteurs pendant les débats répondent à une grammaire publique qui « si elle rejette les postures trop ouvertement politisées, n'est pas proprement apolitique puisqu'elle suppose l'expression d'arguments compatibles avec l'intérêt général »⁹⁶⁵. « Jouer les bons citoyens » en s'engageant dans les processus d'un dispositif participatif suppose ainsi pour ceux qui y sont engagés d'être capable de se conformer à une grammaire publique en mettant en retrait ses opinions personnelles de manière à faire avant tout valoir celles du collectif aux yeux des autres participants et de l'institution (ici, du Conseil général du Bas-Rhin), et donc d'avoir acquis – sinon d'acquérir pendant le processus – une compétence civique permettant de s'exprimer conformément à cette grammaire publique délibérative. C'est l'idée qui se trouve derrière le concept de jeu de langage chez Wittgenstein⁹⁶⁶, où finalement, l'ensemble des pratiques sémiotiques (langagières ou non) sont à envisager comme des actions qui doivent leur légitimité, leur pertinence et leur existence à un ensemble de règles qui déterminent leur exercice. Ces règles grammaticales répondent également à un principe de publicité où les arguments et les justifications avancés par les individus doivent être jugés acceptables par l'ensemble des autres participants au débat.

Les participants à la concertation sur la gestion des sports de nature dans le Bas-Rhin ont fait l'expérience de cette épreuve de la concertation, si bien au cours des interactions des groupes de travail que durant les débats publics, lesquels se rapprochent davantage de la notion d'arène publique. Après avoir suivi les acteurs durant tout le processus et

⁹⁶⁴ Talpin, J., « Jouer les bons citoyens » Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs, *Politix*, 2006/3 n° 75, pp. 13-31.

⁹⁶⁵ *Ibid.*

⁹⁶⁶ Wittgenstein, L., (1961), *Tractatus logico-philosophicus*, suivi de *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard.

observé ce que les individus ont fait et dit, après avoir identifié quels arguments ils ont avancé publiquement pour essayer de définir collectivement ce que ce sont, entre autres, les « bonnes » pratiques, la nature, les enjeux de sa préservation, nous avons pu constater que non seulement les individus en viennent à faire l'apprentissage de compétences civiques et critiques en se conformant aux règles grammaticales implicites et en jouant le rôle de « bon citoyen », mais également qu'il parviennent à exercer ces compétences critiques également en dehors des interactions de la concertation. Ainsi, lorsque les participants opèrent à une mise à distance de ce qu'est la concertation. C'est-à-dire, en la prenant pour ce qu'elle est, en ne tombant ni dans l'enchantement, ni dans la condamnation.

En allant interroger « après » la concertation certains des acteurs que nous avons pu suivre durant tout le processus et en les questionnant sur leurs représentations sur la concertation, sur ce qu'elle avait pu apporter et sur ce que peuvent apporter les dispositifs participatifs de manière plus générale, l'analyse de ces données dresse un bilan relativement critique :

« Moi je suis hyper partagé. Je trouve que c'est une bonne chose de demander l'avis des personnes, par contre, je trouve qu'actuellement, la manière dont on le fait n'est quand même pas forcément une concertation globale, enfin je sais pas, demander l'avis ouais, mais après, tu vois que ce soient les débats, ça va être toujours les mêmes qui vont s'exprimer, Ça peut être mal vécu par les gens qui sont concertés (...). J'ai le sentiment que c'est une bonne chose, mais de plus en plus, il y a de la concertation sur tout et n'importe quoi (...) »⁹⁶⁷

« La concertation, c'est bien beau sur le papier. »⁹⁶⁸

Les points de vue exprimés ne sont pas naïfs quant au développement des dispositifs participatifs comme outils d'action publique. Ils ne leur confèrent pas plus la capacité innovante en matière de démocratie sur laquelle le paradigme délibératif met l'accent. Ce faisant, les acteurs opèrent à un retour réflexif à la fois sur leur expérience en tant que participant à la concertation, mais également sur le processus de participation, comprenant ses avantages et ses lacunes.

« Disons que j'y crois, allez, à 75%. Quand même. Après ça dépend à quel niveau. La concertation au niveau d'une commune, ça ne prend pas la même dimension qu'au niveau de l'État. (...). Non, non, la concertation, j'y crois, mais dans une certaine mesure. »⁹⁶⁹

⁹⁶⁷ Benjamin, référent sports de nature à la DRJSCS d'Alsace, le 11/02/2010.

⁹⁶⁸ Élise, conseillère technique environnement nautique au comité de canoë kayak d'alsace, le 14/05/2010.

⁹⁶⁹ Responsable de la mission informatique et géographique, Pôle fonctionnel du CG67, le 18/02/2010.

« La concertation, ouais, moi j'y suis vraiment sensible (...) A partir du moment où t'as une multitude d'enjeux, une multitude d'acteurs, t'es obligée de passer par la concertation. (...) Non, pour moi, ça a vraiment un sens. Mais après, je veux dire tu vois, tu ne fais pas de concertation tu te fais taper sur les doigts, et t'en fais, et après ça ne s'arrête plus. Ils en veulent toujours plus. Ça c'est un peu les limites de la concertation. »⁹⁷⁰

Si malheureusement, nous n'avons pas davantage de données sur ces retours parce que le temps et l'accès aux acteurs ont fait défaut une fois la mission au Conseil général achevée, différents échanges informels viennent corroborer ces interprétations. A plus d'une reprise, le changement de discours et le décalage entre le rôle de « bon citoyen » joué pendant la concertation et l'avis réaliste exprimé sur la concertation *a posteriori* ont démontré l'existence de ce regard critique sur la concertation et ses effets. Et à ce titre, parler des engagements des acteurs dans la concertation ne se résume pas à interroger la rationalité supposée ou réelle des comportements et de représentations des individus ajustées aux situations de la participation et à ses règles grammaticales, mais revient bien à considérer la légitimité des dispositifs participatifs pour l'action publique et de la philosophie implicite des relations sociales que celle-ci véhicule.

⁹⁷⁰ Judith, chargée d'affaires touristiques au Conseil général du Bas-Rhin, le 11/02/2010.

CONCLUSION DU CHAPITRE 7

En interrogeant les logiques institutionnelles qui étaient en œuvre dans les mobilisations et les engagements des organisations dans la concertation, nous avons pu montrer que les organisations s'engageaient non seulement pour revendiquer un statut d'expert et une légitimité à prendre part au processus, mais également pour rester des partenaires privilégiés des pouvoirs publics. Ces revendications de légitimité sont alors à comprendre comme une forme *militantisme institutionnel*⁹⁷¹ s'articulant autour de la valorisation d'une expertise : expertise militante, expertise environnementale, expertise institutionnelle, statut de partenaire institutionnel notamment.

En analysant les positions, prises de positions, et revendications durant les interactions, nous avons montré que les acteurs qui s'engagent individuellement ou en tant que porte parole d'une organisation dans le processus d'implémentation de la politique le font en transposant des dispositions militantes et en mobilisant des ressources particulières, acquises et forgées au cours de leurs différentes trajectoires professionnelles, sportives, et personnelles. En outre, un des facteurs que nous avons pu isoler et qui nous semble être déterminant dans la manière de s'engager relève de l'existence d'une adhésion à la croyance de la capacité de la concertation à générer du consensus, mais également d'un degré important d'acculturation aux dispositifs participatifs ainsi qu'à la préservation de l'environnement et aux pratiques de nature.

Ces constats nous ont d'abord porté à envisager la question de l'existence d'une forme d'ethos environnemental. Cependant, en étudiant les justifications et les argumentations écologiques des acteurs pendant les interactions, nous concluons davantage à la mobilisation d'un *écologisme de circonstance* qu'à l'existence d'une telle forme de capital. Et si on objectera bien volontiers que le modèle de la justification, et notamment l'argument écologique, est insuffisant pour établir si dans les épreuves que sont les conflits relatifs aux usages des espaces naturels ne se jouent pas également des effets de lieu, au sens où des enjeux qui relèvent de « *profits d'espace* [qui] peuvent prendre la forme de *profits de localisation*, (...) [de] *profits de position* ou de rang (...), [de]

⁹⁷¹ « Militantismes institutionnels », *Politix*, 2005/2 n° 70, pp. 3-6.

profits d'occupation (ou d'encombrement) (...). »⁹⁷², il n'en reste pas moins que les renégociations identitaires et militantes ainsi que les aménagements moraux des acteurs se revendiquant des valeurs écologistes au cours des débats sur le partage des espaces naturels peuvent être envisagés comme un militantisme de type consumériste portant sur la consommation de l'espace.

L. Thévenot le rappelle, l'opposition résultante des conceptions pragmatiques et phénoménologiques entre « la vérité du cours de l'action et l'après coup d'un compte-rendu pour le public qui fabrique une conduite dirigée par un sujet »⁹⁷³ conduit au double discrédit d'un compte-rendu ramené à une fabrication, et d'un sujet réduit à une rationalisation *a posteriori*. Or, si avons décidé d'interroger les acteurs sur les motifs de leur engagement avant, pendant et après ces engagements, c'est aussi pour vérifier que l'engagement pouvait et être vécu comme une épreuve et prendre des significations propres à celui qui s'engage, et qu'en ce sens, « le compte-rendu contribue au retour de réalité et à l'apprentissage, via l'éprouvé »⁹⁷⁴. Si l'on peut considérer l'existence d'une réflexivité dans les situations interactionnelles, on peut aussi interroger l'automatisme de celle-ci dans les activités sociales ordinaires, au sein et au cours desquelles les acteurs n'ont pas nécessairement besoin de rendre compte de leurs motifs et de les justifier en permanence. Qu'ils soient précoces, de surface ou exponentiels, les différents degrés et modalités de l'engagement sont à saisir comme des rapports différents et pluriels au monde auquel ils appartiennent et à celui qui les réunit dans le cadre de la concertation. En s'engageant, les acteurs pris au singulier ou pour le groupe qu'ils représentent, engagent une partie d'eux-mêmes, de leur monde, au nom d'une cause à défendre et partant, à rendre publique⁹⁷⁵. Conçu ainsi, l'engagement ne peut être réduit à la simple description des formes qu'il peut prendre ; il doit être questionné du point de vue des raisons, des croyances, des enjeux pour lesquels les acteurs s'engagent et de la manière dont ils justifient ces engagements en faisant preuve de compétences critiques sur le processus de concertation lui-même ainsi que sur les vertus démocratiques supposées de ce dispositif d'action publique concertée du point de vue de la participation citoyenne.

⁹⁷² Bourdieu, P., (1993), *op. cit.*, pp. 250-253.

⁹⁷³ Thévenot, L., « Biens et réalités de la vie en société. Dispositions et composition d'engagements pluriels », in Breviglieri, M., Lafaye, C., Trom, D., (dir.), (2009), *op. cit.*, pp. 37-55.

⁹⁷⁴ *Ibid.*

⁹⁷⁵ Cefaï, D., (2009), *op. cit.*

CONCLUSION DE LA PARTIE II

En partant de différents niveaux d'analyse, les quatre chapitres qui constituent cette deuxième partie ont chacun contribué à l'appréhension des effets de la concertation. En dressant l'état des lieux des acteurs et des pratiques relatives aux sports et aux loisirs de nature dans le Bas-Rhin, nous avons montré au cours du *chapitre 4* que selon les fonctions qui lui étaient attribués et les représentations dont ils font l'objet, les espaces « naturels » pouvaient consister en espaces simplement dédiés à la détente, comme des ressources pour la pratique d'activités sportives et de loisirs, ou au contraire, comme un patrimoine dont la protection et la préservation étaient rendues nécessaires par la raréfaction des milieux naturels et la diminution de leur qualité environnementale. Lorsqu'ils sont l'objet d'enjeux économiques liés à l'activité sylvicole à la chasse et à la pêche, les usages des espaces naturels rentrent dans d'autres logiques qui façonnent une vision patrimoniale de ces espaces auprès notamment des propriétaires et exploitants forestiers. De même, dès lors que les espaces naturels à vocation sportive font l'objet du développement d'activités touristiques, les enjeux liés à leur potentiel économique deviennent centraux pour les acteurs du tourisme local. Nous avons souhaité introduire le *chapitre 5* par un premier point resituant le contexte politico-administratif que nous considérons comme spécifique au département du Bas-Rhin, et qui nous apparaît comme avoir joué un rôle déterminant dans le parti pris par le Conseil général du Bas-Rhin d'initier une démarche concertée préalablement à la construction effective de sa politique de gestion des sports de nature. Nous avons ensuite interrogé cette offre politique de concertation et avons montré au travers des justifications apportées par l'institution au recours à la concertation, que si celle-ci a bénéficié d'un effet d'opportunité (la CIFRE), elle recélait aussi des intentions politiques consistant à garder la maîtrise de la concertation et des débats, à contrôler les flux d'informations relatifs à la démarche, et surtout à assurer et reconforter une légitimité institutionnelle de type légale rationnelle. Dans un troisième temps, nous avons pu renforcer des constats déjà établis concernant la représentativité et la légitimité des acteurs qui participent aux dispositifs de participation. Quant à la prise en compte des contributions des acteurs,

nous avons pu montrer que contrairement au discours tenu par des théories très critiques de la démocratie participative, le pouvoir politique pouvait en tenir compte en intégrant certaines de ces propositions dans les orientations politiques et stratégiques de sa politique, telle qu'elle se présente à la fin de sa production. Le *chapitre 6* a donné le primat à la dimension interactionnelle qui a permis d'établir que lorsqu'elle est saisie « en situation », la concertation se joue sur des scènes où les acteurs sont engagés dans des interactions se déroulant sous le contrôle de médiateurs institutionnels dont la présence pèse sur l'ordre des discours. Néanmoins, en jouant avec les règles pour établir un *modus vivendi interactionnel*, les interactants s'engagent dans les interactions en prenant position et en mobilisant différentes argumentations s'articulant autour du registre écologique et environnemental. Nous avons ainsi montré qu'au travers de leurs disputes autour de l'ordre normatif des usages de la nature, les interactants passaient de l'affrontement performatif à l'épreuve légitime de la concertation. Mais l'on ne s'affronte ni ne s'engage dans un processus d'action publique dans le domaine des sports de nature, sans motifs et sans l'existence d'au moins certaines dispositions à s'engager. Aussi, nous avons identifié dans le *chapitre 7* des logiques institutionnelles qui présidaient à l'engagement des organisations, lesquelles revendiquent leur légitimité à s'engager en vertu d'une expertise institutionnelle. En faisant les portraits de Stéphane, Victor, Roland, Judith, Benjamin et Elise, nous avons identifié des appétences (sportives, militantes, professionnelles) qui favorisaient l'engagement, *a fortiori* lorsque celles-ci se doublent d'une multipositionnalité permettant d'occuper simultanément plusieurs positions dans plusieurs champs. En étudiant les arguments mobilisés par les acteurs pour justifier leur engagement *a posteriori*, nous avons pu souligner en quoi l'argumentation écologique prenait davantage la forme d'un écologisme de circonstance qui invitait à considérer la question du partage des espaces naturels au prisme de logiques consuméristes faisant de la consommation de l'espace l'objet des luttes pour la structuration des espaces naturels. Enfin, en nous focalisant sur les représentations que les acteurs avaient de la concertation « après », nous avons rendu compte des compétences civiques et critiques des acteurs, lorsque ceux-ci reviennent réflexivement sur leur propre expérience de la concertation, et plus généralement sur les dispositifs publics de participation.

CONCLUSION GÉNÉRALE : LA CONCERTATION SUR LES SPORTS DE NATURE, DES FAITS ET DES EFFETS

« Et murmurons à notre tour, tout entier à la vie intellectuelle : erreur, tu n'es pas un mal. »
Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, p.243, Librairie Philosophique J. Vrin, 1970.

Au cours de ce travail, nous avons essayé de montrer comment, en adoptant une perspective diachronique, une étude de la concertation « se faisant » pouvait permettre d'appréhender les engagements des citoyens ordinaires et des organisations dans la mise en œuvre d'une politique publique de gestion des sports de nature. Nous avons en outre proposé d'identifier des effets immanents au processus de concertation, et d'évaluer comment ceux-ci pouvaient agir sur les configurations des jeux d'acteurs, mais également sur les acteurs eux-mêmes.

Dans le *chapitre 1* de la première partie, nous avons développé la manière dont les sports de nature étaient devenus un objet d'action publique parmi d'autres depuis l'intervention du législateur en 2002, puis en 2004. Nous avons en outre expliqué comment les sports de nature avaient été pris en charge par les Départements à travers la création des CDESI et des PDESI en s'inspirant des instruments d'action publique déjà expérimentés dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Après avoir dressé un état de la littérature des travaux majeurs relatifs aux sports de nature et l'action publique dans le *chapitre 2*, nous avons développé dans le *chapitre 3* la posture de recherche qui a pu être adoptée, tenant compte de ses apports et de ses limites. Nous avons également montré dans ce chapitre qu'étudier les effets des processus de l'action publique concertée sur les sports de nature nécessitait au moins autant d'être au cœur du dispositif d'action publique étudié, que de savoir s'en extraire pour pouvoir modifier notre position par rapport à l'objet. C'est ce qui a justifié la revendication d'une recherche relevant de la *Grounded Theory*, ainsi que le recours au plusieurs modèles théoriques que nous avons tenté d'articuler en fonction du niveau d'analyse auquel nous nous situions. Nous avons en outre développé les raisons pour lesquelles nous ne nous rallions pas totalement au paradigme délibératif, au profit d'autres modèles qui se sont avérés plus opérants et pertinents en fonction des données issues du terrain. C'est aussi dans ce *chapitre 3* que nous avons pu détailler l'ensemble de la méthode d'enquête ethnographique qui a combiné observation naturelle et observation participante, de façon à générer les données nécessaires pour l'étude des effets des processus de la concertation, qu'ils soient situationnels, interactionnels ou organisationnels. Nous avons également détaillé l'ensemble des outils et méthodes de récolte et d'analyses des données issues des observations qui ont pu être réalisées durant trois années au sein du Service des sports du Conseil général du Bas-Rhin. Nous avons largement insisté sur le fait que cette méthodologie a été construite pour répondre à la

double exigence à laquelle nous avons à nous conformer en tant que CIFRE, soulignant dans le même mouvement quelles étaient les limites de ce dispositif méthodologique et les critiques qui pouvaient lui être adressées.

L'enquête ethnographique commence dans la *deuxième partie* de ce travail, où le *chapitre 4* dresse un panorama de l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par les sports de nature et leur gestion sur le département du Bas-Rhin, faisant état des différents enjeux propres à chaque groupe d'acteurs, qu'ils soient associatifs, administratifs, professionnels, ou individuels.

Le *chapitre 5* a questionné l'offre de concertation émise par le pouvoir politique et a opéré à une interrogation du degré d'ouverture du dispositif de concertation à la participation des acteurs du territoire. En questionnant les intentions du Conseil général du Bas-Rhin, et en identifiant les effets d'opportunité dont le lancement de la démarche de concertation a bénéficié (la CIFRE notamment), nous avons pointé les effets de sélection et les biais de représentativité (ethnie, genre, catégorie socioprofessionnelle, notamment) des acteurs dans les groupes de concertation et les débats publics.

Dans le *chapitre 6*, nous avons souhaité montrer que la concertation est, de par les situations interactionnelles qu'elle génère, une activité sociale et un processus d'action publique dans lequel les acteurs s'engagent selon des formes et des modalités différenciées. En engageant leur parole de la manière la plus appropriée qui soit et en confrontant leurs arguments dans les situations interactionnelles (groupes de travail, débats publics) de la démarche de concertation proposée par le Conseil général du Bas-Rhin, les citoyens et les porte-parole des organisations se mettent à l'épreuve de la concertation. Au cours de ces expériences de l'action publique concertée émergent des formes de « compétences civiques et critiques » dont les acteurs font l'apprentissage au cours de leurs engagements dans les processus de l'action publique concertée, et plus particulièrement lors des situations d'interactions en public.

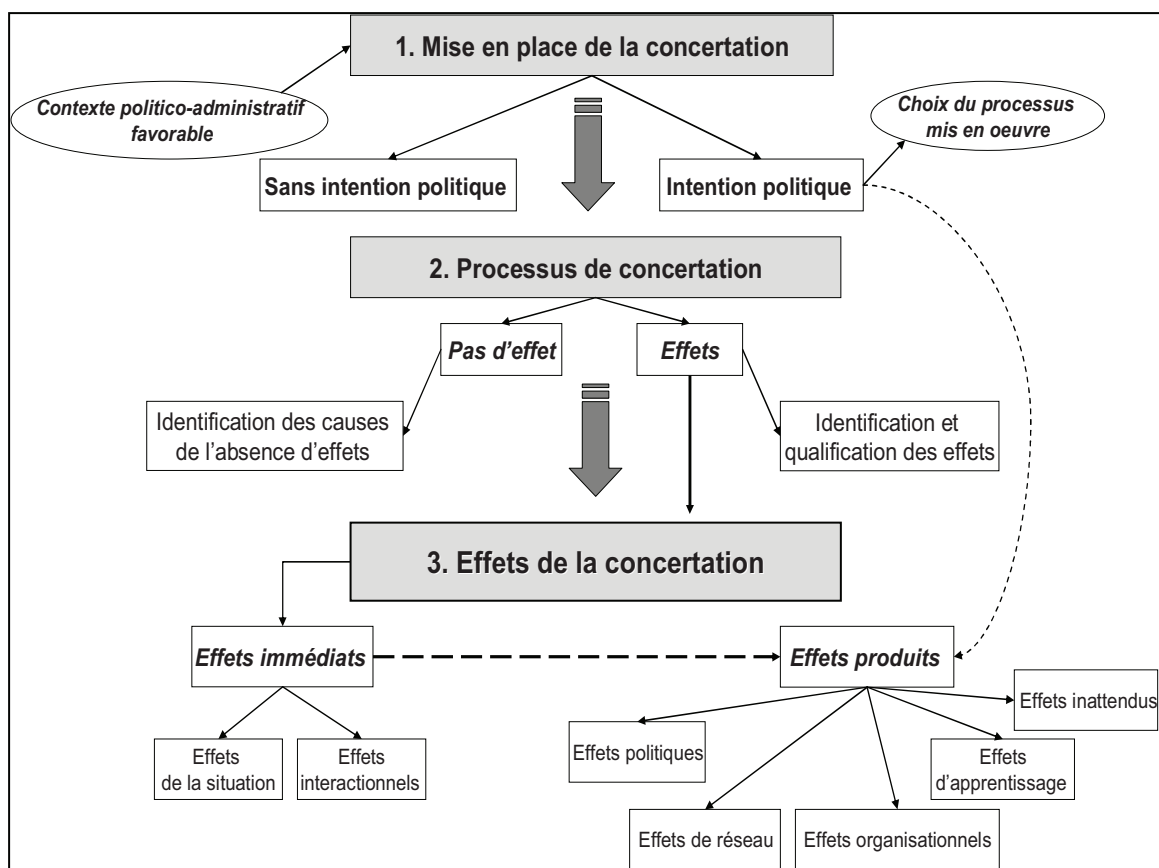
Nous avons ainsi pu montrer dans le *chapitre 7* que les engagements des acteurs dans le dispositif de concertation et dans la mise en œuvre de la politique étaient fortement dépendants de différentes compétences qui préexistaient à l'engagement mais qui permettaient de s'engager dans une forme de militantisme institutionnel. Aussi, nous avons insisté sur le fait que les ressorts de l'engagement ne relevaient pas exclusivement de rapports de forces et de pouvoir, mais pouvaient relever du partage d'un *illusio* autour duquel la discussion collective, la recherche de solutions partagées, et le bien

commun notamment, étaient érigés au rang de valeurs supérieures sur lesquelles les acteurs s'accordaient et s'entendaient pendant la concertation.

- Les effets produits par les processus de la participation à l'action publique sur les sports de nature

L'identification des différents types d'engagements dans le processus de concertation nous a permis d'envisager plusieurs effets liés aux processus de participation et de concertation.

Figure 32. Les effets des processus de la concertation sur les sports de nature



▪ *Des effets immédiats du processus de participation*

Nous avons d'abord établi l'existence d'effets immédiats liés au processus de concertation. Ces effets peuvent être situationnels, lorsque les lieux et les moments de la concertation peuvent avoir une incidence sur le contenu des débats. Ainsi en a-t-il été des réunions des groupes de travail qui avaient lieu dans l'enceinte du Conseil général.

Ces effets immédiats peuvent également être interactionnels, comme nous avons pu le développer au cours du *chapitre 7*. Enfin, ces effets peuvent également relever du registre décisionnel, comme lorsque les contenus interactionnels d'un débat public ou de l'une ou l'autre réunion d'un groupe de travail viennent infléchir la décision politique.

▪ ***Des apprentissages organisationnels produits pendant et par la concertation***

Il existe aujourd'hui une diversité d'approches en sociologie des organisations et en management qui ont produit un foisonnement de définitions de l'apprentissage organisationnel. Nous ne développerons pas ces définitions ici, mais nous pouvons néanmoins retenir que l'apprentissage organisationnel peut être compris comme un ajustement du comportement de l'organisation en réponse aux modifications de l'environnement, comme une transformation des connaissances organisationnelles, comme « un processus social d'interactions produisant de nouvelles connaissances et de nouveaux savoir-faire »⁹⁷⁶, ou comme un phénomène collectif d'acquisition et d'élaboration de compétences qui modifie la gestion des situations et les situations elles-mêmes⁹⁷⁷.

En matière d'analyse des politiques publiques, Heclo a démontré que le recours à la notion d'apprentissage, la réintroduction de l'incertitude et de la mobilisation des savoirs à l'analyse des politiques publiques permettaient de ne plus aborder celles-ci uniquement à partir des rapports de force entre acteurs⁹⁷⁸. La notion d'apprentissage suppose ainsi que des rencontres réitérées entre acteurs ou l'échange de pratiques sont « censés favoriser une action publique reposant sur une meilleure distribution de l'information »⁹⁷⁹.

⁹⁷⁶ Ingham, M., « L'apprentissage organisationnel dans les coopérations », *Revue française de gestion*, janvier-février 1994, pp. 105-121.

⁹⁷⁷ Koenig, G., « L'apprentissage organisationnel : repérage des lieux », *Revue française de gestion* 1/2006, n° 160, pp. 293-306. www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2006-1-page-293.htm.

⁹⁷⁸ Heclo, H., (1974), *Modern social politics in Britain and Sweden. From relief to income maintenance*, New Haven, Yale University Press.

⁹⁷⁹ De Maillard, J., « Les politiques sociales contractuelles entre conflits et apprentissages », *Politix*, 60, 2002, pp. 169-191.

Nous avons pu identifier, au cours de ce travail, l'existence d'une forme de mimétisme institutionnel⁹⁸⁰ donnant lieu à des apprentissages par expérimentation⁹⁸¹ dont les contenus sont au moins de deux types :

- l'apprentissage *politique* qui désigne « la capacité des acteurs des politiques à apprendre à mieux défendre les alternatives qu'ils soutiennent »⁹⁸², comme lorsque les acteurs font l'épreuve de la concertation et apprennent à justifier leurs prises de position et leurs points de vue en mobilisant des registres argumentatifs adaptés aux situations qu'ils rencontrent. Ces registres s'inscrivent alors dans une grammaire délibérative à laquelle ils doivent se conformer pour que leurs arguments puissent « être pris au sérieux ». Il s'agit d'un apprentissage tactique dans le processus de fabrication des politiques.

- l'apprentissage *procédural* qui soulève la question du caractère informel, tacite, et social de la connaissance organisationnelle. Nous avons identifié ce type d'apprentissage lorsque les acteurs constatent que l'usage de l'une ou l'autre méthode de lobbying par d'autres acteurs leur permettent d'en tirer des bénéfices symboliques et essaient alors de reproduire ces méthodes pour générer les mêmes effets, et ainsi accroître leur légitimité vis-à-vis de l'institution. Il y a également apprentissage procédural lorsque les acteurs, collectivement ou individuellement, apprennent à créer ou à renforcer leurs réseaux et partant, tissent de nouvelles relations sociales et professionnelles. Les constructions ou le renforcement de réseaux nous invitent à rapprocher cette catégorie d'effets des processus de la concertation – les effets de réseaux et de capital social⁹⁸³ – de la cité par projets⁹⁸⁴ qui complète les cités de *De la Justification*. En interrogeant la classification des cités établie dans de la Justification à l'aune de la critique sociale et de la critique artistique, L. Boltanski et E. Chiapello ont ajouté une cité correspondante à l'évolution contemporaine de notre société à la

⁹⁸⁰ Mény, Y., (1993), *op. cit.*

⁹⁸¹ Huber, G.-P., "Organizational Learning: The Contributing Processes and the Literatures", *Organization Science*, Vol. 2, No. 1, Special Issue: Organizational Learning: Papers in Honor of (and by) James G. March. (1991), pp. 88-115.

<http://links.jstor.org/sici?sici=1047-7039%281991%292%3A1%3C88%3AOLTCPA%3E2.0.CO%3B2-5>

⁹⁸² May, P., "Policy Learning and Failure", *Journal of Public Policy*, 12 (4), 1992, pp. 331-354.

⁹⁸³ Bourdieu P., « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 31, janvier 1980. pp. 2-3.

⁹⁸⁴ Boltanski, L., Chiapello, E., (1999), *op. cit.*

classification antérieure. La cité par projets est une nouvelle cité où les acteurs se connectent entre eux ; si elle se réfère à des valeurs de partage, de transmission, d'autonomie et de flexibilité notamment, la connexion en est l'élément constitutif qui nécessite de repenser les modes de communication entre les individus, leurs manières de s'adapter les uns aux autres, de se coordonner, de se faire confiance et de se relier en utilisant et en construisant des réseaux.

De nombreux travaux considèrent l'opérationnalisation des apprentissages organisationnels à un niveau collectif (l'organisation, le groupe, etc.). Or, il nous semble que l'apprentissage organisationnel est bien plus que la simple somme des apprentissages individuels, et inversement. Pour envisager les apprentissages individuels et leurs effets sur les changements organisationnels, G. Dudley est parti de l'idée que les individus disposaient d'une capacité autonome d'appropriation en fonction de leurs itinéraires propres⁹⁸⁵. Suivant la même idée, nous avons identifié des apprentissages individuels qui ont permis aux acteurs de s'approprier des savoir-faire et des compétences qu'ils ont ensuite pu transférer dans l'exercice de leurs pratiques professionnelles. Nous avons ainsi postulé un caractère transférable des apprentissages organisationnels au niveau individuel.

Ainsi, qu'il s'agisse d'apprentissages organisationnels d'ordre collectif ou individuel, le transfert, voire la création de compétences et savoir-faire passent donc essentiellement par le mimétisme, la pratique, l'expérimentation, la socialisation et le travail en équipe.

▪ *Les ambiguïtés des effets du processus de participation*

Parmi les effets que nous avons pu identifier se dessinent également des ambiguïtés du processus. En effet, outre la sélection sociale des participants et les personnes qui ne sont pas représentées alors même que le pouvoir politique revendiquait une « concertation large et de tous », nous avons également relevé d'autres ambiguïtés. La première, et sans doute la plus flagrante, est que contrairement à notre intuition initiale, au niveau structurel, la concertation ne fait pas tant bouger les positions que cela. Elle en donne l'apparence en surface, dans l'ordre rhétorique des discours des acteurs, mais pas dans les pratiques observées sur un plus long terme que celui de l'interaction. Car, passée l'euphorie du processus, il semble bien que chaque groupe d'acteurs « campe sur

⁹⁸⁵ Dudley, G., "Individuals and the Dynamics of Policy Learning : The Case of the Third Battle of Newbury", *Public Administration*, 85 (2), 2007, pp. 405-428.

ses positions ». Par contre, l'analyse des interactions de la concertation nous a appris qu'au niveau interindividuel, des changements de points de vue et de positions avaient bien lieu pendant et suite aux échanges et aux confrontations issues des interactions. Non pas que des ennemis et opposants deviennent partenaires du jour au lendemain, mais tout du moins, ils parviennent à se mettre à la place de leur interlocuteur. En cela, de par les interactions qu'elle suscite, la concertation développe génère un accroissement de l'empathie et de la compréhension mutuelle, ainsi qu'une ouverture aux arguments d'autrui.

Cependant, si un compromis peut être trouvé grâce aux effets de la concertation dès lors qu'il existe un espace où la confrontation peut se jouer (comme par exemple pour les cas de conflits au sujet du canoë kayak sur le cours d'eau « Brunnwasser » et de l'escalade dans les Vosges du Nord), ces arrangements réciproques restent néanmoins bien souvent éphémères, le temps de résoudre le conflit, jusqu'à ce qu'un nouveau conflit apparaisse. En ce sens, il n'y a pas de rémanence des arrangements interindividuels, ceux-ci restant spécifiques aux enjeux et aux usages de la nature sur lesquels porte le conflit.

En cela, nous n'avons pas pu conclure à une permanence des formes d'engagement et de militantisme dans les processus de la concertation. En cela, il nous semble que les engagements dans la concertation sur la gestion des sports de nature, processus organisé dans un cadre institutionnel et formel, relèvent davantage d'une forme de militantisme moral et qu'en cela, ces engagements reposent sur un « accord parcellaire »⁹⁸⁶, portant sur des objectifs ciblés. Les groupements produisent des identités collectives partielles autour de la défense d'une cause précise, où l'individu tout entier n'est pas requis dans l'engagement, et où des pluri-appartenances restent toujours possibles.

Par contre, si la concertation peut produire des effets pouvant être qualifiés de permanents, il s'agit bien d'apprentissages. Parler d'apprentissages revient ici à dire que les acteurs ont intégré des dispositions comprenant des compétences civiles et discursives qu'ils peuvent réactualiser lors de nouvelles confrontations et conflits d'usages relatifs aux espaces naturels, pour parvenir à un consensus. Ceci signifie qu'en cas d'apparition d'un nouveau conflit opposant sensiblement les mêmes acteurs, lesquels se connaissent déjà ou se sont déjà opposés par le passé, un arrangement

⁹⁸⁶ Reynaud, E., (1980), « Le militantisme moral », in Mendras, H., (dir.), *La sagesse et le désordre*. Paris, Gallimard, pp. 271-286

mutuel aura d'autant plus de chances d'émerger relativement rapidement. Il en fut ainsi pour le cas de l'escalade dans les Vosges du Nord ; les grimpeurs et le Sycoparc s'étaient engagés dans une longue démarche de concertation ayant abouti à une solution acceptable pour tous les protagonistes du conflit opposant les protecteurs du faucon pèlerin aux grimpeurs. Près de dix ans après la signature d'une Charte de l'escalade sur les rochers des Vosges du Nord, ce sont les services départementaux et régionaux d'architecture et d'archéologie qui ont soulevé le risque d'interdire la fréquentation de certaines voies d'escalade situées sur des ruines de châteaux. Forts de la démarche de charte et de la connaissance mutuelle acquise durant la démarche de charte, le Sycoparc et les grimpeurs parvinrent rapidement à trouver un compromis, en négociant avec les services d'archéologie la fermeture de certaines voies d'escalade, afin de garantir l'ouverture de celles qui étaient les plus remarquables, mais aussi les plus pratiquées par les grimpeurs.

Les conflits se résolvent sur des scènes de la concertation où simultanément se créent des réseaux. Néanmoins, les conflits d'usages de la nature ne se règlent et ne s'arrangent que de manière éphémère. De même, les formes d'engagements dans les processus de la concertation sont, pour la plupart, impermanents. De là, il nous semble que les effets des processus de la concertation sur la gestion des sports de nature peuvent conduire à poser la question de l'autonomie des débats sur les activités de nature et de l'existence, sinon d'un champ des sports de nature, tout du moins de celle de micropolitiques des espaces de nature dédiés aux activités sportives et récréatives.

- Autonomisation du débat local sur les espaces de nature et micropolitiques de la naturalité

Publiciser un problème revient à le rendre politique par un processus de construction, de mise en visibilité, et de relative publicisation de ce problème. Une diversité d'acteurs est susceptible de contribuer à ce processus de publicisation. Mais aucun problème, du fait de propriétés supposées spécifiques, ne peut être intrinsèquement public⁹⁸⁷. Un problème ne devient public que s'il répond à trois principes de sélection au sein des arènes publiques⁹⁸⁸ : l'intensité dramatique du

⁹⁸⁷ Hassenteufel P., (2008), o. cit.

⁹⁸⁸ Hilgartner S. & Bosk C., (1988), « The Rise and Fall of Social Problems : A Public Arena Model », *American Journal of Sociology*, vol. 94, n° 1, p. 53-76.

problème, sa nouveauté, et son adéquation aux valeurs culturelles dominantes. En outre, pour J. Gusfield⁹⁸⁹, un problème social n'est considéré comme public que si la définition qui en est discutée s'oriente « vers l'intérêt général ou vers l'ordre public, se réclame de l'utilité publique ou promeut un bien public, et en appelle à des modalités de règlement par des dispositifs d'action publique »⁹⁹⁰.

Contrairement à d'autres problèmes publics⁹⁹¹ mis sur l'agenda politique, la question du partage des espaces naturels dédiés aux pratiques sportives et récréatives est loin d'être un problème publicisé au-delà du contexte local, sauf peut-être pour des problèmes écologiques plus généraux. Ce constat nous a mené à poser la question du niveau de publicité du problème du partage des espaces naturels à vocation sportive ainsi que de l'existence d'une forme d'autonomie du débat sur les activités de nature. En effet, les modalités de résolution des conflits d'usages à l'initiative d'acteurs locaux et les pratiques de concertation répandues en dehors de l'autorité départementale⁹⁹² semblent démontrer que des débats localisés sur le partage des espaces naturels à vocation sportive sont régulièrement pris en charge et portés par les acteurs de ces territoires. J. Defrance⁹⁹³ a montré l'existence d'une « autonomie du champ sportif » et d'un « apolitisme sportif » résultant de la mise en relation d'un « processus d'autonomisation des pratiques sportives par rapport aux normes et aux finalités des pratiques ordinaires de la vie sociale » et de « processus de dénégation du politique qui sont fonction du mode de construction du politique auquel ils s'opposent, de l'intensité de la politisation au moment et dans le lieu où ils s'accomplissent »⁹⁹⁴. La mise en relation de ces deux processus conduit ainsi à l'hypothèse d'un changement des formes de dénégation et d'affirmation du politique au fur et à mesure des poussées d'autonomisation, ou des poussées en sens contraire que peut connaître le champ sportif. En cela, l'autonomisation du champ sportif et la construction sociale de la culture sportive sont telles que les « formes de mobilisations que les sportifs enclenchent sont spécifiques » et que « l'apolitisme des sportifs, comme celui des autres catégories de spécialistes

⁹⁸⁹ Gusfield, J., (2009), *op. cit.*

⁹⁹⁰ Cefaï, D., Pasquier, D., (dir.), (2003), *op. cit.*

⁹⁹¹ Scandale du sang contaminé, catastrophes écologiques, scandales financiers, discriminations raciales, sexuelles ou religieuses, entre autres.

⁹⁹² Nous nous référons ici aux deux cas (escalade et canoë kayak) déjà mentionnés en amont dans ce travail.

⁹⁹³ Defrance, J., « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, Vol. 13, N°50. Deuxième trimestre 2000. pp. 13-27.

⁹⁹⁴ *Ibid.*, p. 14

attachés à d'autres champs, est d'autant plus prégnant que la pratique politique démocratique définit un impératif de participation à la vie publique »⁹⁹⁵. Il semble bien que pour les pratiques sportives relevant des sports de nature, quelque chose de similaire soit en œuvre. Les formes d'engagements et de mobilisations que nous avons pu repérer chez les « sportifs de nature » sont spécifiques, au sens où s'y jouent des luttes normatives sur ce qu'est la nature et sur les conceptions des ses « bons » usages et de ses « bonnes » pratiques. Pourtant, aucune obédience partisane n'a été revendiquée par les sportifs qui se sont engagés dans la concertation. Les débats sur les activités sportives et récréatives de nature qui ont été suscitées par ce dispositif d'action publique (la CDESI) n'ont pourtant pas connu une généralisation dépassant le cadre local, voire départemental. En ce sens, « le » débat sur les sports de nature nous apparaît comme inscrit dans une relative autonomie qui repose principalement sur les ancrages historiques et territoriaux des pratiques, mais également sur des acteurs « clés » qui sont des acteurs de réseaux, pour le plus souvent « multipositionnels », qui parviennent à s'ériger en médiateurs des débats et à assurer la résolution des conflits avant que la portée de ceux-ci n'en dépasse le contexte local. Ils participent ainsi à la localisation des débats dans une sorte de microcosme. L'analyse des interactions sur les scènes de la concertation nous a amené à établir que « c'est dans le cours de leur action que les acteurs font la scène, qu'ils circonscrivent un microcosme, qui renvoie à d'autres microcosmes, lesquels en se chevauchant les uns les autres dessinent une sorte de macrocosme »⁹⁹⁶. Ce chevauchement des différents microcosmes des sports de nature pourrait renvoyer à l'existence de différents champs. Mais pour autant, il ne nous semble pas que les sports de nature puissent être assimilés à un champ au sens de P. Bourdieu, ni même à un sous-champ. Nous avons alors privilégié le recours à la notion d'arène publique qui, de par le *prima* qu'elle accorde à la dimension politique des problèmes et à leur publicité⁹⁹⁷, nous est apparue plus à même de rendre compte des processus qui ont cours sur les scènes de la concertation. En effet, les lieux et moments de la démarche de concertation bas-rhinoise se rapprochent sensiblement d'arènes publiques en ce qu'ils sont des cadres de pertinence des problèmes mis en débat

⁹⁹⁵ *Ibid.*, p.27

⁹⁹⁶ Cefai, D., (2007), *op. cit.*, p.570.

⁹⁹⁷ « (...) la publicité, qui est le point de départ et le point d'arrivée de l'investigation, est pour Bourdieu le lieu d'une illusion sociale qu'il fait déconstruire. La dimension proprement politique de l'arène est du même coup occultée, alors même que sont mis en évidence certains traits de sa dynamique concrète (voir Champagne, 1991) », Cefai, D., (1996), *op. cit.*, note 24.

(fréquentation des espaces naturels, degré de nuisance des pratiques, adaptation de la pratique au milieu naturel, interdiction de la pratique, etc.). C'est-à-dire que les lieux de la concertation sont bien des scènes de performances argumentatives et des configurations narratives d'une activité collective où les problèmes prennent publiquement sens au cours d'affrontements et jugements réciproques entre les interactants⁹⁹⁸.

Cependant, dès lors que la démarche de concertation est prise dans son ensemble, c'est-à-dire en comprenant les groupes de travail et les débats publics, ce sont davantage de multiples « micro-arènes » dont il est question. Les « micro-arènes » sont alors à saisir comme des lieux à la fois d'apprentissages pour les acteurs qui participent (groupes de travail) et des scènes d'affrontements et d'épreuves où se jouent des luttes dont l'enjeu central est celui de l'accès aux territoires et à leur qualification en tant qu'espaces de nature. Les mobilisations et les revendications pour l'accès à la nature des différents acteurs sont le fait d'une minorité, comparativement aux autres mouvements sociaux qui sont généralement étudiés. La question de l'accès aux territoires naturels et des conditions de la pratique des sports de nature n'est en fait pas un problème public de premier rang. De par les affrontements verbaux, les prises de positions et leurs justifications publiques et les opérations de cadrages que la concertation génère autour de la gestion des sports de nature, celle-ci est à envisager comme un de ces « mouvements minoritaires qui font évoluer les comportements, les croyances, les désirs et les priorités accordés à certaines valeurs morales »⁹⁹⁹. Le micropolitique, selon Deleuze et Guattari, fournirait un langage pour décrire ces mouvements minoritaires. Nous nous en rapprocherions en proposant donc de qualifier les démarches de concertation sur la gestion publique des sports de nature de *micropolitiques de la naturalité*.

- Des nouvelles formes de management public ?

Nous avons montré dans le *chapitre 1* que suite au double mouvement de décentralisation les sports de nature se sont constitués en objet d'action publique légitime et sont devenus un des champs de l'action publique. En outre, nous avons

⁹⁹⁸ Cefaï, D., (1996), *op. cit.*, p.47.

⁹⁹⁹ Mengue, P., « Micropolitique », in Sasso, R., Villani, A., (dir.), (2003), *Le vocabulaire de Gilles Deleuze*, Les Cahiers de Noesis, Printemps 2003, n°3, (p. 251).

également souligné la filiation existante entre les instruments d'action publique dédiés à la gestion publique des sports de nature (les CDESI et les PDESI) et les politiques d'aménagement du territoire et les politiques de l'environnement. L'antériorité des instruments d'action publique relevant des domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme ainsi que de l'environnement sur lesquels ont été créés les CDESI et les PDESI nous invitent à interroger à la fois le caractère novateur de ces outils et le degré de leur adaptation à la réalité du terrain. En d'autres termes, nous souhaitons opérer à une remise en question de la capacité des CDESI et des PDESI à répondre aux problématiques rencontrées localement par les acteurs des territoires du département pour ce qui relève de la fréquentation des espaces naturels et des conflits portant sur leurs usages.

Un premier élément invitant à cette remise en question relève des coûts générés par la mise en œuvre de ces dispositifs d'action publique. En effet, au regard des modes de régulations des espaces naturels qui existent dans d'autres pays (la Suisse notamment), les CDESI et les PDESI apparaissent comme des dispositifs lourds et coûteux à mettre en œuvre pour les Départements, collectivités territoriales dont les budgets ont déjà été lourdement affectés par la dernière Réforme Générale des Politiques Publiques¹⁰⁰⁰ lancée en 2007.

Un deuxième élément relève de la portée du problème. Nous avons en effet montré que les débats étaient davantage localisés et qu'ils ne connaissaient pas réellement de remontée au niveau national.

Pourquoi dès lors avoir mis sur l'agenda¹⁰⁰¹ la question du partage des espaces naturels à vocation sportive et comment peut-on justifier la pertinence de l'existence de cette disposition légale que sont les CDESI et les PDESI ?

Il nous semble d'abord que deux tendances structurelles liées au contexte institutionnel français viennent peser sur la création des CDESI et des PDESI.

Malgré les deux actes de la décentralisation, une forme de centralisme est restée très prégnante dans le système politico-administratif français. Si la décentralisation a bien consisté à transférer des compétences aux collectivités territoriales (Régions,

¹⁰⁰⁰ La Circulaire du 7 juillet 2008 relative à l'organisation de l'administration départementale de l'Etat a notamment eu un impact important sur les budgets de fonctionnement des Départements.

¹⁰⁰¹ Celui-ci étant défini comme « l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions » (p. 27), Garraud, P., « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, 1990, pp. 17-41.

Départements, Communes), la majorité des décisions se prennent d'abord au niveau central, c'est-à-dire, au niveau de l'État. On comprend alors que les CDESI et les PDESI sont des instruments d'action publique qui ont été pensés au niveau national et peuvent s'avérer faiblement adaptés à l'échelon local.

Mais au-delà de cette « décentralisation centralisée » toute française, il nous semble important de rappeler que la disposition légale relative à la gestion des sports de nature – et donc à la création des CDESI et PDESI – est venue en réponse à une demande nationale lorsque des conflits d'usages ont éclaté entre sportifs et protecteurs de l'environnement à la fin des années 1990. Sous la pression d'un mouvement sportif français fortement structuré et institutionnalisé, le Législateur a donc répondu à un impératif de rénovation procédurale. En cela, plus que d'être des instruments d'action publique innovants, les CDESI et les PDESI sont avant tout à considérer comme des entités d'une politique qui relève d'un transcodage administratif¹⁰⁰² et d'un ajustement plus ou moins stable d'intérêts sociaux divergents sous l'arbitrage de l'État. Pour P. Lascoumes, il n'est pas possible de penser les politiques publiques à travers le seul prisme des actes de la puissance publique. Le développement qui sous-tend cette assertion introduit la notion de transcodage qui consiste en « l'intégration de points de vue divergents, au recyclage d'idées et de pratiques antérieures en des formes neuves qui constituent des contenants pour la réception, l'expression d'enjeux et la recherche de réponses sociales organisées »¹⁰⁰³. En ce sens, bien que les décisions publiques appartiennent aux seuls représentants de l'État, ceux-ci n'établissent en fait que « des politiques de compromis s'efforçant de combiner des intérêts divergents, voire contradictoires ». C'est donc davantage en tant qu'arbitre que le pouvoir politique organise des débats sur les enjeux des politiques.

Aussi, dans une logique d' « Etat-providence », il s'agit pour le pouvoir politique de « transcoder », c'est-à-dire d'agrèger des positions diverses et éparées, de restaurer ou de recycler des pratiques préexistantes, afin de qualifier la conciliation des activités humaines et la protection des milieux naturels comme étant un problème d'ordre politique.

Enfin, pour ce qui relève de l'efficacité de ces dispositifs censés réguler les pratiques sportives de nature, aucun département ne s'étant déjà engagé dans une démarche

¹⁰⁰² Lascoumes, P., (1994), *op. cit.*

¹⁰⁰³ *Ibid.*

d'évaluation de ces dispositifs à ce jour, nous n'avons pas de données en matière d'évaluation de politiques publiques concernant les CDESI et les PDESI, ni de manière plus générale sur les politiques relatives à la gestion des sports de nature. Nous n'avons certes pas pu fournir d'évaluation *ex post* de la démarche de concertation menée dans le Bas-Rhin. Mais, en entreprenant une analyse sociologique de l'action publique concertée à partir des acteurs et de leurs pratiques, nous avons mis à jour des effets du processus qui, s'ils sont réellement pris en compte dans la politique telle qu'elle se présente à l'issue de sa mise œuvre, peuvent être considérés comme relevant d'une nouvelle forme de management public.

In fine, ce ne sont pas tant les outils qui sont innovants, mais la façon dont les acteurs se les approprient et ce qu'ils en font. Ainsi, si à l'échelle des dispositifs d'action publique, les CDESI et PDESI ne semblent pas réellement être des innovations en termes de management public, à l'échelle des acteurs et de leur participation à la décision politique, ce sont bien la créativité, les compétences critiques et la réflexivité des acteurs qui sont réhabilitées, sans pour autant que les acteurs politiques ne soient dépossédés de leur pouvoir.

▪ ***De quelques préconisations pour un management public des sports de nature dans les collectivités territoriales***

Malgré son fort ancrage sociologique, cette thèse s'inscrit bien dans une approche de management public visant d'abord à repenser la gestion publique des sports de nature en prenant appui sur l'existant, tant en termes d'acteurs ressources que d'expériences fructueuses de conciliation d'usages des espaces naturels déjà accomplies par les acteurs au niveau local. Bien qu'il n'en existe pas une unique définition¹⁰⁰⁴, le management public s'appuie sur un principe général de contingence qui suppose « une adaptation des méthodes de gestion à la diversité des situations et des enjeux » rencontrés par les organisations publiques¹⁰⁰⁵. En cela, face à l'impératif de rationalisation de l'action publique auquel les administrations publiques sont confrontées, il nous a semblé qu'étudier l'action publique concertée pendant sa mise en œuvre pouvait permettre de proposer aux organisations publiques des solutions méthodologiques et pratiques à la

¹⁰⁰⁴ Et *a fortiori* dans la sphère publique où l'incertitude de sa définition est conditionnée par les ambiguïtés de la notion même de management (Bartoli, 2005).

¹⁰⁰⁵ Bartoli, A., (2005), *Le management dans les organisations publiques*, Paris, Dunod. (p. 99-100)

gestion publique des sports de nature au niveau départemental telle qu'elle est conçue dans le mouvement de réforme d'essence managériale des collectivités territoriales.

Ces solutions méthodologiques et pratiques ainsi que le retour sur expérience que nous avons pu réaliser nous invitent à formuler synthétiquement un ensemble de préconisations pour le management public des sports de nature. Ces préconisations relèvent de deux orientations principales.

- La première est celle des conditions de mise en œuvre de la *concertation comme mode d'action publique*.

Les collectivités locales et territoriales disposent d'une marge de manœuvre importante pour ouvrir la démocratie locale et organiser la gouvernance de leurs territoires. Elles ont donc l'opportunité de recourir à différents modèles de participation citoyenne, la concertation en étant un parmi d'autres.

1. Créer un discours commun et compréhensible pour toutes les parties prenantes

Le Conseil général du Bas-Rhin, en décidant d'organiser une concertation préalable à l'installation de sa CDESI (ayant elle-même été pensée comme une instance consultative par le législateur) a fait le choix de soumettre à la discussion les notions d'accès, de fréquentation et d'usages des espaces de nature directement auprès des acteurs pour que ceux-ci y partagent les différentes représentations qu'ils ont de ces notions. Ce faisant, le Conseil général a participé à la création d'une *culture commune de la concertation* entre ces acteurs. Néanmoins et étant entendu qu'il s'agissait davantage de consultation que de concertation, le Conseil général aurait sans doute gagné à réfléchir davantage aux conditions de la création d'un *langage commun* tant autour de la démarche dans sa globalité que des outils (CDESI-PDESI) dont l'appropriation (acronymes et ensemble du fonctionnement du dispositif) a été laborieuse pour l'ensemble des acteurs.

2. Valoriser le capital associatif local

Le Conseil général n'a en outre pas assez mis publiquement en valeur le *capital associatif* bas-rhinois pendant la phase de concertation territoriale. Il a sans doute manqué à ce moment-là une occasion de renforcer un *sentiment d'appartenance* éprouvé par les acteurs et qui aurait renforcé leur participation.

3. Clarifier les rôles et missions de chacun

Le Conseil général aurait également gagné à mettre les acteurs bien plus tôt « dans l'action » et à *clarifier les rôles et missions de chacun* dans l'ensemble de la démarche de gestion maîtrisée des sports de nature qu'il était en train d'initier.

4. Apporter les ressources nécessaires à la participation

Les problèmes de la représentativité et de la sélection sociale des participants que nous avons repérés nous invite à formuler une préconisation qui tient à l'initiation, en amont ou en parallèle de la concertation, *d'actions de formation et développement des ressources disponibles pour participer* (techniques de prise de parole, apprentissage du discours et des codes administratifs, etc.).

5. Favoriser l'interaction entre expertise d'usage et expertise scientifique et technique

Souvent elle-même objet de controverse et de débat, l'expertise est fortement mobilisée dans le processus de concertation. Concernant les sports de nature, et plus particulièrement sur la question des impacts environnementaux des pratiques; il est important d'associer l'expertise scientifique et technique à celle des acteurs de la concertation. Ceux-ci sont en effet souvent porteurs d'une expertise d'usage liée à leurs connaissances et à leur expérience du territoire. Cette expertise d'usage ou expertise profane peut venir compléter et enrichir le débat en y apportant de nouveaux éléments.

Un exemple que l'on peut retenir à ce titre pour le cas du Bas-Rhin est la charte de l'escalade ayant associé l'expertise scientifique et technique du Sycoparc et de l'association de protection des faucons pèlerins et l'expertise d'usage des grimpeurs sur les rochers des Vosges du Nord.

6. Valoriser les pratiques exemplaires

Pendant la concertation, il est important de souligner l'existence d'expériences de conciliation d'usages des espaces naturels à vocation sportive qui ont abouti à des conventions ou des chartes de partage de l'espace entre les différents acteurs. Ces expériences de concertation réussies doivent être valorisées en tant que pratiques exemplaires en mettant en évidence l'importance du dialogue, de l'échange et de

l'écoute entre les différentes parties prenantes. Cette valorisation permet de témoigner du bien-fondé de la concertation de ses applications concrètes.

Pour le cas du Bas-Rhin, cette valorisation a notamment été réalisée autour du cas du Brunnwasser, de la Charte de l'escalade et de la charte de partage de la nature entre les cavaliers, les randonneurs, les vététistes et l'ONF.

7. Des grands principes pour l'animation de la concertation

- Accompagner les acteurs dans la prise de parole
- Communiquer de façon cohérente
- Faire preuve de transparence
- Valoriser les notions de partenariat, de coopération, d'échange et de partage
- Encourager l'engagement dans la concertation
- Assurer une reconnaissance et une rétribution symbolique
- Faire des retours positifs sur les interventions et contributions des acteurs de la concertation
- Instaurer ou rétablir la confiance envers les effets du processus pour éviter la crainte de « quelque chose qui ne sert à rien »

8. Restituer un bilan de la concertation aux participants

Les participants à la concertation veulent savoir comment leurs contributions ont été prises en compte dans le processus qui mène aux décisions politiques sur la composition de la CDESI et les axes stratégiques du PDESI. Ne pas restituer un bilan de la concertation peut conduire à une frustration des acteurs et à une critique quant à la prise en compte de leurs valeurs et intérêts par le décideur. En cela, les échanges de la concertation doivent faire l'objet d'une restitution pouvant par exemple prendre la forme d'une synthèse rendue publique à l'occasion d'une réunion de restitution.

où sont invités les acteurs et par la mise à disposition des documents de synthèse (sous format papier dans les services ou en téléchargement sur le site du Conseil général).

Qu'elle que soit la forme que prend la restitution, elle doit clairement indiquer quels éléments ont été repris et ne l'ont pas été, et pourquoi.

La concertation menée par le Conseil général s'est déroulée en deux phases qui ont toutes deux fait l'objet d'un document de synthèse et d'une restitution publique (synthèse thématique des groupes de travail et synthèse des débats territoriaux), par

contre, le diagnostic territorial « sports de nature » dont l'élaboration avait mobilisé et associé de nombreux acteurs n'a pas fait l'objet d'une restitution, ce qui a suscité une déception des acteurs quant à la prise en compte par le Conseil général de leur investissement dans la réalisation de ce diagnostic.

9. Mutualiser les données et les outils existants en créant des partenariats

Les conseils généraux qui s'engagent dans la mise en œuvre de la démarche CDESI-PDESI en initiant une concertation ont tout intérêt, durant cette phase, à établir un état des lieux des données existantes (taux de pratique, base de données géographiques et environnementales, zonages réglementés, etc.) et à établir des partenariats permettant de mutualiser l'acquisition et l'utilisation de ces informations mais aussi de définir les modalités de leur exploitation.

En 1999, afin de structurer un réseau ouvert d'acquisition et d'échange d'information géographique et cartographique en Alsace, le Conseil Régional d'Alsace, les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les villes de Colmar et de Mulhouse et la Communauté Urbaine de Strasbourg ont engagé une démarche de coopération qui s'est formalisée par la signature le 15 juillet 2002, d'une convention cadre instaurant la mise en place d'un partenariat intitulé « Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL) » pour une durée de 5 ans et renouvelable par tacite reconduction.

On peut également citer au même titre le Recensement des Equipements Sportifs, Espaces et Sites de pratiques (RES) réalisé par le Ministère de la santé et des Sports et qui fait l'objet d'une convention d'utilisation des données dont les collectivités territoriales et les acteurs du mouvement sportif sont signataires.

10. Un mode de pilotage en transversalité

- Le triptyque « élu – citoyen – fonctionnaire » est utilisé comme référence de base de la discussion pendant la concertation : « l'élu décide, le citoyen exprime ses opinions, valeurs et intérêts, le fonctionnaire apporte les compétences techniques ».
- L'élu est engagé dans la concertation et ne voit pas la délégation de pouvoir comme un frein dans un contexte de participation citoyenne.

- Le comité de pilotage réunit les présidents des commissions concernées par les différents aspects du dossier sous la présidence de l'élu en charge de la gestion politique du dossier.
- Les services administratifs concernés par le dossier « sports de nature » travaillent en transversalité par l'intermédiaire d'une « équipe projet » réunissant toutes les compétences techniques que demande le sujet (Sport, Environnement, Tourisme, SIG, notamment.). Cette équipe se compose de membres dont les caractéristiques individuelles sont à considérer au moment de sa composition.. Le chef de projet devra notamment être quelqu'un à qui on fait confiance, qui est capable de mobiliser, et qui est identifié sur le projet par les acteurs internes au Conseil général et par les acteurs externes.
- Après la phase projet et pour favoriser le leadership du service des sports sur un dossier aussi transversal, une cellule « sports de nature » rattachée au service des sports devrait être créée, afin également de témoigner de l'impact de la concertation sur l'intérêt porté à la thématique sport de nature par le Conseil général. Cette considération se formaliserait donc par une restructuration de service et la création d'une entité entièrement dédiée à la gestion administrative et stratégique des axes du PDESI.

- o La deuxième orientation est celle de l'évaluation de l'ensemble du dispositif

Il nous semble qu'il aurait été important de se poser la question de l'évaluation dès le début de la démarche afin de répondre à la nécessité de prévoir des référentiels d'indicateurs d'évaluation en amont, et non *ex post*.

Si nous n'avons pas pu réaliser cette évaluation, nous avons au moins pu consigner trois grands axes qui nous apparaissaient comme fondamentaux pour une évaluation de l'ensemble de la démarche. Il s'agirait d'abord d'évaluer le premier volet du projet, c'est-à-dire la phase de concertation préalable à l'installation de la CDESI souhaitée par le Conseil général.

⇒ **Volet concertation préalable à la CDESI**

Une évaluation du processus de concertation préalable à l'installation de la CDESI menée par le Conseil général du Bas-Rhin aurait pu être conduite sur la base des critères élaborés par C. Blatrix¹⁰⁰⁶ parmi lesquels on peut notamment citer :

- *l'égalité des conditions d'accès aux débats* : la question de la représentativité des acteurs et de la sélection sociale aurait pu être objectivée en évaluant la participation en s'appuyant sur des indicateurs clés tels que la part, le nombre, l'âge, l'origine géographique et la diversité des acteurs qui ont participé aux groupes de travail thématique et aux débats de territoire « sports de nature » ; fréquence de fréquentation d'autres lieux de démocratie locale (ex : conseils de quartier).
- *la transparence et la traçabilité des débats* : Nombre de téléchargements des documents de synthèse thématique et territoriale ;
- *la clarté des règles organisant les débats* ;
- *l'accessibilité des ressources* ;
- *la définition des rôles de chacun* ;
- *la structuration et la clarté du processus de décision*.

⇒ **Volet fonctionnement de la CDESI**

Le second volet à évaluer est le fonctionnement de la CDESI une fois celle-ci installée. Ce fonctionnement pourrait être évalué en fonction de deux objectifs « Représentativité de la CDESI » et « Fonctionnement de la CDESI » évalué selon des indicateurs inspirés du référentiel d'évaluation des Agendas 21¹⁰⁰⁷ :

Objectif 1 : Représentativité de la CDESI

- Part, nombre et diversité des acteurs ayant participé, au moins une fois, aux travaux de la CDESI via ses groupes de travail ou en session plénière.

Objectif 2 : Fonctionnement de la CDESI

- Modalités d'expression permettant l'expression des conflits et des consensus ;

¹⁰⁰⁶ Blatrix, C., in Revel et alii., (2009), *op. cit.*

¹⁰⁰⁷ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Consulter-le-referentiel-en-ligne.html>

- Modalités permettant l'intégration et le croisement des expertises et savoirs de chacun ;
- Modalités innovantes de travail collectif permettant d'articuler l'apport d'information, l'écoute, le dialogue et la co-construction ;
- Elaboration d'une diversité d'outils d'information pour toucher tout type de public : site internet dédié, lien régulier avec les acteurs, autres outils interactifs, etc.

⇒ **Volet opérationnalité du PDESI**

Enfin, le troisième volet d'une évaluation de la mise en œuvre du dispositif CDESI-PDESI pourrait traiter de l'opérationnalité du PDESI et de sa conformité avec l'Agenda 21 départemental. Celles-ci pourraient être évaluées à l'aune de plusieurs critères tels que :

Objectif 1 : Réponse du PDESI à sa vocation d'outil de planification territoriale

- Nombre de sites inscrits au PDESI par an et taux de financement des sites inscrits au PDESI (avant inscription et après inscription);
- Nombre de projets portés par des acteurs du territoire, en matière de gestion maîtrisée des sports de nature et de conciliation d'usages subventionnés et taux de financement.

Objectif 2 : Effet de levier et correspondance du PDESI avec l'Agenda 21 départemental

- Généralisation de la participation des acteurs aux projets territoriaux, au-delà du PDESI ;
- Emergence de dynamiques collectives (internes ou externes) autour des enjeux de développement durable et de gestion maîtrisée des sports de nature ;
- Repérage et appui aux initiatives nouvelles portées par des acteurs du territoire en matière de développement durable en lien avec les sports de nature ;
- Evaluation des contenus du PDESI avec les trois piliers « social, environnement, économie » de l'Agenda 21.

- Points aveugles et pistes ouvertes

▪ *Le problème de l' « après »*

La promesse de la perspective diachronique et relationnelle ne semble malheureusement pas avoir pu être totalement tenue. Nous l'avons annoncé lors de l'introduction générale mais également lors de la présentation de la méthodologie, la phase de « l'après » n'a pas pu être abordée telle qu'imaginée au début de ce travail. Bien qu'ambitieuse, cette étape évaluative aurait pu être réalisable si nous avions su maintenir davantage le contact avec les acteurs locaux et pas exclusivement avec des « anciens collègues » du Conseil général.

▪ *Des données biographiques insuffisantes pour saisir les ressorts des engagements*

Pour mobiliser la sociologie dispositionnaliste et faire une analyse en termes de dispositions, habitus clivés et de trajectoires, encore aurait-il fallu avoir prévu des entretiens dont les indicateurs prenaient en compte les dimensions biographiques. Or, effectivement, nous n'avons pas anticipé la réalisation d'entretiens de type récits de vie. L'histoire de cette absence est à mettre en lien avec les limites que nous avons adressées au recours à la théorie ancrée. En effet, étudier les engagements n'était pas quelque chose que nous avons initialement envisagé sous l'angle des trajectoires des acteurs. Nous avons découvert, sur le tard, que certaines de nos données pouvaient ouvrir des pistes d'interprétation, mais malheureusement, ces données auraient nécessité encore quelques allers-retours entre terrain et théorie pour parvenir à une généralisation et à des résultats empiriquement fiables.

▪ *L'imbroglie des désengagements*

Il y a des désengagements et des défections d'acteurs au cours de la démarche sur lesquels nous n'avons pas pu avoir de données. Il est possible que les sortants aient pu renoncer à l'engagement et au militantisme institutionnel par manque de ressources ou à cause d'une situation qui ne correspondait plus à la définition qu'ils avaient de l'engagement. En cela, nous avons à rester vigilants sur les typologies des formes d'engagements construites qui sont, au risque de nous répéter, des pistes à poursuivre pour établir s'il est possible d'opérer à une généralisation à propos des engagements des

acteurs dans des démarches d'action publique analogues menées par d'autres départements français, voire dans des démarches similaires dans d'autres pays.

▪ ***La représentativité des participants et la question du genre***

Nous avons déjà souligné le problème posé par la méthode de sélection des participants à la concertation. Il est clair qu'en sollicitant et désignant des acteurs, le Conseil général du Bas-Rhin a introduit un biais dans la représentativité des différentes catégories d'acteurs. Mais au-delà des choix faits par la puissance publique, les acteurs qui se sont portés spontanément volontaires pour participer au processus étaient pour la plupart issus de « classes intellectuelles supérieures », ce constat vient faire écho aux analyses déjà effectuées par maints travaux sur la délibération et la démocratie participative auxquels nous avons fait référence en amont.

S'inscrivant également dans le sillage du problème de la représentativité, la question du genre est également une donnée à prendre en compte. Néanmoins, nous n'avons pas eu l'opportunité d'approfondir davantage la question du genre dans le militantisme et l'avons temporairement laissée en suspens, par manque de données et par souci de respecter les limites de l'objet que nous nous étions fixées. Nous avons pu constater une sous-représentation des femmes dans la concertation en soulignant que celles qui étaient présentes occupaient des fonctions de cadre administratif, de juriste ou d'ingénieur; en cela, l'origine sociale et le statut professionnel agiraient sur l'engagement des femmes dans la concertation. De même, il resterait encore à interroger l'éventuelle différenciation des motifs et des formes d'un engagement militant féminin par rapport à un militantisme masculin. Mais compte tenu des données dont nous disposons, nous ne pouvons ici qu'émettre de simples hypothèses.

▪ ***Les limites du décloisonnement théorique***

Nous avons choisi de recourir à plusieurs modèles parce que l'objet s'y prêtait. En effet, en tant que processus d'action publique, la concertation est un phénomène dynamique qui s'étudie dans son mouvement de construction et d'effectuation. La concertation peut être saisie sous différents angles. Nous avons décidé de ne pas limiter l'analyse à un seul de ces angles afin de pouvoir rendre compte le plus fidèlement possible des différents phénomènes qui se déroulaient simultanément mais que nous ne pouvions analyser en même temps et de la même façon. Cependant, un tel choix nécessite aussi

d'adopter un cadre théorique au sein duquel puissent coexister les différents modèles théoriques qui correspondent à l'angle d'analyse adopté. Concernant l'articulation de ces différents modèles, il nous sera sans doute objecté des moments d'hésitation et de flottement entre différentes théories. Nous pensons au contraire avoir tenté de décloisonner ces différents modèles en nous attachant à les faire discuter les uns les autres tout en assurant la cohérence théorique d'une discussion critique qui s'inscrit dans un « système de sociologie »¹⁰⁰⁸ qui tire à la fois parti de la sociologie critique et de la sociologie de la critique, sans pour autant ne relever strictement de l'une ou de l'autre.

▪ *Dévoiler l'intérieur de la « boîte noire »*

Nous l'avons largement développé, la place privilégiée que nous avons occupée au sein du Service des sports du Conseil général du Bas-Rhin fut privilégiée pour l'observation ethnographique. Le fait d'avoir été « dans les coulisses » de la fabrique de l'action publique territoriale nous a d'abord permis de nous situer dans une dimension interactionnelle permettant de différencier l'ordre du discours des acteurs (rhétorique) de l'ordre des pratiques observées (pratique); et il nous semble que cette différenciation ne peut s'opérer que si le chercheur est lui aussi ancré dans des situations où il observe les acteurs dans le cours de l'action. L'articulation des approches interactionnistes a été d'une grande portée heuristique pour rendre compte de la mise en scène de la concertation et des effets de ses processus. L'identification des effets des processus de l'action publique concertée nous apparaît comme quelque chose de central dans ce travail ; nous avons en effet pu établir que parallèlement à la progression dans la délibération, des mécanismes de dissonances produisaient eux aussi des effets sur les engagements des acteurs dans la concertation, et inversement.

En interrogeant la pertinence de dispositifs d'action publique tels que les CDESI et les PDESI au regard de démarches de conciliation d'usages initiées par des acteurs locaux¹⁰⁰⁹, nous avons souhaité montrer que si les Conseils généraux – administrations publiques territoriales – avaient l'obligation légale de s'acquitter de leur compétence de « développement maîtrisé des sports de nature », ils pouvaient en retirer des bénéfices en s'appuyant sur la capacité des « citoyens profanes » (mais néanmoins acteurs des

¹⁰⁰⁸ Boltanski, L., (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, Essais.

¹⁰⁰⁹ La démarche de charte de l'escalade dans les Vosges du Nord et celle menée par le Comité régional de Canoë kayak sur le cours d'eau *Le Brunwasser*, notamment.

territoires) à faire émerger des propositions d'action concrètes à se saisir du débat en s'engageant selon différentes modalités dans les processus de l'action publique.

En ce sens, en mettant en relief les connaissances qu'ils ont des logiques et des enjeux spécifiques à leurs territoires – que ceux-ci soient des espaces naturels à préserver, des espaces aux forts enjeux patrimoniaux, ou des espaces sportifs et de loisirs –, les réseaux au sein desquels ils sont intégrés, les apprentissages qu'ils font pendant la concertation, ce travail aspire finalement aussi à réhabiliter le rôle des citoyens dans les dispositifs participatifs dans une conceptualisation du management public rénovée et adaptée au contexte particulier des organisations publiques.

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

Amblard, H., Bernoux, P., Herreos, G., Livian, Y.-F., (1996), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Seuil.

Bachelard, G., (1934), *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF.

Becker, H.S., (1966), *Social Problems: A Modern Approach*, New York, John Wyler.

Becker, H.S., (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

Becker, H.S., « Notes sur le concept d'engagement », *Revue Tracés*, n° 11 – 2006 / 1, pp. 177-192.

Becquart-Leclercq, J., « Réseau relationnel, pouvoir relationnel », *Revue française de science politique*, 29e année, n°1, 1979. pp. 102-128.

Benford, R.D., Hunt, S., "Dramaturgy and Social Movements. The Social Construction and Communication of Power", *Sociological Inquiry*, 1992, 62, pp. 36-55.

Benford, R.D., Snow, D.A., "Framing processus and social movement: an overview and assessment", *Annual Review of Sociology*, 2000, n°26, pp. 611-639.

Benford, R.D, Hunt, S., « Cadrages en conflits. Mouvements sociaux et problèmes sociaux », in Cefaï, D., Trom D., (2002), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*. Paris, EHESS, pp. 163-194.

Bennett, T., "Habitus clivé: aesthetics and politics in the work of Pierre Bourdieu", *New Literary History*, Volume 38, Number 1, 2007, pp. 201-228.

Berger, P., Luckmann, T., (1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens–Klincksiek.

Blondiaux, L., (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil, La Fabrique des Idées.

Boltanski, L., « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, 1973, 14-1. pp. 3-26.

Boltanski, L., Darre, Y., Schiltz, M.-A., « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, mars 1984, pp. 3-40.

Boltanski, L., « Sociologie critique et sociologie de la critique », *Politix*, Vol. 3, N°10-11. Deuxième et troisième trimestre 1990. Codification(s). pp. 124-134.

Boltanski, L., (1990), *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.

- Boltanski, L., Thévenot, L., (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, nrf.
- Boltanski, L., Chiapello, E., (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Boltanski, L., (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, Essais.
- Boltanski, L., « Autour de *De la justification*. Un parcours dans le domaine de la sociologie morale », in Breviglieri, M., Lafaye, C., Trom, D., (2009), *Compétences critiques et sens de la justice*. Paris, Economica, Etudes sociologiques, pp.15-35.
- Bourdieu, P., « Une interprétation de la théorie de la religion de Max Weber », *Archives Européennes de Sociologie*, 1971, vol. XII, pp.3-26.
- Bourdieu, P., (1979), *La distinction. Pour une critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Bourdieu, P., (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit.
- Bourdieu, P., (1980), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- Bourdieu P., « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 31, janvier 1980. pp. 2-3.
- Bourdieu, P., (1992), *Réponses*, Paris, Libre Examen.
- Bourdieu, P., (dir.), (1993), *La misère du monde*, Paris, Seuil, Points.
- Bourdieu, P., (1994), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, Points Essais
- Bourdieu, P., (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- Bourdieu, P., (2000), *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Bourdieu, P., (2001), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, pp. 213-258.
- Bourdieu, P., (2001), *Science de la science et réflexivité. Cours au Collège de France 2000 – 2001*, Paris, Raisons d'agir, Cours et travaux.
- Bourdieu, P., (2004), *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir, Cours et travaux.
- Braudel, F., « Histoire et Sciences sociales : La longue durée », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 1958)13e année, n°. 4, pp. 725-753.
- Breviglieri, M., Lafaye, C., Trom, D., (dir.), (2009), *Compétences critiques, sens de la justice, sens critique*, Paris, Economica.
- Burke, K., Gusfield, J., (1989), *On Symbols and Society*, Chicago, University of Chicago Press.
- Butler, J., (1997), *Excitable Speech*, Routledge, trad. de l'anglais par Nordmann, C., (2004), *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*, Paris, Amsterdam.

- Caillé, A., (2005), *Don, intérêt et désintéressement*, Paris, La Découverte/MAUSS.
- Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- Cefaï, D., (1998), *Phénoménologie et sciences sociales. Alfred Schütz, Naissance d'une anthropologie philosophique*, DROZ, Genève.
- Cefaï, D. Trom, D., (dir.), (2001), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, EHESS, Raisons pratiques.
- Cefaï, D., (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*, Paris, La découverte, Recherches.
- Cefaï, D., « S'engager. Monde vécu, engagement et justification », in Breviglieri, M., Lafaye, C., Trom, D., (dir.), (2009), *Compétences critiques, sens de la justice, sens critique*, Paris, Économica, pp. 203-213.
- Chateauraynaud, F., (2004), *Essai sur la contrainte argumentative*. Paris, EHESS.
- Chazel, F., (dir.), (1993), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, « Sociologies ».
- Corcuff, P., (1995), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan Université.
- Costey, P., « L'*illusio* chez Pierre Bourdieu. Les (més)usages d'une notion et son application au cas des universitaires », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 8, printemps 2005, pp.13-27.
- Crozier, M., Friedberg, (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- Crozier, M., (1987), *État modeste, État moderne. Stratégies pour un autre changement*, Paris, Seuil, Essais.
- De Fornel, M., Ogien, A., (dir.), (2011), *Bourdieu. Théoricien de la pratique*, Paris, EHESS, Raisons pratiques.
- Dewey, J., (2003), *Le public et ses problèmes*, Farrago/Université de Pau.
- Di Maggio, P., "Classification in Art", *American Sociological Review*, 1987, n° 52, pp. 440-455.
- Dodier, N., « Agir dans plusieurs mondes », *Critique*, 1991, 529–30: pp. 428–58.
- Dodier, N., « Les appuis conventionnels de l'action. Eléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, 1993, 62, pp. 63-85.
- Dubar, C., Tripier, P., (1998), *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.
- Dubar, C., (2000), *La crise des identités*, Paris , PUF.
- Dubar, C., (2005), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles* Paris, Armand Colin.
- Dubet, F., (2002), *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.

- Dumazedier, J., (1962), *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Seuil.
- Dupuy, F., Thoenig, J.-C., (1983), *Sociologie de l'administration française*, Paris, Colin.
- Dupuy, F., Thoenig, J.-C., (1985), *L'administration en miettes*, Paris, Fayard.
- Durand, G., (1992), *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Dunod.
- Elias, N., (1983), *Engagement et distanciation : contribution à la sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard.
- Elias, N., (1987), *La société des individus*, Paris, Fayard.
- Elias, N., Dunning, E., (1994), *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard.
- Favre, P., Jobard, F., Fillieule, O. (dir.), (2007), *L'atelier du politiste. Théories, action, représentation*, Paris, La Découverte.
- Fillieule, O., (1997), *Stratégies de la rue*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Fillieule, O., Agrikoliansky, E., Sommier I., (dir.), (2010), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, « Recherches ».
- Foucault, M., (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Foucault, M., (1971), *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.
- Foucault, M., (1975), *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Foucault, M., « Précisions sur le pouvoir. Réponses à certaines critiques », in Foucault, M., (1994), *Dits et écrits. 1954-1988*, III, Paris, Gallimard, pp. 625-635.
- Foucault, M., (1997), *Il faut défendre la société, Cours au Collège de France (1975-1976)*, Paris, Gallimard.
- Foucault, M., (2004), *Sécurité, Territoire, Population. Cours au Collège de France, (1977- 1978)*, Paris, Gallimard.
- Friedberg, E., (1993), *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.
- Gamson, W., (1992), *Talking Politics*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Gaudin, J.-P., (2004), *L'action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz.
- Goffman, E., "Role Distance" in Goffman, E., (1961), *Encounters : Two Studies in the Sociology of Interaction*, Indianapolis, The Bobbs-Merrill Company, pp.85-132.
- Goffman, E., (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne. (1). La présentation de soi*, Paris, Minuit.

- Goffman, E., (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne.(2). Parler en public*, Paris, Minuit.
- Goffman, E., (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- Goffman, E., (1987), *Façons de parler*, Paris, Minuit.
- Goffman, E., (1988), « La situation négligée », in Goffman, E., (1988), *Les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil/minuit, pp. 143-149.
- Goffman, E., (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Seuil, Minuit.
- Gusfield, J., (2009), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Économica, « Études sociologiques ».
- Habermas, J., (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.
- Habermas, J., (1997), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard.
- Hassenteufel, P., (2008), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Hervieu-Léger, D., Léger, B., (2005), *Le retour à la nature : au fond de la forêt...l'Etat*, Paris, L'Aube, poche essais.
- Hilgers, M., « Liberté et habitus chez Pierre Bourdieu. », *EspacesTemps.net*, Textuel, 25.07.2006
<http://espacestemp.net/document2064.html>
- Hirschman, A.O, (1983), *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, L'espace du politique.
- Ion, J., (dir.), (2001), *L'engagement au pluriel*. Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Jobert, B., Muller, P., (1987), *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF.
- Joseph, I., (1998), *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, Philosophies.
- Koselleck, R., (1997), *L'expérience de l'histoire*, Paris, Le Seuil.
- Laborier, P., Lascoumes, P., « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'Etat », in Meyet, S., Naves, M.-C. & Ribemont, T., (dir.), (2005), *Travailler avec Michel Foucault. Retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, pp. 37-62.
- Lacasse, F., Thoenig, J.-C., (dir.), (1998), *L'action publique*, Paris, L'Harmattan.
- Lahire, B., (1998), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, « Essais et recherches ».
- Lahire, B., (dir.), (1999), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte.
- Lahire, B., « Champ, hors-champs, contrechamp », in Lahire, B., (dir.), (1999), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, pp.23-57.

Lahire, B., « De la théorie de l'habitus à une sociologie psychologique », in Lahire B. (dir.), (1999), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, pp. 121-152.

Lahire, B., (2002), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte.

Lahire, B., « Objectivation sociologique, critique sociale et disqualification », *Mouvements*, 2002/5 n°24, pp.46-52. (p.51)

Lahire, B., (2004), *La culture des individus*, Paris, La Découverte.

Laing, R.D., (1971), *Soi et les autres*, Paris, Gallimard.

Lascoumes, P., (1994), *L'écopouvoir, Environnement et politique*, Paris, La Découverte, Écologie et société.

Lascoumes, P., Le Galès, P., (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.

Latour, B., (1991), *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte

Latour, B., (2002), *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'Etat*, Paris, La Découverte.

Lemieux, C., « Le crépuscule des champs. Limites d'un concept ou disparition d'une réalité historique? », in De Fornel, M., Ogien, A., (dir.), (2011), *Bourdieu. Théoricien de la pratique*, Paris, EHESS, Raisons pratiques, 2011, pp.75- 100.

Lolive, J., (1999), *Les contestations du TGV-Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques.

Manin, B., (1995), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann - Lévy.

Mengue, P., « Micropolitique », in Sasso, R., Villani, A., (dir.), (2003), *Le vocabulaire de Gilles Deleuze*, Les Cahiers de Noesis, Printemps 2003, n°3.

Meny, Y., Thoenig, J.-C., (1989), *Politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France, Thémis.

Meny, Y., Surel, P., (1998), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, clefs politiques.

Mills, C. W., "Situating Actions and Vocabularies of Motive", *American Sociological Review*, 5, 1940, pp. 904-913.

Musselin, C., « Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? », *Revue française de science politique*, 2005, n° 55, pp. 51-71.

Nachi, M., (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin, cursus.

- Négrier, E., (2005), *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Nicourd S., (2005), *Pourquoi s'engager ?*, Paris, Payot.
- Nicourd, S., (dir.), (2009), *Le travail militant*. Rennes, PUR, « Res publica ».
- Ogien, A., « Le remède de Goffman ou comment se débarrasser de la notion de self », *Séminaire Cesames, le mental, le vivant, le social*, 20 janvier 2005. Disponible à l'adresse : <http://cesames.org/seminaires.htm>
- Ogien, A., Quéré, L., (2005), *Le vocabulaire de la sociologie de l'action*, Paris, Ellipses.
- Olson, M., (1978), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF.
- Peterson, R.A., Kern, R., « Changing highbrow taste : From snob to omnivore », *American Sociological Review*, 1996, vol. 61, pp. 900-907.
- Pharo, P., Quéré, L., (dir.), (1990), *Les formes de l'action*, EHESS, Raisons pratiques, vol. 1
- Quéré L., « L'argument sociologique », *Réseaux*, 1987, volume 5 n°27. pp. 97-136.
- Quéré, L., « La vie sociale est une scène. Goffman revu et corrigé par Garfinkel », in Joseph, I., (dir.), (1989), *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Minuit, pp. 47-82.
- Quéré, L., « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni* n° 18, automne 1992, pp.75-92.
- Quéré, L., « La situation toujours négligée ? », *Réseaux*, 1997, vol. 15, n°85, pp.163-192.
- Quéré, L., « Les "dispositifs de confiance" dans l'espace public », *Réseaux*, 2005/4, n°132, p.185-217.
- Rawls, J., (1971), *A theory of justice*, Cambridge, Massachusetts: Belknap Press of Harvard University Press.
- Rawls, J., (1995), *Libéralisme politique*, Paris, PUF.
- Ricoeur, P., (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.
- Riot-Sarcey, M., « Temps et histoire en débat. », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 25 | 2002, [En ligne], mis en ligne le 25 mai 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index414.html>.
- Rocheffort, D.A., Cobb, R.W., (1994) *The Politics of Problem Definition*, Lawrence, KS, University Press of Kansas.
- Sainsaulieu, R., (1985), *L'identité au travail*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Schnapper, D., Bachelier, C., (2000), *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard.
- Schnapper, D., (2010), *Une sociologue au Conseil Constitutionnel*, Paris, Gallimard, Essais.

Schütz, A., (1987), *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*, Paris, Méridiens – Klincksieck.

Schütz, A., (1998), *Eléments de sociologie phénoménologique*, Paris, L'Harmattan.

Snow, D.A., Rochford Jr., E. B., Worden, S. K., Benford, R.D., "Frame alignment processes, micromobilization and movement participation", *American Sociological Review*, 1986 n°4, pp.464-481.

Strauss A.L., (1992), *La trame de la négociation: sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales.

Thévenot, L., (2006), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte

Thévenot, L., « Biens et réalités de la vie en société. Dispositions et composition d'engagements pluriels », in Breviglieri, M., Lafaye, C., Trom, D., (dir.), (2009), *Compétences critiques, sens de la justice, sens critique*, Paris, Économica, pp. 37-55.

Tilly, C., « Les origines du répertoire de l'action collective en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°4, octobre-décembre 1984, pp.89-108.

Touraine, A., (1965), *La sociologie de l'action*, Paris, Seuil.

Touraine, A., Dubet, F., Wieviorka, M., Hegedus, Z., (1981), *Le Pays contre l'État*, Paris, Le Seuil.

Touraine, A., (1984), *Le Retour de l'acteur*, Paris, Fayard.

Trom, D., Laborier P., (dir.), (2003), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF.

Watzlawick, P, Helmick, J., (1979), *Une logique de la communication*, Paris, Seuil.

Weber, M., (1959), *Le savant et le politique*, Paris, Plon.

Weber, M., (1971), *Economie et société*, Paris, Plon.

Whorf, B.L., (1969), *Linguistique et anthropologie*, Paris, Denoël.

Winkin, Y., (dir), (1981), *La nouvelle communication*, Paris, Seuil.

Winkin, Y., « Erving Goffman : portrait du sociologue en jeune homme », in E. Goffman, (1988), *Les moments et leurs hommes*, Paris, Minuit, pp. 13-92.

Wittgenstein, L., (1961), *Tractatus logico-philosophicus*, suivi de *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard.

RÉFÉRENCES THÉMATIQUES

▪ **Sociologie de l'action publique, participation, gouvernance, management public**

Anderson, J., (1975), *Public Policy Making*, New York, Praeger Publications.

Arnold, M., « La modernisation dans une collectivité territoriale : le département du Bas-Rhin », *Revue française d'administration publique*, 2007/1, n° 121-122, p. 175-190.

Bacqué, M.-H., Rey, H., Sintomer, Y., (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte « Recherches ».

Balme, R., Faure, A., Mabileau, A., (1999), *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Paris, Presses de Science Po.

Barouch, G., (1989), *La décision en miettes, Systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels*, Paris : L'Harmattan, Coll. Logiques sociales.

Bartoli, A., (2005), *Le management dans les organisations publiques*, Paris, Dunod.

Blanc, M., « Participation des habitants et politique de la ville », in *La démocratie locale : représentation, participation et espace public*, CURAPP/CRAPS, Paris PUF, 1999, pp. 177-196.

Blondiaux, L., « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », *Ceras – revue Projet*, n°268, Décembre 2001.

Blondiaux, L., Sintomer, Y., « L'impératif délibératif », *Politix*, 2002, 15, 57 pp.17-35.

Blondiaux, L. « Prendre au sérieux l'idéal délibératif ». *Revue Suisse de Science Politique*, 2004, 10: 4, pp.158–68.

Blondiaux, L., « 4. L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Bacqué, M.-H., Rey, H., Sintomer, Y., (dir.), (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparatiste*, Paris, La Découverte, pp.119-137.

Bourdieu, P., « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 16, septembre 1977. Questions de politique. pp. 55-89. ;

Bourdieu, P., « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 96-97, mars 1993. Esprits d'État. pp. 49-62.

Bourdieu, P., « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 36-37, février/mars 1981. La représentation politique-1. pp. 3-24 ;

Bourdieu, P., « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 52-53, juin 1984. Le travail politique. pp. 49-55.

Bourdieu, P., «Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81-82, mars 1990, pp. 86-96.

Bourdieu, P., Christin, R., « La construction du marché : le champ administratif et la production de la politique du logement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, année 1990, volume 81, n° 81-82, pp.65-85.

Brandsen, T., Pestoff, V., "Co-Production, the Third Sector and the Delivery of Public Services: An Introduction", *Public Management Review*, 2006, 8: 4, pp 493-501.

Bratosin, S., (2003), *La concertation : forme symbolique de l'action collective*, Paris, l'Harmattan.

Caillé, A., « La sociologie de l'intérêt public est-elle intéressante ? », *Sociologie du travail*, 1981, vol 23, n°3, pp. 257-574.

Cardon, D., Heurtin, J.-P., Lemieux, C., « Parler en public », *Politix*, 1995, 31, pp. 5-19.

Cefaï, D., « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 1996, volume 14 n°75. pp. 43-66.

Cefaï, D., Lafaye, C., « Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier » in Cefaï, D., Trom, D., (2001), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, EHESS, Raisons pratiques, pp. 195-228.

Cefaï, D., « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelles pistes pour une approche pragmatiste ? », in Cefaï D., Isaac J., (dir.), (2002), *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2002, pp. 51-82.

Cefaï, D., Pasquier, D., (dir.), (2003), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses Universitaires de France, Curapp.

Chateauraynaud, F., « La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression politiques », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-136 | 2007, mis en ligne le 01 février 2010. URL : <http://ress.revues.org/93>.

Chevallier, J., « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? », *Revue française d'administration publique*, 2003/1-2 - N°105-106, pp.203- 217.

Cobb, R.W., Elder, C.D., (1972), *Participation in American Politics: The Dynamics of Agenda Building*, Boston, Allyn and Bacon.

Crozier, M., Thoenig, J.-C., (1975), « La régulation des systèmes organisés complexes », *Revue française de sociologie*, XVI-1, pp. 3-32.

Defrance, J., « "Donner" la parole », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1988, Vol. 73, juin 1988. Penser la politique-2. pp. 52-66.

Delfau, G., (1994), *Le retour du citoyen : démocratie et territoires*, Paris, La Tour-d'Aigues, L'Aube, « Monde en cours, prospective et territoires ».

De Maillard, J., « Les politiques sociales contractuelles entre conflits et apprentissages », *Politix*, 60, 2002, pp. 169-191.

Dobré, M., (2002), *L'écologie au quotidien. Éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, Paris, L'Harmattan.

- Dolowitz, D., March, D., "Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy Making". *Governance*, 2000, 13:1, pp. 5-24.
- Donzelot, J., « Michel Foucault et l'intelligence du libéralisme », *Revue Esprit*, n°11, *Des sociétés ingouvernables*, novembre 2005, pp.60-81.
- Donzelot, M., Epstein, R., « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Revue Esprit*, juillet 2006, « Forces et faiblesses de la participation », n° 326, pp. 5-34.
- Dryzdeck, J., (2000), *Deliberative democracy and beyond : liberals, critic, contestations*, Oxford, Oxford university press.
- Dudley, G., "Individuals and the Dynamics of Policy Learning : The Case of the Third Battle of Newbury", *Public Administration*, 85 (2), 2007, pp. 405-428.
- Dubois, J., (1997), *Communautés de politiques publiques et projets urbains*, Paris L'Harmattan, Logiques Politiques.
- Dubois, V., (2009), « L'action publique », in Cohen, A., Lacroix, B., Riutort P., (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, pp. 311-325.
- Dubois, V., (2010), « Les champs de l'action publique ». (Version électronique du document disponible à l'adresse : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00498020/fr/>)
- Duran, P., « Le savant et la politique : pour une approche raisonnée de l'analyse des politiques publiques », *L'année sociologique*, 40, 1990, pp. 227-259.
- Duran, P., Thoenig, J.-C., « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, 1996, vol. 46, n°4, pp. 580-623.
- Duran, P., (1999), *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, Droit et Société, Maison des sciences de l'Homme.
- Elkin, S., Soltan, K., (dir.), (1999), *Citizen Competence and Democratic Institutions*, Philadelphia, The Pennsylvania University Press.
- Epstein, R., « Gouverner à distance. Quand l'Etat se retire des territoires », *Revue Esprit*, novembre 2005, n°11, *Des sociétés ingouvernables ?*, p.96-111.
- Faure, A., Polliet, G., Warin, P., (1995), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques.
- Faure, A., Douillet, A.-C., (dir), (2005), *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Fillieule, O., « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Post scriptum, Revue française de science politique*, 2001/1 Vol. 51, pp. 199-215.
- Fillieule O., Mayer N., « Devenirs militants. Introduction », *Revue Française de Science Politique*, 2001/1, vol. 51, pp. 19-25.

Fillieule, O., Blanchard, P., Agrikoliansky, E., Bandler, M., Passy, F., Sommier, I., « L'altermondialisation en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : les participants du contre-sommet du G8 d'Evian », *Politix*, 2004, Volume 17, Numéro 68, pp. 13 -48.

Fouilleux, E., « Entre production et institutionnalisation des idées : la réforme de la politique agricole commune », *Revue française de science politique*, numéro spécial, « Les approches cognitives des politiques publiques », 50 (2), avril 2000, p. 277-305

Fourniau, J.-M., « La sélection des participants dans les dispositifs de démocratie participative : un citoyen plus amateur qu'ordinaire », Communication présentée à la table ronde n° 4 du colloque « Sélection des acteurs et des instruments de l'action publique » (SAIAP) 26 - 28 juin 2008, Lyon.

Froger, G., (2001), *Gouvernance I : Gouvernance et développement durable*, Bâle, Helburg & Lichtenhalm, coll. Economie Ecologique.

Fung, A., « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in Bacqué, M.-H., Rey, H., Sintomer, Y., (dir.), (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparatiste*, Paris, La Découverte, Paris, La Découverte, pp. 49-80.

Futrell, R., « La gouvernance performative. Maîtrise des impressions, travail d'équipe et contrôle du conflit dans les débats d'une City Commission », *Politix*, 2002, vol. 15, n°57, Premier trimestre 2002. pp. 147-165.

Gaudin, J.-P., (1999), *Gouverner par contrats*, Paris, Presses de Sciences Po.

Gerber, J.-D., Nahrath, S., Reynard, E., Thomi, L., "The role of common pool resource institutions in the implementation of Swiss natural resource management policy", *International Journal of the Commons*, 2008, 2, pp. 222-247. URL: <http://www.thecommonsjournal.org/index.php/ijc>

Giraud, O., Warin, P., (2008), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte/PACTE, Recherches.

Goodwin, J., Jasper, J.M., Polletta, F.A., "Introduction : Why Emotions Matter", in Goodwin, J., Jasper, J.M., Polletta, F.A., (eds), (2001), *Passionate Politics : Emotions and Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, pp. 1-24..

Grandjou C., Mauz, I., « Un « impératif scientifique » pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale. », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* [En ligne], 2 | 2007, mis en ligne le 17 octobre 2007 URL : <http://socio-logos.revues.org/893>

Grawitz, M., Leca, J., (1985), *Traité de science politique*, Tome 1, Paris, Presses de la FNSP.

Habert, P., Perrineau, P., Ysmal, C., (dir.), (1992), *Le Vote éclaté : les élections régionales et cantonales des 22 et 29 mars 1992*, Paris, Département d'études politiques du Figaro et Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Chroniques électorales.

Harvard-Duclos, B., Nicourd, S., (2005), *Pourquoi s'engager ?*, Paris, Payot.

- Hecló, H., (1974), *Modern social politics in Britain and Sweden. From relief to income maintenance*, New Haven, Yale University Press.
- Huber, G.-P., "Organizational Learning: The Contributing Processes and the Literatures", *Organization Science*, Vol. 2, No. 1, Special Issue: Organizational Learning: Papers in Honor of (and by) James G. March. (1991), pp. 88-115. <http://links.jstor.org/sici?sici=1047-7039%281991%292%3A1%3C88%3AOLTCPA%3E2.0.CO%3B2-5>
- Ingham, M., « L'apprentissage organisationnel dans les coopérations », *Revue française de gestion*, janvier-février 1994, pp. 105-121.
- Hilgartner S. & Bosk C., « The Rise and Fall of Social Problems : A Public Arena Model », *American Journal of Sociology*, 1988, vol. 94, n° 1, pp. 53-76.
- Jacob, S., Genard, J.-L., (2004), *Expertise et action publique*, Paris, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, sociologie politique.
- Jobert, A., « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général », *Politix*, 1998, n°42, pp. 67-92.
- Jobert, B., « Le retour du politique », in Jobert, B., (dir.), (1997), *Le tournant néolibéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 9-20.
- Jobert, B., « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 42e année, n°2, 1992. pp. 219-234.
- Joye, D., Leresche, J.-P., « Gouvernance et nouveaux territoires d'action publique », in Saez, G., Leresche, J.-P., Bassand, M., (dir.), (1997), *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière : action publique territoriale*, Paris, Armand Colin, pp. 283-285.
- Juhem, P., « La production notabiliaire du militantisme au Parti socialiste », *Revue française de science politique*, vol 56, n° 6, décembre 2006, p. 909-941.
- Karol, J., Gale, T., (2005), "Bourdieu's Social Theory and Sustainability: What is 'Environmental Capital'?", AARE 2004 Conference Papers, Monash University.
- Kingdon, J.W., (1984), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little, Brown and Co.
- Koenig, G., « L'apprentissage organisationnel : repérage des lieux », *Revue française de gestion* 1/2006, n° 160, pp. 293-306. www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2006-1-page-293.htm.
- Kooiman, J., (2003), *Governing as Governance*, Londres, Sage.
- Kübler, D., Maillard, J., (2009), *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Lafaye, C., « Situations tendues et sens ordinaires de la justice au sein d'une administration municipale », *Revue française de sociologie*. 1990, 31-2., pp.199-223.
- Lafaye, C., Thévenot, L., « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, 1993, 34-4, pp. 495-524.

- Lafaye, C., Aménager un site littoral, *Etudes rurales*, 1994, n°133 – 134, janvier – juin, 1994.
- Lafaye, C., « Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations ? », in Cardinal, L., Andrew C., (dir.), (2001), *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 57-86.
- Lascoumes, P., « L'information du public, arcane politique paradoxal », in Callon, M. et alii. (1997), *Information, consultation, expérimentation : les activités et les formes d'organisation dans les forums hybrides*, Actes de la 8^e séance du séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de Crise, Grenoble, CNRS, pp13-53.
- Lascoumes, P., Le Bourhis, J.-P., « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, 1998, n°42, pp. 37-66.
- Lascoumes, P., « La scène publique, nouveau passage obligé des décisions? Devoirs et pouvoirs d'information dans les procédures consultation », *Annales des Mines*, Avril 1998, pp. 51-62.
- Lascoumes, P., « Productivité des controverses et renouveau de l'expertise », *Cahiers de la sécurité intérieure*, n°38, 1999, pp. 75-95.
- Lascoumes, P., « L'obligation d'informer et de débattre, une mise en public des données de l'action publique » in Gerstlé, J., (2001), *Les effets d'information en politique*, Paris, L'Harmattan, pp. 303- 321.
- Leca, J., Muller, P., « Y a-t-il une approche française des politiques publiques? Retour sur les conditions de l'introduction des politiques publiques en France », in Giraud, O., Warin, P., (2008), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte/PACTE, Recherches, pp. 35-72.
- Le Galès, P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 1995, 45^e année, n°1, pp. 57-95.
- Lolive, J., (1997), « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, Vol. 10, N°39, Troisième trimestre 1997, pp. 109-130.
- Maintz, R., "Governing failure and the problem of governability: some comments on a theoretical paradigm," in Kooiman, J., (1993), *Modern governance*, London, Sage, pp. 9-20.
- Mansbridge, J., "On the Idea that Participation Makes Better Citizens", in Elkin (S.), Soltan (K.), (eds.), (1999), *Citizen Competence and Democratic Institutions*, Philadelphie, The Pennsylvania University Press, pp. 291-328
- Mathieu, L., « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n° 1, pp. 75-100.
- Mathieu, L., « 2. Contexte politique et opportunités », in Fillieule, O. et alii., (dir.), (2010), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte « Recherches », pp.39-54.
- Mathieu, L., « Les ressorts sociaux de l'indignation militante », *Sociologie*, 2010, n°3, vol. 1, mis en ligne le 21 octobre 2010, URL : <http://sociologie.revues.org/587>

- May, P., "Policy Learning and Failure", *Journal of Public Policy*, 12 (4), 1992, pp. 331-354.
- Meny, Y., (dir.), (1993), *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, « Logiques politiques ».
- Mermet, L., « Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement », in Faure, G.-O., et alii., (1998), *La négociation, situation et problématiques*, Paris, Nathan, pp. 139-170.
- Moreau-Defarges, P., « Gouvernance. Une mutation du pouvoir ? », *Le Débat*, mai-août 2001, n 115.
- Muller, P., (1990), *Les politiques publiques*, Paris, PUF.
- Muller, P., Leca, J., Majone, G., Thoenig, J.-C., Duran, P., « Enjeux, controverses et tendances de l'analyse des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 1996, 46e année, n°1, pp. 96-133.
- Muller, P., « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, février 2005, pp. 155-187.
- Nahrath, S., « Propriété privative et régulation du paysage en Suisse ». *Etudes Rurales*, 2008, n°181, pp.163-180.
- Négrier, E., « Changement d'échelle et gouvernabilité des territoires », in *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Presses Universitaires de Grenoble, 2005.
- Nicourd, S., (dir.), (2009), *Le travail militant*. Rennes, PUR, « Res publica ».
- Nonjon, M., « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix* 2005/2, n° 70, pp. 89-112.
- Ollitrault, S., « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, février-avril 2001, pp. 105-130.
- Papadopoulos, Y., (1995), *Complexité sociale et politiques publiques*, Paris, Montchrestien.
- Papadopoulos, Y., « Gouvernance, coordination et légitimité dans les politiques publiques », European University Institute, EUI Working Paper 99/20, 1999, Italy.
- Paquet, G., (2004), *Pathologies de la gouvernance*, Liber : Montréal
- Perrineau, P., (2007), *Atlas électoral 2007. Qui vote quoi, où et comment ?*, Paris, Presses de Sciences Po « Hors collection »
- Perrineau, P., Reynié, D., (dir.), (2001), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF.
- Pierru, E., (2010), « 1. Organisations et ressources », pp.19-38, in Fillieule, O., et alii., (dir), (2010), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte « Recherches » pp.19-38.

- Pinto, L., « Le consommateur : agent économique et acteur politique », *Revue française de sociologie*, 1990, 31-2. pp. 179-198.
- Raffestin, C., (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec.
- Revel, M., Blatrix, C., Blondiaux, L., Fourniau, J.-M., Hériard Dubrueil, B., Lefebvre, R., (2007), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, Recherche
- Reynaud, E., « Le militantisme moral », in Mendras, H., (dir.), (1980), *La sagesse et le désordre*. Paris, Gallimard, pp. 271-286.
- Rhodes, R.A.W., "Governance and Public Administration", in Jon, P., (dir.), (2000), *Debating Governance*. Oxford : Oxford University Press, pp. 54-90.
- Rollant, R., « De la légitimation des acteurs à la légitimité du débat public », in Revel, M. et alii., (2007), *Le débat public, une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, « Recherches », pp.178-188.
- Rosenau, J., Czempiel, E.-O., (1992), *Governance without government. Order and change in world politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Sadran, P., « Participer au débat pour débattre ? Les difficultés de l'acculturation au débat public », in Revel, M. et alii., (2007), *Le débat public, une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, « Recherches », pp.142-147.
- Saez, G., Leresche, J.-P., Bassand, M., (dir.), (1997), *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière. Action publique territoriale*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques.
- Sainteny, G., « La rétribution du militantisme écologiste », *Revue française de sociologie*, n°36-3, 1995, pp. 473-498.
- Sanders, L., M., "Against Deliberation", *Political Theory*, vol.25, n°3, 1997, pp 347-377.
- Sawicki, F., Siméant, J., « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du Travail*, Vol.51, n°1, Janvier – Mars 2009, pp. 77-97.
- Stocker, G., « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 1998, n°155, pp.19-30.
- Stone, D., (1988), *Policy, Paradox and Political Reason*, New York, HarperCollins.
- Talpin, J., « Jouer les bons citoyens » Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs, *Politix*, 2006/3 n° 75, pp. 13-31.
- Talpin, J., « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif : les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institutions de démocratie participative », *Politique et sociétés*, 2008, vol. 27, n°3, pp. 133-164.
- Thévenot, L., « Faire entendre une voix. Régimes d'engagement dans les mouvements sociaux », *Mouvements*, 1999, n°3, pp. 73-82.

- Theys, J., « La gouvernance, entre innovation et impuissance : le cas de l'environnement », in Wachter, S., (dir.), (2002), *L'aménagement durable : défis et politiques*, Paris, L'Aube, pp. 125-167.
- Thomassian, M., « La concertation du public au niveau local : du monologique au dialogique », *Management International*, 2004, 9(1), pp. 99-116.
- Thomassian, M., « Pratiques de la négociation dans les projets urbains ou la « fabrique » de décisions concertées en vue de réduire le risque d'inacceptabilité sociale », *Négociations*, 2009/1, n° 11, pp. 185-198.
- Tissot S., « Les reconversions militantes » in Tissot S., Gaubert, C., Lechien, M.-H., (2005), *Reconversions militantes*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, pp. 9-14.
- Trom, D., « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 1999, 49e n°1, 1999. pp. 31-50.
- Trom, D., « Grammaire de la mobilisation et vocabulaire des motifs », in Cefaï, D., Trom, D., (dir.), (2001), *Les formes de l'action collective*. Paris, EHESS, pp. 99-134.
- Trom, D., Laborier, P., « Introduction : historicités de l'action publique », in Trom, D., Laborier P., (dir.), (2003), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, p. 5-22.
- Trom, D. « Le paysage comme représentation et comme volonté. Autour d'un problème public », in Favre, P., Jobard, F., Fillieule, O. (dir.), (2007), *L'atelier du politiste. Théories, action, représentation*, Paris, La Découverte, pp. 331-346.
- Varone, F., Nahrath, S., Gerber, J.-D. « Régimes institutionnels de ressources et théorie de la régulation ». *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, Varia, [En ligne], 2 | Janvier 2008, mis en ligne le 30 janvier 2008, URL : <http://regulation.revues.org/2623>
- Waldvogel, C., « Le faux débat intérêt privé/public autour des associations environnementales revendicatives », *Revue des Sciences Sociales*, 2005, n°33, « privé-public : quelles frontières », pp. 80-87.
- Waldvogel, C., « Consommation de l'espace : "L'environnement et les associations : les luttes pour la structuration de l'espace" », *Regards Sociologies*, n°25/26, 2003, n.p.
- Zémor, P., (2003), *Pour un meilleur débat public*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Zlad, M.N., McCarthy, J.-D., "Resource Mobilization and social Movements: A Partial Theory", *The American Journal of Sociology*, 1977, vol. 82, N°6, pp. 1212-1241.

▪ **Management public du sport, gestion des territoires sportifs et de nature**

Augustin, J.-P., (1995), *Sport, géographie et aménagement*, Paris Nathan, Fac. Géographie.

Augustin, J.-P., « Activités ludo-sportives et médiations territoriales », *Revue Montagnes Méditerranéennes*, 2000, n°11, Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature, pp. 29-32.

Augustin, J.-P., « La diversification territoriale des activités sportives », *L'année sociologique*, Tourisme sportif et territoires, 2002, Vol n°52-2, pp. 41-435.

Bayeux, P., Dupuy, J., (1994) *Les politiques publiques sportives territoriales, de l'élaboration à l'évaluation*, Paris, CNFPT – Revue EPS.

Bayeux, P., (1996), *Le sport et les collectivités locales*, Paris, PUF.

Bayeux, P., (2002), *L'analyse verticale des politiques sportives quelle segmentation stratégique?* Actes des Vèmes journées Management du sport, Tome 2, Voiron, Pus

Bouchet, P., Pigeassou, C., (dir.), (2006), *Management du sport : actualités, développements et orientations de la recherche*, Afraps, Montpellier.

Boudières, V., Gerbaux, F., Marcelpoil, E., « De l'utilité de la notion de gouvernance pour analyser les modes de management touristique locaux : l'exemple de la station des Arcs », *Ingénierie*, n°37, Mars 2004 pp75-85.

Bourdeau, P., Mao, P., « Quelques pistes d'évaluation de l'impact socio-économique des sports de nature. Pratiques et impacts des sports de nature dans les espaces protégés », *Atelier Technique des Espaces naturels*, 2002, Montpellier, pp. 54-60.

Bourdeau, P., Corneloup, J., Mao, P., « Observer les sports de nature : méthodes, outils, résultats. 1ère partie : observer les cultures sportives de nature », *Revue européenne de management du sport*, Voiron, PUS, numéro 10, décembre 2003, pp.77-227.

Bourdeau, P., Corneloup, J., Mao, P., « Observer les sports de nature : méthodes, outils, résultats. 2e partie : observer les espaces et les territoires sportifs », *Revue européenne de management du sport*, Voiron, PUS, numéro 11, juin 2004, pp.137-241.

Bourdeau, P., Mao, P., « Les nouveaux espaces des pratiques sportives de montagne et de nature », in Bessy, O., Hillairet, D., (2002), *Les équipements sportifs innovants*, Voiron, PUS, pp. 83-122.

Callède, J.-P., (2000) *Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique*, Paris, Economica.

Chaboche, J., (2001),. Présentation de l'étude sur « les politiques sportives départementales en matière sportive », in *Actes de la rencontre nationale Le sport au service de l'équilibre des territoires*, Nantes, 10 février 2000, p. 31-35.

Chazaud, P., (1989), *Le sport dans la commune, le département et la région*, Paris, Berger Levrault. Administration locale.

- Chazaud, P., « Tourisme sportif et développement local. L'exemple du Diois », *Les Cahiers Espaces*, 1997, n°52, Tourisme et sport, pp 95-101.
- Chazaud, P., « Les logiques du tourisme sportif face aux stratégies de développement du territoire », *Montagnes méditerranéennes*, 2000, Tourisme sportif et territoires : développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature, n°11, pp. 49-54.
- Chazaud, P., « Les nouvelles consommations de loisirs dans une société en mutation », *Les Cahiers Espaces*, 2000, *Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, n° 66, pp. 15-22.
- Chazaud, P., (2004), *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*, Voiron, PUS.
- Cheminade, D., (1997), Sport, tourisme et environnement, Pour un développement concerté, *Les Cahiers Espaces*, Tourisme et sport, 1997, n°52, pp. 34-47.
- Corneloup, J., Bouhaouala, M., Vachée, C., Soulé, B., « Modèles de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature ». *Revue Loisir et Société*, (2001, Volume 24, n° 1, pp.21-46.
- Di Méo, G., (1991), *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos.
- Di Méo, G., Buléon, P., (2005), *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin.
- Frémont, A., (1976), *La région, espace vécu ?*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Sup.
- Gammon, S., Robinson, T., "Sport and Tourism: a conceptual framework", *Journal of sport tourism*, 1997, Vol. 4, n°3, pp.8-24.
- Gerbaux, F., « Les politiques territoriales en faveur des stations de montagne dans la région Rhône-Alpes », in *Stations de montagne, vers quelle gouvernance ?*, *FACIM*, pp.87-91
- Gerber, J.-D., Nahrath, S., Reynaud, E., Thomi, L., "The role of common pool resource institutions in the implementation of Swiss natural resource management policy", *International Journal of the Commons*, 2008, 2(2), pp. 222-247. URL: <http://www.thecommonsjournal.org/index.php/ijc>
- Guérin, J.-P., (1990), Dynamiques des pratiques sportives et productions d'espaces : l'exemple du ski et de l'alpinisme, in *Géopolitique du sport*, Actes du colloque, Besançon, pp. 27-32.
- Guibert, C., « Politiques de communication et identifications territoriales différenciées. Les usages politiques des vagues et de l'univers du surf par les municipalités de la côte Aquitaine », *Revue Téoros*, (2006), vol. 25-2, pp. 62-71.
- Guibert, C., « Les vagues de la côte aquitaine : une ressource privilégiée pour les collectivités locales », 2004, *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, pp. 143-148.
- Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R., Roux, E., (2003), *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos.

Haschar-Noé, « Sport et « identité locale » : l'exemple de deux projets d'aménagements sportifs et touristiques intercommunaux », in Bouchet, P., Sobry, C., (dir.), (2005), *Management et Marketing du sport : du local au global*, Presses Universitaires du Septentrion, Lille, pp. 199-215.

Haschard-Noé, N., « Les politiques sportives locales et leur management en France : état des connaissances et des recherches », in Bouchet, P., Pigeassou, C., (dir.), (2006), *Management du sport, actualités, développement et orientations de la recherche*, Montpellier, AFRAPS, pp. 227-273

Haschar-Noé, N., Morales, Y., « Conflits d'usages, espace public et « nouvelles » pratiques sportives : l'exemple du Canal du Midi et de ses berges à Toulouse », in Bourneau, C., Lung, Y., (dir.), (2006), *Les logiques spatiales de l'innovation, espaces de conflits*, Bordeaux, MSHA, pp.139-164.

Haschar-Noé, N., « L'aménagement des chemins de randonnée : un instrument d'identification et de « gouvernance » territoriales », *Espaces et sociétés*, 2009/3, n° 138, pp.115-133.

Hautbois, C., « Stratégie publique de développement local par les sports de nature. Le cas du tourisme équestre en Basse-Normandie », *Cahier Espaces*, juillet 2004, n°82, Sports de nature. Des territoires et des hommes, pp. 72- 83.

Hautbois, C., Desbordes, M., (2008), *Sport et marketing public*, Paris, Economica.

Honta, M., « Politiques et administration(s) du sport : le rôle des régions (1982-1997) », *Revue juridique et économique du sport*, 2001, n°58, pp.88-102.

Honta, M., (2002), *Les territoires de l'excellence sportive*, Paris, Presses Universitaires de Bordeaux

Honta, M., « Etat, action publique et territoires, quels enjeux pour la territorialisation de la politique du sport de haut niveau? », *Droit et société*, 2005, n°59, pp. 165-185.

Houlihan, B.M., (1997), *Sport, Policy and Politics*, Routledge, London.

Houlihan, B.M., White, A., (2002) *The Politics of Sports Development: Development of sport or development through sport?*, Routledge, London.

Mao, P., Dupuy, N., (dir.), (2002), *L'observation des pratiques sportives de nature en Région Rhône-Alpes : les pratiques sportives estivales de montagne*, Région Rhône-Alpes, Coordination des C.R.O.S. Rhône-Alpes, TEO-CERMOSEM, Le Pradel – Mirabel.

Mao, P., Dupuy, N. (2004), « Éléments de réflexion préalable à l'observation géographique des espaces sportifs de nature : nouveaux contextes et enjeux, proposition d'outils, méthodes et approche prospective », *Revue Européenne de Management du Sport*, n°11, Voiron, PUS. Juin 2004, pp.185-210.

Marty, P., « Propriété privée et politique de reboisement. Le cas des groupements forestiers », *Economie rurale*. N°244, 1998. pp. 41-48.

Merlin, P., (2001), *Tourisme et aménagement touristique, des objectifs inconciliables ?*, Paris, Les études de la documentation française, coll. société.

- Mermet, L., (1992), *Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?*, Paris, L'Harmattan, Coll. Environnement.
- Mermet, L., Moquay, P., (2002), *Accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers, Outils d'analyse et méthodes de gestion*, Paris, HERMES, Sciences publications.
- Michel, C., Lardon, S., (2001). « L'accès aux espaces naturels : l'apport des chorèmes dans la gestion des conflits d'usage », *Mappemonde*, N°2001/2, pp 2-5.
- Michel, C., (2003), Thèse de doctorat, L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer, ENGREF, Toulouse.
- Monneret, J., (1998), *Les politiques sportives des collectivités territoriales*, Paris, Vigot.
- Roux, F., Sontag, K., (2000), *Droit des sports de nature*, Presses Universitaires du Sport.
- Roux, F., « La difficile conciliation entre la propriété privée et les sports de nature », *Revue Européenne de Management du Sport*, 2004, n°12, pp.73 à 105.
- Sam, M.-P. (2005) The Makers of Sport Policy: A (Task) Force to be Reckoned With, *Sociology of Sport Journal*, 22: 1 pp78–99.
- Sam, M.-P., Jackson, S.-J., (2004) Sport Policy Development in New Zealand, *International Review for the Sociology of Sport*, 39: 2 pp205–22.
- Sam, M.-P., Jackson, S.-J., (2006) Developing National Sport Policy through Consultation: The Rules of Engagement, *Journal of Sport Management*, 20: 3 pp366–86.
- Soulé, B., Corneloup, J., « La gestion des risques en station de sports d'hiver : le cas de la station-village du Mont-Dore », *Revue Européenne de Management du Sport*, 2001, n°5, 10, pp. 69-118.
- Standeven, J., De Knop, P., (1999), *Sport Tourism*, Leeds, Sage publications, Human kinetics.
- Veltz, P., (1996), *Mondialisation, villes et territoires*, Paris, PUF.
- Veille-Marchiset, G., Gasparini, W., (2008), *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, Puf.
- Waser, A.-M., « La genèse d'une politique sportive », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars 1992, n°91-92, pp.38-48.

▪ **Sociologie du sport, des loisirs et des sports de nature**

Arnaud, P., Camy, J., (1986), *La naissance du mouvement sportif associatif en France : sociabilités et formes de pratiques sportives*, actes du colloque de 1985, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

Aubel, O., (2005), *L'escalade libre en France. Sociologie d'une prophétie sportive*, Paris, L'Harmattan, Sports en société.

Aubel, O., Ohl, F., (2004), "The Denegation of Economy. The example of Climbing in France", *International Review for the Sociology of Sport*, Juin 2004; vol. 39, n°2, pp. 123-137.

Aubel, O., Lefevre, B., Tribou, G., (2008). *Sports et sportifs en France. Points de repères issus de l'Observatoire du sport FPS/IPSOS 2007*. Edition de la Fédération professionnelle des entreprises de sport et des loisirs.

Augustin, J.-P., (dir.), (1994), *Surf Atlantique. Les territoires de l'éphémère*, Bordeaux, Publications de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

Augustin, J.-P., « La diversification territoriale des activités sportives », *L'année sociologique*, 2002, n°52 (2), pp. 417-435.

Augustin, J.-P., Callède, J.-P., (1995), *Sports, relations sociales et action collective*, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

Beauchard, F , « Sports de nature. De quoi parle-t-on ? », *Les Cahiers Espaces*, 2004, n°81, Sports de nature. Evolutions de l'offre et de la demande, pp.8-14.

Berque, A., (2000), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, collection Mappemonde).

Besse, J.-M., « Les sens de la nature dans les discours philosophiques », in Besse, J.-M., Roussel, I., (dir.), (1997), *Environnement : représentation et concept de la nature*. Paris, L'Harmattan.

Bessy, O., Naria, O., « Sociologie des pratiquants des sports de nature. L'exemple de la Réunion », *Les Cahiers Espaces*, 2004, n° 81, Sports de nature. Evolutions de l'offre et de la demande, pp. 84-92.

Bessy, O., Mouton, M., « Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux », *Les Cahiers Espaces*, 2004, n°81, Sports de nature. Evolutions de l'offre et de la demande, pp. 52-78.

Bonneau, M., (2009), *Les loisirs du temps dégagé au temps géré*, Paris, Ellipses, Transversale Débats.

Bouhaouala, M., Chifflet, P., « Logiques d'action des moniteurs des sports de pleine nature : entre passion et profession », *STAPS*, 2001/3, n° 56, pp.61-74.

Bourdeau, P., (1988), *Une mémoire alpine dauphinoise : alpinistes et guides de 1875 à 1925*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Bourdeau, P., Corneloup, J., Mao, P., Boutroy, E., « Les interactions entre cultures sportives de montagne et territoires : un état des lieux de la recherche française depuis 1990 », *Cahiers de géographie du Québec*, 2004, Volume 48, numéro 133, pp. 33-46, <http://id.erudit.org/iderudit/009761ar>.

Bourdeau, P., Rotillon, G., « L'impact de l'escalade. Une analyse coûts-bénéfices », *Revue Juridique et Economique du Sport*, (1998), n° 51, pp.7-27.

Bourdieu, P., (1980), « Comment peut-on être sportif ? » in *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, pp. 173-195.

Bourg, D., (1993), *Les sentiments de la nature*, Paris, La Découverte.

Boutefeu, E., (2005), *La demande sociale de nature en ville, enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, Éditions Puca-Certu, 85 p.

Boutefeu, E., « Mais qu'est-ce qu'ils veulent ? Ces citadins qui usent de la nature », *Revue Espaces Naturels*, 2008, n°21, revue des professionnels des espaces naturels, janvier 2008, dossier « espaces verts dans la ville : une passerelle vers la nature », pp. 13-14.

Boutroy, E., « Les leçons du terrain. Observation ethnologique et pratiques sportives de nature », *Revue Européenne de Management du Sport*, 2004, n°10, PUS, pp. 159-180.

Boutroy, E., « Insaisissable nature des APPN. Quelques réflexions d'un ethnologue » in Corneloup, J. (dir.), (2007), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, Editions du Fournel, pp. 65-76.

Chernushenko, D., (1994), *Greening our games: Running sports events and facilities that won't cost the earth*, Ottawa, Centurion.

Chimot, C., « État des lieux de la répartition sexuée des dirigeantes dans les organisations sportives françaises », *STAPS*, 2004, 66, pp. 161-177.

Chouquer, G., Nature, environnement et paysage au carrefour des théories, *Etudes rurales*, 2001/1-2 (n° 157-158).

Clément, J.-P., (1995), *Processus de socialisation et expressions identitaires : l'apport de la théorie de l'habitus et du champ en sociologie du sport* in Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, pp.117-132.

Cooke, A., (1994), *The economics of leisure and sport*, London, Routledge.

Corbin, A., (1988), *Le territoire du vide, l'occident et le désir du rivage, 1750-1840*, Paris, Flammarion, Champs.

Corbin, A., (1995), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Flammarion, Champs

Corneloup, J., Bourdeau, P., (2004), « Les sports de nature. Entre pratiques libres, territoires, marchés et logiques institutionnelles », *Cahier Espaces*, n°81, mai 2004, pp. 117-124 ;

Corneloup, J., (1995), Les nouvelles formes de sociabilité en escalade, in *Sport, relations sociales et action collective*, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, pp. 199-208.

Corneloup, J., Bourdeau, P., Mao, P., Boutroy, E., (2004), « Cultures sportives de nature et territoires : un état des lieux de la recherche française depuis 1990 », *Cahiers de la Géographie du Québec*, Vol. 48, n°133, avril, pp. 33-46

Corneloup, J., (dir.), (2007), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature. Contribution à la diffusion et au partage de la connaissance*, L'Argentièrre La Bessée, Editions Du Fournel, coll. sportnature.org.

Defrance, J., (1987), « Comment interpréter l'évolution des pratiques sportives ? », *Revue Esprit*, n°125, pp 139-147.

Defrance, J., « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, Vol. 13, N°50. Deuxième trimestre 2000. pp. 13-27.

Defrance, J., « Un schisme sportif », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1989, Vol. 79, Numéro 79, pp. 76-91.

Delaplace, J.-M., Villaret, S., Chameyrat, W, (dir.), (2004), , *Sport et nature dans l'histoire*, Sankt Augustin, Academia, Verlag.

Descola, P., « Anthropologie de la nature, Leçon inaugurale au Collège de France », Paris, le 29 mars 2001.

Dewailly, J.-M., (1992), *Les citadins et les loisirs de nature*, Paris, La Documentation Française, Tourisme et Environnement.

Donnat, O., (1998), *Les pratiques culturelles des Français*, Paris, La Documentation française.

Falcoz, M., Koebel, M., (2005), *Intégration par le sport, Représentations et réalité*. Paris, L'Harmattan

Faure, J.-M., Suaud, C., (1999), *Le football professionnel à la française*, Paris, PUF.

Fleuriel S., Faure, J.-M., « Investissement sportif et enjeux sociaux. Formation, valeur et conversion du capital sportif », in J.-M. Faure, S. Fleuriel (dir.), (2010), *Excellences sportives. Économie d'un capital spécifique*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du croquant, pp. 5-16.

Franchini, S., (2004), *L'impact environnemental des sports de nature*, Doctorat de Biologie.

Froehlicher, R., Wintz, M., « Les constructions imaginaires de la nature en Alsace », *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, 1993, n°20, pp.148-155.

Fuchs, J., « Les organisations de jeunesse en Alsace concordataire, 1918-1939. Pour une histoire des sociabilités », *Staps*, 2003, n° 60, pp. 27-42.

Griffet, J., « Comment parler des pratiques sportives de nature? », in Corneloup, J., (dir.), (2007), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, L'Argentièrre la Bessée, Editions du Fournel, pp.16-20

Guibert, C., (2006), *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*, Paris, L'Harmattan, Sports en société.

Guibert, C., Loirand, G., Slimani, H., (dir), (2009), *Le sport entre public et privé : frontières et porosités*, Paris, L'Harmattan, Sports en société.

Guyon, F., (2004), « *Analyse des rapports pluriels à l'espace « naturel », chasseurs, pêcheurs, cueilleurs* », Thèse de sociologie et de STAPS, Strasbourg.

Haumont, A., « Les variations géographiques du sport », in *Sport, relations sociales et action collective*, (1995), Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence.

Hoibian, O., (1997), *Au delà de la verticale... L'alpinisme sport des élites ou sport pour tous ? Les enjeux de la définition légitime d'une pratique. Contribution à la sociogenèse du champ des activités physique et des sports*. Doctorat STAPS

Hoibian, O., (2000), *Les Alpinistes en France 1870-1950. Une histoire culturelle*, Paris, l'Harmattan, Espace et Temps du sport..

Irlinger, P., (1989), *La France sportive ; entre pratiques et représentation, La vie au quotidien*, Paris, Universalia.

Irlinger, P., (1995), Evolution des rapports entre institution sportive et la recherche sociologique du sport. La genèse conflictuelle de la sociologie du sport et ses conséquences contemporaines, in *Sport, relations sociales et action collective*, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Talence, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

Jallat, D., (2001), *L'espace de pratique de la voile légère en France - histoire, styles et représentations*, Doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

Jorand, D., (2000), *Histoire et sociologie du vol libre français. Structure, oppositions, enjeux*. Doctorat en STAPS.

Jorand, D., « *Du hand gliding au vol libre : l'émergence d'un "sport californien" en France dans les années 70* ». Stadion. Internationale Zeitschrift für Geschichte des Sports, XXIX, 2002. Sankt Augustin, Academia Verlag. pp. 275-292.

Lacroix, G., (1982), *Les activités de pleine nature et le thème de « la glisse » ; Enjeux institutionnels, économiques et culturels : l'exemple de la planche à voile*, Thèse de troisième cycle de Sociologie Générale, Université Paris VII, Paris.

Landreau, C., (2004), *Impact des activités physiques de pleine nature. Outils d'évaluation – Gestion environnementale*. Rapport de synthèse réalisé pour le Conseil général de la Drôme. Mémoire de maîtrise en géographie.

Lapierre, A., (1981), *Sports en pleine nature et pratiques sociales. Analyse du canoë-kayak et de l'escalade*, Mémoire pour le Diplôme de l'INSEP, Ministère Jeunesse et Sports.

Lefevre, B., (2002), « *Par monts et par vaux* » - Contribution à l'analyse sociologique de l'alpinisme à travers la théorie de « l'espace des sports »: l'exemple des usagers de la haute montagne dans le massif du Mont Blanc, Doctorat STAPS, Paris – Orsay.

Lefevre B., Ohl F., « Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : omnivorité, univovité et dissonances », *Science et Motricité*, 2006, n°62(3), pp.81-90.

Le Roux, N., « Evolution des connaissances et perspectives de recherche sur l'emploi et la professionnalisation dans le secteur du sport » in Bouchet, P., Pigeassou, C., (dir.), (2006), *Management du sport, actualités, développement et orientations de la recherche*, Montpellier, AFRAPS, pp. 113-141.

Loirand, G., « De la chute au vol. Genèse et transformations du parachutisme sportif », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Année 1989, Vol.79, Numéro 79, pp. 37-49.

Loirand, G.), « Parachutisme : célébration du danger », *Ethnologie Française*, 2006, n° 4, tome 36, pp. 625-634.

Loret, A., (1995), *Génération glisse, dans l'eau, l'air, la neige..., la révolution du sport des « années fun »*, Paris, Autrement, série mutation.

Magnane, G., (1964), *Sociologie du sport. Situation du loisir sportif dans la culture contemporaine*, Paris, Gallimard, Idées.

Mao P., Dupuy N., (dir.), (2002), *Diagnostic départemental des sports de nature en Ardèche, Travail préparatoire à la mise en œuvre de la commission départementale des sites, itinéraires et espaces de pratiques sportives de nature*, TEO-CERMOSEM, Université Joseph Fourier, Le Pradel, Mirabel

Mao, P., (coord.), (2000), « Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature », *Revue Montagnes Méditerranéennes*, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel – Mirabel.

Maresca, B., Dujin, A., Poquet, G., Mordret, X., Picard, R., Fournel, E., (2008), Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégé, Rapport du Crédoc, Département « Evaluation des politiques publiques », *Etude réalisée pour les Parcs Nationaux de France et suivie par Gilles Landrieu*, novembre 2008.

Marsac, A., (2008), *Canoë-kayak, des torrents au Stade d'eau vive, sociologie des pratiques et ethnographie des apprentissages*. Doctorat en STAPS.

Marsault, C, Pichot, L., (dir.), (2005), *Le métier d'animateur et de gestionnaire spécialiste des APS. Activités, emploi-types et compétences dans les clubs alsaciens*. Rapport d'enquête. ORMESA.

Martin, M., Mc Intyre, L., (1994), *Readings in the philosophy of social science*, Cambridge Massachussets, The MIT Press.

Maurice, A., (1987), *Le surfeur et le militant. Valeurs et sensibilités politiques des jeunes, en France et en Allemagne, des années 60 aux années 90*, Paris, Autrement.

Morales, Y., (2007), *Une histoire culturelle des sports d'hiver. Le Jura des origines aux années 1930*, Paris, L'Harmattan;

Ohl, F., Tribou G. (2004), *Les marchés du sport : les consommateurs et la distribution*, Paris, Armand Colin.

Pichot, L., Bauger, P., « Les stratégies de développement des entreprises prestataires de services sportifs : l'exploitation des activités de pleine nature dans le cadre du tourisme actif en Alsace », *Revue Européenne de Management du Sport*, 2003, n°9, 2003, pp.147-177.

Pociello, C., (dir.), (1981), *Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques*, Paris :Vigot, Coll. Sport+Enseignement.

Pociello, C., (1992), « Loisirs sportifs, nature et santé » in *Nature de la santé, Santé de la nature*, Coll. Ascendances, n° hors série, R.G.A., I.G.A., Grenoble, pages 91 à 104.

Pociello, C., (1995), *Les cultures sportives*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Pratiques corporelles.

Pociello, C., (1999), *Sports et sciences sociales, histoire, sociologie et prospective*, Paris, Vigot, Coll. Repères en éducation physique et en sport

Pociello, C., Denis, D., (2000), *A l'école de l'aventure, pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde, 1890 et 1940*, Voiron, Presses Universitaires du Sport.

Rauch, A., (1996), *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Paris, Hachette, « La vie quotidienne »

Raymond, R., « De quelle nature parle-t-on ? », *Strates* [En ligne], 11 | 2004, mis en ligne le 14 janvier 2005. URL : <http://strates.revues.org/398>

Saint-Marc, M.-P., (1971), *Socialisation de la nature*, Paris, Stock.

Schüt, P.-O., (2007), *L'exploration souterraine. Une histoire culturelle de la spéléologie*. Paris, L'Harmattan, Espaces et Temps du sport.

Theiller, D., « Le loisir tout simplement" » in Corneloup, J., (dir.), (2006), *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature*, Editions du Fournel, coll. Sportsnature.org, pp. 33-49.

Viard, J., (1990), *Le tiers espace, essai sur la nature*, Paris, Méridiens Klincksieck.

Viard, J., (2002), *La France des temps libres et des vacances*, Paris, L'Aube.

Vigarelo, G., « D'une nature... à l'autre. Les paradoxes du nouveau retour », in Pociello, C., (dir.), (1981), *Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques*, Paris, Vigot, Sport+Enseignement, pp. 239-247.

Villaret, S., Delaplace, J.-M., « La Méthode Naturelle de Georges Hébert ou « l'école naturiste » en éducation physique (1900-1939) », *Staps* 1/2004 (n° 63), pp. 29-44.

▪ **Outils méthodologiques et de recherche**

Ballarini, L., « La convention CIFRE en SIC, une aide précieuse mais ambiguë », in Laville, C., Leveueur, L. ; Rouger, A. (dir.), (2008), *Construire son parcours de thèse. Manuel réflexif et pratique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Communication et civilisation », pp. 181-186.

- Bardin, L., (2007), *L'analyse de contenu*, Paris, PUF.
- Beaud, S., (1996), « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique », *Politix*, n°35, 1996, pp.226-257.
- Beaud, S., Weber, F., (1998), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, Repères.
- Becker, H.-S., (2002), *Les Ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, « Guides Repères ».
- Berthelot, J.-M., (1996), *Les vertus de l'incertitude : le travail de l'analyse dans les sciences sociales*, Paris, PUF.
- Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C., Passeron, J.-C., (1968), *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton
- Bourdieu, P., « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5/2003 n° 150, p. 43-58.
- Cefai, D., (2003), *L'enquête de terrain*. Paris, La Découverte, « Recherches ».
- Coenen-Huther, J., (1995), *Observation participante et théorie sociologique*, Paris, L'Harmattan.
- Charaudeau, P., Maingueneau D., (dir.), (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- Charmaz, K., "The Grounded Theory Method: An Explication and Interpretation", in Emerson, R.M., (1983), *Contemporary Field Research*, Boston, Little-Brown, pp.109-126.
- Charmaz, K., (2006), *Constructing grounded theory*. Thousand Oaks, CA, Sage.
- Demazière, D., Dubar, C., (2004), *Analyser les entretiens biographiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Demazière, D., « Kaufmann, J.-C., « L'entretien compréhensif. Note critique », *Revue française de sociologie*, Année 1997, Volume 38, Numéro 38-2, pp. 398-399.
- Dodier, N., Baszanger, I., « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, 1997, vol. 38, n°1, pp. 37-66.
- Gaglio, G., (2008), « En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat », *Socio-logos*, Numéro 3, [En ligne], mis en ligne le : 24 décembre 2008. URL : <http://socio-logos.revues.org/document2093.html>.
- Glaser, B., Strauss, A.L., (2010), *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, Individu et société.
- Glaser, B., Strauss, A.L., (1995), « La production de la théorie à partir des données », *Enquête, Les terrains de l'enquête*, [En ligne], mis en ligne le 7 janvier 2008. URL : <http://enquete.revues.org/document282.html>.
- Gold, R.L., (1958), "Roles in Sociological Field Observations", *Social Forces*, vol. 36, n° 3, 1958, pp. 217-233.

- Gold, R.L., (2005), « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », in Cefaï D., (2005), *L'enquête de terrain*. Paris, La découverte, pp.340 -349.
- Grawitz, M., (2001), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- Guiheneuf P.-Y., Cauchoix F., Barret P., Cayre P., (2006), *La formation au dialogue territorial*. Dijon, Educagri.
- Gold, R.L., (1958), " Roles in Sociological Field Observations", *Social Forces*, vol. 36, n° 3, 1958, pp. 217-233
- Guillemette, F., « La grounded theory est-elle réellement innovante ? », *Recherches Qualitatives*, 2006, vol. 26(1), pp. 32-50.
- Hughes, E.C., Junker, B.H., Gold, R.L., Kittel, D. (eds), (1952), *Cases on Field Work : A Pilot Study of Fields Observation and recording, Based Upon the Reported Activities and Experiences of Persons in the Social Science Concerned with Learning at First-Hand from living People in Contemporary Situations about Themselves and Their Society, without Intentionally, Directly or Immediately Changing Them or Their Several Situations*, University of Chicago.
- Junker, B.H., (1960), *Field Work: An Introduction to the Social Sciences*, Chicago, University of Chicago Press.
- Kaufmann, J.-C., (1996), *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan Université.
- Laville, C., Leveneur, L., Rouger, A., (dir.), (2008), *Construire son parcours de thèse. Manuel réflexif et pratique*, Paris, L'Harmattan, « Communication et civilisation ».
- Mucchielli, A., (dir.), (1996), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.
- Negura, L., (2006), L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales, *SociologieS, Théories et recherches*, mis en ligne le 22 octobre 2006. URL : <http://sociologies.revues.org/document993.html>.
- Paillé, P., « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, 1994, vol. 23, pp.147-181.
- Paillé, P., Mucchielli, A., (2008), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Nathan, Coll U .
- Paillé, P., « "Une enquête de théorisation ancrée" : les racines et les innovations de l'approche méthodologique de Glaser et Strauss », in Glaser, B., Strauss, A.L., (2010), *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour le recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, pp.23-77.
- Soulé, B., (2007), « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives* – Vol. 27(1), 2007, pp. 127-140.
- Strauss, A.L., Corbin, J., « L'analyse des données selon la grounded theory. Procédures de codage et critères d'évaluation », in Cefaï, D., (2003), *L'enquête de terrain*. Paris, La Découverte, « Recherches », pp.361-363.
- Van Campenhoudt, L., Chaumont, J.-M., Franssen, A., (2005), *La méthode d'analyse en groupe, Applications aux phénomènes sociaux*, Paris, Dunod, coll psycho sup.

▪ **Rapports, études, références techniques territoriales**

Actes de la conférence – débat, « Stations de montagne, vers quelle gouvernance ? » (30 avril 2004), Chambéry, Comp'act.

Actes des XXVII^e journées de la commission nationale de géographie et du tourisme et des loisirs, (3-4-5 Mai 2000),

C.E.D.A.E.T. (1997), *Tourisme et loisirs sportifs. Le guide de la gestion pratique*. Conseil, Etude et Développement aux Entreprises et aux Territoires, Aix en Provence, Edisud.

Dossiers de la Revue de Géographie Alpine n° 20 (1999). Espaces modes d'emploi ; communiquer l'espace dans les sports de montagne.

Gorgeu, Y., Poulle, F., Moquay, P., (dir.), (1998), « La charte comme outil de gouvernement », actes d'un atelier aux journées techniques des Parcs naturels régionaux, FPNRF / Éditions du développement territorial.

I.N.S.E.E. (1996), *Radioscopie des vacances des français*, I.N.S.E.E., Paris.

Les cahiers de l'AFIT, *Tourisme et loisirs sportifs de nature, Développement touristique des territoires et sports de nature*.

Les chiffres clés de la chasse, Fédération nationale de la Chasse FNC/ONCFS, chiffres 2007-2008

Les pratiques sportives en France – Résultats de l'enquête menée en 2000 par le Ministère des sports et l'INSEP, (2002), Paris, Éditions du Ministère des sports et de l'INSEP. Enquête INSEP - MSJVA 2000

Ministère de l'écologie et du développement durable, (mars 2003), « Les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux », « Précis de développement durable », 1^{ère} édition.

Ministère de l'écologie et du développement durable, (mars 2003), Rapport de l'inspection générale de l'environnement.

MIT (2002), *Tourismes, Lieux communs, Equipe Mobilités, Itinéraires, Territoires*, Paris, Belin, Coll. Mappemonde.

O.M.T. (1993), *Sustainable tourism development : Guide for local planners*, Madrid, Organisation Mondiale du Tourisme.

STAT-Info (2001), *La France sportive, Premiers résultats de l'enquête « pratiques sportives 2000 »*, Bulletin de statistiques et d'étude, n°01-01, Mars, Mission statistique du Ministère des Sports, Paris.

STAT-Info (2002), *Une nomenclature pour les activités physiques et sportives*, Bulletin de statistiques et d'étude, n°02-02, Mars, Mission statistique du Ministère des Sports, Paris.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Liste des abréviations</i>	13
<i>Liste des tableaux</i>	15
<i>Liste des figures</i>	17
INTRODUCTION GÉNÉRALE	19
I. SPORTS « DE NATURE » : IDENTIFICATION	20
A. Genèse et développement des usages ludiques et « sportifs » de la nature	22
1) <i>L'influence du développement d'une esthétique de la nature et des conceptions naturalistes (fin du XVIIIe – début XIXe siècles)</i>	23
a) Une esthétique de la nature	23
b) Les conceptions naturalistes et hygiénistes	24
2) <i>La diffusion des activités de plein air (fin du XIXe siècle – XXe siècle)</i>	25
3) <i>Des activités de plein air aux Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) : un changement de valeurs (XXe – XXIe siècles)</i>	27
4) <i>Une évolution des pratiques de sports de nature liée aux transformations de la société</i>	28
B. « Les-sens » de la nature : les difficultés à qualifier une activité sportive par la nature	32
1) <i>La non universalité de la conception de nature (Descola, 2001)</i>	32
2) <i>Des sensibilités naturalistes forgées dans les expériences du monde</i>	34
II. ACTION PUBLIQUE CONCERTÉE ET SPORTS DE NATURE :	
UN OBJET DE RECHERCHE À « LA CROISÉE DES CHEMINS ».....	36
A. Une approche ethnographique de la concertation sur les sports de nature : le carrefour d'une histoire personnelle et d'un parcours académique.....	36
1) <i>Un engagement sportif et académique tourné vers les sports de nature</i>	37
2) <i>Étudier la concertation sur les pratiques sportives de nature en interrogeant son propre engagement</i> ..	40
B. Enjeux d'une étude de l'action publique et de ses processus dans la gestion publique des sports de nature	42
1) <i>Une double pluridisciplinarité</i>	42
2) <i>Tenir compte de la dimension territoriale de l'action publique</i>	42
3) <i>Pour une sociologie des engagements dans les processus de l'action publique</i>	43
III. L'OBJET DU PROBLÈME ET LES PROBLÈMES DE L'OBJET	44
A. Appréhender le changement sous l'angle des politiques territoriales.....	46
B. Saisir les transformations de l'action publique territoriale à partir des acteurs	48
C. Analyser les processus de régulation de l'action publique territoriale dans le management public des espaces et des activités « de nature »	49
1) <i>La concertation comme échange de différents regard sur la nature</i>	50
2) <i>Les processus interactionnels, lieux d'engagement et de production collective de cadres de motifs</i>	52
D. Poser les problèmes	53
E. Logique de déroulement	59

PARTIE I. PENSER LES TRANSFORMATIONS DE L’ACTION PUBLIQUE PAR LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION SUR LES SPORTS DE NATURE	63
Introduction de la partie I.....	64
CHAPITRE 1. LA FORMATION DES SPORTS DE NATURE COMME	
OBJET D’ACTION PUBLIQUE LÉGITIME	65
Introduction du chapitre 1	66
1.1. LES SPORTS DE NATURE DANS LE DOUBLE MOUVEMENT DE DÉCENTRALISATION ET DE TERRITORIALISATION DE L’ACTION PUBLIQUE.....	67
1.1.1. Le Schéma de Services Collectifs du Sport (SSCS) comme palliatif à l’absence du sport dans les lois de décentralisation.....	68
1.1.2. Du SSCS à la loi sur le sport modifiée en 2000 : « Favoriser un développement maîtrisé des sports de nature ».....	70
1.1.3. CDESI et PDESI, de nouveaux outils de concertation territoriale.....	71
1.1.3.1. <i>La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)</i>	<i>71</i>
1.1.3.2. <i>Le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).....</i>	<i>72</i>
1.1.3.3. <i>Le PDIPR du Bas-Rhin : une histoire ancienne remise à l’ordre du jour</i>	<i>73</i>
1.2. LES INSTRUMENTS D’ACTION PUBLIQUE « SPORTS DE NATURE » : L’INSPIRATION DES POLITIQUES D’AMÉNAGEMENT ET DE L’ENVIRONNEMENT	74
1.2.1. La contractualisation et la planification.....	75
1.2.2. Émergence et installation des régulations et négociations de l’action publique	77
1.2.2.1. <i>Partenariats, coordinations et négociations multi-acteurs.....</i>	<i>77</i>
1.2.2.2. <i>L’inscription de la démocratie participative dans la loi française (1995, 2002).....</i>	<i>79</i>
1.2.2.3. <i>Les CDESI, émanations de la Commission Nationale du Débat Public ?</i>	<i>82</i>
Conclusion du chapitre 1.....	84
CHAPITRE 2. SOCIOLOGIE DE L’ACTION PUBLIQUE ET SPORTS DE NATURE :	
DYNAMIQUES DE RECHERCHE ET PRODUCTION DES CONNAISSANCES.....	85
Introduction du chapitre 2	86
2.1. LA SOCIOLOGIE DE L’ACTION PUBLIQUE AU CARREFOUR DE DIFFÉRENTS PARADIGMES DES SCIENCES SOCIALES	88
2.1.1. L’analyse de la mise en œuvre de l’action publique.....	88
2.1.1.1. <i>La perspective descendante : les approches « top-down »</i>	<i>89</i>
2.1.1.2. <i>Les approches « bottom-up » et l’analyse des régulations de l’action publique</i>	<i>92</i>
a) L’approche cognitive des politiques publiques et la notion de « référentiels »	93
b) Formes de négociation de l’action publique : débat public et concertation.....	94
c) Les mobilisations dans les processus d’action publique.....	96
2.1.2. Une approche de la régulation de l’action publique : la gouvernance	103
2.2. LES SPORTS DE NATURE, OBJETS D’UNE DIVERSITÉ D’APPROCHES DISCIPLINAIRES	106
2.2.1. Les approches culturelles des pratiques et des pratiquants de sports de nature	107
2.2.1.1. <i>Les travaux de portée générale.....</i>	<i>107</i>

2.2.1.2. <i>Les monographies de sports de nature</i>	108
2.2.2. Les travaux sur les dynamiques territoriales des sports de nature.....	109
2.2.3. Tenants et aboutissants de la gestion publique des sports de nature.....	111
2.2.3.1. <i>La question des impacts économiques et environnementaux</i>	111
a) Évaluer les retombées économiques des sports de nature.....	111
b) La question des impacts environnementaux des sports de nature.....	112
2.2.3.2. <i>Logiques d'action des acteurs engagés dans les sports de nature</i>	114
2.2.3.3. <i>L'analyse des politiques publiques dans le domaine du sport</i>	114
a) Saisir le fait sportif au prisme des politiques publiques.....	115
b) Un intérêt récent pour les politiques publiques spécifiques aux sports de nature.....	116
2.2.4. Synoptique des travaux relatifs aux sports de nature.....	119
Conclusion du chapitre 2.....	121
CHAPITRE 3. UNE SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE ANCRÉE DANS LE TERRAIN :	
POSTURE, THÉORIES, MÉTHODES.....	123
Introduction du chapitre 3.....	124
3.1. « ÊTRE UN CIFRE » EN SCIENCES SOCIALES : DE QUELQUES REMARQUES LIMINAIRES.....	126
3.1.1. « Participant-comme-observateur » dans une administration départementale.....	127
3.1.2. Bilan critique d'une ethnographie d'un CIFRE en sciences sociales.....	128
3.1.2.1. <i>Des bénéfices de la CIFRE</i>	128
3.1.2.2. <i>Au poids des contraintes</i>	131
a) L'ubiquité « doctorante – chef de projet ».....	131
b) La gestion des déséquilibres entre « temps de la recherche » et « temps de l'action ».....	132
3.2. OUTILS THÉORIQUES ET CONCEPTUELS POUR ANALYSER L'ACTION PUBLIQUE « SE FAISANT ».....	133
3.2.1. La Grounded Theory comme posture épistémologique adaptée à la recherche.....	133
3.2.1.1. <i>La G.T., un outil pour appréhender les effets de la concertation</i>	133
3.2.1.2. <i>De quelques « précautions d'usage » de la G.T.</i>	136
a) Les limites d'une prétendue abstraction intellectuelle.....	136
b) Le risque de glissement vers « l'hypothético-déductif ».....	137
c) Entre les deux, on n'est jamais vraiment au milieu.....	138
3.2.2. Convoquer différents modèles théoriques pour analyser l'action publique et ses effets.....	140
3.2.2.1. <i>La concertation à l'épreuve : paradigme délibératif et sociologie pragmatique</i>	141
a) Un point de vue critique sur les pratiques délibératives et participatives dans la construction de l'action publique.....	141
b) « Prendre au sérieux les acteurs » : épreuves, accords communs, ordres de grandeur et registres de justifications.....	142
3.2.2.2. <i>Interroger les interactions de la concertation : analyse des cadres de l'action collective (Cefaï, Trom, 2001) et arène publique</i>	145
a) L'analyse de cadres.....	145
b) Les arènes publiques.....	147
3.2.2.3. <i>Ce que recouvrent les engagements dans la concertation : actualisation de l'héritage bourdieusien</i>	149
a) Illusio et motifs des engagements.....	150
b) Multiplicité des positions dans les champs.....	153

c) Compétences propices à l'engagement	156
3.3. LA MÉTHODOLOGIE CONSTRUITE EN RÉPONSE À LA DOUBLE EXIGENCE « COMMANDE POLITIQUE – QUESTION DE RECHERCHE »	161
3.3.1. Les techniques d'enquête : des méthodes qualitatives et participatives.....	163
3.3.1.1. <i>Les relevés ethnographiques : collecte et traitement des données primaires</i>	164
a) Grille d'observation, prise de notes in situ et a posteriori	165
b) Archivage et annotations de documents formels et informels.....	166
3.3.1.2. <i>Les méthodes qualitatives individuelles :</i> <i>les entretiens individuels semi – directifs de « l'avant » et de « l'après »</i>	166
a) Les entretiens de « l'avant ».....	168
b) Les entretiens de « l'après ».....	170
3.3.1.3. <i>De la complémentarité des méthodes qualitatives participatives</i>	172
a) Les groupes de travail thématiques : un dispositif méthodologique intermédiaire donné par le contexte de la recherche.....	172
b) Organisation et déroulement des débats de territoire « sports de nature »	178
3.3.2. Les méthodes d'analyse des données : les allers-retours avec la collecte.....	184
3.3.2.1. <i>L'exploitation des entretiens individuels : de l'analyse de contenu « catégorielle » à la lecture « syntagmatique » et « paradigmatique »</i>	184
3.3.2.2. <i>L'analyse des contenus des groupes : deux niveaux d'analyse pour répondre aux besoins professionnels et de recherche</i>	186
a) L'analyse de contenu thématique en réponse aux besoins de la mission professionnelle.....	186
b) L'analyse « séquentielle » en réponse aux besoins de la recherche	187
3.3.2.3. <i>Les débats de territoire : une analyse croisée des observations, interventions, et contributions</i> .	188
3.3.3. Les limites des dispositifs méthodologiques mis en œuvre	190
3.3.3.1. <i>Les entretiens</i>	190
3.3.3.2. <i>Les groupes</i>	190
3.3.3.3. <i>Les débats de territoire</i>	191
Conclusion du chapitre 3.....	192
Conclusion de la partie I.....	193
PARTIE II. APPRÉHENDER LES EFFETS DE LA CONCERTATION PAR UNE ANALYSE DES INTERACTIONS ET DES ENGAGEMENTS.....	195
Introduction de la partie II.....	196
CHAPITRE 4. PRATIQUES ET MANAGEMENT PUBLIC DES SPORTS DE NATURE DANS LE BAS-RHIN : CONFIGURATION DES ACTEURS MOBILISÉS	199
Introduction du chapitre 4.....	200
4.1. PRATIQUANTS DE LOISIRS, SPORTIFS, ET ACTEURS ADMINISTRATIFS : DIFFÉRENTS USAGES ET PRATIQUES DE LA NATURE	201
4.1.1. La nature comme espace de calme et de détente : des citoyens en mal d'air pur et la « promenade du dimanche »	201
4.1.2. Pratiques et pratiquants de sports de nature : les milieux naturels comme ressources sportives	203
4.1.2.1. <i>Caractéristiques de la pratique de sports de nature bas-rhinoise</i>	205

a) Caractéristiques quantitatives de la pratique de sports de nature licenciée	206
b) Caractéristiques qualitatives de l'offre « fédérale » de sports de nature	210
c) Les disciplines constitutives d'une identité « sports de nature » secondaire.....	213
4.1.2.2. <i>Les pratiquants de sports de nature bas-rhinois</i>	227
a) Les pratiquants licenciés : un public sportif aux activités multiples, en quête de convivialité et sensibilisé à l'environnement.....	227
b) La pratique non-licenciée bas-rhinoise : familiale, de proximité et auto-organisée	233
4.1.3. Les acteurs institutionnels de l'organisation des sports de nature	235
4.1.3.1. <i>Les acteurs publics nationaux : services de l'État et instances consultatives nationales</i>	235
4.1.3.2. <i>Les acteurs publics territoriaux</i>	238
4.1.3.3. <i>Les acteurs privés de l'organisation institutionnelle des sports de nature</i>	242
4.2. LA NATURE, UN PATRIMOINE « À PRÉSERVER » OU « À RÉSERVER »?.....	244
4.2.1. L'environnement « sous contrat » : outils et acteurs institutionnels de la préservation de l'environnement	244
4.2.2. Pratiques piscicole et cynégétique : les milieux naturels, entre « filets et civets ».....	247
4.2.3. Les acteurs associatifs de la protection de la nature dans le Bas-Rhin : nature ordinaire et milieux « naturels » en raréfaction	249
4.3. LES ACTEURS D'UN FAÇONNEMENT DES MILIEUX NATURELS À DES FINS ÉCONOMIQUES.....	253
4.3.1. Sylviculteurs, propriétaires et gestionnaires forestiers : les milieux naturels comme ressources patrimoniales	253
4.3.2. La valeur de l'otium, la plus value du tourisme : les milieux naturels vus comme un potentiel touristique.....	256
Conclusion du chapitre 4	261
CHAPITRE 5. L'OFFRE POLITIQUE DE CONCERTATION PRÉALABLE À LA CDESI 67 :	
ENTRE OPPORTUNITÉS ET INTENTIONS.....	263
Introduction du chapitre 5	264
5.1. UN CONTEXTE POLITICO-ADMINISTRATIF FAVORABLE AU RECOURS A LA CONCERTATION	265
5.1.1. L'Alsace et le Bas-Rhin, historiquement au centre... et au vert.....	265
5.1.2. Un attachement à l'environnement et à la concertation ancrés dans la pratique politique bas-rhinoise	268
5.1.2.1. <i>Un investissement politique antérieur en faveur de la préservation de l'environnement</i>	269
5.1.2.2. <i>« Hommes & Territoires » : l'inscription de la concertation dans la pratique de l'action publique départementale</i>	270
5.1.2.3. <i>L'Agenda 21 départemental, support de la démarche de gestion maîtrisée des sports de nature bas-rhinoise</i>	273
5.2. COMMANDE POLITIQUE ET INTENTIONS SOUS-JACENTES A L'OFFRE DE CONCERTATION	278
5.2.1. Volonté politique réelle ou effet d'opportunité ?	278
5.2.1.1. <i>La CIFRE, un effet d'opportunité pour s'acquitter de la compétence</i>	279
5.2.1.2. <i>Sport et environnement, domaines non prioritaires du Département</i>	281
5.2.1.3. <i>Une zone d'incertitude propice aux luttes de pouvoirs entre services</i>	284
5.2.2. L'intention de garder le contrôle sur le dispositif de concertation	289

5.2.2.1. <i>Festina lente : « se hâter lentement »</i>	290
5.2.2.2. <i>Communiquer avec parcimonie</i>	292
5.2.2.3. <i>Garder la maîtrise des débats</i>	295
5.2.3. <i>Concertner en vertu d'une légitimité légale rationnelle</i>	297
5.2.3.1. <i>Ré-conforter les légitimités en rentrant dans les normes</i>	298
5.2.3.2. <i>Justifier la pertinence de la concertation par ce sur quoi elle porte</i>	300
5.3. <i>DE QUELLE PARTICIPATION PARLE-T-ON ?</i>	303
5.3.1. <i>Représentativité et légitimité des acteurs qui participent</i>	303
5.3.1.1. <i>Procédures de sélection des participants, légitimité et représentativité dans la concertation</i>	304
5.3.1.2. <i>Se légitimer comme interlocuteur</i>	307
5.3.2. <i>Degré de prise en compte des contributions de la participation sur la décision</i>	313
5.3.3. <i>Une prise toute relative des acteurs sur les décisions</i>	321
Conclusion du chapitre 5	327
CHAPITRE 6. LES INTERACTIONS DE LA CONCERTATION EN SITUATION :	
DE LA MISE EN SCÈNE À L'ÉPREUVE LÉGITIME	329
Introduction du chapitre 6	330
6.1. <i>LES SCÈNES DE LA CONCERTATION : DES SITUATIONS PLURIELLES D'INTERACTION</i>	333
6.1.1. <i>Les cadres des interactions de la concertation</i>	333
6.1.2. <i>Caractéristiques des interactants et techniques dramaturgiques</i>	335
6.1.2.1. <i>Les participants aux groupes de travail : présentation de soi en représentation d'équipe</i>	335
6.1.2.2. <i>Les protagonistes des débats de territoire : les « publics » du débat</i>	339
a) <i>Un public composé de plusieurs publics</i>	340
b) <i>Des réunions organisées selon « un format de scène » (Goffman, 1988)</i>	341
6.1.3. <i>Les lieux et moments de la concertation : l'ordonnancement de discours contrôlés</i>	343
6.1.3.1. <i>Des interactions « sous l'œil de l'institution »</i>	343
6.1.3.2. <i>La parole de l'élu comme procédure d'évitement du conflit</i>	346
6.1.3.3. <i>Des médiateurs qui n'appartiennent pas à l'institution départementale</i>	351
6.1.4. <i>S'engager dans l'interaction en prenant position « par rapport à »</i>	355
6.1.4.1. <i>Prendre position avec conviction</i>	356
6.1.4.2. <i>Perdre la face au cours d'un échange différé</i>	359
6.1.4.3. <i>Jouer avec les règles pour établir un modus vivendi interactionnel : cadrages, contre-cadrages et formes des échanges</i>	361
6.2. <i>MOBILISATION D'ARGUMENTATIONS EN SITUATION D'INTERACTION: DE L'AFFRONTMENT PERFORMATIF À L'ÉPREUVE LÉGITIME</i>	368
6.2.1. <i>Une hétérogénéité des argumentations écologiques</i>	370
6.2.1.1. <i>Justifier les « bons » usages de la nature</i>	370
6.2.1.2. <i>... en prenant appui sur des arguments économiques et pacifiques</i>	372
6.2.2. <i>Les contestations relatives à la qualification d'un cours d'eau et aux impacts environnementaux des pratiques</i>	376
6.2.3. <i>Des dénonciations sous la contrainte argumentative</i>	382
6.2.3.1. <i>En passer par la désignation de boucs émissaires</i>	382
6.2.3.2. <i>Victimisation et dénonciation comme légitimation</i>	385

Conclusion du chapitre 6	391
CHAPITRE 7. DES RAISONS ET DES MANIÈRES DE S’ENGAGER	
DANS LA CONCERTATION SUR LA GESTION PUBLIQUE DES SPORTS DE NATURE.....	395
Introduction du chapitre 7	396
7.1. LES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES DES MOBILISATIONS DES ORGANISATIONS : ENGAGER UNE ORGANISATION EN FAISANT VALOIR SON EXPERTISE.....	399
7.1.1. Alsace Nature : s’engager par habitude de la négociation.....	401
7.1.2. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et propriétaires forestiers privés : la défense d’intérêts économiques et patrimoniaux.....	404
7.1.3. L’Office National des Forêts (ONF) : la mise en jeu d’une expertise institutionnelle	406
7.1.4. La fédération départementale des chasseurs : s’engager en dépit de la crainte d’une inflation bureaucratique.....	407
7.1.5. Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) : s’engager en tant que partenaire institutionnel	410
7.2. LES RESSORTS DES ENGAGEMENTS INDIVIDUELS DANS LA CONCERTATION : ENTRE PROFESSION(S), POSITION(S) ET CONVICTION(S)	416
7.2.1. Le transfert de compétences militantes forgées dans des expériences professionnelles de la nature.....	418
7.2.1.1. <i>Stéphane : une appétence pour la nature s’exprimant dans l’identité professionnelle.....</i>	<i>421</i>
7.2.1.2. <i>La multipositionnalité comme condition sociale de l’engagement</i>	<i>426</i>
a) Victor : la cohérence d’un multi-positionnement militant pour la préservation de l’environnement et les sports de nature.....	426
b) Roland : l’articulation des rôles autour d’une pratique sportive	428
7.2.2. Une intensité de l’engagement liée à l’adhésion à la concertation comme processus créateur de consensus.....	430
7.2.2.1. <i>Judith, Benjamin : un engagement qui va crescendo</i>	<i>431</i>
a) Judith : convaincue des vertus de la concertation	432
b) Benjamin : « investi du sujet »	433
7.2.2.2. <i>Élise : un engagement sans ménagement</i>	<i>436</i>
7.2.3. Le recours à un écologisme de circonstance	440
7.2.4. Compétences civiques et critiques : la concertation remise en question	443
Conclusion du chapitre 7	447
Conclusion de la partie II.....	449
CONCLUSION GÉNÉRALE :	
LA CONCERTATION SUR LES SPORTS DE NATURE, DES FAITS ET DES EFFETS	451
<i>Bibliographie.....</i>	<i>477</i>
<i>Table des matières</i>	<i>507</i>

Action publique concertée et gestion des sports de nature.

Une ethnographie participative au Conseil général du Bas-Rhin

Résumé

Nés de l'article 52 de la Loi sur le sport modifiée en 2000, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) et le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) sont des outils de concertation territoriale dédiés à la gestion publique des sports de nature au niveau départemental. Un enjeu de ce travail tient à l'appréhension des transformations de l'action publique en s'attachant à l'étude des dispositifs de concertation sur les sports de nature. Un deuxième enjeu de ce travail s'attache à mettre en évidence les effets de la concertation en analysant les interactions et les différents modes d'engagements des acteurs au cours de la « chose publique en train de se faire » (Cefaï, 2002). Les acteurs s'engagent non seulement dans la concertation comprise comme une activité sociale faite d'interactions, mais ils s'engagent également dans la concertation en tant que processus d'action publique. Aussi, un autre enjeu de ce travail est d'appréhender les effets de la concertation par une analyse processuelle des engagements (Fillieule, 2004) des acteurs et des organisations. En mobilisant les outils conceptuels de la sociologie interactionniste, de la sociologie pragmatique, ainsi que de la sociologie structuraliste, l'analyse des situations interactionnelles a notamment permis d'identifier les procédures de cadrage et les techniques dramaturgiques mises en œuvre par les interactants, ainsi que les répertoires argumentatifs mobilisés par ces acteurs pendant l'« épreuve » de la concertation.

Mots-clés : sociologie, action publique, management public, sports de nature, concertation, interactions, engagements, processus.

Résumé en anglais

Territorialization of public action created new tools of public. Born of article 52 of the Law on sport modified in 2000, the Departmental committee for Spaces, Sites and Routes relative to natural sports (CDESI) and the Departmental Plan of Spaces Sites and Routes relative to natural sports (PDESI) are governance tools dedicated to the public management of outdoor sports for counties. A challenge of this work is to understand the changes of public policy by focusing on the study of mechanisms for consultation on outdoor sports. A second item of this work is to highlight the effects of cooperation by focusing on the analysis of interactions and actor's commitments during the "public thing in the making". Actors commit themselves not only in the dialogue included as a social activity made by interactions, but they also take part to the dialogue included as a process of public action. Also, another issue of this work is to understand the effects of consultation by a processual approach of individual commitments of actors and organizations. Using the conceptual tools of symbolic interactionism, pragmatic sociology, and structuralist sociology, the analysis of interactional situations has highlighted the framing work and procedures implemented by the interactants, as well as the dramaturgical techniques and argumentative directories which, they mobilize during the "test" of the consultation. Confrontation of viewpoints and justifications of interactants' positions can evolve from their initial configuration sets, even if for some of them these changes are sometimes ephemeral

Keywords: Sociology of public policy, public management, outdoor sports, dialogue, interactions, commitments, processes.

ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Equipe d'Accueil en Sciences du Sport (EA1342)

THÈSE

présentée par :

Elodie WIPF

soutenue le : 7 juin 2012

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sciences du sport

**Action publique concertée et gestion
des sports de nature.**

**Une ethnographie participative au Conseil
général du Bas-Rhin**

TOME II

THÈSE dirigée par :

TRIBOU Gary
OHL Fabien

Professeur, Université de Strasbourg
Professeur, Université de Lausanne

RAPPORTEURS :

NOBRE Thierry
CHAPPELET Jean-Lou
HASCHAR NOE Nadine

Professeur, Université de Strasbourg
Professeur, Université de Lausanne
Maître de Conférences HDR, Université Paul Sabatier, Toulouse

AUTRES MEMBRES DU JURY :

FILLIEULE Olivier

Professeur, Université de Lausanne

ANNEXES

SOMMAIRE

ANNEXE 1 : LES ENTRETIENS	7
1.1. LES GUIDES D'ENTRETIEN	7
a) <i>Guide d'entretien de l' « AVANT » auprès des acteurs internes et externes au Conseil Général du Bas-Rhin</i>	7
b) <i>Guide d'entretien de l' « APRES » auprès des acteurs internes et externes au Conseil Général du Bas-Rhin</i>	16
1.2. LES TABLEAUX D'INDICATEURS POUR L'ANALYSE DES ENTRETIENS.....	18
a) <i>Tableau d'indicateurs pour les entretiens de l' « AVANT »</i>	18
b) <i>Tableau d'indicateurs pour les entretiens de l' « APRES »</i>	19
1.3. LES ENTRETIENS DE L' « AVANT »	20
a) <i>Les entretiens internes de l' « AVANT » principalement exploités</i>	20
b) <i>Les entretiens externes de l' « AVANT » principalement exploités</i>	30
1.4. LES ENTRETIENS DE L' « APRES ».....	141
ANNEXE 2 : LES GROUPES DE TRAVAIL	181
2.1. GRILLE D'ANALYSE SEQUENTIELLE DES GROUPES DE TRAVAIL	181
2.2. SEQUENCES INTERACTIONNELLES PRINCIPALEMENT EXPLOITEES	182
2.3. SYNTHESE THEMATIQUE DES GROUPES DE TRAVAIL.....	262
ANNEXE 3 : DOCUMENT DE SYNTHESE DES DEBATS DE TERRITOIRE	276
ANNEXE 4 : LA REVUE DE PRESSE	303
ANNEXE 5 : RAPPORTS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL SUR LA DEMARCHE « SPORTS DE NATURE	309
ANNEXE 6 : DES OUTILS ISSUS DE LA CONCERTATION	342
5.1. LE DOCUMENT DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION DEVELOPPE PAR LE COMITE REGIONAL D'ALSACE DE CANOË KAYAK	342
5.2. LA CHARTE POUR L'ESCALADE SUR LES ROCHERS DES VOSGES DU NORD ET LE LIVRET DES BONNES PRATIQUES	344
▫ <i>La charte</i>	344
▫ <i>Le livret (extraits)</i>	348

ANNEXE 1 : LES ENTRETIENS

1.1. Les guides d'entretien

a) Guide d'entretien de l' « AVANT » auprès des acteurs internes et externes au Conseil Général du Bas-Rhin

Ce guide d'entretien est composé de questions regroupées selon cinq thèmes :

- **Thème 1 : Positionnement institutionnel du répondant dans le domaine des sports de nature**
- **Thème 2 : Connaissance de la démarche CDESI/PDESI et attentes potentielles**
- **Thème 3 : Les enjeux de débat autour de la pratique sportive en milieu naturel**
- **Thème 4 : Position du répondant (et de son organisation) quant à l'inscription des sports dans la nature**
- **Thème 5 : Réseau relationnel « sports de nature » du répondant**

Identité sociale du répondant

Pourriez-vous nous communiquer vos coordonnées ?

Acceptez-vous de nous communiquer votre âge ?

Votre profession ? (CSP)

Situation familiale ?

Thème 1 : Positionnement institutionnel du répondant dans le domaine des sports de nature

1. Quelle est votre « histoire » dans le domaine des sports de nature (ou si tel est le cas, dans le domaine associatif) ?

R1 : Comment êtes-vous arrivé à la position que vous occupez actuellement dans ce domaine (des sports de nature), dans votre association, structure, club... ?

2. Etes-vous vous-même un pratiquant de sports de nature ?

3. Si oui, pouvez-vous nous indiquer quels sports vous pratiquez et de quelle façon (quelles modalités) ?

R1 : Possédez-vous une licence ? Est-ce plutôt un loisir ?

R2 : Sports « nautiques », Sports « terrestres », Sports « aériens »

R3 : Niveau d'expertise : expert, confirmé, débrouillé, novice

R4 : Fréquence de pratique : quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, occasionnelle

R5 : Modalité : Pratique encadrée et licenciée, pratique non-encadrée licenciée, pratique encadrée non-licenciée, pratique libre (non-encadrée, non-licenciée)

Thème 2 : Connaissance de la démarche CDESI/PDESI et attentes potentielles

4. Que diriez-vous de la gestion des Espaces, Sites et Itinéraires de pratiques de sports de nature en général, et dans le département du Bas-Rhin ?

5. Depuis la loi du 6 juillet 2000, les Départements détiennent la compétence de la gestion des ESI, en avez-vous entendu parler ?

R6 : En connaissez-vous les grandes lignes ? (contenu de la compétence : CDESI/PDESI)

6. Avez-vous connaissance de ce qu'est la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de pratique de sports de nature ? Comment la voyez-vous ? Un lieu de débat ? Une commission parmi d'autres ?

R8 : Selon vous, de quoi doit-on débattre dans cette commission ?

R9 : Comment devrait-elle être organisée à votre avis ?

R10 : Qui doit en faire partie ?

7. Le Conseil Général du Bas-Rhin va s'occuper de la mise en œuvre de la démarche CDESI/PDESI, comment jugez-vous cette action ?

R11 : Considérez-vous le département comme une échelle adaptée pour gérer au mieux les sports de nature ?

R12 : Qu'attendez-vous de cette action du Département ?

8. Et concernant le Plan départemental des Espaces Sites et Itinéraires, de quoi se compose-t-il à votre avis ? Quels sont ses objectifs ?

R13 : De quoi doit-il se composer ?

R14 : Son utilité pour les sports de nature et pour votre pratique en particulier ?

9. Au sein de votre organisation (structure professionnelle, club, association...), la thématique CDESI/PDESI a-t-elle déjà été abordée ?

R15 : En avez-vous déjà parlé dans votre structure ?

R16 : Avez-vous déjà mené des travaux préparatoires ? (recensements, cartographie,...etc.)

10. Au niveau national, votre fédération (si association sportive ou club) a-t-elle donné des consignes concernant la démarche CDESI/PDESI ?

R17 : Si oui, lesquelles ?

R18 : Qu'a-t-elle fait pour anticiper la démarche ?

Thème 3 : Les enjeux de débat autour de la pratique sportive en milieu naturel

11. Depuis quand les rapports entre sports et milieu naturel suscitent-ils des discussions dans votre organisation ?

R19 : Pourriez-vous dater le début de ces discussions ? 20 ans ? 10 ans ? 5 ans ? récemment ?

12. Ces discussions se font-elles lors de réunions ?

R20 : Quelle est la fréquence de ces réunions ?

R21 : Qui en prend généralement l'initiative ?

13. Pouvez-vous identifier les quelques grands thèmes autour des quels se déroulent ces discussions ?

R22 : Pourriez-vous nous transmettre des procès verbaux, compte-rendu de réunions, ou n'importe quels documents afférents à ces débats ?

14. Comment qualifieriez-vous le climat dans lequel se déroulent ces discussions ?

15. S'il y a des difficultés, d'où proviennent-elles selon vous ?

16. Quelles sont les instances, associations, organisations avec lesquelles vous êtes en contact sur cette thématique (sports de nature et milieux naturels) ?

R23 : Selon vous, quelle est leur position sur le sujet ? (protection de l'environnement, libériste, ...)

Thème 4 : Position du répondant (et de son organisation) quant à l'inscription des sports dans la nature

17. Selon vous, la pratique d'un sport dans un milieu naturel se différencie-t-elle d'une pratique qui a lieu dans des équipements ou des aménagements réalisés à cet effet ?

18. On dit souvent que les sports pratiqués en milieux naturels ont des conséquences (incidences) sur l'environnement, qu'en pensez-vous personnellement ?

R24 : Et quelle est la position de votre organisation sur cette question ?

19. Avez-vous connaissance d'études d'impact sur cette question ?

20. Avez-vous le sentiment que les sportifs de nature que vous pouvez rencontrer sont sensibilisés à la question des impacts environnementaux ?

21. Votre organisation réalise-t-elle des actions d'information et de sensibilisation des usagers des espaces naturels ?

22. Votre organisation fait-elle quelque chose pour limiter les impacts environnementaux de votre pratique et des sports de nature en général (ex : nettoyage des pistes de ski en été, entretien des sentiers de randonnées, nettoyage des cours d'eau...)

23. Que pensez-vous des associations de protection de la nature et de l'environnement ?

R25 : Leurs actions, les positions qu'elles défendent...

24. Dans votre milieu de pratique, quels sont les autres usagers que vous pouvez rencontrer ? (sportifs ou non) ?

25. Comment se passent ces rencontres ?

R26 : Avez-vous assisté à des altercations (verbales ou plus) entre sportifs et autres usagers : par exemple, entre un promeneur et un quadeur...

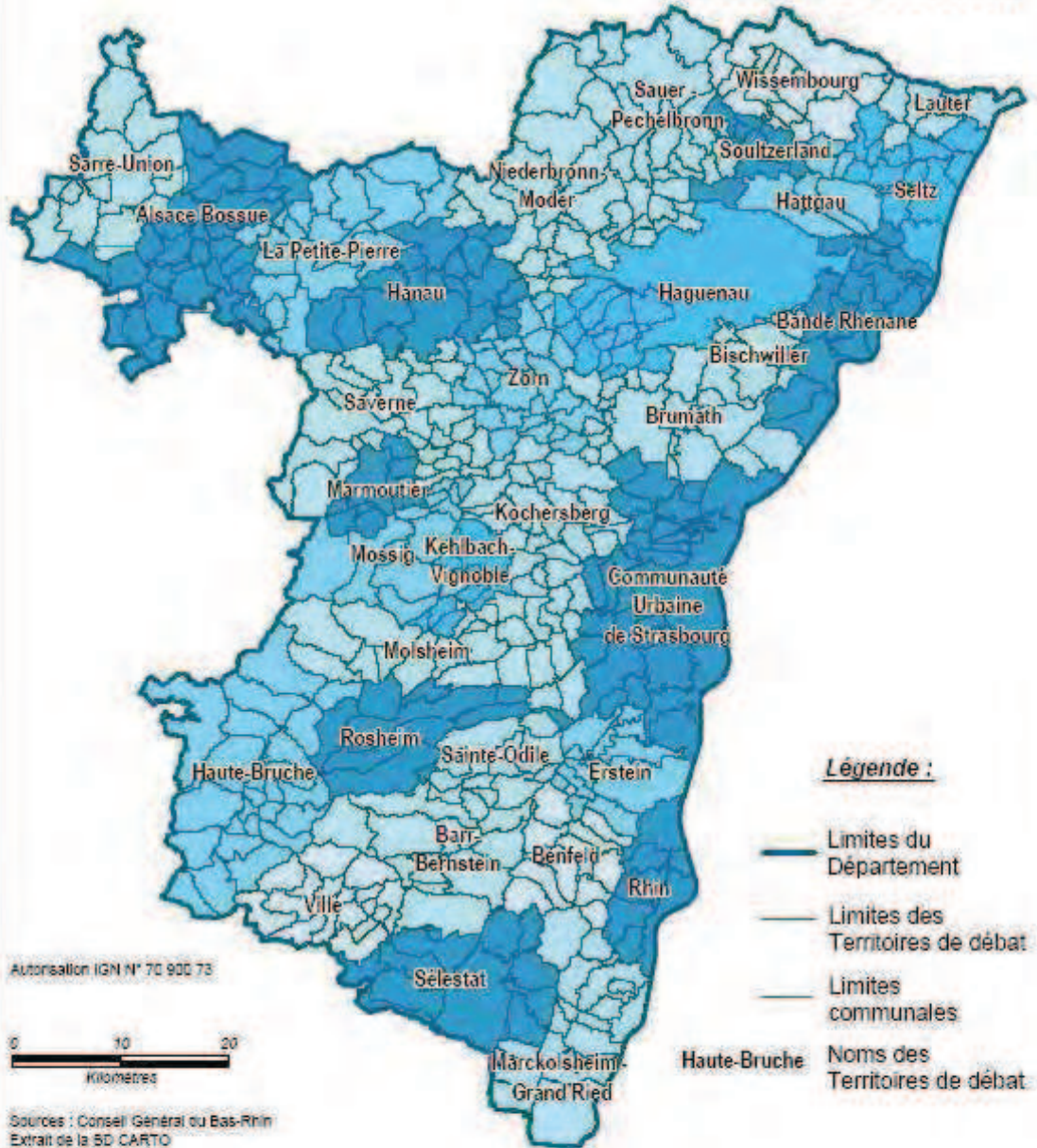
26. A votre avis, quelles sont les solutions qui pourraient permettre de gérer les conflits d'usage dans le cas des sports de nature (quads – randonneurs ; pêcheurs – kayakistes, etc.) ?
27. Si vous deviez rassembler ces personnes autour d'une table pour discuter de la gestion des sports de nature sur le département, le feriez-vous ? Pourquoi ?

Thème 5 : Réseau relationnel « sports de nature » du répondant

28. Au sein de votre organisation, êtes-vous la seule personne sur la thématique des sports de nature ?
29. Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous me donner les noms et coordonnées de tous ceux qui sont, de près ou de loin, concernés par cette thématique ?
30. Dans le domaine des sports de nature ainsi que dans votre pratique, quels sont les personnages incontournables – hormis vous-même – à rencontrer, y compris hors de votre organisation ?
31. Pour vous, quelles personnes sont d'abord liées – pas nécessairement par la pratique d'un sport – aux sports de nature dans le Bas-Rhin ? Vous les connaissez personnellement ? Pourriez-vous nous transmettre leurs coordonnées ?

Nom et prénom du contact	Sport	Type d'activité	Qualité	Coordonnées

**Démarche "Hommes et Territoires"
Territoires de débat**



Autorisation IGN N° 70 900 73

0 10 20
Kilomètres

Sources : Conseil Général du Bas-Rhin
Extrait de la SD CARTO
IGN - Paris - 1999

Réalisation : CG67-CAT, Avril 2003

A l'aide de la carte ci-jointe :

32. Pouvez-vous localiser grossièrement des Espaces Sites ou Itinéraires de pratique de sports de nature (officiels, labellisés ou non) ?
33. Quels sont, selon vous, les territoires (de la démarche « Hommes et Territoires ») qui contiennent des Espaces, Sites et Itinéraires à nécessairement inscrire au Plan Départemental des ESI ?
34. Pourquoi ?
35. Quels conflits ou cohabitations d'usages y repérez-vous?
36. A votre avis, pourquoi ont-ils (les conflits ou les cohabitations) lieu précisément sur ces territoires là ?

Guide d'entretien à l'attention des services du Conseil Général du Bas-Rhin
(soumis en réunion thématique par service)

Dans le cadre de la démarche CDESI/PDESI, le service des sports de la DCS souhaite identifier les ressources (techniques et humaines) dont le Conseil Général du Bas-Rhin dispose dans le domaine des sports de nature.

Merci de bien vouloir renseigner les différentes parties de ce questionnaire, les renseignements que vous pourrez nous fournir permettront d'identifier les agents et services du Département à intégrer à la démarche CDESI/PDESI.

I/ Les agents de votre service intervenant dans le domaine des sports de nature :

Nom et prénom de l'agent	Grade (A,B,C, vacataire)	Filière (administration, technique, sport)	Fonction	Missions	Missions spécifiques sports de nature	Volume horaire consacré aux sports de nature (en % du volume horaire total)

II/ Les compétences de votre service dans le domaine des sports de nature

Nom et prénom de l'agent	Niveau de qualification	Diplôme	Formation	Connaissance de la législation relative aux sports de nature (forêt, eau, sport, agriculture...) <i>Réponse par oui ou non</i>

III/ Les ressources législatives connues et utilisées par votre service et vos agents

(Si oui, veuillez cocher la case.)

Texte de loi	Connu par les agents et services	Utilisé par les agents et services
Loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales		
Loi du 9 décembre 2004 de la simplification du droit (art 17 et 18)		
Loi du 6 juillet 2000 modifiée (dite « loi sur le sport »)		
Code forestier		
Code de l'environnement		
Code de l'urbanisme		
Loi sur l'eau de 1992 (et art L214-12)		
Code rural et Circulaire du 30 août 1988 (PDIPR)		
Loi montagne du 9 janvier 1985		

IV/ Quelles sont les études, enquêtes, audits... dont votre service dispose qui pourraient trouver une application dans le domaine des sports de nature ?

(étude d'impact environnemental ou économique des sports de nature, étude de fréquentation...etc.)

VI/ Les outils informatiques de votre service : Quels sont les logiciels ou applications spécifiques (SIG, Access...) utilisés par les agents de votre service ?

Nom de l'outil informatique	Nombre d'agents l'utilisant ou sachant l'utiliser	Fréquence d'utilisation (1 : tous les jours ; 2 : souvent ; 3 :parfois)

VI/ Avec quelles structures extérieures votre service est-il en relation dans le domaine des sports de nature ?

Nom de la structure	Type de structure (privée, publique, association...)	Nom et fonction du référent dans la structure	Coordonnées du référent (tél et mail)	Nature de la relation (contractualisation, partenariat, expertise, conseil...)	Nom et prénom de l'agent en contact avec cette structure

VII/ Hormis les agents de votre service, êtes-vous en relation avec des personnes expertes dans les sports de nature ? (pratiquants, sportifs de haut niveau, bénévoles, associatifs...)

Si oui, pouvez-vous nous communiquer les coordonnées de ces personnes :

Nom et prénom	Qualité (bénévole, sportif, ...)	Téléphone	Mail

Nous vous remercions de votre collaboration.

b) Guide d'entretien de l' « APRES » auprès des acteurs internes et externes au Conseil Général du Bas-Rhin

Thème 1 : Entrée en matière : contexte institutionnel et administratif / niveau d'engagement et rapport à la démarche / Evaluation du mode de gestion (mode projet) de la démarche

Le projet a démarré en novembre 2006 et a été rendu public en janvier 2008. Depuis, la commission a été installée en mars 2009. Personnellement, la mise en œuvre du projet ne m'a pas tout-à-fait satisfaite. Il y a un certain nombre d'éléments qui me paraissent nécessaire d'améliorer.

1. Et vous, en tant qu'acteur extérieur, quelle est votre opinion sur cette démarche ?
2. Etes-vous satisfait des résultats ? En termes de délais ? En termes de contenus ?
3. Le projet aurait pu être plus ambitieux, qu'est-ce qui, à votre avis, aurait pu constitué un frein ? En identifiez-vous plusieurs ?
4. Etes-vous satisfait de l'installation de la CDESI ? Cela correspond –il à vos attentes, à ce qui avait été annoncé en débat public ?
5. Etes-vous déçu ? de quoi ? Sur quels aspects ?
6. Qu'est-ce qui selon vous, n'a pas bien fonctionné ? Pourquoi ?
7. Comment cela aurait-il pu être amélioré ?
8. Avez-vous d'autres suggestions ?

Thème 2 : Evaluation de la dimension « concertée » de la démarche

9. Que pensez-vous de la manière dont a été menée cette démarche ? (La qualifieriez-vous réellement de démarche « concertée » ?)
10. Avez-vous le sentiment que vos remarques, propositions, demandes ont été prises en compte ? ou seront prises en compte dans le PDESI ? Si non, pourquoi ? Si oui, pourquoi ?
11. Pour l'ensemble des démarches menées en concertation par le CG, si vous deviez généraliser, quelle est la place que l'on donne aux avis des acteurs dans les « produits finis » de la concertation (c'est-à-dire, dans les actions concrètement menées in fine).
12. Avez-vous un avis personnel sur ce qu'on appelle la concertation ? Plutôt un « retour de la démocratie » ou un « miroir aux alouettes » ?

Thème 3 : Effets de la concertation

13. Le CG va continuer à associer les acteurs. Pensez-vous qu'il le fera autant dans la rédaction du plan qu'il l'a fait pour les travaux préparatoires de la CDESI ?
14. Si oui pour quelles raisons ? Si non, pour quelles raisons ?
15. Avez-vous le sentiment que la concertation ait produit des effets, ait eu des influences sur les acteurs qui ont été associés, vous y compris ?
16. La concertation, le fait de demander leur avis aux gens et de le prendre en compte, a quelles sortes d'effets pour vous, personnellement ?

Thème 4 : AVANT – PENDANT – APRES / Engagement temporel dans la démarche

17. Avez-vous le sentiment d'avoir participé à cette démarche ?
18. Comment voyez-vous, qualifierez-vous votre implication au début de la démarche, lors de son lancement ?
19. Cet engagement, implication, ont-ils évolué au cours de la démarche pendant qu'elle se faisait ? C'est-à-dire, depuis les premiers entretiens, puis dans les groupes de travail préparatoires, puis dans les débats de territoire, et bientôt dans les groupes de la CDESI ?
20. A votre avis, pour quelles raisons ?
21. Dans la suite de la démarche, continuerez-vous à vous engager de la même façon ? Plus ? Moins ? Pourquoi ?
22. Avec le recul, vos opinions positions par rapport à d'autres acteurs ont-elles pu évoluer ? Notamment par rapport à des gens avec qui cela ne se passait pas très bien ? (ex : au pêcheur : quelle opinion à présent sur le canoë ?)
23. A votre avis, ces changements (s'il y en a eu) sont dus à quoi ? (au fait de rencontrer les gens ? de « vider son sac » ?)

Thème 5 : Trajectoire biographique / identité sociale du répondant

24. Sexe
25. Age
26. Formation
27. Parcours professionnel (sensibilité / acculturation aux SHS)
28. CSP – OS
29. Sports pratiqués
30. Loisirs investissement associatif
31. participation à l'ensemble de la démarche : OUI – NON
32. Aux entretiens pré-CDESI ?
33. Aux groupes de travail ?
34. Aux débats de territoire « sports de nature » ?

Discussion ouverte

1.2. Les tableaux d'indicateurs pour l'analyse des entretiens

a) Tableau d'indicateurs pour les entretiens de l' « AVANT »

TABLEAU D'INDICATEURS ENTRETIENS DE « L'AVANT »		
Thème 1 : Positionnement institutionnel du répondant dans le domaine des sports de nature		
Histoire et position sports de nature ou associatif	Sports pratiqués et niveau d'expertise	Modalités de pratique
Thème 2 : Connaissance de la démarche CDESI/PDESI et attentes potentielles		
Opinion sur la gestion des sports de nature dans le département	Connaissance contenu de la compétence de du département en matière de gestion des ESI	Connaissance et représentation CDESI et attentes
Adaptation échelle départementale à la démarche	Connaissance PDESI	Orientations sur le sujet CDESI / PDESI au niveau national (fédération)
Thème 3 : Enjeux de débat autour de la pratique sportive en milieu naturel		
Datation des discussions relations sports et nature dans la structure	Modalités de discussion (contexte)	Thèmes de discussion et climat de discussion
Difficultés rencontrées et raisons invoquées	Relations avec d'autres structures sur le sujet	Connaissance et représentation de la positions de ces structures sur le sujet
Thème 4 : position du répondant sur l'inscription des sports dans la nature		
Différence entre sport pratiqué dans la nature et pratique ayant lieu sur équipement sou aménagements spécifiques	Position (répondant et de sa structure) impacts sports de nature sur l'environnement	Connaissance existence études d'impact sur le sujet
Sentiment sur la sensibilisation des pratiquants	Réalisation actions de sensibilisation et de préservation par la structure auprès des pratiquants	Opinion associations de protection de la nature
Autres usagers rencontrés dans le cadre de la pratique	Tonalité des rencontres	Propositions de solutions pour gérer les conflits (possibilités de rassemblement..)
Thème 5 : Réseau relationnel sports de nature		
Identification personnes ressources sur les sports de nature au sein de la structure	Personnes incontournables à rencontrer dans et hors de la structure	Coordonnées
Thème 6 : Identification conflits d'usages ou expériences de conciliation		
Eléments ad hoc		

b) Tableau d'indicateurs pour les entretiens de l' « APRES »

TABLEAU D'INDICATEURS ENTRETIENS DE « L'APRES »			
Thème 1 : Evaluation du mode de gestion de la démarche			
Qualification démarche	Appréciation pilotage / résultats	Limites et freins	Vision prospective
Thème 2 : Evaluation dimension concertée de la démarche			
Portée réelle de la « concertation »	Prise en compte de l'avis des acteurs et usagers (degré d'accountability)	Place de l'avis des acteurs dans les produits finis de la concertation (de façon générale)	Avis personnel sur la concertation / représentation du vocable « gouvernance »
Thème 3 : Effets de la concertation			
Degré d'association des acteurs dans la suite de la démarche	Effets remarquables de la concertation sur les acteurs extérieurs à l'institution	Effets de la concertation sur les acteurs intérieurs à l'institution	Autres effets
Thème 4 : Engagement dans la démarche			
Vision de l'évolution de son propre engagement dans la démarche du début à la fin	Raisons invoquées à l'engagement ou au désengagement	Evaluation de la poursuite de son engagement ou d'un engagement futur	
Trajectoire biographique			
Eléments complémentaires			

1.3. Les entretiens de l' « AVANT »

a) Les entretiens internes de l' « AVANT » principalement exploités

- Liste exhaustive des entretiens réalisés :

- Entretien du 28 novembre 2008 avec le Directeur Général Adjoint (DGA) en charge du Pôle Epanouissement de la Personne (PEP) du conseil général du Bas-Rhin
- Entretien du 6 novembre 2008 avec la Chef de service Systèmes d'Information Géographique, 10h30, Hôtel du Département.
- Entretien du 29 janvier 2007 avec un chargé de mission de la Direction de la Prospective du conseil général du Bas-Rhin
- Entretien du 5 février 2007 avec le responsable du service des routes et pistes cyclables du conseil général du Bas-Rhin
- Entretien du 14 novembre 2006 avec l'Adjoint au directeur du service des espaces ruraux et naturels du conseil général du Bas-Rhin
- Entretien du 23 mai 2007 avec un chargé de mission de la Direction de l'Environnement du Conseil général du Bas-Rhin.

- Notes et retranscriptions

Extraits de l'entretien du 28 novembre 2008 avec le DGA du PEP

DGA : « Vous aurez bien compris que les ESI représentent un dossier prioritaire ». Investissement du Président dans l'environnement ; il brigue le Ministère de l'environnement lors des prochaines présidentielles (2007). Donc M. B. sera président de la CDESI. M. B. est le président de la commission environnement, il faudra veiller à laisser une place importante à l'environnement. La DCS est certes pilote en vertu du cadre réglementaire, mais le service environnement devra être partie prenante dans la démarche. La CDESI aura une coloration très environnementale. »

DGA : « Mon rôle, clairement, c'est de protéger le président, d'essayer les balles avant qu'elles n'atteignent le président. D'où, une attention toute particulière qui devra être portée à la communication : ne pas trop en dire, anticiper les réactions. »

DGA : « Vous faites une thèse, c'est un point positif pour la démarche, vous pourrez plus facilement aborder certaines personnes. Mais vous avez également à respecter les positions du conseil Général (...). »

(Il me fait savoir que dans des attributions antérieures, il a eu à faire des sujets d'environnement et a participé à la rédaction de la Charte sur l'escalade du Parc naturel Régional des Vosges du Nord.)

DGA : « Vous êtes d'ici ? »

EW : « oui, j'ai fait l'ensemble de mes études ici, à Strasbourg. »

DGA : « Mais vous êtes originaire d'ici ? »

EW : « Oui, du Haut-Rhin. »

DGA : « Ah c'est une bonne chose, vous connaissez donc la région. Vous êtes dialectophone ? »

EW : « Euh...pas vraiment...Mais bon, s'il faut s'y mettre, j'y travaillerai... »

DGA : « Oui, ce serait bien, pour l'échange avec les acteurs locaux, cela peut-être un plus. Parce que, autre point important, vous êtes une femme, et cela peut représenter un désavantage vis-à-vis de certaines personnes. »

DGA : « Bon là, pour le moment, vous en êtes à la recherche documentaire, à la bibliographie... »

EW : « Oui, j'ai également commencé à recenser les différents services concernés par le dossier. J'ai pris des rendez-vous. »

DGA : « Et bien, pour la suite, nous allons faire les choses de manière très lente. On peut dire que la CDESI ne sera pas constituée avant un an. On doit vraiment préparer le terrain et même, ce que nous voudrions faire, c'est constituer un groupe de travail qui serait une préfiguration de la CDESI, pour voir si ça fonctionne, quels sont les éléments à changer. Il vous faudra aussi réaliser un benchmark, voir un peu ailleurs, où ils en sont, comment ils ont procédé, qui compose la CDESI ».

EW : « Et concernant le PDIRM, il me semblait que l'environnement allait s'en charger ? »

DGA : « Non, en fait il s'intègre dans la démarche ESI, ce sera donc au Service des sports de le réaliser. Mais comme dans la démarche l'environnement interviendra beaucoup, ce sera un travail transversal, à l'image de l'ensemble du projet. Le travail en transversalité sera très important pour la réussite du projet. »

Question de la communication à l'extérieur (pas seulement la Presse, mais les personnes que nous allons aller voir également): « rester silencieux pour le moment ». Toujours mettre en avant le degré d'avancement de la démarche, à savoir qu'elle est en phase de démarrage, de lancement. Ceci pour ne pas éveiller de tensions inutiles.

Respecter les choix du président :

DGA : « Je reviens à la question de la communication vis-à-vis de l'extérieur ; je ne parle pas seulement de la presse, mais de toutes les personnes que nous allons aller voir également. Il faut rester silencieux pour le moment, et mettre toujours en avant le degré d'avancement de la démarche, à savoir qu'elle est en phase de lancement. Ceci, pour ne pas éveiller de tensions inutiles. Nous devons respecter les choix du Président ; si lui veut communiquer, on le fait, s'il ne veut pas, on ne le fait pas. »

(Il m'explique que le Président est « impr visible » dans certains de ses choix : « un jour il peut vous demander de faire cela, le lendemain de faire le contraire ; on ne sait jamais quoi s'attendre. »)

DGA : « on a un crédit de 100 000€, pour organiser des colloques, commanditer des études, en fonction des besoins qu'aura révélé le recensement. »

DGA : « Bon, vous avez dû entendre parler du projet concernant la base nautique de Plobsheim »

EW : « Pour être franc, quelles sont les relations entre le Parc des Vosges du Nord et le conseil Général ? »

DGA : « Et bien, non, le parc fait un très grand travail, nous avons de bonnes relations, ce n'est pas aussi catastrophique que vous avez pu l'entendre. Regardez la Charte de l'escalade, à la réalisation de laquelle j'avais participé d'ailleurs, en est bien la preuve. Mais le seul problème, c'est un problème de personnes. Le Président ne s'entend ni avec le directeur du SYCOPARC, ni avec le président du Parc. Mais le Président du Parc va visiblement bientôt s'en aller, il en est à son treizième mandat de conseiller général. Il a dit qu'il en avait assez, qu'il arrêterait. Le directeur du SYCOPARC est là depuis un moment déjà aussi. Il y a de fortes chances pour qu'il s'en aille bientôt. Donc, travailler avec le Parc n'est pas un problème, mais il faut être attentif à ce genre de relations... »

<p style="text-align: center;">Entretien du 5 février 2007 avec le responsable du service des routes et pistes cyclables</p>

CW : « Pour moi, en ce qui concerne le vélo et les pistes cyclables, c'est une démarche à part qui est plus rattachée aux routes qu'aux équipements sportifs. La seule interface que je vois est celle des voies vertes, une catégorie plus spécifique qui s'inscrirait plus comme sports de nature pour ce qui est des vélos. En fait, je vois deux choses majeures dans la démarche : définir l'objet qu'on veut intégrer : Sports de nature, ce qu'on y met derrière, et définir des critères et communiquer là-dessus envers les acteurs extérieurs. »

EW : « Et est-ce que vous disposez de données sur les pratiquants de VTT dans le Bas-Rhin ? »

CW : « Au niveau des données cyclo (*cyclotisme*), la pratique libre se trouve également dans le vélo : selon une enquête AFIT-VNF réalisée par le bureau d'études Altermodal pour la réalisation du guide « retombées des voies vertes », 10% des pratiquants cyclo qui circulent sur les itinéraires sont affiliés, alors que tout le reste sont des usagers, des pratiquants libres . Mais par contre, au niveau du VTT, par contre à ce niveau, il y a un grand défrichage à réaliser. Le PNRVN a travaillé sur ces questions »

EW : « Par rapport à la charte de l'escalade ? »

CW : « Oui, mais pas seulement, ils ont aussi travaillé sur le pédestre et le VTT. Mais pour en revenir à la démarche, ce que je vois également, et qui est en lien direct avec la démarche, c'est la problématique de l'accès aux sites de pratiques et de l'ouverture des milieux naturels à la pratique. Il existe réellement des conflits d'usage entre naturalistes, je ne dis pas ça péjorativement, les chasseurs, les pêcheurs, alors que ce ne sont pas forcément des pratiques qui s'excluent. C'est juste que les milieux font l'objet d'appropriation par certains groupes d'usagers, et notamment les associations de protection de la nature. Les voies vertes sont qualifiées de « routes réservées à la circulation non motorisée, incluant donc les piétons, les cycles et les cavaliers. Et les cavaliers, c'est cela qui me pose problème, parce que du coup, les cavaliers revendiquent l'accès aux voies vertes alors que toutes les voies ne sont pas forcément prévues pour accueillir des cavaliers. C'est sujet à des conflits d'usage avec les vélos et les piétons car la coprésence des différentes catégories d'usagers n'est pas vraiment possible avec les chevaux dont les réactions peuvent être imprévisibles, surtout s'il y a

du monde. Et sur le pédestre, c'est pareil entre vététistes, cavaliers et piétons (...). C'est comme pour le roller, on voit en été des cars d'allemands qui viennent faire des week end roller. Je pense que pour le pédestre, on a le même genre de soucis. Avec le Club Vosgien qui, même fort de sa légitimité historique impose quand même ses sentiers, face à la FFRP qui met en avant les GR et les PR .»

EW : « Mais vous avez l'air de bien connaître toutes les problématiques du dossier que je viens vous présenter, vous êtes pratiquants vous-même ? »

CW : « Disons que je connais bien ces questions, je suis « un peu » pratiquant et ce sont des questions qui m'intéressent (A son petit sourire en coin, je dirai qu'il en sait beaucoup sur ces questions de sports de nature et qu'il doit être un pratiquant assez polyvalent...j'apprendrai par la suite que c'est un pratiquant de sports de nature polyvalent mais aussi un chasseur). Et je pense, que contrairement à ce qu'on pourrait croire, que la diversité du territoire constitue une opportunité pour la pratique d'une diversité de sports de nature. L'environnement est diversifié et offre une large gamme de possibilités de pratiques. C'est vraiment une opportunité .»

<p style="text-align: center;">Entretien du 14 novembre 2006 avec l'Adjoint au directeur du service des espaces ruraux et naturels du Conseil général du Bas-Rhin</p>
--

DS : « Le syndicat mixte du piémont des Vosges est en train de numériser les sentiers sur le secteur du Mont St Odile. Je pense que ça devrait être disponible au début du printemps. Tu devrais aller voir aussi Sylvie L. Elle gère et met en place le partenariat entre les comcom et les différents partenaires du CG pour mutualiser les données cartographiques et les bases de données ; tu peux lui demander tout ce qui existe déjà dans le domaine du tourisme, du sport, de l'environnement...Normalement s'il y a quelque chose, elle le sait et elle doit l'avoir, ou au moins savoir où le trouver. »

DS : « Je te file toute la documentation qui pourrait t'intéresser ; tu verras, il y a des notes de synthèse, des infos cartos sur les sites protégés, Natura 2000 (sous réserve en cas de modifications). Pareil au SIG, je pense qu'il y a déjà pas mal de choses de disponible. »

EW : « Oui, j'ai rencontré Mme R., elle m'a d'ailleurs également parlé de Sylvie L. Sinon, vous disiez toute à l'heure vouloir aborder la position de la DERE sur le dossier des ESI ? »

DS : « Euh, oui...alors la position de l'environnement là-dessus, bon tu as du voir les annotations que j'avais mises sur le rapport que JB m'a envoyé... »

EW : « oui, oui, bon j'avoue qu'on l'a rédigé à deux et que la partie sur les impacts s'est faite assez rapidement selon les demandes de M. D., et cette partie là, c'est moi qui l'avais rédigée, mais je ne savais pas encore quelle était la politique du Département en matière d'environnement... »

DS : « Non, mais y'a pas de soucis, c'est juste qu'il y a des éléments qui ne me plaisaient pas. Parce que ce qui est important, c'est de rester cohérent. En environnement, les politiques relatives aux espaces naturels sensibles ne sont pas beaucoup intégrées dans les politiques globales. Au CG, on n'a pas beaucoup de

politiques d'environnement, et il y a une raison. C'est la configuration du territoire qui veut ça. Par exemple, on ne travaille pas sur le Massif Vosgien. On ne se trouve pas dans la même situation que le Haut-Rhin par exemple. L'espace du Département du Bas-Rhin est un espace contraint. En 20 ans d'action concrète, le Département a acheté 20 hectares d'espaces naturels à préserver. Ces secteurs sont en fait peu nombreux et morcelés. Ce qui complique d'autant la question de leur fréquentation. »

EW : « je ne savais pas tout ça..c'est pour ça ..le rapport... »

DS : « Pour la politique de maîtrise foncière des sites protégés, on est dans une logique de conservation de la biodiversité, de la quiétude des sites. D'ailleurs, je ne sais pas d'où ça vient, mais sur les cartes IGN figure quelque chose...euh « zone de silence.. », oui c'est ça, je ne sais pas d'où ça vient, ce serait intéressant de savoir sur quels critères ils se basent pour mettre cette mention... je ne sais pas si c'est de l'ONF...»

EW : « Cela me fait penser au « respect des espaces de silence », c'est dans la Charte du PNRBV... »

DS : « ah ?...Sinon, qu'est-ce que je disais... »

EW : « rester dans un cohérence...logique de conservation... »

DS : « ...Oui, donc pour les ESI, on souhaite rester en cohérence avec la politique existante, avec ce qu'on fait déjà. On lève la TDENS pour l'achat de sites et espaces naturels sensibles...»

EW : « ...Elle peut être utilisée pour les ESI aussi, la loi le stipule... »

DS : « ...Oui, mais attention, seulement pour des ENS !...Et oui... ! Mais de toute façon, on a une obligation d'ouverture des sites au public. Les sites qui sont achetés par le Département ou sur lesquels on a un droit de préemption ne sont pas fermés, mais on essaye de faire le maximum sur la signalétique. »

EW : « Histoire de dire que vous les aviez prévenus ? »

DS : « Ben au moins, si des gens en quad ou en moto se font arrêter par l'ONF ou par des gardes fédéraux de chasse, ils ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas que le sentier était interdit ou que le site faisait l'objet d'un arrêté... Ce qu'on souhaite, c'est déjà de donner de la cohérence à l'action. Les sites sont ouverts au public, ils s'intègrent à une politique d'éducation et d'initiation à l'environnement. Pour certains sites, la problématique est liée à l'espace alsacien – la plaine alsacienne – et à l'espace bas-rhinois lui-même. Les pratiques cohabitent parfois difficilement, il y a des conflits d'usage entre quad, moto et chevaux par exemple, mais ce ne sont pas les seuls. L'espace est réduit, contraint et à vocation multiple. En plus, il est morcelé...donc certains sites sont soumis à des pressions de manière très ponctuelle. Au fait, dans la présentation powerpoint et dans le rapport, vous mentionnez 29 pratiques de sports de nature, mais vous en êtes-sûrs ? »

EW : « En fait, ces 29 pratiques sont celles qui ont été recensées dans l'enquête 2000 du MJSVA pour le Département. Après, si on a deux clubs de spéléo, je ne pense pas qu'on les considère au même titre que les grimpeurs ou les randonneurs. Nous devons encore faire la différence entre pratiques recensées et pratiques effectivement pratiquées ;

après, on y verra plus clair, et surtout ça permettra de réduire le nombre de pratique à considérer dans la CDESI. »

DS : « Pareil, il vous faudra aussi faire un inventaire complet des ENS et voir quelles contraintes ça peut engendrer au niveau des pratiques sur ces sites, qui sont en fait pas vraiment à problème. Mais c'est ponctuel, comme j'expliquais avant. Si on prend l'exemple d'une piste cyclable qui passe dans un ENS, on va avoir des pics de fréquentation quand il fait beau, on aura à la fois des vélos, des rollers, et je ne sais quoi d'autres. Et puis comme le cadre est sympa, ils vont s'arrêter pour manger...etc. Et en plus si c'est un chemin rural, il faut encore voir avec l'exploitant ou le propriétaire, le gestionnaire et lui faire comprendre que cet espace contient des espèces rares ou protégées. »

EW : « Oui, mais c'est toujours pareil, on n'a pas la garantie que malgré une bonne signalétique, ces espaces et ces espèces soient respectées... »

DS : « En fait, ponctuellement, des gardes nature, ou des gardes fédéraux de chasse, eux ils sont un plus radicaux quand ils agissent, interviennent. Je me rappelle, un jour sur un terrain, un gars faisait le cake en moto, les gardes fédéraux l'ont poursuivi pour qu'il s'arrête. Ils lui ont fait une bonne leçon de morale et l'ont prévenu d'une contravention s'il revenait sur cet espace qui était protégé. Il y a quand même une affirmation des pouvoirs de police qui peut être dissuasive. Mais après, le gros du travail c'est au niveau des politiques d'éducation à l'environnement qu'on peut le faire avec les CINE notamment.. »

EW : « euh..les CINE ?? »

DS : « les Centres d'Initiation à la Nature et l'Environnement .»

EW : « Comme les CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) c'est ça ? »

DS : « Les CPIE c'est dans le Haut-Rhin, mais oui, c'est la même chose, dans le Bas-Rhin, ce sont des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, mais leur missions sont les mêmes : accueil du public, pédagogie, accueil des jeunes. Ils seront à intégrer dans le PDESI. Il y a la ferme de la Ganzau (ferme pédagogique) à Plobsheim. Et pour les CIP, c'est pareil, vous devrez en tenir compte ; j'ai noté que vous parliez de patrimoine, que ce soit du patrimoine naturel ou du patrimoine architectural, on est dans la même logique de préservation et de découverte. »

EW : « Oui, c'est ce qu'on voulait dire par là...Comme, bon je reprends cet exemple, mais j'ai entendu que certaines ruines de châteaux étaient devenues des sites d'escalade prisés...Là, on est vraiment dans les problématiques de la CDESI, sécurisation et responsabilité, préservation d'un site à la fois intégré dans un milieu naturel et patrimoine historique. »

**Entretien du 23 mai 2007 avec un chargé de mission de la Direction de
l'Environnement du Conseil général du Bas-Rhin.**

EW : « Donc, la réunion projet a eu lieu le 11, on attend la validation des fiches projet PDESI, PDIPR, PDIRM de Monsieur M. et les actions à mener, c'est donc de rassembler les données qui sont nécessaires à ces plans en interne, voir un peu ce qui est homogène ou hétérogène.. bon j'avais déjà fait un premier tour des services dans un premier temps pour la composition de l'équipe projet... Puis bon, il y'a eu des entretiens avec des acteurs que j'appelle extérieurs, du type ONF, Alsace Nature, Jeunesse et sports, les comités sportifs...et bon les premières tendances.. mis à part leur avis sur les sports de nature, c'est quand même la position unanime sur les quads. »

JMH : « Ouais, et tu peux rajouter les maires, parce que moi à chaque fois que je vois des maires, c'est « le quad le quad le quad, et qu'est-ce qu'on peut faire ? », ben je leur dis on est en train de réfléchir à un PDESI et euh c'est la seule façon de mettre tout le monde autour de la table, faudra pas les oublier... Le gros problème qu'on a déjà eu dans tout sport qui utilise la nature ou qui se passe dans la nature, c'est que même si tu as les fédérations, autour de la table ça veut pas dire que le pratiquant individuel, notamment allemand, qui vient se défouler en France, dans les Vosges, adhérera au truc quoi. Donc ça, comment les toucher ? C'est par les vendeurs de matériel. On a les mêmes problèmes avec les phytosanitaires, donc euh, c'est en faisant de la publicité, de la sensibilisation, lors de l'acte d'achat qu'on peut essayer de faire quelque chose quoi. »

EW : « Ca veut aussi dire toucher mes vendeurs allemands du coup... ce qui n'est pas forcément évident »

JMH : « Ouais, ouais... Les principaux.. Quand tu vas en Ardèche n'importe où, tu loues quelque chose, t'as un petit papier, bon après tu regardes ou tu regardes pas, mais ce qui serait mieux c'est d'avoir un papier, et des affiches pendant qu'ils attendent, et éventuellement encore un conseil oral, donc euh ça, ça serait vraiment l'idéal, parce que y'a que comme ça qu'on peut.. par la répétition, essayer de faire rentrer un message »

EW : « Le problème général de la pratique libre, enfin libre, j'entends non-affiliés... »

JHM : « Il y a très peu de gens qui auto-construisent leur instrument donc euh... c'est un vieux problème hein. Moi je me rappelle quand j'étais à la DRAE et que je m'occupais des ZNIEFF, 1983, y'avait déjà eu des conflits entre les pêcheurs et les canoëistes, entre Alsace Nature et les plongeurs en rivière qui allaient à reculons plutôt que de marcher tranquillement dans les champs du côté du Rhinau, à pieds.. ben ils mettaient déjà les palmes au bord e la dans la voiture et ils marchaient à reculons jusque dans la rivière et ils plongeaient dans ça d'eau (50cm), en fait ils plongeait pas, ils rampaient dans l'eau. Mais entre temps ils avaient écrasé les orchidées. Pareil aussi pour les escaladeurs, et les faucons pèlerins.. »

EW : « La démarche de Charte menée par le Parc.. »

JHM : « Donc oui, c'est pour ça qu'il y a eu la charte. Et après, il y a eu la deuxième charte avec les le club vosgien et les vététistes quand le VTT a commencé à investir les sentiers du club vosgien »

EW : « Elle existe concrètement cette charte ou c'est juste un accord de principe ? »

JHM : Oui, normalement il y a une charte. J.C. G. l'avait, je sais pas si elle est allée jusqu'à la rédaction »

EW : « C'est cette fameuse largeur de 2 mètres pour un sentier ? »

JHM : « Oui, ça c'est même pour leur sécurité à eux aussi, moi j'ai un voisin forestier de Labaroche qui a fait une chute en VTT il en a eu pour six mois.. il était sur un chemin étroit.. et heureusement il avait son portable, il a pu appeler les secours.. avec hélicoptère et tout.. Mais les quads effectivement, ça a remplacé tout, VTT tout... c'est.. la facilité.. »

EW : « Après on sait pas trop comment le gérer non plus, parce que malgré les textes... »

JHM : « ... Ben après y'a, normalement y'a.. moi j'ai sorti, j'ai pas mal de choses que je te passerai, des articles que j'ai sélectionnés sur le thème parce que ça m'a toujours intéressé, y'a un truc sur la circulation sur les voies publiques et en particulier sur le quad. Y'a même un truc que la DIREN a fait. Et j'avais dirigé une nana, E. H., qui a travaillé sur ... à Ecoconseil, sur le canyoning et l'escalade sur le territoire du Parc du Massif des Bauges... donc effectivement ça c'est quoi ? (*en prenant le document sur la circulation motoris e dit e par la DIREN*) Cela veut dire que le Législateur a tout reporté sur le maire. Mais le maire, lui, si il pas de quad qu'est-ce qu'il fait ? Et puis même si il a un quad sur la commune, faut vraiment qu'il soit hypercostaud pour essayer de poursuivre le contrevenant.. Si il veut pas sortir son arme de service, c'est lui qui se prend le casque quoi, malheureusement. Mais c'est peut-être ça l'argument, c'est de dire que les.. quand euh.. pour sensibiliser les vendeurs de quads ou les loueurs, c'est de dire que si ils continuent à laisser faire entre eux, si y'a pas un minimum de concertation et de sensibilisation entre eux, et bien un jour ils ne pourront plus rien faire du tout, parce que tous les territoires seront interdits. C'est le seul argument. Moi je fais de la moto, et des fois entre motards on se dit nos quatre vérités quand y'en a un qui fait une connerie sur la route, on lui dit mais attend t'es en train de discréditer toute la profession, enfin pas la profession, la.. communauté.. Et ça c'est plus important qu'un radar ou je ne sais quoi.. quand on fait partie d'une communauté ben de se dire merde y'a nos pairs qui sont pas contents et si y'en a de plus en plus.. Donc c'est pour ça, pour sensibiliser les pairs, il faut faire les réunions PDESI, enfin réunir la commission mettre tout le monde autour de la table sans exclusion, il faut avoir quelqu'un, un chargé de mission qui soit la cheville ouvrière de tout ça pour avoir et la mémoire, et organiser les réunions, et apporter le message, et puis euh.. faut en faire régulièrement, pas en faire une par an parce que c'est obligatoire et parce que c'est la loi qui a proposé. Et puis après, ben faut du temps... beaucoup beaucoup de temps pur faire changer les comportements.. Dès qu'on parle de nature, il faut beaucoup de temps. Toujours. Moi je suis dedans depuis 1977.. Mais faut faire confiance au temps, on arrive petit à petit quand même. »

EW : « Et les premiers conflits d'usages, vous les datez quand à peu près ? »

JHM : « Le premier conflit d'usage, si je me souviens bien, c'était un arrêté de biotope...euh un arrêté de silence, oui, qui avait été pris j'crois en 1969 pour le Grand Ballon ou le Ventron je sais plus, c'est dans le Haut-Rhin ; et ça avait été pris pourquoi, ben parce que y'avait des promeneurs qui se baladaient... à l'époque on avait pas de mp3 sur les oreilles, ils se baladaient avec des transistors sur les épaules ! Et bon, à

l'époque y'a eu le club vosgien qui était plus puissant qu'aujourd'hui qui a obtenu un arrêt de silence, qui est toujours en vigueur. Mais le périmètre de l'arrêté doit être au SPEGE, service protection des espaces de la DIREN. Mais c'est vrai que c'est hyper transversal ce PDESI. Dans le rapport, on voit que ça touche bon nombre de compétences du Conseil Général.. Et puis alors les quads, on aura .. bon la motoneige avec les changements climatiques on est un peu préservé mais... ça viendra.. 4X4 aussi.. y'a pas que les quads...et heureusement que les engins les petites motos qui valent 150 euros, ça c'est.. heureusement que c'est cantonné en milieu urbain, ils roulent sans casque, sur les trottoirs... y'a déjà eu un mort. C'était à la Robertsau je crois...Ouais...»

EW : « Bon après y'a pas que les motorisés, moi j'apporte ce que je peux repérer des consultations à S., mais après, le cœur de mon travail, c'est quand même les sports de nature de manière générale. »

JMH : « Ah non non, y'a pas que les motorisés et je me souviens, parce que j'avais fait une thèse sur les études d'impacts, et je me souviens d'un fait justement, les piétons, et c'était une classe verte, une classe de nature, qui était passée en Angleterre, dans une tourbière, donc ils avaient calibré le chemin pour y aller avec quelques scientifiques et il sont fait venir deux classes ; soixante gamins. Bon, alors après même si on essaye de les canaliser à peu près sur le chemin etc., après les botanistes avaient étudié ça et ils ont vus que le passage des deux classes, la tourbière, les plantes avaient mis plus de six mois à s'en remettre. Donc euh, le piéton peut aussi être euh très.. j'me souviens aussi, j'avais lu des articles là-dessus qui étaient assez intéressants, je sais pas si tu en as besoin mais je peux retrouver les références parce que je l'avais mis dans ma thèse, bon c'était l'ancien président de ce qui est devenu France Nature Environnement, qui travaille au Museum, il s'appelait Lapois, et il avait écrit beaucoup sur le tourisme et les milieux naturels, ça c'était dans les années 1960, ça devait être 71. »

EW : « Oui, les études d'impacts, sujet à controverses, on en a déjà eu un aperçu en équipe projet...»

JMH : « ...Oui, ben j'avais fait une thèse sur les études d'impact en 1981, et j'avais fait une matrice, une matrice sur les impacts du tourisme sur les milieux naturels. (il sort sa thèse d'une armoire dans son bureau). Ah oui c'est ça, page 179, puis à l'époque y'avait pas le .. on tapait à la machine et on mettait les tracettes.. Voilà, c'était ça. Une matrice d'impact en fonction des usages dans la nature. Et puis je mettais des petites lunes ; donc plus c'était noir et plus c'était à proscrire. Et donc la lune noire que j'avais mis sur « à pieds »... effarouchement des animaux, pourquoi ?.. Ca, c'est parce qu'il y a avait une étude qui avait montré, c'était sur l'autoroute de Fontainebleau, qui coupe la forêt en deux et y'a une population de cerfs très importante là bas. Et en fait, les animaux étaient effarouchés à cause des transistors justement des gens qui se baladaient et tout, et ils se retrouvaient contre les barrières enfin le plus grand noyau de population, contre les barrières d'autoroute, donc ils étaient un peu bloqués comme ça dans un petit espace parce qu'ils préféraient le bruit des voitures au bruit des transistors. Le bruit des voitures, y'en avait tellement, c'est régulier, alors que le bruit des transistors, c'est aléatoire. Et du coup, ça avait fait consanguinité entre animaux et des surmortalités. C'est fou, ça va vachement loin. .. Et la tourbière.. où est-ce que je l'ai foutue... »

EW : « Et sur quels critères vous définissiez si c'était à proscrire un peu ou complètement ? »

JMH : « Euh, mes critères, mes sensations, mes observations. »

EW : « Parce que c'est souvent ce qui est reproché aux études d'impacts, de ne pas être neutres... objectives... »

JMH : « C'est pas possible. J'avais commencé une thèse après cette thèse de troisième cycle, une thèse d'Etat, sur le paysage. Et dire la cartographie du paysage finalement, qu'est-ce que...quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte. Et mon postulat de départ c'était de dire, le paysage est totalement subjectif, mais en faisant la somme des subjectivités des observateurs, on peut tendre vers l'objectivité. Comment ? En prenant dix personnes, en prenant le même paysage, et commencer à faire une grille de lecture du paysage, et de dire on va prendre un géographe, un juriste, un agriculteur, un aménageur, un élu.. tu vois, et on va leur demander de noter chaque élément du paysage de 1 à 5, et après on fait la pondération, et ce qui serait intéressant de cartographier, c'est pas les éléments extrêmes, mais les éléments où ils tous mis la même note, voilà, ça changerait tout. Puis après j'ai arrêté, j'étais à la DRAE, ça faisait trop de boulot. Moi mon postulat de départ pour cette thèse là (1981) c'était de dire, y'a les études d'impact obligatoires à partir de 1976 puis à partir du 1^{er} janvier 1978. Donc, les trois premières années c'était n'importe quoi ! J'ai vu des études d'impact pour des gravières qui faisaient deux pages et demi, par contre j'ai vu aussi des études qui faisaient 200 pages, j'pense à la brasserie Heineken, l'extension en plein milieu urbain où y'avait en fait 50 pages et pleins d'annexes avec des mots latin, des tas de trucs, c'était un autre statut avant aussi. Mais bon, voilà. Alors je me suis dit c'est pas possible, il faut essayer au moins, comme j'étais géographe, de représenter graphiquement avec une espèce de code, les mêmes paramètres, déjà sans mettre de valeurs. Alors j'ai proposé des légendes techniques, et donc euh ensuite, quand on fait les cartographies, ça donne des légendes qui parlent, des choses pratiques, en noir et blanc, donc facilement reproductibles, et puis surtout que tout le monde l'utilise et que après, l'administratif, l'élu, l'associatif, qui va éplucher une étude d'impact dans le cadre des enquêtes publiques il perd pas son temps à essayer de savoir ce que le mec a essayé de représenter. Tout de suite, visuellement, y'a des schémas dans la tête « ah ça, c'est ça », et donc du coup on va au fond, alors qu'avant les études d'impact on les contrôlait que sur la forme, y'avait jamais de fond. Donc voilà, y'en qui s'en sont servi, ça m'a fait plaisir ! Sur la nappe de Benfeld, on va tout de suite où est la phréatique, y'a pas besoin de couleur, voilà... »

EW : « Sinon, autre sujet que je souhaitais aborder avec vous, la demande de subvention du comité départemental de kayak.. »

JMH : « Oui, mais je pensais que c'était plus au sport »

EW : « Ben sur le plan de développement, il ne reste plus rien, et de toute façon, c'est plus destiné à financer l'achat de matériel sportif, alors que là, on est quand même sur un aspect plus environnemental, une étude d'impact de la pratique sur un site Natura 2000.. et je m'étais dit que peut-être au service des rivières il restait quelque chose pour financer ça. Parce que bon, j'étais voir comment ça se passait concrètement sur le terrain, et c'est vrai que la démarche est intéressante, puis pour le PDESI, c'est des données dont on aura besoin... »

JMH : « Ils font des trucs très bien mais.. par contre, ce que je disais tout à l'heure en intro, dire il faut quelqu'un de permanent pour remettre les messages les choses comme ça, faudrait aussi dans les futurs rapports ou autre prévoir un minimum de budget, pour

aider des choses comme ça où c'est de la sensibilisation permanente, par les gens eux-mêmes à l'attention du public, et là on est vraiment efficace, c'est beaucoup plus efficace de mettre l'argent là que d'éditer 3000 plaquettes. C'est vrai que il fait décider... dans le comité de pilotage, il faut que des idées de ce type remontent aux élus, puis ensuite, si on leur donne comme ça sur un plateau... faut leur donner du grain à moudre, si on leur montre que des choses comme ça c'est plus intéressant que de payer 3000 plaquettes, sans rentrer dans le fonctionnement, quitte à ce moment là, bon faut habiller, faut pas dire on va créer un poste, surtout pas, faut dire on va créer une action, sur trois ans, éventuellement renouvelable, avec évaluation au bout de trois ans... et finalement, c'est pas du fonctionnement, c'est l'association qui va le transformer en fonctionnement, en poste dans le fonctionnement, mais nous, c'est de l'investissement sur une action, pour dire on va faire ça.. Ca a toujours marché depuis 17 ans, c'est la seule chose qui marche...Mais.. faut pas avoir l'air de pousser pour que ça avance, faut aller doucement, doucement, faut parler du fond, faut arriver à leur faire dire, mais pas que ce soit par toi, mais par eux, qu'y a urgence.. faut s'adresser aux bonnes personnes, faut aller voir l'association départementale des maires.. Ben le secrétaire est ici d'ailleurs, comment il s'appelle, M. Lecomte, il est le représentant de l'association des maires. Tu l'as vu ? »

EW : « Non.. »

JMH : « Ben tiens je vais aller te le présenter, tu vas lui demander quelle est la position des maires sur les quads et tout ça... »

b) Les entretiens externes de l' « AVANT » principalement exploités

Liste exhaustive des entretiens réalisés :

- Entretien du 26 mars 2006 avec un membre du comité directeur du Club Alpin Français du Bas-Rhin
- Entretien du 14 juin 2007 avec le président du Comité Départemental de ski
- Entretien du 26 juin 2007 avec le président du Club Vosgien
- Entretien du 30 mars 2007 avec le président du comité départemental de Cyclotourisme
- Entretien avec le président du comité départemental de la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade
- Entretien du 6 mars 2007 avec le président du Comité départemental de la fédération française de la randonnée pédestre
- Entretien du 29 mars 2007 avec le président départemental d'Alsace Nature
- Entretien du 28 mars 2007 avec le technicien de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin
- Entretien du 28 février 2007 avec le Directeur du Sycoparc, la Petite Pierre
- Entretien du 14 juin 2007 avec le fondateur de Trace Verte, entreprise de tourisme sportif locale
- Extraits d'entretien du 14 décembre 2006 suite à une réunion avec le référent régional « sports de nature » de la Direction Régionale de la jeunesse et des Sports d'Alsace
- Entretien du 19 mars 2007 avec un technicien information géographique de l'ONF
- Entretien du 15 décembre 2007 avec le représentant du Collectif de Défense des Loisirs Verts (Codever)

- Notes et retranscriptions

Entretien du 26 mars 2006 avec un membre du comité directeur du Club Alpin Français du Bas-Rhin

EW : « Bonjour, je vais essayer de me présenter rapidement. Je travaille au Conseil général du Bas-Rhin depuis novembre 2006, j'y suis à double titre en fait, je fais ma thèse pour le Conseil général, et en gros, je m'occupe de la mise en place de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de sports de nature, et la rédaction du plan départemental qui va avec au terme des trois ans... bon on verra pour les délais, moi je suis là pour trois ans, donc à voir comment la démarche avancera, et puis ben voilà... moi j'ai commencé par faire des entretiens en interne pour déjà identifier toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par la démarche au sien du CG et là je commence ma phase d'entretiens avec les acteurs du monde sportif... donc j'ai déjà vu Mr W. de la FFME, après je crois savoir que vous êtes du CAF, ou que vous étiez du CAF ? »

MPR : « Oui oui, j'y suis encore... »

EW : « Je viens vers vous donc pour essayer de constituer un réseau au niveau des acteurs sportifs, dans le but de reconstituer un peu toutes les logiques...bon je suis sportive de nature moi-même, mais je n'ai pas forcément connaissance de toutes les logiques qui peuvent exister dans le Bas-Rhin, parce qu'en plus je viens du Haut-Rhin..mais bon...voilà....donc je pars avec quelques handicaps mais en même temps ça me permet de voir ça de manière très neutre au départ... »

MPR : « le sujet de la thèse c'est quoi ? »

EW : « Alors je travaille sur l'action publique concertée dans la gestion des sports de nature, je viens des STPAS, donc la fac de sport comme on dit souvent, mais mon sujet s'oriente un peu plus sur la science politique, l'aménagement du territoire.. »

MPR : « Et avec qui vous la faites ? »

EW : « Avec Fabien Ohl qui est parti à Lausanne mais qui était à Strasbourg , et avec Gary Tribou. »

MPR : « Ah..je le connais, on était en sciences économiques ensembles, c'est un ancien collègue à moi... »

EW : « Ah bon ? très bien... »

MPR : « Vous lui passerez le bonjour ! »

EW : « Je n'y manquerai pas...Donc bon, sinon je venais vous voir pour connaître un peu votre histoire dans le monde fédéral..au niveau de l'escalade entre autres... mais aussi FFME, voir un peu comment... »

MPR : « ...Donc je suis vice-présidente du comité départemental 67 de la FFME et je suis membre du comité directeur du Club Alpin Français de Strasbourg, et j'ai été euh

pendant cinq ans donc présidente du Club Alpin Français. Donc le Club Alpin Français de Strasbourg fait partie de la fédération des clubs alpins français, ET appartient aussi à la fédération française de la Montagne et de l'escalade. »

EW : « Donc vous êtes vous-même pratiquante de sports de nature... »

MPR : « Et donc, je pratique toujours, oui...l'escalade, le ski alpinisme, le ski de piste, le ski de fond, la marche à pied, le VTT, et le vélo.. »

EW : « Et tout de manière licenciée ou y'a des pratiques que vous.. ; »

MPR : « Ah non non, tout ce qui est vélo c'est pratique libre, bon la marche à pieds on a besoin de personne... »

EW : « le ski, c'est en pratique libre aussi ? »

MPR : « euh, ski alpinisme c'est avec le CAF. »

EW : « Et concernant plus l'escalade, j'étais à une réunion avec M.B. de Jeunesse et Sports , au Parc des Vosges du Nord, on a pas mal parlé de la Charte, en fait j'ai pu voir un peu l'ampleur de la démarche de charte ... »

MPR : « ...La charte de l'escalade oui. »

EW : « Et, vous avez aussi vu le début de tout ça, vous y avez participé ? »

MPR : « Oui, oui.. »

EW : « Et ça c'est passé comment ? »

MPR : « Très longuement !!! Non mais, c'était long, avec des... euh...assez de... euh... dans l'affrontement, et puis finalement... – enfin dans l'affrontement c'est plutôt avec les défenseurs des faucons, et pas tellement le parc – dans l'affrontement et finalement grâce au parc ça a pu se... se concrétiser...et on a donc euh..une pratique régulée de l'escalade au parc, et un petit peu par extension, même si c'est pas obligatoire, finalement les... les règles de bonne conduite qui ont été adoptées euh.. concernant les rochers du Parc ben on fait un petit peu la même chose, mais spontanément euh.. dans les rochers qui sont en dehors du parc hein..notamment au Kronthal, euh.. c'est le CAF qui ferme s'il y a une nidification... ; »

EW : « et par rapport à la FFME, c'est plus le CAF qui a .. ; »

MPR : « Non non ! C'était la FFME qui a .. qui a tout chapoté quoi.. dans la démarche »

EW : « Et sur le terrain.. c'est plus le CAF qui intervient ? »

MPR : « Euh ... sur le terrain euh...disons c'est toujours un peu les mêmes personnes hein..disons le milieu est petit.. donc euh.. ouais ben le Windstein c'et moi qui le ferme si y'a besoin.. enfin celui-là de toute façon il est fermé le 15 février, oui c'est moi qui vais mettre les panneaux etc.. mais c'est indifféremment.. de toute façon y'a quoi.. y'a même pas une dizaine de personnes qui s'occupent de ça.. C'est un peu toujours les mêmes quoi, deux trois clubs, roc extrêm, caf, altitude 67 hein.. voilà.. ; »

EW : « Parce que.. comme je vous le disais, j'étais au Parc dernièrement..c'est M. Berger qui m'a dit de venir..sur le bilan de la charte et le projet de publication d'un document de communication et euh.. voilà, il y avait des gens que je n'avais pas jamais vus et qui apparemment étaient très impliqués dans la démarche.. A. B. notamment »

MPR : « Ouais »

EW : « Et il est du CAF aussi ? »

MPR : « Pareil, il est au comité directeur du CAF et il est au comité directeur de la FFME, et puis il est surtout équipeur.. ça c'est son premier titre et sa première casquette.. c'est celle-là quoi ! et il grimpe ! »

EW : « C'est vrai que ça aide pour équiper ... »

MPR : « Ah oui.. ! »

EW : « Sinon, plus précisément sur ma mission, je voulais savoir un peu de quelles informations vous disposiez sur la démarche de gestion des Espaces sites et itinéraires de sports de nature ? »

MPR : « Ben, j'en sais, j'en sais ce qui a été dit dans les réunions cd (ndlr : comité départemental) FFME, oui, et que.. que c'est Un...c'est une démarche qui essaye de prendre en compte la totalité des activités de nature et de les inscrire dans quelque chose d'un peu ...organisé.. d'un peu régulé ..enfin pour que ça tire pas dans tous les coins.. »

EW : « Et qui vous en a parlé en premier ? Mr W. ? »

MPR : « Ouais. »

EW : « Donc voilà, globalement la démarche c'est ça...et moi je souhaitais m'inspirer de la charte, enfin toute la démarche de concertation qui a été menée autour de la charte.. »

MPR : « Hein hein.. »

EW : « Et justement l'aboutissement par la publication d'un document de communication.. donc cet exemple comme on va dire de « bonne pratique » pour la démarche globale. Donc en fait c'est lié à la décision qui a été prise en Assemblée plénière en décembre 2006 de lancer la démarche..donc là, c'est bon, c'est parti et euh.. effectivement, le plan, enfin je sais pas, vous avez une idée un peu plus précise de ce que c'est.. de ses objectifs ? »

MPR : « Non, c'est très général, je n'ai rien lu hein, j'ai pas été voir sur internet ni rien donc je reste un peu dans la généralité.. »

EW : « Bon, il y a deux grands objectifs assignés au plan ; d'abord, d'être un inventaire cartographié des Espaces, sites et itinéraires de sports de nature, donc euh... avec des bases de données derrière qu'on puisse utiliser avec des systèmes d'information géographique, et euh.. en deuxième lieu, ben d'être un outil pour aider euh.. à la décision en matière de politique publique.. donc que ce soit plus sur de

l'environnement, du domaine sportif, touristique.. et à terme, le but c'est de pouvoir inscrire certains itinéraires ou sites ou espaces, au plan... »

MPR : « C'est à la fois environnement et euh.. développement touristique et sportif, quelque chose comme ça quoi.. ou c'est uniquement défense de l'environnement ? »

EW : « Nan, c'est justement.. »

MPR : « les deux.. »

EW : « on va dire, que c'est du développement durable, donc bon on connaît un peu le halo sémantique qui entoure ce terme là, mais bon ça peut bien résumer la démarche : c'est de la gestion maîtrisée des sports de nature, donc comme pour la charte, pas faire n'importe quoi, n'importe où.. et puis il y a toute la partie résolution des conflits d'usage, définition des responsabilités, conventionnement avec les propriétaires forestiers notamment... »

(rires)

EW : « Pourquoi vous souriez ? C'est à cause de mon exemple sur les forestiers ? »

MPR : « Ouais »

EW : « Vous avez entendu des échos sur les propriétaires forestiers ? »

MPR : « Non non, mais bon.. Non non... »

EW : « Ah non, mais vous pouvez me dire hein, moi c'est vrai que j'étais plus sensibilisée à la problématique des forestiers par rapport à ce qui se passe au Mont St Odile ... »

MPR : « Non non, mais c'est parce qu'il y a des forestiers.. disons des ingénieurs, ONF des choses comme ça qui sont des membres du Caf et puis quand on les entend et ben, faudrait complètement fermer la forêt, pour eux les gens qui rentrent en forêt, à part les chasseurs c'est tous des gêneurs hein.. ; »

EW : « l'ONF, d'accord, mais là je parlais des privés, privés quoi..eux en sont à demander des rémunérations pour le passage d'une sentier sur leur propriété ... ils ont aussi beaucoup de pression au niveau juridique et du point de vue de leur responsabilité... »

MPR : « Maintenant..les privés font payer euh.. je vous signale quand même que la seule convention, et ça F.W. a du vous le dire aussi, la seule convention site d'escalade payante c'est avec euh.. avec Niederbronn hein, c'est l'ONF qui gère hein.. L'ONF a fait payer dans la convention au moment de la signature de renouvellement mais on n'a pas de vocation à payer .. et là Niederbronn fait payer une location.. pour le cas ça existe.. alors qu'il y a des propriétaires privés quand même hein dans les Vosges du Nord.. »

EW : « Et il n'y a pas de risque que ça crée un précédent ? Je veux dire, il n'y a pas eu d'autres demandes de l'ONF ? »

MPR : « Non, pas pour le moment.. bon c'est pas.. ; c'est je sais plus, cent euros par an .. c'est pas très cher... mais c'est pour le principe, c'est.. un peu gênant quoi. »

EW : « Bon tant que tout le monde procède pas de la même façon, ça va quoi »

MPR : « Ouais, Ouais.. l'ONF fait payer le travail de gestion, de signature et de renouvellement des conventions, le service... mais ensuite, l'utilisation des rochers est gratuite..et idem pour euh le groupement forestier des Vosges du Nord hein..de Dietrich »

EW : « Qui est donc un privé ? »

MPR : « Ouais, ben le Windstein, euh.. sont sur des anciennes forêts De Dietrich qui ont été vendues et qui s'appellent maintenant groupement forestier Vosges du Nord. Y'en a trois ou quatre qui sont groupement forestier Vosges du Nord.. »

EW : « Et par rapport aux problématiques qui émergent à propos des châteaux, de l'archéologie ...vous avez une opinion ? »

MPR : « »

EW : « Je sais, c'est un peu un sujet sensible, mais j'ai besoin d'avoir l'avis des gens pour savoir comment gérer tout ça moi... »

MPR : « Ben mon opinion c'est qu'ils sont vraiment gonflés .. ! Ca fait cinq ans que les châteaux tombent en ruine, personne ne fait rien, il n'y a pas de sous pour ça , surtout pas en Moselle.. le Bas-Rhin a l'air de commencer à vouloir s'occuper un peu plus de son patrimoine, euh.. tout d'un coup ils se réveillent ...en prétendant que... que de mettre une broche c'est une atteinte au ... c'est ridicule...cette histoire est totalement ridicule... D'autant que..quand vous regardez, les murs s'écroulent.. euh... le plus souvent à cause du lierre qui les détruit, or euh.. à cause des mousses etc.. et bon j'veux dire les grimpeurs ils entretiennent les rochers, hein, ils brossent ils nettoient, ils débroussaillent, donc euh.. a priori, ça devrait plutôt être dans le sens inverse... je veux dire que ça va vraiment dans le sens de la conservation du patrimoine ... Non mais je veux dire ça fait mal au cœur de voir l'état dans lequel ils sont... le Falkenberg, ils l'ont carrément fermé, m'enfin bon, c'est en Moselle, donc ça vous concerne pas hein...et puis euh.. ils ne font rien.. ! A part poser une grille et puis... »

EW : « ben disons que la Moselle, au même titre que le Haut-Rhin et les Vosges, ça concerne le Bas-Rhin à terme.. parce que le but, c'est quand même d'avoir une cohérence .. surtout sur les Vosges du Nord.. ; »

MPR : « Oui, c'est vrai que les Vosges du nord c'est vraiment une unité géographique euh.. »

EW : « Bon c'est sûr que la Moselle ou la Lorraine n'auront pas forcément la même méthode que nous mais..euh.. »

MPR : « Ouais m'enfin bon moi je trouve que l'argument juridique de la DRAC..il est .. vachement tendancieux quoi.. »

EW : « Vous parlez du permis de construire... »

MPR : « Ouais y'a ça et y'a.. le fait que les broches c'est euh.. que les broches sont considérées comme des...du matériel rajouté ou je sais plus quoi là... Mais disons que l'argumentaire est vraiment.. hein.. léger quoi..»

EW : « Maintenant que c'est plus ou moins réglé avec les faucons pèlerins, c'est avec les châteaux, ça vous fait réagir comment ? »

MPR : « Oui.. y'a le faucon pèlerin, y'a le grand duc, y'a ça... mais...ça... à mes yeux c'est justifié...j'pense les hommes sont pas les seuls utilisateurs de la nature, c'est pas les seuls habitants de la nature et donc euh..c'est vrai que... on .. il faut trouver un modus vivendi hein.. vous pouvez pas équiper n'importe où, partout... ça c'est clair et net hein...là-dessus j'veux dire, là l'argumentaire il me paraît vraiment justifié et cohérent etc..Par contre de venir dire qu'on dégrade euh... les ruines... c'est ridicule !!! »

EW : « Mais par rapport aux autres usagers de la nature, les randonneurs par exemple, vous vous positionnez comment ? »

MPR : « Ben... au-dessus... ! » (*rires*)

EW : « Oui.. forcément... !!! D'accord, mais quand on parle de dégradation et tout ça, c'est vrai qu'il faut chercher à savoir ce qui est plus impactant, est-ce que ce sont des randonneurs qui arrivent à vingt-cinq sur un même sentier ou est-ce que c'est deux grimpeurs sur un rocher... ou qu'est-ce qui se passe entre ces deux catégories d'usagers... des choses comme ça »

MPR : « Ben les grimpeurs, c'est forcément des randonneurs déjà parce qu'il faut pouvoir quand même aller à pieds au site, ça devient quand même rare de pouvoir accéder à partir du parking...et euh.. au Windstein... ça se passe parfaitement bien.. parce qu'euh.. quand y'a des gens qui viennent visiter le château... c'est presque un élément de ... une attraction..le nombre d'allemands qui sortent les caméras et qui filment...les grimpeurs, oui, c'est une attraction ...y'en a qui regardent euh... Mais disons que les endroits, les Vosges du nord c'est pas... des... des forêts très fréquentées finalement... quand on compare au st Odile, le début de la vallée de la bruche etc.. y'a très peu de monde hein... donc euh.. les occasions de se croiser...sont relativement peu fréquentes..hein je parlais du Windstein parce que euh...on grimpe dans le château, y'a énormément de visiteurs.. y'a euh... ben le Waldeck, hein aussi, y'a un château et puis... Obersteinbach...euh en hiver parce que les chemins passent en dessous et quand y'a pas des arbres les gens regardent les grimpeurs, mais les rochers ne sont pas forcément à côté des chemins de rando... Enfin Obersteinbach on les voit du village les rochers ! Au Fleckenstein aussi les premiers rochers, on les voit, et maintenant y'a toute une attraction touristique à cause de la route hein.. puis pareil, au Fleckenstein, mais de toute façon le chemin entre les cinq rochers à côté du château est fléché donc les gens se baladent et ils s'arrêtent.. ils prennent des photos, ils pique-niquent ... »

EW : « Au niveau des autres institutionnels du monde sportif, vous avez des relations avec la FFRP par exemple ? »

MPR : « Non, ... non. »

EW : « Ah ? pourtant je pensais que.. parce que je sais qu'au niveau de l'environnement, ils ont une approche assez intéressante, volontariste et puis ils sont un peu plus.... dynamiques... que..que... »

MPR : « ...Le Club Vosgien...oui... Ben le Club Vosgien, comme c'est lui qui a tout fléché, ben il a une espèce de ... de patrimoine à défendre, donc euh, y'a peut-être des sentiers auxquels ils sont attachés et puis l'ONF n'est pas toujours d'accord... »

EW : « l'ONF ? »

MPR : « Ouais. »

EW : « Mais c'est pour des histoires d'espaces naturels ou.. ? »

MPR : « Non, mais... Il y a l'exemple du Falkenberg, toujours en Moselle, donc où y'avait un rocher donc qui est complètement interdit à l'escalade maintenant parce qu'il est en zone...j'sais pas quoi.. ;et donc il y avait un chemin qui allait jusqu'à ce rocher puis un petit escalier en fer et au-dessus un point de vue, et ça a été complètement fermé par l'ONF.. bon entre-temps je crois qu'il y a eu des négociations, ils vont pouvoir ré-ouvrir ce .. enfin bon y'a pas grand'chose hein, y'a trois balustrades en fer et basta hein..ça avait été.. y'a une grosse porte qui avait été mise par l'ONF, mais bon maintenant ils vont restaurer le tout je crois...donc ils ont quand même trouvé un modus vivendi... mais disons qu'à l'époque ça avait créé un petit peu aussi .. et bon évidemment l'argument des grimpeurs ça avait été..les randonneurs sont sur le rocher..et en-dessous on n'a pas le droit de grimper..quand même il y avait quelque chose qui allait pas...on ferme l'accès pour le point de vue et du coup on peut plus grimper.. Donc maintenant y'a un retour en arrière de la part du club vosgien qui a réussi à ..renégocier la restauration du point de vue. C'est vrai que c'est un endroit où le point de vue est vraiment très étendue sur le pays de Hanau et là c'est beau quoi, on est au-dessus de l'étang et on a tous ces moutonnements vers l'Allemagne.. »

EW : « Et les allemands, justement, ils sont beaucoup à venir grimper .. ? »

MPR : « Euh ouais.. ouais..c'est ça.. les rochers étant interdits chez eux, et l'éthique d'escalade étant très particulière, ... »

EW : « Qu'est-ce qu'elle a de particulier ? »

MPR : « Ah ben, c'est une éthique.. euh.... d'héroïsme ...l'équipement est...soit très espacé, soit y'en a pas du tout, il faut le poser soi-même donc euh.. hé..c'est extrêmement risqué, et donc euh les gens euh...ben ..y préfèrent quelque chose qui respecte les règles de sécurité hein..comme on équipe ici disons... »

EW : « Donc c'est surtout pour des raisons de sécurité alors ? »

MPR : « Pour les deux parce que euh, bon, le potentiel euh ...rocheux....est .. sans comparaison.. Hein.. les beaux rochers y sont, pour les Vosges du Nord, tous dans le Palatina, et ben les falaises, c'est aussi euh... à mon avis un des plus gros potentiels d'Europe. Mais alors c'est si mal équipé que ..les gens n'osent pas y aller quoi..Et ça c'est pas une question de réglementation, c'est une question d'éthique, de tradition, quoi..il faut...avoir les couilles hein disons quoi »

EW : « Mais il n'y a pas de réglementation environnementale ? Du type arrêté de biotope ou des choses comme ça ? »

MPR : « Si.. par rapport aux nidifications etc., si si si , et à mon avis beaucoup plus étendues qu'en France hein.. puisque dans la vallée du Danube toutes les falaises sont interdites par exemple ..pour des raisons environnementales «

EW : « C'est presque l'équivalent d'une réserve chez nous alors ? »

MPR : « Euh oui mais je crois que la réglementation est pas du tout la même, puisque en Allemagne, c'est des euh.. les rochers sont considérés comme des monuments naturels, donc y'a une réglementation spéciale hein, et c'est pas .. c'est pas des propriétés privées comme en Francemais y'a... y'a une réglementation spéciale du coup qui s'applique si on considère que.....Ben du point de vue des allemands on a des contacts, mais ça F.W. a du vous le dire aussi, avec le club des grimpeurs du Palatina... Bon après y'a des AG avec communes, aussi avec le Parc.. Le parc avait organisé des réunions transfrontalières à l'époque... »

EW : « Ah oui, c'est intéressant.. qu'est-ce que ça avait donné ? C'était quoi l'idée de ces réunions ? Il y a eu des suites »

MPR : « Ben l'idée c'était un peu d'harmo.. déjà de savoir comment on pratiquait des deux côtés tec.. et de, de mettre un petit peu les choses en harmonie et puis euh.. à l'époque bon .. là ça remonte quand même à quelques années mais je me souviens qu'il y avait surtout le problème des pinèdes sur euh.. sur terrasse en haut des rochers donc y'a des pins euh.. très spéciaux qui s'appellent.. je sais pas comment ..qui poussent et donc euh... c'est quelque chose d'assez rare donc il fallait protéger. Et bon ben en Alsace le problème ne se pose pas parce qu'on ne sort pas, sur le haut hein. On arrive au dernier point et puis on descend en rappel ou en moulinette hein, on prend pas pied. Alors qu'en Allemagne, comme y'a pas d'équipement, ben ils sortent et ils mettent....ils passent la corde autour des arbres et à force, évidemment.. ça..on le voit .. enfin faut voir c'est complètement usé quoi sur des arbres comme ça donc euh... on a essayé d'expliquer aux allemands qu'il fallait mettre des points à la corde pour éviter que les gens ne sortent et piétinent c'est euh.. Oui parce qu'en France on ne sort pas, le problème ne se pose pas, vraiment le type qui sort, c'est qu'il a vraiment envie d'explorer le haut hein...bon y'a un, deux, trois rochers où on sort parce qu'il y a encore les traditionnelles petites boîtes à l'ancienne avec les carnets.. m'enfin au Fleckstein y'a pas d'arbres au-dessus ... mais même, en général les gens ne.. faut vraiment être un peu.. pour le folklore, mais en général ce qu'il y a sur le bouquin les gens s'en foutent hein.. ils montent et puis ils redescendent hein... »

EW : « Non, mais bon après c'est vrai que pour des gens comme moi qui ne grimpent pas on se dit que le but de grimper c'est d'arriver en haut... »

MPR : « ben non.. le but c'est la difficulté quoi, c'est de sortir sans se pendre effectivement, mais le but c'est en fonction de la difficulté, c'est pas d'arriver au sommet sur des petits machins comme ça de vingt mètres ...l'escalade c'est pas de l'alpinisme»

EW : « Sinon, la concertation qui é été menée, globalement, ça date des dix dernières années ? »

MPR : « la charte a fêté ses dix ans oui.. »

EW : « Et est-ce que les gens qui animaient la concertation ont changé un peu au cours de ces dix ans, ce sont toujours les mêmes personnes qui s'en occupent aujourd'hui ? »

MPR : « Au niveau du parc, non. »

EW : « Non, au niveau des .. »

MPR : « Au niveau des protecteurs des faucons c'est toujours le même qu'avant...bon vous connaissez sans doute son nom... »

EW : « oui... »

MPR : « Donc c'est toujours Monsieur Kurz hein, il s'occupe aussi des Lynx, entre temps il a eu d'autres centres d'intérêt... »

EW : « C'était plus assez drôle le faucon ? »

MPR : « Enfin, le faucon n'est plus, et ça le parc le dit, le faucon n'est plus un animal menacé, il est sauvé le faucon. Mais bon il continue par être protégé par la législation donc ça ... on continue de fermer les rochers etc., mais euh... y'a plus de soucis hein.. il arrive à se reproduire et euh.. de toute façon il a besoin de tellement d'hectares qu'il peut pas y avoir une densité énorme, pour se nourrir, hein il faut vraiment beaucoup de... de place et .. faut demander aux colombiers ce qu'ils pensent des faucons (rires).. Par rapport au Windstein à l'époque où il y était, quand c'était fini on montait dans l'aire on regardait, vous aviez des pates de pigeons ils étaient tous bagués hein..donc il se mettait là à côté du pigeonnier et il attendait le déjeuner hein.. quelques pigeons, quelques colombes.. »

EW : « Ils devraient faire pareil avec le grand tétras parce que là pour le coup y'en a plus... »

MPR : « Ouais, ouais, bon là y'a quand même plutôt maintenant le grand duc et tout ça à qui on applique un peu le même .. enfin si y'en a quoi .. »

EW : « Ca vous est arrivé dans le cadre de l'escalade, hormis pour le faucon, »

MPR : « Ouais, à la château de la Petite Pierre, y'a quelques rochers ... »

EW : « Donc c'est le même système...en période de nidification.. les rochers sont fermés »

MPR : « Ouais, dès qu'y a nidification le parc prévient et on.. par internet, on met une affiche sur place, par internet sur le site .. »

EW : « et quelqu'un intervient pour mettre le panneau .. ; »

MPR : « Ouais, mais on a du vous l'expliquer le parc a payer des panneaux, sur lesquels on peut rajouter le petit machin, « le rocher est fermé de ..à », on peut les visser dessus, et y'en a normalement devant tous les rochers »

EW : « Et vous ne craignez pas de ne plus pouvoir du tout grimper à terme, que tous les rochers soient fermés définitivement ? »

MPR : « Ben le risque est assez.. j'veux dire nous les rochers qu'on a euh.. c'est des miettes hein par rapport ... les beaux rochers sont interdits. Ils ont été interdits avant même qu'il y ait eu la vague d'équipement des années 90 on va dire, donc euh .. à part euh..deux trois rochers le reste c'est vraiment des petites euh.. des petites brouilles t les vraiment très beaux sont dans la réserve intégrale ... Intégrale du pays de Bitche. Y'avait déjà des arrêtés préfectoraux de biotope dessus, et là c'est des rochers énormes quoi. »

EW : « Bon apparemment même les plus petits rochers sont réputés aussi.. non ? »

MPR : « Oui, bon, y'a trois sites très fréquentés, c'est le Windstein, donc qui est vraiment très difficile, hein, Obersteinbach, les deux grands rochers d'Obersteinbach et puis le Fleckenstein, près de Lembach, à côté du château, donc les trois là sont dans le Bas-Rhin et puis donc le Waldeck en Moselle, au-dessus de l'étang de Hanau. Le reste c'est nettement plus confidentiel hein..et puis les deux autres, les trois autres sites qui sont très très fréquentés c'est le Kronthal, au bord de la RN, y'a Klingenthal, ça c'est une ancienne carrière juste au-dessus du village et puis le Falkenstein, là c'est un rocher facile, c'est rocher d'initiation, y'a énormément de familles etc.. et là y'a effectivement des problèmes de ravinement le long du rocher, donc régulièrement on fait des journées de .. d'entretien.. retaper les sentiers, canaliser la circulation, étendre des troncs d'arbres pour que les gens voient bien où est le chemin, en essayant de pas les faire passer sur le rocher pour que le rocher ne s'use pas ... donc là tous les deux trois ans, à peu près on fait ça.. »

EW : « Et vous êtes beaucoup sur des opérations comme ça ? »

MPR : « Ouais mais ça c'est le CAF, doit y avoir entre vingt et trente personnes qui s'en occupent ... »

EW : « Et vous rencontrez aussi le problème de la pratique libre ? »

MPR : « Ah ben alors ça c'est un sacré problème parce que.. d'un double point de vue bon le comportement, là ce qui vous intéresse c'est plus l'environnement mais moi ce qui m'intéresse encore plus c'est le comportement vis-à-vis des règles de sécurité hein parce que.. ils sont dans un club ils s'imaginent faire et puis ils arrivent sur un rocher et ils savent pas faire et puis y'a des accidents.. les accidents jusqu'à présent tous les accidents qu'il y a eu, bon dieu merci y'en a pas eu beaucoup mais à chaque fois c'était des erreurs humaines.. c'est jamais matériel...jamais »

EW : « Mais c'est des licenciés ou pas ? »

MPR : « Non non, c'est des gens qui vont grimper deux trois fois en salle et qui pensent savoir faire et qui y vont.. »

EW : « Bon je prenais l'environnement comme exemple avant mais dans le cadre de la démarche qui est lancée, la sécurité c'est très important. Le but c'est quand même d'arriver à sécuriser un peu plus certains sites de pratiques »

MPR : « Pareil ! Au CAF on a une école de .. d'escalade, donc là on essaye mais bon.. y'en a combien, on en compte vingt par an hein sur le nombre qui chaque année commence à grimper, c'est une goutte d'eau dans un océan hein .. »

EW : « et vous n'avez pas de relais, dans les salles par exemple ? »

MPR : « Ben on forme aussi les gamins dans les salles hein, on a..ben j'aurais du vous le ramener, un carnet d'escalade qui a été fait par la fédération des clubs alpins..les BE inscrivent les progrès des gamins, et donc la première partie c'est la partie si vous voulez technique, sécurité, et la deuxième partie c'est justement la dimension environnement etc. etc. je marche dans les chemins, je fais pas de bruit... les chiens sont en laisse... »

EW : « Mais c'est vrai, c'est important, quand on a une culture commune, on voit que ça peut fonctionner entre différents usagers, même avec les quads parfois.. »

MPR : « Avec les quads, je vois pas, ils auront beau faire, ils feront toujours du bruit hein.. ! J'peux vous dire qu'au CAF, on a signé, on a lancé une pétition contre hein ! »

EW : « Indépendante ou c'est la pétition qui circulait via internet ? »

MPR : « Oui, de la fédération... »

EW : « Et sur la circulaire Nelly Olin, vous en avez parlé au CAF ? »

MPR : « Non... »

EW : « On a quand même le secret espoir que ça se passe comme avec la moto-verte ... que ça »

MPR : « ..que ça diminue »

EW : « oui.. M'enfin, bon on verra bien tout ça.. On va arrêter un peu de parler des quads... pour en revenir juste à l'histoire institutionnelle, historiquement, c'est le CAF qui était là avant la FFME, c'est bien ça ? »

MPR : « Euh.. oui, oui-oui,. Et la FFME est une émanation du CAF, c'est une histoire très compliquée.. »

EW : « C'est aussi compliqué que FFRP et club Vosgien ? »

MPR : « Oui, à un moment c'était la FFM c'est devenu la FFME oui..des détails historiques mais bon, longtemps le club alpin il remonte à 18 euh.. après la guerre de 70 hein.. pour la montagne, non, euh, non, « par la montagne et pour la patrie », c'était la première devise du CAF, elle a été abandonnée depuis belle lurette... Et donc ensuite, je ne sais pas pourquoi ils ont créé cette FFME, et ensuite donc, ça a été l'histoire d'une longue lutte au niveau national entre les deux... »

EW : « mais pourtant vous vous appartenez aux deux.. »

MPR : « Au niveau départemental y'a pas de soucis, c'est plutôt au niveau national, des organismes nationaux, des fédérations.. non non au niveau départemental y'a pas de

luttons, on appartient à deux fédérations, c'est deux cotis', ... mais bon la fédération des clubs alpins n'est pas une fédération délégataire hein, c'est une fédération je sais pas comment on les appelle, multisports, .. c'est un peu comme le Club vosgien et la FFRP, c'est le même cas de figure donc y'a eu des... histoires de fusion là pendant longtemps.. puis ça a... ça a échoué... bon là toujours pareil..hein.. pour des histoires de personnes hein... 60 000 adhérents d'un côté et 90 000 de l'autre, c'est pourtant pas dur à décider ... »

EW : « Ben c'est sûr qu'au niveau du poids, ... »

MPR : « Eh Ouais, ouais quand vous voyez en Allemagne, le DAF y'a je suis plus 3 millions d'adhérents ou je sais plus combien, c'est quand même autre chose que quand nous on arrive...hein »

EW : « Mais c'est vrai que ça fait vraiment penser à la configuration Club Vosgien et FFRP, où il y a aussi une histoire de délégation.. »

MPR : « ... de délégation oui... »

EW : « ...dans le contexte alsacien les logiques semblent un peu retournées.. »

MPR : « Mais pour le CAF c'est pareil, le CAF Strasbourg tout seul, puisque y'a encore Schirmeck, euh non, la Haute Bruche qui n'existe pas dans le cadre départemental, en soi, le CAF Strasbourg a plus d'adhérents que la FFME hein, Bas-Rhin. Et tout le monde n'ad'..euh n'adhèrent à la FFME du Caf que des gens qui font de la compétition et les cadres comme moi »

EW : « Vous êtes cadre vous-même dans la pratique ? »

MPR : « Ah oui oui, moi je suis initiateur escalade et initiateur ski alpinisme ! »

EW : « Et le ski alpinisme vous ne faites où ? Dans les Alpes ? »

MPR : « en suisse, mais l'année dernière on était dans les Hautes Vosges, y'avait largement de quoi faire ! »

EW : « Et justement à propos de la Suisse, vous savez comment cela s'organise au niveau de la gestion des sports de nature, enfin notamment pour escalade et alpinisme ? »

MPR : « ben y'a le CAS, mais bon le CAS il est tout seul hein, pareil ils ont j'sais pas combien d'adhérents, donc l'interlocuteur pour tout ce qui est gestion de la nature c'est eux hein... mais en Suisse de toute façon, je vous apprend rien, tout est centralisé au niveau des cantons, hein... »

EW : « Et au niveau de la sensibilisation à l'environnement, pour en revenir à votre carnet, c'est à destination de quel public en priorité ? »

MPR : « Ben les jeunes, oui, oui, on l'utilise pas pour les adultes. »

EW : « Et pour les adultes, vous avez le même type d'action ? »

MPR : « Pour les adultes, fonctionnent les écoles d'escalade en salle, donc ça c'est pour l'hiver, et puis des écoles d'escalade en pleine nature qui démarrent au mois d'avril là aussi, qui démarre début avril et qui finit fin juin, quoi... pour que les gens soient à peu près débrouillés pour les vacances, donc ça c'est encadré par des bénévoles hein.. alors que les gamins, nous c'est.. un professionnel hein »

EW : « Et c'est toujours sur le même site d'escalade ? »

MPR : « Non, non on change, y'a un programme, on essaye à la fois d'apprendre les technique de progression et de montrer un peu les différentes possibilités qu'ils ont sur les Vosges du Nord, donc on commence par.. euh.. en général le Falkenstein de Villé, ou euh avec les enfants on les emmène à Wackenbach, à côté de Schirmeck, où c'est plus facile et puis euh.. on leur montre des enchaînements dans le haut Rhin, la Martinswand, les Vosges du Nord, Klingenthal.. donc ils ont vu en tout.. huit sites à peu près...des sites pas très difficiles bien qu'il y ait pas beaucoup dans la région quoi, c'est clair..

EW : « Plus dans le Bas-Rhin que.. »

MPR : « Oui parce que c'est du grès et que le grès c'est raide, c'est athlétique... alors que dans le Haut Rhin, y'a des sites de garnit où là après c'est plus facile, c'est plus accessible... »

EW : « ca veut dire que le niveau est meilleur dan le Bas-Rhin alors ? »

(rires)

MPR : « Non pas du tout.. ! Encore que.. ouais non, Pierre Bollinger il est de Colmar, on sait si il est du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin mais c'est un des meilleurs grimpeurs au monde en ce moment...il est colmarien d'origine et il travaille à Strasbourg »

EW : « Et les adultes qui viennent dans les écoles d'escalade, ce sont des gens qui prennent une licence ? »

MPR : « Ah ils la prennent avant, hein oui oui, c'est pour des histoires d'assurance, de sécurité..., bon y'a des adhésions temporaires pour découvrir une activité à la carte mais on en engage pas un type euh.. en plus bon y'a quand même un investissement des bénévoles qui sacrifient des week-end, donc s'ils ne prennent pas la licence, il faut pas rigoler non plus .. »

EW : « Et est-ce que les adhésions temporaires ça donnent suite des prises de licence ? »

MPR : « Oui, oui, parce que les gens viennent découvrir l'activité, ça leur plaît, hop, ils se licencient »

EW : « Pour la majorité ou .. ? »

MPR : « Pour les adhésions temporaires j'en ai aucune idée, mais c'est pas fréquent fréquent... De toute façon pour certaines activités y'a vraiment du mal à contrôler euh.. dans la mesure où le bénévole il va pas venir le matin en demandant montre-moi ta carte du CAF, mais on sait très bien qu'y a des gens qui viennent et qui sont pas ... affiliés,

qui sont plus inscrits, qui ont pas renouvelé etc.. bon, y'a.. bon si y'a un problème on est à la flotte.. faudrait davantage cliquer ... mais c'est pas évident...aller vérifier sur l'ordinateur pour vérifier juste avant la sortie.. bon... »

EW : « oui mais en cas de pépin, c'est quand même vous qui êtes responsable s'il n'est pas licencié.. »

MPR : « Si on ne vérifie pas, que la personne n'est pas assurée, licenciée et qu'il arrive quelque chose...euh... ... oui, oui, mais bon, vérifier à chaque fois, ça c'est pas facile hein.. »

EW : « pour terminer, vous avez d'autres questions peut-être sur la démarche globale espaces sites et itinéraires ? »

MPR : « Bon moi je vois ça peut-être avec une vision déformée, je vois surtout les Vosges, mais je pense que vous allez aussi prendre les plaines... »

EW : « Oui, tout le territoire est concerné mais ça va dépendre aussi des activités qui vont être considérées, bon on sait qu'il y en a qui s'imposent de fait.. »

MPR : « oui, bon je pense le kayak..non parce que bon moi automatiquement, c'est les Vosges, c'est l'ONF etc..mais euh.. je me demandais.. les promène-couillons sur le canal et sur le Rhin, les allemands qui campent n'importe où avec leurs petits bateaux... parce que la question, c'est que quand vous vous baladez l'été sur les pistes cyclables, vous voyez énormément de bateaux, sur le canal du Rhône au Rhin, l'été, vous avez énormément de bateaux comme ça qui... avec des gens, je veux pas dire qui se comportent pas comme des gitans mais presque »

....Fin de discussion sur la carrière de Saint Nabord

MPR : « Ben au Kronthal, bon ben ça c'est pareil, y'a au Kronthal et à Klingenthal, comme c'est des anciennes carrières, euh forcément en haut euh.. la terre, tout ça c'est raide hein, et donc euh, Baudry justement, il a tout engrillagé pour éviter les chutes de pierres sur les gens sur les falaises et en contrebas, donc euh... c'est des kilomètres de grillage.. et en plus au Kronthal comme c'est à côté de la route, souvent les gens viennent regarder...bon il s'arrêtent pas pique-niquer, bon Klingenthal, par exemple c'est un lieu de pique-nique très fréquent »

EW : « Et sur la concertation plus généralement, sur les sports de nature, parmi les solutions qui peuvent régler les conflits d'usage vous voyez quoi ? »

MPR : « Ben la discussion, évidemment, mais avec un arbitre au milieu, hein ça c'est l'expérience de la Charte parce qu'il faut vraiment quelqu'un qui ait à la fois l'autorité pour imposer de temps en temps des décisions qui déplaisent à une partie.. et puis la force de conviction parce que une fois que c'est imposé on peut, il faut .. il fait ensuite que les gens appliquent, donc il faut bien finir par les convaincre quoi donc euh.. alors je sais bien que chaque année Mr Kurz revient en disant cette charte moi elle ne m'intéresse plus, je ne veux pas la signer, je la dénonce, elle est trop ci ou elle est trop ça.. on ne peut pas maintenant avec le réchauffement il faut reculer ou avancer les dates ou j'sais pas quoi, enfin bon bref, mais au moins le texte est dit et écrit, bon ensuite dans l'application on n'a jamais été non plus euh.. 15 février, 15 mars, s'il disait 15 jours de plus on attendait 15 jours de plus, mais alors quand il exagérait et de temps en temps il

nous a raconté qu'il y a avait des œufs, y'en avait pas, bon là y'avait aussi l'autorité parc pour remettre un peu les choses en ordre..parce que bon, faut le voir des fois... »

EW : « Et vous pensez que dans ce rôle d'arbitre, le département peut-être efficace, neutre ou non ? »

MPR : « Oui, oui, tout-à-fait. Bon, neutre je sais pas ce que ça veut dire mais s'il ya des influences contradictoires, le département est au-dessus de la mêlée, ouais. Et je pense que le département c'est une bonne échelle, en ce qui concerne les Vosges, euh, au delà des Vosges du Nord, y'a une partie qui déborde sur la Moselle, mais comme ça remuait pas jusque là du côté de la Moselle, ça a toujours été géré par la FFME 67, on signe avec l'ONF 57 etc etc., Donc là bon.. mais autrement, oui ça me paraît un bon cadre hein, puisque la limite départementale, effectivement le Falkenstein est encore dans le Bas-Rhin. »

Entretien du 14 juin 2007 avec le président du comité départemental de ski

EW : « Donc, je ne sais pas si vous êtes familiarisé avec ces termes CDESI PDESI.. c'est parfois un peu compliqué de s'en sortir avec tous ces sigles.. »

DK : « Si si, ça devrait aller à peu près.. Mais je sais qu'on n'est pas en avance dans le Bas-Rhin. »

EW : « Oui, enfin il y en a d'autres... Bon c'est vrai que ça a eu du mal à se mettre en marche.. C'est vrai aussi que ces derniers temps on parle quand même nettement plus d'environnement et de développement durable, et puis bon la prise de conscience qui est en train de se faire ça a aidé, c'est pas plus mal. Le site du Champ du feu, ainsi que Plobsheim s'intègrent au PDESI, à la démarche générale, en tant que sites pilotes. Voilà, globalement pour les sites qui sont plus en lien avec le ski, enfin le site en l'occurrence. Donc, par rapport au ski, j'aurais bien aimé savoir un peu quelle était votre histoire dan la pratique, si vous pratiquiez d'autres sports de nature, et par rapport à la démarche, quelles étaient vos attentes, qu'est-ce que vous attendez au niveau du ski, quels sont les conflits d'usages auxquels vous pouvez faire face, s'il y'en a qui ont déjà été résolus ou pas? »

DK : « Hein hein...Euh.. Parce que.. j'allais dire euh.. cette commission va s'occuper de l'ensemble du Bas-Rhin, pas uniquement je pense du Champ du feu etc.. Parce que les sites et les itinéraires, c'est vrai que c'est une globalité départementale qui s'inscrit peut être aussi dans un axe plus fédéral sur le versant vosgien, aussi, puisque c'est quand même l'élément montagne même si il y a de la Plaine etc., et si y'a des jonctions avec les régions annexes, l'Allemagne principalement quoi, et puis aussi les autres départements français puisque.. au Donon, j'crois qu'on est à une triple frontière en l'occurrence, et c'est quand même une vision globale qu'il s'agit d'avoir, je pense. Partir aussi de ce qui s'est fait ailleurs que je ne connais pas trop dans le détail. J'en connais l'existence mais je ne sais pas non plu s dans le détail ce qu'il s'est fait etc., et que euh.. au niveau di service des sports qui n'est pas immense et qui a déjà tellement de choses à faire, ça va être dur pour vous je pense hein, qui n'est qu'un petit élément au sein de cette grande institution qu'est le Conseil Général, qui est complexe, dont on ne connaît pas forcément tous les cheminements pour faire aboutir ces travaux..Alors au niveau du service des sports, qui est-ce qui vous chapote directement ? »

EW : « Fabienne Metzger en tant que chef de service, et le directeur culture et sports qui est donc directeur aussi du projet CDESI – parce qu'on fonctionne en « mode projet » - et je suis chef de projet sur cette démarche et j'ai un directeur de projet qui est Monsieur P. M., donc le directeur culture et sports qui est arrivé en octobre, et au-dessus encore, bien le DGA, Monsieur G.D. »

DK : « Ah d'accord, qui sait écouter ? »

EW : « Oui, ça va... »

DK : « Alors euh.. j crois que c'est une mission intéressante, et pour une thèse c'est super quoi... Pour votre thèse, je sais pas comment vous allez problématiser ça, euh.. j'ai l'impression que c'est ou en socio ou en management... on est un peu sur tous les champs.. »

EW : « voilà.. bon j'avais un an en sciences po à Strasbourg avant de faire STAPS, j'ai du en garder quelques orientations inconsciemment, parce que je repars sur de la science politique, de l'analyse des politiques publiques, de l'action publique concertée, et l'apport d'une sociologie des acteurs à la concertation.. donc voilà, on est plus dans la sociologie de l'action publique, par un passage par les acteurs.. ; »

DK : « Parce que c'est vrai, que quand on aborde les sports de nature, puisque c'est le terme un peu consacré maintenant, on rentre quand même dans des logiques culturelles spécifiques, comme les spécificités et les logiques internes des activités, gymnastique et autres.. et puis là, c'est-à-dire, chaque sport en quelques sortes a sa culture propre..euh.. qui évolue, bien sûr... Donc euh, bien, l'espace naturel étant quelque chose de limité qui va intervenir dans des conceptions je dirais d'un développement durable, à inscrire, forcément, euh.. où on remarque qu'il y a des intérêts très divergents entre par exemple des acteurs économiques hein, et des pratiquants de loisirs ou des consommateurs, de loisirs, et puis euh..plein de choses hein parce qu'entre les chasseurs, euh qui ont..je dirais où il y a un potentiel économique euh.. Puisque l'ONF en tire pas mal de subsides surtout en Alsace, et puis celui qui est au Club Vosgien où rien du tout, et qui va se promener sur les sentiers, faire de la randonnée... Alors la question centrale ça doit être « quelle philosophie ? », et puis j'ai pas réfléchi spécialement à ceci, qui va gouverner votre action, alors, maintenant je crois que...une démarche au niveau méthodologique, c'est de rassembler tous les acteurs et puis d'en débattre pour essayer de trier euh, les champs, les convergences, les intérêts, les divergences, les blocages, pour essayer de faire déboucher ceci de façon intéressante, en espérant que vous avez des moyens d'action au niveau du conseil général pour essayer de mener votre mission à bien..hein. »

EW : « Bon, pour le moment, à mon arrivée en novembre, y'avait pas de ligne budgétaire, par contre, on a réussi à débloquer déjà quelque chose qui pourrait être utilisable au mois de juin pour tout ce qui est études, je pense aux études d'évaluation, études d'impacts économiques, environnementaux, sachant que l'aspect environnemental c'est quelque chose de délicat qu'il va falloir aborder de manière réfléchie... »

DK : « Boffff...non non pas forcément... »

EW : « donc, des moyens d'actions, y'en a, je suis assez libre euh.. pour aller consulter les acteurs, l'objet de mes entretiens, les premiers qui sont à la fois exploratoires mais à la fois utiles pour la CDESI, c'est de voir quelles personnes vont être incontournables dans la commission, et c'est tout le travail de composition représentative comprenant la diversité des pratiques, des comités, des différents acteurs... »

DK : « Oui, mais enfin y'a déjà les fédérations sportives directement concernées, j'allais dire le ski, le cyclotourisme etc., donc déjà ceux là vous ne pouvez pas les évacuer, et puis après ça, y'a tout ce qui concerne d'autres associations, ou fédérations comme euh...même multi-activités, j'crois l'ASPTT, ils ont aussi je crois des activités de marcheurs, le walking , la marche en bâton, la marche nordique,... »

EW : « Oui, bon, après, y'a un nombre limité quand même de personnes à mettre dans la commission pour que cette commission puisse servir à quelque chose et qu'elle n'ait pas juste le mérite d'être là institutionnellement et qu'elle ne soit pas fonctionnelle..donc effectivement, on travaille en collaboration étroite avec jeunesse et sports, avec le référent sports de nature qui est Monsieur Michel BERGER, euh.. et on essaye, par des recoupements, de voir quelles disciplines on pourrait coupler, ou voir si entre eux.. et c'est souvent des gens qui se connaissent déjà, je pense au canoë et aux pêcheurs, ou finalement, on peut arriver à avoir un représentant de plusieurs groupes d'acteurs, même si c'est pas forcément que des sportifs... donc ça c'est un peu le gros du travail...mais y'aura aussi une préfiguration de la commission, pour voir si sur le premier choix, y'a des choses à changer, ou pas, s'il vaut mieux alléger un collège.. on est vraiment en phase de lancement et euh.. donc voilà, quoi..Donc moi je venais plus vers vous pour le ski... »

DK : « Oui, voilà, alors je crois que c'est bien, parce que au niveau du ski on pourrait dire que c'est une activité saisonnière avec tout hein, mais euh, le fait est que nous avons, malheureusement peut-être ou heureusement, je ne sais pas ce qu'il faut dire, au niveau du département, une seule station de ski, c'est le Champ du Feu. Alors la question est de savoir faut-il préserver cet espace où effectivement .. comme c'est quand même quelque chose de limité, faut-il le développer ou pas avec tous les problèmes actuels sachant que ça a quand même qu'on le veuille ou non, un pouvoir attractif, au niveau, je dirais de la fréquentation qui est assez, importante. Alors euh, surtout l'hiver euh.. également l'été mais pas pour le ski. Mais pour parler du ski, on n'a que le champ du feu. Alors euh bien sûr, moi en tant que président du comité départemental de ski du Bas-Rhin, représentant la fédération française de ski, je me dois moralement en quelques sortes, de défendre ce site, sachant que ce site va avoir un impact économique puisque, il y a des gens, qui vivent du ski là-haut. Il y a un exploitant des remontées mécaniques, enfin, jusqu'alors y'en a deux mais bientôt y'en aura plus qu'un. Monsieur H. M. Après ça, y'a les ... il utilise, enfin, il emploie du personnel, donc c'est des gens qui travaillent là l'hiver. Il y a, d'autres... commerçants, les loueurs de ski etc., les loueurs de VTT, les accompagnateurs de moyenne montagne, l'école du ski français, euh etc.. j'en passe et j'en oublie...et euh.. donc au niveau de ce ski, à part les acteurs économiques et les commerçants, les hôteliers, restaurateurs dont je ne parlerai pas trop, m'enfin faut quand même l'évoquer parce que c'est pas ma spécificité, y'a je dirais directement ce qui est sous ma gouverne, au niveau de la fédération française de ski, c'est premièrement, la mission de développement du sport, donc la mission compétitive avec toutes les variables, les composantes, c'est-à-dire que le ski est un sport de glisse sur neige mais il comporte aussi des activités annexes ou connexes si on veut, la preuve c'est qu'il y a du ski sur herbe, qui va démarrer et qui se fait en été. Y'a du ski roues, et puis pour les entraînements, on va utiliser les VTT, la marche nordique, etc.. Dans le ski

y'a au moins trois.. plusieurs disciplines, je vais pas faire l'étalage de toutes les commissions qu'on a parce que c'est représenté au niveau de la fédération par commission. Donc vous avez la commission ski alpin, la commission ski de fond, la commission biathlon, maintenant il va y avoir une commission surf, commission télémark, euh... les différentes formes qu'on ne trouve pas chez nous, le saut ...euh.. comment on appelle ça ...des figures libres euh.. à ski... ça ça nous intéresse pas directement et puis euh.. la formation qui est aussi je dirai, une commission relativement importante. Donc il faut permettre à ces pratiquants compétiteurs de trouver un minimum de possibilités pour euh...pouvoir s'exprimer. Alors, bien sûr, le champ du feu c'est un, je dirais un lieu de pratique qui répond aux normes minimales de la fédération pour faire un stade de compétition de slalom. On n'est pas Tignes, bien sûr, on n'est pas non fous pour faire des trucs extraordinaires.. parce qu'il y a des gens qui ont proposé de faire à Oberhausbergen, un ... du.. du ski euh.. un hall de ski là... »

EW : « Un ski dôme ? Comme celui d'Annéville ? »

DK : « Voilà, hein, ça s'est fait, ils voulaient faire la proposition à la commune d'Oberhausbergen, alors le projet est tombé à l'eau, parce qu'ils pensaient que moi j'avais le pouvoir de faire intervenir toutes les écoles, tout le temps, pour lui donner son fond de caisse, hein, et moi, moi je suis désolé mais ça c'est pas mon problème, moi je suis-je dirais bénévole donc j'interviens là. Donc, compétition, ça veut dire que, comme toutes les autres fédérations, ben euh la fédération de tennis il lui faut des stades de tennis, euh etc.. ben nous il nous faut un stade de neige, c'est aussi simple que cela. Alors euh ;, un stade de neige, un stade de biathlon, etc.. Or là, il y a quand même les aléas de l'altitude au niveau du champ du feu, et puis, euh.. l'enneigement qui n'est pas toujours garanti. Alors, ça pose le premier problème, c'est comme dans pratiquement partout, et en moyenne montagne, est-ce qu'il y a la volonté politique de mettre de la neige de culture. Alors bien sûr, j'allais dire pour 200 compétiteurs, je ne pense pas que ce soit un investissement rentable. J'dis 200 compétiteurs mais il y en a plus, mais bon.. Dans le Bas-Rhin on est quand même 3000 licenciés, et il y a dans les 36 clubs à peu près à l'heure actuelle. Alors il faut quand même y réfléchir, pourquoi ? Parce que la compétition c'est un aspect, mais il y a tout le reste, c'est-à-dire le ski de loisir qu'on peut décliner en diverses composantes, euh.. y'a le ski familial avec la glisse, euh.. je dis familiale parce qu'il y a les parents qui vont emmener leurs gamins pour faire de la luge, un peu de ski de fond etc...ou du ski de piste, etc.. et puis euh ce ski de loisir, mais aussi qui peut être une conception hygiéniste. A savoir que y'a le troisième âge ou l'âge d'or qui y va pour faire du ski de fond, donc c'est, dans la même pratique..etc.. Alors je me dis, quand on voit cette masse, les milliers de gens qui vont certains dimanches au champ du feu, il faut bien sûr réguler l'espace et euh.. leur proposer quelque chose. On fait bien une patinoire qui coute une somme folle, je suis pas sûr que la fréquentation de la patinoire soit aussi importante que la fréquentation du champ du feu. Pour faire qu'une comparaison simple hein.. faut voir le déficit des piscines qu'on a, qui coutent aussi cher hein.. Mais je pense qu'il s'agit là d'une mission de service public. Donc euh, le comité de ski a dès 2001 ou je ne sais plus exactement, fait un dossier au Conseil Général, et il s'est voulu qu'à un certain moment, y'a monsieur Henri Morel, qui mis au point, enfin qui a créé une association, des commerçants et acteurs du champ du feu. Et il m'a contacté parce que moi à la même période j'ai été nommé président et j'ai fait, comment dire, j'ai vu toutes les chapelles, je suis allé voir un peu tout le monde, les présidents de club, les gens là-haut, etc.. Et il m'a dit viens etc..et j'ai été proposé d'être vice-président parce que dans l'association il y a une vice-présidence hiver et une vice-présidence été... Donc je suis aussi vice-président de cette association des commerçants et acteurs du champ du feu pour, euh développer, parce qu'il n'y a pas de raison,

qu'entre euh.. à la limite, les commerçants et puis nous autres.. parce que nous ce qu'on veut ce n'est pas retirer de l'argent mais permettre la pratique du ski aux compétiteurs et au plus grand nombre, d'une part de licenciés, mais aussi aux autres. Alors on a fait avancer, j'allais dire des dossiers du conseil général pour moderniser et relancer le champ du feu, euh..au niveau des animations, donc on a fait des animations, animation d'été, l'année dernière déjà . Et cette année, on voulait proposer la fête d'hiver, la fête de la neige au Champ du feu avec l'ouverture de la station, qui était relativement bien réussie parce que j'avais fait un powerpoint où nous avons plus de 150 présents à peu près, donc ça c'était pas mal...Fête de la neige, on n'a pas eu de chance, y'avait pas de neige, on l'a annulée, ce qui a été dommage. Je ne sais pas si on va la reconduire, sous cette forme ou ce qu'on va faire etc.. parce que bien nous nous sommes bénévoles, on a quand même beaucoup de difficultés..beaucoup de difficultés, au niveau du bénévolat, au niveau des finances...euh.. etc. Alors, euh, au niveau de ce champ du feu, on a donc demandé que pour le développement, une des priorités devait être.. euh.. le point central, l'attrait, ça veut dire la neige.. Donc il faut qu'il y ait de la neige de culture. Alors, cette neige de culture ça a un coût, bien sûr, et je pense que l'exploitant de remontées mécaniques ne pourra pas tenir tout seul parce que... enfin ça ira mieux.. Alors simplement pour avoir une idée, cette année, dans la station de Ventron, je sais pas si vous connaissez ça ? »

EW : « Si si, je suis haut-rhinoise à la base.. haut-rhinoise, skieuse, snowboardeuse... »

DK : « Oui oui, alors euh.. Y'a Thibaut qui a eu la chance, pendant une semaine il fait très grand froid, il a pu faire tourner tous ses canons à neige, et bien, il a pu maintenir une activité économique et de loisir, de ski, pendant 63 jours, grâce à ça... Alors on peut comparer bien sûr, y'a peut-être aussi des différences parce que l'altitude n'est pas énormément plus élevée.. Donc je dirais, c'est quelque chose d'important. Alors euh..bien sûr on se pose la question de l'eau et la commune de Belmont est en train de faire faire une étude sur l'eau qui va se terminer euh.. d'ici peu, enfin je pense que tout ça vous devez le savoir... »

EW : « Oui.. je suis régulièrement en contact avec S.L-T, bon on travaille en transversalité euh.. autant sur Plobsheim que sur le Champ du feu... »

DK : « Donc, j'ai pas besoin de vous réexpliquer tout ça... »

EW : « Mais c'est vrai qu'après sur l'historique du site, ça fait jamais de mal de réentendre les choses.. »

DK : « Donc nous on a demandé un comité de pilotage, qu'on soit associés aux décisions du conseil général, ils ont créé un comité de pilotage, ils ont embauché S. L-T, hein, et depuis, ça avance, moi je l'ai vue lundi.. mardi matin, avec les membres des différentes commissions chez nous, pour dire que, neige de culture ça semble indispensable mais il faut aussi je dirais, un nœud, un point d'accueil, donc y'a cette maison du Conseil Général, que moi j'appelle maison du ski et de la montagne, qui va être partagée en deux, qui va revenir sous forme de chalet ou d'hôtel entreprise, commerçant etc.. hein, et l'autre partie serait publique. Et dans mon premier rapport, euh..je l'ai peut-être exprimé maladroitement parce que je connaissais pas à fond, je ne suis pas un juriste, mais que partout ailleurs je m'étais renseigné, la seule formule qui est viable, c'est le syndicat mixte. Donc ça il faut le faire, mais euh.. on souhaiterait pas, parce qu'on sait quand même investi depuis combien, déjà au moins cinq ans, qu'on soit pas mis de côté mais qu'on soit, une force de proposition. Même si, on a qu'un droit de

proposition, on aimerait être étroitement, euh j'vais dire, mis en rapport avec l'avancement des travaux etc...Donc, euh, on a fait une proposition, puisque dans cette maison de la montagne à mon sens il devrait y avoir l'office de tourisme, hein, parce que je réclamais aussi, j'avais fait faire une étude aux étudiants, sur le champ du feu, ils sont allés à l'office de tourisme de Strasbourg, ils savaient même pas où était le champ du feu... Non mais attendez, c'est vraiment du délire quoi.. bref. Et puis, le bilan, donc ce serait bien aussi, de voir, madame O., de l'office du tourisme de Schirmeck, qui connaît bien la région parce que ça fait de nombreuses années qu'elle est là-haut, ils ont euh.. mis un point d'informations au Champ du feu, qui a fait plus que revivre, ils ont eu beaucoup plus d'appels que.. on a aussi fait un site internet que vous connaissez certainement, hein, qui a .. je sais pas combien, 200 000 interrogations depuis qu'il a été créé.. c'est phénoménal...et on a aussi fait une plaquette, que vous avez du voir, je pense... »

EW : « Oui, je suis montée cet hiver, un jour où il neigeait d'ailleurs, et pour voir aussi le point d'accueil, le cadre est sympa, ça donne envie de monter, de demander une info.. »

DK : « Voilà, voilà, donc on a dit, ça il le faut... Après bien sûr, il faut un directeur du syndicat ou j'sais pas quoi, comment est-ce qu'on peut l'appeler, euh.. quelqu'un donc, euh.. moi j'aimerais bien placer un peu des billes pour les étudiants STAPS mais faudrait qu'ils se décarcassent un peu .. ce serait un poste intéressant, mais faudrait que ce soit un skieur quoi...quelqu'un qui connaisse la montagne l'hiver avec tous les problèmes des remontées mécaniques, des pisteurs secouristes etc..., mais bon ça je peux pas l'avancer, je vous le dis, je le pense fortement..., avec une équipe et des moyens, parce qu'il n'y a pas l'ADSL là-haut euh.. y'a plein de choses à faire, enfin bref. Ca, et puis à côté, il faut qu'il y ait une salle, une grande salle, 200 mètres carrés, j'ai donné le topo pour les bâtiments à S. L.-T.... Et cette salle doit servir à quoi ? Et bien, si on veut faire l'ouverture de la station, une espèce de fête, pour accueillir du public, le Club Vosgien il veut faire euh.. je sais pas, une marche d'orientation..il pleut, ben il faut donner les consignes, réunir les gens quelque part, sinon on est dehors, autant que personne ne vienne, donc là, après si y'a remise des récompenses, c'est là que ça peut se faire, euh.. avec toilettes, enfin sanitaires etc.. et puis aussi possibilité de fragmenter peut-être cette salle euh pour les clubs pour faire de la formation, hein euh.. un certain nombre de réunions, etc.. Si le syndicat veut faire une réunion, ben il faut bien qu'il ait les moyens, une espèce de grande salle commune, et puis à côté aussi, les salles hors sac, parce que les familles qui veulent piqueniquer et qui n'ont peut-être pas forcément les moyens pour aller au restaurant, puissent trouver refuge en été là, comme en hiver, avec mettons deux salles hors sac, et possibilité, de prendre euh.. si y'a énormément de monde, sur cette grande salle. Mais il faut aussi qu'il y ait du personnelles moyens qui puisse nettoyer etc.. Alors après, l'hébergement du comité de ski sous toutes ses facettes, puisque nous nous avons déjà en quelques sortes, entre guillemets, une délégation de service public, parce que moi je parle de service public, par convention, puisque le comité de ski par convention, fait euh.. le traçage, le damage, le fléchage, et les informations au niveau du ski de fond, des sentiers piétonniers, et là euh.. cet hiver ça n'a pas pu se faire, euh.. pour les chiens traîneaux, pour les raquettes etc.. donc y'a déjà..un débat.. un peu contradictoire avec les accompagnateurs de moyenne montagne parce que eux ils disent, « nous euh.. si on est guides de moyenne montagne, on les accompagne et y'a pas besoin de ..de tracer quoi.. » hein faut pas leur enlever, mais faut quand même qu'il y ait un circuit d'initiation pour les gens en famille qui veulent se lancer dans ça.. donc circuits piétons pour la balade, euh.. problèmes de sécurité pour les piétons, là pour aller rejoindre les bus derrière, ne serait-ce que le

centre de la station, tout ç a là.. j'ai fait différents rapports au Conseil général... Alors, euh.. après y'a aussi la luge, hein qui fait partie de nos missions puisque on a enfin dit, suite à un accident, qu'il fallait régler, baliser, pour que ce soit sécurisé... »

EW : « Oui, j'étais là quand ils avaient posé les filets... »

DK : « Oui, enfin c'était quand même pas terrible parce qu'on avait dit qu'il fallait des filets A et ils ont mis des filets B.. Bon quand c'est A, c'est A, c'est pas B. Bref, là il faut quand même faire confiance aux professionnels. Donc, nous au niveau du comité de ski, on a encore une autre mission, c'est l'accueil des scolaires, pour le ski de fond là-haut. Voilà, alors y'a des moyens qui sont mis par le Conseil général, puisqu'ils ont acheté une dameuse pour le ski nordique, euh on a encore euh.. des garages, enfin des bâtiments, donc euh là..on prévoit une certaine extension, un développement. Et pour que ça fonctionne, et bien, euh.. j'veux dire le développement du ski dans le Bas-Rhin, moi j'ai fait embaucher un animateur qui est le directeur technique.. j'appellerais ça.. du ski, c'est D.I., qui doit avoir à la fois une vision au niveau de la compétition pour avoir une équipe phare, parce que c'est toujours moteur, à la fois pour les politiques mais aussi pour les jeunes qui veulent se lancer dans la compétition, et puis, coordonner aussi l'action des différents clubs parce qu'un président bénévole hein, il peut pas tout faire non plus même s'il démultiplie les actions, voilà. Et, il est partie prenante dans le développement du Champ du feu puisqu'il a assisté pratiquement à toutes les réunions. Euh, voilà. Alors, pour faire fonctionner je dirais, de façon très étroite ce centre au Champ du feu, cette maison du ski, pour la partie qui nous concerne, nous avons embauché maintenant depuis plusieurs années, un breveté d'état, N. K., qui est là sur trois mois avec les scolaires.. et alors, quelqu'un qui est breveté d'état et qui distribue les skis, c'est peut-être pas non plus sa mission fondamentale. Donc j'ai dit qu'il nous fallait un employé polyvalent pour effectuer ces tâches parce qu'il y a des réparations à faire etc.. et grâce à monsieur B. qui est allé voir l'AZNPE de Molsheim, non pas de Molsheim, de Schirmeck, on a pu avoir, un CAE, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi..CAE. Voilà, monsieur S., donc on l'a embauché pour six mois, et puis euh.. je viens de le réembaucher sur 18 mois. Parce qu'il a fait l'affaire.. etc... donc on a participé à sa formation, puis il aussi fait une formation extérieure d'accompagnateur de moyenne montagne etc.. Voilà. Et euh.. à côté, il y a bien sûr, le chauffeur de la dameuse, qui est monsieur Rochelle, Jean-Luc, qui habite euh.. il est agriculteur à Belmont.. euh.. qui lui est sur place, il voit quand il neige, quand il faut sortir etc.. il fait ça, très bien. Voilà pour le personnel, euh je dirais professionnel en quelques sortes, et à côté et bien, il y a tous les bénévoles, qui donnent interviennent, qui donnent des coups de mains, qui rassemblent les jeunes pour faire des actions, ou avec les jeunes au niveau du club, ou sous l'égide je dirais de la coordination du comité de ski quoi, voilà. Et puis après ça, ben il y a le grand public hein. Bon, on a la malchance, parce qu'il faudrait avoir une carte euh.. que le champ du feu soit distribué euh...administrativement ...euh...d'une façon bizarre.. ce serait sur une seule commune, les choses seraient simples, on aurait un interlocuteur, mais là y'a je sais pas, six ou sept communes qui interviennent, donc les problèmes sont forcément plus ... enfin plus... plus délicats à mener quoi. Et puis sur des communautés de communes de versant ou de bassin différents. Puis après ça, il y a l'espace nature, que nous défendons quand même. Je sais pas si je vous ai parlé.. si si, je vous ai parlé donc des itinéraires, nous balisons etc.. L'élagage, l'entretien de ces itinéraires du champ du feu, qui fait 25 kilomètres à lui tout seul hein. Donc, on n'est pas loin, quand on additionne toutes les différentes boucles, les possibilités, on n'est pas loin de 90 kilomètres de pistes de ski de fond, sachant que les pistes de ski alpin c'est du ressort de l'exploitant, enfin de la commune, qui délègue à l'exploitant. Et puis après y'a le ski sur herbe qui est une petite activité

comparativement au ski hivernal, mais que .. qui est aussi en rapport avec l'exploitant. Voilà... qu'est-ce que vous voulez que je vous dise encore... »

EW : « Concernant le ski de fond.. enfin vous me parliez des raquettes et des chiens de traîneaux.. quels sont les conflits, enfin s'il y en a, les conflits d'usages qu'on peut rencontrer au champ du feu en hiver.. ? »

DK : « ouais ouais.. non, mais enfin les conflits au niveau du ski, j'allais dire c'est euh.. je dirais presque l'entente cordiale avec les chasseurs, là y'a pas trop de problèmes, y'a un peu avec les écologistes, hein... puisque je vous parle de nature... qui à mon avis ont une mauvaise perception des choses..Vous savez bien que là haut y'a le lycopode qui est une plante relativement, relativement rare, quoi, alors que on peut en rencontrer, je peux vous donner des endroits qu'ils connaissent pas, on sait où il y en a .. »

EW : « quels sont vos interlocuteurs ? Alsace Nature ? »

DK : « En l'occurrence, oui, en l'occurrence. Euh.. donc la piste du Hochfeld, vous voyez où c'est ? Après la tour du champ du feu, quand vous descendez sur le col de la Charbonnière à gauche, là y'a une cabane, et là, etc.. et finalement, ils ont fait interdire la piste, pratiquement, ils ont mis un grillage jusqu'à ce qu'il y ait un accident, finalement maintenant ils l'ont enlevé. Parce que les lycopodes, dès sur ce massif, dès qu'on fait une clairière, de bois, au bout de cinq ans, les lycopodes qui poussent. Alors, bien sûr que les lycopodes ont le droit de vivre, mais c'est pas le matelas de neige, même si y'en a.. euh.. j'allais dire..parce que c'est des toutes petites plantes comme ça, c'est pas pour ça que ça va énormément les abimer...Alors il faut faire attention, il y a des zones sensibles, on ne fait pas n'importe quoi. Par exemple, là je suis intervenu, avec S. L.-T., on en a discuté, euh pourquoi, pour le VTT. Alors on a dit bon ben on a quelqu'un, il peut peut-être aussi faire le traçage du VTT quoi. Par contre, moi je me suis opposé parce que... voyez la tour elle est là..la charbonnière elle est là.. et puis ici vous avez les myrtilles... donc quand on vient d'Obernai, Grendelbruche etc.. Et puis là y'a la route, et puis là, y'a mettons quarante mètres de large et encore de la chaume et après y'a de la forêt qui descend. Y'a une piste de ski de fond qui passe par là. Et alors, ben j'ai dit, là on ne peut pas faire passer les VTT, on ne met pas les pieds dedans parce que c'est dommage. La meilleure preuve, et là je dis il faut absolument faire quelque chose..et je n'entends pas les écologistes, et j'estime être écologiste. Les politiques ont fait ériger un monument, une œuvre d'art là-haut...près de la tour du champ du feu, en plein milieu de la chaume, regardez voir en été l'état de cette chaume avec tous les piétons qu'il y a... Alors euh, moi j'aurais bien vu un rond point avec une œuvre d'art au milieu ou quelque chose qu'on puisse admirer de loin.. Alors que là tout le monde vient casser la croute à côté de cette... et c'est dommage. Alors est-ce qu'il faut la déplacer ? Bon ça c'est mon point de vue hein, bon maintenant il faut voir, je ne connais pas le projet qui a coûté d'ailleurs très cher à l'époque et est-ce que c'est cher de la déplacer ou pas.. bon y'a des sites sensibles qu'il faut préserver, y'a des marécages, des choses comme ça bien sûr il faut les préserver. Alors, euh... par rapport à la neige de culture on va dire on prend.. mais l'eau elle est là, y'a même pas besoin ...entre nous de faire des études.. à peu près, les gens qui ont des chalets et qui sont là haut, ils savent qu'il y a .. combien.. allez entre quarante et cinquante litres d'eau qui coulent tout le temps, de façon continue, ça suffit largement pour faire de l'enneigement parce que l'étendue n'est pas non plus énorme, énorme. Ceci à part, c'est vrai qu'il y a aussi des lys martagons là-haut, mais ils sont apparus parce qu'on a cultivé, les pistes. Et que, y'a des exploitants, y'a des chevaux qui sont là parce qu'il y a un éleveur etc.. y'a des moutons, bon je pense que au niveau comité de ski, on est relativement sensible à ça.

Alors des conflits d'intérêts par rapport à ça, oui donc c'est un peu dommage quoi. Mais je ne pense pas que ce soit, j'allais dire, un obstacle, si chacun est respectueux et capables d'écouter, parce qu'ils n'ont pas toujours forcément des arguments scientifiques, ça dépend des choses. Alors pour la neige de culture il faut de l'eau, mais alors on confond l'eau potable et l'eau de ruissellement. On va pas se servir de l'eau potable pour ... après ça, la commune d'Obernai dit « ah ben oui, si ils prennent toute l'eau, après nous on n'en a plus ». L'eau elle est quoi ? Elle est projetée en l'air, avec euh... du froid et donc euh... l'ensemble est réfrigéré, et puis ça se transforme, y'a pas d'additif, y'a rien hein, y'a pas de produits chimiques, donc ça tombe et ça se transforme en eau.. Alors quand on sait que le maire d'Obernai donne je ne sais pas combien de permis de construire de piscines privées, forcément, pour qu'il n'y ait pas d'algues on met des produits chimiques qui ne sont pas forcément traités avant d'être reversés, on peut se poser des arguments... Voyez des arguments par conflits d'intérêts hein.. Alors voilà, qu'il y ait une piscine collective etc... mais que chacun veuille avoir sa piscine privée... pour ne donner qu'une illustration. Alors après ça, y'a eu aussi un conflit par exemple avec l'association des astronomes là, ceux qui regardent les étoiles. Alors pourquoi viennent-ils au Champ du feu ? Parce qu'ils sont trop fainéants pour marcher, bon je dis ça comme ça entre guillemets hein, mais parce qu'il y a des parkings, le Conseil Général a mis des parkings, donc on arrive en voiture, on sort son transistor à la limite et puis on regarde les étoiles, bon j'exagère bien sûr. Alors c'est très bien, parce que moi ça m'arrive aussi de regarder les étoiles, surtout dans les Alpes. Euh.. que c'est un site qui est pas mal, mais à mon avis si on prend du côté du Wintzfeld, etc, c'est aussi un site qui pourrait être intéressant. Bien sûr, y'a pas les parkings. Et le ciel d'hiver est particulier par rapport au ciel d'été. Mais, et on leur a expliqué, ils ont compris, parce que nous on voulait, que en même temps qu'on fasse des travaux de neige de culture, qu'il y ait de l'éclairage, des pistes éclairées. Parce que le ski nocturne c'est une forme quand même relativement intéressante aussi, surtout pour les entraînements, mais faut quand même voir la réalité. Ca veut dire quoi ? Les pistes de ski fonctionneraient en nocturne pour, peut-être deux soir par semaine, pas plus parce que l'exploitant des remontées mécaniques, pour cent forfaits qu'il va vendre là, avec les trois quarts des compétiteurs, ça va pas être rentable. Donc il faut vraiment un effort, de dire pour le ski de compétition et pour l'entraînement. Alors ça, ça va pas être rentable du tout. Dans la semaine y'a encore tout le reste pour regarder les étoiles. Maintenant si vraiment, il y a une éclipse lunaire qui est à regarder, parce que eux connaissent les dates, ils peuvent très bien téléphoner à l'exploitant, téléphoner au président du comité de ski qui dit que ben euh, le vendredi 27 janvier il n'y aura pas d'entraînements, remplacé par le mardi ou le mercredi..ça ça ne pose aucun problème... »

EW : « Vous avez donc pu en discuter avec l'association ? »

DK : « Ouais ouais, on en a discuté avec eux, et puis au début, ils pensaient qu'on allait éclairer tout comme euh.. que ça allait être la place Kléber, ils n'ont pas réfléchi. Vous savez pour l'exploitant des remontées mécaniques, c'est un coût... c'est de la folie... Mais non, il s'agit d'éclairer correctement les pistes de ski là, et puis basta. Alors la répercussion sur la faune, la flore, les animaux... S'ils savaient qu'il y a des renards qui se baladent Place Kléber en pleine nuit.. L'animal s'adapte... Bon j'exagère, mais c'est à peu près ça. Alors on peut parler du coq de bruyère, y'a des coqs de bruyère qui nichent au niveau des remontées mécaniques. S'ils ne savent pas je leur dirai où c'est. »

EW : « On a vraiment l'impression d'une préfiguration de ce que pourrait être la commission départementale, avec toute une diversité d'acteurs qui sont présents... »

DK : « Tout-à-fait, C'est un espace restreint, où il y a tout le monde, et forcément, chacun ne voit que je dirais ce qu'il l'intéresse sans avoir une vision globale. Je suis allé au Conseil général, j'ai vu la première fois madame Pimmel qui s'occupait du service de la culture et des sports, je lui ai dit écoutez, je suis un très mauvais président, parce que pour le développement du champ du feu, moi je dis le champ du feu c'est une station de montagne, 365 jours par an, je ne devrais pas parler de l'été mais je dis il y a quelque chose à faire, vaut mieux que les gens soient concentrés ici, y'a qu'à regarder ce qui se fait en Allemagne, que, ils se baladent partout et résultat, kleenex, euh, par exemple, à la fin de l'hiver là, les bénévoles des clubs font le tour de toutes les pistes de ski de fond pour ramasser les kleenex, tous les machins, les papiers, les encas.. etc.. Alors ce qui est sûr, c'est que c'est quand même des touristes. Pourquoi je dis que c'est les touristes qui font ça ? Parce que vous partez d'ici, de la bagnole, votre piste elle est là, et bien, vous ne ramassez beaucoup et de moins en moins. Ca veut dire que les gens ils sont concentrés là-haut. Et ça, ça ne passe que par la sensibilisation, la formation, qui est aussi une des missions, de la fédération française, je dirais de toutes les fédérations quoi..Quoique, maintenant, ça commence à rentrer tout doucement dans les mœurs... »

EW : « C'est vrai que les fédérations et les comités sportifs, ça reste quand même les premiers relais pour toucher les pratiquants.. Après, le gros problème, c'est comment effectivement toucher les gens non affiliés.. c'est d'ailleurs le principal problème qu'on va avoir avec les loisirs motorisés.. Parce que oui, avec le PDESI, on a aussi à faire le PDIRM... qui normalement devrait se faire après.. mais bon, le président a proposé le département du Bas-Rhin comme département pilote...et là effectivement... à part passer par les loueurs et les vendeurs on voit pas trop comment et encore ...»

DK : « Ouais, et bien ça, ça nous touche hein, par exemple...Cet hiver j'ai porté plainte, hein, parce que y'a des gens en quad qui sont allés sur les pistes de ski de fond, et avant une compétition, ils ont détérioré la piste. Donc les bénévoles ils ont.. mais on les a pas trouvés... Mais peu de temps après, y'a des gamins qui n'avaient pas leur permis, qui ont piqué la bagnole des parents et qui sont allés là-haut.. Bon ils se sont faits coincer, hein là les parents ils vont payer, on avait porté plainte aussi etc... Les 4X4 qui vont sur les pistes de ski, alors je dis y'a les 4X4 euh.. on peut en avoir ou ne pas en avoir, y'a peut-être des pistes réservées aussi pour les quads, pour leur permettre de ... »

EW : « C'est toute la question.. Après on sait que ces gens là justement recherchent la liberté et quand bien même on leur proposerait des pistes... »

DK : « Oui, mais dans la liberté on a des droits et des devoirs, hein, alors euh.. J'ai rien à cacher, moi je suis chasseur, je suis aussi kayakiste et pêcheur, quand je veux vraiment pêcher, je pêche le matin de bonne heure, dès que.. le lever du jour, puis à neuf heures ça n'a plus d'intérêt... De neuf ou de dix heures, je vais faire du canoë kayak jusqu'à seize ou dix sept heures, parce que de dix sept heures à vingt heures à la nuit, ça a nouveau un intérêt pour la pêche, et puis quand je veux m'amuser, s'il y a des kayakistes qui passent sur la rivière, c'est pas dramatique, okay. Alors voilà, je suis chasseur et vous savez que les chasses ça coûte très cher en Alsace, et puis alors si vous voyez quelqu'un qui arrive lorsque vous allez vous poster la nuit, euh.. faire du motocross, je veux dire, c'est pas normal. Parce que lui ne paye rien il utilise, il fait du bruit, il dérange, alors que le chasseur il paye, il ne dérange pas grand'monde, on peut critiquer tant qu'on veut, parce que là aussi, il y a quand même une espèce de régulation des espèces, et bien ce gars-là, on l'a arrêté, on l'a arrêté, on lui a dit désolé mais là vous avez toute la journée, de neuf heures à dix huit heures à peu près, parce qu'après

ça on se poste.. bon il a compris il a fait demi-tour quoi, mais c'est un peu dommage parce qu'il a dérangé tout le secteur...donc c'était cuit... Voilà, et ça, je pense que ça peut se résoudre c'est pas non plus dramatique.. C'est comme le VTT, dans la mesure où c'est canalisé, si c'est des chemins forestiers de débardage, ils peuvent y aller quand ils veulent hein, par contre, là où y'a des sentiers du Club Vosgien, vous marchez, y'a une bande de VTT qui arrivent, qui détériore tout en descendant, euh ça c'est déjà plus gênant... donc il faut réserver des espaces pour les différentes pratiques quoi... Les lugeurs sont pas au milieu des skieurs, sur les pistes de ski, faut leur réserver un espace. Donc ça, ça peut se réguler et je crois que les associations sont, un des relais privilégiés, alors ils ne touchent peut-être pas tout le monde mais euh... ils font quand même un travail éducatif auprès des jeunes, je dis aussi auprès des scolaires, parce qu'ils font aussi l'accueil des scolaires qui apprennent à faire du ski, et vous n'avez certainement pas lu l'ouvrage que j'ai écrit, sur les bases du ski euh... j'ai une position, je dirais un peu différente de l'organisme officiel de l'école du ski français, dans la mesure où dans la formation, moi j'inclue la formation à la nature, à la montagne, et la connaissance du milieu spécifique de la neige. Voilà. »

EW : « On avait déjà discuté avec Monsieur Bossard, le directeur des politiques jeunesse ...qui était intéressé par ma mission, et je lui disais qu'à terme dans le PDESI, une fois qu'il serait décliné en fiches action, on pourrait intégrer cette dimension éducation à l'environnement, en mêlant ces deux aspects sportifs, et jeunesse... »

DK : « Bien sûr... C'est un travail de longue haleine ce plan..Mais dans le temps c'était, j'allais dire pire, maintenant, simplement je vous dis, « sentiers-kleenex », une fois qu'on est parti du point du parking, ça diminue. Euh.. voilà ! Voilà, qu'est-ce que j'ai encore à vous raconter sur le ski.... Je sais pas... on pourrait dire y'a des conflits d'intérêts... euh non, là y'a une phase cruciale je pense au Champ du Feu parce qu'on veut de la neige de culture. Et alors on voit ça souvent, comme étant...et ça fait vivre aussi des hommes, ça créé des emplois, qui sont d'ailleurs, dans ces milieux montagnards euh.. pas forcément viables, viables. On subventionne bien les paysans, euh... pourquoi ne pourrait-il pas y avoir de subventions là aussi ? Y'a qu'un site euh.. de ski. Voilà, y'a le stade de biathlon, ça ça fait partie du ski aussi, pareil c'est une pratique hivernale, on n'a pas trop euh... »

EW : « Je suis tombée sur un numéro de l'économie du sport, le titre d'un article, c'était le ski, le sport le plus polluant, quel est votre sentiment là-dessus ? »

DK : « Bien sûr c'est polluant, mais qu'est-ce que la pollution ? C'est de faire vivre des hommes. Euh, j'en sais rien, toutes les vallées de l'arc alpin sont polluantes, euh voilà... dès qu'on met de l'activité humaine c'est polluant. Donc euh.. on peut dire, où est la problématique ? Où commence la pollution et où s'arrête-t-elle ? Mettre des pylônes partout... Par contre, par exemple quand on les laisse, ça je trouve pas normal. Vous allez au Donon, le vieux téléski qui fonctionnait dans le temps, qui était intéressant, ben il est toujours là. Alors, ou on le fait fonctionner, ou on l'enlève quoi. Euh.. voilà, je dirai presque que l'œuvre d'art du Champ du feu est polluante...Parce qu'elle détruit.. parce que tout le monde s'agglutine là autour. On l'aurait mis dans un rond point comme la statue de la liberté, les gens ils s'arrêtent à côté et puis ils regardent hein, voilà. Une œuvre d'art c'est fait pour être appréciée je pense, pour avoir une certaine émotion dans un cadre, bon euh.. apparemment la nature là haut n'est pas assez culturelle alors qu'il y a de l'histoire quand même euh culturelle, que le champ du feu, y'a plein de choses... »

EW : « Y'a la tour du champ du feu aussi... »

DK : « Oui, mais la tour elle va être... c'est symbolique hein et puis euh, elle va être ... je pense rénovée... là remise en état... Mais simplement c'est compliqué... au niveau territoires... le Champ du feu c'est.. sur les pistes de ski, euh les propriétaires, y'a je sais pas, deux cent ou trois cents propriétaires terriens là haut hein... y'en a qui ont des parcelles grandes comme le bureau quoi... Voilà, qu'est-ce que je voulais encore vous dire... j'en sais rien... par contre, y'a je pense une méfiance institutionnelle, et ça aussi c'est une forme de pollution, puisqu'on parle de pollution, l'administration secrète de l'administration. Vous pouvez le mettre hein, c'est Keller qui l'a dit..hein.. Moi j'en ai rien à foutre vous savez, hein, moi je dis ce que je pense euh.. j'suis pas sûr que Richert ne soit pas.. on n'a pas les mêmes points de vue d'ailleurs, mais il faut trancher et le Conseil Général est dans une passe financière difficile avec toute l'absorption des ... avec la loi de la décentralisation. Donc c'est pas simple à gérer. J'étais à l'Assemblée Générale de la Maison des Sports et ils parlaient d'agrandissement, alors Hahn ce vieux bouc là, il dit « ouais, ben tac tac », quand on regarde la réalité, nous on avait un bureau on nous a virés. D'accord on l'utilisait pas assez, il y a des critères donc on est allé avec la FFME, pour laisser la place à quelqu'un d'autre. Par contre, il y a des ligues qui ont refusé de quitter leur bureau. Alors c'est la maison départementale ou c'est la maison régionale ?! »

EW : « C'est toujours ce fameux problème entre CDOS et CROSA... »

DK : « Voilà !!! Et Hahn n'est pas clair là-dessus parce qu'il veut le pouvoir global. Et moi j'ai présenté, en disant que c'était peut-être le moment de réfléchir, pas dans l'immédiat, mais une maison régionale du sport. Alors euh, lui il a tout de suite bondi, parce que lui il est pas pour ça, lui il se voit déjà président du Conseil régional à la suite de Zeller, et que, il est pas pour ça. Et c'est vrai que deux petits départements qui économiquement ont un poids important, par les réunir, je pense que ça faciliterait, mais ça veut dire qu'il y a deux têtes qui sautent déjà, et y'en a plein d'autres du pouvoir qui s'en va. Alors, et il a embrayé, il a dit bien sûr, bien sûr, il avait peine fini et Hahn a dit « Non jamais ça ne se fera etc., on va pas la mettre à Wissembourg ! ». Mais j'ai jamais dit ça, j'ai dit simplement qu'il fallait réfléchir, voir comment est-ce qu'on peut évoluer etc... Mais c'est pas grave, hein, bon, là on passe un peu du coq à l'âne... »

EW : « Non, mais c'est vrai que c'est un problème aussi, qu'on en avait discuté avec Monsieur Berger de jeunesse et sports, parce que dans les autres départements qui ont déjà mis leur CDESI en place, leur PDESI, ils avaient quand même un interlocuteur, c'était le CDOS, qui arrivait à fédérer les comités... »

DK : « ... oui, oui, »

EW : « ... et qui même, pour certains, a créé une commission sports de nature rassemblant euh, tous les comités intéressés par ces sports là... »

DK : « Oui, mais est-ce que le CDOS c'est vraiment la bonne formule ? je ne sais pas. Pourquoi, ben c'est que reconnaissance du mouvement sportif.. ; »

EW : « Oui, mais au moins pour travailler sur le mouvement sportif, ça nous aurait facilité la tâche... »

DK : « Voilà... »

EW : « parce que nous sur le mouvement sportif, on est en train de faire des recoupements par taille de comités, en termes de licenciés, de clubs etc.. mais on n'a pas d'interlocuteur unique qui pourrait porter la voix de ces comités sports de nature... Enfin, tout ça pour dire qu'effectivement, au niveau CDOS, on a un problème »

DK : « Oui, enfin voilà. Alors je disais quoi... Oui, l'administration secrète de l'administration, bien sûr, hein, pour étendre son pouvoir, hein, donc là aussi, c'est une forme de pollution qu'il faut savoir brider en quelques sortes, et puis, je crois aussi qu'on peut faire confiance aux hommes, aux acteurs. Puisque vous parlez de jeunesse et sports, moi jeunesse et sports, j'ai toujours été très bien accueilli, on m'a conseillé etc.. donc ça, ça c'est une bonne chose. Le champ du feu, qu'est-ce qu'il y a encore comme problème.. y'a aussi, y'a.. la pollution, j'allais dire, d'un des plus gros acteurs là, c'est l'ONF. Ils sont pas toujours neutres hein. Je n'ai rien contre l'ONF, mais les gens que je fréquente là-haut ce sont des braves gens, qui font leur boulot, mais ils ont des directives politiques, de rentabilité de la forêt. Alors est-ce que la nature doit être exploitée à ce point là ? je ne sais pas, si c'est.. je veux dire, on pourrait peut-être aussi réfléchir à ce niveau là. Voilà quoi. Alors, je conçois assez bien que il faille pas laisser les espaces comme ça, il faut les gérer, je crois. Mais, dans la gestion, c'est les aspects économiques qui semblent apparemment avoir pris les devants, puisque vous avez une véritable culture, avec des essences particulières pour produire du bois rapidement dans la filière bois. Euh, on peut au moins poser la question... »

EW : « Ca fait effectivement partie des questions qu'il faut se poser dans le cadre de cette démarche. On m'avait parlé, sur le champ du feu, de la multitude de sentiers, les relations avec le club vosgien là-haut, ça se passe plutôt bien ? »

DK : « Avec le Club Vosgien ? Ouais, y'a aucun problème avec le Club Vosgien. Je sais pas, à quel point de vue ? »

EW : « Du point de vue du maillage des sentiers ... »

DK : « Ouais, non mais eux ils ont leur plan essentiellement pour l'été, et puis comme c'est de tradition le comité départemental qui vérifie pour les pistes de ski, de fond etc.. Y'a pas de .. y'a pas de conflits hein, pas à ma connaissance... Y'a un peu les chiens de traîneaux, euh, mais là on les a, j'allais dire, on leur a donné leur espace, de la route départementale là après de la Rothlach, là à droite, pour qu'ils aient aussi leur espace, et moi j'étais le premier à le défendre, contrairement à certains... parce que je suis aussi obligé de me battre aussi dans mon comité, y'en a qui sont têtus j'dis mais ils ont aussi le droit de vivre. Alors maintenant il faut voir comment est-ce que.. le matin quand vous allez sur les pistes de ski, et les gens avec les chiens de traîneaux, ils font du nocturne et y'a des crottes de chiens partout, quand avez farté c'est un peu gênant, le lendemain matin quand il y a une compétition de ski... Là faut quand même mettre un bémol, parce que compétition de ski, contrairement à tous les autres, euh.. la piscine, ils ont une piscine qui est payée par les collectivités locales, là-haut, bien sûr le Conseil Général finance un petit peu, mais c'est rien à côté de ce qui est financé pour une piscine, un terrain de tennis, des gymnases, et tout.. pour un match de tennis, qu'est-ce qu'il faut ? un arbitre, une secrétaire pour organiser les rencontres et le terrain est là. Nous, faut déjà les autorisations du propriétaire, il faut qu'il veuille bien... enfin du propriétaire, de l'exploitant qui gère les pistes. Il faut qu'il fasse damer la piste, hein, euh correctement, surtout que s'il neige là nuit, il faut aller damer le matin, et après nous on doit tout

mettre en place, c'est-à-dire, mettre des filets de sécurité pour qu'il n'y ait pas le public, etc, pour protéger les skieurs, mettre le slalom... je vous apprendis rien hein...»

EW : « Oui, oui, je sais ce que c'est, j'ai donné là-dedans déjà.. ; »

DK : « Non, mais je défends le bifeck du ski. Après vous pourrez me dire... enfin, voilà, qu'est-ce qu'il y a encore... »

EW : « Comment vous envisageriez votre rôle dans la Commission ? Est-ce que ce serait plus au nom du champ du feu ou du ski de manière plus générale, bien qu'ici, les deux soient très liés.. »

DK : « Moi je défendrai les sports de pleine nature puisque vous savez que moi, dans les sports de pleine nature je suis relativement polyvalent hein. Voilà la photo de mes gamins qui ont fait les championnats de France, ils ont terminés deuxième en 99, donc voyez le canoë je connais aussi puisque j'étais aussi président du canoë kayak club de Strasbourg et de l'ASCPA, je suis membre du Club Alpin Français, membre du Club Vosgien, blablabla, et je m'arrête là parce que.. bon voilà. Moi c'est, les sports de pleine nature, aussi l'escalade bien sûr qui fait partie de la FFME, y'a eu au champ du feu comme au Windstein quelques aménagements hein, euh.. pour que ce soit vraiment praticable, mais bon c'est pas énorme. On peut prendre l'exemple de ce qui se passe en Forêt Noire quand même, bon ils sont, j'allais dire, beaucoup plus écologistes que nous, beaucoup plus rigoureux, et pourtant ils limitent les choses, ce qu'il y a de plus, peut-être gênant au niveau de la nature, c'est que tout le monde se balade partout. Tant que c'est balisé, on maintient les gens dans des pratiques. C'est pour ça je dis, par rapport à la nature, bien sûr le ski alpin c'est polluant. Mais au champ du feu, ça fait combien mettons deux cent mètres de long, à peu près, je sais pas exactement, sur euh quoi.. quelques hectares.. Ben les gens ils sont là-dessus, ils sont pas ailleurs. Quelqu'un qui fait de la raquette, c'est déjà plus, il part se balader partout, ils vont perturber la nature...oui mais bon ça les chasseurs aussi, y'a des chasseurs qui perturbent la nature, je me fais pas d'illusions... »

EW : « Après l'autre problème de la Forêt Noire, moi c'est quelque chose qui revient régulièrement, bon après je ne sais pas si c'est une déformation de la réalité ou pas, mais ce qui revient, c'est « ah les allemands », c'est quoi le problème chez vous ? Les allemands qui viennent, la surfréquentation... »

DK : « Ouais à quel niveau, c'est quoi, c'est les motards qu'on rencontre euh, dans les Vosges... bon ils ont le droit de venir, non ? Parce que chez eux je crois que les motos sont interdites sur les routes.. »

EW : « Pas que les motards, mais aussi les randonneurs, les grimpeurs, qui viennent parce que chez eux il y a des sites qui sont totalement interdits... »

DK : « Oui, voilà, oui, bien sûr... Alors faut-il interdire l'espace ? Moi je suis spas trop pour ? »

EW : « Non, mais ça posait juste la question, si on veut faire de la sensibilisation, après, faut aussi penser à la faire dans des langues différentes. Et justement la dimension globale, transfrontalière et régionale, c'est aussi comme cela qu'elle peut être prise en compte...Après on peut imaginer de réaliser des comptages, par plaques

d'immatriculation pour voir si c'est avéré ou pas cette sur-fréquentation des allemands... »

DK : « Oui, bien sûr, Non mais y'a pas que les allemands, hein, je pense la principale clientèle du champ du feu, surtout durant les vacances scolaires c'est pas les bas-rhinois, y'a des luxembourgeois, y'a des belges, y'a des gens qui viennent des Etats-Unis... Là l'exploitant, il pourrait vous le dire. Y'a Monsieur A. qui est l'ancien exploitant, qui est la mémoire vivante du ski là-haut, lui il connaît parfaitement, il sait que les alsaciens ils vont dans les Alpes pendant les vacances. Bon y'a quelques familles, bon moi ma femme était enceinte de la petite dernière, j'ai emmené mes trois gamins au Champ du feu pendant les vacances, parce qu'on pouvait pas se déplacer... voilà, il fallait bien qu'ils s'amuse, qu'ils sortent qu'ils fassent de la luge.. Voilà. Bon alors après y'a le problème de la circulation. Je sais qu'A. M. est opposée à ce que le Conseil Général prévoit un service de bus le dimanche ou le samedi, là-haut, parce que certains villages ne seraient pas desservis... mais bon, on voit dans le Haut-Rhin, c'est quelque chose qui fonctionne bien. Pour les marcheurs, les VTT, c'est quelque chose qui serait utile et qui éviterait les problèmes de circulation et de parking ... c'est quelque chose qui avait été déjà mis en place dans le temps, mais il y a eu des problèmes avec l'exploitant, M. U., c'était ASTRA la compagnie de bus... Voilà. Mais sur les questions de circulation, il y a aussi les questions de sécurité, là il faut informer et former les gens, c'est ça qui est vraiment important à mes yeux...»

Entretien du 26 juin 2007 avec le président du Club Vosgien

JS : « Alors, quel est votre mission à l'ADT ? »

EW : « Au Conseil général, en fait. Je suis en charge de la mise en place d'une commission départementale des espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature et de l'élaboration d'un plan. Mais j'avais eu vos courriers concernant la commission... »

JS : « Oui, oui, nous avons envoyé ces courriers pour dire que nous souhaitons siéger dans cette commission. »

EW : « juste avant de rentrer dans le vif du sujet avec la démarche à proprement parler, pourriez-vous me retracer brièvement l'histoire du club vosgien.. je la connais dans les grandes lignes mais c'est toujours plus intéressant quand quelqu'un vous ne parle... »

JS : « Du Club Vosgien ? »

EW : « Oui, pas seulement, de votre histoire dans cette pratique aussi...depuis quand vous êtes président... »

JS : « Ecoutez euh.. la première fois, en juin 99. Auparavant j'étais vice-président entre 96 et 99, euh...et donc ce mandat de trois ans s'est renouvelé deux fois, donc il se termine l'an prochain. Et donc il faut aussi, un renouvellement, et puis bon, il faut aussi un renouvellement du Conseil d'Administration... Sinon, le Club Vosgien existe depuis 135 ans, le premier club a été créé en 1872, à Saverne, et puis il y a eu... 9 autres clubs, en Alsace... 8 en Alsace, et un, celui de Sarreguemines, en Moselle. Donc ça fait en tout, dix clubs, qui ont été fondés en 1872. Alors l'année suivante, ces 10 clubs se sont réunis pour fonder une espèce d'inter-association. Ensuite, le comité central, le comité central a été rebaptisé en comité directeur, hein parce que ça faisait très

moscovite le comité central, et donc euh.. suite au changement de statut en 1896, c'est devenu la fédération du club vosgien. »

EW : « Et on ne parle plus de sections, c'est ça.. Avant on parlait de section non ? »

JS : « On appelait ça, c'était les sections, oui. C'était... comme c'est né en 1872 sous le régime allemand, on parlait de section, d'ailleurs chez les allemands, les hochgruppen existent encore, les sections. Mais chez nous, les associa... depuis 96 maintenant, c'est les associations locales. Association locale d'Obernai, association locale de Saverne.. et de fait, euh...elles sont autonomes, sans être indépendantes. Chaque association a ses statuts propres, dans le respect des buts euh.. de la fédération. »

EW : « Et précisément, quels sont ces buts ? »

JS : « des associations ? »

EW : « Les buts de la fédération... c'est pour resituer... »

JS : « Je vous donne une copie de cette page.. les buts y sont énumérés.. Dans le nouveau projet de statuts, à part l'un ou l'autre mot, ça n'a guère changé. Donc les buts, c'est de faire découvrir le massif des Vosges à tout le monde, de permettre la pratique de la randonnée à tout le monde, et aussi donc, entretenir.. créer des itinéraires, et les entretenir.. . c'est, en abrégé ce qu'il y a là-dedans. »

EW : « Et à part la randonnée, vous pratiquez encore d'autres activités de pleine nature ? »

JS : « Etant étudiant à l'époque, j'ai fait du handball, j'ai fait du rugby j'ai fait du basket, mais tout cela c'est passé. Il n'y a plus que la marche à pied.. »

EW : « Et pas de chasse, de pêche ou quelque chose comme ça ? »

JS : « de toute façon, nos activités ici, puisque on est presque des permanents, tout en étant des bénévoles hein, nous interdisent, enfin, nous empêchent de pratiquer encore autre chose. »

EW : « Non, mais parce qu'il y a certaines personnes qui pratiquent un peu tout à la fois... »

JS : « Nan mais vous savez aussi quand on est à l'approche des 70 ans, donc je les aurai dans trois ans et demi, je discutais hier matin avec le président de la commission européenne, qui avait passé la nuit chez nous parce qu'il avait assisté à notre congrès dimanche à Nancy, et il me disait qu'il passe la main parce que pour faire le même travail, il lui faut 20% de temps en plus, actuellement. Et c'est vrai. Bien qu'on ait l'expérience et tout, il faut davantage de temps. Ça faut le faire remarquer aussi. »

EW : « Par rapport au sujet qui amène aujourd'hui j'avais quelques questions, notamment si vous voyez à peu près ne quoi consiste la démarche ? Ou par qui vous en avez entendu parler ... »

JS : « C'est la fédération française, qui nous avait dit que... »

EW : « ... de randonnée pédestre ? »

JS : « ... de randonnée oui... mais le pédestre va tomber... Parce que je pense que ... ils ont laissé tomber le P parce qu'ils veulent certainement englober tout ce qui est randonnée, c'est-à-dire randonnée pédestre, cyclotourisme, etc...d'ici quelques temps. »

EW : « et au niveau des grandes lignes du PDESI et de la CDESI, vous voyez ce que c'est ? »

JS : « Je connais le PDIPR, mais là je ne connais pas, je n'ai pas d'informations sur les différences entre la nouvelle structure et le PDIPR. »

EW : « Alors globalement, on va passer les détails, mais c'est la modification de loi sur le sport de 2000 qui a fait que... enfin il ya une un article précisant que les départements devaient mettre ne place cette commission et le plan des espaces, sites et itinéraires, et en gros, le plan de randonnées pédestre s'intègre au PDESI, mais il garde quand même son existence, son statut propre. La commission se compose d'environ une trentaine de membres, qui se répartissent en trois collèges, avec des institutionnels et représentants de l'Etat, les autres usagers, et le mouvement sportif...»

JS : « Et le Club Vosgien ferait partie de ce troisième collège...»

EW : « ...voilà. Parce que Mouvement sportif, disons activités sportives qui se pratiquent en milieu naturel... »

JS : « et dans le premier, je pense qu'il ya l'ONF »

EW : « Oui, OPNF, VNF, la DIREN.. vraiment représentants de l'Etat et tout ça.. Moi mon travail pour le moment, c'est un peu d'aller voir tout le monde dans un premier temps, parce qu'évidemment, tout le monde ne pourra pas siéger en CDESI, mais de trouver le moyen de faire des regroupements pour que chacun puisse pouvoir faire entendre sa voix dans la commission. Et donc, cette commission après rédige un plan, donc le plan, comme je vous l'ai dit intègre le plan des randonnées, mais après pour tout ce qui conventionnement et tout ça, ce sera au Conseil Général de faire ses choix... »

JS : « Mais, je sais que la fédération française de randonnée est sur les rangs aussi. Mais eux, ils ont, peut-être cinquante kilomètres de sentiers balisés dans le Bas-Rhin, alors que nous, nous avons sur l'ensemble du département, 6570 km de sentiers balisés... nous sommes quand même 14000 membres ! »

EW : « Oui, mais on a fait un travail de recensement avec Jeunesse et sports, par comité, par clubs, par disciple, et bon, la randonnée, je veux dire la fédération de randonnée, a quand même des licenciés qu'on ne peut pas ignorer. Après, moi je me posais la question, de savoir si le mieux, ça ne serait utile aussi d'avoir à la fois le Club vosgien et la fédération française de randonnée... »

JS : « Alors je vais vous dire honnêtement, ça c'est hors enregistrement... *(En gros, que c'est la f d ration française qui ne les aime pas, qu'ils en ont apr s eux et que c'est une histoire de f d ration au niveau national qui pose probl me par rapport l'Alsace, parce que c'est une r gion o la f d qui est donc d l gataire, ne peut pas avoir le monopole sur cette pratique cause de la pr sence historique du Club Vosgien, et de son ant riorit dans le balisage des sentiers. Rando passion, club vosgien, cr ation*

comité de massif qui serait l'idéal. A la fédération européenne, le CV a une voix et la FFR aussi. Paris jacobin = la fédération nationale de randonnée) ... mais je dis pas qu'on doit les exclure hein, mais disons que logiquement, nous serions prioritaires quand même. »

EW : « Oui, en termes de licenciés, mais bon le but c'est quand même que tout le monde puisse s'exprimer, c'est bien pour cela que concernant la randonnée, je ne voulais exclure personne, je pensais juste qu'on pouvait voir ça sur le mode de la coexistence pacifique. »

JS : « Non, mais disons que, si on est dans une réunion, on se tire pas dessus hein, comme on poursuit les mêmes buts hein, euh, le problème c'est que les gens se tirent dessus sur le terrain. Chez nous, moins parce que la FFR n'est pas représentative, et ne balise pour le moment pratiquement rien, euh parce qu'ils verrouillent tout donc euh, presque tout, mais il y a des problèmes sur le terrain. Mais le.. disons le randonneur ne le ressent pas. L'important pour lui c'est que le balisage soit fait, et qu'il se retrouve sur le terrain. »

EW : « Est-ce qu'il y a des clubs qui sont à la fois fédération française de randonnée et Club Vosgien ? »

JS : « Il y en a encore un chez nous actuellement, c'est Sélestat. »

EW : « Ah, il n'y en a plus qu'un. »

JS : « Parce que, y'a cela une bonne douzaine d'années, on nous avait fait miroiter pas mal de choses, et puis les gens se sont vite rendus compte que le problème venait de Paris (ndlr : la fédération nationale). Donc Sélestat pour le moment, parce que le président de Sélestat était Monsieur D. qui était, responsable de la formation pour la fédération française. Maintenant, il a changé, il est responsable de l'international. Et donc, le club allant changer de présidence, il y a de fortes de chances.. qu'il.. se retire de la FFR, mais ça c'est pas un scoop. »

EW : « Non mais je ne recherche pas les scoops, je ne suis pas journaliste, heureusement pour moi ! »

JS : « Non, mais parce que quand je regarde encore l'article des DNA qui est paru dimanche, on dirait qu'on a passé toute notre assemblée générale sur le problème des.. comment ça s'appelle, des TER, des liaisons TER, et des quads. Or, sur les trois heures qu'a duré l'Assemblée générale, on a parlé pendant... entre cinq à dix minutes, maximum hein. C'est quand un.. le président du Club Vosgien de Saales qui est concerné par les TER hein, il a soulevé le problème pour dire que tels trains sont supprimés les week-end etc...et bon après on a parlé des quads, parce qu'il avait aussi rencontré des problèmes sur le coin de Saales. »

EW : « D'ailleurs, sur les quads, quelle est votre position ? Enfin je ne sais même pas si c'est la peine de vous poser la question... »

JS : « De plus en plus, vous savez, il y a des gens qui ont fait le nécessaire pour les attirer, ça c'est un article qui est paru... de plus en plus, les gens qui les ont attirés se rendent compte que les nuisances qu'ils apportent font fuir les autres personnes, et donc maintenant, on a du mal à faire marche arrière... »

EW : « La loi a été un peu souple en fait, enfin, disons peut-être pas assez claire... »

JS : « C'est qu'elle n'est pas appliquée quoi ! »

EW : « Pas appliquée, et puis bon, à la vente des quads, il n'y a pas vraiment de sensibilisation.. »

JS : « Oui, et le grief qu'on a nous, c'est que l'an dernier en janvier, il y a eu un forum, y'avait un d'une société qui s'appelle CODEVER, où on était injuriés, euh... c'était juste avant Noël, là où les voitures brûlent, vous aviez des propos « brûlons les voitures de ces.. » je ne sais plus la dénomination exacte, « pendez-les haut et court, des trucs comme ça »... ces escrocs oui, c'est ça ! Et donc, on a intenté une action en justice.. »

EW : « Ah oui, c'est allé jusque là.. Mais le risque c'est de les rendre encore plus vindicatifs de les attaquer en justice... parce que dans la démarche que nous menons on essaye de ne pas les stigmatiser pour justement essayer de faire en sorte qu'ils ne fassent pas n'importe quoi, n'importe où... »

JS : «.. pour autant qu'ils n'empruntent pas nos itinéraires balisés. Bon j'ai rein contre hein. Mais je pense ce qui était assez, au départ, pour laisser-faire.. Je pense que l'ONF euh.. est en train de faire marche arrière... comme pour le Parc des Vosges du Nord... »

EW : » Bon moi ce que j'en ai entendu sur la position, que ce soit ONF, parc ou alsace nature, c'était assez clair... Pas de quads dans les forêts ! ce qui était demandé, c'est un rappel à la loi, pas de quads sur les chemins carrossables etc. »

JS : « C'est pour cela qu'on avait signé la pétition Olin. »

EW : » On a un peu l'espoir que ça fasse le même effet que la moto il y a quelques années, et qu'on soit maintenant au sommet et que ça... »

JS : « ... que ça se calme après...oui.. »

EW : « Mais bon, faut quand même faire ne sorte qu'il n'y ait pas trop de dégâts pendant ce temps là. »

JS : « Moi, je vois chez nous dans le massif du Wintersberg, à Niederbronn, y'a une sentier en lacets qui monte à la Tour, y'a un sentier à 60 – 65 degrés, donc y'a un sentier, deux sentiers qui montent, ou qui descendent, comme on veut.. en lacets quoi. Et ça, c'est une catastrophe, il était large comme ça (*il montre la largeur initiale*) ! Maintenant, c'est... Alors nous on met des gardes fous, avec l'appui de l'ONF, nous on met des rampes en face, des rambardes, pour canaliser.. Parce que sinon c'est un sentier qui va devenir un boulevard ou plus rien de pousse hein. Y'a des ornières parfois comme ça (*il montre la profondeur des ornières*) et des sentiers qui font ça.. Et résultat, en mettant des marches d'escalier, des chaînes, des trucs comme ça... »

EW : « On parlait aussi... bon c'est vrai que c'est peut-être un peu la spécificité alsacienne, mais la création de compétence de cette commission est donc donnée aux départements, et c'est un peu la question de la pertinence de l'échelle départementale ... »

JS : « Oui... »

EW : « Je ne sais pas si vous considérez que c'est une bonne échelle ou verriez cela... »

JS : « Je trouve, que les départements 67 et 68 sont beaucoup moins restrictifs, enfin plus ouverts, que.. je prends par exemple le département 57. Nous, nos sentiers existaient depuis... certains sentiers, donc du côté de Sarreguemines, ils existent depuis 135 ans. Alors maintenant, d'un coup maintenant, l'ADT là-bas, ou le CDT, impose qu'il n'y ait plus que certains signes voyez.. Après avoir imposé il y a quelques années les fameux pics à glace, je ne sais pas si vous connaissez... C'était des carrés bleus, avec un losange blanc et un numéro dedans. Après avoir imposé ça, pas seulement au Club Vosgien, après avoir imposé ça, maintenant on fait machine arrière, on met des circulaires, et par exemple quand il y avait des losanges ou n'importe quel autre signe, maintenant on ne les prend plus. Euh.. ne sont reconnus que les rectangles qui... c'est une aberration ! Nous avons créé il y a quelques années, le sentier de la Ligne Maginot, qui démarre à Rochefort et qui va pour le moment jusqu'au Simsserhof (??) et qui est balisé d'un losange hein, un losange c'est pour nous l'équivalent d'un GR, et je pense que là on demandera l'appellation GR quand il sera terminé. Alors bon, ce losange, à partir du Simsserhof, donc à partir de Bitche, pour le reste du département, ce sera un rectangle jaune et pas un losange jaune. Parce que ça continuera aussi après en Meurthe et Moselle, donc c'est un projet de grand sentier.. mais s'il y a plusieurs signes sur le trajet c'est euh.. c'est un peu gênant quoi. »

EW : « C'est vrai c'est un peu problématique pour le balisage, il faut signaler aux randonneurs que le balisage change... »

JS : « Oui, bon ben on mettra des panneaux, au début et à la fin et puis voilà. »

EW : « Sinon, concernant la démarche dans le Haut-Rhin, je sais que la même démarche avait commencé il y a quelques années, donc ce serait bien de rencontrer le Haut-Rhin pour discuter et voir si on ne pourrait pas faire quelque chose en commun, surtout sur la randonnée. Mais j'ai énormément de mal à identifier la personne qui s'en occupe. Je sais qu'il y a Jean-Marie Muller à la Mission Montagne, mais j'imagine qu'il y a d'autres personnes en charge du dossier... »

JS : « Ben si vous voulez, je peux appeler l'ADT du Haut-Rhin, c'est quoi exactement votre fonction... ? »

(Il appelle l'ADT du Haut-Rhin devant moi et me donne le nom d'une personne joindre)

EW : « Par rapport aux milieux naturels, vous avez des actions de sensibilisation auprès des randonneurs, vous parlez de tout ce qui est environnement et tout ça ? »

JS : « La fédération directement non. Parce que la fédération, c'est l'administration disons. Mais nos associations locales oui. Alors telle association fait ceci, telle association fait cela. Alors par exemple je sais qu'il y a des années, l'association de Munster avait des.. dans un milieu tourbier.... De tourbes...Une tourbière, avait fait des trucs spéciaux, vous savez des passerelles comme à l'Etang de Hanau, ils ont fait des trucs de sensibilisation.. Bon disons que la fédé fait par l'intermédiaire de notre organe la revue des Vosges, je sais pas si vous connaissez.. »

EW : « Si si... »

JS : « Donc on met des informations de tout poil dans ce domaine hein. Bon, la fédération elle, ne participe que par l'intermédiaire d'articles qui paraissent. »

EW : « Donc pas d'actions de la part de la fédération... »

JS : « Non, ça c'est les associations. Non, parce que la fédération, vous savez le terrain, il est, le secteur est énorme puisque ça regroupe les cinq départements du Grand Est, plus un morceau du ... Les associations locales connaissent le mieux leur terrain et ils font donc des actions dans ce sens là. Par exemple, les Vosges du Nord, qui est un Parc, transfrontalier, et bien certains sentiers, on a du les fermés, à cause des interdictions de passage, les réserves, il y a juste le GR...on a installé des itinéraires de substitution.. Comme c'était en gros, c'était assez... marrant... Vous aviez le côté allemand, et Obersteinbach ici, là vous avez un itinéraire qui part de Schutzlebronn et qui fait la circulaire, un autre qui part d'Obersteinbach, un circulaire, et un circulaire qui venait d'Allemagne, et là.. Alors cette partie étant interdite, j'ai du refaire, rebalisé tout ça...Avec , bien sûr comme il y avait deux signes, on n'a pas.. c'était un non-sens de baliser.. deux pourtours avec deux signes, donc en mettant qu'un signe. »

EW : « Ca fait une boucle plus longue. »

JS : « Oui. Et par-dessus le marché, y'en a encore une boucle comme ça. Et donc, c'est un travail énorme. Pourquoi ? Parce que, il y a deux, trois signes, parfois ça va de paire avec un GR et avec le sentier des trois Saverne, donc ça quatre, cinq signes en même temps, et il faut trouver les points appropriés, pour éviter qu'il y ait deux points caduques pour chaque signes, je ne sais pas si vous connaissez le système, vous avez un taquet en bois derrière, on met les panneaux dessus, mais il faut trouver le bon bois parce que sinon ça pourri. Par exemple, là, je refais un sentier, et pour le baliser, et donc avec de nouveau taquets en bois. On avait déjà refait ça il y a deux ou trois ans, et là, les taquets sont pourris. »

EW : « C'est pas éternel, mais ça s'intègre quand même plus à l'environnement que des panneaux en métal... Et donc dans vos missions, il y a l'entretien, donc on en a parlé avant, il y a le balisage... vous rencontrez des problèmes avec d'autres pratiques ? »

JS : « Y'avait un sentier étroit en lacets qui avait été partiellement démoli par euh.. un groupe de cavaliers.. outre Vosges.. Ils sont venus là un dimanche matin, puis ils ont démoli le sentier. Sans autorisation de passage, en plus ils étaient en forêt privée, anciennement forêt de Dietrich, et c'est par la suite qu'on a constaté les dégâts, mais c'était déjà trop tard, et on a vu ç ale soir même hein. »

EW : « C'était peut-être pas forcément des cavaliers licenciés... »

JS : « Non, mais c'était des chevaux qui avaient glissé sur des mètres et des mètres, et le problème, c'est qu'on ne nous signale pas forcément... Quant aux VTT... bon, le seul problème c'est qu'ils viennent souvent en silence et puis euh.. les chevaux ou les randonneurs, on est surpris et c'est là que ça peut dégénérer quoi. »

EW : « Après, c'est aussi souvent, j'allais dire une question de personne. »

JS : « Oui... mais quand on se fat quasi renversé, euh, par des chevaux ou un VTT dans des lacets, dans un sentier étroit... C'est arrivé chez nous dans les Vosges du Nord... ça ne se passe pas forcément très bien.. Parce voyez, les VTT, surtout quand le sol est mouillé, ils laissent quand même plus de traces que les marcheurs ! »

EW : « Oui, bon on est toujours dans le même débat de savoir qu'est-ce qui a le plus d'impact au niveau de l'environnement, si c'est un groupe de marcheurs, les vététistes, les cavaliers... Globalement on crée tous de l'érosion en fréquentant la nature... »

JS : « Oui, mais le randonneur, s'il tire son repas du sac, il peut encore prendre une boisson, et souvent il mange dans des gîtes ou des choses comme ça... Moi je vois le chalet chez nous, le dimanche, ou même parfois en semaine, c'est plein, mais le vététiste lui, il vient au chalet, et il demande qu'on lui remplisse son truc d'eau. Et c'est tout. Il n'apporte rien au point de vue économique. Sauf, pour les marchands de vélos, ça c'est une autre chose. »

EW : « Oui... c'est pas le même sujet »

JS : « Mais bon, vous savez quand il y en a un ou deux.. ils laissent des traces de freinage mais c'est pas dramatique. »

EW : « Non, mais c'est juste que je savais qu'à une époque, ça avait suscité quelques débats... »

JS : « Oui oui, je sais.. par exemple quand il y avait l'Assemblée générale de Thionville, bon j'étais pas tellement impliqué mais je sais que là-bas il y avait discussion, l'un des participants avait dit, je ne sais plus lequel, que les VTT ne pouvaient pas être sur les mêmes sentiers que les randonneurs. Mais bon... ça s'est tassé aussi. »

EW : « Ca s'est tassé... »

JS : « Disons que nous n'avons pas ici de.. comment dire, de manifestation écrite d'un problème avec les vététistes. De temps en temps un incident avec les chasseurs, hein, dont certains sont parfois menaçants.. mais faut pas exagérer, on ne peut pas se plaindre. »

EW : « Oui, justement, les gens ont parfois tendance à déformer la réalité, en disant « oui, il y a des conflits, et là ça va pas.. », et c'est vrai qu'en allant interroger les gens, que ce soit le tourisme équestre, les chasseurs, la randonnée, on se rend compte que ce n'est pas si alarmant que ça, et moi c'est bien que je fasse remonter ça aussi, pour un peu dédramatiser la situation auprès du Conseil Général et des élus.. »

JS : « Non mais, il y a quelques années même, quand on avait lancé la promotion de guides, je ne sais pas si c'est encore le cas, mais quand on avait lancé la promotion de guides, euh.. le président de la fédération des chasseurs... il y a, des problèmes euh.. locaux...hein euh... le problème, le seul problème dans les Vosges du Nord dont moi j'ai eu connaissance, c'est un chasseur qui était devenu menaçant, mais c'était aussi un chasseur d'outre Vosges, un suisse. Et puis, il y a des années de ça, bon j'étais encore dans la municipalité de Niederbronn, bon on travaillait souvent avec l'Office de Tourisme de Niederbronn, et on a créé des circuits VTT dans le secteur de Niederbronn, donc avec l'autorisation des quelques propriétaires privés, dont l'ex-forêt De Dietrich, et bien sûr y'avait, d'ailleurs c'est moi qui ai baptisé les itinéraires VTT, et je les

entretiens, et nous avons des représentants avec les chasseurs, ça c'est... Bon y'a un chasseur qui s'est fait tiré l'oreille.. c'est-à-dire que quand la décision était prise, il a contesté, il fallait tout refaire, on a perdu six mois comme ça, pour la mise en place. Et puis, par la suite, on a constaté que, il y avait chez certains chasseurs, il y avait des nuisances, ben on s'est retrouvé nouveau et on a changé les circuits... Tout est une question de relations de personnes ! Et à l'intérieur de certains clubs, c'est la même chose. Bon y'a certains clubs ou avec la fédération de randonnée, ça se passe bien, et d'autres ou ça se passe moins bien... »

EW : « Bon, j'ai relativement confiance pour la commission... »

JS : « Faut se mettre autour d'une table... »

EW : « je constate qu'il y a déjà pas mal de choses qui se font au niveau local, et la commission réunira finalement peut-être déjà ces mêmes personnes. L'important c'est qu'on ne fasse plus n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. »

JS : « C'est évidemment. »

EW : « Pour information, le président de la commission est déjà désigné avant même qu'elle ne soit composée sur le papier, c'est le président de la commission environnement. »

JS : « Oui, mais nous vous savez, quand un club décide d'ouvrir un sentier, il faut qu'il nous envoie les papiers, il faut qu'il demande, toute la demande de circuit, munie d'une copie de toutes ses autorisations, autrement, la commission sentiers, chez nous on a plusieurs commissions, sentiers, environnement etc... Par exemple un sentier qui allait de Windstein à Obersteinbach, il faisait comme un point d'interrogation renversé, il allait croiser, et à deux reprises, vu que c'est un point d'interrogation renversé, il allait croiser le fameux sentier de la ligne Maginot qui est aussi un losange jaune, donc, je l'ai débalisé, avec l'accord de la commission sentiers ici, et on lui a demandé de trouver un autre itinéraire, donc il aussi demandé une autorisation, puisque l'itinéraire existe. »

EW : « Et votre balisage comparé avec celui de la fédération française ? »

JS : « Le notre est plus ancien, et il est plus coûteux. Ils font état de 20 000 heures, 20 000 heures pour l'année 2005, pour 2006 je ne les ai pas, 20 000 heures de travail bénévole sur les sentiers. Alors que nous, nous avions à l'époque, 60-61000 heures pour le balisage, c'est sur les plaquettes... Et il y a une chose qui n'est pas passée aussi, c'est que quand il y avait la tempête en 1999, j'ai assisté à une réunion avec Mr Vonau à l'époque, et la FFR demandait des subventions au Conseil Général pour la réhabilitation des sentiers, alors que nous, on est le club vosgien, alors qu'est-ce qu'ils voulaient demandé pour la réhabilitation ? Alors que nous, nous avions des centaines de kilomètres à réhabiliter. Non, mais ce sont des trucs qui échaudent vous savez. A l'époque, nous étions les seuls, parce que c'était au début, que les gens commençaient à aller randonner et qu'ils étaient demandeurs de sentiers balisés, et il faut savoir que le Club Vosgien est de toute façon fondateur de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Et certaines de nos associations ont un agrément avec le Club Alpin Français (...) J'ai créé, à Niederbronn, des sites d'escalades, des parois, on a mis des équipements, parce que c'est en léger surplomb, pas grand'chose mais..mais en plus c'est dur comme c'est du porphyre, donc c'est très dur, mais on a fait ça et ça évite aussi que les cailloux tombent sur les gens.»

EW : « Je sais que c'est dans l'air du temps, mais au niveau environnement pour y revenir, quelles sont les actions majeures que les clubs font ? »

JS : « C'est dans l'air du temps, d'accord, mais c'est aussi du au fait que nous avons maintenant depuis neuf ans, des actions qui allaient déjà dans ce sens. Quitte à faire passer les gens à la queue leu leu s'il le faut, pour ne pas piétiner les plantes, qu'on ne coupe pas les lacets, qu'on ne cueille pas les fleurs etc.. Par exemple on a, nous sommes allés en Slovénie, y'a un endroit délicat, entouré d'un environnement pulsatile, autour du Mont Ôch, et il y a une plante qui ne pousse que là bas. Bon chez nous, elle pousse aussi, mais là-bas elle ne pousse qu'à cet endroit en Slovénie, et donc c'est super protégé et elle fleurit fin mars ou aux alentours de Pâques, et donc nous n'avons eu le droit qu'à quelques tiges desséchées, mais par contre, on a vu des trucs verdâtres hein, des anémones actuelles. ET l'autre fois nous étions en Italie, avec un guide d'Italie, il y a beaucoup de parcs naturels, et donc quand on va, vous êtes par exemple sur le parc de la Marène, en face de l'île d'Elbe, nous avons deux guides du parc avec nous, en plus du guide de randonnée. Donc nous avons avec nous un guide local pour la découverte des plantes. Et ça, ça plaît aux gens. Dans un côté comme ça, on découvre aussi les spécialités culinaires, on découvre le... que ce soit en Italie ou ailleurs, ça a été une découverte pour beaucoup de personnes. »

EW : « Ca, c'est à l'étranger, mais au niveau départemental, est-ce qu'il y a aussi de genre de pratiques de découverte ? »

JS : « Chez nous, oui, je pense, mais ça, ça dépend des accompagnateurs ? »

EW : « Les accompagnateurs, ils ont le Brevet d'accompagnateur ? »

JS : « Non, pas forcément, mais on a une formation spécifique au Club Vosgien, qui a énormément de facettes... Y'a la facette de randonneur, y'a la facette juridique aussi, ça compte beaucoup, et y'a la facette environnement. Et c'est une formation qui est reconnue au niveau national. »

EW : « Et ils n'ont pas tous le Brevet d'Etat alors ? »

JS : « Euh disons, qu'ils ont leur formation de guide, et ils ont un brevet de guide, délivré par la fédération (ndlr : du club vosgien), et ce brevet est tout aussi valable que celui de la fédération française. Par exemple, un guide de chez nous qui va avec un groupe en Autriche, euh à moment donné il a été contrôlé sur un passage un peu dangereux et il a montré son diplôme de guide et il n'y a eu aucun problème. Et la Fédération Française a beau dire ce n'est pas valable, c'est réciproque aussi. Quand il y a des gens qui veulent se faire accompagner, ils s'assurent les services, gratuit bien sûr, d'un guide de chez nous. C'est sûr, quand on veut découvrir le terrain, on demande à quelqu'un du coin. Moi quand je vais en Slovénie, je prends quelqu'un qui connaît le terrain, qui ne connaît pas que le terrain, mais qui connaît les sites aussi. Par exemple en Slovénie, le guide nous a fait découvrir des endroits que vous ne trouviez dans aucun guide. Vous prenez le guide vert, le routard, ils n'y sont pas mentionnés, mais lui nous a emmenés parce qu'il connaissait et on s'est retrouvé dans des endroits magnifiques. »

**Entretien du 30 mars 2007 avec le président du comité départemental de
Cyclotourisme**

DZ : « Je sais pas si vous connaissez la fédération, la fédération française de cyclotourisme, c'est 120 000 membres, y'a 3200 clubs en France. Au niveau régional, c'est 3300 licenciés répartis en 98 clubs et a niveau départemental, y'a 57 clubs et on est 2170 licenciés. »

EW : « Ca représente quand même pas mal de personnes.. et .. c'est majoritairement des licenciés ... plus euh.. enfin ils ont un profil particulier ? le VVT par exemple, est-ce que ça se greffe à vous ou.. ? »

DZ : « Euh.. on a du VTT de randonnée, y'a toujours tout ce qui est loisirs hein... notre fédération, on organise tout, sauf ce qui est de la compétition, qui est du domaine de la FFC, par contre nous on organise si vous voulez le tourisme à vélo.. ça va de la petite balade jusqu'aux grandes randonnées, de randonnée en montagne des choses comme ça, mais sans prise de temps, sans classement. »

EW : « C'est que du loisir en fait alors ? »

DZ : « C'est du loisir, c'est du sport santé. Nous notre fédération tourne autour du triptyque sport-santé, culture et tourisme. »

EW : « Tourisme aussi alors.. »

DZ : « Notre slogan, c'est euh.. « tourisme à vélo grandeur nature » »

EW : « et donc oui, j'avais eu votre courrier concernant la création de la CDESI... »

DZ : « ...je suis tout à fait favorable à la création.. j'avais l'impression que cette démarche n'était pas en route encore ou pas encore décidée au niveau départemental... »

EW : « Oui, bon c'est vrai que ça a été un peu dur pour que tout cela se mette en route, mais y'a eu une délibération de l'Assemblée plénière de décembre 2006, et maintenant c'est bon, c'est en route... »

DZ : « Oui oui... pour en finir avec notre fédération, la présentation.. notre fédération elle a d'abord été reconnue d'utilité publique, on a un agrément jeunesse et sport, ce qui est la moindre des choses, on a un agrément tourisme, c'est-à-dire que nous organisons des séjours dans le monde entier pour nos licenciés, donc pour ne pas faire concurrence aux tours operators, c'est réservé qu'à nos licenciés. Par exemple en 2006 nous avons organisé quand même neuf voyages en Chine, neuf séjours de quinze jours en Chine.. c'est une des facettes de notre fédération, de présenter ça à nos licenciés pour des prix attractifs, ils sont accompagnés par des moniteurs fédéraux qui sont formés.. pour euh.. comme accompagnateurs de tourisme à vélo quoi... Moi-même j'accompagne un voyage en Croatie au mois de juin, du 12 au 24. Au-delà de ça nous avons en France 320 écoles de cyclotourisme, nous fonctionnons dans le sur le mode périscolaire, nous apprenons aux jeunes la vie en groupe, le vélo, ou le VTT en lui-même, la pratique, le code de la route, la mécanique, la cartographie, l'orientation, les gestes de premiers

secours.. et nous en avons six dans le département...six écoles comme ça, le conseil général y sont au courant, ils nous subventionnent à travers l'aide à la licence... »

EW : « Oui, ça c'est plu du ressort de ma collègue qui s'occupe de l'aide à la licence, moi c'est vrai qu'on est sur quelque chose de plus spécifique.. »

DZ : « Oui oui, mais c'est pour que vous voyez un peu, comment ça fonctionne.. d'ailleurs je vous ai ramené un calendrier aussi.. de la ligue d'alsace hein.. nous on établit un calendrier de nos manifestations.. annuellement, pour cette année on a eu un petit loupé avec l'imprimeur.. ça arrive... donc c'est un calendrier vous verrez y'a des manifestations les dimanches, vous retrouvez aussi devant ça peut vous être utile, la présentation de la ligue d'alsace, les comités départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et la fédération, naturellement, jeunesse et sports, et puis après vous avez les clubs, les clubs Bas-rhinois et Haut-rhinois.. et après les manifestations organisées... et vous.. donc notre pratique elle se situe.. d'origine.. la route... la pratique au départ route.. à laquelle s'est adjointe .. je dirais depuis deux décennies le VTT.. en sachant que les vététistes, sont des gens, que , qui rentrent plus difficilement dans un club, se licencient beaucoup plus difficilement, ils ont une autre façon de pratiquer, par rapport aux routards...parce que je suis aussi président de club, donc j'organise aussi...

EW : « c'est un club dans le Bas-Rhin aussi ? »

DZ : « Oui, à Lembach.. c'est tout à fait au Nord... Les routards ils viennent tôt le matin, ils veulent être rentrés à midi, en règle générale hein, alors que les vététistes arrivent plus tard, ils prennent le temps, ils veulent être plus cool, c'est un autre état d'esprit, hein. Par contre, c'est vraiment difficile les VTT d'arriver à les faire rentrer dans des clubs, ou quand on les a dans des clubs, à les faire participer à la vie du club quoi, vraiment à ce qu'ils s'impliquent.. c'est pour ça moi au comité départemental je cherche un vététiste pour s'occuper des vététistes.. malgré tous les vététistes que je connais à gauche à droite dans les clubs euh .. j'en ai pas encore trouver un qui veuille faire ça, qui veuille s'investir là-dedans.. parce que les vététistes sont toujours en attente de quelque chose .. je dis toujours moi la route on peut pas la transposer en forêt, voyez .. les vététistes ils ont une attente qu'on connaît pas et moi je peux pas la trouver pour eux donc ça doit venir de chez eux.. mais de ce côté-là, pour les motiver c'est un peu plus dur, ils sont un peu plus solitaires... »

EW : « Oui, c'est un problème auquel on va être confronté au niveau de la pratique libre notamment, c'est pour ça je voulais voir avec vous si vous aviez des pistes de solution... ou ceux qui se fédèrent, vous pensez qu'ils sont aussi représentatifs que les gens qui n'ont pas de licence, au niveau de la pratique est-ce que c'est à peu près pareil au final ? »

DZ : « Pour moi oui, parce qu'ils ont quand même euh.. on a du mal à leur faire comprendre certains accords qui sont signés au niveau national, de ne pas.. on n'utilise pas des sentiers du club vosgien, des sentiers de moins de deux mètres de large.. ça pour expliquer ça.. même quand ils sont fédérés chez nous... euh.. dans la pratique.. pfff.. quand c'est un club qui organise, y'a pas de problème, mais quand c'est à titre individuel, quand ils sont en forêt, c'est pas toujours ça, ils sont un peu fraudeurs sur les bords.. !! »

EW : « Oui, bon ça va pas falloir le crier trop fort, déjà qu'ils ont pas très bonne presse les vététistes.. »

DZ : « Non, non mais vous voyez, mais c'est un état d'esprit ! Et puis, il faut aussi être conscient que chez ça nous a fait baisser notre moyenne d'âge. Euh .. si je me trompe pas, la moyenne d'âge elle est quand même autour de cinquante ans, les vététistes sont quand même plus jeunes. Nous avons des jeunes, nous avons, euh... à partir de huit ans en école, et c'est jusqu'à dix-huit, quelques hommes mais c'est rare, les autres ils disparaissent .. qu'est-ce que vous voulez, y'a la famille qui va venir, y'a les enfants et tout .. et on les récupère trente cinq ou quarante ans, et y'a ce creux. Et ce creux, par contre, si vous voulez, c'est le créneau qu'occupent les VTT...mais alors peut-être que bon.. mais ça a fait baisser chez nous la moyenne d'âge.. Mais c'est vrai qu'il y a du travail encore à faire pour réussir à les faire entrer dans un club, dans un fédération, à les faire prendre une licence.. c'est vrai qu'on peut rouler librement mais bon... Ce que j'ai oublié de dire par rapport à la fédération c'est que l'année dernière, au mois de mars nous avons obtenu, la délégation ministérielle en matière de cyclotourisme, donc une délégation vous savez ce que c'est.. on est donc une fédération délégataire pour une durée de trois ans ...parce qu'une délégation, elle est pas acquise.. »

EW : « Et dans ce cadre là vous faites également de la formation donc.. »

DZ : « Tout à fait, nous avons des cadres euh.. ça commence chez nous.. le niveau 1 c'est l'initiateur, c'est le premier niveau, donc on est soit initiateur route soit initiateur VTT, e fonction de la filière qu'on a chois, ou les deux, hein si on suit les deux filières en parallèle, on peut faire les deux... après c'est le niveau 2 ; c'est le moniteur, moniteur fédéral, donc là aussi soit route, soit VTT, soit ..euh.. tourisme, qui est tout à fait une filière à part.. de toute façon moi je suis moniteur route et moniteur tourisme, et le troisième niveau c'est instructeur fédéral, donc euh.. l'instructeur c'est déjà plus un encadrant, c'est un formateur. Pour le moment on en n'a pas en Alsace depuis 1999, moi je me suis inscrit pour la formation qui aura lieu au mois d'août, au mois d'août, donc peut-être avec un peu de chance d'ici un an.. y'en aura nouveau un en Alsace... »

EW : « Euh.. pour le reste, euh.. d'un point de vue général comment avez-vous été mis au courant de la démarche CDESI.. ? »

DZ : « Ben nous la démarche.. c'est-à-dire nous, tout descend par la fédération... on a été informé par la fédération qui nous a demandé de nous investir nous auprès de.. des conseils généraux pour la création de ces CDESI et pour en faire en partie hein.. pour secouer.. »

EW : « la fédération au niveau national.. »

DZ : « Au niveau national elle a donc demandé aux présidents de structures de pousser un peu la charrette pour que.. là où y'en a pas ça se créé quoi.. »

EW : « Bon, y'a encore pas mal d'endroits où y'en a pas.. »

DZ : « Oui oui.. bon dans le Haut-Rhin c'était presque fait y'a trois ans, mais y'en a toujours pas quoi.. »

EW : « Bon dans le Haut-Rhin, ça reprend.. et avec un peu de chance, on risque d'être synchro.. »

DZ : « Ah bon ? »

EW : « Donc on est assez content que ça se remette en route, la nouvelle est plutôt positive sur un point de vue régional.. »

DZ : « Mais bon c'est pas très... ça fait pas très longtemps que le Bas-Rhin s'est décidé.. »

EW : « Ca a été officiellement lancé en décembre 2006. »

DZ : « Voilà, .. mais c'est bien.. »

EW : « Bon, on travaille aussi étroitement avec jeunesse et sports, et on va essayer de faire quelque chose de plus global pour la composition de la commission avec les comités sportifs, que ce soit randonnée.. »

DZ : « ..pédestre ? »

EW : « oui oui, pédestre, mais aussi.. »

DZ : « Vous avez qui pour la randonnée pédestre, la FFRP ou le Club Vosgien ? »

EW : « Pour l'instant j'ai vu Monsieur R., qui est le président du comité départemental de la FFRP... Il va falloir que j'aille voir le Club Vosgien aussi sachant que des fois c'est un peu plus compliqué...bon je vais essayer d'avoir les deux aussi, enfin il faut que j'ai les deux...»

DZ : « Mais bon ils sont un peu.. ils sont un peu en guerre... bon c'est...Non, mais bon, l'histoire est simple, moi je fais partie d'une section d'un club.. enfin d'un club vosgien parce que ce ne sont plus des sections, j'veux dire c'est quand même une association qui date des allemands, hein donc des années 1869-1871.. donc c'est des associations qui ont 130 ans.. en moyenne.. Alors qu'à la FFRP, elle est beaucoup plus récente, et un beau jour la fédération est venue en disant que y'a qu'une fédération de randonnée pédestre et c'est nous, et ça a été mal perçu par les anciens du club vosgien, ils se sont demandés c'est qui eux ? Héhé.. et vous voyez c'est un peu pour ça que le club vosgien s'est créé en fédération de clubs vosgiens parce que avant c'était un club vosgien avec des sections, maintenant vous avez une fédération de clubs vosgiens, le président c'est Monsieur Jean Simon et.. et les autres ...toutes les autres sections sont devenus des clubs vosgiens .. vous avez club vosgien de Strasbourg, de Wissembourg et ainsi de suite. »

EW : « Mais bon, je discutais avec quelqu'un d'Alsace Nature qui me disait que certaines sections, enfin certains clubs vosgiens qui étaient à la fois club vosgien et FFRP... »

DZ : « Tout à fait ! A Haguenau et par chez nous c'est comme ça, c'est pas le cas de Wissembourg... Bon, notre fédération elle est en partenariat avec la FFRP. »

EW : « Avec la FFRP aussi.. Et en dehors de ça, y'a d'autres fédérations avec qui vous êtes en partenariat ? »

DZ : « Euh.. en dehors de ça c'est les.. comment ça s'appelle.. euh tout ce qui est voies vertes.. »

EW : « Mais sinon, vous avez déjà un recensement des itinéraires cyclables, un schéma ou quelque chose comme ça qui pourrait s'intégrer au PDESI ? »

DZ : « On a du VTT, on a la TMV, donc y'a 420 km qui sont balisés de Wissembourg jusqu'à Thann, dans les deux sens en VTT, donc qui sont entretenus par 25 clubs ... on a trois à la Petite Pierre, trois parcours, VTT toujours, y'en a à Saverne, je sais pas si c'est deux ou trois...deux à Saverne oui.. Bon à savoir que en Alsace on a une particularité, je sais pas si vous êtes alsacienne.. ? »

EW : « Si si, je le suis.. »

DZ : « Bon en Alsace, on a beaucoup de forêts privées, donc ça pose pas mal de problèmes et donc euh.. c'est pas évident de baliser.. faut avoir les autorisations...Ben par exemple chez moi en haut, à Lembach, si vous venez maintenant de Hoerdts ou de Haguenau, ben toute la partie de gauche, appartient au comte de Pourtalès. Donc c'est un territoire où vous ne rentrez pas. Alors là le VTT euh.. »

EW : « Et même le pédestre.. »

DZ : « Pour le pédestre, bon il accepte encore jusqu'à une limite mais maintenant pour le VTT euh.. Je dirais encore chez le comte de Pourtalès bon, on rentre pas, c'est une propriété qui est immense .. il a une forêt qui est immense mais si vous allez à Wissembourg, c'est des parcelles, quelques mètres carrés... quelques mètres carrés de forêt privée entourés de forêt communale, bon, à un endroit donné, ben c'est privé.. vous faites nouveau deux ou trois kilomètres avant de retrouver nouveau trois sapins qui se trouvent dans une propriété privée.. et ça pose des problèmes.. pédestre moins, mais VTT... quoiqu'actuellement ça s'est calmé.. en ce moment c'est les quads.. et puis la randonnée.. euh.. équestre... »

EW : « Les conflits se déplacent sur d'autres pratiques alors ? »

DZ : « Ben , les quads c'est un problème pour tout le monde... »

EW : « Les chasseurs m'en ont parlé aussi.. »

DZ : « Oui, enfin les chasseurs.. les chasseurs, bon moi je le vois chez moi à Lembach, s'ils pouvaient, y'aurait personne en forêt, même des randonneurs pédestre.. bon ils ont acheté un permis de chasse, d'accord, mais ils ont pas acheté la forêt... mais c'est vrai que c'est pas toujours évident de concilier tout le monde...»

EW : « Ben va bien falloir s'atteler à la tâche, moi c'est mon travail donc j'ai pas le choix, faut que ça marche ! »

DZ : « Oui, oui, il faut il faut, mais je reconnais que c'est pas évident ! Chacun regarde souvent seulement devant ça porte vous savez...»

EW : « Bon après c'est vrai qu'avec le VTT, ça va pas être forcément facile du fait de toute cette pratique libre qu'on ne sait pas comment appréhender et contrôler... »

DZ : « Y'a ça aussi qui a fait beaucoup de tort au VTT.. c'est-à-dire que n'importe quelle association à un moment donné qui voulait faire rentrer de l'argent organisait une

journée VTT et .. puis .. toutes les dérives hein.. quand c'est pas leur discipline ben.. ils savent pas maîtriser, moi les coups de téléphone que je reçois, on me dit « ça a pas été déflêché là et là .. », je dis mais y'avait rien, ah oui, mais c'était les sapeurs pompiers etc.. bon j'ai rien contre les sapeurs pompiers, moi je connais pas les sapeurs pompiers, je suis le comité départemental de cyclotourisme, si le club est fédéré, bon.. mais s'il est pas fédéré, je peux pas intervenir auprès des pompiers de tel ou tel patelin pour dire que faut déflêcher... voyez, c'est ce genre de remarques.. mais c'est vrai qu'après c'est l'image qu'on a.. l'image du vététiste qui est passé là.. »

EW : « Alors que celui-là n'est pas licencié.. »

DZ : « Voilà, mais bon, c'est pareil, que ce soit la randonnée pédestre ou d'autres, connaissent des mauvaises images comme ça. »

EW : « Mais alors vous pensez qu'il faudrait passer par quel genre de relais pour sensibiliser ces gens là ? »

DZ : « Ce qu'on a encore chez nous, on a aussi encore pas mal d'allemands qui viennent pratiquer, parce que chez eux c'est quand même beaucoup plus strict, donc euh.. j'crois que là aussi c'est des gens qu'on ne contrôle pas forcément quoi.. et puis bon.. pas que chez nous, partout... y'a des têtes brûlées hein.. si après ils s'étonnent qu'on ne leur passe plus tout.. j'ai eu le cas y'a trois ans, y'a un club qui est passé à un endroit qui leur était interdit parce qu'il y avait une vaccination porcine, ils sont passé dedans ben.. actuellement c'est l'ONF qui est train de régler ça devant le tribunal quoi.. pour ça j'ai dit, c'est un minimum d'intelligence, si on dit que c'est interdit c'est qu'il doit y avoir un minimum de raison hein... c'est toujours un minimum de personnes qui laissent une image générale d'une pratique... c'est comme l'image de jeunes qui allument une voiture, tous les jeunes sont des incendiaires de voiture.. voyez.. »

EW : « Pour le quad, c'est un peu pareil ou alors c'est l'inverse mais en tout cas, j'ai entendu des exemples où le croisement entre randonneurs et quadeurs se passait bien.. les quads coupaient les moteurs etc.. »

DZ : « Bon, ça fait peur au gibier le bruit etc.. moi je veux bien mais quand je vois des chasseurs aller les nourrir en quad, je me dis quand même qu'il y a quelque chose qui va pas... moi je comprends pas ! »

EW : « Et au niveau cyclotourisme de route, vous rencontrez des problèmes de conflits d'usage ? »

DZ : « Oui.. bon... y'a .. y'a un respect.. bon maintenant le code de la route il impose un respect d'un mètre cinquante en rase campagne, mais en ville c'est rarement respecté.. De ce côté-là, c'est pas le cas chez nous, mais dans beaucoup de trucs quand on construit des infrastructures routières on oublie les cyclistes. Et on crée des étranglements pour réduire la circulation et c'est autant de pièges.. alors je dirais que les cyclotouristes et les pratiquants qui sont avertis ne roulent pas trop vite, mais je vois la mère qui va chercher le jeune à l'école ou la mémé qui va chercher son pain, une voiture, si elle a pas le réflexe de se mettre au milieu de la voie, eh ben elle va se pousser contre le trottoir et y'aura plus les un mètre cinquante, et la voiture va quand même passer.. c'est là qu'il y a des accrochages... bon nous sur le Bas-Rhin on a un autre problème, c'est un problème préfectoral... je veux dire on a vraiment des problèmes avec le préfet qui essaye de nous imposer des directives qui ne nous concernent pas, c'est-à-dire notre

discipline, d'après la loi, on est soumis à déclaration... ça le président Richert le sait, il est intervenu lui-même auprès du préfet, une manifestation est soumise à déclaration point barre. Une course, est soumise à autorisation, on est obligé de demander une autorisation. Et là, souvent les services préfectoraux confondent les deux et on nous demande des choses qui ne nous concernent pas . Alors on est souvent en biz biz, alors on dit, dans le Bas-Rhin, c'est le préfet qui décide, c'est lui qui fait la loi, alors là je suis pas d'accord avec lui, il est là pour faire appliquer la loi, pas la faire.. C'est notre gros souci en ce moment, notre grosse bataille en ce moment parce que...y'a des clubs qui ont des grosses contraintes... »

EW : « En fait, il vous considère comme la FFC, compétition et tout ça.. »

DZ : « Chaque année, en cours d'année, on organise un critérium pour les jeunes, avec des épreuves, de maniabilité, cartographique, tout ce que je vous expliquais tout à l'heure.. Ils le passent au niveau départemental, les jeunes qui sont qualifiés, vont à la finale régionale et après peuvent aller à l'épreuve nationale. Dans la directive qu'on a eu la semaine dernière il était marqué « pendant la course il est interdit de jeter des papiers et des tracts sur la route pendant la course, et la course ne doit pas donner lieu à aucun classement, ». Déjà on organise pas de course, et si c'est une course, y'a forcément un classement ! Donc, y'a un problème quoi.. C'est ce genre de truc.. on veut nous imposer des signaleurs, hein, le signaleur, il n'a aucun pouvoir de police, il n' a pas le droit d'arrêter une voiture, il a même pas le droit d'arrêter les vélos, par cintre il faut donner la liste avant, et il faut qu'ils sont en possession du permis de conduire donc son permis peut sauter s'il arrive quelque chose... Beaucoup de responsabilité et pour faire quoi ? moi je dis c'est même un risque, et le cyclotouriste bête et méchant qui vient, il se sentira en sécurité et il passera et c'est là qu'il y aura un accident ... Chez nous, la loi ne prévoit pas de signaleur.. alors là-dessus le président Richert était intervenu y'a un moment déjà.. ça a duré six semaines où on était tranquille, au bout de six semaines j'ai reçu un email de Monsieur Richert en disant que si la loi ne le prévoit pas, elle ne l'interdit pas, donc le préfet l'exige... »

EW : « Donc en fait c'est toujours pas réglé.. »

DZ : « Non, c'est toujours pas réglé, bon actuellement j'ai transmis le dossier chez nous à la fédération pour qu'ils le fassent remonter à la personne qui est référente auprès du ministère de l'intérieur parce que là.. »

EW : « Mais il y a d'autres ligues qui ont été confrontées à ce genre de problème ou c'est spécifique au Bas-Rhin ? »

DZ : « C'est spécifique au Bas-Rhin de ce côté là. Le Haut-Rhin, ils ont aucun problème, mais on me dit dans le Haut-Rhin ils font ce qu'ils veulent, moi je veux bien, mais je comprends pas... seulement le Préfet du Bas-Rhin il est aussi préfet de la Région Alsace...alors avoir deux discours diamétralement opposés, ça m'étonnerait... Et puis c'est pareil avant la déclaration, il fallait un exemplaire, maintenant ils ont commencé.. ils la réclament en sept exemplaires.. Mais, fut savoir qu'y a la déclaration, et y'a des cartes de tous les parcours, donc si vous avez trois parcours route, trois parcours VTT, ça vous fait six cartes, le déroulant du parcours, vous multipliez par sept, et ça vous fait un paquet comme ça. En frais postaux pour un association vous laissez tomber ça vaut même plus la peine. Non, mais je sais pas, mais à un moment donné, moi je comprends pas, moi je suis bénévole hein.. Alors est-ce qu'on essaye de tuer le bénévolat ou quoi.. tant que les jeunes, nous on s'occupe des jeunes, tant qu'ils sont

chez nous, dans un club, on leur apprend une vie sociale, on leur apprend tout.. Mais bon je sais ce que c'est, c'est le parapluie... on est actuellement dans un monde où chacun essaye de se protéger, ou chacun donne sa responsabilité, on envoie les directives et s'il arrive quelque chose on dit voilà les directives n'ont pas été respectées, c'est vous le responsable... C'est comme chaque année quand y'a la canicule je reçois un email du préfet en disant qu'il m'appartient à moi de juger de l'opportunité de maintenir la manifestation. Si j'annule la manifestation c'est même plus la peine que je sorte de chez moi parce que le président du club il va me descendre et s'il arrive quelque chose, c'est bon, je suis au trou ! Ca actuellement, je sais pas, je trouve ça lamentable de descendre comme ça la vie associative quoi... »

EW : « Ben.. c'est le problème.. ce que vous disiez.. tout le monde se renvoie la responsabilité.. »

DZ : « Mais quand moi je vois des personnes comme y'en a chez nous qui a 75 ans le dimanche font du vélo, c'est des gens qui sont encore en relativement bonne santé encore, quand on regarde avant, les gens qui ne pratiquaient pas à 50 ans ils étaient vieux. Ca aussi, il faut tout prendre en compte.. bon c'est sûr que bon.. après si on veut.. naturellement y'a des statistiques qui sortent .. c'est des chiffres, après pour moi les chiffres on leur fait dire ce qu'on veut ... c'est façon d'interpréter hein, on peut interpréter à plusieurs niveaux je vous apprend rien, ils prennent le nombre d'accidents dans lesquels sont impliqués les vélos, responsables ou non, c'est pas eux qui ont provoqué l'accident mais ils ont été impliqués donc c'est eux qu'on prend en compte. On dit y'en a tant et tant. Et si on regarde là-dedans, qui est en cause si c'est des gens de notre fédération, des pratiquants réguliers et ainsi de suite on risque d'être surpris.. les accidents arrivent rarement pendant les randonnées... faut regarder quand ça s'est passé, si c'était pendant une manifestation, en allant aux études.. bon ça arrive.. malheureusement... un camion qui tourne, il ne voit pas... donc ça arrive mais tout ça c'est reporté et on dit y'a eu tant d'accidents et on dit le vélo est un risque.. Bon, le risque qu'on a chez nous, et puis là on se bat dessus c'est plutôt les risques euh.. passé la cinquantaine, les risques cardiovasculaires... donc la fédération elle pousse à ce que les gens fassent un test d'effort pour les cinq ans.. minimum à partir de cinquante ans pour les hommes, cinquante cinq ans pour les femmes, c'est actuellement les gros risques, des accidents vous pouvez toujours en avoir... mais des gros risques d'accident c'est quand même rare... ça ils ne comprennent pas non plus.. les gendarmes m'appellent, ils veulent savoir quand est-ce que passe le peloton.. !! Mais on n'a pas de pelotons, vous regardez chez nous, prenez une manifestation par exemple ça ouvre de huit heures à onze heures.. et retour jusqu'à seize heures... les gens ils prennent leur temps, donc sur la route, c'est pas un flot ininterrompu de cyclo quoi.. c'est vraiment le .. »

EW : « et pour le VTT c'est pareil ? »

DZ : « C'est pareil, oui, sauf que eux ils se lèvent plus tard ☺ ! et dans un sens c'est bien, ils arrivent tout au long de la matinée, et chez nous par exemple à Lembach on ouvre de huit heures à onze heures, et ça arrive souvent y'en a qui arrivent qui demandent encore à partir à onze heures et demi, bon y'a pas de problème, ils ont le retour jusqu'à seize heures, ils ont largement le temps... y'en a qui partent à huit heures qui arrivent à dix heures, y'en a qui prennent leur temps.. c'est selon la pratique de chacun, donc moi je peux pas donner à un gendarme un horaire, à Soultz-sous-fôret le peloton il passe à onze heures dix.. je peux pas, ça n'existe pas... et en VTT c'est pareil, bon y'en a qui foncent, comme partout, surtout les jeunes, bon ils veulent se dépenser..

alors on fait un ravitaillement, y'a certains qui s'arrêtent, ils se ravitaillent et ils partent, et y'en a qui restent pour parler. »

EW : « J'avoue que je ne voyais pas ça comme ça, je pensais surtout VTT à part , route à part, mais je pensais pas au cyclo comme loisir encadré »

DZ : « Y'a... pour moi, y'a trois façons de voir, la compétition, vraiment la compétition, après vous avez la cyclosportive, des associations comme l'ardéchoise, des choses comme ça qui sont ouverts à tout le monde mais sous forme course, et ça bon c'est toujours FFC ou alors l'ufolep, mais l'ufolep y'a pas trop chez nous, qui organisent ces manifestations...ufolep chez nous y'a que Gamsheim qui fait du vélo... alors qu'y a d'autres régions où l'ufolep fait beaucoup plus de vélo»

EW : « Bon c'est souvent historique ça aussi ... »

DZ : « Oui, oui, c'est historique.. »

EW : « Bien, voilà, ben pour moi c'est déjà plus clair, je sais pas, vous avez encore des questions sur la CDESI ou le PDESI.. ? »

DZ : « Euh.. non pas de questions.. je sais pas si ça vous intéresse, j'ai ramené un dossier, c'est un base d'activités VTT randonnée, je suis en train de voir ... »

EW : « Ah excusez moi je vous coupe mais j'allais oublier de vous demander si vous êtes en contact avec l'ADT aussi ? »

DZ : « Oui, tout a fait oui, avec Monsieur F. oui.. »

EW : « parce que je l'avais rencontré à propos des nouveaux dépliants et .. »

DZ : « Oui oui, vous verrez y'a notre adresse au dos aussi »

EW : « donc, excusez-moi, la base d'activités VTT.. »

DZ : « Faut que je vois, faut que je prenne le temps de voir si c'est possible d'en faire une à la Petite Pierre. »

EW : « Et vous voyez avec le Parc aussi ? »

DZ : « Oui, oui, avec le parc. »

EW : « ...et ça c'est ce qui est déjà existant ? »

DZ : « Oui, oui, c'est des modèles de ce qui existe comme base actuellement . »

EW : « Et en Alsace y'en a pas encore alors ? »

DZ : « Non, non y'en a pas encore, on est en train de voir, moi je veux voir si c'est faisable à la Petite Pierre, on est en contact, et on est en contact plus qu'avancé avec le VVF de Obernai, pour en faire une base euh... là-bas.. la base la plus proche elle est à Bitche, à l'étang de Hanau... et justement, l'idée c'est de faire si vous voulez une

continuité pour que les gens puissent aussi dire, ce soir je vais sur la Petite Pierre, demain Obernai puis je continue sur Mittelwhir, vous voyez.. »

EW : « En itinérance .. »

DZ : « Voilà, tout-à-fait. »

EW : « Et au parc vous êtes en contact avec qui ? »

DZ : « Bon là actuellement, c'était .. le directeur »

EW : « Monsieur H. ? »

DZ : « Et je vois surtout le syndicat d'initiative de la Petite Pierre, parce que les hôteliers sont en demande de ce genre d'activités.. »

EW : « Et ce serait pour quand ? »

DZ : « ben si tout va bien et si on arrive à finaliser le dossier, normalement pour Obernai ce peut être cette année.. Parce que bon euh.. nous une base de VTT pour nous ça veut dire aussi faut travailler avec un club, pour mettre des moniteurs sur place, parce que par exemple les VVF organisent des semaines sport santé donc faut accompagner les gens, faut trouver les conventions avec les clubs euh... faut déjà avoir pris une démarche collectivement ... faut déjà avoir à proximité le club qui veut bien le faire, les gens pour encadrer et puis après faut avoir les conventions hein.. bon VVF y'a pas de problème parce que notre fédération elle a déjà des conventions avec VVF, bon le truc qui reste à faire.. c'est plutôt local quoi.. trouver des gens qui veulent bien donner de leur temps ou qui veulent consacrer leur temps... »

EW : « mais c'est du bénévolat ? »

DZ : « La plupart du temps c'est du bénévolat »

EW : « Mais y'a pourtant un brevet d'état VTT, ça pourrait pas être possible d'engager quelqu'un sur une base ? »

DZ : « On en a un par exemple, notre conseiller technique régional.. il a un brevet d'état.. il a un BEESAPT, mais je sais pas si on peut.. sur une base.. je sais pas. A notre niveau c'est surtout des moniteurs qui encadrent... et notre conseiller technique il ne peut pas s'occuper...de tout il peut pas être partout.. on nous reproche assez d'avoir un bureau à la maison des sports et de pas y être assez souvent.. moi j'ai un travail... mais on n'a pas les moyens d'embaucher une secrétaire.. »

EW : « Oui, j'ai eu des échos de la maison des sports... »

DZ : « je sais que le conseil général subventionne à une certaine hauteur mais bon.. l'autre partie qui nous incombe faut encore la trouver.. c'est pas un sport de compétition.. bon c'est logique, mais ça des fois ils ne comprennent pas.. »

EW : « C'est un peu le problème qu'on a avec les sports de nature en général, à part quelques médailles, les gens qui se baladent à pieds ou qui font des balades à vélo... »

DZ : « Oui, ça n'intéresse personne mais moi je dis toujours, c'est des gens qui pratiquent euh.. on fait aussi de l'économie, l'argent q'on dépense pas au médecin, en pharmacie.. euh.. bon.. par exemple quand je vois ce que ça coût quand on regarde les objectifs 40 médailles pour les prochains jeux olympiques, moi je dit ça fait cher la médaille hein ! »

(plaidoyer pour le loisir : compétition vs loisirs)

...Par contre l'année prochaine notre fédération elle organise le Paris-Pékin, en vélo, sur cinq mois, ils partent de Paris, ils sont .. 150 et ils vont faire par exemple le Désert de Gobi et tout ça .. pur arriver pour l'ouverture des Jeux Olympiques.. bon c'est pas une discipline olympique mais là aussi des parrainages qui sont derrière comme ceux par exemple qui font du vélo comme Gérard Holtz et compagnie.. donc là peut-être ça va faire parler d'une pratique ..euh.. c'est pas que l'image vous savez péjorative du cyclotouriste qui est en train de monter moitié en équilibre, moitié euh.. à l'agonie.. ! C'est le côté un peu péjoratif hein.. le pratiquant du dimanche... !»

<p align="center">Entretien avec le président du comité départemental de la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade</p>

FW : « le CROSA devrait s'impliquer plus, il devrait être un moteur dans cette démarche. Mais il n'y a pas de CDOS et de toute façon, pour Raymond Hahn, les sports de nature ce n'est pas une priorité. Bon moi je ne veux pas passer au dessus du CROSA mais on a besoin d'informations, donc quand j'ai appris que vous aviez cette mission au Conseil Général, j'ai cherché à vous rencontrer parce qu'on est en quête d'informations sur la démarche. »

EW : « Oui, concernant le CROSA, on en a parlé avec Michel BERGER, que vous connaissez il me semble, et nous ne sommes arrivés aux mêmes conclusions. C'est pourquoi on a dans l'esprit de former une instance sports de nature avec la collaboration des comités de manière directe. »

FW : « Pour l'anecdote, un jour j'ai discuté avec ce cher Raymond Hahn, et il m'a donné sa façon de voir les sports de nature. Il m'a dit, vous voyez pour moi, le sport c'est comme ça : il y a quatre cercles ; ce qu'il y a entre le premier et le deuxième, c'est capital, ce sont les sports olympiques et le haut niveau, entre le deuxième et le troisième, c'est moins important mais on s'en occupe quand même, et entre le troisième et le dernier, il y a les autres sports, le reste et ça, ça nous intéresse pas.... Donc vous voyez bien que les sports de nature et les non-affiliés, pour le CROSA ça n'a pas vraiment lieu de les intéresser.

EW : « Sûr que du coup, les sports de nature et la CDESI, c'est pas leur priorité... »

FW : « Encore que le kayak c'est olympique, donc ça reste dans le premier cercle. »

EW : « Oui, c'est vrai...mais bon, on saisit le raisonnement.. Sinon, j'aurais souhaité que vous me parliez un peu de la démarche que vous avez menée avec le PNRVN concernant l'escalade. »

FW : « Oui, bien sûr, je m'en doutais bien. Bon déjà, il faut savoir qu'en alsace, il y a des particularités dans la gestion des Sports de nature. Déjà, on a deux parcs, pour le Haut Rhin , celui des ballons des Vosges et celui des Vosges du Nord pour le Bas Rhin.

Pour l'escalade ou les raquettes à neige, on retrouve les mêmes problématiques et donc, les mêmes interlocuteurs. L'ONF qui possèdent 80% des sites, 12% des sites sont des propriétés communales avec une gestion de l'ONF et allez... les 2% qui restent sont des rochers qui relèvent de la propriété privée, comme le groupement forestier des Vosges du nord. Si on compare avec d'autres régions, les rochers sont plus des propriétés privées que dans le Bas Rhin. Bon, pour vous faire un court historique de la charte de l'escalade réalisée avec le PNRVN, je vous resitue un peu les choses. Les interlocuteurs principaux du Parc sont L. D. et J. G., pour la FFME il y a M. T., vous connaissez ? »

EW : « Non..»

FW : « La FFME du Bas Rhin gère aussi des sites voisins en Moselle sur le bassin gréseux. La FFME mène une politique commune sur les deux départements haut Rhin et bas Rhin. les bases de la Charte ont été jetées en 1994 et elles ont permis un fonctionnement homogène sur l'ensemble des sites gérés par l'ONF. Sans vouloir nous lancer des fleurs, on a quand même été les « premiers en France à signer des conventions », bien avant que les autres départements se lancent dans la CDESI et le PDESI. Il y a eu un gros travail de sensibilisation de la pratique des sports de nature. »

(...)

FW : « L'escalade, dans les années 1900 – 1913 (première ascension du Wildstein), va changer de vocation. D'une vocation chasse, recherche de denrées, on va passer aux « sans peurs », c'est comme ça qu'on appelle ceux d'après guerre qui commencent à grimper puis va arriver le libre dans les années 1980 et 1990. C'est à ce moment là que commencent à apparaître les conflits, symbolisés notamment par un personnage dans le Bas Rhin, J.C. K. de « l'association de protection des faucons pèlerins ». il a bataillé pour développer et faire augmenter la population de faucons pèlerins, une espèce inscrite dans la convention de Berne. Le 1^{er} rocher qui cristallise les conflits c'est le Wildstein. C'est alors que D. H., J. H. et J. G. se sont mis à travailler sur un texte commun pour gérer les conflits, en permettant la protection des faucons pèlerins tout en permettant l'escalade. L'idée de départ pour le document, dans le cahier des charges, c'était la convention. Il y a eu des réunions houleuses tant au niveau des grimpeurs qu'au niveau du Parc. Ça a duré quatre ans quand même pour avoir un texte.

En parallèle, au Parc, il ya avait cette idée de création d'une réserve naturelle de la tourbière dans le 57. c'est d'ailleurs comme ça qu'on s'est fait avoir et que 14 rochers ont été classés en réserve naturelle volontaire sans même que les associations aient été consultées... Enfin, bref, c'est pas le propos, mais après il ne faut s'étonner si ça râle du côté des grimpeurs. Et évidemment, nous avons toujours tort, hein... Mais quand même, cela s'est fait en 1997 alors que l'arrêté n'a été signé qu'en 1998... Mais concernant la charte, il y a eu un bon travail qui a donné lieu à la signature de plus de 25 sites conventionnés. Aujourd'hui, le travail de concert est possible sur l'ensemble de ces problématiques. La population des faucons pèlerins a augmenté et le nombre de sites d'escalade conventionné aussi. Et pour les propriétaires privés, 4 sites sont conventionnés dans des forêts privées. Ce qu'il faut maintenant, c'est une action de communication auprès de la population des grimpeurs, car malgré le site référence d'escalade en alsace (ndlr : escalade alsace) on voit que tout le monde ne se renseigne pas assez sur le fait qu'un site soit conventionné ou non. Mais il faut savoir que les grimpeurs alsaciens sont de très bon niveau, ils sont vecteurs de publicité pour la région et pour les sites de la Région. Et pas seulement sur les conflits, aussi grâce à la démarche de charte !!! Outre frontière, c'est différent ; il faut voir comment est gérée la problématique générale de l'escalade.. En Allemagne, il n'y a pas de sites autorisés ou

interdits, mais tout se fait dans la concertation. L'institutionnalisation de l'escalade est plus faible en Allemagne, c'est aussi pour cela que ça fonctionne comme ça. Les allemands viennent en France, du coup la FFME devrait prendre en charge tous les pratiquants, y compris les allemands !!

(...)

FW : « Suite à la charte, il y a eu des points d'interrogation et de difficultés. Le maire de Lembach, Mr V., a remarqué que des travaux de consolidation du rocher du château avait été réalisés par A. B., un équipier très connu en Alsace et qui fait ça toujours bénévolement. Donc, après la charte, il faut quand même dire que personne ne finance l'équipement des sites...hein... bon. Il n'y a aucune subvention là-dessus, à la différence de la Vendée où les équipements sont faits par des professionnels. Bon, y'a des gens qui sont des régulateurs en termes d'équipements, y'a M. S., dit momo, et encore d'autres figures emblématiques. Il y a bien eu une tentative de réécriture de certaines choses en AG de la FFME en 2004. Mais pour l'équipement, c'est tout de suite compliqué... si on changeait quelque chose, il faudrait redemander l'accord du propriétaire qui demande alors l'avis du PNRVN puis on peut alors procéder à l'inscription ou la réinscription du site à la charte.... Donc c'est encore difficile à envisager.. Mais c'est sûr qu'il faudrait clarifier tout ça parce que les grimpeurs, ils ne sont pas les bienvenus sur les châteaux.. je me souviens de ce que le président Richert avait dit une fois.. ». Ces grimpeurs c'est du n'importe quoi ! ». Et au Waldeck, la convention arrive à échéance en 2009. Avec M. S., il y a une consultation de la DRAC sur ce sujet. Ces problèmes de châteaux, en plus ça vient de plus en plus parce qu'en parallèle, le département s'intéresse plus aux châteaux. Y'a même une dame de la DRAC qui a commencé à nous parler de modification de façade, donc qu'il fallait un permis de construire... pour remettre ou enlever un piton... Moi j'en ai fait de l'urbanisme, je les connais aussi les textes mais là, ça devient n'importe quoi. C'est pour dire, on se retrouve quand même face à des architectes des bâtiments de France, alors qu'on en est à la dixième année de la Charte. Bon, au Parc il y a L. D. qui est le médiateur de tout cela. Il faut que vous le rencontriez pour entendre ses propos sur les problématiques actuelles. Il y a F.W. aussi, il est à Grimpe magazine. »

EW : « oui, je le ferai, j'ai d'ailleurs rendez-vous au parc le 28 février. M. B. m'avait envoyé le compte rendu de la dernière réunion de charte, c'est pour ça, j'avais déjà vu ces histoires de bâtiments et de châteaux... »

FW : « Et bien à la dernière réunion de bilan de charte, d'ailleurs il y en aura une autre le 22 mars, un dernier aspect n'a pas été résolu non plus. Le problème de la sécurité et de l'accessibilité aux rochers. En tout, il doit y avoir environ 300 rochers qui ne sont pas équipés, et ces rochers font encore partie du patrimoine de l'escalade. Il y a un bassin ou par convention avec l'ONF, l'accès aux sites pourrait être autorisé, mais en classant ces rochers sont des « sites d'aventure ». Bon, là-dessus, il y a encore des résistances, ils ne sont pas encore assez mûrs. La FFME arrive à communiquer auprès de ses membres mais c'est encore assez limités avec les autres. Mais on a besoin de sites variés pour la pratique, de sites d'apprentissage, de sites ludiques, mais aussi de sites plus techniques. C'est pour ça qu'on veut vraiment faire un plan de développement de l'escalade. Au Kronthal, il y a besoin de sites pour le Haut Niveau, et pour le bas niveau. Dans un bassin gréseux, c'est difficile de trouver des itinéraires. Alors après on nous parle de pont, de bout carrière... mais l'escalade est un sport de nature ! Il y a 14 ans d'histoire de l'escalade dans les Vosges du Nord ! Au niveau national, avec la fédération nationale il y a eu des réunions avec l'ONF pour élaborer une convention type. C'est un cadre

commun sur lequel on peut s'appuyer. Mais il y a toujours la question du financement des sites. Il n'y a pas longtemps, l'ONF avait commencé à vouloir exiger des frais de conventions. Je sais que ça s'est passé ailleurs, en Auvergne l'ONF demande une redevance annuelle. Bon, ici heureusement ce n'est encore le cas. Bon là je vous parle beaucoup de l'escalade, mais on pourrait parler des raquettes à neige, comme je vous le disais au début, on retrouve des problématiques similaires. La pratique a changé, moi quand je fais des raquettes c'est de la randonnée, c'est pas pour aller me balader sur une piste de fond. Mais ce qui se développe c'est la pratique familiale et loisir. Donc ça fait de nouveau conflits à gérer. Au champ du feu, il y a des initiatives communes de gestion des sports de nature sur le massif, c'est bien ce qui est en train de se faire... Sinon il y a aussi l'initiation alpinisme, la course d'orientation montagnarde sur Schirmeck et le Wangenbourg, le Wangenbourg c'est un autre site où on peut faire de l'initiation raquettes, et il y a aussi le rocher du Spitzfeld.... »

EW : « Mais sinon, globalement, votre sentiment sur la démarche CDESI PDESI. Vous accueillez ça comment ? »

FW : « On en a entendu parler dès 2001, par la connaissance du fameux article 52. On était assez contents dans un premier temps. Mais l'appréhension est assez importante quant à quelque chose de plus qui vient se mettre en place, quelque chose d'inutile... Et d'ailleurs, comment s'articule la CDESI et le Plan par rapport aux autres structures telles que les SCOT, les PLU, les SCOTERS ?

EW : « Le but au final c'est de pouvoir intégrer l'existant au PDESI et d'intégrer le PDESI à ces documents d'urbanisme. Mais comme le PDESI n'est pas opposable au tiers, ça ne poserait pas réellement de problème. Ça aiderait juste à prendre peut-être plus en considération la place des sports de nature dans l'aménagement en général. »

FW : « Oui, mais quand même, moi j'appréhende un peu parce qu'il y a des tensions entre les acteurs dans la CDESI, j'ai peur de l'inutile... Les sportifs, la plupart n'y comprennent rien à ce qui se passe. Je me rappelle d'une réflexion d'un de mes collègues « je comprends pas.. un stade de foot ça consomme 3 tonnes d'engrais et un site d'escalade on y met deux pitons... » Vous voyez ? »

EW : « Oui, oui je comprends, mais bon, la comparaison est un peu poussée.. »

FW : « Il y a une question que vous ne m'avez pas posée... ? »

EW : « Euh.. je ne vois pas là... »

FW : « les relations CAF et FFME !!! »

EW : « Oui, ben j'y avais bien songé mais je me suis dit qu'on allait tout de suite aller dans le problème... »

FW : « Non, mais en fait il n'y a pas tant de soucis que cela. Regardez, Armand Baudry est un cafiste, mais il est aussi membre du comité directeur de la FFME. Les gens du CAF sont des gens respectables. Ils fonctionnent plus sur une logique de club, il sont contribué de manière financière à l'équipement des sites d'escalade. La FFME, c'est plus bénévole. Au niveau du jeu politique, la CAF est représentée aussi.

EW : « Sinon, pour revenir rapidement aux grimpeurs qui ne dépendent ni de la FFME, ni du CAF, vous pensez que la CDESI pourrait les représenter et les toucher comment ? »

FW : « Il y a quelque chose qu'il faut que vous compreniez, c'est qu'environ 2% des grimpeurs ne veulent rien comprendre et ne comprendrons jamais rien, que 80% sont des membres et que les 8% qu'il reste essaient de pousser pour voir où ça va craquer. Pour les membres, ils reçoivent l'info par les clubs, mais pour les pratiquants libres, ils vont acheter leur matériel chez décathlon, ils vont à roc en stoc et après ils vont sur des rochers. Ils ont une méconnaissance totale du milieu et des conditions de pratique... On essaie bien de travailler à une signalétique avec la FFME nationale, mais ce n'est pas facile de parvenir à informer ce type de pratiquants... »

« Sinon, il y a aussi la question de l'accessibilité, vous savez pensez à cela dans le plan, parce que moi je me souviens quand la ligne ferroviaire entre Haguenau et Bitche fonctionnait, on pouvait aller sur des sites à pieds. Et puis, le train ne s'arrête plus à ces endroits, du coup on prend la voiture. C'est vraiment dommage ça. Je crois vraiment qu'il y a des solutions avec l'intermodalité... »

<p align="center">Entretien du 6 mars 2007 avec le président du Comité départemental de la fédération française de la randonnée pédestre</p>

CR : « Bon ça fait une quinzaine d'années qu'on est maintenant installés ..euh...en Alsace hein..Ca fait depuis que je suis président départemental donc depuis 2000, je suis président depuis fin 99, mais c'est surtout depuis 2000. J'ai un peu développé la fédération donc en Alsace, ce qui fait qu'on a quand même quelques licenciés on a une douzaine d'associations qui sont membres, et le gros problème qu'on a, c'est que, au niveau du conseil général ou encore d'autres structures on a du mal à se faire reconnaître, parce que bon on a quand même l'omniprésence du club vosgien, à juste titre hein, je ne veux pas hein...mais je crois que quelque part, il y a aussi un partage de terrain à se faire à un moment donné puisque nous sommes quand même une fédération nationale, reconnue donc.. ;je veux dire on est la fédération délégataire de la randonnée en France, au niveau du ministère hein. Donc quelque part il faut qu'on trouve un terrain d'entente hein, je veux dire on n'est pas là pour enlever au club vosgien tout ce qu'il a fait, ça c'est clair hein, ils ont fait un bon travail, je suis moi-même randonneur-baliseur, je sais ce que c'est donc on va pas essayer de leur dire bon, on est la fédération française, le club vosgien euh ..c'est pas du tout ça hein.. C'est bien au contraire, je trouve que si on travaillait ensemble ce serait beaucoup mieux. Et c'est pour ça que j'ai fait cette lettre un peu insistante quand j'ai appris..(ndlr : en lien avec la journée d'études du 15 mars 2007) J'ai dit tiens on n'est nouveau pas invités... »

EW : « Non, mais là c'était pas ça du tout, le club vosgien n'était pas invité non plus, Alsace Nature non plus, y'avait surtout des agents de développement des comcom, des agents de développement touristique,... »

CR : « D'accord ! »

EW : « Des gens en interne parce qu'il y a évidemment beaucoup de services qui sont concernés, puisqu'avec la réorganisation en 4 pôles y'a des gens de l'environnement concernés par la démarche mais qui ne dépendent pas du même pôle que le sport...etc.. Donc moi depuis que je suis arrivée en novembre, le gros de mon travail ça a déjà été

d'identifier les personnes ressources au sein même du conseil général.. ça a pris un certain temps... »

CR : « C'est sûr ça prend pas mal de temps, mais vous avez un sacré travail qui vous attend, quand même, hein c'est pas évident... Ceci dit, il y a quelques années, je ne me rappelle plus exactement la date mais y'avait eu une journée d'organisée sur les CDESI-PDESI dans le Haut-Rhin.. »

EW : « C'était à Colmar..en ... 2002 je crois »

CR : « Oui, 2002 c'est ça, c'était Mr Jean KLINKERT qui avait organisé ça à l'époque »

EW : « Avec la DDJS et Mr Schira aussi »

CR : « Et..c'est quand même notre fédération qui a mené tout le débat du début jusqu'à la fin hein, la fédération nationale qui a mené tout le...parce que nous connaissons très bien le sujet quoi, parce que c'est..enfin si on veut c'est un peu notre fédération qui est un peu à l'initiative du CDESI »

EW : « Oui, avec le Kayak aussi et leur fédération.. »

CR : « Voilà, exactement, donc ce serait peut-être dommageable si on ne pouvait pas en faire partie »

EW : « Ben disons que.. euh moi j'avais jamais envisagé.. de ..d'exclure qui que ce soit... »

CR : « Non non non, mais c'est juste, je suis toujours aux aguès, excusez-moi, mais c'est parce que souvent on nous a ignoré dans beaucoup de domaines quoi... »

EW : « Oui, je sais on en discutait avec un collègue, au niveau du sport pour la randonnée il n'y a pas de subventions ni au club vosgien ni pour vous, quoique le club vosgien c'est plus pour le... »

CR : « Euh le club vosgien n'est pas considéré comme sport puisqu'il ne fait pas partie du CROSA, alors que nous on n'est pas membres du CROSA on est membres du comité olympique sportif français ; c'est ça qui nous différencie un peu en quelques sortes.....et nous sommes très proches de l'environnement aussi »

EW : « oui, d'ailleurs on m'avait parlé de quelques initiatives.. enfin..quelques..y'a pas mal de choses que que vous faites qui sont en lien avec l'environnement.. »

CR : « Nous avons déjà mis ça en place ..le guide des droits et chemins par exemple, et nous avons entre autres aussi mis ça en place, le guide éco-veille.. »

EW : « Et vous communiquez beaucoup là-dessus parce que ces guides c'est la première fois que je les vois.. ? »

CR : « Ben oui on communique, mais bon en alsace on a toujours du mal à communiquer hein bon...(rires) ...y'a l'agenda 21 aussi, donc vous regarderez hein, ça vous donnera un regard sur comment on travaille , qu'on est sensible à ces questions »

EW : « Ben y'a l'agenda 21 du Bas-Rhin, l'agenda départemental qui est sorti là.. »

CR : « Ben notre président.. notre ex-président national était le premier à en faire un, et bon on avait quelqu'un à l'époque à la tête de notre fédération qui était un homme très intelligent, il était directeur marketing à TF1, c'était un grand journaliste déjà, et bon il est.. professeur à Sciences po hein.. et c'est lui qui a appris à parler aux medias, aux gendarmes et aux militaires quoi... C'est Maurice Bruzeck »

EW : « Et il était président jusqu'à quand lui ? »

CR : « Il était président jusqu'à y'a deux ans à peu près, jusqu'à l'année dernière ou y'a deux ans...et c'est lui d'ailleurs qui a animé tout le CDESI-PDESI à Colmar »

EW : « je peux garder les documents que vous m'avez donné ? »

CR : « Oui oui, vous pouvez les garder... et d'ailleurs vous voyez tous les ministères don euh, on est agréé, on est membres donc euh.. je vais aussi vous laisser ça, c'est notre revue.. on fait des choses avec les scolaires »

EW : « Moi c'est à ce titre là que Monsieur Berger m'avait parlé de vos initiatives environnement, entre autres.. »

CR : « Ah oui d'accord... Je peux vous laisser beaucoup de choses si voulez, comme ça vous pourrez voir un peu... Par conter le guide juridique je peux pas vous le laisser parce qu'on en a plus, on va en recevoir bientôt, je vous en enverrai un »

EW : « Oui, parce qu'on a beaucoup de questions sur les aspects juridiques, et ça même les communautés de communes ça doit les intéresser un guide comme ça »

CR : « On fait également beaucoup de formations, si vous voulez on est comment dire..un peu des techniciens hein, donc on est considéré un peu comme cela, donc sur le terrain...c'est à ce titre là qu'on travaille avec la communauté de communes de la Zorn..c'est-à-dire on est là comme techniciens et comme référents donc euh on travaille avec eux on met tout en place, et puis après pour ce qui est de la mise en place même c'est la communauté de communes qui s'en occupe pour le financement, pour l'instant c'est par exemple le cas, mais on peut aussi être créateurs hein, mais je veux dire on essaye quand même d'éviter un peu que le ...marcher sur les platebandes du club vosgien, j'veux dire là où le club vosgien a travaillé je dis toujours oh là attention, on ne va pas aller là, j'veux dire c'est pas la peine, c'est pas la peine de déranger un ingénieur pour pas grand'chose hein, souvent on travaille avec euh...des euh... par exemple vallée de la Zorn je veux dire y'avait rien encore pratiquement comme sentiers, et pourtant y'a ...c'est très intéressant parce que c'est un mode rural, c'est vallonné y'a également beaucoup de choses à découvrir, c'est pas du spectaculaire, les gens ne cherchent pas forcément du spectaculaire, mais surtout comme on touche tous les publics maintenant, et là c'est quelque chose qui est pas mal hein.. e club vosgien n'était pas intéressé, la communauté de communes voulait travailler avec nous parce qu'on est une fédération nationale pour avoir une reconnaissance, pour faire des topo-guides parce que nos topos guides sont vendus au niveau national aussi.. voilà un peu...bon maintenant y'a aussi des offices de tourisme qui nous demande parfois ...et ce qu'on va essayer de faire.. je crois c'est Mme Risser qui m'avait dit ça, elle aimerait bien qu'on

fasse peut-être un recensement de tous les sentiers non club vosgien qui existent parce que y'en a beaucoup. »

EW : « C'est Yolande Risser, du développement économique au conseil général, c'était pour le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées ? »

CR : « Oui, oui, c'est ça... Parce que là aussi pour le PDIPR on était exclus du système.. »

EW : « Vous en avez parlé récemment avec elle ? »

CR : « Euh..y'a quatre mois j'crois à peu près....Parce que là j'ai eu un petit quiproquo justement avec le club vosgien là parce qu'on a travaillé sur ce sentier du Pays de la Zorn, et puis euh il est monté au créneau là hein, en disant que c'est que lui qui a le droit de baliser et personne d'autre etc en Alsace et bon...euh »

EW : « C'est pas gagné.. »

CR : « C'est pas gagné, non c'est pas gagné, mais je veux dire c'est stupide ..j'pense que c'est aussi aux collectivités locales après de dire stop, attendez euh.. à plusieurs..euh..c'est pour ça que je suis un peu au créneau...voyez maintenant pourquoi je suis euh..j'suis méfiant euh.. Parce qu'il faut savoir que le club vosgien c'est quand même le membre fondateur de notre fédération à l'époque hein. Euh, y'avait kle club vosgien, y'avait le CAF, y'avait...le Club Alpin Français quoi, y'avait le touring club, les scouts de France, y'avait cinq entités comme ça qui ont créé à l'époque ce qu'on appelait le .. CNSGR..Comité National de Sentiers de Grande Randonnée..et là on fête le soixantième anniversaire cette année..et donc euh, à l'époque c'était uniquement les sentiers en France donc on s'occupait que des sentiers, et c'est dans les années soixante dix qu'on s'est rendu compte qu'y a plein d'associations qui n'ont aucune structure fédérale qui font de la randonnée, et c'est là qu'on s'est transformé en fédération française. »

EW : « alors si vous êtes issus de la même structure, vous êtes un peu des frères ennemis alors ? »

CR : (*rires*) ... « Enfin, j'veux dire moi j'essaye de tous les moyens euh..vous pouvez regardez je les ai cité en référence dans le calendrier de randonnées dans le Bas Rhin, je les ai cité e, référence dans les adresses utiles, je les ai cités aussi dans les adresses utiles, je les ai cités aussi vous voyez donc euh on n'est pas du tout hostile... J'ai cité aussi les sports populaires parce que c'est aussi une autre fédération en Alsace qui marche bien..C'est..sports populaires c'est aussi quelque chose...qui organise chaque week end des randon...enfin des marches.. mais c'est des marches ponctuelles, donc c'est du balisage ponctuel, c'est pas la même chose que nous, ils ne font pas de l'entretien de sentiers.. »

EW : « Justement j'avais une question par rapport aux marches populaires, à votre avis ça s'intègre dans les pratiques sports de nature qui doivent être prises en compte par la CDESI ? Vous considérez ça comme une activité indépendante de la randonnée, ou liée ou...»

CR : « C'est complémentaire. Faudrait peut-être les intégrer un peu dans la CDESI parce que je dirai quand ils organisent une manifestation y'a quand même parfois mille

à deux milles participants hein, donc euh.. c'est pour les rendre un peu conscients aussi de..parce que parfois ils passent dans des endroits... »

EW : « Mais ça représente quoi comme population ? Ce sont des gens licenciés ? je ne me rends pas bien compte de l'ampleur de ces marches.. »

CR : « ben écoutez c'est simple y'a.. enfin j'veux dire la population si on veut on a l'impression que c'est énorme, mais en fait c'est toujours les mêmes qui se retrouvent hein...et je pense qu'ils doivent tourner autour de deux milles euh personnes qui s'intéressent aussi à ce Parce que souvent tous les week-ends c'est les mêmes qu'on retrouve hein.. c'est des associations entre eux hein donc euh.. Et puis c'est comme ça si moi j'organise une marche populaire aujourd'hui.. euh donc quand y'a des associations qui viennent chez moi, la fois d'après je vais chez eux etc...C'est un roulement en fait donc.. Mais ils ont pas de licenciés eux.. non... C'est pour ça qu'ils un peu...ils ont la licence de jeunesse et sports mais ils ont pas l'agrément, c'est pas pareil. Donc nous on a l'agrément, parce que nous on a des licenciés.... Par contre c'est un peu complémentaire à nous parce qu'on...euh.. bon c'est une population un peu vieillissante aussi chez eux ..euh..y'a des familles qui peuvent marcher le dimanche qui ne peuvent peut-être pas forcément marcher avec nous parce qu'ils ont des enfants en bas âge, avec sac à dos etc..hein.. Donc là ça leur permet de suivre un sentier, ils ont poste de contrôle peuvent se ravitailler et savoir quand on les ramène, voyez y'a beaucoup d'assistanat, donc..c'est un peu complémentaire à nous ne fait hein, c'est plutôt comme ça quoi..Moi personnellement je m'entends bien avec eux... de ce côté-là j'ai moins de problèmes en Alsace avec eux qu'avec ... (rires).. Non mais je ne suis pas le seul à avoir des problèmes avec le Club Vosgien..hein »

EW : « Vous avez connaissance d'autres structures qui ont des problèmes avec le Club Vosgien ? »

CR : « Ben Alsace Nature, donc euh..Bon y'en a d'autres encore hein..je vais pas énumérer mais bon ça...je sais qu'y en a qui ont.. enfin je sais ça parce qu'on est membre d'alsace nature aussi... parce qu'on est très soucieux nous.. de l'environnement donc euh bon... sans entrer euh.. aussi profond qu'Alsace nature hein... Puis pour le CDESI PDESI, on a l'expérience des autres régions aussi hein c'est ça, on est sur le terrain »

EW : « Vous avez des contacts à me conseiller dans les autres départements ? des gens à qui je pourrai m'adresser pour savoir comment ça s'est passé chez eux , la démarche CDESI ? »

CR : « Oui oui, là bon par cœur je peux pas retrouver la liste hein, mais oui oui... y'a Rhône alpes, faut essayer de voir avec Mr Jean-Paul Feuvrier, il me connaît hein , Lorraine je crois qu'ils travaillent déjà dans la CDESI aussi, alors ça c'est Monsieur...Claude St Dizier.. »

EW : « Il est aps en charge du PDIPR lui ? »

CR : « En Lorraine, oui.. oui oui, Claude St Dizier oui, bon, après le reste de tête c'est pas évident, là je veux pas dire de bêtises »

EW : « Non mais c'est juste pour aller chercher l'info et voir quels genre de problèmes ils ont pu rencontrer, comment ils ont trouvé les solutions...parce qu'on aura aussi des

études à faire ou à faire faire... et faut qu'on réfléchisse à tout ça en amont, pour que la CDESI puisse travailler vraiment une fois qu'elle aura été réunie... »

CR : « Parce que si c'est bien réfléchi au départ, ce sera beaucoup plus simple par après... Si c'est mal perçu, mal fait au départ après y'aura que des problèmes hein... C'est un peu le problème de Natura 2000 qui a été un peu mal fait au départ je trouve... et qui maintenant pose beaucoup de problèmes quoi... parce que beaucoup n'ont même pas su exactement ce que c'était, comment ça se passait et je sais que ça créé quelques grincements de dents... Mais Natura 2000 c'est important d'en parler dans le CDESI parce que ça en fait partie, c'est zones protégées, on peut y rentrer mais c'est protégé quand même, donc ne pas faire ce qu'on veut quoi... contrairement à d'autres trucs qui sont fermés, y'a des zones protégées où carrément on ne peut pas rentrer.. »

EW : « Et donc, si on résume vos activités... ? »

CR : « ben qu'est qu'on fait donc on fait du balisage hein, donc faut que je regarde encore avec Mme R. si elle nous mandate là) pour.. parce que c'était juste hein au téléphone qu'ion en avait discuté.. hein donc le recensement de tous les sentiers existants non club vosgien quoi... parce que là ça peut être intéressant hein pour les CDESI je pense aussi et pour le PDIPR aussi hein, c'est ça ... et ça, ça peut être une de nos missions à faire hein, ça en fait partie donc euh... parce que je sais que le Conseil Général à financer pas mal d'offices de tourisme etc donc à créer des sentiers, donc pas seulement club vosgien peuvent être financés comme ils pensent et que y'a des sentiers qui tombent en désuétude donc euh.. y'a quelques sentiers que j'ai du remarquer et c'est plus ça quoi... c'est difficile d'emmener des gens là-dessus.. là on est en train de revoir le sentier du houblon, on est en train de le remettre entièrement aux normes.. parce que les gens.. Le balisage n'est pas bien fait en fait... Alors ce qu'on fait aussi c'est beaucoup d'interventions dans les écoles puisqu'on a un concept qui s'appelle un chemin une école, et dans ce cadre là on organise soit des sentiers avec eux, donc ils le font de toutes pièces parce que à Haguenau on a fait un sentier avec des lycéens euh.. donc bac pro et euh avec des handicapés mentaux en même temps donc vous savez c'est un travail d'intégration, et comme on était les pionniers ne France on était invités à Paris en 2000 je crois lors d'un colloque sur le développement durable donc. euh.. les élèves avaient été invités donc à passer trois jours à Paris, il sont rencontré M. Lamour, Mme Bachelot, à l'époque le ministre euh... Ils ont expliqué leur projet, ce qu'ils ont fait devant les sénateurs, donc c'était quelque chose de fort pour eux.. oui oui.. donc vous voyez on est .. alors euh.. là on va inaugurer cette année un sentier à Lixhausen donc euh c'est un sentier thématique hein.. qu'on va expliquer un peu la nature, les oiseaux, comment fonctionne une colline en fait hein avec les arbres, les oiseaux qui nichent là-dedans etc.. et donc ça c'est avec des CP CE1, là on est en train d'organiser une manifestation de randonnée qui est un rando-challenge donc euh un concept, toujours dans le cadre un chemin une école, donc ça c'est des lycéens qui mettent en place de toutes pièces un championnat interrégional du Grand Est, donc ça rentre dans leur cursus scolaire, ça compte pour le bac... ils vont s'occuper des invitations, gérer les invitations, euh travailler sur le terrain donc euh faire des questionnaires QCM etc.. et donc les jours même de manifestation ils sont là, donc ils vont l'organiser avec nous quoi... C'est aussi une première en France ! Donc ça c'est avec le lycée agricole d'Erstein... / Sinon y'a le guide écoveille, avec les fiches écoveilles et c'est à cause d'une de ces fiches sur un sentier... c'est d'ailleurs à cause de ça qu'on a des problèmes avec le Club Vosgien... Mais ce qu'on fait avec les écoles .. c'est une école hors les

murs, ça leur plaît beaucoup parce que c'est du concret, y'a de la responsabilisation, et ça marche mieux parce qu'ils ont un truc concret à faire...»

EW : « Oui, c'est intéressant, et quand il y a en plus l'aspect social..avec les handicapés je veux dire, ça s'intègre vraiment ça à l'esprit développement durable.. ; »

CR : « ben d'ailleurs, on a au comité régional une commission de réflexion sur le sport pour les handicapés.. «

EW : « Je sais qu'il ya une structure dans le Haut-Rhin enfin les vosges, qui organise des randonnées pour les personnes à mobilité réduite...c'est...au Hohneck.. »

CR : « Oui c'est l'association libre et le refuge du sotré.. »

EW : « oui le sotré c'est ça »

CR : « Au niveau national on a aussi cette orientation « randonnée pour tous ».. la FFRP c'est vraiment une ouverture d'esprit, j'veux dire in est pas du tout fermés aux autres pratiques, on est même en train d'établir une convention nationale entre le CAF, la FFME et les cyclotouristes pour créer des passerelles entre les brevets, tout en respectant les spécificités de chacun quoi .. Et puis bon y'a le sport populaire, qui est bien implanté dans le Bas-Rhin parce que la fédération nationale est implantée en Alsace »

EW : « Vous parliez du cyclotourisme... nous dans les réflexions qu'on a pour le moment sur la CDESI, on se pose la question du VTT, qui est le plus souvent pratiqué par des non-licenciés.. on se demande comment on pourrait les intégrer à la réflexion... Vous pensez qu'il vaut mieux passer par le comité de cyclotourisme ? »

CR : « Et bien disons, y'a autre chose qui pose problème, c'est le tourisme équestre, ça c'est quelque chose que vous ne devez pas oublié dans la CDESI, vous savez ceux qu'on voit avec leurs sacoches sur le cheval et qui font des randonnées de plusieurs jours... »

EW : « L'itinérance... »

CR : « Oui et bien eux souvent ils ne sont pas licenciés non plus, ça peut être leur propre cheval... »

EW : « Mais ils ne sont pas rattachés à un centre équestre ? »

CR : « Ils peuvent si, bon c'est vrai que ceux qui ont leur propre cheval ce n'est pas la majorité... donc c'est vrai que vous pouvez passer par les centres équestres.. »

EW : « Que ce soit le VTT, le quad ou les cavaliers, finalement on rejoint toujours le même problème de la pratique libre... »

CR : « Bon nous on essaye de trouver une solution pour que les gens reprennent une licence, on propose plusieurs formules ; y'a la licence avec assurance normale, mais sinon on fait aussi une licence découverte, avec assurance aussi mais qui ne dure qu'un mois, après les gens peuvent reprendre une découverte ou ne rien faire.. mais souvent ils se rendent compte qu'en reprenant plusieurs cartes découverte ça leur revient plus cher

que de prendre une licence normale..et c'est comme cela qu'ils s'affilient, sinon y'a aussi la rando-carte, c'est une carte à la journée avec assurance, donc ça, c'est si des gens veulent aller faire une sortie, de façon ponctuelle quoi, mais là aussi ...j'ai d'ailleurs rendez-vous après avec un monsieur qui a pris des rando-cartes pour un groupe et en lisant ce qu'il y a avait sur la documentation qu'on leur donne avec s'est rendu compte qu'au niveau légal, il pourrait peut-être un danger parce qu'il emmène une dizaine de personnes... Alors il m'a demandé ce qu'il devait faire..et bon là .. On va voir, il va peut être monter une association... Mais au niveau du comité, on le voit ça marche bien les rando-cartes, ça concerne 40% des associations... bon nous avons les données sur le nombre de licenciés, ça on peut vous le fournir aussi hein.. »

EW : « Et sinon, vous vous verriez qui dans la CDESI ? »

CR : « Qui ?? »

EW : « J'veux dire, on a déjà pensé à certains membres, mais en gros de votre point de vue, qui devrait-il y a voir dans les trois collègues ? »

CR : « Ben nous, déjà hein, vu l'expérience qu'on a dans la CDESI au niveau national avec la fédération, y'a aussi la fédération de canoë kayak, la FFME, bon ben le club vosgien aussi, c'est normal qu'ils y soient, le vol libre..parce que ça le parapente c'est quand même un problème...et l'aéromodélisme, vous y avez pensé ? Parce que je me rappelle y'a pas longtemps j'ai failli me prendre un avion sur la tête... Faut voir hein des coins comme Munschausen, Mottern, Bouxwiller ... enfin les collines quoi, ils sont souvent beaucoup et sur un même endroit, et ce sont des collines sèches, alors au niveau de l'érosion et tout ça..et puis y'a le parking parce qu'ils ne viennent pas à pieds avec leur matériel... ! »

EW : « Et le GPS vous ne pensez quoi des risques de la démocratisation de l'outil ? »

CR : « je pense pas que ce soit encore tellement répandu..et puis ceux qui utilisent des GPS c'est déjà des randonneurs à la base, ils ont la connaissance du terrain, c'est pour trouver un autre sentier qu'il l'utilisent, pas pour couper dans tous les sens... Non ce qui a vraiment un impact, vous savez, ce sont les cavaliers...faut voir à quoi ressemble un sentier après le passage d'un groupe de cavaliers.. Moi je leur dis hein... Une fois je me rappelle, je me baladais et y'en avait deux qui faisait une boucle...je les ai vu passer une fois, et à la deuxième fois, je leur ai demandé de regarder l'état du sentier et je leur ai dit « vous savez qu'il y a des bénévoles qui entretiennent ce sentier, qui font en sorte qu'il ne soit pas dangereux pour les randonneurs.. ? », je leur ai dit qu'il y avait des sentiers balisés pour le tourisme équestre et que s'il étaient sur des sentiers pédestre, la moindre des choses c'était de respecter le travail des bénévoles...Mais bon, je ne me suis pas énervé, ils ont compris, c'est toujours pareil, si ça se passe calmement dans le dialogue, ça va ...Les quads c'est pareil, l'autre fois on croisait deux quads et les gens se sont arrêtés, ils ont couper le moteur, le temps qu'on passe...alors là aussi il faut le dire, mais bon...c'est assez rare quand même, mais vous voyez il faut toujours parler avec les gens, c'est que comme ça que les comportements peuvent changer.. Moi je suis pour la pédagogie plutôt que pour le tout interdire... »

EW : « Et avec les vététistes, vous rencontrez des problèmes ? »

CR : « C'est pareil, tout dépend des gens, l'autre fois j'étais avec un groupe dans une montée... comment dire...pas évidente quoi... on s'est rabattus pour laisser un passage

pour les VTT, ils nous ont remerciés en passant devant, je veux dire là, c'est pas un problème...Mais je sais que le club vosgien, souvent ils se mettent en rang pour barrer le passage, et des fois c'est assez houleux comme échange avec les VTT, le ton monte vite quoi.. »

Entretien du 29 mars 2007 avec le président départemental d'Alsace Nature

EW : « Voilà, donc au niveau d'Alsace Nature...comme dit, moi globalement.. je connais, après, l'objet de cette entrevue c'est plus en lien avec les sports de nature et votre place dans la démarche globale. Comment vous vous voyez là-dedans. »

MD : « Alors, bon y'a deux éléments que je vais développer ; bon, par rapport à ça, c'est au niveau des interlocuteurs que vous pouvez avoir au travers d'Alsace Nature, et que vous allez retrouver dans la fédération, euh, différentes fédérations ou associations. Faut savoir que la fédération française de randonnée pédestre est fédéré chez nous. »

EW : « Oui ? j'ai vu Monsieur R., d'ailleurs vous avez le bonjour. »

MD : « Ah, bon. »

EW : « Je dois donner des bonjours de partout donc, voilà, je le fais ! »

MD : « Ah ça oui, je comprends !! Ah ben oui, à force on rencontre des gens qui se connaissent. Ben c'est bien ! (*Rires*) Déjà, au sein d'Alsace Nature qu'est-ce qu'on va avoir ? On a la fédération française de randonnée pédestre, je sais pas si ça peut vous intéresser mais le club alpin aussi.. voilà.. c'est parmi les deux-trois fédérations sportives que je vois être fédérées chez nous. Alors, donc les chasseurs aussi sont fédérés chez nous ; bon ça fait, quelque part, c'est pour expliquer qu'un certain nombre de débats qui ont lieu déjà en interne, au sein d'Alsace Nature sur ces problèmes là. Donc, euh, ne soyez pas surprise si vous voyez certains, certaines de ces fédérations là qui vous transmettent euh, des éléments qui émanent d'Alsace Nature parce qu'il y a déjà des débats chez nous. Donc ça, c'est une première partie. Bon, je vais rester au niveau général parce que je vous donnerai d'autres éléments. Autre élément du contexte, euh, alors là je peux dire que c'est pratiquement, aussi bien Alsace Nature que toutes ses associations fédérées sont actuellement dans une situation, euh, je dirais assez ... vindicative par rapport à la nature ordinaire. J'explique : nature ordinaire, c'est la nature qui n'est pas protégée, pour nous c'est ce qu'il y a de plus riche. Alors, un tout petit historique hein, de l'évolution d'Alsace Nature et des associations de protection de l'environnement en général. Dans les années 70-80, où on avait un petit peu le droit de cité, on s'est tous battus, pour faire des zones protégées. Bon, c'était moins... ça peine, à raison d'infrastructure... mais on obtenait une compensation, on protégeait une zone, on en protégeait une autre ; ça c'était la période des années 70-80, et on s'est rendu compte de l'échec de cette partie là, parce qu'on faisait que protéger des îlots, mais entre deux, il se produisait n'importe quoi. Et, j' pense pratiquement tous, on est en train d'évoluer vers des liens entre ces lieux protégés, c'est ce qu'on appelle la trame verte au niveau de la région, et c'est-à-dire, non plus de protéger mais de permettre l'introduction de milieux naturels partout en milieu urbain, euh, sans qu'ils soient.. en protection dure, parce qu'on avait un petit peu ce défaut depuis la protection dure, on rentre pas, tout est protégé etc. à une situation où on dit ben c'est un milieu naturel, ben faut qu'on le gère. Nous, on est dans cette démarche là. Par contre, voilà, si on continue là-dedans, avec tout un effort ... euh, Ariena, vous avez rencontré aussi ? »

EW : « Non, pas encore. »

MD : « Alors bon, donc, tout le ... Donc, Alsace Nature est aussi à l'origine de l'Ariena, mais qui est, qui vit sa propre vie etc. De cette volonté qu'il y a toujours eu chez Alsace Nature de faire découvrir les milieux naturels, c'est l'Ariena, bon, maintenant il y a les deux... Donc, pas ce qui est sous cloche hein, mais là où on vit tous les jours. Et, et alors là où on se retrouve en conflit, c'est euh, certains sports de nature, bon on peut y aller hein... codever et compagnie ... qui s'adjugent ces milieux là et qui les dégradent. Donc autant, y'a toujours eu de bonnes coexistences, c'est pas évident avec chasseurs et pêcheurs, donc y'a toujours eu une bonne coexistence chez nous parce que...avec chasseurs et pêcheurs, caf etc. et pourtant, les intérêts sont pas toujours euh... mais on a toujours trouvé des accords pour la gestion des milieux naturels. Là, c'est pas possible. Non, mais faut appeler les choses par leur nom. Alors, j'explique, oui, parce que justement quand j'avais rencontré Monsieur R. B. et que je lui ai expliqué ces situations là sur lesquelles il faut qu'on construise, exemple : rochers d'escalade en haut desquels il y a des rapaces. Donc euh.. des conflits dans la fédé.. bon ben .. y'a eu négociation... »

EW : « Oui, la charte, j'étais à la réunion de bilan, bon c'est un gros boulot de dix ans, ça s'est pas fait comme ça... »

MD : « ... oui, mais les deux fédés sont sorties gagnantes, bon. Et euh.. y'en a .. bon c'est un autre milieu quelque part, mais j pense qu'Alsace Nature y a gagné aussi quoi. Bon, et pourtant, c'était antinomique hein, c'était pas gagné. Euh, autre exemple, j'sais pas si vous savez, concernant les spéléos et les.. protection des chauves souris... donc j pense qu'il faut partir sur quelques exemples comme ça, qui sont historiques, où euh, les spéléos qui vont dans les cavernes etc., surtout chez nous, tombent sur des sites à chauves souris. Bon, donc activités a priori contradictoires, y'a accord entre eux ; bon on sait même plus jusqu'où vont les accords maintenant, mais je crois qu'y en a un qui sert de service. Bon maintenant y'a vraiment un travail en commun, oui y'a un travail en commun. Et c'est quoi cette histoire ? C'est de l'assistance qui s'est mise en place entre les deux quoi, bon, entre spéléo et protection des chauves souris où on est vraiment dans les mêmes lieux, où y'a vraiment risque de destruction des sites à chauves souris là qui sont dans les.. dans les grottes par l'activité spéléo, c'est même plus la hache de guerre, c'est pratiquement assistance réciproque quoi ! Voilà, bon, y'a pas uniquement que des success story mais, où vraiment l'ensemble des deux fédés y ont gagné quelque chose quoi... »

EW : « Ouais, moi c'est un peu comme ça que je voyais la démarche, mettre en exemples des expériences réussies pour montrer à l'ensemble des gens que c'est possible et que ça s'est fait. »

MD : « Alors là c'est l'élément de contexte, alors, j'vais uniquement terminer avec la position locale où on est vraiment, hein, faut un peu qu'on calme les troupes quoi, où euh, par rapport à l'ensemble de ces sports motorisés, il y a eu... Alors d'une part, destruction des milieux, ça c'est encore ce qu'il y a de plus simple, et ensuite, récupération de l'entretien des milieux. Donc euh, c'est-à-dire qu'ils disent que, ben, ils protègent un chemin en l'aménageant pour mieux y circuler. Le problème c'est qu'on n'a pas la même notion de la restauration d'un chemin. C'est peut-être encore là où ça va encore plus loin dans le conflit, parce que bon ben oui, nous, un chemin on le maintient en état, mais on l'attaque pas à la débrouailleuse et au coupe-coupe quoi..

c'est là qu'y a peut-être vraiment un conflit, hein. Alors, euh, le contexte plus général des relations entre les associations de protection de la nature et de l'environnement et les loisirs motorisés, en fait il est traité par nos fédérations nationales parce que, on est fédérés au sein de France Nature Environnement qui fédère un certain nombre d'actions dans ce domaine là, et qui a pendant pratiquement deux ans négocié avec Codever et compagnie. »

EW : « Et ces négociations, elles ont abouties à quoi ? »

MD : « Elles ne sont pas allées bien loin ! »

EW : « D'accord... »

MD : « ... Alors, ce qui veut dire que, quelque part on se connaît au niveau national et on a déjà dialogué au niveau national, mais malheureusement le résultat a été ... Je sais pas si vous avez vu l'histoire de la circulaire Olin là... ? »

EW : « D'ailleurs, j'ai vu des réactions assez paradoxales, j'ai du mal à tout comprendre.. Bon je ne m'intéresse pas directement au plan des motorisés, même s'ils seront intégrés dans le contexte global... »

MD : « ... Le problème qu'il y a eu »

EW : « ... Bon, mais voilà par rapport à la circulaire Olin, j'ai vraiment vu des réactions opposées, bon j'ai lu le texte, et je crois que c'est plutôt une question d'interprétation du texte... »

MD : « ... Oui oui, mais bon, si vous voulez, la circulaire Olin a rappelé que l'accès à un chemin et autres enfin bref, est réglementé et qu'il faut respecter cette réglementation. Et il y a eu un article, je ne sais plus, le un ou le deux, un truc comme ça, qui a été repéré au niveau de la forme, mais le fond, le fond a été maintenu quoi. Alors c'est sûr, le... les loisirs motorisés disent il y a un article qui été annulé alors ça vaut rien. Donc voilà à peu près...Y'a un article qui a été invalidé au niveau de la forme, on s'est pas tracassé là-dessus. L'esprit général est de dire bon ben les milieux naturels, on n'y accède pas n'importe comment. »

EW : « Bon, je vois, c'est une position, dans le Bas-Rhin, qui est assez unanime là-dessus.. que ce soit l'ONF, le Parc, etc. »

MD : « Alors, au niveau national, on avait surtout eu au niveau FNE la volonté de ne pas attaquer sur le plan juridique, on voulait absolument négocier, pour voir si on pouvait trouver une utilisation, sans passer par CDESI, voir si on pouvait trouver des points d'accord et d'usage, enfin d'utilisation des milieux quoi, c'est ça qu'on avait chercher. Et les négociations n'ont pas réussi à aboutir. Alors il y a eu parallèlement de ça, des mobilisations importantes de parts et d'autres. Campagnes de pétitions, et bon, côté associations de protection de l'environnement, la mobilisation qu'il y a eu c'est pas courant dans nos associations quoi. Les naturalistes c'est pas des gens qui sont vindicatifs en général hein. Donc vous voyez un peu le contexte ; bon au niveau national ils nous ont un peu poussé sur le dos pour avoir des positions euh, fédérales quoi, pour pas que quand ça éclate d'un côté et qu'à l'autre bout de la France ce soit une autre position.. voilà. Alors, moi je vous avais cité donc l'expérience qu'on a au niveau national, mais qui euh, c'est un lapsus en fait, on a repris l'exemple de FRAPNA

Ardèche. Vous avez eu leur document hein, qui ... Alors j'veux pas dire que ça nous sert d'exemple, mais euh disons qu'on l'a suivi au niveau de France Nature Environnement et ça nous convient tout-à-fait comme approche, ça nous semble être un bon exemple quoi. »

EW : « Au niveau de l'évaluation des impacts environnementaux ? »

MD : « Oui, oui, ça oui, parce que là je crois qu'on est sur un milieu qui était vraiment fragile et le problème de l'impact sur le milieu était un problème quand même très important et c'était pas du tout gagné, et surtout, l'importance des impacts des sports de nature sur les milieux était quand même une cause de conséquences et on considère que la méthode de travail qui a été adoptée et les résultats obtenus sont bons. Alors, moi ce qu'on m'a transmis quoi, c'est qu'y avait des enjeux vraiment importants, y'avait des conflits d'usage tout ça, très importants, et la méthode qui a été adoptée est bien passée, d'après ce que nous on a senti. Mais je crois des deux côtés, et qui permet d'avoir de bons résultats, et puis surtout, bon on pense qu'y a eu une prise de conscience des deux côtés, que l'autre existait, ça nous semble... Le rapport et euh, j'en ai parlé à mes collègues au niveau national, ils m'ont dit « écoute bon tu peux prendre comme référence ce qui a été fait là-bas, ça nous paraît être un très bon exemple, on l'a bien suivi.. » et donc nous, je ne sais plus à quel niveau on a participé, enfin bon, on se retrouve tout-à-fait dans cette ligne là. On avait contribué... Donc pour nous, l'approche qui est présentée ici, pour nous bon, c'est la référence quoi. Je crois qu'on est... enfin pour moi c'est l'impression, on dit que ça existe, pratiquement toutes nos fédés régionales valident ça donc euh, on voudrait bien ne pas réinventer, voilà, ne pas réinventer... Alors après c'est vrai bon, euh, que c'est quand même une usine à gaz ! Hein bon voilà, on est d'accord ... hein !!! (*rires*) J'me rappelle la première fois que je me suis remis là-dedans (CDESI-PDESI), après on m'a demandé « t'as démarré en Alsace ? », « QUOI ?! euh... le machin.. ? », et bon, alors j'avais comme par hasard oublié, donc au bout d'un mois je m'y suis remis. Bon difficile, et puis après, j'me suis plongé dedans et ça colle donc c'est là que j'ai demandé : « EXEMPLE ? » et on m'a dit oui ça c'est validé, donc c'est pas la peine d'aller réinventer l'eau chaude.. Et donc moi à l'époque, j'étais venu voir Monsieur R. B. »

EW : « D'ailleurs, c'est lui qui sera président de la CDESI, c'est déjà acté. »

MD : « Ca me semble important ! Donc on lui avait dit que nous il fallait pas se gêner si on pouvait faire bénéficier de l'expérience d'autres régions mais plus côté associatif... On souhaitait pouvoir apporter notre expérience quoi, pour absolument que ça réussisse dans ce domaine - là. Voilà le résumé.. »

EW : « D'accord.. »

MD : « Moi ce que je dirais que ce que nous avons retenu c'est les quelques exemples de success stories, qui maintenant paraissent évidentes mais qui étaient pas incluses au départ. C'est ça surtout le... le... Et maintenant, enfin l'histoire des chauves-souris et des spéléos, c'était pas si évident comme truc, ça a commencé par un conflit d'usage du même milieu. C'est pour ça, au niveau national, on pourrait obtenir un accord avec les codever et compagnie, et bon quand on voit que le problème s'est réglé en justice, bon ben euh, pour nous c'est un échec quoi.. hein, quelque soit le résultat.. »

EW : « Et pour l'expérimentation du PDIRM dans le Bas-Rhin ? Bon, y'a déjà la Drôme qui s'est retirée de l'expérience et l'Aude qui freine des quatre fers mais bon.. »

MD : « Alors oui, je suis au courant, mais au niveau régional on a des relations avec euh... »

EW : « Bon, je me suis renseignée, ils n'ont pas d'agrément jeunesse et sports, enfin ils ne sont pas affiliés directement. C'est d'ailleurs marrant parce qu'ils s'appellent la FF Quad...mais bon, y'a rien au niveau jeunesse et sports, ils sont rattachés à la fédé des sports mécaniques mais ils n'existent pas en propre... »

MD : « Ben, c'est pas que y'a rien, y'a des enjeux économiques importants... »

EW : « Oui, bien c'est sûr que faut pas oublier les vendeurs et les loueurs... quoiqu'on peut se demander si ils pourraient pas aussi être des relais pour informer leurs clients... »

MD : « Oui, enfin attendez, ils nous ont fait un petit dans le dos...hein les quadeurs parce qu'ils ont réussi à s'immiscer dans le Parc des Vosges du Nord.. ils ont réussi, par l'intermédiaire du Parc, qui est touristiquec'est-à-dire que parmi les activités touristiques on pouvait proposer la location de quads et que... »

EW : « Tiens, ça ils ne m'en ont pas parlé au PNR.. c'est bizarre... »

MD : « Ca s'est mal passé quoi, ça s'est mal passé. Alors le quad euh, le Parc a essayé de nous faire comprendre qu'on pouvait leur faire des itinéraires réservés ou autre et euh, on comprend pas comme ça, c'est pas des itinéraires réservés, c'est des itinéraires négociés qu'il faut. Et c'est vrai, c'est-à-dire qu'ils débarquaient, ils avaient déjà... dans les activités du parc, il devrait y avoir de la location de quads, donc il devrait y avoir etc., donc là on n'est pas d'accord. Donc là c'est vraiment un frein où on n'a pas trop admis la démarche. »

EW : « Ca date de quand ça ? »

MD : « Ca date d'il y a deux ans. Et on n'était pas contents parce qu'on est tout-à-fait prêts à discuter, mais dans le cadre d'un schéma ou d'un plan. »

EW : « Après faut voir à la limite où est-ce qu'on pourrait mettre en place quelque chose.. où ça impacte le moins... »

MD : « Eux le voient par rapport à une utilisation, nous on le voit par rapport à l'intérêt général hein, c'est-à-dire si c'était possible de passer sur de petits chemins forestiers ça pose pas de problème, mais sur d'autres, on sait que c'est des catastrophes hein.. J'vous dis pas, même au niveau VTT il y a des endroits – bon c'est pas tout à fait bien clair – il y a des problèmes de perturbations, c'est pas le même rythme de passage quoi... Mais là, le Parc des Vosges du Nord oui, on n'a pas tout à fait accepté ce qui s'est passé, mais comme c'est dans les activités touristiques, ils ont réussi à nous.. »

EW : « Bon.. ben le quad ça promet d'être peut-être l'activité qui va poser le plus de problèmes... Sinon, vous voyez d'autres conflits au niveau VTT sur certains endroits particuliers... ? »

MD : « Non, non je ne me souviens pas d'endroits en particulier.. »

EW : « Parce qu'avec le VTT, le gros problème comme pour quasiment toutes les pratiques, c'est la pratique libre... Bon, pour les intégrer à la commission, on avait réfléchi à une méthodo.. donc par contact.. de trouver des pratiquants libres, non licenciés, et de faire des tables rondes pour faire remonter un peu les représentations qu'ils ont de leur pratique, de milieux, de l'impact de leur pratique sur les milieux, etc.. »

MD : « Attention, faut pas les court-circuiter ... Alors, un autre élément important chez nous, je sais pas à quel niveau vous avez essayé de les impliquer, c'est le Conservatoire des Sites Alsaciens. C'est quand même le premier conservatoire qui a été créé en France, et c'est pas le Conseil général qui va le mettre de côté hein, et c'est un point important parce que c'est justement son objet principal, c'est de protéger nos sites, et alors je peux vous dire qu'alors là, le langage est beaucoup plus cru que le mien, c'est « on y touche pas quoi ! Qu'est-ce que c'est que ces fadas qui débarquent ?! ». Quelque part, quand on demandera un petit peu les lignes directrices, la règle de l'art en termes de protection des milieux et sites, c'est le CSA qui sert de référence à tout le monde en Alsace. Faudra peut-être revalider ça au CG au niveau décision politique, j crois que ce sera un point important dans la décision politique.. parce que... quelque part... quand on aura Alsace Nature d'un côté et puis les quadeurs de l'autre côté... Humm.. et euh.. je pense que les conseils généraux vont décider que euh.. la protection des milieux naturels, version alsacienne, c'est le CSA. Quelque part, j'veux pas dire qu'ils sont intégristes et autres, mais va bien falloir qu'à un moment donné, quelqu'un nous dise comment on peut gérer les milieux, étant donné que là-dessus on a été à l'origine de l'instigation du CSA, on en a été à l'origine, mais c'est d'un accord entre nous et les collectivités de dire « nous faisons confiance de part et d'autre au CSA pour gérer les milieux ». On n'a pas à être d'accord ou pas, c'est qu'on est d'accord parce que c'est lui qui décide.. ce serait peut-être ça l'élément qui euh... alors, j'parle pas d'impartialité mais pour que quelque part, on n'ait pas l'affrontement direct... un rôle d'arbitre... alors c'est c'est... faut regarder au niveau politique.. enfin bon j'pense il faut le régler au niveau politique.. quitte à ce que R. B. en parle avec Philippe Richert quoi.. après.. y'a des problèmes de cohérence financière et autres...c'est.. à chaque fois que le Conseil général.. que ce soit Haut-Rhin ou Bas-Rhin, veut absolument qu'un milieu soit protégé. Négociation avec le CSA. On peut pas après, dire on s'occupe de comment est-ce qu'on protège les milieux par rapport aux loisirs, et mettre le CSA de côté, on ne peut pas... ! »

EW : « Oui, ben d'autant qu'on s'oriente quand même vers une gestion maîtrisée des sports de nature ; pareil pour le maillage des sentiers. Mais bon là aussi, politiquement le Club Vosgien... »

MD : « ... Il y a des problèmes historiques entre le Club Vosgien et Alsace Nature ... alors on a des éléments comme C.R. qui nous met de l'huile dans les rouages, mais y'a des coins où ça coince...»

EW : « Mr R. m'a parlé des problèmes qu'il rencontrait avec le Club Vosgien.. »

MD : « Et il vous a dit quoi ? »

EW : « Ben des rapports qu'il entretenait avec le Club Vosgien, que c'était pas forcément facile. Il m'a montré ce qu'ils faisaient avec la FFRP au niveau environnement. »

MD : « Ah ben au niveau environnemental, ça nous surprend hein... ! »

EW : « Ouais, ben j'ai jeté un œil sur ce qu'il m'a donné, j'ai pas encore tout lu. Je n'avais même pas connaissance de tout ce qu'ils faisaient. Je lui ai demandé si ils communiquaient il m'a dit « on essaye bien mais... » »

MD : « Et puis attention il y a autre chose. Il faut quand même savoir que ça avait terminé par un procès hein, entre le Club Vosgien et nous. On voit bien l'ouverture d'esprit à ce niveau là quoi, pour usage abusif du.. du logo du Club Vosgien... !!! Ce jour là quand on a eu le coup de téléphone de l'avocat on n'a pas compris. C'est même pas le Club Vosgien, c'est leur avocat qui nous a appelé parce qu'on avait utilisé leur logo dans une revue .. sympa... !!! Avec des éléments non négociables, amendes etc. Entre fédés et autres, alors dedans y'a toute l'équipe FFRP qui sont dans le Club Vosgien et avec qui on fait un boulot absolument génial et autre mais il reste des rebelles. Récemment on m'a demandé « mais on pourrait pas discuter ? », « Ah bon ? », mais y'a des gens avec qui on peut pas discuter ; il y en a dix qui sont dans leur case, et ça va être difficile de discuter avec eux... ! »

EW : « Ben ça va être le gros morceau...ça s'ajoute à la problématique du Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, il date de 1993 et pour l'intégrer au PDESI, il faut absolument le remettre à jour parce qu'à l'époque, l'ODT avait mandaté de manière officieuse.. le Club Vosgien pour faire ce plan.. et forcément... seuls les sentiers club vosgien y figurent.. »

MD : « Et les autres ? »

EW : « C'est bien pour ça qu'il faut vraiment le mettre à jour... Mais le problème c'est que si on me dit qu'il faut travailler seulement avec le Club Vosgien je ne risque pas de pouvoir faire grand'chose à part leur expliquer que c'est pas vraiment une bonne idée... »

MD : « Mais j pense qu'il va falloir, y'a beaucoup de sections du Club Vosgien qui sont à la fédération de randonnée pédestre et faudrait un peu s'appuyer sur ces équipes là, qui ont une double appartenance. Ce qui permettrait de montrer que c'est possible.. Alors là il faut en reparler avec Claude, ça vous permettra de lui retransmettre le bonjour de ma part (*rires*) ...Bon on cause du même dossier avec Claude, j pense c'est transparent, on a le même regard sur ce dossier, mais ça pourrait être le moyen, en s'appuyant sur ces sections du Club Vosgien qui ont une double appartenance, hein ceux qui ont pas voulu casser la baraque quoi, qui sont toujours Club Vosgien et qui fonctionnent très bien mais qui considèrent que la méthode, la prise en compte plus globale des milieux de la fédération de randonnée pédestre leur convient mieux quoi... Ils n'ont pas voulu couper le cordon avec le Club Vosgien.. Voilà, mais j'essaye moi de trouver les liens, parce que nous, ce qu'on a vécu, enfin c'est l'enfer quoi... ! On avait sorti une petite plaquette avec ce qu'on appelle les itinéraires nature, parce qu'on est vraiment intéressé par ce domaine là, donc on voulait sortir une plaquette itinéraires de nature où on voulait donner une sorte de guide aux gens, pour se balader dans un milieu naturel et au coin de chemins, y'a telle espèce qui est intéressante à observer, y'a ceci y'a cela.. et on s'est pas tracassé, on s'est dit quand les gens randonnent, on prend la croix rouge de tel endroit à tel endroit, la croix bleue de tel autre, en pensant mettre en valeur les sentiers du Club Vosgien, et ils nous ont accusé d'utilisation illégale des logos du Club Vosgien.. ça vous coûte tant ! ... Pfiououou... Alors on a essayé de négocier en disant qu'on pensait enrichir les informations pour les promeneurs, mais

l'utilisation des cartes du Club Vosgien est soumise à des droits. M'enfin faut pas oublier qu'il y a contentieux quoi. Et alors donc, faut pas sortir ça comme exemple parce que c'est l'exemple qui a conduit à un procès. Mais, ça devrait pas être comme ça quoi, c'est pas possible quoi.. ce qui montre qu'à un moment, il y a même à ce niveau là, il y a encore des progrès à faire ... »

EW : « Bon y'a peut-être aussi une question de génération quoi.. »

MD : « Ouais.. non mais bien sûr, ceux là c'est pas des cheveux blancs.. c'est au-delà des cheveux blancs... !!! Ah oui, bon j'crois effectivement que c'est un problème de génération, alors bon.. moi je fais beaucoup de choses avec l'équipe de C.R. Bon j'ai pas toujours le temps, mais à chaque fois qu'on intervenait sur des animations ensemble, on préparait en trente secondes, on était en phase quoi, on avait le même discours de sécurité, de respect des milieux, de.. de pratique d'activités, ça coulait de source quoi.. et .. on n'est jamais arrivé à monter quelque chose avec le Club Vosgien, et puis alors... oui puis ça alors le problème à un moment donné ça va être difficile, nous on a vraiment l'habitude d'être intégrés à des fédérations et autres mais là le Club Vosgien.. c'est personne, y'a pas de.. y'a jamais de liaisons et d'autres quoi...bon c'est sûr ça va pas être évident.. mais faut que la réflexion vienne, parce que y'a plein d'occasions qu'on rate..

Bon.. déjà je vais vous faire envoyer la revue itinéraires nature.. bon c'est pas la peine de la mettre aux yeux de tout le monde vu les problèmes qu'on a eus avec ça...hein d'accord, c'est pour votre fond documentaire.. qui pour moi.. devrait être l'objectif à rechercher.. On a une activité de découverte des milieux naturels qui s'appuie sur des itinéraires des randonneurs... bon ben résultat c'est là ...puis alors en plus, comme ils ont abordé le problème en frontal.. attendez.. on peut trouver un arrangement et autre.. et on se rendait compte.. non non.. y'avait surtout un avocat qui s'était trouver le moyen de se faire du fric avec ça, c'était définitif. Après, alors une fois qu'on a eu payé, après on a pu faire autre chose.. mais bon...pour nous c'était.. alors voyez.. parce qu'on avait proposé, on avait proposé justement toute une action en commun.. et puis bon, le culot... c'est la démarche, voyez, une démarche de fédération quoi, on essaye de faire quelque chose en commun puisqu'on veut faire avancer les choses, et là on s'est rendu compte que c'était pas possible... hoplà.. par contre, non mais, mais, c'est pas tout parce qu'il faut qu'on trouve un moyen de...de... se débloquer, et je pense que la FFRP qui a gardé, des contacts, un ancrage.. y'a des sections complètes qui sont au Club Vosgien, alors qui pourraient nous permettre d'assurer la liaison quoi.. je sais pas.. faudrait revoir avec Claude combien y'a de sections du Club Vosgien qui sont... »

EW : « Non, non, mais faut que je reprenne contact avec lui pour voir combien y'en a exactement.. il m'a surtout expliquer comment la FFRP est née au niveau institutionnel et l'histoire un peu des relations entre le club vosgien et la FFRP »

MD : « Euh.. disons, oui c'est ça, ils se sont pas bâtis contre quelque chose mais pour... ils ont bâtis quelque chose pour assurer une dynamique quoi.. hein je sais, les premiers contacts qu'on avait eu... euh.. bon on en connaissait déjà pas mal, mais y'a des craintes chez nous.. attendez, des concurrents d'eux (le Club Vosgien), nous on veut pas rentrer là-dedans... et ils ont dit.. non non, nous on est aussi dans le Club Vosgien, ça pose pas de problème quoi.. on fait avancer le mouvement quoi.. »

EW : « Oui, bon c'est vrai, le Club Vosgien ça donne une peu l'impression de quelque chose de figé dans le temps.. toujours le même état d'esprit depuis des années.. bon c'est bien aussi.. mais.. »

MD : (*grand soupir*).. « Ah ça ... Mais bon là je pense que là il faut faire confiance à l'équipe de Claude etc. Ils sont de bons négociateurs ; ce sont des personnes qui feront tout pour que ça fonctionne. »

EW : « Bon après, j'ai vu également Monsieur L., du comité de canoë kayak, ils ont l'air bien motivés par la démarche, bon je sais quelles relations exactement vous entretenez avec eux ? »

MD : « Oui, euh.. l'ancien président d'alsace nature était un kayakiste, P.B., oui, oui... alors P., était kayakiste et il était aussi, secrétaire régional d'Alsace Nature quoi, et donc, je crois qu'il avait créé le Cacksis à Sélestat, mais en intégrant justement dans le Cacksis, donc fédération kayak, en, intégrant tout de suite tous ces problèmes, les dimensions environnementales... P., ça c'est l'image des gens parfaits... ! »

EW : « Non, mais c'est juste pour dire que mis bout à bout, ça fait quand même pas mal de choses qui ont avancé.. »

MD : « Non non, mais l'essentiel a été fait, pour le kayak avec nous y'a plus de conflits directs quoi.. si on en parle le lundi matin, le soir c'est réglé quoi.. on part quand même d'une situation chez nous, qui euh... en relation bilatérale qui est quasiment... réglée quoi. Bon, sinon je vais donc vous envoyer la revue itinéraires nature, rien que pour les photos, vous verrez, c'est l'art photographique d'Alsace Nature dans sa splendeur.. Au moins vous pourrez regarder les photos...Bon, sinon, qu'est-ce que vous attendiez d'autre de moi ? »

EW : « Euh.. c'était surtout de voir quelles connaissances vous aviez de la démarche la CDESI, le PDESI, si on était bien au clair .. »

MD : « A titre personnel, j'ai plus envie de rouvrir seul le dossier, à titre personnel toute l'approche qui était là on l'avait travaillé avec quelques personnes au niveau du comité directeur, on était tout-à-fait d'accord, et c'était sur cette analyse là et la composition des collègues qu'on avait à être des acteurs . C'était pas pour rafler la mise, mais c'était pour dire Alsace Nature, de part notre composition, on a déjà nous, assuré un certain nombre de relations entre ces acteurs là quoi... »

EW : « Justement sur ces relations ce serait peut-être intéressant de mettre aussi au clair, pas forcément sur le papier, enfin si sur le papier, la qualité des relations avec ces acteurs, parce que c'est vrai que j'ai vu les associations qui étaient fédérées Alsace Nature mais je connais pas la qualité de ces relations... »

MD : « On pourrait peut-être à ce moment là.. bon je réfléchis en même temps..que moi je relance.. parce que.. moi j'étais venu voir R. B. « on démarre quand ? » « ça va démarrer ! »... Alors moi je lui ai dit « j'apporte quoi ? », j'apporte l'expérience mais faut qu'on ait un sujet.. J'attendais un peu ces éléments là, parce que je ne voulais pas lancé un recensement chez moi tant que je n'avais pas les éléments. Par contre là, maintenant j'peux dire que comme on va démarrer, je voudrais faire le bilan de tout ça »

EW : « Au moins un bilan pour dresser les relations que vous avez avec les autres, les inventaires qui ont déjà étaient faits et tout ça quoi... »

MD : « Ouais. J'pourrais déjà faire, regarder chez nous dans toutes les associations qui sont directement impliquées par ça, si bien protection des milieux naturels que protection des espèces, j'pense à LPO et autres, et aussi CAF, FFRP et autres, qui nous citent tous les cas où il y a eu des accords, dans le bon sens, des accords, des avancées avec des associations de protection l'environnement. Parce que j'crois que sur la liste d'exemples on pourra bâtir quelque chose. »

EW : « Et pareil inversement, voir où il y a encore des conflits, ça peut être intéressant de déjà les avoir identifiés et commencer par ceux-là dans la CDESI »

MD : « Moi je pense que ça ne pose pas de problème, ce n'est pas du tout remettre en cause tout le processus CDESI euh.. puisqu'on a l'habitude de faire ces points là nous en interne.. ça pourrait être une bonne base de travail pour démarrer tout ça. Parce que justement, Monsieur B. me disait mais c'est une usine à gaz, mais j'ai dit oui, mais on a déjà nous, en même temps moi j'ai envie de le démarrer. Et bon, il donnait sa position sur les loisirs verts aussi, c'est ça qui est intéressant, c'est ça qui l'inquiète quoi... Bon, il est déterminé. C'est pas comme ça qu'il faut leur expliquer mais bon, c'est une position qui est bien ferme là-dessus. Donc nous on vient parce qu'on a vraiment toute une expérience, et bon, les conflits avec le Club Vosgien ça nous gêne pas de les expliquer parce que vraiment on a une volonté que ça s'arrange. Si on peut trouver des compromis. C'est pour ça qu'on a beaucoup travaillé avec la FFRP parce que ça nous paraissait être une façon de préparer le terrain pour la suite quoi. Auquel cas, moi je pourrais pas prendre uniquement Bas-Rhin mais prendre niveau Alsace Nature, Alsace quoi. Donc ça je pourrais le vois au niveau régional, parce que j'ai un comité régional prochainement, parce que ce sont des choses qu'on explique. Je préférerais l'expliquer en comité directeur et comme ça, ce serait notre président qui ferait une note et bon à la limite, discrètement il demanderait à notre président d'honneur P.B. de s'en occuper, parce que bon, lui en plus il a beaucoup d'exemples, il connaît déjà un certain nombre de... il pourrait tout de suite cibler ... j'veux pas dire servir de relais mais euh, il pourrait pratiquement relancer les uns les autres. Lui, c'est un peu l'historique de ça. Et ça pourrait être intéressant comme remontée, ça nous fait une base documentaire. Bon, vous avez dû sentir avec les chasseurs que on est à peu près sur les mêmes lignes, pour une fois, hein, bon vous voyez ce que je veux dire hein ! Bon, puis après avec les chasseurs c'est simple, on connaît les points sur lesquels on a des divergences, plus ou moins quoi.. c'est identifié, don on gagne beaucoup de temps.. et pour tous les points où on a des intérêts communs, ça avance très très vite, et, puis y'a l'habitude du dialogue, ça fait gagner beaucoup de temps... d'ailleurs ça je l'avais expliqué à R. B., je lui ai dit y'a un bon paquet de fédérations, on est déjà en réunion en permanence quoi ; donc ça va pas changer grand'chose de se retrouver en CDESI, on peut essayer d'économiser certains éléments d'échelle et autres où on sait qu'un tel peut parler pour un tel.. Alors, finalement l'histoire de faire un inventaire de tous les exemples dans nos fédés où y' a déjà eu des conflits d'intérêts qui ont été résolus et puis là où y'a des éléments qui sont en conflit ou en potentiel de conflit, ça on pourrait vous faire remonter rapidement. Bon en vous mettant à chaque fois le contact, et puis après à vous de .. »

EW : « ...Oui, à moi de faire la démarche d'aller voir, de rencontrer la personne.. »

MD : « ... Oui, vaut mieux que ce soit vous qui constituiez les rubriques hein, mais qu'on vous donne les points d'entrée. C'est pour ça que j'avais déjà sollicité B. y'a un an, et là on est en situation favorable pour préparer ça. Les accrochages avec codever ils ont pas été importants encore, et moi j'ai beaucoup aimé la dernière manifestation à Strasbourg.. »

EW : « Oui, j'avais vu dans les DNA.. »

MD : « Oula...pfiouff.. les DNA les avaient assassinés !!! Là ils étaient en train de monter en puissance et quand y'a eu l'article des DNA, ouh, là, faut qui prennent la température, manifestement là, les choses sont alertées. »

EW : « Donc nous on leur a dit gentiment qu'on allait les intégrer à la démarche, qu'on ne les stigmatisait pas du tout... »

MD : « ...Oui, oui, ça absolument pas du tout. Alors, moi je suis très impliqué dans France Nature Environnement aussi .. donc je peux servir de relais, ou je peux passer le relais avec France Nature Environnement, bon c'est clair ! Dans nos fédérations, ce qui se négocie à un certain niveau, on peut voir ce qui peut se négocier là haut, donc si on sent que le codever ici est en train d'avancer, je le fais remonter et .. parce qu'au niveau national, en dépit des grandes déclarations et autres, il est toujours resté en contact hein...on n' a jamais cassé le contact et autre quoi.. on a d'ailleurs eu une réunion y'a trois mois je crois , donc c'est pour ça, y'a toujours un contact, bon y'a toujours eu des rencontres. Donc, ne pas hésiter , si vous sentez qu'à un moment donné on peut donner un petit coup de main au niveau national, ou, que des choses qui marchent ici peuvent être remontées, moi j'peux faire la liaison là-bas.. Bon fat jouer des deux niveaux, au début ça paraît un peu .. mais ... »

EW : « Bon, je vois nous au niveau sport, on fonctionne à peu près de la même façon avec le Pôle National sports de nature. Ils étaient intéressés par le fait qu'on démarre et bon, pour le moment j'ai consigne de pas trop communiquer, mais quand il y aura de bonnes avancées, je leur transmettrai. »

MD : « Et là, la composition de la CDESI c'est pour bientôt ? »

EW : « A priori, c'est pour fin 2007, mais je sens pas trop d'agitation, donc j'essaye de pousser le plus possible pour qu'on reste OK avec le calendrier.. Puis moi j'en dépends aussi du calendrier.. quoiqu'on en dise... »

MD : « Encore, vous êtes pas encore rentrées dans les démarches politiques.. ! »

EW : « Bon, moi je pense que ça peut être gérable pour fin 2007.. mais bon, à voir ! »

MD : « Et après ouvertement hein, que ce soit pas diffusé après, mais on est prêts à discuter de la composition associative, pour voir justement les.. là on est prêts.. y'a pas de problème là-dessus, de voir si vaut mieux mettre un nom Alsace Nature ou un nom d'une autre association... Là on est prêts nous à jouer cette partie là hein, sachant que, nous non plus on n'a pas envie de faire 36 réunions... Voilà, y'a la partie économie d'échelle.. y'a peut-être une personne qui aura une casquette et qui représentera peut-être autre chose...ça on est prêt à jouer là-dessus.. trouver un truc qui soit fonctionnel, voilà. Moi j'ai un comité directeur mi-avril, ce serait pas mal pour vous ça, ça vous ferait des remontées début mai. Bon, je vais pas leur ré-expliquer CDESI et PDESI, parce bon hein voilà, ils vont encore « demander c'est quoi le machin ? », je vais simplement leur dire, dans le Bas-Rhin, ça démarre. Bon le Haut-Rhin, ils ont l'impression d'avoir été un peu court-circuités quoi, les choses étaient pas bien claires. »

EW : « Ben, j'ai peut-être un contact pour vous.. C'est J.-M. M. au Conseil général du Haut-Rhin...et c'est la mission montagne qui pilote la démarche.. »

MD : « Ah, ben je vais transmettre ça à mon collègue du Haut-Rhin, je garde pas l'information trop longtemps, je passe ça à mon collègue.. et il se débrouille ! Bon, moi je m'engage à vous transmettre un état des lieux, quelque chose de synthétique.. pour début mai, et regardez de votre côté, la décision politique au niveau du CSA... »

EW : « Ca, je pense pas que ça va venir tout de suite, mais je vais déjà essayer de sonder le terrain avec l'environnement au niveau du CG... »

MD : « Non non, c'est quelque part où on disait la référence en milieux naturels est-ce que ça pourrait être ça ? Qu'on ait une entité euh... qui ... ait quelque chose quoi.. pour euh.. éviter le choc frontal.. mais ça c'est une décision politique celle-là.. C'est clair que ça doit remonter là-haut... »

EW : « Mais est-ce qu'auparavant, y'avait déjà eu quelque chose d'acté au niveau du rôle du CSA sur des questions comme celles là ? »

MD : « Non, mais je connais les engagements de Philippe Richert par rapport au CSA, c'est pour ça que je voudrais pas qu'on passe à côté quoi... Y'a du politique et du personnel voilà. En dehors de l'affichage, y'a autre chose.. y'a toujours eu une volonté, que ce soit Philippe Richert ou ses prédécesseurs, d'assigner cette mission au CSA, c'était justement en parlant, je me suis dit peut-être ça convient bien, mais faut valider... »

EW : « Ca ça pourrait peut-être fait dans les cadre du règlement intérieur de la commission. »

MD : « A voir, parce que à chaque fois qu'il y a quelque chose à faire sur les milieux naturels, que ce soit nous ou le Conseil général, l'avis d'expert, à chaque fois, l'expert sur les milieux naturels, c'est le CSA, ça c'est notre élément de référence à tous. C'est quelque chose, le Conseil général a quand même investi des sommes importantes ! Quelque part, on va pas maintenant recréer autre chose, c'est pour ça que ça me semble important comme point de référence. Et c'est pas la décision technique quoi. Quand je revois R. B. je lui redis qu'on est prêts à travailler en petits groupes pour qu'on optimise cette représentation pour la composition de la commission ; faut qu'on en discute ouvertement quoi ! On veut pas des doublons, après faut quand même qu'y ait un certain nombre d'éléments qui soient représentés, et après c'est une question de jeu d'acteurs quoi, en fait celui qui a l'étiquette Alsace Nature ou FFRP, il représente tout ce paquet là. »

Entretien du 28 mars 2007 avec le technicien de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin

EW : « La démarche CDESI-PDESI, vous vous y êtes déjà intéressé, vous la connaissez déjà plus ou moins ? »

JF : « Ouais, je m'y suis un petit peu intéressé parce qu'un administrateur m'avait donné un courrier des Vosges qui parlait justement des CDESI et du PDESI, pour justement un peu, euh, voir tout ça, parce que nous, en tant que chasseurs on est quand même confrontés à l'environnement et à ce qui s'y passe, et on voit beaucoup de choses, et c'est vrai qu'il y a rien de réglementé quoi, et que, c'est un peu le bordel, le foutoir partout, et donc, il m'avait dit que ça (*la CDESI*), ça pouvait être intéressant pour nous, donc je m'étais un peu renseigné à droite à gauche, notamment dans les Vosges, mais on m'avait renvoyé vers le Conseil général, mais il m'avait dit que c'était pas encore en place mais que ça se mettait en place doucement quoi. »

EW : « Oui, ça a mis du temps, mais maintenant c'est lancé, ça a été voté en assemblée plénière en décembre 2006, et c'est moi qui me charge de ça, ici, au sport. »

JF : « Mais pourquoi c'est la direction du sport qui s'en occupe ? »

EW : « Parce que c'est une modification de la loi du sport qui a introduit les CDESI et qui a donné la compétence de les créer aux conseils généraux... et même s'il y a des renvois à d'autres textes comme le code de l'environnement, le code forestier ou le code de l'urbanisme, c'est quand même la loi sur le sport qui est à la base des CDESI.. D'ailleurs en Ardèche où ils ont été pilotes sur la démarche, c'était aussi le service des sports qui s'en était occupé... »

JF : « Ah d'accord... c'est pour avoir... toujours le même... interlocuteur..quoi. »

EW : « Oui, c'est ça... après.. sur la CDESI le président qui est déjà désigné c'est le président de la commission environnement du Conseil général... donc on a sport et environnement, y'a quand même ce pendant là quoi...Euh, sinon Mr B. de Jeunesse et Sport m'avait dit que vous aviez fait un BEATEP environnement... »

JF : «... un BEATEP ouais, j'avais terminé mon BEATEP en fait, je l'avais rencontré dans une réunion Natura 2000, et euh, on avait un peu discuté et euh, moi j'ai un BEATEP ouais. »

EW : « Et c'est un BEATEP environnement c'est ça ? »

JF : « Ouais, environnement. »

EW : « Et c'est pas sport-environnement ? »

JF : « Non, juste environnement. »

EW : « Je trouvais ça intéressant quand il m'en avait parlé, ça cadre bien avec les préoccupations. »

JF : « Ben je sais pas quelles vont être les attributions de cette commission, enfin, je connais pas grand'chose, je sais juste que ça avait été un peu d'organiser les activités en pleine nature, un minimum. »

EW : « Ben concrètement la commission, c'est pas très compliqué, les préconisations au niveau national pour la composition c'est trois collèges d'une dizaine de membres, donc avec les élus et représentants de l'Etat, les sportifs, les autres usagers et associatifs, après libre à chaque département de répartir ses membres dans les collèges en fonction des caractéristiques du territoire. Et cette commission va travailler en concertation pour recenser tous les espaces, sites et itinéraires de sports de nature, et à terme, la commission rédige le plan. Le plan, c'est un inventaire cartographié, avec des bases de données pour faire de la carto, superposer des couches... »

JF : « ... du SIG quoi. »

EW : « Oui, voilà du SIG, et au final le plan doit pouvoir être un outil qui aide à prendre des décisions sur les politiques qu'on peut mettre en place et qui concernent de près ou de loin les sports de nature »

JF : « Mais ce plan n'aura aucune valeur réglementaire... ? »

EW : « Ben.. il est pas opposable au tiers, donc on peut pas attaquer ou défendre quelque chose avec le plan... mais la commission a quand même vocation à mettre tout le monde autour d'une table pour résoudre les conflits d'usage et clarifier un peu tout ça...»

JF : « Mais est-ce que ça a vocation à régler les conflits ou ça a juste vocation à définir exactement ce qui existe dans le département comme matière de sport et de , sports de pleine nature puisque c'est quand même de ça qu'on parle et euh.. à faire un inventaire pour le grand public ou pour les professionnels ou pour les politiques pour qu'ils puissent savoir euh.. définir, comme vous avez dit une aide au développement, enfin, une aide à l'aménagement quoi... ? »

EW : « A terme, oui, c'est ça l'objectif du plan, mais avant de pouvoir inscrire tous ces espaces, ces sites et ces itinéraires, va quand même falloir discuter de ce qu'on inscrit ou pas, en fonction de quels critères... »

JF : « Ah donc y'a des critères »

EW : « C'est la commission qui les crée, parce que tout l'existant ne sera pas inscrit au plan, après c'est seulement les espaces, sites et itinéraires inscrits au plan qui peuvent bénéficier de euh.. »

JF : « ... de subventions.. »

EW : « Oui, pour l'entretien, la mise en sécurité, des choses comme ça... »

JF : « Ouais.. et quels sports sont concernés ? Tous les sports ? »

EW : « Ben là on est en train de voir avec jeunesse et sports jusqu'où on va aller parce que pour certaines disciplines .. enfin déjà on va regarder le nombre de licenciés.. »

JF : « Tout ce qui fait partie d'une fédération quoi.. hum... simplement, est-ce que ça va donc conforter l'existant ou est-ce que ça va être trouver des zones ou y'a pas assez de sport de nature pour pouvoir combler ? »

EW : « Ben non, le but c'est quand même de faire en sorte que les gens ne fassent plus n'importe quoi n'importe où, par exemple pour la randonnée, ce qui serait bien, mais ça c'est pas encore gagné parce que bon y'a quand même le club vosgien, c'est de réduire le maillage des sentiers.. »

JF : « Ca c'est acté ? »

EW : « De ... ? Euh ... De réduire le maillage des sentiers ? »

JF : « Oui, c'est acté ça ? »

EW : « Euh, non pas formellement mais l'objet de la démarche c'est quand même d'assurer une gestion maîtrisée, pour pas que les gens fassent n'importe quoi... »

JF : « Ca c'est acté, que c'est une gestion maîtrisée, euh, pour la pénétration des milieux etc. ? »

EW : « Ah oui, ça par contre c'est dans les textes de lois, et c'est aussi comme ça que ça a été voté en décembre »

JF : « Parce que nous ça c'est notre gros problème, hein, moi la personne qui m'avait contacté c'est un administrateur de la fédération et qui lui, est chasseur de cerfs sur le massif du Hohwald, et c'est vrai que là-bas y'a des sentiers, y'a des chemins, mais tous les 200 mètres vous avez un chemin quoi, alors c'est vrai que nous on est confrontés à des problèmes de dégâts notamment, dont on est responsables, qui se chiffrent quand même en milliers d'euros, voire en dizaine de milliers d'euros, donc c'est pas... c'est pas négligeable, et qui sont pas forcément dus à la non-réalisation d'un plan de chasse, mais qui sont dûs surtout aux dérangements ; les animaux n'ont pas de quiétude, ils sont dérangés en permanence donc ils vont se mettre dans des fourrés et ils vont bouffer tout ce qu'ils trouvent là-bas quoi.. Donc cette pénétration de la nature, c'est très important, si vous prenez des espèces plus emblématiques comme le tétras, ou des choses comme ça, c'est pareil c'est exactement la même chose donc euh... C'est pas parce que euh.. nous on s'occupe maintenant un peu du cerf que ... il faut voir ça quoi ... mais la pénétration d'un milieu c'est quelque chose, c'est vrai qui est assez délicat quoi... et puis après y'a aussi la pénétration des milieux simplement les, euh, les randonneurs etc. quoi, mais après les chemins ouverts au public, les chemins ouverts à la circulation, est-ce qu'il y a besoin de tant de chemins de randonnée, est-ce qu'il y a besoin de tant de chemins forestiers, est-ce qu'il y a besoin que de laisser rouler partout les quads les motos vertes les VTT etc., etc., euh, actuellement dans le département on est confronté... pas à une surpopulation, mais presque... on... y'a un village tous les trois kilomètres et y'a aucun endroit calme si c'est pas... protégé par un mur de cinq mètres de haut et deux mètres de large, y'a aucun endroit qui est tranquille quoi, c'est ça le... c'est pour ça que nous on s'est intéressé à ce ... »

EW : « ...Non, mais c'est sûr, je comprends, mais c'est aussi dans cet esprit là qu'on souhaite fonctionner... »

JF : « ... Ca c'est une bonne chose alors. »

EW : « Oui, bon c'est essayer de canaliser un peu les pratiques, sans fermer l'accès forcément à tous les sites naturels, parce qu'on est quand même sur de la liberté individuelle, après à terme, le but c'est aussi de pouvoir créer des outils de sensibilisation du public à l'environnement... »

JF : « Mais... par exemple, par exemple après, tout ce qui existe déjà en termes de sentiers d'interprétation, sentiers d'observation etc., sentiers nature... Est-ce que tout ça vous allez l'intégrer aussi ? »

EW : « Ils vont être recensés aussi, comme les sentiers thématiques faits par les communes ou les comcom... Et après faudra voir en fonction des critères définis si on les intègre au plan ou pas, parce qu'on peut pas se permettre d'intégrer que les sentiers Club Vosgien, même s'ils ont une légitimité historique. »

JF : « Non, c'est élitiste ça... »

EW : « Ben on veut pas refaire l'erreur qui avait été faite avec le Plan de randonnées où c'était juste les sentiers Club Vosgien qui avaient été recensés... »

JF : « Y'a beaucoup de communes qui font ça, vous les avez pas ceux-là alors ? »

EW : « Non, on les a pas.. »

JF : « Ca, faut se renseigner directement auprès de ceux qui font ça c'est l'ARIENA... quoi.. si vous voyez avec l'ARIENA, c'est eux qui les montent (les sentiers découverte initiation environnement) donc euh, ils peuvent déjà vous donner une sacrée liste de ce qu'ils ont fait, puis après y'a tous les sentiers qui sont au bord du Rhin, et qui ont été faits par l'ONC et des choses comme ça, je sais pas si vous allez les intégrer ceux-là, les euh, les sentiers avec les observatoires pour les oiseaux les choses comme ça, ou sentiers botaniques des choses comme ça ? »

EW : « Ben là, on s'éloigne un peu de la pratique sportive, mais faut en discuter et y réfléchir. »

JF : « Ben si voulez conforter ce qui existe déjà, bon c'est peut-être pas... c'est vrai que, c'est peut-être pas le même public, peut-être pas même du sport, parce que c'est souvent plus des sentiers pour eux, plus à usage familial quoi... mais c'est vrai que ... »

EW : « Ouais.. ben faudra de toute façon faire des choix sur ce qu'on prendra en compte ou pas, sinon, je vous avoue que je ne connais pas du tout la chasse et bon vous m'en avez déjà parlé avant, mais la chasse et les problèmes auxquels sont confrontés les chasseurs, dans le cadre des conflits d'usage par exemple. »

JF : « Ben c'est essentiellement ça, c'est la pénétration d'un milieu, c'est l'absence d'une signalétique globale pour que, y'ait une concentration des publics euh, y'a des zones, où le public est concentré, y'a des zones où c'est plus calme, mais y'a des zones où, y'a des chemins partout quoi !!! »

EW : « Mais ces chemins, ce sont des sentiers de randonnées ?? »

JF : « Ben ça peut être des chemins Club Vosgien, des chemins ONF, des chemins ruraux... »

EW : « ...Mais balisés ou non ? »

JF : « Non, pas forcément balisés, non non, mais, avant de dire, on va ... bon, c'est un point de réflexion quoi, avant de, de voir comment on va résoudre ce problème de concentration enfin, de dilution et de pénétration dans le milieu, y'a d'abord une réflexion qu'il faut avoir avec des acteurs comme l'ONF avec la réduction du nombre de chemins et des choses comme ça quoi, euh, après y'a un maillage routier et de chemins qui existent mais euh, abominable hein ! Il est impossible de se perdre en forêt chez nous !!! »

EW : « Sur tout le département ? »

JF : « Sur l'ensemble du département... ! Bon le secteur sud est quand même plus touché que le secteur nord. Secteur nord c'est plus localisé mais c'est à peu près pareil hein... Qu'on ait la réserve de chasse et de faune sauvage par exemple, euh, bon c'est pas, c'est pas... c'est vrai que si on s'attache juste au sport c'est pas que ça dérange, parce que c'est pas le sport lui-même quoi, mais après si on prend le sport comme le quad, la moto-verte, ça c'est sur l'ensemble du département quoi. Bon ça c'est un problème que les communes aussi ont à cœur parce c'est ... vraiment ...délicat quoi... Mais euh, après ça, c'est partout quoi, après, qu'est-ce qui peut être sport ? Il y a parfois des conflits d'intérêts bon, les chasseurs ils ont des conflits avec beaucoup de monde parce que c'est des usagers de la nature qui ont un droit sur la nature, parce qu'ils s'achètent ce droit là, alors après les autres, ben ils se prennent le droit, donc y'a forcément un conflit sur ce point là. Donc nous on a des conflits avec les cavaliers, c'est ce qui arrive le plus souvent, des cavaliers qui vont faire des balades, des rassemblements, qui utilisent des endroits où y'a aussi des chasseurs, et puis c'est vrai que ça peut poser des problèmes quoi... Si après on peut ... Est-ce que c'est des sports de pleine nature ou si c'est des cavaliers qui font des balades comme du tourisme ? »

EW : « De toute façon, les cavaliers, c'est vrai que j'ai déjà eu des échos là-dessus, enfin, sur le tourisme équestre, ça pose problème aussi pour les sentiers qui sont entretenus par des bénévoles et ... Enfin on va retomber dans les schémas classiques : est-ce que 20 randonneurs du Club Vosgien ont plus d'impact qu'un cavalier ? Mais bon, y'a pas que le tourisme équestre, y'a aussi l'aéromodélisme... Si on veut raisonner par pratique, ils occupent les collines et ça fait de l'érosion, et il y a les histoires de parking... »

JF : « ...Oui, parapentistes c'est pareil, vol à voile, bon y'a pas de vol à voile dans les Vosges du Nord, mais sur les hauteurs, dans la vallée de la Bruche là... je sais plus où c'est à Grendelbruche, et il y a un site de vol à voile aussi, enfin de parapente, ça c'est des trucs aussi.. Enfin, c'est déjà vachement concentré, parce qu'on peut pas faire ça partout mais euh, après si y'a quelque chose de plus à leur mettre dessus... »

EW : « Vous êtes pratiquants de sports de nature vous-même ? »

JF : « Ben ça dépend de ce qu'on appelle sport de nature quoi ; la chasse c'est déjà un sport, de nature, celui qui me dit le contraire je l'emmène une fois traquer et puis on verra après la tête qu'il fera ! Et puis après, je suis un humain, je suis comme tout le monde, je vais faire du vélo en forêt, quand on aime l'extérieur, on fait tout à l'extérieur

quoi, mais après y'a façon de faire quoi.. C'est pour cela que c'est ce qui nous intéresse là c'est pour que ... qu'il y ait quand même un canevas qui se crée et que tout le monde fasse ça de la même façon quoi. Ce qu'on plaide quand on travaille avec les cavaliers, le problème c'est jamais les cavaliers qui sont licenciés ou qui sont affiliés à un centre équestre ou des choses comme ça, c'est des cavaliers individuels. Bien souvent c'est des étrangers au département hein, on le voit des étrangers français et des étrangers, enfin des gens hors département... des gens d'Allemagne quoi... C'est des gens qui sont... qui viennent... Et ils en profitent parce qu'ils sont pas chez eux alors ils font n'importe quoi puis après ils barrent quoi... c'est ça le problème ! C'est que là, c'est de nouveau pareil : on va s'attaquer à ceux qui sont déjà licenciés, qui payent déjà une cotisation, qui suivent des règlements intérieurs etc. etc., alors que les autres ... »

EW : « Oui ben ça... c'est toujours le problème récurrent de la pratique libre. »

JF : « Est-ce que y'a quelque chose qui est prévu pour tout ce qui est location, location de kayak, location de quads ? Parce que je veux dire après, bon moi j'interviens, dans le cadre de mon BEATEP, je suis intervenu dans un centre de vacances, j'ai fait un stage là-bas, et mon premier objectif, c'était de résoudre les conflits entre chasseurs et ce centre là puisque ce centre là est en pleine nature, ils utilisent l'environnement, c'est un centre de découverte de la nature, donc euh forcément, y'a des conflits quoi..et euh... ce qui est par exemple intéressant à notre niveau, ben c'est que les gens qui utilisent ça ben ils sachent que le chasseur il a pas que... y'a rien à dire plus d'un côté que d'un autre côté, mais si déjà on fait une communication, c'est que y'a d'autres utilisateurs de la nature, et il faut les respecter quoi, les chasseurs, les pêcheurs, les forestiers... C'est aussi des utilisateurs de la nature pour moi. Parce que, euh, ils exploitent le bois quoi, parce que quand on dit à un gars qui vient faire de la moto ou du quad, il n'en a plus rien à foutre du reste quoi, s'il écrase des arbres, des fleurs, des champignons ou un mirador...pufff ! Ou qui s'est embourbé dans la rivière, lui, il est là, il a le droit parce qu'il a acheté un quad, donc il s'est payé le droit quoi. Après, c'est surtout ça, y'a d'autres utilisateurs de la nature, il faut respecter les installations qui sont déjà en place et qui sont faits par d'autres...Ca, c'est des problèmes qu'on a généralement : superposition de plusieurs utilisateurs sur le même espace. Pour moi, c'est comme ça que je le voyais là le PDESI et la CDESI. Vraiment essayer d'harmoniser la superposition des différents usagers de la nature sur un même territoire. Mais je sais pas comment faire ça moi, vous pensez faire comment ? Vous avez pas des exemplaires de ça, là (le document cadre CDESI/PDESI du Pôle de Ressources National Sports de Nature) ? »

EW : « En fait, non je n'ai pas d'autres exemplaires, mais il est téléchargeable sur le site CDESI/PDESI, ou en passant par le site sportsdenature.fr dans les espaces thématiques, il y a la commission départementale des espaces sites et itinéraires, et après il y a les ressources à télécharger. »

JF : « Parce que moi j'interviens aujourd'hui pour un peu dégrossir, en tant qu'employé de la fédération, pour voir un peu ce qui se met en place mais après, ce sera certainement un politique qui va suivre le dossier quoi, parce que nous on est association qui est gérée par des administrateurs qui sont élus donc euh, simplement après, ça va dépasser le cadre technique et ça va plus être un cadre politique, c'est... c'est un peu ça hein... Quand on fait une commission de ce genre là euh, que ce soit des élus des collectivités ou des élus et représentants des associations, des choses comme ça, c'est de la politique hein... Bon moi j'interviens juste pour savoir dans quel cadre nous on peut intervenir, comment on peut intervenir et sur quoi on peut intervenir, et

quelle est la valeur du texte quoi... Si après y'a aucune valeur... Moi je pensais que c'était au moins un arrêté préfectoral derrière ou quelque chose ... »

EW : « Non, il n'est pas opposable, mais ce n'est pas le cas du PDIPR, donc la randonnée pédestre, où là, il est opposable au tiers, et le PDIPR s'intègre au PDESI. Sinon à côté, y'aura le PDIRM, donc pour les motorisés, mais c'est vraiment une expérimentation pour le moment, le but c'est de voir si c'est faisable ou pas... »

JF : « Ouais... Bon... Mais ça, ça va s'opposer de toute façon aux loueurs de quads et aux vendeurs de machines parce que, ils font un chiffre d'affaires monstre avec ces saloperies, et puis après on les retrouve un peu n'importe où quoi, simplement après, comment les gérer ? Si après on peut tous les concentrer dans un même endroit, mais personne ne voudra, parce que, justement ce qu'ils veulent c'est le plus loin possible, aller en pleine nature, là où il n'y a personne ! »

EW : « Bon moi, le plan des motorisés je ne m'en occupe pas directement, mais je vais quand même aller écouter ce que les quadeurs ont à dire, pour pas les stigmatiser dans la concertation. »

JF : « Ah ben non non, surtout pas ! »

EW : « Parce que je pense que c'est vraiment pas la chose à faire, ça ne ferait qu'envenimer les affaires. »

JF : « Mais c'est pas les licenciés justement le problème, c'est les personnes en freelance quoi.. c'est qui qui s'occupe de ça, au plan de développement des loisirs motorisés ? »

EW : « Ben pour le moment, c'est S. L.-T., enfin elle est chef de projet, donc elle a juste fait la fiche de projet et on attend un stagiaire. D'ailleurs, si vous connaissez quelqu'un qui est en formation aménagement et que ça pourrait intéresser comme stage... »

JF : « En quoi... ? »

EW : « Aménagement du territoire, développement durable... Ce serait pour un stage de six mois, pour faire une étude de faisabilité, aller voir les gens, recenser un peu l'existant, en fait faire ce que je fais mais au niveau que des motorisés. »

JF : « Ouais, parce que c'est quand même une activité qui pose beaucoup de soucis quoi... Moi je vous ai ramené quelques docs sur la fédération et ce qu'on fait. Bon, c'est des docs généraux, c'est pas propre à notre département mais euh, y'a quelques trucs qui concernent notre département, ça c'est, euh, donc la fédération des chasseurs c'est dans tous les départements, c'est une fédération, donc c'est une association qui, fédérative et fédérée, donc on a une fédération nationale, une fédération régionale, et des fédérations départementales. Donc dans le Bas-Rhin, on est la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin ; on compte à peu près 1500 membres. Là, je vous ai ramené deux fascicules qui sont édités au niveau national pour savoir qu'est-ce que... Quelles sont nos missions quoi... Donc notre mission principale c'est de défendre les intérêts de la chasse et des chasseurs, donc euh, c'est nos deux mission en gros quoi, et après simplement, on organise euh... Chaque fois que la chasse est concernée, on est présent quoi. Mais euh, on a un statut imposé par la loi, donc c'est pas un statut libre, c'est une association qui très encadrée et on est agréé au titre de la

protection de la nature. Donc, c'est des missions de communication, des missions de répression du braconnage. On s'occupe de la formation de permis de chasser, de la formation des chasseurs, on organise et on structure la chasse.. Là-dedans vous avez un peu de tout quoi, tout ce qu'on fait quoi... Donc ça, c'est deux petits guides sur la fédération. Puis après, je vous ai ramené quelques exemplaires d'un magazine de communication qui est interne à la fédération des chasseurs du Bas-Rhin, donc si vous avez le temps vous pourrez le feuilleter quoi, vous trouverez peut-être encore d'autres informations. Même pour la culture générale hein, y'a des informations sur un peu ce qui se passe au niveau fédéral, c'est une revue de communication très restrictive, c'est pas vendu dans le commerce, c'est juste entre les 7500 adhérents, c'est distribué à tous les adhérents pour tenir à jour, c'est notre bulletin de liaison, voilà. Bon c'est pas très vieux, on a mis ça en place il y a deux ans, mais au moins vous voyez un peu comment ça fonctionne, qui fait quoi et il y a quelques infos sur le département plus précisément quoi. Humm, puis après, ça c'est une plaquette sur notre association, une association qu'on a fait en plus en 1992, qui peut peut-être aussi avoir quelque chose dans les CDESI –PDESI, donc c'est le Fonds Alsacien pour la restauration des biotopes, donc en fait c'est fond, c'est de l'argent qui est collecté auprès des chasseurs qui nous permet de racheter des terrains pour les gérer, pour la faune... Donc euh, on est propriétaire dans le département d'à peu près 220 hectares, à peu près euh, 100, 150 ou 200 communes, et répartis en 700-800 sites. Donc on a des endroits où on est propriétaires de terrain et parfois ben y'a justement des activités de pleine nature comme vous aimez à les appeler qui viennent poser un pneu pour faire de la motoverte ou du quad, ou qui installent un truc équestre ou des choses comme ça, donc là c'est toujours... c'est... euh ... »

EW : « Et dans ces cas-là vous avez un statut de propriétaire privé, vous vous retrouvez un peu avec les mêmes problèmes que les forestiers ? Les privés hein, pas l'ONF. »

JF : « Ouais, mais bon, nous c'est des surfaces qui font maximum 5 hectares d'un seul tenant hein, et encore 5 hectares, on doit avoir 10 terrains qui font 5 hectares, après tout le reste c'est de la petite parcelle qui va de 3 ares jusqu'à l'hectare quoi ? En règle générale c'est plutôt petit quoi... »

EW : « Oui mais bon voilà, vous n'allez grillager partout autour non plus... »

JF : « Non non, on ne grillage pas justement ! C'est pour la faune quoi, alors quand on fait une belle culture ou une belle prairie à gibier en montagne ben, y'a des cavaliers qui viennent faire du saut d'obstacles dessus ou des choses comme ça. C'est toujours pareil quoi, toujours la superposition des trucs quoi, de différentes choses, mais là au moins quand on est propriétaire à 100% quoi, on est maître de la situation. Comme les forêts privées, quand on a des problèmes en forêt privée avec les cavaliers par exemple, ben le propriétaire privé il va dire : « écoutez, les cavaliers ils utilisent la forêt sans rien payer ; ça, ça rapporte de l'argent, j'veux dire si maintenant vous commencez à m'embêter, va falloir en supprimer un des deux et vous savez lequel va partir ! ». C'est toujours pareil quoi ! Là, on a peut-être parfois un côté... Bon, on a quand même un petit avantage par certains côtés, mais après euh, c'est toujours pareil, partout y'a des cavaliers, des motos vertes et des quads. C'est pas que ça dérange forcément, mais après c'est comment c'est fait. Des cavaliers respectueux de la nature, on essaye de le faire, de travailler avec l'ADT, mais sinon... »

EW : « Ah, vous travaillez aussi avec l'ADT ? »

JF : « Oui euh... On a travaillé sur... euh... avec les cavaliers et l'ADT justement, pour des problèmes de pénétration, des choses comme ça... Mais de toute façon, ça va être eux les relais aussi pour les pratiquants libres. Donc c'est important que tout le monde soit dans le même bain. »

EW : « Oui, ben on travaille déjà avec eux, c'est clair qu'ils sont importants. »

JF : « C'est pour ça que ça peut être pas mal, même si ça n'a pas beaucoup de valeur ni de poids, déjà que tous les participants se rencontrent entre eux et après, les faire travailler ensemble, les faire discuter quoi. C'est ça qui est important ! Par exemple, entre cavaliers et chasseurs, il a suffi de 3 ou 4 réunions, puis on se met d'accord, on met au point un itinéraire, on met au point une petite charte et puis c'est bon quoi. »

EW : « Oui, ben le but, c'est d'étendre ce genre de pratiques à l'ensemble des sports de nature, ça a déjà été fait pour l'escalade, la charte, ça montre quand même que c'est possible. »

JF : (*grimace de scepticisme*) « C'est pas possible, c'est pas possible... Ouais, mais c'est quand même sur quelque chose de vachement précis par rapport au faucon pèlerin. »

EW : « Oui, enfin, maintenant le débat se déplace un peu sur la problématique des châteaux et de l'archéo, donc l'outil peut encore servir. »

JF : « Ouais ouais... Mais c'était fait pour l'instant dans l'intérêt du Parc, mais après y'a plein d'autres endroits. Puis bon, l'escalade c'est quand même bien encadré aussi comme sport de pleine nature. On voit rarement des gens qui vont grimper ailleurs que sur un rocher. Enfin moi je connais bien le Fleckenstein, je sais pas si vous connaissez ? Là-haut dans les Vosges du Nord, le secteur, c'est un gros site d'escalade qui est connu des deux côtés de la frontière, et en été, vous avez 100-150 personnes qui escaladent là-bas, c'est une barre rocheuse qui fait 300 mètres de long, y'a une centaine de voies autour, donc c'est extrêmement utilisé, mais par exemple là, on sait que c'est un site où c'est concentré, que c'est concentré quoi. »

EW : « Bon mais en escalade, c'est pareil, le gros problème ça reste les gens qui vont apprendre en salle, qui s'achètent du matériel et qui arrivent en milieu naturel en croyant savoir et en fait, non. »

JF : « Est-ce que y'a une formation des formateurs qui est prévue au PDESI ? Une sensibilisation déjà des formateurs ? Parce que moi, je vois par exemple, j'ai passé le BEATEP, et sur la chasse ben on nous a donné très peu d'informations, donc moi en tant que chasseur j'ai pu apporter pas mal d'informations sur ce qu'on faisait, et avant tout comme on est animateur, c'est connaître euh, ce qu'il y a autour quoi, ce qu'il y a d'autre et comment gérer quoi. J'veux dire moi, j'ai des gens qui m'appellent, qui étaient en formation avec moi, qui me disent : « écoute, j'ai des problèmes avec les chasseurs, qu'est-ce que tu peux faire ? ». Donc après, il suffit de connaître les bonnes personnes, et c'est vrai, c'est une question de formation quoi, et souvent, y'a plein de choses, mais personne ne sait comment les utiliser, puis après on se retrouve avec un truc superbien mais personne ne sait comment l'utiliser, ne sait comment s'en servir quoi. »

EW : « Bon ça dépend des comités, je sais que le kayak, le CAF, ont des formations spécifiques, après est-ce qu'il y a des formations pour les encadrants sensibilisation aux conflits, résolutions des conflits ? ça, je sais pas... »

JF : « ... Si si, moi au BEATEP je l'ai eue, et au BE je crois qu'ils l'ont aussi, « sensibilisation et maîtriser les publics », y'a pas mal de choses déjà, mais par exemple comment utiliser le PDESI ou des choses comme ça ? Bon c'est pas forcément pour des ... des formateurs quoi... mais pour des encadrants, il faut que les encadrants soient bien formés à ces chartes et des choses comme ça. Parce qu'on voit des encadrants qui font tout et n'importe quoi hein, même des guides de moyenne montagne, bon, qui ont pourtant, un brevet d'état moyenne montagne, bon c'est n'importe quoi hein ! C'est un peu à la sauvage quoi. Est-ce qu'il y aura aussi une reconnaissance qui sera attribuée par rapport à la qualité des formateurs, enfin par rapport à la formation ? »

EW : « Dans l'immédiat c'est pas vraiment possible. Mais dans une future déclinaison du plan, enfin une déclinaison « formation » dans le plan, c'est clair qu'on pourrait voir ça avec Jeunesse et Sport. Mais ça dépend aussi de la portée qu'on voudra donner au plan, et quand je dis « on », c'est plutôt les élus, la volonté politique. »

JF : « Ouais, mais après, la portée que ce soit de la CDESI ou du PDESI, la portée va être largement dépendante de la politique. »

EW : « Elle dépend de la politique et de l'implication de tous les acteurs dans cette démarche aussi ... Bon, politiquement, on a quand même eu un bon accueil quand on a présenté la démarche aux élus, après bon, faut voir aussi qu'on ne part pas sur quelque chose de « tout sport », l'environnement sera bien présent aussi. »

JF : « C'est acté, ça, que l'environnement sera présent ? »

EW : « Ben déjà, de nommer le président de la commission environnement comme futur président de la CDESI, c'est déjà un geste assez parlant quoi. »

JF : « C'est déjà pas mal, ouais, c'est déjà assez fort... Bon c'est le problème chez nous, hein, c'est qu'on est beaucoup d'habitants pour une petite surface, peu de territoires de nature et beaucoup de monde en pression. C'est vrai que là, pour s'y retrouver ça va être dur... Euh, je sais pas qu'est-ce que vous attendez, vous cherchez comme information ? De quoi vous avez besoin ou qu'est-ce qu'on peut apporter ou comment on peut... ? »

W : « Au niveau de la CDESI, je pense que c'est important de faire entendre votre voix, pas forcément sur un aspect politique, mais aussi technique. »

JF : « Ouais, mais concrètement qu'est-ce qu'on peut apporter ? Quel va être le rôle du représentant de la chasse ? »

EW : « Ben peut-être déjà, de faire connaître vos problématiques et faire partager la manière dont vous avez pu en régler certaines ? »

JF : « Hormis celui-là, ouais.. »

EW : « Ben c'est déjà pas mal... de bousculer les a priori, de... »

JF : « Non non, mais c'est énorme, c'est énorme ! C'est comme un chasseur qui passe le BEATEP hein... ! » (*rires*)

EW : « Non, mais au-delà de la CDESI et des réunions, y'a l'aspect terrain. »

JF : « Ben c'est de la communication. Nous on fait pas mal de communication en ce moment, on participe au projet LIFE Rhin Vivant, je sais pas si vous connaissez ? Donc on a participé avec eux, on a distribué des plaquettes à d'autres chasseurs aussi, donc euh, on est quand même engagé dans une mesure qui est pas uniquement « chasse chasse », on est aussi vachement environnementalistes. Et généralement, les chasseurs parfois m'appellent pour des tritons, des sonneurs à ventre jaune, des espèces comme ça pour qu'on puisse transmettre les informations. Donc c'est quand même des observateurs du terrain les chasseurs, donc c'est à ce titre là qu'on pourrait être là. Mais bon nous, de notre côté, notre position, elle va se ranger assez proche des associations de protection de la nature quoi. Parce que là, on est à peu près sur les mêmes critères : préserver des endroits, des zones plus larges, des choses comme ça, sur le tétras, sur des autres espèces, ou pour les espèces floristiques également. Donc ça va être euh... Mais après faudra bien qu'y ait un relais, et après, dans la communication, j'sais pas comment vous prévoyez de communiquer là-dessus. Par l'ADT ? J'veux dire après ce sera distribuer à quelqu'un, ou ce sera confidentiel ? Parce qu'après, si le PDESI reste juste dans les mains de 500 personnes, va bien falloir qu'il y ait un accès... »

EW : « Pour tout ce qui est itinéraires, à terme, c'est le but de pouvoir diffuser toutes les infos, mais pour l'outil en lui-même, le SIG qui sera dédié au PDESI, l'accès sera restreint, tout le monde pourra pas venir modifier les couches et n'aura pas toute l'info, et puis, y'a un aspect technique. C'est la gestion de droits de bases de données, les cartes IGN, et tout ça. Mais le but, oui, c'est que l'ADT par exemple, puisse s'en servir pour communiquer sur ces itinéraires, espaces, ou sites de sports de nature. »

JF : « Ouais, mais c'est tout ce qu'il faut, faut pas non plus mettre trop de choses. Une synthèse juste pour dire quels sont les itinéraires de nature, c'est l'aboutissement. Mais simplement que après, le plan soit utilisable, enfin que dans un secteur donné, si par exemple y'a un itinéraire qui est en place sur ce territoire, ben que tous ceux qui veulent faire du VTT, du kayak ou je ne sais pas quoi, que tous les utilisateurs soient signataires d'une charte d'utilisation, que tous les utilisateurs, les associations utilisateurs de nature soient tenus de respecter cette charte. Je ne sais pas comment vous... Mais je veux dire après, si on fait un plan et que bon... Moi je veux dire, c'est surtout ça, c'est la finalité quoi... ! Parce que là, c'est lourd à gérer, et tout, mais après si y'a aucune portée, qu'y a aucune communication qui est faite dessus, ça fait pas avancer le schmilblick, à part simplement qu'on ait été bouffé ensemble après la réunion, c'est... c'est limité quoi ! Nous on aimerait bien s'investir là-dedans pour que ça apporte quelque chose, et qu'après, on voit une différence sur le terrain, même si c'est dans dix ans. »

EW : « C'est sûr que ça va pas se faire tout de suite, même dans les cinq ans, ce serait déjà bien d'avoir quelque chose qui soit prêt à fonctionner. Mais je veux dire, la charte, je parle de la charte de l'escalade du Parc, elle a dix ans, donc voilà quoi. »

JF : « C'était l'année dernière hein ? »

EW : « Ouais, ouais, elle a fêté ses dix ans l'année dernière »

(...)

JF : « Bon, ben moi j'ai déjà quelques informations pour mon administrateur qui va s'en charger, au moins dégrossir un peu le sujet, expliquer un peu les tenants et les aboutissants. D'un autre côté, ça va nous aider à avancer, même si c'est déjà du condensé et puis après, ben j'espère qu'on sera recontacté quand, quand y'aura quelque chose quoi. Mais nous en tout cas, on est volontaire dans cette démarche, on est intéressé par cette démarche et on peut apporter beaucoup de renseignements, pas mal de choses, et pas que sur la chasse quoi. J'veux dire, on est quand même un réseau qui fait partie également... sur toute la superficie du territoire y'a aucune association qui est plus répartie que nous quoi. J'veux dire euh, nous, dans chaque commune, y'a forcément un locataire de chasse, c'est les chasseurs, et après on peut très vite refaire redescendre l'information à la personne sur le terrain pour que lui puisse nous donner des informations de terrain quoi. »

EW : « Oui c'est ça qui est intéressant, cette interactivité, et pouvoir réagir assez vite. »

JF : « Oui. Enfin c'est des bénévoles, donc ils ne réagissent pas à la minute non plus ! »

EW : « Oui oui, mais c'est déjà pas mal, d'avoir des gens sur le terrain. »

JF : « Bon. Ben je sais pas, vous avez d'autres questions ? »

EW : « Non, je vais déjà lire tout ça. »

JF : « On a un site internet aussi. »

EW : « Oui, j'y suis allée pour chercher vos coordonnées. Non, mais voilà, moi je vous tiens au courant de la suite, de la composition de la CDESI et des trois collègues. On va essayer de faire assez rapidement une réunion d'information auprès des comités sportifs pour déjà voir si certains comités ont des intérêts communs, et qu'ils pourraient se faire représenter par une seule et même personne. »

JF : « Bon, côté environnemental, va y avoir beaucoup de monde volontaire, par contre du côté sportif euh, ça va être plus contraignant pour eux quoi. Et bon, les mairies et tout ça, ils sont vachement demandeurs d'un truc comme ça, les collectivités locales, pour eux, c'est ressortir les zones Natura 2000. Natura 2000, c'était déjà un peu recenser les acteurs même si c'était pas des acteurs de sport mais c'est vrai que Natura 2000 a déjà fait un recensement, des contraintes qui existent autour des sites Natura 2000, mais ça a été déjà maintes fois demandé par des maires de commune, notamment, qui disaient « ouais c'est bien beau de dire on va protéger ça et ça, mais après si tout le monde est au même endroit et que tout le monde peut faire tout et n'importe quoi »... »

EW : « Nous le gros problème, c'est pas les comités c'est la pratique libre. Même si on sait à peu près où elle est. »

JF : « Après pour la pratique libre, il faut passer par les professionnels. C'est sur ces personnes là qu'il faut agir. Parce que nous on le voit hein, ça sert à rien d'aller engueuler le cavalier qui fait partie d'un centre équestre, parce que lui il a déjà un règlement intérieur et tout et il respecte grosso modo quoi, mais après c'est celui qui va venir, euh... Nous on a beaucoup de problèmes avec les allemands, avec la moto hein, les allemands qui ont pas le droit de faire de la moto chez eux et qui viennent chez nous avec des motos. Ils débarquent avec 4 ou 5 motos et « vas-y qu'on se fait toute une

journee n'importe où et n'importe comment ». Ils ressortent, ils ont tout bousillé, ils ont foutu un bordel monstre et après, on les interpellent et on leur demande : « pourquoi vous faites pas ça chez vous ? » et ils répondent : « 'est interdit chez nous », et il n'y a rien qui permet de les interdire et de les sanctionner. Enfin si, il y a des choses qui permettent de sanctionner, mais il n'y a pas assez de monde pour le faire. »

EW : « Ben, y'a l'ONF non ? »

JF : « Allez déplacer l'ONF un dimanche ! Allez déplacer l'ONF un dimanche... ! Et allez les faire courir après des motos... ! C'est ça aussi le problème, faut savoir où ils sont, faut ... C'est pour ça que si y'a une volonté quand même de concentrer à certains endroits, ben c'est bon, même si ces endroits-là on va les perdre. Mais après, il vaut mieux perdre un endroit et en gagner neuf autres, plutôt que d'avoir des trucs partout et après c'est le bordel partout quoi. »

Entretien du 28 février 2007 avec le Directeur du Sycoparc, la Petite Pierre

EW : « L'objet de ma venue, c'est d'abord de vous écouter, de voir quel peut être le rôle du Parc dans cette démarche. J'ai pris connaissance de ce que vous avez déjà réalisé concernant l'escalade, mais je pense qu'il y a beaucoup d'autres choses que j'ignore sur vos actions. »

MH : « Le rôle du Parc dans la CDESI, c'est d'apporter sa contribution à la réalisation du schéma (*le PDESI*). Sur l'aspect technique, le Parc dispose d'un service SIG très performant. On a tous les itinéraires pédestres et les sites d'escalades dans le SIG. On peut avoir un rôle d'apport d'informations pour le diagnostic, on peut faire profiter de nos expériences »

EW : « Oui, c'est avant tout à cela que je songeais, peut-être votre vocation dans la démarche est de figurer comme une sorte d'exemple des bonnes pratiques comme on dit... »

MH : « Oui, c'est ce qu'on peut apporter à l'échelle de ce qu'on fait sur le périmètre du Parc comprenant des réserves naturelles et beaucoup de sites naturels remarquables où nous avons déjà rencontré toutes ces problématiques de cohabitation d'usages et tout ça... Donc.. oui, voilà d'abord le SIG : un croisement est certainement possible entre ENS (*Espaces Naturels Sensibles*) et les espaces de sports de nature, croisement avec les zones à forte sensibilité naturelle, les zones de quiétude, le patrimoine naturel. Après, notre deuxième contribution sur le fond...sur les débats de fond, « régler – interdire », « éduquer – sensibiliser », sur la randonnée, c'est une question importante, on peut se poser la question « Ne faut-il pas interdire le maillage des sentiers ? », on peut poser des questions de fond sur les types d'infrastructures à mettre en place... C'est un peu ce qui s'était fait pour le schéma d'aménagement touristique des forêts avec l'ONF et le Club Vosgien dans les années 90. A l'occasion de la création du SATF (schéma d'aménagement touristique des forêts) on a posé des questions sur la diminution du nombre de sentiers, sur les routes forestières, qui ne sont finalement pas faites pour faire du tourisme mais pour l'exploitation touristique. La question des aménagements des sites d'accueil... « Est-ce que les pique-niqueurs doivent s'asseoir sur un joli banc, c'est obligé ? Ou ils peuvent accepter de s'asseoir sur du grès ! », la question des déchets aussi... Tout ça, ce sont des débats de fond qui peuvent alimenter

les travaux de la CDESI. Des expérimentations de comptage des pratiquants avaient été faites pour certaines pratiques. Et il s'est avéré que les autochtones, la pratique locale était importante, ce qui pose problème... parce qu'on sait bien que la faute se remet facilement sur les touristes, mais quand on atteste du fait que les pratiquants sont des locaux... ça pose problème... Après, il y a aussi les cohabitations entre cavaliers, quads, motovertes. »

EW : « Et concernant la charte de l'escalade, comment êtes-vous arrivé à l'élaboration du document, à initier la démarche ? »

MH : « C'est en fait la philosophie du Parc qui a présidé à la charte de l'escalade. Mettre les personnes concernées autour d'une table, y compris les extrémistes, et faire un rappel à la loi. Pour la charte, on est clairement parti d'une solution de résolution de conflit. La méthode a été de faire un rappel à la loi et à la responsabilité des grimpeurs et des gestionnaires, avec une explication de l'écologie des espèces, des systèmes rocheux aux pratiquants qu'ils soient du CAF ou de la FFME. »

EW : « J'ai rencontré F. W. qui m'a fait un long historique de la charte. Ca n'a pas été toujours facile apparemment. »

MH : « Le problème, et c'est la même chose avec le VTT, c'est qu'avec des gens organisés, on peut s'organiser. Et F.W. a quelque fois du mal à tenir ses troupes, et ses « pas troupes ». Pour eux, c'est jamais les locaux qui enfreignent les règles, alors que ce qu'il a dû s'abstenir de vous dire, c'est que lui-même a été surpris en train de grimper sur une falaise qui avait été interdite ! Ca donne un coup à la crédibilité de la démarche ! »

EW : « D'autant qu'à ce que j'ai cru comprendre, le conflit s'est déplacé vers l'aspect bâtiments, châteaux, patrimoine ? »

MH : « Initialement, la porte d'entrée de la concertation c'était pratiquants – faucons pèlerins, avec une entrée préhension du rocher et sensibilisation aux écosystèmes rocheux : lichens, plantouses sommitales etc. et c'est vrai qu'avec le transfert des châteaux au département apparaissent maintenant de nouvelles problématiques. La DRAC et les services des bâtiments ont fait remarquer que des rochers ruiniformes étaient le support d'installations humaines, telles que des grottes, supports de construction. La problématique actuelle est celle des bâtiments et des traces archéologiques, des encoches encore présentes. Mais la solution se trouvera dans la recherche d'équilibre, et le sycoparc est reconnu légitime pour trouver une solution équilibrée. C'est comme pour le VTT, si le VTT structurait une offre balisée pour capter le plus de population et sensibiliser la population locale, tout le monde n'irait pas n'importe où... Ca dépend toujours de la place de la sensibilisation et des moyens qu'on y met. »

EW : « Oui, mais en VTT, les pratiquants expérimentés, les puristes si on peut les appeler comme ça, ils ne fréquentent pas vraiment les sentiers balisés, c'est plus les GR ou les sentiers du Club Vosgien sur lesquels ils vont, alors pour les capter eux et les sensibiliser... »

MH : « Oui mais je pense qu'avec un travail plus en amont d'information au plus près du public avec une meilleure sensibilisation, ça pourrait déjà s'arranger. Et puis c'est hors de question de miser que sur la police et les interdits, c'est une solution rend con.

De toute façon, il n'y a pas les moyens humains et financiers pour mettre un flic devant chaque sentier ! »

EW : « Et sur les motorisés, j'avais un rapport de stage qui date de quelques années qui avait été fait par quelqu'un en stage chez vous, où cela en est-il ? Vous avez pris position dans la charte, il y a quelques chose d'acté ? »

MH : « Pour les motorisés, que ce soit les 4x4, les quads ou les moto, le Parc, l'ONF et le Club Vosgien ont une position unanime : pas de motorisé dans les forêts. On se base sur la loi de 1991. La position de l'ONF est la verbalisation systématique des non ayant-droit en quad et en 4x4, nous sommes ne accord avec cela, même si l'ONF ne peut pas courir après tout le monde, mais quand quelqu'un n'est pas en règle et qu'il est pris, il est verbalisé par l'ONF. »

EW : « Et vous disposez d'études sur les impacts environnementaux des quads ou autre pratiques au Parc ? »

MH : « Bien sûr, les impacts ... Pour le quad, on va tout de suite penser aux nuisances sonores, mais ces gars vont vous répondre que les tronçonneuses aussi ça fait du bruit ! Donc au départ, il y a un débat sur les impacts, de toutes sortes, avec des difficultés à évaluer ce qui est le plus impactant. Par exemple, qu'est-ce qui est le plus impactant sur un terrain humide : un cheval avec un cavalier tout seul ou un groupe de randonneurs ? Avec le bruit qu'ils engendrent ? Ce qui serait vraiment important, c'est d'avoir des informations sur ce qui est vraiment impactant. »

EW : « Ca va être une bonne partie des études qui devront être menées dans le cadre des travaux de la CDESI, et c'est là où je me demandais si le Parc avait les moyens et les techniques pour mener ce type d'études ? »

MH : « Oui, le Parc peut être utile pour mener ce genre d'études, avec des mesures, des passerelles avec la Moselle. Bon forcément sur les pratiques hivernales, on risque de pas trop être concernés. Et dans les zones de quiétudes, c'est vrai qu'il n'y pas de surfréquentation car les Vosges du Nord restent de petites montagnes. Mais c'est le rôle d'expérimentation des Parcs. Pour la Charte, on est rentré dans un rythme de croisière, maintenant ce qu'on aimerait, c'est faire diminuer l'offre de sentiers pédestres balisés, il y a trop de maillage. On aussi en train de faire dévier des sentiers pour pouvoir faire une réserve forestière, un peu comme celle de 400 ha qui a été créée en Allemagne. Pour l'escalade, il faut élargir la réflexion, pour le motorisé, il faut faire valoir l'interdiction en forêt. »

EW : « Et au niveau SIG ? »

MH : « A plus long terme, on pourrait tout-à-fait envisager un SIG avec une exploitation sur une borne dans un office de tourisme par exemple, des gens qui veulent faire une balade de deux heures dans tel coin, ils rentrent les données et la borne sort l'itinéraire, avec le topo, les déclinaisons etc. Ce qu'on recherche c'est ce basculement vers un offre grand public. On a tout pour le faire au niveau des données du SIG, on a les itinéraires balisés, les altitudes, les dénivelés, les notices. »

EW : « Et les propriétaires privés forestiers, vous les avez identifiés ? »

MH : « Non, on n'est pas descendu jusqu'au cadastre, mais ça peut s'envisager. En tout cas, le SIG du Parc peut vraiment être d'un très grand intérêt pour la CDESI, avec tout le débat de fond sur le développement durable et l'expérimentation d'autres façons de diffuser la sensibilisation. Parce qu'il y a encore de grandes contradictions. Par exemple, les parcours acrobatiques en forêt, y'en a un à Bitche, un à Brumath aussi je crois, c'est extrêmement impactant. Ça diffuse une culture de la nature fun, c'est complètement contraire à ce dont à quoi il faudrait sensibiliser les gens. Ce sont des installations fixes, on prend les arbres pour des agrès sur lesquels on peut s'amuser, mais c'est la nature ! Ce sont des valeurs qui ne sont pas forcément ce qu'il y a de mieux. Ces gens là, vous avez pensé à les intégrer à la CDESI ? C'est important qu'ils y soient ! »

EW : « C'est aussi que c'est quand même très culturel... Enfin, je veux dire par là que de nombreux facteurs sociaux ont contribué au développement de ce type d'activités aujourd'hui. Rien que les publicités pour les marques outdoor avec des slogans du type « la nature comme espace de jeu »...etc. »

MH : « Les impacts culturels sont très importants, c'est sûr. Mais on a affaire à un problème plus général de droit à la nature. Chacun revendique son droit à un bout de nature sécurisée ; c'est la problématique de la maîtrise de la nature comme agrès, de la conciliation des usages. Il y a des travaux de sociologues là-dessus. »

EW : « Oui oui. J'en connais quelques uns. Et il y a aussi d'autres chercheurs qui ont travaillé sur les impacts environnementaux au CERMOSEM en Ardèche, et sur Grenoble. Le but étant plus de savoir ce qu'on fait des études d'impacts environnementaux que de savoir comment on les réalise concrètement. C'est plus dans le sens d'une instrumentalisation de ce type d'études par les acteurs. Parce que bon, de toute façon, évaluer l'impact d'une activité, c'est forcément compliqué. »

MH : « On a des chiffres sur le Hohwald, une étude de ce type avait été lancée dans les années 90 pour le VTT. Mais il y avait un gros problème d'observation : « allez courir après un vététiste pour lui demander s'il est licencié ou non ! ». Mais bon, les chiffres avérés ont quand même permis de se fixer des objectifs. Il faut dire que les loisirs de pleine nature vont parler d'eux surtout à travers des conflits, et c'est pas forcément le cas. Bon, c'est vrai que dans les années 1990, un chasseur a tiré sur un vététiste, mais ça reste anecdotique. Donc pour le VTT, concrètement, dans la démarche, moi je vois deux grands points : d'abord, l'organisation de l'offre de circuits balisés qui va attirer des pratiquants, et ensuite la communication. C'est un gros manque pour le moment, avec des guides de bonne conduite, c'est une opération qu'on a lancée et qui est en cours « Le respect c'est dans ma nature », on demande aux gens de s'engager et de signer un petit guide bonne conduite et en échange, ils reçoivent un cadeau, on leur offre un porte clé ou des décalcomanies pour les enfants, c'est une façon d'engager les gens. Mais il y a d'autres choses qui vont dans ce sens, il y a le programme Interreg sur la réserve biosphère franco-allemande, et quelque chose qui est en projet, centré plus sur les ados du territoire, une sorte de brigade de « juniors » pour mobiliser les jeunes sur des opérations de sensibilisation. Parce qu'entre la sensibilisation papier et la communication, il manque un intermédiaire pour que ça fonctionne. Il manque une médiation, un traducteur ou passeur. Il y a aussi des systèmes de surveillance renforcée comme l'accord que nous avons avec l'ONF. Sur 40 jours de surfréquentation, le système est renforcé ; mais ce n'est pas la Brigade Verte comme dans le Haut-Rhin. C'est une des premières vocations du Parc que d'être avant tout un médiateur et un facilitateur. »

EW : « Oui, c'est vrai que les gens, de manière générale, croient que les Parcs sont comme Alsace Nature avant d'être un appui dans les projets. J'avais pu le constater sur certains points cet été. »

MH : « Alsace Nature et le Parc ont une position relativement proche, je veux dire, philosophiquement, le Parc est proche d'Alsace Nature. La position du Parc est proche de ce que les écologistes attendent. Et sur le thème des loisirs détente, ce qu'on recherche, c'est la pratique avec une conscience écologiste et la préservation de sites remarquables. Je ne suis pas sûr qu'ils (*Alsace Nature*) soient en opposition radicale avec les sports de nature. Sur les motorisés, on est d'accord. Et je n'ai jamais entendu Alsace Nature s'opposer au Parc. La difficulté avec les pratiquants, c'est leur comportement, en même temps il y a des lois. Moi j'ai été sportif, je le suis encore, je ne conteste pas le droit de faire du sport dans la nature, mais il faut une responsabilisation des pratiquants pour sortir de cet dynamique de l'appropriation de la nature. Ces gens là sont des passionnés, et une passion exacerbée qui rend aveugle. Il y a un aveuglement des varapeurs passionnés par la grimpe et pour les rochers des Vosges du Nord ont un intérêt, mais je comprends aussi que les grimpeurs voient l'interdiction d'un mauvais œil. Mais pour les vététistes, ce sera pareil, il va bien falloir trouver une stratégie. Il faut responsabiliser et atténuer les passions, apprendre le respect des autres... Parce ce quand on voit certains trucs des fois... tenez vous avez entendu parler du Twirling ? C'est un nouveau sport de nature ! »

EW : « Euh... là, non, je sèche ! »

MH : « Et bien c'est... du ricochet ! »

EW : « Du ricochet ?! »

MH : « Oui, vous n'avez jamais fait de ricochets avec des galets ? »

EW : « Si si !! sur les lacs quand j'étais plus petite, quoique.. ça m'arrive encore d'en faire... »

MH : « Oui, sur les lacs.. Mais là, on a un groupe d'illuminés qui veulent créer la fédération française de ricochet et projettent de créer un stade de ricochet à Hasselfurth dans le coin de Bitche. Ils ont carrément imaginé un système avec un filet de récupération des palets. Parce qu'eux, ne font pas de ricochets avec des galets plats, leur idée est de faire des ricochets avec des galets artificiels. Ils veulent faire faire des palets en verre à Marienthal (*culturellement et historiquement, Marienthal est le berceau du verre en Alsace*), mais comme il faudra acheter les palets, il faut bien pouvoir les récupérer. Donc sur le plan d'eau, ils ont prévu un système de filet pour récupérer les palets au fond de l'eau. C'est vraiment n'importe quoi ! Allez trouver des cons pour acheter des galets ! C'est ce genre de comportement qui est vraiment un signe du problème culturel de notre société par rapport à la nature. La position du Parc c'est vraiment de poser une question culturelle par rapport à la nature. On la prend comme un amusement, une marchandise qu'on peut consommer comme on veut et quand on veut. »

EW : « Oui, mais c'est aussi la résultante d'un nombre important de facteurs sociaux qui ont amené à cette situation... il y a l'accroissement du temps libre... mais il n'y a pas que cela.. c'est vraiment un agrégat de tous ces changements sociaux... »

MH : « Indéniablement, c'est social, c'est la société qui change mais notre rôle est de ne pas laisser la nature être vue comme un agrès, un support pour la pratique de loisirs. »

EW : « Pour conclure, je pose généralement cette question à tous les gens que je vais voir, « quelles sont les personnes avec qui vous travailler sur la question des sports de nature et que vous me conseilleriez d'aller rencontrer ? », c'est une méthode pour identifier le réseau des personnes pertinentes à aller voir sur le sujet... »

MH : « Ici, il y a M. S.r, du tourisme et le SIG. Sinon, il y a l'ONF, on travaille surtout avec l'agence de Saverne, c'est l'agence référente pour les relations parc – ONF. Il y a l'agence de Sarrebourg aussi. Sinon, vous pouvez aller voir D.S. c'est un AMM d'Ingwiller, il a beaucoup d'info sur l'offre touristique rando pédestre cyclo VTT sur l'Alsace et les Vosges. Il y a aussi le président de district du Club Vosgien, G.D. du Club Vosgien de Saverne. A la FFRP, il y a M.M., il appartient aussi au Club Vosgien de Soultz - Lembach, la FFRP a une bonne capacité d'innovation, c'est pour ça qu'il y est aussi. Alsace Nature, la DIREN, les chasseurs, il y a le CRPF aussi, avant le directeur c'était Godard. Sur la forme ils sont plus ouverts que les syndicats forestiers, mais moins sur le fond. Les syndicats voudraient que les gens se mettent à payer pour la fréquentation de l'environnement ; c'est comme la taxe sur le ski de fond. Nous on ne veut pas tomber dans cette logique de paiement. C'est une veille idée de l'ONF, il y a dix ans, ils voulaient faire immatriculer les VTT. Ils n'avaient pas réussi à faire accepter ça, mais pour le ski de fond, à certains endroits il faut payer un forfait. Il y a aussi les cavaliers, l'ONF est en négociation avec les centres équestres. Mais de toute façon, la question de payer des impôts ou des taxes reste un problème. C'est comme les hôteliers restaurateurs dans les Vosges du Nord, ils veulent que toute chose soit prise en charge par les collectivités et ne veulent pas verser d'argent. Toujours à râler sur la TVA ! Je me rappelle quand il y a eu la tempête, ils étaient tous à pleurer pour des subventions et des compensations, mais quand on leur demandait de fournir quelque chose pour aider tous ceux qui débitaient les arbres arrachés... Fournir des saucisses et du pain, assurer le ravitaillement... Il y en a certains qui l'ont fait, mais je vous jure qu'ils étaient pas nombreux... C'est propre au tourisme ce genre de réactions, parce que leur activité dépend directement de leur environnement, c'est différent d'une industrie, qui une fois qu'elle est là se débrouille pour tourner. Tout le travail, c'est d'imaginer des mécanismes de retour sur investissement pour préserver le capital sur lequel ils ont bâti leur activité. Tenez, pourquoi les touristes viennent dans les Vosges du nord ? S'il n'y avait plus de forêt et une nature préservée, c'est toute l'activité touristique qui s'écroule. C'est un débat qui devra avoir lieu dans la CDESI ça, aborder le rôle des hôteliers, restaurateurs, monter des opérations volontaires des restaurateurs. Dans ce sens, là le Parc a mis en place une fondation Parc des Vosges du Nord qui aide financièrement le Club Vosgien pour l'entretien des sentiers, les travaux de sécurisation des châteaux. Et par rapport aux restaurateurs, on a lancé une opération : sur chaque steak vendu, un euro est reversé à la fondation avec en échange un Label Parc pour la viande vendue par le restaurateur. Tout cela, ce sont des mécanismes intéressants pour restaurer la boucle vertueuse. Le développement durable est vraiment une notion qui mérite un approfondissement. Le discours trop d'impôts ne va pas avec la préservation ; il y a une incompatibilité entre l'ouverture du paysage et moins de participation. Sur ce point là, l'Etat et les collectivités n'ont pas failli, parce qu'on devrait vraiment faire les comptes entre les subventions investies par les collectivités territoriales et les taxes payées par les entrepreneurs ! Et ce débat sur l'entretien des milieux, il pourrait s'étendre à la population locale aussi ! »

EW : « Oui, il y a la question économique derrière, c'est toute la question de l'évaluation des impacts économiques. Des travaux de recherche commencent à être faits sur cette question pour les sports de nature. Comment mesurer ce que rapportent ou coûtent les sports de nature pour un territoire. »

MH : « Pourtant on en n'entend pas parler de ces travaux, c'est dommage parce que c'est vraiment important, ça permettrait de voir les choses un peu autrement. On serait plus armé si on pouvait mettre en face des données chiffrées à ceux qui se plaignent de payer trop d'impôts ! Admettons que le Club Vosgien veuille vendre ses sentiers, comment en estimer le prix ? C'est inestimable au sens propre ! Vraiment, la question de la justification de la sensibilisation à l'environnement face aux retombées économiques est un chantier de recherche à lancer ! »

<p align="center">Entretien du 14 juin 2007 avec le fondateur de Trace Verte, entreprise de tourisme sportif locale</p>
--

(Entretien réalisé au titre de Trace Verte, mais lui me précise qu'il sera vraisemblablement le porte-parole d'Alsace Nature pour la CDESI ; il est galement enseignant dans un BTS « tourisme durable » au sein d'un Lycée agricole alsacien)

JMB : « C'est intéressant, c'est une bonne idée, mais c'est pas gagné non plus. Il y a quelques années, j'avais bossé là-dessus. »

EW : « C'est assez en lien avec l'action qui est menée sur le Brunnwasser, qui est pilotée par le comité de Kayak. »

JMB : « C'est la fille à ... M. L., qui s'en occupe ? »

EW : « Oui, oui, lundi là elle va me faire découvrir un peu le Brunnwasser, donc je vais faire un peu plus de terrain. »

JMB : « Ah c'est bien, vous verrez, c'est sympa, c'est vraiment un chouette coin ! »

EW : « Oui, je pense que ça va être intéressant. Et puis, je pars du principe que si je me déclare sportive de nature, la moindre des choses c'est d'essayer de tous les tester. »

JMB : « Donc, pour les socioprofessionnels, il y aurait éventuellement une proposition de participer à à cette commission ? »

EW : « Oui, bien sûr. »

JMB : « Sur combien de sièges ? Vous ne savez pas encore ? Par exemple, le Club Vosgien, vous le mettez où ? »

EW : « On a plus ou moins l'obligation, pour... je parle ouvertement ... »

JMB : « ...Oui, entre nous... »

EW : « ... Le Club Vosgien est un interlocuteur privilégié du président et des élus de façon générale, quand ils ont à parler de randonnée pédestre, ils s'adressent au Club

Vosgien et pas à la fédération française de rando pédestre... Ce qui suscite déjà énormément de problèmes. »

JMB : « Bien sûr, oui. »

EW : « Moi j'ai du mal à le concevoir, et j'essaye de défendre quand même le fait que si le Club Vosgien est dans la commission, il faut aussi que la fédération française soit représentée... »

JMB : « ... Vous n'avez pas vu Monsieur R. ? »

EW : « Si, je l'ai vu, il m'a décliné un peu toutes les actions, qu'il faisait avec la FFRP, les soucis avec le Club Vosgien etc. Bon, je compte aussi sur le soutien des acteurs pour faire émerger l'idée de cette double représentation, et que ça puisse remonter au niveau politique. Parce que le risque, c'est aussi qu'on fasse juste une commission qui ait le mérite d'exister, qui se réunit une fois par an et voilà. Moi, c'est pas vraiment ma vision des choses. Mais je pense que la majorité des acteurs que je consulte ne le voient pas non plus comme ça, donc... »

JMB : « ...Y'a une réelle volonté politique pour que ça se mette en place rapidement ou...? »

EW : « J'aurais plutôt tendance à dire que le mot d'ordre c'est « on a le temps », « y'a le temps », parce qu'il faut savoir que la loi confie la compétence aux départements en 2000, la loi de 2004 la rend effective, donc il y a obligation de le faire, mais il n'y a pas de décret d'application... »

JMB : « ...Donc, pas de délais ! »

EW : « Sachant que le Président a positionné le département comme département pilote sur l'expérimentation des PDIRM, donc tout ce qui est randonnée motorisée, ce PDIRM s'intègre au PDESI, euh... de toute façon ça va avancer. Au moins sur la commission, après sur la rédaction du plan, sa formalisation et tout ça, je peux pas trop m'avancer. »

JMB : « Qui est-ce qui a initié le début de la mise en place là ? C'est vous en venant proposer un boulot ? »

EW : « Oui, en gros c'est quelque chose qui était déjà en réflexion ici avec M.J., qui était en stage ici, puis qui a continué un peu. C'est un ancien stapsien aussi, il a enchaîné avec un remplacement. C'était un sujet qui l'intéressait, donc il avait commencé à travailler là-dessus mais son poste n'a pas été renouvelé, enfin pas ouvert en fait. Et suite à cela, un prof de la fac, en staps, avait monté une proposition d'étude pour le labo, pour au moins faire l'inventaire des pratiques et l'état des lieux, mais il n'y avait pas eu de réponse. F.M., ma chef de service, n'avait pas de réponse non plus de sa direction. Et après, je suis arrivée avec la proposition pour la convention CIFRE et voilà. »

JMB : « Voilà, donc c'est vous qui avez un peu poussé les choses, un peu accéléré quoi. Et alors après, d'un point de vue purement formel, et administratif, après c'est essayer de vous faire embaucher pour suivre le dossier localement ou alors après vous refilerez le bébé... ? »

EW : « Et bien.. ça ne dépend pas vraiment moi. Ca va dépendre des propositions qui pourront être faites pour ouvrir un poste – un vrai poste – parce que pour l’instant, je reste sur le dispositif CIFRE et c’est donc pas un vrai poste. »

JMB : « Et dans les autres départements, ça se passe comment ? Souvent il y a un technicien qui est embauché ? »

EW : « Je sais qu’en Ardèche, bon ils ont mis les moyens aussi, ils ont trois chargés de mission je crois, on voit aussi en Lorraine, il y a quelqu’un qui est exclusivement sur le PDIPR, PDIPR c’est la randonnée pédestre. Donc, voilà, du point de vue de mon insertion professionnelle, moi ce que je vois à court terme c’est que la CIFRE me permet d’avoir trois ans d’expérience pro en collectivité, après pourquoi pas passer des concours, la fac c’est quelque chose qui initialement m’intéressait, après euh.. ça dépend aussi de la conjoncture et des ouvertures de postes »

JMB : « Mais vous, on ne vous a rien dit, « si ça se met en place, vous suivrez le dossier » ? »

EW : « Non, moi clairement on ne m’a rien promis. »

JMB : « Parce que c’est pas du tout la même façon d’aborder les choses quand on sait qu’après on va se coltiner le réel et la mise en place de tout ce qu’on a préparé en amont. »

EW : « Ca de toute façon, je vais m’y coller, la CDESI, sa mise en place c’est quand même le cœur du dossier. Moi, s’il n’y a pas de CDESI, je n’ai plus de sujet de thèse ! »

JMB : « Ah bon !? »

EW : « Ben oui, j’ai plus de données pour la phase du pendant donc c’est moyennement intéressant. Donc, de toute façon, sur l’échéancier, on avait prévu de valider la composition de la CDESI en décembre de cette année.

JMB : « D’accord »

EW : « Est-ce que ce sera décembre ou juin à cause des élections (cantonales), bon, rien n’empêche finalement de travailler avant et d’arriver en juin avec de l’avance sur le travail de la CDESI et n’avoir plus qu’à valider et installer. Bon c’est un peu faire les choses à l’envers, mais bon, faut s’arranger avec les aspects politiques. »

JMB : « Et le président de la commission il ... a ... une oreille « attentive » à ce que vous proposez ? Ou il a déjà son truc tout fait et... »

EW : « ... Bon pour l’instant le comité de pilotage avec tous les élus n’a pas encore été réuni, mais ça va être fait incessamment sous peu. J’ai juste des problèmes de dates et de conflits d’agendas des élus. Mais bref, le comité de pilotage se compose des présidents des commissions concernées par les problématiques des sports de nature. Donc il y a Monsieur R.B., qui est le président de la commission environnement, et qui sera président de la CDESI, donc il y a déjà une coloration environnement qui est donnée. »

JMB : « Et comme autre élu, il y a qui ? »

EW : « Donc, il y a monsieur W., président du parc, monsieur Z., président de la commission des sport, messieurs C., Grignon, H., M., monsieur T., qui est vice président. »

JMB : « Et donc ça c'est le comité de pilotage ? »

EW : « Oui, c'est le comité de pilotage, ça n'a rien à voir avec le collège élus et représentants de l'Etat de la commission où là il y pourrait y avoir plus des conseillers généraux concernés par des sites en particulier. Je pense à Rhinau, par exemple, c'est monsieur.. »

JMB : « D.M. ! Non, ben non elle est conseillère régionale. »

EW : « Monsieur.. R.B. c'est ça ? »

JMB : « Ah oui, Roland B. ! Il est prof de sport, lui. »

EW : « Ah oui ? Je ne savais pas. »

JMB : « Il a un BE de ski aussi. »

EW : « Ah très bien, c'est déjà quelqu'un qui est sensibilisé aux sports de nature alors. »

JMB : « C'est important, ce genre de détails parfois, parce que si vous avez quelqu'un qui n'a jamais mis les pieds euh... dans la nature, ou qui ne fait aucune activité, c'est pas du tout pareil. »

EW : « Après, Rémi B., j'avais rencontré M.D. d'Alsace Nature, il m'avait dit qu'il avait déjà discuté avec lui. J'ai pas eu l'occasion de discuter plus avec Rémi B., mais J.B., un collègue qui travaille avec moi sur le dossier a parlé avec lui de la démarche. Bon, c'est vrai qu'*a priori* ça fait peur parce que ça ressemble à une usine à gaz, et nous notre travail c'est de simplifier les choses au maximum. »

JMB : « Oui, c'est ça ! Et donc, il y a 34 pratiques sur le Bas-Rhin, les socioprofessionnels, les élus, et les représentants de l'Etat ? »

EW : « Représentants de l'Etat, là on a : ONF, DDJS, DIREN, DDAF, etc. Et après, il y a aussi le collège autres usagers. »

JMB : « C'est quoi ça ? »

EW : « C'est très large, en fait. Ca peut être associations de protection de l'environnement, parce que dans la loi, elles y figurent. La loi dit que les associations de protection de l'environnement doivent faire partie de la CDESI. »

JMB : « Chasseurs ? Les chasseurs, ils sont aussi dans autres usagers eux ? »

EW : « Oui, autres usagers euh.. ben autres usagers des espaces naturels autres que sportifs, faut l'entendre comme ça. Donc, centre régional de la propriété forestière, propriétaires forestiers, pêcheurs, à voir si le kayak peut aussi porter la voix des pêcheurs, c'est peut-être pas la peine d'utiliser un siège en plus. L'important c'est que

tout le monde puisse faire remonter ses attentes. Après, socio-professionnels, il faut réfléchir, est-ce qu'on créé un collègue en plus spécifique, est-ce qu'on alourdit la collègue sportif ? Puisque finalement ça peut avoir une cohérence aussi. »

JMB : « Oui, ça peut avoir une cohérence aussi, parce que ça reste des pratiques sportives, même si c'est sur un logique... marchande quoi. »

EW : « Si on continue sur une entrée par espace : terrestre, nautique, aérien, c'est vrai que c'est plus simple comme ça... »

JMB : « Ouais... sauf que le rapport est pas exactement pareil. »

EW : « Voilà, c'est là où effectivement, les avis peuvent diverger du point de vue des sportifs et des socioprofessionnels. »

JMB : « Mais euh... Oui, il y aura peut-être des freins et tout ça, mais c'est vrai que c'est très intéressant comme boulot. »

EW : « Ah ça.. ! Mais ça prend beaucoup de temps et d'énergie ! »

JMB : « Non, mais c'est bien, c'est bien... ! Bon, moi vous m'avez fait venir au titre de quoi, de Trace Verte ? Ou... ? »

EW : « Oui, de Trace Verte, suite à la journée du 15 mars. »

JMB : « La journée, moi j'y étais pour le lycée agricole. »

EW : « Oui, j'avais vu l'invitation, mais finalement je ne savais pas si c'était au titre de Trace Verte ou du lycée... »

JMB : « ...Bon en fait peu importe l'entrée, il faut utiliser les gens qui ont des choses à dire ! Alors, euh, je vous écoute, on procède comment ? »

EW : « J'ai une grille de questions qui me sert de guide mais après on peut discuter plus ouvertement autour de thème plus généraux, c'est très libre en fait. »

JMB : « C'est un questionnaire type que vous avez pour toutes les personnes que vous rencontrez ? »

EW : « Oui. »

JMB : « Ce document là (le guide méthodologique du Pôle National de Ressources Sports de Nature), il est pas mal foutu ! »

EW : « Il est téléchargeable, et même sur le site CDESI-PDESI, il y a beaucoup d'informations des autres départements. »

JMB : « Oui, c'est ça.. c'est bien hein ! »

EW : « Ca émane du Pôle National de Ressources Sports de Nature, c'est rattaché au Ministère des Sports. Sinon, moi j'aurais souhaité connaître, juste pour cadrer les

choses, quelle est votre histoire dans le domaine des sports de nature ? Votre parcours en tant que pratiquant etc. ? »

JMB : « Oui, je suis pratiquant de base des activités de pleine nature, depuis longtemps, et je viens du milieu sportif, donc pratiquant des activités de pleine nature. »

EW : « Activités de pleine nature, toutes ? C'est vaste ! Lesquelles pratiquez-vous le plus ? »

JMB : « Activités nautiques, oui.. J'ai des brevets d'Etat dans différentes activités là. »

EW : « Donc licencié aussi ? »

JMB : « Euh.. dans certaines choses, mais plus dans d'autres. Je ne suis plus pratiquant régulier de tout quoi. »

EW : « Faut s'arrêter un moment... »

JMB : « ...Oui, c'est ça, j'ai plus l'âge ! »

EW : « Non, c'est pas ce que je voulais dire... !!! Il n'y a plus le temps de tout faire tout le temps, c'est ce que je voulais dire.... Sinon, globalement, vous avez une connaissance de la démarche ? »

JMB : « Alors, euh... Faut savoir qu'au niveau des activités de pleine nature j'ai une démarche de pratiquant, mais aussi professionnelle, de deux types. La première c'est en ayant monté une première agence de tourisme actif en Alsace qui s'appelait Touraction en 86 87. Donc là, on avait essayé de mettre à disposition du grand public et des touristes des activités de pleine nature qui, à l'époque, n'étaient praticables que par les gens des clubs, que par le milieu associatif, quoi. Si vous vouliez faire, je sais pas moi, une excursion autour de Strasbourg en canoë, il fallait être licencié aux cheminots ou je sais pas quoi. Pareil, si vous vouliez faire du vélo. Donc on a ouvert un premier centre VTT dans les Vosges en 87, au Champ du feu. Donc ça, c'était une première approche au niveau du professionnel, on avait créé quand même deux emplois là-dessus. A l'époque c'était pas évident, parce qu'il y avait beaucoup moins de pratiquants qu'actuellement. Ensuite, le deuxième approche ça a été..., la réflexion, ça a été de dire, « ça ne sert peut-être à rien de développer les activités de pleine nature si le milieu, il est pas en capacité à accueillir des gens dans de bonnes conditions ». Ca veut dire par exemple, en canoë, il n'y a pas d'endroits où embarquer et débarquer. En VTT c'était un peu le souci parce qu'on était en guerre avec les marcheurs. A l'époque, le VTT n'existait pas. Le VTT n'était même pas récupéré par la fédération de cyclisme, il n'y avait rien. Donc, euh... après la démarche ça a été de dire « faudrait plus travailler sur le milieu et sur la gestion des flux », voir comment et où on peut pratiquer. Donc à l'époque, j'ai monté un dossier avec le CTR de canoë kayak pour la ligue de canoë kayak, pour mettre en place un plan régional de randonnées nautiques. Et ça a été mon boulot pendant un an de mettre en place ce plan. Ca existe, y'a un dossier, d'ailleurs je pense que la fille L. a dû l'avoir récupéré parce qu'elle prend un peu la suite de ça. Et donc c'était.. la fédé de canoë là, c'était une des premières à mettre ça en place, les plans de randonnées nautiques, ils avaient initié ça dans les régions. Alors, effectivement il y a avait des régions plus axées sur le tourisme qui s'en sont emparées plus rapidement, comme les Hautes Alpes, des coins comme ça, l'Ardèche.. Et donc nous, on était pas les premiers mais on était assez réactif. Alors, on l'a fait au niveau

régional, pas départemental. Euh, donc ça a donné lieu à un gros boulot, des contacts pareils, état des lieux, des contacts avec tous les gens qui ont à faire avec l'eau, pêcheurs etc. Et il y a eu un gros dossier là, et les élus du Conseil Régional à l'époque, avaient marqué tout leur intérêt là, parce qu'à l'époque, il y a avait environ 4 ou 5 millions de francs qui avaient été engagés. Ils s'étaient déjà engagés pour 500 000 francs. Pour cette somme là, il s'étaient engagés à l'époque pour faire déjà les aménagements les plus urgents sur les aires d'embarquement, de débarquement, des aires de pique-nique, de bivouac, notamment sur l'Ill, qui est l'endroit le plus utilisé. Et alors après ce qu'il aurait fallu faire, et c'est pour ça que je vous demandais toute à l'heure si après l'étude c'était vous qui alliez mettre en place les recommandations, il aurait fallu qu'il y ait quelqu'un, qu'il y ait un poste. Mais le poste, il n'a pas été pérennisé. Donc c'est un peu devenu lettre morte. Bon, il y a eu quelques maires qui s'en sont emparés, notamment à Illhaeusern où il y a des aménagements de faits parce que le maire était assez ouvert etc. Et puis il a vu qu'il y avait de l'argent à récupérer pour sa commune auprès des collectivités, et puis l'un ou l'autre. Mais en fait, il aurait fallu quelqu'un à la ligue qui fasse les démarches auprès de tous les maires qui avaient été contactés, moi je les avais tous contactés, pour relancer quoi. Donc après c'est tombé un peu ... pas en oubli mais ... en plus il y a avait des problèmes de président à la ligue, enfin ils étaient plus dans une logique de compèt' que de loisir et de tourisme. Mais maintenant c'est plus mûr, c'était il y a quand même ... je crois que c'était en 1995 94. »

EW : « Bon, l'idée c'est quand même de continuer à faire vivre la chose, pas seulement mettre en place des choses parce qu'il faut le faire. Bon après trois ans, ça risque d'être quand même assez tendu. »

JMB : « Bon ce qu'il y a, c'est qu'il faut s'appuyer sur les... notamment des ligues qui ont des démarches qui vont déjà dans ce sens là, notamment celle de kayak qui est déjà un peu plus pointue. En plus, comme c'est E.L. qui a récupéré le truc et qui a mis sa fille donc, ils sont ... comme ça c'est cadré ! »

EW : « Oui, oui, je les avaient rencontrés ensemble, tous les deux ! Et elle me donne régulièrement des nouvelles de l'étude qu'elle fait sur le Brunnwasser. J'essaye de l'aider un peu au niveau de la methodo. C'est quelque chose que je suis de près, pareil pour une demande de subvention pour l'étude, j'ai fait le suivi, même si je n'ai toujours pas de ligne budgétaire ... Bon, ça devrait arriver l'année prochaine, mais ça devient difficile pour les départements et comme le sport reste une compétence facultative... c'est toujours pareil quoi. »

JMB : « C'est sûr oui »

EW : « Mais bon voilà, pour dire qu'il y a un suivi régulier des contacts, et bon après je sais pas, mais je vois difficilement comment le Conseil général pourrait ne pas mettre quelqu'un à plein temps là-dessus. »

JMB : « Oui, parce que c'est lourd. Déjà sur le kayak, y'a quelqu'un à temps plein. »

EW : « Oui, l'idéal c'est sûr, ce serait que dans chaque comité départemental, il y ait quelqu'un à temps plein ! »

JMB : « Faut pas rêver je crois ! »

EW : « Bon, c'est déjà pas mal, je me rappelle que quand j'avais eu le courrier du comité régional, ça m'avait rassurée, je m'étais dit qu'au moins j'avais quelqu'un d'identifié »

JMB : « C'est vrai que c'est pas le cas partout. »

EW : « 94, 95.. c'est vrai qu'il s'est passé pas mal de choses depuis.. bon, c'est vrai qu'il y a eu l'effet de la loi aussi.. »

JMB : « Oui, c'est ça, parce qu'on a beaucoup poussé, avec notamment, à la fédé de kayak, y'avait, comment ça s'appelle, la commission nationale des sports de pleine nature etc., qui a beaucoup poussé avec la loi sur le sport, c'était à l'origine des modifications. Et puis maintenant au Ministère y'a Eric Journaux qui vient du kayak aussi... »

EW : « Ah ? Il vient du kayak, je ne savais pas... »

JMB : « Donc en fait, c'est beaucoup des gens du kayak qui ont, enfin, historiquement, je pense qui ont fait avancé le schmilblick au niveau du ministère. »

EW : « Institutionnellement. »

JMB : « Oui. Parce que c'est là que se posaient vraiment avec acuité justement ces problèmes, avec des conflits d'usages assez classiques. Donc c'était une fédé qui avait déjà l'habitude de traiter ce genre de trucs. Voilà. Donc, historiquement, mon boulot dans le plein air c'est ça, et puis là on a recréé une structure avec d'anciens élèves pour professionnaliser justement des Brevets d'Etat localement, qui s'appelle Trace Verte. Qu'ils aient à travailler dans les Alpes ou dans des massifs comme ça plus touristiques, l'idée dans la suite de Touraction c'est que maintenant, le marché est plus mûr et qu'il y a possibilité de professionnaliser deux trois personnes sur de l'accompagnement de randonnée, en VTT en raquettes, des choses comme ça quoi. Donc, on essaye de pérenniser deux trois postes à temps plein, ce qui n'est pas évident toujours. »

EW : « Mais ça fait un moment que Trace Verte existe ? Enfin un moment, ça fait deux trois ans non ? »

JMB : « Ouais. Euh, Jean Baptiste avait monté une petite structure déjà, et puis bon on l'a repris on l'a re-professionnalisée, avec une communication, un truc un peu plus carré, on a essayé de faire ça un peu plus correctement quoi. »

EW : « Mais vous êtes aussi sur le Haut-Rhin ? »

JMB : « Oui, bon on est sur tout le massif. Mais bon, sur le Haut-Rhin, il y a aussi quelques petites structures qui fonctionnent comme ça mais où il n'y a qu'une personne qui n'est pas nécessairement temps plein, où il y a des accompagnateurs qui ont d'autres jobs à côtés. Alors que là, il y a quand même deux personnes et demi qui bossent à temps plein, plus d'autres qui viennent donner un coup de main, ça fait quand même du boulot. Et comme ça, en cumulant plusieurs boulots, ils restent dans la région. »

EW : « Et au niveau des activités proposées, j'avais regardé un peu, il y a de la randonnée, du VTT, du kayak aussi ? »

JMB : « Majoritairement des activités terrestres, euh activités nautiques quand on nous le demande, mais on n'a plus.. On avait une brevet d'Etat qui avait fait chez moi le DESS aussi et qui est partie dans le Haut-Rhin. Valérie Cordier qui avait fait le DESS il y a pas mal d'années. Donc, quand on nous demande du kayak on bosse avec quelqu'un qui a le BE, mais nous en interne on n'en a plus. Moi j'en ai qu'une partie, j'ai le truc fédéral, mais maintenant comme notre pub c'est de dire il faut des BE, qu'on reste droit dans les clous, moi je n'encadre plus de kayak avec cette boîte, pour justement pas prêter le flan à .. parce qu'on reproche aux autres de ne pas être diplômés dans leurs activités respectives. »

EW : « Ok, donc pour les activités, on a rando pédestre VTT, raquettes... »

JMB : « ... Donc il y a rando pédestre, VTT, rando raquettes euh, ski de fond, c'est essentiellement ça. »

EW : « Ski de fond, c'est essentiellement au Champ du feu sur le Bas-Rhin ? »

JMB : « Oui, bon des fois on va au Lac Blanc aussi »

EW : « Haut Rhin »

JMB : « Oui, mais bon c'était la galère cette année de toute façon. Cette année c'était apocalyptique. J'espère que cette année ça ira mieux, d'ailleurs faudra venir, on fait des trucs sympas, des rando raquettes en nocturne, très familiale mais c'est plus pour faire découvrir le milieu. Faudra venir à une sortie. Et donc, pour en finir avec ça, l'idée c'est que l'approche n'est pas sportive. Déjà, vu le niveau sportif moyen des gens, on peut pas leur proposer des trucs euh.. difficiles, et moi je vois ça plus comme un moyen de découverte des milieux. Donc ça s'est lié aussi à mon parcours professionnel personnel, parce que j'étais détaché, je m'occupais des classes d'environnement dans un organisme national pendant plusieurs années, et donc on utilisait beaucoup dans ces centres les activités de pleine nature comme moyen de découverte de l'environnement, donc euh, c'est une démarche clairement d'éducation à l'environnement et d'apprentissage, de respect de l'environnement. Et je pense qu'il y a urgence ... Il y a aussi du militantisme à côté, comme M.B. etc., je suis à Alsace Nature, d'ailleurs il y a des chances que je sois leur représentant, s'il y a un représentant Alsace Nature dans la CDESI. »

EW : « Monsieur D. m'avait parlé de P.B., mais il m'avait dit qu'il ne savait pas... »

JMB : « Oui, Patrick est très pris, et on en a parlé avec Michel parce qu'on avait un comité régional, un comité directeur régional, et donc on en a parlé, et si je n'y suis pas au nom de Trace Verte, j'y serai au titre d'Alsace Nature. »

EW : « Bon après au niveau des socioprofessionnels, je verrai bien Michel H. aussi, c'est pas la peine de cumuler trop de personnes, l'important comme dit c'est d'avoir les personnes qui ont quelque chose à dire. »

JMB : « Oui, et en plus on a de la chance en Alsace, c'est qu'il y a quand même des milieux qui sont interpénétrés, que ce soit du sport, du tourisme ou de l'environnement, dans d'autres régions c'est quand même vachement plus conflictuel. Je sais pas si vous avez des choses de ce qui se passe un peu ailleurs. »

EW : « On avait parlé de la Nièvre avec M.B., eux il sont pris un axe clairement orienté tourisme, limite économique, et pas tant environnement dans leur PDESI. C'est un peu pour ça que je me dis qu'il y a quelque chose de pas mal à faire en Alsace, sans forcément retourner tout le monde sportif, on a déjà une sensibilité écologique historique. »

JMB : « Oui, et puis surtout le problème, c'est qu'il n'y a plus beaucoup de sites, d'espaces naturels. Donc, ce qu'il y a, c'est qu'on fasse un peu gaffe et c'est clair que tout le monde doit faire un peu attention. Et je pense que cette approche là, elle peut plaire même au président, qui est plutôt, enfin il est président de la commission environnement... Je pense que c'est comme ça, à mon avis, qu'il faut aborder les choses. Parce que le futur des activités de pleine nature à mon avis il est aussi là, il faut que tout le monde fasse un peu attention et c', il faut que tout le monde fasse un peu attention et c'est aussi un moyen de sensibiliser les gens à l'environnement. Donc c'est à la fois on va dire de la pédagogie, du sport, et puis de la préservation de l'environnement. »

EW : « On en avait parlé avec le chef de service des politiques jeunesse où on se dit qu'à long terme, il y a avait vraiment des interconnexions à faire entre le sport, l'éducation à l'environnement sur le long terme, et ça c'est vrai que ça, ça fait partie des projets qui me donnent envie de suivre le bébé ! »

JMB : « C'est intéressant à monter ça. Ca a été mon boulot pendant longtemps, pendant plusieurs années, mon boulot c'était ça. Dans les centres qu'on gérait c'était de savoir comment faire passer un message environnemental aux jeunes qu venaient. Parce que quand vous avez des ados qui viennent avec la casquette à l'envers, tout ça, si vous leur dites bon les gars on va un peu herboriser, voir l'écosystème de la forêt... « oh la forêt t'es fou, on va fumer de l'herbe : ». Donc l'idée c'était de les mettre sur un VTT, de les faire grimper, de faire une course d'orientation, et par des biais détournés, de les amener dans un milieu naturel qu'il ne connaissent pas et une fois qu'il s'ont passé une bonne journée, et une fois qu'ils ont un a priori favorable, c'es de leur faire passer justement ce message là. C'est qu'il s commencent à apprécier quelque chose, à le connaître et à le protéger. En fait, c'est ça la démarche. »

EW : « C'est sûr que des actions comme ça, les monter les gérer et voir le résultat, ça peut être encourageant ! »

JMB : « Ouais, si si, je pense que c'est... il n'y a que comme ça que ça marchera, parce que autrement, c'est pas très sexy la protection de l'environnement, je veux dire, et puis souvent les mecs qui le portent souvent eux-mêmes, c'est entre nous, mais ils sont pas trop rigolos... »

EW : « Oui, c'est ce que Michel D. me disait aussi, y'en a certains, faut les calmer pour garder de la crédibilité, bon ça c'était plus sur le sujet délicat des motorisés. »

JMB : « Nan mais c'est vrai qu'il y a des endroits où il faut faire gaffe et tout ça, mais clairement la nature sans l'homme c'est une connerie monumentale et ça ne pourra jamais fonctionner, donc il vaut mieux faire avec et travailler sur l'éducation et la gestion des flux plutôt que des interdictions complètes qui seront de tout façon pas respectées et qui seront encore sources de conflits. »

EW : « Oui, bon ça je pense que même au-dessus, il n'est pas question de tout interdire, mais disons que les motorisés ça représente un problème et c'est une préoccupation politique apparemment. »

JMB : « Ah oui, c'est vrai qu'il y a le problème des motos. Et vous allez l'inclure dedans là, le truc des randonnées motorisées là ? »

EW : « Ben... oui, bon déjà la question, c'est « Est-ce qu'il est faisable ou pas ? Est-ce qu'il y a faisabilité ou pas ? ». Vis-à-vis des maires on ne sait pas encore précisément qui a pris des arrêtés. Il faudrait faire un recensement. Donc ça c'est plus le cas des quads mais... »

JMB : « ...Ouais... »

EW : « Mais les solutions proposées, effectivement c'est « Est-ce qu'on sacrifie un site pour en protéger d'autres » mais on sait que ces pratiquants là continueront à faire n'importe quoi n'importe où. Donc je ne crois pas vraiment que ce soit vraiment ce qui est recherché. Mais en fait, pour les motorisés, je ne m'occupe que de la partie concertation, pour le plan c'est S. L-T. qui est aussi en charge de l'ensemble du Champ du feu qui s'est retrouvée avec la remise à jour du PDIPR et l'étude de faisabilité du PDIRM. »

JMB : « Ah ouais, vous bossez aussi avec eux ? »

EW : « Oui, nous travaillons ensemble sur ces thématiques là, bon moi je la connaissais déjà depuis quelques années, et on travaille ensemble sur le Champ du feu par exemple, c'est un site pilote de la démarche globale. Donc moi, elle m'a un peu expliqué le jeu d'acteurs, ce qui se passe un peu là haut, j'ai eu un autre son de cloche cette après-midi. »

JMB : « Ah ben le Champ du feu, c'est un poème ! Nous, on y est depuis 20 ans là haut, on a essuyé les plâtres, c'était un vrai panier de crabes, mais maintenant ça se décoince un peu, il y a une dynamique et tout, les gens se tapent un peu moins dessus. »

EW : « Apparemment, il y a encore quelques freins... »

JMB : « ...Oui, bon ça, toujours. Non mais ça a quand même vachement progressé par rapport à ... Attendez c'était la folie complète, il y a 20 ans ! Nous plusieurs fois, on a laissé tomber, on avait notre centre là-haut, on essayait de développer des trucs et c'était le vrai panier de crabes... Non mais maintenant, il y a une dynamique plus favorable, c'est le bon moment là. »

EW : « Peut-être que les gens ont aussi envie que ça change un peu ? »

JMB : « Mais je pense qu'il faut faire gaffe aussi là-haut, mais il ne faut pas faire n'importe quoi, il y a le problème des canons à neige. »

EW : « Oui, on m'en a parlé cette après-midi... »

JMB : « ...En plus, il paraît qu'en Suisse, ils ne financent plus les banquiers, les stations qui ne sont plus au dessus de 1400 mètres d'altitude ! »

EW : « Oui, j'ai lu ça dernièrement. »

JMB : « Et les banquiers suisses c'est pas des ... des abrutis non plus ! Et voilà, quand on voit ça en Suisse, etc., eux ils font un peu gaffe ! Donc les stations à 900 mètres, mettre des canons à neige ! Mais bon, ça je peux pas le dire officiellement parce que... Parce que le... je suis aussi membre des acteurs du Champ du Feu. »

EW : « L'association ? »

JMB : « Oui, l'association des acteurs du Champ du Feu et le président c'est M., qui a les remontées, et sa femme c'est la conseillère générale du coin. Donc c'est assez délicat, mais là haut il y a autre chose à faire que de mettre des canons à neige ! Adapter des circuits de vélo, faire un bike park, des parcours d'initiation à l'environnement, des parcours d'orientation, enfin mais ça fait vingt ans qu'on fait des propositions là, on avait fait des propositions à l'ancien conseiller général du canton, mais il n'y avait pas moyen ! »

EW : « Et à ce que S. peut me dire, ils n'entendent toujours rien... »

JMB : « ... Oui, ben l'autre fois elle s'est faite allumée à l'assemblée générale de l'association. A l'assemblée générale, j'aimerais pas être à sa place. Non, mais là je fais une aparté, mais le président avait des choses à dire au Conseil général, et elle c'était le Conseil général, donc il ne faut pas qu'elle le prenne pour elle, parce que sinon, elle va mourir. Il faut prendre du recul, il ne faut qu'elle prenne tout pour elle, ce qui est du ressort de l'institution. Sinon, elle va devenir folle. »

EW : « Bon, j'en plaisante, mais je pense que ça ne va pas tarder à me concerner aussi avec tous ces « Alors, vous en êtes où avec votre CDESI !!! » »

JMB : « Oui ! Alors faut répondre « Déjà, c'est pas la mienne ! ». Non, mais il faut bien faire la différence entre l'individu et le dossier qu'il porte. »

EW : « Bon, sinon, on discutait beaucoup de la dimension Haut-Rhin, Bas-Rhin, Vosges, Alsace. Est-ce que pour vous, le département vous semble une échelle pertinente ? »

JMB : « Ben, non. Justement, ça ne me semble pas très pertinent. Surtout une région comme l'Alsace, sur des activités de flux et itinérantes, que ce soit le canoë ou le vélo, on passe toujours d'un département à l'autre. Là, vous êtes dans le Val de Villé ou je sais pas où, vous ne savez plus si vous êtes dans le Bas-Rhin ou dans le Haut-Rhin, donc c'est complètement con. C'est pour ça que nous, déjà au niveau du canoë, on avait travaillé à l'échelon régional. Alors c'est sur des activités, il y a des sites, mais sur tout ce qui est rando, tout ce qui flotte, qui roule, et qui marche, c'est... A mon avis ce serait plus judicieux de travailler sur les deux départements. A mon avis, ça aurait été pas mal ça, en Alsace, qu'il y ait une espèce de commission régionale et pas départementale. »

EW : « C'est vrai qu'on est un peu particulier de ce point de vue là, mais on en avait déjà parlé avec M.B., de la DDJS, et peut-être que le niveau régional est plus adapté, mais on dépend d'une disposition légale. Du coup, on est dépendant de l'avancé du Haut-Rhin dans la démarche. »

JMB : « Et ça n'avance pas vite ! »

EW : « J'ai du mal à identifier qui s'en occupe vraiment. »

JMB : « Il ne vous a pas renvoyée à Rémi S. ? »

EW : « Si, mais au niveau du Conseil général du Haut-Rhin, je ne sais pas si j'ai un homologue, s'il y a quelqu'un qui fait la même chose que moi dans le Haut-Rhin. Je sais que c'est lié à la Mission montagne, je sais aussi que monsieur K. de l'ADT du Haut-Rhin souhaite s'en occuper, et quand j'étais en stage au Parc des Ballons des Vosges, ils étaient en train de recenser tout ce qui était itinéraires VTT, pédestres et activités sports de nature sur le territoire Parc, mais après... Il faut vraiment que je me renseigne. Il y a juste monsieur J.-M. M. du tourisme, au Haut Rhin qui apparemment est au courant, il était là à la journée du 15 mars d'ailleurs... Donc, ça prend quand même une orientation assez tourisme là-bas j'ai l'impression. »

JMB : « Mais ils avaient démarré il y a longtemps il me semble ? »

EW : « Oui, mais ça a freiné au moment où l'ADT a voulu récupéré la compétence. M.B. m'a parlé de ça, mais je n'en sais pas plus. »

JMB : « Ca, c'est à mon avis un exemple de trucs qui devraient être plutôt du ressort d'un conseil régional et plutôt qu'un conseil général. Mais bon, la loi est la loi, mais ça me semblait plus cohérent à l'échelle d'une région, ou au moins d'un massif... Bon. »

EW : « Et concernant les conflits d'usage, dans le cadre de Trace Verte, est-ce que avez pu assister ou vivre des conflits d'usage entre vététistes et promeneurs, ou avec des quads ? »

JMB : « Euh.. non. C'est pour ça que je disais toute à l'heure que ça s'est vachement calmé, parce que j'ai le souvenir au début, quand on était au Champ du feu et comme la commune d'Obernai a des ... elle a des terrains qui vont jusqu'à la Rothlach, sur le versant Ouest du Champ du feu, ils avaient pris un arrêté municipal, le maire, comme quoi on n'avait pas le droit de faire de vélo sur les sentiers à l'époque. Sous pression du Club Vosgien local, parce que le Club Vosgien se sentait dépossédé de leurs sentiers, et dont ils se sentent toujours propriétaires (*ton ironique*), ça c'est un gros problème hein ! Ils font un super boulot, mais les sentiers ne leur appartiennent pas. Et donc après, ça avait un petit peu bougé, ça avait rameuté tout le monde et le Club Vosgien s'était dit : « Tiens, cet événement nous dépasse, feignons d'en être les instigateurs ! ». Donc ils avaient commencé à créer les sections VTT au Club Vosgien, pour déjà un peu récupérer l'activité et éventuellement qu'ils allaient fédérer des gens plus jeunes pour faire baisser la moyenne d'âge des marcheurs... Mais ça, personne ne vous le dira clairement. »

EW : « Je n'avais pas entendu parlé des sections VTT du Club Vosgien. A part le fameux protocole et l'histoire des sentiers d'au moins deux mètres de large. »

JMB : « Après, effectivement, maintenant c'est interdit de pratiquer sur un sentier inférieur à deux mètres de large, et de fait, les sentiers sont interdits. Parce que deux mètres, c'est une route ! Hein ! Et là, du coup... Donc là, du coup... Et à l'époque, moi je me souviens, on avait déjà eu des clous, enfin des punaises sur les sentiers là-haut au Champ du feu ! »

EW : « C'est allé jusque là ?! »

JMB : « Ah ouais ouais, deux fois de suite, parce que nous on a fonctionné longtemps, on faisait des week end, on avait fait des stages de formation pour profs de gym, on faisait des stages, enfin... tout au début du Champ du feu.. On bossait avec l'hôtelier qui était là bas, on faisait même transvogienne sans bagages à vélo.. On s'était vraiment bougé. Et puis comme toujours, il y a toujours des gens un peu extrémistes et un peu... lourds donc euh.. deux trois fois de suite, là c'était exprès quoi. Mais bon, maintenant, il ne se passe plus rien. Moi quand je balade les gens à pied, en raquettes ou même à vélo, il n'y a plus aucun conflit. Et puis, il faut dire qu'on fait gaffe aussi, je pense que les gens ont appris et se sont habitués à vivre ensemble, et moi je n'ai pas souvenir de conflit d'usage sur tout ce qui est activité terrestre de ce que j'ai fait ces dernières années. »

EW : « Et avec l'équestre non plus ? »

JMB : « Avec l'équestre ? Non. Parce qu'en plus les gars qui font de l'équitation sur le massif du Champ du feu, on les connaît ce sont de copains et tout. »

EW : « Bon ça, c'est assez spécifique au Champ du feu peut-être ? »

JMB : « Ouais ... Mais non, j'ai même pas souvenir, et puis il faut dire que souvent les cheminements équestres, ils sont distincts. Par exemple sur Obernai, il y a des cheminements équestres, des cheminements pédestres et des cheminements vélo. Donc déjà, c'est bien foutu. Même dans la forêt de la Robertsau, il y a des cheminements différents. Donc ça, ça limite déjà les conflits. Mais alors honnêtement, même avec les jeunes là qui bossent, Jean-Baptiste, ou Julien, j'ai pas souvenir ... Même avec les gars de l'ONF ça se passe encore assez bien... Fait dire aussi que... pfff.. on fait de l'éducation à l'environnement aussi, enfin je veux dire, Jean-Baptiste il anime des forêts aussi, moi je fais vivre l'exploitant forestier aussi, donc on va pas commencer à piétiner des plantations. »

EW : « C'est tout une histoire de comportement... »

JMB : « Ben oui, donc il y a ça, pratiquer dans de bonnes conditions, dans le respect des autres, et puis entre gens intelligents, on n'est pas obligé de se taper dessus. Il y a de la place pour tout le monde. Donc euh... Moi j'ai pas souvenir, la dernière fois où j'ai eu un conflit d'usage c'était en canoë, on m'avait lancé un caillou, le mec il s'est sauvé en courant... Alors petite parenthèse, il y un usage qui est fait des rares conflits d'usages qui se passent et ça fait boule de neige, alors que c'est vraiment à la marge, et c'est effectivement très très rare, mais sauf que quand il y en a un, on en parle violemment quoi. Parce que ça stigmatise un peu tous les trucs et après la représentation qu'on en a, on a l'impression qu'après c'est hyper problématique alors que dans 99% des cas, ça se passe bien. »

EW : « C'est un peu ce qu'il faudrait faire remonter aussi parce que quand on dit conflit d'usage, conflit d'usage.. on se calme... »

JMB : « Mais même en canoë avec les pêcheurs, entre nous quand on bossait avec... comment il s'appelait... Carabin... l'ancien président des pêcheurs... quand on bossait sur le plan régional des randonnées nautiques, on avait des réunions, et bon, Carabin il était un peu obligé de défendre les pêcheurs, sauf qu'on avait une photo de lui en train

de pêcher à bord d'un canoë. Alors un coup, à la sortie d'une réunion, on lui dit : « Hé, monsieur Carabin ! » et on lui a montré la photo : « Mais où est-ce que vous avez eu ça ? » ; « Donc vous voyez, si vous nous attaquez, on montre la photo ! ». Le mec, il le prenait à la rigolade parce que ... Et d'ailleurs le gars, le technicien qui était directeur du comité de pêche, les pêcheurs là, l'association départementale, très sympa, il disait « Bon chez nous il y a 80 % de gens sympas, puis il y a 20% de cons », et lui-même le reconnaissait parce qu'eux-mêmes, aussi, arrivaient avec la voiture tout au bord de la rivière etc. Des comportements, pas des conflits d'usage, mais des comportements pas respectueux de la nature. Et les conflits d'usage c'est vraiment... il y a ... c'était je sais pas ... peut-être il y a quinze ans... un énervé qui nous avait balancé des cailloux, et un des gars du canoë était sorti du bateau, il avait pris le siège, tu sais il y a un siège au milieu du bateau avec des trucs de pêche et tout, et il avait tout jeté à la flotte, le mec était à 100 mètres dans le champ en train d'hurler. Et après il a fallu qu'il se baigne pour récupérer ses trucs ! Donc voilà, ça c'est pour l'anecdote mais c'était il y a longtemps. Moi j'étais encore sur l'eau la semaine dernière, on a fait une sortie avec des jeunes, des BTS que j'ai, on a croisé trois pêcheurs, on se dit bonjour, on discute. Non, je pense c'est.. Il y en avait peut-être un moment avant, et encore quand je faisais le truc, c'était toujours très très rare et je pense que ça s'est apaisé. Je pense qu'à un moment donnée les gens se rendent compte qu'il s'ont beaucoup plus de choses en commun à défendre des milieux riches et préservés plutôt que de se taper dessus entre gens canoë et pêcheurs. »

EW : « Bon, après il y a toujours un ou deux personnages particuliers. Je me rappelle à la réunion sur le Brunnwasser, un pêcheur qui disait qu'il n'y avait plus un poisson dans le cours d'eau et la personne de la LPO qui était là... »

JMB : « ...Christian B. ? »

EW : « Oui.. Christian B., qui lui a répondu qu'il est en train de couper la branche sur laquelle il était assis, parce que ben oui, s'il n'y a plus de poisson, c'est bon, on peut y aller ! »

JMB : « Ben oui, faut pas se tromper d'ennemi non plus ! Bon après il faut les écouter, il faut qu'ils s'expriment »

EW : « Bon après, c'est vrai qu'apparemment il avait quelque chose contre Michel H. ... »

JMB : « ... Surtout que Michel H., c'est vraiment un écolo aussi, c'est quelqu'un qui fait vachement gaffe et tout, enfin s'il y a quelqu'un qui défend la nature, c'est bien lui. Vous êtes déjà allée à son moulin qu'il est en train de rénover ? »

EW : « Non. »

JMB : « Allez-y, ça vaut vraiment le coup ! Ben demandez à la fille L. de vous y emmener. Il a fait un gîte au bord de l'eau, avec tables d'hôtes, des trucs en rondin, c'est super ! En plus, avec un épuration naturel de l'eau... Alors, non, c'est vraiment quelqu'un qui fait gaffe. »

EW : « Oui, mais c'était pour l'anecdote de la fameuse réunion, qui ressemblait vraiment à une préfiguration de la CDESI. On avait tous les acteurs autour de la table, c'était vraiment intéressant de voir une préfiguration CDESI. »

JMB : « Est-ce qu'il y avait la maire de Rhinau ? »

EW : « Non, il y avait un adjoint au maire. »

JMB : « D.M., elle est super ! En plus, elle est présidente de la commission environnement au Conseil régional. Moi, j'avais bossé avec elle. Elle fait vachement attention à son milieu, c'est quelqu'un de très ouvert qui est d'accord pour dire que la nature, elle est à tout le monde et que chacun doit faire un peu attention. Faut s'appuyer sur ces élus-là qui font vraiment du bon boulot, mais pas au détriment de l'un ou l'autre pratiquant. Elle, elle est présidente de la comcom du coin là-haut, elle est conseillère régionale, elle est maire, mais elle est pas conseillère générale. »

EW : « Oui, je sais. Mais là aussi, j'avais dit à Marie que c'était dommage de ne pas avoir invité le conseiller général ou de ne pas avoir insisté pour qu'il vienne parce que ça aurait pu faire le lien avec ma démarche. Moi ça m'aurait peut-être fait un élu de plus qui est au courant de ce qu'il se passe. »

JMB : « Oui, puis ça peut avoir une valeur d'exemplarité pour d'autres pratiques. C'est comme ce qu'avait fait Michel avec les grimpeurs et la LPO au Parc là. »

EW : « J'essaye vraiment de prendre ces expériences pour montrer qu'il y a un moyen de gérer les différents usages. »

JMB : « Y'a plein de moyens, et après si vraiment il y a des conflits, on fait comme sur le Doubs, sur la Loue, on met en place des heures de navigation, y'a moyen de gérer s'il y a des conflits. Mais avant d'en arriver là, j pense qu'il faut laisser...il faut que ça fonctionne un peu librement, et si vraiment il a des problèmes, mettre en place des moyens comme ça. Il y a d'autres régions qui ont très bien réglé le problème. Non, mais je pense que c'est moins conflictuel qu'ailleurs, en Alsace. Ca c'est quand même, de ce côté-là, vous avez de la chance. »

EW : « Sauf quand on aborde les activités motorisées... »

JMB : « ...Ah oui !!! Mais moi je ne les considère pas comme des sports de nature. Moi, j'ai fait de la moto avant, mais c'est pas un sport de nature, c'est un sport mécanique. Alors un circuit de quads pourquoi pas ? Mais alors dans une carrière, ou près d'une zone industrialisée, enfin... Mais pas dans les coins un peu relictuels qui restent de trucs qui ressemblent encore un peu à de la nature. Même si tout est anthropisé cent fois de suite, mais pas accepter les quads. C'est comme le bruit des motos, j'ai d'ailleurs fait une lettre au préfet il n'y a pas longtemps, en tant que membre du Club Vosgien, j'ai signé « membre du Club Vosgien ». Les seuls bruits qu'on entend, c'est le bruit des motos. On n'entend pas le bruit des voitures, mais le seul bruit qu'on entende c'est le bruit des motos. Je sais pas si vous avez déjà remarqué... »

EW : « Ce serait difficile de ne pas les entendre, je connais plus ça sur les crêtes haut-rhinoises... »

JMB : « Non, mais c'est infernal, sur les chaumes là-haut !!! Ils se font des courses et tout. Là, je pense s'il y a vraiment des moyens coercitifs à mettre en place, c'est vis-à-vis des motos. Moi je suis contre les interdictions, je pense toujours que c'est l'éducation qui doit primer, mais si après les mecs ils ne comprennent pas, il faut

recadrer quoi. Qu'il y ait des motos, pourquoi pas, c'est sympa aussi de faire de la moto quand il fait beau. Mais faut pas que les mecs ils fassent du 130 sur la route des crêtes. C'est pas possible ! Ou alors qu'ils mettent des pots qui fassent moins de bruit. Le bruit, ça rend fou. Moi l'autre fois sur le Champ du feu, on a arrêté de compter à 80. Alsace Nature avait fait une proposition qui avait été de pendant les mois d'été, de fermer la route des crêtes de la Schlucht à environ Markstein et de mettre en place des moyens de locomotion alternatifs, navettes bus etc. Et moi, ça ne choquerait pas plus que cela parce que si vous allez en Suisse ou en Autriche, il y a des routes qui sont fermées, il y a des routes qui sont payantes, des routes de montagne, ou alors il y a des routes qu'on ne peut pas prendre alors il faut prendre des bus, des navettes, des vélos, des chevaux, ce que vous voulez. Y'a la navette des crêtes, c'est pas mal ce truc. Et nous on avait demandé aussi au Champ du feu une possibilité de bus qui monte soit de Schirmeck, soit d'Obernai, parce que déjà y'a des gens qui n'ont pas de bagnole, des fois il faut des pneus neige, ils n'en ont pas, et puis voilà ça ferait moins de voitures aussi. Parce que vous prenez un beau week end du mois de février, y'a vingt mille personnes, c'est du grand importe quoi, y'a pas de places de parking, c'est un vrai bordel à gérer. Puis bon, c'est des aspirateurs à bagnoles les parking, faut les mettre ailleurs. C'est pour ça, c'est une super idée la navette des crêtes. »

EW : « Donc, pour résumer, vous avez combien de casquettes ? Trois, quatre ? Y'a Alsace Nature, le Club Vosgien, y'a Trace Verte, et y'a le lycée agricole ? »

JMB : « Ouais parce qu'il y a une formation, une formation de service en espace rural. Un BTS, c'est la seule formation de la France, et entre autres, on a développé avec une collègue, un produit développement durable, et notamment tourisme durable. Et moi j'interviens sur ce module là. Après c'est des gens qui vont bosser dans des collectivités, qui vont mettre en place du développement touristique, des choses comme ça. Donc moi ça me paraît vachement important des formules là-dessus. »

EW : « C'est bien, et il va y avoir du boulot apparemment. »

JMB : « Ouais, encore que... Les meilleures places sont déjà prises, mais y'en a quand même la moitié qui trouve du boulot en moins de six mois après, et puis il y en a d'autres qui font une licence pro après. En fait, c'est toujours la même chose ! »

EW : « Oui, il y a quand même un ancrage commun dans les différentes casquettes. »

JMB : « Bien sûr, bon c'est toujours faire du tourisme actif en faisant gaffe à l'environnement. »

EW : « Et est-ce que dans le cadre de Trace Verte, vous êtes en contact avec l'ADT ? »

JMB : « Ah oui bien sûr, on est référencé dans tous les... dans les nouvelles plaquettes. Et déjà avant, puisque ça fait quand même bien 5 ans qu'on bosse avec. Et puis là, c'est bien, y'a quelqu'un de dynamique, qui connaît bien, qu'on a trimbalé en canoë y'a longtemps déjà pour lui montrer que c'était sympa le canoë. A l'époque il était à la Région. »

EW : « Oui, il était à l'environnement avant. »

JMB : « Oui, et donc, on est content que ce soit lui. On est content, et donc on est référencé comme étant des prestataires privilégiés, là on est quasiment sur toutes leurs

plaquettes, et puis partenaires privilégiés, et il y en a très peu... Des fois, Trace Verte c'est les seuls qui font du VTT ou des choses comme ça. Et dans la CDESI, ils sont prévus l'ADT ? »

EW : « Oui. »

Extraits d'entretien du 14 décembre 2006 suite à une réunion avec le référent régional « sports de nature » de la Direction Régionale de la jeunesse et des Sports d'Alsace

MB : « Le PDESI est tout de même un projet complexe et diffus, alors ce que j'aimerais savoir moi, c'est de quoi vous avez besoin. Qu'est-ce que vous attendez de nous ? »

EW : « Et bien dans un premier temps, d'être le relais de la démarche auprès des différents comités et ligues. Avoir un rôle de pédagogue pour préparer les futures réunions thématiques et désamorcer les abcès tout de suite ».

MB. « Oui, parce que vous voyez, le Club Vosgien par exemple, ils sont certes incontournables, mais ont le monopole alors que la FFRP (13-15 clubs, 1000 licenciés), qui est une fédération délégataire, fait des trucs très intéressants. Il n'y pas longtemps, ils ont monté tout un projet d'initiation à l'environnement avec des jeunes (*coll ges*) : actions de formation, de pédagogie. Ils créent quelque chose du début à la fin pour sensibiliser les jeunes à l'environnement. »

EW : « En fait, ce qui est important, comme tout le monde ne pourra pas faire partie de la CDESI, c'est de parvenir à repérer les acteurs les plus pertinents, vos partenaires les plus proches en d'autres termes. En fait, le but c'est de les intéresser à la démarche et de les mobiliser pour ne pas que la CDESI ait juste le mérite d'exister et ne serve plus à rien après. Pareil pour le PDESI. Il faut ... que ces outils puissent ...vivre »

MB : « Oui, leur expliquer ce que c'est, simplement, comment ça fonctionne et quel est leur rôle là-dedans... Bon, alors je note d'organiser une réunion, ce serait bien que vous soyez là. Il faudra voir comment on s'y prend, vous pensez qu'une journée c'est suffisant ? »

EW : « Une demi-journée devrait suffire, quitte à leur demander s'ils souhaitent une nouvelle réunion pour approfondir certains points... »

MB : « Oui, on va faire comme ça »

EW : « J'ai vu que le comité de Kayak avait créé un emploi dédié à l'environnement, c'est M. L., je crois »

M.B. « Oui, c'est d'ailleurs la fille du Président de Sélestat. Mais le CRACK ont les moyens de le faire, seulement leurs préoccupations sont assez spécifiques à leur pratique »

MB : « D'ailleurs, dans l'esprit de ces postes là, à vocation environnementale, on a le BEATEP sport et environnement dans notre volet formation. Damien K. souhaite

vraiment développer cet aspect de la formation, il y a beaucoup de demande et pour le moment, peu d'offre sur ce segment biquilification environnement-sport. »

MB : « Il y a quelques années, j'étais déjà référent Sports de nature en plus d'autres fonctions, puis on a eu un stagiaire, Pierre-Emmanuel P., qui a repris le poste de référent sports de nature. Seulement il n'était pas d'Alsace, il ne connaissait pas le territoire, ce qui est un handicap dans ce domaine. Alors il a travaillé trois ans là-dessus mais n'a pas fait réellement évoluer le dossier. Puis il est parti à Besançon et j'ai donc repris mes fonctions de référent sports de nature. En fait, il faut que je vous dise, je ne suis qu'à quelques années de la fin de mon travail (*retraite*), et ça me fait vraiment plaisir de reprendre ce dossier, parce que bon, ça m'intéresse particulièrement et puis, finir là-dessus ce serait quand même bien. D'autant que d'ici fin de l'année, donc en janvier, je me consacrerai complètement à la mission sports de nature. J'avais encore des obligations par rapport à mes autres missions, mais je vais former un stagiaire pour qu'il reprenne mes dossiers, de façon à être complètement disponible pour la CDESI et le PDESI »

EW : rapide explication sur la coloration « verte » de la CDESI

MB : « Oui, mais moi ça ne me dérange pas, au contraire, je trouve que c'est plutôt une bonne chose, c'est quand même l'enjeu principal de la mise en place d'une telle commission non ? Et puis il y a des textes qui nous obligent à respecter les limites environnementales comme Natura 2000 par exemple. »

EW : « Oui, oui, bien sûr, j'ai dû mal m'exprimer. Je voulais dire qu'il fallait faire tout de même attention à ne pas mettre toujours les enjeux environnementaux en première ligne, parce qu'on risquerait de vite se retrouver avec énormément de conflits à gérer entre les pratiquants et les acteurs du domaine de l'environnement. C'est d'ailleurs pourquoi je vous disais que ce que moi j'attends de vous, c'est de désamorcer ces conflits avant qu'ils n'apparaissent en faisant de la pédagogie et de la sensibilisation auprès du monde sportif. Pour ce qui est des pratiquants libres, c'est une autre affaire. »

MB. : « Oui, justement qu'est-ce que vous pensez faire pour cerner cette pratique ? »

EW : « Je pensais déjà aller observer cela sur le terrain en questionnant les gens qui pratiquent une activité, et réaliser des entretiens sur la base d'une méthode qui permet de mettre à jour les réseaux et de faire émerger les acteurs pertinents...Je verrai bien après si c'est exploitable.. »

MB : « Ah ben justement, vous êtes d'ici ? »

EW : « Oui »

MB : « Et vous faites quelle activité (*sportive*) ? »

EW : « A la base, je suis skieuse, je me suis reconvertie au snowboard il y a déjà une bonne dizaine d'années, tout en gardant le ski. La randonnée depuis que je suis petite, mais bon les sports de nature, on touche à un, et le reste suit...Raquettes à neige, rando snow, VTT, rafting, canyoning. Je ne les pratique pas tous mais j'essaie d'en tester le maximum. »

MB : « C'est une bonne chose ça, parce que Pierre-Emmanuel P., mon prédécesseur, venait du badminton... Sinon, il y a autre chose dont je voulais vous parler ; j'ai eu ce courrier de la DIREN, qui apparemment n'a pas vraiment saisi que la CDESI allait se constituer – il faudrait que vous preniez contact avec eux d'ailleurs – elle a créé une Charte avec des engagements pour respecter des objectifs par rapport aux sports de nature. Alors moi, j'ai repris leur charte et je leur en propose une autre version, bon après il faut voir si c'est validé par mon supérieur, bon Damien il n'y a pas de problème, et normalement, Mr B. est en accord... Donc voilà, la DIREN sera avertie par courrier, mais il faudrait quand même aller les voir. »

1.4. Les entretiens de l' « APRES »

Repère temporel	Extraits de l'entretien du 19 février 2010 avec le directeur de la direction de la jeunesse et des sports du Conseil général du Bas-Rhin
3.20	<p>« C'est pas votre action en tant que telle. C'est vraiment la démarche. Bon, bien que la démarche est difficilement détachable aussi de votre action. Parce qu'on peut s'interroger aussi sur la démarche générale en tant que telle et les difficultés qui peuvent se poser, indépendamment du Bas-Rhin, indépendamment d'Elodie Wipf. »</p> <p>« Voilà, donc vraiment en essayant de se focaliser juste la démarche en tant que telle »</p>
3.35	<p>« Bon écoutez, moi par rapport à ça, vous connaissez bien mon point de vue, enfin pas mon point de vue, ma situation, moi j'ai pris le projet en cours. Puisque, le service des sports a été rattaché à la direction en février 2008, le projet en tant que tel a été rattaché à la direction plus tardivement, enfin le changement de directeur de projet a eu lieu très tardivement après. Mais c'était aussi à ma demande pour qu'on puisse continuer, puisque Philippe Maillet avait commencé à assurer la direction de projet par rapport à ça. Puis de toute façon, finalement la direction de projet a échu à Fabienne Metzger, donc... »</p>
5.20	<p>« Moi je suis rentré tardivement dans la démarche et dans la direction du projet. J'ai mis un petit peu de temps aussi à comprendre les enjeux, de cette démarche. Je pense qu'aujourd'hui, même si un gros travail a été fait de cadrage et d'orientation de la démarche, on n'est pas encore complètement au bout. Je pense que la démarche va aussi se structurer au fur et à mesure des attentes qui vont s'exprimer à l'occasion des réunions de la CDESI, ou d'un certain nombre de réactions de leurs participants, parce que forcément la démarche avec les cadres lesquels elle a été posée qui ont à l'avantage d'avoir été posé, c'est sûr, mais surtout, maintenant je pense qu'il s'agit de la faire vivre et quelque part, entre la manière même concertée qu'on a pu avoir de poser un certain nombre de cadres et puis ce que ça va effectivement devenir et vivre, et être appropriée par les acteurs, il y aura forcément une marge entre ce que qu'on s'imaginait, ou ce que s'imaginaient les acteurs au départ, voilà... Moi je pense qu'aujourd'hui, on est dans une phase... Enfin, sur l'historique je suis mal à l'aise pour en parler parce que j'ai pris un peu « le train en route » aussi, enfin la démarche était bien engagée, par Philippe Maillet et vous, puis reprise par Fabienne Metzger. Je me suis tenu bien sur informé de la démarche, mais on ne peut pas dire que j'étais spécialement moteur dans cette démarche là. Néanmoins aujourd'hui je pense qu'on est dans une phase, enfin ça c'est l'impression que j'en ai, où la démarche n'aura une chance d'être réappropriée par les acteurs que si les acteurs y trouvent un intérêt à précisément que ça se réunisse. Le pire étant, faudrait pas qu'on fasse des convocations à la CDESI et que n'y viennent que la moitié des partenaires parce qu'ils n'y trouvent pas d'intérêt. »</p>
8.10	<p>« La dernière réunion de la CDESI, l'a bien illustré, enfin moi le sentiment</p>

	<p>que j'ai par rapport à ça, c'est que les participants ont manifesté un intérêt par rapport au cadrage aux jalons qui ont été posés, à la structuration i a fait l'objet de la délibération qui a été votée les 14 et 15 décembre par le conseil général, et en même temps une attente de : maintenant passons à la résolution de cas concrets , on a bien vu quand ça a été évoqué par la fédération des chasseurs, points précis, de dossiers précis. Et j'ai l'impression que chez un certain nombre d'acteurs, il y a une demande de dire, ben voilà, comment on traite, comment des dossiers concrets, par quels filtres remontent des dossiers concrets et quels sont les arbitrages de la CDESI, des avis qu'on peut rendre sur des cas concrets, dans le cadre qui a été posé et qui a été validé par tout le monde, puisqu'il a reçu un avis favorable de la CDESI. Et là je crois, moi je crois que ça va être comme beaucoup de politiques départementales, me semble-t-il, comme dans d'autres politiques départementales telles que je peux les voir, c'est quelle va être la plus value qui peut être apportée par le conseil général par rapport à une gestion locale ? Quelle est la plus value que la CDESI ? »</p>
10.03	<p>« Et j'aurais tendance à dire, heureusement que les acteurs locaux n'attendent pas la CDESI pour résoudre les cas concrets, par ce que sinon on pourrait être inquiets ! »</p>
10.30	<p>« Là on est bien d'accord qu'on discute librement, hors de tout cadre institutionnel »</p>
10.50	<p>« Moi, ce que vous dites, mais le positionnement naïf, enfin pas naïf, mais le point de vue d'un élu local, ça pourrait être de dire on n'a pas besoin d'un machin pour régler les conflits d'usages. C'est des choses qu'on entend. Voilà, on peut entendre ça, le maire, peut très bien se dire « je connais mes interlocuteurs locaux, sur place, je connais mes associations, je les ai autour de la table, je n'ai pas besoin de la CDESI ». Maintenant la plus value que la CDESI peut apporter sur un plan local, c'est de servir, je vais pas dire de pense-bête, parce que ce n'est pas ça, mais d'avoir une démarche labellisée en disant attention... Parce qu'au niveau local, c'est bête de réinventer une stratégie de concertation alors que la réflexion a été menée au niveau départemental. On sait que sur un projet d'aménagement, il fait qu'on pense aux chasseurs, aux différents pratiquants sportifs, aux associations environnementales, etc... »</p>
12.05	<p>« Et on le voit bien sur l'un ou l'autre projet, quand on n'a pas eu cette réflexion au préalable, on réinvente l'eau chaude, et « Ah tiens Oups », j'ai oublié d'associer telle ou telle chose. Ça moi je pense que c'est fondamental, cette idée de dire, il y a une démarche départementale, et on sait au moins que les représentants au sein de la CDESI sont des gens à consulter. Ça, ça me paraît important. Et peut-être que sur le niveau local, par exemple les pratiquants de voile au champ du feu, c'est pas la peine de les consulter. Enfin, y'a le côté un peu pense bête. Deuxièmement, je pense qu'il y a un aspect extrêmement intéressant, là je vous dis, c'est ma réflexion, mais je pense ce qui est intéressant, c'est que les acteurs départementaux qui fédèrent les acteurs au niveau local, c'est bien qu'ils aient un retour sur la concertation qui a pu avoir lieu au niveau local, parce que 1) d'une part, ils ne sont pas forcément informés des prises de positions qui ont pu avoir lieu au plan local, et 2) que d'autres associations qui n'ont pas été consultées sur un plan local puissent aussi avoir été amenées à donner leur avis , même un avis qui peut être divergent que celui qui a été donné au niveau local. Maintenant la question qui peut se poser c'est comment, comment on fait remonter, par quels mécanismes on peut faire</p>

	remonter à la CDESI des dossiers qui ont été arbitrés au plan local ? Bon, on rentre un peu sur des questions de procédure qui viendront en deuxième partie... »
13.50	Je termine mon raisonnement. Et enfin, je pense que la CDESI, mais ça c'est des choses qui ont déjà été posées, il me semble que la CDESI dans son rôle de labellisation, pour le coup, peut être un instrument de certification, de dire voilà, sur tel aspect, dans tel domaine, la concertation a eu lieu selon les préconisations qui ont été arrêtées au niveau départemental. Ça veut pas dire que... on passe pas forcément de l'ombre à la lumière, mais au moins, on a garanti qu'il y a eu un respect procédural, que ça a été conformément à la procédure de bonne pratique telle qu'elle a été définie au Conseil général et pour laquelle la légitimité du Conseil Général est très importante. »
16.00	« Sauf que c'est pas que le conseil général. C'est le Conseil général et les membres de la CDESI. C'est le CG et les acteurs fédérés, c'est précisément l'intérêt, c'est les acteurs fédérés et reconnus comme représentatifs au niveau du département. Et on a tous les acteurs ... Sauf les pratiquants pas fédérés »
	<i>Gros blanc...j'ai mis les pieds dans le plat.</i>
16.57	<i>Rebond :</i> « Mais en fait, qui est demandeur de la concertation ? En fait, ce qui est important, c'est celui qui est demandeur de la concertation, c'est l' élu local, parce que c'est lui qui est interpellé par les riverains, ou par d'autres pratiquants, et c'est lui qui se pose une question sur ses pouvoirs de police, sur sa capacité à pouvoir réguler les choses. Donc finalement le pratiquant libre lui il n'est pas... L'arbitrage, la labellisation finalement de la CDESI, ça lui donne peut-être une force supplémentaire pour dire, voilà vu l'avis pris avec les autres usagers fédérés au sein de la CDESI, on a aboutit conjointement, on a pris la décision, y'a eu un accord entre usagers qui dit c'est comme ça qu'on doit faire. Donc, ça lui donne une légitimité supplémentaire et donc pour laquelle il y a une vraie plus value pour que cette réflexion ait été conduite au niveau locale et validée au niveau départemental, ça lui donne plus de légitimité par rapport aux pratiquants libres. C'est là qu'on retrouve la labellisation, le fait que la labellisation intervienne, ça permet de dire, ça correspond aux bonnes pratiques validées par la CDESI. En tout cas, moi c'est comme ça que je vois les choses »
18.45	« Voilà, là je ne me cale pas dans ce qui existe, j'essaie de voir ce qui pourrait aussi... Et je suis d'autant moins prisonnier de ce qui existe, que j'essaie de me projeter dans l'avenir, voir comment le cadre qui a été défini, pourrait évoluer. Je ne remet pas en cause ce qui a été validé par le conseil général, c'est un peu mes réflexions par rapport à tout ça. »
19.20	<i>EW : On peut remettre en question l'approche qui a t choisie aussi ?</i> « Mais je ne suis pas dans cette optique là. Je suis presque dans une optique de béotien...Comment on pourrait envisager le développement de la CDESI ? Bon c'est peut-être à 10 ans, à 5 ans, peut-être que ce ne sera pas réaliste »
21.07	« Alors c'est vrai qu'ayant participé assez à l'équipe projet, comment dire, je suis peut-être mal placé pour porter un jugement, vous voyez ce que je veux dire... »
21.41	<i>Le poids de la personnalité du chef de projet</i> « En tout cas, moi je crois, que comme dans tout projet, la personnalité du

	<p>chef de projet et sa capacité à pouvoir animer cette équipe projet est fondamentale quelle que soit la personne, est fondamentale. D'ailleurs c'est aussi la faiblesse du mode projet à un moment ou à un autre. S'il n'y a pas de personne identifiée sur un projet, le projet tombe à l'eau complètement. On l'a vu sur un projet collègue, le chef de projet était absent pour une longue durée, le projet est totalement tombé aux oubliettes. »</p> <p>« Des histoires d'équation personnelle »</p>
23.22	<p>« Moi je parlais d'un point de vue presque de sociologie administrative. En tout cas moi j'ai plusieurs projets auxquels je pense, mais la personnalité du chef de projet, enfin sans personnaliser, sans faire une forme de psychologisme, si le chef de projet n'est pas là, le projet meurt, enfin il disparaît très vite. »</p>
24.52	<p><i>Besoin d'une volonté politique pour faire avancer un projet</i></p> <p>« Mais en fait pour que les gens s'impliquent dans le projet, il faut aussi qu'il y ait une volonté politique suffisamment forte derrière. Enfin ça ça existera tant que la volonté politique existera. Et on le voit bien, là la parole est libre. Il y a avait la volonté de remplir une compétence départementale via l'élaboration d'un PDESI, au jour d'aujourd'hui, euh.. comment dire...au-delà bien sûr de la personnalité de l'élu de référence, c'est pas identifié clairement comme une des politiques phares du CG. Et pour autant... mais c'est une compétence obligatoire. C'est une compétence obligatoire, et moi je suis persuadé, que c'est quelque chose qui ressortira rapidement ; on retrouvera l'intérêt de cette démarche très rapidement. Soit parce qu'on va être interpellé pour un événement particulier, à l'occasion peut-être de la manche du championnat du monde des Rallyes, soit à l'occasion d'une autre démarche, et je pense qu'on sera interpellé par ce biais là. Et raison de plus pour affiner ou mettre en pratique le cadre et la démarche qui ont été votés, pour qu'on soit à ce moment là en mesure d'apporter la preuve de la plus value que la CDESI peut apporter à la résolution des conflits. »</p>
28.20	<p><i>Un pas en avant... deux pas en arrière ...</i></p> <p>« Là... moi je serai... là j'avoue les limites de ma propre compétence, mais je n'étais pas là à ce moment là. Mais j'aimerais juste préciser ma pensée par rapport à la volonté politique. Je ne dis pas que la volonté politique fait défaut, je dis juste que c'est pas identifié comme prioritaire, mais c'est une tâche de fond. Et les élus, en tout cas, le président, l'exécutif, a des attentes néanmoins. Je veux dire, à l'inverse, s'il y avait un dysfonctionnement à ce niveau là, on serait très rapidement interpellé.</p> <p>C'est pour illustrer quand même la priorité, parce que c'est une tâche très sensible. Aujourd'hui c'est une tâche de fond du département, alors c'est vrai qu'on en parle pas tous les jours, comme tant d'autres politiques du département, la politique personnes âgées comme le RMI, comme le RSA, voilà c'est des politiques de fond, et donc il y a une attente que les choses se fassent conformément à ce qui a été décidé. Et puis par ailleurs le jour où on est interpellé sur ces sujets, qu'on puisse dire « on a travaillé, et on a des réponses à apporter ». C'est pas une politique dont on parle tous les jours, et finalement tant mieux parce qu'il faut aussi qu'on travaille sur le fond. Voilà, c'est ce que je voulais dire, je ne suis pas en train de dire qu'il y a un désintérêt, contrairement à d'autres politiques. »</p>
31.55	<p><i>Complexité de la démarche dans son appropriation</i></p> <p>« Mais moi j'ai jamais ... je pense qu'il y a un vrai problème de compréhension de ce qu'est la démarche. Je l'illustre en tant que tel</p>

	<p>personnellement parce que je dois confesser le fait que, étant entré tardivement dans la démarche, c'est une démarche qu'on ne comprend pas spontanément. Alors quand on baigne dedans, on comprend facilement, mais quand on est extérieur à la démarche, et beaucoup de gens sont extérieurs à la démarche, y compris chez les élus, et il n'y a pas que les élus, il y a aussi les techniciens. Il y a une réelle difficulté à comprendre ce que c'est que la démarche. Et le lien entre le sport, l'environnement, la cartographie...Et le lien ne se fait pas aisément, c'est difficile à comprendre, ce lien. C'est de se dire, est-ce qu'on a vraiment besoin de la cartographie ? La question peut se poser. Je pose une question naïve, mais une question que d'autres peuvent se poser, a-t-on besoin de doubler l'IGN, ou le Club Vosgien ? »</p>
34.26	<p>Spécialisation des élus « Mais si on parle strictement de la CDESI comme outil de règlement des conflits d'usages, on peut se poser la question de la nécessité d'une cartographie...Et ce que vous évoquez sur la question des moyens, ça peut être ça aussi, dans le cadre d'un projet complexe, de multiples dimensions, et qui n'est pas forcément saisi par le CG lui-même, et par les élus.. Parce que quels sont les élus capables de dire aujourd'hui qu'est que la CDESI, je serai curieux de faire un sondage. Mais c'est valable sur d'autres politiques du cg. Et puis, la nécessaire spécialisation des élus. C'est pas pour rien qu'on a un élu spécialisé sur cette question.</p>
35.57	<p>Contexte budgétaire, pas seulement ... RGPP « Je reviens sur le contexte budgétaire que vous abordiez, même si je le sens moyennement présent sur ce sujet là. Une question aussi d'organisation institutionnelle, territoriale, liée à la réforme des collectivités, fait que.. on sait bien que le périmètre des cantons va être revu aussi à brève échéance, ça peut ajouter aussi une dose d'incertitude, même si ça ne me paraît pas fondamental dans cette démarche. »</p>
37.30	<p>La dynamique de la démarche repose sur les élus locaux « Ce qui fera à mon sens, enfin, pour donner mon avis, ce qui fera la dynamique de la démarche, c'est est-ce qu'on répond ou non à la demande des élus locaux ? Est-ce qu'on apporte une plus value aux élus locaux, et accessoirement aux partenaires de la démarche dans la résolution des conflits d'usages. Je pense que les élus locaux seront les moteurs de cette dynamique. »</p> <p><i>EW : Donc ça repose principalement sur les élus ?</i> « Me semble-t-il. Enfin c'est ma vision, je peux me tromper, mais c'est comme ça que je le perçois. Mais je peux me tromper. »</p>
38.37	<p>Les élus locaux, moteurs de la démarche « Pourquoi ? Parce que quelque part, la demande va arriver chez qui ? chez les élus. Même les pratiquants libres. C'est bien pour ça qu'on a des élus, qu'on élit des représentants. De fait, c'est chez eux que ça va arriver. D'autant plus qu'ils ont un pouvoir de police, je pense au maire en particulier, donc c'est à eux que la question va échoir, au bout du compte (...) Je pense que c'est par ce biais là que ça va créer la dynamique. Et je crois un peu moins à la démarche touristique, de promotion touristique du département ? Je ne dis pas qu'elle ne peut pas exister, mais je ne la vois pas comme une force, comme une dynamique d'évolution du projet. »</p>
	<p>« j'ai pas senti les gens du cg au niveau du tourisme, se saisir de la chose »</p>
	<p>« Je crois qu'il y a un positionnement.. c'est lié à des choses qui sont mal</p>

	posées, à des non-dits, avec le Club Vosgien. On ne s'est pas fait une position très claire avec le Club Vosgien. »
	« Il me semble que la dynamique d'évolution du projet, puisqu'on voit bien que c'est pas le développement touristique qui sera moteur du projet, donc basons nous sur les outils de résolution des conflits, et sur les outils à construire en groupe de travail à l'attention de s élus »

Repère temporel	<p align="center">Extraits de l'entretien du 26 février 2010 auprès de l'Adjoint au directeur du service des espaces ruraux et naturels du Conseil général du Bas-Rhin</p>
2.44	<p>« La démarche en mode projet, là-dessus, je pense que les acteurs fondamentaux ont tous été associés, identifiés à l'échelle départementale, territoriale, au niveau de la gouvernance, de la concertation, de l'association des gens, là-dessus, on ne pouvait pas faire plus. Ça a été fait dans les grandes largeurs je pense. Après, c'est peut-être plus dans les objectifs quantitatifs du départ qu'on était peut-être pas assez, politiquement, peut-être pas passé ambitieux, je sais pas »</p>
4.01	<p>Un manque d'encadrement pour un junior</p> <p>« Moi je m'étais noté deux trois trucs, je vais peut-être les balayer puis tu verras si ça répond à tes questions ou s'il faut creuser quelque chose en particulier. Alors, tu parlais du chef de projet, on va parler des personnes qui l'ont mené. Alors, là-dessus, Là où je pense que ça a pêché, toi tu es arrivée, t'as des compétences dans un domaine particulier, t'as des compétences personnelles etc. T'étais « qu'une universitaire », bon je l'étais aussi il n'y a pas si longtemps. Mais quand tu débarques dans une structure, au niveau vie en collectivité, au niveau conduite de politiques, t'atterris dans un autre monde. Donc ça, c'était ton bagage de départ, et tu es arrivée, comment dirais-je, on va pas parler de personne, dans une structure, mais tu arrives dans un service, une direction ou je sais pas quoi, en plus il y a eu des changements en cours de route, Ça fait aussi partie des problèmes que t'as pu rencontrés, mais tu arrives dans un service... Je vais être un peu caricatural mais t'arrives dans un service qui est habitué à gérer des subventions au kilo, ce qui est une partie de l'activité, mais quand tu débarques dans un service qui est habitué à gérer de la subvention au kilo ou de la subvention de commande politique sur un projet qui est éminemment complexe, sur des bases techniques, juridiques, au niveau de la concertation, au niveau du partenariat, du jeu d'acteurs, était-ce... Les gens qui étaient autour du chef de projet étaient-ils armés pour assumer ça ? C'est pas « armés », mais bon moi a priori ma réponse c'est plutôt non, très clairement. Et du coup, le chef de projet, alors le chef c'est une chose, mais notamment quand qqn arrive quelque part frai moulu de son gentil milieu universitaire de bisounours, professionnellement parlant hein, on sait plein de choses, mais par rapport au monde professionnel, on est assez désarmé, donc du coup, si t'arrives dans une structure complètement hors cadre, enfin pas hors cadre, mais qui a du mal à cadrer sur un projet comme ça, qui est lourd, qui est structurant, qui est lourd techniquement, juridiquement, à mon avis, il y a ça, parce que n'importe qui, qui arrive sur un dossier comme ça, s'il est pas suivi, soutenu, encadré, critiqué, voire fortement réprimandé s'il fait des bêtises, mais tu vois, encadré quoi ! Donc moi voilà, c'est l'impression que j'en ai eu de loin, par ce que j'ai suivi les choses mais pas de très près non plus, et c'est l'impression de ce que je connaissais du service des sports à l'époque où on bossait deux ou trois bureaux plus loin. Donc tout ça c'est pour l'aspect conduite du projet, pilotage du projet. Je vais pas parler du chef de projet, t'as sûrement tes qualités tes défauts comme tout le monde, et c'est vrai qu'on a bossé ensemble, mais d'assez loin, donc moi je reporte plutôt ça sur le cadre autour que sur le chef de</p>

	projet ou le projet. »
9.27	<p>Thématique / Service sports adapté ?</p> <p>« C'est lié à la loi sur le sport mais effectivement, c'est une bonne question qu'on peut se poser, et si on répond par non fait pouvoir dire où est-ce que ça aurait pu se placer. Alors est-ce que le service des sports... Bon c'est un dossier à trois facettes, le volet sportif, le volet environnemental et le volet partenarial, collectivités etc. Donc le service des sport sua moins il a l'avantage d'avoir la bonne connaissance de ce volet là, bon effectivement, Le volet environnemental c'est des acteurs, des règlements, des habitudes de travail, et des chieurs qui sont d'un autre monde. C'est pas les mêmes codes, c'est pas les mêmes gens, c'est pas les mêmes approches. Ça c'est les deux composantes et après... Donc après est-ce qu'il fallait l'aborder sous l'angle du sport ou sous l'angle de l'environnement ?</p> <p>Très clairement c'est quand même une loi et une démarche qui a vocation à organiser, encadrer, structurer, la pratique des sports de nature, donc que ce soit rattaché au sport, ça me semble pas choquant et ça me semble même assez légitime. Après tout dépend du contexte des personnes et du contexte de travail, des personnes, de l'encadrement, de la structure. T'aurais pu placer ça au niveau du DGS, la structure qui était en tête de chapeau de tout le reste, pour éviter cet écueil là, mais après tout dépend de la personne et de son encadrement, si elle créé les conditions de travail, là-dessus t'as su les créé avec tout le monde, par ta personne, par ton approche, t'étais ouverte, et le reste a suivi tout naturellement, puis t'as déjà eu des retours là-dessus en plus, après c'est peut-être dans les objectifs que c'était peut-être pas assez cadré. Ça aurait été fait au niveau de l'environnement qui était l'autre possibilité, on aurait eu un prisme aussi faussé. Puis la solution de le mettre autour du DGS c'est un peu trop facile aussi parce qu'il y a tellement de dossiers qui sont transversaux, au final, le DGS se retrouverait avec une cinquantaine de chargés de mission qui seraient en train de faire le travail autour de lui. Donc là-dessus je pense pas que le choix était mauvais...Peut-être de la commande politique qui était pas assez claire ou affirmée, ou pas assez précise. »</p>
12.01	<p>Susciter la commande politique</p> <p>« ça c'est pas unique à ce domaine, très clairement souvent dans les dossiers, parfois y'a une commande politique qui est ferme, on veut ci et il fiat absolument que les services techniques fassent ça, fassent ci... Mais très clairement c'est rarement dans le domaine du sport ou de l'environnement que nos élus ont des commandes politiques très fermes, c'est plus de l'économie, le social, les routes, des domaines où il y a réellement des enjeux pour les conseils généraux. Nous on a l'habitude de travailler sur de la commande politique que l'on suscite et ensuite de la mettre en œuvre. Mais la difficulté, c'est que les élus, cette commande ils l'a valident mais ils ne sont pas forcément hyper moteurs là derrière non plus ça c'est clair, et du coup faut que nous on puisse pallier à ce manque de motricité, si je puis dire, donc techniquement affutés et pouvoir faire des propositions, mais aussi de pouvoir vraiment tirer les élus avec nous, et de faire tout ce qu'il faut pour que tout ça fonctionne et que ça se passe bien. Donc là il y a une débauche d'énergie à avoir au niveau technique pour pallier ça.</p> <p>Ça sur ce projet là, et je dis ça parce que ça c'est souvent le cas aussi chez nous, faut à la fois qu'on créé l'envie, et après qu'on ait sur une commande politique qu'on s'est un peu auto-décerné on va dire, et après qu'on fasse tout pour la porter techniquement et l'animer politiquement. Donc là sur ce</p>

	projet c'était le cas. Donc voilà pour le cadre général pilotage du projet et la composante politique qui est quelque chose d'important. »
13.40	<p>Des domaines dont on n'a pas envie de s'occuper</p> <p>« Là très clairement ça fait partie de ces domaines, que ce soit le PDIRM, PDIPR, PDESI, ou même sur ce que je fais moi, les ENS, où depuis vingt ans de décentralisation, il y a eu régulièrement des projets de loi sur tel domaine, tel domaine qui ont été délégués parce que l'Etat ne veut plus s'en occuper, à telle collectivité ou à telle autre. Puis du coup les départements en l'occurrence ont une noria de domaines sur lesquels ils peuvent se pencher s'ils en ont envie. Mais très clairement c'est pas forcément ça qui crée l'envie de s'en occuper. PDIRM, c'est vraiment un sujet sur lequel personne n'avait envie d'aller quoi. »</p>
14.48	<p>Réactions étude AMNYOS</p> <p>« L'autre volet sur lequel j'avais déjà réagi, là j'en reviens aussi au manque de cadrage sur les objectifs initiaux du projet. C'était l'histoire de la confusion entre ce qui relevait du PDESI et ce qui relevait des politiques ENS. Alors est-ce que c'était de la maladresse du bureau d'études sans ses rédactions ? Mais du coup le fait que ça passe. On avait l'impression ... il y avait une phrase qui m'avait fait bondir : « il faut passer d'une nature protégée à une nature valorisée, maîtrisée etc... », Alors déjà, ça posait un problème de confusion... parce que c'est pas le PDESI qui est censé être l'équivalent du plan départemental des ENS, c'est deux plans qui existent et qui doivent avoir des liens suffisamment étroits et coordonnés pour que les choses ne partent pas dans des directions diamétralement opposés, mais ce sont deux plans qui existent indépendamment. D'autant que la politique Espaces Naturels elle date de 1985, donc ne plus c'est une politique qui existe depuis déjà vingt ans maintenant. C'était un peu bizarre dans la formulation. Du coup dans le pilotage de la politique ça dénote peut-être un manque de cadrage sur les objectifs initiaux de la politique. Oui, pour revenir sur ce sujet là aussi, mais il y a des phrases qui m'ont fait bondir à plusieurs reprises, quand ils parlaient de l'objectivation des impacts environnementaux et tout ... (...) Et ce qui est fou c'est que c'est un bureau d'études qui est censé être spécialisé dans le domaine et ils déblatèrent des poncifs ...(...).</p> <p>Et en plus, ce qui est plus gênant, ça c'est presque de la remarque sémantique, méthodologique, voilà, mais c'est gênant parce que c'est un document comme ça qui est censé être partagé et qui fait foi, très clairement les acteurs environnementaux ils lisent ça, ils se disent « bon d'accord, on va bien être pris pour des truffes », et là, pour un document qui est censé amener un peu d'impartialité, un peu de rationalité, d'impartialité, de concertation, de mettre de l'huile dans les rouages dans des trucs qui sont.. Enfin ça dépend des trucs, mais la fréquentation des quads ou la fréquentation de tel ou tel site c'est des situations antérieures qui sont assez bloquées, donc voilà pour un document qui doit ramener de la rationalité, de la pondération, des points d'équilibre etc, et quand tu commences à crisper des gens avec des phrases malvenues du type « il faut passer d'une nature protégée à une nature maîtrisée... », t'as tout le volet environnement, toute ta concertation qui se dit « oulala, là c'est mal parti là... ». Du coup, c'est des phrases comme ça qui sont un peu gênantes dans l'honnêteté intellectuelle et la construction du truc et qui en plus vont froisser la moitié de tes interlocuteurs. Tu te tires déjà une balle dans le pied avant d'avoir commencé. Et puis le problème c'est qu'après les gens retiennent ça, et ils</p>

	se braquent là-dessus, et tu pars déjà avec des casseroles accrochées. »
19.06	<p>La nécessité de partager le diagnostic avec les partenaires</p> <p>« Alors ce document, je pense pas qu'il soit déjà sorti, et du coup, comme c'est une base de discussion objective, il a vocation à être diffusé non ? c'est un état des lieux qui faudrait faire partager. Ils l'attendent un peu comme la bible ce truc là, parce que déjà ils veulent voir si ce qu'ils ont dit a été repris, et puis aussi, ils veulent avoir une vision d'ensemble du truc. C'est un peu la base du constat, et si tu la fait pas partager, tu vas partir sur des portes à faux etc...mais le problème c'est que pour diffuser, faut pas que t'aies des formulations un peu bancales... »</p>
21. 18	<p>« Par rapport au document d'Amnyos, vu que c'est un peu aussi ce qui est fondateur de tout le reste, ce qui m'avait aussi un peu dérangé, ou en tout cas laissé sur ma fin, c'est qu'on avait une bonne synthèse des attentes des acteurs structurés, mais on n'avait pas une synthèse des problèmes. Très clairement, on ne sait pas que à l'échelle du département, sur certaines pratiques, les problèmes se situent plus là là là, et les problèmes sont plutôt de tel ou tel ordre. On a quelque chose qui transparait quand même sur les problèmes, mais ça reste en filigrane. Et du coup, on a une grosse une synthèse des attentes des acteurs mais pas une synthèse des enjeux et des problèmes. Et ça je sais pas si c'est le parti-pris méthodologique du bureau d'étude, mais peut-être que j'ai suivi ça de trop loin aussi peut-être pour être pertinent sur ce que je te dis, et du coup aussi, toutes les pratiques non-structurées, la pratique libre, notamment motorisée, on en parlait vaguement dans le rapport et dans la synthèse, mais ce genre de choses ne figurait pas quoi. Alors que quand on parle en mairie des sports de nature, le truc qui revient tout le temps c'est ça quoi. Et du coup, c'est peut-être aussi un parti pris que je comprends, mais du coup, mine de rien, la majorité des problèmes qui remontent, et est-ce que c'est des réels problèmes, ça c'est une autre question aussi, mais certains sujets polémiques et certains problèmes qui remontent ne figuraient pas dans le rapport. Donc, voilà, moi ma grosse critique sur ce rapport c'est que c'est une bonne synthèse des attentes, mais c'est pas une synthèse des enjeux d'harmonisation sports et nature. »</p>
24.54	<p>« Et comment tu vois la synthèse des attentes, des enjeux des acteurs qui sont pas structurés, ça c'est une bonne question aussi parce que j'ai pas de réponse ! Du coup je comprends les difficultés techniques et méthodologiques, parce que c'est plus simple et plus légitime même de s'adresser à des acteurs structurés. Effectivement c'est vraiment pas simple à aborder techniquement et méthodologiquement comme problème, mais politiquement un document qui parle de sports de nature, du PDESI qui est fondateur là-dessus, et qui parle du coup à peine de ce problème alors que quand t'en parles sur le terrain c'est quasiment toujours ce type problème qui remonte, ça perdait en crédibilité sur le diagnostic. »</p>
26.05	<p>« L'autre aspect technique par rapport au document, bon ça c'est peut-être une déformation professionnelle chez nous aussi... Ça manquait de cartes, au niveau de l'approche technique. Dans le sens où tu sais nous on travaille sur de la protection de sites, donc un site c'est déjà une patatoïde délimitée sur une carto avec des parcelles derrière, des protections de site, des inventaires de ça, des documents d'urbanisme, enfin tu vois, on a une approche carto qui est pratiquement obligatoire chez nous, et du coup, ça aurait été souhaitable, souhaitable à une certaine échelle voire nécessaire à une autre, dans le sens où quand tu veux parler de pratiques, de problèmes,</p>

	<p>de conflits d'usages dans le cadre du tryptique pratique, site, sans parler même des espèces, au moins c'est une pratique et un site qui posent des problèmes généralement. Ben déjà si t'as pas une carto avec un minimum des grands enjeux sans parler des points de conflits précis, peut-être pour certaines pratiques qui sont assez ponctuelles, comme le parapente, je sais pas le parapente, t'as pas cinquante spots de parapente dans le Bas-Rhin, donc tu peux te permettre une approche assez ponctuelle. Mais pour d'autres trucs, faut avoir une approche plus globale quoi. Du coup une approche carto, donc une approche technique, une approche carto qui manquait là-dessus, donc voilà. »</p>
27.30	<p>« Et alors, là-dessus, justement je pense que pour rentrer dans le vif du sujet, au delà de la démarche globale et l'élaboration d'un document cadre qu'est le PDESI et d'une commission consultative qu'est la CDESI, il aurait peut-être fallu pouvoir ou vouloir, ou même avoir envie, d'aller se saisir d'un problème, ou se saisir d'une problématique à bras le corps, pour cerner la nature des enjeux, la nature du problème, du travail à faire, aussi pour se crédibiliser peut-être en tant qu'acteur sur ce dossier. Alors évidemment il aurait pas fallu commencer par le site le plus compliqué ou par la problématique la plus ardue comme les sports motorisés justement, mais je sais pas, le cas du Bastberg qui avait été évoqué tu vois. A l'intérieur de la démarche CDESI, mais en tant que préfiguration, en tant que démarche expérimentale, faire un diagnostic des enjeux écologiques, des problèmes, puis voir avec la commune, avec les acteurs, voir quelles sont les solutions possibles, quels aménagements sont nécessaires, etc etc... Alors ça a été fait un peu sur le Brunnwasser, ce qu'a fait le canoë kayak, ça préfigurait un peu, mais c'était pas porté par nous, et c'est là la différence aussi, parce qu'une fois qu'on se saisit d'un problème à bras le corps, on en perçoit aussi plus facilement les attentes, les limites, les enjeux etc... et on renforce aussi sa stature en tant qu'acteur, qu'organisateur d'un débat là-dessus, parce que quoiqu'on veuille dire, certes ce sera à l'échelle départementale, on n'a pas vocation à s'occuper des problèmes de voisinage, si on veut caricaturer, néanmoins, la CDESI et le PDESI ça devrait être des instances sur lesquelles le département doit assurer un pilotage, une aura, une autorité, pour conduire un débat, trouver des solutions, pas arbitrer parce que c'est un peu fort comme mot, mais affirmer un point de vue pour, au final, par rapport à une situation bloquée, essayer de l'imposer à un certain moment. Et on en revient finalement aux objectifs initiaux et au portage politique, parce que pour arriver à ce stade là, il faut avoir, une réelle commande politique. »</p>
30.00	<p>« Rétrospectivement ça aurait pas été mal de se lancer, et du coup après, ça veut dire aussi que techniquement, que ce soit toi ou le service ou tu étais, soit prêt à aller à la discussion, au combat quelque part, il faut être armé techniquement.</p> <p>Des études écologiques il y en avait déjà qui existaient mais il aurait fallu les cartographier, etc, faire un bon état des lieux des pratiques, et après, à partir de là, on peut enchaîner la discussion avec l'ensemble des acteurs, et ça permettrait aussi de voir un peu quel va être le rôle de la CDESI. Parce que c'est là-dessus que la CDESI devrait un jour avoir un rôle de concertation, pas d'arbitrage, mais de concertation. »</p>
32.13	<p>« On aurait pu se greffer sur des démarches, on aurait pu faire un parallèle sur la démarche de construction, pour les raisons que j'ai évoqué, mais ça aurait eu aussi d'autres contraintes, d'autres risques, d'autres</p>

	paramétrages ».
32.49	« Un aspect par rapport au document rendu, c'était assez creux par rapport aux contenus du futur PDESI. (...) Et du coup, dans les critères d'intervention financière, ou mode de concertation, enfin bref... Mais c'était vraiment de la préconisation éthérée, (...) le document qui était rendu, ça n'a fait qu'effleurer les choses. Tout reste à faire presque en la matière. Ça a amorcé plutôt un cadre de travail, et des groupes de travail et des pistes de concertation. Le PDESI a quand même renvoyé à la CDESI dans un processus d'auto-construction. »
	« Les élus ont pas voulu se mouiller à ce niveau là (nota : au niveau technique) »
37.47	« Alors ça mine de rien, l'aspect technique, cartographique, l'habitude pour moi d'avoir des cartes, les environnementalistes, les écolos nanana, ils ont un peu le culturellement le même réflexe que moi, ils se disent, bon de quoi on parle, où, etc. Et l'analyse de tout ça, c'est qu'un PDESI forcément ça peut pas être un document fin, parce que chaque problème est particulier, quoi. »
36.40	« Alors à titre d'exemple, on parlait de l'affectation de la TDENS avec ta remplaçante hier, et à titre d'exemple pour illustrer la difficulté du sujet, moi au titre de la TDENS il me semble plus judicieux de financer un aménagement de parking à 500 000€ si le parking permet de remplacer un parking qui est franchement au mauvais endroit, (...) ça c'est un aménagement au titre de la TDENS, ça permet d'améliorer la situation de fréquentation, la situation globale. Alors un gros parking, moche, solution anti écologique au possible, par contre ça apporte une solution réelle. Donc je préfère financer ça que de financer un sentier à 3000€, un petit sentier pédestre, bucolique mais qui passe justement pile au mauvais endroit. Donc je parlais de la TDENS mais ça illustre bien la difficulté du sujet, c'est au coup par coup, au cas par cas, aussi à la confiance que t'arrives à instaurer sur un site, et c'est là où j'en reviens à l'idée d'une expérimentation sur un site, alors pas le site le plus compliqué évidemment, mais ça permet de confronter la théorie et la pratique, de se crédibiliser en tant qu'acteur sur le sujet, et là c'est un truc, vous auriez été obligé de passer par la technique parce que quand tu rentres sur un site, tu peux plus passer par la généralité. »
39.30	« Sur un sujet comme ça t'es plus proche de l'aménagement, de la géographie humaine, de l'environnement, que du sport en tant que tel. T'es plus proche des problématiques d'aménagement du territoire, de concertation, du jeu d'acteurs et compagnie, que sur des thématiques sportives pures au sens acteurs sportifs, pratiques sportives, réglementation. »
40.20	<i>Service environnement plus adapt pour le PDESI ?</i> « Mais on avait le défaut d'être trop imprégnés environnemental forcément. » Du coup y'a pas de bon service, parce qu'historiquement dans les conseils généraux, on n'avait pas besoin non plus de ce type de service. Mais par contre, souvent et bizarrement, dans la plupart des conseils généraux, le service ENS et le service PDIPR est le même, voire très très proche. Du coup, je pense que pour des services comme ça, c'est plus simple d'embrayer un PDESI, parce que du coup, t'es dans une dimension déjà au dessus. T'es pas uniquement dans la randonnée pédestre, tu gères aussi les vététistes t'as déjà beaucoup de clés, de contacts, d'entrées techniques,

	partenariales, de compétences en interne, t'as déjà des habitudes de travail, qui te permettent d'embrayer rapidement sur une démarche PDESI, avec un portage politique etc. »
42.20	<i>PDIPR au service tourisme : incongru</i> « C'est un peu incongru effectivement que ce soit géré par le tourisme, alors que bon, c'est peut-être plus du sport que de l'ENS éventuellement, mais alors en quoi c'est du tourisme... Alors certes les sentiers, la randonnée c'est typiquement alsacien la randonnée, le Club Vosgien etc, mais là aussi culturellement ils ont leur propre culture professionnelle du tourisme. »
44.20	<i>Influence du contexte global</i> « Je pense que le contexte budgétaire, il faut en revenir au contexte politique. Si politiquement, la sauce avait prise, si le dossier avait été soutenu, au niveau des objectifs, techniquement au niveau de l'encadrement, tu vois ce que je veux dire, si on avait pris des positions fortes, arrêté des stratégies fortes etc... par le biais d'un exemple concret, tel site, voyez on a fait ça, ça a marché, en plus le département est sorti en plus comme l'élément qui a permis de modérer et de trouver des solutions, ... Après, tu peux discuter budget, c'est des moyens, c'est de l'animation, faut que le poste soit pérennisé, qu'on ait un poste en plus pour travailler sur tel aspect, enfin tu vois. Et du coup, la question budgétaire, ça aurait été un moyen nécessaire, et c'était un moyen qui était clairement pas suffisant, mais je pense que c'était pas une cause. C'était peut-être une conséquence par rapport à ce que j'ai évoqué avant, par rapport au portage politique. »
49.00	<i>Marche arri re par rapport l'encadrement...</i> « J'apporte une précision quand je parlais de l'encadrement, je parlais en globalité, qui je suis pour pouvoir juger. C'était une référence à ma perception globale du fonctionnement du service hein. »
50.00	Et notamment dans ton cas, toi tu étais une petite jeunette, t'arrivais avec tes socquettes et ta couette, nan pas tout-à-fait, mais c'était une première expérience professionnelle, et c'est clair que la culture professionnelle d'une structure, d'un service, des collègues, du chef de service, ça influe beaucoup dans la façon dont tu démarres un projet, dont t u le suis, etc.. Si t'avais eu dix ans d'expérience dans un autre domaine ou dans une autre structure, t'aurais été plus à l'aise pour imposer une méthode, un point de vue. »
51.45	<i>Engagement et culture professionnelle</i> « La différence c'est que nous, notre engagement il est pas viscéral, mais un petit peu quand même tu vois. Parce que nous on est sur des sujets où nous on a des trucs à défendre, à accepter ou à pas accepter. Alors je sais pas si ça fait partie de notre culture professionnelle à nous aussi dans l'environnement en tout cas, mais, on est rentré là dedans un peu quand on était petit. Quand on aime les petites fleurs, c'est pas parce qu'on arrive au conseil général qu'on se met à les aimer tu vois. »
52.38	<i>Diff rence de cultures professionnelles : l'exemple du d bat sur le kite surf</i> « Sur l'exemple du kite surf, sans parler du dossier, mais quand on a des discussions là-dessus avec les différents acteurs, on dit voilà, il y a trente pratiquants en Alsace tout péter, et de toute façon ils peuvent venir à peine une dizaine de jours par an. Et alors du coup t'as les deux facettes qui s'expriment, donc c'est un problème qui finalement est assez ponctuel et qui ne concerne que peu de pratiquant. Mais du coup, pour les acteurs de l'environnement, c'est quand même un problème. Et pour ce genre de

	<p>phénomène, pour l'environnementaliste c'est clairement la pratique à bannir, parce qu'il suffit qu'ils viennent au mauvais endroit, au mauvais moment pour que tout foire. Et du coup, moi j'avais la question « mais quel est l'enjeu pour le département, en termes de société, de pratiques sportives, est-ce qu'on veut ouvrir un débat là-dessus, pour trente clampins ? Est-ce que le département doit forcément ouvrir un ponton ? ». Parce que du coup pour les environnementalistes, c'est un espèce de crime de lèse majesté pour un site qui est protégé et tout ça. (...). Et du coup ça c'est un bon exemple dans les approches culturelles si tu veux. Donc d'un côté t'as la culture du sportif qui va dire on va promouvoir le sport, on va encourager la pratique du kite surf, c'est une activité nouvelle, c'est fun, c'est cool, en plus c'est des surfeurs qui sentent bon le sable chaud, on a un site qui s'y prête dans le Bas-Rhin, c'est Plobsheim, donc pourquoi pas leur faire un truc. Et puis t'as l'environnementaliste un impact sur ci sur ça, et en plus je vois pour trente clampins est-ce qu'on a vraiment de l'énergie à perdre là-dessus quoi ?</p> <p>Donc du coup tu vois dans la culture on a des trucs à défendre ou pas. Et là au niveau des environnementalistes, même si c'est que deux jours par an qu'ils vont poser des problèmes et si ça se pratique en été, à 90% des cas il n'y aura aucun souci, parce que bon, faut aussi être raisonnable au niveau des impacts, mais l'environnementaliste il verra 5% des problèmes. (...). Et du coup tu vois, c'est vraiment une approche culturelle, il y en a un qui verra le verre à 95% vide, et l'autre il le verra à 5% plein quoi. Là si tu veux, j'en parlais à Patrice, en termes d'analyse du jeu d'acteurs, je disais voilà, c'est un projet, c'est un recensement des attentes des gens, et elle est sûrement légitime, je la remets pas en question mais est-ce qu'elle est légitime au point de construire un aménagement, enfin voilà quoi. (...) Il y a une vraie question à poser à l'échelle d'un site avant de se lancer bille en tête. Donc voilà, c'était juste pour illustrer la différence de culture professionnelle. »</p>
59.01	<p><i>Engagement par affinité avec la thématique</i> « Oui, il (Thomas Poirson) est investi du sujet. » « On a tous des convictions, même si en tant que technicien, on n'est pas censé émettre d'opinion, on est censé être là pour mettre en œuvre des politiques, mais si t'as pas de conviction... Avant de pouvoir mettre en œuvre une politique, faut d'abord qu'on suscite l'envie et qu'on crée la politique pour la mettre en œuvre. Sur quelques dossiers, on a des élus qui sont un peu intéressés, qui sont un peu moteurs, mais c'est pas assez si toi tu donnes pas envie de mettre en œuvre. Donc quelque part, il y a de la disposition ou de la conviction à avoir là-dessus. »</p>
59.40	<p><i>La chance d'avoir des cultures professionnelles différentes</i> « on a la chance nous dans notre collectivité, d'avoir des cultures professionnelles différentes. On a des sportifs, on a des écolos pur jus, j'en suis un exemple, François Steimer en est un autre exemple, avec des gradations, des approches, des sensibilités un peu différentes et mine de rien, je pense qu'on a du mal à l'exploiter. Dans le sens où dans la culture professionnelle, on a du mal finalement à accepter le point de vue de l'autre, parce que c'est une remise en cause de ton travail. Et du coup, c'est de la complication. La concertation c'est de la complication, et même en interne, on a du mal à l'accepter, du mal à le gérer, et ça fait partie aussi des choses sur lesquelles on a du mal à valoriser le choc des cultures qu'on peut déjà avoir en interne, et pour un dossier comme le PDESI, c'est important, parce</p>

	<p>que les débats qu'on aura en interne, c'est aussi un peu le reflet des débats qu'on aura à l'extérieur. Ça veut fait à la fois un cadre de travail en confiance pour que les gens parlent librement, interne et puis il faut se respecter, parce que si c'est la foire d'empoigne ça mène à rien. Et puis il faut peut-être aussi avoir au niveau de la hiérarchie, un message de clarté du discours qu'on peut tenir.</p> <p>On est une collectivité, c'est une culture politique, une culture du non-dit, du on se mouille pas, et c'est nécessaire, parce qu'on travaille quand même avec des élus. Mais en interne, faut quand même, qu'on puisse se dire les choses. Faut qu'on puisse se dire les choses pour qu'on puisse créer une condition de débat interne, non pas pour que les gens puissent exprimer leur ego ou leur point de vue, mais pour préparer le débat externe, le mieux possible. Et ça je pense que c'est quelque chose qu'on a, du mal à faire. »</p>
	<p>« J'ai l'impression d'être toujours le seul à râler »</p>

Repère temporel	<p align="center">Extraits de l'entretien du 24 février 2010 réalisé auprès du Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Epanouissement de la Personne du Conseil général du Bas-Rhin</p>
02.30	<p>Aparté sur le fonctionnement du CG</p> <p>« Oui, bon c'est une grande maison avec pas mal d'étages hiérarchiques. Y'a peut-être un étage hiérarchique de trop dans cette maison. Quand on regarde les organigrammes des autres institutions de même gabarit, voilà, on n'arrive pas à faire moins. »</p> <p>« Donc ça c'est la particularité des chefs de projet qui sont dans une hiérarchie parallèle. Voilà, on parlait de Patrice Mercier toute à l'heure, il est un peu dans la même situation que vous l'étiez, il est chef de projet ? C'est moi le chef de projet en l'occurrence, sur le PDESI.. c'est qui le directeur de projet sur le PDESI ? »</p>
5.07	<p>Qualification gestion du projet</p> <p>« C'est un, en quelque sorte, un mode de gestion qui devait combiner deux de transversalités. Une transversalité au sein de l'administration départementale et plus largement au sein du conseil général, puisqu'étaient concernés au-delà du service des sports un grand nombre d'autres services, environnement, jeunesse, culture et autres, et une deuxième transversalité qui était d'assurer une bonne concertation devait assurer avec les partenaires extérieurs, extérieurs au conseil général j'entends. Donc, c'était des éléments de complexité supplémentaires par rapport à un projet classique, d'une part. Et d'autre part, ça a été aussi un mode de gestion qui a été quelque part à inventer en marchant, parce que de PDESI, il n'en existait pas avant. Donc on partait un petit peu sur des chemins non balisés, c'est un mauvais jeu de mots. Sur ce point, j'ai l'impression que la méthode, que le mode de gestion tant en interne qu'en externe a bien fonctionné. Parce qu'on ne nous a jamais encore fait le reproche ni en interne ni à l'externe, d'un manque de concertation, d'une absence d'écoute ou d'un manque d'empathie. »</p>
7.20	<p>Satisfaction des élus et de l'administration</p> <p>« Ah ben les résultats sont positifs, évidemment. Les résultats sont positifs si j'en crois quels indicateurs ? Le niveau de satisfaction des élus, qui est bon. Puisqu'encore une fois, la démarche qui n'allait pas de soi, a été comprise, a été bien... il y a eu.. les efforts d'explicitation et de pédagogies aussi bien en interne qu'à l'externe qui ont été faits. On peut même dire que ces quelques années, les trois premières années ont été essentiellement consacrées à ça, plus que des travaux techniques pour savoir si tel sentier ou tel rocher devait être ou pas inscrit au PDESI. Les trois années, les trois premières années de cette démarche CDESI ont été, vu de ma fenêtre, à 80% consacrées à l'écoute, à la concertation, à la pédagogie. Donc, Satisfaction des élus, satisfaction des partenaires extérieurs qui attendaient que le CG prenne cette responsabilité, parce qu'il y a avait jachère, ou absence d'autorité capable de produire un système de régulations comme le sera l'ensemble CDESI-PDESI. Puis, enfin, satisfaction en définitive parce qu'on a maintenant une ossature qui a été adoptée à l'unanimité en décembre 2009, en tout cas les principes fondamentaux, fondateurs du futur PDESI, donc pour moi, le bilan est totalement positif. »</p>

9.55	<p>Limites et critiques : l'écoute au prix du temps et de la production concrète</p> <p>« Moi la critique finalement est un peu l'envers de la satisfaction que j'exprimais toute à l'heure, c'est que en ayant consacré 80% à l'écoute, à la pédagogie et à la concertation, on n'a pas produit grand'chose de concret. Alors force est de constater qu'aujourd'hui on a le squelette, le squelette doctrinal du futur PDESI, mais le PDESI on l'a pas. La CDESI on l'a, bon ça c'est une commission. Mais le plan en lui-même n'existe pas. Ce sera l'enjeu pour 2010 qu'on puisse mettre en ligne une V0 d'un premier PDESI avec ce qu'on aura pu mettre dessus. Mais moi je tiens absolument qu'avant la fin de l'année on puisse faire adopter par la plénière un premier jet, et qu'on puisse le mettre en ligne. Et puis les outils d'accompagnement que la CDESI doit produire en termes d'outils pédagogiques, différents livrets, chartes, bon on en a déjà parlé. Donc tout ça, ça doit pouvoir se mettre en place. Moi je dirais la seule critique, finalement c'est, enfin c'est pas une critique, on a pris beaucoup le temps de l'écoute, de la concertation, et du coup on n'a pas encore produit grand'chose de concret »</p>
11.00	<p>Un temps de l'écoute incompressible</p> <p>« Ah je ne pense pas, je pense pas. Sur des sujets aussi sensibles que le partage de l'espace, je pense pas, sauf à quelques mois près, mais globalement je pense pas qu'on aurait pu faire plus court. Il y a des étapes qu'il ne faut pas bruler au départ, sauf à rapidement se planter et à tomber dans des impasses. Et il n'y a personne, du moins au Conseil général, qui se plaint qu'on ait passé trop de temps à faire cette pédagogie et à cette écoute. <i>EW : « Ça aurait pu tre possible »</i></p>
12.25	<p>« Ça aurait pu être possible, oui, mais ça ne s'est pas vérifié. Au contraire, tout le monde salue la démarche de concertation. On aurait eu du mal aussi ensuite à s'ériger en médiateur, parce qu'il y a un peu de ça aussi dans la démarche, le conseil général doit mettre ne place des systèmes de régulation, de médiation, on aurait eu du mal à mettre cela en place alors même que la démarche elle-même ne se serait pas fondée sur les principes d'écoute, de médiation et de neutralité. Donc tout le travail territorial, thématique, bilatéral, multilatéral qui a été fait, ça c'est un capital qui est à notre crédit, et on n'aurait pas pu économiser du temps là-dessus, me semble-t-il. »</p>
14.07	<p>Concertation ou consultation ?</p> <p>« De mon point de vue on était plus dans une démarche de consultation, puisque, on fera de la concertation quand il s'agira de décider si on met tel ou tel site ou itinéraire dans le PDESI ou pas, là on concertera, là on sera dans des démarches itératives avec les différents acteurs. Là, à ce stade, il n'y avait pas de décision majeure à prendre, sauf le corps doctrinal, le 15 pages produit par le bureau d'études, mais il n'y avait pas de décision majeure à prendre. Donc tant qu'il n'y pas de décision à prendre, c'est difficile de faire de la concertation. On a fait preuve de pédagogie, d'écoute, on a consulté les différents acteurs de des espaces naturels sur leurs attentes, leurs préoccupations. Je saurais pas, comme ça, définir une limite précise entre consultation et concertation, mais je dirais qu'on est plus dans la consultation. On a consulté les gens, on fera de la concertation quand il s'agira de définir su tel ou tel site donné doit être au PDESI ou pas. Quand il y a un conflit d'usages donné, quelles solutions on peut mettre en place, quelle décision on propose aux autorités chargées de faire respecter l'ordre public, là ça sera de la concertation. »</p>

16.30	<p>Pas de cellule unifiée sports de nature – pas de plus value du bureau d'études</p> <p>« Une critique quand même, je reviens sur la question d'avant. Peut-être même deux, on n'a pas encore bien su, je pense que c'est par frein, en interne, créer une cellule unifiée qui se charge du PDESI et du PDIPR, donc entre les deux pôles concernés. On tend vers ça, mais disons qu'on y tend lentement. Je pense qu'on aurait été plus efficace si on avait eu une équipe unifiée là-dessus, donc premier élément. Deuxième élément, je pense que la plus value du bureau d'études Amnyos, a été faible. C'est-à-dire que le 12-15 pages auquel on est arrivé, je crois qu'on aurait pu y arriver tout seul, sans rémunérer un prestataire extérieur. (...) Je trouve que le rapport qualité-prix était pas forcément très positif »</p> <p>Rôle de caution de neutralité – reformulation du bureau d'études ?</p> <p>« Oui, peut-être »</p>
18.15	<p>Remise en question de l'expertise du bureau d'études</p> <p>« Ouais, moi je les ai perçu comme des gens pas très experts et dont les qualités rédactionnelles étaient loin d'être satisfaisantes. On a dû reformuler ce qu'eux-mêmes avaient formulé, c'était pas très clair. Bon, maintenant on a ce 12-15 pages qu'on va sans doute rapidement oublier, moi ce que je retiens, l'essentiel dans ce document, c'est la posture, l'empreinte digitale du futur PDESI, la phrase qui fait deux trois lignes, le conseil général a décidé de faire un PDESI comme ça, ce qu'il entend par sports de nature, mais ça on aurait pu je crois, l'écrire sans eux. »</p>
20.25	<p>Prise en compte de l'avis des citoyens</p> <p>« Je comprends la question, elle porte que dans mon secteur ou globalement sur tous les projets du conseil général ? »</p> <p><i>EW : « de mani re g n rale, au niveau des projets du CG »</i></p> <p>« Je serais peut-être moins à l'aise pour répondre, mais en tout cas, dans mon secteur et vu de ma fenêtre, j'ai le sentiment que c'est pas de la consultation de façade, pour être clair. On parlait toute à l'heure du plan d'eau de Plobsheim, on prend réellement en compte ce que nous disent les acteurs. Quand je dis qu'on prend en compte, on ne suit pas forcément, on ne fait pas forcément qu'une collection, les décisions du conseil général ne sont pas forcément que l'addition des revendications des uns et des autres, y'a aussi, on a des élus qui font des choix, et donc qui font les choix de prendre telle ou telle remarque et puis d'en laisser d'autres sur le côté de la route. Mais dans tous les cas de figures, ces remarques, ces observations, ces revendications sont prises en compte. Alors ensuite, est-ce qu'on en tient compte ou pas ? Ça c'est le choix des politiques. Moi j'ai le sentiment, sur les différents projets que je vois passer, le champ du feu, le plan d'eau de Plobsheim, le PDESI pour ne parler que des affaires sportives, la révision de la politique sportive avec le CDOS, le CROSA, on prend réellement en compte ce qui nous est dit ? On ne suit pas forcément les avis qui nous sont donnés parce qu'on peut aussi ne pas être d'accord, ou parce qu'on n'est pas forcément en mesure de répondre aux attentes, financièrement, politiquement, parce que c'est pas l'orientation générale donnée par la collectivité. Mais moi j'ai le sentiment réel que ce n'est pas une empathie de façade qui est de mise »</p>
22.40	<p>« Je pense qu'il y a très largement maintenant dans la société française, cette démarche, au niveau des institutions, de prise en compte des attentes du public, et pas seulement des attentes, telles que véhiculées par les élus, du peuple. Alors qu'on pourrait penser que, on a à intervalle régulier des</p>

	<p>élections, le peuple donne mandat à des gens pour les représenter et prendre des décisions, on pourrait se dire que voilà, ces gens ayant eu un mandat, il n'y'a pas besoin de revenir devant les gens ou devant leurs groupes de pressions, leurs associations, pour leur demander est-ce que vous êtes d'accord ou pas. On pourrait dire finalement que tout cela est surabondant puisque d'ores et déjà, le système électif, c'est l'essence même de la démocratie. On s'est rendu compte à la fin des années 60, mai 68 était passé par là, que le système électif n'était pas suffisant, pour assurer, du point de vue du citoyen, une satisfaction quant à la prise en compte de ses souhaits et de ses aspirations. De là s'est développé tout un système de gouvernance, de consultation, de pratiques d'écoute, aujourd'hui facilités par le développement d'un certain nombre d'outils dématérialisés, où on prend le pouls de la population, on prend son avis en compte, via des questionnaires, des sites internet, des sondages, ou via les corps intermédiaires que sont les syndicats et les associations. Et donc je crois, pour répondre à la question, que ce n'est pas forcément spécifique au conseil général du Bas-Rhin. Ça s'est répandu aussi dans les services de l'Etat, je pense que la région, les conseils régionaux, les communes sont engagés aussi dans ce type de mode de travail qui précède la décision politique qui intervient in fine. Multiplication dans les grandes villes des conseils de quartier, des réunions ad hoc sur l'aménagement de la place machin... Donc j'ai pas le sentiment que ce soit forcément spécifique au conseil général du Bas-Rhin. Mais en même temps, j'ai l'impression que la partie qui est bien ancrée ici, est exemplaire. Maintenant si vous demandez l'avis des usagers du réseau 67, il n'y aura peut-être pas la même chose, parce que quand on change les horaires de telle ou telle ligne de bus, on n'a pas forcément l'opportunité de consulter chaque usager. Disons, il y a des sujets qui s'y prêtent, et d'autres qui ne s'y prêtent pas non plus. Et les sujets qui se prêtent particulièrement à ce type d'exercice sont des sujets qui concernent l'espace. »</p>
29.09	<p>Effets du fonctionnement « mode projet » : nouveauté ?</p> <p>« Est-ce que c'est nouveau ? Non, parce qu'avant la démarche CDESI, il y a eu d'autres projets dans cette collectivité qui ont été menés selon ce mode de travail. La démarche projet, la démarche de concertation, elle a été mise en place avant au conseil général. L'ex-DOCE avait mis en place un certain nombre d'outils, des fiches projets standards. Ceci dit, c'est pas si ancien que ça au niveau du conseil général. C'est une démarche qui a du être lancée au début des années 2000, avec Hommes et Territoires notamment, avec le projet d'administration qui a érigé ce mode de travail mais qui n'est pas valable pour tout type de tâche, évidemment. Alors, je crois, sur le service des sports, ça a été une première. Qu'est-ce que ça apporte ? Ça apporte de la perturbation dans la chaîne hiérarchique, pour des cadres intermédiaires qui n'y étaient pas habitués. Donc, c'est clair que la démarche projet créé un système de gouvernance qui bouleverse, qui interfère avec la chaîne hiérarchique, ça c'est une question de management, une déviance ; c'est presque un des buts de l'affaire d'ailleurs. Qu'est-ce que ça apporte ? Il est évident que ça apporte un travail en équipe, donc, comme tout le monde admet qu'en travaillant à plusieurs on est moins bête qu'en travaillant seul, ça apporte forcément de la valeur ajoutée et de l'intelligence collective. Concrètement sur la démarche PDESI, je crois que ça a permis au service des sports de s'ouvrir aussi notamment aux aspects environnementaux. Peut-être aussi au service environnement de s'ouvrir aux problématiques sportives, pour ne prendre que ce service là. Ça a</p>

	<p>permis au conseil général de s'affirmer sur la scène départementale comme un acteur fort des espaces naturels. Et je dirais que, certes la loi nous a donné cette prérogative, mais au-delà de la loi maintenant on a une légitimité, par la démarche qui a été lancée, une légitimité contestée par personne. Et en termes de présence institutionnelle, je dirais que la démarche PDESI a permis, en complément d'autres actions du conseil général dans les territoires, mais voilà, rajoute une couche dans la légitimité du conseil général à être un acteur de premier plan de l'aménagement du territoire. »</p>
33.23	<p>Sur les effets de la concertation / consultation sur les acteurs extérieurs « Alors, il ne fait pas surinterpréter, vous allez avoir les présidents d'associations et de différentes structures qui vont se rencontrer, c'est déjà effectivement un point important, c'est déjà un plus. En même temps, il faut garder en tête que les pratiquants de base, ils ne vont pas se rencontrer via le PDESI. Il y a une immense partie de la population qui n'est pas associée au PDESI, c'est impossible de le faire. On arrive à faire se rencontrer des structures, des associations, des groupes, les responsables de ces groupes, mais faut encore trouver les astuces et les outils pour qu'au niveau des pratiquants dans leur multitude, il puisse y avoir cette prise en compte par les uns des impératifs des sportifs, par les autres des impératifs de l'environnement, des impératifs du tourisme, etc. quoi. Ça c'est une autre dimension encore. »</p>
34.40	<p>Pertinence du dispositif ? de la loi ? <i>EW</i> : « C'est quand même une loi qui a dix ans maintenant, il y a eu des changements de mentalité entre temps... » « Pas dix ans dans le département du Bas-Rhin, dans le Haut-Rhin » <i>EW</i> : « Non mais qui ont pensé par la loi et qui ont expérimenté dans les cinq dernières années... » « Même s'il y a eu, bien avant que la loi ne crée CDESI-PDESI, il y a eu des démarches précurseurs, sur des secteurs spécifiques, les fameux rochers et le faucon pèlerin dans les Vosges du Nord, je ne sais plus de quand date cette charte, mais de bien avant. L'avantage de la loi c'est qu'elle crée un socle commun dans toutes les régions et tous les départements de France »</p>
35.37	<p>La loi comme gageure de légitimité institutionnelle « L'avantage de l'intervention de la loi, qui n'est pas prescriptive d'ailleurs, autant que je me rappelle, il n'y a pas de sanction pour les départements qui ne créent pas de CDESI-PDESI, donc c'est une loi qui reste plus incitative. L'avantage de cette loi c'est que d'une part, elle donne une légitimité institutionnelle à cette strate de collectivité, et d'autre part elle permet d'harmoniser et de systématiser des démarches préfiguratrices ou expérimentales qui ont pu avoir lieu ici ou là. »</p>
36.33	<p>Manière de rendre l'outil utile ? « Voilà, ça c'est le travail qui est devant nous quand on aura fait un premier PDESI. Il faut s'interroger sur les outils de communication, les outils de sensibilisation, la prise en compte de tout cela. »</p>
	<p>CDESI et PDESI, c'est... « ça reste le petit monde institutionnel, encore, ça reste le petit monde institutionnel, c'est certain. »</p>
38.11	<p>Engagement dans la démarche « C'est une démarche que j'ai suivie de près quand même, hein. C'était identifié dans le projet de pôle 2006-2008 comme un des grands projets du pôle épanouissement de la personne. C'est un projet que j'ai, et que je</p>

	<p>continue de suivre, non pas au quotidien, mais de manière sérieuse. Parce que un, c'est un projet sensible au niveau politique, et deux, parce que c'est un projet que je trouve particulièrement utile, c'est un vrai service qu'on rendra à nos concitoyens et aux collectivités locales. Et c'est un projet sur lequel on avait une commande politique, et vous savez bien que j'ai été très vigilant à ce que le cadrage politique initial soit respecté et qu'on ne dévie pas de la posture départementale sur cette affaire des sports de nature, qui finalement aurait pu très bien être confiée au service de l'environnement plutôt qu'au service des sports, parce que l'entrée était très environnementaliste. Alors évidemment, je suis cela en tant que DGA et pas comme directeur de projet, d'une manière non-quotidienne, j'ai suivi ça de manière sérieuse, en ne m'attachant non pas aux détails, mais à ce que le cadre soit bien tenu... »</p>
40.15	<p>Sensibilité personnelle avec la thématique « Oui tout-à-fait, bien sûr, sinon faudrait mettre des robots et des ordinateurs à la place de nous tous. Evidemment que chacun d'entre nous a une sensibilité, on fait tous des balades dans les Vosges, on est tous usager de l'espace naturel, bon on a tous un passé, on a tous des aspirations personnelles, ça il faut pas les gommer mais il faut quand même suivre d'abord le cadre que qualifie une collectivité. Non mais c'est vrai que c'est un sujet qui m'intéresse, à titre personnel, par ailleurs, un projet qui m'intéresse plus que le plan départemental d'insertion quoi, ou que les horaires des bus du réseau 67 ! »</p>
42.30	<p>Engagement de l'élu fondamental « Je crois ce qui est important, ce qui est très important, vous parlez de l'engagement, c'est l'engagement de l'élu, que le président a désigné, donc le vice président développement durable. Déjà, notez qu'on a ça dans notre collectivité, c'est pas le président de la commission des sports qui est le chef de projet politique, président du projet. Sous Richert, il était président de la commission environnement, Rémi Bertrand, il a forcément aussi une certaine sensibilité, même si c'est pas un écologiste, mais il a eu un engagement, une disponibilité sur ce projet, grande, et entre nous, c'est pas de la flagornerie, il a eu ce tact, pour mener ça de main de maître, parce qu'il n'y a pas eu de conflit, c'est aussi la chef de projet qui avait aussi ce tact là, mais l'élu a eu cette capacité d'écoute, de pas prendre de position, d'être là dans une position d'écoute, de dire, le temps de la décision, ce qu'on mettra dans le PDESI, ce qu'on n'y mettra pas, ça viendra après, step by step, hein. Il a eu un savoir faire dans la gestion politique dans cette première phase de deux ans, de trois ans, qui a été moi je trouve, vraiment exceptionnelle, zéro faux pas dans la communication. »</p>

Extraits de l'entretien du 18 février 2010 auprès d'un agent de la direction de la Prospective du Conseil général du Bas-Rhin

« Moi c'est vrai que je me suis toujours sentie en deuxième ligne. J'étais là comme support, comme force de proposition sur les aspects informations géographiques. Je restais aux réunions d'équipe projet pour écouter, apporter des outils au service du projet, répondre aux besoins techniques du projet, pour voir quelle adaptations il faut apporter aux outils pour les besoins du projet »

Travail en transversalité : pas facile, sujet information géographique complexe, techniquement compliqué s'approprié pour des non initiés. Disponibilité, temps, rallonge les délais, difficultés à faire travailler des gens ensemble qui n'ont pas forcément l'habitudes de travailler ensemble

« C'est difficile de rentrer dans le monde de l'autre »

En plus, contraintes techniques

Aspects humains lourds : confiance, transparence

Sentiment par rapport au projet : relations territoriales = période de latence qui s'est ressentie sur la conduite du projet

Phases de flottement

Isolement du projet : problème de communication

« La communication n'est pas notre métier, tant en communication interne qu'en communication externe »

Qualité de communication interne est perfectible

Autre aspect : développement progressif des élus

Sous la présidence Richert : internet alors que l'arrivée GDK : changement, effet tunnel »

Contexte budgétaire contraint y est pour beaucoup aussi

Question du portage politique

« le souffle est tombé »

« Ben oui, ouais, peut-être, la société a changé, les gens ont pris l'habitude de discuter, et puis de régler les conflits localement, et de se retrouver en groupe de concertation et puis voilà, alors est-ce qu'après on a encore besoin d'inscrire noir sur blanc tel ou tel truc... »

« Mais exactement ! Parce qu'exactement, tu vois tu me dis si ça se trouve il n'y avait pas vraiment d'enjeu mais moi c'était pas du tout ma perception des choses parce que voilà, je suis dans mon mode administratif, on me dit faut faire un plan, ben on fait un plan, c'est qu'il y a des enjeux. Et après tu te dis mais purée tout le monde est super motivé pourquoi les élus ne suivent pas, et il y a tellement d'autres problématiques, il y a tellement d'autres trucs vachement plus prioritaires que ça. Bon là voilà, il n'y a jamais eu une bombe qui a explosée dans un croisement de chemin parce des gens se sont pas trouvés d'accord pour se croiser en VTT. Et ouais, effectivement, nos élus sont peut-être beaucoup plus clairvoyants, et à voir les priorités parce qu'ils sont hyper sollicités sur des sujets qui sont toujours plus ou moins chauds, puis pour celui-là, clairement refroidi quoi ! C'est vachement plus rassurant par rapport à la perception que j'en avais, à dire bon, c'est pas cool de leur part, ils laissent le truc vivoter, alors qu'ils en sont responsables, qu'il y a de vraies décisions à prendre ; Et puis quand t'es sportif, t'es quand même content de voir qu'il y a des gens qui s'occupent de régler un peu les choses, qui réfléchissent, pas faire n'importe quoi, n'importe où n'importe comment. »

Dire qu'on ne va pas aussi loin que prévu

« Mais à un moment donné, du coup, faut peut-être quand même que ce soit dit et posé. En disant bon ben voilà, on a installé une commission, on a inscrit les premiers éléments au plan, on se rend compte qu'aujourd'hui, localement les choses se règlent, il n'y a pas vraiment d'enjeu. Si il y a des soucis localement les choses se règlent parce qu'il y a de bonnes habitudes de concertation localement. Voilà, on a atteint notre objectif, mission elle est faite, voilà, est-ce qu'il y a besoin de dire que finalement on ne se donne pas, on veut pas en faire un super outil de com, on va pas au-delà de ce que dit la loi...»

Faites ! mais sans moyens

« Mais oui, mais tu vois, alors là justement tu vois c'est là que ça touche l'outil d'information géographique parce que là ça va au-delà. C'est la cerise sur le gâteau, qui permet réellement d'avoir une concertation, une connaissance, une communication. Et en fait, c'est pour ça que ça pêche, c'est pour ça qu'on n'arrive pas non plus, et c'est pour ça que le groupe il pédalait dans la semoule, parce qu'on n'avait pas de commande politique claire. Parce qu'on était en train de faire le « plus », mais on ne savait pas si on allait avoir les moyens financiers, si, parce que si l'outil il est attendu, tu peux être sûre que les services se mettent en ordre de marche pour que ça sorte. Voilà, regarde le site internet, ça a été un coup de pub énorme. Et en comparaison, tu dis, purée, sur le PDESI, sur le PDIPR, y'a pas de portage. Tu mets les DGA ensemble, ils te regardent ils te disent oui oui, il faut faire, il faut faire, faites ! Ouais, mais faire avec quoi ? Il n'y a pas de moyens, ni financiers, ni humains. Donc quoi, tu vois j'étais un peu déçue en sortant de la réunion du 16 juillet avec les DGA, ils disaient oui oui, c'est important, il faut faire. Mais d'accord mais ils ont dit qu'ils allaient recruté un CAE, il a pas été recruté, toi ton contrat il a fini en novembre, y'a eu un flottement jusqu'en janvier.. bon ben euh.. Moi je veux bien faire, mais dans ces conditions là, je ne peux pas faire ! Tu vois, je me dis il y a eu un décalage entre le discours et la volonté même de nos DGA, et puis concrètement ce qu'on a pu faire dans la réalité. »

Trop dans le moule

« Voilà, avoir un plan pour un plan... Ouais, mais tu vois, je trouve qu'on s'est vachement laissé, enfin on se laisse, on est complètement dans le moule de notre administration, je le dis au sens général, on a toujours ce regard, ou cette approche, hyper administrative, on nous dit il faut faire un plan, bon ben on fait un plan. En plus comme on est tous à fond sur nos thématiques, que ce soit le tourisme, les itinéraires cyclables, l'information géographique. Ouais on va faire un truc génial et tout, mais quand tu regardes de l'extérieur, tu te dis arrêtez de vous enflammer comme ça, il faut aussi faire des choses simples, les gens attendent pas forcément des trucs hyper pointus, hyper réglementés. »

« Mais ouais ouais, tu vois c'est peut-être ça finalement, l'étude a peut-être permis d'approfondir tout ce qui bouillonnait, et peut-être que les enjeux du PDESI pèsent peut-être plus sur la commission que sur le plan... Après il y a peut-être juste à maintenir ces lieux de discussion, ces lieux d'échanges. Puis si les gens ont des choses à dire ils viennent et on maintient ces lieux, et puis s'ils n'ont rien à dire on aura des réunions plates. Mais au moins, ils sauront qu'il y a un lieu pour discuter ou rencontrer d'autres personnes qu'ils ne rencontrent pas facilement d'habitude. ça donne quand même un cadre pour discuter. Mais par contre, fiat pas que, parce que tu vois si les chasseurs veulent discuter avec les pêcheurs et qu'ils doivent lever le doigt auprès du conseil général c'est pas utile non plus. Faut pas que ça devienne un niveau de plus »

Concertation

« Disons que j'y crois, allez, à 75%. Quand même. Après ça dépend à quel niveau. La concertation au niveau d'une commune, ça prend pas la même dimension qu'au niveau de l'Etat. Quand Sarkozy invite trois associations pour faire de la concertation, ça a pas

le même poids que quand un maire met autour de la table les gens de sa commune autour de projets dans lesquels ils seront lésés. Nan nan, la concertation, j'y crois, mais dans une certaine mesure »

« moi je pense que c'est souhaitable. Maintenant est-ce que le CG va continuer sur cette voie, j'en sais rien. Mais c'est souhaitable ouais. »

« Voilà si c'est ça une des voies pour avoir un plan, ouais, c'est important, mais j'ai peur que ça s'essouffle.. Par manque d'enjeux, justement... Parce que tu vois, il suffit qu'une fois, ou deux fois... Tu vois si une fois, ou deux fois de suite, il n'y a pas de sujets de discussion, ben les gens ils ne vont plus venir »

Manque de communication – restitution – retour des informations après finalisation du travail (interne comme externe)

« C'est un de nos travers. Tu vois pareil, quand les gens ont fait le boulot, et une fois qu'il est fait, t'es soulagé, il se passe une espèce de déclic dans ta tête où tu te dis, le boulot est fait, et tu passes à autre chose. Alors que tu devrais après communiquer sur ce qui a été fait. Et ça, la case information des gens avec qui t'as bossé, des fois elle passe à la trappe. Mais c'est humain je pense. On le fait tous, mais très souvent, une fois que t'as ton document final, t'es content, et puis t'oublies alors que tu devrais penser à en faire une restitution. C'est tellement agréable pour les gens d'avoir le document. Ils peuvent y retourner quand ils veulent. »

Repère temporel	Extraits de l'entretien du 11 février 2010 auprès de la chargée d'affaires touristiques du Conseil général du Bas-Rhin
3.00	« Moi ce qui m'embête c'est que j'ai jamais assisté à une commission. A chaque fois il y avait autre chose, j'étais en congé mat', il y avait toujours un truc qui faisait que je pouvais pas y aller.. et ça ça m'embête quand même »
4.03	<p>Qualification du mode de gestion et engagement</p> <p>« Ben pour moi c'est clair que ce projet c'était toi, c'était toi qui portait la démarche, après sur le pendant PDIPR, on a toujours travaillé en transversalité, ensemble, pour ça y'a jamais eu de souci. Bon nos directeurs de projet, ils étaient dans le coup quand il fallait, mais bon plus en termes de validation, qu'en termes de force de proposition. Pour les propositions, c'était plus toi sur ton projet, moi sur le mien. Bon après c'était aussi une chance, parce qu'avec ce mode de fonctionnement, on était quand même libre de pouvoir avancer comme on voulait, de faire valider les grandes étapes, de réunir l'équipe projet comme on voulait, de s'organiser comme on voulait, on avait quand même carte blanche pour avancer, pour faire avancer les projets. Sur les aspects méthodo, on s'est conformé au moule aussi, y'avait eu hommes et territoires, donc on a quand même repris cette philosophie là au niveau de la concertation. Après, je veux dire sur les contenus des projets, c'était clairement le fruit de nos propres réflexions, l'appui politique il est venu après. C'est peut-être du aussi au fait que sur cette thématique là, c'est un peu un objet nouveau pour une administration comme le CG. Puis voilà, clairement à certains niveaux de la hiérarchie, les conflits d'usages et tout ça, ça restait vraiment méconnu comme truc. »</p> <p>« Au niveau politique, le CG se positionne plus comme un médiateur. »</p>
10.15	<p>Quelle casquette prime de l'élu local ou conseiller général, pour appuyer la démarche, par rapport aux conflits d'usages ?</p> <p>« ...C'est plutôt la casquette du local qui prime. Bien sûr, il y a les deux, de toute façon, en tant qu'élus, les mecs ils connaissent leur territoire et ils se projettent par rapport à leur territoire et de manière locale et après en tant que conseiller général. »</p>
	« C'est clair que sur les débats de territoire, à part Rémi Bertrand qui portait clairement le projet politiquement, qui était vraiment à fond dans son rôle, les élus qui assistaient aux débats, parfois tu voyais bien que c'était des problèmes de leur canton ou de leur commune qui les intéressait, mais quelque part, c'est normal aussi vu le projet, il y a des échelles qui se superposent. »
11.25	« Tu te rappelles quand t'es arrivée, cette fameuse réunion, où on nous a dit « voilà, il y a le PDIPR, il y a le PDIRM, il y a le PDESI, il y a le PDT, il y a le PEP, il y a toi, il y a moi, qui fait quoi, comment on fait ? comment ça se passe ? », je me souviens, c'était au début, tu venais d'arriver, t'as tout de suite été mise dans le bain ! Donc l'équipe projet, c'était vite nécessaire aussi ! »
12.38	« Pour la transversalité, vu qu'il y avait les trois plans, il y avait forcément de la complémentarité. Après, c'est vrai que c'était la même équipe projet sur les trois plans. De toute façon on était complémentaire, aspect

	<p>touristique, sportif, environnemental, environnemental un peu moins. C'est vrai qu'on a senti, à un moment, qu'il fallait mettre cette étiquette là, et pourtant, le service environnement, moi je l'ai nettement moins senti présent. Et à la fin, tu vois bien, on nous avait donné une teinte environnement forte à mettre au début, puis au final, ils ont quand même plus repris mieux en compte le sport et le tourisme. »</p>
15.00	<p>« Pour travailler ensemble, ben de toute façon c'était naturel, on se connaissait déjà avant, quand ça allait pas on recadrait, on n'avait pas peur de se dire les choses. C'était efficace. Non mais puis, je veux dire tu vois il y a pas eu de problème de rétention d'information. Parce que c'est vrai, moi je compare avec d'autres collectivités, c'est chacun chasse gardée sur sa thématique, sur ses dossiers, nous on a quand même été exemplaire sur cette question là je trouve. »</p>
	<p>« Moi je trouve que c'était vraiment une démarche projet en transversalité exemplaire franchement. Après ça tient beaucoup aux personnes aussi, ça c'est sûr. Après faudra voir comment ça se poursuit. »</p>
18.08	<p>Direction de projet</p> <p>« Après toi, faut dire que c'était particulier. T'as eu Philippe Maillet, après c'est retourné chez Fabienne, et en plus, t'avais le DGA qui était aussi impliqué, donc... Enfin je sais pas, moi là perception que j'ai des directeurs de projet c'est vraiment, voilà, ils vraiment sont là pour valider un certain nombre de notes, et après j'ai vraiment l'impression que sur ces projets là, tout repose sur les épaules des chefs de projet. C'est vraiment plus tu vois un appui hiérarchique, de validation, à la limite quelques fois une interface avec l' élu. Mais nous, personnellement je pense qu'on a toujours eu des relations très directes avec l' élu quand il le fallait. A la limite, on communiquait directement avec l' élu et on mettait le directeur de projet en copie, quoi. »</p> <p>« ça d pend quel directeur de projet ... »</p> <p>« oui, c'est vrai.. Je parlais plus pour mon cas, mais après c'est comme tout, c'est encore une fois lié aux personnes »</p>
20.09	<p>Point de vue sur la démarche</p> <p>« moi c'est vrai que j'ai un peu de mal à répondre à cette question, parce que ce qui m'embête vraiment par rapport à l'entretien, c'est que j'ai jamais assisté à une commission. »</p> <p>« oui, mais tu as assisté à tout le processus en interne, et c'est plus ça qui m'intéresse, ton avis là-dessus, ton sentiment »</p>
	<p>Limites de la démarche</p> <p>« Trop de monde dans la commission, ça c'est une limite. Mais on l'avait dit au début.. C'est ça parce que d'un côté on veut satisfaire tout le monde quant à leur place dans la commission, mais après c'est la limite du fonctionnement de la commission, enfin ça peut, être une limite.»</p>
	<p>« Jeunesse » de la démarche</p> <p>« Mais tu crois pas que c'est aussi une question de génération ? Ils (le canoë) sont pas plus sensibilisés à tout ça aussi ? Tu vois, le canoë, Marie, tout ça, c'est quand même des jeunes. Quand tu compares avec le club vosgien, ça a rien à voir »</p>
23.32	<p>Echelle pertinente du dispositif ?</p> <p>« Mais en fait on peut quand même se poser la question si l'échelle pertinente de débat c'est cette histoire de territoire. Tu vois ou par site, vraiment. Que d'un gros truc à l'échelle départementale ; en fait y'a trop d'enjeux.. à l'échelle d'un département. Alors que c'est vrai, il peut peut-</p>

	<p>être y avoir autant d'enjeux à l'échelle d'un territoire ou d'un site, mais au moins les acteurs se connaissent, même si ils se sont mis sur la gueule, au moins ils se connaissent et on sait de quoi on parle. Moi j'ai pu en faire l'expérience sur le Champ du Feu. Donc après voilà, c'est complexe, mais faut peut-être se poser la question du fonctionnement de la commission sur cette échelle là. Enfin voilà, c'est des axes de progrès, des pistes à creuser. »</p>
	<p>« quelque part, mais ça relève de la territorialisation, mais à l'échelle des territoires, ça prend plus son sens. Quand on parle de conflits d'usages, de sites, puis il y a des pratiques différentes sur chaque site »</p>
32.50	<p>Effet d'opportunité et intérêt politique a posteriori</p> <p>« Par rapport au soutien politique, ce qu'il y a aussi, c'est que c'est assez délicat, parce que, est-ce au départ qu'on avait vraiment eu une commande politique du président à l'époque sur le PDESI et le PDIPR ? Tu vois ? Donc franchement, j'ai pas le souvenir d'avoir eu à un moment donné une commande politique claire « bon ben maintenant vous faites ça, le PDESI, vous refaites le PDIPR, faut que ce soit bouclé pour tel délai », j'ai l'impression que c'était plutôt une somme d'opportunités qui a fait qu'on a lancé la démarche. Bon alors c'est vrai qu'il y a eu, avant même que toi tu arrives, Mathieu avait travaillé là-dessus, s'était déjà occupé de la question, mais s'il n'y avait pas de portage politique fort sur ces questions de plans. Après, c'était plus des opportunités, et puis il y a eu toi, qui est venue proposer de bosser là-dessus dans le cadre de ta thèse, et puis convention CIFRE etc, et puis eux, ils savaient que c'était une obligation pour eux, d'avancer dans cette démarche, donc je pense que c'était plus une question d'opportunité, je sais pas, j'ai plutôt ce sentiment là. ? et c'est vrai que du coup, comme on savait que le PDIPR devait intégrer à terme le PDESI, on en a profité pour lancer la démarche de refonte du PDIPR. Donc je sais pas, mais moi j'ai jamais eu vraiment le sentiment qu'il y avait un portage très très fort politiquement, au niveau des présidents. Par contre, on a suscité l'intérêt politique au fur et à mesure du projet. Alors qu'initialement, ça leur semblait obscur, ils n'y voyaient pas d'intérêt. »</p> <p>« <i>Est-ce que c'est pas l'objet lui-même qui ne suscite pas l'intérêt ?</i> »</p> <p>« Je pense. Là, les personnes qu'on a dans les groupes de travail, les commission, c'est des acteurs, c'est de gens avertis, qui ont au minimum connaissance de leurs pratiques, mais le grand public, alors là c'est même pas la peine. Qu'est-ce qu'il en a à faire le grand public qu'il existe un PDESI ? Rien ? Qu'est-ce que ça lui apporte dans les faits ? Il s'en fout ! »</p>
36.15	<p>« Même le PDIPR, il peut être intéressant parce qu'il assure la continuité des sentiers et compagnie, c'est un truc qui permet une sécurité par rapport à la pratique de la rando dans certains cas, mais c'est tellement minime par rapport à l'ensemble des sentiers et des tracés. Mais pareil, c'est un outil qui commence à être daté aussi. »</p>
	<p>« Ces histoires de plans et tout ça, ça reste finalement des outils qu'on a à mettre en place, mais qu'on doit adapter au mieux en fonction de ses besoins. Et ici, on n'est pas aidé... »</p>
38.15	<p>Vision sur la suite de la démarche</p> <p>« Si vraiment on veut donner une plus value à ces plans, enfin et déjà au minimum on veut les faire fonctionner, et surtout l'intérêt, pour moi, c'est de leur donner une plus value. Parce qu'avoir juste des plans, si on les utilise pas pour créer des produits touristiques, sportifs... Pour moi ça peut être une super base pour plein de choses. Mais si on veut leur donner une</p>

	<p>plus value, il faut des moyens derrière. Et on le voit bien, c'est pas par hasard qu'on n'avance pas sur le PDIPR, et on stagne sur le volet numérisation par rapport au PDESI. Donc des moyens humains et financiers. Financiers en termes de communication essentiellement, en termes d'actions, tu vois plus que de la communication, moi je tablerais plus sur les actions de promotion et l'événementiel. »</p>
43.08	<p>TDENS</p> <p>« La TDENS est le seul outil à pouvoir être utilisé pour financer des projets sur des sites. Après est-ce qu'il y a une volonté pour utiliser cet outil. Le débat est ouvert. Pourtant on en a déjà discuté dans de nombreuses commissions, mais les élus n'ont pas réagi. Pour moi, c'est encore la chasse gardée de l'environnement, c'est tout ce que je peux dire.</p> <p>Et encore, on n'a pas besoin de moyens énormes parce qu'on peut s'appuyer sur plein d'acteurs, mais il faut quand même qu'on impulse un minimum. »</p>
45.40	<p>Aspect concerté de la démarche</p> <p>« La concertation, c'est bien beau sur le papier. Non, je veux dire, c'est un peu vache ce que je dis, je suis un peu catégorique, comme d'habitude. Non, mais je pense, ce qui a été vraiment super, c'est que tu as interviewé chaque représentant du monde sportif, du monde de l'environnement, enfin bref, tous les acteurs potentiels qui pouvaient avoir leur place dans la commission. Après c'est vrai que c'est quand même un échange à deux parties. Donc là c'est vrai que ça a permis un peu de préfigurer la composition de la commission.</p> <p>Sinon je pense que la concertation elle a vraiment eu lieu, là où elle la concertation a pu le mieux s'exprimer, c'était les débats de territoire, je reviens toujours à ça. Mais c'est vrai que la composition de la commission était déjà préfigurée avant qu'aient lieu ces débats. Parce que voilà, après c'est sûr que politiquement c'est quand même sensible, ya des acteurs on peut pas faire sans, tout ça c'est historique, c'est politique, donc certains ont de toute façon leur place dans la commission, qu'il y ait eu concertation ou pas. Pour moi le lieu de concertation le plus « libre » ça a quand même été les débats de territoire.</p> <p>Alors c'est vrai que certains acteurs étaient invités sur invitation, cependant ce qui était intéressant c'est que via l'invitation par la presse, c'était un lieu libre. Ce qui fait que grâce à ce biais là, tout le monde pouvait venir, c'était quand même ouvert, quoi. »</p>
50.10	<p>Prise en compte des doléances des acteurs par le CG</p> <p>« J'ai pas trop le sentiment d'avoir eu connaissance des doléances de chacun, mais je pense qu'il y a un dossier qui traîne, c'est la synthèse non ? Mais sur ça j'ai pas le recul nécessaire »</p> <p>« Après je pense que ça dépend beaucoup du chef de projet. De quelle manière il fait la transition entre les courriers et les attentes qu'il reçoit... Comment il fait passer les messages, notamment au comité de pilotage politique. En fait pour moi, c'est vraiment qu'une traduction des attentes, quoi. Parce que c'est bien beau d'avoir ce genre de courrier, soit tu fais un AR simple en disant « oui, on a bien eu votre courrier, on a noté votre demande et on la prend en compte », après si vraiment il faut que ce soit pris en compte, c'est comment c'est traduit techniquement au politique qui décide ou pas.</p> <p>Pour moi c'est vraiment ça la clé de la prise en compte des attentes de la concertation, de quelle manière c'est traduit et mis en œuvre par l'équipe</p>

	<p>technique qui le communique au politique. Transcrire les attentes de X ou Y, transcrire techniquement les attentes au niveau de la démarche, tout en sachant que ça doit être communiqué au politiques, qui ensuite eux, actent ou pas quoi. »</p> <p><i>Nota : r le du chef de projet en question ici. R le de traducteur.</i></p>
58.02	<p>Importance de la compétence des techniciens</p> <p>« Mais de toute façon, ça revient toujours aux outils et aux compétences des techniciens, faut arrêter de se voiler la face. »</p>
56.57	<p>Représentation concertation</p> <p>« la concertation, ouais, moi j’y suis vraiment sensible. Moi j’estime que dans la mesure du possible, sur l’ensemble de mes dossiers et dans la mesure du possible, j’essaye de les faire avancer en concertation. Et pour moi, un bon projet, enfin, un projet sans concertation, il va dans le mur. Et encore plus sur ces thématiques. A partir du moment où t’as une multitude d’enjeux, une multitude d’acteurs, t’es obligée de passer par la concertation. C’est comme ça qu’on a réussi à résoudre des situations qui étaient bloquées au Champ du Feu. Non, pour moi, ça a vraiment un sens. Mais après, je veux dire tu vois, tu fais pas de concertation tu te fais taper sur les doigts, et t’en fais, et après ça s’arrête plus. Ils en veulent toujours plus. Ça c’est un peu les limites de la concertation.</p>
1.01.30	<p>Gouvernance</p> <p>« Gouvernance... ! C’est un terme en fait, pour satisfaire tout le monde en fait. Du style, tout le monde est au même niveau, tout le monde est là pour décider, mais on sait pas qui décide vraiment ni ce qui est décidé, mais tout le monde est dans la boucle.....Pour moi, gouvernance, c’est un terme qui devrait être banni ! Pour moi, c’est portage politique, pilotage, et derrière la batterie de techniciens compétents, évidemment ! voilà ! »</p> <p><i>EW : « Tu devrais penser au syndicalisme ! »</i></p> <p>« (...) Je te dis, maintenant l’atmosphère est complètement différente. Je veux dire, dans l’équipe projet, les anciens, enfin voilà, c’est bizarre... Mais de toute façon, si le directeur de projet a pas confiance en lui, et que du coup il fait pas confiance à son chef de projet, on part à la cata. La confiance, c’est la clé de tout. Et après on retombe sur des questions de management... »</p>
1.05.03	<p>Sensibilité concertation</p> <p>« Pour moi ça se passe à la fois au point de vue politique et au point de vue technique. Après, c’est deux dimensions totalement différentes, mais totalement complémentaires</p>
1.08.07	<p>« si le chef de projet ou le politique n’a pas cette sensibilité là, ça peut pas fonctionner. Parce que pour moi, la commission c’est le lieu même de l’échange. Donc si le politique qui préside la commission et le technicien qui anime la commission n’ont pas cette sensibilité, ça peut pas aller. C’est sûr qu’au niveau politique, on a eu quelqu’un d’exemplaire, il cadrerait les débats, il laisse la parole à tout le monde, il laisser s’exprimer tout le monde. Pour ça, il a été exemplaire, et je pense que là-dessus quand le président R. à l’époque il a positionné RB sur ce dossier, il a quand même fait le bon choix. Tu vois pour moi R. il avait cette sensibilité là quand même. Plus que le président actuel en tout cas. Quand même, le profil de l’homme, c’est quand même 80% du truc, quoi ! Après théoriquement, tout politique devrait avoir cette vision des choses, cette sensibilité à la concertation...mais bon, après dans la réalité, c’est autre chose. »</p>

1.11.15	<p>Effets externes</p> <p>« Je pense que ça n'a été que bénéfique. D'abord, par rapport aux acteurs extérieurs, par rapport aux autres lieux où ils ont l'habitude de discuter ou de s'engueuler, ça leur a permis de se retrouver dans un lieu de débat un peu plus neutre, avec, pas un arbitrage, mais quelqu'un qui pouvait un peu cadrer, et avoir un point de vue un peu différent que la vision des deux parties »</p>
	<p>Effets internes</p> <p>« Et en interne, par rapport à ceux qui ont participé aux groupe sou aux débats, ça permet de travailler différemment, c'est une nouvelle dynamique. Sur les réunions, on n'était pas bridé ou quoi que ce soit sur les sujets, on pouvait aussi participer et s'exprimer librement, ouvertement. Ça permet de faire son boulot un peu différemment que dans nos bureau, dans nos salles de réunions...hors les murs. Et franchement ça fait du bien de sortir un peu dans le monde réel quoi, et d'aller se confronter au terrain. Et ça, franchement je crois qu'on le fait pas assez. Enfin moi sur mon sujet j'ai la chance de pouvoir le faire plus que sur d'autres postes, mais de manière générale on le fait pas assez. »</p>
1.13.15	<p>Apprentissages / retentissements sur les autres politiques</p> <p>« Ca a alimenté à la fois la démarche CDESI, et en parallèle ça a alimenté plein d'autres thématiques, plein d'autres politiques. Tu vois, par exemple pour moi ça a alimenté ma politique tourisme. Pour JLM, tu vois ça a du alimenter les politiques de la DLU, les agents y allaient bénévolement, c'était le soir, et ils y allaient par intérêt pour le sujet, mais aussi par intérêt, parce qu'ils savaient aussi que ça pouvait leur servir pour leur boulot à eux aussi »</p>
	<p>« Parfois on a tellement l'étiquette d'administratif que les gens oublient que nos métiers c'est à la fois d'être technicien et administratif, et après on se retrouve sur des cadres d'emploi administratif, et c'est pas adapté. »</p>
1.17.30	<p>Engagement dans la démarche : évolution</p> <p>« Ouais, c'est allé crescendo. Mais moi, plus ça allait, et plus ça m'intéressait. Et tu vois maintenant, par rapport au PDIPR, c'est un sujet sur lequel je suis totalement à l'aise. Et dès le début, moi il y avait les deux entrées champ du feu et tourisme. Et c'est vrai que moi, dans mon métier, sur toutes les thématiques, la rando, c'est devenu pour moi un truc important, et qui a énormément de potentiel touristique aussi. Et pour le vélo pareil, ça a permis aussi de booster un peu la thématique vélo. Tu vois ça a alimenté beaucoup d'autres politiques, sous un autre angle, et c'est ça qui est intéressant. C'est une autre porte d'entrée, et en tout cas ça a eu son intérêt »</p> <p>« Je m'engagerais tout autant pour la suite, après tout dépend comment ça va évoluer. »</p>

Repère temporel	Extraits de l'entretien du 11 février 2010 réalisé auprès du référent régional sports de nature de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
2.06	« Si je suis critique... ouais, sur la démarche, globalement, effectivement c'est une démarche qui a trainé en longueur, qui a pris du temps entre les différentes phases et l'analyse, c'est lié à mon avis au fait que ce soit une démarche qui s'est voulue hyper participative, où la volonté était d'impliquer les gens, et du coup elle l'a peut-être trop été. Ce qui fait qu'à un moment, faut réussir aussi, à avancer. Pas toujours concerter, concerter, sans qu'il y ait forcément de retour immédiat. Je pense que pour les participants, moi j'ai eu des questions genre maintenant il se passe quoi ? C'en est où ? etc... Le côté participatif est à mon avis hyper important et il le sera pour la suite, parce que maintenant les gens se connaissent et voilà. Ça a été un facteur qui a été à prendre en compte, à mettre en place quoi. Mais du coup, ça fait qu'on a peut-être pu perdre des gens .. dans la bataille, au fur et à mesure, y'a peut-être certaines personnes qui n'ont pas accroché... »
3.45	Lenteur de la démarche « Moi je le perçois comme, ça a été, tu vois, la volonté d'essayer d'entendre tout le monde quoi. Et qu'à un moment c'est hyper difficile, parce que le sujet est hyper complexe, parce que le « tout le monde » en question, ben il est hyper large, et que ça c'est... »
4.18	Posture du chef de projet CIFRE pour qqc dans cette lenteur ? « C'est possible que ça ait eu une influence. Je pense effectivement que si le chef de projet avait été à 100% sur la démarche, ça aurait peut-être pu faire avancer les choses plus vite. Maintenant, et moi je me rends compte en étant sur d'autres projets aussi parallèlement, dès que tu fais du projet un peu participatif ou du projet ou t'impliques des partenaires, tu te rends compte que ça va jamais à l'allure que t'envisageais au départ, que tu souhaiterais. Alors après, est-ce que le chef de projet rencontre ce type de problème ou pas, y'a aussi l'aspect un peu multicartes que parfois on peut avoir et qui fait que quand 'on se concentre pas à 100% du temps sur une tâche, et qu'on est sans arrêt en train de zapper sur différentes tâches, on en fait aucune de bien, et il n'y en a aucune qui avance »
5.09	« Et par rapport à la démarche, quelque chose qui a fait aussi que ça traîne aussi en longueur, c'est qu'en fait, on n'est pas sur une démarche simple de CDESI – PDESI. C'est-à-dire que pour moi la démarche qui est menée ici dans le bas-rhin, et d'ailleurs c'est pour ça qu'elle a un autre nom aussi, c'est la « gestion maîtrisée » c'est ça ? « des espaces sites et itinéraires » , c'est beaucoup plus large. Parce que quand on regarde les groupes de travail qui ont été mis en place et leurs finalités, il y en a un seul qui a vraiment trait à l'élaboration d'un PDESI. Tout le reste, c'est clairement du plus. Alors je dis pas que le plus est pas nécessaire, je pense qu'il apportera vraiment quelque chose, mais voilà si on se focalise sur « CDESI –PDESI qu'est-ce que c'est », c'est aller largement au delà, et c'est aussi ce qui peut expliquer pourquoi ça a trainé et pourquoi ça traîne toujours et que ça traîne encore. Faut dire c'est pas facile d'animer des groupes de travail, de lancer des groupes de travail, que l'animation soit pertinente, c'est-à-dire que les acteurs s'y retrouvent, qu'ils puissent faire passer leurs idées et les traduire

	en actions concrètes
7.15	« moi j'ajouterais peut-être une autre proposition : est-ce qu'il n'y a pas eu une influence avec ce qui a pu se faire ailleurs et qui a joué sur les contours qui ont été donnés à ce projet. C'est marrant mais on se trouve à la fois en contraste avec ce qui a été fait dans le Haut-Rhin, qui est quand même le relativement plus proche au niveau géographique, au niveau positionnement, et que par contre, l'exemple qui avait été « utilisé » lors du lancement, c'est l'exemple ardéchois, qui lui est un exemple beaucoup plus complet, on retrouve le côté gestion des conflits, enfin voilà. Donc moi j'ai l'impression finalement que, peut-être du départ d'une idée très basique, on est parti sur « pourquoi pas faire quelque chose qui s'en approche ? » et puis « pourquoi pas aussi lui donner une plus value avec des problématiques qui existent chez nous et sur lesquelles le CG est bien positionné et donc faire le lien. Et puis voilà, c'est au final ce qui a donné cette espèce de schéma qui est relativement complexe, et qui demande du boulot quoi.
8.33	Forme d'ego ? « Pas forcément d'ego, mais une forme d'inspiration ; tiens ça marche bien là-bas, pourquoi pas faire ça chez nous »
10.05	« Les autres arguments, je suis mal placé pour dire si c'est une récupération politique, ou si c'est justement parce qu'ils en avaient rien à faire, je l'ai pas senti dans un sens ou dans l'autre. »
10.41	« le contenu il est hyper intéressant, on n'a pas encore atteint les résultats. »
8.49	Effet d'opportunité « Donc moi je le vois comme beaucoup comme ça, puis après il y a ce contraste qui est venu renforcer ça par rapport au Haut-Rhin. De dire, ouais, le Haut-Rhin a été dans une démarche a priori très directive, très limitée dans l'élaboration du PDESI. On se rend compte, quand on discute avec les acteurs, que ça pas donné entière satisfaction, que ça règle pas les problèmes rencontrés, et donc de pas faire ça quoi. Donc ça a renforcé dans l'idée de dire on se rapproche peut-être plus conceptuellement de l'Ardèche. »
11.35	Déception ? (place des sportifs) « Non, parce que je trouve que là, il y a eu une évolution, qui était plutôt positive. C'est-à-dire que d'une démarche hyper environnementaliste, on arrive, progressivement, à quelque chose qui a vraiment... en tout cas la parole des sportifs a été je pense de plus en plus entendue, et de plus en plus prise en compte. »
12.00	Ouverture vers les pratiques attribuée à quoi ? « A un travail de fond, notamment, auprès de l' élu. Un travail de fond de la hiérarchie pour essayer de monter que cette démarche, elle était pas uniquement une démarche qui a pour but de protéger l'environnement mais bien de permettre le développement, de pérenniser les pratiques, et que l'un va pas sans l'autre. »
12.15	Travail de fond lié à J&S aussi non ? « Non, mais pas que, pas que, tu vois y'avait des relais, puis je pense que l'équipe de sports, au niveau du cg, s'en est aussi peut-être plus rendue compte en se disant qu'on partait sur une idée vraiment trop orientée et qu'il faut vraiment laisser libre cours aux différents aspects. Et sachant que sur cet aspect, c'est encore largement pas satisfaisant, mais est-ce que c'est pas lié au dispositif en tant que tel aussi, qui de toute façon, et c'est un peu

	<p>la discussion qu'on a en cellule sports de nature, c'est de se dire, est-ce que c'est un dispositif qui est adapté à nos pratiques ? Alors est-ce que... Tu vois y'a tellement de types de pratiques dans les sports de nature qu'il est peut-être adapté pour certaines formes, je pense à des publics qui sont peu expérimentés, des publics pas organisés, un peu pratique de masse, mais un gars qui est pratiquant rando-alpinisme, qui connaît les spots, qui connaît son activité, il va pas s'inquiéter de savoir si c'est inscrit au PDESI. Et la question de dire « est-ce qu'on n'était pas aussi bien avant... », il y a avait un accord tacite, enfin tu vois ça va remettre en cause un peu tous les accords tacites qui peuvent exister et qui permettent la pratique sur certains sites où des gens voudront jamais signer un truc même si en contrepartie il n'y a aucune responsabilité d'engagée et tout... donc voilà, mais ça, c'est plus lié au PDESI, lui-même. »</p>
14.50	<p>Effets du temps et évolution des cultures « Je pense y'a eu des évolutions de mentalités aussi entre le lancement de la démarche de la CDESI à l'époque et maintenant. Maintenant on est clairement dans l'aire du développement durable, de la biodiversité, y'a eu une évolution... ça fait presque dix ans depuis le début du dispositif »</p>
15.45	<p>Effet du recours à un bureau d'étude sur la place donnée aux sportifs dans la démarche « Je pense qu'en interne, cette étude d'Amnyos, et le travail qu'ils ont fait, ça a eu un impact qui est hyper important. Moi j'ai eu l'impression que tu vois ça a eu de réorienter un peu les groupes de travail qui apportent le plus par rapport à la démarche, donc vraiment ça a eu un plus, mais en interne. Mais j'ai pas l'impression par contre, que cette étude elle ait été suffisamment utilisée, valorisée auprès des partenaires. Ça a été un super outil de travail interne, notamment je me rappelle de la réunion, avec le tableau, ou ca avait vraiment avancé dans cette réunion, c'était un bon moment, pour moi c'est un bon exemple d'une réunion qui est constructive, où tu sors de là avec le sentiment d'avoir avancé. Mais par contre, cette étude, voilà, bien utilisée en interne, mais par rapport aux partenaires, pas assez diffusée » Nota : manque de suivi au niveau de la diffusion</p>
17.10	<p>Manque de vulgarisation de l'étude « puis surtout, la vulgariser en fait. C'est un peu le problème qu'on a, c'est que nous on est dedans, avec des sigles de partout, et tout. Et finalement le mouvement sportif il passe pas son temps à penser à la CDESI, au -PDESI, et finalement le mouvement sportif, dans ce genre d'étude ; ce qu'il veut, c'est s'y retrouver ? C'est-à-dire quelle place on occupe, et ma discipline, par rapport à ce contexte, par rapport aux autres etc.. donc finalement, cette étude, qui aurait pu, qui pourra, par ce que c'est pas fini, qui pourra être mieux exploitée »</p>
19.05	<p>Pas bien fonctionné « Alors je vais me baser, pas sur du général, mais plus sur des souvenirs que j'ai. Moi j'ai trouvé moyen, par exemple la réunion du premier groupe de travail (de la commission) parce que, tu te rends compte que ce genre de réunion, déjà il y avait trop de monde. Cette réunion, il y avait énormément de participants, et du coup, la présentation qui avait été faite à cette occasion, n'était pas adaptée au public. C'est-à-dire, que quand t'as autant de participants, tu peux pas te permettre de faire quelque chose de très ouvert pour essayer d'en tirer des conclusions et des perspectives d'action,</p>

	<p>voire déjà de rentrer dans la formalisation de ce que tu veux faire. Et ça moi, j'en avais pas conscience avant, et du coup ça m'a bien servi d'exemple, de dire quand t'as un groupe qui dépasse cinq six personnes, c'est déjà plus un groupe de travail, c'est plus un groupe de consultation, faut arriver avec des choses que tu présentes, que tu proposes sur lesquelles tu discutes, mais fait déjà que t'aies fait le travail en amont. Ben voilà, c'est le genre de trucs que t'apprends. Parce que voilà, c'était hyper intéressant, mais voilà, on est retombé je trouve dans le travers des débats de territoire, de toutes les concertations qui avaient eu lieu avant. Chacun était là pour amener un peu sa pierre dans la discussion, mais au final en tirer des conclusions et dire concrètement, ouais, on va agir là-dessus, là-dessus, c'était vachement dur. Parce qu'on est sorti de là en se disant, bon ok, on faire deux guides, mais on peut pas trop s'y mettre parce qu'on sait toujours pas... Que d'arriver en disant ben là on peut peut-être travailler sur un guide à destination des élus, avec telle et telle proposition et puis pouvoir repartir avec quelque chose à faire, tu vois. Donc voilà, ça c'est un temps dont je me rappelle particulièrement »</p>
21.05	<p>Ton des débats de territoire « Les débats de territoire, je trouve qu'ils étaient bien dans le ton, bien dans le ton qu'ils devaient avoir, c'est-à-dire que c'était hyper ouvert, que chacun venait assister à la présentation de la démarche et pouvait dire ce qu'il avait à dire, donc euh, forcément t'en tires pas forcément de choses très concrètes, mais ça fait partie de la démarche. Et après, peut-être au niveau de la CDESI, de la commission en tant que telle, peut-être trouver un mode de fonctionnement aussi, pour que tout le monde d'y retrouve, mais alors après c'est difficile, parce qu'elle concerne uniquement, enfin quasiment uniquement des décideurs, qui sont pas forcément les techniciens qui ont suivi les dossiers, donc là je sais pas trop encore. C'est une question qui reste ouverte, un problème qui reste ouvert : qu'est-ce qu'on y présente dans cette CDESI. Alors peut-être que quand il y aura du concret à traiter ce sera plus simple, mais je pense que sur le mode de fonctionnement, y'a encore de choses à faire »</p>
22.10	<p>Mode de désignation « Tiens ça me fait penser, ça aussi ça a bien foiré, de savoir qui était le membre titulaire, le membre suppléant et que des fois t'avais un troisième larron qui débarquait, ouais sur la désignation des membres ça a été bien folklo ! »</p>
24.07	<p>Concertation « Concertée ? ouais, à outrance ! »</p>
24.40	<p>Dimension réelle de la prise ne compte de ce qui émanait du terrain ? « C'est une bonne question. En fait je suis pas forcément le mieux placé pour y répondre parce que j'ai aussi participé à faire la cuisine, tu vois, par contre, je pense que les gens du mouvement sportif seront à même de te dire est-ce qu'ils ont eu, déjà eux, le sentiment d'avoir été concertés, et ensuite, est-ce qu'ils trouvent que ce qu'ils ont fait émerger, est là. » <i>Rq perso : « Du coup c'est presque tonnant , ça a voulu tre concert , ça l'a t , m me dans les faits exactement, et alors est-ce qu'il y a vraiment eu une honn tet de la part du politique de dire on fait une d marche concert e, alors on le fait, et on va jusqu'au bout, ou est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas de raison de ne pas prendre en compte les avis des gens. Alors apr s est-ce que c'est parce que les enjeux n'ont pas le m me poids, conomique, notamment, ou politiques au niveau lectoral, qu'il y a eu</i></p>

	<i>cette honn tet l ? »</i>
26.36	« Bon, j'ai le sentiment aussi que l'élu, responsable du truc y est pour quelque chose aussi ? je pense qu'il est foncièrement dans cette démarche d'ouverture, il a toujours laissé effectivement cette marge de manœuvre au chef de projet pour mener son projet » « jamais j'ai eu à faire silence sur un aspect »
27.55	Concertation général : avis personnel sur les dispositifs en tant que citoyen « Moi je suis hyper partagé. Je trouve que c'est une bonne chose de demander l'avis des personnes, par contre, je trouve qu'actuellement, la manière dont on le fait n'est quand même pas forcément une concertation globale, enfin je sais pas, demander l'avis ouais, mais après, tu vois que ce soient les débats, ça va être Toujours les mêmes qui vont s'exprimer, Ça peut être mal vécu par les gens qui sont concertés, une fois encore j'ai pas de réponse ou de solution idéale.. J'ai le sentiment que c'est une bonne chose, mais de plus en plus, y'a de la concertation sur tout et n'importe quoi (...) »
29.08	Place du citoyen en tant que force de proposition ou de décideur ? « Non, à mon avis, au final... enfin, ça fait émerger des idées quand même, ça fait émerger des idées... Après pour faire avancer les choses, fait être dans les systèmes, etc.. C'est pas le citoyen lambda qui va faire avancer les choses, mais ceux qui participent aux groupes, ceux qui sont dans la CDESI, si on remet à ce niveau là. Après faut pas que ce soit de la concertation pour « acheter de la paix sociale » ou pour faire de la communication, parce que ce serait... ça peut être le pendant tu vois » « Mais t'es vraiment dans les problématiques de travailler en réseau, travailler à plusieurs, enfin c'est... moi je m'en rends compte chaque jour, c'est hyper compliqué. »
30.10	Compliqué parce que habitudes pas ancrées « Parce que c'est encore autre chose que le travail en équipe, le travail en équipe tu partages des tâches, tu délègues, tu diriges et tout, là non c'est du travail, on est sur le collaboratif quoi. On n'a peut être pas encore les outils pour travailler de manière efficace de manière collaborative, mais je trouve c'est un truc autour duquel il y a plein de choses à développer. Rien que tu vois, pour que le travail avance sur de l'échange de documents, des trucs comme ça, y'a des choses à créer.»
33.04	Suites de l'association des acteurs « Si on en reste sur la démarche avant l'été, enfin jusqu'à la deuxième réunion de la commission, moi le sentiment que j'ai là-dessus c'est que ça continue sur la même lignée, très clairement. »
33.23	Effets de la concertation « Ah ouais, je pense, c'est clair. Si si, moi je pense il y a eu des effets inattendus, du style Bastberg, les parapentistes et les aéromodélistes qui commençaient un peu à se chauffer pendant les débats de territoire, ça a été réglé de suite après, par deux ou trois coups de fil entre les personnes concernées. Donc ça c'était hyper intéressant, bon c'est un effet attendu dans la mesure où ça met les gens en relation, mais là ça dépasse un peu ça, là je trouve. Et si, ça a fait émerger des personnes, bien sûr. Je pense que nous Jeunesse et sport, on s'y est retrouvé aussi plus dans la démarche suite à ces débats de territoire, mais d'autres participants je veux dire, les problématiques des motorisés ont été remises sur devant de la scène, c'est peut-être attendu, mais il y a des gens, qui sont aujourd'hui, peut-être pas

	<p>forcément dans la CDESI, mais qui sont dans les groupes de travail, qui auraient pas été forcément associés, auxquels on aurait pas forcément pensé au départ et puis qui finalement se sont avérés comme étant des indispensables. »</p>
35.22.	<p>Effets d'apprentissage</p> <p>« Très clairement, je veux dire moi perso d'autant plus, parce que finalement j'ai commencé à suivre la démarche après seulement un an d'expérience dans le métier de prof de sport, donc en terme d'apprentissage sur la démarche concertée, les erreurs, les conduites de réunion, l'animation d'un réseau, pour moi c'est toutes des choses qui m'ont permis de voir des trucs qui fonctionnaient, des trucs qui fonctionnaient moins bien. Voilà en termes aussi d'apprentissage de, alors je l'avais déjà, mais ça peut-être aussi renforcer le truc, le jeu de rôles un peu, qui peut s'instaurer quand on est dans ces instances, faire passer le message, le rôle de représentation de l'Etat, l'accompagnement qu'on peut apporter. »</p> <p>« Moi je pense que t'apprends autant, t'apprends plus, en faisant qu'autrement ; dans l'action, mais pas que, dans l'action mais dans l'analyse que tu peux en faire aussi. Si t'es un benêt qui est toujours dans l'action et qui se pose pas de question, de dire « ça a marché, ça ça a pas marché », « je vais faire comme ça la prochaine fois, là j'ai été bon, là j'ai pas été bon », mais bon après c'est une question de personnalité aussi. »</p> <p>« Mais moi personnellement la démarche, alors est-ce que c'est lié à mon peu d'expérience dans le métier, dans ce type de métier, est-ce c'est lié à d'autres choses, mais moi ça m'a beaucoup apporté, bien sûr. »</p>
38.30	<p>Evolution implication démarche / Culture professionnelle et passé de sportif ?</p> <p>« Ouais, clairement. Au début c'est un dossier comme tous les dossiers, et puis tu te rends compte vite que c'est un dossier auquel tu vas donner une importance un peu particulière, puis ça va crescendo tu vois c'est pas dans toutes les instances où tu peux aller où tu vas essayer de suivre complètement la démarche, de faire des compte rendus, de participer au travail qui peut être mis en œuvre entre différents institutions</p>
40.19	<p>Pratique CO qui a pu réveiller un intérêt pour cette thématique ?</p> <p>Connaissance du terrain - connaissance pratique</p> <p>« Clairement, enfin en ce qui me concerne, c'est la base. C'est-à-dire que sur une autre thématique sport, je m'y retrouverais peut-être moins dans le métier qu'à l'heure actuelle en travaillant sur la thématique sport de nature. Du coup je pense que c'est hyper intéressant dans ce genre d'instance d'avoir des « spécialistes », en tout cas des gens qui ont une accointance, une sensibilité très très fine avec le sujet. Et en plus, je dirais comme corollaire que quand c'est le cas, tu parles un peu le même langage que les gens que tu vas rencontrer. Ils vont pas dire, le gars il y connaît rien, ça apporte aussi une certaine légitimité. Moi ils peuvent me rencontrer au Champ du feu sur des skis, sur des raquettes, en train de courir et de parcourir les montagnes, enfin voilà. »</p> <p>« Oui, puis alors d'avoir vraiment un intérêt particulier. C'est-à-dire qu'au début je suis arrivé sur des thématiques de politiques éducatives territoriales, qui sont par ailleurs intéressantes et utiles, j'avais pas la même motivation quand même qu'en travaillant directement sur la démarche »</p>

	<p>Mutation en pratiquant SDN « Moi je le vois aussi dans le réseau sports de nature au niveau de jeunesse et sport, ceux qui venaient d'un autre monde, ils s'y mettent, ils se mettent à pratiquer un sport, voire même plus de pratiques que ceux qui venaient de ce monde là avant. »</p>
	<p>Suites de l'engagement Dépendant de la situation professionnelle : changement de mission passage DR => DD Engagement professionnel ; institutionnel Bénévole : +ou – de contraintes Pas d'engagement au titre de la CO parce que pas investi au niveau du comité départemental.</p>
49.00	<p>Changement de regard « Ouais, si forcément, des gens que tu connais pas. Les chasseurs c'est un bon exemple. Pour moi les chasseurs c'est des gens dont il faut se méfier à partir de 10heures du matin, bon c'est vachement caricatural, mais j'ai découvert autre chose en les écoutant. Tu regarde leur technicien, c'est quelqu'un avec qui la discussion est ouverte, avec qui tu peux essayer de trouver des solutions. Donc les chasseurs oui, là mon point de vue a changé »</p> <p>« les motorisés, si ouais, ça a évolué, mais par contre j'avais pas trop de préconçus, puis quand on dit les motorisés, c'est quand même vachement large. Alors qu'e fait, c'et multiformes. »</p> <p>« Les environnementalistes, par exemple, ils sont comme je les avais pressentis avant. L'aspect contemplatif, l'aspect très très protecteur. Puis les personnages, quand on voit Théo Trautmann, c'est un personnage aussi quoi ! JM lui, il dénote, bon je le connaissais avant. Mais il dénote ouais. Mais en même temps, il rentre dans le rôle quoi. Il rentre dans son rôle. Je sais pas si tu te rappelles, quand je sais plus ce que j'avais dit, mais il m'avait doucement ramassé avec une petite vanne. «</p> <p>« Les pêcheurs, je les ai pas trop trop côtoyés encore. Mais ils sont dans une démarche, comme les chasseurs, qui est assez constructive. Mais c'est pareil après est-ce que ça tient à des personnes ?»</p>
	<p>Pourquoi plus coopération que revendication ? « Franchement je sais même pas pourquoi c'est comme ça. Je pense qu'ils se sont rendus compte que c'est pas uniquement par le réglementaire qu'on arrive à tout gérer, ou par la position conflictuelle, et qu'à un moment faut mettre ne place des trucs qui tiennent mieux et plus longtemps que par la contrainte »</p> <p>« A un moment oui, mais y'a un espèce de regroupement idéologique. Par exemple, pêcheurs et kayakistes, qui d'habitude ont plus dans une logique conflictuelle, ben si les deux se voient interdire leur pratique, alors c'est de dire « pourquoi pas s'unir pour essayer de défendre les lieux de pratique ». C'est des usagers qui à un moment donné peuvent être jugés comme nuisibles, qui se créent une sorte de un socle commun. »</p>
1.00.07	<p>Jeunesse de la démarche « Ah ouais, puis un dernier truc qui était marrant dans cette démarche, c'est la jeunesse de la démarche. Je veux dire Jean-Baptiste, toi, moi, je sais pas</p>

	si ça a influencé quoi que ce soit, ou si c'est lié au sujet lui-même, mais c'est assez marrant de voir qu'on était tous relativement jeunes, je veux dire tant professionnellement qu'au niveau de l'âge, sur une démarche comme celle-là. Et du coup, c'est vrai que ça a favorisé de bons contacts, et surement une manière assez commune d'aborder les choses entre nous »
--	--

Notes d'entretien
Entretien du 23 mai 2010 réalisé auprès de la Conseillère Technique
Environnement Nautique du Comité Régional de Canoë Kayak d'Alsace.

« J'ai beaucoup aimé la phase de concertation, on a pu tous mettre à plat nos attentes, c'était l'occasion de mettre les acteurs autour de la même table, des gens qui ne s'aimaient pas forcément, et surtout, de parler, en face à face, et pas juste par mail. Par contre elle (la concertation) a duré longtemps ; trois ans, donc ça fait deux ans...Maintenant, moi j'étais pas dedans comme toi au CG. Mais maintenant, je sais aussi que le problème, c'est que certaines personnes ont besoin de déballer encore et encore. Madame B. par exemple, pour la voile, elle a encore et toujours des choses à dire... et souvent c'est toujours les mêmes choses d'ailleurs. C'était comme à la première réunion de la CDESI, elle a parlé que de conflits, et elle a fait perdre une demie heure à la réunion. »

« En tant qu'acteurs extérieurs, on n'a pas vraiment eu conscience du temps que tu as pris avec les entretiens individuels. Et puis le temps sans Michel a fait perdre du temps aussi. »

« Par rapport à mon expérience sur le Brunnwasser, je sais que des fois tu peux pas aller aussi vite que tu le souhaiterais. Moi c'était pas possible d'aller plus vite par manque d'implication des bénévoles. Aujourd'hui le responsable de l'action c'est la ville de Rhinau. Ensuite, sur les contenus des réunions des groupes thématiques, on n'a pas vraiment pu cerner les projets communs et les problématiques d'action commune. Même si, enfin c'était la première fois que les acteurs nautiques se retrouvaient tous autour de la même table. »

« Plobsheim, le problème c'est que c'est la chasse gardée du CG. C'est un point noir au niveau du département. R.B. a dit que grâce au CG que la LPO et les pêcheurs marchent aujourd'hui main dans la main, mais c'est nettement plus grâce à Rhin Vivant. »

« Sur les contenus des synthèses, j'étais agréablement surprise de la synthèse des groupes de territoire. Pour le canoë, ça nous a fait un coup de promo, un coup de pub, et une reconnaissance de l'action phare qu'on a mené sur le Brunnwasser. Ça a apporté de la légitimité sur la démarche. »

« Ah les débats de territoire, je les ai tous faits !!! Parce que toutes les rivières sont défendables, parce que ce sont nos lieux de pratique, parce qu'il y a de la pratique. De la pratique en club j'entends. Puis aussi parce qu'on n'a pas forcément connaissance de tous les problèmes sur le terrain. Sauf à Munchausen peut-être. Voir l'impact de notre activité sur les autres pratiques, voir les problèmes sports nature sur le terrain, ça c'était vraiment enrichissant. »

« On aurait pu y consacrer plus de moyens, plus de réunions de travail entre agents. Le problème de ces réunions, c'est qu'on a que les présidents de structures. Et le discours des élus et le discours technicien, c'est complètement différent. Bon pour nous c'est assez facile pour la circulation de l'info, quand c'est le père et la fille ! »

« Après, j'ai pas l'impression qu'à part R.B. et Elodie, y'avait beaucoup de monde qui se sentait impliqué... Genre, y'a des gens, t'avais l'impression qu'ils se disaient « je me fais une petite réunion avant de partir en week end »

« Sur la concertation... je pense que la première année, c'était plus de la consultation. Après, la deuxième année, quand il y a eu les groupes thématiques, là c'était de la concertation. Je pense que sur les objectifs, les problématiques, il manquait plus de concertation mais entre techniciens. Les techniciens connaissent vraiment leur pratique et les problématiques de leur pratique. »

« Pour le diagnostic Amnyos, cette étude, ça nous met un super coup de pub au niveau du canoë ; là c'est mis noir sur blanc par un bureau d'études. »

« Sur le plan, je peux pas dire pour le moment, mais c'est sûr qu'il faut continuer à associer tous les acteurs à la rédaction du futur plan. Et ils attendent qu'on leur donne des bases de données. A mon avis, il faut collecter un maximum d'infos, et ensuite partir en entonnoir et ensuite faire le tri de ce qu'on veut inscrire ou pas. Parce que ça aura forcément des incidences d'inscrire un site ou un cours d'eau au plan. Et des incidences auxquelles on s'attend pas forcément. »

« Des incidences du type arrêté préfectoral ou autre réglementation. Si on inscrit un site et qu'après y'a surfréquentation, on risque de se le voir interdire donc, c'est une question quand même.. de savoir si on inscrit, enfin si on propose tel ou tel site à l'inscription... »

« Pour moi d'un point de vue pro, les avantages de la démarche comme elle a été menée dans le 67, c'est que par rapport au 68, on a pu voir ce qui marche et ce qui ne marche pas, voir la politique sport nature et voir qu'on a tous les mêmes problèmes, sécurité, pratiquants libres, etc. En ça, ça a été formateur. Puis, ça a aussi permis de rencontrer des personnes qu'on a pas l'habitude de rencontrer, de voir quoique, d'autres réseaux sont déjà existants. Ça m'a permis d'avoir des entrées auprès d'autres agents du CG. »

« D'un point de vue expérience perso, ça m'a permis de parler publiquement, lors des débats de territoire, sur deux en particulier. J'ai pu mettre mes a priori de côté, de parler plus posément, de faire l'apprentissage du contrôle de soi. (garder la face)

« Ce qui est dommage, et je le redis, c'est qu'il faudrait inviter plus de techniciens et d'élus locaux. Mais c'était une chouette expérience, et maintenant on va pouvoir s'impliquer à fond. »

« Mon engagement ? A fond ! du début à la fin ! C'est une démarche qu'on attendait. Puis moi, perso, c'est une démarche qui m'a intéressée, après c'est sûr que d'avoir eu de bonnes relations avec le chef de projet, ça a influencé les choses. C'est aussi une histoire de personne »

ANNEXE 2 : LES GROUPES DE TRAVAIL

2.1. Grille d'analyse séquentielle des groupes de travail

Grille d'analyse des interactions en groupe de travail thématique

Séquences	Protagonistes	Extraits	Thématiques	Remarque

2.2. Séquences interactionnelles principalement exploitées

GROUPE ITINERANCE TERRESTRE DU 5 MARS 2008				
Séquences	Protagonistes	Extraits	Thématiques	Remarques
00 :12 :11	RH MG	- « qui se jette à l'eau ? » - [balbutiements]... je... » - « Je veux bien ! Michel Gewinner, président de la fédération départementale des chasseurs (...) »	Début des débats	- Entrée dans l'interaction initiée par l'animateur : le représentant du CV voulait y aller mais le chasseur s'est imposé - Niveau de langage du chasseur soutenu
00 :12 :13	MG	« Notre préoccupation majeure, c'est la cohabitation entre toutes les volontés de pénétration du milieu naturel » « Obligation de gestion » « Pour simplement vous dire » « Je pense que nous pouvons être un acteur être un acteur important car la faune fait partie de notre patrimoine : nous avons un souci de gestion et un problème particulier lié au dégâts de gibier, spécialement les cervidés ruminants qui ont du mal à se nourrir. »	Coexistence des acteurs Identification des conflits d'usage	Discours argumenté Niveau d'élocution ++ Préoccupation entre la volonté de pénétrer le milieu naturel et nos obligations liées à la faune. Principale préoccupation : les dégâts de la faune

00 :13 :50	CG MG	CG : est-ce que vous avez fait un inventaire des ESI ? - « c'est mon premier propos » - « nous sortons d'une situation – dégâts sylvicoles du Lothar qui ont été subventionnés par des fonds européens. Des dégâts qui ont été subventionnés par des fonds européens qui ont un point qui me perturbe, pourquoi ? Parce qu'on dit « subvention donnée sous bonne fin », or une subvention ... lorsqu'il arrive quelque chose en cours de route, il faut la restituer »	Inventaire des ESI	<i>Ne r pond pas la question</i> Argument des dégâts naturels Référence aux conditions climatiques et à l'accident naturel (le Lhotar) par rapport aux subventionnement Victimisation ? « Nous »
00 :15 :06	MG	« équilibrer » / « ne pas déséquilibrer »		
00 :15 :30	RH	« Pour nous, le problème c'est la pénétration du massif vosgien et de la plaine, Sur le massif vosgiens nous sommes biens établis. nous nous efforçons de ne pas créer de nouveaux sentiers justement pour ne pas déranger la faune Actuellement nous avons des demandes de com com de création de sentier dans la plaine. Nous ce que nous cherchons, c'est de travailler en bonne intelligence avec les chasseurs. Nous ce que nous voulons, c'est cohabiter.» « Nous ce qui nous dérange ce sont les chasses le samedi et le dimanche, mais sur mon secteur, nous n'avons pas de problème particulier » « personnellement »	Coexistence des acteurs et identification des conflits d'usages Pénétration du milieu naturel : Pas de création de nouveau sentier malgré des demandes d'intercommunalités Doutes étant donné les relations que le CV entretient avec les élus (lobby puissant au niveau de la randonnée pédestre)	Niveau de langage moins élevé que le chasseur Accent alsacien prononcé « Nous » Positionnement par rapport aux chasseurs : cohabiter Mais, se repositionne «Je » « mon » : Exemple tiré de l'expérience personnelle
00 :17 :57	RH	« et , je m'excuse, je voudrais juste poser une question, pour la numérisation des sentiers, avez-vous prévu de contacter le Club Vosgien, parce qu'avec le Conseil Général du Haut-Rhin, nous avons fait un très gros travail »	Recensement des ESI Digitalisation des sentiers	<i>R ponse CG67 tait d j donn e en introduction</i> Référence au travail fait avec

00 :20 :41	CG RH	« Est-ce que vous avez un travail de recensement du nombre d'utilisateurs ? Quelle base de données cartographiques utilisez-vous ? » « C'est difficile à dire, mais il y a quelques statistiques produites par nos associations. La base de donnée est celle de l'IGN. Mais dans le Haut-Rhin... »		une institution similaire : légitimation du statut de partenaire dans la démarche Multiplie les référence au CG68 <i>Insiste sur la collaboration avec le CG 68.</i> <i>Interaction coup e par introduction nouveau th me par l'animateur</i>
00 :22 :38 00 :23 :45	CG MG RH RH CG RH CG RH	« Combien de licenciés ... ? » - « Chasseurs : 7500 » - « Nous, nous sommes 34000 » (CG s'adressant au CV) « Qui rencontrez-vous sur les sentiers ? » « Les VTTistes, malheureusement, on rencontre les quads, les motos. « sentiers de deux mètres de large » « on rencontre plein de monde, des cavaliers, des vélos pas tellement » « Comment vous qualifiez ces rencontres avec les vététistes ? » « Nous avons un partenariat pour le cyclotourisme sur la grande traversée des Vosges. » « « Avec les motos ? » «Le problème ce sont les motos vertes comme on les appelle et les quads qui ne sont pas immatriculés et qui circulent en forêt, et l'autre problème, ce sont les allemands, chez eux, ils n'ont pas le droit de circuler »	Identification des publics Conflits d'usages	Positionnement CV / chasseurs Puis CV reprend la main dans l'interaction avec les représentants du CG Les motorisés incriminés Référence à la norme instituée pour la randonnée pédestre Conflits vététistes atténués <i>Travail avec la r gion alsace</i> Nouvelle référence à une institution Problème = motorisé et encore plus quand ils sont étrangers. Déclinaison du syndrome NIMBY ?
00 :23 :59	CG	(Question CG au CV et aux chasseurs) « Vous avez mentionné un CU		

	MG	[contrat d'usage] comment est-ce géré ? » « Je suis chasseur au Champ du Feu. On ne chasse plus le dimanche. Je ne sais pas si vous voyez ce que cela représente. Nous subissons beaucoup plus les positions des gens non- chasseurs qui peuvent être moins tolérants que nous. »		Référence expérience personnelle : « Je » ;« Nous »
00 :25 :40	CG	« Qu'en pense le Codever ? »	Conflits d'usages	Animateur casse la dynamique
00 :25 :42	FK	« Je réponds de manière directe aux chasseurs et au Club Vosgien ? » « Je défends toute association ... » « Je représente depuis un an le Codever, ...Comme viennent de le citer Messieurs, il y a un problème avec des individus qui ne respectent rien. Des engins sans plaque, sur des véhicules non homologués. » « Le Codever développe depuis 20 ans un forum, l'observatoire des chemins. » « Il détaille des chiffres très très précis ». » « on a les chiffres » «chemins ouverts à la circulation » « aspects touristiques ... sorties encadrées » « Attention, le CODEVER ne regroupe pas que des motos mais aussi des cavaliers, des promeneurs...Cela dédramatise la pratique des motorisés qui est polyvalente. Moi, je veux trouver des solutions... Je pense qu'il y a une cohabitation possible. Je couvre beaucoup de région, comme en Lorraine. Il faut démystifier. Il faut parler ensemble, il faut cohabiter... Les gens motorisés sont de couches sociales diverses : des gendarmes, des juristes... »	Reprise de la thématique des conflits d'usages avec les motorisés	→ sur le style d' locution Accent alsacien prononcé Voix peu assurée , tremblante Timide ? Allégeance à « messieurs » = Chasseurs et CV Acte de bonne volonté manifeste Je / Défendre → Pas de donn es de l' gitimation, hors de l'observatoire des chemins, s'en sert comme argument institutionnel
00 :33 :00		« Je vous explique : le CODEVER est une association à but non lucratif. Les gens qui sont dans notre association, c'est eux qui organisent leur loisir. Ils ont des bonnes relations avec les élus. Ce week-end, je me suis baladé dans la forêt de l'Illwald. Toute la semaine cette forêt est livrée aux bûcherons, aux débardeurs, où est la protection de la faune ?Les bûcherons font du bruit aussi, les débardeurs, font des saignées que même les 4x4 ne peuvent pas traverser »	Retombées économiques régionales	R f rence l'exp rience personnelle

00 :34 :00		« associations respectables... Moi, quand je vois des quads sauvages, on fait aussi notre police »	« Moi je »	→ sur le positionnement par rapport : le CV, les promeneurs « sales », les b chérons (ONF), le tout dans un proc s de l gitimation.
00 :36 :00				Différenciation entre le Codever et les clubs
00 :37 :20				Acte de bonne volonté (bis)
00 :37 :56	JMB	<p>« Alsace Nature regroupe plusieurs milliers d'adhérents, c'est une fédération d'associations »</p> <p>« Alsace Nature dispose d'une base de données sur les sites naturels en zones protégées (APB, Natura 2000 etc..), un inventaire des autres sites non inclus dans ces zones protégées mais « à forte naturalité » est en cours. »</p> <p>« La proposition d'Alsace Nature, c'est une méthodologie, une typologie des sites, en fonction d'un inventaire des milieux naturels en fonction de leur fragilité, avec d'abord, les sites ordinaires, les sites où la pratique est bornée dans l'espace et le temps, et les sanctuaires : les sites interdits »</p> <p>« L'idée est de superposer ces sites avec les espaces, sites et itinéraires de sports de nature pou rétablir un diagnostic des impacts environnementaux des pratiques. »</p> <p>« Pour les motorisés, le problème, c'est le bruit qu'ils occasionnent, ce n'est pas le nombre de pratiquants. nous vivons dans deux mondes différents. »</p> <p>« Moi j'ai un permis moto, je n'ai rien contre la moto, mais je crois vraiment que la nuisance dépasse le strict nombre des pratiquants. Il faut dissocier le nombre des pratiquants des gênes qu'ils occasionnent. Le bruit est peu apprécié des autres usagers de la nature, et c'est aussi cela qui participe à la mauvaise image attribuée aux motorisés. Je dirais que la solution aura été trouvée quand on aura sorti un moteur silencieux ! »</p>	<p>Mise en avant de l'importance d'Alsace Nature (adhérents et nombre d'associations)</p> <p>Recensement des ESI</p>	<p>Réponse d'Alsace Nature au Codever : Positionnement : légitimité institutionnelle régionale et nationale</p> <p>Niveau de langage soutenu Style d' locution + Un leader ?</p> <p>Proposition d'une méthodologie, d'un outil. Proposition concrète dès le premier groupe de travail</p> <p>→ positionnement par rapport aux motoris s : deux mondes tr s diff rents. une pointe d'ironie sur le bruit = positionnement franc par rapport aux motorisés</p>

00 :43 :30	FK	<p>« si on regarde l'observatoire des chemins. Les marcheurs font aussi des dégâts. Si vous avez une sortie avec 20 véhicules...Moi je fais de la photo animalière avec un véhicule aux dernières normes. »</p> <p>« J'approche le gibier avec .. au contraire, je n'ai pas l'impression de déranger la faune »</p>	Des motorisés aussi respectueux de l'environnement	<p>R ponse du codever Alsace Nature</p> <p>Utilise encore l'observatoire comme seul argument de défense</p>
00 :44 :41	JF	<p>« Je vais commencer par donner des données plus chiffrées : 100/ 40 en exercice /2o régulier. SNAM. Entité nationale, 3000 membres. Evolution plaine et montagne. Groupe type 20 personnes</p> <p>« plutôt des renforts ponctuels »</p>	Professionnalisation	Intervention accompagnateur de moyenne montagne Légitimation : Reconnaissance nationale et mondiale
00 :45 :40		Le SNAM est une entité nationale qui rassemble quand même 3000 membres		
00 :45 :50		« territoires espaces... »		
00 :46 :15		« Envisager une dissociation entre les usagers et les AMM. Les AMM sont des gens brevetés d'Etat, diplômes reconnus par Jeunesse et Sports, donc l'Etat français. Nous, les groupes que nous encadrons, nous leur apportons une connaissance du milieu naturel. Nous sommes formés pour fréquenter la nature, à aborder les lieux d'une manière différente parce qu'on est formé à le faire .Il y donc une différence à faire entre des gens formés pour et les autres. Il y a une pondération à mettre en œuvre.»		Positionnement : « professionnels de l'encadrement », par opposition au CV ? Positionnement affirmé contre les motorisés
00 :47 :45		« La position du SNAM, pas de problème de cohabitation avec quelque usager que ce soit. »		→ Positionnement par rapport à qui ? Les motorisés ?
00 :48 :00		« Personne n'a abordé les professionnels. Nous sommes des gens qui encadrons des gens. Nous n'avons aucune place dans les pensées des chasseurs. Du fait de nos diplômes nous avons une plus grande légitimité à être sur ces espaces, à être là »		Adhère aux propos d'Alsace Nature Stigmatisation motorisés
00 :48 :15		« De façon globale, l'impact n'est pas le même quand il y a présence d'un encadrement professionnel »		→Discours sur le modèle de la qualification, comme moyen de légitimation mais qui peut faire débat...

00 :50 :43	DZ	« ben.. au niveau départemental nous avons... » « les vététistes représentent 15%..environ.. »	Mise en avant du nombre de licenciés (bataillons locaux cyclotouristes bas-rhinois, formateurs)	- C'est le CG qui demande le cadrage de l'activité de la structure. - Le cyclotourisme ne parle que si on l'interroge. - Ton de la voix : voix faible - Style d'élocution : Accent alsacien
00 :52 :40		« Le gros soucis, ce sont les pratiquants non fédérés » « c'est un état d'esprit qui est un peu marginal.. et qui est vraiment... »	Problèmes rencontrés	
00 :53 :04	DZ	« Les problèmes que nous rencontrons est, avec les chasseurs, mais pas directement... mais quand nous demandons à un élu... »	Conflit avec les chasseurs ? On n'en saura pas plus ici...	→ Positionnement par rapport aux chasseurs...
00 :53 :55		« le problème peut se résoudre par le respect de l'autre »		
00 :54 :34		« Mais on a besoin des chasseurs aussi » ; « Vivre ensemble »		... mais marche arrière rapidement
00 :54 :51		« Sur les données : des topos guides, faits avec les communes » « Nous recommandons la fréquentation des chemins de 2m. On a signé la convention avec le Club Vosgien... »		Alignement CV
00 :55 :16	JLS	« je représente le monde du cheval en Alsace. La fédération est la 3 ^{ème} fédé nationale. Nous avons 3500 personnes sur le tourisme équestre en Alsace, dont 2500 dans le Bas-Rhin. » « On distingue le tourisme équestre et l'équitation d'extérieur, et il y a deux types d'équitation d'extérieur. » « Tous les moniteurs aèrent, oxygèment leurs cavaliers...L'autre façon qui est gérée par nous est la rando. Quand il y a rando, il y a nuité. »		Langage soutenu Bon style d' locution Discours qui se tient Un f d rateur ?
00 :56 :18				
00 :57 :20	JLS	« Il faut des structures qui accueillent ... »		
00 :58 :23	JLS	« En Alsace une quarantaine de structures de tourisme équestre. « c'est une activité économique relativement importante, c'est une activité économique soutenue par le Conseil Régional d'Alsace. »		→ il y a un aspect économique. → référence institution
00 :58 :36	JLS	« 1979, protocole d'accord CRPF...qui dit que les chemins sont ouverts sont ceux qui font plus de 2 mètres de large...C'est beaucoup plus respecté par les cavaliers de randonnée »		Sous-entendu : moins que par les cavaliers libres

00 :59 :40		« attelage », « les clubs alentours »		= <i>c'est pas nous</i>
01 :00 :09		« des problèmes on en n'a pas beaucoup. Pour les chemins, depuis 30 ans nous avons signé un protocole d'accord avec l'ONF, les forestiers, et le Club Vosgien ».		
01 :00 :48		« ONC, conciliation entre chasseurs et cavaliers, chartes de partage de la nature au niveau des heures de sortie		
01 :01 :02		→ Pas ou peu de problème : on est arrivé avec les représentants des chasseurs, on a fait des réunions de conciliation. On a abouti à des chartes de partage de la nature : avec des heures de sortie. Pas les heures où le chasseur est à l'affut. « en général, ça se passe plutôt bien »		
01 :01 :20		« insister sur le fait que les randonneurs ... nombre de nuitées...7500 avec les cavaliers » « gens de l'extérieur » « 7500 nuitées dont la moitié avec des extérieurs. Le Bas-Rhin est le premier département de France pour le nombre de licenciés de tourisme équestre. Il y a une grosse activité de promotion, des salons du tourisme »		Les autres Retombées économiques
01 :02 :45		« Pas de problème de cohabitation »		
01 :03 :05		« Je voudrais juste vous rendre attentif, cheval pas maîtrisable si on le surprend » « le seul problème avec les vététistes « comme j'ai les vtt et les motorisés ». Les vététistes arrivent brusquement, ce qui ne donne pas le temps « d'avertir » le cheval. « si c'était possible, que le vététiste ait une sonnette »		→ Positionnement par rapport au vététistes Problème vététistes Boutade en réponse à l'intervention d'AN sur les moteurs silencieux Positionnement par rapport : - AN = alignement - VTT/motorisés = opposition
01 :03 :25				
01 :04 :28		« On comprend piéton... c'est d'ailleurs dans le protocole et dans la formation des accompagnateurs de tourisme équestre »... « Soucis ponctuels, rappel licenciés »		

01 :05 :30		Observatoire économique et social du cheval 16 000 licenciés : 4/5 000 cavaliers non licenciés, soit 20 000 chevaux en promenade... « Entre 15 000 et 20000 chevaux en Alsace qui peuvent circuler, ce qui n'est pas rien »		Référence observatoire : réponse observatoire des chemins ?
01 :07 :00	MB	« je suis un peu à part par rapport à vous je ne représente pas d'usager . Je remplace Evrard de Turckheim. je représente les propriétaires. Mais un quart des propriétés foncières sont des forêts et il y a une pénétration dans les forêts qui est de plus en plus forte »		Femme Niveau langage soutenu Ton assuré
01 :08 :10	MB	« La pression est variable selon les espaces. Mais il y a des espaces où la pression grandissante est inquiétante. Cela pose des problèmes d'exploitation, de mise en place de signalétique, cela pose des problèmes relatifs à la chasse. « responsabilité du propriétaire » « une des inquiétudes des propriétaires »	Lien fréquentation et exploitation Problèmes	→ Rappel de la notion de propriété : c'est la moindre des choses, se sont quand même des propriétés privées...
01 :09 :10	MB	« M. Gewinner l'a dit... »		Alignement propriétaires forestiers => chasseurs
		« La Particularité de la forêt privée, c'est que les usagers n'imaginent pas qu'ils sont en forêt privée, ils ne l'admettent pas. » « Les attentes et les souhaits que nous avons par rapport à la démarche relèvent surtout de l'information des propriétaires sur l'existence d'un ESI sur sa propriété, c'est la moindre des choses, il doit donner son accord. de petites parcelles et demande de son accord pour inscription d'un site au plan Convention pur mettre par écrit les règles de fréquentation, d'entretien des sentiers		
01 :11 :03	MB	« Au nom du syndicat des propriétaires privés » « Deux cas de figures : convention pas obligatoire et ceux qui estiment qu'il fait une convention, que c'est obligatoire, et qu'il faut une contrepartie financière pour entrave à la jouissance du bien. Pourquoi on ne les indemniserait pas ? Sur le Mont St Odile, c'est presque caricatural. On avait émis l'idée de compensation financière engendrée par la grande fréquentation qui provoque une dépréciation de la chasse. »	accueil du public, surcoût.	Tirade d'une traite, discours construit et argumenté
01 :13 :56	MB	Données qui appartiennent à la forêt privée d'Alsace		

01 :15 :00	MG	Précision à apporter au niveau de l'activité des chasseurs		
	MB	Sur la propriété Acquisition parcelles , problèmes fréquentation Disparition des zones de repeuplement de cervidé à cause de la pénétration : « Entraves mises aux actions de repeuplement entreprises » par les chasseurs.	problème sur les jachères faune sauvage.	Lien positionnement CRPF : chasseurs et propriétaires privés défendent le même point de vue
1 :16 :37	MG	« Nous ne sommes jamais consultés sur les projets de sentiers, nous sommes mis devant le fait accomplis. » Proposition : décalage des sentiers Problèmes de franchissement de parcelles aménagées Motocross et cavaliers		→ Positionnement par rapport au CV (« les créateurs de sentiers »).
1 :18 :55	MG	Impliqués sur les décisions d'implication de tracés Déclaration des battues et chasses collectives, on fait une information des communes pour éviter les problèmes, malheureusement, ce sont les mêmes dates qui coïncident avec d'autres activités »		
1 :20 :20		« nature ordinaire », reste encore quelques îlots Décaler : ça nous arrangerait Cavaliers « mise au point avec des horaires de passage également au niveau des périodes »		→ Positionnement par rapport à AN : préservation des → Positionnement par rapport aux promeneurs matinaux (à pied, à cheval).
1 :21 :37	MG	« Ce qui m'a surpris.. c'est qu'on a affaire à des gens bien intentionné ici, mais sur le terrain ce n'est pas la même chose. Il y a des pratiquants sauvages, qui ne respectent aucune règle. Idem pour les sports mécaniques, et pourtant, quand j'entends parler le monsieur, je me dis, il est bien.. Il y a des non licenciés chez les cavaliers qui ne respectent rien. C'est la même chose pour les AMM. Quand j'entends parler le Monsieur des accompagnateurs, il est bien le monsieur mais a-t-il pris contact avec les chasseurs de son secteur ? Là où réside le fond du problème, c'est le débordement sauvage de cette demande de pénétration »		
1 :22 :50		« alors est-ce que vous avez déjà... » « La réalité du terrain n'est pas du tout la même »		
1 :24 :35	JF	« Les professionnels ne sont jamais impliqués ... » « je le sais, je n'y vais pas »		Réponse AMM pas aux chasseurs, mais aux VTT(1),

				aux cavaliers (2), aux chasseurs (3)
	JF	« plutôt que nous le reprocher : nous sommes identifiables, il suffit de prendre contact de ... »		Réponse AMM = défense
1 :24 :56		L'animateur Coupe le débat et présente une synthèse orientée		Le CG souhaite apaiser les tensions - Recadrage CG : 1. Le problèmes des non affiliés qui vont « à la sauvage » 2. La volonté de nuire délibérée est rare
1 :28:07 1 :29 :17 1 :30 :20	RH	« y'en a beaucoup qui ne font partie d'aucune association. C'est au CG de faire de la communication pour ce type de gens qui.. s'en foutent » « la première chose à faire, c'est de faire connaître » « Comme Alsace Nature a dit » « ça va passer dans les associations » « une communication plus importante pour que le grand public soit au courant » « toucher le grand public, celui qui ... » « Effort à faire dans les associations, niveau local communication possible » « faire de la communication auprès des OT, des Mairies, stands sncf »	Pratiquants non fédérés Eduquer , interdire informer....	- Attaque en règle des pratiquants libres - Intervention spontanée CV = réponse indirecte aux chasseurs : positionnement / alignement chasseurs - Positionnement par rapport à Alsace Nature : alignement
1 :30 :27	AN	Qui doit intervenir dans l'éducation à l'environnement si on peut dire » Sorties éducation à l'environnement « on pourrait peut-être faire une réunion spécifique » « on sait bien que le problème sauvage, hors structure, c'est comment toucher les sauvages ?» « Attention, c'est dans la culture du pratiquant de pleine nature que de n'être pas fédérés. Mais ce ne sont pas des sauvages avec des peintures de guerre. »	Education à l'environnement	Parenthèse sur le positionnement particulier du représentant d'Alsace Nature : pas de focalisation particulière. → Discours indiquant le multipositionnement du locuteur.

1 :31 :26		« L'éducation à l'environnement a un coût, il faut des gens spécialisés, il faut des moyens financiers, en plus des actions que le CG soutient déjà. L'objectif, c'est l'éducation à l'environnement pour tous »		
1 :32 :40	JF	« j' voulais jsute dire, grimpeurs, sites internet forums VTT, sites internet tenus par des gens non fédérés et a priori intouchables »		AMM propose une solution
1 :33 :33	FK	« J'entends que des choses là... Je répond à la question du CV	Eduquer, interdire	Positionnement par rapport à AN = alignement
1 :34 :30		Tourisme « se lâcher les nerfs » Un seul terrain steinbourg exportent l'aspect économique ailleurs « comment enrayer le problème des incontrôlés » Relais vendeurs de matériel Que soient des idées de la part des administrations pour leur apprendre « alors interdiction .. pas une solution... » Mise en place d'une signalisation de tout ce qui est structuré « voyez-vous » « enrayer le problème des incontrôlés »		Acte de bonne volonté Vellité de coopérer CODEVER : la question de la responsabilité du vendeur
01 :37 :50		Le cyclotourisme : Quand nous faisons une manifestation, nous déclarons en préfecture. Mais il y a énormément d'organisations sauvages. Vous savez de nos jours on ne respecte rien. Quelqu'un a mis en ligne les topos guides en Allemagne, les gens de respecte rien. C'est le chacun pour soi.		CDCT très sec sur les retombées éco Répond à côté : manifestation et déclaration en préfecture Rappel de l'intérêt des fédérations
01 :39 :12				
01 :40 :00	CG	« vous qui avez une approche réaliste ».		Pose question au CDCE avec un parti pris
01 :40 :03	JLS	« Non, non, on ne peut pas ne rien faire. Propose utiliser les brochures en ligne sur les DAT pour communiquer les bonnes règles de pratique. »		
01 :41 :30		« il y a une tendance naturelle du cavalier... » Il y a vingt ans on avait des choses effroyables avec des cowboys avec des colts. Tout ça a		Répond à AN //

01 :42 :50		disparu...Maintenant, il y a une barrière économique, disparu à cause du coût du cheval, cavaliers font plus attention, » « il y a des choses plus pointues qui se font. Nous essayons des les attraper avec vétérinaires. » Relais vélos : association, démarchage porte à porte Assurance etc Licences tourisme équestre augmentent		positionnement AN : pareil Utilisation du terme sauvage
1 :43 :38		« 1 ^{ère} caractéristique du cavalier extérieur , ... contraire d'indépendance, c'est pas la dépendance »		
1 :46 :16	MB	population très éclatée selon le contexte : le degré de fréquentation du site engendre une pression variable sur les propriétaires. Attitude de rejet de activités de pleine nature de certains propriétaires qui se sentent expropriés		→Positionnement : attention chez les pratiquants fédérés, il y a aussi des irrespectueux chez eux. RECADRAGE
1 :46 :32		« il faut pas non plus dresser un tableau tout blanc ou tout noir » « faut pas se voiler la face » « des non respectueux, il y en a aussi chez les fédérés et des respectueux chez les non-fédérés »		
1 :47 :40	MG	« Attention nous sommes le seuls usagers à payer pour pouvoir profiter du milieu naturel. C'est peut-être une réflexion à mener pour les autres. »	Retombées économiques	Les chasseur doivent payer un droit d'usage et pas les autres
	JMB	« les pêcheurs aussi »		
1 :48 :26	MG	« oui mais moins que nous »		
	MG	« on est les seuls à payer avec les pêcheurs » « économie que représente la chasse pour les communes, une économie forte car car la restauration vit aussi des retombées de la chasse		retombée directe (droit de chasse) + indirecte
1 :49 :33	RH	« Fermes auberges restaurants, économie, développement de la randonnée sans bagage, itinérance, commerce de souvenir et hôtellerie »		Positionnement du CV par rapport aux chasseurs et tourisme équestre : Initiative randonnée sans bagage et retombées économiques induites dans les hôtels en réponse au tourisme équestre

1 : 51 :15	JF	« et on vit d'une activité économique » « secteur marchand » « AMM ont aussi une activité d'organiseurs » hébergement, séjours « clairement inscrits dans le développement économique et touristique »	Retombées économiques	Professionnels donc pas nature...+organisateur donc importateurs d'activité.
1 :52 :16	JMB	« on commence à peine à quantifier économiquement ce que rapporte la nature » « destination touristique en fonction de la qualité du paysage comme critère »	Retombées économiques	Recadrage sur la protection de la nature et la mise en valeur de la qualité paysagère
1 :53 :10				
1 :53 :33	FK	Achat matériel : fuite à l'étranger très forte demande de gens qui voudraient découvrir l'Alsace		
1 :55 :00	JLS	Economie parallèle du cheval, matériel, maréchaux ferrants,		Tourisme équestre met en valeur l'aspect économique
1 :56 :15		Aspect économique incontestable		Le tourisme mais tous les frais engendrés par la vie et l'équipement du cheval (bourrellerie, vétérinaires, maréchaux) L'observatoire économique du cheval : sous forme de base de données).
1 :57 :03	DZ	C'est essentiellement sur la manifestation que l'on « génère l'aspect économique ». De l'autre côté, les vélocistes « on veut des engins qui tiennent la route ».		Cyclo toujours aussi sec sur les aspects économiques, rebondit sur la vente de matériel Référence inattendue aux motorisés ??
1 :58 :20	MB	« Pour la fréquentation les seuls qui payent ce sont les chasseurs. Pour nous c'est très important en termes de régulation. Nous on voit pas la pratique de la chasse comme quelque chose de différent. On a besoin des chasseurs pour préserver la forêt. Les autres pratiques génèrent une économie mais le propriétaire n'en tire pas grand chose si ce n'est une contrainte. »		Positionnement chasse : alignement Positionnement autres activités : opposition/ mise à part
2 :00 :00	JLS	« Je propose d'ouvrir les organes internes des comités. J'invite d'ailleurs les différents intervenants à venir à une réunion de notre comité »		

2 :03:09	CG	« Une question n'a pas été abordée : la demande durable. On a réfléchi avec cette notion de développement durable. Vous n'avez pas abordé la relation avec les élus ?»		Intervention qui vient comme une orientation, une remise en ordre...
2 :04 :00	RH	« Les relations avec les élus sont bonnes. Et, pour répondre au monsieur du cheval, nous avons des revues internes, bon je sais ça va pas faire plaisir aux chasseurs, »		étonnant...
2 :05 :20	JMB	« Alsace Nature est mandatée par le MEDAD pour une étude nationale sur les trames vertes qui est applicable sur l'Est de la France »		Par rapport aux élus
La fin de réunion comme assauts de bonne volonté en termes de conciliation				

GROUPE ROCHERS DU 21 MAI 2008

Séquences	Protagonistes	Extraits	Thématiques	Remarques
	FW	« au niveau national.... »		
	LD	« c'est des sites..... »	Bases de données / COSIROC	Séquence qui a peu d'importance
00 :13 :07	FW	« voilà, »		
00 :13 :37	PB	« base bibliographique intéressante mais je ne pense pas que ce soit	A propos de la base du COSIROC	
	EW	Question conventionnement	Conventionnement	
0 : 13 : 45	FW	« Alors au niveau des conventionnement, aujourd'hui on a quatre types principaux de maîtres d'ouvrage avec qui on conventionne principalement avec l'ONF Subventions.... Ensuite on a tout un volet avec les communes et en partenariat avec l'ONF qui est le gestionnaire Ensuite on a un certain nombre...avec la région alsace et avec les propriétaires privés qui est le groupement forestier Vosges du nord, représentés par monsieur de Turckheim....(...) ...projet qui pourraient voir le jour Sélestat...Et nous essayons aussi...Du côté de Schirmeck...Voilà un peu les différentes personnes... Cadre de la charte dans les Vosges du nord...Périmètre parc des Vosges du nord, ...Collaboration avec le parc sur les problématiques archéologie »		Peu d'assurance, timidité ? Mise en valeur du conventionnement et de la démarche de charte Dimension partenariale Ce qui distingue la FFME des autres comités = avant-gardistes dans la gestion des conflits

0 :17 :07	LD	<p>« Eventuellement pour préciser ce que venait de dire Fred. Ce que prévoit la charte, le parc doit être informé et nous avons à donner notre avis sur le patrimoine présent sur le rocher. La charte prévoit que le Parc soit sollicité pour le conventionnement sur un site avec réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic (faune, flore et archéo) Après, le parc donne un avis.</p> <p>Collaborateur, partenaires.. patrimoine comme l'a dit Fred, patrimoine archéologique, ... convention qui renter dans les clous de la charte , on donne un avis mais donc, généralement la charte prévoit que lorsqu'il y a un faucon sur un rocher, il faut stopper l'activité, donc la pratique est temporairement interdite. ça n'empêche pas que... »</p>		<p>Connaissance mutuelle Mais précisions apportées par le parc : mise en avant rôle du parc Parc : vision globale des choses, vision environnementale et protection Parc : vision global et anticipe les problématique PB : se positionne en technicien CAF : inexistant pour le moment FFME : « plus value de la charte » = alignement Parc</p>
0 :20 :54	LPO	<p>Suivi de toutes les espèces rupestres Population : 73 couples reproducteurs 130 sites sur tout le massif vosgien (hiboux, grands ducs, grand corbeau) Années 1970, Marlenheim, échec cette année Kronthal : pas un problème Autres sites : vandalisme Problème des électrons libres sur les rochers des Vosges du Nord Répréhensible</p>	<p>LPO souhaite étendre la charte sur tt le massif 130 sites sont suivis Base de données en interne Faucon pèlerin, grand duc, grand corbeau</p>	<p>FFME/PARC/LPO : bonnes relations issues des années de démarche de charte</p> <p>Accent alsacien LPO Allure typique écolo</p>
0 :20 :58	EW	<p>Cette base de données, elle est accessible ? Ou vous l'avez en interne ?</p>	<p>Base de données</p>	
0 :20 :59	LD	<p>« On l'a en interne. Espèces »</p>		

0 :23 :00	LD	<p>Craintes des grimpeurs de voir la pratique interdite</p> <p>Exemple du Vieux Windstein : ça fait longtemps que le faucon pèlerin ne niche plus</p> <p>Le PNRVN demande simplement qu'on ne rajoute pas des contraintes en plus ; c'est-à-dire que l'homme ne rajoute pas une couche supplémentaire sur un milieu vivant</p> <p>Au Krappenfelds, « ça peut marcher », « ça a marché »</p> <p>Plus value de la charte</p> <p>Pour preuve, ...</p> <p>Ça peut marcher</p>		L.D. est « d'accord avec sébastien » : alignement
0 :25 :04				
0 :25 :10	FW	« quand même une plus value sur la protection des espèces »		
0 :25 :30	LD	<p>Base de données du Parc, par contre on a aussi ..</p> <p>Plus, PATNAT : capitalisation d'informations qui permet de donner un avis sur certains sites</p> <p>« espèces remarquables » ; permet de donner un avis sur certains sites</p> <p>Pas inventaires complets</p> <p>Base de données sur les rochers conventionnés</p> <p>On a aussi des base de données archéologiques</p> <p>Sites archéo, des vestiges archéo qui n'ont jamais fait l'objet de classements.. ; »</p> <p>Données archéologiques : sites classés ou inscrits, et sites pas classés mais connus par les archéologues et qui permet d'informer les grimpeurs</p>		
0 :27 :30				
0 :27 :28	CG – AS	Question : existence d'un inventaire des sites potentiellement équipables ?		
0 :27 :30	FW	<p>« A l'époque, Jean Hiss, ancien président avait fait un inventaire des sites potentiellement équipables, Aujourd'hui, se pose plus la question des anciennes falaises et de leur réhabilitation en sites d'escalade. Aujourd'hui, on n'a pas d'objectif à l'ordre du jour de développement et 'équipement de nouveaux sites, ce n'est pas inscrit aux objectifs du comité »</p> <p>« Par contre je pense qu'on a beaucoup plus de difficultés à avoir une vision globale de la potentialité des sites sur le sud de Molsheim, pour la pratique de bloc telle que pratiquée à Fontainebleau , pour ceux qui connaissent (explique la pratique de bloc)... alors là le potentiel peut être plus important surtout en</p>		<p>Positionnement par rapport : => parc et LPO au niveau de la crainte de développemnt de ssites</p> <p>Statut expert : pratique de bloc</p>
0 :29 :40				

0 :30 :20		<p>fonction des opportunités réelles. » « Aujourd’hui on n’a pas plus les moyens d’envoyer quelqu’un en forêt pour essayer de découvrir tous les potentiels et j’allais dire qu’on avait pas investi de temps et qu’on a pas inscrit ça aux objectifs du comité, tout au moins ce n’est pas à l’ordre du jour de la dernière olympiade »</p> <p>« Pascal est-ce que tu as plus d’éléments sur la période de... »</p>		<p>Indirectement : par rapport au CG</p> <p>Equipe de représentation ?</p>
0 :30 :28	PB	<p>« Historiquement, l’équipement des falaises se faisait quand un rocher était découvert par un grimpeur en forêt, si le rocher a un intérêt majeur pour la communauté, il est (...) et ensuite (...) alors voilà. On a continué sur cette (...) On n’a pas programmé une recherche précise. » « Ca se fait comme ça depuis des années...On n’est plus dans la gestion de l’existant que dans l’ouverture de nouveaux sites. Mais ça arrive encore régulièrement. C’est-à-dire que quelqu’un arrive et peut dire un grimpeur, un équipeur « équipeur », parce qu’on les appelle les équipeurs, qui ont pour la plupart maintenant intégrer les responsabilités, parce que la fédération a ... dans les années 80, a décidé de ne pas laisser faire l’équipement sauvage et a édité des</p> <p>Des manuels du parfait équipeur.. sous l’impulsion.</p> <p>Un parfait équipeur ça consiste à ...respecter le patrimoine ... bon pour l’archéologie ça se fait un peu moins ... »</p>		<p>le discours du sage ?pas forcément, double discours [positionnement dans le discours, expert]</p> <p>(REFERENCE AUX PROBLEMATIQUES ARCHEO)</p>
0 :31 :52				
0 :32 :55		<p>« Et puis il a fallu qu’on développe aussi au niveau fédéral toutes les structures sportives agréées avant de s’occuper d’un grand chantier comme ça de ce type là. Parce que bon, on a quand même un département, on va pas le transformer en montagne on n’est pas dans les Alpes ou dans le Jura, on trouve pas des falaises de 300 mètres.</p> <p>On a plutôt des rochers de 2 mètres de haut, c’est plutôt de ce type là , hein. Donc aujourd’hui je ne pense pas qu’il y ait encore beaucoup de rochers majeurs encore équipables »</p>		

0 :33 :01	FWo	« Pour rebondir juste là-dessus , chaque année on annonce au sein du milieu, ça y est c'est fini, il n'y a plus rien à équiper, cette fois c'est le dernier, c'est la dernière voie équipée, et puis finalement on se trouve comme l'an dernier Chaque année finalement on se trouve avec de nouveaux projets encore avec des projets » « Une nouvelle falaise, enfin de nouvelles carrières »		Positionnement différent de la FFME Dit au contraire que chaque année il y a de nouveaux sites
0 :33 :43	FW	« oui mais qui sont issus de carrières !! qui sont issus de carrières »		Mais non non, c'est pas bien de dire ça, il faut préciser que c'est bien des falaises dont on parle
0 :33 :41	LD	« J'peux rebondir sur ce qu'a dit Pascal Brum avant parce que c'est vachement important, ce que t'as dit sur les équipeurs et le fait que maintenant ils sur les équipeurs et le fait que maintenant, ils sont sensibilisés au maximum, parce que ça c'est la clé de tout, c'est la base. Simplement les équipeurs avant de se lancer dans l'équipement se pose a question : donc ne serait-ce qu'en allant voir le propriétaire pour simplement savoir à terme savoir ce qui peut être conventionné et si c'est autorisé, également de s'informer sur le patrimoine présent , et là vous évitez 99,9% eds problèmes après. C'est vrai que les premiers temps de la charte, plutôt que d'être à un moment donnée être... rattraper le coup sur des sites qui ont été convent... équipés, on aurait du se poser ce genre de questions là. Bon c'était dans , les années 80, je crois pas que c'était encore rentré dans la tête des équipeurs, voilà... »	1) l'équipeur doit s'informer sur ce qu'il a le droit d'équiper 2) sur comment équiper 3) il y a un travail pédagogique à faire à ce niveau	Positionnement LD – PB : alignement
00 : 34 :20	FW	: « voilà »		Affirmatif

0 : 34 :47	PB	<p>« Puis pour rappeler juste le principe de l'escalade ... Historiquement, il y a une trentaine d'années, on allait grimper quand avait ... c'est comme ça d'ailleurs qu'a commencé la pratique. Sans équipement lourd, fixe, et si on en avait besoin on en mettait, je plantais des pitons, je plantais des bouts de bois, je me débrouillais.</p> <p>Et c'est vrai que tout ça c'est relativement récent, le fait qu'il y a ait une augmentation de la base des pratiquants et une organisation. Le problème est qu'on est passé d'une pratique élitiste à une pratique de masse. L'organisation n'existait pas il y a trente ans. Moi, je trouve que ça a été relativement rapide. Moi j'ai vu dans ma carrière de grimpeur, j'ai vu, les mêmes problèmes se posaient en air libre...parce que maintenant il y a aussi une charte d'équipement des massifs, c'est-à-dire qu'in ne fait plus n'importe quoi ... Des équipiers sont habilités à équiper les nouvelles voies. Mais ils ont une formation. N'est pas équipier qui veut. Mais c'est récent, ça date d'une trentaine d'années même pas. »</p>	<i>Une br ve histoire de l'escalade</i>	Légitimité = ancienneté dans la pratique
00 :36 :02	FWo	« Il y a de quoi être optimiste par rapport à ce que tu disais Loïc, sur le fait que les 3 – 4 équipiers très actifs de la région, c'est des personnes que tu connais, que tu côtoies régulièrement, qui sont quand même sensibilisés.. »		Vision optimiste ?
00 :36 :16	BG	« Il y a aussi de nouvelles pratiques qui arrivent, y'a les parcs d'aventures qui se développent, eux ils sont plutôt dans les arbres, et dans les alpes et le jura maintenant on voit des via ferratta qui naissent de partout et on pourrait imaginer que les carrières pourraient développer ces via ferratas ... Dans le domaine du bas rhin ce serait peut-être une idée....de reconversion des sites »		Positionnement du CAF par rapport à la FFME ?
00 :36 :40	FW	« justement, on a été sur un des sites qui est situé dans l'ancienne carrière de St Nabord qui ferait un site magnifique pour développer, pour mettre en œuvre, des via ferratas, avec les réserves d'usages liées à tous les problèmes géologiques telles qu'elles nous ont été exposées par Monsieur...voilà un site essentiel. C'est vrai que demain, d'autres carrières pourraient éventuellement... »		
00 :37 :17	LPO	« Attention à St Nabord, c'est un site de nidification... »		POSITIONNEMENT LPO par rapport à la FFME

00 :37 :24	FW	« Nan, mais.. Bref, je peux prendre un exemple hein , à Beauvais, j'ai fait une via ferrata il y a deux semaines il y avait effectivement aussi une nidification du grand corbeau que j'ai vu s'envoler pendant que je faisais la via ferrata, on pouvait pas la faire complètement, y'a une dérivation.... Une échelle qui se soulève avec un cadenas comme ça on monte pas plus haut ...Y'a quand même des moyens aujourd'hui qui font que si on veut préserver et même si demain, je pense que c'est probable que se développent ce genre d'activités. Aujourd'hui, je ne sais pas où, de quelle manière etc.. dans les Vosges du Nord... et puis il faut qu'il y ait un itinéraire qui soit long, qu'il soit haut ; ces dénivelés on les a pas quand même pas dans le Bas-Rhin, et notamment dans les Vosges du nord. »		Dérision puis défense : référence exemple personnel Relativise les possibilités de développement des via ferratas
00 :38 :38	PB	« Je ne pense pas qu'il y ait un gros risque de développement des via ferratas dans le Bas-Rhin. Nous avons suivi le projet de St Nabord parce que nous sommes intéressés pour la formation des pratiquants Ce serait une via ferrata à vocation pédagogique. Mais ce ne serait pas une via ferrata sportive. Pour le moment nous avons beaucoup de choses. Mais il y a des membres dans nos clubs qui ont besoin d'une formation. Une via ferrata pédagogique pour transmettre les consignes de sécurité aux pratiquants. Il y a un besoin de formation. C'est pour ça que st Nabord nous intéresse. Sur le Langenfells, il existe un site qui permettrait une via ferrata pédagogique. Mais on a abandonné le projet parce que nos collègues grimpeurs ont dit non. Donc voyez bien que...»		Euphémisation : alignement FW - Justification : besoin d'une via ferrata pour la pédagogie et la formation - Attention, les grimpeurs, les vrais, ils n'en voulaient pas de ce projet.
00 :39 :01				
00 :40 :00	LD	« ...Et en plus c'est un site qui est super fréquenté, qui est juste à la frontière, y'a beaucoup de monde, et ça me permet juste de switcher sur un autre sujet qui va forcément , qui vous concerne beaucoup. C'est l'érosion qu'il peut y avoir au pied d'un rocher. Et comme tu dis , l'augmentation de la fréquentation, l'augmentation du nombre de grimpeurs, c'est qu'à un moment donné sur certains sites, ça devient vite problématique. La gestion de la fréquentation »	Problématique de l'érosion	« Comme tu dis » = alignement PB
00 :40 :28	FWo	« Même si on voit qu'au Langenfells, je fréquente assez ce site pour savoir que à mon avis que l'érosion est principalement due aux randonneurs et aux personnes qui marchent, qui vont visiter le château... »		- Contre cadrage : la sur-fréquentation vient d'abord des randonneurs et pas des grimpeurs
00 : 40 :40	LD PB	« Oui, mais ... « Bon, bref »		- Remise en ordre 1

00 : 40 :55	FW	« Au Waldeck... si tu veux ... »		
	LD	« Bon bref, En tout cas, c'est sûr et certain , dès qu'il y a du monde, »		Remise en ordre 2
00 : 41 :37	PB	« C'est une problématique que nous on a prise en compte au niveau national. Et on s'en rend bien compte. Actuellement, on ne voit pas comment faire pour éviter cette érosion, à part arriver en parapente sur le rocher.. Et ça j'en suis convaincu. On l'a vu dans le Palatinat, l'impact du grimpeur, de la fréquentation d'un rocher par les grimpeurs est relativement négligeable.		
		Y'a des commissions au niveau national qui réfléchissent à ce problème. Mais il n'y a pas de solution facile. »		
	LD	« Facile, Ah ça non. Ça c'est clair »		On est donc d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de solution facile = confirmatif
	PB	« Alors il y des solutions de facilité : c'est l'interdiction totale.	Coexistence des publics	
		La fédération a accepté certaines interdictions pendant des décennies, en particulier dans certains départements qui ont des rochers calcaires parce que se pose le problème du patinage du calcaire, et même le grimpeur n'a plus de plaisir à grimper. »		
	FW	« Il est vrai que sur la problématique du calcaire, ça force à la consommation du rocher, problème que nous n'avons pas ici. Ben tient est-ce qu'il ne fait pas avoir une réflexion prospective. Alors c'est vrai qu'on a un avantage dans les Vosges du nord, c'est qu'on a pas de sites calcaires, sauf dans le sud du Haut Rhin. »		[discussion à nouveau sur qui des grimpeurs ou des randonneurs ...]
00 : 44 :10				
00 : 44 :33	FWo	« Je rajouterai encore sur le thème de la fréquentation que tu soulevais , c'est qu'on est une région transfrontalière, le palatinat au Nord, à cheval avec les vosges du nord, où il y a beaucoup plus de grimpeurs, beaucoup plus de rochers, par contre les grimpeurs allemands viennent beaucoup plus ici parce qu'ils ont une « éthique » en Allemagne, notamment sur la présence des équipements, qui rend les falaises du palatinat plus dangereuses, donc la pratique est vraiment plus compliquée, beaucoup plus élitiste. C'est une région assez déséquilibrée, et on se rend compte qu'il y a beaucoup de falaises en Allemagne , mais qui sont peu fréquentées, ce qui créé aussi de la surfréquentation chez nous. »	Coexistence des publics	« Que tu soulevais » = FW
			L'éthique allemande	
			Difficultés avec la communication auprès des allemands	

00 : 45 :26		EW : question les allemands posent des problèmes ?		
00 : 45 :37		« Ca dépend comment...Et aujourd'hui moi c'est plus la difficulté que je ressens, je ne peux pas aller à des réunions, de l'équivalent, y'a pas de comité et tout ça...Je ne peux pas aller communiquer sur les enjeux liés aux vosges du Nord, alors on essaye de faire passer l'information auprès... On a beaucoup de mal à communiquer sur les enjeux, et notamment , pouvoir avoir ce dialogue et informer de la façon la plus pertinente auprès des institutions allemandes , alors on essaye de faire passer le message par le magazine ou autrement, mais du fait de cette barrière de frontière, on a beaucoup de difficultés à communiquer sur les interdictions de rochers, les mesures de protection de la nature...Certains grimpeurs allemands ont des topos qui datent d'au moins de ça.. mais sur lesquels sont répertoriés des sites qui sont maintenant strictement interdits »		
00 :47 :04	FWo	« Bon les allemands faut pas leur jeter la pierre non plus , il y a une très forte pression environnementale aussi du côté allemands et sur les XX sites où on peut faire de l'escalade dans le Palatinat en ce moment, il y en a une vingtaine qui sont totalement interdits pour des raisons de nidification , ou d'autres problèmes d'érosion, donc faut pas dire qu'ils ne sont pas éduqués à l'environnement , le problème relève plus de la communication »		Remise en ordre par rapport aux allemands Le grimpeur libre qui prend la défense des allemands
00 :47 :35	LD	« C'est un des sujets des années à venir.. On avait déjà eu quelques tentatives de rapprochement avec les allemands, mais comme on avait pas du tout la même approche, par rapport à l'équipement, mais aussi par rapport à la protection, notamment du faucon, qui était très intégrée chez eux, notamment par ce que les associations grimpeurs et environnement allemandes sont plus entremêlées, donc eux tentent de régler cela en interne...Donc on va peut-être leur demander de se rapprocher de la démarche de Charte. Donc il faut qu'on voit, il y a des choses...Mais il ne faudrait pas que parce que les restrictions sont plus importantes en Allemagne que tous se rabattent sur le rochers des Vosges du Nord....il y a un besoin d'harmonisation de la pratique sur l'ensemble du territoire qui va des Vosges gréseuses jusque sur le palatinat. L'idéal serait d'arriver à harmoniser la fréquentation. »		
00 :48 :55	FWo	« Déjà par rapport à la question de l'exploration de sites évoquée par Madame		Positionnement par rapport

		c'est important pour diluer la fréquentation. On voit que sur les 60 sites à peu près sur les Vosges du nord, il y en a qu'une petite dizaine qui focalisent l'intérêt et l'attention de 90% des grimpeurs. Donc c'est ce déséquilibre aussi qu'il faut pointer, d'où l'intérêt d'avoir de nouveaux terrains de jeu »		au CG - Justification : avoir des carrières pour équilibrer la fréquentation
00 :49 :21	AS	« qu'est-ce qui fait l'attractivité des sites ? »		
00 :49 :23	FW	« Y'a effectivement l'accessibilité du site ; mine rien, le grimpeur urbain (rires), et le grimpeur rural (rires), préfère faire trois minutes de marche qu'un quart d'heure avec un sac de quinze kilos, a priori. Deuxième chose, la potentialité qu'offre le site. Il y a des sites qui auront des voies plus difficiles et des sites avec des voies plus faciles, et il se trouve que les sites qui sont dans des niveaux abordables pour des gens d'une pratique moyenne, et qui ne représentent que quelques sites, et qui font partie de la dizaine de sites. Et dernier phénomène, qu'expliquait Florent, c'est la qualité du grès. C'est-à-dire que la qualité de grès des Vosges du nord peuvent varier d'un site à un autre. Ce qui fait des degrés d'érosion différents, des qualités de prise différentes. Et donc forcément, les grimpeurs vont se contenter de ce qu'il y a de mieux... Voilà un peu les trois critères (...) »		
00 :50 :34				
00 :50 :57	FWo	« C'est pour ça que les nouvelles carrières sont intéressantes, parce qu'effectivement il y a des potentialités en qualité de grès, souvent des pressions environnementalistes moins présentes et donc souvent..., moins de sable, plus compactes et donc c'est pour cela que c'est intéressant d'avoir de nouvelles carrières... »		
00 :51 :20	LPO	« je reviens sur ces histoires de carrière...et de St Nabord notamment, au-delà du fait qu'elles comprennent des faunes rupestres, bon on va pas insister , mais il peut aussi y avoir des enjeux au niveau du sol. St Nabord : crapauds... » Kronthal Certains sentiers qui ne sont pas forcément répertoriés, et la fréquentation peut créer un certain nombre de désagréments...de conséquences environnementales » Certains sites : problèmes dus à la fréquentation et à la création de certains sentiers d'accès aux sites.		
00 :52 :20				
00 :52 :22	LD	« Alors justement, pour reprendre ce que t'as dit, j pense là faut que les pratiquants de l'escalade, bon ils ont déjà entendu dire ça c'est très important de concevoir que sur un territoire comme le département du Bas-Rhin notamment, il faut aussi prévoir des espaces, et réellement des espaces où il n'y ait pas de pratique. Parce que, bon	Besoin de sites où on ne pratique pas	LD reprend ce que Sébastien Référence ONF

		on a tenté, la question posée par madame, ça va un peu dans le sens de ce nous on faisait, de ce que l'ONF fait régulièrement, de ce que vous faites régulièrement. On serait quand même intéressés pour avoir un projet de la part de la FFME, qui dit ben voilà en gros en fonction des différents niveaux de voies, des qualités etc.. avoir un peu une cartographie des pratiques. Et ça c'est intéressant parce que forcément on sait qu'on aura moins de monde sur des sites difficiles, que sur des sites faciles. Et quand on n'est pas grimpeur et qu'on travaille avec l'ONF ou avec un propriétaire, comment il peut savoir au départ, avant même de signer la convention, qu'il y aura jamais de monde sur un site parce qu'il est difficile,.. Donc, ça ça fait partie de la connaissance de base. Et je pense que c'est important vis-à-vis des autres partenaires que la FFME communique là-dessus. »	Besoin d'une cartographie des sites en fonction des niveaux de pratiques	Analyse les besoins Tient son rôle de leader / médiateur/ mais avec mise en avant des enjeux de limitation de la pratique (reste dans le rôle PNRVN)
00 : 53 :57	FW	« Je suis tout à fait d'accord avec toi parce que je pense que même pour nous ce serait utile de pouvoir dire, ce site qu'on propose au conventionnement, tant à l'ONF qu'aux propriétaires privés a une potentialité en termes de voies de tant... du niveau à peu près...et qui permettrait derrière, dans le cadre du travail partenarial avec les enjeux environnementaux, avec sur ce que vous disiez avec les espèce tant faune que flore, d'avoir cette évaluation de l'impact, et de voir éventuellement les mesures à prendre ne compte pour avoir une vraie gestion pérenne d'un site et de pouvoir dire « au vue de l'ensemble des critères ce site pourrait être retenu ou celui-ci ne pourra pas être retenu », c'est sûr que cette démarche serait la plus pertinente. »		FW est d'accord avec Loïc la FFME en faveur de la gestion pérenne des sites = alignement Parc
00 :54 :55				
00 :54 :56	CG	Intervention animateur : rappel de la proposition de typologie Alsace Nature (pas présent ce jour). L'animateur propose de se rapprocher d'Alsace Nature « je vous invite à vous rapprocher d'AN... »		Intervention animateur CG
00 :56 :00	FW	« Après c'est vrai que le gros boulot... effectivement comment arriver à avoir une vision d'ensemble des potentialités en Alsace, parce que c'est aussi ça. C'est en marche aussi dans le Haut-Rhin. Vous parliez de cartographie, mais ça nécessite aussi des outils informatiques adaptés, des logiciels spécifiques.. et ça c'est un aspect qui n'a pas été abordé aujourd'hui, ça demande aussi des moyens financiers ... »		
00 :57 :07	PB	« Je voulais revenir sur cette histoire de recensement. Il y a un dispositif mis en place par la fédé nationale ; ce sont les alertes... »		Aparté sur les dispositifs d'alertes mis en place et leurs fonctionnements :FME/CAF

00 :58 :10	FW	« un exemple concret « attention faucon pèlerin » Système d'alerte qui fonctionne très bien dans le milieu des grimpeurs, exemple d'une alerte sur le Krappenfells, où un grimpeur a dit « attention faucon pèlerin » » c'est vrai que cette histoire d'alerte fonctionne bien dans le milieu, mais après c'est vrai qu'en dehors du milieu... »		
00 :59 :10	FWo	« Au niveau national, il y a effectivement la fédération mais il y a aussi le site internet : climbing attitude, qui recense toutes les problématiques d'accès et d'enjeux environnementaux... » « Sensibilisation existe chez les grimpeurs , de plus en plus sensibilisation en cours »		
00 : 59 :30	PB	« C'est en cours de montée en puissance.. l'outil internet est extraordinaire, tout le monde n'y a pas accès encore, et on n'a pas encore les habitudes...des habitudes de.. mais c'est en train de se faire, dans les clubs on ne parle Ca va monter en puissance d'ici quelques années et on va être submergés d'alertes ! »		
01 :00 :18	BG DJ	« On a eu une alerte suite à une dégradation la semaine dernière, c'était vendredi dernier » (discussion entre les eux Cafistes) « Y'a aussi eu quelque chose au Falkenstein, alerte rocher instable »		Intervention CAF : besoin légitimité / se réf à la FFME H Julliard : CAF a aussi des alertes
01 :01 :10	PB	« De toute façon au niveau fédéral, ça fonctionne bien, c'est aussi une question de contexte...On essaye de mettre en place des outils » « Mais il y a de moins en moins je pense de gens qui sont... on est de moins en moins confronté au problème des électrons libres, il y a aussi une responsabilisation des gens, on se sent maintenant aussi plus en droit, quand on voit quelqu'un sur un site qui enfreint les règles, les licenciés se sentent en droit de le dire aux mauvais usagers » (...) « dans la formation fédérale on va rentrer la partie gestion de conflits »		Philosophe...
01 :02 :00	FW	« avec des allemands par exemple !! »		Positionnement par rapport aux allemands , même si c'est en rigolant
01 :02 : 05	FWo	« Par rapport à ce que disait Pascal , ce qui est intéressant par rapport aux pratiquants, sur le travail d'information... L'escalade est un sport où le taux d'affiliation à la FFME est relativement faible par rapport aux sports de masse par exemple. (...) C'est pas pour autant, c'est pas parce qu'on est pas affilié qu'on n'est		Alignement PB Positionnement libres ne sont pas des sauvages et pas une

		pas fédérés, c'est pas pour autant qu'on a n'a pas accès aux informations de la fédération, il y a d'autres organes.. donc quand bien même on n'a pas de licence, on n'est pas exclu de l'information »		raison de pas être informés non plus
01 :02 :45	LD	« Et du coup en termes, là je vais venir sur un autre terrain, en termes de responsabilité de la FFME sur les sites conventionnés. Si un grimpeur non-affilié grimpe et il lui arrive un problème...Il est euh... Parce que en gros, de quel « droit » il vient utiliser un équipement entretenu par la fédé ?		Changement de référentiel de discussion/ positionnement parc qui amène un sujet plus « lourd »
01 :03 :16	FW	« Alors, pour simplifier, le site propriétaire, équipement mobilier appartiendrait au club... après aujourd'hui dans le cadre des conventions, c'est FFME prend la responsabilité de l'équipement du site pour ses adhérents. Mais donc si aujourd'hui un grimpeur non-affilié qui tombe c'est pour sa pomme. Mais il peut se retourner contre la fédé...Mais après tout dépend du type de chute, d'accident etc... » « Un grimpeur peut attaquer la fédé pour « défaut d'information » ou « défaut d'équipement » ; tout dépend du site » « On commence à apprendre... »		Discussion entre techniciens et juristes
01 :05 :04	LD	« Ben maintenant vous êtes vraiment rentrés dans l'ère de la gestion avec toutes les problématiques de la gestion (...) », « Mais en fait ce que ça sous-entend aussi derrière tout de suite, un minimum de surveillance, avec information des gens (...) forcément s'il y a réglementation de certains sites, il faut bien un moment donné que quelqu'un puisse vérifier que la réglementation est respectée. Et ça, je le dis au Conseil Général , à un moment donné, mettre des règles c'est bien, mais s'il n'y a personne pour les faire respecter ça ne sert à rien. Nous on s'en entendu compte avec la Charte, si le partenariat n'est pas.. si on ne se rencontre pas assez régulièrement, ça ne marchera pas. Donc, quoiqu'il en soit, il faut au moins que soient organisées des rencontres régulières pour des règles qui soient établies en début de plan, soient respectées et puis.. et si à un moment donné il y a des questions de moyens, y'a des suivis, parce que tous les suivis, Sébastien a parlé des suivis faits par la LPO , on a SOS faucon pèlerin qui fait ce travail, c'est un travail qui est lourd hein, alors il y a des réseaux de bénévoles, mais on peut pas toujours demander aux bénévoles. A partir d'un moment donné, quand ça devient quelque chose d'indispensable, apporter une donnée dont on a besoin annuellement pour évaluer si les choses se passent bien ou pas bien sur le terrain et réagir en termes de	Respect des règles Moyens à mettre en œuvre pour faire respecter les règles Pouvoir faire respecter les règles décidées	Ton LD = préconisateur s'adresse au CG toujours discours bien soutenu, argumentaire bien construit connivence LPO attire l'attention sur les moyens qu'il faudra mettre en œuvre pour le respect des

		gestion, à un rythme régulier ça peut avoir un coût, plus la surveillance et l'animation en amont. Je m'arrête là tout de suite, mais si c'est pris en compte au début, on peut peut-être l'intégrer... »		règles fixées : si Alsace Nature avait été présent => alignement général acteurs de l'environnement
01 :07 :57	FWo	« ... Je crois beaucoup plus à la pédagogie qu'à la répression , à titre d'exemple au Canada, la FFQE, équivalent FFME, avait mandaté des gardiens qui demandaient les licences avant de grimper, mais c'est quelque chose qui n'a pas pu être pérennisé au-delà de deux trois ans, on ne peut pas salarier un gardien au pied de chaque rocher, !!! et puis, ça coûterait .. c'est pas réaliste ni envisageable d'avoir un surveillant au pied de chaque rocher. Donc moi le travail pédagogique me semble, en plus de son efficacité économique ... »		Positionnement net des livres
01 :08 :47	LD	« ...Le travail pédagogique ? une efficacité économique ?, mais une vraie pédagogie c'est pas gratuit.. ! » « Nan, mais par rapport à mon expérience de réserve... je peux te dire que je suis d'accord avec toi sur le fait de ne pas poster un garde au pied de chaque rocher, mais ce qui est insupportable c'est de ne pouvoir rien faire. La base, c'est d'abord la communication, après y'a la police. Mais si tu n'a pas de pouvoir de police, tu peux rien faire, aucun moyen. »		Réaction sur l'efficacité économique Référence expérience personnelle
01 :09 :49	LB	« ONF a pouvoir de police et de répression »		Alignement LD - LB
	LD	« existence textes de loi qui réglementent les pouvoirs de police, mais problème agents des forêts qui n'ont pas forcément le temps de venir intervenir » « Si on met en place des règles strictes, il faut des gens pour les faire respecter. »		
	FWo	« Attention pas d'excès de répression, pas la solution. »		Positionnement : contre répression Conflit de cadrage ?
	LD	« On ne parle pas d'interdiction mais de faire respecter les règles, ça fait 8 ans que je suis conservateur, j'ai la possibilité de mettre des PV, et un PV ne vient qu'en dernier recours, il est mis en fonction de la gravité de la faute »		recadrage
01 :12 :20	LB	« Le seul moyen pour le moment qu'on ait trouvé pour faire des rappels, ce sont des contrôles inopinés, où là, on rappelle aux gens qui ne respectent pas les règles qu'il y a des sanctions... » « on ne fait pas n'importe quoi n'importe où et question de savoir comment faire		=> Question des moyens

		respecter les bonnes pratiques »		
01 :13 :48	LD	Discussion Parc ONF : difficultés d'interpeller les allemands		
01 :16 :10	FW LD	« Oui, c'est vrai, moi-m ^e j'ai été confronté à ce problème pas plus tard que la semaine dernière où sur un site j'ai voulu m'adresser à des allemands .. verboten ici gnagna.. et c'est vrai que j'avais pas de carte bleu blanc rouge... » « Le simple fait de pouvoir intervenir...et c'est pas facile non plus, parce que le garde , bon ça dépend combien tu es etc.. (rires) »		Glissement / médiation / atténuation autour de la répression : vient comme un médiateur / facilitateur
01 :16 :16	PB	« Je comprends bien qu'on en parle, mais je ne comprends pas quel est le rapport avec le classement des sites ? »		Recadrage
01 :16 :18	LD	« Ben si, parce qu'à partir du moment où tu classes des sites, il faut bien faire respecter le classement. Je soulève le problème à l'attention du Conseil Général »		ah oui, on ne parle de la fédé ouf.. recadrage
01 :16 :20	PB	« Non parce qu'à un moment j'ai eu l'impression qu'on oubliait une chose, c'est que la pratique des sports de nature est LIBRE. On a eu ce problème avec les Itinéraires de raquettes, la position des fédérations sportives était très claire : « non, non, à une pratique à péage » et pour l'escalade, il n'est pas question que j'accepte l'idée que l'accès à la montagne soit réglementée par des droits d'accès payants, sinon moi je démissionne »		Positionnement PB – libre Positionnement contre la pratique à péage et pour la pratique libre
01 :18 :41	EW	Intervention animateur		Recadrage
	BG/D J	« La position du CAF est de laisser libre l'accès partout à tous les sites » « le maire de Genève veut conventionner l'accès du Mont Blanc, le CAF s'y est opposé »		Positionnement CAF Réponse à PB = alignement
	LD	« Moi je comprends bien vos positions , mais je pense que c'est une position qui ne peut pas être tenable à terme, pas tenable car on est bien obligé de faire comprendre qu'à un moment donné, une pratique n'est pas compatible avec la protection d'une espèce. Car tout le monde ne respecte pas, tout le monde n'est pas informé des règles... Il y a problème dès lors que quelqu'un ne respecte pas les règles qu'on a fixées collectivement. Parce que sinon, à quoi ça sert de mettre en place des règles si elles ne sont pas appliquées à tous. »		- Intervention LD : empathie - Médiateur mais toujours un ton préconisateur - Sa parole n'est jamais contestée ; il y a un pouvoir d'autorité naturelle qui doit trouver son origine dans le passé de la charte
01 : 24 :13	FWo	« c'est toute la question de l'affiliation à une fédération , particulièrement dans notre		

		pratique où les grimpeurs n'ont pas forcément envie de s'affilier à une fédération »	
01 :24 :31	LD	« Oui, mais si nous au niveau du Parc on n'aurait pas eu la fédé comme interlocuteur à un moment donné, on n'aurait rien pu faire. Donc on est d'accord que tous les grimpeurs ne soient pas affiliés, mais du fait que vous portez une éthique, vous donnez l'exemple. Mais c'est sûr que pour nous c'est difficile, les pratiquants libres, comment on les informe ?»	Positionnement par rapport à la fédération Ne dénigre pas les libres mais reconnaissance de la fédé comme interlocuteur légitime
01 :25 :08	EW	référence au rôle des organes institutionnels comme relais de l'information Interpelle CAF sur la charte de la montagne	Intervention animateur :
01 :25 :28	DJ	« De tous temps, le CAF défend un comportement écologique, respectueux, on fait partie d'Alsace Nature aussi, depuis 1979 date de création du CFA Strasbourg, on a appris à marcher en montagne, à ne pas marcher sur les fleurs, à ne pas laisser traîner des déchets, c'est un comportement général pour les gens du club alpin. »	Réponse du CAF Positionnement environnement – Alsace Nature
01 :25 :57	FWo	« On voit que les pratiquants réguliers qui vont chaque week end en nature, etc... généralement eux ne dégradent pas. Moi je vois les problèmes de dégradations, c'est la personne qui fait une fois une sortie dans la nature et qui le reste du temps est en ville et eux n'ont pas forcément les bons comportements... Ceux qui viennent régulièrement n'ont aucun intérêt à dégrader l'environnement »	Défense indirecte des libres qui fréquentent régulièrement la nature Positionnement par rapport aux urbains qui viennent une fois de temps en temps et qui ne respectent pas le fameux c'est pas nous c'est les autres
01 :26 :23	LB	« Je voudrais répondre par rapport à votre inquiétude sur les systèmes de péage, je voudrais rappeler quand même le principe que l'on a nous à l'ONF en forêt domaniale, qui est un principe de gratuité ; l'accès est libre et gratuit pour tous les sports de nature. Donc que l'on concède à la FFME un usage privatif Uniquement en matière de sécurité et d'entretien, on a établi un conventionnement avec la FFME pour nous dégager nous de toute responsabilité en cas d'accident. Mais, en aucun cas on interdit à quelqu'un d'autre d'y accéder pour la pratique libre des sports de nature. On serait par contre plus restrictif dès lors que ce serait pour développer une activité purement commerciale. »	Répond à PB (01 : 16 : 20) Niveau de langage ++ Discours argumenté, précis, Positionnement de l'ONF sur l'accès aux espaces naturels propriétés de l'Etat Mise en avant bonne entente avec FFME au niveau des conventions

	FW	« il y a des BE d'escalade , enfin des moniteurs, pour qui c'est le métier et ils utilisent les équipements de la FFME, donc des équipements conventionnés. Mais ce sont des professionnels qui sont affiliés à la FFME, puisqu'ils sont moniteurs agréés. »		Demande en filigrane aval ONF par FFME pour activité professionnelle : échange confirmatif
	LB	« pas de droit acquis mais une large tolérance pour le grand public » « Autre principe : liberté de circulation pédestre et de pénétration . Nous sommes attentifs s'il y a appropriation d'un site pour une activité purement professionnelle, nous sommes attentifs à l'utilisation lucrative d'un espace domanial avec un aménagement spécifique. Dans ce cas là, c'est une appropriation. Pour une utilisation temporaire avec aménagements spécifiques, il y a besoin d'une autorisation « Un professionnel BE a le droit d'utiliser des falaises conventionnées, il reste dans un cadre général d'accès aux propriétés du domaine privé de l'Etat. C'est une utilisation de la convention dans un cadre tout à fait normal »		la leçon de l'ONF ? Non, le discours d'une responsable juridique de l'ONF. Ça fait toute la différence... expression de la tolérance accordée à la FFME , elle devrait peut-être dire merci.. ?
01 :32 :12	PB	« je pense qu'il faudra revoir cette classification des sites, car actuellement elle est sportive. On n'a pas nous, au niveau fédéral, pris en compte, à part les sites dans les Vosges du nord, elle ne prend pas en compte les critères environnementaux » (...)		Remise en ordre : en gros, c'est bien beau ces histoires de tolérance mais revenons en à l'essentiel...
01 :33 :00	LD	« Le milieu écologique bouge et évolue, et de fait, des sites non conventionnés ne peuvent pas être gérés correctement » « problème de la connaissance et de l'anticipation, c'est justement le problème à propos duquel il faut qu'on discute » « j'ai pas de solution toute faite à proposer, mais je sais plus où c'est .. dans le Jura, dans l'Ain, oui c'est dans l'Ain, il y a un arrêté préfectoral qui interdit toutes les falaises, sauf celles qui sont conventionnées. Bon je ne dis pas que c'est la solution... » (...)		Il a vraiment réponse à tout... Monopolise un minimum la conversation, pas de multicasquette mais grande capacité d'empathie qui lui permet de rentre dans les différents espaces : sportifs fédéré, sportif libre, environnement, CG ... charisme efficace
		Comme un flash back collectif sur les années passées : le bilan, orchestré par LD		Ce qui se confirme : c'est LD qui orchestre cette sorte de bilan « retro-prospectif »

01 :50 :00	FW	« Juste deux choses que je voulais citer : FFME c'est Montagne et Escalade. On a évoquer la problématique raquettes, mais il y a encore des problématiques que nous avons à régler. Là-dessus, par contre, peu de choses ont été faites ; pareil pour le ski de montagne, qui est pratiqué rarement quand il y a de la neige (...) Et deuxième chose, je vais intégrer le groupe de réflexion au niveau national sur le développement durable et les activités de nature ; ça permettra aussi d'avoir un regard sur ce qu'il se passe au niveau national. On va d'ailleurs organiser une journée de nettoyage des sites fin juin pour montrer que les grimpeurs se prennent en main . »		Besoin de se positionner ? De montrer que la FFME aussi elle a du poids ? En quête de légitimité ? (il dit cela d'une voix assez timide, faut pas avoir honte hein !!)
01 :52 :10	FWo	« Nous on pense que c'est plus judicieux de faire une action de nettoyage la même journée sur plusieurs sites en simultané. Appel à des entreprises qui soutiennent.... (...) »		
01 :53 :30	PB	« C'est plus une action de communication ; mais attention à comment on communique parce qu'il ne faut pas donner l'impression sinon ça veut dire qu'on fait un aveu que le pratiquant vient nettoyer les saletés qu'ils font ! Or, c'est pas ça. »		Mise en garde
1 :54 :19	LD	« Non, mais Pascal, on sait que c'est pas les grimpeurs qui laissent le plus de déchets et que les sites fréquentés par les randonneurs subissent bien plus souvent les déchets des randonneurs que des grimpeurs ; mais le fait que vous fassiez une telle opération, c'est important vis-à-vis des partenaires. Et ça, c'est bien ! »		Ton rassurant ...
01 :56 :47		« Je voudrais aussi rebondir sur la question de la sensibilisation , y'a tous les panneaux mis en place, y'a tout le travail de fond qui a été fait, on est déjà intervenu dans des compétitions indoor, on a fait des interventions pour sensibiliser les grimpeurs. Donc, pour moi, ce qui est vachement important, c'est que la FFME intègre dans toutes ses manifestations et ses formations, et de nous solliciter, nous ou d'autres partenaires, pour que les gens aient une meilleure connaissance, et qu'ils arrivent à une connaissance qui leur permettent de lire la falaise autrement que comme un grimpeur, pour améliorer la connaissance du grimpeur de l'environnement et d'améliorer la formation du grimpeur sur l'ensemble de ce qu'est la site et son environnement. »		Pour après adresser une demande – conseil à la FFME
01 :57 :22	FW	« La FFME organise des formations mais serait encore mieux de multiplier certains		

		modules des la formation des cadres, c'est vrai que le créneau de la formation, c'est ce qu'il y a de mieux. Ce qui est mieux, on l'avait vu avec l'intervention de Jean Luc Génot dans la formation initiation escalade, c'est avoir des enseignements sur le milieu local, plus qu'un module environnement général comme la fédération le souhaite aujourd'hui. A nous je veux dire, d'adapter nos contenus de formation aux enjeux locaux. »		
01 :58 :46	LD	« Non mais je délivre juste ce message , si tous les responsables d'associations pouvaient être sensibilisés sur la connaissance du milieu et de l'environnement local. Parce que ce qui est intéressant, c'est d'avoir une formation spécifique sur le milieu local....comme ça, ce serait super »		<i>Le mot de la fin pour le leader du groupe en somme....</i>

GROUPE ACTIVITES NAUTIQUES DU 23 AVRIL 2008

Séquences	Protagonistes	Extraits	Thématiques	Remarques
0 :03 :00	CG			<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des règles de fonctionnement du groupe - Rappel de la démarche. - Rappel des objectifs du groupe
0 :09 :50	CG	Tour de table		Présence de nombreuses personnes du CG sur ce groupe (service des rivières, environnement, etc.), ce qui redouble le peu de conflits ou de réactions emportées ; on était vraiment « sous l'œil de l'institution »)
0 :14 :00	CG	<i>[Question la voile]</i> : « Quelles sont vos attributions ? Comment envisagez-vous la pérennité des espaces sur lesquels vous pratiquez ? »		
0 :16 :00	DB	<p>« Le nombre de plan d'eau. Nous en avons six. Nous en avons perdu trois : Seltz, Brumath, Benfeld (...) Seltz. C'est une question de redevance, malgré une belle base, on a une redevance à payer à la commune. Mais la voile est une activité relativement circonscrite. »</p> <p>« A Markolsheim, sur un bras mort du Rhin, on a quelques difficultés avec les pêcheurs ».</p> <p>« Les planchistes qui pratiquent de manière euh...individuelle. En tant que présidente, je suis à l'origine du projet...parce que la base est trop exigüe. »</p> <p>« Nous sommes pour la pratique encadré. De toute façon, notre activité ne peut se pratiquer qu'à partir d'une rampe de lancement,</p>		<p>DB : multicasquettes</p> <p><i>Positionnement par rapport aux planchistes</i></p> <p>Positionnement par rapport à l'environnement (et au nombreux</p>

		<p>d'une base. » « Nous sommes sensibles à l'environnement, notre activité est le support d'une découverte du milieu. » « Ceux qui pratiquent de manière autonome, nous n'avons aucun pouvoir. »</p> <p>« Nous sommes preneurs, dans la mesure où dans le cadre de cette CDESI, il y aura une prise en charge du soutien (financier) aux comités sportifs.</p>	Les pratiquants libres	<p>représentants du CG présents ce jour là)</p> <p>D'une manière globale : positionnement relativement feutré à l'égard des « autonomes ».</p> <p>Demande implicite de financement auprès des nombreux représentants du CG</p>
0 :19 :40	CG	« Et avec les pêcheurs ? vous entretenez de bonnes relations ? »		<i>Orient ?</i>
0 :19 :47	DB	<p>« Avec les pêcheurs, sur Plobsheim, nous avons d'excellentes relations » « Concernant le plan d'eau, d'excellentes relations aussi »</p>		Positionnement voile par rapport aux pêcheurs : alignement
0 :21 :48	RE	<p>« Accès aux abords du Rhin » « Nous avons de très bonnes relations avec la base nautique, Seulement, ce qu'on souhaiterait, c'est avoir une rampe de lancement autonome et dédiée, une rampe de mise à l'eau qui permettrait de décharger (...). C'est une chose qui avait été adoptée, au comité consultatif lors de la réunion biotope Plobsheim. » « Et vu la tournure que prend le Rhinland... » « y'a beaucoup de monde quoi »</p>		Demande des pêcheurs auprès du CG

<p>0 :22 :10</p> <p>0 :22 :16</p>	<p>RE</p>	<p>Maison de la nature à Plobsheim ? « On a un environnement très riche pas seulement en Alsace, mais aussi en France. » Volonté de concertation avec les protecteurs de la nature. Projet de réhabilitation du petit port (location de barques à fond plat). « transformation »</p> <p>« Plobsheim riche et réputé pour la pêche au niveau national » « On a fait des études » « On aimerait mettre en place des structures pour accueillir d'autres pêcheurs que d'Alsace »</p> <p>« D'un autre côté, on aurait souhaité, peut-être essayé de voir avec d'autres associations de protection de l'environnement, pour faire une structure permanente, avec des expositions sur les milieux aquatiques, même d'autres régions que de l'Alsace, et peut-être envisager de mettre en place un système de location de barques à fond plat »</p>	<p>Volonté de transformation de la base nautique en mai</p>	<p>Tendance générale : la revendication à l'égard du CG : parking sur les lieux de pêche, accès des rives du Rhin, rampe autonome...</p>
<p>0 :23 :20</p>	<p>RE</p>	<p>« Et alors là, où je voudrais aussi du Conseil Général... » « Parking qui permettent aux pêcheurs d'avoir leurs voiture à proximité... » « vandalisme »</p>		<p>Volonté de soutien du CG</p>

0 :24 :10	RE	« On s'investit dans l'environnement », « environnement », « partie prenante », « activité de garde », « Nous , ce qu'on voudrait »		Positionnement des pêcheurs en tant qu'acteurs de l'environnement et pratiquants d'une activité sportive
0 :24 :48		« protection mais aussi pouvoir pratiquer notre sport » « Mais à Plobsheim, il y a eu des problèmes de propreté. Mais nous avons une brigade de 6 gardes. Il y a quelques années, on remplissait trois quatre bennes. Actuellement, c'est une remorque. » « Dans le cadre de la DCE, le pêcheur à sa place : nous pouvons participer à l'évaluation des travaux de restauration »		
0 : 25 : 28	CG	<i>Intervention animateur</i>		
0 :26 :12	RE	« Il faut différencier le domaine privé du public, où l'accès devrait être assuré. Donc, ce qu'on aimerait, c'est des parties plus près des lieux de pêche, car les lieux de pêche sont pratiquement inaccessibles »		
0 :26 :40				
0 :27 :41	RE	« Nous avons une action dans l'entretien des cours d'eau. Nous , ce qu'on aimerait, c'est sensibiliser le grand public à la protection de l'environnement... » « Le pêcheur pourra apporter une pièce à l'édifice » « Nous faisons des travaux pour améliorer la qualité des cours d'eau, pour l'amélioration de la qualité de l'eau » « Les conflits d'usages, c'est un peu marginal » « On a pas mal de soucis, et je le reconnais, il y a des pêcheurs qui ne respectent rien. Sans vouloir... Il y a des pêcheurs qui viennent de l'Europe de l'Est qui nuisent à l'image de marque. Et ça, cela nous cause de très gros tords. Il y a souvent des dérives...là, je reconnais. Mais on essaye de résoudre, la preuve, sur Plobsheim, sous l'égide de la fédération de pêche, nous avons fait une grande opération de nettoyage sur les abords du plan d'eau... Donc vous voyez que le travail (...). Ce qui flotte, c'est à EDF et à la navigation de s'en occuper »		C'est les autres ...
0 :28 :10				
0 : 29 :15				Longue prise parole permise par l'animateur du CG
0 :29 :32				

0 :30 :00	ML	<p><i>Pr sentation comit cano kayak</i></p> <p>« je vais prendre la parole pour le CK. Nous avons 12 clubs, une structure commerciale, un camping. Depuis quelques années, la fédération prend en charge la protection de l'environnement. Un tiers de la formation est dédiée à l'environnement pour franchir les grades (pagaies).</p> <p><i>Volont de mise en place d'un plan de randonn e nautique pour 2009.</i></p>	<p>Une étude →un groupe de travail</p>	<p>- Petite voix, lisse, pas d'attaque d'autres acteurs - Pas beaucoup de positionnement, si ce n'est le statut de conseiller environnement - Mise en avant de la dimension préservation de l'environnement dans l'action du CDCK</p>
	EL	<p>« On souhaite sensibiliser les canoéistes sur 6 critères »</p> <p>« Sur les conflits d'usages, actuellement on a un point noir à Munchausen. Le maire a mis en place un arrêté interdisant la navigation ».</p> <p>« Ce que l'on peut ajouter, pour comparer avec la voile. Il n'est pas nécessaire d'avoir une compétence particulière, sauf sur certains cours d'eau. L'objectif du comité départemental est de recenser les cours d'eau. Il faut rappeler que la navigation est autorisée, sauf arrêté préfectoral »</p>	<p>→Sensibilisation des canoës</p>	<p>« EL père »</p>
0 :35 :29	JMB	<p>Proposition grille typologie AN</p>		<p>Prend position à la fois pour l'Ariena et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)</p>
0 :35 :59	CG	<p><i>(Directeur de Maison du CG, assis c t du repr sentant d'Alsace Nature)</i> : « Est-ce que vous allez recenser aussi les espaces à éviter ? Notamment à destination des allemands ? »</p> <p><i>(Directeur de Maison du CG)</i> : « Certains maires font état des problèmes d'accès des riverains en raison des accès par les pratiquants, et il y a réellement des enjeux dans l'ouverture de nouveaux accès qui pourraient engendrer une augmentation de la fréquentation, non contrôlable. »</p>		<p>Les Allemands à nouveau incriminés implicitement</p>
0 :46 :23	ML	<p>« il y avait beaucoup d'a priori sur les allemands. L'étude qu'on a mené avec le CRACK sur le Brunnwasser a montré qu'il n'y avait pas autant d'allemands qu'on le pensait »</p> <p>« Parcours écopagayeurs en Bourgogne »</p>		

	RE	« Concernant les canoës, on a des soucis avec les phréatiques sur le Ried... on souhaiterait qu'il n'y ait pas de navigation pendant les périodes de reproduction »		Pêcheur se positionne par rapport au canoë
	EL	« Le canoë kayak compte 1000 licenciés, 10 000 cartes découvertes, et 3 fois plus dans les structures commerciales. Sur ceux-là, la fédération n'a pas de prise. La seule chose que l'on peut faire, c'est de la communication ».		« EL père » Positionnement par rapport aux indépendants : « on va » (CDCK)
	JMB	« Pour éviter les conflits d'usage, nous proposons une méthodologie, avec trois types d'espace selon leur sensibilité. » « Je voudrais revenir sur l'expérience Brunwasser qui est exemplaire au point de servir de modèle à une méthodologie globale ».		Alignement canoë kayak
	FM	« Pour le kite surf, nous utilisons un gros cerf volant et une petite planche. On peut pratiquer sur la terre ou sur la neige. On est affilié à la fédération de vol libre. Notre objectif est de pérenniser l'activité kite surf sur le plan d'eau de Plobsheim ».	Alsace kiting : association qui fédèrent les kite surfeurs	<i>Voix peu assur e et en sourdine</i>
	DB	« Je vais vous le dire où vous le rappeler : il y a trois rampes de mise à l'eau. Et dans la période d'interdiction, période où il y a par ailleurs du vent, c'est justement la période où il y a des planchistes. Je tenais à le rappeler. »		Réaction de la représentante du comité départemental de voile → Positionnement interne : véliplanchistes/ voile.

0 :57 :59	CS	<p>« Nous sommes actifs Je rejoins Alsace Nature. Là déjà, nous préconisons de classer les espaces selon leur sensibilité. Et sur l'étude Brunwasser, le lieu a été bien choisi. J'ai noté dans cette étude la question du niveau sonore, mais rien sur les ondes sonores ». « Les gens qui ont fait l'étude n'ont pas relevé cette question des ondes de choc ».</p> <p>« Il y a une différence entre les kayakistes experts et les touristes des structures commerciales qui descendent en train »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Voix assurée, assez doctoral. - Accent alsacien. - Langage d'autorité ? Tout se passe comme si il s'agissait de délivrer une communication institutionnelle. - Le mode de gestion de l'interaction ne permet pas au positionnement réciproque de se cristalliser. <p>→ Positionnement par rapport à l'activité commerciale : les experts du CK oui ; les touristes non...</p> <p>La dynamique propre de la voile légère : kite, véliplanchistes. Même thématique d'opposition aux « indépendants », non affiliés... La question de Munchausen : un conflit local intéressant à creuser ? Questions faisant consensus : <i>la classifications des rivi res selon leur sensibilit ...</i></p>
-----------	----	--	--

1 :22 :02	CG	Base de données CG, Agence de l'eau		
1 :23 :16 1 :25 :26	EL	« Pour répondre à Hervé... » (<i>Hervé = Chef de service des rivières au CG</i>) (<i>en reprenant la casquette DDA - gestionnaire de cours d'eau</i>) « Il y a eu des modifications réglementaires, notamment la Loi sur l'eau qui demande par exemple ? la prise en compte des loisirs nautiques ».	Est-ce que les rapports entre le CK et les pêcheurs sont teintés par cette appartenance au CG ?	Il tutoie les représentants du CG Positionnement : EL – gestionnaire de cours d'eau Ici comme pour le représentant d'Alsace Nature : logique de l'espace multipositionnel. → l'appui sur la loi : rappel des multiples infractions. Notamment la baignade sauvage
1 :25 :42	CG	« Un élément pas évoqué : les centrales hydroélectriques »		
1 :34 :35	JMB	Complément sur les actions d'éducation à l'environnement faites par le CG, rapprochement entre les actions proposées Activité encadrée et respect des aménagements et de la réglementation « Mieux travailler les articulations entre toutes les actions d'éducation à l'environnement »	Grille d'analyse : typologie AN, typologie de gestion des flux de fréquentation Encadrement	

1 :35 :45	RE	« Je suis d'accord sur les phréatiques. Seulement nous, on ne maîtrise pas car ce sont des phréatiques. Cela sert de nurserie. Il y a un problème d'appropriation des propriétaires riverains qui devraient ménager un passage de 3,2 mètres. Là, on usurpe un petit peu le code rural. On va porter cela au tribunal »	Eduquer, informer, interdire...	→ les propriétaires.
1 :36 :12		« Assurer la qualité des rivières et des cours d'eau » « Il y a des canoéistes qui ont saccagé des lieux de nidifications alors que le plan d'eau est réservé à la pêche. Et maintenant, la LPO veut tout interdire. C'est un peu facile d'interdire dès lors qu'il y a eu incident, quelques ordures... Pour nous, l'impact économique est très important. Pour revenir sur l'historique. Avant Sandoz , on était à 50 000 pêcheurs. Suite à la restriction, on nous attaque sur beaucoup de choses. Sur 28 000 pêcheurs l'impact économique est de plusieurs millions d'euros ».	Retombées économiques	Positionnement par rapport LPO : opposition Comme pour les chasseurs : affaire Sandoz = accident / risque environnemental comme accident écologique = victimes
1 :36 :49		« On a été un peu mis sur la sellette à cause des canoéistes » Réserve de biotope et plan d'eau protégé : « L'APB au départ, était réservé à la pêche » « On n'a pas à subir bon, cette espèce de gens non-encadrés , je ne vous mets pas en cause (les canoéistes) » « Interdire, c'est une solution de facilité , ça me paraît un peu facile de dire il y a un souci, donc on arrête tout, c'est ce que je regrette aussi, moi aussi je le reconnais, à nous de aussi de nous retrousser les manches et de parler et de communiquer aux gens » « Pour nous, il est importante de travailler sur la renaturation.. » « Mettre en place une sensibilisation du public »		Positionnement contre les canoéistes Positionnement contre les pratiquants libres Discours construit et documenté sur les différentes dimensions de prise en compte du milieu : hydraulique, biomorphologique...
1 :38 :02				
1 :38 :24		« On nous attaque sur beaucoup de choses. Bon, y'a le problème des accès, mais y'a aussi le cormoran (...) » « Mais disons que l'impact économique au niveau du développement de la Région est très important , quand on essaye de faire un petit peu le compte de ce qu'un pêcheur dépense tous		Positionnement par rapport aux impacts économiques de la pêche

		les ans pour aller à la pêche , ça représente des sommes importantes. Sur 28000 pêcheurs, ça fait plusieurs millions d'euros qui sont en jeu »		
1 :38 :52	RE	« Vu la restriction des espaces, on nous attaque sur beaucoup de choses. » « Donc, nous on essaye de développer notre sport, mais toujours en symbiose avec le milieu naturel , tout en essayant également d'améliorer, parce que ça faut le reconnaître, dans les années passées, (...), hydrologie, écologie, (...) là, effectivement, on a quand même changé de point de vue et on essaye d'apporter une note au niveau de la morphologie directe des rivières (...). Pour nous, c'est important de pouvoir restaurer les rivières, et comme dit, le fait d'avoir mis en place, je le reconnais, c'est grâce au programme Saumon... »		<i>A nouveau : Positionnement des pêcheurs en tant qu'acteurs de l'environnement et pratiquants d'une activité sportive</i>
	DB	Bisheim. Un club de modélisme fait des régates. Gêné par les gens du voyages...		
	CS	« Je rebondis sur Saumon Rhin. Le saumon doit frayer et les phréatiques ».		
1 :52 :20	CG	Réflexions au niveau départemental qu'il faut mener <i>(Un technicien du CG, assis coté du président de la fédération de la pêche)</i> : « La question sécuritaire et notamment l'aménagement de certains ouvrages qui ne sont pas aménagés pour le franchissement, travail qui sera à articuler avec la question de la propriété ».		
	EL	« La sécurité est une thématique plus ou moins prégnante selon les saisons. » « La problématique sécurité varie également en fonction du public (commercial ou non) ».		EL : troisième intervention ; cette fois-ci sous la casquette président de club de canoë

	JMB	« Il est nécessaire de faire des études d'impact »	Sur la question du développement économique :	
	Nature ried	« Cela peut certainement être un levier de développement, mais il faut faire attention au fait que ce ne soit pas un coup de bâton à la nature ».		
	Kite surf	« Nous avons un taux d'évolution à deux chiffres. » « Le matériel que l'on utilise est d'un coût relativement élevé ». « Les pratiquants sont relativement mobiles ».		→ Positionnement de nouvel arrivant : discours est à la fois peu assuré et peu documenté.
	ML	Le canoë permet un développement économique : le canoë permet de pérenniser des emplois dans le Bas-Rhin. Il permet également de travailler à la sensibilisation à l'environnement. Si on prend l'exemple de la bourgogne, ils ont mis en place un parcours écopagayeurs ».		

Fin de la réunion du groupe de travail. Discussions entre les acteurs ; certains vont directement à la rencontre des autres pour poursuivre l'change ou obtenir des informations complémentaires.

GROUPE MONTAGNE DU 30 MAI 2008

Séquences	Protagonistes	Extraits	Thématiques	Remarque
00 :15 :24	CG	« Par exemple vous, sur le vol libre, est-ce qu'il existe des conventionnements aux niveau des sites d'envol et d'atterrissage ? »	Recensement des ESI Conventionnement	Les acteurs se connaissent, se tutoient. JMBo est surpris que ce soit JMB qui représente AN (n'avait jamais donné cette casquette officiellement. Il restait sous la casquette Trace Verte)
	CM	« Il y a un peu de tout, il y a des conventions avec les mairies, dans d'autres cas il y a des conventions avec les privés, dans d'autres cas c'est des conventions avec la fédération, y'a pas une règle »		
00 :16 :06	CG	« Est-ce que ce sont des sites qui rentrent dans le recensement fait par jeunesse et sports ? »		
00 :16 :12	CM	« Oui, oui, .. pour l'accueil des publics non ... mais en tant que plate forme sportive oui. En fait on accueille pas vraiment. On accueille pas vraiment du public, nous ce qu'on accueille ce sont des membres et on leur offre un espace dans lequel ils peuvent pratiquer. Donc, c'est pas de l'accueil des publics. »	Accueil des publics	On vient en soutien ? positionnement : alignement / confirmation
	JMBo	« Oui et puis après pour le vol libre il y a de toute façon la réglementation de la fédération française de vol libre, jeunesse et sport etc.. C'est une activité qui est bien réglementée hein. »		
	CM	« Ouais, ouais. »		

00 :17 :16	CG	« Est-ce que sur les sites de vol libre vous avez aussi des pratiquants non fédérés ?	problèmes d'érosion avec les sites d'envol	Interruption : arrivée CV , histoire d'invitation et de retard	
00 :17:20	CM	« Bien sûr, bien sûr. C'est le gros.. la grosse difficulté quoi. C'est que peut accéder à ces sites.. n'importe qui... parce qu'en plus des espaces strictement de pratique au sol, on doit s'envoler d'un endroit, on a également les espaces de pratique en l'air, qui sont limités, à cause des avions, à cause de ... »			
	CG	« Donc pour reprendre, les espaces aériens , vous mentionniez donc les sites d'envol et l'air »			Vraiment très peu volubile
	CM	« on évolue dans les deux »			
00 :18 :44	CG	« Et pour l'atterrissage ? »		Positionnement voisin – champ du feu	
	CM	« Oui, aussi »			
	CG	« Et tous ces sites sont recensés ? »			Au delà des pratiques strictement aériennes, il évoque les problèmes d'érosion des sols sur les sites d'envol.
	CM	« Oui, je vous enverrai la liste»			
00 :19 :08	JMBo	« Donc, je veux bien continuer en tant que voisin, parce qu'on a un décollage principal sur le massif du champ du feu hein. Donc nous on est implanté au col du Kreuzweg. Et on fait une activité qui existe depuis pratiquement 2000, communément appelé parc aventure, euh, bien sûr avec d'autres activités, on fait pas que de l'accrobranche mais c'est vrai que principalement c'est de l'accrobranche (...) le type de clientèle c'est tout public, que ce soit sport de groupe, des familles, des groupes des associations des groupes d'entreprise. L'âge moyen c'est...on va donner une fourchette c'est quand même plutôt du 20 – 35 ans, c'est vraiment cette tranche de public qui fréquente. On accueille	Réglementation de la pratique de l'accrobranche	Long temps de parole Discours structuré Mise en avant de l'aspect réglementé de l'activité Balayage de l'ensemble des thèmes proposés	
			Accueil des publics		

	<p>souvent des activités (...), on fait plusieurs journées portes ouvertes auprès d'un public handicapé, donc on travaille avec des associations qui accueillent différentes formes de handicap, on fait plusieurs journées portes ouvertes pour un public de personnes handicapées, ça ça se fait souvent, c'est souvent le matin.</p> <p>Au niveau des responsabilisations, parce que c'est vrai que c'est une pratique « classée à risque » puisque on distingue deux façons de pratiquer l'accrobranche, c'est-à-dire soit en autonomie, comme chez nous sous la surveillance de personnes qualifiées, ou alors avec l'encadrement d'un BE, et alors on verse dans la réglementation Jeunesse et Sport. Mais la majorité de la pratique se fait en autonomie. Donc il y a une forte réglementation, ça a évolué fortement. Depuis mars 2008, il existe maintenant des normes de gestion de ce style d'établissement qui est la norme européenne. Puisqu'avant, en 2004, on avait une norme expérimentale NF, Afnor plus exactement, et maintenant on est parti en réglementation européenne. Donc pour dire que c'est très très contrôlé. On dépend aussi de Jeunesse et Sports, comme un établissement habilité à accueillir du public, donc une réglementation très précise en encadrement (...) Nous avons nous-mêmes en propre, il y a un expert phytosanitaire qui est passé cette semaine. Donc c'est une activité très réglementée. Alors, dire qu'il faut informer, oi. (...)</p> <p>Même si les gens, c'est du grand public, ils subissent un certain nombre de consignes et d'apprentissages, et l'information est là en permanence autour de l'activité. Juste encore un petit mot, on constate moins de pratiques on va dire rebelles, libres, etc pour ce qui est de l'accrobranche puisque ça demande quand même une certaine technicité qui fait que très rarement les gens... , en général quand les gens ont la qualité, savent grimper, ils savent s'assurer. A partir de là, le problème est pratiquement réglé, on a rarement de la pratique sauvage. Par contre, sur le massif du champ du feu, le paintball s'est développé depuis quelques mois, voire années, et en pratique sauvage. Et il y a eu des conflits on va dire d'usages qui se sont développés, notamment entre chasseurs, les communes aussi. Donc nous depuis un an, on a essayé de mettre en place un lieu de pratique de paintball qui entre dans le cadre de l'activité du parc. Et on a fait un week end d'information pour expliquer, parce que là aussi, il y a de tout.. Mais ça permet un peu de canaliser un certain nombre de pratiques, d'où notre présence ici, de pratiques un peu sauvages et de proposer des lieux de pratique encadrés. (...).</p>	<p>Personnes à Mobilité Réduite</p> <p>Norme réglementation</p> <p>Information sensibilisation</p> <p>Pas trop de problème avec les libres</p>	<p>Se positionne en faveur de l'éducation et de l'information.</p>
--	--	--	--

00 :25 :08		Après, dire que les retombées économiques, je pense qu'il y en a effectivement. On en parle de plus en plus, puisque cette association qui a été créée (...) on va dire porte des projets et essaye d'impulser une dynamique dans le sens du développement économique. Mais simplement l'activité parc aventure, sur le massif du champ du feu, donc surtout sur le Hohwald et sur Breitenbach, je peux donner des exemples, la ferme auberge qui est à 150 mètres de chez nous, quand on s'est installé il se demandait comment il allait finir sa saison, aujourd'hui il est entrain d'aménager installé des chambres etc...c'est une synergie qui fonctionne bien (...)Y'a des retombées forcément (...) donc il y a eu des retombées économiques réelles. »	Sauf : paintball Conflits d'usages	Mise en avant de l'association Synergies avec les activités touristiques Intervention FFME
00 :26 :17	PB	« Donc je voudrais revenir sur le premier point... »	Retombées économiques	Reprend la parole – tutoiement
00 :26 :20	JMBo	« ... excuse-moi , j'aurais juste voulu terminer par rapport aux conflits d'usages. Y'en a eu très peu dans la mesure où on est très circonscrit dans l'activité, mais quand même avec les chasseurs, Michel G. peut le dire , au début c'était un peu tendu, mais à force d'échanger , et aujourd'hui, le maire de Hohwald a une double casquette , ce qui fait que les problèmes se sont réglés finalement en se mettant autour d'une table, c'était pas toujours facile, y'a encore un mois, vous vous souvenez hein, toi aussi , par rapport au parapente au début c'était quand même, pas long du fusil quoi.. Et aujourd'hui , on peut se mettre ensemble et on discute des problèmes qui peuvent être posés. Donc ça c'est quand même aussi un exemple qui est intéressant. A partir du moment où on a un certain nombre d'acteurs qui sont prêts à discuter, bon c'est pas toujours facile hein, c'est évident...Voilà. Je m'arrête là. »		
00 :27 :07				
00 :27 :10	PB	« Moi je voudrais intervenir sur le premier point pour la fédération française de la montagne et de l'escalade. Alors, elle a édité sur la raquette à neige, en particulier, elle a édité des normes d'équipement pour baliser des itinéraires, mais nous ne sommes pas concernés dans le Bas-Rhin parce que nous n'avons pas encore trouvé l'urgence de... pour donner, assurer des sites de raquette à neige. C'est principalement un problème, un souci de (...) parce que l'alpinisme n'est pas franchement, dans les Vosges, central. Donc nous n'avons pas nous, à payer d'équipements pour les sites et les itinéraires sur nos		Plus sous la casquette escalade mais sous la casquette raquette à neige et liberté et gratuité de l'accès aux sentiers raquettes.

		activités fédérales, ce qui ne veut pas dire qu'on a pas euh...tout prévu. Voilà, donc c'est sur le premier point. J'interviendrai après sur le reste. »		
CG	JPJ	« Je pense que vous savez tous que la fédération française, c'est elle qui gère tous les GR, à travers la France. Alors en ce qui concerne le Bas-Rhin, au niveau des sites, nous avons plus de... alors bien sûr, il y a le Club Vosgien , qui est très présent et on ne balise pas de sentiers là où existent déjà des sentiers du club vosgien, mais il y a donc, il existe un interprojet qui va prendre forme cette année, il s'agit d'un GRP dans le Pays de Zorn près de Hochfelden. Là, nous avons, nous avons été commandités par la communauté de communes du Pays de Zorn , pour l'implantation, théoriquement sur le papier tout est fait, le tracé est fait, le balisage est fait. (...) Il s'agit d'un balisage uniformisé sur toute la France , donc avec les trois cigles FFRP, on a mis en place déjà des PR, des chemins de petite randonnée. Et , voyez il y en a cinq, là autour de Hochfelden notamment. Donc ça c'est pour notre activité,		Positionnement d'emblée FFRP par rapport au CV Légitimation : « commandité » par une communauté de communes : GPR pays de zorn Intervention CV : semble vouloir tempérer le degré d'activité de la FFRP
	MH	« Oui mais ... »		
	JPJ	« ... je n'irai pas plus loin. Mais en plus les sentiers sont homologués par la fédé, la fédération française, et en plus, on des accords avec les autorités communales , c'est-à-dire que les conventions de passage sont en train d'être terminées. (...) On traverse très peu de parcelles privées. Bon, ça c'est pour les sites. En tant que usager de la fédération... c'est-à-dire la fédération de clubs, les clubs encadrés par des animateurs diplômés et reconnus par Jeunesse et sports , il y a aussi des chartes de respect de la nature, de partage de la nature... et bien sûr, en tant que pratiquant en club, on mobilise tous les sentiers que ce soit du CV, que ce soit des GR , dans la mesure où le passage est autorisé. Et nous menons aussi des actions de sensibilisation , par ..on peut aussi appeler ça des portes ouvertes, nous organisons des manifestations autour de la randonnée ou l'accueil de publics beaucoup plus large pour les sensibiliser aux différentes règles d'usages : ne pas filer à travers la forêt, (...). Bon en plus , il y a certaines associations notamment la mienne où nous organisons aussi des (...). Au niveau des conflits d'usages, euh, je dirais qu'on en n'a pas... peut-être un peu avec les VTT...Je sais pas si j'ai été complet ? »		- « <i>Oui mais...</i> » : la FFRP sait bien qu'elle est minoritaire en Alsace, donc effectivement, elle ne va pas plus loin. - Justification par les diplômés reconnus jeunesse et sports - Légitimation institutionnelle - Echange confirmatif vis-à-vis du CV ? - Alignement CV ? - Homologués par la fédération = Légitimation institutionnelle

CG	« Des conflits avec les chasseurs ? »		
JPJ	« Non, on fait très attention, plusieurs fois, nous avons des panneaux, « attention chasse en cours »... »		
CG	« Et en termes de pratique, hormis la randonnée pédestre vous valorisez aussi tout ce qui est VTT, équestre ? »		
JPJ	« Non. Notre but c'est purement la randonnée pédestre . La randonnée pédestre sous toutes ses formes. (...) On doit être 14 clubs, il y a des clubs qui sont troisième âge, il y en a qui sont plus jeunes, il y en a qui sont plus accompagnés notre but c'est justement de valoriser la randonnée dans des buts d'hygiène, de convivialité. En plus nous avons développé la randonnée pour tous, la randonnée pour les handicapés...voilà. »		<p>- Euphémisation de l'empreinte des sentiers sur les parcelles privées : positionnement par rapport : 1) au CV 2) CRPF</p> <p>- Pas de conflit d'usages ??</p> <p>S'adresse à l'animateur : quête de valorisation – allégeance ?</p> <p>- Valorisation de la randonnée pour ses vertus hygiénistes (sport santé ?) - Semble chercher un positionnement par rapport au CV mais sans le trouver réellement. Et pour cause...</p> <p>5 « en plus » dans tout le discours = mise en relief des motifs : surenchère par rapport à qui ? => au CV ?</p>

<p>00 :34 :41</p> <p>00 :36 :33</p> <p>00 :37 :14</p>	<p>DJ</p>	<p>« Je peux poursuivre sur l'identification des publics si c'est pas.. ; bon on en arrive là. Puisque nous au Club Alpin, dans l'identification des publics c'est assez simple, puisqu'on a dix domaines d'activités montagne , on commence par la spéléo, ensuite c'est la rando, quand on arrive au pied d'un rocher on fait de l'escalade, et puis après si les vents sont favorables on fait du parapente, et puis on fait.. s'il y a de la neige qui tombe , on fait du ski, du surf, du ski de fond s'il n'y a pas de remontées mécaniques et on peut faire du ski de piste au champ du feu (...). Et alors, donc dans l'analyse.. on fait partie d'une fédération qui est dite affinitaire, donc on n'a pas de délégation, on fait pas de sport, par contre, on traverse tous les terrains. Et, on a une charte quand même de qualité, on a quelques fois des problèmes, au moment.... Pour le parapente, on avait découvert le site de Breitenbach avec Marc Arnold et puis quand les envols ont commencé (...) moi j'avais l'impression d'avoir découvert un site, y'en a qui sont venus après. Tout ça c'est pour dire, que dans les publics, on est partout et on considère que ...ce que j'ai déjà dit dans la réunion rochers que... on n'a pas à...On n'est pas affilié à la fédération pour marcher, on n'est pas à la FFME pour faire de ... quelques uns d'entre nous sont à la FFME pour les compétitions, et on n'est pas à la fédé de ski pour faire du ski, on met pas de numéros sur un chrono, mais on est lien de fait avec toutes les activités et quand on voit quelque part qu'on est pratiquant affilié ou non affilié ou enfin etc... moi je suis au Club Alpin et je fais aussi des activités, et je suis là ...pour défendre les affinitaires.</p>		<p>Positionnement du CAF par rapport aux officiels</p> <p>Affiliation officielle (il insiste sur la notion de fédé AFFINITAIRE : signifiant d'une part que le CAF est présent sur tous les milieux terrestres, et d'autres part qu'il touche un public très diversifié.</p> <p>Dans les publics, partout : considère que le CAF est partout et aimerait justifier le fait de pratiquer indique que le CAF prône un maintien de l'ouverture des accès aux ESI pour la pratique de sports de nature.</p>
<p>00 :37:16</p> <p>00 :38 :20</p>	<p>PB</p>	<p>« Au niveau des publics, nous avons nous les deux. C'est-à-dire que nous avons des adhésions fédérales via le comité un peu comme le CAF, les cafistes. Ca concerne a peu près, au niveau national, ça concerne à peu près 30 à 40% de nos licenciés. A Actuellement on a avec le développement de l'escalade, on a une explosion du nombre de nos licenciés qui sont principalement attirés par l'escalade. Mais la devise de la fédération c'est, et ça restera j'espère aussi longtemps que je vivrai, euh accessibilité de tous au toit du monde. C'est-à-dire qu'on rejoint le CAF sur la plupart de ses objectifs. Mais c'est vrai qu'en plus, nous assurons par l'escalade, principalement. Donc, 40% de nos membres sont multiactivités. Et alors multiactivités dans le champ des compétences de la montagne, mais également multiactivités dans le champ de leur [des pratiquants]</p>		<p>FFME revient sur propos CAF Positionnement FFME – CAF proximité de la FFME avec le CAF Alignement</p> <p>FFME indique bien qu'il ont également des licenciés CAF</p>

00 : 40 :00		<p>évolution dans l'accueil. C'est-à-dire qu'un jeune commencera l'escalade en salle, sera amené par des cadres fédéraux sur un rocher et puis à un certain âge si la passion le prend il va passer à l'alpinisme ou à la haute montagne, et là à un moment quand il aura fait comme moi des choses compliquées en montagne et que le docteur lui dira de tenir compte de son âge, il va passer à des choses qui relèvent plutôt de la randonnée, de la haute route, donc on revient plutôt à des choses plus... Donc dans le cadre de nos publics, je rejoins le président du CAF sur la volonté de la fédération, de la montagne et de l'escalade, de garantir le libre accès à ses sites de pratiques. Dans le cadre bien sûr, de conventionnements, de règles d'usages, d'interdictions .. euh.. pour l'escalade, on a la charte de l'escalade... nous avons une charte qui est officielle, une charte de l'environnement et quand par exemple il y a équipement d'un site ou d'un itinéraire, même si nous demandons un accès libre de ces endroits, non interdits on va dire, euh même là dans la charte de l'équipement il y a effectivement une prise en compte des usages, des autres usagers de la nature ou des sites et de la défense de l'environnement... »</p> <p>« ...Autant que faire se peut »</p>		
00 :40 :01	DJ	<p>« Voilà, pour l'identification des publics. Alors les perspectives potentielles pour nous.. alors notre pari mais ça je suppose que tout le monde doit le savoir, notre pari au niveau fédéral, c'est de ne pas laisser les gens dans les salles. Parce que l'escalade de compétition et l'escalade en salle et ça faut pas le nier, c'est un excellent vecteur pour amener les jeunes à ...en fin de compte à .. la pratique sportive, mais c'est très fermé. Un compétiteur d'escalade champion de France je suis sûr que personne ne connaît, champion d'Europe pareil personne ne le connaît, on n'est pas du tout médiatisés là-dessus et ne plus de ça, c'est vrai qu'à un moment, nos champions partent quand même sur des grandes compétitions en montagne. Donc c'est vrai que c'était un danger, un des dangers qu'il faut reconnaître, c'était qu'à force de développer l'escalade, en indoor, ben on crée des bastions de pratiquants pour l'extérieur. C'est des gens qui vont aller sur les rochers, etc.. Voilà. Mais on a une charte où tout est prévu. »</p>	<p>escalade en salle : mise en garde face au danger de développer l'escalade uniquement en salle.</p> <p>Potentiels pratiquants en espace naturel, mais que s'ils n'apprennent qu'en</p>	Alignement CAF - FFME
00 :41 :19				

			salle, ils n'apprennent pas les règles d'usage, de sécurité et de respect de l'environnement en milieu naturel.	
00 :41 :33	CG	« Puisqu'on est sur les activités de montagne, peut-être on pourrait avoir les point de vue du comité ? ou de l'école de ski ? ... »	L'animateur relance les autres participants	
00 :41 :38	DI	« Ouais donc concernant la fédération française de ski, il y effectivement des structures créées en également en clubs, fédérées par la fédération au niveau départemental. Notre site principal c'est le Champ du feu. On pratique des activités qui sont effectivement hivernales, mais d'autres activités l'été, avec le CAF notamment, on fait de la randonnée, du VTT, ponctuellement des activités... Le site là haut, ben on a le ski alpin, c'est un site intéressant pour l'entraînement. Euh, on est en charge de damer.. en fin de compte.. de l'entretien et de l'aménagement avec l'intervention du Conseil Général. Au niveau des espaces sites, y'a d'autres sites qui existent qui ne sont pas au Champ du feu mais bon qui permettent aussi un petit peu... donc il y en a un au Donon, il y en a un au Hohwald, des pistes de ski notamment mais aussi des équipements balisés, qui ne sont pas entretenus, mais on peut faire de belles boucles de randonnée, de randonnée nordique. Bon, on reviendra peut-être après sur le nordique et les conflits d'usages parce qu'effectivement il y a certains problèmes... Je donne la parole à Nicolas concernant les coexistences des différents acteurs... »		Positionnement : par rapport au CAF Le ski = multiactivité aussi
00 :43 :28				
00 :43 :30	NK	« Oui, pour parler des coexistences, tout simplement on a différents types si vous voulez, de coexistences, en fait,. Nous avons un grand volet en fonction des ...pour le moment, le site la semaine est beaucoup fréquenté par les scolaires, surtout fréquenté par les scolaires. Dès qu'on va avoir les mercredi, samedi, dimanche, week end de vacances, on voit arriver du public privé, concrètement. Et vous allez avoir l'ensemble des gens qui viennent pour pratiquer si bien des loisirs en famille, que des loisirs sportifs, que des compétiteurs. Donc on a...C'est tout un volet familial. Et parallèlement aux compétiteurs, on a justement		Prise en charge du balisage et de l'entretien de l'espace nordique du Champ du feu (ancien champion de ski de fond) Des conflits avaient également lieu avec les chiens

		<p>des associations qui viennent, avec des groupes, pour centre d'intérêt le ski, mais qui n'ont pas forcément d'étiquette... et sur la neige formellement, là le point à développer on va dire...les conflits d'usages liés à cette diversité de gens qui viennent pratiquer, d'abord sur la neige. D'abord vous aurez les accompagnateurs, évidemment qui ne vont pas forcément accepter d'être cantonnés à un secteur, des piétons qui vont venir, parce que c'est tellement bien de marcher sur des pistes damées, encore une fois ça créé des problèmes avec les skieurs de fond, vous allez avoir des conflits d'usages skieurs, piétons, forcément skieurs, luge, donc ça fait déjà trois types de conflits d'usages différents, et on aurait été tenté mais on ne va pas le mettre parce qu'en fait il y en a moins suite à l'itinéraire balisé, mais conflit d'usage entre raquettes, les conflits d'usages qui sont liés à la pratique de raquettistes. Voilà. Donc voilà pour la coexistence des pratiquants sur neige. Mais après il y a des problèmes de coexistences avec les autres activités qui se passent sur le massif, pas forcément des sportifs, mais des traces qui restent longtemps. Je pense au débardage par exemple. Il faut que les débardeurs fassent leur travail mais nous on essaye d'entretenir des pistes avec un minimum de neige, de rendre le site attractif, et simplement leur dire que si ils débardent le 20 novembre au lieu du 14 alors qu'il a neigé et qu'ils laissent des ornières de 40 cm, nous on se retrouve avec des ornières au milieu des pistes [de fond]. Ça c'est le premier exemple. Donc là on a d'autres types de conflit d'usages avec les chasseurs, qui a une période de l'année n'ont pas prévenu la mairie, encore moins la commune alors qu'ils organisaient une chasse ...et qu'il se considèrent comme les premiers du coin. Mais bon ce sont des problèmes antérieurs...Et puis les conflits d'usage assez limités avec quelques usagers de motorisés, des gens qui faisaient du quad, du 4x4, ce sont des conflits d'usages...qui finalement, les conflits d'usages ça se résume à des gens qui ont des pratiques qui ne sont pas adaptées au site sur lequel ils se trouvent. Alors on a une organisation du site qui fait que vous avez des piétons, des raquettistes, qui peuvent se retrouver avec les skieurs sur la piste d'initiation, et on a un conflit, donc avec les autres... Bon ils ne pratiquent pas tous au même moment mais les week end ça peut arriver. »</p>		<p>de traîneaux sur la piste d'initiation avant que cette pratique ne soit déplacée sur un autre secteur du champ du feu.</p>
00 :46 :53	CG	<p>« Alors justement parlant des effets, comment ça se concrétise, votre rôle dans ces conflits ? »</p>		

00 :47 :09	NK	<p>« Ça se concrétise par le fait que quand la dameuse vient de passer, de préparer 15 km de piste de fond et que derrière, vous avez des gens qui marchent sur les pistes, les fondeurs viennent se plaindre, donc ce sont des plaintes indirectes. Ensuite, quand vous êtes en contact permanent avec les gens du ski, vous vous rendez compte des endroits où ça frotte, les piétons et les raquettes, vous voyez des gens qui en sont presque à se taper dessus, ça c'est vrai qu'on le voit souvent. Après, maintenant il y a d'autres cas, d'autres zones où le conflit peut être marginal, qui bon maintenant est un peu réglé. C'est avec les chiens de traîneaux, pas forcément dans la pratique, mais alors avec le passage d'un traîneau avec tout ce que ça induit... type caca de chien sur la piste d'initiation ... mais ce sont des exemples marginaux, on peut pas ramener ça à la réalité quotidienne.</p>		<p>Connivence H. M. et les skieurs Travaille dans le cadre d'une DSP qui sous traite avec l'autorité organisatrice en l'occurrence (le CG ?)</p>
00 :48 :22				
00 :48 :23	DI	<p>« Pour prolonger un peu ce que disait Nicolas, une de nos préoccupations va dans le sens aussi de respecter l'environnement parce qu'on est dans une zone Natura 2000, pour partie, donc dans la RDB. Je vais peut-être donner la parole à M. Morel, concernant le ski alpin, plus particulièrement ».</p>		<p>Se positionne en tant qu'animateur des acteurs du monde du ski « je donne la parole » « pour prolonger un peu »</p>
00 :48 :48	HM	<p>« Oui.. Je suis donc le gestionnaire des remontées mécaniques du Champ du feu d'une part, et je suis également le président de l'association des acteurs du Champ du feu, donc, (...) puisque nous participons , et que Stéphanie connaît d'ailleurs très bien, par cœur, donc elle saura vous faire le détail . Un des objets qui nous réunit aujourd'hui, c'est que le Conseil Général et les collectivités locales souhaitent créer un syndicat mixte et, par l'initiative de ce syndicat mixte, c'est de gérer tous ces conflits d'usages puisque effectivement, l'hiver le site étant très fréquenté très pratiqué, idem en été. C'est vrai que, pour toute l'organisation des chemins de randonnée qui avait été faite à une certaine époque, dans un certain contexte, il y a peut-être besoin d'un renouveau, un réaménagement de l'organisation spatiale qui doit être repensée. Voilà, pour la compréhension général du système. Quant au ski alpin, c'est une pratique très réglementée, c'est une activité qui a été réglementée par la loi montagne, s'y reporter pour les détails. On travaille dans le cadre d'une délégation de service public, je parle sous couvert de Stéphanie. Donc, la délégation de service public, au Champ du feu, se traite avec ce qu'on appelle l'autorité organisatrice, en</p>		<p>Langage soutenu Justification juridiques : cadre légal de l'exploitation des remontées mécaniques référence à la loi montagne gestionnaire des remontées mécaniques du Champ du feu ET mari d'Alice Morel, conseillère générale du canton et maire de Belmont</p>

		l'occurrence l'autorité organisatrice au Champ du Feu, c'est la commune de Belmont. (...) Donc la gestion (...) des terrains appartenant à l'Etat gérés par l'ONF. Et d'un côté, vous avez des terrains gérés par des contrats de location entre les différents propriétaires des terrains. Et d'un côté, un contrat de location des terrains sur lesquels sont les remontées mécaniques, qui vous donne un droit d'exploitation des territoires sur lesquels sont les remontées mécaniques pendant 18 ans. Tout cela est très cadré, très réglementé, contrôles en préfecture, avec des cadres existants, des obligations d'organisation des secours, d'entretien des remontées mécaniques, là si vous voulez...il y a matière. Très organisé, très structuré. On considère qu'offrir la possibilité de pratiquer le ski alpin est un service public. »		
00 :51 :40	SLT	« Les remontées mécaniques, pardon, ça relève de la compétence transport des communes d'où la DSP »		Recadrage : sur la compétence à cause des canons à neige : si c'est la compétence de la commune, c'est que le CG n'a pas à subventionner des canons à neige.
00 :51 :43	HM	« La compétence transport des communes tout-à-fait. (...) Je vais pas rentrer trop dans cette partie technique. »		
00 :59 :02	NK	« Oui, juste un petit complément peut-être pour rejoindre M. Morel. Nous on est effectivement beaucoup moins cadrés, mais on va effectivement dans le sens quand même de plus de réglementation, puisque sur certains sites, au champ du feu, sont touchés par des mesures de conservation. le ski de fond commence à être très réglementé quand les conditions de neige ne sont pas suffisantes. Donc on a des arrêtés communaux qui commencent à être pris, sur Belmont, Bellefosse, il sont déjà pris, pour réglementer, pour adapter, autrement dit, pour interdire la pénétration, et en proposant quelque part, d'autres sites pour chaque usager qui pourrait (...). »		

00 :52 :53	DI	« Et encore quelque chose d'important. Une chose en amène une autre...Parmi les difficultés aussi qu'on a à gérer, ce sont les routes, l'accès aux parkings, les lieux de dépose, notamment pour les scolaires, les associations, et les groupes. Il y a beaucoup d'intersections et de parkings qui traversent des routes et les pistes nordiques encore plus. Il n'y a pas de réglementation particulière. On n'a pas encore eu d'accident pour l'instant mais un jour par temps de brouillard, ben ce sera évident qu'il y ait un accident entre un skieur nordique et une voiture. C'est pas organisé du tout ... »		
00 : 53 :38	HM	« ...pour continuer, l'objet des discussions qui apparaît pour le moment, c'est vrai que ce massif est traversé par des routes, et c'est toujours la même histoire. C'est qu'effectivement c'est un massif à entrées multiples, et madame ne connaît peut-être pas, ce n'est pas comme les autres stations où on arrive par une seule entrée. Au champ du feu, il y a autant de portes d'entrée que de .. qu'on le souhaite.. et effectivement, il faut discuter d'une organisation spatiale, et .. pour les sites de ski de fond, la question des croisements et des intersections, il est varié que ce sont des zones accidentogènes. D'où, également, cette réflexion sur la nécessité de définir des lieux dédiés aux différentes pratiques. (...) »		
00 :55 :10				
00 :55 :12	DI	« Après il y a aussi quelque chose que nous avons à gérer au sein des pratiquants, il y a ceux qui veulent faire de la pratique de compétition, il y a ceux qui veulent se promener, faire de la randonnée, donc tout ça, ça demande d'être organisés, encadrés, de mettre des panneaux de signalisation, des sens uniques, on remonte pas une piste en raquettes en sens inverse etc.. »		
00 :55 :46	NK	« Ce qu'on peut ajouter aussi, c'est qu'il y a 95% des gens qui font un bon usage du massif, mais ce sont les 5% restant, ça gâche tout. »		

00 :55 :57	RB	<p>« ça gâche tout, oui, c'est compliqué... Je suis moniteur de ski au Champ du feu depuis 30-35 ans, là haut, donc, j'ai repris cette structure il y a trois ans. Donc concernant l'habilitation de l'école de ski, pour les généralités, concernant les moniteurs de l'école de ski, ils sont affiliés à la fédération française, donc également à jeunesse et sport, et puis donc au Syndicat des moniteurs. Pour donc exercer au sein de l'école de ski, il faut être titulaire d'un brevet d'état, donc concernant ... sur le massif, Nicolas et Dany ont bien présenté concernant donc le massif, pour l'école de ski, donc pour l'initiation et la compétition pour certains skieurs plus performants déjà, on a des cours de ski, encadrés par des conditions donc de réglementation. Concernant donc, les pratiquants, les pratiquants ici ils viennent du grand Est, ils viennent du Luxembourg, du Benelux, de la Belgique, etc, de la région parisienne. Il viennent donc à la montagne et le Champ du Feu est donc un territoire très recherché pour la découverte de sports de la montagne, aussi bien pour le fond que pour la discipline alpine en hiver. Et il y a également donc un problème très... à soulever ... et qu'on n'a pas relevé parce que c'était très onéreux, c'est le jardin d'enfants, qui est donc très recherché par notre clientèle aussi bien régionale que nationale. Comme nous sommes quatre au champ du feu et bien, un investissement de cet ordre là c'est pas rentable. Concernant les conflits d'usages, mis a part certains piétions sur un petit secteur très très réduit, nous n'avons pas de conflits d'usages à notre niveau donc nous sommes en harmonie avec les autres pratiquants, parce que nous somme sur un site très réglementé qui nous demande aussi un entretien très spécifique des remontées mécaniques pour circuler librement sur tout le massif. Autrement, nous n'avons pas d'habilitation donc, pour accueillir les groupes ou des particuliers sur des endroits qui ne sont permettent pas la pratique du ski en rapport avec un niveau de compétences. Concernant donc, euh, ben si finalement le champ du feu a une perspective, si le champ du feu est une demande très large du grand Est et voire plus loin, ben c'est vrai que c'est un reculement des pratiquants sur ce territoire ça pénaliserait fortement, l'activité des encadrants et des jeunes qui veulent venir faire du ski au champ du Feu. Donc, d'une part les encadrants, mais aussi la formation, mais aussi, les métiers de la montagne, puisque donc comme je vous l'ai dit, les moniteurs de ski sont des travailleurs indépendants et si on veut que les jeunes passent encore le BE et</p>	<p>Niveau maîtrise langue orale moindre</p> <p>Tourisme en filigrane : si champ du feu pas enneigé, on pénalise l'activité des encadrants et des jeunes qui veulent faire du ski au champ du feu</p>
------------	----	--	--

01 :01 :36		viennent exercer au champ du feu, et bien il faut leur offrir la possibilité de travailler sur une période large. Et pour travailler sur une période très large, il faut donc un enneigement suffisant. Le problème c'est donc la période d'enneigement. Alors la période d'enneigement parfois elle est très longue, et parfois elle est très réduite. Et si on décidait de faire de la neige de culture, ce serait un complément très intéressant, notamment pour les touristes, mais aussi pour développer la filière. Je pense que si on développe pas la neige de culture, ça pénalisera le personnel, sur tout le massif du cham du feu et par là, des gens qui veulent découvrir le ski. Si vous avez des questions, je peux y répondre, mais donc Voilà schématiquement, l'école de ski pour accueillir la clientèle il faut être titulaire d'un brevet d'état et avoir l'habilitation jeunesse et sports. »		
01 :01 :37	CG	« Juste, l'école de ski du champ du feu, c'est la seule ans le Bas-Rhin, par rapport aux autre sites mentionnés avant, n'est-ce pas ? »		
01 :01 :44	RB	« Donc l'école de ski donc du Bas-Rhin est en très bonne collaboration donc avec le comité départemental de ski du Bas-Rhin, présidé par Dominique Keller, et les animateurs qui sont maintenant des amis, nous collaborons de manière très amicale et très professionnelle. Aucun conflit. C'est vrai donc, l'école du ski du champ du feu est très demandée par les bas-rhinois. Pour cela, nous avons également l'habilitation de formation de moniteurs DRDJS et tout cela naturellement, il faut que les jeunes aient une perspective de la pratique du ski sur une période très large, et pas seulement très fragmenté, pour éventuellement ... »		Répond à côté Réf DK et comité départemental : c'est assez étrange d'ailleurs que ce soit l'ESF qui ait besoin d'une légitimation institutionnelle. Rapport financier peut-être
01 :02 :55	PB	« Juste pour intervenir sur le point 4... »		Intervient spontanément
01 :02 :57	CG	« On n'a pas entendu.. peut-être Trace Verte voudrait intervenir ? Je vous demande juste de vous présenter »		Animateur recadre et redistribue le temps de parole
00 :03:00	MPL	« Alors, je suis BE au sein de Trace Verte, qui est une structure qui emploient des moniteurs brevetés d'état et qui accueille principalement des groupes, qui propose des activités principalement randonnée, VTT, avec en plus la randonnée sans bagages, là on transporte les bagages en fonction du lieu où les gens veulent aller. Et ça , c'est vrai que c'est une demande croissante. On a également une demande croissante de ce qu'on appelle les séjours insentive. Donc ce sont des		n'a pas grand-chose à dire : propos assez lisses

		concertation avec les chasseurs, on leur demande de nous prévenir et tout ça pour éviter les conflits, on essaye de gérer comme on peut. Euh donc, ça c'est un petit peu.. et nous avec les 17000 km de sentiers que l'on a sur le massif vosgien, ce qu'on cherche c'est d'être en bonne entente avec tous les utilisateurs, pour que chacun puisse en profiter au mieux quoi. »		
01 :07 :34	EW	« Est-ce que sur le massif, vous développez aussi des sentiers VTT ? »		
01 :07 :36	RH	« Non, non, parce que disons, nous au contraire on ne développe pas de développer des sentiers pour les VTT, puisqu'on essaye de se battre justement pour que .. ce que l'on appelle un sentier à proprement parler, à savoir qu'un sentier c'est quelque chose qui a moins de deux mètres de large, où sont interdites les circulations si bien des VTT, que motos et tout ça sur ce type de sentiers et donc là c'est un des <i>chevals</i> de bataille que de garantir aussi la sécurité des marcheurs, des randonneurs, et là où on a réussi à trouver une entente avec les cavaliers c'est-à-dire que s'ils croisent des randonneurs ils s'arrêtent ou se mettent au pas. Mais disons qu'on essaye également de faire en sorte que chacun soit en bonne entente mais, avec certains codes, certains usages à respecter. »		Positionnement
01 :08 :36	CG	« Et au niveau des projets de sentiers pour personnes à mobilité réduite, est-ce qu'avec la FFRP vous avez déjà des projets communs ? c'est une idée hein... »		Niveau langage -
01 :09 :02	RH	« Non, non.. On a déjà eu de grandes discussions au niveau national, mais ... pour le moment... »		Vaine tentative de mettre en contact des frères ennemis.. hmm râté...
01 :09 :05	HM	« Avez-vous le monopole du balisage ? »		Osée comme question. Mais ça ne déclenche bien derrière ...Un peu gêné tout de même dans la réponse
01 :09 :18	RH	« Non, ça n'existe pas.. mais... disons... le monopole ça n'existe pas, mais disons que c'est plus ou moins un accord tacite avec le conseil général, le conseil régional, pur éviter justement... on appelle ça une commission visuelle sur le massif parce que là il y a un balisage reconnu sur tout le massif, donc parce que si vous avez 36 formes de balisage, non seulement si vous arrivez à un carrefour vous allez avoir un machin comme ça. Et d'ailleurs pour ce genre de choses, nous avons, avec le Conseil Général du Haut Rhin, avec le Conseil Général des		Le ton monte : RH met beaucoup d'énergie à nous faire comprendre que c'est bien le CV l'interlocuteur
01 :09 :24				

01 :10 :11	SLT RH HM	<p>Vosges, nous sommes en train de mettre en place la digitalisation des sentiers, ce qu'on a déjà fait avec le Haut Rhin, ça fait partie de l'accord qu'on a signé avec le CG68, avec le CG88, également on va faire la même chose avec tous les départements de l'Est de la France. »</p> <p>« On prendra contact prochainement, puisque la digitalisation du PDIPR de 1993 est terminée. Nous allons totalement le reprendre et à ce moment où vous contactera.. la fédération française de randonnée également ... »</p> <p>« Absolument, absolument... »</p> <p>« Alors sur ce thème là, avec l'association des acteurs du champ du feu, nous avons fait une cartographie complète des activités hivernales sur l'ensemble du massif du champ du feu, qui n'impose pas de prendre quatre cartes différentes pour pouvoir se promener au Champ du feu. »</p>		<p>légitime des conseil généraux des départements de l'Est pour la randonnée... exit la FFRP...</p> <p>interpelle le Conseil Général au sujet du PDIPR ; SLT répond que le Club Vosgien sera sollicité très prochainement.</p> <p>Affirmation - confirmation Positionnement</p>
01 :11 :00	RH HM RH SLT	<p>«Oui, mais le problème des cartes, c'est que si vous prenez le découpage des cartes top 25, c'est le découpage IGN et là on ne peut rien faire, les seules cartes où on peut intervenir là-dessus, c'est nos cartes à nous, c'est-à-dire celles que nous éditons, puisque nous sommes les seuls éditeurs, mais les tops 25 de l'IGN c'est l'IGN qui les découpe et je sais qu'à certains endroits il faut plusieurs cartes parce que...Malheureusement c'est pas notre commande à nous. »</p> <p>« Oui.. oui.. mais il y a une proposition, l'IGN a été contacté pour ça, y a eu une demande spécifique qui a été faite à l'IGN. »</p> <p>« Euh ben disons que c'est pas évident, parce que je sais qu'ils ont refait toutes les cartes du massif vosgien fin de l'année dernière, mais les cartes ne seront disponibles qu'en 2009 , et je ne sais pas s'ils tiendront compte de ça »</p> <p>« En fait, c'est possible dans le cadre d'une demande spécifique, et en l'occurrence, je crois que là l'IGN a déjà été approché par le département pour ce qui concerne le Champ du Feu. »</p>		<p>Positionnement expert</p> <p>Remise en ordre</p>

	HM	« Exact. »		
	RH	« Absolument. »		Echanges confirmatifs
	JPJ	« Oui, je voudrais dire que, donc pour répondre à Monsieur, que la fédération française, ne tient pas à baliser sur les sentiers du Club Vosgien. Le Club Vosgien a tracé un certain nombre de sentiers, et nous les respectons. Par contre, on essaye de faire des développements dans des endroits où le club vosgien n'a pas balisé. »		FFRP : ne vient pas baliser là où se trouve déjà le CV Positionnement
01 :12 :30	CG	« Bien, merci. Qui n'a pas encore eu la parole ? »		
01 :12 :36	JM	« Oui, je voudrais dire aussi, pour parler un peu de la pratique VTT, je représente pas de fédération ou d'association, par contre, j'en vois beaucoup des VTT. Donc c'est vrai que c'est un peu particulier comme cas de figure parce que déjà notre activité elle est importante quand même, y'a du VTT sur des chemins complémentaires, pas uniquement en montagne, y'a des pratiques nouvelles VTT qui sont un peu plus agressives, la descente, le dirt, y'a des jeunes qui essayent, enfin des jeunes, y'a des tentatives d'aménagement parfois du terrain, faut le dire. Et puis, ben néanmoins, on le mentionnait toute à l'heure, on a le code forestier qui interdit un certain nombre de site pour la pratique sur le massif. Donc euh, moi je fais du vélo que sur des chemins de 2 mètres hein, 1 mètre 99,... peut-être un tout petit peu moins, ou alors ça n'a aucun intérêt quoi, pour 50% des pratiquants de VTT. Mais c'est quand même un problème qu'il faut prendre en compte. Le vététiste, je pense qu'il est quand même très responsable. On parlait de cohabitation avec les marcheurs, pour moi en général, ça se passe très bien, y compris sur les chemins un peu plus étroits que les deux mètres... »		
01 :14 :18	RH	« ...non, mais le problème, enfin je vous coupe, mais le problème surtout parmi les vététistes, c'est pas tellement avec ceux qui sont affiliés à la fédération, c'est les autres ! C'est les incontrôlés et les incontrôlables, c'est ceux-là le problème. Moi j'en parlais avec la fédération de... VTT, qui a fait la trace vosgienne du Nord au Sud, ça se passe très bien, on a eu des discussions, et elle même le reconnaît c'est les non affiliés... »		<i>Evidemment, c'est.. les autres...</i>

01 :14 :30	JM	« ...oui mais qui représentent 80 à 90 % des vététistes... »		
01 :14 :33	NK	« J’peux faire une parenthèse ? Que ce soit un affilié ou un sauvage, pour moi il y a toujours un ordre de priorité logique, et ça on est pas obligé d’être affilié pour le respecter, mais encore faut-il les connaître. »		Remise en ordre
	RH	« Oui mais la question c’est comment on les contacte ceux là ? C’est toujours le même problème hein ! »... [Brouhaha...]		
01 :14 :48	CG	« S’il vous plaît, on avait ... On avait fait le choix, on avait pris le parti d’inviter aussi des pratiquants pas forcément licenciés, pas forcément affiliés, mais qui connaissent aussi les pratiquants non affiliés et qui peuvent être des relais auprès des non-affiliés, par le biais des magasins, des professionnels, qui peuvent aussi informer les non-affiliés. Et pour vous dire aussi que tous les non-affiliés ne sont pas nécessairement des sauvages, entre guillemets »		L’animateur hausse le ton et recadre Positionnement : médiateur
01 :15 :20	JM	« Non, mais il y a une réelle prise de conscience, on sait parfaitement bien que tout est réglementé partout et que si on fait pas un minimum attention, tout sera interdit, ce qui est déjà pas mal le cas. Donc moi je pense, 80 à 90% des pratiquants vététistes qui sont vigilants sur leur lieu de pratique, qui font attention au moment où ils pratiquent pour ne pas être sur les endroits les plus fréquentés, pour ne pas déranger. Par contre, il y a peu d’endroits où la pratique est autorisée, sur des pistes un petit peu accidentées. Hormis là dedans quelques bike parks, il y a beaucoup de pistes qui ont été balisées par la FFCT, qui sont des endroits, des lieux de promenade agréables, mais qui ne sont pas des lieux de pratique sportive, pour nombre de pratiquants. Donc il y a quand même là, des choses à envisager. Nous on essaye de responsabiliser un petit peu les gens qu’on croise, j’étais dans l’associatif auparavant... On essaye aussi de pas sortir trop nombreux, et pas toujours au même endroit, ce genre de choses... Mais, il y a quand même un problème avec la pratique, parce que, en fait si on prend la réglementation, parce que si on la suit à la lettre, on reste cantonné. »		
01 :16 :58				
01 :17 :00	CM	« Et il faudrait leur dire aussi que les terrains de décollage de parapente c’est pas fait pour les vtt. Non, mais ils montent la pente, c’est des bons, il faut le faire quand même... »		

01 :17 :20	JMBo CM	« à Breitenbach ? » « y'en a énormément, alors quand on n'est pas là on s'en fout , mais quand on est là c'est gênant... »		
01 :17 :21	PB	« A propos de la raquette à neige, nos pratiquants, encadrés, nos pratiquants encadrés sont formés et informés des dangers et des difficultés que peut représenter l'intrusion dans le milieu naturel. Par contre, nos pratiquants sont aussi informés, de l'interdiction pour eux, qui sont encadrés hein, euh j'encadre 4 ou 5 fois par an en milieu associatif des sorties raquettes au Champ du feu, dans le massif, je leur apprend à traverser sans casser les traces [<i>les traces de ski de fond</i>]. Par contre, là où on a un gros problème, qu'on a résolu d'un côté avec l'escalade mais qu'on n'a pas résolu avec la pratique hivernale, c'est, nous ne sommes pas, nous voulons bien être informés de tous les endroits qui sont dangereux, parce que justement nous notre pratique c'est d'aller là où on ne peut pas aller avec un attelage ou des choses comme ça. Ce qui fait qu'effectivement, on a un gros problème, on le sait, d'information, pour le faucon maintenant on le sait, mais pour le grand tétras, ça on sait pas. Ce qu'on voudrait éviter c'est qu'on nous interdise l'accès, relativement libre à la nature, sous prétexte de protéger complètement. Alors on préférerait comme pour les rochers, un accès avec des périodes, mais ça ne peut se faire que si nous sommes informés. Quand on sait qu'il y a un problème sur un rocher, très bien, on le met sur le site... Bon ça ne veut pas dire que ça va pas venir, la charte de l'escalade on a quand même mis cinq ou six ans pour le faire... mais c'est vrai que ça c'est un problème, je me rends bien compte que lorsqu'on parle entre nous, sur les sites en hiver, quand je rencontre des animaux, certains ne vont pas aimer, ils vont en souffrir, alors on essaye d'être discrets, mais on sait pas toujours, on commet beaucoup d'imprudences par manque d'information, c'est pour cela qu'on a besoin d'être informés, mais On en est conscient. »		le retour de PB...
01 :19 :35				
01 :19 :38	CG	« Peut-être une réponse d'Alsace Nature, ou de la LPO ? »		
01 :19 :43	JMB	« Oui, Jean-Michel B., je représente Alsace Nature. Donc en deux mots, Alsace Nature c'est une fédération qui regroupe plus de 140 associations, pas exclusivement de l'environnement mais aussi des fédérations sportives, aussi des pêcheurs. Donc ça fait du monde. On agit sur trois volets, donc le volet		Réponse

		<p>économique, une veille juridique sur les lois sur l'environnement, nous avons des juristes qui font des papiers, y'a un volet scientifique, nous avons des scientifiques qui font des études, des inventaires, y'a une étude qui a été commandité par le ministère du tourisme, euh le ministère de l'environnement pardon, sur la mise en œuvre de corridors verts et bleus, et nous avons enfin un volet éducation à l'environnement auprès des scolaires mais aussi du grand public. Et là nous proposons avec les associations fédérées, plus de 300 sorties annuelles proposées, dont 80% sont gratuites, les week ends, sur les sorties on a eu une centaine de personnes. Donc il y a une demande aussi pour une meilleure connaissance de l'environnement. Donc, dans le cadre des sites, je vais reprendre la méthodologie qu'on avait proposé pour les activités terrestres, ce serait une étude, un inventaire des sites, un inventaire qui se ferait en fonction d'une classification en trois niveaux, avec un premier niveau les sites de nature ordinaire, donc qui ne posent pas de problème, un deuxième niveau, les sites où il y aurait une limitation périodique, dans le temps et l'espace, avec des limitations de fréquentation lors des périodes critiques, nidification par exemple, et enfin un troisième niveau de sites, qui concernerait les sites à forte naturalité, très sensibles, où on souhaiterait, qu'il y ait une limitation permanente de la fréquentation. Donc ça c'est la typologie proposée par Alsace Nature, basée sur des critères scientifiques, en concertation avec les partenaires, et avec un plan de communication, de sensibilisation pardon, avec une communication sur site, pour des pratiquants non fédérés, qui ont besoin d'information, parce que souvent les gens ont des comportements mauvais, ou inutiles souvent par méconnaissance. Donc euh en fait souvent, il y a un problème de formation, d'information et d'éducation. Donc un premier volet qui est l'éducation sur site avec un plan de communication sur une méthode qu'on pourra déterminer, ça peut être aussi bien des gardes nature, des guides nature sur le modèle de ce qui se fait dans le Haut-Rhin, hein avec euh... »</p>		
01 :23 :18	JF	« ...la brigade verte.. »		Alignement Alsace Nature – Chasseurs
01 :23 :20	JMB	« ... Oui, brigade verte, sur le massif du Champ du feu, on a les gardes à cheval... »		

01 :23 :36	HM	« Je rappelle qu'au Champ du feu il y a déjà l'ONF qui rempli cette fonction, et le gestionnaire est sous l'égide de l'ONF. Et par rapport à ce que vous dites Jean-Michel, le seul type de domaine qui est déjà très réglementé puisque c'est une zone Natura 2000, c'est une réserve biologique domaniale, et c'est l'ONF qui dans le cadre d'une délégation de gestion, assure déjà la surveillance et les pouvoirs de police sur le champ du feu et c'est pour ça qu'il y a des gardes avec des chevaux et pas en voiture, voilà pour faire un rappel... un peu terre à terre »		
01 :24 :15	JMB	«Hum hum, [<i>acquiesce</i>]... Juste pour terminer avec les propositions d'Alsace Nature, je pense que le Champ du Feu qui est déjà un site à forts enjeux, pourrait être un lieu d'expérimentation pour cette proposition... »	Expérimentation sur le Champ du feu	une multiplication des classifications et réglementations en citant l'exemple du Champ du Feu, où la réglementation relative à la fréquentation des sites naturels fragiles est déjà très importante. Désaccords sur l'utilité et la pertinence d'une expérimentation de la démarche CDESI sur le Champ du feu
01 :24 :43	HM	« ...C'est déjà, très, très organisé.. »		
01 :24 :47	JMB	« Mais je pense que, on devrait s'accaparer justement la connaissance de ces textes, dans le cadre d'une connaissance des lieux fragiles, et parce qu'il y a pratiquement... »		
01 :25 :03	HM	[<i>coupe la parole</i>] « ...Il y déjà des réunions régulières du comité de gestion Natura 2000, l'ONF participe, Alsace Nature y est, et tout le monde participe. C'est déjà très très réglementé, il y a énormément de textes aujourd'hui, et on n'a pas forcément besoin de règles supplémentaires. Certaines choses fonctionnent, sont mises en place, je dis juste avant de vouloir en rajouter, il faut regarder ce qui est déjà en place, avant d'en remettre une couche supplémentaire... »		
01 :25 :43	JMB	« Mais ce n'est pas une couche supplémentaire, simplement on propose que l'éducation à l'environnement se fasse sur tous les sites et que les pratiquants, simplement pour donner l'information aux pratiquants,... »		
	HM	« Simplement c'est sur la couche réglementation... »		
	JMB	« Non, mais c'est dire aux pratiquants, « attention la vous êtes à proximité d'une tourbière » etc. La classification proposée, c'est une manière d'informer les		

		pratiquants sur le degré de fragilité des sites qu'ils fréquentent »	
	HM	«D'accord, non non, mais simplement, on a quelque chose qui est déjà très réglementé et quand je vois « interdire, réglementer »... »	HM insiste sur réglementation
	CG	« Oui, on aurait pu rajouter d'autres verbes : sensibiliser, parler écouter.. »	Phase d'ajustement : « d'accord.. »
	HM	« Sensibiliser, écouter, informer, oui. Mais réglementer, non ! »	« non... » « oui... »
01 :26 :50	CG	« C'était pour faire réagir aussi... »	animateur solde l'interaction
01 :26 :54	JPJ	« Pour répondre à monsieur , nous avons, une action « un chemin, une école » faite par le comité départemental de randonnée pédestre, où il y a une sensibilisation auprès des jeunes, voilà.»	<i>D calage dans la r ponse : R pondre « monsieur » => A qui ? A Alsace Nature ?</i>
01 :27 :10	RH	« Il faut commencer par les petits, en bas, parce que ceux qui sont plus âgés ma foi, ça va être plus dur... [de les sensibiliser]» (<i>r pond AN et se positionne parall lement la FFRP</i>)	Quel est l'intérêt d'un positionnement par rapport à Alsace Nature ? (rien à voir avec ce qui était en train d'être dit : on est très loin de la réglementation, rapport certes avec l'éducation à l'environnement)
01 :27 :14	PB	« Mais de les informer, les informer ça marche mieux. Moi je suis content de la proposition d'Alsace Nature, je trouve cela très bien. C'est un peu ce que la fédération a fait dans le Nord. Mais la proposition d'Alsace Nature, est entièrement... s'il y a effectivement une information sur les zones...Moi, je sais pas quand j'arrive au pied du champ du feu parce que quand je fais de la raquette je pars plus bas, je sais pas quand je pars si je suis dans une zone sensible, pas très sensible ou peu sensible. Ce que je refuse, et ça, je le refuse pour moi et pour l'ensemble de la fédération, c'est-à-dire, je défens l'accès libre dans ce cadre de données. Je ne veux pas, la fédération ne veut pas faire de la raquette sur des sentiers balisés ou sur des pistes de raquette. J'ai connu ça, quand j'ai débuté moi le ski nordique dans les Vosges, j'ai arrêté le ski nordique dans les Vosges parce	« Tout à fait OK avec la proposition d'AN » => <i>Positionnement : alignement par rapport Alsace Nature</i>

01 :29 :29		que j'arrivais chaque fois à une guérite avec un gars à la casquette. Et pour rejoindre le parking, j'étais bien obligé que le monsieur me demande si j'ai ma carte. Bon j'ai arrêté le ski nordique à cause de ça. Et je ne veux pas, à un moment donné, subir, pour faire de la raquette, parce que j'ai envie de faire de la raquette, c'est de me retrouver entre deux gardes, c'est pas la peine, sauf... Si c'est pour traverser une chose dangereuse, sensible, sensible, je veux bien. Mais je ne veux pas faire de la raquette sur un tourniquet ou sur un manège. Donc voilà, moi je suis vraiment très intéressé par ça, je l'ai appris la première fois au groupe rocher, mais si vraiment on pouvait avoir une cartographie générale de l'ensemble des sites fragiles, ce serait une des réussites de la CDESI ou du PDESI, ce serait bien. »		
		<i>[Interm de d tendu sur l'usage du parking du CG... : PB s'en va cause du ticket de parking qui expire..]</i>		
01 :30 :15	CB	« Par rapport à la charte qu'on mentionnait, on a la chance dans le Bas-Rhin, c'est pas forcément une chance, mais ce n'est pas comme dans le Haut-Rhin, tous les efforts de participation, les efforts de charte etc... par rapport à notre faune commune, c'est quelque chose, c'est vraiment ce qu'il faut, qui va dans le sens d'une sensibilisation de tous. Evidemment le problème des pratiquants libres, on retrouve cela dans tous les sports, on a vu ça avec l'escalade, alors il faut travailler dans ce sens, et pourquoi pas, sur un week end, notre rôle, notre fonction c'est aussi de venir sensibiliser les gens à la faune, se servir des relais, faire venir des guides, qui emmènent les gens et leur expliquent. (...) Alors disons on n'a pas les soucis qu'on peut trouver sur tout le massif vosgien. Y'a un lâcher de grand tétras qui s'est fait sur le Schneeberg, mais bon franchement des grands tétras on en croise pas tous les jours, si ça arrive qu'est-ce que je fais ? j'attends, je le laisse traverser, et je continue mon chemin, voilà. J'aime beaucoup la nature, mais c'est vrai qu'on n'a plus de tétras sauvages dans le Bas-Rhin, dans le Bas-Rhin. »		Recadrage LPO : rôle - fonction : connaît des gens qui emmènent, des guides Rôle de médiation Positionnement AN Dédramatisation problème des libres
01 :33 :09	JF	« Alors moi je représente la chasse ! Donc effectivement il y a un certain nombre de conflits d'usages mais comme vous l'avez très bien résumé, bien c'est à force de discuter et puis de s'asseoir à une table qu'on règle beaucoup de problèmes. Je me souviens avec Natura 2000, ça pas été une mince affaire, parce que c'était quelque chose de nouveau et tout ça mais à force on fait des concessions et des		Dynamique, jovial

		efforts, on trouve un terrain d'entente et on peut parler. Malheureusement, dans beaucoup de projets, hier encore sur le Donon aux journées de la randonnée pédestre, les chasseurs ne sont pas forcément consultés alors qu'on est des gestionnaires, des acteurs, on est partout. Les chasseurs sont partout en Alsace. Mais après au moment où, on nous responsabilise de beaucoup de choses, notamment dans le secteur de Haguenau, et puis après il y a une pénétration dans le milieu incommensurable et ingérable, on peut plus rien faire, on est responsable directement, je veux dire après c'est pas non plus l'objectif du PDESI ou l'objectif des autres de casser le travail de chacun. Donc moi j'aurais plus insister sur la concertation, la concertation en amont, plutôt qu'en aval. Donc ça c'est la plus value des groupes de travail de la CDESI. Parce que certains d'entre nous on se connaît déjà, mais moi j'insiste pour qu'on travaille le plus souvent ensemble, sur la création de sentiers notamment ou pour d'autres activités, on peut aussi avoir quelque chose à apporter, pas que du négatif. On n'est pas là pour dire tout le temps non. On peut aussi mettre plein de choses en avant. Alors la LPO ou Alsace Nature peut en témoigner, on discute des choses avec eux, pour justement aller de l'avant. »		
01 :34 :58	NK	« Je voudrais rajouter quelque chose qui va un peu dans ce sens là, c'est par l'intermédiaire de la compagnie des accompagnateurs en randonnée raquettes, je pense plutôt que de faire quelque chose qui serait écrit, c'est de faire une information auprès des gens qui encadrent les raquetistes par exemple, à savoir les accompagnateurs. Beaucoup de gens qui veulent faire de la raquette prennent un accompagnateur, font appel à un guide ou à un accompagnateur. Moi je sais que toutes mes randonnées, je les commande et en fonction des conditions on le fait, on le fait pas. Dans les conditions hivernales c'est difficile, quoi. Mais par là, plus par le dialogue que par l'écrit, il y a une manière de toucher rapidement les raquetistes, en grande partie. »		Multi casquettes : au titre des Accompagnateurs en Montagne
01 :35 :50	BG	« Oui mais ceux qui viennent chez nous, ils sont déjà sensibilisés... »		Intervention du CAF décalée, hors de propos
01 :35 :53	MPL	« Non, pas forcément... »		
	BG	« C'est ceux qui ne viennent pas chez nous qu'il faut... »		<i>Les autres, encore.</i>

01 :37 :05	MPL BG NK MPL	<p>« Nous, à Trace Verte, on travaille surtout avec des entreprises, des gens qui viennent en séminaire en Alsace et qui veulent une demie journée d'activité, ce sont des gens qui viennent en séminaire et qui ne connaissent pas forcément la nature et ce sont des gens qui potentiellement peuvent être de futurs pratiquants libres après le séminaire.... »</p> <p><i>[nouvelle interruption]</i> « nous on parle des pratiquants libres, ceux qui viennent avec leur entreprise, là, ils sont encadrés... »</p> <p>« Non, mais on le voit avec les accompagnateurs, 95% des gens viennent faire une randonnée raquette avec un guide la première fois, et après ils vont acheter leur matériel, et là c'est trop tard, c'est des gens qui iront pratiquer seuls, et s'ils n'ont pas été sensibilisés aux règles de bonne conduite ils feront n'importe quoi.... Donc c'est vraiment à cette occasion là, quand ils sont encadrés, qu'ils faut en profiter. Les prestataires d'activités et de séjours ont ce rôle à jouer... »</p> <p>« ... d'où l'importance de leur inculquer les règles de bonne conduite et de les sensibiliser au moment du séminaire, moment où ils sont encadrés par des professionnels de l'activité. »</p>		<p>La représentante de Trave Verte (fille) peine à imposer sa parole et son point de vue.</p> <p>Se fait à nouveau interrompre</p> <p>NK vient au secours de MPL ...</p> <p>... et lui permet de reprendre la parole</p>
01 :37 :10	JF	<p>« Moi j'voulais juste rebondir sur ce qu'on disait, avec les accompagnateurs de montagne par exemple, on a déjà eu le cas, les accompagnateurs de montagne organisent des sorties aux flambeaux en raquettes, sur les territoires, le territoire quoi, là où nous, le lendemain, on fait des battues. Ça c'est des petits problèmes, des petits conflits d'usages qui sont tout simples à régler. Nous on déclare nos battues le 1^{er} septembre en mairie, les mairies peuvent faire l'information, peuvent l'afficher publiquement même, donc ça c'est des petits conflits, et à la rigueur, sur deux ans, mais l'année prochaine on doit le prévoir, normalement, on disant, autant que.. voilà.. Il est facile d'aller voir en mairie où il y a des battues et de prévoir, et qu'on s'arrange, à la rigueur des battues de chasse il va pas y en avoir sur tout le territoire. Et donc après, tu peux faire en fonction, c'est toujours la même chose ... moi je fais partie du CDESI depuis le départ, des groupes de travail, et c'est chaque fois la même chose c'est celle des pratiquants libres et le problème de la sensibilisation, et hier, à Rand'Donon, on est arrivé à peu près aux</p>		<p>Exemple de résolution des conflits</p>

01 :39 :08		<p>mêmes conclusions, c'est toujours la même chose, il y a un manque d'information et de sensibilisation auprès des gens, y'a un manque de répression, le brigade verte, on le voit dans le Haut-Rhin, y'a pas que la sensibilisation et l'information hein, et après, comment est-ce qu'on pourrait accueillir les gens plus facilement sans les affilier, enfin comment récupérer les pratiquants libres ? Là on a un exemple au champ du feu, on fait beaucoup de communication autour de Natura 2000, mais arrivé là haut : où va-t-on ? Mais là pareil, y'a personne qui est là pour faire de la communication sur site... Et voilà, on essaye, on essaye. Mais je pense qu'au niveau du groupe, c'est là-dessus qu'il y a des effort à faire. »</p>		Resitue les sujets déjà discutés en groupe de travail
01 :39 :10	CB	<p>« Ce que je voulais dire aussi, c'est que quand on est un sportif, qu'on a une pratique dans la nature, moi j'e n'ai rien contre ça, si tant est qu'on tient compte des impacts de la pratique, globalement. Que ce soit sur la faune, sur certains endroits, sur le milieu, ...Après, il faut que les sportifs comprennent que pour la faune, se faire déranger c'est un problème. Je comprends qu'on veuille pas faire de la marche à pied sur un sentier balisé, et donc c'est juste, par rapport à sa structure.. le linéaire, il faut comprendre en fait comment la faune elle va réagir, soit en période hivernale, soit au printemps, ça ça dépend des activités.. Parce que sur un sentier, la faune peut circuler facilement, soit sur l'herbe, soit aux abords, bon pour celle qui vient facilement, c'est pas un problème. Par contre, il y a des espèces qui sont un peu plus fragiles, et qu'on ne peut pas décaler. Donc on va créer des zones pour ces espèces, mais si après on juxtapose comme ça des itinéraires, on voit ce que ça peut donner... Donc à un moment donné, si on travaille sur du linéaire, sur des itinéraires, on a tous à s'en sortir, si on travaille en concertation, si quand on veut décaler un sentier, on se dit bon voilà, tant pis, là sur le champ du feu. Il y a des endroits où on sait que bon ça n'a pas trop d'impact sur les espèces, mais par contre il y a des endroits qu'on appelle des sanctuaires, sur tout le massif vosgien il y en a, pour justement préserver ces zones, ces zones de repli pour la faune. Ce sont souvent des zones vierges de tout aménagement, mais ça c'est pareil, il faut que chacun comprenne un peu le fonctionnement de l'autre, donc comme dit la cause commune, c'est que chacun puisse pratiquer son sport, que ce soit sur un sentier, un chemin, mais sans avoir d'impact sur le milieu, donc je pense que ça fait partie du patrimoine commun, et</p>		

01 :41 :46		il va falloir, avec les gestionnaires, comme ça s'est fait dans le Haut-Rhin, évaluer les impacts que certains aménagements peuvent avoir. On peut trouver des synergies qui peuvent être trouvées, mais avant de développer, ce qui est important, je pense, c'est déjà de préserver la faune existante. »		Entre les lignes : sur l'enneigement artificiel au Champ du feu
01 :41 :47	HM	« Oui, tout à fait, si vous voulez, nous sous les remontées mécaniques, on est très réglementé, soumis à une réglementation car il y a une diversité de faune et de flore, qui s'est développée... »		Réponse de HM qui a bien compris à quoi faisait référence CB Justification : sous les remontées mécaniques : détournement de l'argument environnemental
01 :42 :02	JMB	« Dans le cadre du PDESI , on souhaiterait qu'il y ait une ligne budgétaire ouverte, consacrée à l'éducation à l'environnement, (...), on s'en occupe, on a notamment par exemple, la formation au maraudage, qui est une technique d'animation qui vient du Nord, qui n'est pas de l'encadrement de groupes stricto sensu constitués, mais des gardes, ça peut être des guides environnement, qui sont sur sites un ou deux, ça peut être des gens des associations, des gens de la chasse, ça peut être des gens de la LPO, etc.. qui font du maraudage, ça veut dire une espèce de veille, qui sont là aux parkings, qui discutent avec les gens, qui les sensibilisent, qui laissent venir les gens, qui donnent l'information. Et ça, ça marche très bien dans les parcs canadiens, en Amérique du Nord, c'est une technique de sensibilisation ouverte et qui peut toucher des gens qui ne seraient pas venus à une sortie. Et ce sont ces gens, comme dirait notre ami chasseur, ce sont ces gens là qui posent souvent problème. Ce ne sont pas les gens qui viennent en sortie...»		Une demande qui arrive là de manière assez impromptue : rupture de cadre Alignement chasseurs (réponse à JF quand ils disait que AN peut en témoigner)
01 :43 :23				
01 :43 :24	DJ	« Ça existe un peu, en montant aux Trois Epis, je me rappelle un soir , il y avait un monsieur avec un panneau qui arrêtait les gens, pour que les crapauds puissent passer, alors j'ai attendu que le crapaud passe et au bout de vingt minutes, j'ai eu.. enfin, j'ai du m'arrêter pour que le crapaud passe, mais j'ai été très surpris, c'était une association qui arrêtait les gens, mais c'est pour dire qu'il y a des gens qui sont là, qui préservent... j'ai trouvé ça très intéressant. »		Justifications par la propre expérience
01 :44 :10				

01 :44 :12	CB	« J'ai un petit exemple pour continuer avec ça, donc il y a deux trois ans, avait eu lieu le salon de (...) et donc on avait demandé à avoir un stand avec Alsace Nature, et bon on était au milieu des stands de professionnels, des collectivités et tout, et on voulait simplement faire de l'information, c'est tout, un petit panneau sur la biologie, un petit panneau sur l'écologie, etc, et je peux vous dire l'impact que ça a eu ce truc là ! Les gens venaient, « et qu'est-ce que c'est ? et comment ça fonctionne ? », c'est vraiment une curiosité qui a eu lieu pour ça, Et je vous dis, à la base on était pas venu pour ça. C'est pas de l'éducation à l'environnement mais on en est pas loin ! Comme quoi il y a vraiment une demande de découverte, et donc dans les groupes, s'il y a un message à faire passer, après ... donc euh, aller à la rencontre d'un public »		Alignement
01 :46 :08	JMB	« Nous on est prêt à former des maraudeurs maraudeurs, mais la formation a un coût »		
01 :46 :12	SLT	« Je vous rappelle quand même qu'il y a un outil financier qui existe, qui est la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, donc taxe qui va effectivement être affectée notamment à l'utilisation d'actions en faveur de la protection de l'environnement, mais également pour l'utilisation, l'acquisition pardon, de terrains, et d'autres opérations de sensibilisation, donc ça c'est quand même un outil. »		
01 :46 :45				
01 :46 :50	DI	« Je vous voudrais juste rebondir sur l'idée de la carte, sur cette carte il y aurait les espaces sensibles, et donc qui propose les sentiers du club vosgien les pistes de ski alpines, les zones de ski nordique, enfin tous les endroits qu'on connaît, et c'est vrai que certains endroits on sait pas si c'est sensible ou pas, parce qu'on n'a pas la superposition sous les yeux, donc cette typologie avec une carte ça pourrait vraiment être un outil, mais encore faut-il qu'on puisse avoir accès à ces cartes. »		Hors cadre : réponse et ajout à la discussion HM –SLT – RH sur les cartes IGN au champ du feu + réponse alignement AN Demande de cartographie qui est déjà apparue dans le groupe rochers et un autre groupe
01 :47 :20	CG	« C'est justement la vocation du PDESI que de devenir un outil qui permette de générer des cartes et de les mettre à la disposition de tous les acteurs, de tous les partenaires.. de dire, voilà, là on a un élément d'information à ajouter, une couche supplémentaire d'information, et de la part des partenaires, de dire aussi attention là, on ne fréquente pas de telle date à telle date.. On est en train de mettre en		

01 :47 :47	JF	place ça avec le comité de canoe kayak, et le but ce serait d'appliquer ça aux autres pratiques... »		
	JF	« Moi je voudrais revenir sur les cartes, je suis très intéressé par la CDESI, le PDESI tout ça, mais ça n'a pas de vocation réglementaire.. »		
	CG	« Les Sites Natura 2000 ont quand même une vocation réglementaire »		
	JF	« Oui, natura 2000 oui, mais les sites qui seront inscrits au PDESI, quelle sera leur vocation réglementaire ? »		
01 :48 :18	CG	« Le PDESI n'est pas opposable, oui, mais ... les zones environnementales qui y figureront sont déjà des zones réglementées et inscrites, par exemple, on parlait de déviation d'un sentier, si on veut décaler un sentier, on pourra regarder et voir directement que là, attention, on ne peut pas décaler par là parce qu'on est à proximité d'une zone Natura 2000, c'était un exemple hein »		
01 :48 :38				
01 : 49 :10	MPG	« Si je peux me permettre d'intervenir, concernant l'utilisation des cartes, et tout ça, Il y a une première couche de données qui est le recensement que fait Elodie, sur les acteurs, qu'est-ce qui existe, quels sont les itinéraires qui existent, les zones protégées qui existent. C'est un outil qui doit servir à la commission, hein et qui devra lui permettre de prendre des décisions. Après, il y a d'autres niveaux de cartographie. Et qui fera là l'objet d'autres discussions, qui est de savoir s'il est important d'inscrire tel ou tel site, de mettre un espace protégé à la connaissance du public, ça peut être un problème aussi... »		
01 :50 :04	HM	« Pour rebondir là-dessus, ça peut effectivement être un bon outil, ça on est d'accord là-dessus, mais attention, ça veut dire aussi que tout le monde va y aller, et il y a d'autres choses ailleurs, donc ça va être très important de tenir compte de ce qui existe déjà avant de vouloir créer quelque chose en plus... »		
01 :50 :37	MPG	« L'intégration de l'existant ce sera fait, on a déjà les données de l'ONF, de Jeunesse et sports, et après, y'a peut-être un autre sujet, c'est la question de la suppression d'une pratique à cause d'enjeux environnementaux... »		

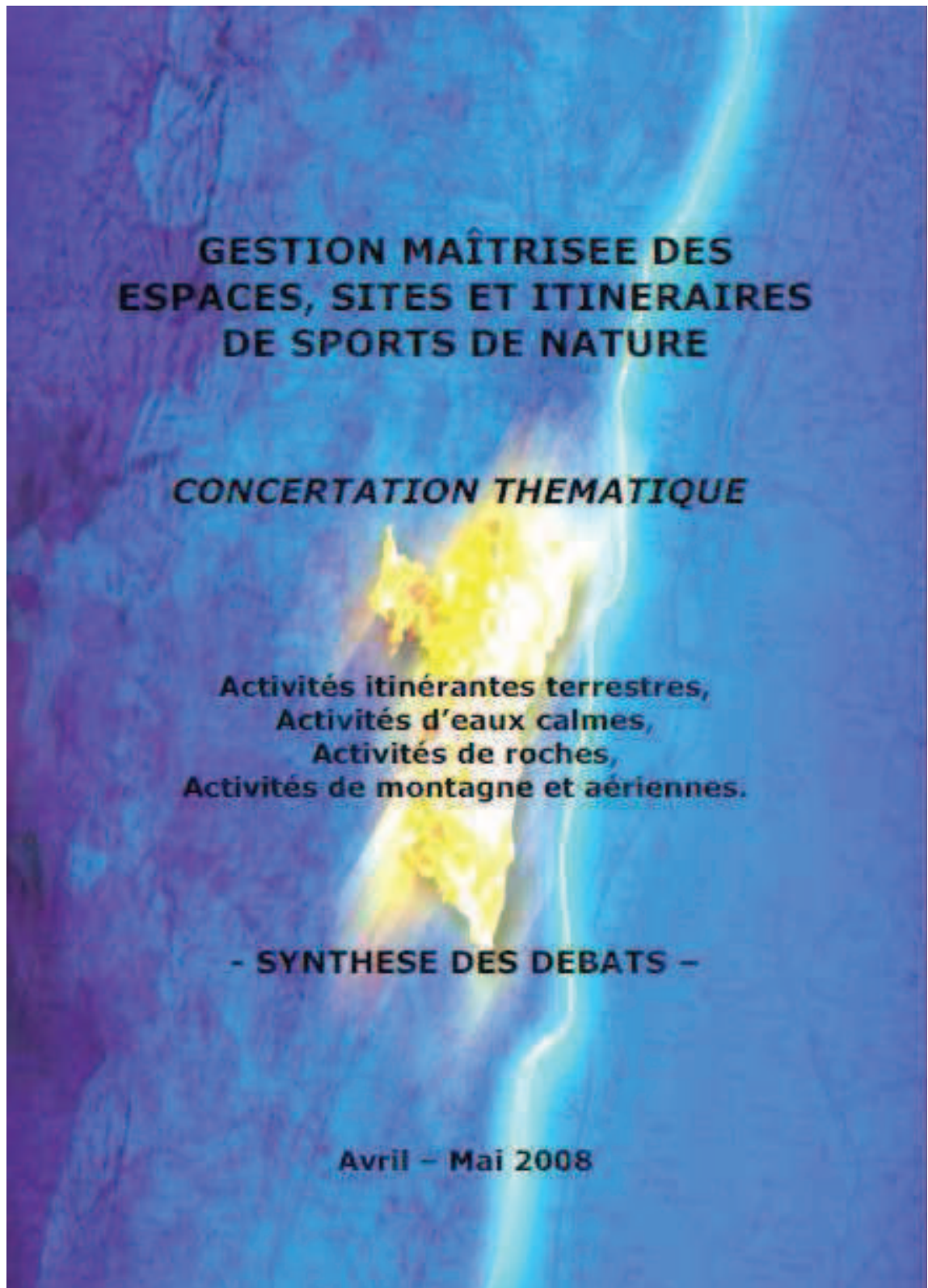
01 :51 :20	CB	« La cartographie, typologie proposée par Alsace Nature, c'est un plus, aussi, pour les gens qui organisent des activités, savoir où se situe un sentier, où est-ce qu'il y a des projets. Je crois que c'est aussi ça l'intérêt de l'outil, c'est qu'on sache où ça se passe. Et savoir si à un endroit, quand il y a un projet de sentier où quoi, pouvoir regarder et dire, là il y a déjà de quoi faire, ça suffit largement ou pas... Donc ben, c'est aussi un outil pour les gens qui travaillent, pour les professionnels de l'encadrement et l'ensemble des membres de la CDESI. »		
	HM	<i>[Demande pourquoi les pratiques questres n' taient pas l ., r ponse CG]</i>		
01 :53 :02	HM	« Je voulais rebondir par rapport à votre ambition, parce que pour un certain nombre de projets on le voit bien, il y a déjà beaucoup de réglementation, beaucoup de cartes de réglementation, on parlait de Natura 2000, la carte est déjà très complète en Alsace. Donc, simplement, faire attention à l'excès d'ambition, peut-être c'est pour cela je pense que si on prend déjà ce qui existe réellement, c'est déjà quelque chose à faire. »		
01 :54 :15	MPG	« Par rapport à .. pour parler des relais humains, par la simple formation, y'a déjà un effet, mais est-ce que pour la pratique de la raquette par exemple, sur les publics lambdas, est-ce qu'il n'y a pas un lien à établir avec les loueurs ? »		
01 :54 :46	JM	« C'est pareil pour le VTT, nous les pratiquants qui sont non-adhérents des associations, c'est 90% des pratiquants. Donc effectivement c'est intéressant. Après, nous on roule parfois avec des gens, on essaye effectivement un minimum, de sensibiliser au respect de l'environnement, des autres usagers... Si effectivement on avait des outils donnés par le Conseil général, pour parler de l'environnement on peut être dépositaire de... c'est des outils, des supports il y en a hein.. Le pratiquant qui veut acheter des raquettes ou un vélo, mais là on parle pas, donc ça peut aussi être un vecteur ... »		
01 :55 :57				
01 :55 :58	NK	« ... Pour les usagers quand ils achètent du matériel d'escalade, il y a des mises en garde pour l'utilisation, pourquoi pas intégrer au niveau des marchands de raquettes, ça je pense que ça peut se faire, pourquoi ne pas mettre quelques règles de bon usage. Ça c'est à avoir avec les loueurs, et avec les grands distributeurs aussi... »		

01 :56 :27	CB	« Déjà, c'est bien de commencer par l'équipement, mais il y a aussi les loueurs, et l'expérience menée sur le canoë kayak le montre, les loueurs sont associés à la démarche. On a identifié les professionnels, et ces gens là sont complètement de la partie et ce qu'on avait fait aussi à l'époque, on avait formé des cadres, les gens qui encadrent l'activité canoë kayak, affiliés à la fédération, et donc tous ces gens là ont eu une formation pour qu'ils comprennent quels sont les enjeux locaux liés à l'environnement. Donc pourquoi pas imaginer aussi, des contenus de formation qui expliquent pourquoi ces enjeux ici, pourquoi certaines espèces en Alsace, au champ du feu, parce qu'il n'y en a pas partout, parce que ce n'est pas identique partout. C'est important de comprendre ça pour pouvoir le transmettre après. »		
01 :57 :33	JMBo	« Oui, alors ça c'est intéressant. Je veux dire, par exemple, au niveau du parc, au niveau du personnel, le personnel du parc a une formation, et dans le cadre de la formation il y a effectivement une approche sensibilisation de la nature, mais il est vrai qu'on n'a pas une approche référence locale, c'est à l'échelle nationale. Ça se serait quelque chose...D'ailleurs, tout bêtement, même commercialement, c'est plus intéressant d'avoir quelqu'un qui sache parler de son milieu que de donner quelque chose de banal, qui concerne la France ou l'Europe.. Là effectivement, on est demandeur de formation. »		
01 :58 :11	JMB	« Alors avec ARIENA qui est donc l'association régionale, pour tout ce qui relève de l'éducation et de la formation à l'environnement. Une association qui regroupe une quarantaine de structure, qui forme des BEATEP environnement, des animateurs nature, on est en train de travailler sur une offre qui intégrerait à la fois les pratiquants, les encadrants sports de nature, qui viendrait compléter la formation généraliste qu'on peut avoir dans les brevets d'état, et qui serait vraiment localisée avec des spécificités en fonction des différents milieux de pratique. Mais ça c'est pareil, ça prend du temps, On est en train de travailler justement à offre, qu'on transmettra au conseil général pour que ce soit mis en place. Voilà, pour vous dire qu'il y a des choses qui se font. On travaille avec l'ARIENA pour l'essentiel de la formation, donc voilà, ça fait partie de tout le ...		
01 :59 :50		Donc euh voilà, je pense que .. bon je vais finir... »		
02 :00 :02	CG	« Bien, cette fois, je pense qu'on a fait le tour... »		

02 :00 :04	DI	<p>« Juste pour le mot de la fin, c'est assez global, on en entend parler depuis six mois, mais je crois qu'on fait le maximum pour un développement touristique en proposant des animations, fiables, avec une certaine qualité, là je pense plus à la neige de culture, mais si on veut que les gens continuent à aller faire du ski, continuent d'aller à la montagne, peut-être Henri pourrait en parler, mais si on pense aux entreprises qui pourraient fonctionner grâce à une activité régulière, ça peut être autant la [?] au Nord, que faire du ski, que pratiquer le VTT, donc je pense qu'on pourrait l'intégrer maintenant dans ces discussions, qui pourrait apporter euh... »</p>		<p>DI rappelle que le ski est une activité qui génère un développement économique et touristique ainsi que des retombées économiques directes et indirectes sur le Champ du Feu. Lien avec neige de culture ... pourrait générer emplois, ; éco, etc..</p>
02 :04 :10	HM	<p>« Oui enfin je crois que là, Stéphanie est parfaitement au courant parce qu'elle est en partie chargée du dossier au Conseil Général. Bon, effectivement, Stéphanie l'a dit aussi, c'est vrai qu'on a créé l'association des acteurs du champ du feu, des acteurs, effectivement on a créé une certaine coordination pour que toutes les activités soient permanentes sur le massif, aussi bien les associations que les loueurs de ski, que les secouristes, que le parc d'aventure, les sociétés qui ont une activité temporaire et permanente, les usagers. Donc on a essayé de laisser personne de côté pour tout le monde s'approprie ce site, et qu'on puisse effectivement gérer déjà entre nous, les différents usages et les conflits d'usages. Donc on a déjà émis un certain nombre de propositions, et notre interlocutrice au conseil général, c'est Stéphanie, et pour la suite c'est vrai qu'il y a le projet de créer un Syndicat mixte, et si un jour ça voit le jour, ce syndicat aura notamment une activité d'information de formation, de gestion des conflits d'usages, voilà pour ce volet là avec le conseil général, et ça représente tout de même 90 à 100 emplois, dans la restauration, la location, les remontées mécaniques, l'été un peu moins, c'est important. Donc pour le reste c'est fédérer des énergies pour essayer de promouvoir et faire connaître ce massif et à ce titre là, je passe la parole à Dominique, qui est président de l'associationet qui souhaite faire une proposition. »</p>		<p>HM recadre : pas le but ici, déjà un dossier en cours au CG, HM recadre (en plus de la connivence Alice Morel) est le référent le plus concerné qui comprend bien que pour faire avancer ce dossier de l'enneigement, ça se passera pas en CDESI , mais bien en négociations internes.. en s'appuyant sur les résultats de l'étude sur l'eau (SLT me dit que c'est à peine 90)</p>

02 :04 :40	JMBo	« Oui, une proposition, comme ça on pourra s'arrêter, après cela. Le 6 juillet cette année dimanche, on fera pour la 4 ^e fois la fête d'été du champ du feu pour lancer on va dire la saison estivale. Et donc tout le monde est invité bien entendu, et notamment les associations et autre si vous êtes intéressés pour monter un point d'information, notamment si vous avez de la documentation, elle est bienvenue, puisqu'il y aura donc de façon délocalisée sur l'ensemble du massif du champ du feu, en gros une quinzaine d'animations et une dizaine de lieux d'information. SI vous êtes intéressés, si vous voulez participez, faire un point d'information, vous êtes bienvenus. »		
02 :15 :01	HM	« Il y a des points d'information avec différentes animations, soutenues par le Conseil général et donc si effectivement vous souhaitez faire part d'informations, soit d'activités sportives sur le massif du champ du feu, vous pouvez... »		<i>Et HM garde le mot de la fin quand m me... ?</i>
	JMBo	« ...me contacter. »		<i>En fait.. non.</i>
<i>Fin de la r union du groupe de travail</i>				

2.3. Synthèse thématique des groupes de travail



Introduction

Afin d'assurer un développement maîtrisé des sports de nature, le législateur a prévu à l'article 50-2 de la loi sur le sport modifiée en 2000 :

- la création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (C.D.E.S.I.) : lieu de concertation et instance consultative ;
- la réalisation d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (P.D.E.S.I.) inventaire cartographié des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature et outil de planification pour la gestion des sports de nature sur le territoire.

Il en a confié la compétence aux Départements (loi relative à la simplification du droit de 2004), les considérant comme l'échelle administrative pertinente pour organiser le dialogue et la recherche de solutions concertées.

Par délibération du 12 décembre 2006, le Conseil Général du Bas-Rhin a initié cette démarche, impliquant la création de la C.D.E.S.I. et la rédaction du plan éponyme (P.D.E.S.I). Il formalise son orientation de la façon suivante : *maîtriser la gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature*, action inscrite à l'Agenda 21 départemental adopté en assemblée plénière de décembre 2006.

A la manière de la démarche « Hommes et Territoires »¹, le département du Bas-Rhin a choisi de donner une large place à la concertation avec ses partenaires (institutions, associations, usagers, etc.) en amont de la création de la commission, et dans une plus large mesure, dans le projet de gestion maîtrisée des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Afin de mener à bien la concertation, le Conseil Général a choisi un dispositif à double-entrée : la concertation thématique et territoriale.

La concertation thématique s'est concrétisée par quatre actions principales menées depuis décembre 2006, que furent l'organisation :

- d'une série de consultations bilatérales auprès des acteurs concernés par les sports de nature repérés sur le territoire : plus de 35 consultations individuelles.
- d'une journée d'études à destination des techniciens le 15 mars 2007 au Vaisseau (organisée conjointement par le Conseil Général du Bas-Rhin, l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin et l'Université Marc-Bloch) ;
- d'une demi-journée de lancement public de la démarche et de débat le 11 janvier 2008 à la Maison des Arts et des Congrès de NIEDERBRONN-LES-BAINS ;

¹ lancée au début de l'été 2002, la démarche Hommes et Territoires vise à aboutir à un meilleur équilibre entre les territoires qui composent le Bas - Rhin et à apporter une meilleure réponse aux besoins des habitants, en mettant la personne au centre de ses préoccupations.

- de 4 groupes de travail thématiques associant les différents usagers des espaces naturels : groupe « itinérance terrestre » (deux réunions), groupe « cours d'eau et espaces nautiques », groupe « rochers », groupe « activités sportives de montagne », dont le présent document restitue la synthèse des débats et des actions proposées.

Cette synthèse se structure en deux parties ; la première présente les thèmes structurants qui ont émergé au cours des réunions des groupes.

Suite à l'analyse des occurrences de ces thèmes, la deuxième partie de cette synthèse propose une structuration des thèmes et des actions proposées à aborder en CDESI, en fonction des besoins et difficultés identifiées par les participants aux groupes de travail.

I - Les débats en groupes de travail

1. Les participants

Tous les participants invités n'ont malheureusement pas pu venir à chaque réunion. Ils s'en sont excusés. Les acteurs qui n'ont pas pu répondre présents seront associés à la suite de la démarche.

<i>INDEX DES ABREVIATIONS</i>	
AN	Alsace Nature
AEM	Accompagnateurs en Montagne
CAF	Club Alpin Français
CDCK	Comité Départemental de Canoë Kayak
CDCT	Comité Départemental de Cyclotourisme
CDRP	Comité Départemental de Randonnée Pédestre
CDTE	Comité Départemental de Tourisme Equestre (+Comité Départemental d'Equitation)
CDS	Comité Départemental de SKi
CDV	Comité Départemental de Voile
CDVL	Comité Départemental de Vol Libre
CDVR	Codever
CG67	Conseil Général du Bas - Rhin
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CV	Club Vosgien
DDAF	Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (Service de l'III)
DRDJS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
FDP	Fédération Départementale de la pêche
FDC67	Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin
FFME	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
EK	Elsass Kiting
ESF	Ecole du Ski Français
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
NRA	Nature Ried Alsace
ONF	Office National des Forêts

PAV	Parc Alsace Aventures
RMCF	Remontées Mécaniques du Champ du Feu
RV	Rhin Vivant
SNAM	Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne
SPFA	Syndicat des propriétaires forestiers privés d'Alsace
TV	Trace Verte

2. Déroulement des débats

Le déroulement des débats (deux heures et demie) ainsi que l'ordre du jour ont suivi la même trame pour tous les groupes, de manière à faciliter l'identification des thèmes récurrents à tous les groupes.

2.1. Présentation du groupe de travail et des motifs de la concertation

Les participants, animateurs et observateurs de la réunion se présentent tour à tour.

Les modalités de prise de parole sont énoncées par l'animateur de la réunion.

2.2. Mise en débat des sujets

Quatre thèmes sont proposés au débat :

- Recensement et inventaire des Espaces, Sites et Itinéraires,
- Identification des publics
- Coexistence des acteurs
- « Interdire, réglementer, éduquer, informer, etc... »
- Développement des territoires

Les participants réagissent aux sujets proposés dans l'ordre ou sur l'ensemble des thèmes un à un. La parole est donnée sous forme de tour de table.

**Réunion des groupes de travail
thématiques**

**1. Présentation de
la séance**

▪Modalités de prise de parole

- Pas d'interruption
- Pas de dialogue et de discussion bilatérale

▪Répartition du temps de parole

- L'animateur répartit le temps de parole équitablement

Gestion maîtrisée des espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature

2. Contexte de la démarche

⇒ **Le contexte législatif: deux lois dotant les départements de la compétence de gestion et de développement des sports de nature**

- La Loi sur le sport n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée le 6 juillet 2000 inscrit la création d'une CDESI et la réalisation d'un PDESI, tous deux relatifs aux sports de nature.

- La Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 relative à la simplification du droit rend cette compétence effective pour les départements : « favoriser le développement maîtrisé des sports de nature »

⇒ **Un projet s'inscrivant dans une démarche globale : l'Agenda 21**

L'inscription de la gestion maîtrisée des sports de nature dans l'Agenda 21 départemental, politique intégrée de développement durable lancée depuis 2001 par le Département.

⇒ Journée de lancement public de la démarche le 11 janvier 2008 à Niederbronn-les-bains

1ère étape : création de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

- **Lieu de concertation**

- **Instance consultative**

2ème étape : rédaction du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature par la CDESI

PDESI: Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

- **Inventaire cartographié des ESI**

- **Outil de planification pour une politique départementale de gestion et développement des sports de nature**

2. Contexte de la démarche

Finalité : Disposer d'une *instance légitime de consultation et de concertation* (la CDESI) et d'un *outil d'aide à la décision* (le PDESI) en vue de gérer et développer les sports de nature dans le département, instruments contribuant au développement durable des territoires.

Gestion maîtrisée des espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature

Calendrier de la démarche

2. Contexte de la démarche

ECHÉANCES	ACTIONS
Décembre 2006 à Décembre 2007	Validation politique de la démarche (plénière de décembre 2006) Recensement des acteurs des sports de nature du territoire et consultations bilatérales
11 janvier 2008	Présentation publique de la démarche
Février à fin juin 2008	Organisation des groupes de travail thématiques
Septembre 2008 à Décembre 2008	Etude diagnostic sports de nature et organisation de la concertation territoriale
Septembre 2008 à octobre 2008	Concertation territoriale
Décembre 2008	Validation de la composition de la CDESI et installation de la CDESI
Décembre 2008 à Décembre 2009	Travaux de la CDESI et élaboration du PDESI

3. Sujets mis en débat

▪ **Recensement et inventaire des ESI** (perspectives potentielles : continuité des itinéraires, SIG, pérennité des ESI, conventionnement, accessibilité)

▪ **Identification des publics** (perspectives potentielles : pratiquants affiliés, non-affiliés, jeunes, personnes à mobilité réduite, sensibilisation des publics, responsabilisation.. etc.)

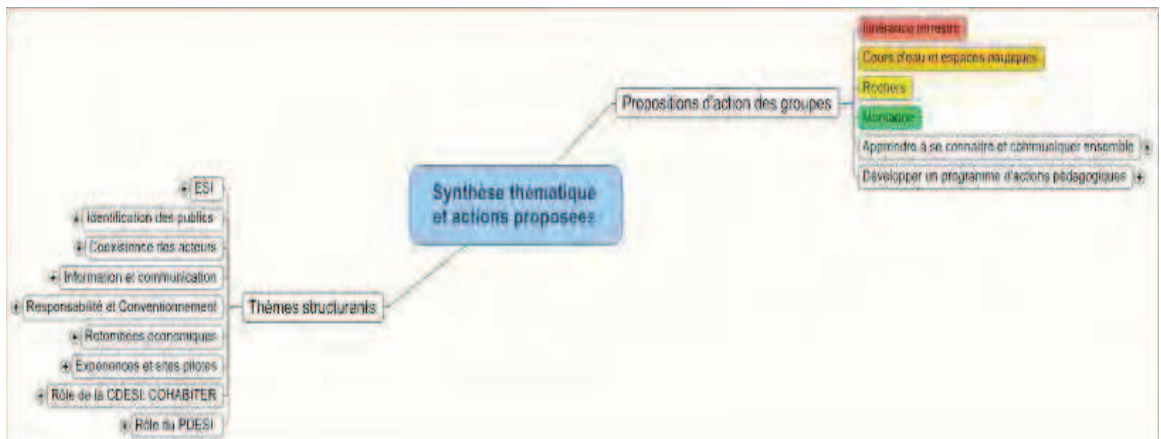
▪ **Coexistence des acteurs** (perspectives potentielles : concertation, conflits d'usage, expériences pilotes, « bonnes » pratiques, échecs de résolution des conflits d'usage)

▪ **Développement des territoires** (perspectives potentielles : aspects environnementaux, touristiques, « les sports de nature, levier de développement ? », territorialisation)

▪ « Interdire, réglementer, éduquer, informer » ?

Sujets mis en débat basés sur la synthèse des contributions suite au 11 janvier 2008 (document disponible en téléchargement sur le site du CG67: <http://www.cg67.fr/index.asp?fic=page&id=14287.>)

II - Synthèse thématique des débats et des propositions d'action des participants



A. SYNTHÈSE DES THÈMES

1. Recensement des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

Les discussions autour de ce thème se sont centrées sur quatre thématiques : les données disponibles auprès des participants, la définition des critères d'inscription des ESI au futur PDESI, les questions relatives à l'accessibilité et à la fréquentation des ESI.

La question des critères d'inscription des ESI au PDESI a donné lieu à des préconisations qui s'orientent autour de deux axes : une élaboration des critères en concertation avec tous les acteurs passant par la définition des ESI, et l'élaboration d'une typologie de ceux-ci en fonction de leur degré de fragilité environnementale.

Ce thème a notamment permis de souligner les besoins et difficultés rencontrés tant par les pratiquants de sports de nature, les propriétaires privés, que les gestionnaires d'espaces naturels pour tout ce qui relève de l'accessibilité aux ESI (amélioration de l'accès aux cours d'eau et plans d'eau, amélioration de l'accessibilité des ESI aux personnes à mobilité réduite, besoin de sites spécifiques à certaines pratiques – VTT. Etc....)

La gestion de la fréquentation des ESI devra prendre en compte les flux de fréquentation en fonction de la saisonnalité des pratiques. D'où la nécessité d'identifier les modalités de pratique. Il a été souligné que la vision départementale devait s'assortir d'une vision de massif.

2. Identification des publics

Le second thème mis en débat a permis de dégager une typologie des publics et les besoins et difficultés rencontrés pour chaque type de public (affiliés, affinitaires, non-affiliés, étrangers – frontaliers, "urbains").

3. Coexistence des acteurs

Cette thématique a permis d'identifier les « bonnes pratiques de cohabitation d'usages » déjà existantes sur le territoire (Charte de l'escalade FFME-PNRVN, Action Brunnwasser CRACK – Rhinau, Projet Interreg IV A - Rhin Vivant, protocoles et chartes de partage de la nature CV-CDTE-ONF) ainsi que les conflits d'usages encore à résoudre (circulation motorisée, relations entre skieurs, piétons, les lugeurs et les raquettes, fréquentation des ESI à proximité des zones de repeuplement faunistique).

4. Information et communication

Sur « l'information et la communication », tous les groupes de travail ont fait remonter des thèmes structurants pour la CDESI et le PDESI.

D'abord, l'éducation à l'environnement, où apparaissent des besoins de sensibilisation à destination de tous les publics (urbains, jeunes et adultes, etc...).

Corrélés à l'éducation à l'environnement, les besoins de pédagogie ont pris une large place dans les discussions. Une pédagogie qui doit passer

par les professionnels (prestataires de produits et services liés aux sports de nature), notamment. Il a également été souvent rappelé la nécessité de valoriser l'encadrement diplômé (Brevets d'Etat) qui joue un rôle dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Enfin, des innovations dans les modes de communication ont été proposées. Ainsi, se servir des sites internet et des forums pour relayer l'information aux pratiquants libres.

5. Responsabilité et Conventionnement

D'un avis général, la responsabilité est à partager par tous les usagers des espaces naturels fréquentés par les pratiquants de sports de nature. Face aux questions de propriété (privée du domaine public, publique et privée), les propriétaires fonciers pourraient bénéficier d'un aménagement de cette responsabilité par le passage de conventions, lesquelles permettent également de pérenniser les ESI et de sécuriser la pratique des activités.

6. Retombées économiques

Pour tous les groupes, les sports de nature génèrent des emplois liés à l'encadrement professionnel et des retombées économiques liées aux manifestations sportives. Quelque soit le sport considéré, le développement de la demande de randonnée sans bagages a été un constat unanime. Ont été soulignées les interconnexions entre la chasse et les forestiers, les pêcheurs et les communes. Les retombées économiques des diverses activités sur le dynamisme des territoires ont également été rappelées par les participants (retombées économique du tourisme motorisé, de la filière cheval et du tourisme équestre, de la randonnée pédestre, de la randonnée nautique, du ski...).

Par ailleurs, les participants ont également dressé le constat des coûts directs et indirects générés par la dégradation des espaces naturels. Même si l'évaluation des coûts indirects s'accompagne encore de difficultés méthodologiques, l'impact des sports de nature sur les milieux naturels s'est présenté comme un sujet central qu'il conviendra d'aborder en CDESI.

7. Expériences et sites pilotes

Certains sites pilotes pour expérimenter des actions-tests du PDESI ont été proposés : le Champ du Feu, le plan d'eau de Plobsheim, le Brunnwasser, le Rhin, le Windstein.

8. Rôle de la CDESI : COHABITER

De l'avis des participants, la CDESI devra remplir 2 fonctions principales :

- *un lieu de co-construction et d'innovation* : Elaborer ensemble de nouveaux modes de communication et des solutions novatrices.

- *un lieu d'échange et de communication* : Faire se rencontrer les acteurs et partager des informations pour "faire connaître".

9. Rôle du PDESI

Concernant le PDESI, dont la portée est encore à préciser, il devra remplir deux fonctions :

- *un outil d'information et de communication* pour les membres de la CDESI et l'ensemble des usagers concernés.
- *un outil d'aide à la décision* pour les collectivités.

B. PROPOSITIONS D' ACTIONS DES GROUPES THEMATIQUES

L'ensemble des propositions faites par les participants aux groupes de travail peut se résumer à deux grandes idées, alimentées de propositions d'actions concrètes :

- **Apprendre à se connaître et à communiquer ensemble**
 - Création d'une tribune libre dans les revues internes des comités pour échanger les informations, et invitations réciproques aux assemblées générales des comités et associations concernées par les sports de nature.
 - Création d'une fiche action méthodologique « Communication entre les membres de la CDESI »

- **Développer un programme d'actions pédagogiques**
 - Pédagogie et veille aux territoires : maraudage
 - Education à l'environnement et sensibilisation : Interventions des associations de protection de la nature dans les modules de formation des cadres
 - Inscrire des sites pilotes au PDESI pour tester et évaluer les actions : Mise en œuvre d'une action concertée "test" et élaboration d'une typologie des sites de pratiques en fonction de leur degré fragilité.

III – Contenus des débats : des actions pour répondre aux besoins identifiés

Thèmes	Proposition d'action
Recensement des ESI	<ul style="list-style-type: none">- Typologie des sites en fonction d'un inventaire des milieux naturels en fonction de leur fragilité<ol style="list-style-type: none">1. les sites ordinaires2. les sites où la pratique est bornée dans l'espace et le temps3. les sanctuaires : les sites interditsObjectif : superposer ces sites avec les espaces, sites et itinéraires de sports de nature pour établir un diagnostic des impacts environnementaux des pratiques.- Typologie des cours d'eau en fonction de leur fragilité : 3 types- Nécessité de concertation pour toute action que voudra mener la CDESI- Association de tous les comités sportifs concernés à la réalisation de la typologie d'Alsace Nature- Plan Régional de randonnée nautique : recensement des cours d'eau, des plans d'eau et des points d'accès- Typologie des cours d'eau en fonction du niveau de

	<p>difficulté qu'ils représentent pour les pratiquants et en fonction de la fragilité environnementale du cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité nautique - Prise en compte des ouvrages dans les différents plans (plan de randonnées nautiques et PDESI) - Concertation avec les maires et les communes pour la question des accès aux ESI. - Différenciation des surfaces en eau et des milieux, prise en compte de la qualité de l'eau - Différenciation du niveau des pratiquants à faire - Revenir sur la question de la typologie des sites : revoir la classification des sites qui est actuellement uniquement sportive et prise en compte les critères environnementaux - Accès aux sites : préconise un tour des sites avec un recensement des problèmes des accès et de l'érosion due à l'accessibilité aux sites - Apporter des définitions plus précises à ce qu'est un itinéraire de randonnée : question des critères d'inscription des itinéraires au PDIPR
<p>Identification des publics et coexistence des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel de l'intérêt des fédérations auprès des pratiquants non affiliés en lien avec la DDJS : les rendre réceptifs aux avantages de se fédérer - Préconisation de la pratique de la voile et de la planche à voile de façon encadrée et limitée au plan d'eau - Communication sur la réglementation en version bilingue - Création et aménagement de point d'accès aux cours d'eau (chemins d'accès transversaux) et lieux d'accueil du public (parkings, création d'un espace de sensibilisation à l'environnement à Plobsheim) - Différenciation entre le domaine fluvial privé et public - Pérennisation de la pratique : trouver des sites pouvant être conventionnés - Porter l'attention à la baignade en milieu naturel - Evaluation des impacts par les pratiquants eux-mêmes : étude d'impact de la pratique de l'escalade sur l'érosion des rochers (en cours)
<p>Eduquer, informer sensibiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des revues internes du Club Vosgien : sorte de tribune libre pour l'expression des autres usagers - Diffusion et communication des supports de communication dans les gares SNCF (prévoir des stands) - Organisation de sorties à thème dans les clubs : sensibilisation à l'environnement avec les chasseurs et Alsace Nature (proposition Codever) - Faire de la communication sur site - Prévoir un investissement conséquent pour l'éducation à l'environnement - Ouvrir les Assemblées Générales des comités et associations d'usagers aux autres comités concernés par les sports de nature. - Ouvrir les organes d'information internes du comité aux autres usagers : ouverture des outils de communication internes à tous (site internet, revue interne, etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> - se servir des professionnels comme relais de l'information auprès de tous les publics (fédérés et non fédérés) - se servir des sites et forums de pratiquants non affiliés comme relais de communication (mise en ligne des dates de chasse, des sites interdits etc.) - Amélioration de l'information des propriétaires de petites parcelles - Initiation des jeunes à l'environnement - Encadrement de la pratique comme moyen de sensibilisation - Mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation à l'environnement à l'école de voile - Charte de bonne conduite des canoéistes - Parcours « éco payeur » - Action Brunnwasser, une action pilote : communication bilingue avec document de communication et panneaux bilingues en collaboration avec la commune de Rhinau - Articulation Plobsheim- PDESI : sensibilisation à l'environnement et encadrement de la pratique - Question à traiter en CDESI : invention de nouveaux modes de communication (L'audioguide : un nouveau mode de communication auquel il faut réfléchir) - Professionnalisation : valorisation des diplômes d'Etat dans l'encadrement et valorisation de la professionnalisation - Importance de l'encadrement qualifié - Communication : poursuite démarche engagée il y a dix ans avec la charte (diffusion de documents de communication, intervention dans les fédérations...etc.) - Gestion des sites non conventionnés : nécessité d'envisager des moyens pour anticiper les problèmes. - Actions de sensibilisation sur sites avec des cadres de la FFME sur la connaissance du milieu et de l'environnement local. (nécessite moyens humains et financiers) - Réunir régulièrement les différents partenaires autour de la table <p>[CDESI/PDESI : Attention à ne pas faire doublon avec le travail de la charte]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation : multiplication de certains modules de formation des cadres avec intégration, dans tous les axes, d'un module de sensibilisation à l'environnement - Plus value de modules d'enseignement sur le milieu naturel local avec interventions Sycoparc et LPO pour améliorer la connaissance du grimpeur et améliorer la formation du grimpeur sur son environnement de pratique. - Réalisation de la typologie des sites en concertation avec des opérations d'éducation à l'environnement sur sites choisis par l'ensemble des participants. - Proposition du Champ du Feu comme site pilote pour les actions d'éducation à l'environnement - Confier l'animation de ces opérations d'éducation à
--	--

	<p>l'environnement à des guides nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'une ligne budgétaire dédiée à l'éducation à l'environnement dans le PDESI - Contacter l'ARIENA pour tout ce qui relève de l'éducation et de la formation à l'environnement - Focaliser les contenus de formation sur les intérêts naturels locaux : faune et flore - Interventions dans les contenus de formation des cadres en collaboration avec les comités sportifs - Invitation des associations de protection de l'environnement (Alsace Nature, LPO, Ariena) à mettre des stands et à faire des opérations de sensibilisation à l'occasion de la fête du Champ du Feu, le 6 juillet 2008 - Prestataires et les vendeurs de matériel sportif comme relais : compléter les étiquettes posées sur tout le matériel sportif pour mentionner le respect de l'environnement - Lien à faire avec les grands distributeurs (ex : Decathlon). <p><i>Comment accueillir des pratiquants de sports de nature pas forcément initiés sans les affilier et les informer pour qu'ils ne fassent pas n'importe quoi ?</i> Fédérer les différents partenaires de la CDESI autour d'un travail commun : l'éducation à l'environnement comme projet commun</p>
<p>Autres</p>	<p>Conventionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquiescement d'un droit d'usage des espaces naturels pour les autres pratiques - Généralisation du conventionnement - Indemnisation du propriétaire : Compensation financière engendrée par la grande fréquentation qui provoque une dépréciation de la chasse et une entrave à la jouissance du bien. <p>Création d'ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un équipement de mise à l'eau sur le site de Plobsheim - Accessibilité à la base nautique - Création d'un contournement lors de la présence d'un ouvrage sur un cours d'eau

ANNEXE 3 : DOCUMENT DE SYNTHÈSE DES DÉBATS DE TERRITOIRE



I - Présentations communes à tous les débats

**Intervention de
Monsieur Rémi BERTRAND
Vice-Président en charge du Développement Durable
Président du Comité de Pilotage des ESI**

Introduction aux débats territoriaux des ESI

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'être venus nombreux, car il n'est pas toujours facile de se libérer en fin de journée ...

Avec la réunion d'aujourd'hui, la concertation se poursuit en vue de finaliser le projet des ESI (Espaces, Sites et Itinéraires) du Département du Bas-Rhin, en poursuivant les débats sur les territoires des Maisons du Conseil Général.

Les deux premières réunions qui se sont tenues à Haguenau et Molsheim ont rencontré un vif succès, en cela que près d'une petite centaine de personnes se sont mobilisées et que les débats furent riches d'enseignement.

Nous en tiendrons six au total, et nous attendons de nombreuses remontées d'informations de votre part, qui nous permettront d'avancer dans le cheminement de cette démarche, indispensable et nécessaire au bon développement des sports de nature sur notre territoire départemental.

Certains sont déjà familiers avec la démarche bas-rhinoise de gestion maîtrisée des «Espaces, Sites et Itinéraires» des sports de nature, que nous nommerons «démarche E.S.I.», d'autres non, et j'ai pensé qu'il était nécessaire de commencer mon propos en rappelant quelques fondamentaux, utiles à tous ...

Du fait de l'intensification des pratiques des sports de nature sur nos espaces naturels et des conséquences qui en découlent, le législateur a rendu obligatoire, par la loi de décembre 2004, la compétence de «gestion et de développement des sports de nature» et l'a confiée aux départements, pensant qu'il s'agissait de l'échelon le plus pertinent du «mille-feuilles institutionnel» pour mener à bien ce projet.

Je tiens à préciser qu'il s'agit de l'une des deux compétences obligatoires des départements dans le domaine sportif, avec celle des équipements sportifs que nous devons mettre à disposition des collégiens.

Même si la loi propose l'installation d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires et l'élaboration d'un Plan éponyme, Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, elle donne aussi aux départements une grande liberté de manœuvre quant à sa composition et quant aux délais pour mettre en œuvre l'ensemble !

Du fait de l'inexistence de décrets d'application, aucune date butoir n'existe pour le moment et les départements sont plus ou moins avancés sur l'avancement de la démarche.

La Commission Départementale des ESI, qui devrait se réunir une toute première fois en fin d'année, regroupera donc, en son sein, sous l'autorité du Président du Conseil Général, un certain nombre de personnes issues :

- tout à la fois des milieux associatifs du domaine sportif, de loisirs ou environnemental,
- mais aussi des représentants des gestionnaires d'espaces naturels et de leurs usagers,
- ainsi que des représentants des différentes collectivités ou organismes publics concernés.

Deux vocations essentielles ont été assignées à la CDESI :

* Concourir à l'élaboration du Plan départemental, qui sera un inventaire cartographié, des ESI affectés à la pratique des sports de nature.

* Etre un lieu d'expression pour tous les acteurs intéressés par cette démarche, mais aussi une instance de concertation - qui vise à prévenir tout conflit d'usage - voire de conciliation - si des problèmes de cohabitation apparaissent - et bien entendu, une instance de consultation pour tout projet d'aménagement d'un espace, site ou itinéraire inscrit au PDESI.

Le Plan Départemental des ESI sera donc, quant à lui, un véritable outil de planification et d'aide à la décision pour la gestion et le développement des ESI, qui s'inscrit dans une optique de maîtrise des impacts environnementaux.

Bien entendu, ses grandes orientations feront l'objet d'un examen attentif de la CDESI, mais nous ne l'établirons pas seul.

En effet, nous avons besoin que chacun d'entre vous nous communique toutes informations utiles à sa réalisation, à savoir :

- le recensement exhaustif des types et des lieux de pratiques,
- celui des acteurs et de leurs compétences,
- les cartographies déjà existantes,
- les identifications des potentiels de développement des sports de nature sur les territoires ... etc.

Le PDESI sera bien entendu un outil au service de la CDESI, notamment pour le développement maîtrisé des sports de nature, mais ce sera également un outil partagé et accessible à tous, évolutif car actualisable. Il ne sera pas figé à un temps « t » !

Je tiens à rassurer : il ne s'agira pas d'une norme supplémentaire, s'ajoutant à une réglementation déjà dense. La plus value des ESI consiste à faire la synthèse de toutes les mesures de protection (zone Natura 2000, arrêtés de biotopes,) et faire que les pratiques sportives s'harmonisent avec elles ...

Par exemple, en consultant le PDESI, nous saurons que sur telle commune du Bas-Rhin se superposent telle et telle norme, et que sont présents, tel et tel sport de nature

Cela donnera une vision d'ensemble nécessaire à la maîtrise du développement du territoire, mais cela permettra aussi d'établir une compatibilité entre toutes ces données ou d'arbitrer en toute connaissance de cause, si des difficultés de cohabitation apparaissent.

Il est important aussi d'avoir à l'esprit que le Président du Conseil Général du Bas-Rhin n'exercera pas de pouvoir de police pour faire appliquer le PDESI ...

Il donne par contre aux maires les moyens d'exercer le leur, car pour ce faire, ils pourront s'appuyer sur le PDESI. J'insiste donc sur les qualificatifs d'outil « de planification et d'aide à la décision » !

C'est en collaboration étroite avec vous tous que nous mènerons à bien ce travail laborieux !

Les élus bas-rhinois ont souhaité donner à leur politique départementale des ESI une teinte environnementale et celle-ci sera en complète cohérence avec l'Agenda 21 départemental auquel le Plan sera intégré.

Rapidement, parce qu'il s'agit maintenant d'une notion connue, l'« Agenda 21 » départemental marque la volonté nette du Conseil Général du Bas-Rhin de voir le développement durable comme fil conducteur de l'ensemble de ses actions.

En tant que collectivité particulièrement attachée au dialogue, nous avons souhaité, dans la même veine méthodologique que celle mise en œuvre pour « Hommes et Territoires », une concertation maximale pour cette démarche ESI, et nous sommes persuadés qu'elle sera un gage de réussite, d'autant plus que celle-ci mobilise des jeux d'acteurs complexes et nombreux !

Ainsi, après un lancement public de la démarche, en janvier dernier à Niederbronn, nous avons mené des concertations en trois étapes.

1/ Dans un premier temps, ont été auditionnés en consultations bilatérales plus de 35 acteurs concernés par les sports de nature. Des entretiens, parfois de plusieurs heures, nous ont permis mieux cerner la tâche qui s'offrait à nous et les attentes de chacun.

2/ Puis des consultations thématiques sont venues compléter ce dispositif. Quatre groupes de travail associant les différents usagers d'espaces naturels ont donc été entendus : il s'agissait des groupes « itinérance terrestre », « rochers », « cours d'eau et espaces nautiques » et « activités sportives de montagne ».

Ces premiers types de consultations nous ont permis de répertorier certaines problématiques, qu'il est prévu de rappeler un peu plus tard dans notre débat.

3/ Aujourd'hui, c'est un affinage par territoire des Maisons du Conseil Général que nous recherchons.

En tant qu'élus ou représentants sur le terrain de telle structure ou association, votre connaissance fine du territoire nous intéresse, en cela qu'elle nous permettra de peaufiner notre perception et notre analyse ...

Pour un exemple, les MCG de la CUS (CUS Nord et CUS Sud) ne rencontrent pas les mêmes problématiques qu'une MCG comme celle de Wissembourg ou Haguenau ayant sur leur territoire d'importants massifs forestiers vosgiens ...

Il nous est donc fondamental de mieux identifier votre territoire et d'en connaître les problématiques.

Alors exprimez-vous !! Surtout, n'hésitez pas à soulever des problèmes de cohabitations d'usage, à relever des expériences intéressantes de conventionnement ou d'accord tacite, à exprimer vos craintes ou vos préoccupations, à faire émerger les points d'achoppement ...

Toutes les remontées d'informations nous sont utiles et précieuses pour la poursuite de notre démarche, rendue incontournable par la nécessité de la loi certes, mais aussi par son intérêt propre....

Forcément, si la concertation est réussie, la légitimité de la CDESI et de ses travaux s'en trouveront renforcée et je crois pouvoir affirmer que sa création répond à une attente forte de tous les acteurs de terrain ..

Merci à chacun de sa collaboration présente et à venir !

CDESI
PDESI
Commission départementale et Plan départemental
des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

LES SPORTS DE NATURE

Des Hommes
Des Territoires

Sports de nature et conflits d'usages

- **1 français sur 3** déclare pratiquer un sport de nature (MJSVA, 2000)
- Près de **87 000 licenciés sports de nature dans le Bas – Rhin.**
- Pratiques dans des milieux naturels génératrices de **conflits d'usages de la nature et de dégradation de l'environnement**

 **CONSEIL
GENERAL
DU BAS-RHIN**

CDESI
PDESI
Commission départementale et Plan départemental
des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

LES SPORTS DE NATURE

Des Hommes
Des Territoires

Les outils existants pour gérer les sports de nature

1. Des outils règlementaires

- **Loi n°91-2 du 3 janvier 1991** relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes
- **Code forestier**
- **Réserves Naturelles**
- **Arrêtés de Protection de Biotope**

 **CONSEIL
GENERAL
DU BAS-RHIN**

CDESI PDESI
Commission départementale et Plan départemental
des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

LES SPORTS DE NATURE

Des Hommes
Des Territoires

Les outils existants pour gérer les sports de nature

2. La randonnée pédestre prise en compte par la loi

- **Loi n°83- 663 du 22 Juillet 1983** : Le Département doit établir un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

PDIPR bas-rhinois voté en 1993
Aujourd'hui : REFONTE du PDIPR
et intégration au PDESI
 par le Conseil Général du Bas – Rhin



CDESI PDESI
Commission départementale et Plan départemental
des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature

LES SPORTS DE NATURE

Des Hommes
Des Territoires

3. Des initiatives locales

- **Chartes** de partage de la nature et d'usage des espaces naturels

Charte de partage de la nature entre randonneurs, cavaliers, vététistes

**LA CHARTE DE L'ESCALADE
DANS LE PARC
REGIONAL NATUREL
DES VOSGES DU NORD**



**LE CODE DU PRATIQUANT DE CANOE:
LE BRUNNWASSER AU FIL DE L'EAU**

Des Hommes
Des Territoires



**CDESI et PDESI : Réponses du Législateur aux besoins
d'outils de gestion et de prévention des conflits et de maîtrise
des impacts environnementaux des pratiques sportives**

Outils réglementaires existants insuffisants
pour la gestion des conflits d'usages



**Loi sur le sport de 2000:
Créations de la CDESI
et du PDESI confiées
aux départements**

**Nouveaux
outils**

• **Qu'est-ce qu'une CDESI ?**

- ⇒ Un **lieu de partage** autour d'une **culture** et de **valeurs communes**
- ⇒ Un **lieu de concertation** entre tous les acteurs concernés par les sports de nature
- ⇒ Une **instance consultative**

• **Qu'est-ce qu'un PDESI ?**

- ⇒ **PAS UNE COUCHE RÉGLEMENTAIRE DE PLUS**

MAIS BIEN

- ⇒ Un **inventaire cartographié**
- ⇒ Un **outil de planification territoriale, d'aide à la décision et à l'action des communes et intercommunalités pour gérer les sports de nature et les conflits d'usages**

LE PDESI : intègre le PDIPR et doit tenir compte des autres plans, schémas d'aménagement, et documents d'urbanisme.

ETAPES CLES DE LA DEMARCHE

2007	Lancement de la démarche
2008	Concertations
2009	Installation de la CDESI Adoption du PDIPR
2010	Adoption du PDESI



La Numérisation des Sentiers Pédestres dans le Haut-Rhin

Base de travail pour la mise en
place du PDESI

Méthode

- Sensibilisation des bénévoles du Club Vosgien sur les bénéfices de la numérisation
- Mise à jour complète des cartes papier de chaque association locale du Club Vosgien:
 - Référencement de différentes couches d'informations liées aux sentiers pédestres, par la localisation :
 - des carrefours,
 - des panneaux directionnels,
 - des abris-refuges,
 - des points de vue remarquables,
 - des parkings,...
- Formation de certains bénévoles du Club Vosgien pour l'actualisation informatisée des sections de sentiers dans le SIG

II - Les débats territoire par territoire

Débat de territoire « sports de nature » de la Maison du Conseil Général d'Haguenau – 7 octobre 2008

Tendances générales :

- Une forte présence des activités motorisées est à signaler, notamment en forêt d'Haguenau. Une tentative d'ouverture du dialogue de la part des représentants du CODEVER à été initiée, sans réel retour.
- Des interrogations persistent sur les règlementations des forêts et les conventions avec les propriétaires privés.
- Le besoin d'un débat d'idée sur la démarche CDESI et sur l'évolutivité du PDESI à été soulevé.



COEXISTENCE DES ACTEURS

- Concernant les pratiques motorisées, deux réunions ont été organisées entre certains élus, des associations et des professionnels du quad, au sujet de la réglementation et du respect du code forestier. La question des moyens de communication à développer à destination des pratiquants libres reste encore sans réponse pour le moment.
- La question de l'exclusion des pratiques motorisées dans le futur PDESI a été posée. Certains pratiquants motorisés s'interrogent sur la vision négative qu'ont les autres usagers à l'égard des activités motorisées. Toutefois, il leur à été précisé qu'il n'y avait pas volonté de les ignorer, mais plutôt de les intégrer à l'ensemble de la réflexion.

- Au sujet du respect des règles par l'ensemble des usagers des milieux naturels, se pose la question du pouvoir de police permettant à une autorité d'intervenir et de veiller à l'application des règles.
- Une communication et une information efficaces de la part des professionnels envers les règles de bonne conduite pourrait s'avérer un outil utile pour s'adresser aux pratiquants non-licenciés.
- Le CODEVER avance son rôle pédagogique par la défense des loisirs motorisés, mais aussi par un rôle d'encadrement et de pédagogie en collaboration avec des clubs structurés : clubs de quad, 4x4, motocyclisme, pratiques équestres, VTT.
- Le CODEVER explique que malgré leur tentative de dialogue avec des acteurs institutionnels (Alsace Nature, ONF, Club Vosgien, etc.), ils ne perçoivent pas vraiment de retour.

E.S.I.

- Le Club Vosgien est un partenaire essentiel dans la démarche de numérisation des sentiers pour le PDIPR et l'inscription d'itinéraires de randonnée au PDESI.
- Concernant les loisirs motorisés, il est rappelé qu'ils n'ont pas vocation à circuler sur des sentiers, mais uniquement sur des chemins ouverts. Par ailleurs, ce ne sont pas les seules pratiques qui ont un impact sur les milieux naturels.
- Il a été souligné que si les loisirs motorisés étaient complètement interdits, il y aurait un risque de « délinquance motorisée » véhiculée par certains pratiquants marginaux.
- La signalisation des itinéraires de la forêt d'Haguenau est essentiellement effectuée par le Club Vosgien.
- Les groupes de travail de la CDESI étudieront les impacts des activités sportives de nature sur l'environnement.

EXPERIENCES ET SITES PILOTES

- Des réunions de concertation avec les pratiquants de quad ont déjà été initiées avec la fédération qui les représente.
- Des travaux sur les règles de comportement des vététistes, notamment sur l'utilisation de chemin de plus de 2 mètres de large, ont été menés avec l'ONF.
- Il existe déjà des règles d'usage pour les motorisés au sein du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Un document a d'ailleurs été édité par le ministère de l'écologie rappelant les règles et le cadre législatif régissant la circulation motorisée. Le code forestier stipule qu'en forêt, les pistes non carrossables sont interdites à tout véhicule à moteur. Les routes forestières sont aussi interdites à la circulation.
- Il pourrait être intéressant de se rapprocher de certaines démarches initiées par d'autres départements comme l'Ardèche ou le Morvan.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Les professionnels de l'encadrement, des équipements sportifs, les vendeurs et prestataires de produits et d'activités sportives sont des acteurs incontournables relayer l'information et sensibiliser leurs clients aux bonnes pratiques.
- La question d'une éventuelle mise en place de brigades vertes, comme dans le Haut-Rhin est posée. Les communautés de communes de l'Uffried et du

Val de Moder sont en train de mettre en place des gardes nature par le biais d'une convention avec l'ONF.

- L'important pour communiquer efficacement n'est pas d'avancer des interdictions et autres consignes négatives. L'intérêt d'utiliser des consignes positives est fortement souligné. (exemple : dire ce que l'on a droit de faire sur un site, au lieu d'énoncer ce qui est interdit).

RESPONSABILITE ET CONVENTIONNEMENT

- Certains sites fermés ou inaccessibles (certains châteaux par exemple) peuvent générer de la frustration pour les randonneurs. Il faudrait au moins communiquer sur la raison de l'inaccessibilité lorsqu'il y a un danger objectif, et passer des conventions avec des propriétaires privés pour que les sites ne soient plus interdits à la fréquentation.
- Les conventions avec les propriétaires sont très importantes si l'on considère qu'en Alsace 80% des forêts sont domaniales, contre 20% seulement pour le reste du territoire français.
- Les randonneurs évoquent la problématique du stationnement pour accéder au départ de certaines randonnées.

RETOMBEES ECONOMIQUES

- Avec l'augmentation du tourisme, il n'y a pas de retombées économiques pour les propriétaires fonciers, qui ne font que subir des contraintes liées aux responsabilités.
- Le secteur de Münchhausen est un secteur où il reste encore beaucoup à faire en termes de retombées économiques.

ROLE DE LA CDESI

- La CDESI permettra une large communication, de réunir des acteurs qui n'ont pas forcément connaissance les uns des autres et d'augmenter l'effet de réseau. Les maires des communes auront un rôle de porte parole de la CDESI.

ROLE DU PDESI

- La portée du PDESI sera évolutive. Une fois accepté par tous les acteurs, le PDESI fournira des outils à tous les maires concernés par les problématiques des ESI. Le PDESI sera l'élément complémentaire de la CDESI.

Débat de territoire « sports de nature » de la Maison du Conseil Général de Molsheim – 9 octobre 2008

Tendances générales :

- Le site du Champ du feu est un site de qualité pour l'astronomie. Mais il attire de nombreux astronomes du Grand Est. Une inquiétude est manifestée quant au projet d'éclairage des pistes de ski, qui risquerait d'affecter la qualité du ciel nocturne (pollution lumineuse) et l'équilibre de la biodiversité (surtout la faune).
- Il est nécessaire de protéger le milieu aquatique, notamment la Bruche et le canal de la Bruche, en respectant les zones de frayères, en prévoyant l'accumulation des boues et sédiments.
- La circulation motorisée (quads, motos) sur les collines sèches sous-vosgiennes particulièrement fragiles (par ex : Scharrarbergheim), pose des problèmes environnementaux.



COEXISTENCE DES ACTEURS

- Les chasseurs paient un droit de chasse et se sentent particulièrement impliqués dans la démarche de la CDESI. Ils proposent, pour plus de sécurité, que les autres usagers portent des gilets fluorescents et respectent les panneaux lors des périodes de chasse et de battue.
- Certaines pratiques sportives dérangent le gibier pendant les périodes de chasse.
- En rapport avec l'activité de chasse, certaines zones de nourrissage des sangliers relèvent quasiment de l'élevage, causent des déséquilibres pour la faune (notamment l'avifaune nichant au sol) et contribuent à l'artificialisation des milieux.

- Face à certains actes de vandalisme à l'égard des signalétiques mises en place par le Club Vosgien, une recherche de dialogue et la mise en place de bonnes pratiques doivent être initiées.
- Face à l'inquiétude relative au projet d'éclairage des pistes de ski du Champ du Feu et à la ressource considérée par les 500 astronomes amateurs du Bas-Rhin, il devrait y avoir obligatoirement des concertations entre les intéressés.
- Face à la nuisance sonore générée par l'activité motorisée, il serait intéressant de communiquer sur l'utilisation de moteurs 4 temps et d'échappements spécifiques pour limiter le bruit.
- La nuisance sonore n'est pas uniquement générée par les loisirs motorisés sur les chemins et sentiers. Les motos évoluant sur les cols de montagne sont ainsi perceptibles à plusieurs kilomètres de la route et perturbent la faune et les autres usagers. La nuisance est particulièrement ressentie les week-ends, jours fériés et jours de beau temps.
- La question des critères de différenciation entre un sentier (moins de 2 mètres de large) et un chemin pourra trouver sa réponse dans le PDESI en créant des itinéraires dédiés aux diverses pratiques (VTT, Equitation, randonnée, motorisés...)
- Au sujet de la Bruche, certaines problématiques de cohabitation des activités émergent. Les périodes de reproduction des poissons doivent être respectées en ne pratiquant pas le canoë dans les zones à frayères sous peine de nuire fortement à certaines espèces fragiles (salmonidés).
- Certains sites naturels sont quelques fois souillés par des déchets liés à la forte fréquentation pendant les week-ends. L'instauration de gardes nature ou de brigades vertes pourrait s'avérer efficace.

E.S.I.

- L'accessibilité du Système d'Information Géographique du Conseil Général du Haut-Rhin permet uniquement la consultation en ligne. L'impression de cartes est impossible.
- Les pratiques motorisées sont autorisées par l'Etat mais ne trouvent pas nécessairement d'espaces de pratique. Les utilisateurs de véhicules motorisés empruntent de plus en plus les chemins ruraux et les itinéraires de randonnée pédestre. Une communication envers des utilisateurs en les sensibilisant aux problèmes écologiques des espaces naturels sensibles et en définissant des zones de pratique, pourrait être une action à mener dans le cadre de la CDESI.
- La pratique des activités motorisées est particulièrement nuisible aux écosystèmes sur les collines sèches sous-vosgiennes.
- Certains vététistes utilisent des chemins trop étroits (moins de 2 mètres de large) et dérangent quelques fois les randonneurs. Il serait intéressant de réserver certains sentiers aux vététistes et d'autres aux piétons.
- Le même problème est soulevé à propos des cavaliers évoluant sur des sentiers trop étroits.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Concernant la protection du milieu aquatique, il convient de procéder à plusieurs travaux d'entretien pour maintenir la richesse des écosystèmes.
- Le canal de la Bruche fait état d'un manque d'entretien encourageant l'accumulation des sédiments nuisant ainsi aux espèces aquatiques.
- Au sujet de l'éclairage des villes et villages, il est intéressant de privilégier des systèmes qui éclairent vers le bas, et non en direction du ciel nocturne afin de préserver la qualité de ce dernier.

- Des intermédiaires, tels que les accompagnateurs en montagne enrichissent l'approche du milieu par des apports de connaissances. Ces intermédiaires représentent un levier de communication et de sensibilisation, toutes thématiques confondues.

RESPONSABILITE ET CONVENTIONNEMENT

- Les interdictions sont coûteuses à mettre en place et ne rebutent pas, la plupart du temps, les pratiquants les plus marginaux.

RETOMBEES ECONOMIQUES

- L'activité Ultra Léger Motorisé requiert une extension de la plateforme d'Épfig mais rencontre des difficultés dans la négociation avec la Société de Vente des Terrains Agricoles.

ROLE DE LA CDESI

- La CDESI est une possibilité pour les maires de prendre appui sur cette instance pour mener une réflexion d'ensemble pour les maires, face à certaines activités très mobiles à l'échelle géographique et pouvant poser des problèmes de conflits d'usages.
- Il s'agit de réfléchir à la définition des territoires à protéger, de poursuivre la pédagogie envers les populations, mais aussi d'envisager la répression.

ROLE DU PDESI

- Elargir le rôle du PDESI vers des problématiques connexes (éducation à l'environnement...)
- Définir les sites sensibles pour l'environnement, dangereux pour les utilisateurs et établir une communication large.

Débat de territoire « sports de nature » de la Maison du Conseil Général de Wissembourg – 13 octobre 2008

Tendances générales :

- Des conflits d'usage existent entre les kayakistes et la commune de Münchausen.
- Une volonté de permettre l'accès des personnes handicapés à des sentiers adaptés est en route.
- Les balisages trop fréquents augmentent la sur-fréquentation et donc perturbent les équilibres naturels. Il faut prendre en compte les limites de promotion de la nature



COEXISTENCE DES ACTEURS

- Des conflits d'usage sont signalés entre les kayakistes et la commune de Münchausen.
- A propos du projet d'ouverture d'anciens sentiers, des réunions vont être organisées pour sensibiliser aux impacts que cela peut engendrer.
- Concernant les loisirs motorisés, même s'il n'y a pas de solution pour le moment, ils sont bien évidemment associés à la problématique.

E.S.I.

- Le Conseil Général du Bas-Rhin ne pourra imposer la création de sentiers pour les personnes à mobilités réduites au travers de la CDESI. Néanmoins, il pourra avoir un rôle incitatif auprès des communes pour favoriser de tels sentiers. La thématique associant sports de nature et handicap fait déjà l'objet de travaux au sein de la cellule régionale sports de nature de la Direction Régionale Départementale de Jeunesse et Sport.

- Les itinéraires balisés représentent une propriété intellectuelle, de quelle façon devront-ils être présentés dans le futur PDESI ?
- Un plan cartographié des randonnées nautiques pourra faire partie du PDESI.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Une communication efficace de la CDESI sera faite en affichant un outil de prévention, de pédagogie, de concertation, de discussions ouvertes afin de trouver des consensus. Par contre, la problématique de la communication envers les pratiquants libres peut s'avérer plus difficile.
- Les associations existantes pourront être des vecteurs de communication efficaces pour s'adresser envers les pratiquants libres.
- Considérant les différences d'état d'esprit selon les niveaux de pratiques et les disciplines pratiquées, il sera nécessaire d'adapter et de spécifier les contenus des messages.

RESPONSABILITE ET CONVENTIONNEMENT

- Concernant les activités motorisées, pour circuler sur des chemins ouverts, il faut être en possession d'un véhicule homologué et d'un permis B. Par contre, certains véhicules non homologués ont vocation à n'être utilisés que sur des circuits fermés. Comment définir alors des espaces de pratiques cohérents ?

RETOMBEES ECONOMIQUES

- Il faut faire attention à la promotion touristique des zones naturelles, car si elle devient trop intense avec une signalétique mise en place sur le terrain, des problèmes de sur-fréquentation sont susceptibles d'apparaître.

ROLE DE LA CDESI

- Entre toutes les pratiques existantes, les maires des communes sont quelques fois mal informés des réglementations par rapport aux respects des itinéraires, des horaires de pratique. La CDESI proposera la rédaction de guide support en direction des Maires, des communes et des communautés de communes.
- La CDESI sera une instance de discussion et de régulation, le PDESI ne sera pas un inventaire exhaustif de toutes les situations possibles. La CDESI devra réfléchir et faire des propositions, séparer la responsabilité du Conseil Général du Bas-Rhin et celle des maires, en offrant à ces derniers des outils d'aide à la décision pour clarifier au mieux l'ensemble des situations.

ROLE DU PDESI

- A terme, toutes les disciplines des sports de nature pourraient être numérisées, mais pas forcément toutes inscrites au PDESI. Ce sera la CDESI qui donnera un avis quant à l'inscription des espaces, Sites et Itinéraires au PDESI. Elle donnera un avis sur les contenus du PDESI.
- La démarche du PDESI aura comme préoccupation de réfléchir à l'adjonction de certains sites et itinéraires sensibles. Dans certains cas il pourrait être judicieux de ne pas ajouter certains sites fragiles pour éviter une sur-fréquentation.

Débat de territoire « sports de nature » de la Maison du Conseil Général de Saverne – 14 octobre 2008

Tendances générales :

- Quelques conflits d'usages apparaissent au Bastberg (colline sèche sous vosgienne à côté de Bouxwiller) entre activités parapente, modélisme et chasseurs. La sur-fréquentation par les quads et les motos entraîne le piétinement de zones propices aux orchidées sauvages. C'est une réserve naturelle régionale qui est gérée par le CSA.
- Par rapport au Bastberg, le Maire de Bouxwiller pose la question du pouvoir de police sur ce site, mais aussi les questions de responsabilité et de sécurisation des sites.
- Une concertation à l'échelle des départements voisins et une superposition au territoire du PNRVN est en cours.



COEXISTENCE DES ACTEURS

- Certains problèmes sont évoqués au sujet du Bastberg, colline sèche sous vosgienne qui fait l'objet d'un classement en Réserve Naturelle Régionale. Les pratiques du parapente, de l'aéromodélisme, de la chasse, des loisirs motorisés sont quelques fois l'objet de conflits d'usages. Certaines de ces activités sont interdites mais sont en réalité tolérées sur le site.
- Une bonne entente entre les vététistes et le Club Vosgien au niveau de Phalsbourg prouve que le dialogue est une des meilleures solutions à envisager.
- Certains pratiquants motorisés circulent très souvent dans les vergers et près proches des communes d'Hengwiller et de Rheinardsmunster.
- Des amalgames ne doivent pas être fait entre les usagers de la base de loisirs de Steinbourg (motocross, quad, trial, 4x4) qui pratiquent donc sur

circuit, et quelques électrons libres qui dégradent l'image de l'ensemble des pratiquants des sports motorisés par leurs pratiques sauvages.

E.S.I.

- A la demande de création d'itinéraires cyclable sur le territoire de Saverne, il a été rappelé que le PDESI n'est pas un levier de financement et ne se substitue pas au schéma départemental des itinéraires cyclables du Bas-Rhin.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Douze associations du Club Vosgien sont identifiées sur le territoire de Saverne.
- Le PDESI permettra de citer les associations et autres groupements de référence pour que les pratiquants libres puissent s'adresser aux bons interlocuteurs et bénéficier de la pédagogie mise en œuvre.
- Les pratiquants doivent être incités à se fédérer afin de penser de nouvelles pratiques d'encadrement et d'accompagnement.
- Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord témoigne de l'interdépendance transfrontalière et de la nécessaire concertation avec les autres départements, notamment sur la question des véhicules à moteur.

RESPONSABILITE ET CONVENTIONNEMENT

- Certains maires font part de leurs inquiétudes quant à la sécurisation des sites et des responsabilités qui en découlent. Qui va faire appliquer les bonnes pratiques ?

RETOMBÉES ECONOMIQUES

- Certains conflits d'usage entre les sports de nature et l'activité forestière impactent la rentabilité économique de la production de bois.

ROLE DE LA CDESI

- La CDESI pourra donner l'impulsion de favoriser les concertations avec les départements voisins.

Débat de territoire « sports de nature » des Maisons du Conseil Général de la CUS Nord et CUS Sud – 16 octobre 2008

Tendances générales :

- Concernant la pratique du triathlon, le Comité Départemental souhaite établir une charte de respect de l'environnement.
- Le Comité Départemental de voile souhaite l'identification d'autres plans d'eau pour la pratique nautique et la mise en place de chartes de bonne conduite



COEXISTENCE DES ACTEURS

- Les agriculteurs souhaitent que des mesures soient prises pour gérer les problèmes de cohabitations avec les pratiquants d'activités et loisirs de nature. Des outils de sensibilisation au respect des cultures pourraient être mis en place au travers de signalétiques sur les terrains.
- Les marcheurs ne pensent pas forcément qu'il puisse y avoir d'autres utilisateurs sur les sentiers. Le problème peut se poser sur les chemins les plus étroits (moins de 2 mètres de large).
- D'après le code forestier, les chemins de moins de deux mètres de large sont uniquement réservés aux piétons. Les usagers sont globalement respectueux, mais manquent parfois d'information. Il faut également noter que dans l'esprit des pratiquants, les espaces naturels sont synonymes d'espaces de liberté.
- La piste d'aéromodélisme de Brumath fait l'objet de dégradation par les sangliers et les véhicules à moteur. Des mesures seraient souhaitables.

E.S.I.

- Face à une offre limitée en matière de nautisme, il serait intéressant de développer la pratique de la voile sur plusieurs autres plans d'eau. Une recherche est à mener.

EXPERIENCES ET SITES PILOTES

- Le Club Vosgien, à l'échelle du massif Vosgien, représente 7 départements, 34 000 membres et entretient 16 000 kilomètres de sentiers pédestres.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Il est proposé de créer une charte de bonne pratique et de respect de l'environnement pour les athlètes pratiquants le triathlon, tant dans l'organisation des compétitions que pendant leur déroulement.
- Certains acteurs institutionnels (VTT) émettent une réelle volonté de participer à la production de documents d'information sur leurs différentes pratiques.

RESPONSABILITE ET CONVENTIONNEMENT

- Les pratiquants licenciés, sont assurés, ce qui ne pose pas de problème de responsabilité pour les élus sur leurs territoires.

ROLE DE LA CDESI

- L'interlocuteur de la CDESI sur la question de la chasse sera la Fédération Départementale de la Chasse du Bas-Rhin.
- Définir les moyens d'éducation à l'environnement, d'information, de répression.
- Certaines questions comme le renforcement des mesures de protection de la nature se posent. Sont-elles envisageables ?

Débat de territoire « sports de nature » de la Maison du Conseil Général de Sélestat – 20 octobre 2008

Tendances générales :

- Souhait assez général d'une meilleure information concernant la réglementation de différentes pratiques : canoë, VTT, Chasse...
- Beaucoup de sites du Ried sont classés Natura 2000 : quelle est la limite entre utilisation raisonnée et intensification des activités sportives de nature ?



COEXISTENCE DES ACTEURS

- Certains chemins ne représentant pas d'enjeux majeurs pourraient rester ouverts à la circulation avec une signalétique (panneaux) informant les utilisateurs du contexte de cohabitation. Cette mesure est destinée à éviter de prendre des arrêtés d'interdiction risquant d'être discriminatifs et abusifs. En effet, les barrières ne sont pas une solution, une communication sur des éléments positifs peut s'avérer une meilleure solution.
- Des réflexions doivent être menées face à des risques d'interférences entre les usagers (Vététistes de descente et randonneurs en groupe, par exemple)
- Certains sentiers sont l'objet de problèmes d'érosion suite aux passages répétés des vététistes de descente. Une meilleure information et des terrains dédiés sont des axes de travail.
- Les chasseurs proposent de communiquer sur leur activité en organisant des présentations à destination d'autres acteurs institutionnels.
- Prise en considération des sports aériens de plaine (ULM, aéromodélisme...) et de leurs cadres de pratique.

E.S.I.

- La question de l'articulation entre les démarches CDESI du Bas-Rhin et du Haut-Rhin a été soulevée, notamment en ce qui concerne la randonnée nautique.
- Des informations complémentaires seraient souhaitables concernant le schéma de randonnée nautique actuellement en cours de réactualisation.
- L'enjeu majeur doit être la pérennisation des lieux de pratique en tenant compte des différents éléments (intérêt social, économique, incidences avec études objectives).

EXPERIENCES ET SITES PILOTES

- La communauté de commune de Marckolsheim s'est dotée de la compétence en matière de circulation douce en ayant mis en place une voie verte traversant des sites Natura 2000.
- Concernant les activités nautiques, la démarche menée par le comité de canoë kayak et la commune de Rhinau est une CDESI à échelle réduite : « mini-CDESI »

INFORMATION ET COMMUNICATION

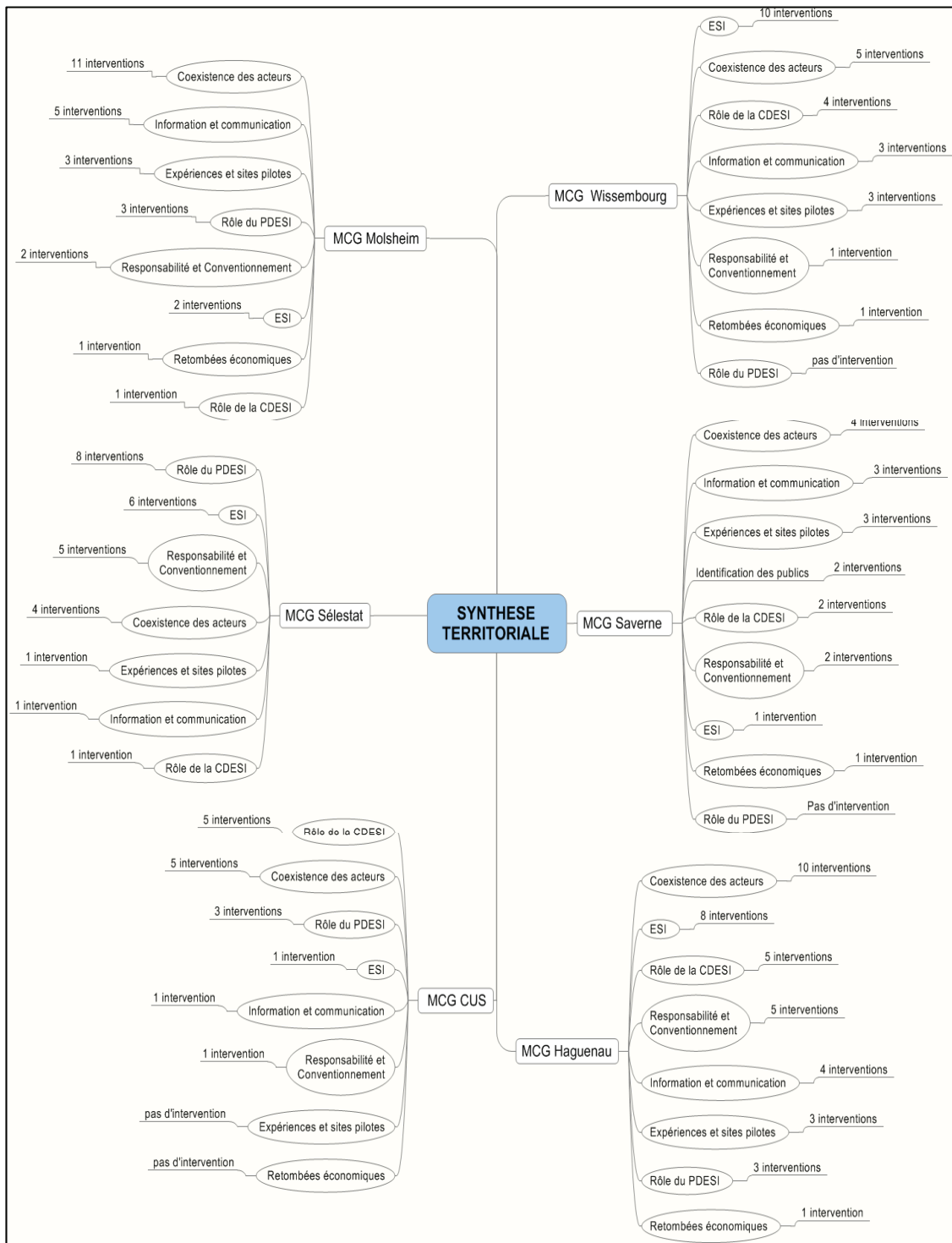
- Les dates des battues de chasse pourraient être communiquées plus largement sur les sites internet des différents acteurs institutionnels.
- Il est important de mettre l'accent sur les aspects valorisant des sports de nature (santé, éducation des plus jeunes à l'environnement, lien social, volet économique).
- Il est proposé d'utiliser certains sites internet pour communiquer sur les possibilités de pratiques liées aux conditions du moment.

RESPONSABILITE ET CONVENTIONNEMENT

- Les problèmes liés à la traversé de terrains privés par les sentiers sont à nouveau soulevés (autorisations retirées pour des questions de sécurité et d'assurance des propriétaires).

ROLE DU PDESI

- Le PDESI n'est pas un outil réglementaire de plus, mais un moyen de communiquer avant de réprimer.
- « Faut-il faire figurer les milieux naturels remarquables sur le Système d'Information Géographique, sous peine de risquer l'augmentation de la fréquentation ? »
- « Le PDESI sera-t-il un recensement exhaustif des itinéraires possibles ? »
- Beaucoup de sites du Ried sont classés Natura 2000. il convient de rester attentif aux conflits liés à la différence entre les réglementations imposées aux propriétaires et d'utilisation des espaces à des fins de loisirs.



Le Conseil Général du Bas-Rhin remercie l'ensemble des participants aux débats de territoire « sports de nature » pour la richesse de leurs interventions et de leurs contributions orales et écrites.


La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature, appelée dans son nom d'usage courant « Commission Consultative Départementale des Sports de Nature » a été installée et s'est réunie le 27 mars 2009 sous l'autorité de son Président, Monsieur Rémi BERTRAND, Vice-président en charge du développement durable.

L'ensemble des partenaires seront associés à la suite de cette démarche de « gestion maîtrisée des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature » qui consistera d'abord à réunir les groupes de travail de la « Commission Consultative Départementale des Sports de Nature ».

Pour plus d'informations :

Conseil Général du Bas-Rhin
Pôle Epanouissement de la Personne
Service des sports
www.cg67.fr
pdesi67@cg67.fr

ANNEXE 4 : LA REVUE DE PRESSE

 <p>Maison du Conseil Général de la CUS Sud 1, rue des Bouvreuils BP 47 Ostwald 67831 TANNERIES Cedex</p> <p>☎ 03 68 33 80 03</p>	<p>Extrait de presse de la MCG CUS Sud du 16 janvier 2008</p>
--	---

ACTUALITE DEPARTEMENTALE

© Dernières Nouvelles D'alsace, Mercredi 16 Janvier 2008.

Bas-Rhin / Sports de nature

Pour une cohabitation raisonnée



La canoë-kayak fait partie des 34 sports de nature pratiqués par les 85 000 licenciés du Bas-Rhin. (Photo archives DNA)

La tâche s'annonce fastidieuse mais pas insurmontable : permettre aux différents sports de nature de cohabiter intelligemment et dans le respect de l'environnement. Sous l'égide du conseil général du Bas-Rhin, la phase opérationnelle de cette démarche a débuté vendredi par une réunion publique.

Une centaine de représentants des différentes parties concernées étaient réunis hier, en fin d'après-midi, à Niederbronn-les-Bains. Objectif : comprendre les enjeux et les méthodes de la démarche de gestion maîtrisée des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (lire nos éditions du samedi 5 janvier).

Ces activités sportives, qui se pratiquent non pas dans des espaces dédiés mais au contraire partagés, comptent en moyenne 20 fois plus d'adeptes que de licenciés. Dans le Bas-Rhin, le chiffre des seuls licenciés des 34 sports nature répertoriés (randonnée, escalade, VTT, voile, canoë-kayak, vol libre, équitation, ski...) est déjà de 85 000.

« Ici, a souligné Rémi Bertrand, conseiller général responsable de la démarche, où trois habitants sur quatre résident en ville, l'épanouissement des personnes passe notamment par le maintien d'une relation forte à la nature ». Avec pour effet corollaire, une très (souvent trop) grande pression sur les milieux naturels et la biodiversité, selon les associations de protection de la nature mais aussi les chasseurs, les pêcheurs ou les propriétaires forestiers.

En cause essentiellement : la pratique « libre »

Pour résoudre ces problèmes, le département du Bas-Rhin a donc initié une démarche afin d'aboutir, d'ici à l'été 2008, à la constitution d'une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) puis à l'établissement d'un plan départemental (PDESI). La démarche est un peu plus avancée dans le Haut-Rhin* (il faudra bien évidemment une concertation entre les deux départements pour garantir un minimum de cohérence entre les plans) et achevée depuis plusieurs années dans le département de l'Ardèche.

La CDESI ardéchoise avait d'ailleurs délégué vendredi deux représentants à Niederbronn pour témoigner de l'utilité sportive, environnementale et touristique d'un PDESI. Ils ont également rendu compte de la complexité de la démarche, à la fois technique et diplomatique, surtout pour les loisirs motorisés.

Les échanges ont confirmé ces difficultés: les pêcheurs se plaignent des VTTistes dans les ruisseaux ou des véliplanchistes à Plobsheim, les chasseurs de la pénétration des promeneurs et sportifs qui rendent la gestion de la faune problématique. Thierry Frantz, président du Moto Club d'Andlau a pris la défense des loisirs motorisés et notamment des quads. Il constate : « On ne fait de la randonnée que sur les chemins. Mais si tous les chemins sont interdits comme en Alsace, comment s'étonner de voir des quads en sortir ? ».

Voilà une bonne base de discussion pour la future CDESI pour laquelle cinq groupes de travail thématique (itinérance terrestre, rochers, cours d'eau et espace nautique, montagne et plaine) ont été constitués. A charge pour eux de faire des propositions de représentation dans la commission.

* La CDESI haut-rhinoise a été installée en décembre

- Article paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le dimanche 5 octobre 2008 et ayant fait l'objet de la Une de l'édition.

Concilier sports et nature

Comment concilier les différentes pratiques de sports de nature entre elles d'une part mais également avec la préservation de l'environnement, avec la quiétude des habitants ou encore avec les activités forestières ? Le département du Bas-Rhin a engagé l'année dernière une démarche de gestion concertée qui se poursuit ce mois-ci par des réunions territoriales.

Il Pour assurer la préservation des espaces naturels et ponner les conflits qui pourraient naître de pratiques sportives en milieu ouvert, le conseil général du Bas-Rhin a initié une démarche de gestion maîtrisée des sites de ports de nature. Cette gestion se fera à terme au travers d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) qui habillera un plan départemental (PDES). Auparavant, le département a souhaité consulter les principaux intéressés, d'abord en abordant la question sous l'angle thématique puis territoriale.

Les problèmes de cohabitation

La phase de concertation thématique est aujourd'hui

achevée. Elle a été menée sur la base de quatre groupes de travail dédiés respectivement à l'itinérance terrestre, aux cours d'eau et espaces nautiques, à l'escalade et aux activités sportives de montagne et aériennes. Protecteurs de l'environnement, usagers de la nature, forestiers et représentants des associations sportives se sont ainsi retrouvés autour d'une même table pour évoquer les problèmes de cohabitation.

« Certains se sont posés pour la première fois », indique Boudie Wipf, chargée de mission ESL ce qui a permis de rendre le cou à quelques idées reçues. Quand certains vétérinaires, quadricycles et autres randonneurs étaient qualifiés de sauvages en raison de leurs comportements irrespectueux envers la nature, les riverains ou les autres usagers,

« les fédérations avaient coutume de dire, "ce ne sont pas les floccés, ce sont les pratiquants floccés qu'on n'arrive pas à contrôler". En fait, ce n'est pas forcément le cas ».

Avec les propriétaires privés

D'où le constat unanime de la nécessité d'éducation à l'environnement de tous les usagers de la nature et de rappeler les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité. Deux sites pilotes, le Champ du Feu et le plan d'eau de Robenheim, ont par ailleurs été choisis pour une expérimentation pédagogique avec des guides qui iraient à la rencontre des pratiquants et des promeneurs.

Il a également été rappelé l'importance de la communi-



Dans les Vosges du Nord, une charte concilie déjà la pratique de l'escalade avec la protection du faucon pèlerin et la préservation du patrimoine. (Photo Mathieu Provost)

flexion au travers par exemple de conventionnement réglant les problèmes d'accès et de responsabilité.

Cette concertation terminée, « il s'agit maintenant d'identifier les éventuels conflits d'usage locaux » en organisant durant le mois d'octobre sur les territoires des maisons du conseil général des réunions avec les associations les plus nombreuses, les propriétaires, les chasseurs, les pêcheurs et plus largement la population. A l'issue de ces réunions, une synthèse générale sera faite avant l'installation de la CDESI en janvier.

Une telle commission fonctionne déjà depuis 10 mois dans le Haut-Rhin où l'inventaire des sites est en cours. Les deux commissions auront bien sûr à travailler ensemble pour privilégier une logique régionale de gestion des sites. Simone Wehrung

Les consultations territoriales sont ouvertes à tous. Elles se tiendront de 17h30 à 20h, dans les périmètres des maisons du conseil général de Haguenau, le 7 octobre à FIEUT; de Molsheim, le 9 octobre à l'Hotel de la Mairie; de Wissembourg, le 13 octobre à la Maison des Sports et des Loisirs de Gerswiller; de Saverne, le 14 octobre à la communauté de communes du Pays de Hainau à Bouxwiller; de la CUS le 16 octobre à la salle polyvalente de Biesheim; de Sélestat, le 20 octobre à la salle des fêtes de Gerwiller.

Verticalité conventionnée

Les réflexions qui aboutiront à l'établissement d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires des sports de nature intègreront évidemment les expériences de cohabitations réussies.

Parmi elles, la charte pour la pratique de l'escalade dans les Vosges du Nord qui fête dimanche ses dix ans au Gimbelhof à Lembach. A l'apogée, elle avait concilié la pratique de l'escalade avec la préservation des faucon pèlerins. Une nouvelle version sera signée dimanche et intègre la notion de protection du patrimoine historique et notamment des châteaux forts dont les

années griseuses ont fait prises des grimpeurs.

Les célébrations des dix ans seront également l'occasion de présenter un livret-guide comprenant 23 sites d'escalade conventionnés dans les Vosges du Nord.

La Fédération française de la montagne et de l'escalade ainsi que les associations Alpiques 137 et Grès en Tête proposeront dimanche après-midi sur l'un de ces sites, le château de Loewenstein, à proximité du Gimbelhof et du Fleckenstein, des ateliers de découverte ainsi que des interventions pédagogiques.

ation entre les différents acteurs sur les dates d'organisation d'activité pour éviter les

conflits d'usage et surtout la nécessité d'intégrer les propriétaires privés dans la re-

- Article paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le vendredi 10 octobre 2008

Haguenau / Réunion du conseil général

Sports nature : trouver un consensus

Le conseil général du Bas-Rhin a lancé une démarche de gestion maîtrisée des « espaces, sites et itinéraires » des sports de nature. Mardi soir, élus et associations du secteur de Haguenau étaient invités à une réunion d'information et de concertation à l'IUT de Haguenau.

■ La concertation se poursuit. Le conseil général du Bas-Rhin a lancé au début de l'année un projet ESI (espaces, sites et itinéraires) qui vise à une gestion maîtrisée de la pratique des sports de nature dans le département. Après avoir mené des auditions et des consultations des principales fédérations bas-rhinoises directement intéressées par cette démarche, le Département a inauguré à l'IUT de Haguenau mardi soir une série de réunions d'information et de débat sur les territoires des différentes Maisons du conseil général afin de compléter et d'affiner son approche thématique par une analyse géographique. Dans l'amphithéâtre de l'institut universitaire haguenovien étaient réunis bon nombre d'édiles locaux et de responsables d'association.

« La synthèse de toutes les mesures de protection de la nature »

« Du fait de l'intensification des pratiques des sports de nature sur nos espaces naturels et des conséquences qui en dé-



Élus et responsables d'associations dans l'amphithéâtre de l'IUT de Haguenau pour débattre avec le conseil général. (Photo DINA)

coulent, le législateur a rendu obligatoire la compétence « gestion et développement des sports de nature » et l'a confié aux départements pensant qu'il s'agissait de l'échelon le plus pertinent du mille-feuille

institutionnel», a rappelé Rémi Bertrand, vice-président du conseil général du Bas-Rhin en charge du développement durable et conseiller général du canton de Niederbronn-les-Bains. Et de pour-

suire: « Il ne s'agit pas d'une norme supplémentaire, s'ajoutant à une réglementation déjà dense. Cela consiste à faire la synthèse de toutes les mesures de protection de la nature et faire que les prati-

ques sportives s'harmonisent avec elles ». Le plan départemental qui en découlera constituera « un outil partagé et accessible à tous, évolutif car actualisable ». Concernant les élus, il leur donnera les moyens d'exercer leurs pouvoirs de police.

La réunion devaient permettre aux uns et aux autres d'exprimer leurs attentes sur le sujet. Exemple: les utilisateurs d'engins motorisés et les défenseurs de l'environnement ne sont pas forcément sur la même longue d'onde. Les uns craignant que l'on veuille restreindre leur pratique, les autres pensant, au contraire, que cela pourrait être la porte ouverte à des excès... Toujours est-il que Rémi Bertrand a insisté sur le fait que le projet avait l'ambition d'établir des « règles de bonnes conduites » tout en cherchant un large consensus. Et de citer, pour illustrer son propos, le terrain d'entente qui avait été trouvé entre des adeptes de l'escalade et les défenseurs du faucon pèlerin dans un secteur des Vosges du Nord et qui perdure depuis 10 ans.

J.-M. J.

- Article paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le samedi 11 octobre 2008

Région de Molsheim / Le Département invite au débat

Sports, nature et usagers : comment gérer ?

Le CDESI (*) vous connaissez ? Et le PDESI (**), ça vous parle ? Explications jeudi soir dans la salle de la Monnaie à Molsheim où le conseil général prenait le pouls territorial pour mieux articuler sports et nature.

■ La gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature est une compétence que, «*le Ministre a confié aux Départements*», explique Rémi Bertrand, vice-président du conseil général en charge du développement durable.

Le Haut-Rhin a déjà saisi la balle au bond. «*Nous avons un CDESI depuis juin 2006*», présente Émilie Bieger, technicienne à l'association départementale du tourisme du Haut-Rhin. Autre avancée : le Haut-Rhin a procédé à la numérisation de ses espaces terrestres afin de coordonner toutes les activités de randonnées pédestres et pouvoir à terme mettre en place un logiciel élaborant des itinéraires «*pointir par point*» et sur mesure. Cette «*randonnée virtuelle*» pourrait ensuite être étendue à la pratique du cheval ou du VTT. Voilà un exemple à suivre pour le Bas-Rhin où le CDESI sera constitué d'ici la fin de l'année. Le PDESI étant lui programmé pour 2009. L'idée étant de comptabiliser et coordonner géographiquement l'existant mais aussi et surtout de gérer les conflits d'usage.

Des bribes de réglementation existent. Rémi Bertrand cite l'exemple des Vosges du Nord où une charte encadre désormais la pratique de l'escalade pour «*protéger la circulation du faucon pèlerin*». Un document de base



L'escalade -ici au Kronthal- conjugue parfaitement le sport et la nature. [Photo DWA]

qui pourrait servir de trame aux projets départementaux. Mais d'abord place aux débats. Le Département a déjà recueilli les doléances de divers territoires et prête désormais l'oreille aux forces vives du secteur de Molsheim. Marie-Paule Georget, directrice

de la Maison du conseil général de Molsheim plante le décor : «*Notre territoire, c'est 105 communes et 118 000 habitants. Il va du Kochersberg agricole au Col de Saales en passant par le Piémont viticole et la vallée de la Bruche. Soit un paysage très varié avec di-*

verses pratiques sportives». Démonstration faite dans la salle de la Monnaie où l'assistance de ce jeudi -une centaine de personnes- réunissait élus et associations. Laurent Furst de mettre alors l'accent sur le très fréquenté et disputé canal de la Bruche. Mais le

premier magistrat de Molsheim, illustre aussi son propos avec le quad qui «*emprunte les chemins des randonneurs*» et génère des conflits. Le Département prend note tout en donnant la parole aux amateurs d'engins motorisés.

Les langues se délient. Un autre conflit d'usage se manifeste au Champ du Feu : «*Il y a un projet de mise en place d'un éclairage nocturne de pistes de ski qui pénaliserait notre activité car du coup on ne pourra plus regarder la voie sacrée*», relève le membre d'un collectif d'astrologues amateurs. Citons aussi le cas des chasseurs, souvent pointés du doigt ou encore Alsace Nature, toujours partie prenante dans le débat.

Bref, il y a matière à échanger sur le territoire. Et sports et nature nécessitent des efforts partagés pour évoluer harmonieusement sous la tutelle du Département. Autant dire alors que les CDESI et PDESI ne seront pas du luxe. En espérant que cela se concrétise et ne soit pas trop coûteux.

Reste un dernier point, un oublié du débat : «*Et la culture dans tout cela ?*», interroge un participant. Car elle aussi pénètre la nature. Frédéric Bierry d'évoquer alors, «*le problème des river party dans les forêts*». «*Pourquoi ne pas trouver des endroits appropriés pour cela ?*», interroge le maire de Schimneck. «*Ce peut toujours "traver"», conclut Rémi Bertrand.*

David Geiss

(*) Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de sports de nature, (**) plan départemental des espaces, sites et itinéraires de sports de nature.

- Un des articles parus dans la revue « Équipage », revue interne du Conseil général du Bas-Rhin



équipement

La nature: UN ESPACE À PARTAGER

Une protection de sites fragiles et une gestion légitime à prendre en compte pour permettre de pratiquer un sport en pleine nature. Il y a des intérêts différents à concilier.

Une Commission des rivières de ce conseil, sites et itinéraires de sports de nature a donc été créée tout récemment. Ainsi que par le Conseil Général, elle doit conduire à l'élaboration d'un premier plan départemental des canoës, clubs et itinéraires de sports de nature.




équipement

Le Comité de la Région de la Moselle a lancé un appel à projets pour la mise en œuvre d'un projet de développement durable de la région de la Moselle. Ce projet a pour objectif de créer un espace de partage de la nature et de la culture entre les habitants de la région de la Moselle. Le projet est financé par le Conseil Général de la Moselle et le Comité de la Région de la Moselle.

Faire cohabiter les usages

Le Comité de la Région de la Moselle a lancé un appel à projets pour la mise en œuvre d'un projet de développement durable de la région de la Moselle. Ce projet a pour objectif de créer un espace de partage de la nature et de la culture entre les habitants de la région de la Moselle. Le projet est financé par le Conseil Général de la Moselle et le Comité de la Région de la Moselle.

Se concerter pour agir

Le Comité de la Région de la Moselle a lancé un appel à projets pour la mise en œuvre d'un projet de développement durable de la région de la Moselle. Ce projet a pour objectif de créer un espace de partage de la nature et de la culture entre les habitants de la région de la Moselle. Le projet est financé par le Conseil Général de la Moselle et le Comité de la Région de la Moselle.

équipement

NOUVEAU

Manoir des Vosges du Rhin

GUIDE

Intégration à la carte

TABLEAU DE BORD

ANNEXE 5 : RAPPORTS ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL SUR LA DÉMARCHE « SPORTS DE NATURE

- *Session pl ni re du 11 d cembre 2006 et du 12 d cembre 2006* : Agenda 21 départemental, **Rapport n°CG/2006/194**.

- *Session pl ni re du 15 d cembre 2008 et du 16 d cembre 2008* : Composition et installation de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI), **Rapport n° CG/2008/143**.

- *Session pl ni re du 14 d cembre 2009 et du 15 d cembre 2009* : Propositions financières Budget Primitif 2010 - Propositions relatives aux principes généraux, à l'architecture et aux étapes d'élaboration du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), **Rapport n° CG/2009/138**.



Agenda 21 départemental

Rapport n°

Service gestionnaire :

Direction générale des services adjointe

Direction générale des services

Résumé :

L'Agenda 21 départemental, fondé sur la démarche « des Hommes et des Territoires », rassemble l'ensemble des projets portés par la collectivité départementale qui permettent de s'orienter progressivement vers un développement plus durable.

L'année 2006 a été mise à profit pour structurer de manière cohérente ces projets départementaux en 8 grands enjeux et 27 orientations. Pour chacune de ces orientations, les objectifs fixés par l'assemblée départementale et le plan d'action mis en œuvre sont précisés.

La majorité de ces projets étant déjà bien engagée, un état d'avancement est également proposé pour prendre la mesure du travail accompli et de ce qui reste à réaliser.

L'objet du présent rapport est de prendre acte de l'Agenda 21 départemental et de définir les modalités de son suivi et de son enrichissement.

Le Conseil général a lancé au printemps 2002 la démarche de concertation « des Hommes & des Territoires », avec la volonté :

- de faire évoluer ses politiques pour les adapter aux attentes des habitants, dans le cadre d'un Agenda 21 départemental,
- d'inventer de nouveaux modes de partenariat avec les territoires, pour assurer un développement équilibré et durable du Bas-Rhin,
- et d'adapter l'organisation interne du Conseil Général en conséquence.

En novembre 2005, l'Assemblée a demandé que l'Agenda 21 départemental soit rédigé, et que soit mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation lisible et cohérent pour les politiques départementales.

1. L'Agenda 21 départemental dans sa version de décembre 2006

La première version de l'Agenda 21 du Conseil Général est présentée ci-après.

Ce document est appelé à évoluer chaque année et a pour objectifs de :

- donner une **visibilité et une cohérence globale** à la politique départementale en faveur du développement durable, tant en interne qu'en externe,
- mettre en évidence les **actions prioritaires** et les **axes de réflexions** pour poursuivre l'intégration du développement durable dans les politiques départementales,
- mettre progressivement en place un **dispositif de suivi** des actions mises en œuvre et de leur impact sur le territoire.

L'Agenda 21 propose une **vision d'ensemble cohérente des 120 projets départementaux en matière de développement durable, structurés en 8 grands enjeux et 27 orientations.**

Pour chaque orientation, le document dans sa version intégrale précise :

- les objectifs visés,
- le plan d'actions prévu,
- l'état d'avancement de chacune de ces actions,
- et pour chaque action : le service en charge de l'action, les partenaires associés, les objectifs quantitatifs et/ou l'échéance fixés et le budget alloué.

2. Modalités de suivi de l'Agenda 21 départemental

L'Agenda 21 départemental fera l'objet d'une présentation annuelle en commissions et en plénière, afin :

- de suivre l'évolution des projets portés par la collectivité,
- et de valider les nouveaux axes de réflexions et nouveaux projets de la collectivité pour poursuivre l'intégration du développement durable dans les politiques départementales.

Pour augmenter l'efficacité de ce suivi, l'année 2007 sera mise à profit par les pôles pour préparer des propositions en vue de :

- prioriser les différents projets, afin de mettre en exergue les points clés sur lesquels orienter le travail des services,
- réajuster si nécessaire les actions et objectifs initialement prévus, en fonction du retour d'expérience,
- envisager la mise en place progressive d'indicateurs d'impact, permettant de vérifier si les actions mises en œuvre font évoluer la situation sur le terrain.

Par ailleurs, afin d'infléchir progressivement les pratiques pour l'ensemble des projets portés par la collectivité, il est proposé que les commissions débattent en 2007 des modalités qui permettraient de développer l'approche développement durable dans l'ensemble des projets qu'elles ont en charge.

3. Réalisation de fascicules thématiques

Afin de compléter le dispositif de suivi et d'évaluation des politiques départementales, des fascicules thématiques seront réalisés sur des politiques sectorielles qui contribuent au développement durable. Ils présenteront de manière détaillée la situation bas-rhinoise : enjeux, indicateurs, orientations politiques et actions mises en œuvre.

Le travail portera dans un premier temps sur les thèmes pour lesquels le Conseil Général s'est d'ores et déjà doté d'observatoires permettant de disposer d'indicateurs. Les 3 premiers fascicules traiteront ainsi de l'assainissement, des déchets et des seniors et seront édités au cours du premier trimestre 2007.

En outre, pour les fascicules ultérieurs, la démarche de suivi et d'évaluation prévue dans le cadre des projets de services se traduira par la mise en place progressive de nouveaux indicateurs. Ceux-ci permettront d'améliorer la connaissance de la situation bas-rhinoise dans les domaines d'action du Conseil Général, et d'évaluer l'impact des actions départementales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition des commissions réunies, le Conseil Général approuve l'Agenda 21 départemental joint en annexe, fondé sur la démarche « des Hommes et des Territoires », ainsi que les modalités de suivi et d'enrichissement prévues dans le présent rapport.

Strasbourg, le

Le Président,

Philippe RICHERT



Commission des sports
Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme
Commission de l'environnement

331 - Activités sportives et de loisirs

**Composition et installation de la Commission
départementale des espaces, sites et itinéraires
relatifs aux sports de nature (CDESI)**

Rapport n° CG/2008/143

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de créer la CDESI 67, d'en fixer sa composition et son mode de fonctionnement.

Pôle "chef de file" :

Pôle épanouissement de la personne - Direction des politiques éducatives et sportives

Introduction

Afin d'assurer un développement maîtrisé des sports de nature, le législateur a prévu à l'article 50-2 de la loi sur le sport modifiée en 2000 :

- la création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (C.D.E.S.I.) : lieu de concertation et instance consultative;
- la réalisation d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (P.D.E.S.I.) : il s'agit d'un inventaire cartographié des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature, et d'un outil de planification pour la gestion des sports de nature sur le territoire.

Il en a confié la compétence aux Départements (loi relative à la simplification du droit de 2004), les considérant comme l'échelle administrative pertinente pour organiser le dialogue et la recherche de solutions concertées. Par délibération du 12 décembre 2006, le Conseil Général du Bas-Rhin a initié cette démarche, formalisant son orientation ainsi : « maîtriser la gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature », action inscrite à l'Agenda 21 départemental adopté en assemblée plénière de décembre 2006.

Les sports de nature regroupent les activités terrestres, nautiques ou aériennes pratiquées en milieu naturel aménagé ou non. Dans le Bas-Rhin, 27 pratiques sont recensées, regroupant 84 384 licenciés auxquels s'ajoutent les pratiquants non fédérés (ce qui représente 5 à 10 % de l'ensemble des pratiquants).

Les sports de nature constituent pour le Département un enjeu majeur dans de nombreux domaines : environnemental, social, sportif, économique et touristique.

Soumis à une pression humaine croissante, le patrimoine naturel est fragilisé et nécessite une gestion maîtrisée des activités sportives et de loisirs pratiquées en milieu naturel au plus près des acteurs du territoire.

Les sports de nature font appel à l'intervention de nombreux partenaires tant privés que publics :

- Les services de l'Etat, à travers leur pouvoir réglementaire et leurs compétences techniques ;
- Les collectivités, communes et intercommunalités, au travers de leurs différentes politiques et de qualité de propriétaires de certains espaces et sites naturels ;
- Le mouvement sportif, par ses différents clubs et associations sportives qui organisent les sports de nature ;
- Les établissements publics tels que l'Office National des Forêts, l'Office National de la Chasse, le Conseil Supérieur de la Pêche, ou tout autre établissement gestionnaire d'espace pour le compte de l'Etat ou des collectivités ;
- Les professionnels exerçant une activité d'encadrement ou de prestation d'activités sportive de nature ;
- Les professionnels du tourisme, pour qui les sports de nature génèrent des retombées économiques ;
- Les propriétaires de terrains forestiers et agricoles notamment, sur lesquels ces activités sont susceptibles d'être pratiquées.

Les professionnels du tourisme et des loisirs sont concernés par ces activités, au même titre que les associations de protection de la nature, les chasseurs, les pêcheurs, ainsi que les propriétaires forestiers. Cette multiplicité d'acteurs qui investissent les mêmes espaces naturels dans le cadre de pratiques différentes génèrent des cohabitations d'usages susceptibles d'être sources de conflits.

Aussi, afin de gérer l'intensité de la fréquentation de ces milieux dans le respect de la liberté de chacun et de la propriété d'autrui, le législateur a prévu la création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (C.D.E.S.I.), (article 50-2 de la loi sur le sport modifiée en 2000). Lieu de concertation et instance consultative, cette commission est créée par le Conseil Général et placée sous l'autorité de son Président.

I- RAPPEL DES ACTIONS PREPARATOIRES

1. Phasage du projet

CALENDRIER DU PROJET CDESI – PDESI		
Périodes et dates clés	ACTIONS	PHASES
décembre 2006 à décembre 2007	Validation du lancement de la démarche (Délibération du 12 décembre 2006) Recensement des acteurs des sports de nature du territoire et consultations bilatérales	<i>PHASE 1 : Montage du projet en interne et préparation de la concertation</i>
11 janvier 2008	Présentation publique de la démarche	<i>PHASE 2 : Communication publique</i>
février à fin juin 2008	Organisation des groupes de travail thématiques	
septembre à octobre 2008	Concertation territoriale en relation avec les Directeurs des Maisons du Conseil Général du Bas-Rhin	
novembre 2008 à décembre 2008	Approbation de la composition de la CDESI	<i>PHASE 3 : CDESI</i>
janvier 2009	Installation de la CDESI sous l'autorité de son président	
janvier 2009 à décembre 2009	Travaux de la CDESI : Elaboration et rédaction du PDESI	<i>PHASE 4 : PDESI</i>
décembre 2009	Approbation du PDESI par l'Assemblée plénière	

2. Montage du projet et préparation de la concertation

Depuis novembre 2006 :

- Une série d'entretiens au sein des services du Conseil Général du Bas-Rhin a été menée pour la constitution du groupe projet ;
- Une série de consultations bilatérales a été effectuée auprès des acteurs concernés par les sports de nature repérés sur le territoire : 35 entretiens semi-directifs bilatéraux ;
- Une journée d'études à destination des techniciens s'est tenue le 15 mars 2007 au Vaisseau (organisée conjointement par le Conseil Général du Bas-Rhin, l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin et l'Université Marc-Bloch).

3. Lancement public, concertation thématique et concertation territoriale

En amont de la création de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature, le Département du Bas-Rhin a mis en œuvre une concertation large et approfondie entre toutes les parties prenantes.

Cette concertation se concrétise par cinq actions principales menées depuis la délibération du 12 décembre 2006 :

- Une demi-journée de lancement public de la démarche et de débat a été organisée le 11 janvier 2008 à la Maison des Arts et des Congrès de Niederbronn-les-Bains ;
- Une série de groupes de travail thématiques associant les différents usagers des espaces naturels : « itinérance terrestre, « cours d'eau et espaces nautiques, « rochers, « activités sportives de montagne ».
- Un article consacré à la démarche de gestion maîtrisée des Espaces, Sites et Itinéraires de nature est paru dans le numéro d'avril du magazine Tout le Bas-Rhin ;
- Une rubrique « Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature » a été créée sur le site public du Conseil Général du Bas-Rhin.
- La tenue de six débats de territoire « sports de nature » sur les périmètres des maisons du conseil général au cours du mois d'octobre 2008.

L'existence d'un lieu de rencontre, de dialogue et d'échange entre tous les partenaires institutionnels, associatifs, services et usagers des espaces naturels utilisés pour la pratique de sports de nature constitue un besoin repéré et identifié pendant les phases de concertation thématiques et territoriales.

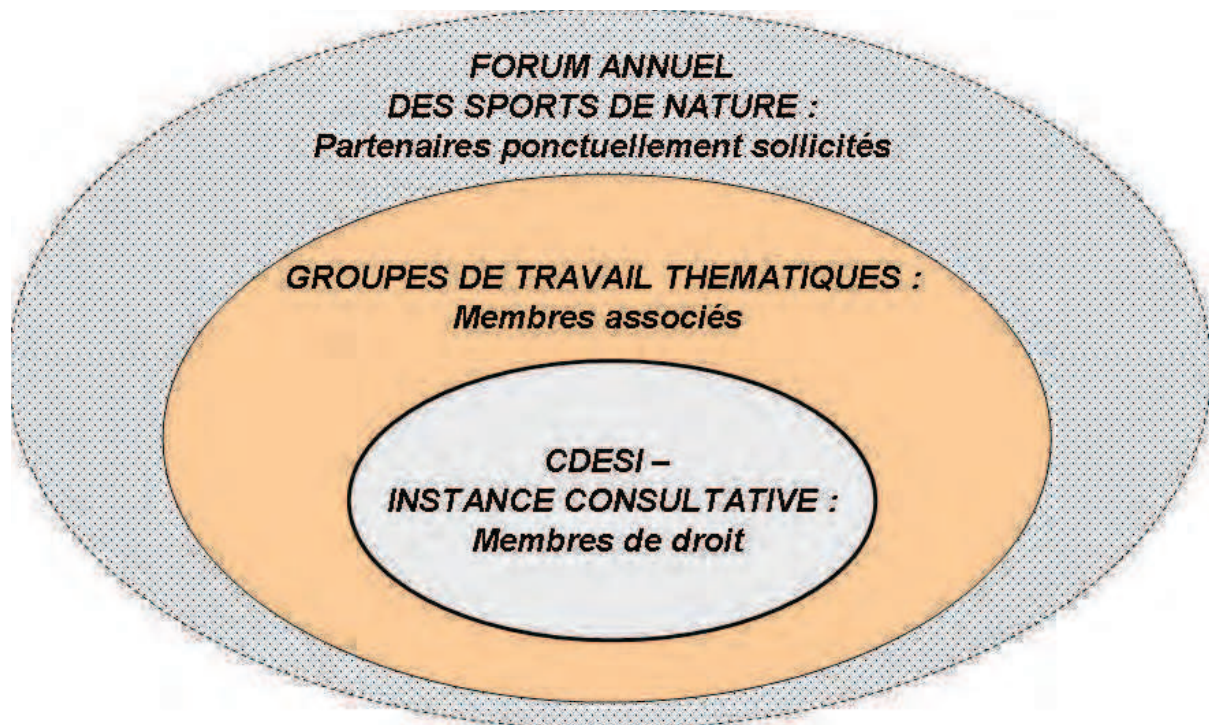
II – PROPOSITIONS

1. Composition de la C.D.E.S.I. 67

Lors de la quatrième réunion du comité de pilotage « gestion maîtrisée des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature » du 25 septembre 2008, une proposition de composition de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature a été débattue.

Le format de cette commission repose sur une composition de trois niveaux.

Format de la commission et de ses groupes de travail associés



Le recensement des acteurs et la concertation thématique ont permis d'opérer à des regroupements d'acteurs appartenant aux champs suivants :

- les activités sportives et de loisirs ;
- l'environnement et les territoires ;
- les collectivités publiques.

Ces trois champs regroupent les 29 membres de droit et qui composent le premier niveau de la C.D.E.S.I. « *commission consultative des sports de nature* ».

La commission réunie de l'économie, de l'emploi et du tourisme, de l'environnement et des sports tenue le 30 octobre 2008 propose les membres de droit suivants :

Membres de droit de la C.D.E.S.I. 67	Nombre de siège
Comité départemental olympique et sportif	1
Comité départemental de canoë kayak	1
Comité départemental de tourisme équestre	1
Comité départemental de cyclotourisme	1
Comité départemental ski	1
Comité départemental de vol libre	1
Comité départemental de la Montagne et de l'escalade	1
Comité régional handisport	1
Club vosgien	1
Syndicat des Accompagnateurs en montagne	1
Collectif de défense des loisirs verts (CODEVER)	1
Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin	1
Alsace Nature	1
Conservatoire des Sites Alsaciens	1
Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin	1
Fédération départementale de la pêche	1
Centre Régional de la Propriété Forestière	1
Chambre d'agriculture	1
Deux Maires (dont l'un d'une commune forestière)	2
Six Conseillers Généraux (dont le président de la C.D.E.S.I.)	6
Un représentant du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	1
Deux représentants de l'Etat désignés par le Préfet	2
Total nombre de sièges C.D.E.S.I. 67	29

Le deuxième niveau se compose de structures associées, ne détenant pas de siège en C.D.E.S.I., mais qui seront néanmoins sollicitées lors des travaux des groupes thématiques de la C.D.E.S.I. (La liste non exhaustive des membres associés est jointe en annexe 1).

La C.D.E.S.I. ou ses groupes de travail thématiques peuvent faire appel, en fonction de leurs travaux, à des personnes qualifiées extérieures à la Commission, choisies en fonction de leurs compétences dans le domaine des activités sportives de nature et à des représentants des usagers des espaces, sites et itinéraires concernés ou des organismes en charge de l'aménagement, la gestion ou la préservation des mêmes espaces, sites et itinéraires ; ces personnes siègent à titre consultatif.

Le troisième niveau regroupe l'ensemble des partenaires et personnes qualifiées auxquels pourra être fait appel en fonction des besoins de la commission et de ses groupes de travail. Ces partenaires pourraient être réunis annuellement lors d'un « *forum annuel des sports de nature* ».

L'intérêt principal de cette composition réside dans la fonctionnalité et l'opérationnalité permises par ce format, qui s'il est restreint, n'en reste pas moins participatif et élude le risque de paralysie et d'inefficacité d'un dispositif trop contraignant.

2. Fonctionnement de la C.D.E.S.I. 67

La C.D.E.S.I., du fait des acteurs divers qu'elle réunit et des sujets qu'elle a à traiter (conflits d'usage notamment), devra être dotée d'un règlement intérieur adopté par l'assemblée départementale. La commission réunie de l'économie, de l'emploi et du tourisme, de l'environnement et des sports tenue le 30 octobre 2008 propose le règlement intérieur joint en annexe 2.

3. Installation de la C.D.E.S.I. et élaboration du P.D.E.S.I.

Une fois installée sous l'autorité du Président du Conseil Général du Bas-Rhin, la C.D.E.S.I. concourra à l'élaboration du P.D.E.S.I. dont l'approbation sera soumise au Conseil Général du Bas-Rhin en décembre 2009. Les travaux de la C.D.E.S.I. seront en outre alimentés par les synthèses des groupes thématiques et des débats de territoire, ainsi que par les études de diagnostic lancées en 2008.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des sports, de celle de l'économie, de l'emploi et du tourisme, ainsi que de celle de l'environnement, le Conseil Général :

- décide la création de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) 67 ;

- fixe sa composition à :

** 29 membres de droit, dont :*

. représentants du Conseil général : 6

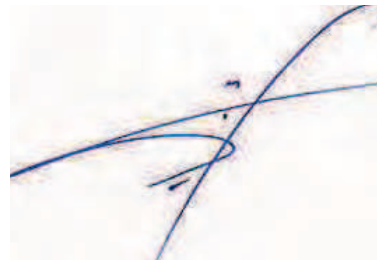
- . représentants de l'Etat : 2
- . représentants des collectivités territoriales : 2 (maires)
- . représentants du Parc Régional des Vosges du Nord : 1
- . représentants des professionnels du tourisme, des associations, des propriétaires fonciers : 18

* membres associés (sans limite de nombre)
cf. la liste en annexe 1

- adopte le règlement relatif au fonctionnement de la CDESI joint en annexe 2.

Strasbourg, le 21/11/2008

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL

ANNEXES

Annexe 1

Membres associés (liste non exhaustive)	
Affinitaires et multisports : -Club Alpin Français, -EPMM Sport pour tous, -UFOLEP Sport scolaire : -UNSS -USEP Comité départemental de randonnée pédestre Comité départemental du sport adapté Comité départemental de voile Comité départemental de Motocyclisme Comité départemental de spéléologie Comité départemental de course d'orientation Comité départemental de cyclisme Comité départemental des sports sous-marins Amis de la Nature	Professionnels organisateurs d'activités : -Alsace aventure, -trace verte, -itinéraire alsace, -Association des acteurs et commerçants du Champ du feu Rhin Vivant Ligue de Protection des Oiseaux Chambre de Commerce et d'Industrie Association des Communes forestières Agences de l'eau Préfecture Sous-préfectures Voies Navigables de France Réseau des offices de tourisme Syndicat des propriétaires privés d'Alsace
+ Toute personne qualifiée susceptible d'être associée à un groupe de travail	

REGLEMENT INTERIEUR DE LA C.D.E.S.I. 67

Préambule

Dans le cadre de son Agenda 21 départemental, politique intégrée de développement durable qu'il a initié en 2001, le Conseil Général du Bas - Rhin s'est lancé dans une démarche de gestion des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature. Par la délibération du 12 décembre 2006, le Département s'est engagé à mener une action maîtrisée des sports et loisirs de nature et formalise son orientation de la façon suivante : *maîtriser la gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.*

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2004-1343 du 10 décembre 2004 de simplification du droit et à l'article 50-2 de la loi 2000-627 du 6 Juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, cette action se traduit, notamment, par la mise en place d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature.

La CDESI, organe de concertation et d'expertise, est investie dans la réflexion prospective et l'élaboration de propositions d'orientation quant à la politique départementale en faveur des sports de nature, à travers l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), lequel aura pour vocation d'inscrire les activités sportives de nature dans une logique de développement durable.

La finalité de cette démarche est double ; il s'agit de disposer d'une instance légitime de consultation et de concertation (la CDESI) et d'un outil d'aide à la décision (le PDESI) en vue de gérer et développer les sports de nature dans le département, instruments contribuant au développement durable des territoires.

Dans la perspective de la constitution de ce plan de développement, le Conseil Général crée une CDESI . Celle-ci aura pour mission de définir, de manière concertée et partagée, un projet collectif de gestion des sports de nature qui se concrétisera par le PDESI.

La mise en place de la CDESI doit permettre de répondre à trois enjeux :

- privilégier les sports de nature, en améliorant leur accessibilité aux différents publics, en pérennisant et en sécurisant leurs lieux de pratique ;
- maîtriser les pratiques de sports de nature dans les milieux naturels fragiles, en tenant compte notamment des incidences environnementales ;
- favoriser la concertation entre l'ensemble des usagers des espaces naturels et prévenir les conflits d'usage entre pratiquants et propriétaires.

Il est important de rappeler que la CDESI n'est pas un organe décisionnaire (elle ne se substitue ni aux législations relatives aux pratiques, ni à l'Assemblée Départementale) mais un organe de consultation et d'expertise. La CDESI, également, n'est pas maître d'ouvrage pour des travaux d'aménagement ou des projets de développement ; elle y apporte soutien et conseil.

Le présent règlement a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement de la CDESI pour lui permettre de répondre aux missions définies par la Loi et par l'Assemblée Départementale.

Titre I - Composition et membres de la CDESI

Article 1. Composition de la CDESI

La composition de la commission est fixée par délibération de l'Assemblée Départementale.

Le Conseil Général fixe ou modifie chaque fois que nécessaire la composition de la Commission.

Cette instance est présidée par le Président du Conseil Général du Bas-Rhin, ou son représentant.

Article 2. Attributions des membres de la CDESI

Les membres de la CDESI exercent leur fonction à titre bénévole. Toutefois, après autorisation préalable, les frais de déplacements exposés au titre de l'activité de la CDESI peuvent faire l'objet d'un remboursement.

La durée du mandat des membres de la CDESI est de trois ans à compter du 1er janvier qui suit leur nomination.

Seul le membre suppléant peut remplacer le membre titulaire lorsque que ce dernier se trouve dans l'empêchement de siéger. Le membre titulaire informera le Président de la CDESI qu'il sera représenté par son suppléant.

Il le remplace définitivement lorsque le membre titulaire cesse, pour une raison quelconque, de faire partie de la CDESI où il siégeait.

Lorsque, plus de trois mois avant un renouvellement, le membre suppléant devenu titulaire perd la qualité au titre de laquelle il avait été désigné, ou lorsqu'un siège devient vacant pour quelque autre cause que ce soit, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions pour la durée restant à courir du mandat.

Article 3. Perte du titre de membre

Tout membre perdant la qualité au titre de laquelle il a été désigné cesse de faire partie de la CDESI.

Un membre de la CDESI, titulaire ou suppléant, perd le titre de membre si :

- il présente sa démission écrite au Président du Conseil Général, cette démission est effective à compter de son acceptation par le Président du Conseil Général. Celui-ci propose alors la désignation d'un nouveau membre.
- il n'est plus membre de la structure qu'il représente,
- il n'est pas présent aux réunions de la CDESI sans être excusé et représenté par son suppléant,
- son comportement porte atteinte à l'image de la CDESI et à ses membres.

Titre II – Fonctionnement de la CDESI

Article 4. Présidence et réunion de la CDESI

Les modalités de fonctionnement de la commission sont fixées par délibération de l'Assemblée Départementale.

Le Président a la police de la séance de la commission. Il lui appartient d'ouvrir la séance, de diriger les débats, d'accorder la parole, de rappeler les orateurs à la question, de mettre fin, s'il y a lieu, aux interruptions, de mettre au vote les avis, d'en proclamer les résultats et de prononcer la clôture des séances.

Le Président fait observer le présent règlement, il y rappelle les représentants des membres qui s'en écartent et maintient l'ordre.

La CDESI se réunit, au minimum deux fois par an, sur demande de son Président.

La CDESI siège valablement lorsque le quart au moins de ses membres sont présents, ou représentés. Lorsque le quorum n'est pas atteint, ceux-ci sont à nouveau convoqués. La commission délibère alors quel que soit le nombre de membres présents, ou représentés.

Article 5. Convocation de la CDESI et ordre du jour

La CDESI est convoquée par son Président ou son représentant, par envoi d'une convocation aux membres de la commission et à leurs représentants, dix jours francs au plus tard, avant date de sa réunion.

Le Président de la CDESI peut réunir celle-ci à chaque fois qu'il le juge utile.

Le Président de la CDESI fixe l'ordre du jour des séances et des commissions thématiques. En cas d'urgence, le Président peut ajouter à l'ordre du jour une question qui ne figurait pas sur la convocation adressée aux membres de la commission et à leurs représentants en leur envoyant un ordre du jour modificatif, un jour franc avant la date de sa réunion. En séance, il peut toujours retirer une question de l'ordre du jour.

Une note explicative de synthèse sur les affaires portées à l'ordre du jour est jointe à la convocation qui est adressée aux membres de la CDESI et à leurs représentants.

Tout membre de la CDESI peut adresser par écrit au Président, 3 jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion, des questions portant sur les affaires relevant de la compétence de la Commission. Le Président peut alors décider de les porter à l'ordre du jour.

Article 6. Groupes de travail thématiques et commissions techniques

Pour remplir ses différentes missions, la CDESI peut organiser des groupes de travail thématiques qui siègent sur convocation de l'animateur du groupe ou sur demande du Président.

Pour ce faire, un animateur et un rapporteur issus des membres de la CDESI devront être nommés pour diriger ces groupes de travail.

La CDESI ou ses groupes de travail thématiques peuvent faire appel, en fonction de leurs travaux, à des personnes qualifiées extérieures à la Commission choisies en fonction de leurs compétences dans le domaine des activités sportives de nature et à des représentants des usagers des espaces, sites et itinéraires concernés ou des organismes en charge de l'aménagement, la gestion ou la préservation des mêmes espaces, sites et itinéraires ; ces personnes siègent à titre consultatif.

Chaque groupe de travail assure son propre secrétariat et adresse copie de ses procès verbaux au secrétariat de la CDESI. Lors de ses réunions, la CDESI approuve le procès verbal de la réunion précédente et prend connaissance des procès verbaux des réunions des groupes de travail.

Des commissions techniques ou de territoire pourront venir se rajouter autant que de besoins.

Article 7. Secrétariat technique et suivi des travaux de la commission

Le secrétariat et le suivi des travaux de la CDESI sont assurés par les services du Conseil Général.

Le secrétaire de séance vérifie le respect des conditions de quorum, assiste le Président dans le dépouillement des votes des avis. Il procède à l'élaboration du procès-verbal, qui doit être approuvé par la Commission lors de la séance suivante.

Le Conseil Général est tenu informé des travaux de la Commission.

Les services départementaux peuvent assister aux travaux de la commission.

Le Président peut inviter des personnes qualifiées à assister aux travaux de la commission, selon les points inscrits à l'ordre du jour.

Le secrétariat des groupes de travail thématiques est assuré par l'animateur ou le rapporteur qui devront faire copie de leurs procès-verbaux au secrétariat de la CDESI.

Article 8. Saisine de la CDESI

Conformément aux articles 50-2 et 50-3 de la loi n° 2000.627 du 6 juillet 2000 : relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (modifiée par l'article 17 de la loi n° 1343 du 10 décembre 2004 de simplification du droit) la CDESI « est consultée sur toute modification du plan ainsi que sur tout projet d'aménagement ou mesure de protection des espaces naturels susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits à ce plan ».

Conformément à l'article 50-3 de la loi 2000-627 du 6 Juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (modifiée par l'article 18 de la loi n° 1343 du 10 décembre 2004 de simplification du droit), sous réserve de la parution du décret d'application, la CDESI est consultée par l'autorité administrative compétente pour la définition et la mise en œuvre des mesures compensatoires lorsque des travaux sont susceptibles de porter atteinte, en raison de leur localisation ou de leur nature, aux ESI inscrits au PDESI.

Cette consultation est réputée avoir été faite à défaut d'avis dans un délai de trois mois à compter de la saisine.

Article 9. Procédures de vote

Lorsque la CDESI est amenée à procéder à un vote, celui-ci peut être réalisé à main levée, sauf si un tiers de ses membres fait la demande d'un vote à bulletin secret.

Titre III – Missions de la CDESI

Article 10. La CDESI participe à l'élaboration du PDESI

Le Département favorise la gestion maîtrisée des sports de nature. A cette fin, il élabore un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature, recense les espaces, sites et itinéraires où s'exercent l'ensemble des sports de nature.

La CDESI propose le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature à l'Assemblée Départementale qui prend une délibération relative à ce plan.

La CDESI concourt à l'élaboration de ce plan :

- elle participe au recensement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature effectué par le Conseil Général,
- elle examine les propositions d'inscription au plan des espaces, sites et itinéraires,
- elle est un lieu de consultation des différentes catégories d'usagers d'espaces naturels,
- elle favorise les relations avec les propriétaires, les gestionnaires et les exploitants d'espaces naturels et ruraux,
- elle peut faire des propositions en vue de les soumettre au législateur.

Ce plan inclut le plan départemental prévu à l'article L 361-1 du code de l'environnement et il est mis en œuvre dans les conditions prévues à l'article L 130-5 du code de l'urbanisme.

Ce plan devra être compatible avec les schémas de services collectifs des espaces naturels et ruraux, et le schéma de services collectifs du sport ainsi que tous les Schémas Départementaux existants, en cours et à venir.

L'inscription des ESI validés ne pourra se faire qu'après avis de la collectivité locale concernée, selon des modalités à définir (intégration aux documents d'urbanisme, etc...).

Le PDESI sera transmis, pour information et prise, en compte à l'ensemble des détenteurs de pouvoir de police compétents.

Toute modification de ce plan fera l'objet d'une délibération du Conseil général.

Article 11. Inventaire des ESI et conventionnement

L'inventaire à réaliser comprend les espaces, sites et itinéraires visés par les plans départementaux déjà existants et établis selon leur propre procédure, ceux classés par les fédérations en application du chapitre IV de l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984, modifié en 2000, ceux appartenant au domaine public ou au domaine privé de l'État, des collectivités locales ou de leurs groupements ou à des personnes privées et qui font l'objet de conventions et ceux qui font l'objet de servitudes existantes.

Les conventions avec les propriétaires et les gestionnaires de chemins, terrains, souterrains, lits de cours d'eau domaniaux ou non domaniaux, sont passées conformément aux dispositions prises en application de l'article 19 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, à l'article L 130-5 du code de l'urbanisme, à l'article 1384 du Code Civil et à l'article L361-1 du Code de l'Environnement.

Elles peuvent fixer les dépenses d'aménagement et de signalisation, d'entretien et de gestion et d'assurance mises à la charge du Département ou des éventuels cocontractants. Elles seront conformes aux lois et décrets qui modifieraient les textes de référence.

Article 12. Modification du présent règlement

Les modifications au présent règlement intérieur sont adoptées par délibération de la Commission et soumis à l'approbation de l'Assemblée Départementale.

Article 13. Application

L'application du présent règlement se fait sans préjudice des dispositions légales ou réglementaires éventuellement applicables.

Réunion du 15 décembre 2008

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Bernard INGWILLER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Armand JUNG, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF

Procuration(s) :

Monsieur Joseph CREMEL ayant donné pouvoir à Monsieur Louis BECKER, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Joseph OSTERMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Alfred BECKER

Excusé(s) :

Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Rémi BERTRAND

N° CG/2008/143 - Activités sportives et de loisirs - 331
Composition et installation de la Commission départementale
des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
(CDESI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- décide la création de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI 67)

- fixe comme suit la composition de la CDESI :

* vingt-neuf membres de droit, dont :

. représentants du Conseil Général : 6

. représentants de l'Etat : 2

. représentants des collectivités territoriales : 2 (maires)

. représentant du Parc régional des Vosges du Nord : 1

. représentants des professionnels du tourisme, des associations, des propriétaires fonciers : 18

* membres associés (sans limite de nombre) : conformément à la liste jointe en annexe 1 du rapport.

Il adopte par ailleurs le règlement relatif au fonctionnement de la CDESI, joint en annexe 2 du rapport.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° :

Acte certifié exécutoire au : 23/12/08

331 - Activités sportives et de loisirs

**Propositions financières Budget Primitif 2010 -
Propositions relatives aux principes généraux, à
l'architecture et aux étapes d'élaboration du Plan
départemental des espaces, sites et itinéraires
relatifs aux sports de nature (PDESI)**

Rapport n° CG/2009/138

Résumé :

Outre les obligations légales, d'offrir aux collégiens l'accès à des équipements sportifs appropriés pour le déroulement de l'enseignement obligatoire de l'EPS et de réaliser un plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI), le sport demeure une compétence « volontaire ».

L'objectif de la politique sportive du Conseil Général du Bas-Rhin est de faciliter pour tous les Bas-Rhinois, quelle que soit leur condition sociale et quel que soit leur lieu de résidence, un accès à la pratique d'une activité sportive et de loisirs.

Le présent rapport détaille les propositions budgétaires pour 2010 (I) ainsi que les principes généraux, l'architecture et les étapes d'élaboration du PDESI (II).

1

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2010
PEP	Direction de la Jeunesse et des Sports	13 975 000,00 €
PAT	Direction de l'Immobilier	130 000,00 €
	TOTAL	14 105 000,00 €

I) Budget primitif 2010

Les interventions du Département s'organisent dans la pratique sportive autour du sport de haut niveau, sport de masse et sport scolaire et autour des équipements sportifs, socio-éducatifs et des équipements sportifs et de loisirs départementaux.

3311 – Sport de haut niveau

Crédits proposés au BP 2010 : 1 370 000 €

Crédits inscrits au BP 2009 : 1 480 000 €

Les aides au sport de haut niveau permettent de soutenir les clubs sportifs évoluant en championnat de France en participant à leurs frais et fluctuent en fonction de leurs résultats sportifs.

3312 – Sport de masse

Crédits proposés au BP 2010 : 2 000 000 €

Crédits inscrits au BP 2009 : 2 186 650 €

Les aides au sport de masse sont un important levier d'action du Département pour l'épanouissement des Bas-Rhinois et la solidarité territoriale. En effet, elles s'adressent à tous les pratiquants, quels que soient le sport concerné, le niveau de pratique et le lieu.

Il s'agit d'encourager la pratique sportive (aide à la licence pour les clubs et les comités sportifs, aide aux stages de formation des cadres bénévoles et aide aux plans de développement) et d'assurer la promotion du sport (aide à l'organisation de manifestations sportives, aide aux animations des mercredis et aide au recrutement d'animateurs sportifs par les comités départementaux).

L'aide à l'association départementale de la Maison des Sports est un outil précieux pour les comités sportifs départementaux.

Les manifestations professionnelles à caractère événementiel ne seront plus aidées au titre du sport.

3313 – Sport scolaire

Crédits proposés au BP 2010 : 450 000 €

Crédits inscrits au BP 2009 : 494 800 €

Ces aides permettent au Département de contribuer à l'initiation des scolaires, du primaire au collège, à des activités sportives (équitation, ski) et à les familiariser avec une pratique sportive régulière en milieu associatif (USEP, UNSS, UGSEL).

Outre cet aspect purement sportif, il s'agit également d'une mission de santé publique au regard des dangers, liés à leur sédentarité, qui menacent les jeunes. Enfin, l'aide à la natation scolaire contribue à initier et à familiariser les plus jeunes avec le milieu aquatique.

3314 - Equipements sportifs

Crédits proposés au BP 2010 : 6 000 000 €

Crédits inscrits au BP 2009 : 8 001 812,94 €

L'aide aux équipements sportifs contribue à l'élargissement des pratiques et de l'accès au sport des Bas-Rhinois par une plus grande polyvalence des équipements, par l'allongement du temps d'usage, par l'ouverture des équipements aux non licenciés et par l'implantation d'équipements spécialisés de niveau départemental. Ces enjeux forment le socle des volets sportifs des contrats de territoires.

Il vous est proposé de décaler 0,7M€ de crédits de paiement de subventions votées sous formes d'autorisations de programme pour le gymnase du Heyritz et le stade nautique d'Obernai de 2010 à 2011.

Ainsi, la réduction de crédits sur cette ligne, de l'ordre de 1,4M€, induira certainement la gestion d'une file d'attente pour le subventionnement des opérations.

3315 – Equipements socio-éducatifs

Crédits proposés au BP 2010 : 4 000 000 €

Crédits inscrits au BP 2009 : 4 721 938,72 €

Sous l'appellation générique d'équipements socio-éducatifs, le Conseil Général subventionne la construction et la transformation des équipements très divers ; des salles polyvalentes, des foyers socio-éducatifs, des locaux jeunes, des centres socio-culturels, des hébergements associatifs, des centres de vacances et des centres de loisirs.

Les contrats de territoires signés et ceux entrant en vigueur permettent, d'ores et déjà, d'identifier, pour 2010, de nombreuses réhabilitations de salles polyvalentes ou socio-éducatives à Blienschwiller, Goxwiller, Dambach-la-Ville, Gundershoffen, Kuttolsheim, Mussig, Boesenbiesen, Dorlisheim, Dinsheim-sur-Bruche, Ernolsheim-sur-Bruche, Oberhaslach, Wisches, Wangenbourg-Engenthal, Muhlbach-sur-Bruche, Natzwiller..

Des constructions neuves sont également programmées à Soultz-sous-Forêts, Berstett, Ittlenheim-Neugartheim, Pfulgiesheim, Hunsbach, Singrist, Kaltenhouse, Krautwiller, Hoerd, Reutenbourg...

3316 – Equipements sportifs et de loisirs départementaux

Crédits proposés au BP 2010 : 285 000 €

Crédits inscrits au BP 2009 : 100 000 €

185 000 € seront consacrés au projet du "Tournant du Rhin".

Ces crédits doivent permettre de lancer les études de programmation ainsi que des études complémentaires relatives à l'aménagement du site du plan d'eau de Plobsheim-Krafft, projet du "Tournant du Rhin".

A ce jour, les études d'orientation générale lancée en 2008 et menées par l'ADEUS ont abouti en 2009 à la proposition de deux scénarii d'aménagement qui ont été présentés au public au cours de la Fête du Tournant du Rhin qui s'est déroulée le 28 juin.

La large concertation ainsi initiée a permis de faire émerger un troisième scénario, pour lequel les études de définition sont en cours de lancement et devraient être achevées vers octobre 2010.

Des études complémentaires (fréquentation, trafic, qualité de l'eau...) seront réalisées courant 2010.

La programmation générale des aménagements et équipements est envisagée à compter de la fin d'année 2010.

La gestion transitoire du site doit dans l'intervalle être assurée, avec le maintien du soutien aux associations, très actives dans la gestion et l'animation des différents secteurs.

Secteur des 7 Ecluses

En parallèle, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de réaménager le site des 7 Ecluses (auparavant dénommé « Rhinland »).

L'opération consiste à construire un restaurant écologique (environ 15 tables) en lieu et place du restaurant "Rhinland" prochainement démoli, et à restructurer la maison cantonnière (60m²) et son annexe (36m²) en salles d'exposition et d'accueil des associations.

Le programme technique détaillé des travaux sera achevé au premier trimestre 2010 et le choix du maître d'œuvre sera opéré au 2^{ème} semestre 2010.

100 000 € seront consacrés au projet du Champ du feu.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé d'engager un projet de démolition et de reconstruction du Chalet du Champ du Feu à BELMONT. L'opération consiste à construire, après démolition de la totalité des bâtiments existants, un nouveau bâtiment qui abritera les missions d'intérêt général assumées par le Département du Bas-Rhin sur le site du Champ du feu.

Ainsi le projet d'une surface utile d'environ 700 m² intégrera principalement un espace d'accueil du public, comprenant notamment des salles hors sac, un espace d'accueil dédié aux scolaires, un point d'information touristique, rattaché à l'Office du Tourisme de Schirmeck et une zone de garage pour les engins d'entretien des pistes.

La construction neuve sera traitée suivant une démarche de haute qualité environnementale selon la charte du Conseil Général, et avec l'objectif d'un bâtiment basse consommation d'énergie (standard BBC).

Les études de programmation sont achevées.

La consultation est en cours pour désigner un maître d'ouvrage délégué.

Le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera fait courant du 1^{er} semestre 2010.

Les travaux démarreront en avril 2011 pour s'achever au printemps 2012.

II) Principes généraux, architecture et étapes d'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

Contexte

Afin d'assurer un développement maîtrisé des sports de nature, le législateur a prévu aux articles L 311-3 et R 311-3 du code des sports :

- la création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (C.D.E.S.I.) : lieu de concertation et instance consultative ;
- la réalisation d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux

sports de nature (P.D.E.S.I.) un outil de planification et d'aide à la décision pour la gestion des sports de nature sur le territoire.

Il en a confié la compétence aux Départements (loi relative à la simplification du droit de 2004), les considérant comme l'échelle administrative pertinente pour organiser le dialogue et la recherche de solutions concertées.

Par délibération du 12 décembre 2006, le Conseil Général du Bas-Rhin a initié cette démarche, formalisant son orientation ainsi : « *Maîtriser la gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature* », action inscrite à l'Agenda 21 départemental adopté en assemblée plénière de décembre 2006.

En amont de la création de la C.D.E.S.I., le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans une concertation large et approfondie entre toutes les parties prenantes. Cette concertation s'est étendue sur presque trois années et s'est déclinée selon quatre modes opératoires :

- *Des entretiens individuels* : une série de 35 consultations bilatérales auprès des acteurs concernés par les sports de nature repérés sur le territoire ;
- *Le lancement public de la démarche* : une demi-journée de lancement public de la démarche et de débat a été organisée le 11 janvier 2008 à la Maison des Arts et des Congrès de Niederbronn-les-Bains ;
- *La concertation thématique* : une série de groupes de travail thématiques associant les différents usagers des espaces naturels (« itinérance terrestre, « cours d'eau et espaces nautiques, « rochers, « activités sportives de montagne ») s'est déroulée d'avril à mai 2008 et a donné lieu à la production d'un document de synthèse des travaux des groupes téléchargeable sur le site du Conseil Général du Bas-Rhin.
- *La concertation territoriale* : six débats de territoire « sports de nature » ont eu lieu sur les périmètres des maisons du conseil général au cours du mois d'octobre 2008. L'ensemble de ces débats ont fait l'objet d'une restitution sous forme de document de synthèse téléchargeable sur le site du Conseil Général du Bas-Rhin.

De façon à poursuivre la démarche en concertation, l'organisation ultérieure de cinq nouveaux groupes de travail thématiques a été annoncée lors de l'installation de cette commission :

- Groupe 1 : « Typologie et critères des Espaces, Sites et Itinéraires »
- Groupe 2 : « Attentes et offres départementales adaptées aux publics spécifiques »
- Groupe 3 : « Prévention des conflits d'usages et partage des espaces »
- Groupe 4 : « Sensibilisation à l'environnement »
- Groupe 5 : « Communication, gestion et valorisation touristique des Espaces, Sites et Itinéraires »

La C.D.E.S.I. 67, dans son nom d'usage courant « Commission Consultative Départementale des Sports de Nature du Bas-Rhin » mise en place le 27 mars 2009 répond à deux fonctions : la prévention et la gestion des conflits d'usages et le concours à la rédaction du PDESI.

I. L'architecture globale du PDESI et les principes d'actions généraux

1) Un PDESI composé de trois principaux piliers

L'article L311-1 du Code du sport précise que « *les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux.* »

Dans le département du Bas-Rhin en 2007, 24 disciplines « sports de nature » sont au total pratiquées par 31 363 licenciés dans 393 clubs.

Le PDESI répond à une conception stratégique globale définie comme suit : « Gérer durablement les Espaces, Sites et Itinéraires et les développer en fonction d'opportunités conditionnées par une approche environnementale des sports de nature ».

Cette conception stratégique pourra se décliner selon trois « piliers » principaux du PDESI, doté chacun d'objectifs spécifiques :

▪ Pilier 1 :

Cette partie déterminerait les principes d'action généraux du PDESI. Il s'agira là de définir les principes qui régiront de façon transversale l'ensemble des actions menées dans le cadre de la gestion maîtrisée des sports de nature. Elle illustrerait donc la conception stratégique du Département et de ses partenaires en matière de sports de nature et servirait de référentiel pour toute action sur ce thème. Cette partie définirait également les axes de travail prioritaires sur le champ des sports de nature.

▪ Pilier 2 :

Cette deuxième partie pourrait définir les aspects techniques de la mise en œuvre de ces principes. Il s'agit des outils d'aide à la décision pour ce qui relève des critères concrets d'inscription des espaces, sites et itinéraires au PDESI, et de gestion de ceux-ci. Ces outils seront évolutifs au fur et à mesure du travail collectif des partenaires de la CDESI.

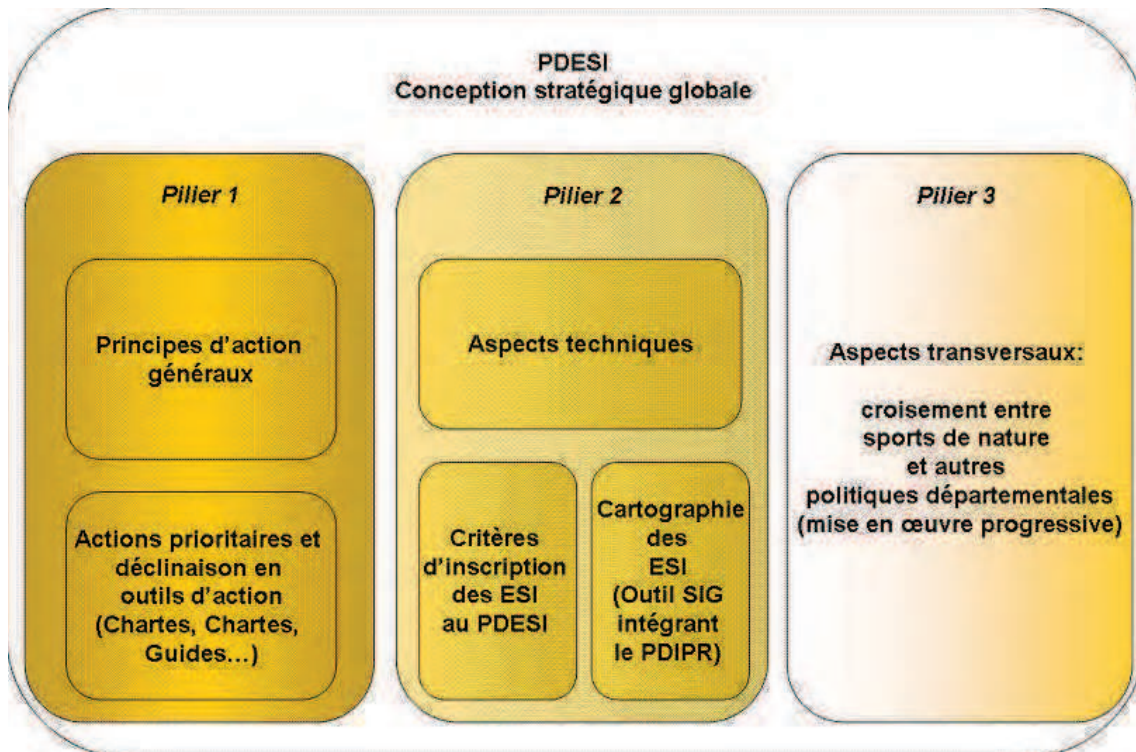
▪ Pilier 3 :

Cette partie pourrait recenser les politiques départementales présentant des intérêts croisés avec les sports de nature (Jeunesse, Environnement, Tourisme, Handicap, notamment). Il s'agirait de définir des actions possibles en lien avec les autres compétences départementales, permettant aux sports de nature de « nourrir » les priorités du Département. Ces actions seront définies à titre indicatif et pourront être réalisées dans le temps en fonction des opportunités ou des souhaits d'engagement du Conseil Général du Bas-Rhin et de ses partenaires sur les domaines précités.

La formalisation et l'opérationnalisation du PDESI dans sa première version relève d'une démarche globale. Aussi, les objectifs inhérents à chaque pilier peuvent être poursuivis indépendamment les uns des autres.

Une première version du PDESI comprenant l'intégration du PDIPR et l'inscription des premiers sites départementaux sera soumise à la séance plénière de décembre 2010.

Figure 1 : Architecture globale du PDESI retenue par le comité de pilotage

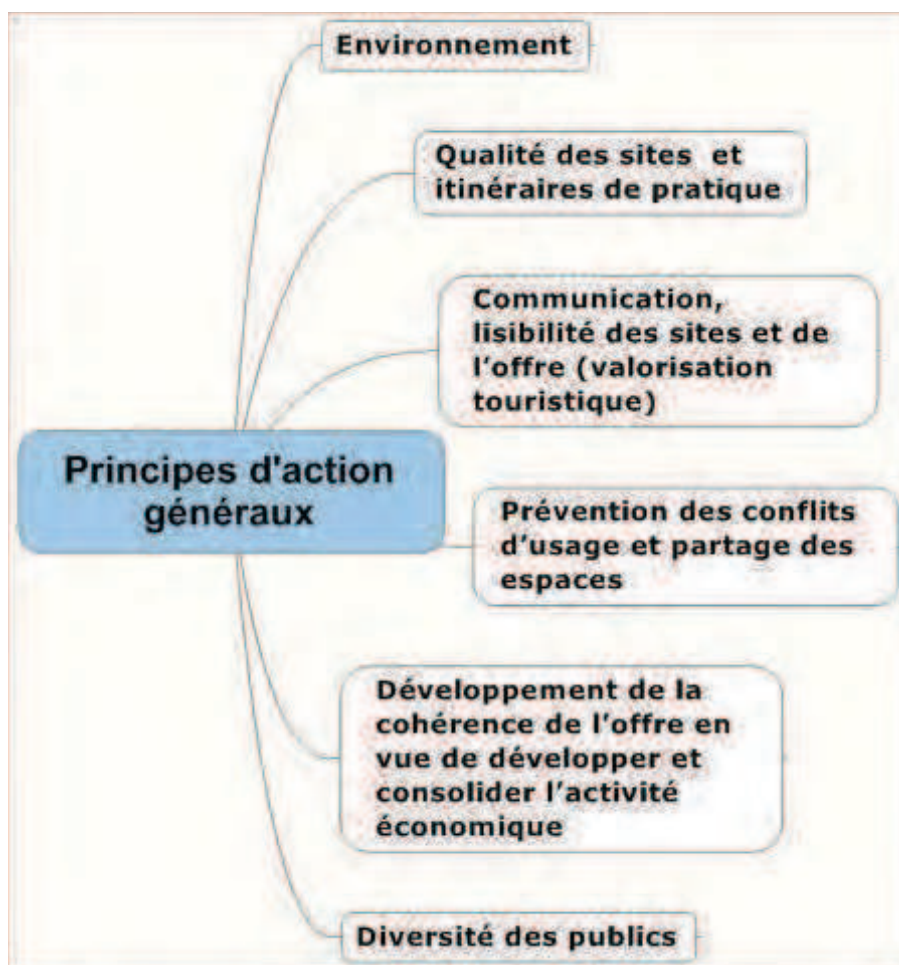


2) Principes d'action généraux et modalités d'une approche territorialisée des sports de nature sur le département

a. Des thèmes transversaux en matière de sports de nature dans le département à leur déclinaison en principes d'action

Plusieurs thèmes ont émergé de manière récurrente pendant les réunions de travail et du comité de pilotage. A ces thèmes ont été associées les politiques départementales concernées ainsi qu'un nombre variable de principes dits « incontournables » et d'exemples de propositions de contenus pour chacun de ces thèmes qui constitueront les principes d'actions généraux du PDESI. Ceux-ci sont formalisés ci-après.

Figure 2 : Déclinaison des thèmes transversaux en principes d'action généraux du PDESI



b. Modalités d'une approche territorialisée des sports de nature sur le département

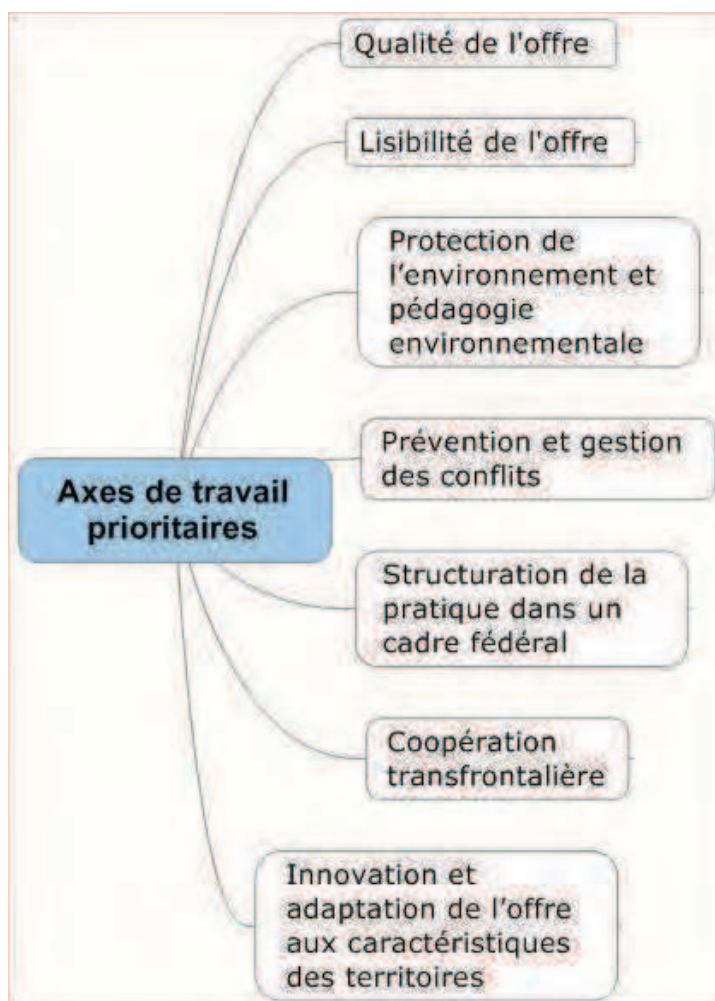
Concernant l'approche territorialisée des sports de nature sur le département, les discussions en comité de pilotage ainsi que les préconisations du diagnostic ont conclu à une prise en compte des dispositions du futur PDESI dans les contrats de territoire du Département du Bas-Rhin.

3) Axes de travail prioritaires et posture du Conseil Général du Bas-Rhin pour la gestion des ESI

a. Axes de travail prioritaires pour la gestion des ESI sur le territoire

A l'instar du travail réalisé pour identifier les thèmes prioritaires et les principes d'action susceptibles de constituer la trame générale du PDESI, des axes de travail prioritaires ont été identifiés. Ceux-ci découlent des principes d'actions et sont formalisés ci-après.

Figure 3 : Des principes d'action aux axes de travail prioritaires du PDESI



b. Des opportunités de croisement entre PDESI et objectifs des autres politiques départementales à développer

Le PDESI n'est pas un document opposable au tiers. Néanmoins, il se situe au carrefour de nombre de politiques départementales existantes. Le tableau présenté en Annexe 1 restitue les opportunités de croisement et les points d'achoppement possibles entre le futur PDESI et les objectifs des autres politiques départementales telles qu'énoncées dans le rapport d'activités de 2008.

c. Posture du Département du Bas-Rhin par rapport aux différents thèmes

Pour chaque thème défini comme prioritaire, il est proposé de caractériser la posture du Département du Bas-Rhin au regard des actions à mettre en œuvre.

Ainsi, en fonction des thèmes, le Département pourra se positionner en tant que :

- Porteur d'une vision globale et transversale (pas d'intervention directe autre que les principes définis dans le PDESI);
- Accompagnateur fonctionnel (accompagnement technique ou financier des opérateurs);
- Opérateur.

Le tableau ci-dessous propose, thème par thème, la posture du Département du Bas-Rhin.

Thèmes	Positionnement du Département
Qualité de l'offre	Vision globale / Accompagnateur
Lisibilité de l'offre	Opérateur direct
Protection de l'environnement et pédagogie environnementale	Accompagnateur
Gestion des conflits	Accompagnateur
Structuration de la pratique dans un cadre fédéral	Vision globale / Accompagnateur
Coopération transfrontalière	Vision globale
Innovation et adaptation de l'offre aux caractéristiques du territoire	Accompagnateur / Incitateur

II. Les étapes de l'élaboration du PDESI et les outils de sa mise en œuvre

1) Les étapes de l'élaboration du PDESI

Le schéma de travail proposé pour parvenir à la finalisation du PDESI avec le concours de la CDESI se divise en cinq tâches principales qui pourront être effectuées selon le calendrier proposé.

Tâche	Contenu	Echéances
Valider et rendre opérationnels les principes d'action généraux en matière de sports de nature dans le département	Elaboration d'un consensus sur les principes d'action transversaux Définition du contenu des outils de mise en œuvre et des modalités de leur utilisation Définition de la traduction de ces principes dans les critères d'inscription et de gestion des ESI	Fin 2009 – 1^{er} semestre 2010
Valider et rendre opérationnels les axes de travail prioritaires pour la gestion des ESI sur le territoire départemental	Validation des thèmes prioritaires pour la gestion des ESI Définition des actions de mise en œuvre Définition de la traduction de ces priorités dans les critères d'inscription et de gestion des ESI	Fin 2009 – 1^{er} semestre 2010

<i>Tâche</i>	<i>Contenu</i>	<i>Echéances</i>
Définir, par thème, la posture des différents partenaires	Définition, par thème, de la posture des partenaires en fonction des compétences existantes : opérateurs, assistance technique / conseil, financeurs...	Au cours du 1^{er} semestre 2010
Organiser la gouvernance en mode projet	Définir pour chaque thématique de travail l'organisation projet correspondante (chef de projet, équipe projet, calendrier de réalisation, livrables attendus, modalités de suivi et d'évaluation...)	Au cours du 1^{er} semestre 2010
Définir et finaliser les outils de mise en œuvre	Développement de l'outil d'aide à la décision « environnement » Finalisation du système de critère d'inscription des ESI et des obligations de gestion	2^{ème} semestre 2010
Aboutir à la première version du PDESI 67	Inscription des premiers ESI au PDESI (avec intégration du PDIPR au PDESI) Validation de la première version du PDESI 67	Fin 2010

2) La définition des outils de mise en œuvre du PDESI

Afin de gérer durablement les espaces, sites et itinéraires, le Département du Bas-Rhin pourra se doter d'outils de mise en œuvre du PDESI qui répondent à trois objectifs généraux :

- Définir les priorités ;
- Organiser la concertation et la définition commune de ces éléments ;
- Se doter d'une méthode réaliste et opérationnelle favorisant la concertation et le consensus.

Cet outil s'appuie sur un principe de renseignement collectif, avec la recherche du consensus sur la réponse à chaque critère. Il consiste à définir et à croiser les niveaux d'enjeux respectifs des trois composantes du tryptique « milieux, pratique, espèce ». Il a été élaboré et proposé par le cabinet Amnyos dans le cadre du Diagnostic sports de nature que le Département lui avait commandé.

L'outil consiste en une série de critères de fragilité (du milieu ou de l'espèce) ou dangerosité (de la pratique) aboutissant à une notation automatique du site passé au crible de ces critères. S'ensuit une représentation graphique sous forme de « radar », permettant de visualiser simplement et efficacement les niveaux d'enjeux pour les trois éléments et de façon globale

L'adoption de cet outil d'aide à la décision environnementale dans le cadre des travaux de la CDESI a été approuvé par le comité de pilotage, à la condition d'enrichir l'outil de fonctionnalités complémentaires permettant de l'utiliser également pour les discussions relatives à l'inscription des espaces, sites et itinéraires au PDESI.

En outre, il est à souligner qu'un projet sur le volet information géographique, du PDESI, du PDIPR et des Itinéraires Cyclables est porté de manière collégiale par les trois pôles et le pôle fonctionnel. La direction du projet est actuellement assurée par la DEPRO. Le PDIPR sera inclus dans le PDESI.

Parallèlement et dans le cadre de la rénovation de la politique sportive départementale, le PDESI nécessiterait la mise en place d'une enveloppe de crédits dédiés aux équipements « sports de nature » répondant à des critères pouvant relever de l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite, de l'intégration environnementale de l'équipement, de la qualité environnementale de l'équipement lui-même.

Enfin, il s'agit d'indiquer qu'à terme, l'ensemble de la démarche de gestion maîtrisée des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature, en tant que politique publique nouvellement mise en œuvre par le Département du Bas-Rhin, fera l'objet d'une évaluation. Cette évaluation pourra porter sur les trois volets de la politique telle qu'elle a été élaborée par le Département du Bas-Rhin :

- l'évaluation de la concertation ;
- l'évaluation du fonctionnement de la CDESI ;
- l'évaluation du PDESI.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits BP précédent	Crédits proposés au BP
3311	Aide au sport de haut niveau	1 480 000.00 €	1 370 000.00 €
3312	Aide au sport de masse	2 186 650.00 €	2 000 000.00 €
3313	Aide au sport scolaire	494 800.00 €	450 000.00 €
3314	Equipements sportifs	8 001 812.94 €	6 000 000.00 €
3315	Equipements socio-éducatifs	4 721 938.72 €	4 000 000.00 €
3316	Equipements sportifs et loisirs départementaux	100 000.00 €	285 000.00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des Sports et en accord avec la Commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2010.

Par ailleurs, sur proposition de la commission des sports, de celle de l'économie, de l'emploi et tourisme, ainsi que de celle de l'environnement, le Conseil Général :

- adopte l'architecture globale du PDESI composée des trois piliers respectivement relatifs aux principes d'actions généraux, aux aspects techniques de mise en œuvre et aux aspects transversaux du PDESI avec les politiques départementales existantes ;

- décide d'assigner au PDESI les sept principes d'action généraux suivants :

- la qualité de l'offre ;
- la lisibilité de l'offre ;
- la protection de l'environnement et la pédagogie environnementale ;
- la prévention et gestion des conflits d'usages ;
- la structuration de la pratique dans un cadre fédéral ;
- la coopération transfrontalière ;
- l'innovation et l'adaptation de l'offre aux caractéristiques des territoires

- qualifie la posture du Département vis-à-vis de ces principes d'action respectifs comme suit :

- Qualité de l'offre : Vision globale / Accompagnateur
- Lisibilité de l'offre : Opérateur direct
- Protection de l'environnement et pédagogie environnementale : Accompagnateur
- Gestion des conflits : Accompagnateur
- Structuration de la pratique dans un cadre fédéral : Vision globale / Accompagnateur
- Coopération transfrontalière : Vision globale
- Innovation et adaptation de l'offre aux caractéristiques du territoire : Accompagnateur / Incitateur

- fixe les six axes prioritaires de travail suivants pour le PDESI :

- « Axe environnement » ;
- « Axe qualité des sites et des itinéraires de pratique » ;
- « Axe communication, lisibilité des sites et de l'offre (valorisation touristique) » ;
- « Axe prévention des conflits d'usages et partage des espaces » ;
- « Axe développement de la cohérence de l'offre en vue de consolider l'activité économique » ;
- « Axe diversité des publics »

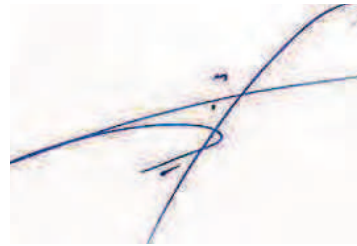
- valide les étapes d'élaboration du PDESI jusqu'à la proposition d'adoption d'une première version du PDESI lors d'une séance plénière 2010. Ces étapes visent à :

- Valider et rendre opérationnels les principes d'action généraux en matière de sports de nature dans le département : fin 2009 – 1er semestre 2010
- Valider et rendre opérationnels les axes de travail prioritaires pour la gestion des espaces, sites et itinéraires sur le territoire départemental : fin 2009 – 1er semestre 2010
- Définir, par thème, la posture des différents partenaires : au cours du 1er semestre 2010
- Organiser la gouvernance en mode projet : au cours du 1er semestre 2010
- Définir et finaliser les outils de mise en œuvre : deuxième semestre 2010
- Aboutir à la première version du PDESI 67 : fin 2010

- adopte un outil évolutif d'aide à la décision d'inscription des espaces, sites et itinéraires dans le cadre des travaux de la CDESI et de la mise en œuvre du PDESI.

Strasbourg, le 23/11/2009

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a complex, abstract shape. The signature is positioned above the printed name.

Guy-Dominique KENNEL

ANNEXE 6 : DES OUTILS ISSUS DE LA CONCERTATION

5.1. Le document de sensibilisation et de communication développé par le Comité Régional d'Alsace de Canoë Kayak

Le code du pratiquant / Richtlinien



Sportifs ou randonneurs, les canoëistes se doivent d'être particulièrement attentifs au respect du milieu naturel aquatique et de la vie qu'il abrite et d'avoir le souci de cohabiter harmonieusement avec les autres usagers de l'eau : pêcheurs, riverains, agriculteurs, autres sports nautiques. La rivière constitue un écosystème fragile, un véritable monde aux lois complexes, où la vie s'exprime de la manière la plus active et la plus fascinante.

Egal ob Sie Sport- oder Freizeitkanufahrer sind, sollten Sie den Natur- und Wassergebieten sowie ihren Bewohnern besondere Aufmerksamkeit schenken. Weiters sollen die Aktivitäten in Harmonie mit anderen Benutzern der Gebiete sowie Angler, Anwohner, Landwirte oder andere Wassersportler betrieben werden. Der Fluss ist ein sensibles Ökosystem, eine Welt voller komplexer Gesetze, wo sich das Leben in seiner aktivsten und faszinierendsten Art und Weise ausdrückt.

Sur l'eau / Auf Wasser

- Respectez la végétation terrestre et aquatique des rives. Elle protège de l'érosion et abrite une vie abondante.
Achten Sie auf die Erd und Wasservegetation an den Ufern. Die Vegetation schützt vor Erosion und ist Aufenthaltsort zahlreicher Lebewesen
- Repérez les sites de nidification et les frayères, ne raclez pas le fond.
Geben Sie Acht auf die Nist und Laichplätze
- Naviguez de préférence au milieu de la rivière.
Fahren Sie möglichst in der Mitte des Flusses
- Assurez vous de naviguer avec un niveau d'eau suffisant.
Versichern Sie sich, dass der Wasserstand ausreichend ist.

Respect des riverains et des populations locales / Respektieren Sie die Anwohner und die einheimische Bevölkerung

- Utilisez les sentiers et chemins, ne coupez pas à travers les cultures
Benützen Sie die vorgesehenen Wege, nehmen Sie keine Abkürzung
- Soyez respectueux de la tranquillité d'autrui.
Stören Sie nicht die Ruhe anderer.
- Emportez vos déchets et détritus.
Nehmen Sie Ihre Abfälle wieder mit.

Respect des autres utilisateurs et notamment des pêcheurs / Respektieren Sie andere Benutzer, besonders die Angler

- Soyez attentifs, observez longtemps à l'avance si un pêcheur est en action de pêche, s'il ne vous a pas vu, prévenez le amicalement.
Seien Sie umsichtig, beobachten Sie bereits im Vorhinein; ob ein Angler seiner Tätigkeit nachgeht, falls Sie dieser nicht gesehen hat, machen Sie ihn freundlich darauf aufmerksam.
- Ecartez vous de la berge et des engins de pêche, passez aussi rapidement et silencieusement que possible.
Halten Sie sich vom Ufer fern und seien Sie vorsichtig mit dem Angelmaterial, fahren Sie zügig und ruhig weiter.



Friesenheim



Rhinau



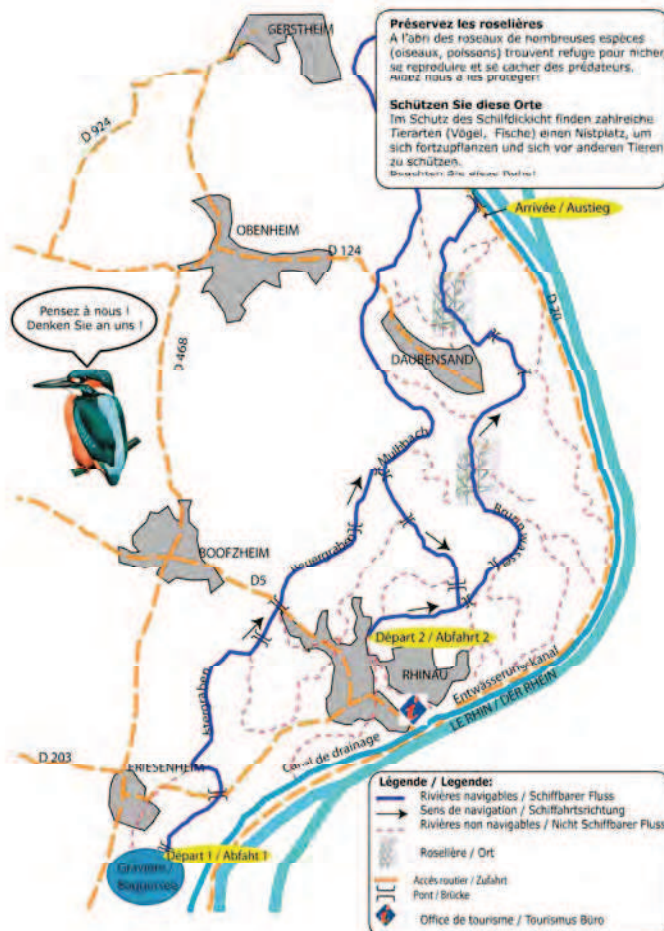
Daubensand



Brunnwasser, au fil de l'eau



Brunnwasser, dem Strom Entlang



Aidez-nous à protéger ce site et ses habitants en respectant ces règles simples:

- Naviguez de jour
- Naviguez de 10h à 17h du 1^{er} mars au 30 septembre
- Restez bien au milieu de la rivière
- Faites le moins de bruit possible
- Ne commencez pas au départ 1 (gravière de Friesenheim) du 1^{er} novembre au 1^{er} mai



Héron cendré / Grau Reiher



Brochet / Hecht

Beachten Sie diese einfachen Regeln, um diesen Ort und seine Bewohner zu schützen:

- Kanufahren nur am Tag
- Kanufahren nur von 10 bis 17 Uhr von 1. März bis 30. September
- Halten Sie sich in der Mitte des Flusses auf
- So wenig Lärm wie möglich
- Die Abfahrt 1 (Friesenheim Baggersee) vom 1. November bis 1. Mai nicht benutzen



Foulque Macroule / Blass Huhn



Truite Fario / Fario Forelle

Renseignements / Information:

- Comité Régional d'Alsace de Canoë Kayak / Kanu 00 33 (3) 88 26 94 07
- Office de tourisme / Büro des Tourismus 00 33 (3) 88 74 68 96
- Mairie de Rhinau / Rathaus von Rhinau 00 33 (3) 88 74 61 31

5.2. La Charte pour l'escalade sur les rochers des Vosges du Nord et le livret des bonnes pratiques

- **La charte**

Charte pour la pratique de l'escalade sur les rochers des Vosges du Nord

Charte signée le 6 décembre 1997

Signataires :

- Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
- Association S.O.S. Faucon pèlerin
- Office National des Forêts
- Groupements forestiers concernés
- Sycoparc

En présence des administrations de l'environnement, de la jeunesse et des sports.

Préambule

La présente charte a pour but de spécifier les principes d'utilisation des rochers se situant dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord dans le respect des équilibres naturels. Elle répond à deux objectifs du Parc naturel régional des Vosges du Nord, Réserve de Biosphère, à savoir la protection de la biodiversité et l'aménagement touristique des forêts, prévu dans la Charte constitutive du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (Sycoparc), qui envisage la mise en place d'un code de conduite des usagers de la nature.

Dans les Vosges du Nord, le Faucon pèlerin est resté absent entre 1971 et 1984. Depuis son retour, il recolonise peu à peu les rochers de ce massif. La pratique de l'escalade dans les Vosges du Nord est une activité ancienne, impulsée au départ par les grimpeurs locaux au cours des années 30 et qui s'est développée dans les années 80. L'instauration de mesures de protection et le maintien de la pratique de l'escalade nécessitent d'organiser cette pratique sportive en tenant compte de la fragilité des milieux rocheux.

Le Sycoparc assurera le suivi de la présente charte et la coordination entre ses signataires.

Charte signée par :

Le service départemental de l'ONF de la Moselle • La Direction régionale de l'ONF Alsace • Les groupements forestiers des Vosges du Nord, du Schoeneck, de Hohenfels et de Sturzelbronn • Le comité départemental du Bas-Rhin de la FFME • Le comité départemental de la Moselle de la FFME • L'association S.O.S. Faucon pèlerin • Le Sycoparc.

En présence de :

La Direction Régionale d'Alsace et Départementale du Bas-Rhin de la Jeunesse et des Sports • La Direction Régionale de Lorraine de la Jeunesse et des Sports • La Direction Régionale de l'Environnement Alsace • La Direction Régionale de l'Environnement Lorraine.

Article 1 - Principes généraux

Article 1.1.

Les signataires de la présente charte reconnaissent le principe suivant :
Les milieux naturels sont fragiles et leur survie est l'affaire de tous.

Même si la complexité des équilibres naturels impose l'avis de spécialistes, c'est par l'information et la responsabilisation individuelle de chacun d'entre nous, que les espaces naturels sont préservés. L'homme ne peut être totalement exclu de certains milieux naturels sous prétexte de leur conservation. En respectant certaines règles, l'homme et la nature peuvent cohabiter.

Article 1.2.

Entre les propriétaires des rochers concernés par la présente charte, les associations et organismes impliqués dans la protection des milieux, et les représentants des pratiques de l'escalade, il est convenu d'adopter les principes suivants :

a. La loi du 10 juillet 1976 indique dans son article 1 que la protection de la nature est d'intérêt général.

Les rochers abritent certaines espèces végétales protégées au niveau régional ainsi que des espèces animales rares, protégées au niveau national ou international.

Le Faucon pèlerin, dont la population reste fragile dans les Vosges du Nord, est inscrit sur la liste des espèces animales protégées au titre des articles L 211-1 et suivants du Code rural (Annexe 1), complété par l'arrêté du 17 avril 1981 (modifié par arrêté du 31 janvier 1984), ainsi que par la Convention de Berne.

Les associations sportives pratiquant l'escalade reconnaissent la nécessité de mesures de protection pour certains rochers, limitant ou interdisant leur activité. Elles se déclarent prêtes à les respecter et à limiter leur pratique sur certains secteurs et pendant certaines périodes.

b. La loi du 16 juillet 1984 indique dans son article 1 que la pratique des activités physiques et sportives est un droit pour tous et est d'intérêt général. Les associations de protection de la nature reconnaissent le principe selon lequel des pratiques sportives réglementées et organisées sont compatibles sur certains rochers d'intérêt écologique. Elles acceptent ainsi de tenir compte de la pratique de l'escalade pour l'établissement des mesures de protection des biotopes.

Article 2 - Classification et principes d'utilisation des sites

Article 2.1. Sites protégés par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et Réserve Naturelle Volontaire :

Les rochers faisant partie des sites protégés par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ou classés en Réserve Naturelle Volontaire sont interdits à la pratique de l'escalade selon les textes en vigueur (Annexe 2).

En cas de non respect, les contrevenants s'exposent aux poursuites décrites en annexe 1.

Article 2.2. - Sites non protégés :

En dehors des sites protégés visés au précédent alinéa et, lorsque le propriétaire ou le gestionnaire l'autorisent par voie de convention écrite conformément à l'article 3 de la présente charte, les sites seront ouverts à l'escalade aux conditions suivantes :

a. En l'absence de nidification du Faucon pèlerin ou de quelque autre restriction imposée conventionnellement par le propriétaire, l'escalade pourra être pratiquée toute l'année sur le site.

b. Lorsqu'un Faucon pèlerin est présent pour sa nidification sur un site rocheux, la pratique d'escalade engendre un dérangement qui peut compromettre celle-ci. Les associations sportives s'engagent à recommander le respect des interdictions lors de la période de reproduction comprise entre le 1er février et le 1er juillet de l'année civile sur le secteur rocheux concerné.

Article 3 - Passation des conventions d'usage

Lorsqu'ils autorisent l'escalade, les propriétaires ou gestionnaires des sites définis aux alinéas 2 a et b de l'article 2, établiront avec les comités de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade du Bas-Rhin et de la Moselle des conventions d'usage dans le respect des principes de la présente charte.

Les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 2 seront incluses dans les conventions d'usage spécifiques passées avec le propriétaire concerné.

Le Sycoparc sera informé préalablement à la signature de ces conventions, à charge pour lui d'organiser les consultations nécessaires auprès des associations de protection de la nature. Son avis devra être donné dans un délai de deux mois.

Article 4 - Code de conduite

Lors de la pratique de l'escalade comme de toute autre activité sur le site, le respect de l'environnement, la discrétion et la courtoisie sont de mise.

Afin de respecter la tranquillité des sites, il est également demandé à chaque grimpeur :

- d'éviter toute manifestation sonore excessive,

- de ne pas déposer de détritrus, de ne pas détériorer les rochers, notamment de ne pas détruire les végétaux qui se développent sur la paroi du rocher et au sommet de celui-ci ou aux abords,

- de ne pas abattre d'arbres,

- de ne pas élaguer sans accord du propriétaire ou gestionnaire,

- de ne pas faire de feu et de ne pas camper, conformément aux réglementations en vigueur.

Article 5 - Évolution du classement du site

Toute modification de classement d'un site se fera avec une concertation préalable. Ainsi, toute proposition de nouvelle mesure réglementaire de protection concernant un site rocheux des Vosges du Nord fera l'objet d'une consultation préalable entre le propriétaire, le Sycoparc, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (Bas-Rhin et Moselle) et S.O.S. Faucon pèlerin, sans préjudice des consultations réglementaires à la charge de l'Administration.

En outre, le Sycoparc proposera au Préfet concerné qu'un représentant de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade soit associé à la gestion et au suivi prévus réglementairement dans le cadre de ces mesures.

La protection des espèces et de leurs habitats, ainsi que le développement de l'escalade devront être pris en compte dans leur globalité et en fonction des pôles géographiques préalablement définis.

Article 6 - Information des usagers

Le Sycoparc, S.O.S. Faucon pèlerin, les comités départementaux de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade concernés, s'engagent à informer les utilisateurs des sites de l'existence de la présente charte. Les Directions Régionales de l'Environnement et les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports contribueront à cette information.

Le Sycoparc s'engage à assurer la diffusion de la présente charte dans toutes les mairies des sites concernés.

Les signataires de la présente charte s'engagent à informer un public élargi, par l'organisation de rencontres d'information et de sensibilisation ou de publications. Ces rencontres permettront de mieux connaître, pour les uns, la pratique de l'escalade et ses implications réelles, et pour les autres, le patrimoine naturel des sites rocheux et les mesures de protection des biotopes.

Les signataires de la présente charte s'engagent à rechercher une harmonisation de la signalisation des sites conventionnés concernés.

Article 7 - Suivi de la charte

Les signataires de la présente charte se réuniront annuellement à l'initiative du Sycoparc pour établir en concertation :

• le bilan d'occupation des sites utilisés par le Faucon pèlerin dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

• le bilan de l'efficacité de la présente charte par rapport à la protection du Faucon pèlerin ;

• le bilan de la présente charte par rapport à la pratique de l'escalade ;

• les éventuelles actions communes à mener dans le cadre de la charte.

Document réalisé par le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord - Maison du Parc - BP 24 - 67290 LA PETITE PIERRE • Tél. : 03 88 01 49 59 • Fax : 03 88 01 49 60 • Mél : contact@parc-vosges-nord.fr • Illustration : Sycoparc

Annexe 1 - Rappel de la réglementation

Article L 211-1 du Code Rural

L'article L 211-1 du Code Rural interdit :

- "La destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

- La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales".

Articles L 215-1 et L 215-2 du Code Rural

Les articles L 215-1 et L 215-2 du Code Rural précisent que les infractions aux dispositions citées ci-dessus "sont punies d'une amende de 60 000 F et d'un emprisonnement de six mois ou de l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive, les peines peuvent être portées au double".

Pour ce qui est des perturbations intentionnelles, elles seront punies d'une peine d'amende, d'un montant maximum de 10 000 F.

Article L 215-5 du Code Rural

L'article L 215-5 du Code Rural indique que son habilité à constater les infractions aux dispositions citées ci-dessus, "outre les officiers et agents de police judiciaire énumérés aux articles 16, 20 et 21 du Code de procédure pénale :

1° Les agents des douanes commissionnés ;

2° Les fonctionnaires et agents assermentés et commissionnés à cet effet par le ministre chargé de la protection de la nature et qui peuvent être en outre commissionnés pour la constatation des infractions en matière de chasse et de pêche commises dans les réserves naturelles ;

3 ° Les agents de l'État et de l'Office national des forêts commissionnés pour constater les infractions en matière forestière, de chasse, de pêche, d'inspection sanitaire, de protection des animaux ou de protection des végétaux, dans l'étendue des circonscriptions pour lesquelles ils sont assermentés ;

4° Les agents assermentés et commissionnés des parcs nationaux, ceux de l'Office national de la chasse et du Conseil supérieur de la pêche".

Annexe 2 - Liste des rochers à vocation de protection ou de loisirs

Liste des sites protégés :

Les sites figurant sur la liste suivante sont protégés réglementairement et interdits à l'escalade toute l'année :

<u>Nom du site</u>	<u>Mode de protection</u>	<u>Commune</u>	<u>Département</u>
Rocher du Geierstein	APB du 12.07.91	Neuwiller-les Saverne	Bas-Rhin
Rocher du Falkenkopf	APB du 12.07.91	Neuwiller-les-Saverne	Bas-Rhin
Rocher du Rehbach	APB du 06.10.93	Eschbourg	Bas-Rhin
Rocher de l'Ersenfelsen	APB du 09.02.89	Eguelshardt	Moselle
Rocher du Kandelfelsen	APB du 20.07.88	Eguelshardt	Moselle
Rocher du Petit Steinberg	APB du 20.07.88	Philippsbourg	Moselle
Rocher du Kachler	APB du 20.07.88	Philippsbourg	Moselle
Rocher du Rothenberg	APB du 20.07.88	Philippsbourg	Moselle
Rocher du Falkenberg	APB du 20.07.88	Philippsbourg	Moselle
Rocher du Hasselberg	APB du 20.07.88	Philippsbourg	Moselle
Rocher de la Tête de Chien	RNV du 26.04.85	Sturzelbronn	Moselle

APB : Arrêté de Protection du Biotope
RNV : Réserve Naturelle Volontaire

La liste des sites suivants indique les rochers qui font partie du projet de la Réserve Naturelle du Pays de Bitche. Ce projet est en cours d'instruction et donnera également lieu à l'interdiction de la pratique de l'escalade toute l'année :

<u>Nom du site</u>	<u>Commune</u>	<u>Département</u>
Rocher du Hollaendersberg	Baerenthal	Moselle
Rocher du Carlsfelsen	Mouterhouse	Moselle
Rocher du Grand Steinberg	Philippsbourg	Moselle
Rocher du Geierfels	Sturzelbronn	Moselle

Liste des sites d'escalade conventionnés :

<u>Nom du site</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Commune</u>	<u>Département</u>
Rocher du Waldeck	État	Eguelshardt	Moselle
Schlossberg	État	Obersteinbach	Bas-Rhin
Krappenfels	État	Wingen	Bas-Rhin

Situation du 6 décembre 1997

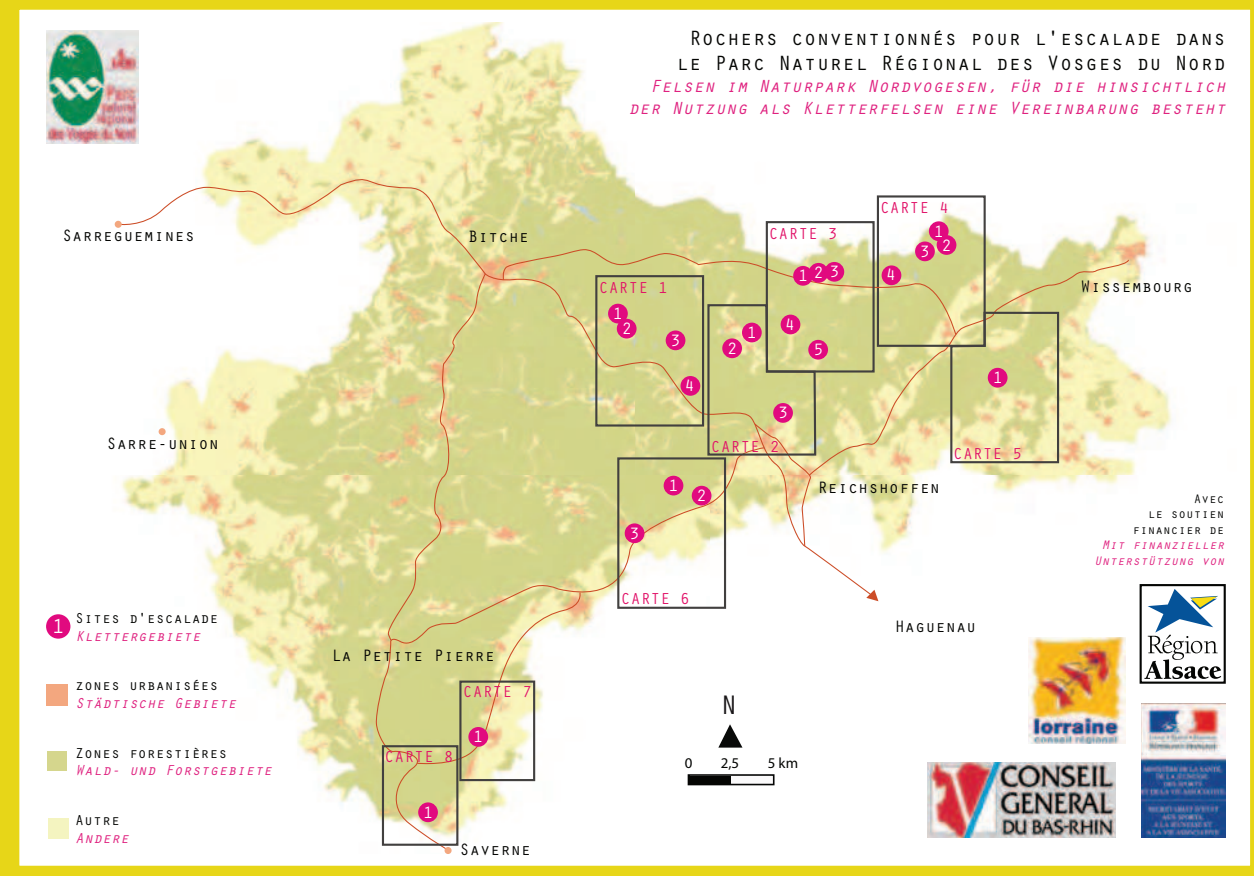
- **Le livret (extraits)**

Intégralité du livret téléchargeable : http://www.parc-vosges-nord.fr/medias/File/doc_dyn/french/livret_escalade_compo-escalade1223300156.pdf



ESCALADE KLETTERN

DANS LE
IM
PARC NATUREL
RÉGIONAL DES
VOSGES DU NORD



POUR UNE PRATIQUE
DURABLE DE L'ESCALADE,
SOYONS À LA HAUTEUR!

*UMWELTSCHUTZ BEIM KLETTERN
GEHT UNS ALLE AN!*

● RESPECTONS TOUS LES USAGERS DE LA NATURE
*NEHMEN SIE RÜCKSICHT AUF ANDERE, DIE WIE
SIE DIE NATUR GENIEßEN MÖCHTEN !*

● N'INTRODUISONS PAS DE FEU EN FORÊT
MACHEN SIE IM WALD KEIN FEUER!

● ÉVITONS LA CUEILLETTE
PFLÜCKEN SIE KEINE PFLANZEN AB!

● SOYONS SILENCIEUX
VERURSACHEN SIE KEINEN LÄRM!

● OBSERVONS LA FAUNE SANS LA TOUCHER
BEOBSACHTEN SIE TIERE, OHNE SIE ANZUFASSEN!

● GARDONS NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE EN LAISSE
HALTEN SIE IHREN HUND AN DER LEINE!

● À PIED, RESTONS SUR LES CHEMINS
ET LES SENTIERS
*BLEIBEN SIE BEIM WANDERN AUF DEN
MARKIERTEN WEGEN!*

● PRÉSERVONS LES RUINES ET LES AUTRES
SITES ARCHÉOLOGIQUES
*BESCHÄDIGEN SIE RUINEN ODER ANDERE
ARCHÄOLOGISCHE FUNDE NICHT!*

● RESPECTONS LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL
ET LA SIGNALISATION
*NUTZEN SIE DIE VORHANDENEN ANLAGEN UND
BEACHTEN SIE DIE BESCHILDERUNG!*

● LIMITONS AU MAXIMUM L'USAGE DE LA MAGNÉSIE
*SCHRÄNKEN SIE DIE VERWENDUNG VON MAGNESIA
WEITESTMÖGLICH EIN!*

● EN CAS DE NIDIFICATION DU FAUCON PÈLERIN,
REBROUSSONS CHEMIN
*WENN AN IHREM WEG EIN WANDERFALKE BRÜTET,
NEHMEN SIE EINEN ANDEREN WEG!*

LIENS/LINKS:

WWW.PARC-VOSGES-NORD.FR
WWW.FFME.FR
WWW.ESCALADE-ALSACE.COM
TOPO D'ESCALADE DES VOSGES DU NORD. Ed. SUR LES
FALAISES DE GRÈS, 2007

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES:

FLORENT WOLFF, JULIEN POIRION, CÉCILE
GRIMALDI, SYCOPARC.

IMPRESSION:

SEPTEMBRE 2008
IMPRIMERIE SCHEUER - 67320 DRULINGEN
PAPIER RECYCLÉ.

CONCEPTION: GRIMALDICECILE@YAHOO.FR

LEGENDE / LEGENDE

 MUR OU DALLE
FELSHÄNDE ODER FELSPLETTEN

 DÉVERS
SCHRÄGEN

 TOIT
FELSVORSPRÜNGE

 HAUTEUR DES VOIES
HÖHE DER STRECKE

 EXPOSITIONS DES VOIES
AUSRICHTUNG DER STRECKE

DIFFICULTÉ / SCHWIERIGKEITSGRAD

NOMBRE DE VOIES / ZAHL DER STRECKEN

 NOM DU SITE / NAME DES STANDORTES

 ATTENTION VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES
VORSICHT! ARCHÄOLOGISCHE RELIKTE

 PARKING / PARKPLATZ

 CAMPING / CAMPINGPLATZ

 OFFICE DE TOURISME
FREMDENVERKEHRSAMT

 ACCÈS AUX VOIES
ZUGANG ZU DEN STRECKEN

 AUTOROUTE / AUTOBAHN

 ROUTE DÉPARTEMENTALE
DEPARTEMENTSSTRASSE

 ROUTE FORESTIÈRE / FORSTWEG

 CHEMIN / WEG

 ESPACE FORESTIER
*FORSTWIRTSCHAFTLICH GENUTZTE
FLÄCHE*

 ESPACE NATUREL NON FORESTIER
*NICHT FORSTWIRTSCHAFTLICH
GENUTZTER NATURRAUM*

 HORS PARC DES VOSGES DU NORD
*AUßERHALB DES NATURPARKS
NORDVOGEESEN*

 ZONES URBAINES
STÄDTISCHE GEBIETE

CONSEIL / EMPFEHLUNG
MUNISSEZ-VOUS D'UNE CARTE TOPOGRAPHIQUE AU
1/25000E. VERWENDEN SIE EINE TOPOGRAFISCHE
KARTE IM MAßSTAB 1:25000

SOMMAIRE/INHALTSVERZEICHNIS

EDITO/LEITARTIKEL.....P.1

DES RICHESSES NATURELLES ET CULTURELLES.....P.2

EIN REICHES NATURERBE UND EIN EBENSO
WICHTIGES KULTURERBE.....P.3

L'ESCALADE DANS LES VOSGES DU NORD:
UN PATRIMOINE SPORTIF!.....P.4

KLETTERN IN DEN NORDVOGesen:
EIN SPORT MIT LANGER TRADITION!.....P.5

LA CHARTE ESCALADE.....P.6

KLETTERN: DIE CHARTA.....P.8

CARTE/KARTE 1P.10

CARTE/KARTE 2P.12

CARTE/KARTE 3P.14

CARTE/KARTE 4P.16

CARTE/KARTE 5P.18

CARTE/KARTE 6P.20

CARTE/KARTE 7P.22

CARTE/KARTE 8P.24

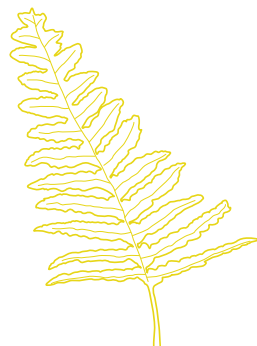
SOYONS À LA HAUTEUR.....VOLET EXTÉRIEUR
GEHT UNS ALLE AN.....ÄÜBERE UMSCHLAGKLAPPE

LÉGENDE.....VOLET INTÉRIEUR
LEGENDE.....INNERE UMSCHLAGKLAPPE

COORDONEES/KOORDINATEN

SYNDICAT DE COOPÉRATION POUR LE PARC NATUREL
RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD (SYCOPARC)
MAISON DU PARC - BP 24 - 67290 LA PETITE PIERRE
TÉL. 03 88 01 49 59
COURRIEL : CONTACT@PARC-VOSGES-NORD.FR

FFME COMITÉ DÉPARTEMENTAL 67
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA
MONTAGNE ET DE L'ESCALADE
MAISON DES SPORTS
4, RUE JEAN MENTELIN - BP28
67035 STRASBOURG CEDEX



EDITO/LEITARTIKEL



Amis grimpeurs qui souhaitez pratiquer votre sport dans les Vosges du Nord, ce livret, réalisé avec la FFME, vous présente l'ensemble des sites rocheux ouverts à l'escalade. A travers une charte qui propose les règles de comportement d'une pratique respectueuse de ce milieu vivant remarquable, le Parc naturel régional des Vosges du Nord souhaite permettre, à tous ceux qui en partagent les valeurs, de se retrouver. Je tiens ainsi à remercier tous les partenaires et notamment les propriétaires de ces sites, l'association SOS Faucon pèlerin et les grimpeurs les plus convaincus qui, depuis 10 ans déjà, s'impliquent afin que cette charte ne soit pas que des mots !

Le Président du syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord
Michaël Weber

Liebe Kletterer, sie sind zur Ausübung Ihres Sports in die Nordvogesen gekommen. Dieser Kletterführer, der in Zusammenarbeit mit dem frz. Bergsteiger- und Kletterverband Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) erstellt wurde, beinhaltet alle, für den Klettersport freigegebenen Felsen. Mit einer Charta, die Regeln für ein verantwortungsvolles Verhalten beim Klettern in diesem bemerkenswerten Lebensraum enthält, möchte die Verwaltung des Naturparks Nordvogesen allen, die den Naturschutz unterstützen, dessen Nutzung ermöglichen. Danken möchte ich all unseren Partnern und insbesondere den Eigentümern dieser Standorte, dem Verein zum Schutz des Wanderfalkens Association S.O.S. Faucon pèlerin sowie denjenigen Kletterern, die von der Notwendigkeit des Naturschutzes fest überzeugt sind und sich bereits seit zehn Jahren dafür einsetzen, dass diese Charta realisiert wird.

Der Vorsitzende des SYCOPARC
Michaël Weber

Aujourd'hui pour un sportif, la prise en compte des milieux est une nécessité impérieuse. L'aboutissement de ce guide, de ces démarches, sont pour moi une réussite qui permet que notre passage sur notre planète « Terre », et plus particulièrement nous, grimpeurs d'aujourd'hui et de demain, dans la réalisation de notre activité sur les rochers des Vosges du Nord, soit réalisé en équilibre avec la biodiversité et le patrimoine légués par nos anciens. Que les informations de ce guide puissent être une source de connaissance, de découverte, pour un enrichissement de tous, pour nous et les générations futures à travers une pratique respectueuse de notre environnement.

Le président du Comité bas-rhinois de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)
Frédéric Wicker

Naturschutz ist heute für jeden Sportler eine zwingende Notwendigkeit. Die Erstellung dieses Kletterführers und die damit verbundenen Schritte sind für mich ein Erfolg, durch den das Leben auf unserem Planeten Erde, und insbesondere die Ausübung des Klettersports in den Felsen der Nordvogesen, heute und morgen im Einklang mit der biologischen Vielfalt und dem Erbe unserer Vorfahren, möglich wird. Die Informationen dieses Kletterführers sollen Kenntnisse vermitteln, Entdeckungen ermöglichen und für alle, für uns und künftige Generationen, im Sinne des Umweltschutzes beim Klettern eine Bereicherung darstellen.

Der Vorstandsvorsitzende des FFME für das Département Bas-Rhin
Frédéric Wicker



Action publique concertée et gestion des sports de nature.

Une ethnographie participative au Conseil général du Bas-Rhin

Résumé

Nés de l'article 52 de la Loi sur le sport modifiée en 2000, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) et le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) sont des outils de concertation territoriale dédiés à la gestion publique des sports de nature au niveau départemental. Un enjeu de ce travail tient à l'appréhension des transformations de l'action publique en s'attachant à l'étude des dispositifs de concertation sur les sports de nature. Un deuxième enjeu de ce travail s'attache à mettre en évidence les effets de la concertation en analysant les interactions et les différents modes d'engagements des acteurs au cours de la « chose publique en train de se faire » (Cefaï, 2002). Les acteurs s'engagent non seulement dans la concertation comprise comme une activité sociale faite d'interactions, mais ils s'engagent également dans la concertation en tant que processus d'action publique. Aussi, un autre enjeu de ce travail est d'appréhender les effets de la concertation par une analyse processuelle des engagements (Fillieule, 2004) des acteurs et des organisations. En mobilisant les outils conceptuels de la sociologie interactionniste, de la sociologie pragmatique, ainsi que de la sociologie structuraliste, l'analyse des situations interactionnelles a notamment permis d'identifier les procédures de cadrage et les techniques dramaturgiques mises en œuvre par les interactants, ainsi que les répertoires argumentatifs mobilisés par ces acteurs pendant l'« épreuve » de la concertation.

Mots-clés : sociologie, action publique, management public, sports de nature, concertation, interactions, engagements, processus.

Résumé en anglais

Territorialization of public action created new tools of public. Born of article 52 of the Law on sport modified in 2000, the Departmental committee for Spaces, Sites and Routes relative to natural sports (CDESI) and the Departmental Plan of Spaces Sites and Routes relative to natural sports (PDESI) are governance tools dedicated to the public management of outdoor sports for counties. A challenge of this work is to understand the changes of public policy by focusing on the study of mechanisms for consultation on outdoor sports. A second item of this work is to highlight the effects of cooperation by focusing on the analysis of interactions and actor's commitments during the "public thing in the making". Actors commit themselves not only in the dialogue included as a social activity made by interactions, but they also take part to the dialogue included as a process of public action. Also, another issue of this work is to understand the effects of consultation by a processual approach of individual commitments of actors and organizations. Using the conceptual tools of symbolic interactionism, pragmatic sociology, and structuralist sociology, the analysis of interactional situations has highlighted the framing work and procedures implemented by the interactants, as well as the dramaturgical techniques and argumentative directories which, they mobilize during the "test" of the consultation. Confrontation of viewpoints and justifications of interactants' positions can evolve from their initial configuration sets, even if for some of them these changes are sometimes ephemeral

Keywords: Sociology of public policy, public management, outdoor sports, dialogue, interactions, commitments, processes.